VILLE DE
PARIS



Vendredi 13 novembre 2026

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9

OCTOBRE 2026

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Désignation du secrétaire de séance. 3

Minute de silence en l'hommage au Premier Ministre M. Édouard Balladur. 3

Adoption d'un compte rendu. 3

Minute de silence en l'honneur des pompiers décédés durant l'été. 3

Rappel au règlement. 4

2026 DEVE 36 - Dénomination "Allée Shiri, Ariel et Kfir Bibas" attribuée à une allée du parc Monceau (8e). 27

Suspension et reprise de la séance. 33

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse. 33

Rappel au règlement. 42

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse (suite). 42

Compte rendu de la 4e Commission. 46

2026 DDCT 95 - Subventions (137.500 euros) à 14 associations au titre de l'intégration, des foyers et de la mémoire. 47

2026 DSOL 139 - Subventions de fonctionnement (3.626.869 euros) et d'investissement (1.521.616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition. 49

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin (16e). 49

Rappel au règlement. 56

2026 DSOL 139 - Subventions de fonctionnement (3.626.869 euros) et d'investissement (1.521.616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition (suite). 57

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif aux réductions budgétaires de l'État dans l'urgence sociale. 57

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien du recours de la Ville de Paris pour faire reconnaître les carences de l'État en matière d'hébergement d'urgence. 59

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence. 60

2026 DSOL 71 - Subventions (74.500 euros) et 5 conventions à 9 associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement et soutien aux aidants. 62

2026 DSOL 97 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour Beaunier et Épinettes. 63

2026 DSOL 138 - Travaux d'amélioration thermique pour les résidences autonomie du C.A.S.-V.P. : Madeleine Béjart (3e) et Mouffetard (5e). 65

2026 DSOL 61 - Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 E.S.I. à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions. 67

2026 DSOL 96 - Subventions (275.040 euros) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens. 68

2026 DSOL 109 - Subventions (9.000 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 2 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (5e). 70

2026 DSOL 114 - Subventions (25.000 euros) à 12 associations et signature d'une convention annuelle avec 7 associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (10e). 70

2026 DSOL 120 - Subventions (27.000 euros) à 12 associations et convention annuelle avec 3 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (16e). 70

2026 DSOL 122 - Subventions (64.000 euros) à 25 associations et convention annuelle avec 18 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (18e). 70

2026 DSOL 135 - Subventions (total 1.254.468 euros) relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri. Conventions. 74

2026 DSOL 149 - Subventions (236.232 euros) à 2 associations pour leurs actions d'insertion des jeunes en difficulté par le logement et des actions de lutte contre le décrochage institutionnel. Conventions annuelles. 76

2026 DSOL 150 - Subventions de fonctionnement (204.000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies. Conventions. 78

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la prolongation de l'expérimentation "Territoires zéro non-recours". 79

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour. 80

2026 DDCT 123 - Subvention (10.000 euros) à une association au titre de l'apprentissage du français en quartiers populaires. 82

2026 DDCT 131 - Subvention annuelle (100.000 euros) de fonctionnement au G.I.P. pour la réussite éducative de Paris. 83

2026 DDCT 187 - Subventions (59.500 euros) à 13 associations. Financement de 14 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens. 84

2026 DDCT 188 - Subventions (23.442 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. 86

2026 DDCT 189 - Subventions (150.000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens. - Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes". 86

Compte rendu de la 5e Commission. 87

2026 DSOL 108 - Subventions (61.500 euros) à 4 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion. 88

2026 DSOL 133 - Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "L'EPOC" (19e) pour ses actions en direction des P.S.H. psychique. 89

2026 DSOL 137 - Subventions (59.650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité. 90

2026 DLH 141 - Location de l'immeuble 8 bis, rue de Châteaudun (9e) la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 90

2026 DLH 81 - Subvention (395.374 euros). - Réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements (3 P.L.A.-I, 2 PLUS et 1 P.L.S.) dans 3 immeubles en copropriété (17e) par "AXIMO". 92

2026 DLH 184 - Octroi d'une subvention complémentaire (800.000 euros) finançant la réalisation 164, boulevard Diderot (12e) d'un programme de création de 17 logements sociaux par "Paris Habitat". 93

2026 DLH 125 - Subvention (104.212 euros). - Réalisation 273, rue Saint-Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la R.I.V.P. 95

2026 DLH 94 - Subvention (769.324 euros). - Réalisation 49, 51, 53, rue de la Fédération (15e) d'un programme de rénovation de 39 logements sociaux par la R.I.V.P. 96

2026 DLH 236 - Réalisation 30-34, avenue de Versailles, 9, rue Félicien-David,1-2-3-4-6-7, rue Florence-Blumenthal et 1-5-,7 rue Pierre-Louÿs (16e) d'un programme de rénovation de 306 logements sociaux par "Paris Habitat". 97

2026 DLH 89 - Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F". 99

2026 DLH 118 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par "Paris Habitat". 100

2026 DLH 177 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par "Habitat Social Français" (HSF). 100

2026 DLH 258 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Modification de la délibération 2024 DU 145. Avenant à la convention de mise à disposition de différents terrains. 102

Suspension et reprise de la séance. 103

Remise de la médaille Grand Vermeil au général Loïc MIZON, gouverneur militaire de Paris. 103

2026 DLH 289 - Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de prestation de service Ville de Paris. - Etat 2026-2029. 104

2026 DLH 251 - Avenant n° 20 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA. 106

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au projet de vente à la découpe de l'immeuble du 26, rue Camille-Desmoulins. 107

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'effectivité du contrôle de l'encadrement des loyers à Paris. 108

Vœu déposé par l'Exécutif. 108

2026 DLH 224 - Location des immeubles communaux 91, avenue de Clichy et 6, rue Jacquemont (17e) à "Seqens Solidarités". - Avenant à bail emphytéotique. 109

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris. 111

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux foyers de travailleurs. 112

Vœu déposé par l'Exécutif. 112

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la répartition des désignations de candidats entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement sur des logements sociaux. 114

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au déploiement du dispositif bail réel solidaire. 115

Rappel au règlement. 116

2026 DVD 89 - Aménagements des rues Bassano et Galilée (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et Louis Vuitton Malletier S.A.S. 118

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la préservation de la maîtrise publique de l'aménagement des rues Bassano et Galilée et de l'espace public parisien. 118

2026 DVD 93 - Indemnisation amiable de différents tiers (251.095,54 euros), en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. 124

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la préservation du Mémorial des martyrs de la Déportation et de son environnement. 126

2026 DVD 44 - Projet européen CEREBRA-AI. - Participation au volet "Mobilité et énergie". - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et la Commission Européenne. 128

2026 DVD 77 - Pôle de Paris Saint-Lazare. - Convention de financement relative au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (D.O.C.P.) et à la concertation préalable. 130

2026 DVD 97 - Maisons du vélo mobiles. - Redevance d'occupation du domaine public. - Création d'un tarif. 131

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'expérimentation de services de véhicules autonomes et de robotaxis à Paris. 133

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la reclassification des "fat bikes" en scooters électriques. 135

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement. 136

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro. 138

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires et personnes vivant à Paris. 140

Vœu déposé par l'Exécutif. 140

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la sécurisation des carrefours parisiens et à la protection des cyclistes. 141

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la sécurité à vélo et à la circulation des poids lourds. 141

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes sur la place de la Concorde. 141

Vœu déposé par l'Exécutif. 142

2026 DLH 185 - Subvention (812.758 euros). - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 16, rue Armand-Carrel (19e) d'un programme de création de 10 logements en bail réel solidaire par "Paris Habitat". 146

2026 DLH 214 - Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en bail réel solidaire par la Foncière de la Ville de Paris. 146

2026 DU 78 - Renoncement au droit de retour de la Ville en faveur de la R.I.V.P. (résidence Les Bathes) aux Ulis (91). 149

2026 DU 83 - Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, rives de la Seine", et mise à l'étude du secteur Montmartre. 149

Dépôt de questions d'actualité. 156

Suspension et reprise de la séance. 157

Examen des questions d'actualité. 157

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative à l'héritage budgétaire. 157

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à l'augmentation inéluctable des impôts. 157

II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative aux lycées franciliens. 161

III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Préfet de police relative à la légitime mobilisation de la jeunesse. 163

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux mobilisations lycéennes. 163

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative à la rentrée scolaire. 169

VII - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris "Le maire de Paris, Instagram et la réalité de la rentrée". 171

Suspension et reprise de la séance. 174

Réponses aux questions écrites de la séance de juin 2026. 174

QE 2026-20 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au dispositif "Paris Familles" et à l'accessibilité du service public numérique. 174

QE 2026-21 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au maintien des locataires menacés d'expulsion. 176

QE 2026-25 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'équipement des établissements scolaires en occultants de fenêtres face aux épisodes caniculaires. 178

QE 2026-26 - Question de M. Antoine DUPONT et des élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative aux politiques parisiennes de médiation numérique. 180

2026 GCP 1 - Réinternalisation du nettoyage dans les bâtiments de la Ville de Paris. 181

2026 DU 85 - Evolution des statuts de la Commission du Vieux Paris. 189

2026 DU 88 - Z.A.C. "Bédier-Oudiné" (13e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée du projet et un dossier de demande de permis d'aménager (secteur Oudiné). 194

2026 DU 97 - Cession de l'immeuble 67, boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive. 195

2026 DU 126 - Cession des droits de la Ville sur le mur pignon et son assiette foncière séparant le 130, rue La Boétie du terrain non bâti situé au droit du 128, rue La Boétie. - Abrogation partielle d'alignement (8e). 197

2026 DU 134 - Prorogation d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre). 198

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse. 199

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse. 199

Vœu déposé par l'Exécutif. 199

Rappel au règlement. 203

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse. 203

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse. 203

Vœu déposé par l'Exécutif (suite). 203

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au contrôle et à la mise en conformité des auvents et bannes installés au-dessus des terrasses et au respect du cheminement des piétons. 205

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare. 206

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile concernant les antennes relais. 208

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un moratoire sur le projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e). 210

Compte rendu de la 6e Commission. 212

2026 DASCO 27 - Académie du Climat. - Adoption de conventions de partenariat et d'avenant avec 17 structures associatives et acteurs institutionnels en cohérence avec les enjeux portés par l'Académie du Climat. 213

2026 DASCO 66 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (15.450 euros), subventions d'équipement (11.900 euros) et subventions pour travaux (98.946 euros). 214

2026 DASCO 71 - Occupations précaires de logements situés dans des E.P.L.E. - Conventions. 216

2026 DASCO 73 - Collèges public parisiens. - Dotations de la Ville de Paris (1.337.945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027. 217

2026 DASCO 74 - Subventions d'investissement (438.975 euros) à 29 collèges au titre du budget participatif des collèges. - Édition 2025/2026. 219

2026 DASCO 76 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7.004.843 euros). 220

2026 DASCO 77 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2.499.734 euros). 221

2026 DASCO 92 - Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un E.P.L.E. - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026. 223

2026 DASCO 96 - Délibération tarifaire. - Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026. 224

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi et à l'évolution des mesures relatives à la restauration scolaire. 224

2026 DFPE 136 - Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents/enfants. 229

2026 DFPE 240 - Subventions (9.470.576 euros), subventions d'investissement (70.631 euros). - Avenants aux C.P.O. passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places). 229

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence et la mise sous contrôle public des crèches parisiennes. 229

2026 DFPE 246 - Avenant n° 2 (325.068 euros) à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à "Paris Habitat" pour la création d'une crèche multi-accueil et d'un centre P.M.I. au 155, boulevard Lefebvre (15e). 232

2026 DFPE 261 - Subvention de fonctionnement (5.150.176 euros) et d'investissement (60.713 euros), avenant à la C.P.O. passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'E.A.J.E. (plus de 100 places). ... 233

2026 DFPE 265 - Subventions (204.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir. 235

2026 DFPE 266 - Subvention (20.000 euros) et convention avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou pour une résidence de création artistique en crèche. 236

Rappel au règlement. 237

Suspension et reprise de la séance. 237

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de 4 jours par la convention citoyenne et à sa mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028. 238

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la mise en place d'un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire parisien. 239

Vœu déposé par l'Exécutif. 239

Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet. 241

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens. 242

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement du dispositif "Action Collégiens" et à l'attractivité des métiers des animatrices et animateurs. 243

Suspension et reprise de la séance. 244

2026 DFPE 141 - Subventions (82.000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et sur tout Paris). 244

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Maison des familles (6e). 246

2026 DSOL 161 - Avenant n° 1 pour 2026 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025/2027 avec l'Etat. 248

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux défaillances signalées dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance parisienne. 251

Vœu déposé par l'Exécutif. 251

2026 DAE 82 - A.I.L.E. - Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants : renouvellement du dispositif, pour l'année universitaire 2026-2027 et frais de gestion (50.000 euros). 252

2026 DAE 110 - Subventions (437.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du dispositif "Kit Asso 3". 254

2026 DAE 163 - Dispositif CIFRE. - Conventions industrielles de formation par la recherche avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie (Anrt). 254

2026 DAE 169 - Appel à projets "Aide alimentaire étudiante" 2026. - Subventions (330.000 euros) à 25

associations pour des actions d'aide alimentaire sur le territoire parisien à destination du public étudiant. 255

2026 DAE 180 - Projet Tarnier. - Institut pour la Santé des Femmes. - 89, rue d'Assas (6e) : autorisation donnée à l'Université Paris Cité de déposer toutes demandes d'autorisation de construire.....257

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux attaques répétées du Gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur. 259

2026 DJS 170 - Délégation de service public pour la gestion des C.P.A. (10e). - Principe de passation (10e).....260

2026 DJS 171 - Délégation de service public pour la gestion des C.P.A. (19e). - Principe de passation (19e).....263

Compte rendu de la 7e Commission. 265

Suspension et reprise de la séance.....266

2026 DGRI 34 - Convention de co-organisation et co-production avec l'Institut culturel du Mexique et la maison d'édition Trilce, de l'exposition "Día de los Muertos : une célébration de la vie et de la mort".....266

2026 DGRI 37 - Renouvellement de bail et aide en nature (208.230 euros) à la Maison des Journalistes.....268

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Rachel Szor et Yuval Abraham et au soutien à la diffusion du documentaire NAZA. 268

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris.....271

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'amitié entre Paris et le Brésil et à la défense des libertés démocratiques. 272

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement de la coopération entre Rome et Paris dans le cadre du jumelage exclusif de 1956.....274

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes.....275

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices. 277

Suspension et reprise de la séance.....278

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices (suite). 278

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'accueil et à la protection des Palestiniennes et Palestiniens en France. 278

2026 DDCT 168 - Règlement du prix parisien "Federico Martín Aramburú" de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.....281

Rappel au règlement. 284

2026 DDCT 168 - Règlement du prix parisien "Federico Martín Aramburú" de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations (suite). 284

2026 DAJ 21 - Signature de 2 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). 2026-DGMT-0018 et 2026-DGMT-0020. 286

Suspension et reprise de la séance. 294

2026 DDCT 192 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Interassociative Lesbienne Gaie Bi et Trans" (INTER LGBT) au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies. 294

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et au soutien aux associations qui défendent leurs droits..... 299

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien aux personnes LGBTQIA+ turques et à l'engagement de Paris en faveur de l'accueil des personnes LGBTQIA+. 299

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTQIA+ et aux défenseur·euses des droits LGBTQIA+ en Turquie..... 299

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la répression des personnes LGBTQIA+ en Turquie..... 299

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux droits LGBTQIA+ et à l'accueil des personnes LGBTQIA+ persécutées dans le monde. 299

Vœu déposé par l'Exécutif. 299

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la prévention des violences LGBT-phobes et des violences faites aux femmes dans le quartier du Marais. 302

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre la sérophobie. 304

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au soutien à Thélyson ORÉLIEN et à la lutte contre les attaques racistes. 305

Vœu déposé par l'Exécutif. 305

2026 DAE 175 - Avenant à la convention annuelle d'objectifs (subvention de fonctionnement de 20.000 euros) et avenant au bail civil à durée déterminée (aide en nature de 54.400 euros) avec Coopcycle-association..... 306

2026 DDCT 149 - Subventions (201.000 euros) à 47 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2026", pour une sensibilisation en milieu scolaire..... 309

2026 DDCT 180 - Subvention (12.000 euros) et signature d'une convention annuelle et d'un avenant à la convention partenariale de la mesure d'accompagnement protégé (M.A.P.)..... 310

2026 DDCT 113 - Subventions (209.500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne. 312

2026 DDCT 116 - Subvention d'investissement (3.600 euros) à l'association "Les Règles élémentaires", lauréate du BPP en 2022..... 314

2026 DDCT 173 - Subventions (71.000 euros) à 6 associations, au titre de l'appel à projets "Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au théâtre de la Concorde" (8e) et conventions d'objectifs. 315

2026 DDCT 174 - Mise en place d'une convention de co-production entre la société "Usbek & Rica" et le théâtre de la Concorde (8e) pour la seconde édition du "Futur Festival". 316

Suspension et reprise de la séance. 319

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux 500 jours de détention de Christophe GLEIZES, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse. 320

Soutien à Simon DUQUERROIR. 324

Suspension et reprise de la séance. 324

2026 DICOM 31 - Convention de partenariat relative à la rénovation des terrains de sport dans l'espace public. 324

2026 DJS 140 - Subvention complémentaire (87.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Paris 13 Atletico" au titre de l'année 2026. 325

2026 DJS 142 - Subvention complémentaire (112.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris 92 au titre de l'année 2026. 327

2026 DJS 144 - Convention de collaboration entre la Ville de Paris et "Fraymedia Skate Excellence" dans le cadre de l'accueil de la street league skateboarding 2026. 328

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'interdiction nationale de la publicité pour les sites de paris sportifs en ligne. 328

2026 DJS 158 - Subvention (5.000 euros) pour l'association "Lagardère" à l'occasion du Trophée Clarins. 331

2026 DJS 162 - Convention de partenariat avec "A.S.O." à l'occasion de l'étape finale du tour de France 2026 de cyclisme. 332

2026 DJS 207 - Subventions (20.000 euros) aux deux comités handisport et sport adapté de Paris (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) en lien avec l'appel à projets "Réseau Clubs Para-accueillants". 333

2026 DJS 208 - Subvention (6.000 euros) à un organisme local de Fédération nationale sportive. 334

Compte rendu de la 6e Commission. 335

2026 DSP 22 - Subventions (181.320 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques liées aux consommations de produits psychoactifs. 336

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un soutien exceptionnel de la Ville de Paris à l'association Solidarité Sida à la suite de l'annulation du festival Solidays. 338

2026 DSP 25 - Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques. 338

2026 DSP 44 - Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association "Maisons des femmes" pour la création d'un centre de soins spécialisé pour les jeunes victimes de violences sexuelles (RISE). 340

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien. 340

2026 DSP 51 - Subvention (4.000 euros) à l'association "ENDOMIND" pour son action sur les dyspareunies dans le cadre de l'endométriose. 345

2026 DSP 59 - Subvention (88.000 euros) et convention avec l'association "Le Bus des Femmes" pour aller vers et accompagner les personnes prostituées et les travailleurs du sexe. 345

2026 DSP 63 - Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e). 346

2026 DSP 65 - Subventions (49.000 euros) à 6 associations pour des actions en santé environnementale et une convention annuelle d'objectifs. 349

2026 DSP 66 - Subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé et conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros). 350

2026 DSP 69 - Subventions (801.833 euros) et conventions avec 23 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale. 351

2026 DSP 75 - Subventions (616.000 euros) et conventions avec 6 associations et 2 fondations participant à la lutte contre les cancers. 352

2026 DSP 77 - Subventions (290.750 euros) et conventions avec 10 associations pour le financement de leurs projets de prévention du VIH et des IST auprès des populations clefs. 354

2026 DSP 78 - Subventions (73.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du dispositif d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. 356

2026 DSP 88 - Subventions (97.622 euros) et conventions à 3 associations dans le cadre de l'appel à projets d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) sur les temps périscolaires. 356

2026 DSP 80 - Subventions (238.665 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med"' (6e, 10e, 18e, 19e). 359

2026 DSP 90 - Avenant à la convention avec l'A.R.S. au titre du Fonds d'intervention régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros). 360

2026 DTEC 12 - Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2026. 361

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la sauvegarde du centre médico-psychologique Turbigo. 362

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida. 363

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'adaptation de l'article 4 bis du règlement municipal des changements d'usage. 364

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la représentation des corps féminins dans les formations aux premiers secours. 365

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un véritable Plan parisien d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes. 366

Vœu déposé par l'Exécutif. 366

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement de Haltes "soins addictions" mobiles à Paris, avec une priorité de déploiement dans le secteur Rosa Parks. 367

Vœu déposé par l'Exécutif. 367

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'installation de dispositifs d'information sur le niveau de pollution de l'air près des équipements sportifs. 369

2026 DEVE 29 - Avis du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables sur le 3e plan alimentation durable et ses perspectives. 369

2026 DEVE 42 - Subventions de fonctionnement (149.500 euros) à 9 acteurs de l'agriculture urbaine. 371

2026 DEVE 51 - Subventions d'investissement (65.044,51 euros) à deux associations et une fondation reconnue d'utilité publique pour leurs projets d'alimentation durable lauréats au budget participatif Parisien 2025. 372

2026 DEVE 58 - Projet européen CUBIS (programme Horizon Europe) : participation de la Ville de Paris et obtention d'une subvention (415.000 euros) pour renforcer l'offre d'activités de la Ferme de Paris. 373

2026 DVD 62 - Subvention (69.000 euros) à l'association "Seine-Saint-Denis Tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis. 374

2026 DVD 104 - Canaux parisiens. - Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal et de la halte nautique de la Villette. - Abandon de la procédure de renouvellement et prolongation de la durée de la DSP actuelle. 374

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la préservation et au développement du patrimoine arboré parisien. 378

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'état sanitaire de la faune et de la flore des parcs, jardins et plantations parisiens après les canicules de l'été 2026. 378

Vœu déposé par l'Exécutif. 378

2026 DAE 148 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (205.000 euros) AAP Cap sur l'économie circulaire. - Conventions, avenants en faveur de sept structures lauréates et de l'association "Villette Makerz". 379

2026 DPE 27 - Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris et du bilan 2025 du PLPDMA. 380

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la lutte contre l'affichage sauvage, au respect des obligations d'affichage d'opinion et à l'égalité de traitement. 382

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des moyens matériels des services territoriaux de propreté. 382

2026 DEVE 31 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (93.313 euros) à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative. 383

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la cohérence des usages du domaine public parisien avec l'opposition de la Ville à la promotion de la corrida. 385

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'évolution de la place du chien en ville et à l'accès aux espaces verts de la Ville de Paris pour les chiens. 386

2026 DTEC 21 - Signature du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2026-2030 de Seine Centrale Urbaine. 387

2026 DTEC 22 - Subvention de deux projets et d'une étude dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien liant la Ville de Paris et l'ADEME. 389

2026 SG 25 - Rapport C.R.C. "Eau de Paris". 391

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'abandon du projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. 395

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de fontaines à eau potable supplémentaires sur les quais de Seine. 396

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au raccordement des copropriétés parisiennes au réseau de fraîcheur urbain. 397

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux controverses et au besoin d'information autour de la construction de l'incinérateur "Thermo-sur-Seine". 398

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'une mission flash sur Thermo-sur-Seine. 398

2026 DDCT 144 - Communication sur l'activité 2025 de la Commission consultative des services publics locaux. 402

Rappel au règlement. 402

2026 DDCT 144 - Communication sur l'activité 2025 de la Commission consultative des services publics locaux (suite). 403

Suspension et reprise de la séance. 403

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence de l'information dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire. 403

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire et à la réalité de l'École du périscolaire. 403

2026 DAJ 20 - Communication du Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités. 407

2026 DDCT 145 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027. 407

2026 DDCT 171 - États spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027. 408

2026 DDCT 211 - Prise en charge par la Ville de Paris des frais d'accueil des victimes et proches des victimes des attentats du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2026. 409

2026 PP 50 - Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R. 2122-1 à R. 2122-10 du Code de la commande publique. 410

2026 PP 55 - Passation de marchés publics pour la fourniture de matériels incendies nécessaires aux opérations de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.....410

2026 PP 58 - Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) relatif aux prestations d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre de projets informatiques. 412

2026 PP 61 - Modification de contrat n° 2 au marché relatif aux travaux pour la reconstruction du C.S. de Colombes (B.S.P.P.). 413

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la proposition de loi "visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions". 414

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la position contre la proposition de loi visant à instaurer une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre. 414

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime des armes par les forces de l'ordre. 414

Vœu déposé par l'Exécutif. 414

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la tranquillité et de la sécurité dans le parc social parisien. 419

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit.....419

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national dans les quartiers Rosa-Parks et Millénaire.....421

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.....423

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au coût global de l'opération "Bercy-Charenton" (12e) et aux conséquences financières de son abandon. 423

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé contre l'abandon du projet "Bercy-Charenton". 423

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'abandon du projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". 423

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir de "Bercy-Charenton". 423

2026 DAJ 10 - Refus du legs particulier consenti par Mme M.D. à la bibliothèque Marguerite Durand. 428

2026 DFA 37 - CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris. 428

2026 DFA 48 - Prise de participation de la Ville de Paris au sociétariat de la S.C.I.C. "Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris".....435

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'instauration d'une fiscalité foncière progressive en fonction du nombre de logements détenus.....437

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au changement de communication de la Ville de Paris sur la notion de "gratuité". 438

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inscription au P.I.M. 2026-2032 de la participation financière de la Ville de Paris aux études de rénovation de la cité scolaire Chaptal. 439

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise à l'écart de salariées lors d'une visite privée à la Tour Eiffel et à la publication des enquêtes diligentées par la Ville de Paris. 440

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la réaffirmation des principes républicains suite à la visite privée de la Tour Eiffel de la délégation du mouvement hindou BAPS. 440

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la gestion de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel. 440

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la suite des enquêtes engagées après la visite de la délégation indienne à la Tour Eiffel. 440

Vœu déposé par l'Exécutif. 440

Rappel au règlement. 444

2026 DRH 31 - Statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes. 445

2026 SG 23 - Rapport C.R.C. "Agospap". 447

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'adaptation des conditions de travail à la canicule pour les agents de la Ville de Paris. 448

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'étude de l'expérimentation de la semaine de quatre jours pour les agents de la Ville de Paris. 448

Compte rendu de la 2e Commission. 449

2026 DAC 421 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "RX France" pour la manifestation Paris Photo. 450

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la gestion et l'entretien des fontaines ornementales parisiennes. 452

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'entretien et à la réfection du patrimoine religieux. 453

2026 DAC 298 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nancy Cunard au 15, rue Guénégaud (6e). 455

2026 DAC 299 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Cointe, au 89, boulevard Haussmann (8e). 456

2026 DU 127 - Dénomination place Aimée Millot (13e). 457

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dénomination d'une place parisienne en mémoire des victimes du Massacre de Thiaroye en 1944. 459

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux changements de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin. 460

Suspension et reprise de la séance. 461

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi. 462

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh..... 464

Vœu déposé par les groupes Communiste de Paris et Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à un femmage de la Ville de Paris à Catherine Ringer. 466

2026 DAC 59 - Subvention de fonctionnement (1.873.800 euros) et convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé. 467

2026 DAC 69 - Subvention (1.050.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Place" - centre culturel hip hop (Paris Centre). 469

2026 DAC 70 - Contribution, subvention (9.400.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Le Centquatre" (19e). 471

2026 DAC 71 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos" (11e).....471

2026 DAC 74 - Subvention (130.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Ktha compagnie" (20e).....471

2026 DAC 107 Subventions (490.000 euros) à 4 associations œuvrant pour la musique symphonique et chorale et avenants à conventions avec ces associations. 473

2026 DAC 108 - Subventions (60.000 euros) à 4 associations œuvrant dans le domaine de la musique de patrimoine et de création. 473

2026 DAC 112 - Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures. 473

2026 DAC 169 - Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique. 474

2026 DAC 224 - Subventions (16.000 euros) aux associations Maison de la culture yiddish Bibliothèque Medem (10e), et Centre Medem Arbeter Ring (10e). 475

2026 DAC 435 - Convention triennale avec le G.I.P. "Réussite éducative visant à favoriser l'accès et le parcours des enfants des quartiers populaires dans les conservatoires". 476

2026 DAC 479 - Subvention de fonctionnement (57.390.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".....478

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la normalisation de la relation entre la "Halle Saint Pierre" et la Ville de Paris. 479

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels du Muséum national d'Histoire naturelle. 480

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'accessibilité des bébés dans les musées parisiens "Les bébés au musée !". 482

2026 DAC 221 - Subventions (9.500 euros) à trois associations littéraires "Paris Librairies", "Les carnets du passage" et "SoBD". 482

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien d'un lieu culturel au 15-17, boulevard Barbès et à l'encadrement des loyers commerciaux. 483

2026 DGOM 4 - Subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du Salon de la gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde. 484

2026 DGOM 5 - Subventions (25.000 euros) aux associations "CIFORDOM", "Difé Kako" et "Les Contres Courants". 485

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation. 487

Compte rendu de la 3e Commission. 488

2026 DAE 152 - Subventions en fonctionnement (527.750 euros), conventions et avenants avec 15 organismes dans le cadre de l'appel à projets "Paris Code #11" (2026). 489

2026 DAE 157 - Subventions (610.000 euros) et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi. 491

2026 DSOL 143 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du R.S.A. (2.559.295 euros)..... 492

2026 DSOL 156 - Convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du volet R.S.A. de la loi pour le plein emploi. - Avenant 2026. 493

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au désengagement financier de l'État en matière d'insertion et d'accompagnement des allocataires du R.S.A. 493

2026 DAE 168 - Subventions de fonctionnement (137.600 euros) et d'investissement (4.400 euros) à 5 associations pour le financement de 5 projets au titre de l'innovation. 496

2026 DAE 154 - Subventions (94.500 euros) et conventions à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026. 498

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au développement et à l'intégration d'indicateurs d'affluence. 499

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg. 499

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à une stratégie municipale de lutte contre la prolifération des commerces de téléphonie et de transfert d'argent dans le Nord-est parisien. 501

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces. 502

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un régime de terrasse estivale à amplitude horaire réduite et à redevance proportionnée. 503

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris à la candidature des bistrots et cafés de France au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. 504

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'avenir commercial du B.H.V. 505

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 507

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 514

Clôture de la séance. 514

Questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 514

QE 2025-42 - Question de Mme Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement des piscines municipales et des sites de baignade. 514

QE 2025-43 - Question des élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au contrôle de l'utilisation des deniers de la Ville. 515

QE 2025-44 - Question de Mme Jeanne OUVRET et des élus du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Préfet de police relative à la participation financière de la Ville de Paris aux opérations de rétention administrative et d'éloignement des personnes étrangères en situation irrégulière. 515

QE 2026-45 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'école du projet Erlanger (16e). 516

QE 2026-46 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de la Tour Montparnasse. 516

QE 2026-47 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au financement privé de l'aménagement et de l'entretien de l'espace public. 517

QE 2026-48 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative au fonctionnement de l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris. 518

QE 2026-49 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au courrier adressé avec d'autres maires de capitales européennes au commissaire européen. 518

QE 2026-50 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'information et à l'agrément de la Ville pour la visite de la délégation du BAPS à la Tour Eiffel. 519

QE 2026-51 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au paiement de la redevance due par la S.A.S. "FREMOSC" pour le terrain municipal du 17, avenue Junot (18e). 519

QE 2026-52 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux fugues des mineur.es confié.es à l'A.S.E. de Paris et risque d'exploitation sexuelle. 520

QE 2026-53 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'ineffectivité de l'encadrement des loyers à Paris. 521

QE 2026-54 - Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la professionnalisation des personnels du périscolaire et au contenu de l'École du périscolaire. 521

QE 2026-55 - Question de Mme Céline VERZELETTI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la baisse du nombre d'abonné.es Vélib'. 522

QE 2026-56 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux perturbations du versement des DMTO à la Ville de Paris. 523

QE 2026-57 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'accompagnement de la Ville dans la négociation avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes. 523

QE 2026-58 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux sous-effectifs et au respect des taux d'encadrement dans le périscolaire parisien à la rentrée 2026. 523

QE 2026-59 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux sous-effectifs périscolaires dans les écoles du 11e arrondissement et à la situation du 11 bis, avenue Parmentier. 524

QE 2026-60 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'installation du comité d'éthique et d'orientation sur l'intelligence artificielle. 524

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt. 525

Votes spécifiques. 525

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 525

Comptes rendus des Commissions. 534

Listes des membres présents. 546

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 554

Tableau des votes des groupes politiques. 560

La séance est ouverte le mardi 6 octobre 2026 à neuf heures trois minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, assisté de Mme Annah BIKOULOULOU, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Jeanne OUVRET et M. Jules PASQUIER, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, merci beaucoup à toutes et à tous de votre présence pour l'ouverture de notre Conseil. Plusieurs éléments, avant d'entamer l'ordre du jour de la séance.

Désignation du secrétaire de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout d'abord, vous savez que nous appliquons pour la première fois le nouveau règlement du Conseil de Paris. Il a notamment visé à toiletter notre organisation des obligations du C.G.C.T. Je le rappelle, il est en théorie obligatoire de désigner un secrétaire de séance. Nous prendrons l'habitude de désigner un secrétaire de séance à chaque fois.

Nous proposons que ce soit Yvain BOURGEAT-LAMI qui soit notre secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'opposition de notre Assemblée, en tant que benjamin.

Yvain BOURGEAT-LAMI est donc désigné secrétaire de séance.

Minute de silence en l'hommage au Premier Ministre M. Édouard Balladur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons tout d'abord une minute de silence en l'honneur du Premier Ministre M. Édouard Balladur. Je tiens à préciser que conformément au souhait exprimé par sa famille, il ne lui sera pas rendu d'hommage au Conseil, mais nous avons tout de même souhaité collectivement faire une minute de silence.

Ensuite, nous aurons la minute de silence en l'honneur des pompiers. Je remercie le commandant en second, général TROHEL, d'être à nos côtés ce matin, pour nous accompagner.

Je vous propose tout d'abord de faire une minute de silence pour le Premier Ministre, Édouard Balladur.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout d'abord, je vous propose l'adoption du compte rendu sommaire de la séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026.

Y a-t-il des observations, ou des oppositions sur ce document ?

Non, il n'y en a pas.

Il est donc adopté. Je vous remercie.

Minute de silence en l'honneur des pompiers décédés durant l'été.

M. LE MAIRE DE PARIS. - A présent, nous allons à la fois faire une minute de silence en l'honneur des pompiers décédés durant l'été, mais surtout vous annoncer, conformément à ce qui a été dit en conférence d'organisation, l'annonce de la remise du Sceau des Nautes et son grand argent au général de la B.S.P.P. Il ne pouvait pas être présent à nos côtés ce matin. Merci au commandant en second d'être là. Nous procéderons donc à la remise de la décoration ultérieurement. Je dirai quelques mots après la minute de silence, si vous voulez bien vous lever.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Monsieur le commandant en second de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, cher général TROHEL, Monsieur le commandant Alexandre VERLAINE, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le Conseil de Paris rend aujourd'hui hommage aux combattants du feu qui ont été mobilisés tout cet été, au péril de leur vie, pour sauver les nôtres. Ce sens du sacrifice est contenu dans le premier engagement du code de l'honneur de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris : "Ayant accepté de servir avec honneur et loyauté la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, j'accomplis la mission reçue jusqu'au bout".

Accomplir la mission reçue jusqu'au bout, cela voulait dire, cet été, se jeter dans la fournaise des incendies qui ont ravagé une partie de notre pays comme jamais auparavant. En Gironde, dans les Landes, dans le Var, et plus près d'ici, à Fontainebleau, les feux ont détruit une partie de nos forêts, fragilisées par des semaines de canicule et de sécheresse. Vous n'avez pas hésité une seconde à porter assistance à vos camarades dans ces territoires. Près de 182 militaires se sont engagés pour ce combat, à plus de 600 kilomètres de notre capitale, mais qui nous concerne tous.

Nous vous avons vu vous battre tout l'été, affronter les flammes, nuit et jour, sécuriser et secourir les habitants menacés. Nous vous avons entendu nous dire combien vous manquez de moyens matériels et humains. Nous avons partagé votre peine, à chaque fois qu'un des vôtres tombait au feu. Une émotion partagée lors des cérémonies qui ont eu lieu pour rendre hommage à celles et ceux qui sont décédés.

A Saint-Médard-en-Jalles, le 21 juillet dernier, on célébrait le courage de 2 sapeurs-pompiers de 34 ans qui ont péri dans l'incendie dévastateur de Mérignac. Ils ont perdu la vie en allant secourir, en allant faire leur métier, en allant aider les autres, et pour empêcher des catastrophes plus grandes d'arriver. Des mots qui vous rappellent notre solidarité, mais qui sont peu de chose, face aux sacrifices auxquels vous consentez. Ils ont perdu la vie en allant faire leur métier. Pourtant, le décès d'un pompier en exercice ne doit jamais être considéré comme faisant partie du métier. 4 morts pour le seul mois de juillet, c'est 4 morts de trop, et c'est sans compter les 129 pompiers intoxiqués sur les feux de Gironde, dans les Landes, et dans le Var.

Nous vous devons tant, et pourtant, nous manquons à notre premier devoir, celui de vous donner les moyens d'exercer votre métier en toute sécurité, car cet été en annonce d'autres, toujours plus chauds, toujours plus secs, et vous ne pourrez pas toujours compenser l'absence de moyens par votre courage et votre abnégation, même si, je le sais, vous respecterez toujours cet autre engagement de votre code de l'honneur : "Toujours solidaire, je ne connais ni violence, ni indifférence, ni lassitude".

A Paris, nous savons pouvoir compter sur vous. La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris est en première ligne depuis plus de 200 ans pour répondre à chaque appel à l'aide. A travers les décennies, vous avez su nouer un lien unique avec les Parisiennes et les Parisiens, et dans les circonstances les plus difficiles de leur vie, ils savent qu'ils peuvent compter sur vous, mais ce lien particulier est aussi un lien de joie, de fête, aux casernes, qui sont au cœur de la vie de notre ville et de nos quartiers, et qui sont un lieu de rassemblement immanquable à chaque fête nationale. La tradition du bal des pompiers est née ici, à Paris. A Montmartre, quand des passants se sont joints aux pompiers de la caserne de retour du défilé militaire du 14 juillet, c'est le sergent Cournet qui aurait décidé d'ouvrir les portes de la caserne aux habitants du quartier, pour ne jamais les refermer.

Au quotidien et dans les moments d'histoire, les sapeurs-pompiers sont là pour secourir, la nuit du 13 novembre 2015, pour préserver, lors de l'incendie de Notre-Dame en 2019, pour sécuriser, lors de Jeux olympiques de 2024, ce qui me rappelle le dernier couplet de l'un des chants que vous entonnez : "Paris, nous voilà dans tes rues, toujours, fidèles et sans aucun détour, foulant les pavés de tous tes faubourgs, seulement pour te porter secours, sauver ou périr".

Aux noms des Parisiennes et des Parisiens et du Conseil de Paris, pour honorer votre courage et vos engagements sans faille dans notre ville, nous vous remettrons bientôt le Sceau des Nautes de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Très chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème de l'accélération de l'adaptation et de la mise en sécurité climatique, avec des temps de parole évidemment répartis en fonction des groupes. Veillez à laisser du temps à vos orateurs successifs.

Je vais dire quelques mots, pour commencer.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire un rappel au règlement, sur la base des articles 1, 2 et 3.

Je voudrais revenir sur vos promesses de début de mandat. Sauf à croire que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, mais vous nous aviez dit que vous limiteriez vraiment le nombre de débats, le nombre de vœux de l'Exécutif déposés en Conseil, ou quelques heures avant le Conseil, que nous aurions des délibérations en temps et en heure, que nous aurions les documents annexés à ces délibérations, et c'est tout le contraire de ce qui est en train de se passer.

J'ai fait un conseil d'arrondissement où un tiers des délibérations, vous m'entendez, un tiers des délibérations, ont été examinées en procédure d'urgence, avec des annexes qui manquaient. D'ailleurs, il a fallu demander ici les annexes de délibérations aussi importantes, par exemple, que la convention sur la publicité.

Quant aux débats, nous avons été informés d'un débat sur un sujet évidemment majeur, celui de la cause lycéenne, mais hier. C'est du jamais vu ! Avec un vœu qui est tombé en fin de journée, comme si la conférence des présidents, mes chers collègues, comme si la conférence des présidents ne savait pas qu'il y aurait cette semaine de revendications.

Monsieur le Maire, je demande en mon nom, mais j'imagine au nom de tous mes collègues, que l'on ait des ordres du jour qui tiennent à peu près la route, qu'on ait des documents transmis à peu près en temps en heure, et puis qu'on ait des réunions préparatoires.

J'apprends, en découvrant le vœu que vous avez déposé, que les mairies devraient être ouvertes aux lycéens. J'en vois tous les jours, des lycéens. Ce n'est jamais une revendication qu'ils m'ont faite, mais ils seront évidemment très bien accueillis, à condition que vous nous mettiez des moyens de sécurité qui permettent de les protéger.

Si vous ne voulez pas que le Conseil de Paris devienne un théâtre d'ombres, je vois que ce matin, la moitié de votre Exécutif est absente de ce Conseil de Paris, mettez des méthodes différentes, parce qu'à propos de méthodologie, nous sommes par exemple informés d'une réunion de la M.I.E. sur le périscolaire, écoutez bien, la veille, à 21 heures, 21 heures 30, pour une réunion qui a lieu à 9 heures le matin, devinez sur quoi ? Sans rire, sur la méthodologie !

De grâce, changeons nos méthodes de travail, pour que ce lieu soit un lieu de démocratie. Vous savez, Monsieur le Maire, que je n'ai pas envie, moi, d'être dans une opposition bête et méchante, mais il faut que l'on ait les moyens de travailler.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame la maire, je suis un peu étonné de ce que vous dites sur les procédures d'urgence à votre conseil d'arrondissement. Factuellement, je vais demander qu'il me soit sorti le nombre exact de délibérations en procédures d'urgence dans votre conseil d'arrondissement. Il y a des règles qui s'appliquent à tout le monde. Vous avez dit qu'il y avait un tiers des délibérations en procédures d'urgence. Je vais factuellement faire vérifier dans la matinée combien étaient en procédures d'urgence. M'est d'avis que ce ne sera pas un tiers, mais on va regarder cela…

Deuxième chose, vous vous plaignez, pardon, du vœu de l'Exécutif qui a été déposé en fin d'après-midi à l'initiative de l'Exécutif, et donc évidemment, y compris de la mienne. Il s'agit d'un vœu sur la mobilisation lycéenne. Pardonnez-nous de ne pas l'avoir anticipé de 15 jours. Cela fait partie aussi des réalités de la vie de cet hémicycle.

Enfin, je le dis, nous continuons à limiter, par rapport à ce qui se faisait avant, le nombre de débats organisés et de communications de l'Exécutif, et c'est souvent à la demande des groupes, en conférence d'organisation, que sont fixés les points fixes sur des débats, parce que vous le demandez, les groupes, mais nous prenons le point et nous continuerons à progresser. Je retiens que vous avez même cité les articles de votre rappel au règlement, ce qui est en soi exemplaire.

Merci, Madame la maire.

2026 SG 27 - Communication sur l’accélération de l’adaptation et la mise en sécurité climatique.

Vœu n° 13 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux chaleurs excessives dans les logements et à l’insalubrité.

Vœu n° 74 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la création d’une cérémonie annuelle d'hommage aux personnes décédées des suites des épisodes de chaleur extrême et à l'édification d'un mémorial.

Vœu n° 76 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au renforcement des moyens de l’Etat attribués aux collectivités locales pour l’adaptation au changement climatique des écoles.

Vœu n° 43 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien.

Vœu n° 46 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l’adaptation du bâti scolaire parisien au dérèglement climatique.

Vœu n° 89 déposé par le groupe Paris apaisé relatif au bilan de la canicule et à la préparation d’épisodes climatiques extrêmes.

Voeu n° 90 déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales.

Vœu n° 70 déposé par le groupe Paris au centre relatif au bilan de la gestion des épisodes caniculaires.

2026 DGGP 4 - Aide (100.000 euros) au fonds de soutien d'urgence de l'Association des maires de France en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais commencer à faire lecture de la communication introductive de l'Exécutif concernant le sujet de l'adaptation et du réchauffement climatique, après, évidemment, une fin de printemps et un été très éprouvants.

Mes très chers collègues, plus 56 %, c'est le niveau de la surmortalité à Paris durant les épisodes de canicule que nous avons connus dès le mois de juin, et durant l'été. 1.500, c'est le nombre de décès supplémentaires enregistrés dans le Grand Paris pour le seul mois de juin, et 23, c'est le nombre de jours de pic de pollution à l'ozone. Je voudrais mentionner le nombre de 500 décès pour la seule journée du 26 juin, une des journées les plus chaudes de l'été, le plus chaud jamais enregistré en France. A Paris, cinq vagues de chaleur se sont succédé depuis le mois de mai. On le sait tous, l'atypie des températures des jours de ce début d'automne est un signe alarmant de plus de ce qui est en train de se produire. 48 journées au-dessus de la barre des 30 degrés, 28 journées classées en vigilance orange ou rouge. Des journées irrespirables, des nuits où l'on ne trouve pas le sommeil, et des Parisiennes et des Parisiens traumatisés de découvrir ce qui les attend pour les années à venir.

Il aura fallu combien de morts pour se rendre compte que le climat a déjà changé ? Ce nouveau régime climatique nous met face à une double urgence : continuer de lutter contre ce réchauffement, et nous adapter dès aujourd'hui à ce changement. Face à ce danger, nous devons assumer d'agir de manière radicale, immédiate et, évidemment, concertée. Nous devons sortir des postures idéologiques et des oppositions stériles, mettre tous les moyens nécessaires pour préparer l'été prochain et les suivants qui pourraient être de plus en plus chauds, qui seront de plus en plus chauds. Les Parisiennes et les Parisiens nous attendent. Ils veulent des résultats tangibles dès l'été 2027.

Paris n'a pas attendu pour agir. Nous avons planté, végétalisé, créé des cours "oasis", rénové des logements, rendu la Seine aux Parisiennes et aux Parisiens, et les canaux à la baignade. Tout cela est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons changer d'échelle, mais aussi changer de méthode. L'adaptation ne doit pas reposer uniquement sur les grands projets structurants. Elle doit être partout dans la ville, à tous les niveaux, dans chaque rénovation. Cela se joue dès maintenant. C'est une bataille contre le temps qui s'engage. Nous devons nous organiser pour y faire face. Il faut intervenir rapidement et concrètement dans nos écoles, nos rues, nos logements, nos services publics, au plus près des besoins, l'ombre, l'eau, le frais, afin de nous protéger.

Pour ce faire, nous avons besoin de tous les maires d'arrondissement, de la majorité et de l'opposition, qui connaissent mieux que personne les priorités de leur territoire. C'est un enjeu de santé publique, une réalité qui nous touche tous. C'est l'enseignement de cet été, la vulnérabilité à la chaleur dépasse très largement la seule question du grand âge. Jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de maladie chronique, personnes en situation de handicap ou de souffrance psychique, travailleurs exposés, personnes sans domicile ou mal logées, chacun est concerné directement.

C'est un enjeu d'attractivité, aussi. Les grands réseaux, les manifestations, les rassemblements, l'activité économique et touristique, ont été bouleversés par les canicules. C'est un enjeu de société qui nous impose de changer nos modes de vie. En tant que collectivité, il va falloir adapter les services publics à cette nouvelle réalité, qui concerne aussi tous les acteurs essentiels du territoire, car c'est un enjeu territorial qui doit tous nous mobiliser, Ville de Paris, hôpitaux, E.H.P.A.D., opérateurs de réseaux, acteurs économiques et gestionnaires de transports, société civile. L'adaptation ne se fera que si chacun y prend sa part.

C'est un enjeu de justice, parce que face à la chaleur, nous ne sommes pas égaux. Quand certains peuvent se mettre à l'abri, d'autres subissent des températures insupportables dans leur appartement, ou à leur travail.

En un mot, c'est un enjeu existentiel pour Paris. On ne vivra pas à Paris sous 50 degrés demain si nous n'adaptons pas la ville dès aujourd'hui. Notre objectif est donc très ambitieux et très simple à la fois : que notre ville reste habitable pour que notre vie reste vivable.

Nous avons commencé à accélérer dès cet été, notamment dans nos écoles. Nous allons encore amplifier ce mouvement dès cette fin d'année et en 2027, avec quatre priorités : l'adaptation de l'espace public, l'adaptation des logements, protéger celles et ceux qui sont les plus exposés, et évidemment, le chantier singulier des écoles et des crèches. C'est un nouveau pacte que nous devons construire avec les Parisiennes et les Parisiens, celui d'une ville et de sa population qui se mobilisent face à un climat qui a déjà changé. Cette ambition dépasse Paris. Elle engage la Métropole, l'Etat, nos partenaires européens, et les villes du monde entier, qui affrontent les mêmes défis. Paris y prendra toute sa part.

Permettez-moi de remercier le secrétariat général, Marie DAUDÉ, et l'ensemble des services, qui ont beaucoup travaillé, cet été, d'abord, au moment de la crise aiguë, mais aussi après, pour commencer à adapter et préparer ce

programme que nous discuterons aujourd'hui, saluer Alexandre FLORENTIN en tribune, qui viendra rejoindre les rangs de l'administration pour piloter ce sujet aux côtés de la DTEC et du secrétariat général.

Je vous remercie, très chers collègues.

Je vous propose d'entamer les tours de parole, avec quelques petites modifications dans les ordres. J'ai la liste actualisée. La parole est pour commencer à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, face au changement climatique, Paris doit aujourd'hui marcher sur deux jambes : une politique d'atténuation et une politique d'adaptation. L'atténuation, c'est tout ce que nous faisons pour réduire nos émissions, et limiter le réchauffement. L'adaptation, c'est tout ce que nous faisons pour protéger les Parisiennes et Parisiens contre un climat qui, lui, est déjà en train de changer. L'un sans l'autre conduit à l'échec.

Prenons l'exemple de la végétalisation. Vous revendiquez 150.000 arbres plantés en 10 ans. Vous annoncez la poursuite de plantations par 300 hectares d'espaces verts supplémentaires d'ici 2040. Vous promettez de protéger l'exceptionnel patrimoine arboré parisien. Ce chiffre de 150.000 arbres plantés, vous en avez fait un marqueur politique, un totem en écologie, mais il ne dit rien du nombre d'arbres abattus dans le même temps, rien de la mortalité de jeunes plants, rien de l'état sanitaire des arbres après les sécheresses successives. Surtout, ce chiffre ne dit rien de la préservation des grands arbres matures.

Si l'étude de référence de l'APUR, en comptabilisant toute végétalisation de plus de 3 mètres de hauteur, établit une canopée de 14 % dans Paris hors bois, et 21 % avec les bois, ce qui doit nous intéresser en priorité, chers collègues, pour que Paris s'adapte aux canicules, c'est le nombre d'arbres matures, seuls capables de produire réellement de l'ombre et du rafraîchissement grâce à l'évapotranspiration, parce que non, un arbre de 50 ans ne se remplace pas par X jeunes plants. La compensation instantanée, c'est comme la pensée magique, cela n'existe pas.

Sanctuariser, c'est faire de l'abattage d'un arbre mature une solution de dernier recours, seulement lorsqu'un impératif sanitaire ou de sécurité l'exige. La mise en œuvre d'un projet urbanistique ne doit plus justifier la mise en danger d'un arbre mature, en surface, comme en sous-sol. Trop d'arbres meurent parce que leur réseau racinaire a été abîmé, ou parce qu'ils ont souffert de stress hydrique.

Paris apaisé demande donc la publication en "open data" d'indicateurs simples. Combien d'arbres matures sont abattus chaque année ? Combien meurent ? Combien sont fragilisés ? Quelle évolution de la canopée des grands arbres ? Nous demandons aussi que la Ville remette des moyens dans l'entretien du patrimoine existant. Un exemple assez simple : le personnel municipal des bûcherons élagueurs n'a jamais été aussi réduit. Le prochain budget, à ce titre, doit montrer ce rééquilibrage entre entretien et investissement, car Paris n'a pas besoin d'une nouvelle course aux chiffres, annonçant demain 250, 300.000 arbres plantés. Paris a surtout besoin que les arbres d'aujourd'hui soient encore là dans 20, 30 ou 50 ans.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire. Vous avez rappelé la canicule. Vous avez rappelé à quel point les écoles de Paris n'étaient absolument pas prêtes pour les grandes chaleurs, et lors du budget supplémentaire, nous avions déposé des amendements pour augmenter massivement le budget de rénovation des écoles. Vous avez un peu rapidement, je trouve, évacué nos amendements, en nous expliquant que ce budget supplémentaire, Mesdames et Messieurs, était un budget qui tenait compte de la situation, et qui était volontariste sur la question des écoles. Bon… C'était 12 millions d'euros d'autorisations de programme, et puis à la rentrée, on découvre que vous êtes prêts, maintenant, à mettre 400 millions d'euros.

Que s'est-il passé entre juillet et maintenant ? Les canicules étaient pourtant passées, on avait bien compris à quel point elles pouvaient être douloureuses. Je vais vous dire ce qui s'est passé. Deux choses. La première, c'est que vous avez enfin, en 2026, fait un inventaire de votre patrimoine scolaire. Enfin, école par école, vous vous êtes dit : "Tiens, faut-il changer les vitres, mettre des brasseurs d'air là ? Est-ce que cela mérite une rénovation lourde ?" Vous avez pu enfin sortir un chiffre.

Que n'avez-vous pas fait depuis ? Depuis au moins 20 ans, on sait que les grandes chaleurs vont arriver, vont être de plus en plus importantes. Depuis au moins 2017, on sait que cela va toucher le patrimoine scolaire, puisque pour la première fois, une canicule a touché les écoles. Vous aviez d'ailleurs fait un exercice à la suite de 2017. Puis, le plan Climat, puis la mission Paris à 50 degrés, puis un plan Résilience avec un volet écoles. Vous n'en avez tiré aucune conclusion. La preuve, c'est qu'en 2026, vous ne saviez toujours pas l'état des besoins de votre parc scolaire. Il était temps d'agir.

Peut-être, permettez-moi d'espérer, que le fait que nous ayons attaqué la Ville en inaction climatique devant le Tribunal administratif, pour dire justement qu'en face de la connaissance que vous avez, vous n'y avez pas mis les moyens, et vous n'y avez pas mis la volonté politique, peut-être que cela vous a un peu bousculés, que vous vous

êtes dit : "Zut, il serait temps d'agir !", parce que vous pensez avoir agi en ayant fait des cours "oasis". C'est très bien. Je vous le dis, j'adore les cours "oasis". C'est esthétique. Cela permet de gagner un ou deux degrés dans les cours de récréation. C'est mieux que du bitume, mais enfin, à aucun moment on ne fait classe dans les cours "oasis". On fait classe dans les classes des écoles, Monsieur le Maire. C'est là que cela se passe.

Vous dites : "Allons tous faire classe dans les bois toute l'année". Oui, certainement, et "Laissons les écoles comme elles sont". C'est bien. C'est un beau projet… Vous dites aussi que vous avez rénové 200 écoles. On est allé vérifier. En 2011, quand vous avez commencé ce plan de rénovation, c'était quelques millions par an, c'étaient des rénovations d'hiver, pour économiser de l'énergie. Ce n'était absolument pas adapté pour les grandes chaleurs, donc oui, vous avez procrastiné. Enfin, vous vous réveillez.

Nous, nous disons en proposition qu'il faut faire cet inventaire, cette planification. Il semble que vous ayez fait l'inventaire. Nous attendons toujours la planification, vraiment. Ecole par école, nous voulons savoir ce que vous avez noté. Nous voulions le confronter avec ce que dit le personnel scolaire, parce que nous, nous ne vous faisons pas confiance dans votre capacité à transformer les choses.

Puis, il faut des travaux d'urgence. Là, j'ai l'impression que c'est le budget que vous débloquez, mais là non plus, ce n'est pas très clair. Il va donc falloir nous donner des précisions. Il va falloir surtout repenser les choses. Je vais faire plaisir à ceux qui veulent faire cours dans les bois : oui, il y aura encore des fermetures de classes, et oui, il faut s'organiser. Comment cela se fait-il que cela a été la bousculade ? Vous ne saviez pas où il fallait aller. Vous avez appelé Google en urgence pour pouvoir accueillir des élèves. Comment cela se fait que ce truc n'est pas encore organisé en 2026, alors qu'on a fait un plan Résilience et une M.I.E. Paris à 50 degrés ? Vous étiez à la rue. Maintenant, il va falloir intégrer de nouvelles pratiques. Là, effectivement, quand il y aura des fermetures d'urgence, on pourra accueillir des enfants ailleurs. Je pense par exemple à La Villette, où c'est frais.

Enfin, il faudra faire les rénovations lourdes. Le problème, Monsieur le Maire, c'est qu'avec 400 millions d'euros, vous n'êtes absolument pas dans le bon chiffrage. Les rénovations lourdes, c'est environ entre 2 et 4 millions d'euros par école. Si vous comptez 600 écoles, je vous en enlève 100, parce que vous pensez que vous avez fait les cours "oasis", c'est plutôt 2 milliards d'euros, Monsieur le Maire. Vous êtes face à un mur budgétaire. Ce mur budgétaire, vous savez très bien… Et vos alliés écologistes ont dit récemment dans un article du "Monde" que vous ne pourrez le résoudre qu'en augmentant les recettes, c'est-à-dire la taxe foncière, la taxe la plus juste qui existe à Paris, puisqu'elle touche majoritairement des multipropriétaires. C'est quand même mieux que de "marchandiser" la ville, comme vous le faites avec vos copains milliardaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis copain avec tout le monde, Monsieur MEUNIER. Je ne choisis pas en fonction de critères subjectifs…

La parole est à M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, nous voilà donc réunis pour parler de l'adaptation de Paris après les cinq vagues de canicule que nous avons connues cette année, qui nous ont une nouvelle fois démontré l'inadaptation de notre ville aux périodes de fortes chaleurs. Inutile de rappeler ici que ces épisodes vont malheureusement se répéter. Il devient donc tout aussi urgent d'adapter notre ville au changement climatique que de lutter contre ses causes pour tenter d'en limiter ses effets.

Vous présentez dans cette communication un certain nombre de priorités intéressantes, notamment quelques cibles que nous pouvons dans un premier temps saluer. Je pense notamment à la stratégie que vous proposez pour l'adaptation des crèches, des écoles, et des collèges, ainsi que l'attention particulière portée aux publics vulnérables, qui sont les premières victimes de ces épisodes de chaleurs extrêmes. Cela se justifie d'autant plus au vu des conditions inacceptables que nos aînés ont connues dans les résidences seniors, pourtant gérées par la Ville. Il faudra également faire monter en puissance le dispositif Reflex, qui est loin d'avoir fonctionné partout de manière uniforme dans les arrondissements.

Je veux également relever votre proposition de réfléchir à une logique de seuil pour la mise en sécurité climatique. C'est une réflexion intéressante. Il faut effectivement définir des seuils de chaleur, pour savoir ce qui doit continuer à fonctionner en cas d'épisodes extrêmes. Dans quelles conditions les écoles peuvent rester ouvertes, à partir de quand un logement devient difficilement vivable, ou encore, quels services publics doivent impérativement être maintenus, mais sur ce point, il vous faudra tirer les leçons des manquements de la Ville que nous avions déjà soulignés lors du précédent Conseil de Paris. Certains services publics doivent impérativement rester ouverts, particulièrement lorsqu'ils sont réputés plus frais en période de canicule. Je pense notamment aux piscines, ou à certaines bibliothèques, qui doivent pouvoir accueillir les Parisiens qui cherchent à se protéger de la chaleur, et ne pas fermer précisément au moment où ils en ont le plus besoin.

Enfin, votre communication revient sur le sujet de la climatisation. Je crois qu'il faut ici absolument clarifier la doctrine de la Ville en la matière, parce qu'aujourd'hui, les Parisiens n'y comprennent plus rien. Cette majorité a longtemps été très critique à l'égard de la climatisation, avant de débloquer, en juin 2026, un fonds d'urgence de 20

millions d'euros pour commander 1.200 brasseurs d'air pour les écoles. Nous avons besoin de connaître les résultats que vous tirez de ce plan et d'une doctrine claire. Dans quels bâtiments et dans quelles pièces la climatisation fixe sera-t-elle installée ? Selon quels critères privilégiera-t-on la climatisation, le réseau de froid, la géothermie, ou les solutions passives ? Cette absence de clarté sur la climatisation amène justement au point central qui explique que nous ne pouvons pas nous satisfaire simplement de cette communication. Cette communication fait six pages et compte cinq chapitres, et pas une seule fois n'apparaissent les mots "coûts", "budget", ni même "euros".

Alors, cela peut paraître anecdotique, mais pour nous, cela ne l'est pas, parce que sans programmation précise et chiffrée, les priorités que vous fixez restent juste théoriques, vous le savez, et certains agents commencent déjà d'ailleurs eux-mêmes à le reconnaître. La situation financière de la Ville est difficile. L'opposition a suffisamment alerté sur ce sujet pour que je n'aie pas besoin d'y revenir, mais nous n'avons eu de cesse de rappeler que l'adaptation de Paris au changement climatique nécessiterait des investissements considérables, et je ne suis malheureusement plus certain que nous ayons aujourd'hui les moyens de nos ambitions.

Alors, oui, vous dressez ici quelques priorités, mais il faut surtout nous dire combien elles vont coûter, à quelles échéances elles pourront être mises en œuvre, et avec quel plan de financement. Sans cela, vous nous présentez un nouveau rapport, certes, pas inintéressant sur le fond, mais qui reste simplement théorique. S'il y avait derrière ces propositions un financement et une programmation, nous pourrions avoir un débat intéressant, fondé sur nos priorités respectives, et sur les moyens que nous sommes prêts à leur consacrer, mais en leur absence, pourquoi débattre, et sur quoi débattre ? Ce n'est pas vos visuels séduisants, annonçant qu'à l'été prochain, Paris sera prête, qui changeront quoi que ce soit.

Alors, certes, depuis la publication de cette communication, vous avez annoncé 400 millions d'euros pour la rénovation thermique du bâti scolaire, sans que l'on sache bien de quels enveloppes et fonds ils proviendraient, ni le calendrier de leur déploiement. Encore une fois, sans évaluation précise des coûts engagés et un échéancier clair, tout cela restera lettre morte. Peut-être ne souhaitez-vous pas communiquer de montant pour ne pas rendre trop visible la réalité de la situation budgétaire de la Ville, mais le sujet de l'adaptation de Paris est trop grave, trop urgent, pour que nous restions sur ces postures.

Nous vous demandons donc de sortir de la simple communication et de nous avancer des plans chiffrés et une programmation précise. Nous serons alors au rendez-vous pour en débattre, d'abord, et pour accompagner les mesures qui nous paraîtront nécessaires, ensuite. Il y va de la vérité que nous devons aux Parisiens, mais aussi de notre capacité collective à préparer Paris aux bouleversements climatiques qui viennent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je profite de l'occasion pour dire deux choses. La première, c'est que les budgets, cela correspond à des inscriptions budgétaires. Monsieur MEUNIER, je pensais que vous aviez compris, après toutes ces années passées à nos côtés. On inscrit des crédits budgétaires quand on a des plans précis d'A.P., en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Je rebondis sur le sujet que vous venez d'évoquer, sur le fait que la situation financière de la Ville est exigeante, oui, mais elle le sera encore plus si le Gouvernement que vous soutenez lui impose les 220 millions d'euros du projet de loi de finances. Je le dis. A quel moment vous arrivez à articuler dans votre bouche les reproches qui nous sont faits sur la disponibilité financière et le positionnement de vos groupes au niveau national, qui va imposer la plus grande saignée de l'histoire budgétaire des collectivités territoriales ? Permettez-moi de le dire, bien pire, en une année, bien pire, mais nous aurons l'occasion…

J'en profite. Plaignez-vous-en ! Soutenez-nous auprès du Gouvernement pour demander que le projet de loi de finances… Puisque nous avons besoin de tant d'argent pour les écoles, pour les espaces verts, pour la propreté, soutenez-nous, au lieu de les accuser ici, et de les soutenir là-bas !

La parole est au président M. COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le maire…

Reprenez vos esprits, cela va bien se passer…

Monsieur le maire, mes chers collègues, ce mois de juin est le plus chaud jamais enregistré en France. Ce mois de juillet est le plus chaud jamais enregistré depuis le début des relevés en 1900. Le mois d'août 2026 est le mois, tout confondu, le plus chaud enregistré sur Terre, et la France vient de connaître le deuxième mois de septembre le plus chaud de son histoire cette année. Monsieur le Maire, vous avez rappelé les lourdes, très lourdes conséquences de tout cela.

L'été que nous venons de vivre n'est pas une parenthèse "météo" que nous pourrions refermer avec l'arrivée de l'automne, qui, d'ailleurs, n'arrive pas. La question qui nous est posée en octobre n'est donc plus simplement : que faisons-nous lorsqu'une canicule survient ? Elle est de savoir : comment organise-t-on une ville dans laquelle ces épisodes vont devenir plus fréquents, plus longs, et plus intenses ? C'est tout le mérite de cette communication. Elle

ne nous explique pas que tout aurait été fait. Elle dit que beaucoup a été fait, mais le climat va plus vite que nous. Nous devons donc aller encore plus vite que ce que nous avons initié.

Paris, évidemment, ne part pas de rien. 150.000 arbres plantés au cours de la précédente mandature, une canopée qui a progressé, plus de 200 cours "oasis", les "rues aux écoles", la rénovation de milliers de logements sociaux chaque année, j'étais dans une réunion hier soir à ce sujet, l'accès à l'eau renforcé, la transformation progressive de notre espace public. Personne de sérieux ne peut regarder Paris aujourd'hui et prétendre que la ville n'a pas changé, mais l'été 2026 nous oblige à franchir une étape supplémentaire. Jusqu'ici, nous parlions surtout d'"adaptation". Désormais, nous devons aussi parler de "mise en sécurité climatique". Ce n'est pas la même chose.

Adapter la ville, c'est désimperméabiliser, planter, végétaliser, et bien entendu, rénover. Mettre la ville en sécurité climatique, c'est se demander très concrètement : comment un enfant continue d'aller à l'école lorsqu'il fait 40 degrés ? Comment une personne âgée reste-t-elle chez elle sans être mise en danger ? Où dormir quand quelqu'un habite sous les toits ? Comment nos agents continuent de travailler ? Comment nos services publics continuent tout simplement de fonctionner ? Cela suppose une idée assez simple, mais profondément nouvelle pour notre organisation : régler davantage le service public sur le thermomètre que sur le calendrier. C'est ce changement de méthode que nous soutenons.

Dès 2027, chaque école, chaque crèche, chaque collège, devra disposer d'au moins une salle rafraîchie. Les établissements seront dotés à un rythme soutenu de protections solaires, de brasseurs d'air, de cours "oasis" ombragées, ou brumisées, et non, chers collègues, ce n'était pas rien, les cours "oasis". Dans l'espace public, 100 nouvelles voiles d'ombrage seront déployées dès l'été prochain, et l'objectif de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public est fixé à 2040. J'ai d'ailleurs inauguré ce week-end un nouveau jardin dans le 13e. Dans les logements, il faudra aussi accélérer pour faire du confort d'été un véritable objectif de rénovation, dans le parc social, comme dans le parc privé. De fait, une très bonne isolation est utile, mais insuffisante.

Surtout, nous devons protéger d'abord ceux qui ont le moins de moyens de se protéger eux-mêmes. Le dispositif Reflex sera élargi. Une réserve citoyenne sera créée. Nos établissements sociaux et médicaux sociaux seront adaptés en priorité.

Je laisserai évidemment mes collègues revenir dans le détail sur chacun de ces chantiers, mais je veux m'arrêter un instant sur le procès en inaction climatique fait à la Ville par nos collègues du Nouveau Paris populaire. Je suis généralement très flegmatique face aux critiques parfois acerbes, parfois exagérées, des oppositions. On va dire que c'est de bonne guerre, mais là, c'est tellement caricatural, que cela me semble nécessaire d'en dire quelques mots. Vous avez mis la Ville en demeure, puis saisi le Tribunal administratif. C'est votre droit. Vous demandez notamment une programmation plus précise de l'adaptation et de la rénovation de nos écoles, pourquoi pas, mais les mots ont un sens. On peut considérer que nous devons aller plus vite. Nous le considérons nous-mêmes. On peut demander davantage d'investissements, des calendriers plus serrés, davantage de rénovations. C'est le débat démocratique, mais il y a tout de même une différence entre dire : "Il faut accélérer", et dire : "Vous ne faites rien". A force de confondre ce qui est insuffisant avec ce qui est inexistant, les critiques avec les procès, on finit par rendre les mots inutiles.

Prenons simplement un ordre de grandeur. En 2026, Paris a inscrit 497,7 millions d'euros de crédits de paiement pour ses investissements de transition écologique. A l'échelle nationale, le fonds Vert destiné à accompagner les collectivités dans leurs transitions est doté de 837 millions d'euros. Les périmètres ne sont évidemment pas les mêmes, et je ne prétends pas comparer l'ensemble des dépenses climatiques de l'Etat à celles de Paris, quoi que cela pourrait être intéressant, mais cela donne tout de même la mesure de l'effort financier engagé par notre collectivité. L'ordre de grandeur parisien représente près de 60 % de cette enveloppe nationale. Alors, demandez-nous d'aller plus vite, sans doute. Critiquez-nous, cela peut être votre rôle, mais "inaction", franchement… Quelle cécité ! Quel manque d'humilité pour jouer en permanence les donneurs de leçons !

Il y a, d'ailleurs, une bonne nouvelle pour vous, depuis les élections municipales. Votre mouvement exerce désormais lui aussi directement des responsabilités municipales. En tout cas, suffisamment pour permettre de sortir progressivement du concours de communiqués, pour entrer dans quelque chose de beaucoup plus intéressant : la comparaison des résultats. Nous regarderons donc vos budgets, comme vous regardez les nôtres, vos calendriers comme vous regardez les nôtres, le nombre d'écoles adaptées, de logements rénovés, d'arbres plantés, de sols désimperméabilisés. Même thermomètre, mêmes exigences pourront être demandées à Roubaix, Saint-Denis, la Courneuve, Creil… et peut-être Vénissieux, et Vaulx-en-Velin, selon les élections. Si, d'ailleurs, d'autres municipalités en France apportent des solutions nouvelles, et je parle cette fois des autres, nous nous en saisirons évidemment…

Oui, cela vous fait mal d'entendre des vérités !

Au fond, la véritable épreuve de cette communication ne sera pas le débat que nous avons aujourd'hui. Ce sera la prochaine vague de chaleur. C'est sur ce sujet que nous devons rendre des comptes et c'est sur nos actions que nous voulons être jugés. C'est exactement l'ambition que sert cette communication.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le maire, chers collègues, les chiffres de votre communication donnent le vertige. Je ne retiendrai que celui-ci : en un seul été, 28 journées classées en vigilance orange ou rouge, contre 2 en 2025. Cette réalité effrayante nous oblige. La mise en sécurité climatique est la condition de l'habitabilité de notre ville. Garantir à chacun de pouvoir vivre, travailler, étudier, se protéger chez soi comme dans l'espace public, voilà l'enjeu du débat qui s'ouvre.

Soyons lucides. Même si beaucoup a été fait ces dernières années en matière d'adaptation, végétalisation renforcée, Plan Climat dans les logements sociaux, etc., force est de reconnaître que l'emballement climatique, pourtant si prévisible, ainsi que la structure même de notre ville, avec son extrême densité et sa minéralité, font que nous ne sommes aujourd'hui pas prêts. Nous l'avons cruellement ressenti cet été.

Nous devons dire les choses clairement. Le rythme des risques et des crises dépasse aujourd'hui celui de nos réponses. Cela nécessite à la fois de changer d'échelle pour faire beaucoup plus, mais aussi d'opérer un véritable changement de paradigme pour faire autrement. Cette communication en ouvre la voie, en affirmant qu'il ne s'agit pas d'un plan de plus, mais d'un engagement renforcé et d'une nouvelle méthode.

Pour cela, il faut penser global, mais aussi faire preuve d'agilité. Il ne sert à rien d'opposer les différentes réponses, alors qu'il s'agit de les articuler. Par exemple, les enjeux centraux d'adaptation ne doivent pas nous faire oublier qu'il est essentiel de ne rien lâcher sur les efforts d'atténuation et de décarbonation. Je vous renvoie au débat simpliste de cet été sur la climatisation.

S'il faut accélérer sur les grands programmes de transformation du bâti, et la communication en donne un certain nombre, isolation thermique par les toitures, raccordement au réseau de froid urbain, accélération du plan Volets, etc., les investissements plus modestes comme les brasseurs d'air, les salles rafraîchies, sont essentiels à la vie de tous les jours, et nous nous félicitons des chiffres annoncés pour cette accélération. Un investissement ne vaut que s'il change la vie concrètement dans la rue, à l'école, dans son immeuble.

Ensuite, la mise en sécurité climatique, c'est agir partout, et dans tous les domaines, dans l'espace public comme dans les lieux privés. Nous avons bien vu que la chaleur a frappé le plus durement les Parisiennes et Parisiens dans leur intérieur. Pendant les chaleurs extrêmes, il faut être capable de réorganiser la vie, dans le social, l'économie, le travail, l'éducation, avec une attention plus particulière à ceux qui sont les plus exposés, adapter les horaires des services publics, aller vers les personnes à la rue, protéger les travailleurs, et je rappelle notre vœu sur le congé climatique, soutenir des réseaux de solidarité.

Enfin, cela suppose de construire ensemble, avec les habitants, les associations, les entreprises, dans une gouvernance renouvelée. La sécurité climatique ne se décrète pas. Elle se coproduit. Chacun de nous aussi a un rôle à jouer. Les lieux rafraîchis par les bailleurs sociaux, l'ouverture de jardins privés, la participation des habitants pour construire des îlots de fraîcheur, etc.

Vous l'entendrez, vous allez l'entendre dans nos prochaines interventions, mes collègues du GESP vont aborder des sujets très concrets : l'école pour protéger nos enfants, l'hommage que nous devons aux victimes de la canicule, les interventions à mener dans les "logements bouilloires", trois angles différents, et il y en a tant, pour une même ambition : soyons à la hauteur, mes chers collègues.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, comme il y a à peu près trois mois sur votre communication dédiée à l'espace public, vous nous présentez une longue communication de six pages de logorrhée, dont évidemment, comme tout un chacun ici, nous partageons largement les contours, notamment sur les diagnostics et l'état des lieux.

Il n'en demeure pas moins, Monsieur le Maire, et vous le savez très bien, que les faiblesses sont intrinsèques à cette communication. Il n'y a notamment pas, tout simplement, de plan de financement. Or, c'est quand même l'articulation principale de ces problématiques de la sécurité climatique. En l'espèce, pas une seule ligne n'est consacrée à un financement sérieux de votre communication, de votre plan, qui est un énième plan dans la politique parisienne.

J'en veux pour preuve le seul financement dont vous nous parlez, c'est un fonds métropolitain qui serait abondé d'une part par l'Etat, que vous passez, vous et votre majorité, votre temps à vilipender à longueur de journée, et l'Union européenne, dont on sait très bien que la mobilisation administrative nécessiterait "a minima" deux bonnes années avant d'avoir le début du commencement d'un crédit. Ce qui veut dire qu'en fait, cette communication vous permet simplement de "raser gratis" et d'externaliser la contrainte financière et, en gros, d'être généreux avec l'argent d'autrui, au lieu d'être généreux avec votre propre argent. C'est un petit peu la mairie "au pays des merveilles". Tout le monde sait ici que le fonds métropolitain, il n'y aura jamais un euro là-dedans, car contrairement à ce que vous dites, Monsieur le maire, vous avez largement les capacités de mobiliser des crédits pour financer votre communication.

Il suffit, par exemple, de procéder à quelques économies assez simples, notamment sur l'exercice rapace du droit de préemption, qui mobilise quand même 250 millions d'euros à l'année, ou encore, de résorber, de diminuer l'enveloppe des travaux très luxueux que vous prenez sur la rénovation de vos logements sociaux. Je tiens à signaler ici que c'est à peu près le double de ce que le privé fait dans ses palaces parisiens. Cherchez l'erreur. Il est inutile d'aller détrousser les Français, lorsqu'il s'agit de détrousser simplement votre propre comptabilité.

Le deuxième financement, car il n'y a rien dans votre communication, Monsieur le maire, nous avons découvert que vous mettiez 400 millions d'euros sur la table sur le sujet, mais vous auriez été bien inspiré de le mettre dans votre communication. Il se trouve que vous l'avez réservé à la bonne presse que, par chance, évidemment, nous lisons ici. 400 millions d'euros, ce qui fait annuellement 67 millions d'euros, dont on ne sait à peu près pas, les journalistes n'étaient pas capables de nous le dire, s'ils se cumulent aux 118 millions d'euros annuels que vous réservez à la transition climatique, ou s'ils se substituent. J'espère que vous pourrez répondre à cette question. En tout cas, nous espérons qu'à la fin de l'année, nous verrons pousser, dans le budget primitif pour l'année prochaine, les autorisations de programme qui sont dédiées.

Le deuxième sujet, Monsieur le maire, c'est votre peu d'appétence pour l'urgence, car vous nous indiquez que vous allez procéder au raccordement de 300 établissements publics d'ici 2042. Il ne faut pas être pressé, vous en conviendrez, mais je voudrais quand même vous dire, ce n'est pas un "scoop", en réalité, la concession que vous avez passée avec Fraîcheur de Paris, en 2001, prévoyait déjà le raccordement de ces 300 établissements entre 2022 et 2042, en 10 ans. Ce qui veut dire qu'en l'état actuel, quasiment rien n'a été fait, car 4 ans après cette concession, vous n'avez raccordé que 6 établissements publics sur les 300 envisagés. Nous sommes très loin du résultat.

Je veux dire aussi, au passage, que les crèches, et votre action pour les crèches, en termes d'équipement de protections solaires, ou de brasseurs d'air, vous le prévoyez d'ici 2031, pour 500 petits établissements publics. Vous conviendrez que nous n'avons pas la même notion de l'urgence. En gros, il est urgent de prendre son temps, Monsieur le maire.

Enfin, sur la méthodologie, cela a été dit par mes collègues, il n'y avait absolument nul besoin de cette communication, qui n'était pas vitale pour la rentrée, qui pouvait se poser, et nous l'avons fait, à l'époque, dès le mois de juillet, car en réalité, il y avait tout dans les conclusions de la M.I.E. Paris à 50 degrés, qui ont été adoptées ici à l'unanimité, ce qui est quand même très rare, par l'ensemble des formations politiques, 85 recommandations qui étaient de loin beaucoup plus ambitieuses que celles que vous égrainez tout au long de cette communication.

Alors, Monsieur le maire, en conclusion, je voulais juste vous dire, avant de laisser mes collègues vous proposer des solutions complémentaires qui, elles, sont ambitieuses, et qui sont à la page de la modernité, vous indiquer ce qui manque cruellement dans votre plan. C'est tout simplement des obligations de résultat, car le bavardage normatif que nous avons ici ne saurait obérer votre incapacité à, chaque année, nous faire un bilan d'étape, avec des mesures objectivables, évaluables, avec hypothétiquement des sanctions à la clé, qui nous donneraient à voir de manière sérieuse, et tous les ans, devant le Conseil de Paris, mais je vous suggère aussi de le faire dans chaque conseil d'arrondissement, voire conseil de quartier.

Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le maire.

L'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France, et le second le moins pluvieux. 5 vagues de chaleur se sont succédé et la barre des 30 degrés a été franchie pendant 48 jours. Dans ce contexte de crise écologique, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Etat est aux abonnés absents et que la droite qui voue un culte à l'austérité est proprement irresponsable. Dans son budget 2027, on constate une hausse en trompe-l'œil du fonds Verts, fonds destiné à aider les collectivités à s'adapter au changement climatique. C'était certes 837 millions d'euros en 2026. Ce sera 1 milliard d'euros en 2027, mais ne l'oublions pas, c'était 2,5 milliards d'euros en 2024.

Après l'été le plus chaud jamais connu en France, l'A.D.E.M.E., l'Agence de transition écologique, voit également son budget d'intervention diminuer de 350 millions d'euros, dont 300 millions d'euros pour le Fonds Chaleur, alors que la canicule a tué plus de 8.100 personnes en France en 2026. Le Ministère de la Transition écologique, quant à lui, va perdre 126 équivalents temps pleins, quand 156 équivalents temps pleins seront supprimés dans certains de ses opérateurs, en particulier au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, et à l'Institut national de l'information géographique et forestière, après un été frappé par 21.000 départs de feux et 98.000 hectares de forêts brûlés, un record depuis 50 ans.

En matière d'atténuation, on se souvient qu'en juin 2025, malgré l'urgence climatique, LR et l'extrême droite à l'Assemblée nationale ont voté main dans la main un moratoire concernant le développement des projets éoliens et photovoltaïques. Face à cette inaction criminelle de l'Etat, la Ville de Paris, vous l'avez annoncé, et nous nous en félicitons, va investir 400 millions d'euros en urgence, et fixe des objectifs très concrets.

D'ici 2027, nous allons déployer 100 voiles d'ombrage dans les rues, doter chaque crèche, école, collège, d'une salle rafraîchie, pour garantir la continuité du service public, déployer des protections solaires dans plus de 300 établissements et des brasseurs d'air dans 130 établissements, raccorder une vingtaine d'établissements au réseau Fraîcheur de Paris. D'ici le terme de l'été 2028, les protections solaires seront posées dans les 500 écoles et collèges et l'ensemble de leur cours seront des cours "oasis" ombragées et brumisées. D'ici 2031, les crèches seront intégralement équipées en protections solaires et brasseurs d'air, en cours "oasis" ou rafraîchies en 2032.

Quant à vous, du côté de la droite parisienne, j'étais très impressionné par votre intervention tout à l'heure, magnifique intervention de Grégory CANAL. Je souhaite vraiment qu'elle soit diffusée auprès de tous les locataires du parc social. Vous avez dit tout à l'heure : "La Ville de Paris rénove 5.000 logements sociaux chaque année. C'est trop. Vous dépensez trop d'argent pour la rénovation du parc social". C'est dire le mépris que vous portez pour les 30 % de Parisiennes et de Parisiens qui vivent dans le logement social, qui travaillent, qui contribuent aux richesses de cette ville, des infirmières, des assistantes maternelles, des éboueurs qui se lèvent beaucoup plus tôt que vous, qui se couchent beaucoup plus tard que vous, et qui sont beaucoup plus utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, et dont vous estimez, et dont vous estimez qu'ils sont trop gâtés, dont vous estimez que nous consacrons trop d'argent pour leur permettre de vivre dans des conditions dignes.

Pour ce qui nous concerne, nous, nous sommes très fiers de continuer à rénover le parc social à Paris, parce que nous avons besoin de traiter dignement ces hommes et ces femmes qui contribuent aux richesses de cette ville et que vous méprisez tant. C'est dire que nous sommes favorables à cette communication, et que nous ne lâcherons pas un pouce face à ceux qui méprisent un tiers de la population parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, le problème de cette communication, c'est qu'elle présente comme une nouvelle ambition ce qui aurait dû être engagé depuis bien longtemps. Ce qui a manqué à Paris, ce n'est pas le diagnostic, c'est l'anticipation, la vitesse et les moyens. Pendant des années, vous avez expliqué que Paris s'adaptait, que les cours "oasis" se multipliaient, que la végétalisation avançait. Puis, l'été 2026 est arrivé et la réalité a rattrapé les discours. Jusqu'à 42 degrés dans certaines classes, des enfants et des personnels accueillis dans des conditions difficilement supportables et des travaux engagés dans l'urgence. Aujourd'hui, vous appelez cela une "accélération". Nous y voyons plutôt du rattrapage, Monsieur le Maire.

En juillet, nous avons voté 12 millions d'euros supplémentaires, une centaine d'écoles ont bénéficié de travaux et 35 nouvelles cours "oasis" ont été aménagées, mais sur 631 écoles parisiennes, nous sommes encore très, très loin du compte. Surtout, que recouvre le mot "travaux" ? Des brasseurs d'air, des stores, des films solaires, des ombrières sont nécessaires dans l'urgence, mais un brasseur d'air ne rénove pas une école, un store ne compense pas 15 années de retard sur le bâti.

En septembre, Monsieur le maire, vous nous avez annoncé 400 millions d'euros d'investissements sur 7 ans, tant mieux, mais une enveloppe ne fait pas une politique publique. Nous voulons savoir quelles écoles, quels travaux, combien par établissement, et quand. Ceci est le sens de notre premier vœu : obtenir une programmation transparente, établissement par établissement, et connaître précisément l'utilisation des 12 millions d'euros votés cet été, et des 400 millions d'euros annoncés. Je rappelle que sur 631 écoles, 400 millions d'euros, cela fait 634.000 euros par école. Pour l'ampleur des travaux, ce n'est pas assez. Par exemple, dans le 15e arrondissement, sur 97 opérations initialement programmées, vous en avez déprogrammé 47. On ne peut pas annoncer d'un côté une accélération, et de l'autre côté, reporter la moitié des opérations prévues.

Je voulais aussi intervenir sur les plus fragiles. N'oubliez pas que l'adaptation climatique concerne aussi les plus vulnérables. Près de 2.000 décès ont été estimés en Île-de-France, lors du seul épisode du 17 juin au 2 juillet. 2.000 décès en excès, c'est un drame. La Ville met en avant son dispositif Reflex, et jusqu'à 10.000 personnes contactées par jour, mais combien ont été réellement jointes ? Combien ont reçu une visite, et combien de personnes âgées ou isolées restent encore hors du dispositif ? C'est l'objet de notre second vœu : obtenir un bilan précis de Reflex, pour pouvoir améliorer le repérage des personnes vulnérables, et déclencher également ce dispositif lors des épisodes de grand froid.

Monsieur le maire, tous, ici, nous constatons le retard qui nous oblige à agir aujourd'hui dans l'urgence. Face au changement climatique, les Parisiennes et Parisiens n'ont plus besoin d'une nouvelle annonce. Ils ont besoin d'un calendrier de travaux réalisés pour les écoles, et de résultats mesurables pour les plus fragiles, car annoncer 400 millions d'euros non financés, cela ne fait pas baisser la température d'une seule classe. Ce sont les travaux qui protégeront nos enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Karine BARBAGLI.

Mme Karine BARBAGLI. - Monsieur le maire, chers collègues, moi, je vais être beaucoup plus pragmatique. Avant toute chose, je souhaite vraiment saluer tous les personnels éducatifs qui ont fait face aux vagues de chaleur, entre mai et tout cet été, et assuré l'accueil des enfants dans nos crèches, dans nos écoles, dans nos collèges. Je pense particulièrement aux personnels de crèche, aux équipes des écoles qui sont derrière les cuisines, les équipes d'entretien, les gardiens, les gardiennes, les équipes d'animation, les enseignants et enseignantes, les directions d'école, les équipes de vie scolaire, les principaux et principales de collège. Je rappelle qu'ils ont organisé des épreuves de brevet dans des conditions particulièrement rudes.

Effectivement, cet été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France. A Paris, nous avons connu 5 vagues de chaleur, 48 jours au-dessus de 30 degrés, 28 jours de vigilance orange et rouge, contre 2 jours de vigilance rouge en 2025, et aucune en 2021 et 2024. Ce n'est plus une anomalie, c'est notre nouveau régime climatique. Alors, à Paris, aucune école n'a fermé du fait de la Ville et les crèches ont continué à accueillir sans faillir, mais les parents se sont tout de même retrouvés devant un dilemme que l'article du "Monde" du 18 juin décrivait bien. Je vous en livre quelques lignes. "Les directions ont fortement invité les parents à garder leurs enfants".

Alors, les enfants seraient-ils mieux dans un appartement familial lui aussi surchauffé ? Est-il préjudiciable de faire manquer une semaine d'école ? Sans compter le défi d'organisation que représente la garde d'enfants pour des parents qui travaillent. Certains ont posé des congés, d'autres ont pu télétravailler. Certains ont amené des enfants sur leur lieu de travail, mais toutes les familles ne sont pas égales en la matière, et nous entendons leur désarroi. C'est précisément pour cela que l'école est au cœur de notre stratégie d'adaptation climatique. Protéger les enfants pendant les canicules, car l'école, c'est le refuge, c'est la continuité des apprentissages et c'est l'égalité républicaine à laquelle nous sommes tant attachés. Cette adaptation n'est pas un discours de circonstance. C'est une politique déjà engagée de longue date.

Les cours "oasis", vraiment, Monsieur MEUNIER, je pense que c'est vraiment justement l'opportunité de faire classe dehors.

J'aimerais rappeler le rôle essentiel de l'arbre en ville. C'est notre meilleure protection contre la chaleur. C'est de l'ombre. C'est de l'évapotranspiration. Ce sont plusieurs degrés de moins ressentis dans une cour d'école. C'est pourquoi les cours "oasis" sont également des cours où on prend soin des enfants et des arbres existants. On les protège, on désimperméabilise le sol autour d'eux pour qu'ils puissent respirer, s'enraciner. On les arrose mieux et on plante de nouveaux arbres, choisis pour résister au climat de demain. Chaque cours "oasis" est un îlot de fraîcheur qui fera la différence pour des décennies. Un arbre que l'on plante aujourd'hui, c'est l'arbre sous lequel nos enfants apprendront encore dans 20 ans.

Je souhaiterais également évoquer quelques exemples concrets de rénovation climatique qui ont déjà été engagés avant la canicule, par exemple la crèche Saint-Roch, qui a été rénovée avec des matériaux biosourcés, ce qui a fait une vraie inertie face à la chaleur, avec des menuiseries extérieures qui ont été remplacées, des menuiseries performantes, des brise-soleil, des stores extérieurs, la ventilation double flux qui rafraîchit l'air entrant grâce à une batterie froide.

Vous demandez du concret, je vous en livre, excusez-moi. On dirait que cela ne vous intéresse pas trop.

La centrale de traitement d'air réversible préchauffe l'air en hiver, la rafraîchit en été, et permet ainsi de faire du frais la nuit pendant les épisodes de canicule. Cela a fonctionné. Nous avons une crèche qui avait 5 à 6 degrés de moins en extérieur et qui a pu vivre pendant la canicule avec des températures supportables pour les tout-petits. Voilà ce qui signifie "adapter le bâti".

C'est également important d'évoquer le site pilote de "La RÉNO !". C'est une opération pilote d'éco-rénovation qui a été lancée pour préparer et mobiliser toutes les équipes et les acteurs autour, justement, du plan que nous vous présentons aujourd'hui. Elle a permis, dans cette école du 13e arrondissement, d'abaisser les températures qui étaient montées parfois jusqu'à 42 degrés, de 10 degrés. C'est concret et cette expérimentation est développée et répandue sur toutes les écoles à Paris.

L'accélération de cet été est importante, parce que la canicule est arrivée en mai. Nous avons pu modifier une partie de la programmation des travaux. Je voudrais saluer nos sections locales d'architecture, qui ont modifié leurs plans, qui ont travaillé dès cet été aux études pour pouvoir équiper nos écoles de brasseurs d'air et également raccorder certaines de nos écoles à Fraîcheur de Paris.

J'aimerais également souligner un raccordement de l'école de la Jussienne, où nous étions la semaine dernière, Monsieur le maire, avec une salle de 150 mètres carrés qui est rafraîchie sans rejet direct d'air chaud, grâce à une "cool box" et des ventilo-convecteurs qui viennent, à partir de 26 degrés, se déclencher, et à partir des circuits d'eau fraîche, rafraîchir cette salle d'école. C'est ce que nous poursuivrons également.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur tout le plan annoncé, puisque beaucoup d'entre nous l'ont déjà fait. En tout cas, au terme de cet été, et au terme de deux étés, les protections solaires seront étendues aux 500 écoles et collèges qui le nécessitent, les brasseurs d'air auront été installés dans la totalité des écoles et des collèges, et toutes les cours seront aménagées en cours "oasis", ou cours ombragées et brumisées, et les climatiseurs mobiles seront progressivement remplacés par des climatiseurs fixes.

Ce plan n'est pas du coup par coup. Pour prioriser ses investissements, la Ville s'est dotée, avec l'APUR, d'une base de données de la sensibilité à la chaleur des écoles et des crèches, alimentée par les retours de terrain de nos C.A.S.P.E. et de nos S.L.A. C'est une méthode objective, chiffrée, qui a noté une à une nos écoles et nos crèches, selon des critères clairs et assumés : les effectifs accueillis, la localisation en quartier politique de la Ville, l'accueil d'enfants porteurs de handicap, l'ouverture en centre de loisirs l'été, l'exposition solaire, et j'en passe. Ces critères sont, bien sûr, à votre disposition. A Paris Centre, par exemple, nous allons faire une réunion avec tous les élus pour pouvoir présenter ce plan en détail.

Enfin, le bâti n'est pas tout. Il faut également apprendre à habiter nos bâtiments scolaires différemment, à adapter les usages, la ventilation nocturne, identifier les salles les plus fraîches, c'est ce que nous faisons dans chaque établissement, développer les classes dehors, dans les parcs à proximité, mais également dans les cours "oasis", à l'ombre des arbres, et s'appuyer sur les lieux refuges à proximité.

Par exemple, à Paris Centre, nous avons un programme pour formaliser les liens avec les institutions culturelles qui ont déjà accueilli nos enfants en juin, en juillet. Je pense au musée Picasso, au musée des Arts et métiers, à Carnavalet, au Carreau du temple, mais aussi aux équipements sportifs, comme les gymnases qui sont en sous-sol aux Halles, afin que chaque école sache où se rendre. Enfin, cela permet d'être au frais, mais également de continuer à apprendre, à découvrir, même quand le thermomètre s'emballe.

Monsieur le maire, chers collègues, la question n'est plus de savoir si les canicules reviendront. Elles reviendront dès le printemps prochain. La question est de savoir si nos écoles seront prêtes pour accueillir les enfants et les équipes éducatives, et avec ce plan présenté ce matin, la réponse est affirmative. C'est un effort budgétaire et programmatique considérable, assumé, priorisé, transparent, parce que la protection des enfants n'attend pas, et que la Ville continuera à accueillir les enfants pendant les prochaines canicules, de la crèche jusqu'au collège.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au maire du 11e, David BELLIARD.

M. David BELLIARD, maire du 11e arrondissement. - Merci.

Monsieur le maire, mes chers collègues, je profiterai de mon intervention pour présenter le vœu pour un lieu de mémoire des victimes de la canicule que nous déposons, parce que ce sont plus de 8.000 personnes qui sont décédées pendant cette canicule qui a frappé notre pays, des voisins, des voisines, des proches, des visages parfois familiers. Pourtant, personne n'en parle. Personne ne parle d'Albert, 73 ans, qui vivait à Villeurbanne, soigné pour un cancer. Il est épuisé et mort par la chaleur. Françoise, 82 ans, vivait à Paris, et souffrait d'insuffisance respiratoire. Personne ne parle non plus de Marc-Oshny-Xavi, 18 ans, arrivé d'Haïti, et qui préparait un bac professionnel espaces verts. Le 24 mai, il est mort noyé dans la Seine, alors qu'il était parti se rafraîchir avec un ami, parce que derrière, ces plus de 8.000 décès, il y avait plus de 8.000 vies, des familles, des amis, des voisins, des collègues, et pourtant, encore une fois, personne n'en parle. Ils ne sont pour les autorités, pour les plateaux "télé", que des chiffres que l'on donne et que l'on oublie aussi vite énoncés.

Pourtant, on ne le répétera jamais assez, la canicule tue. Elle tue d'ailleurs les plus vulnérables d'entre nous, les seniors, les personnes malades, en situation de handicap, celles et ceux qui vivent seuls, qui vivent dans des passoires thermiques, celles et ceux qui vivent à la rue.

Tout ceci est bien sûr le résultat de dépendances aux énergies fossiles, de renoncements, de retards, mais aussi, je dois le dire, parce que je suis très surpris de la teneur des débats et des leçons d'écologie que nous recevons de part et d'autre de cet hémicycle, mais aussi d'un certain nombre de postures.

Je vais en profiter, quand même, pour vous partager peut-être ce qui reflétait… Ou en tout cas, mon expérience d'adjoint en charge de la transformation de l'espace public, parce que chaque fois que nous avons porté des projets de transformation dans l'espace public, chaque fois que nous avons cherché à végétaliser des rues, à transformer des plans de circulation, ou à réduire la place de la voiture, qui avions-nous en face de nous ? La droite. A chaque fois que nous avions des projets pour adapter notre ville, c'est la droite que nous avions devant nous, dans des salles bondées, et qui refusait, qui refusait que l'on enlève la moindre place de parking, parce que soi-disant, nous allions tuer l'attractivité de Paris. C'est cela, la réalité !

Alors, aujourd'hui, quand j'entends ces donneurs et ces donneuses de leçon nous expliquer que rien n'a été fait, permettez-moi de dire : les bras m'en tombent ! Je le dis d'autant plus que de l'autre côté de l'hémicycle, à ma gauche, ou plutôt, à ma droite d'ici, lorsque nous avons voulu, parce que ce totem de la voiture est manifestement partagé, lorsque nous avons cherché à transformer le périphérique, à réduire la vitesse maximale sur le périphérique, qui avons-nous eu en face de nous ? Sophia CHIKIROU. Eh oui, Sophia, tu nous as fait un long laïus pour nous expliquer à quel point il ne fallait pas toucher au périphérique et donc il ne fallait pas toucher les millions et les millions de voitures qui y circulent tous les jours et qui polluent la vie de centaine de milliers de personnes, mais nous l'avons fait, contre vous, mais nous l'avons fait contre vous et nous continuerons à le faire contre vous !

Evidemment, quand même, pour être tout à fait honnête dans mon intervention, tout cela est aussi lié à l'inaction, voire le mépris de ce Gouvernement. Cela a été rappelé. Il envisage aujourd'hui, malgré la crise de la canicule, de retirer 350 millions d'euros à l'A.D.E.M.E., de supprimer des effectifs à l'Office français de la biodiversité, dans les parcs nationaux, au Ministère de l'écologie. Il a réduit par deux le fonds Vert, qui doit aider les collectivités, justement, à faire cette mutation écologique, dont nous avons intimement besoin.

Alors, bien sûr, notre responsabilité est d'agir. Nous l'avons prise depuis déjà des décennies. Oui, nous avons changé Paris, mais ce qui s'est passé cet été doit nous obliger et nous oblige à pivoter notre stratégie, à la faire évoluer autour de trois grands piliers : l'adaptation, bien sûr, la réduction de notre empreinte carbone, et, cela a été dit, la sécurité, la mise en sécurité climatique. On l'a vu pendant cet été, nous avons besoin d'accélérer, d'amplifier, et d'être exigeants. C'est là où je partagerai un certain nombre d'interventions.

Oui, il nous faut être exigeants, notamment pour mettre en sécurité nos écoles. La moitié d'entre elles seront équipées de dispositifs de fraîcheur. Dans un an, dans deux ans, nous aurons équipé l'intégralité de nos établissements scolaires sur des dispositifs de fraîcheur, on pourrait dire de "première ligne". Oui, il faut que l'on continue, contrairement à ce que je peux entendre, à faire des cours "oasis", parce que ces cours "oasis", ce sont des lieux de fraîcheur où nos enfants et les communautés éducatives peuvent se retrouver en sécurité. Il faut que nous adaptions nos résidences seniors plus rapidement encore que nous l'avons fait jusqu'ici, nos logements, bien sûr, et continuer à changer notre cadre de vie, parce que oui, nous allons continuer à végétaliser la ville, comme nous l'avons fait, par exemple, avec l'avenue de Bouvines, dans le 11e arrondissement.

Alors, le sens de ce vœu que nous déposons, qui est un vœu de mémoire, c'est de faire justement de cette mémoire un levier d'action pour l'avenir et faire de ces visages les témoins de notre détermination à agir. D'abord, parce que les victimes du dérèglement climatique ont, elles aussi, droit à cette reconnaissance, et puis aussi parce que nous avons besoin, oui, d'avoir des moments qui sont des moments de recueillement, mais aussi des moments de mémoire, pour nous rappeler, parce que je sais qu'aujourd'hui, tout le monde est là en première ligne pour nous expliquer qu'il faut agir et agir vite, parce que nous avons encore, même dans notre corps, le souvenir de la chaleur et de l'extrême chaleur qui a été la nôtre ces dernières semaines, mais on verra dans quelques mois où seront celles et ceux qui nous donnent aujourd'hui des leçons.

Moi, ce que je souhaite, c'est que nous ayons un moment de recueillement et surtout de souvenir, parce que cela a été dit : cette canicule n'est pas exceptionnelle. Elle va devenir notre quotidien. Au travers de celles et ceux qui en ont été les victimes, la première exigence que nous leur devons, c'est d'agir et de continuer à agir pleinement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur le maire, chers collègues, il y a un exercice que le Conseil de Paris connaît bien, celui des communications du Maire. On y parle d'"ambition", de "grande cause", de "changement de paradigme", on se donne rendez-vous et surtout, on repart sans rien de concret, sinon une série d'incantations. Cette communication sur la sécurité climatique porte pourtant sur un sujet grave. Cet été, Paris a connu 48 jours au-dessus de 30 degrés et la chaleur a tué. Face à cela, que nous présente le Maire de Paris ? Six pages de verbes au futur et pas un euro au présent. Il y manque trois choses essentielles : un budget, un véritable calendrier et des obligations.

Alors, le budget, d'abord. Mes collègues l'ont dit, pas une ligne à deux mois du vote du budget 2027. Quant aux 400 millions d'euros annoncés dans la presse, ils ne figurent pas dans le texte sur lequel nous sommes en train, chers collègues, de débattre. Monsieur le maire, un pacte sans budget, c'est une lettre d'intention.

Deuxième point, un véritable calendrier. Il y a des dates pour les stores et les brasseurs d'air dans les écoles, mais soyons sérieux, c'est un "minimum syndical". Nous, en tant qu'élus, nous sommes quotidiennement saisis par les parents d'élèves, qui nous demandent s'ils peuvent financer eux-mêmes des stores, ainsi que des brasseurs d'air. Certains m'ont même demandé s'ils pouvaient utiliser la coopérative scolaire pour le faire. Alors, oui, il est temps d'agir, mais nous n'avons aucune date, dans cette communication, sur le bâti de l'école, pour les logements, sur le toit, pour les personnes âgées, pour les nuits tropicales. Alors, Monsieur le maire, quand on n'a pas de calendrier précis, c'est que l'on a seulement un agenda de communications.

Enfin, les obligations. Le vocabulaire utilisé, c'est "conviendra", "testeront", les bailleurs "s'engageront", les entreprises seront "invitées"… Des promesses, mais pas d'engagement. C'est le vocabulaire du volontariat face, pourtant, à une urgence vitale. Sur ce sujet, notre groupe est force de proposition, parce que justement, il existe déjà un plan. En 2023, tous les groupes du Conseil de Paris ont voté à l'unanimité 85 préconisations de la M.I.E. Paris à 50 degrés. L'Exécutif en a repris le vocabulaire dans cette communication, mais pas les obligations.

Nous vous demandons que l'on puisse appliquer, tout simplement, ces préconisations de la M.I.E., autour de six axes, dont trois que je vais développer maintenant. Tout, d'abord, des toits frais. C'est la préconisation n° 42, "peindre en clair les toits plats". Un toit clair renvoie en effet la chaleur, au lieu de l'absorber. New York l'a fait sur plus de 600 bâtiments. Faisons-le d'abord sur les écoles, les crèches, les E.H.P.A.D., les logements sociaux, et testons la pose par drone sur quelques bâtiments municipaux.

Deuxième axe, la fraîcheur du sol par la géothermie. C'est la préconisation n° 6 de la M.I.E., "raccorder les écoles au réseau de froid ou à la géothermie". Les sous-sols restent frais toute l'année. On y puise de quoi rafraîchir les classes avec moitié moins d'énergie. Les Pays-Bas le font, avec plus de 3.000 sites. Paris le fait simplement avec la crèche Pernety. Proposons un plan de 100 écoles et crèches, avec un engagement de résultats en degrés, et une étude de géothermie obligatoire à chaque rénovation lourde.

Enfin, troisième point, une climatisation à eau. Un climatiseur classique rafraîchit un logement et réchauffe le quartier, or Paris est le plus grand réseau de froid et d'eau d'Europe et d'eau non potable, sous presque chaque rue, et ne s'en sert pratiquement pas. Rendons le raccordement au réseau de froid obligatoire. Nous proposons 118 raccordements par an, contre 26 qui sont actuellement faits. Equipons 1.000 logements sociaux dès 2028 de climatiseurs sans rejet d'air chaud et faisons circuler de l'eau fraîche dans les radiateurs l'été dans 10 immeubles pilotes, et ce, dès 2027. Quelques degrés de moins, ce sont ceux qui permettent de mieux dormir la nuit. La chaleur doit partir dans l'eau, pas dans la rue.

Enfin, Monsieur le maire, vous nous donnez rendez-vous dès l'été 2027. Nous, nous vous donnons rendez-vous en décembre, au vote du budget. C'est là que nous saurons si la sécurité climatique est pour vous une priorité, ou un simple slogan.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, le réchauffement s'est ancré dans nos vies comme une évidence, marquée de pénibilité, de souffrances, et de mortalité. On parle de 8.100 morts du fait des canicules en 2026, et d'une vie indigne pour les personnes, souvent les plus modestes, qui habitent dans les logements surchauffés.

Face à ce vécu, une partie de la droite et de l'extrême droite continue d'être climatosceptique. Pour Pascal PRAUD, la chaleur de 2026, je cite "N'est pas une chaleur exceptionnelle", dans la lignée de "Valeurs actuelles", qui fustigeait en une les charlatans et l'écologie. Pour Christophe BARTHÈS, député R.N., je cite : "Peut-être dans 10 ou 15 ans, le climat ne sera pas plus réchauffé", quand les LR ont fait voter à l'Assemblée nationale un moratoire sur l'éolien et le solaire. Cette offensive idéologique prépare le terrain à l'inaction climatique de la droite au pouvoir, qui supprime, pour l'année prochaine, 300 millions d'euros pour l'A.D.E.M.E., 40 millions d'euros pour la rénovation des écoles, 500 millions d'euros pour "MaPrimeRénov'", 282 postes au Ministère de l'écologie. Alors, pour trouver les moyens pour la guerre, là, le Gouvernement est présent, mais beaucoup moins pour l'environnement.

Cette tartuferie est insupportable. Elle contraste avec l'action de Paris, l'une des premières collectivités à s'être dotée d'un plan Climat, après Grenoble. Résultat, entre 2005 et 2023, les émissions du territoire ont baissé de 35 % pour les émissions de gaz à effet de serre. Evidemment, le réchauffement global se poursuit et nous devons lui déclarer la guerre. Nous saluons donc le plan Canicule de notre majorité, et je voudrais revenir sur trois points.

Le premier, vous le savez, nous y sommes attachés, c'est le travail et sa pénibilité lors des canicules. Lors des auditions de la M.I.E. Paris à 50 degrés, nous avons abordé les coulées de bitume, par exemple, les chantiers de construction sur les toits, les fours de cuisine, avec une évidence : le patronat était complètement impréparé sur la question. Il estimait en fait que tout allait bien, puisque la loi était respectée. La dangerosité des canicules est largement sous-estimée, provoquant chaque année, ce sont les chiffres officiels, qui sont probablement un minimum, des dizaines de morts du fait de la chaleur, comme Daniel, ce couvreur drômois, mort à 19 ans un après-midi en juin, après à avoir travaillé tout l'après-midi sur un toit.

Il faut bien sûr adapter les postes de travail ou les horaires, mais il y a des situations où l'arrêt du travail s'impose. Nous proposons donc, et nous l'avions fait au moment de la M.I.E., que les codes de vigilance orange et rouge permettent l'arrêt du travail pour les fonctions dites "non essentielles". Cela doit être notre doctrine, en considérant pour les fonctionnaires de la Ville de Paris les autorisations spéciales d'absence. Nous voulons la généraliser dans nos marchés et les délégations de services publics. C'est faisable. Nous plaidons aussi pour l'évolution du Code du travail prenant en compte le risque canicule. Nous pensons que la fermeture potentielle des écoles devra être, à l'avenir, travaillée de façon anticipée pour avoir une doctrine claire.

Deuxième sujet, la rénovation est l'adaptation du bâti. La rénovation des logements sociaux, vous le savez, nous y sommes attachés. Elle doit s'accélérer pour procurer autant les conforts d'hiver que d'été, tout comme la rénovation du bâti scolaire, qui est de la responsabilité de notre collectivité. Nous devons planifier autant les petits travaux, volets, huisseries, ventilations, etc., que les rénovations structurelles. Nous demandons par un vœu un tel plan et nous serons sensibles aux moyens lors des futures discussions budgétaires de décembre sur ce sujet.

Enfin, nous plaidons aussi depuis longtemps pour le développement de la climatisation vertueuse, notamment avec le réseau de fraîcheur parisien. Cela fait des années que nous intervenons sur le sujet. Il est aujourd'hui beaucoup trop concentré sur les grandes entreprises de l'Ouest parisien. Nous voulons qu'il se développe vers les

quartiers populaires, vers l'Est parisien, afin de raccorder les écoles, les collèges, les E.H.P.A.D. Nous proposons aussi de développer des solutions de géothermie de surface, notamment avec la centaine de sites déjà identifiés.

Enfin, mon dernier point concernera le financement des investissements. Lors de la M.I.E., la droite et les amis de Mme MONTANDON qui viennent nous faire des leçons, avaient refusé de faire une séance dédiée au financement, mais l'écologie sans les moyens, c'est de la tartuferie. Nous n'avons rien à attendre du Gouvernement, avec sa saignée des 54 milliards d'euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - A Paris, des mesures peuvent être portées immédiatement : taxe additionnelle sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, taxe sur les bureaux vides, taxe sur les palaces, etc. Nos propositions sont nombreuses et nous y reviendrons, car l'environnement et l'habitabilité…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Luc LEBON.

M. Luc LEBON. - Oui, Monsieur le maire, chers collègues, l'été 2026 a clos un débat. La chaleur extrême n'est plus une exception. Cette communication en tire la conséquence, changer d'échelle et de méthode, et nous nous y inscrivons pleinement.

Je veux m'attarder sur l'espace public, parce que c'est là que se joue très concrètement la lutte contre les îlots de chaleur urbains, le bitume, le béton, les surfaces minérales, accumulent la chaleur le jour et la restituent la nuit. A l'inverse, les arbres, les sols perméables, l'ombre, et l'eau, rafraîchissent. Adapter Paris, c'est donc transformer notre façon de concevoir la rue, la place, le parc. C'est un impératif social.

L'espace public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Sous cet aphorisme, pointe le quotidien de ceux qui vivent dans un logement exigu, mono orienté, ou sous un toit en zinc. Pour eux, la rue, le parc et la berge deviennent une pièce en plus, or, ces logements sont souvent ceux des plus précaires et se trouvent dans les quartiers les plus denses. Protéger l'espace public, c'est d'abord protéger ceux qui n'ont pas d'autre refuge. C'est le sens des mesures concrètes proposées. D'abord, l'ombre. Dès l'été 2027, 100 voiles d'ombrage seront installées là où l'exposition est la plus forte, places minérales, rues commerçantes, abords des gares, proximité des crèches et des écoles. Ce dispositif est testé rue Jomard, dans le 19e, et il est précieux là où on ne peut pas planter.

Ensuite, le végétal. Là où c'est possible, la réponse reste l'arbre, le jardin, la désimperméabilisation. C'est le sens de l'objectif des 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040, avec un financement de 200 millions d'euros. Ces espaces seront des lieux de refuge. L'ouverture le soir et la nuit pendant les canicules, qui a rencontré un vrai succès cet été, sera étendue pour l'été 2027, et rendue automatique par des mesures administratives.

Troisièmement, l'eau. La baignade en Seine et dans les canaux est l'une des réponses les plus attendues, gratuites et accessibles à tous. La fréquentation record de 2026 le prouve, elle sera amplifiée de nouveaux sites, par exemple du côté du parc de La Villette ou de l'île aux Cygnes, une saison ouverte dès juin et un calendrier élargi de mai à septembre en cas de canicule. Les capacités de baignade dans la zone des canaux seront étendues sur l'ensemble du linéaire, en particulier en Seine-Saint-Denis, en lien avec le Département, et je salue cette dimension métropolitaine. Enfin, nous pensons à celles et ceux qui travaillent dehors, jardiniers, agents de la propreté, police municipale. Ce sont 10.000 agents municipaux exposés aux fortes chaleurs qui verront leurs conditions de travail adaptées.

Chers collègues, nous ne construisons pas seulement une ville plus agréable quand il fait chaud. Nous construisons une ville qui reste vivable quand la chaleur devient extrême. Nous serons attentifs au suivi d'indicateurs précis avant l'été 2027 et aussi au ciblage des besoins prioritaires, en tenant compte des rues et des quartiers les plus exposés. C'est cela, au fond, la justice climatique à l'échelle de Paris : que la capacité à se protéger de la chaleur ne dépende ni de ses revenus, ni de la taille de son logement. Ainsi, nous continuerons à faire de l'espace public parisien ce qu'il doit rester : un espace de liberté, de rencontre, de fraîcheur et de solidarité.

Je vous remercie.

(Mme Alice TIMSIT, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Alice TIMSIT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est désormais à Nicolas ROUVEAU, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, l'été 2026 nous a malheureusement rappelé qu'en période de canicule, le logement dans lequel on vit peut devenir un vrai problème pour notre santé. En effet, Santé publique France estime que plus de 8.000 personnes sont mortes en France en lien avec la chaleur cet été, et une augmentation particulière des décès à domicile, parce que face à la chaleur, nous ne sommes pas tous égaux. Certaines personnes sont évidemment plus vulnérables que d'autres : les personnes âgées, les enfants, les personnes malades ou en situation de handicap, les

femmes enceintes, mais il faut aussi parler de toutes celles et tous ceux qui vivent simplement dans des logements qui ne sont pas adaptés aux fortes chaleurs. Quand on habite sous les toits, dans une résidence qui héberge les plus fragiles, quand nos fenêtres sont orientées vers le soleil, quand on ne peut pas faire circuler correctement l'air ou rafraîchir le logement la nuit, quand on n'a pas de protection solaire, la chaleur finit par devenir extrêmement difficile à supporter.

Paris connaît particulièrement bien le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Nous savons que la ville peut conserver la chaleur, notamment la nuit. Une étude, suite à la canicule de 2003, avait démontré qu'à Paris, une personne vivant dans une chambre directement située sous les toits à Paris avait un risque de décès lié à la chaleur plus de quatre fois supérieur à un autre habitant de Paris. Ce n'est d'ailleurs pas seulement une question de confort. Les nuits permettent normalement à notre organisme de récupérer, ce qui peut être impossible lors de ces vagues de chaleur. La chaleur devient donc un véritable enjeu de santé publique. Depuis le 1er octobre 2023, le Code de la santé publique prévoit, d'ailleurs, qu'un logement doit disposer d'un système de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant. Cela peut passer par l'isolation, par les protections solaires, la ventilation, ou une combinaison de plusieurs de ces méthodes.

La Ville peut et doit agir sur ces questions. Paris dispose déjà, avec le service technique de l'habitat, d'un outil important pour intervenir sur les situations d'habitats dégradés ou d'insalubrité. Nous proposons donc que, dans les visites et contrôles réalisés par les services municipaux, la question de la chaleur excessive en été soit prise en compte. Nous avons besoin d'outiller nos agentes et nos agents pour objectiver les situations à risque. Nous proposons la création de postes dédiés spécifiquement consacrés à ces contrôles. La ville de Lyon l'a proposé cet été. Travaillons avec les villes qui connaissent les mêmes problèmes que nous.

Il y a un deuxième enjeu : l'information des habitantes et des habitants, parce qu'un locataire qui vit dans un appartement qui subit ces chaleurs extrêmes doit savoir vers qui se tourner. Il doit connaître ses droits et savoir qu'il peut signaler sa situation et être accompagné. Nous proposons donc une campagne d'information sur ces droits, ainsi qu'une expérimentation pour mieux repérer les logements les plus exposés, aller vers les personnes les plus vulnérables et les situations problématiques, intervenir plus tôt en accompagnant ces personnes dans leur démarche et en redonnant du pouvoir d'agir aux Parisiennes et aux Parisiens, avec des solutions qui peuvent être simples et efficaces.

Toutefois, il y a des choses que nous ne pourrons pas régler uniquement à l'échelle parisienne. Cet été, la presse s'est fait l'écho de plusieurs projets de rénovation à Paris, freinés par les architectes des bâtiments de France. C'est le cas, par exemple, d'un projet d'isolation d'une toiture, validé par la mairie du 6e arrondissement rue Saint-André-des-Arts, refusé parce que la toiture était surélevée de 20 centimètres, ou encore des projets d'installation de volets ou protections solaires. Evidemment, notre patrimoine doit être préservé, mais préserver notre patrimoine ne doit pas empêcher d'adapter nos logements à un climat qui, lui, a déjà changé, d'autant plus quand la mairie d'arrondissement et la Ville de Paris ont rendu des avis favorables.

C'est précisément la demande faite dans le projet de loi "Zéro bouilloire", signé par Cyrielle CHATELAIN et Nicolas BONNET, députés écologistes, et signé par plus de 150 députés de tous horizons. Cette proposition de loi demande que soit intégrée l'habitabilité d'été à la définition d'une rénovation globale, que les A.B.F. ne puissent plus empêcher l'installation de protections solaires extérieures dans les zones patrimoniales, et d'obliger les copropriétés à indiquer dans leur règlement les types de protections solaires autorisés, et de prévoir un vote en majorité simple en assemblée pour ces travaux. Nous demandons au Gouvernement de permettre l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi avant la période parlementaire, pour préparer le prochain été.

L'adaptation au changement climatique doit donc aussi passer par le logement, en prenant en compte les inégalités sociales. C'est précisément pour cela que nous devons intervenir. C'est le sens de ce vœu : faire en sorte que lors des prochaines canicules, la chaleur ne transforme pas des milliers de logements parisiens en véritables pièges thermiques.

Je vous remercie.

Mme Alice TIMSIT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pierre LISCIA, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Pierre LISCIA. - Merci.

Mes chers collègues, cela fait des années que vous nous expliquez que vous préparez Paris à 50 degrés. On aimerait d'abord être convaincus que vous savez protéger les Parisiens à 35 degrés, parce que cet été, la canicule, nous l'avons dit, s'est invitée dans les appartements, dans les salles de classe, dans les résidences seniors, dans les chambres de celles et ceux qui ne pouvaient ni partir, ni se mettre au frais. Alors, après cet été éprouvant, les Parisiens attendent des garanties et nous vous les demandons aussi, mais nous faisons même mieux. Nous vous proposons les moyens de les apporter, avec des propositions concrètes, chiffrées, avec un calendrier de mise en œuvre et des résultats mesurables, un plan d'action clé en main, vous pouvez nous remercier, pour sortir des rustines improvisées dans l'urgence.

Votre communication le reconnaît, c'est chez soi que la chaleur tue, mais très concrètement, que fait une personne fragile quand son appartement est devenu une fournaise ? Où va-t-elle ? Qui l'accompagne ? Où peut-elle passer la journée au frais, mais aussi la nuit ? Vous recensez plus de 1.500 lieux frais. Vous ouvrez des parcs la nuit, des salles rafraîchies dans les mairies, mais une personne âgée ou une femme enceinte ne passe pas ses nuits dans un square. Nous proposons donc un refuge par arrondissement, ouvert jusqu'à minuit en vigilance orange, et jour et nuit en vigilance rouge. Utilisons aussi les espaces disponibles, avec des expérimentations dans les parkings, des espaces souterrains adaptés, et construisons des solutions avec le privé, en passant des conventions avec des cinémas, des hôtels, des centres commerciaux, parce que pour ouvrir des lieux frais, encore faut-il commencer par ouvrir le dialogue. Cela vous évitera de réquisitionner dans l'urgence. Notre objectif est clair : chaque Parisien doit pouvoir trouver un refuge à moins de 200 mètres de chez lui le jour et à moins de 800 mètres la nuit.

Si ces refuges sont indispensables, il faut aussi agir dans la rue, là où les chaussées accumulent la chaleur le jour et la restituent la nuit. Paris expérimente l'arrosage des chaussées depuis 2013, avec des résultats concrets en termes de baisse de températures ressenties. Nous proposons d'en faire un vrai plan d'action, avec une carte prévisionnelle de la chaleur, rue par rue, pour organiser des tournées à l'eau non potable avant les pics, et limiter les restitutions de chaleur. Fixons-nous des critères précis : à partir de quel seuil de température déclenche-t-on ces mesures de protection pour les Parisiens, pour les enfants, pour les travailleurs, pour les agents, etc. ?

Cette protection doit commencer chez soi. Aucun Parisien ne devrait être contraint de quitter son domicile quand il fait chaud. Un logement doit protéger ses occupants, aussi bien en janvier, qu'en juillet. Commençons donc par identifier les logements à risque : les derniers étages sous toit, les logements très exposés, sans protections solaires, et surtout, accompagnons les propriétaires, parce que les propriétaires ne sont pas vos pires ennemis dans cette bataille, mais vos meilleurs alliés. Aidez-les à réaliser les travaux nécessaires de volets, de protections extérieures, de ventilations, d'aération, de traitements des toitures, etc. Notre réponse, ce n'est pas une nouvelle contrainte qui pèserait sur les propriétaires, encore moins une interdiction de louer. C'est un accompagnement pour rénover.

Vous annoncez qu'"Éco-rénovons Paris" intégrera davantage le confort d'été. Faites-en un engagement clair. Toute rénovation soutenue par la Ville doit prendre en compte la surchauffe estivale. La solidarité ne s'improvise pas le jour où le thermomètre explose. Elle s'organise avant. Mieux mesurer la chaleur, c'est nécessaire, mais un thermomètre mesure seulement la chaleur, il ne la fait pas baisser. Alors, servons-nous du thermomètre pour savoir quand intervenir, où intervenir, et surtout, avec quels moyens, et fixons-nous des objectifs concrets et des objectifs clairs. C'est justement ce que nous vous proposons. Nous avons plusieurs mois devant nous, alors profitons-en. Ce serait irresponsable d'attendre la prochaine canicule pour se dire que l'on aurait dû agir.

Je vous remercie.

Mme Alice TIMSIT, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur.

La parole est désormais à Éric PLIEZ, maire du 20e.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Oui, parlons proximité, parlons de résultats concrets. Je voudrais mettre en lumière la rénovation bâtimentaire des écoles et collèges du 20e arrondissement, tout cela pour faire face à ces épisodes de chaleur qui, malheureusement, seront de plus en plus récurrents.

Depuis plus de six ans, nous maintenons nos efforts budgétaires pour rénover progressivement les établissements scolaires de l'arrondissement. Nous fléchons 2,2 millions d'euros de nos budgets propres sur des priorités telles que la sécurité bâtimentaire, la réfection des toitures, ou encore des menuiseries. Nous affirmons comme prioritaire des opérations de rénovation thermique. Cet été, alors que nous possédons 73 écoles, une centaine d'opérations ont été réalisées sur 43 écoles fermées, pendant que les autres accueillaient des regroupements de centres de loisirs.

J'ajoute, et c'est important, que nous avons réceptionné, à la fin de l'été, deux nouvelles cours "oasis" dans nos écoles, et les trois premières cours "oasis" dans les collèges de l'arrondissement. Ainsi, ce sont maintenant 27 écoles et 3 collèges qui sont équipés de cours "oasis". Quelques exemples : le collège Pierre Mendès France, situé en zone d'éducation prioritaire, est un exemple fort de transformation bâtimentaire, avec des travaux importants engagés depuis 2024. Nous n'avons donc pas attendu cet épisode. Ils comprennent le changement de ses menuiseries, l'isolation thermique extérieure avec des matériaux biosourcés, le changement des chaudières, ou encore la pose de brise-soleil. Cet été, autre exemple, l'école élémentaire Sorbier a commencé, elle aussi, sa transformation, avec l'isolation des murs, du plancher, le changement des menuiseries. Tout cela a clôturé la première phase des travaux de transition énergétique engagés.

Je veux aussi réaffirmer que si l'enjeu de protection climatique de nos écoles a toujours guidé notre action, les canicules successives ont révélé la nécessité d'agir plus rapidement pour équiper nos établissements scolaires dans le temps court, tout en continuant de transformer durablement notre bâti. Nous le savons, lors des canicules, beaucoup de familles modestes ne sont pas en mesure de garder leurs enfants chez elles, cela a été rappelé avant moi, et peuvent être confrontées à des logements surchauffés.

Alors, pour garantir la continuité du service public, ainsi que des conditions d'accueil adaptées, chaque école sera désormais dotée d'une salle rafraîchie dès l'été 2027. Nous portons également l'objectif d'adapter plus structurellement tous les bâtiments scolaires d'ici la rentrée 2028. On prévoit d'échelonner sur 2027 3 nouvelles cours "oasis", ainsi que l'équipement en brasseurs d'air, occultations, dans 36 écoles et 3 collèges. Les travaux seront bien sûr réalisés pendant les vacances scolaires, ou bien en sites occupés, quand cela est possible, pour aller au plus rapide. Afin de travailler dans ce sens, nous avons bien sûr priorisé les écoles les plus fragiles sur le plan bâtimentaire, mais aussi sur le plan social.

En outre, nous avons engagé, avec les principaux bailleurs sociaux de la Ville, un programme ambitieux de rénovation thermique des logements sur les portes du 20e, qui comprend des mesures d'isolation thermique, telles que la pose de stores, de brasseurs d'air dans les logements les plus exposés à la chaleur. Ainsi, en agissant sur le bâti scolaire et sur le logement social, nous traduisons en actes la volonté de notre majorité de protéger en priorité les habitantes et les habitants des quartiers populaires, qui sont toujours les premières victimes du dérèglement climatique.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Manon HAVET.

Mme Manon HAVET. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, dès 2027, des salles rafraîchies dans toutes les écoles, des protections solaires dans plus de 360 établissements, une vingtaine d'écoles raccordées au réseau de froid. Dès 2028, des brasseurs d'air, ainsi que des cours "oasis" ou ombragées, dans la totalité des établissements scolaires parisiens. Le plan d'adaptation au réchauffement climatique des établissements scolaires évoqué dans cette communication témoigne d'un effort conséquent avec une amplification correspondant à un réel changement d'échelle, changement d'échelle qui est à saluer.

Ce plan est indispensable. Les canicules de mai et de juin derniers ont drastiquement dégradé les conditions d'accueil des élèves et leurs conditions d'apprentissage, jusqu'à rendre les apprentissages impossibles, en raison des températures élevées. Les maires et élus d'arrondissement ont été aux premières loges pour le constater et venir répondre aux besoins urgents.

Ce plan vient amplifier un mouvement qui a été amorcé l'été dernier par l'Exécutif, notamment par Anne-Claire BOUX, qui a permis, par exemple, l'installation de protections et de films solaires dans une centaine d'écoles et de crèches, en réaction à l'urgence. Nous saluons donc le fait qu'après l'été 2026, le plus chaud jamais enregistré en France, la Ville de Paris se mette en ordre de marche, avec une trajectoire précise d'adaptation du bâti scolaire, mais que dire de l'appui de notre Gouvernement ? Des annonces, très vite suivies de renoncements.

Vous vous rappelez peut-être qu'en juin dernier, à l'apogée de l'épisode caniculaire, et lorsque de nombreux parents d'élèves et les équipes enseignantes se révoltaient de l'inadaptation du bâti scolaire aux fortes chaleurs, le Gouvernement annonçait une enveloppe de 60 millions d'euros, dans le cadre d'un plan d'urgence de l'Etat pour l'adaptation climatique des établissements éducatifs. Ce plan fournissait un appui aux collectivités pour équiper les établissements scolaires le nécessitant, un plan gouvernemental et une enveloppe budgétaire qui étaient donc tout à fait bienvenus, mais quelques semaines après cette annonce, cette même enveloppe avait déjà été amputée de 40 millions d'euros, soit les deux tiers de son montant. Une enveloppe qui, désormais, serait fléchée vers le diagnostic uniquement, alors que le Fonds Vert aurait pour charge de fournir un appui pour les travaux, d'après les informations dont nous disposons, mais ce même Fonds Vert, destiné à accompagner les projets de transition écologique des collectivités, dont les rénovations thermiques des écoles, a été divisé par quatre entre 2024 et 2026.

Nous le savons, des investissements colossaux sont nécessaires pour adapter les écoles au réchauffement climatique, pour réaliser les petits travaux d'adaptation, et aussi pour les rénovations globales. La Ville de Paris prend ses responsabilités. Il est temps que le Gouvernement prenne les siennes, et que cesse le déni climatique pour être à la hauteur du grand défi de notre siècle.

Ainsi, par ce vœu, que je vous invite à voter, nous demandons au Gouvernement que les moyens alloués au guichet d'accompagnement des collectivités dans le cadre du plan d'urgence de l'Etat pour faire face aux canicules dans les écoles soit rétabli au niveau qui a été annoncé en juin 2026, au plus fort de la crise, soit 60 millions d'euros, et que le projet de loi de finances pour 2027 prévoit le rétablissement du fonds Vert à son niveau de 2024, soit 2,5 milliards d'euros, pour appuyer le financement notamment des travaux de rénovations énergétiques des écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le maire, mes chers collègues, ce que mes collègues viennent déjà de présenter, certains le jugeront évidemment ambitieux, mais je voudrais rappeler que pour l'essentiel, une mission de notre Conseil l'a déjà adopté à l'unanimité, donc c'est possible.

En effet, en 2022, notre Assemblée a créé une mission d'information et d'évaluation, une M.I.E. Paris à 50 degrés. Le 13 avril 2023, cette mission a adopté 85 préconisations. Que disaient ces préconisations ? Je ne vais pas vous énumérer les 85, mais quelques-unes. Peindre en clair les toits plats non patrimoniaux et instaurer une clause contre les îlots de chaleur sur tous les projets des bâtiments financés par la Ville. Rafraîchir les écoles, les raccorder au réseau de froid ou à la géothermie. Interdire les climatiseurs pirates, qui rejettent leur air chaud dans la rue, et étudier un développement plus rapide du réseau de froid. Ouvrir des refuges où l'on puisse passer la nuit, en convertissant des lieux naturellement frais, souterrains ou parkings, et offrir un lieu frais à moins de 200 mètres de chaque domicile de jour, et 800 mètres la nuit. Dédier des lits supplémentaires aux sans-abri. Plaider pour qu'une température intérieure trop élevée compte dans la qualification de l'insalubrité d'un logement. Protéger, dans les marchés et les délégations de service public, les salariés des prestataires de la Ville comme ses propres agents. Publier un budget, et là, nous en sommes loin, qui garantisse qu'aucun euro de la Ville ne soit dédié à la mal adaptation. Tirer un retour d'expérience après chaque été, et évaluer cette politique avec l'appui, si besoin, d'experts indépendants. Là aussi, nous en sommes loin. La mission parlait même d'un plan Grand chaud.

Alors, Monsieur le maire, votre communication salue les travaux transpartisans de cette mission. Elle en reprend le vocabulaire, et quelques mesures. Une contribution syndicale adressée à la mission le disait déjà à propos du plan Canicule, la Ville de Paris ne peut plus se contenter de préconisation. Elle doit se fixer des obligations. Trois ans et demi plus tard, vous avez pris quelques mesures, et c'est bien, mais les préconisations les plus contraignantes sont restées des préconisations. Elles sont restées lettre morte. Ce qui manque, c'est une mise en œuvre claire.

Notre proposition est donc simple, Monsieur le maire. Votons enfin ce que tous les groupes de l'époque ont adopté. Nous avons retenu 6 priorités, qui couvrent plus de 20 préconisations, et nous les avons converties en obligations de résultat. Chacune a un véhicule : le P.L.U., le Code de l'énergie, la commande publique, le budget. Chacune a un indicateur et une cible datée, et chacune emporte une conséquence quand la cible est manquée. Personne ici ne pourra nous répondre que c'est irréaliste. Ce serait désavouer une mission que tous les groupes de l'époque ont soutenue. Ce serait dire aux Parisiennes et Parisiens que l'unanimité de 2023 n'engageait à rien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur le constat de l'été que nous venons de passer. Mes collègues y sont revenus, mais l'été 2026 est l'été le plus chaud que nous avons jamais connu, et face à cette chaleur, nous ne sommes pas toutes et tous égaux. Quand on vit dans un logement mal isolé, quand on vit sous les toits, notre logement devient une fournaise climatique. Effectivement, on vit la canicule encore plus durement. On ne compte plus les témoignages de ces jeunes, car ce sont souvent eux, qui sont dans ces logements, qui cherchent refuge dans les parcs ou dans les rues végétalisées. Quand on vit sous les toits en zinc, effectivement, la chaleur s'accroît, et effectivement, comme le disait Nicolas ROUVEAU, il nous faut préserver notre patrimoine, mais il nous faut aussi travailler pour une adaptation de ces toits. Je sais qu'une réflexion est en cours et je voulais saluer le travail de François VAUGLIN sur ce sujet.

En tout cas, la Ville de Paris agit déjà. Nous agissons avec la rénovation de plus de 5.000 logements sociaux par an. Cela représente 73.000 logements rénovés depuis 2009, et nous visons 270.000 d'ici 2050. Depuis 2022 et le plan Climat, nous avons créé un fonds Ilots de fraîcheur, pour permettre aux bailleurs de financer l'isolation des toitures, des occultants extérieurs, et une plus forte végétalisation.

Avant de revenir sur ce que ce plan prévoit et sur ce que cette communication nous dit, je voulais revenir sur les interventions de nos collègues de droite. Encore une fois, alors que l'on parle de l'adaptation de la ville à la chaleur, lorsqu'on parle de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens vivent mieux cette chaleur, votre seul réflexe, c'est de taper sur les logements sociaux. C'est de nous demander de réduire la création de logements. C'est de nous demander de sabrer dans la rénovation des logements sociaux. Encore une fois, votre seul réflexe, c'est de taper sur les plus précaires des Parisiennes et des Parisiens.

Nous, nous nous focalisons sur comment faire en sorte que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens puissent mieux vivre les vagues de chaleur. Dans ce plan, nous prévoyons que 100 % des logements sociaux qui en ont besoin puissent être équipés de volets d'ici la fin de la mandature. Nous prévoyons de soutenir les bailleurs pour installer des brasseurs d'air et créer des espaces communs rafraîchis. Cela, c'est agir concrètement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais nous agissons également sur l'habitat privé, car on le sait, plus de 70 % des logements parisiens sont en copropriété. Nous voulons renforcer le plan Éco-rénovons Paris+, afin qu'il puisse soutenir les adaptations au changement climatique pour les copropriétés les plus fragiles.

Nous devons articuler la politique du logement avec celle de l'espace public, mon collègue Luc LEBON en a parlé tout à l'heure, végétaliser les cours d'immeuble, végétaliser les pieds d'immeuble, et créer des rues rafraîchies, qui nous permettent de mieux vivre la chaleur, et surtout, nous permettent de faciliter le rafraîchissement des logements.

Cet été nous a donné une circonstance exceptionnelle, et nous le savons, demain, cela sera pire. Encore une fois, pour celles et ceux qui pourraient en douter, le changement climatique est là, et nous devons à présent adapter notre ville à un Paris qui risque d'arriver à 50 degrés très prochainement. Adapter nos logements parisiens à cette réalité qui nous touche, mais surtout, dire clairement aux locataires parisiens qu'avoir chaud dans son logement, ou avoir froid l'hiver, c'est aussi cela, l'enjeu de l'isolation thermique, ce n'est pas une fatalité, et que la ville agit pour permettre à toutes et tous de mieux vivre dans son logement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER.-. Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, c'est intéressant d'entendre ici que la droite, nos collègues de Paris apaisé et de Paris au centre, en particulier, utilisent le mot d'"atténuation", et parlent bien non seulement d'"adaptation", mais aussi d'"atténuation", c'est-à-dire qu'il y a une volonté d'atténuation. C'est peut-être la réussite de la M.I.E. Paris à 50 degrés, votée à l'unanimité. C'est-à-dire que tout le monde, aujourd'hui, dans cet hémicycle, a conscience du besoin de transformer la ville. Est-ce que cela a été fait assez vite ? Non, mais est-ce que pouvez-vous dire que nous agissons seulement dans l'urgence ? Absolument pas. Ce sont des plans qui se préparent depuis 20 ans. L'investissement de la Ville par rapport à l'investissement de l'Etat dans la transition est incomparable.

Ce sont des phénomènes globaux, auxquels nous assistons. Nous sommes face au combat du siècle. Nous devons toutes et tous être mobilisés sur la question. Si la M.I.E. Paris à 50 degrés a si bien réussi ici, pour que tout le monde se sente concerné, c'est parce que nous pouvons aller plus loin, que la Ville peut aller plus loin. J'espère donc que tout le monde, ici, va monter au créneau sur le budget, pour pouvoir nous permettre d'aller plus loin. En tout cas, là, ce que nous proposons, c'est un investissement pour l'avenir, pour les Parisiens et pour les Parisiennes, et qui nous semble absolument essentiel.

Ici, cela se joue, mais est-ce qu'il ne faudrait pas la même conscience au niveau de l'Assemblée nationale, du Sénat, ou peut-être même à l'Élysée, où ils ont l'air d'être dans le déni total ? Même les moyens des pompiers, dont tout le monde dit du bien, n'étaient pas assurés cet été. Nous en sommes là. Ce débat, ici aussi, m'a rendu un peu mal à l'aise. A la fois, tout le monde est conscient de l'urgence, et dit qu'il est conscient de l'urgence, et en même temps, les uns et les autres passent leur temps à dire que l'on n'en fait assez sur rien. C'est-à-dire que non, les morts ne sont pas de notre seule responsabilité. Ce moment est grave et ne peut être qu'un moment politicien. C'est un combat du siècle qui nous engage tous et toutes.

Oui, il faut pouvoir agir à tous les niveaux. L'aménagement du territoire, l'alimentation, les horaires, tout cela ne dépend pas que de la Ville. Tout cela doit être une réaction coordonnée. Les écologistes le préconisent depuis bien longtemps, alertent depuis bien longtemps.

Face à ces situations insupportables, il y a des solutions vertueuses qui font plaisir, car oui, les Parisiennes et les Parisiens sont contents de pouvoir se baigner, aujourd'hui, oui, les Parisiennes et les Parisiens sont contents de pouvoir faire du vélo, de décarboner la ville, que la ville soit moins chaude grâce à cela, parce qu'on a réduit la place de la voiture. Oui, les Parisiennes et les Parisiens voient qu'avoir des volets, c'est bien plus agréable. Oui, toutes ces transformations ne sont pas que des transformations subies. Il faut que ce soit des transformations réussies, qui associent tout le monde. Oui, la peur est là face à la puissance du dérèglement, mais nous avons des solutions, et ces solutions vont nous permettre d'avoir une vie meilleure.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, un plan sans budget précis n'est qu'une intention. Ce n'est même pas une promesse. Vous l'aurez compris, Monsieur le maire, ici, sur tous les bancs de cette Assemblée, je crois qu'il y aura une revoyure lors des débats d'orientation budgétaire du prochain Conseil de Paris sur ce sujet. Nous attendrons évidemment des chiffres, parce que votre communication, malheureusement, ne chiffre aucun financement précis, ni même fléché. A vous lire, on croirait même, parfois, que vous avez pris toutes les mesures nécessaires depuis 25 ans. Malheureusement, il y a eu un principe de réalité cet été, qui a démontré qu'il n'y a pas que les cours "oasis" pour traiter les questions caniculaires.

Cela a été rappelé par plusieurs de nos collègues ce matin, toutes les mesures ont été, finalement, depuis plusieurs années, mises sur la table. Véronique BALDINI rappelait les préconisations de la M.I.E., qui sont récentes, et votre communication aurait pu expliciter les dépenses votées à l'unanimité par cette M.I.E. Les seuls chiffres que nous avons sur cette communication, on a pu les voir dans la presse. On parle de 400 millions d'euros. Est-ce que c'est le plan global qui est chiffré à 400 millions d'euros ? Moi, j'ai lu que c'était simplement les raccordements au réseau de froid, Fraîcheur de Paris. Là encore, de quoi s'agit-il ? Est-ce que ce sont les préconisations, les dispositions du contrat actuel ? Est-ce qu'il va y avoir un avenant pour de nouvelles opérations prévues ? J'aimerais évidemment pouvoir vous entendre sur ce point.

Ensuite, vous parlez de 5 millions d'euros qui seraient consacrés à la baignade. Là encore, de quoi s'agit-il, exactement ? Est-ce que ce seront 5 millions d'euros de contrepartie pour l'extension de la baignade que vous prévoyez ? Là encore, je rappelle que malheureusement, ce n'est pas la Ville de Paris seule qui peut décider d'une extension de la période de baignade. Il y a des acteurs importants, les partenaires de la Ville de Paris en matière d'assainissement, mais aussi l'Etat, le Préfet de Région. Là encore, il faudra que vous nous expliquiez à quoi correspondent ces 5 millions d'euros, parce qu'étendre la période de baignade, même si je n'y suis pas défavorable, à titre personnel, cela entraîne des surcoûts, des surcoûts qui sont payés par la facture des usagers, des contraintes opérationnelles pour les usines d'épuration, puisqu'on ne peut plus réaliser les travaux de maintenance. Puis, Jean-Noël AQUA parlait tout à l'heure des conditions de travail des agents. Evidemment, quand on étend la période de baignade, cela a des implications directement sur le terrain, et pour les agents.

Nous, nous avons essayé, cela a été développé par les collègues de mon groupe précédemment, nous avons essayé de budgéter un plan, que l'on estime à environ 300 millions d'euros sur 5 exercices budgétaires, avec une part de la Ville d'environ 160 millions d'euros environ, ce qui serait "grosso modo" de l'ordre de 33 ou 35 millions d'euros par an pour la Ville, le reste étant porté par ceux qui ont vocation à le faire, que ce soit l'A.D.E.M.E., que ce soit l'Agence de l'eau, que ce soit les bailleurs sociaux, s'appuyer sur les certificats d'économies d'énergie, et aller chercher des subventions auprès de fonds européens.

Ces 35 millions d'euros pour la Ville par an, ce serait 30 % de plus que les 118 millions d'euros qui sont dédiés par la Ville chaque année à l'adaptation climatique. Ce serait 3,5 % du budget climat de la Ville. Ce n'est donc pas un plan démesuré. C'est un plan qui nous paraît à la hauteur, qui s'ajoute… Alors, vous me répondrez, est-ce que ce sont les 400 millions d'euros au global ou non que vous avez annoncés dans la presse, s'ils sont bien nouveaux ? Ce budget, pour répondre à M. BOURGEAT-LAMI, sera évidemment consacré aux logements sociaux. Arrêtez les raccourcis fallacieux concernant la droite et les logements sociaux. 160 millions d'euros pour les protections solaires des logements sociaux exposés, dont 40 millions d'euros seraient portés par la Ville. Le reste le serait par les bailleurs, et les certificats d'économies d'énergie, comme je viens de le dire.

60 millions d'euros pour les "géocoolings" de 100 écoles et crèches, dont 36 millions d'euros pour la Ville. 12,5 millions d'euros pour 500.000 mètres carrés de toits frais. Cela a été exposé par Valérie MONTANDON tout à l'heure. Puis, environ 11 millions d'euros pour les refuges de nuit, sur 5 ans. On pourrait aussi rajouter les expérimentations, notamment des parkings refuges, que Pierre LISCIA a évoqués tout à l'heure, ou les climatiseurs à eau. Ces chiffres, c'est un ordre de grandeur. Evidemment, il faudra les voir. On est à la disposition de vos services, Monsieur le Maire, pour les expliciter, les vérifier, également, peut-être voir avec eux si tout cela rentre dans les comptes de la Ville, parce que le coût de l'inaction, lui n'apparaît nulle part dans votre communication. Nous souhaiterions, d'ailleurs, que soit chiffré, finalement, ce qui s'est passé à l'été 2026.

Alors, un plan, c'est aussi un calendrier et des comptes à rendre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. François-Marie DIDIER. - Vous avez parlé, dans votre communication, d'un changement de méthode. Nous, nous souhaiterions qu'en décembre, une autorisation de programme soit dédiée dans le budget 2027, qu'en février 2027, une délibération cadre soit prise, que fin avril, je conclus, les dispositifs soient prêts, que chaque automne, on ait un retour d'expérience sur le sujet, avec des indicateurs que nous pourrions suivre, et qui seraient publics et transparents.

Merci, Monsieur le maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour conclure les interventions, M. Guillaume DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le maire.

Il me revient donc l'honneur de clore ce débat, avec un message finalement assez classique pour les écologistes. Nous partageons les constats. Nous avons les solutions. Il faut maintenant nous donner les moyens, les moyens d'appliquer nos ambitions, les moyens d'appliquer les recommandations de la M.I.E. Paris à 50 degrés.

Il y a eu de premières annonces à hauteur de 400 millions d'euros pour les premiers travaux, notamment dans le bâti scolaire, mais je crois que nous devons maintenant nous donner les moyens d'appliquer aussi les engagements pris pendant la campagne qui vous a fait élire, Monsieur le maire. Les engagements sur la rénovation

du bâti privé comme public, les engagements sur la végétalisation et le rafraîchissement de l'espace public, et finalement, si la question de la santé financière de la Ville est extrêmement importante, qu'il nous faut gérer cette Ville en bon gestionnaire, d'ailleurs, c'est ce que reconnaît "Standard & Poor's", qui a de nouveau donné la meilleure note possible à la Ville en tant que notation, il faut aussi gérer la dette écologique.

Pour cela, il n'y a pas mille solutions. Il nous faut augmenter les recettes. Mon collègue Jean-Noël AQUA a commencé à l'évoquer. Il y a des pistes sur l'espace public. Il y a des pistes sur le stationnement, mais il faut maintenant envisager toutes les recettes, sans tabou, aucun. Oui, nous sommes pour l'augmentation de la taxe foncière, le plus rapidement possible, pour une raison qui est simple : c'est que c'est à la fois la recette qui rapporte le plus d'argent pour engager notre programme et c'est également la recette la plus juste, puisqu'elle vise notamment les propriétaires, et donc les plus riches de cette capitale. Mon collègue Arnaud LEHOUX présentera, d'ailleurs, dans les jours qui viennent, un vœu sur la taxation des multipropriétaires. Il ne faut donc plus tarder. Il faut prendre les choses en main, se donner les moyens de nos ambitions, et augmenter la taxe foncière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Sans transition.

Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, nous avons toutes et tous vécu cet été dans nos chairs ce que veut dire le nouveau régime climatique dans lequel nous sommes entrés. Nous avons touché du doigt les limites dures de l'adaptation, les réseaux qui lâchent, les arbres qui peinent à rafraîchir l'espace public, les "logements bouilloires" devenus des pièges parfois mortels pour les habitantes et les habitants. Nous nous devons d'honorer la mémoire des victimes. Je salue, à ce titre, l'initiative du maire du 11e, David BELLIARD, vœu auquel nous donnons un avis favorable pour l'organisation d'une cérémonie d'hommage aux victimes des canicules.

Ces canicules reviendront, plus intenses, plus nombreuses. Je continuerai de le répéter autant qu'il le faudra qu'il n'y a aucune fatalité. On ne meurt pas de chaud. On meurt d'isolement. On meurt faute d'avoir été mis à l'abri. Personne ne devrait mourir de chaud, dans une ville qui compte des milliers de mètres carrés climatisés, et parce que la canicule frappe d'abord les plus vulnérables, elle est profondément politique. C'est pour cela que l'on peut changer la donne.

Nous nous étions préparés. 20 ans de politique de végétalisation, de transformation de l'espace public, de rénovation du bâti, de politique de solidarité avec des travaux d'anticipation sur les méga canicules, dès 2022, grâce à la M.I.E., et à l'exercice de gestion de crise Paris à 50 degrés. Tout cela compte et tout cela a fait la différence. Pourtant, il faut le reconnaître avec humilité, anticiper ne signifie pas être prêt. La réalité climatique nous rattrape, en tant que Ville, mais aussi en tant que société, et nous ne pourrons pas tout adapter à temps. Mieux vaut le dire que promettre l'impossible.

En revanche, nous pouvons choisir de protéger l'essentiel, ici et maintenant, pas dans cinq ans, pas dans dix ans. Cela suppose évidemment de prioriser, de décider, domaine par domaine, ce que nous voulons collectivement préserver et jusqu'à quels seuils. Ce travail, nous le menons, nous l'avons intensifié dès cet été, et nous le poursuivrons tout au long de cette mandature, avec le plan de mise en sécurité climatique, parce qu'il s'agit bien là de mise en sécurité climatique.

D'abord, les écoles. La demande de visibilité sur le calendrier est unanime et nous la partageons. Nous croisons les données "bâtimentaires", les données usagers, pour aboutir à un classement de vulnérabilité, avec une planification budgétaire à la hauteur de l'urgence. Nous vous donnons rendez-vous en décembre pour le vote du budget. C'est pourquoi nous donnons un avis favorable au vœu du groupe Communiste de Paris sur l'adaptation du bâti scolaire, là où nous donnons, en revanche, un défavorable à celui de "Paris Liberté !", puisque ce travail est déjà en cours.

Pendant que nous avançons, cela a été dit, déjà, le Gouvernement, quant à lui, recule. Il taille dans le fonds Vert et ampute le fonds d'urgence destiné à l'adaptation des écoles, et j'aimerais y revenir, ne serait-ce qu'un instant. 60 millions d'euros débloqués en urgence pour être amputés de 40 millions d'euros. Le calcul est rapidement fait. Il reste 20 millions d'euros, 20 millions d'euros à l'échelle nationale, on rénove à peine 4 écoles. C'est absolument ridicule. Un avis favorable sera donné au vœu du groupe Ecologiste et Social de Paris qui demande à l'Etat de rétablir ces moyens.

S'il est essentiel d'aboutir à des priorisations entre nos bâtiments, il faut aussi être lucides. Quand il fait 40 degrés dehors, toutes les écoles deviennent prioritaires, toutes les P.M.I., toutes les résidences seniors, et tous les logements sociaux, comme les logements privés. Nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses thermiques. C'est pourquoi, cet engagement d'une salle rafraîchie par école d'ici l'été prochain n'est qu'une première étape de mise en sécurité climatique. A l'échelle du mandat, nous planifions, école par école, des brasseurs d'air, des stores généralisés, la poursuite des cours "oasis", le raccordement au réseau de froid quand c'est possible, le

développement de la géothermie de surface, et une série de mesures organisationnelles, également, puisque le meilleur rempart face à la chaleur demeure la solidarité.

Cette même exigence vaut pour le logement, là où la surmortalité a d'abord frappé, et qui doit rester notre priorité absolue, dans le logement social, comme dans le logement privé. 91 % de surmortalité à domicile durant la canicule de juin selon Santé publique France, c'est absolument colossal ! La ville de Lyon a décidé, suite à cet été, de prendre en compte la chaleur dans l'évaluation de l'insalubrité des logements, un dispositif dont nous devons nous inspirer pour lutter contre les "logements bouilloires", qui mettent en danger la santé et la sécurité de leurs occupants, donc un avis favorable sera donné au vœu du groupe Ecologiste et Social de Paris sur les chaleurs excessives dans les logements et l'insalubrité.

Enfin, quand la chaleur s'installe pour plusieurs semaines, c'est toute notre organisation collective qu'il nous faut repenser. Cela peut vouloir dire faire classe dans des lieux refuges. Cela peut vouloir dire adapter les horaires de travail et adapter l'horaire de nos services publics, ce qui est déjà le cas. Cela peut vouloir dire mettre à contribution, aussi, les acteurs publics comme privés volontaires, grâce au label Refuge fraîcheur que nous sommes en train de créer pour organiser, à l'échelle des quartiers, la solidarité et la mise en sécurité climatique. Cela peut vouloir dire également organiser l'entraide, ce que nous faisons grâce à la création d'une réserve citoyenne.

Je l'ai déjà dit, mais c'est essentiel : la solidarité reste le meilleur rempart face à la chaleur. Le bilan de cet été que demande Paris apaisé et Paris au centre figure en réalité dans la communication et je leur demanderai de bien vouloir retirer leur vœu. A défaut, l'avis sera défavorable.

Enfin, cette solidarité ne s'arrête pas aux portes de Paris. Cet été, des incendies d'une ampleur exceptionnelle ont frappé, des communes de Fontainebleau au Porge. C'est pourquoi, nous vous proposons de verser 100.000 euros au fonds d'urgence de l'"Association des maires de France" pour les aider à se relever.

J'en conclurai par cela. Cette bataille de l'adaptation ne pourra être menée qu'à la condition que nous menions avec la même détermination celle de l'atténuation. L'accélération du réchauffement climatique, aujourd'hui, ne nous laisse plus le choix du rythme. En revanche, il nous laisse le choix de la réponse : subir ou nous organiser. Paris a tenu cet été et tiendra les étés prochains, si elle est organisée, solidaire et déterminée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à toutes et à tous, pour ce débat.

Nous avons plusieurs vœux avec les rappels de positions de vote de l'Exécutif, et demander s'ils sont maintenus ou retirés.

Nous avons tout d'abord le vœu n° 13 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avec une proposition d'amendement, si j'ai bien tout compris.

L'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 185).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 186).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 187).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe "Paris Liberté !", avec avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Communiste de Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 188).

Proposition de retrait du vœu n° 89 du groupe Paris apaisé.

Est-il retiré ou maintenu ? Maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Le vœu n° 90 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Le vœu n° 70 du groupe Paris au centre est-il maintenu ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est rejeté.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 27.

Je mets aux voix, par contre, à main levée, le projet de délibération DGGP 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGGP 4).

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec ce débat organisé.

2026 DEVE 36 - Dénomination "Allée Shiri, Ariel et Kfir Bibas" attribuée à une allée du parc Monceau (8e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons, à présent, examiner le projet de délibération DEVE 36 concernant la dénomination "Allée Shiri, Ariel et Kfir Bibas", attribuée à une allée du parc Monceau.

Premièrement, nous suspendrons la séance après l'examen de ce projet de délibération, qui fera l'objet d'une inauguration dans la foulée, sous la réserve qu'il soit adopté, évidemment.

Deuxièmement, nous ne reprendrons nos travaux qu'à 16 heures, pour laisser le temps à ceux qui le souhaitent d'aller aux mobilisations.

Chers collègues, je vais vous demander un tout petit peu de silence concernant ce projet de délibération.

Mes chers collègues, Paris, vous le savez, est un lieu de mémoire du monde. Dans nos rues, dans nos allées, dans nos jardins, nos musées, nos bâtiments, sur nos places, cette mémoire vit tous les jours. Elle raconte une part de l'histoire de l'humanité dans ce qu'elle a de plus beau, de plus terrible, de plus glorieux, de plus odieux, de plus lumineux, ou de plus sombre. Elle raconte la joie de l'indépendance, le courage des résistances et la lutte pour la liberté. Elle raconte aussi les guerres, les génocides, les atrocités dont est capable l'être humain contre lui-même. Elle est le reflet de l'histoire de notre monde. Cette mémoire doit être célébrée, honorée, commémorée, et nous le faisons chaque année, mais elle ne doit pas être figée. Elle doit raconter le monde tel qu'il est. C'est pourquoi, Paris se doit d'honorer les victimes du 7 octobre.

Ce jour, dont on marquera le troisième terrible anniversaire demain, et qui est une marque indélébile de l'indignité humaine. Trois ans déjà, et personne n'a oublié les images de ce massacre perpétré sans distinction sur les hommes, les femmes, les enfants, et les personnes âgées. Il est 6 heures 30, ce jour, dans la bande de Gaza, quand le Hamas donne le signal de départ d'un crime de masse qu'il prémédite depuis déjà longtemps. Des hommes masqués, fusil-mitrailleur en bandoulière, arme blanche à la ceinture, dans des pick-up, des voitures, sur des motos, des bateaux, ou même à pied, entrent sur le territoire israélien avec pour consigne de tuer toutes celles et ceux qu'ils croisent sur le chemin. Une consigne appliquée à la lettre par des assassins, sans une once d'humanité. On revoit ces visages souriants, l'arme à la main, ces cris de joie au passage des cadavres. Ces mouvements de foule à l'arrivée des otages. On se demande comment une telle violence a pu avoir lieu. On tente de trouver des explications, sans jamais chercher d'excuses. On se retrouve sans mots face à cette abomination.

Dans "Les Damnés de la terre", Frantz Fanon mettait en garde les peuples opprimés : "Le racisme, la haine, le ressentiment, le "désir légitime de vengeance", ne peuvent alimenter une guerre de libération. Ces éclairs dans la conscience qui jettent le corps dans des chemins tumultueux, où mon sang appelle le sang de l'autre, cette grande passion des premières heures se disloque si elle entend se nourrir de sa propre substance". Paris doit avoir le courage de célébrer la mémoire de toutes celles et ceux qui ont été victimes de cette haine, tués par des hommes pour un dieu qu'ils prétendent servir, mais qu'ils déshonorent en fait, tués parce qu'ils étaient juifs.

Il faut considérer cet événement pour ce qu'il est : le programme le plus meurtrier de l'histoire récente. Ce mot que l'on croyait oublié dans les recoins les plus sombres de notre histoire et qui est le seul à même d'écrire la haine qui s'est libérée ce jour. La violence qui s'est abattue sur toutes celles et ceux qui ont croisé son chemin, les tortures, les viols, les humiliations, les actes de barbarie. La journée la plus meurtrière de l'Etat hébreu, près de 1.200 morts, dont plus de 800 civiles, près de 7.500 blessés et plus de 250 personnes enlevées. Parmi ces personnes, la famille BIBAS : Yarden, le père, Shiri, la mère, Kfir et Ariel, les deux enfants de huit mois et demi et de quatre ans à peine, ces deux enfants aux cheveux roux dont la "photo" fera le tour du monde, une émotion partagée face à cette innocence volée.

Yarden sera finalement libéré, mais Shiri, Kfir et Ariel seront renvoyés en Israël dans des cercueils, en février 2025. Lors des obsèques, le cortège partait de Rishon LeZion, ville au sud de Tel-Aviv en direction de Nir Oz, le kibboutz de la famille BIBAS dans le sud d'Israël. Une foule compacte se rassemblait sur les trottoirs de la ville, agitant des ballons orange, brandissant des "photos" de la mère et de ses deux fils. Une famille devenue malgré elle le symbole de ce 7 octobre 2023.

Nous devons faire de cette histoire une histoire parisienne. Nous devons accueillir Shiri, Kfir et Ariel dans la mémoire de Paris, permettre aux Parisiennes et aux Parisiens et à toutes celles et ceux, à travers le monde, qui, un jour, passent à Paris, de connaître leurs noms, et peut-être de découvrir leur histoire, car comme le disait Simone VEIL, qui n'aimait pas l'expression "devoir de mémoire"… La notion d'obligation n'a pas sa place. Chacun réagit selon son sentiment, ou son émotion. La mémoire est là. Elle s'impose d'elle-même, ou pas. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre, car là, oui, il y a un devoir.

Cette transmission commence en inscrivant leurs noms dans la pierre parisienne. C'est pourquoi il vous est proposé de rendre hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas en donnant leurs noms à une allée du parc Monceau, dans le 8e arrondissement de Paris. L'innocence bafouée d'Ariel et Kfir Bibas est devenue le symbole de la haine antisémite des attentats massifs perpétrés le 7 octobre 2023. Ces exécutions, séquestrations, viols, tortures, constituant des crimes contre l'humanité. En leur mémoire, en la mémoire des victimes des attentats du 7 octobre 2023, je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Je donne, pour commencer, la parole à M. Emile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, il est rare qu'une ville donne à une allée le nom d'un enfant, celui-ci n'avait pas l'âge de marcher. Kfir Bibas avait neuf mois, son frère, Ariel, 4 ans, leur mère, Shiri, 32 ans. Nous les pleurons. Le 7 octobre 2023, pendant l'attaque terroriste du Hamas contre le kibboutz de Nir Oz, ils ont été enlevés. Le monde entier a vu

cette mère entourée d'hommes en armes serrer contre elle ses deux petits garçons. Tous trois ont été assassinés en captivité. Yarden, le père, enlevé lui aussi, n'est sorti de captivité que pour les porter en terre.

Ce qui a été commis ce jour porte un nom : crime contre l'humanité. Aucune cause n'autorise à tuer un enfant. Nous voterons le projet de délibération, et tout à l'heure, au parc Monceau, nous honorerons leur mémoire. Nous rappellerons aussi que les Français juifs n'ont à répondre de rien de ce qui se passe au Proche-Orient. Notre pays ne doit jamais céder à la haine. Un enfant n'est l'ennemi de personne. C'est pour cela que nous pleurons Ariel et Kfir.

Nous ne laisserons pas non plus les enfants de Gaza dans le silence. Plus de 20.000 y ont été tués. Des dizaines de milliers d'autres mutilés, ou amputés, selon les Nations Unies. Une commission d'enquête de l'ONU a qualifié ce massacre de "génocide mené par l'Etat d'Israël". Hind Rajab avait cinq ans, seule survivante dans une voiture prise sous le feu de l'armée israélienne. Au milieu des corps des siens, elle a appelé les secours pendant près de trois heures. Elle est morte, comme les deux secouristes partis la chercher. Le monde a écouté l'enregistrement de son appel, mais il ne l'a pas entendu. Le massacre continue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, Ariel avait quatre ans, Kfir n'avait pas encore neuf mois. Le 7 octobre 2023, ils ont été arrachés à leur maison, à Nir Oz, avec leur mère Shiri et leur père Yarden, tandis que leurs grands-parents étaient assassinés.

Pendant des mois, le monde a regardé leur visage. Ces deux petits garçons roux dans les bras de leur mère sont devenus le symbole de l'innocence livrée à la barbarie, de l'attente et de l'espoir de les voir revenir. Il a pourtant fallu se résoudre à la tragique réalité : les enfants ont été suppliciés, comme leur mère, et le Hamas a poussé l'horreur jusqu'à rendre à la famille une dépouille qui n'était pas la sienne. Shiri, Ariel et Kfir ont été assassinés. Yarden, leur père, a survécu, otage pendant de longs mois. Il a été libéré le 1er février 2025 et doit vivre, désormais, avec l'absence.

Mes chers collègues, rien ne doit jamais conduire à relativiser ce qui s'est produit le 7 octobre. Ce jour, Israël a subi une attaque terroriste d'une atrocité inouïe : des hommes, des femmes, des enfants, ont été assassinés, violés, enlevés, parce qu'ils étaient israéliens, parce qu'ils étaient juifs. Face au terrorisme du Hamas, notre position n'a jamais varié. Israël a le droit de se défendre, de protéger sa population, et de vivre en sécurité. Notre attachement à ce droit est indéfectible.

C'est précisément la raison pour laquelle notre attachement au droit international l'est tout autant. Nous n'avons pas attendu le 7 octobre pour dire nos désaccords profonds avec le gouvernement de Benyamin NETANYAHOU. Nous le combattions déjà et n'avons pas cessé depuis, car soutenir le droit d'Israël à exister et à se défendre n'impose ni le silence, ni l'aveuglement devant les souffrances infligées aux civils palestiniens. Notre ligne demeure celle du droit : combattre le Hamas, assurer la sécurité d'Israël, protéger la population civile, faire respecter le droit international, et retrouver un chemin politique permettant à deux peuples de vivre dans deux états, en paix et en sécurité.

Aujourd'hui, ce sont trois prénoms que Paris a choisi de graver dans sa mémoire : Shiri, Ariel et Kfir. En avril 2025, à l'initiative de nos collègues du groupe Union capitale, notre Conseil exprimait le vœu qu'un lieu parisien porte leurs noms. Aujourd'hui, ce vœu devient une allée, et pour la première fois, à Paris, la mémoire du 7 octobre s'inscrit durablement dans notre espace public. Une allée du parc Monceau portera désormais leurs trois noms pour nous souvenir de cette mère et ses enfants, pour ne jamais effacer l'horreur du 7 octobre, pour dire à Yarden BIBAS que Paris n'oubliera pas sa famille.

Le groupe Paris au centre votera évidemment ce projet de délibération, et nous n'oublierons jamais.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Théa FOURDRINIER.

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, trois ans après les attaques terroristes du Hamas en Israël, nous rendons aujourd'hui hommage à Shiri, Ariel et Kfir Bibas, en donnant leurs noms à une allée de l'un des plus beaux jardins de Paris, le parc Monceau, dans le 8e arrondissement, un jardin où l'on trouve des statues d'écrivains, de musiciens, d'artistes, et une allée qui longe celle de la comtesse de Ségur, dont les livres ont accompagné des générations d'enfants.

Ariel, quatre ans, et Kfir, neuf mois, auraient dû connaître ces histoires que l'on raconte aux plus petits, les promenades dans les jardins, les jeux sous les arbres, et le passage des saisons. Ils ont été capturés avec leur mère par le Hamas, lors des attaques terroristes du 7 octobre 2023, au kibboutz de Nir Oz. Kfir était encore un bébé, le

plus jeune de tous les otages, et son image, tout sourire et avec une peluche dans les mains, a très vite pris une place particulière sur les affiches "Bring Them Home", appelant à la libération des otages.

On se souvient aussi toutes et tous de cette "photo" avec leur mère serrant ses deux petits garçons aux cheveux roux dans ses bras. C'est précisément l'innocence de la petite enfance qui a ému le monde entier et qui a donné à leur histoire une dimension universelle, celle de deux jeunes enfants totalement étrangers au conflit, pris dans une violence terrible, dont ils ne pouvaient évidemment rien comprendre. Ils sont ainsi devenus, au fil des mois, l'un des symboles les plus tragiques des otages du Hamas, et l'angoisse autour de leur sort a duré près de 16 mois.

En novembre 2023, lorsque des femmes et des enfants ont été libérés par le Hamas dans le cadre de la trêve, les Bibas ne sont pas revenus. A chaque négociation, à chaque annonce d'une possible libération, revenait l'espoir que Shiri, Ariel et Kfir, figureraient enfin parmi les noms présents sur la liste délivrée par le Hamas. Le destin tragique se poursuit quand leur père, Yarden, est finalement libéré seul, le 1er février 2025. Quelques jours plus tard, ce sont les dépouilles des deux enfants Bibas et de leur mère qui sont restituées.

Derrière les horreurs de la journée du 7 octobre et les longs mois de captivité qui ont suivi, il y a cette histoire d'une mère et de ses deux enfants qui ont suscité une attente et une émotion considérables, et à laquelle nous nous sommes tous attachés. En donnant aujourd'hui leurs noms à cette allée du parc Monceau, Paris inscrit leur mémoire dans son espace public et à travers Shiri, Ariel et Kfir, nous rendons hommage à toutes les victimes du 7 octobre, aux victimes du terrorisme, et à toutes celles et ceux qui ont été capturés et ainsi arrachés à leurs familles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le maire, je vous remercie.

Shiri Bibas a été enlevée chez elle avec ses deux fils, Ariel avait quatre ans, Kfir, neuf mois, et elle n'est jamais revenue. Ces trois visages sont devenus parmi les plus bouleversants du 7 octobre, parce qu'ils en disent à eux seuls une part de la vérité. Ils étaient civils, et sur ce point, le droit de la guerre ne souffre aucune ambiguïté. Un civil n'est jamais une cible. Ils étaient chez eux. La guerre est venue les chercher dans ce lieu que l'on croit protégé des fracas du monde. Ils étaient innocents, ne représentaient aucun gouvernement, pas davantage que les jeunes venus danser à Nova, pas plus que Vivian Silver, militante de la paix, si chère à mon amie Mme Christine TAÏEB. Voilà aussi ce que fut le 7 octobre, cette violence qui fracasse des vies ordinaires.

D'aucuns ont cru bon, pour justifier le massacre, d'employer le mot de "résistance". Lorsqu'on enlève un bébé de neuf mois, on ne résiste plus, on bascule dans la barbarie. Aucune lutte, aussi légitime que puisse être l'inspiration qui la fonde, ne reçoit le droit de tuer des innocents. Ariel et Kfir ont quitté le seul cercle de leur famille pour entrer dans notre mémoire commune, celle de l'enfance livrée aux guerres d'adultes. Il nous appartient désormais de les pleurer comme les nôtres.

Shiri, Ariel et Kfir sont morts parce que juifs, emportés dans un pogrom. Ce mot charrie avec lui une mémoire européenne que notre ville, Paris, ne connaît que trop bien, celle des maisons forcées, des familles surprises au petit matin, de cette vieille grammaire de la persécution. Il permet aussi de comprendre la réaction de nos compatriotes juifs et le traumatisme du 7 octobre.

Je veux leur dire que nous nous trouverons toujours à leurs côtés, que nous partagerons leur douleur, et que l'exercice de l'histoire n'éloignera jamais les enfants du Front Populaire de leurs rivages, même si quelques pouvoirs publics croient aujourd'hui trouver dans les bras des héritiers du nazisme un réconfort opportuniste. Ariel et Kfir sont aussi nos enfants, comme l'était Ind, ces jeunes, ces visages, d'une paix encore à tisser, de société à réparer, de solidarité à renouer.

Un enfant de neuf mois n'a pas à répondre de Benyamin NETANYAHOU. Une enfant de Gaza n'a pas à répondre du Hamas. S'il reste quelque chose à sauver de ce qui s'est effondré depuis le 7 octobre, c'est peut-être cela : regarder d'abord l'enfant avant son drapeau. Paris donnera désormais à cette allée les noms de Shiri, d'Ariel et de Kfir Bibas. Qu'ils y demeurent avec toute leur histoire juive et israélienne, et avec cette part d'eux-mêmes qui appartient désormais à notre mémoire commune.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, l'innocence volée par la barbarie, voilà ce dont il est question aujourd'hui. Une famille décimée par des barbares qui n'avaient pour seul dessein que la mort et la souffrance. La famille BIBAS est devenue l'un des symboles du pogrom du 7 octobre. La pureté et l'innocence enfantines n'ont pas été épargnées par la sauvagerie des terroristes. Aucune empathie, aucune retenue, les assassins du Hamas dénués d'humanité ont nié celle de leurs victimes, car oui, les hommes du Hamas n'étaient pas des militants ou des combattants, mais des assassins pour qui la vie n'avait pas de valeur, des assassins fiers de leurs crimes qui, pour beaucoup, ont filmé leurs actes.

Les images de cette mère implorant les terroristes d'arrêter ne peuvent qu'être déchirantes pour quiconque a un soupçon d'humanité. Les nazis cachaient leurs actes. Les barbares du Hamas qui ont sévi ce matin au paisible kibboutz de Nir Oz, eux, les revendiquaient. Le plus grand crime contre les juifs depuis la Shoah a donc eu lieu il y a maintenant trois ans. Depuis, partout dans le monde, les comparaisons indécentes, les inversions accusatoires sont multipliées, et les faux pas diplomatiques n'ont pas épargné notre pays. Rien ne saurait justifier les massacres du 7 octobre. Rien ne saurait justifier les viols, les assassinats, les otages traités dans des conditions inhumaines. La guerre demeure une tragédie pour tous les civils, mais le terrorisme reste un crime. Celui du 7 octobre nous marque comme un crime contre l'humanité.

Si Paris s'honore aujourd'hui de ce geste mémoriel, nous devons aussi regarder notre réalité en face. Notre ville connaît, comme tant d'autres, un antisémitisme banalisé, et même excusé par certains. Les juifs n'ont pas à s'excuser de quoi que ce soit pour être en sécurité. Ils ont simplement à vivre librement au sein de notre ville. Il n'y a pas de condition à la protection républicaine. Il n'y a pas de raison de tolérer la haine. Il n'y a pas de : "oui, mais". Il y a un honneur, et il y a une morale, cette même morale qui rend inacceptable toute tentative de relativiser l'enlèvement criminel de la famille BIBAS.

Aujourd'hui, nous inaugurerons plus qu'une allée. Nous prendrons un engagement, celui de faire de notre ville un rempart face à la haine. Celui de chasser l'antisémitisme sous toutes ses formes. Notre devoir est de permettre à chacun de vivre son identité et sa liberté. C'est le fondement de Paris, un fondement aussi enraciné que notre histoire. En juin dernier, j'ai eu l'honneur de porter un vœu, dans cet hémicycle, qui prévoit un hommage mémoriel à nos 51 compatriotes victimes du 7 octobre. Cet hommage rappellera que le 7 octobre n'est pas une tragédie lointaine. C'est aussi une tragédie française. La mémoire de ces compatriotes assassinés exige d'être fidèle à nos valeurs.

Paris ne doit pas hésiter. Paris doit être implacable, face à l'antisémitisme et à l'antisionisme. Il ne faut tolérer aucun masque, aucun subterfuge. Ceux qui appellent à détruire l'Etat d'Israël légitiment la destruction de son peuple. Ils légitiment par leurs mots les drames comme celui du 7 octobre. La famille est morte parce que juive. Un bébé n'est pas un activiste politique. Alors, oui, nous devrons avoir le courage de combattre toutes les ruses qui relativisent le crime. Ce n'est qu'avec cette fermeté que la paix pourra un jour émerger. C'est ce que nous devons aux populations civiles et aux victimes. C'est ce que nous devons à notre histoire, une histoire de Paris porteuse d'un message universel, celui de la vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Adrien TIBERTI

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le maire.

Le groupe Communiste de Paris votera avec conviction pour que les noms de Shiri, Ariel et Kfir Bibas soient donnés à une allée du parc Monceau. Cette famille est devenue le symbole des plus de 1.200 victimes du pire crime antisémite commis depuis le génocide des juifs durant la Seconde guerre mondiale. Ce pogrom a été commis par le Hamas. Il faut qualifier ici ce qu'est le Hamas. Le Hamas est une organisation terroriste islamiste. Ce ne sont pas des résistants. Les résistants, les vrais, ne tuent pas les civils, les enfants, les nourrissons.

Il faut aussi rappeler que le projet du Hamas s'oppose farouchement au projet national palestinien. Ils ne veulent pas d'une Palestine libre et indépendante, mais veulent imposer un agenda religieux fondamentaliste et détruire Israël. Je n'oublie pas, également, que M. SMOTRICH, un actuel membre du gouvernement israélien, avait qualifié le Hamas d'"atout" dans la lutte pour empêcher l'existence d'une Palestine libre et indépendante. Je lis dans "Haaretz", dans le "New York Times", que le premier ministre israélien avait été prévenu par les services secrets émiratis et égyptiens de l'imminence de l'attaque, et qu'il a choisi de ne rien faire. C'est bien avec tout cela en tête que je pense à ces enfants suppliciés.

La Ville de Paris a raison de rendre hommage à la famille BIBAS, parce que la Ville s'élève chaque jour avec force contre l'antisémitisme. La Ville de Paris a raison, car la Ville défend la paix, une paix juste et durable au Proche-Orient, avec deux états en paix. La Ville défend la paix, car la guerre, et ceux qui veulent la perpétuer indéfiniment, la guerre tue des enfants, des innocents, et nous ne l'accepterons jamais.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour conclure, la parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, rappelons-nous du 7 octobre 2023, de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants assassinés et enlevés par le Hamas dans une barbarie absolue. Rappelons-nous ces jeunes partis célébrer la vie au festival Nova, dont les vies furent fauchées. Rappelons-nous de ces familles du kibboutz de Nir OZ, séparées et assassinées.

Lorsque je vous parle de cela, une image me revient à l'esprit. Celle de Shiri Bibas, 32 ans, serrant contre elle ses deux enfants, Kfir, neuf mois, et Ariel, quatre ans, recouverte d'une couverture blanche. C'est une femme paniquée, une femme terrorisée. Les hommes armés, ses bourreaux, l'entourent, la bousculent. Ils l'emmèneront à la mort. Tous les trois seront assassinés après plusieurs mois de captivité.

Je souhaite adresser aux proches de la famille nos pensées les plus émues. Pendant ses 484 jours de captivité, Yarden BIBAS, le père de Kfir et Ariel, a vécu dans l'incertitude la plus totale sur le sort de sa femme et de ses deux enfants. Ses ravisseurs lui ont même affirmé qu'ils étaient vivants, avant de lui annoncer leur mort. Il a été libéré le 1er février 2025 sans sa famille. Aux funérailles de ses enfants, il s'est adressé directement à Ariel : "J'espère que tu ne m'en veux pas de ne pas avoir réussi à te protéger correctement".

Ces attaques terroristes du 7 octobre nous ont profondément marqués. D'abord, parce qu'elles constituent le pire massacre antisémite depuis la Shoah, mais aussi, parce que les meurtres, les enlèvements, et les violences sexuelles commises ce jour ont été perpétrés au nom d'une idéologie, l'islamisme. Cette idéologie, nous la connaissons, malheureusement, trop bien, ici même, à Paris : "Charlie Hebdo", Montrouge, l'Hyper Cacher, le 13 novembre 2015, autant de victimes d'une même haine qui frappe nos sociétés et nos libertés.

Le 11 janvier 2015, des millions de Français défilaient dans les rues avec notamment pour slogan : "Je suis juif". Ces trois mots exprimaient alors une évidence : celle de l'universalisme français, qui ne consiste pas à défendre seulement ceux qui nous ressemblent, mais à considérer que toute vie humaine a la même valeur. Le 7 octobre, les victimes étaient des femmes, des hommes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées. Au-delà de leur identité, c'était bien leur humanité qui les rassemblait, parce que lorsque des êtres humains sont massacrés pour ce qu'ils sont, c'est notre conception même de l'humanité qui est attaquée.

Cet hommage rappelle une exigence qui doit nous rassembler encore. Quels que soient les différences politiques ou les désaccords que nous pouvons avoir, la vie humaine, l'innocence des enfants, et la dignité des victimes, doivent toujours nous réunir.

M. Yarden BIBAS déclarait récemment : "L'enfer, c'est de vivre maintenant sans eux". A M. BIBAS, nous souhaitons dire que Paris prend devant vous un engagement solennel. Faire vivre leur mémoire, pour qu'Ariel, Kfir et Shiri vivent à jamais dans nos mémoires.

Le groupe Paris apaisé votera bien évidemment ce projet de délibération de cette allée du parc Monceau à leurs noms.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à toutes et à tous.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, chers collègues.

Le 7 octobre 2023, quand le kibboutz de Nir Oz est frappé par l'ignominie terroriste et antisémite du Hamas, Yosef et Margit Silberman, les grands-parents maternels d'Ariel et Kfir, sont assassinés chez eux. Les petits, Ariel et Kfir, sont arrachés à leur maison, avec Shiri, leur mère, et Yarden, leur père. Commence alors une captivité dont ils ne reviendront pas. Terrorisés, séquestrés, Shiri et ses deux enfants seront assassinés par leurs geôliers en novembre 2023. Yarden, lui, ne sera libéré que le 1er février 2025, après de longs mois de détention. Libre, oui, mais libre de vivre pour toujours avec ce terrible malheur, cette atrocité.

L'innocence bafouée d'Ariel et de Kfir, cela a été rappelé, est devenue le symbole de la barbarie du 7 octobre, de ces exécutions, de ces enlèvements, de ces viols, et de ces tortures, qui constituent une terrible blessure dans notre mémoire collective. Honorer ces enfants aujourd'hui est un impératif moral, une juste reconnaissance de la souffrance des victimes de ce pogrom.

Cet acte, il est important de le dire, n'oppose aucune douleur à aucune autre, aucune personne à une autre. Toutes les vies perdues sont à déplorer. Notre Ville tiendra bon sur cette ligne et ne pratiquera jamais un humanisme à géométrie variable. Paris sera toujours à l'avant-garde des droits humains, à l'avant-garde de la lutte contre les discriminations, et je veux saluer, à ce propos, le travail fait par mes collègues Audrey PULVAR et Annah BIKOULOULOU.

C'est l'honneur de notre République, dans un contexte où le venin de l'antisémitisme se répand à une vitesse très inquiétante dans notre société, et où la bête immonde de l'extrême droite montre à nouveau son vrai visage, celui des partisans de la France de Vichy. Nous devons donc être intraitables, mes chers collègues.

Le choix que nous vous proposons aujourd'hui est important. Il ne résulte pas du hasard. Le parc Monceau, que nous connaissons bien, est un lieu de promenade familiale, où des enfants courent, jouent, grandissent, des enfants de l'âge d'Ariel et Kfir. En donnant leurs noms à cette allée, nous nous souvenons de cette part de l'innocence qui leur a été enlevée. C'est une exigence de paix, à la fois pour honorer nos morts, mais aussi pour

réparer les vivants. Je suis certaine que ce moment que nous allons vivre dans quelques minutes sera à la hauteur de cette histoire tragique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous.

Je vais vous proposer de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DEVE 36).

Je vous en remercie.

Nous levons la séance, reprise de nos travaux à 16 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante minutes, est reprise à seize heures sept minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci de prendre place pour la reprise de nos travaux.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme prévu en conférence des présidents, un débat organisé sur le thème du mouvement des lycéennes et des lycéens et sur l'avenir de la jeunesse, et un vœu de l'Exécutif qui est rattaché.

Permettez-moi de dire quelques mots en introduction.

Mes chers collègues, depuis plusieurs semaines, dans les lycées, et désormais dans les universités, la colère et les revendications de notre jeunesse s'expriment avec force. Nous devons entendre leur indignation face aux enseignants absents qui ne sont pas remplacés, leur lassitude face aux classes surchargées, aux personnels qui manquent, aux bâtiments dégradés, parfois insalubres, leurs craintes face à la difficulté de préparer sereinement des examens très importants dans ces conditions. Ils expriment un profond désir d'égalité et de justice, et en réponse, ils ont souvent eu le sentiment de ne recevoir que du mépris, des fermetures de lycées, des railleries, quand ce ne sont pas des accusations, assez largement fantasques, de manipulation.

Nos écoles, nos collèges, nos lycées, nos facultés, c'est là, je suis sûr que nous en sommes tous convaincus, que se joue la promesse républicaine. Comment voulez-vous croire encore à cette promesse, quand la seule réponse qui a, pour le moment, été apportée à ces revendications légitimes est, de fait, celui du maintien de l'ordre ?

Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je ne dis pas cela par défiance vis-à-vis de nos forces de l'ordre. Je sais l'immense difficulté de leur tâche. Je veux avoir une pensée pour les 119 policiers du ressort de la Préfecture de police qui ont été blessés, dont 59 assez grièvement. Je sais combien aussi le mouvement lycéen pâtit des exactions les plus violentes qui peuvent salir le sens de leur mobilisation.

Notre jeunesse, c'est une réalité que chacun doit comprendre, prend en main son avenir, et nous devons la suivre dans la voie qu'elle ouvre. Comment parler d'avenir, quand on est confronté à la casse du service public de l'éducation ? Comment parler d'avenir, quand on n'a pas de toit au-dessus de la tête pour étudier ? Comment parler d'avenir, quand son orientation dépend d'une loterie inégalitaire, comme l'est pour beaucoup Parcoursup ? Que l'on s'inquiète pour le climat, l'accès aux soins, la santé mentale, comment se projeter dans un monde construit par les adultes, qui n'a pas été pensé pour vous ?

Une société qui demande à sa jeunesse de fournir des efforts doit être capable, en retour, de lui donner les moyens de construire sa vie. Paris sera toujours en soutien de celles et ceux qui réclament les moyens de leur émancipation et de leur liberté. C'est pourquoi, nous demandons à l'Etat de répondre concrètement au manque d'enseignants, aux absences non remplacées, aux besoins des personnels éducatifs, médico-sociaux, et d'orientation.

Je veux dire combien le mouvement lycéen a pris conscience et incarne cette solidarité qui consiste non pas à juger de ses propres conditions d'enseignement, mais à pouvoir l'apprécier à l'aune de ce qui se passe, y compris dans les endroits les plus défavorisés. Je pense en particulier aux académies de Créteil et de Seine-Saint-Denis. Nous demandons à la Région Île-de-France, qui a la responsabilité des bâtiments des lycées, de dire clairement quels investissements sont réalisés dans les établissements parisiens, et lesquels sont prévus.

Oui, oui, vous pouvez maugréer, mais ce n'est pas moi qu'il faut convaincre ! Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre ! Ce n'est pas moi qui manifeste, parce que les lycées, pour un certain nombre d'entre eux, sont

insalubres… Et selon quel calendrier, notamment pour rénover les bâtiments et les adapter aux fortes chaleurs. La Ville proposera au Rectorat et à la Région de réunir autour de la même table les lycéens, les personnels et les parents, pour identifier les besoins prioritaires.

Il y a autre chose, dans cette mobilisation, que nous devons entendre : notre jeunesse demande à prendre sa place dans notre démocratie. Depuis plusieurs jours, des images de lycéens blessés nous parviennent de plusieurs endroits de France. Certaines blessures sont graves, trop graves. Elles sont toutes inacceptables. Les circonstances dans lesquelles elles sont survenues doivent être établies, les responsabilités déterminées.

Les violences contre les personnels de l'Education nationale, les agents publics, ou les forces de l'ordre, qui qu'en soit la cause, comme les dégradations, doivent être condamnées sans ambiguïté, mais elles ne peuvent non plus servir à discréditer toute une mobilisation, ni à effacer ce qu'elle exprime. Le droit de manifester n'est pas une faveur qu'on leur accorde. C'est une liberté fondamentale en démocratie, un droit dont notre jeunesse fait usage, aujourd'hui. Il faut arrêter de considérer chaque manifestation citoyenne comme une menace à l'ordre public. C'est une manifestation légitime d'un mal-être, qui doit être considérée comme à sa juste valeur, la valeur que l'on accorde à notre jeunesse, et donc, à bien des égards, à notre propre avenir.

Je veux dire aux lycéens qui sont présents à nos côtés, aux élèves de l'Ecole de la deuxième chance, que je crois, au-delà de nos appréciations différentes de la mobilisation, combien nous sommes soucieux. Je suis convaincu que le débat que nous allons avoir dans quelques instants en fera la démonstration. Il n'est pas interdit, tout en condamnant les casseurs, d'être conscient de la mobilisation de la jeunesse et de l'immense générosité du message qu'elle entend porter.

Je vous remercie.

Je tiens à dire, pardonnez-moi de l'imprécision des mots, puisque je l'ai appris suite à la séance des questions d'actualité, nous avons pris bonnes notes, certains d'entre vous y reviendront, des déclarations du Premier Ministre, donnant un signe d'ouverture pour la question de l'organisation du débat des lycéens, et vous dire la disponibilité de la Ville pour l'accompagner et que les jeunes, la jeunesse de Paris, puissent le faire dans toutes les conditions de sécurité nécessaires pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la communauté enseignante, à laquelle j'accorde une pensée particulière. Puisque vous le savez, ils ont tous été en première ligne, enseignants, directeurs d'établissement, proviseurs de lycée, dans ces moments exigeants.

Pour commencer, la parole est à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, Monsieur le maire, la jeunesse a raison d'être inquiète, et personne, ici, sur nos bancs, ne le mésestime. Oui, les programmes sont chargés. Oui, les emplois du temps le sont également. Oui, il y a des problèmes de remplacements dans les établissements. Oui, les classes sont surchargées, parfois de manière démentielle, jusqu'à 38 effectifs. Oui, enfin, les temps de trajet entre les établissements, parfois, et leur lieu de résidence, sont démentiels, singulièrement pour les lycées professionnels. Oui, il est normal que la jeunesse soit angoissée dans ce monde complexe et compliqué. C'est à nous de pouvoir y répondre par nos politiques publiques. La Ville de Paris a un grand rôle à jouer.

Il n'en demeure pas moins que constater cette angoisse est une chose, mais l'instrumentaliser, c'en est une autre. Je ne peux m'empêcher de penser à Jean Jaurès qui, devant les lycéens d'Albi, indiquait que "le courage, c'est de chercher la vérité, et de surtout la dire". Je vais vous la dire, Monsieur le maire et mes chers collègues.

Premièrement, vous nous parlez tranquillement, dans votre communication, de "violences policières", en employant tranquillement les expressions de LFI, dont vous avez passé votre campagne à nous expliquer, votre campagne municipale, à nous expliquer qu'ils étaient infréquentables. A présent, vous leur adressez des yeux de Chimène. Bien sûr, nous ne sommes pas insensibles aux violences de la rue, et à ces lycéens qui vivent des drames, et parfois des blessures très profondes, physiquement parlant. Il n'en demeure pas moins, Monsieur le Maire, que vous ne pouvez pas tout mélanger, et vous ne pouvez pas parler de "violences policières", alors même que les enquêtes sont en cours, que vous-même, vous avez dit qu'il fallait en diligenter, et que vous les sanctionnez "ipso facto", sans attendre les rapports de conclusions de ces enquêtes !

Derrière ces interventions, Monsieur le maire, il y a des hommes et des femmes, des policiers, des agents de la fonction publique, qui prennent des risques, qui s'exposent, qui font l'objet d'agressions, qui sont molestés à coups de mortiers, et parler de "violences policières", c'est quasiment, pour nous, une outrance. Je tiens à l'affirmer fort et clair, ici. Ce n'est pas un vocabulaire qui est employable dans notre hémicycle. Nous en sommes vraiment profondément choqués, Monsieur le maire ! Ces gens représentent l'institution républicaine sur le terrain. Ils méritent toute notre considération, et pas des jugements à la va-vite !

Deuxième considération, Monsieur le maire, ce qui nous a beaucoup, évidemment, surpris, dans votre projet de délibération, c'est que vous ne proposez en réalité pas grand-chose sur le fond. Vous nous proposez quoi ? Rien du tout, comme mesures. D'ailleurs, vous dénoncez les violences, mais pourquoi, vous-même, ne faites-vous pas comme Valérie PÉCRESSE, qui, elle, au moins, se constitue partie civile dans toutes les procédures de dégradation

des biens publics ? Vous devriez en faire autant. Ce serait une mesure courageuse. Faites-vous rembourser des dégâts qui sont réalisés, plutôt que de demander aux Parisiens de les payer par la taxe foncière !

Vous dénoncez et vous convoquez à la barre la présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, qui, elle, a encaissé 7 millions d'euros de dégâts, mais je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que la Région, Valérie PÉCRESSE en tête, pendant 10 ans, a investi 6,6 milliards d'euros d'investissements dans les établissements lycées. Elle a réduit la vétusté de 4,5, et 2 lycéens sur 3 évoluent dans un lycée qui est totalement neuf, ou totalement rénové.

Vous auriez été bien inspirés d'en faire autant, au niveau de la Ville de Paris, car je me permets de vous indiquer que dans le même espace-temps, vous avez baissé, pour les établissements scolaires parisiens, les dotations de la moitié, oui, la moitié, passant de 153 millions d'euros à 74 millions d'euros, tout cela en 10 ans, alors qu'elle y mettait des sous, et des sous pas possibles. Alors, Monsieur le maire, avant de faire des leçons, vous savez quoi ? Faites vos devoirs !

Enfin, vous nous proposez, Monsieur le maire, d'ouvrir les mairies d'arrondissement au mouvement, pour qu'il puisse s'organiser. Ce sera sans les mairies d'arrondissement de l'ouest, Monsieur le maire, je suis désolé, sans elles. Les mairies d'arrondissement, patrimoine commun de tous les Parisiens, n'ont pas à devenir le nouveau club des Cordeliers façon 1793, payé par les contribuables parisiens.

Je vais vous dire, pour finir mon propos, tout simplement : je passe la communication à la dernière minute, parce que vous avez manifestement perdu vos esprits, parce qu'il faut flatter l'aile radicale de votre majorité. Votre vœu est inique, indigent. Nous ne nous prêterons pas à cet exercice. Il est d'hygiène républicaine de le retirer, Monsieur le maire, mais en tout cas, je vais vous dire, nous ne participerons pas à ces débats et nous quittons cet hémicycle !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CANAL… Je suis désolé, je vais vous répondre à distance, mais je suis sûr que vous entendrez plus tard nos mots.

La première chose, c'est qu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, de faire un débat avec la Région Île-de-France, et de la même façon, nous ne céderons pas à la facilité d'en faire l'unique cause des maux de la jeunesse, de la même façon que vous pourriez vous garder de le faire lorsque vous observez des situations qui ne sont pas parfaites, y compris dans le domaine municipal.

De la même façon, personne, ici, j'en suis certain, ne visera à négliger le rôle des forces de l'ordre, la difficulté de leur mission, sans, je le dis, pouvoir absoudre, pour autant, les actes individuels. J'ai redit qu'il reviendra à la justice et à l'Inspection générale de la police nationale d'en faire le tri.

Il s'agit ici d'avoir un dialogue avec la jeunesse, et de ne pas être insensibles, de l'écouter, de la considérer, et peut-être parce que c'est là l'essence de notre mission, d'y répondre. Voilà. Chacun fait comme il souhaite. Chacun fait comme il pense devoir agir, mais je ne crois pas que faire la politique de la chaise vide sur un sujet aussi majeur, qui bouleverse aussi radicalement la vie politique de notre pays, soit la meilleure réponse politique que l'on puisse y apporter.

On va continuer tranquillement. J'observe, en les remerciant, que tous les groupes de l'opposition n'ont pas fait ce choix. Chacun aura la possibilité, dans la nuance qui est la sienne, de s'exprimer sur ce débat qui est, je le crois, essentiel.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le maire, mes chers collègues, je voudrais commencer par saluer le mouvement lycéen, saluer la marée humaine, nous y étions tout à l'heure, aujourd'hui, à Paris, au départ de République. Je voudrais saluer tous ces jeunes, ces lycéens, lycéennes, étudiants, étudiantes, qui se lèvent pour faire valoir leurs droits à l'éducation, pour faire valoir leurs droits à l'avenir. Ils et elles sont d'une maturité politique remarquable, posant le bon diagnostic sur notre système éducatif et posant des revendications justes, pour y répondre.

Que dire à un lycéen qui demande plus de professeurs, et des professeurs mieux rémunérés ? Que dire à une lycéenne qui demande des remplaçants, rappelant qu'en moyenne, un élève perd un an de scolarité du fait du manque de remplaçants ? Que dire à une étudiante qui demande à pouvoir étudier que cesse la sélection généralisée de Parcoursup ? D'ailleurs, nous proposons un amendement au vœu pour remettre en cause la sélection généralisée Parcoursup. Que dire à un étudiant qui demande tout simplement un logement digne, de quoi manger, juste, de quoi pouvoir se soigner ?

Que leur dire ? Qu'ils et elles ont raison. Que la responsabilité du politique est de trouver les moyens pour répondre aux besoins, plus que légitimes, et non l'inverse. Que lui répond la droite au pouvoir ? Le mépris et la matraque. C'est irresponsable. Le mépris, tout d'abord. Alors que le mouvement a commencé le 21 septembre, le Ministre de l'Education nationale a attendu plus d'une semaine avant de commencer à l'entendre, mais entendre, visiblement, pour la droite, cela ne veut pas dire négocier, car en parallèle, le même Gouvernement, dans sa saignée de 54 milliards d'euros, a annoncé une énorme baffe aux lycéens. Alors que la demande d'enseignants revient

fortement dans tous les cortèges, le Gouvernement lui, répond en supprimant 1.582 postes supplémentaires. La saignée continue, année après année. Dans le contexte, c'est absolument irresponsable, ce Gouvernement illégitime et définitivement coupé de la réalité de la jeunesse. Ce mépris budgétaire vient prolonger les multiples réformes, BLANQUER, ATTAL, et compagnie, qui n'ont eu de cesse d'abîmer le service public d'éducation.

Je parle du Gouvernement, mais je n'oublie pas non plus la responsabilité de la Région, que les LR essaient de nier. Ce n'est pas un hasard si le mouvement est parti d'Île-de-France. Ce n'est pas un hasard. Nous connaissons toutes et tous la gabegie de la gestion des lycées par Mme PÉCRESSE. Les vidéos circulent et se multiplient sur l'état des lycées franciliens, avec des plafonds éventrés, des tables cassées, des chaises manquantes, des toilettes qui ne fonctionnent pas, des cantines trop chères, etc.

A Paris, nous pourrions parler de la gabegie des travaux, à Boucher, Decour, ou Fauré. La Région Île-de-France se paie même le luxe d'être celle qui finance le moins ses lycéens, avec la dotation par élève la plus faible de France, alors qu'à Paris et en Île-de-France, les coûts sont les plus élevés. La moyenne en Île-de-France, c'est 2.180 euros par élève. La moyenne au niveau national, c'est 2.600 euros, 400 euros de moins par élève. Bravo, Mme PÉCRESSE ! Le "comité de la hache" est passé par là. Enfin, quand je parle de "comité de la hache", visiblement, ce n'est pas pour tout le monde, car la Région, ce qu'elle a retiré aux lycées publics, elle a pu le reverser aux lycées privés, avec des dotations extralégales, non obligatoires, comme au lycée Stanislas, qui n'a pourtant pas besoin des largesses des collectivités, quand elles ne sont pas illégales, comme avec la construction d'une église, pour le lycée Saint-Colomban, comme l'a dénoncé Céline MALAISÉ. La violence et le mépris de classe ne sont jamais bien loin, avec cette droite.

Evidemment, ce mépris ne va pas convaincre la jeunesse. Le Gouvernement compte peut-être jouer sur le rétablissement violent de l'ordre, mais la roue tourne. Le pouvoir a pu initialement compter sur une couverture médiatique essentiellement centrée sur les débordements, sur ces violences inacceptables, je le dis, de personnes n'ayant rien à voir avec les revendications lycéennes, mais désormais, les violences policières, oui, les violences policières, sont manifestes, et commencent à être largement dénoncées. Il n'y a plus que M. CANAL pour refuser de les voir. Cela ne les empêchera pas d'exister. Comment appeler le fait qu'un jeune de 14 ans puisse perdre sa main ? Qu'un autre perde l'usage d'un œil, qu'un autre ait la mâchoire défoncée, les dents arrachées, avec des opérations dans les cinq ans à venir ? Comment appeler cela ?

Le scandale démontre la dérive de notre Etat de droit, qui n'est pas empêché par le Ministre de l'Intérieur. Il estime ce matin qu'il n'a pas à présenter des excuses. Le même Laurent NUÑEZ qui avait écrit aux préfets pour leur dire : "L'usage proportionné de la force ne doit jamais inhiber l'action pour rétablir l'ordre". Nous attendons non seulement des excuses, mais aussi qu'il réponde de ses responsabilités.

La seule sortie de crise, désormais, est de mettre les moyens sur l'enseignement. Après les "Gilets jaunes", le pouvoir ne peut pas, ne doit pas, miser sur l'écrasement de la jeunesse. La sortie de crise doit se faire par le dialogue et par les moyens.

Je salue, d'ailleurs, l'annonce d'Emmanuel GRÉGOIRE d'ouvrir les mairies pour permettre à la jeunesse d'organiser le début. Le refus de la droite, et de M. CANAL, de les ouvrir, démontre qu'il n'a de républicain plus que le nom. Pourtant, il n'y a rien de plus politique que le débat et les moyens publics. Nous devons à la jeunesse de construire le chemin de son avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Marlène SCHIAPPA.

Mme Marlène SCHIAPPA. - Chers collègues, en démocratie, quand des citoyens, même et surtout les plus jeunes, expriment des inquiétudes et des revendications, il est évidemment nécessaire de les écouter. Alors, écoutons les mots d'ordre réels, ici, à Paris. J'ai fait, comme plusieurs d'entre vous, le tour de certains lycées, et le premier sujet de revendications, c'est l'orientation. Les jeunes dénoncent l'opacité d'Affelnet, de Parcoursup, le sentiment que le "bac" n'est aujourd'hui plus un sésame pour accéder à des études supérieures de leur choix, et à une vie d'adulte construite.

Or, ici même, juste avant l'été, souvenez-vous, j'ai alerté sur les tensions chez les lycéens parisiens, sur la question d'Affelnet. Je vous ai proposé, Monsieur le maire, et chers collègues, que le Conseil de Paris s'en saisisse, pour avoir un débat autour d'Affelnet, et pour porter une position commune de la Ville de Paris auprès de l'Etat, ce qui me semblerait légitime. Je l'ai fait parce que des lycéens me le demandaient. On m'a répondu que ce n'était pas notre sujet.

Alors, je le redis aujourd'hui. Quand les lycéens parisiens s'inquiètent pour leur avenir, c'est le sujet du Conseil de Paris. On ne peut pas juste le balayer. Aujourd'hui, à Paris, sur 80 lycées, seuls 24 fonctionnent, selon le Ministère. Alors, je le redemande : Monsieur le maire, organisez un débat sur Affelnet, sur l'orientation des lycéens parisiens, parce qu'à Paris, se concentrent, certes, les meilleurs établissements du pays, mais aussi le plus fort taux de demandes venant d'autres villes en France, et des établissements qui traversent des difficultés. Nous, Paris

apaisé, disons notre empathie avec les lycéens qui traversent ces difficultés, ou qui éprouvent des inquiétudes sur leur orientation.

Au-delà de la question de l'orientation, deuxième sujet, les moyens. Votre vœu évoque la responsabilité de l'Etat ou de la Région, mais jamais celle de la Ville de Paris. Pourtant, des financements et des rénovations voulus pour la Région Île-de-France sont aujourd'hui bloqués par la Ville de Paris, malgré plusieurs réunions convoquées par la présidente, Valérie PÉCRESSE. Je vous en rappelle quelques-uns : à Hélène Boucher, dont on parlait tout à l'heure, à Chaptal, pour l'accessibilité, à Jean-Baptiste Say, pour le pôle sciences, le C.D.I., les façades, à Bergson, pour les menuiseries, à Victor Duruy, et tant d'autres. Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Maire, à vous et à vos équipes, de débloquer les montants de subventions de la Ville de Paris, qui sont toujours attendus par le Conseil régional d'Île-de-France pour rénover ses lycées.

Avec mon collègue Daniel-Georges COURTOIS, nous tenons à vous rappeler que la Région Île-de-France consacre 2 milliards d'euros aux lycées, en 2026, et qu'aujourd'hui, les dégradations se chiffrent déjà en millions d'euros. Chaque million dépensé pour réparer ce qui a été cassé, c'est un million en moins qui ne pourra pas servir à rénover, à améliorer la vie des lycéens. Ceux qui détruisent et ceux qui cassent ont aujourd'hui une responsabilité inouïe, parce qu'ils empirent la situation, et qu'ils font écran de fumée devant les véritables revendications des lycéens.

Ce qui nous amène au troisième sujet : la violence. Il faut distinguer très clairement… Merci de ne pas m'interrompre. Il faut distinguer très clairement les lycéens qui manifestent pour leur avenir de ceux qui profitent de la mobilisation pour rechercher l'affrontement, pour rechercher le chaos, et ce, y compris chez certains élus de la République, parce que oui, brûler au visage une passante avec un spray enflammé, asperger d'essence et frapper un professeur, passer à tabac une jeune policière stagiaire à plusieurs en lui donnant des coups de pied, alors qu'elle est à terre, tirer au mortier aux abords des établissements, incendier son lycée, rien de cela ne trouve de justification ou d'excuse. Rien de cela ne doit être justifié ou excusé par des élus de la République. Des proviseurs ont été agressés. L'un d'eux est, aujourd'hui même, hospitalisé, parce qu'il a reçu un projectile à la tête. Des surveillants, des enseignants, des policiers ont été blessés.

Au nom de notre groupe, Paris apaisé, nous leur adressons notre plein soutien, comme, d'ailleurs, évidemment, nous soutenons tous les lycéens, toutes les lycéennes blessés ou agressés en marge de ces manifestations. C'est précisément parce que nous voulons défendre le droit des lycéens à faire entendre leurs revendications et leurs voix, dans le calme et la sérénité auxquels ils ont droit, que nous saluons, par exemple, l'initiative de notre collègue policier, Abdoulaye KANTÉ, ou celle du syndicat des commissaires de la police nationale, qui a publié un guide des droits du jeune manifestant. Chaque mineur, chaque lycéen doit pouvoir connaître ses droits, manifester en toute sécurité, exprimer ses inquiétudes et ses revendications sans mettre sa vie en danger, et sans nourrir, parfois malgré lui, une spirale de violence.

Au nom de notre groupe Paris apaisé, notre position est claire. Nous demandons d'entendre toutes les revendications des lycéens, de condamner sans ambiguïté tous les casseurs et de demander à chacun d'assumer ses responsabilités. La Région investit, nous l'avons démontré. L'Etat, bien sûr, doit prendre sa part, mais Paris doit aussi prendre la sienne. Nos lycéens n'ont pas besoin que les institutions se renvoient la balle l'une l'autre. Nos lycéens ont besoin que les institutions agissent.

Monsieur le maire, vous avez le pouvoir, alors agissez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Monsieur le maire, merci.

Je vais commencer par saluer tous les manifestants de cette journée, c'est-à-dire plus de 450.000 personnes dans tout le pays, et plus de 100.000 personnes à Paris. Des manifestants jeunes, des lycéens, des étudiants, des collégiens, aussi, accompagnés d'adultes issus des syndicats de travailleurs, des syndicats d'enseignants, issus des associations de parents d'élèves comme la "F.C.P.E.", issus, aussi, de partis politiques, dont La France insoumise, naturellement.

Nous venons de passer plusieurs jours qui ont été assez dramatiques, et très dramatiques, même, pour un lycéen éborgné par un tir de L.B.D., un autre qui a vu sa main arrachée par une grenade, un enfant de 14 ans qui a été atteint au visage à bout portant par un lance-grenades, des enfants qui ont subi des clés d'étranglement, des adolescents giflés, traînés au sol, gazés, violentés… Tout cela a été filmé. La honte !

Voilà, vous, Monsieur le maire, venez avec ce vœu qui, j'imagine, je me mets à votre place, dans votre esprit technocratique, vous vous êtes dit : "Je vais essayer de ménager la chèvre et le chou". Résultat des courses, vous avez un vœu que la droite rejette, et s'en va, en vous disant : "Cela ne vaut pas la peine". Nous-mêmes, nous ne voterons pas votre vœu. Nous nous abstiendrons pour ce vœu, parce que nous ne sommes pas d'accord pour renvoyer dos à dos des enfants et une organisation, qui est l'organisation policière, un Ministère. Nous ne sommes pas d'accord pour les renvoyer dos à dos.

Je vais vous l'expliquer très clairement, mais aussi votre vœu, Monsieur le Maire, manque de politique. Vous voulez gérer cette affaire comme LECORNU le fait, c'est-à-dire avec des tableaux Excel, un peu comme un cabinet de consulting. Vous vous dites : "Tiens, on va les satisfaire, on va leur proposer des salles de réunion", mais, Monsieur le maire, Sorbonne Nouvelle, vous êtes membre du conseil d'administration de Sorbonne Nouvelle, n'est-ce pas ? Le président appelle les C.R.S. qui viennent déloger les étudiants à l'assemblée générale à Sorbonne Nouvelle. Pourquoi vous ne jouez pas votre rôle de Maire de Paris et de membre du conseil d'administration, pour dire : "C'est là que doit avoir lieu l'assemblée générale, là où se trouvent les étudiants". C'est un droit fondamental depuis des années. Vous ne servez à rien, finalement, vous laissez faire.

Là, vous proposez d'ouvrir les mairies. Pourquoi pas ouvrir les mairies, donner de la protection juridique aux jeunes, aux élèves. On court, nous, les commissariats, pour essayer de leur donner un numéro d'avocat, pour essayer de les accompagner pour pouvoir se défendre. Vous savez qu'à Paris, sur toutes les arrestations, 97 % sont des enfants de moins de 18 ans. Vous le savez, vous vous êtes déplacés, vous vous êtes intéressés un peu à leur sort, Monsieur le maire ? Parce que vous venez avec ce vœu pour quoi, pour rattraper un peu la course ? Vous avez vu passer, comme LECORNU, vous n'êtes pas capable de comprendre ce qui se passe dans la jeunesse ? Ne voyez-vous pas que le problème n'est pas seulement, aujourd'hui, des chaises, des tables, des salles de cours en bon état ? Le problème n'est pas seulement Parcoursup, qui détruit des vies, avec 100.000 étudiants, aujourd'hui, qui n'ont pas d'acceptation ?

Le problème, ce n'est plus seulement cela. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'avenir, pour cette jeunesse. Il faut la voir, si vive, si solidaire. Quand vous avez des enfants des meilleurs lycées de Paris, ou des lycées les plus dotés, ou qui sont fréquentés par les enfants les plus riches, qui se solidarisent des lycées de banlieue, ils sont capables d'une solidarité dont vous n'êtes pas capables, vous, là-bas. C'est cette force, et cette puissance de la jeunesse, qu'il faut saluer.

Monsieur GRÉGOIRE, il va falloir aller plus loin. Nous, nous ne sommes pas d'accord avec vous. La Préfecture a pris un arrêté préfectoral fermant 25 lycées. Là, le Gouvernement promet la fermeture de tous les lycées jusqu'à la fin de la semaine. Il faudrait au moins demander le retrait de cet arrêté préfectoral. Il faudrait demander l'arrêt des interpellations préventives. On doit demander l'interdiction des grenades et des L.B.D. face à des mineurs. Vous voulez prioriser la désescalade. Elle passe par des actes concrets, Monsieur GRÉGOIRE. Jouez votre rôle de Maire de Paris.

Ensuite, nous ne sommes pas d'accord pour renvoyer dos à dos des enfants mineurs victimes de violences policières avec des forces de police organisées, armées, parfois avec des armes létales. D'un côté, vous avez des adolescents, de l'autre, vous avez une institution armée, organisée, dotée d'une chaîne de commandement et de monopole de la force. Cette institution a donc une responsabilité infiniment supérieure. Mettre les deux sur le même plan ne relève pas de la mesure, ou de la responsabilité, Monsieur GRÉGOIRE. C'est refuser de reconnaître la responsabilité particulière de l'Etat dans ce qu'il est en train de se passer en ce moment, dans notre pays.

Nous avons appelé, nous, à intervenir, et à protéger les enfants. Nous appelons aujourd'hui à la démission de Laurent NUÑEZ, qui est incompétent et qui est débordé par sa police. Voilà ce qu'il se passe. Il faut donc qu'il s'en aille, parce que les choses ont dégénéré. La solution, aujourd'hui, est politique, pas seulement administrative, pas seulement technocratique. Monsieur GRÉGOIRE, vous n'êtes pas à la hauteur de l'événement !

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai échappé de très peu à l'appel à la démission !

C'est marrant, mais même dans les moments de mobilisation de la jeunesse contre le Gouvernement, ou en tout cas, ce qu'il estime être des insuffisances du Gouvernement, vous ne trouvez rien d'autre à dire que de taper la majorité de gauche ici présente. C'est une obsession ! C'est une obsession !

J'espère que chacun mesure, j'espère que chacun mesure, dans l'aveuglement, dans l'aveuglement de votre posture, à quel point vous "impuissantez" tout le récit que vous entendez installer. C'est hallucinant !

On va continuer. La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le maire.

Merci, Monsieur le maire.

Au-delà des revendications, à certains égards pacifistes, nous assistons aujourd'hui à ce que l'on peut qualifier de véritables "émeutes urbaines". Les forces de l'ordre sont face à des groupuscules violents auxquels s'agrège une toute petite minorité de lycéens, qui s'en prennent aux enseignants, aux personnels éducatifs, aux agents publics et, j'y suis, Madame, certains ont même voulu les brûler. Par ailleurs, ils cherchent à s'en prendre aux symboles de la République. Les symboles de la République, ce sont les établissements scolaires, en tentant de les détruire, en tentant de les saccager. Des établissements scolaires qui, pour beaucoup d'entre eux, en Île-de-France, ont été rénovés ou réhabilités depuis dix ans par la région Île-de-France, parce que c'est une volonté forte, une priorité, et un des piliers de la politique de la présidente de Région Valérie PÉCRESSE, ne vous en déplaise.

Aujourd'hui, les dégâts sont estimés, à date, à 7 millions d'euros. Qui va payer ? Bien sûr, nous condamnons ces violences, et nous les condamnons même fermement, mais nous sommes aussi dans ce moment précis dans

l'œil du cyclone, et il est pour l'instant difficile d'avoir une analyse froide, avec du recul, sur ce qu'il se passe en ce moment. Ce que l'on peut dire, cependant, c'est que des syndicats, des partis politiques, soufflent sur les braises. Alors, de quoi, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de quoi ce malaise est-il le nom ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, on s'écoute.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Ce sera pire.

Tous ces derniers jours, j'étais évidemment sur le terrain, encore ce matin. J'ai échangé, moi aussi, avec les lycéens. Qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils protestent contre les rythmes scolaires, les cadences infernales, trop de pression qui impacte, nous expliquent-ils, leur santé mentale. Ils nous parlent de Parcoursup, qui, en effet, ne fonctionne pas, et doit être repensé, mais en creux, je ressens chez eux, surtout, qu'ils sont inquiets, et très inquiets, pour leur avenir. C'est la majorité silencieuse de lycéens qui se tait et se terre. Ces événements laisseront incontestablement des traces, et il est encore trop tôt pour le dire, mais il faudra, en effet, un espace dédié et apaisé pour que chacune et chacun puisse s'exprimer. Nous n'avons pas attendu, Monsieur le maire, vos annonces, ce matin, dans "Le Parisien", pour ouvrir grand les portes de nos mairies, de nos équipements publics, pour accompagner ce recueil de la parole et offrir un espace de débat.

Alors, venons-en maintenant à votre vœu. Le diagnostic que vous posez ici nous semble incomplet. A sa lecture, on pourrait avoir le sentiment que les difficultés actuelles trouveraient principalement leurs origines dans une insuffisance de moyens consacrés aux lycéens, qu'il s'agisse de ceux de l'Education nationale ou ceux de la Région. Bien sûr, la question des moyens doit être posée. Cela ne signifie pas que tous les besoins sont aujourd'hui satisfaits, mais il faut aussi regarder la réalité en face et les investissements engagés.

La Région investit massivement dans la transformation des lycées parisiens. Prenons, cher Jean-Noël, l'exemple de la cité scolaire Jacques Decour. Près de 140 millions d'euros sont consacrés à la rénovation de l'établissement, le montant le plus important jamais engagé par la région Île-de-France. Oui, les travaux commencent. Ils commencent enfin, mais rappelons tout de même, cher Jean-Noël, combien de temps consacré, j'en sais quelque chose. Combien d'énergie nous avons dû déployer avec les équipes de la Région, avec Valérie PÉCRESSE, pour lancer ces travaux absolument nécessaires, face aux atermoiements, face aux palabres, face aux blocages, entre 2016 et 2024, de la Ville de Paris, et nous n'avons rien lâché. Nous n'avons rien lâché pour que ces travaux soient lancés.

J'ai envie de vous dire que la gauche régionale nous a légué cet établissement dans un état déplorable en 2016, le collège et le lycée. Des murs tenus par des filets pour empêcher les pierres de tomber. Des escaliers tenus par des étais. Des cours dispensés par les collégiens dans des préfabriqués, dans une des cours, depuis le début des années 2000. Comment avez-vous mis autant de temps pour répondre à une urgence évidente ?

La Région a finalement accepté de lancer les travaux en 2025, sans que la Ville n'ait, d'ailleurs, versé la moindre provision. Nous avons pris, nous, nos responsabilités, et la Ville doit aussi prendre les siennes, parce que ce qui est vrai pour Jacques Decour doit l'être aussi pour Chaptal, pour François Villon, pour Hélène Boucher, qui, eux, attendent le feu vert de la Ville de Paris, parce que sans l'accord du Maire de Paris, sans l'engagement financier sur la partie collège et les parties communes, et vous le savez, la Région ne peut engager les travaux.

Chaque année, ce sont près de 2 milliards d'euros qui sont investis en faveur des lycées et de la jeunesse. Alors, puisque vous osez demander aujourd'hui à la Région de présenter "des investissements clairs, programmés, assortis d'un calendrier", je vous cite, appliquez la même exigence aux écoles et aux collèges dont la Ville à la responsabilité. C'est précisément parce que le sujet est plus large que nous ne pourrons pas voter ce vœu, car, au fond, les réponses que vous apportez restent essentiellement centrées sur la question des moyens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame la maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Le constat révèle un malaise plus profond, et notre réponse ne peut pas être uniquement budgétaire. Elle doit aussi nous conduire à nous interroger collectivement sur ce que nous attendons de l'école, à l'heure de l'émergence de l'intelligence artificielle, sur ce que nous voulons transmettre, et surtout, sur les perspectives que nous sommes capables d'offrir à cette génération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci.

Le problème, dans le traitement médiatique de cette crise, et dans le discours complètement caricatural et tronqué de la droite, c'est qu'en fait, on en vient à relayer au second plan les causes profondes de la mobilisation et des manifestations que l'on est en train de vivre.

Je voulais simplement rappeler que cette mobilisation ne tombe pas du ciel. Elle parle d'abord du quotidien dans les lycées, des professeurs absents, trop souvent non remplacés. L'an dernier, c'est près d'une heure de cours sur dix qui n'a pas été assurée dans le secondaire, dans le public. Elle parle de classes surchargées, plus de 30

élèves par classe dans 70 % des cas. Elle parle de la vétusté des bâtiments, en moyenne, entre 65 et 70 ans, dont seuls 15 %, en France, ont été rénovés ou reconstruits. Pour certains lycéens, en France, l'exposition quotidienne aux ras, aux inondations, aux températures extrêmes en hiver ou en été, est une réalité, et cela n'est plus acceptable.

Cette mobilisation parle d'avenir. On l'a dit, l'orientation, qui est devenue une source d'angoisse importante, les jeunes comme les parents, d'ailleurs, dénoncent depuis des années, maintenant, les dysfonctionnements de Parcoursup, qui mérite vraiment réellement une réforme d'ampleur. Elle parle d'emplois du temps surchargés, des trous dans les emplois du temps, parfois quatre heures de trous, dans une journée, avec des amplitudes horaires qui sont conséquentes. Surtout, elle dénonce les inégalités. Selon les territoires où on grandit et le milieu dans lequel on est, les conditions d'enseignement sont loin d'être les mêmes. Les lycéens parisiens, notamment, l'ont beaucoup dénoncé, et, c'est vrai, ont été très solidaires des étudiants qui sont dans d'autres académies, conscients qu'ils avaient la chance d'être à Paris, dans des conditions plutôt favorables, pour la plupart.

Quand on voit que la droite a pour seule réponse le retour à l'ordre pour cette jeunesse, l'ordre, c'est aussi dans la justice. C'est aussi ce qui permet à tous les lycéens de France d'étudier dans des conditions dignes et descentes. Derrière les blocages, il y a cette génération qui demande à être entendue. On ne peut pas simplement lui répondre qu'elle casse, qu'elle saccage, alors que moi, dans les manifestations, ce que j'ai vu, c'est tout le contraire. J'ai vu des lycéens s'opposer aux casseurs. J'ai vu des lycéens empêcher les casseurs de rentrer dans les manifestations. J'ai vu des lycéens qui rangeaient, déplaçaient les poubelles sur le côté pour éviter les départs d'incendies. J'ai vu des professeurs et des parents solidaires de la mobilisation, qui venaient, et qui étaient fiers, même, de voir cette jeunesse qui se mobilise pour ses droits et pour ceux des autres.

Evidemment, nous voterons le soutien à ce vœu. Moi, je suis fière d'avoir un Maire de Paris qui organise les conditions d'accueil des lycéens pour être entendus, pour débattre, parce que c'est cela, notre rôle, en tant que responsables politiques : donner une traduction politique concrète à ces mobilisations de jeunesse. C'est pourquoi, évidemment, on votera ce vœu. C'est de l'école publique et de la confiance dans les générations à venir dont il s'agit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - "Monsieur le Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les élus. J'ai 15 ans. Je viens de rentrer en seconde. Depuis une semaine, je me lève à 6 heures pour bloquer mon lycée. C'est la première fois que je m'engage. Pourquoi ? Parce qu'après seulement quelques semaines de cours, j'ai déjà des professeurs absents et non remplacés, parce que nous sommes 35 par classe et qu'il n'y a même pas assez de chaises pour s'asseoir. Parce que j'ai passé le brevet dans des salles à 40 degrés. Parce qu'il y a des rats dans mon lycée et que les plafonds nous tombent sur la tête, et parce qu'à 15 ans, alors que je ne sais pas encore ce que je veux faire de ma vie, on me parle déjà de Parcoursup. Nous voulons une éducation digne, des lycées qui fonctionnent, des professeurs devant nous. Que l'on habite Paris, sa banlieue, ou n'importe où ailleurs en France, nous voulons les mêmes chances. Sur nos pancartes, on peut lire : "On est la relève, pas le problème". Ce n'est quand même pas si compliqué à comprendre.

Pourtant, depuis quelques jours, des jeunes comme moi sont humiliés, poursuivis, gazés, gravement blessés, placés en garde à vue. On nous tire dessus avec des armes de guerre. Nous ne sommes que des enfants. On exprime notre colère, et tout ce qu'on récolte, ce sont la matraque et les coups. Nous ne voulons pas que notre génération apprenne à avoir peur quand elle s'exprime. On veut bloquer pacifiquement notre lycée, sans craindre d'être blessés ou mutilés. La police est censée nous protéger. Alors, aujourd'hui, nous ne demandons pas grand-chose. On veut juste être écoutés et être entendus sur notre avenir, et on vous demande de porter notre voix, de nous défendre, et de nous soutenir dans notre combat, car l'avenir de notre ville et de notre pays ne pourra se faire sans nous."

Ces mots, ce sont ceux de mon propre fils, et j'ai la boule au ventre tous les matins quand il part au lycée. Ces mots, ils auraient pu être ceux de n'importe quel autre lycéen de France. Alors, je vous interroge, aujourd'hui : quel avenir leur réserve-t-on ? Quel projet de société, à lui et à chacune et chacun de ses camarades, et à toutes celles et ceux qui se mobilisent ? "L'avenir, c'est la jeunesse", disait Victor Hugo, et la jeunesse doit toujours rester un espoir et jamais une menace. C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social de Paris soutiendra bien sûr ce vœu avec une grande conviction, car les jeunes attendent autre chose de nous que des querelles et des postures politiciennes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le maire, mes chers collègues, évidemment, de voir cette jeunesse se mobiliser, cela impose un certain respect, et aussi la manifestation d'aujourd'hui montre la force de ce mouvement. Ma collègue vient de rappeler les revendications, les inquiétudes exprimées par les élèves

pour leur avenir, et enquête P.I.S.A. après enquête P.I.S.A., il serait vain de nier l'évidence. Il faut les entendre. La France s'est d'abord construite par son école publique. Lorsque des élèves ont le sentiment que l'égalité républicaine s'arrête à la porte de leur établissement, nous aurions tort de ne répondre que par une question d'ordre public, mais il faut aussi être clair sur l'autre versant. Ceux qui incendient un lycée, agressent un enseignant, attaquent un policier, ou viennent profiter d'une mobilisation pour casser, ne défendent aucune cause, et les casseurs ne donnent pas de force au mouvement lycéen, bien au contraire, ils lui volent sa voix.

Comme maire du 13e, je connais la qualité du dialogue avec notre commissariat et avec les fonctionnaires qui assurent notre sécurité. J'ai d'ailleurs pu le constater moi-même, car, jour après jour, je suis présent devant les différents établissements. Je refuse donc les procès systématiques faits aux forces de l'ordre, mais cette confiance n'interdit pas l'exigence. Plus de 5.000 interpellations ont eu lieu en quelques jours dans notre pays, concernant très majoritairement des mineurs. Pour prendre la mesure de ces chiffres, au cours des 4 premiers mois du mouvement des "Gilets jaunes", un peu plus de 9.000 personnes avaient été interpellées. Nous devons donc tenir ensemble ce discernement. La République doit savoir être ferme avec ceux qui cassent, sans jamais être brutal avec ceux qui contestent, et pourtant, force est de constater que des violences ont eu lieu, et que certaines ont fait des blessés graves. Ce sont des enfants, pour la plupart. Ce sont nos enfants. Une jeunesse qui exprime son inquiétude n'est pas une menace.

Je veux aussi dire mon étonnement devant la fermeture de certains établissements, ce n'est d'ailleurs pas le cas partout, qui empêche les lycéens de se réunir et de débattre. C'est pour cette raison que nos mairies seront ouvertes. Avec nos collègues, nous l'avons souhaité, avec le Maire de Paris, évidemment, sans récupération.

Lorsque la violence répond à la violence, il ne reste plus ni écoles, ni revendications, ni débats, mais seulement des images d'affrontements, et là, tout le monde perd. Notre responsabilité collective est précisément d'empêcher cette spirale, parce que, au bout du compte, la réponse à une mobilisation de cette ampleur ne pourra jamais être seulement policière. Elle devra être politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je voudrais indiquer aux secrétaires généraux des groupes qu'il y a une demande de scrutin public sur l'amendement n° 180 du groupe NPP. Préparez la distribution des cartes, s'il vous plaît.

La parole est à Simon DUQUERROIR.

M. Simon DUQUERROIR. - Monsieur le maire, chers collègues, merci.

La situation devant nos lycées pour notre jeunesse est devenue dangereuse, à Paris comme partout en France. Quand j'écoute mes collègues de droite, on comprend très bien que la différence entre eux et nous, c'est qu'ils s'inquiètent plus pour les poubelles que pour nos enfants, alors que la réalité est ailleurs. Le violent Ministre de l'Intérieur, Laurent NUÑEZ, semble avoir pris la place du Ministre de l'Education nationale, et la répression fait rage partout. Près de 5.000 enfants interpellés en quelques jours, un lycée de 15 ans avec la main arrachée à Lens, Maël, 16 ans, a perdu l'usage de son œil droit à Tours, un lycéen de 14 ans a reçu un tir de lance-grenades à Saint-Ouen-l'Aumône. Malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive. Aucune ville, aucun département n'est épargné par l'escalade répressive.

Ces derniers jours, de mon côté, j'étais, avec plein d'élus ici, aux côtés des lycéens, des jeunes qui se mobilisent à Paris, et ce que j'ai vu est effroyable. Devant le lycée Voltaire, on a vu la BRAV-M charger violemment sur des jeunes, à Dorian, des interpellations arbitraires. A Jacques Decour, dans le 9e, des élèves ont été gazés par les forces de l'ordre, comme partout ailleurs, dans Paris. Hier, à la Sorbonne Nouvelle, des C.R.S. sont rentrés dans l'université et ont menacé des étudiants réunis pour une assemblée générale. Ce matin, devant Hélène Boucher, alors qu'un rassemblement pacifique se tenait et qu'une chaîne humaine réunissait parents d'élèves, élus de la République en écharpe, et syndicalistes, pour protéger les élèves, nous avons à notre tour été chargés et gazés à bout portant.

Jours après jour, chers collègues, toutes les digues sautent. Les observateurs disent qu'une telle répression sur les jeunes n'a pas été connue depuis mai 68. Voilà l'image de la République que ce Gouvernement renvoie à toute une génération. Comment croire que ces comportements seront sanctionnés, lorsque quand nous demandons aux policiers présents pourquoi ils ne portent pas leur R.I.O., ils nous répondent, sourire aux lèvres, qu'ils l'ont oublié ?

Face à ce chaos, nous devons agir et entendre les revendications des lycéens qui demandent légitimement des professeurs dans chaque classe, des bâtiments qui ne sont pas délabrés, l'abolition de Parcoursup, finalement, comme l'a expliqué ma collègue Laëtitia VIPARD, des conditions d'études et de vie dignes. Ouvrons les mairies pour permettre aux lycéens de tenir leurs assemblées générales. En tant qu'élus, soyons présents, nombreux et visibles devant les lycées. Enfin, interpellons le Gouvernement pour qu'ils écoutent enfin les lycéens, les étudiants, pour qu'ils arrêtent cette répression, et demandons la fin de l'usage des L.B.D., le port systématique du R.I.O. par les policiers, l'indépendance de l'I.G.P.N., et le retrait de la loi "permis de tuer".

"Que ceux qui veulent un avenir digne nous rejoignent", crient les lycéens de Créteil, à l'origine de cette mobilisation. Aujourd'hui, nous sommes fiers que la Ville de Paris soit à leurs côtés et nous voterons leur vœu.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant un temps de parole du Représentant du Préfet de police, et la réponse de l'Exécutif, il y a un rappel au règlement de Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement sur la base, et vous allez comprendre, de l'article 35. Je soutiens, nous soutenons et comprenons les revendications des étudiants. Elles sont légitimes. Les inégalités sociales territoriales, c'est une réalité. D'ailleurs, on n'a pas parlé des inégalités de genre, le manque de professeurs, les classes surchargées, les bâtiments qui sont parfois indignes. Pour autant, Monsieur le Maire, ce vœu que j'ai découvert hier soir et les propos que j'ai entendus, c'est moins, pardonnez-moi, un vœu de soutien, me semble-t-il, qu'un vœu de dénonciation. Pour autant, vous proposez, je cite : "Une opération "Mairies ouvertes"".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame la maire, ce n'est pas du tout un rappel au règlement. Permettez-moi de vous dire que c'est un…

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - L'article 8, pardonnez-moi…

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'article 6.000, si vous voulez. Ce n'est pas un rappel au règlement. Vous vous inscrivez dans le cadre des temps d'organisation. Je souhaite que le micro soit coupé. Ce n'est pas un rappel au règlement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voulais revenir sur la conférence des maires…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous vous moquez de la présidence. Vous deviez vous inscrire dans vos temps de parole de groupe. Tous les autres groupes ont partagé leur temps de parole, Madame la maire. Tout le monde peut faire un rappel au règlement, pardon.

Allez-y, finissez sur le principe de la conférence des maires, comme me l'a rappelé Maxime DES GAYETS.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comment ? Pardon ?

La conférence des maires, vous nous proposez pour une opération "Mairies ouvertes". Je voudrais dire que cela, cela doit se discuter entre nous. Vous avez un membre de votre cabinet qui a convoqué nos directeurs de cabinet, ce qui est du jamais-vu, pour voir comment on allait mettre en œuvre cette opération "Mairies ouvertes". Je demande que l'on réunisse les maires, d'autant que je n'ai pas attendu la Mairie de Paris pour réunir chaque semaine des collégiens et des lycéens, mais je trouve que c'est un dévoiement, pardonnez-moi, de la loi P.L.M. et de l'esprit de cet article 35 de notre règlement.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est simple. Les maires… D'accord. Ce que vous avez dit est plus intéressant sur la fin.

Les maires qui ne veulent pas ne le feront pas, et par ailleurs, j'ai cru entendre dans votre intervention et dans celle de Mme BÜRKLI que vous le faisiez déjà. Pardonnez-moi. On va trouver un terrain d'entente. Il y a une réunion technique associant vos directeurs généraux des services, associant les maires d'arrondissement, et si vous voulez y venir en personne, vous viendrez en personne, il n'y a aucun problème.

Vous savez, on est en démocratie. Il y a des maires qui souhaitent se rendre disponibles pour faire en sorte de donner des lieux de rencontre à la jeunesse. Ceux qui ne veulent pas ne le font pas. Si vous le faites déjà, c'est très bien, vous pourrez continuer à le faire. Encore une fois, c'est une suggestion. Ceux qui ne le veulent pas ne le font pas. C'est très bien ainsi.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole, tout d'abord, au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le maire, pour ce temps de réponse.

Le Préfet de police n'est pas juge de la légitimité des préoccupations des lycéens, qui relève d'autres autorités, et ce n'est pas mon rôle, naturellement, de les apprécier. Le vœu qui est déposé par l'Exécutif garantit le droit de manifester. Il condamne les violences commises contre les personnels de l'Education nationale, les agents publics et

les policiers. Il indique la vigilance toute particulière que nous devons collectivement avoir pour la protection des jeunes et les conditions d'intervention de la police. Sur ces points, nous nous rejoignons entièrement.

Le Préfet de police est le garant de la possibilité de manifester librement et sereinement dans les rues de Paris, dans les formes et sous le régime de la déclaration prévu par les lois de la République. C'est un droit constitutionnel et c'est notre devoir et notre honneur de le rendre concret, comme c'est le cas aujourd'hui même. Il faut aussi penser aux lycéens silencieux qui ne souhaitent pas participer au mouvement et qui veulent simplement pouvoir aller en cours. Le droit de manifester doit être garanti. Celui de ne pas manifester, de poursuivre normalement sa scolarité, doit l'être tout autant. Les violences et les blocages, lorsqu'ils entraînent la fermeture d'établissements, ont aussi des conséquences très concrètes pour ces élèves.

Mais je ne peux pas laisser sans réponse certains termes que ce vœu emploie, et surtout, les propos de certains orateurs précédents à l'égard des policiers de la Préfecture de police ou du Ministre de l'Intérieur. On y parle de "violences policières". Le vœu parle de "dérives graves".

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît. S'il vous plaît. On ne fait pas cela. On écoute le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le vœu demande de les condamner avec une grande fermeté. Ces mots sont graves et ils sont injustes. Je vais vous dire pourquoi. A Paris, plus de 150 actions ont été recensées aux abords des lycées depuis le début du mouvement, dont beaucoup d'entre elles pacifiques et mesurées, quoique non déclarées dans les formes, mais à côté de cela, les entrées de plusieurs établissements ont été incendiées, des groupes de dizaines d'individus, souvent cagoulés et vêtus de noirs, ont tiré des mortiers d'artifice en tirs tendus, lancé des pavés, des bouteilles, parfois des cocktails molotov sur les agents publics. Des sapeurs-pompiers ont été pris pour cible alors qu'ils éteignaient des incendies. Deux proviseurs ou adjoints ont été blessés à la tête par des mortiers, ou des gaz employés par les manifestants contre d'autres agents de l'Education nationale à Paris.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, sur le ressort de la Préfecture de police, 119 policiers ont été blessés à ce stade, et 7 sur 10 l'ont été par des projectiles, des tirs de mortier, ou des coups, des brûlures, des tympans perforés, des ligaments rompus, un traumatisme crânien. La plupart d'entre eux ont, d'ailleurs, continué leurs missions.

Disons les choses clairement. Dans un mouvement lycéen qui revendique ses droits, on ne s'en prend pas aux pompiers, pompiers que vous avez d'ailleurs applaudis ce matin, et qui, eux, n'hésiteront pas une seconde à secourir ceux qui, pourtant, leur auront jeté des projectiles. On ne met pas le feu aux portes des lycées. On ne jette pas des bouteilles en verre ou des cocktails molotov enflammés sur des gardiens de la paix. On ne s'acharne pas sur une policière à terre. Ces violences ont les techniques et les pratiques des violences urbaines. Elles n'ont rien à voir avec l'expression d'une revendication et elles portent un tort considérable aux lycéens qui manifestent pacifiquement et qui sont, fort heureusement, une immense majorité.

Ces policiers ont protégé les lycéens eux-mêmes à plusieurs reprises, comme devant le lycée Arago. Ce sont des tirs de mortiers dirigés vers d'autres lycéens qui ont conduit nos agents à interpeller un individu cagoulé. Ils ont ensuite été pris à partie par une soixantaine de personnes. Cela, c'est la réalité du terrain, et ce n'est pas la jeunesse que nos policiers ont affrontée, ce sont ceux qui se servaient d'elle.

J'en viens maintenant au cœur du sujet. C'est la question des violences policières. Votre vœu demande au point 6 que les faits soient pleinement établis et que les éventuels manquements soient identifiés. C'est le bon sens et c'est le droit. Mais on ne peut pas condamner avec une grande fermeté les violences policières et dans le même texte, demander une enquête et en écrire la conclusion. On ne condamne pas avant d'avoir établi les faits. C'est vrai pour tous citoyens, et cela doit l'être aussi pour les policiers, policiers auxquels personne, dans cette Assemblée, ne manque de faire appel pour faire appliquer les décisions de justice.

Je vous le dis précisément, à ce jour, à Paris, une enquête de l'I.G.P.N. a été ouverte sur l'action des policiers au cours de ce mouvement. Des enquêtes existent d'ailleurs en France, dans d'autres endroits. C'est la preuve que le contrôle fonctionne. Lorsqu'un geste professionnel pose question, l'I.G.P.N. est saisie et la justice fait son travail. Comme l'a écrit récemment la Cour des comptes, la police nationale représente 6,7 % des effectifs civils de la fonction publique de l'Etat. Elle enregistre 54 % des sanctions. Un policier est ainsi sanctionné en moyenne 16 fois plus qu'un autre fonctionnaire civil de l'Etat. Il n'y a pas de corps plus contrôlé et qui rende plus de comptes de son action que celui de la police nationale. Mais à l'ère des réseaux sociaux, Mesdames et Messieurs, dites-vous bien qu'une image de quelques secondes, sortie de son contexte, ne dit pas tout d'une scène et elle ne vaut pas une enquête.

Les policiers de la Préfecture de police n'ont pas réprimé la jeunesse. Bien au contraire, ils la protègent de ceux qui veulent leur faire franchir le pas de la violence. Ils ont fait face à des individus déterminés, cagoulés, armés de mortiers et d'engins incendiaires. Ils l'ont fait avec sang-froid, avec professionnalisme, et dans le respect de la proportionnalité. Faire cesser l'infraction, interpeller les auteurs, protéger les personnes et les biens, et rien de plus. Les moyens de défense n'ont été employés qu'en riposte, presque toujours face à des tirs de mortiers et à des

projectiles. Chaque usage est tracé. Il en est rendu compte à la hiérarchie et il est contrôlable par la justice. On n'acceptera ainsi pas que le travail de nos policiers soit déconsidéré par des considérations partisanes, ou par des vidéos sorties de leur contexte.

Monsieur le maire, prévention, dialogue, désescalade, c'est ce que nous faisons chaque jour avec les chefs d'établissement, avec le Rectorat et les élus d'arrondissement, dont je salue l'implication. La Préfecture de police est prête à poursuivre ce travail avec la Ville, et avec ses élus. On peut manifester en France. On peut porter ses revendications. La Préfecture de police sera toujours là pour permettre de le faire en sécurité et je salue le professionnalisme de nos agents.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Peut-être avant de répondre sur les éléments de fond, je voudrais recontextualiser un tout petit peu le cadre de notre débat. Je dois vous dire que nous entendons collectivement nous exprimer. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des présidents des groupes de la majorité pour la tenue de ce débat, aujourd'hui, qui, oui, vient répondre à une préoccupation, oui, vient répondre à des revendications, oui, vient répondre aux manifestations légitimes des jeunes, des lycéens, dans l'espace public. Oui, Madame CHIKIROU, c'est cela, faire de la politique. Ce n'est pas une manipulation technico-administrative. C'est essayer dans le temple, ici, de nos débats du Conseil de Paris, essayer de donner du sens aux revendications qui sont portées, et y apporter une réponse politique, donc merci aux groupes de la majorité pour cela.

Quand je vois la réponse et surtout le comportement des collègues de droite, je suis atterrée. Je suis atterrée, parce que derrière, ce sont des lycéens qui vous regardent, ce sont des jeunes, une jeunesse qui s'exprime, et qui a envie qu'on les entende, qu'on porte leur voix, que l'on essaie de leur apporter des réponses, et non pas qu'on les dénigre, ou qu'on les méprise en sortant de l'hémicycle. J'espère qu'ils s'en souviendront.

Quand j'entends Mme SCHIAPPA, Conseillère de Paris, ancienne Ministre macroniste, je vous avoue que les mots me manquent pour vous répondre complètement. La réalité : dans quel monde vivons-nous ? Quelle est la perspective que nous donnons aujourd'hui à nos lycéens, à nos jeunes, à nos enfants ? C'est une planète qui, potentiellement, n'est plus vivable demain. Ce sont des pics caniculaires, qui ne seront amenés qu'à se répéter. Ce sont des conditions d'études et de vie extrêmement dégradées. C'est une génération à qui on explique qu'ils vivront moins bien que la génération de leurs parents, et sans doute encore moins bien que la génération de leurs grands-parents, qu'ils ont comme seul cadre de vie l'éco-anxiété, la dette abyssale de la France qui ne cesse de se creuser, à cause de qui ? Je vous le demande. Qui est en responsabilité dans ce pays depuis dix ans ?

Comment est-ce que, quand vous avez 14 ans, 15 ans, 16 ans, et quand on vous parle de 1.000 milliards d'euros de dette, 120 % du P.I.B. français… mais quelle est votre perspective ? Comment est-ce que vous pouvez vous projeter positivement ? C'est cela, qu'ils nous demandent, nos jeunes. Ils ne demandent pas de fausses promesses. Ils ne demandent pas des fantasmes. Ils demandent simplement que la République soit à la hauteur des perspectives de la promesse républicaine. Ils demandent l'égalité. Ils demandent un juste accès à l'éducation, parce que sans éducation, il n'y a pas d'égalité.

Ce constat, aujourd'hui, qui est dressé par les jeunes, par les lycéens qui se mobilisent et par l'ensemble des représentants des services publics… Ils disent quoi ? Ils disent que les professeurs absents, ils en ont marre. En 2025, une heure de cours sur dix n'a pas été assurée. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de professeurs à mettre face à nos enfants. Quand les classes sont surchargées, et on ne parle pas de 25, 26, ou 27 élèves, on parle de 32, 34, 35, 38 élèves dans certains établissements, dans certaines classes ! Vous trouvez cela normal ? Ce sont des conditions d'études dignes, cela ? Regardez les images, certes, qui circulent sur les réseaux sociaux, mais quand même, quand il n'y a pas de chaises, pas de tables, quand les murs fuient, quand les toilettes sont débordées, mais enfin, qu'est-ce qu'on dit à nos "gosses" ? "Ce n'est pas grave ! Allez-y ! Mélangez-vous tous, et puis tassez-vous à 36 par classe. De toute façon, il n'y a pas de professeur devant vous !" ? La preuve qu'ils ont raison, regardez le dernier classement P.I.S.A. On est les derniers pays de l'O.C.D.E. à niveau constant, à niveau équivalent. Ils ont raison de dire ce qu'ils nous disent.

Notre position, au sein de la majorité de gauche, socialiste, écologiste, c'est de porter la voix de nos jeunes, non pas pour la manipuler, non pas pour la faire nôtre, mais simplement pour leur dire qu'ils ont raison de s'exprimer, qu'ils ont raison d'être en colère, que nous les écoutons, que nous les entendons, parce que nous les respectons. Comment est-ce que vous voulez dire à des jeunes que demain, ils doivent avoir confiance dans la République, ils doivent s'engager, ils doivent manifester, ils doivent porter leur voix, et surtout, ils doivent aller voter quand ils en ont l'occasion, si nous ne sommes mêmes pas capables de les écouter ? C'est cela que nous disons, par ce vœu. C'est cela que nous leur renvoyons comme message politique, Madame CHIKIROU, politique, à l'occasion de ce débat organisé ici.

Je le dis aussi très tranquillement. J'ai lu dans la presse un certain nombre de gens qui veulent nous expliquer que ces jeunes seraient manipulés, qu'ils seraient instrumentalisés. Est-ce qu'on peut faire confiance à l'intelligence

de notre jeunesse, alors que certains, et vous êtes bien placée pour le savoir, Madame CHIKIROU, utilisent de façon opportuniste les revendications de nos jeunes pour essayer de se les "accaparer" ? C'est ne pas faire confiance à la jeunesse, aux lycéens, qui sont largement en capacité de se mobiliser, d'être solidaires, de s'engager, et surtout, de dire ce qu'ils ont à nous dire, et nous devons les entendre.

Oui, Monsieur le Maire l'a rappelé, nous allons jouer le rôle qui est le nôtre, dans le cadre des compétences et des prérogatives qui sont les nôtres, à savoir de proposer un dialogue. Oui, celui de "Mairies ouvertes", et oui, Madame BERTHOUT, comme tous les maires d'arrondissement, vous avez reçu ce matin, de ma part, un mail vous indiquant, à la minute où cela a été décidé, que nous proposions aux mairies d'arrondissement d'accueillir nos jeunes, non pas pour en faire des assemblées générales ouvertes, mais pour leur dire que face aux fermetures de lycées qui ont été décidées unilatéralement, surtout dans les lycées publics, pendant ce temps, les lycées privés, tout va bien, continuent d'accueillir les jeunes, que oui, nous allons les accueillir, qu'ils peuvent venir dans les maisons communes.

Je le rappelle à Mme BERTHOUT, ainsi qu'à l'ensemble des maires d'arrondissement de l'ouest, les mairies d'arrondissement sont la maison commune des citoyens, sont la maison commune du peuple, et oui, si les jeunes souhaitent y rentrer pour occuper une salle, pour pouvoir dialoguer, pour organiser un temps démocratique, le Maire de Paris leur a dit qu'ils y étaient les très bienvenus, que nous allions les accueillir. Je ne doute pas qu'à l'est, ce sera très largement le cas.

Du côté de la Région, moi, je rigole, à chaque fois que j'entends Mme PÉCRESSE nous expliquer à quel point son travail est bien fait, à quel point ses investissements sont à la hauteur, et à quel point…

Madame BERTHOUT, je ne vous ai pas interpellée de cette manière, quand vous étiez en train de parler. Je vous demande de me respecter ! Je vous demande de me respecter ! Je vous ai interpellée sur le temps de débat qui est le mien, et non pas hors micro, comme vous êtes en train de le faire !

Du côté de la Région, moi, je disais, je rigole, à chaque fois que j'entends Mme PÉCRESSE nous expliquer à quel point elle fait les choses bien, à quel point…

M. LE MAIRE DE PARIS. - On écoute Mme EL AARAJE, s'il vous plaît.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Je n'ai pas fini ! A quel point elle fait les choses bien. A croire que toutes les vidéos qui circulent de tous les lycées de la Région Île-de-France, que toutes les statistiques qui sortent sur le sous-investissement à destination des lycéens de la Région Île-de-France, seraient manipulées par je ne sais qui, pour faire croire que Mme PÉCRESSE fait mal son travail, alors que c'est simplement un constat factuel.

Enfin, sur la question de l'ordre public, ce que dit ce vœu, Monsieur le Représentant du Préfet de police, c'est que nous condamnons sans ambiguïté toutes les violences, quelles qu'elles soient, d'abord, celles à destination des lycéens, parce que ce sont nos enfants, ce sont des mineurs, et que nous devons collectivement être en capacité de les protéger, et celles à destination des forces de l'ordre. Je sais combien les forces de la police nationale ont été touchées, lors de ces derniers jours, de la police municipale, aussi, ainsi que l'ensemble des agents de l'Education nationale.

Je tiens à dire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, à quel point notre dialogue quotidien, je tiens à le saluer ici, parce que nous avons eu l'occasion d'échanger régulièrement… Nous vous avons rappelé une chose que je rappellerai publiquement. Je ne fais pas partie des hurleurs de meutes qui voudraient expliquer qu'il faudrait confronter tout le monde à tout le monde. Vous avez été en mesure d'entendre la revendication que nous avons portée très fortement, à savoir que la Préfecture de police joue le jeu de la désescalade, joue le jeu de l'accompagnement, et joue le jeu du discernement à destination de nos enfants qui, aujourd'hui, sont en train de manifester. Je tenais à le dire, aujourd'hui, ici, devant tous, pour que ce soit bien entendu. Je crois que c'est le propos que tenait, d'ailleurs, le président du groupe Socialiste Jérôme COUMET.

En conclusion, je crois que nous avons ici deux options qui se posent devant nous. Soit nous regardons les lycéens comme un problème, et nous considérons qu'il faut le traiter. Soit nous considérons que nos jeunes, nos enfants, nos lycéens, sont une partie de la solution, et que pour cela, il faut les prendre et les considérer comme des citoyens, il faut les écouter en tant que tels, quand ils nous parlent de professeurs, de classes, de lycées, d'orientation. Sur chaque revendication qu'ils portent, nous devons être en capacité de leur répondre avec précision, de les accompagner, et de porter leur voix, à chaque fois que nous le pourrons. Soyons à la hauteur. La réponse qu'ils nous apporteront dépendra de nous.

Je vous remercie, chers collègues, et bien sûr, je vous appelle à voter ce vœu avec l'amendement du groupe Communiste de Paris sur Parcoursup, et dans le rejet de tous les autres.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à toutes et tous.

Nous avons tout d'abord l'amendement n° 180, l'amendement du groupe Nouveau Paris populaire. Est-il maintenu ? C'est un scrutin public. Nous allons lancer les opérations de vote. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 108

Abstentions : 2

NPPV : 1

Pour : 9

Contre : 96

(Les détails des votes de tous les scrutins sont publiés au compte rendu sommaire de cette même séance).

L'amendement n° 180 est rejeté au scrutin public.

Je vous remercie beaucoup.

Ensuite, il y a l'amendement oral du groupe Communiste de Paris. Pour la clarté de nos débats, avant de le mettre aux voix, je vais le relire : "Au premier considérant, après les mots "et des conditions d'études dans les lycées", ajouter les suivants : "la sélection généralisée organisée par Parcoursup"".

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Mme BERTHOUT a décidé de faire l'opposition à elle toute seule…

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement oral est adopté.

A présent, je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 178 de l'Exécutif ainsi amendé, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 189).

Très chers collègues, merci beaucoup pour ce temps d'échange.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons entamer nos travaux par la 4e Commission.

Je donne tout de suite la parole à Ophélie MADINIER, la présidente.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le maire.

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble de mes collègues de gauche pour leurs prises de paroles et leur mobilisation sur le terrain en soutien à la mobilisation légitime et indispensable des lycéennes et des lycéens, qui demandent des moyens pour étudier dans des conditions dignes, dans des bâtiments dignes, avec des professeurs payés dignement en face d'eux, dans des classes qui ne soient pas surchargées. Je rejoins également mes collègues dans leurs condamnations des violences policières, là où la droite et les médias BOLLORÉ ne remettent jamais en cause les actes de policiers, équipés d'armes parfois létales qui n'ont rien à faire en manifestation, auteurs de tirs qui ont déjà mutilé plusieurs jeunes.

Cette mobilisation est loin d'être étrangère aux travaux que nous menons en 4e Commission. Les politiques sociales répondent à des inégalités, et à un déterminisme social qui commence bien avant le lycée, et qui perdure bien après, car l'école ne les corrige plus. Les politiques sociales menées par la Ville viennent pallier la carence de l'Etat, en matière d'hébergement d'urgence, par exemple, et tentent de compenser la fonte annuelle des budgets, qui allonge les files d'attente devant les distributions alimentaires, où les étudiants sont de plus en plus nombreux et nombreuses, ces distributions qui ont dû être renforcées cet été à Paris à travers l'action de Fatoumata KONÉ, devant l'augmentation des besoins.

Le lien tient aussi aux nombreuses associations que la Ville soutient pour leurs actions d'accès aux droits, d'éducation populaire, de soutien scolaire, d'enseignement du français, et qui sont de plus en plus nombreuses à être menacées de disparition par les coupes budgétaires qui se succèdent dans les projets de loi de finances, et qui ont aussi mis à mal l'Education nationale.

Vendredi dernier, nous avons reçu "Paris en Compagnie", qui organise un réseau de bénévoles prêts à accompagner une personne âgée pour une course, une sortie au cinéma, ou au musée. La citoyenneté et la solidarité intergénérationnelle sont au cœur de ce projet, et je les remercie, ainsi que Maxime CROSNIER, qui était à l'initiative, d'être venus nous présenter leurs actions. Cette citoyenneté, cette attention à celles et ceux qui sortent peu, ne se sentent plus dignes d'intérêt, elle s'apprend. Elle s'apprend au contact des idées de justice et d'égalité, dans la solidarité concrète des mouvements sociaux, des manifestations, des blocus, des A.G., dans les quartiers, les syndicats, et les associations. Nous soutenons qu'aujourd'hui, les lycéens et lycéennes apprennent et préparent déjà un monde plus solidaire pour demain.

Je vous remercie.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2026 DDCT 95 - Subventions (137.500 euros) à 14 associations au titre de l'intégration, des foyers et de la mémoire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si cela vous convient, nous allons passer au projet de délibération DDCT 95. Ce sont les subventions en direction d'associations au titre de l'intégration, des foyers et de la mémoire. Il y avait deux demandes de prise de parole, dont Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour cinq minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup.

Chers collègues, le débat sera certainement moins enflammé. Néanmoins, je demande toute votre attention.

En tant qu'élue du 19e en charge, notamment, des liens avec les travailleurs des foyers de travailleurs migrants, ce projet de délibération me paraît réellement essentielle, parce que derrière ces subventions, il y a une question essentielle : comment faire en sorte que les droits qui existent sur le papier deviennent réellement des droits accessibles à toutes et tous ? Vous voyez, le débat reste sur la question des droits, et fait le lien avec les échanges que l'on a eus il y a quelques minutes.

Dans les foyers et les résidences sociales, la lutte contre le non-recours est un enjeu majeur : difficulté avec le français, démarches administratives toujours plus complexes et dématérialisés, accès à la retraite, à la santé, aux prestations sociales… Pour certains résidents, faire valoir ces droits relève encore trop souvent du parcours du combattant. C'est précisément pour cela que le travail des associations est indispensable. Elles accompagnent, elles expliquent, elles orientent, elles créent la confiance, et surtout, elles vont vers les résidents. Dans le 19e, je veux notamment saluer le travail de "Keur Kamer" à la résidence Adoma de la Commanderie, qui anime des permanences d'accès aux droits, accompagne les démarches administratives en ligne, permet des accès à du matériel informatique. C'est très concret, mais c'est précisément ce qui permet de lutter contre le non-recours.

Je veux aussi insister sur l'apprentissage du français. Ce n'est pas un sujet secondaire. Maîtriser davantage la langue, c'est gagner en autonomie. C'est pouvoir comprendre un courrier, expliquer sa situation, prendre un rendez-vous, effectuer une démarche, ou tout simplement mieux connaître et faire valoir ses droits. Lorsque les difficultés linguistiques et la fracture numérique se cumulent, l'accompagnement doit être encore renforcé. C'est d'ailleurs tout le sens des actions associant apprentissage du français et maîtrise des outils numériques, soutenues par ce projet de délibération.

Enfin, nous devons regarder en face le vieillissement des résidents des anciens foyers de travailleurs migrants. Nous y rencontrons notamment des hommes vieillissants, parfois isolés, avec des parcours de vie et un travail particuliers. Le passage à la retraite, l'accès aux soins, les démarches administratives, la perte d'autonomie, ou l'isolement, nécessitent un accompagnement spécifique et dans la durée. J'insiste sur ces mots, "dans la durée", parce que les foyers ne peuvent pas être simplement des lieux que certaines et certains redécouvrent opportunément à l'approche des élections. Les résidents n'ont pas besoin qu'on vienne leur serrer la main tous les six ans. Ils ont besoin que leurs droits soient respectés et accessibles toute l'année. C'est ce travail quotidien, patient, et parfois invisible, que font ces associations. Elles sont des actrices essentielles de l'accès aux droits, de la lutte contre le non-recours et contre l'isolement. Vous comprenez que j'appelle tout le monde à voter ce projet de délibération, et surtout, à continuer de soutenir pleinement leur travail.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD, pour quelques minutes.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Oui, je vais bien sûr aller dans le sens de ma camarade Gwenaëlle.

Bien entendu, nous allons voter ce projet de délibération, mais derrière celle-ci, il y a quand même une question politique essentielle. Que vaut un droit lorsque la personne qui en bénéficie ne peut pas l'exercer ? C'est quand même une contradiction. On refuse ce gâchis humain, parce qu'une personne ne devrait pas être condamnée à être déclassée, parce que ses qualifications sont mal reconnues, ou qu'elle ne maîtrise pas encore suffisamment le français, par exemple.

Ce projet de délibération concerne aussi les personnes âgées issues de l'immigration. Ces gens, ces femmes, ces hommes, ont travaillé chez nous, en France, chez eux, pendant des décennies. Elles ont contribué à la vie de notre ville, et de notre pays. Elles sont en droit d'attendre un accès effectif à leur retraite, aux soins, et à un accompagnement digne, et malheureusement, nous ne pouvons pas leur répondre simplement par un écran, un mot de passe, un dossier à recommencer. La dématérialisation, cela doit faciliter les démarches. Cela devient une violence administrative lorsqu'elle ferme toute possibilité de parler à quelqu'un. On déshumanise, même si ces associations sont nécessaires, on se retrouve aussi, après, avec des gens qui n'ont plus personne à qui parler.

Soutenir ces associations, bien sûr, c'est indispensable, mais leur engagement doit s'appuyer sur des services publics accessibles, sur une présence humaine. Les associations doivent disposer de moyens durables à la hauteur du travail que nous leur demandons. Dans un débat public où les personnes étrangères sont souvent désignées comme des problèmes, nous affirmons qu'elles sont des habitantes et des habitants, des travailleurs et des travailleuses avec des droits.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec une exigence : que l'accès aux droits se traduise par des réponses concrètes, et que personne ne soit abandonné face à la complexité administrative, parce que cela ne devrait pas être un parcours d'obstacles. On ne peut pas compenser la fermeture des guichets, seulement par des associations. La dématérialisation sans accessibilité, c'est la complexité des demandes. L'accès à un droit ne devrait pas dépendre seulement de la capacité à trouver une association. C'est un fonctionnement du service public qui doit nous poser question.

C'est pourquoi, bien entendu, nous voterons ce projet de délibération, mais nous voulions absolument appuyer sur le fait que les services publics doivent continuer à exister, et nous demandons des guichets pour les gens qui ont du mal avec les problèmes du numérique.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces précisions.

Je donne la parole à M. AHOUDIAN pour vous répondre, pour l'Exécutif.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Merci à Gwenaëlle AUSTIN et à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour votre témoignage et votre soutien à nos associations. Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est l'occasion de rappeler l'importance du travail mené à Paris en matière d'intégration, d'accompagnement des personnes migrantes, et de transmission de la mémoire des migrations, à travers l'attribution de 137.500 euros à 14 associations, dont je tiens à saluer ici l'engagement et le travail.

Parmi elles, pour exemple, nous avons l'association "Ayyem Zamen", qui bénéficie d'un soutien pour ses cafés sociaux et son équipe sociale mobile, tandis que l'association "A2D" reçoit un soutien pour son action d'accompagnement des migrants vieillissants, dans l'accès aux droits et aux soins.

L'intégration ne peut pas se résumer à une politique d'accueil. Elle doit reposer aussi sur la capacité à accompagner les personnes dans leur accès aux droits, leur autonomie, leur insertion, et leur participation pleine et entière à la vie de notre ville. Cet enjeu est particulièrement important pour les personnes vivant ou ayant vécu en foyer, qui peuvent être confrontées à des situations d'isolement et de précarité, mais aussi pour les personnes âgées ayant connu un parcours migratoire.

La question de la mémoire est également essentielle. Paris s'est construite avec les migrations successives qui ont marqué son histoire. Reconnaître ces parcours, les documenter, et les transmettre, c'est aussi permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans une histoire commune.

A travers ce projet de délibération, nous réaffirmons une conviction simple : l'intégration est un enjeu de solidarité, mais aussi un enjeu de citoyenneté et de cohésion de notre ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 95.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 95).

2026 DSOL 139 - Subventions de fonctionnement (3.626.869 euros) et d'investissement (1.521.616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin (16e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DSOL 139, avec un amendement et un vœu, le vœu n° 47. Il y avait plusieurs demandes de prise de parole, beaucoup, d'ailleurs. Je propose tout d'abord à Mme la maire, Florence BERTHOUT, de prendre le micro.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui. Monsieur le maire, l'attribution de ces subventions est relative à un projet intercalaire, qui est situé au-dessus du bureau postal du 10 rue de l'Épée de bois, le groupe de La Poste portant un projet immobilier de transformation d'anciens bureaux administratifs en logements, projet sur lequel je me félicite, d'ailleurs, d'avoir fait évoluer le projet initial, pour qu'il comporte des logements familiaux, puisque sur 40 logements sociaux et intermédiaires, l'ensemble comportera 18 T3 et 5 T4.

A l'heure où de nombreuses familles peinent à se loger à Paris, la capitale, ce qui fragilise notamment nos écoles, le logement familial doit être une priorité partagée entre la Ville et de grands opérateurs comme La Poste, et alors que le permis de construire a été déposé et accordé par la Ville de Paris au printemps, les espaces sont disponibles dans l'attente du démarrage des travaux.

Avec la hausse du nombre de personnes à la rue dans la capitale, que nous déplorons tous, la mobilisation par les opérateurs d'espaces "intercalaires", selon une formule consacrée, doit nous permettre de ne plus recourir, notamment, à la mobilisation des gymnases, mobilisation contre laquelle je me suis battue.

C'est ce qu'il s'est produit dans ce bâtiment du 10 rue l'Épée de bois. A compter de la fin du mois de juillet dernier, l'association "Equalis", dont je salue le travail très sérieux, a ainsi organisé l'hébergement de 90 personnes, principalement des mamans isolées avec enfant, et 13 couples. Nous étions hier sur site, avec M. l'adjoint, Adji AHOUDIAN, chargé de l'hébergement d'urgence.

Si je salue le travail d'"Equalis", je déplore l'absence d'anticipation et, franchement, de dialogue avec la mairie. J'ai ainsi découvert l'avant-veille de la rentrée scolaire que nous devions scolariser, en toute urgence, au moins une dizaine d'enfants dans les écoles, et on avait mis ces enfants, sans me solliciter, dans la même école, ce qui, non seulement, était difficilement jouable pour le personnel enseignant, mais en plus, remettait totalement en question une très petite section dans les écoles. C'est à peu près la même chose pour les crèches.

Pendant que M. le Maire de Paris organise une conférence de presse avec des lycéens devant l'Hôtel de Ville, nous, les maires, nous mettons les mains dans le cambouis. C'est évidemment toujours aux maires de trouver des solutions, à la dernière minute, ce qui mobilise beaucoup de temps. Des solutions ont été trouvées, mais, de grâce, privilégions l'anticipation.

Le présent projet de délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 727.179 euros, et une subvention d'investissement de 77.092 euros, à "Equalis", pour la gestion de ce centre, qui devrait être prolongée peut-être jusqu'à juin, mais vraisemblablement, au-delà. Je salue le travail mené par l'association, cette mobilisation vertueuse de locaux en attente de rénovation de la part de La Poste.

Je voterai évidemment ce projet de délibération, merci, modulo les réserves que j'ai émises.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

Je donne la parole à M. DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, je vais demander à l'Assemblée un peu d'imagination, pour une fois. Imaginons que, par exemple, des personnes qui vivent à la rue, on se dise : "Tiens, c'est une vision de l'intérêt général que d'essayer de les mettre à l'abri". Imaginons que les personnes qui sont en hébergement n'ont pas vocation à y rester à vie et donc, qu'elles pourraient avoir un logement. Peut-être même que les personnes à la rue pourraient, pour une partie d'entre elles, avoir directement accès au logement. Mettons que la considération de l'intérêt général aille au point d'imaginer que l'on mette les moyens pour que cela arrive, parce qu'on considère que c'est une priorité première. Imaginons que les usagers de gymnase qui se plaignent que les gymnases soient réquisitionnés se disent que c'est une bonne idée que de faire des sites de mise à l'abri temporaire. Imaginons que les riverains, comme ceux de la ligne 2, se disent que cela pourrait être pas mal que toutes les personnes qui sont là depuis des années soient mises à l'abri. Imaginons que les personnes qui souhaitent voyager librement et qui sont bloquées en France, parce que la France se retrouve à être le supplétif du Royaume-Uni pour les personnes qui souhaitent franchir la Manche, ne soient pas bloquées en France par l'Etat français, et des accords nauséabonds.

Imaginons, imaginons un instant que les personnes qui travaillent ici, et qui participent de la puissance de Paris, parce qu'en fait, elles participent du travail, elles payent en réalité des charges et donc des cotisations, et elles permettent au pays de s'enrichir, imaginons que ces personnes aient une qualité de vie correcte. Imaginons que le droit d'asile serve à ce qu'il y ait réellement un asile, et donc, que les personnes qui ont droit à l'asile ne soient pas livrées à la rue, alors que c'est le cas de la moitié d'entre elles. Imaginons même que l'Etat, la Ville, les collectivités, départements, se disent : "Tiens, on va converger".

En plus, il se trouve qu'une bonne partie des associations qui s'occupent d'hébergement ont d'énormes problèmes financiers. Devinez quoi ? Si on leur donnait les moyens d'agir correctement, les personnes hébergées auraient ainsi plus d'accès aux droits, plus encore d'accès à la santé, et pourraient encore mieux se porter, ce qui coûterait en réalité moins cher à la Sécurité sociale, à l'Etat, et au pays, à long terme.

Imaginons que l'on fasse de la politique. Imaginons qu'on le fasse intelligemment. C'est l'idée des S.M.A.P., l'idée des S.M.A.P. est celle-ci, donc, non seulement, je pense qu'il faut voter ce projet de délibération, mais je pense que tant que l'Etat ne fera pas réellement son travail, car je rappelle que l'hébergement est avant tout une compétence de l'Etat, si les autres départements se mêlaient réellement de la situation, et que tous ensemble, on faisait pression collectivement, peut-être que l'on ouvrirait encore plus de S.M.A.P., que l'on ferait une vraie politique du logement, et qu'on penserait un peu la politique pour le long terme…

En attendant, ce qu'on a vu cet été, c'est que des publics étaient à la rue, en bas du Samu social, et sont restés à la rue tout l'été, en bas du Samu social, dont la vocation même est de faire de l'hébergement. Les personnes qui travaillent au 115 passent leurs journées à refuser des mises à l'abri, alors que leur travail est d'organiser la mise à l'abri. Le Samu social lui-même connaît des problèmes financiers. Heureusement, grâce à une très forte mobilisation, ils vont arriver à avoir un peu de droits et de possibilités d'agir sur leurs compétences, et ce qu'ils doivent faire, qui, il se trouve, n'est pas de la charité, mais est une mission de délégation de choses que l'Etat doit faire, et qu'il ne fait pas.

Oui, je pense donc que les S.M.A.P. sont une excellente idée. Je pense que les intérêts de tout le monde convergent. Je pense que ce qui s'est passé cet été, avec des associations solidaires de la C.G.T. et du Samu social, dit quelque chose du sentiment qu'il y a besoin de converger. Quand on parle aux riverains des campements, très souvent, ces riverains ne comprennent pas l'action publique qui est la nôtre, ou qui est celle de l'Etat.

Je vous en prie, votons ces projets de délibération. Permettons que les gymnases ne soient plus mobilisés, parce que nous allons créer plus de choses. Faisons de la politique pour ce qui est nécessaire, c'est-à-dire l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER, pour cet appel à la politique.

Madame la maire Delphine BÜRKLI, vous vouliez intervenir aussi.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Exactement. Merci, Monsieur le maire.

L'arrivée sur notre sol, et singulièrement à Paris, de migrants, est une réalité. C'est un sujet qu'il nous faut regarder avec beaucoup d'objectivité, et surtout, dans la mesure du possible, sans être clivant. On sait, même si les chiffres ne sont pas officiels, que 1.000 migrants arrivent à Paris chaque jour, car Paris sert à la fois de lieu de transit pour l'Angleterre, mais notre ville est aussi un lieu d'installation. On constate entre 3.000 et 4.000 campements sur l'espace public. Jusqu'au jour où, on le sait aussi, ce n'est plus tenable, et la Préfecture de police évacue les campements. Ils font monter les femmes, les hommes, les enfants, dans les bus, pour les conduire dans les zones périphériques et en milieu rural, et puis ils reviennent.

La question qui nous est posée est de gérer ces flux, bien sûr, mais aussi les populations qui sont déjà présentes sur notre sol. C'est une réalité. Nous la subissons, en premier lieu, les maires d'arrondissement que nous sommes, et le Maire de Paris. La réponse pour surmonter ces situations doit être globale et assumée par toutes les autorités. On le sait, cet afflux de population ne va pas décroître dans les années à venir, au contraire. Les bouleversements géopolitiques vont forcément accentuer ce phénomène. L'Etat a bien sûr une responsabilité majeure dans l'accueil de ces populations, dans l'accès à l'emploi de ces personnes souvent jeunes, et doit être absolument partie prenante dans la mise à l'abri.

Cette crise migratoire est là. Elle se heurte à un contexte social et économique difficile, à une très grave crise du logement à Paris, une très grave crise du logement, avec une offre locative qui s'est littéralement effondrée, ces dernières années, et des logements sociaux qui ne sont plus suffisamment accessibles pour les Parisiens.

Alors, dans le cas présent, la décision qui a été prise pour la destination du bâtiment avenue Trudaine pose question. C'est un bâtiment pour lequel je portais un projet extrêmement structurant, qui avait une évidence pour les habitants, pour les agents de la Ville. La décision qui a été prise n'est pas bonne. Il y a eu des étapes de réflexion pendant trois ans, avec les services de la Ville, avec le secrétariat général. Il a été décidé, aujourd'hui, sans concertation, de tout arrêter, de balayer tout ce qui avait été préparé avec les services et d'installer ce site dans ce

lieu qui, selon nous, n'est pas adapté, malheureusement, pour accueillir dignement ces familles. Cette décision n'a pas été concertée. Elle n'a pas été partagée, ni même chiffrée, ce que je déplore.

Nous découvrons dans ce projet de délibération qu'il faut près d'1 million d'euros d'argent public pour installer des cloisons, des points d'eau, sécuriser les lieux, une somme astronomique pour un aménagement des locaux qui ne sera évidemment pas pérenne. Une somme qui est confiée à une association, "Alteralia", dont la mission, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas d'être maître d'œuvre dans le B.T.P., mais bien d'être aux côtés des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Lorsque vous lisez attentivement ce projet de délibération, comme je l'ai fait, d'ailleurs, vous vous rendez compte que la subvention allouée à "Alteralia" est dix fois plus élevée que celle allouée dans le 5e ou le 15e arrondissement. Le montant de cette subvention prouve à lui seul que le bâtiment n'est pas adapté.

Autre question soulevée par ce projet de délibération, j'ai envie de dire "expéditif" : pourquoi cette association a-t-elle été choisie pour gérer ces travaux d'aménagement, sur quels critères ? Pourquoi les services de la Ville n'effectuent pas eux-mêmes ces travaux ? Quel est le contrôle qui sera effectué par la Ville du bon usage, par cette association dont ce n'est pas la mission, de ces 930.874 euros ? C'est l'argent des Parisiens et nous sommes en droit de le savoir.

Aucune information, non plus, sur les personnes qui seraient accueillies dans ce bâtiment : des hommes seuls, des femmes seules, des familles avec enfant, pas d'information. Combien de places ouvertes ? Pas d'information. Devrons-nous ouvrir des postes d'A.T.S.E.M. en école maternelle, d'animateurs en élémentaire pour assurer le périscolaire, obtenir des postes d'enseignement, d'A.E.S.H., auprès du Rectorat ? Autant de questions sans réponses. Nous sommes, là aussi, en droit de le savoir.

Quel est le budget de fonctionnement alloué, pour combien de personnes accueillies ? Toujours pas de réponse, à ce stade. Vous pensez gérer le flux ? Et moi, et nous, comme les maires d'arrondissement, sur le terrain, nous devons gérer, gérer les conséquences de vos décisions, sans avoir les moyens, et par ailleurs, avec des habitants qui ne disposeront pas d'un espace public sur lequel nous avons travaillé toutes ces dernières années. J'ai envie de dire : vous construisez des châteaux en Espagne, sans, à aucun moment, que vous vous préoccupiez des conséquences. Tout cela, bien sûr, a des limites. On a tous bien compris les enjeux politiques, à six mois des présidentielles.

Enfin, je veux vous dire que la maire que je suis a toujours pris soin, depuis 2014, d'accueillir des populations en grande difficulté. Durant la dernière mandature, ce sont 1.200 places dans le 9e qui ont été ouvertes. Nous accompagnons les familles dans leurs démarches administratives. Nous scolarisons les enfants. Nous sommes responsables, et savons prendre toute notre part. Alors, il n'est pas question de maltraiter des personnes qui ont déjà beaucoup souffert, et qui ont des parcours cabossés. La question n'est pas là. La question est de savoir comment on peut dignement accueillir ces personnes, et comment on leur donne toutes les chances de s'intégrer.

Je vous ai proposé une solution pour sortir par le haut. Là encore, pas de réponse. Dans ces circonstances, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

Monsieur REDLER, je vous laisse la parole, Monsieur le maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous conduit à nous interroger sur l'avenir du site Hamelin, ancienne école dans le 16e arrondissement, qui accueille aujourd'hui des familles en situation de grande précarité, dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Je veux commencer par rappeler que nous partagions évidemment l'objectif de mettre à l'abri des personnes qui se retrouvent à la rue, en particulier lorsqu'il s'agit de familles avec enfant, ou de personnes particulièrement vulnérables, mais une mise à l'abri ne peut être seulement une mise à disposition d'un toit. Il faut aussi garantir des conditions d'accueil dignes, sûres et adaptées aux personnes qui y sont hébergées. C'est justement tout l'enjeu de ce projet de délibération : répondre à l'urgence, oui, mais avec l'objectif de construire des solutions durables et pérennes pour les personnes que nous accueillons.

L'urgence ne doit pas venir d'une situation qui s'installe dans la durée, encore moins lorsque les conditions d'accueil ne sont pas à la hauteur. Dans ce projet de délibération, la Ville propose une subvention d'investissement pour des travaux de rénovation, de sécurisation et d'aménagement du site Hamelin, géré par l'association "Aurore". Ce montant de 195.000 euros nous conduit à nous interroger sur l'avenir de ce bâtiment, et surtout, sur la pertinence d'y poursuivre durablement son usage actuel, car le site Hamelin a fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires. La Ville de Paris a déjà été condamnée à trois reprises concernant les conditions d'hébergement sur ce site, et, malgré ces condamnations, elle continue d'y orienter et d'y héberger des familles. En mars 2026, le Tribunal administratif de Paris a relevé plusieurs difficultés importantes, notamment concernant la présence de nuisibles, des cafards, des rats, des problèmes liés aux conditions d'accès, aux douches, et aux sanitaires.

Ce constat doit nous conduire à regarder la situation avec lucidité. Le montant prévu ne sera pas suffisant pour transformer durablement ce bâtiment en un lieu d'hébergement pleinement adapté à l'accueil des familles. Le site, qui n'a pas été conçu, à l'origine, pour cet usage, nécessiterait des travaux beaucoup plus importants, notamment

dans les anciennes salles de classe, pour pouvoir pleinement répondre aux exigences d'un véritable centre d'hébergement. La question que nous devons nous poser est celle de la cohérence de cet investissement, alors même que l'association "Aurore" doit quitter les lieux d'ici la fin de l'année 2026.

Nous devons, bien sûr, dans l'immédiat, garantir des conditions d'accueil dignes aux familles qui y sont hébergées, mais nous devons également préparer l'avenir, et réfléchir à une utilisation plus pérenne et plus adaptée de ce site. C'est pourquoi nous souhaitons faire de ce bâtiment un équipement de proximité, plus précisément une crèche, répondant ainsi à un besoin durable des familles du quartier du 16e arrondissement.

Notre opposition à ce projet de délibération ne porte donc pas sur le principe des travaux permettant d'améliorer temporairement les conditions d'accueil. Elle porte sur le choix de préparer, dès maintenant, une solution durable et adaptée pour ce bâtiment. C'est pour cette raison que nous avons adopté ce vœu à l'unanimité du conseil d'arrondissement, et nous proposons donc que la Ville engage dès maintenant une étude de faisabilité pour transformer l'ancienne école Hamelin en crèche. Le site Hamelin pourrait ainsi répondre à un besoin très concret des familles du 16e, disposer d'un plus grand nombre de places en crèche, plutôt que de laisser ce bâtiment sans perspective claire. Nous proposons donc, pour conclure, d'anticiper dès maintenant son avenir et d'étudier sérieusement sa transformation. Le bâtiment devra d'abord être fermé, remis en état, et faire l'objet de travaux nécessaires pour garantir sa salubrité. La situation actuelle du site Hamelin doit nous conduire à préparer son avenir.

Je vous en remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire, et on a bien compris, effectivement, que vous portiez un vœu qui sera tout à l'heure soumis aux voix.

Madame AUSTIN, vous souhaitiez intervenir aussi ?

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Oui, s'il vous plaît.

Messieurs Dames, sont à la charge de l'Etat les mesures d'aide sociale en matière de logement, d'hébergement, et de réinsertion. Ce n'est pas une revendication du groupe Communiste de Paris. C'est la loi. C'est l'article L. 121-7 du Code de l'action sociale et des familles, et l'article L. 345-2.2 est tout aussi clair : "Toute personne sans-abri en situation de détresse doit pouvoir accéder à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence". Alors, commençons par rappeler pour la énième fois cette évidence : l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'Etat, et aujourd'hui, l'Etat est défaillant.

Face à cette défaillance, oui, Paris agit, parce que nous n'allons évidemment pas regarder ailleurs lorsque des familles, des enfants, des jeunes en errance, ou des femmes vulnérables, dorment dans nos rues. Ce projet de délibération, ce sont plus de 5 millions d'euros mobilisés par la Ville, en fonctionnement et en investissement, pour des S.M.A.P. et des gymnases de mise à l'abri. Alors, oui, des gymnases ont encore dû être ouverts cet été, et oui, entre un gymnase et le trottoir, nous choisirons toujours la mise à l'abri, mais ne nous habituons surtout pas à cette situation. Un gymnase n'est pas un logement. Un S.M.A.P. n'a pas vocation à devenir une solution pérenne. C'est à l'Etat de créer les places d'hébergement nécessaires et d'assumer, enfin, pleinement ses responsabilités.

Puisque nous parlons de ces gymnases, excusez-moi. Je veux tout de même revenir sur les propos tenus lors du dernier conseil dans le 15e arrondissement. Assimiler ces lieux de mise à l'abri à des "zoos", c'est d'une véritable violence inouïe. De qui parle-t-on ? Des familles, d'enfants, des femmes et d'hommes qui ont parfois dormi dehors la veille. On peut contester notre politique. On peut débattre de l'ouverture des gymnases, mais on ne déshumanise pas les personnes que l'on y met à l'abri, et quand une partie de la droite parisienne en arrive à employer ce vocabulaire à propos des personnes sans-abri, on constate combien les frontières rhétoriques avec le Rassemblement National peuvent devenir réellement ténues.

Pour nous, une personne à la rue n'est jamais un problème que l'on cache ou que l'on désigne. C'est une personne qui a des droits, et je crains donc que l'hébergement d'urgence ne devienne un peu ma maraude, Messieurs Dames, dans cet hémicycle. Je préfère vous prévenir, tant que l'Etat ne prendra pas pleinement ses responsabilités, vous risquez de m'entendre souvent. Conseil après Conseil, nous le répéterons : mettre à l'abri n'est ni une faveur, ni une option budgétaire. C'est un droit garanti par la loi. La Ville continuera de prendre sa part, mais que l'Etat prenne enfin toutes ses responsabilités.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame AUSTIN. J'imagine que vous avez eu aussi ces débats en Commission.

Mme GARRIGOS souhaitait intervenir.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Une communauté qui vit l'hospitalité non pas comme un geste occasionnel, mais comme la forme même de son existence, afin que tous puissent se sentir chez eux, sans plus être dominés, ni marginalisés dans un monde en mutation". Ces mots nous appelant à notre obligation morale et éthique d'accueillir les étrangers ne sont pas les miens. Ils ont été prononcés par le pape Léon XIV lors des vêpres à Notre-Dame. Il me semble que vous êtes assez nombreux, sur les bancs de la droite, à avoir assisté à la grande messe, et à avoir salué son message, mais que s'est-il passé ? Parce que, depuis, on entend "solidarité", avec les "mais", "mais", "mais", que des conditions pour ne pas l'appliquer.

Il faut peut-être rappeler l'objet de ce projet de délibération. Il s'agit de développer l'hébergement d'urgence à Paris. Nous en avons besoin. C'est un engagement du Maire, afin de mettre en sécurité des familles, des jeunes, des femmes, des hommes en errance, de jeunes exilés, et, plus généralement, des personnes vulnérables. Il s'agit aussi de financer des travaux de rénovation et d'aménagement, et oui, ces sites n'étaient pas destinés à être des centres d'hébergement d'urgence, dans plusieurs sites, afin d'accueillir les personnes dans des situations dignes et adaptées.

En conseil d'arrondissement du 16e, la majorité de droite s'est abstenue sur ce projet de délibération, permettant à l'extrême droite de Mme KNAFO de la rejeter. Dans le 15e, cela vient d'être rappelé, l'adjointe au maire Louisa FERHAT a comparé les lieux d'hébergement d'urgence des migrants à des zoos. Le projet de délibération a également été rejeté par le conseil du 9e arrondissement, comme vient de le rappeler sa maire.

Vous vous cachez parfois derrière la volonté de créer un nouvel équipement pour les habitantes et habitants de l'arrondissement, notamment pour la petite enfance, c'est le sens du vœu présenté en lieu et place d'un site de mise à l'abri, ou encore, derrière le "fameux appel d'air", que l'on pourrait créer.

Or, en ce qui concerne le 16e nord, la fermeture du centre d'hébergement Hamelin pour y accueillir une crèche, nous, nous semble totalement déplacée. Outre, je reviendrai sur la partie hébergement, je tiens à rappeler que les crèches environnantes pourraient accueillir 77 enfants de plus, mais par manque de personnel, une petite vingtaine de ces berceaux restent fermés. Ce n'est pas faute de volonté de la Ville pour former et recruter des puéricultrices. Non, mais voilà, après un an de stage, l'absence de logement social, le manque de transports collectifs, les agents de la petite enfance, les élagueurs, et même les éboueurs, demandent leur nomination dans d'autres arrondissements, ce qui pénalise le 16e. Oui, comme vous le savez, le 16e compte à peine 7 % de logements sociaux, et au lieu de nous soutenir pour en développer, vous refusez même de signer la charte engageant à réserver 25 % des attributions aux agents de la Ville.

Quant à la partie hébergement d'urgence, et je vous entends, Monsieur le maire, la mise à l'abri des familles et des personnes isolées est pour nous une priorité. Contrairement à ce qu'annonce la mairie du 16e, nous sommes loin de prendre notre part. Les 15e et 16e comptent moins de 3 places d'hébergement pour 1.000 habitants. Les 18e et 19e, plus de 20.

Pour finir, fermer Hamelin, ce serait ainsi renvoyer à la rue des familles, 90 personnes, dont 47 enfants. Pour notre majorité, et c'est bien dommage de devoir le rappeler, ne pas laisser dormir des femmes, des hommes et des enfants dans la rue, c'est ce que l'on appelle tout simplement un devoir de respect et d'humanité. C'est une responsabilité morale, là aussi, cela a été rappelé par Gwenaëlle, c'est une responsabilité morale que nous prenons à notre charge, parce que l'Etat ne remplit pas ses obligations légales.

Pour conclure, j'en appelle encore, et c'est peut-être la dernière fois de cette mandature, au pape Léon XIV, qui, lors d'un séjour aux Canaries, en juin 2026, pour soutenir les migrants, et les migrantes, disait : "Ce ne sont ni des numéros, ni des dossiers. Ce sont des personnes, une famille et une maison laissées derrière eux, avec des rêves que personne n'a le droit de mépriser".

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame GARRIGOS.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous souhaitiez intervenir. Je crois que vous aviez un amendement ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Hier, je sors de l'Hôtel de Ville, et je vois une association, avec qui je discute, je voulais commencer par cela, et qui me parle de son action, depuis deux ans, sur les enfants à la rue. Cela fait deux ans qu'ils sont tous les lundis pour réclamer qu'il n'y ait plus d'enfants à la rue. Nous espérons que cela… J'ai eu de très bonnes discussions avec M. AHOUDIAN, je tiens à le dire, qui m'a confirmé qu'aucun enfant ne serait plus à la rue d'ici décembre. Nous l'espérons donc de tout notre cœur.

Puis, nous avons reçu aussi, et je pense que nous sommes un certain nombre ici, dans cet hémicycle, à avoir reçu un mail d'une autre association, pour nous alerter et nous donner des chiffres terrifiants : 10 % de moins de l'Etat sur l'hébergement d'urgence. Voilà les chiffres.

Le 18 août 2026, 2.300 enfants à la rue, 514 de moins de 3 ans. 131 femmes sont mortes à la rue en 2025. 3 femmes enceintes, aujourd'hui, une qui a moins de 12 ans, qui est enceinte, qui a été évacuée par les pompiers, étaient encore à la rue hier soir. 250 familles, une centaine d'enfants, 45 enfants de moins de 3 ans, 22 nourrissons de moins d'1 an, 5 nourrissons de 3 mois. Ce sont des records absolus depuis des années. Nous ne pouvons pas, je ne pouvais pas parler de ces associations, sans citer ces chiffres, sans parler du travail incroyable que font ces associations, pour nous alerter, pour nous faire comprendre l'enjeu, effectivement, de ces gens qui sont à la rue.

Bien entendu, nous voulons soutenir les moyens consacrés à la mise à l'abri de ces familles et de ces jeunes en errance, mais c'est un budget de plus de 5 millions d'euros. Cela doit nous imposer des exigences de garanties, des conditions dans lesquelles ces personnes sont accueillies.

Bien entendu, il y a les gymnases qui sont ouverts, qui font question pour certaines personnes qui demandent à les récupérer, mais mieux vaut un gymnase que la rue. Heureusement que ces gymnases ont été ouverts pour permettre à ces familles d'être hébergées temporairement, en espérant que cela reste du temporaire. Ensuite, il faut passer au pérenne.

Nous demandons une vigilance particulièrement sur les associations "Equalis" et "Coallia". La Ville doit pouvoir rendre compte des contrôles qu'elle exerce sur ces organismes, et sur des éventuelles alertes dont elle a eu connaissance, et des suites qu'elle peut leur donner, parce que ces questions appellent des réponses précises. La réputation d'un organisme, sa taille, ou l'ancienneté de ses relations avec la Ville, ne peuvent pas tenir lieu de garantie. On ne peut pas dissocier la protection des personnes accueillies des conditions de travail des équipes. Des professionnels épuisés, privés de moyens, ou empêchés de faire remonter des difficultés, peuvent difficilement assurer l'accompagnement dont des familles et des jeunes en grande précarité ont besoin.

Notre amendement fixe une exigence claire : avant de renouveler les financements, il faut contrôler la gouvernance, les pratiques managériales, et le traitement des alertes. Lorsque les dysfonctionnements graves sont constatés, exiger un plan de correction et un calendrier, un suivi des effectifs, parce que nous voulons protéger les personnes accueillies et soutenir les salariés qui accomplissent leur mission avec sérieux. Leur parole doit être entendue, et les lanceurs d'alerte doivent être protégés.

La Ville ne peut pas déléguer une mission de solidarité, puis se décharger de sa responsabilité. Elle doit vérifier, demander des comptes, et obtenir des corrections, lorsque cela s'impose. Je voulais juste dire que j'ai pris ce manque de transparence dans la gouvernance, dans la défaillance des pilotages, et l'insuffisance du suivi, ce sont des sources de la Cour des comptes, bien entendu. Nous demandons donc vraiment que les financements publics doivent s'accompagner d'exigences vérifiables.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Il y avait des interventions complémentaires.

Madame SABATIER ?

Mme Juliette SABATIER. - Merci.

Monsieur le maire, mes chers collègues, je souhaite être concise. Je vais donc énoncer trois faits, et en tirer une conclusion.

Premier fait, le nombre de personnes à la rue augmente. Je refuserai toujours d'assimiler les questions de crise migratoire et les questions de sans-abrisme, qui ne sont pas homothétiques, il est important de le rappeler. En cours d'été, 20.000 personnes étaient enregistrées par le 115 comme en attente d'hébergement. C'est 5.000 de plus qu'1 an auparavant, ce seul chiffre pour donner une idée des choses.

Deuxième fait, l'Etat se désengage. Je ne vais pas développer. Mes collègues l'ont fait avec détails et pertinence, mais l'Etat laisse sciemment la situation sociale, sanitaire, psychique des personnes à la rue se dégrader en réduisant ses crédits.

Troisième fait, la Ville met les moyens pour lutter contre cette situation indigne. Elle le fait avec volontarisme, notamment en finançant ces S.M.A.P. depuis 2023. Ceci a également très bien été développé par mes collègues. Le projet de délibération que nous examinons vise, comme vous le savez, le financement d'une partie d'entre eux.

Le Maire a annoncé clairement la poursuite et l'amplification de cette politique, ce qui m'amène à la conclusion suivante : notre humanité nous commande de refuser que des personnes vivent dans des conditions révoltantes sur les trottoirs de notre ville. Nous savons que les réquisitions au coup par coup de lieux inadaptés, comme les gymnases, ne sont en aucun cas une solution durable, en plus de désorganiser la vie sportive et associative dans les arrondissements.

Pour faire donc preuve de responsabilité et de cohérence, tous les élus et toutes les élues de ce Conseil doivent soutenir à la fois la pérennisation du nombre de places existantes, et l'identification de nouveaux lieux de mise à l'abri pour atteindre les 4.000 places annoncées au printemps. Cette question concerne toute la ville. Nous devons la prendre à bras-le-corps collectivement, avec un objectif d'équilibre, de justice, et de mixité sociale. Aucun arrondissement ne peut ni ne doit se tenir à l'écart de cet effort. La solidarité parisienne ne peut pas être à géométrie variable, si nous voulons être à la hauteur de nos valeurs.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la conseillère de Paris.

M. Gaston LAVAL souhaitait aussi intervenir, pour deux minutes.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le maire.

1.200, c'est le nombre de personnes qui sont actuellement présentes dans les campements dans le nord du 10e arrondissement, le long de la ligne 2. 1.200 personnes, 1.200 hommes, femmes et enfants, 1.200 êtres humains

pour lesquels la rue est devenue une réalité, faute d'hébergement durable. Une situation indigne pour des personnes qui subissent la rue, et pour les personnes qui sont riveraines sur le haut du quai de Jemmapes, à proximité de Colonel Fabien, de Jaurès, La Chapelle, Stalingrad, où j'habite.

Les habitants du 10e font preuve d'une solidarité et d'une résilience admirables, à l'image des actions menées par la maire d'arrondissement, Alexandra CORDEBARD, et son adjoint Élie JOUSSELIN. Ces dernières années, ce sont près de 300 jours de réquisition pour les gymnases du 10e, en cumulé, et tout particulièrement au gymnase Marie Paradis, et comme l'a dit Juliette SABATIER précédemment, c'est une nouvelle preuve de solidarité et de résilience, face à l'impact que ces occupations, que ces réquisitions, ont pour la désorganisation de la vie scolaire, de la vie associative, et des clubs sportifs.

Comme l'ont rappelé Gwenaëlle AUSTIN et Juliette SABATIER juste avant moi, l'hébergement d'urgence est bien une compétence de l'Etat, et alors que les besoins explosent, comment comprendre que les crédits baissent de 10 % ? Alors que les mises à l'abri continuent d'être effectuées, comment explique-t-on que 90 % des personnes n'y restent pas ? Preuve que les solutions sont inadaptées. Il nous faut plus de lieux, plus de places, et partout dans Paris.

Parce que nous sommes responsables, parce que nous sommes humanistes, parce que nous ne pouvons plus accepter cette situation dans notre Ville, notre majorité, sous l'impulsion d'Emmanuel GRÉGOIRE, continue de pallier les carences de l'Etat, une nouvelle fois. Elle le fait aux côtés des associations qui font un travail absolument remarquable, comme "Utopia", comme "Médecins du Monde", comme "France terre d'asile", pour ne citer qu'elles.

Alors, merci, Monsieur le Maire, pour ce projet de délibération, que nous voterons avec force. Chacun doit prendre sa part. Nous prenons plus que la nôtre. Il est temps que l'Etat réponde enfin présent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DUTREUIL, vous souhaitiez aussi intervenir ?

Mme Frédérique DUTREUIL. - Je vous avoue que nous, dans le 9e, les élus Ecologiste et Social de Paris, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Thomas GALARNEAU, et moi-même, nous ne nous attendions pas, sincèrement, à ce qu'une question de mise à l'abri de personnes en situation extrêmement précaire, avenue de Trudaine, dans le 9e, devienne un sujet de rejet et de peur.

Nous avons assisté à un conseil d'arrondissement, du jamais vu, où les habitants de l'avenue Trudaine s'étaient rassemblés massivement dans la salle du Conseil. Nous avons assisté à une assemblée délibérante, transformée en tribune d'opposition à un projet de solidarité, mais le pire, c'est quand même que nous avons eu une maire qui a exacerbé ces comportements. Elle a dénoncé qu'elle n'avait pas été concertée. Elle a opposé les habitants aux migrants. Elle a favorisé ce sentiment, ce climat de peur.

Mme la maire du 9e a bien été prévenue par le cabinet du Maire de Paris, elle a bien eu une concertation avec l'adjoint en charge de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés le 23 juin. Il n'y a pas, dans le 9e arrondissement et dans Paris, 1.000 migrants supplémentaires qui arrivent par semaine. C'est erroné et c'est ce qui a été mis en exergue, à l'occasion de ce conseil d'arrondissement. Je dis qu'au moment où l'on oppose, ce que je veux dire, la précarité aux gens qui bénéficient d'un logement et qui vivent dans des conditions décentes, on a dépassé les bornes.

Je tiens aussi à souligner qu'à l'occasion des municipales, Emmanuel GRÉGOIRE est arrivé en tête. C'était prévu dans son programme qu'il n'y aurait plus de personnes à la rue à Paris d'ici la fin de l'année 2026.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame DUTREUIL, il faut conclure.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Je vais répondre à la maire. Si elle pense qu'Emmanuel GRÉGOIRE construit des châteaux en Espagne, je dirai que le 9e arrondissement n'est pas une principauté, et que la maire du 9e n'en est pas la reine !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire, cher Adji, je crois qu'il faut répondre sur un débat que j'ai trouvé en tout cas plus mesuré que ce qui s'est visiblement passé dans les conseils d'arrondissement, à vous écouter. Je vous laisse la parole.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Effectivement, le débat est beaucoup plus apaisé que dans certains arrondissements, donc on va rester sur cette tonalité.

Monsieur le maire, chers collègues, ce projet de délibération, comme d'autres avant lui, que nous avons déjà votés, est le marqueur inlassable de notre volontarisme municipal en faveur de l'hébergement des plus démunis, conformément à l'engagement du Maire de Paris, de créer 4.000 places d'hébergement d'urgence, et d'atteindre l'objectif du "Zéro enfant à la rue" dès cet hiver.

Ces engagements, nous sommes déterminés à les tenir. Du mois d'avril à ce jour, nous avons créé 1.546 places, hors mobilisation des gymnases. Nous devrions en créer plusieurs centaines supplémentaires d'ici le début de l'année 2027, destinées à héberger toutes les typologies de publics en rue : les seniors, les ménages, les

personnes LGBTQIA+, les personnes ayant effectivement des animaux de compagnie, les hommes isolés, et les jeunes.

Je veux ici saluer l'engagement remarquable des équipes de la direction des solidarités, de la mission d'urgence sociale, et du secrétariat général, dont le travail a permis la création de ces places municipales et leur fonctionnement.

Les dispositifs financés par ce projet de délibération concernent divers sites de mise à l'abri provisoire existants, ou en cours de livraison, et de gymnases, dont nous finançons la gestion par les opérateurs de grande qualité. Ces opérateurs ne sont pas des prestataires de la Ville de Paris, mais des partenaires subventionnés et qui, à ce titre, sont totalement indépendants de la Ville. Toutefois, ils font l'objet d'un contrôle rigoureux plusieurs fois par an. Dans le cadre du dialogue de gestion qui conditionne la poursuite éventuelle du versement de notre financement, puis, dans le cadre de comités de suivi réguliers, qui portent tout autant sur les conditions de travail, que sur celles de l'accueil des publics hébergés.

Tout incident fait l'objet de procédures de signalement systématiques. Pour les cas les plus graves, nous réalisons des signalements auprès du Parquet, au titre de l'article 40 du Code de la procédure pénale. Nous accompagnons les victimes lors des dépôts de plainte, et, bien entendu, les auteurs des faits sont exclus des sites lorsqu'ils y sont accueillis, ou sont licenciés, lorsqu'ils y travaillent. Pour cette raison, je demande le retrait de l'amendement 141, et s'il est maintenu, j'émettrai un avis défavorable.

Monsieur REDLER, cher Monsieur le maire, votre vœu relatif à la création d'une crèche dans l'ancienne école Hamelin mérite, selon moi, une mise en perspective. Le site accueille effectivement, aujourd'hui, 90 personnes en famille, et répond, comme je l'ai déjà indiqué, à une nécessité : mettre à l'abri des familles que l'Etat ne parvient pas à prendre en charge. Il constitue, par ailleurs, une alternative à la mobilisation des gymnases, à laquelle, en tant que maire, vous êtes sensible, et je le sais.

Je prends acte, toutefois, de votre volonté d'installer dans ce site à la nature provisoire un établissement d'accueil de la petite enfance. Sans préjuger de l'étude en opportunité et en faisabilité qui pourra être faite par les services compétents, relevant de la tutelle de ma collègue Anne-Claire BOUX, je souhaite toutefois vous informer, et vous le savez, en toute transparence, que nous comptons prolonger l'occupation de ce site en tant que lieu d'hébergement temporaire et réaliser les travaux d'amélioration, et que je suis évidemment disponible pour répondre à toutes vos questions sur ce projet et sur un autre relevant naturellement de mon périmètre.

Comme je vous l'ai déjà indiqué il y a quelque temps de cela, Monsieur le maire, mon cabinet a plusieurs fois sollicité le vôtre pour un rendez-vous qui reste, malheureusement, à ce jour, sans réponse. Je vous demande ainsi de retirer votre vœu, au regard du fait qu'il me semble prématuré, à ce stade. A défaut, ce sera également un avis défavorable.

Monsieur le maire, si vous le permettez, juste un petit billet d'humeur, compte tenu de ce que nous avons entendu, il y a quelque temps de cela, dans différents établissements où la droite est majoritaire, des débats marqués par des propos inacceptables, qu'évidemment, je ne répéterai pas ici, mais que je souhaite le plus fermement possible condamner. Faire des comparaisons animalières à propos d'hommes, de femmes et d'enfants démunis que nous hébergeons dans nos sites municipaux, n'est pas digne, et je le dis, d'un élu de la République, et révèle une trop fréquente et dangereuse brutalisation du débat public.

Mes chers collègues, je nous appelle collectivement à nous élever à la hauteur des responsabilités auxquelles nos mandats nous engagent, en mesurant nos propos, en veillant à ne stigmatiser personne, et en évitant que nos paroles n'ajoutent, pour celles et ceux dont la vie est déjà suffisamment difficile, le dénigrement et le rejet.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le président CANAL, je crois que vous aviez un rappel au règlement, sur le fondement de l'article…

M. Grégory CANAL. - Sur la base de l'article 12, puisque ma collègue Louisa FERHAT, du 15e arrondissement, a été mise en cause, je me dois quand même d'indiquer à l'Assemblée qu'elle s'en est immédiatement excusée et a retiré son propos, je tiens à le signaler, un propos, en effet, particulièrement malencontreux. Elle voulait simplement dénoncer, à sa manière, les conditions qu'elle estimait indigne, où les individus dormaient au sol. Cela n'allait pas plus loin que cela. C'est malheureux, et je voulais l'indiquer ici à cette Assemblée.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

2026 DSOL 139 - Subventions de fonctionnement (3.626.869 euros) et d'investissement (1.521.616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition (suite).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vais maintenant passer à l'examen à la fois de l'amendement et du vœu, s'ils sont maintenus, et du projet de délibération. Il y avait un amendement n° 141, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, avec demande de retrait et avis défavorable de l'Exécutif.

Est-ce qu'il est maintenu ? Il est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 141 est rejeté.

Le vœu déposé par M. le maire du 16e arrondissement et le groupe "Paris Liberté !".

Monsieur l'adjoint au maire vient de vous répondre en vous indiquant qu'il souhaiterait qu'il puisse être retiré. Est-ce que vous le maintenez ?

Le vœu n° 47 de M. REDLER.

C'est à M. REDLER de répondre, désolé. C'est cela, d'avoir trop de maires sur une même tribune…

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Le problème, c'est que le 6e voulant annexer le 16e arrondissement… Non, évidemment, je maintiens mon vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je le mets aux voix, à main levée, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 139).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif aux réductions budgétaires de l'État dans l'urgence sociale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Il y avait d'abord le vœu n° 33 relatif aux réductions budgétaires de l'Etat dans le secteur de l'urgence sociale, et c'est M. le maire Éric LEJOINDRE qui souhaitait pouvoir le porter, pour deux minutes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, un vœu qui a été adopté au conseil d'arrondissement du 18e et qui vise justement le débat que nous avions, puisque cette rentrée confirme ce que nous redoutions : l'urgence sociale est traitée par l'Etat comme une variable d'ajustement budgétaire. Au cœur de l'été, l'Etat a donc notifié aux associations gestionnaires de l'hébergement d'urgence une baisse de leurs financements pouvant aller jusqu'à 10 %, menaçant de nombreuses places, et remettant en cause le principe d'inconditionnalité de l'accueil.

Le résultat de cette baisse est double : une précarisation accrue des publics, et une asphyxie progressive des structures chargées de leur accueil, ou de leur accompagnement. Rien que sur le 18e arrondissement, on en est aujourd'hui à cinq hôtels qui ont été fermés par l'Etat. Depuis plusieurs semaines, nous rencontrons des associations, nous échangeons avec les acteurs sociaux, et nous ne pouvons que constater qu'elles ne pourront plus accueillir correctement les publics qu'elles accompagnent au quotidien. La dignité des personnes, la stabilité des enfants, et le travail des professionnels sont donc, aujourd'hui, clairement mis en cause.

Dans les semaines qui viennent, ces structures vont être contraintes de réduire l'alimentation, de fermer des places, parfois même des dispositifs entiers, de licencier des professionnels, alors que leurs missions sont plus que jamais indispensables, et ces réductions s'attaquent en premier lieu aux personnes et aux familles les plus fragiles.

Voilà pourquoi ce vœu a été adopté par le conseil du 18e arrondissement. Derrière ces chiffres, derrière ces décisions administratives, il y a notamment des enfants scolarisés dans le 18e arrondissement depuis plusieurs années, qui risquent de devoir changer d'école et de territoire du jour au lendemain. Il y a des parents qui voient leurs repères et leur réseau de solidarité brisés, et des professionnels qui doivent annoncer ces ruptures, alors qu'ils luttent chaque jour pour reconstruire du lien et de la confiance. C'est le sens du vœu qui s'adresse à l'Etat, que je vous invite bien sûr à adopter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Monsieur AHOUDIAN, est-ce que vous pouvez répondre au vœu du groupe Socialiste et divers gauche ?

Je vous laisse la parole, pour deux minutes.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Monsieur le maire, merci beaucoup.

Effectivement, je peux répondre avec plaisir à ce vœu.

Cher Monsieur le maire, cher Éric, nous l'avons suffisamment souligné, aujourd'hui, dans cet hémicycle : la crise humanitaire que nous traversons est grave, et y faire face nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la solidarité.

Aussi, comment comprendre que tandis que la Ville se mobilise dans des proportions et selon des modalités inédites, via notre plan de 4.000 places, nous devions subir une réduction décidée par l'Etat des subventions accordées aux acteurs et actrices de l'hébergement d'urgence ? Selon la fédération des acteurs de la solidarité, ce sont 4.112 places d'hébergement qui sont directement menacées, au moins 3 dispositifs de veille sociale qui risquent de fermer, ainsi que 272 emplois en péril, rien qu'à Paris.

Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre vœu, Monsieur le maire, la demande des services de l'Etat d'appliquer une baisse de 10 % du prix des nuitées hôtelières, au nom de la recherche d'économies, entraîne une vague de déconventionnements massifs des hôtels sociaux et donc, très concrètement, leur fermeture. Nous savons que cinq hôtels de votre arrondissement sont déjà concernés par ces fins de conventionnement, dessinant une perspective qui laisse craindre une remise à la rue des publics occupant actuellement ces hôtels, et un risque de rupture dans le suivi éducatif et social des enfants.

J'ai pu le réaffirmer à vos côtés et auprès des associations du secteur qui se mobilisent, nous serons à leurs côtés lors de la journée de mobilisation du 12 octobre prochain pour dénoncer ces décisions et leurs conséquences dramatiques. Ce soutien se traduit aussi tout au long de l'année par un dialogue ferme et exigeant avec nos interlocuteurs de l'Etat sur la fluidité des parcours des places d'urgence municipales, par nature temporaires, vers des places d'aval de droit commun, pérennes. La fermeture en cascade des hôtels sociaux mettra en péril cette fluidité que la Ville seule ne pourrait tout simplement pas compenser, en dépit de tous les efforts pour créer 4.000 places supplémentaires.

Enfin, Monsieur le maire, pour toutes ces raisons, et pour appuyer votre demande exigeant de l'Etat qu'il renonce à cette baisse des financements, j'émets un avis bien évidemment favorable à votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait une demande d'explication de vote, pour une minute, de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Oui, merci beaucoup, Monsieur le maire.

Bien sûr, nous allons voter ce vœu, parce que les moyens de l'urgence sociale, bien sûr, doivent être défendus, mais ce vœu pose un petit problème de cohérence politique. Vous demandez à l'Etat d'honorer ici ses engagements en matière de logement social, d'hébergement d'urgence, et de nuitées d'hôtel. Pourtant, à l'Assemblée nationale, vous refusez de censurer le Gouvernement dont vous dénoncez aujourd'hui les choix. Là, je ne vous comprends pas très bien, je n'arrive pas à vous suivre. Que vaut une demande solennelle adressée à l'Etat si au moment d'exercer un pouvoir sur ce Gouvernement, vous renoncez à l'utiliser ? Afin de dénoncer les conséquences, tout en ménageant les responsables, vous affaiblissez votre propre parole.

Nous affirmons également notre opposition aux transferts de personnes vers d'autres régions, parce que vous en parlez dans votre vœu, même lorsqu'ils sont anticipés, comme vous le demandez. L'anticipation ne rend pas acceptable une politique qui éloigne les personnes de leurs attaches, de la scolarité de leurs enfants, de leurs soins, et de leur accompagnement social. Déplacer les personnes ne résout pas le manque de places. Nous demandons des moyens pour les accueillir dignement là où elles ont construit leur vie, et la même exigence vaut à Paris et à l'Assemblée nationale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

C'est une explication de vote, si j'ai bien compris, favorable quand même.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 190).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien du recours de la Ville de Paris pour faire reconnaître les carences de l'État en matière d'hébergement d'urgence.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant le vœu n° 1 relatif au soutien du recours de la Ville de Paris pour faire reconnaître les carences de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, et je demande à M. DUQUERROIR de nous le présenter en moins de deux minutes.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, le vœu que je porte aujourd'hui est tristement plus que jamais d'actualité. A Paris, plus de 3.800 personnes ont été recensées sans solution d'hébergement lors de la dernière Nuit de la Solidarité. Face à cet insupportable constat, l'Etat, lui, est hors la loi, car oui, comme l'on dit tous mes collègues de gauche à l'instant, alors que l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'Etat, lorsque les familles se mobilisent devant une mairie d'arrondissement, c'est la Ville qui intervient. Lorsqu'elles se mobilisent devant le Samu social, c'est encore la Ville qui intervient. Lorsque des personnes restent sans solution, c'est toujours Paris qui ouvre des gymnases et crée des places.

Depuis mars 2026, la Ville a mis à l'abri 1.300 personnes, et elle continue d'augmenter, vous le voyez, ses moyens pour répondre à l'effroyable urgence de la réalité. Merci, d'ailleurs, à M. AHOUDIAN, pour son action essentielle. Comme la gauche unie l'avait promis aux Parisiens pendant la campagne, si l'Etat ne fait pas, la Ville fera, car il n'est simplement pas possible de laisser ces gens mourir dehors, car l'Etat refuse d'assumer ses responsabilités, mais quand l'Etat se décharge de sa responsabilité, notre devoir est de le lui rappeler.

J'aimerais, d'ailleurs, entendre sur ce sujet les élus de la droite, qui sont si prompts à nous donner des leçons sur le respect de la loi, l'autorité, et les responsabilités de chacun, mais qui, devant la détresse humaine, sont toujours bien silencieux.

Alors, oui, il faut maintenant aller plus loin. Faire constater cette carence devant les tribunaux, faire reconnaître la responsabilité de l'Etat et lui présenter la facture. Notre collectivité, comme Strasbourg, Grenoble, ont déjà engagé cette démarche et ont gagné. C'est donc ce que nous proposons avec ce vœu, élus écologistes et élus de l'Après, que Paris étudie la possibilité juridique afin d'engager rapidement un recours indemnitaire devant le Tribunal administratif contre l'Etat et travaille avec les autres collectivités qui veulent faire de même. Paris est fière de faire vivre sa tradition de ville solidaire et humaniste, mais à l'heure où l'extrême droite prospère sur le terrain de l'abandon, nous refuserons de laisser la rue être symbole d'une République qui renonce à protéger les plus faibles.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à l'Exécutif, pour deux minutes maximum aussi.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci, Monsieur le maire. Je vais essayer, effectivement, de tenir les deux minutes.

Cher Monsieur DUQUERROIR, mes collègues du groupe Ecologiste et Social de Paris, vous l'avez rappelé, la situation que nous traversons sur le front de l'urgence sociale est indigne. Tout un chacun peut constater que la situation n'est pas du tout satisfaisante au regard de la saturation des dispositifs d'hébergement et nous partageons l'inquiétude des acteurs sur les coupes budgétaires annoncées par l'Etat.

Cependant, depuis notre élection, nous avons privilégié un dialogue exigeant avec l'Etat en assumant une position de responsabilité publique commune. Ni les publics A.N.R.U., ni les riverains, ni les Parisiennes et encore moins les Parisiens qui nous ont élus, ne nous pardonneraient de nouveaux échanges de balles sur la question.

Face à cette urgence, l'exigence est que chacun prenne sa part, et la Ville de Paris assume la sienne massivement. C'est tous les sens de notre plan 4.000 places, dont 1.500 déjà ouvertes, et près de 900 le seront d'ici la fin de l'année, pour continuer à résorber les campements, et tenant notre promesse "Zéro enfant à la rue".

Le dialogue avec l'Etat n'est pas toujours aisé, mais il est impératif, et débouche sur des avancées concrètes : reconstitution des places en centres d'accueil et d'évaluation des situations en Île-de-France, à l'occasion des mises à l'abri effectuées à Paris Centre, et bientôt, des opérations de mise à l'abri conjointe sur la promenade urbaine, pour obtenir l'objectif fixé par le maire de mise à l'abri de l'ensemble de la ligne 2.

Cependant, si cet effort de l'Etat n'allait pas jusqu'au bout de la mise à l'abri de la ligne 2, si nous ne parvenions pas à concrétiser dans nos rues les engagements pris, notamment sur le "Zéro enfant à la rue", nous devrons étudier

toutes les pistes à notre disposition pour mettre un terme à l'augmentation de nombre de personnes sans-abri dans nos rues, y compris un recours indemnitaire contre l'Etat, que nous regardons de très près.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, non pas parce qu'il ne serait pas justifié sur le fond, mais parce que je vous propose que nous puissions le réexaminer au prochain Conseil de Paris de novembre, en fonction des avancées que j'espère obtenir dans les tout prochains jours.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant, éventuellement, de donner la parole pour des explications de vote qui doivent vraiment être des explications de vote, je me retourne vers l'auteur du vœu, puisqu'il y a une demande de retrait.

Est-ce que vous souhaitez le maintenir ?

M. Simon DUQUERROIR. - Pour expliquer… Merci, Monsieur AHOUDIAN.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si vous le maintenez, je ne peux pas vous donner la parole…

M. Simon DUQUERROIR. - En une phrase, juste pour dire qu'avec notre groupe, nous voulons vraiment que ce recours soit déposé, et puisque vous vous engagez à soutenir ce vœu en novembre, nous le retirons pour ce Conseil de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, et donc j'ai bien compris qu'il y aura un dialogue nourri entre vous et l'Exécutif sur cette question.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant le vœu n° 6 relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence, un vœu qui est proposé par M. le maire Geoffroy BOULARD.

Je vous laisse le présenter en deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Voilà des mois que nous alertons sans relâche sur les conséquences désastreuses de la réquisition systématique de nos gymnases pour l'hébergement d'urgence. En 2026, ce sont 47 associations qui ont été concernées dans le 17e arrondissement et 25 établissements scolaires.

Le courrier du "Comité départemental olympique et sportif de Paris" du 18 septembre, adressé au Maire de Paris, et des 31 comités sportifs qu'il représente, vient confirmer exactement ce que nous constatons et dénonçons sur le terrain dans le 17e et dans plusieurs arrondissements. Si personne, ici, ne conteste l'exigence de solidarité envers les personnes précaires, nos équipements de proximité, nos équipements sportifs ne peuvent plus servir de variables d'ajustement permanentes.

La situation est devenue insupportable pour l'ensemble des acteurs du sport parisien. Les conséquences au quotidien sont dramatiques : dégradation du sport pour tous, entraînements annulés, compétitions compromises, fuites de licenciés, entrave à l'éducation -l'enseignement obligatoire d'E.P.S., je vous le rappelle, pour nos élèves scolaires, devient extrêmement difficile à assurer - menaces économiques et sociales. Plusieurs clubs nous alertent, notamment avec des difficultés face à la désorganisation et notamment l'épuisement des bénévoles.

Comme je le réclame, comme d'autres maires d'arrondissement, il faut changer d'échelle, et cesser de faire reposer la prise en charge de la précarité sur les seuls équipements municipaux. Oui, il faut impliquer l'Etat. Bien sûr, le Maire de Paris a évoqué ce sujet avec les maires d'arrondissement il y a déjà trois semaines, mais il ne s'est rien passé depuis. On travaille de concert à trouver des solutions qui épargnent nos clubs sportifs. Le développement du sport féminin est, d'ailleurs, menacé. Plusieurs clubs sont venus m'en parler à l'occasion du forum de la vie associative, dans le 17e arrondissement. Il est urgent de concilier la solidarité humanitaire avec le maintien d'un service public sportif de proximité, indispensable à la cohésion de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire.

Réponse de l'Exécutif.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Cher Geoffroy BOULARD, le désengagement de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, réalité incontestable, a conduit la Ville de Paris à prendre ses responsabilités. Face à cette pression exceptionnelle, nous avons dû mobiliser nos gymnases dans des proportions inédites, pour mettre à l'abri 1.300 personnes en 6 mois. Cette réaffectation difficile de nos bâtiments publics, à laquelle nous ne nous résignerons jamais, a toutefois permis de protéger, entre autres, 766 enfants, dont 245 de moins de 3 ans. Leur mobilisation se dessine systématiquement

avec la volonté de l'illimiter l'impact sur la vie sportive locale, et selon une équité géographique nous amenant à en ouvrir dans l'ensemble des équipements parisiens qui possèdent un équipement adapté à un accueil d'urgence et temporaire.

Comme je l'ai déjà souligné, l'utilisation prolongée de ces lieux ne peut nous satisfaire, "a fortiori", dans un contexte d'allongement constaté de la durée de séjour dans ce type de structures provisoires, faute de solutions d'aval proposées par l'Etat. C'est pourquoi, notre plan de création de 4.000 places d'hébergement s'accélère. Comme je l'ai déjà indiqué il y a quelques minutes, nous avons créé, depuis le début de la mandature, 1.546 places, et près de 900 places supplémentaires sont en attente de livraison. Ces ouvertures, qui ne sont pas en gymnases, nous permettent d'effectuer progressivement une décrue sur ceux que nous mobilisons encore, afin de les restituer à la pratique sportive, avec pour objectif de mettre définitivement fin à leur utilisation.

Nous le devons au milieu scolaire, aux clubs, et aux familles, et, cher Monsieur le maire, je vous indique qu'au moment où nous sommes en train de parler, le Maire de Paris et Maxime SAUVAGE, mon collègue chargé du sport, sont justement en discussion et en réunion avec le monde sportif, dont vous avez évoqué tout à l'heure le courrier.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, je vous invite donc à retirer votre vœu, ou nous émettrons un avis défavorable.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le maire, avec ces explications… Elles vous ont convaincu, quand même. Vous retirez votre vœu ? Non ?

Il est maintenu.

Il y aura donc des explications de vote.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, pour une minute.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Bien entendu, nous partageons la préoccupation des associations sportives. Un gymnase ne peut pas être un lieu d'accueil pérenne, et c'est un lieu provisoire pour accueillir ces familles, donc, nous sommes d'accord sur ce constat, mais notre groupe va s'abstenir, car ce vœu ne place pas suffisamment l'Etat devant ses responsabilités. Il ne garantit pas des solutions alternatives qui ne procèdent pas à toute réduction de recours aux gymnases.

C'est pourquoi nous demandons à M. le Maire de déposer maintenant, de façon immédiate et impérative, un recours contentieux devant l'Etat. Cela suffit ! Nous avons déjà déposé nous, avec le NPP, trois vœux qui ont été votés, qui demandent déjà ce recours contentieux. Maintenant, nous avons besoin d'actes. Nous n'avons plus besoin de papiers et de paroles.

Si le Maire ne dépose pas ce recours en contentieux, nous, en tant que citoyens, nous pouvons le faire, donc nous attendons de M. le Maire de Paris qu'il nous dise quand est-ce que ce recours va être déposé, comme cela, il n'y aura plus besoin de gymnases pour héberger les gens, mais nous aurons peut-être des solutions plus pérennes, afin que nous récupérions cet argent que l'Etat doit à la Ville pour loger les gens dignement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame AUSTIN, pour une explication de vote.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Oui, absolument.

Monsieur le maire, je suis têtue, je vais me répéter, mais je l'ai déjà dit sur le DSOL 139, si l'Etat assumait pleinement ses obligations en matière d'hébergement d'urgence, nous n'aurions pas à mobiliser des gymnases. Personne, ici, ne prétend qu'un gymnase est une solution d'hébergement, une fois de plus, mais entre un gymnase et la rue, nous choisissons la mise à l'abri, parce que la rue n'est pas une solution.

Alors, oui, la mobilisation de ces équipements a des conséquences pour les associations sportives et les établissements scolaires, mais le véritable responsable de cette situation, c'est l'Etat, qui ne met pas à disposition suffisamment de places d'hébergement.

Vous comprendrez que nous voterons contre ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu maintenu, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 6 est rejeté.

2026 DSOL 71 - Subventions (74.500 euros) et 5 conventions à 9 associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement et soutien aux aidants.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DSOL 71. Ce sont des conventions à des associations qui agissent contre l'isolement des personnes âgées et en soutien aux aidants.

La parole est à Sylvain MASCHINO, qui souhaite intervenir, pour maximum cinq minutes.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, vieillir en établissement ne doit jamais signifier voir progressivement se rétrécir son monde. L'autonomie ne se mesure pas seulement à la capacité d'accomplir les gestes du quotidien. Elle tient aussi à la possibilité de continuer à entrer en relation, à être stimulé, à éprouver des émotions, à conserver une place dans la vie sociale. Cette question de l'isolement appelle justement des réponses multiples. Il n'y a pas une seule manière de maintenir du lien, mais une diversité de médiations, de rencontres et de présences.

C'est ce que montre ce projet de délibération, en soutenant des projets culturels intergénérationnels, ou de services civiques. Elle prend également en compte celles et ceux qui accompagnent au quotidien un proche, une proche, en perte d'autonomie. Nous savons combien cet engagement peut progressivement absorber du temps, de l'énergie, et parfois isoler les personnes aidantes. Le projet "Aide & Vous" propose précisément un accompagnement personnalisé à domicile avec différents professionnels pour intervenir sur l'épuisement, recréer du lien social, orienter vers des solutions de répit existantes.

Je veux maintenant particulièrement souligner les actions de médiation animale. Au Foyer des Israélites Réfugiés, 50 ateliers avec un chien permettront notamment aux résidentes et résidents, quel que soit leur degré d'autonomie, de caresser, brosser, nourrir un animal, et simplement tendre la main. Ces gestes très simples visent concrètement à stimuler les capacités cognitives et motrices, mais aussi à soutenir le lien social et affectif des résidents et résidentes.

"Parole de chien" propose une forme de médiation plus individualisée, avec des visites en chambre, ou dans des espaces partagés, menées par des bénévoles accompagnés par leur chien. Ces rencontres permettent une relation autour du regard, de la parole, ou simplement une caresse, afin de leur apporter réconfort et mieux-être.

Le projet de délibération soutient notamment la formation de nouveaux binômes pour développer ces interventions dans les E.H.P.A.D. Les bénéfices sont aujourd'hui démontrés par la recherche, notamment sur les symptômes dépressifs et les fonctions cognitives chez les personnes âgées. Cette médiation suppose toutefois une exigence essentielle : le chien n'est pas un outil de soin. C'est un être sensible à part entière, une partie prenante de la relation, dont les besoins, le rythme, et les signaux doivent être pleinement respectés.

Je veux donc remercier Maxime CROSNIER pour ce projet de délibération et saluer le travail des associations engagées chaque jour auprès des personnes âgées.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le maire adjoint, Maxime CROSNIER, je vous laisse répondre.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, "Jamais sans mon chien", "Jamais sans mon chat". Entrer en E.H.P.A.D. ne doit pas signifier se séparer de son animal. Nous connaissons les nombreux bienfaits de la présence animale : soutien émotionnel, réduction de l'anxiété, stimulation cognitive, ou encore, renforcement du lien social en favorisant les échanges entre résidents. Ces bénéfices sont particulièrement précieux pour les personnes en perte d'autonomie, souvent confrontées à l'isolement lié à leur avancée en âge.

Les établissements de la Ville de Paris permettent déjà aux résidents de conserver leur animal, car nos établissements ne sont pas seulement des structures d'accueil. Ce sont avant tout leur maison, où chaque résident et résidente est libre de ses choix. Parce que nous connaissons ces bienfaits, il est essentiel de soutenir les initiatives qui favorisent ce lien. C'est le travail mené par l'association "Parole de chien", que vous avez mentionnée, Monsieur MASCHINO, à l'E.H.P.A.D. "oasis", E.H.P.A.D. de la Ville de Paris dans le 18e arrondissement, mais aussi au Foyer des Israélites Réfugiés du 16e arrondissement, où une cinquantaine d'ateliers de médiation animale sont proposés chaque année, grâce à la présence hebdomadaire d'un chien.

Au-delà de cette question de médiation animale, le projet de délibération porte différentes actions de lutte contre l'isolement, avec un accent particulier mis sur le soutien en faveur des aidants. Je veux particulièrement les saluer en cette journée nationale de soutien aux aidants.

Médiation animale, soutien aux aidants, lutte contre l'isolement, c'est cette vision que nous portons pour construire l'E.H.P.A.D. de demain. Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait.

Sur les conseils de Maxime CROSNIER, je vous propose donc de voter ce projet de délibération, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 71). Je vous remercie.

Le conseil a été suivi, Maxime.

2026 DSOL 97 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour Beaunier et Épinettes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant au projet de délibération DSOL 97, avec un amendement qui a été déposé, le n° 139. Il s'agit d'un avenant à une convention pluriannuelle d'attribution de subventions d'investissement entre la Ville et le Centre d'action sociale.

Il y a plusieurs demandes de prise de parole. C'est Mme de LA ROCHEFOUCAULD qui, j'imagine, en profitera pour présenter son amendement, qui souhaitait dire un mot.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Oui, merci, Monsieur le maire, et je présenterai l'amendement. Nous avons deux amendements, mais c'est le même, en fait. Je prendrai donc la parole une seule fois. C'était pour vous prévenir.

Ce projet de délibération soulève une question : combien de résidences du C.A.S.-V.P. connaissent aujourd'hui des dysfonctionnements comparables à ceux que nous avons auparavant connus et découverts au printemps dernier ? Les documents qui nous sont soumis évoquent des problèmes de vétusté, de sécurité incendie, d'installations électriques, d'amiante et de conditions sanitaires. Ce sont des enjeux qui touchent directement à la santé et à la sécurité des personnes âgées que la Ville a la responsabilité d'accueillir.

Notre groupe a demandé à plusieurs reprises que la transparence soit faite sur leurs conditions de vie. Nous demandons aujourd'hui des actes, un calendrier, et des moyens. La Ville doit pouvoir dire précisément dans quel état se trouve chaque résidence, quelles difficultés rencontrent les personnes qui y vivent, et quelles réponses leur sont apportées. Lorsqu'une personne perd en autonomie, la question de la présence humaine et de l'accompagnement devient aussi urgente que celle de l'état du bâtiment. On ne peut pas accepter que des personnes âgées aient à se battre pour obtenir un logement salubre, une intervention, ou un accompagnement adapté. Leur dignité doit être une exigence quotidienne du service public.

Cet amendement fixe une obligation claire : un audit de l'ensemble des résidences seniors du C.A.S.-V.P., des conclusions présentées au Conseil de Paris dans les six mois, et un plan chiffré qui donne la priorité aux situations les plus graves. Un audit n'a de sens que s'il débouche sur des décisions, bien entendu. Nous voulons savoir où il faut intervenir, dans quels délais, et avec quels moyens, et nous voulons que ce Conseil puisse suivre les engagements qui auront été pris.

Monsieur le maire, vous avez la possibilité d'engager cette démarche de transparence et de responsabilité. Refuser cet amendement, ce serait refuser de fixer un calendrier pour établir les besoins de l'ensemble du parc, et bien sûr, en organiser les réponses. Les résidentes, les résidents, et leurs proches sont en droit d'attendre ces garanties. Nous aimerions donc beaucoup que vous adoptiez notre amendement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame Jeanne OUVRET, vous souhaitiez aussi interpeller M. CROSNIER.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le maire.

Ce projet de délibération porte sur deux modernisations de résidences d'autonomie, dont une dans le 17e arrondissement, la résidence "Les Épinettes", dont je suis élue, également. Ces travaux sont extrêmement importants. Ils permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie des personnes qui y résident. Faire de Paris une ville pour tous les âges, c'est un défi majeur. La population vieillit, les besoins de rénovation des structures qui les accueillent sont massifs, l'accessibilité de notre ville en général, qu'elle soit physique ou financière, reste un défi majeur.

Alors, investir dans ces résidences est une nécessité. Celles-ci sont notamment habilitées à l'aide sociale, et cela permet à plusieurs Parisiens et Parisiennes, notamment avec des revenus les plus modestes, d'accéder à des

solutions de logement et à un accompagnement adapté. Ces travaux renforcent l'accompagnement dans ces résidences, des services collectifs, des espaces de rencontre, parfois ouverts à l'extérieur, parfois réservés aux résidents, et qui sont 100 % accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est notamment le cas dans la résidence "Les Épinettes", dans le 17e arrondissement.

Ces résidences sont aussi essentielles pour les personnes qui vieillissent et qui sont les plus isolées. Je pense ici aux femmes âgées, ou aux personnes LGBT+ qui, souvent, vieillissent seules et loin de leur famille.

Alors, pour faire de Paris une ville qui prend soin de la santé mentale de ses seniors, de leur santé physique, il est nécessaire d'investir, et comme ce projet de délibération le précise, pour que chacun et chacune puisse vieillir aux côtés des autres générations à Paris.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BATY…

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le maire.

Cette intervention n'est pas notre première sur la situation des seniors à Paris et elle doit être entendue comme une alerte. Paris ne prépare pas suffisamment la transition démographique. Les seniors représentent aujourd'hui environ un Parisien sur cinq et leur place augmentera sous l'effet du vieillissement général et du départ des familles. Face à cette évolution, les besoins d'investissements sont considérables. Pourtant, où est votre stratégie ? Où est le plan de créations, en E.H.P.A.D. publics, de suffisamment de places à la hauteur des besoins ? Où est le plan de développement des résidences seniors publiques à la hauteur du défi démographique qui est devant nous ? Où est le calendrier de transformation de l'ensemble des résidences appartements en résidence autonomie ?

Derrière ces questions, il y a des personnes et des situations humaines dramatiques. Avec Maud GATEL, nous nous sommes rendus à la résidence "Beloeuil". Nous y avons constaté que certains résidents étaient trop peu accompagnés, alors que leur état de santé et leur perte d'autonomie appellent un suivi renforcé. Les tuteurs et les curateurs ont leur rôle, mais leur présence ne dispense pas la Ville d'assumer ses responsabilités. Chaque résident doit bénéficier d'un accompagnement sanitaire et social adapté, régulier et continu.

Nous continuerons donc à visiter les résidences, car nous attendons toujours la publication d'un audit et d'un état des lieux sur les conditions de logement, les besoins d'accompagnement, les situations de syndrome de Diogène, et l'adaptation aux fortes chaleurs. Quand accepterez-vous de faire un audit indépendant de ces résidences et de le publier ? On nous avait promis un bilan des situations Diogène en Commission, mais nous n'avons encore rien vu. Combien de "Beloeuil" faudra-t-il ? Combien d'émissions d'"Envoyé spécial" et de scandales sanitaires faudra-t-il encore pour que vous réagissiez ? Car les canicules aggravent encore ces fragilités. C'est l'objet du projet de délibération qui nous est proposé.

A "Beloeuil", nous avons constaté l'absence de volets et de rideaux, et des températures dépassant les 30 degrés cet été, y compris la nuit. Or, pour les personnes âgées, nous le savons tous, ces conditions affectent très directement leur état de santé. Les travaux ne peuvent pas rester disparates. Chaque résidence doit bénéficier, désormais, d'un programme d'adaptation, avec un calendrier et des moyens identifiés. Il est impensable de continuer avec aussi peu de salles semi-réfrigérées, avec des climatisations peu efficaces, comme vous le faites aujourd'hui.

Monsieur le maire, nous vous demandons donc trois engagements : publier un diagnostic transparent, renforcer l'accompagnement des résidents, et présenter un plan pluriannuel d'investissement à la hauteur pour les établissements et leur adaptation climatique. Vieillir à Paris doit être possible dans la dignité, la sécurité, et avec un accompagnement à la hauteur des besoins. Il y a urgence, et nous attendons ces engagements précis.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur BATY.

Pour vous répondre, avec donc beaucoup d'attentes, M. CROSNIER.

Monsieur le maire ?

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Chers conseillers et conseillères, déjà, en premier lieu, un grand merci à Mme OUVRET d'avoir souligné le choix profondément social de la Ville de Paris, celui de garantir aux seniors les plus modestes le droit de bien vieillir à Paris. Ce projet de délibération permet de poursuivre le financement de la rénovation complète des résidences autonomie "Les Épinettes", dans le 17e arrondissement, et "Beaunier", dans le 14e arrondissement, grâce à 8 millions d'euros investis par la Ville de Paris. Il faut rappeler que les résidences autonomie du C.A.S.-V.P. accueillent un public en situation de précarité. En effet, plus de 80 % des résidents et des résidentes étaient pris en charge au titre de l'aide sociale légale en 2024.

Concrètement, l'objectif est d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort thermique des bâtiments, également de rendre accessible aux P.M.R. l'ensemble des logements et des espaces collectifs, dont

certains vont être ouverts sur le quartier. Il s'agit surtout d'une mesure de justice sociale. L'accessibilité, le confort, et la dignité du logement ne doivent jamais dépendre du niveau de revenus.

Pour répondre à la fois à l'amendement de Mme de LA ROCHEFOUCAULD et aux questionnements de M. BATY, je vous répondrai immédiatement. Pour Mme de LA ROCHEFOUCAULD, je vous ai reçu la semaine dernière avec vos collègues Émile MEUNIER et Sabrina NOURI, afin de vous apporter des éléments de réponse à cette demande. Je partage évidemment votre exigence d'avoir une revue globale des résidences. Bonne nouvelle, ce travail est déjà lancé. Un diagnostic bâtimentaire de l'ensemble du parc pour programmation de travaux est en cours. 20 résidences ont ainsi été visitées par des architectes cet été et cela se poursuit en galopant. J'aurai plaisir à vous faire cette présentation et comme je vous l'ai indiqué lors de notre échange, cette présentation, je vous propose de la faire en conseil d'administration du C.A.S.-V.P., où chacun de vos groupes siège, et donc j'émets un avis défavorable sur l'amendement du groupe NPP.

Pour vous répondre, Monsieur BATY, vous allez être heureux, je donne une suite favorable à vos trois demandes. La première, celle sur l'audit, je viens d'en parler. La deuxième, sur le renforcement de l'accompagnement, comme je vous l'ai déjà indiqué, j'ai le plaisir de vous annoncer la transformation de 1.000 places de résidences appartements en résidences autonomie, renforçant ainsi très nettement l'accompagnement sur place, et concernant le plan pluriannuel d'investissement, ce sera indiqué dans le document qui vous présentera l'audit.

Vous parlez de l'absence de stratégie globale, et notamment de créations de places. En plus de cette transformation de 1.000 places et comme je l'ai déjà indiqué, la Ville de Paris s'engage à créer 3 nouveaux E.H.P.A.D. au sein de la mandature. C'est donc un engagement certain et important.

Face au changement climatique et aux épisodes de canicule, l'amélioration du confort et l'accessibilité des logements en résidences sociales seniors est une nécessité. Nous voulons des lieux où on peut continuer à avoir une vie sociale avec des restaurants Émeraude, des espaces collectifs, et des lieux ouverts sur le quartier. C'est notre conception du bien vieillir : ne pas mettre les personnes âgées à l'écart de la ville, mais leur permettre d'y rester pleinement. L'investissement dans ces résidences y participe. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, avec, j'imagine, beaucoup de questionnements qui sont satisfaits.

D'abord, est-ce que l'amendement n° 139 déposé par le groupe NPP est maintenu, ou est-il retiré ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Il est retiré, Monsieur le maire, je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est parfait.

Je vais maintenant mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 97, avec ce consensus.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 97).

2026 DSOL 138 - Travaux d'amélioration thermique pour les résidences autonomie du C.A.S.-V.P. : Madeleine Béjart (3e) et Mouffetard (5e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vais lancer la discussion pour le projet de délibération DSOL 138, avec un amendement n° 140. C'est Mme la maire Florence BERTHOUT qui souhaitait intervenir, pour quelques minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, pour le temps réglementaire, comme dirait l'autre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Depuis 20 ans, je n'étais pas encore maire, mais nous attendons la restructuration de la résidence senior au 20, rue Ortolan, que nous appelons la "résidence Mouffetard". Elle a été construite en 1974. Elle accueille 55 logements, qui sont d'ailleurs exclusivement des T1. Elle accueille également un restaurant Émeraude et un club senior qui est très important pour lutter contre l'isolement. On en a, d'ailleurs, parlé aujourd'hui. Le bâtiment est ancien. Les problématiques de confort thermique, tant en hiver qu'en été, y sont prégnantes, pour ne pas dire plus.

Le projet de délibération présent vise à attribuer une subvention pour réaliser une étude préalable à la rénovation thermique. J'y souscris pleinement, puisque le projet vise à réduire les consommations énergétiques avec un gain de 35 %, à améliorer le confort des agents et des résidents qui, objectivement, est mis à mal depuis de

longues années. Sont envisagés le remplacement des menuiseries, l'isolation thermique des façades extérieures, ce qui n'est pas une mince affaire, la reprise d'étanchéité et d'isolation de la toiture-terrasse, le remplacement des occultants, l'amélioration du chauffage, et ce chantier doit durer 14 mois. J'insiste sur l'ardente obligation de respecter cette durée, parce que les travaux vont se faire en site occupé, ce qui veut dire que l'on va déplacer les seniors dans des logements vides. Vous imaginez donc bien qu'il va falloir libérer des logements, et que donc la file d'attente qui est très importante pour intégrer cette résidence service risque de s'allonger.

J'insiste également, Monsieur l'adjoint, sur l'importance de réaliser avant même ces travaux, vous êtes venus sur place, vous connaissez le sujet, les travaux urgents, comme le dysfonctionnement des volets. Cet été, j'ai été effondrée, j'ai rencontré une résidente atteinte d'un cancer dont les persiennes étaient fermées depuis 15 jours. Une autre résidente qui ne pouvait plus fermer ses persiennes, elle, c'était le contraire, pour la protéger du soleil. Sans parler d'un autre résident qui ne pouvait pas utiliser les toilettes qui fuyaient. La maintenance est donc absolument indigne, je le dis.

Enfin, je souhaiterais, Monsieur le maire, que la mairie du 5e arrondissement soit représentée au jury de sélection pour faire évoluer, le cas échéant, le projet. Notamment, il y a une hypothèse de suppression d'une véranda qui ne me paraît pas très souhaitable, parce que c'est là que nos résidents se réunissent pour avoir un lieu de partage et de convivialité. C'est ce qui avait été prévu, en matière de participation au jury, pour le projet de restructuration de notre ancien E.H.P.A.D., rue Poliveau, et je dois dire que j'avais, je pense, contribué, en accord total avec votre prédécesseur, à faire évoluer le projet.

Ce projet est attendu, c'est la raison pour laquelle je voterai favorablement ce projet de délibération, et je vous remercie de bien vouloir entendre mes demandes.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

Je donne maintenant à la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Monsieur le maire, j'avais prévenu, mais vous n'étiez pas là, c'était M. DES GAYETS, que mon explication était valable pour les deux. Nous demandions un audit et nous avons retiré nos amendements.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci de faciliter cette transition en présidence de séance.

Je donne la parole à Mme Ophélie MADINIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le maire.

Ce projet de délibération vise à autoriser deux subventions d'investissement pour des études préalables à la rénovation thermique des résidences Madeleine Béjart, dans le 3e arrondissement, et Mouffetard, dans le 5e arrondissement, afin d'en améliorer le confort thermique et la performance énergétique.

Les écologistes souhaitent réaffirmer l'urgence de rénover nos bâtiments publics destinés aux publics fragiles, ainsi que notre volonté d'en faire une priorité absolue dans le cadre de la mise en œuvre du plan Climat de la Ville de Paris. Avec 101 résidences appartements et 22 résidences autonomie gérées par le C.A.S.-V.P., la Ville dispose de nombreuses opportunités de rénovations, sur lesquelles elle a directement la main.

Ces travaux feront une différence considérable pour le quotidien des résidents, tout en réduisant significativement la consommation d'énergie de notre collectivité. La rénovation thermique permet d'améliorer à la fois le confort d'été et le confort d'hiver. Les travaux envisagés ici portent sur l'isolation globale et sur l'adaptation aux fortes chaleurs. On parle de "confort", mais il s'agit en réalité de lutter contre des chaleurs extrêmes, étouffantes et dangereuses, à plus forte raison pour des personnes plus fragiles comme nos aînés. C'est un impératif de santé publique.

Au-delà de l'adaptation au changement climatique, l'enjeu est celui des économies d'énergie. Cette réduction de la consommation d'énergie doit être au cœur de la stratégie de décarbonation de la Ville. Le plan Climat vise une baisse de 35 % des consommations du secteur résidentiel d'ici 2030, et de 50 % à l'horizon 2050, par rapport à 2004. La rénovation thermique produit des effets certains. Selon l'APUR, les logements sociaux ayant bénéficié d'une rénovation énergétique atteignent en moyenne 28 % d'économies d'énergie annuelles.

Les investissements d'aujourd'hui permettront d'éviter plus tard des mesures d'urgence et de petites adaptations pour compenser des chaleurs insoutenables. Ces rénovations s'accompagnent de surcroît, souvent, de restructurations qui modernisent en profondeur les lieux et améliorent le cadre de vie des habitants et habitantes.

Ce projet de délibération reflète l'ambition de l'Exécutif pour la rénovation thermique des résidences seniors sous cette mandature, portée par Maxime CROSNIER, que je remercie, et réaffirmée notamment à travers le vœu de l'Exécutif de juillet dernier.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant, pour vous répondre, la parole à M. Maxime CROSNIER, pour quatre minutes maximum.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité du projet de délibération précédent. Comme l'a très bien indiqué Mme MADINIER, l'amélioration thermique de notre parc de logements qui hébergent les personnes vulnérables est une question de choix politique et de priorité budgétaire.

A l'Assemblée nationale, la droite fait le choix de réduire les investissements dans la rénovation énergétique, notamment dans MaPrimeRénov'. A Paris, nous regardons la crise climatique en face, et nous choisissons de continuer à investir pour lutter contre les chaleurs extrêmes. C'est ainsi que le Maire de Paris et son adjointe, Alice TIMSIT, ont présenté un plan global pour faire face aux prochains épisodes de fortes chaleurs, avec notamment trois mesures à destination des publics seniors : le renforcement du dispositif Reflex d'appel des personnes âgées et personnes en situation de handicap fragiles, la rénovation thermique des logements, et notamment des résidences avec un "screen" particulier sur les logements les plus exposés, et la mise en place d'une réserve citoyenne pour épauler et venir en appui des plus vulnérables.

C'est aussi le sens de ce projet de délibération : engager 400.000 euros pour financer les études préalables à la rénovation thermique des résidences Mouffetard et Madeleine Béjart, permettant d'atteindre un gain énergétique pouvant aller jusqu'à 55 %.

Pour répondre à vos deux interventions, pour répondre à votre intervention, Madame BERTHOUT, je suis évidemment disponible pour en échanger, pour présenter avec vous le projet aux résidents et aux résidentes, et également pour que vous participiez au jury, comme je l'ai d'ailleurs fait avec le maire du 13e arrondissement pour la résidence Arago. Cela me semble donc totalement normal.

Par ailleurs, concernant les différents points que vous avez indiqués sur cette résidence, j'ai pu les constater moi-même et avec vous. Je peux vous dire que des premiers travaux ont déjà eu lieu, notamment concernant, évidemment, les fuites, mais également concernant les nuisibles. C'est un travail qui demande toujours de remettre le travail sur l'ouvrage, mais on est évidemment impliqués, avec les équipes du C.A.S.-V.P.

Enfin, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, comme sur le projet de délibération précédent, ce sera donc un avis défavorable à votre amendement. Je vous remercie de l'avoir retiré et je m'engage à pouvoir vous apporter les différents éléments sollicités.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Vous l'avez entendu, l'amendement n° 140 a été retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 138).

2026 DSOL 61 - Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 E.S.I. à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DSOL 61 : subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 E.S.I. à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

520.000 passages en un an, plus de 68.700 douches, plus de 21.000 lessives, plus de 20.000 entretiens sociaux. Voilà ce que représentent, en 2025, les Espaces solidarité insertion parisiens, les E.S.I. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des hommes en situation de grande précarité, qui trouvent une porte ouverte, un accueil, une écoute et un accompagnement. L'activité a progressé de 24.000 passages en un an.

Ce projet de délibération, qui mobilise plus de 4 millions d'euros, est donc essentiel. Il permet de soutenir 15 E.S.I., véritables maillons de la lutte contre la grande exclusion à Paris. Les E.S.I. ne sont pas simplement des lieux où l'on vient se mettre à l'abri quelques heures. Ils prennent toute leur place dans les différents dispositifs de solidarité de la Ville. On y accède à des services de première nécessité, à l'hygiène, aux soins, mais aussi à l'accompagnement social et à l'accès aux droits. Surtout, on y écoute, on y oriente, on y crée du lien social, et on

accompagne vers des dispositifs de droit commun. Dans une ville où, "a minima", 3.858 personnes ont été décomptées sans solution lors de la Nuit de la Solidarité en 2026, soit 10 % de plus en 1 an, nous mesurons à quel point ces accueils de jour sont indispensables.

Alors, je veux évidemment avoir un petit mot particulier pour la Maison du Partage, dans le 19e arrondissement, dont nous reconduisons la subvention. Son E.S.I. inauguré après rénovation en mars 2025 offre des douches, une buanderie, des espaces de repos et de convivialité, des permanences d'accès aux soins, et 1.500 places de domiciliation. Pouvoir prendre une douche, laver ses vêtements, recevoir son courrier, parler à quelqu'un, être accompagné pour faire valoir ses droits, ce ne sont pas des petits services. Quand on vit à la rue, ce sont des points d'appui pour préserver sa dignité et ne pas rompre totalement avec la société.

Evidemment, vous comprendrez que nous voterons ce projet de délibération, et surtout, nous continuerons à défendre ces lieux et leurs équipes, parce que face à la grande précarité, une politique publique se juge aussi à sa capacité à maintenir des portes ouvertes là où d'autres ont tellement envie de les fermer.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour quatre minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je vous remercie, chère collègue, chère Gwenaëlle, pour votre intervention. J'espère que tout le monde aura compris, à travers votre intervention, pour ma part, que j'ai écoutée attentivement, que la veille sociale, ce sont des dispositifs essentiels pour les personnes sans-abri. Alors, aller vers elles, répondre à leurs besoins fondamentaux, les accueillir, les accompagner, et surtout, construire avec elles un chemin vers la sortie de rue, c'est ce que nous essayons de faire dans ces dispositifs. C'est évidemment, je dois le rappeler, une compétence principalement portée par l'Etat, mais comme d'habitude, à Paris, la Ville prend toute sa part. Nous finançons et soutenons les associations pour garantir une offre inconditionnelle, accessible à toutes et tous, et quelle que soit la situation administrative de la personne.

Le présent projet de délibération concerne donc les Espaces solidarité insertion, E.S.I., qui sont des lieux, comme vous l'avez précisé, où on peut se poser, se laver, se soigner, bénéficier d'un accompagnement social, et progressivement renouer avec le droit commun. Les besoins sont considérables, car en 2026, 3.857 personnes ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité. Les chiffres, chère Gwenaëlle, vous les avez rappelés, donc je ne vais pas les répéter. J'en répéterai un seul : en 2025, les accueils de jour ont enregistré plus de 520.000 passages. Ces chiffres montrent la pression qui pèse aujourd'hui sur ces structures, alors que les situations se diversifient et se complexifient : vieillissement à la rue, troubles psychiques, addictions, femmes isolées, avec un nombre constant de personnes à la rue qui progresse.

Je veux saluer l'engagement des professionnels et des associations, particulièrement mobilisés cet été, lors des cinq épisodes de canicule, pour adapter leurs horaires et répondre aux besoins, mais nous ne pouvons pas leur demander toujours davantage alors que leurs financements stagnent et diminuent. Certaines associations sont aujourd'hui contraintes d'envisager des réductions, voire des fermetures de dispositifs. La Ville prend ses responsabilités. L'enveloppe consacrée aux 16 E.S.I. labellisés par la Ville augmente, cette année, mais nous le disons clairement, l'Etat doit également prendre les siennes pour garantir la pérennité de cette offre. Parce que derrière ces chiffres et ces dispositifs, il y a des personnes, des parcours, et des vies, nous continuerons à soutenir les associations et à défendre les financements nécessaires. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 61).

2026 DSOL 96 - Subventions (275.040 euros) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DSOL 96, avec un amendement technique n° 130. Je vous rappelle l'objet de ce projet de délibération : subventions et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.

Pour débuter, je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Bien sûr, nous allons voter ces subventions aux 22 associations qui accompagnent les habitantes et les habitants de nos quartiers populaires. J'y suis particulièrement sensible, habitant le 20e arrondissement.

Apprendre le français, accéder à ses droits, être accompagné dans sa scolarité, ces actions donnent des moyens concrets pour gagner en autonomie et trouver sa place dans la ville. Les associations assurent une présence humaine essentielle, et particulièrement lorsque les démarches administratives deviennent inaccessibles, ou que les familles rencontrent des difficultés. Leur travail mérite donc des financements durables, et des services publics présents à leurs côtés.

Dans un débat public qui stigmatise trop souvent les personnes étrangères et les quartiers populaires, nous défendons évidemment une politique qui donne à chacun les moyens d'apprendre, de réussir, et d'exercer ses droits. Nous soutenons donc ce projet de délibération avec une exigence : que les moyens accordés répondent aux besoins des associations et des personnes qu'elles accompagnent.

Excusez-moi, mais il y avait un brouhaha…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Oui, un peu plus de discrétion, au fond de la salle, merci.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Nous soutenons les actions d'accompagnement social d'apprentissage du français et d'accompagnement à la scolarité financées par ce projet de délibération, mais nous demandons, d'où la raison de ma prise de parole, un vote dissocié sur la subvention attribuée à l'association "SOS", afin de nous prononcer sur ce financement, tout en soutenant les subventions aux autres associations. Ce groupe est tentaculaire et cela ne constitue pas une garantie de qualité. Nous demandons des éléments précis sur l'utilisation de la subvention accordée à "SOS". Quelle part finance directement l'action parisienne ? Quels frais de structure sont imputés et quels moyens humains sont effectivement consacrés aux personnes accompagnées ? Nous souhaitons également connaître le résultat de l'action et les modalités de contrôle exercées par la Ville.

Ces exigences de transparence doivent s'appliquer à tous les bénéficiaires. Le vote dissocié nous permet de soutenir les autres associations, tout en nous prononçant séparément sur "SOS", au regard des garanties apportées.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Fatoumata KONÉ, pour quatre minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Chère collègue, je vous remercie pour votre intervention. Effectivement, derrière ce projet de délibération, il y a un réel choix politique, celui de ne jamais considérer les difficultés sociales comme une fatalité. Lutter contre les exclusions, c'est donner aux personnes les moyens de connaître leurs droits, de les faire va valoir, et de gagner en autonomie. Cela suppose une offre d'accompagnement diversifiée, bien sûr, de proximité et spécialisée. Les besoins sont différents, et les réponses doivent l'être aussi.

Les associations que nous soutenons jouent pleinement ce rôle. Parmi les associations menant des actions d'accès aux droits et de médiation auprès de publics spécifiques, je souhaite citer notamment la "Maison des femmes de Paris", située dans le 12e arrondissement. L'équipe accueille, écoute, et accompagne chaque année près de 200 femmes en situation précaire, confrontées à des problèmes d'ordre psychologique, physique et social.

Dans des contextes de forte tension, les permanences juridiques permettent d'accompagner les personnes confrontées à des difficultés de séjour, de logement, ou d'accès aux prestations, et de leur permettre de défendre leurs droits. Je me permets de saluer l'action de "Droits d'urgence", notamment déployée dans les quartiers prioritaires et populaires parisiens. Les ateliers sociolinguistiques sont tout aussi essentiels. Maîtriser le français, c'est créer du lien, effectuer des démarches en autonomie, comprendre les institutions, ou encore, accéder à l'emploi. Près de 800 personnes en ont bénéficié en 2024, auprès d'acteurs comme le "Secours populaire", ou "Montparnasse Rencontres", et parce que la lutte contre les inégalités se joue aussi dès l'enfance, plus de 1.100 élèves ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité. Nous pouvons citer « Jeunes Saint-Vincent-de-Paul », du 10e arrondissement, pour son dynamisme, notamment dans le quartier gare du Nord.

Ces actions ont un même objectif : permettre aux personnes de reprendre prise sur leur situation et d'améliorer concrètement leur parcours. C'est cela, notre politique de solidarité : prévenir les ruptures, lutter contre le non-recours, et faire de l'accès au droit un levier d'émancipation.

Maintenant, pour revenir à votre intervention, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, et concernant le "Groupe SOS", effectivement, ce sont des alertes que vous émettez depuis un certain temps. Sachez que la Ville est très regardante sur les subventions qui sont octroyées, sur les activités. Pour ma part, en tant qu'adjointe, et c'est également le cas de mes collègues, nous visitons les dispositifs, et nous faisons un point avec chaque association. J'entends donc votre réserve et nous allons regarder ce dispositif. Je pense qu'il ne faut pas généraliser sur les activités du "Groupe SOS", mais je peux comprendre votre alerte. Nous ferons un point sur le dispositif, et ensuite, si vous le souhaitez, nous pouvons faire un point sur les activités du "Groupe SOS" concernant le périmètre de ma délégation.

Je vous remercie et je vous invite à adopter ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Sachant qu'il va y avoir quatre votes, le premier vote, c'est l'amendement technique n° 130 de l'Exécutif, avec avis favorable de l'Exécutif, c'est logique, que je mets aux voix à main levée.

Qui est favorable à cet amendement technique ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 130 est donc adopté.

Ensuite, deux votes, dus à deux demandes de votes dissociés, le premier concernant l'article 17 du projet de délibération, à l'initiative du Nouveau Paris populaire.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 17 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour cet article 17 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 17 est adopté.

Même situation sur l'article 15, avec une position favorable de l'Exécutif, que je mets aux voix à main levée.

Qui est pour l'article 15 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 15 est adopté.

Nous en passons donc au vote, à main levée, du projet de délibération DSOL 96 ainsi amendé, dans sa globalité.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération DSOL 96 amendé est adopté. (2026, DSOL 96).

Très bien.

2026 DSOL 109 - Subventions (9.000 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 2 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (5e).

2026 DSOL 114 - Subventions (25.000 euros) à 12 associations et signature d'une convention annuelle avec 7 associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (10e).

2026 DSOL 120 - Subventions (27.000 euros) à 12 associations et convention annuelle avec 3 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (16e).

2026 DSOL 122 - Subventions (64.000 euros) à 25 associations et convention annuelle avec 18 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité 2026 (18e).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Maintenant, nous allons passer à une discussion conjointe entre plusieurs projets de délibération : DSOL 109, 114, avec un amendement technique n° 131, et des projets DSOL 120 et 122.

Pour débuter, je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire.

Ecoutez, c'est toujours l'occasion, quand on parle des associations, de parler de nos choix en termes de politiques publiques. Moi, j'ai envie de vous poser une question à tous. Est-ce que vous considérez que les associations sont des partenaires de l'action publique, ou est-ce que ce sont juste des variables d'ajustements chargées de réparer, avec des bouts de ficelle, ce que les politiques publiques laissent se dégrader ? Je vous pose la question, parce que ce projet de délibération permet quand même de voir que sur 19.000 euros qui sont demandés par des associations, dont le travail est reconnu et salué par toutes et tous ici, la Ville ne leur en accorde que 9.000, soit la moitié.

Il y a des mots qui sont employés. Ceux de "proximité", "innovation sociale", "cohésion territoriale", et puis il y a des associations qui identifient des besoins concrets, qui mobilisent des bénévoles, qui recrutent des professionnels, qui montent des projets, qui rendent des comptes, et la Ville, elle, elle leur demande de faire la même chose chaque année. Elle leur dit : "Faites, c'est super ce que vous faites", mais chaque année, elle diminue les subventions qu'elle leur accorde.

En fait, ce rationnement intervient au pire moment, parce que le baromètre 2025-2026 Hexopée, par exemple, indique que 48 % des structures de l'éducation populaire sont déficitaires, que 31 % disposent de moins de 3 mois de trésorerie, et que 28 % ont réduit leur masse salariale. En fait, quand vous rabotez les subventions, ce n'est pas une ligne comptable qui vous permet d'avoir une addition satisfaisante au regard de la comptabilité et du contexte d'austérité budgétaire dans lequel vous nous avez installés. En fait, vous supprimez une activité, vous précarisez un emploi, vous écartez une personne qui n'a pas les moyens de payer.

Pour parler du Fonds d'animation sociale, moi, je trouve que c'est un outil qui est indispensable, qui est efficace. C'est bien qu'il soit territorialisé. C'est vraiment une bonne chose, et il y a moyen d'agir concrètement et de faire confiance, en effet, aux mairies d'arrondissement, pour intervenir au plus près et satisfaire. Il manque de transparence, il faut dire les choses. Nous, nous vous posons la question. Ce n'est pas la première fois. On voudrait connaître par arrondissement le nombre de demandes, les montants sollicités, les critères appliqués, car ils sont opaques, les projets qui sont refusés, leurs motifs, pourquoi le sont-ils, et puis, les sommes effectivement versées. Aucune transparence sur ce sujet.

Voilà pourquoi je vous pose toutes ces questions. Peut-être que vous n'apporterez pas de réponses précises ce soir, mais c'est quand même la deuxième fois que je vous parle de ce fonds, que je vous soumets les mêmes demandes. Je sais qu'auparavant, dans la précédente mandature, la question avait aussi été posée. Les maires d'arrondissement ont intérêt à cette transparence.

Avec le Nouveau Paris populaire, nous, ce que nous voudrions, ce serait vraiment pérenniser et sécuriser les entreprises qui interviennent dans le domaine de la solidarité, parce qu'aujourd'hui, elles sont vraiment le dernier rempart avant de basculer dans l'extrême pauvreté pour de très nombreuses familles. On veut donc complètement changer le système et marquer une rupture.

Je vous pose aussi la question. Est-ce que vous êtes prêts, pour le budget 2027, à prendre des engagements clairs pour toutes les associations de la Ville de Paris, notamment celles qui sont dans le domaine de la solidarité, pour qu'elles puissent préserver leurs emplois, qu'elles puissent agir ? Est-ce que vous êtes prêts à ne pas suivre le mouvement national, qui consiste à raboter les subventions, tout en chargeant la mule ? Parce que ces associations, aujourd'hui, je vous assure qu'elles ont de plus en plus de demandes, de plus en plus de besoins très complexes à satisfaire, et à chaque fois, elles perdent 1 E.T.P. par an, 1,5 E.T.P. C'est de plus en plus difficile pour elles de les satisfaire.

Alors, oui, vous pouvez compter sur le travail gratuit des bénévoles, et heureusement qu'il y a des bénévoles, mais enfin, cela ne marche pas comme cela, ou alors, nous ne sommes plus un Etat. Nous devenons une espèce de communauté qui fonctionne à la charité, au bon vouloir des uns des autres. Ce n'est pas possible de baser toute notre cohésion sociale à Paris et de fonder notre solidarité sur la possibilité ou non, pour une association, d'avoir des bénévoles.

Moi, je ne comprends pas comment la Ville de Paris décide d'attribuer ou non la totalité de la subvention qu'une association demande, puisque cela n'est jamais expliqué dans les projets de délibération. Je pense que les associations elles-mêmes aimeraient comprendre, quand les besoins augmentent, et quand leur travail est salué et méritoire, pourquoi les choses se passent de cette façon.

Puis, je crois qu'il faut en finir aussi avec, vous savez, cette façon d'applaudir ceux qui sont essentiels, ceux qui font le travail, ceux qui se donnent du mal, et puis finalement, de leur dire toujours : "On rabote, on rabote, on rabote". Notre système, le système tel qu'il est, aujourd'hui, ne va pas tenir et va craquer. Ensuite, il ne faudra pas s'étonner d'avoir des gens qui manifestent, qui protestent, et qui disent : "Non, cela suffit. Trop, c'est trop. On arrête".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Guillaume DURAND, pour cinq minutes maximum.

M. Guillaume DURAND. - Merci beaucoup, mais je m'étais inscrit sur le F.A.L.S. 16e. Je pense que ce n'est pas sur ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est parce qu'il y a plusieurs projets de délibération qui sont examinés de manière conjointe.

M. Guillaume DURAND. - OK, très bien. Je m'inscris donc sur le DSOL 120…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je peux les rappeler. C'est DSOL 109, 114, 120 et 122.

M. Guillaume DURAND. - Très bien. Ce sera donc sur le DSOL 120. Nous allons voter ces projets de délibération, notamment le DSOL 120. Simplement, nous voulions alerter sur deux des associations qui sont

subventionnées dans le cadre de ce F.A.L. solidarité, qui sont des associations qui sont hébergées par deux paroisses, Saint-Honoré d'Eylau et Notre-Dame de Grâce de Passy. Ce sont des associations paroissiales qui sont affiliées au réseau des "Associations familiales catholiques".

Ce réseau des "A.F.C.", nous le dénonçons depuis plusieurs années. Nous avions notamment resouligné leurs actions néfastes dans ce Conseil, en supprimant la subvention à l'"A.F.C. Saint-Pierre-Saint-Dominique", qui était une crèche dans le 14e arrondissement. C'est une association qui promeut une mentalité et une idéologie anti I.V.G., anti droits des LGBTQIA+. Vous savez que notre groupe est très vigilant sur les liens que peut avoir notre Ville avec les associations d'extrême droite et réactionnaires.

Pour cette année, et comme nous savons que les associations en question qui sont hébergées par ces paroisses sont des associations qui sont très utiles, c'est de l'épicerie solidaire, c'est de l'aide à la parentalité, nous ne souhaitons pas les empêcher de fonctionner, mais nous souhaitons que nous puissions travailler à d'autres associations hébergeantes et d'autres lieux pour ces actions qui sont justes, et que la Ville puisse ainsi cesser tous ses liens avec l'"A.F.C.".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Ce sera beaucoup plus court. C'est une très courte intervention sur le DSOL 120.

Nous voterons ce projet de délibération, mais nous souhaitons également rappeler combien nous devons rester tous vigilants sur les autres financeurs des associations que nous soutenons. Par exemple, le cas d'"Autistes sans frontières 75", qui est membre d'un réseau dont la structure nationale a été lauréate de la Nuit du Bien Commun, il y a quelques années.

Nous demandons que la Ville vérifie systématiquement l'origine des autres financements, notamment les liens directs ou indirects avec la sphère STÉRIN, et plus largement avec des réseaux liés aux mouvances nationalistes. La transparence, je pense que nous en sommes tous d'accord, doit être une exigence, dès lors qu'il s'agit du service public.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour terminer ce tour de paroles, je donne la parole à M. Thierry GUERRIER, pour cinq minutes maximum.

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le maire, mes chers collègues, une intervention sur le DSOL 122, en effet, à propos, en particulier, du 18e arrondissement, où peut-être plus encore qu'ailleurs dans Paris, l'action sociale est primordiale, et les besoins considérables. Comment aider les plus vulnérables ? Le projet de délibération qui nous est soumis apporte une partie de la réponse, avec ses 64.000 euros remis à 25 associations, au titre du Fonds d'animation locale solidarité. Ils sont là pour soutenir des projets de terrain, avec des associations qui sont aux côtés des Parisiens, qui font un travail essentiel, que je veux saluer ici, un travail de proximité dans le 18e arrondissement, avec, certes, des bénévoles engagés pour l'arrondissement.

On parle de quoi ? On parle de services qui sont des réponses à des besoins de première nécessité : manger, se laver, effectuer des démarches administratives, des services simples, mais dont l'absence laisserait certains des habitants dans le désarroi le plus total. Alors, je voudrais citer, par exemple, "Droits et Habitats", à la Goutte-d'Or, qui lutte contre le mal-logement et accompagne des femmes en situation de fragilité, des familles monoparentales, des femmes en situation de violences conjugales, aussi. Je voudrais aussi citer "Capoeira Viola", qui propose à nos aînés et aux jeunes de se retrouver autour de la culture et de la danse brésilienne, la culture, pour l'évoquer, qui recrée du lien et qui sort de l'isolement, ou des associations comme la "Salle Saint-Bruno", ou "Slashfit", qui participent à réduire la fracture numérique, fracture qui existe dans notre arrondissement en particulier, ce qui est un comble, au moment où nous allons accueillir le siège social du fleuron français de l'I.A., Mistral. Alors, je ne peux pas les citer toutes, malheureusement, mais je cite ces trois.

En tout cas, dans le maquis touffu et complexe, parfois, des aides apportées par la Ville de Paris au monde associatif, celles-ci se distinguent, à nos yeux, clairement, par leur pertinence et leur efficacité, pertinence, parce que, je viens de le dire, ce sont des projets qui répondent à des besoins sociaux identifiés dans l'arrondissement, et efficacité, parce que cet argent va directement à ces actions de terrain, et c'est encadré et évalué par une convention avec la Ville. Ces associations du 18e sont des modèles d'engagement au service des Parisiens en première ligne face à la précarité. C'est pourquoi notre groupe Paris Liberté soutiendra ce projet de délibération, que je voterai, que nous voterons.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour quatre minutes.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je vous remercie, chers collègues, pour vos interventions sur ces différents projets de délibération.

Vous l'avez compris, le Fonds d'animation locale solidarité s'inscrit pleinement dans le cadre de la territorialisation de l'action publique parisienne. Si vous aviez suivi, en fait, la Ville avait souhaité renforcer le rôle des mairies d'arrondissement dans le pilotage et l'animation de l'action sociale, en s'appuyant notamment sur le partenariat associatif. Avec ce fonds, il s'agit de donner les moyens de faire émerger au plus près des habitantes et des habitants des projets de développement social local, répondant aux besoins propres à chaque territoire.

Paris n'est pas un territoire homogène. Les réalités sociales, les fragilités, et les besoins diffèrent fortement d'un arrondissement à l'autre. On en débat très régulièrement, dans cet hémicycle. Nous devons donc pouvoir construire des réponses sur-mesure, parfois innovantes, souvent complémentaires de l'offre existante, et adaptées aux réalités de chaque quartier.

Parmi les lauréats de cet appel à projets, on retrouve des actions encourageant le lien social, d'autres complétant des dispositifs de veille sociale, de soutien à la parentalité, aux aidantes et aux aidants, ou encore, des actions œuvrant pour l'inclusion numérique, en bref, des actions représentatives des politiques de solidarité, menées auprès des Parisiennes et des Parisiens par la Ville.

J'ajoute que ce fonds est un outil fort de soutien au tissu associatif, Madame CHIKIROU, particulièrement fragilisé dans le contexte actuel, vous l'avez vous-même dit, marqué notamment par la baisse de financement de l'Etat, avant tout de l'Etat. La Ville fait le choix de continuer à soutenir les associations, parce qu'elles sont des partenaires essentiels de nos politiques publiques en hyperproximité. Par leur connaissance du terrain, leurs capacités d'initiatives, et leur engagement, elles font vivre un maillage de proximité indispensable. Je veux saluer cet engagement associatif, mais aussi l'engagement des citoyennes et des citoyens qui reposent, partout, sur une même force : la solidarité.

Cette confiance s'accompagne d'exigences de notre part dans le suivi des associations, de leurs actions, et de leur place dans le réseau partenarial animé et coordonné, notamment, par les équipes des Maisons des solidarités, ou encore, les équipes de développement local, selon les quartiers. Les méthodes mises en place permettent de garantir la pertinence et la destination des financements.

Concernant le projet de délibération DSOL 120, j'entends votre réticence à financer des associations qui sont liées à des institutions religieuses, mais nous avons fait le choix de financer ces deux projets de qualité, portés par des associations qui respectent les impératifs de laïcité et de neutralité posés par la Ville. Force est de constater que dans l'Ouest parisien, une partie importante de l'action associative en matière de solidarité est portée par des associations liées à des paroisses. C'est l'histoire de ce territoire, et j'entends totalement que certaines personnes le regrettent. Nous avons fait le choix de ne pas priver les personnes les plus précaires de l'ouest parisien de soutien, alors que nous ne sommes pas en mesure de proposer des alternatives à ce public.

Toujours sur ce projet de délibération, vous m'alertez sur les liens entre l'association "Autistes sans frontières" et Pierre-Édouard STÉRIN, et je vous remercie de votre vigilance, Madame AUSTIN. Nous avons effectivement trouvé la trace d'un financement, il y a maintenant plusieurs années. Dans un contexte de raréfaction des financements aux associations, on peut l'observer, Pierre-Édouard STÉRIN a fait du soutien aux associations une des modalités de la bataille culturelle qu'il mène. Nous allons devoir redoubler de vigilance, et aussi, prendre nos responsabilités en tant que pouvoirs publics.

En fait, Madame CHIKIROU, je veux rappeler quand même qu'au niveau parisien, les associations, notamment de solidarité, ont d'abord dû faire face… Pardon ? Je réponds pour… Non, je n'ai pas quatre minutes, je réponds pour quatre projets de délibération…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Si. Malheureusement, le temps de parole est de quatre minutes, mais vous pouvez continuer, on va être un peu souple.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - OK. Je n'avais pas suivi le nouveau… Bon, je vais simplement répondre rapidement à Mme CHIKIROU que nous avons dû faire face au désengagement de la Région : Paris a tenté de pallier ; au désengagement, désormais, de l'Etat : Paris a tenté de pallier, et sachez que ce n'est pas un plaisir, en fait, de réduire certaines subventions. Moi, je suis en étroite collaboration et discussion avec les associations, et on est sur le terrain. On les soutient.

Tel que vous dites, concernant les femmes, on va faire un point avec les maires d'arrondissement pour essayer de transmettre davantage d'informations sur l'octroi de ces subventions. Néanmoins, vous ne pouvez pas dire que Paris se désengage sur le soutien des associations. On le prouve tous les jours. On le prouve pendant tout le Conseil, à travers toutes les subventions que nous octroyons.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On va donc avoir cinq votes à la suite, avec à chaque fois un avis favorable de l'Exécutif.

On démarre avec la mise aux voix, à main levée, du projet de délibération DSOL 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 109).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 131, sur le projet DSOL 114.

Qui est pour cet amendement technique ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 131 est adopté.

On passe maintenant à la mise aux voix, à main levée, du projet de délibération DSOL 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSOL 114).

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 120.

Qui est pour le DSOL 120 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les jeux sont faits. Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 120).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DSOL 122).

2026 DSOL 135 - Subventions (total 1.254.468 euros) relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri. Conventions.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 135 : subventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

La parole est à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Chers collègues, je voudrais commencer tout simplement par remercier les équipes de maraudes pour l'immense travail qu'elles accomplissent chaque jour dans nos rues, un travail patient, souvent invisible, qui se fait réellement à la petite couture, personne par personne, rencontre par rencontre, parce qu'accompagner quelqu'un qui vit à la rue, ce n'est pas juste arriver avec une solution toute faite. C'est créer un lien, parfois revenir 10, 20 fois, respecter le rythme de la personne, gagner sa confiance, et lorsqu'elle le souhaite, construire avec elle un accompagnement.

Quand on parle d'"aller vers", de "personnalisation de parcours", et de "lutte contre le non-recours", les maraudes, je vous le garantis, en sont certainement l'un des exemples les plus concrets. Leur travail, c'est aller à la rencontre des personnes là où elles vivent, les écouter, les soutenir, les orienter vers leurs droits, les soins, les services sociaux, l'hébergement, et autant que possible, les accompagner vers une sortie durable de la rue. Elles constituent ainsi le tout premier maillon d'un parcours vers le droit commun et le logement.

Ce travail est d'autant plus précieux qu'il sait s'adapter aux situations : maraudes sociales, santé mentale, accompagnement des jeunes, des personnes migrantes, ou encore, accès à l'hygiène. Ce sont des professionnels qui connaissent les personnes, leurs histoires, leurs parcours, et qui permettent parfois de renouer un lien avec des personnes qui sont extrêmement éloignées de nos dispositifs.

Je veux enfin avoir un petit clin d'œil particulier pour les équipes de la maraude Paris Nord "Emmaüs Solidarité", qui intervient notamment dans le 9e, 10e, 18e, et le 19e. Dans le 19e, nous connaissons leur

engagement, leur présence sur le terrain, et surtout, cette capacité à ne pas renoncer face aux situations les plus difficiles. La grande exclusion ne se traite pas à coups de dispositifs impersonnels. Elle se combat par du temps, de la confiance, de la présence humaine, et des moyens. C'est précisément ce que font ces fantastiques maraudes.

Vous comprenez bien que je souhaite que tout le monde vote ce projet de délibération.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenant, je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour cinq minutes maximum.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Effectivement, total accord avec ma collègue Gwenaëlle AUSTIN pour remercier les équipes formidables qui sont mises en lumière par ce projet de délibération. Il s'agit de soutenir les principaux acteurs de la veille sociale parisienne, qui interviennent auprès des personnes sans domicile et des plus précaires.

Les maraudes constituent le premier contact avec les personnes vivant à la rue. Elles permettent de créer du lien, d'évaluer les situations, de répondre aux besoins immédiats, mais aussi, d'engager un accompagnement vers l'accès aux droits, les soins, l'hébergement, ou le logement. Elles constituent l'un des premiers maillons de la stratégie du logement, d'abord, et de la lutte contre la grande exclusion.

Le projet de délibération finance des maraudes d'interventions sociales et des équipes interdisciplinaires qui peuvent associer le travail social et la santé mentale, ainsi que des dispositifs spécialisés à destination de publics particuliers.

Je tiens à insister sur à quel point ces dispositifs sont indispensables dans le 10e arrondissement, un arrondissement qui est aujourd'hui l'arrondissement parisien qui accueille le plus de places d'hébergement, rapporté à sa population, et qui a ainsi un des maillages de solidarité sans doute les plus importants de Paris. Une forte concentration de structures de veille sociale, d'accès aux droits, de soins, de réduction des risques, avec des acteurs, ici, qui vont être financés par ce projet de délibération.

"Aux captifs, la libération", est un acteur historique qui intervient autour des gares du Nord et de l'Est et à République, et qui porte en particulier l'équipe spécialisée dans l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiatriques et d'addiction. "Emmaüs Solidarité", qui est toujours l'un des piliers, aussi, intervenant dans le Nord-Est parisien. "Aurore", qui accompagne, avec le dispositif "Itinérances", les jeunes en errance autour du quartier des gares, et "Depaul France", qui restaure la dignité par l'accès à l'hygiène. On a pu, grâce au budget participatif, financer un dispositif "Mobil'douche", qui permet d'avoir accès à des solutions d'hygiène, y compris mobiles, dans la rue.

La saturation de tous les dispositifs d'hébergement qui ont été évoqués avant, les fermetures massives par réduction des moyens de l'Etat, des places, en particulier en hôtels sociaux, va renvoyer de plus en plus de publics à la rue. Alors que la Ville fait des efforts pour développer des hébergements, que nous allons, les uns les autres, c'est le cas dans le 10e, avec un nouveau dispositif d'accueil des femmes à la rue, toujours renforcer notre solidarité, il est absolument indispensable de continuer à soutenir les maraudes, mais au-delà de ce premier travail pour permettre à des personnes de reprendre pied, de casser la machine qui fabrique l'exclusion et qui renvoie des gens à la rue, et donc d'avoir enfin un engagement de l'Etat, au bon niveau, sur la crise de l'hébergement, qui dépasse aujourd'hui ce que peuvent seuls faire les collectivités et le secteur associatif.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour quatre minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, chère Gwenaëlle, cher Paul, pour vos interventions et votre soutien à ce projet de délibération.

Vous le savez, la Nuit de la Solidarité, en janvier dernier, a dénombré 358 personnes à la rue. C'est une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Tous les indicateurs sont au rouge en matière de grande pauvreté. Les services, les opérateurs, les bénévoles, les associations, tous, tous, tous constatent une dégradation de la situation sociale dans notre pays, et dans notre ville.

A cette situation sociale dégradée, s'ajoute une baisse des financements de l'Etat, vous l'avez rappelé, cher Paul. Nous avons pu le constater dans le secteur de l'hébergement d'urgence, de la veille sociale, et dans les parcours de sortie de la pauvreté. Jusqu'à moins 10 % annoncés en cours d'année, et j'ai même envie de dire en fin d'année, dans certains secteurs.

Alors, à Paris, nous sommes fiers d'avoir un tissu associatif engagé, des bénévoles mobilisés, des projets divers et créatifs pour répondre aux besoins essentiels des personnes à la rue. Identifier des publics plus difficiles à approcher, notamment les jeunes, prendre en considération la question de la santé mentale, favoriser l'accès à l'hygiène, car il ne faut jamais perdre de vue l'impératif de dignité.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui alloue 1,250 million d'euros aux maraudes pour les personnes les plus précaires. Oui, cette somme est importante. Elle démontre l'engagement de la Ville en soutien aux associations à Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DSOL 135).

2026 DSOL 149 - Subventions (236.232 euros) à 2 associations pour leurs actions d'insertion des jeunes en difficulté par le logement et des actions de lutte contre le décrochage institutionnel. Conventions annuelles.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 149 : subventions à deux associations pour leurs actions d'insertion des jeunes en difficulté par le logement et des actions de lutte contre le décrochage institutionnel.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Décidément, je ne me lasse pas de cette 4e Commission…

Mes chers collègues, tous les jeunes n'entrent pas dans la vie adulte par une autoroute toute tracée. Pour certains, les parcours sont faits de ruptures, de décrochages scolaires, de difficultés familiales, de problèmes de logement ou de santé, parfois de périodes sans emploi ni formation. C'est précisément pour ces jeunes que la puissance publique doit être présente.

Ce projet de délibération consacre plus de 230.000 euros à 2 acteurs essentiels, la "Mission locale de Paris" et le "C.L.L.A.J.". La "Mission locale" agit contre le décrochage et le non-recours, accompagne vers l'emploi, mais aussi vers les soins et la santé mentale, notamment les jeunes sous main de justice, réfugiés, ou issus des quartiers prioritaires. Le "C.L.L.A.J.", avec "Inser'toit", agit sur un autre frein majeur : le logement, parce qu'il est difficile de construire un projet professionnel quand on ne sait pas où on va dormir le soir.

Soyons clairs, la jeunesse des quartiers populaires est encore trop souvent celle que l'on laisse de côté. Les travaux de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'I.N.J.E.P., montrent que la jeunesse des quartiers populaires est davantage confrontée au chômage, aux difficultés scolaires, et aux obstacles dans l'accès à l'autonomie. Pourtant, au moment même où nous devrions renforcer les passerelles vers l'emploi, les moyens reculent.

A la Région Île-de-France, je pense que vous me voyez venir, les crédits de fonctionnement consacrés à la formation professionnelle, à l'apprentissage, et à l'emploi passent de près de 368 millions d'euros en 2025, à 225 millions d'euros en 2026, près de 40 % de baisse en un an. Ce ne sont pas simplement des lignes budgétaires que l'on rabote. Ce sont des possibilités de formation, d'accompagnement, et de rebond que l'on fragilise, notamment pour celles et ceux qui ont déjà le plus d'obstacles à franchir.

Comment ne pas entendre, dans ce contexte, ceux que nous disent aujourd'hui même les lycéennes et lycéens qui se mobilisent ? Ils parlent de classes surchargées, de professeurs absents, d'établissements dégradés, d'inégalités entre établissements. Ils demandent des moyens et de meilleures conditions pour étudier. Ces jeunes ne demandent pas qu'on parle à leur place. Ils demandent qu'on les écoute. Les écouter, c'est aussi leur permettre, demain, de se former, de trouver un emploi, un logement, et de reprendre pied lorsqu'un parcours connaît une rupture.

Un parcours n'est jamais linéaire, ni pour vous, ni pour eux. Finalement, on ne veut pas que leurs parcours soient condamnés. Il ne faut pas laisser ces jeunes seuls au bord du chemin. C'est ce que font ces magnifiques associations. Je pense que nous devons tous les soutenir, et voter avec nos deux mains.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Sonia CHAOUCHE, pour cinq minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, avec notre groupe, nous voterons évidemment ce projet de délibération, parce que nous soutenons évidemment le travail de la "Mission locale" et du "C.L.L.A.J.". Cependant, je voudrais que l'on s'attarde un peu plus sur les dispositifs qu'il subventionne. Il part d'un constat juste : certains jeunes concernés cumulent

l'errance résidentielle, les ruptures familiales, le décrochage institutionnel, les difficultés de santé mentale, le chômage.

Le dispositif "Inser'toit" est présenté comme une action destinée aux jeunes dont la situation personnelle et professionnelle regroupe tout ce que je viens d'évoquer. Pourtant, pour y accéder, il faut avoir entre 18 et 25 ans, être domicilié à Paris, et être engagé dans un parcours d'insertion, et percevoir entre 550 euros minimum et 1.050 euros. Le dispositif oriente ensuite principalement vers des foyers de jeunes travailleurs, ou des résidences sociales. Il peut donc être très utile pour des jeunes dont le parcours est déjà suffisamment stabilisé.

Nous ne contestons absolument pas son utilité, mais, je voudrais que l'on pose la question suivante : que proposons-nous aux jeunes qui ne remplissent pas encore ces conditions ? Que proposons-nous à celle ou celui qui sort de l'Aide sociale à l'enfance, sans emploi, sans formation, sans ressources régulières, sans garant, et parfois, sans soutien familial ? Lorsqu'un jeune est orienté par l'A.S.E. vers "Inser'toit", mais qu'il ne dispose pas de ces 550 euros de ressources minimales, que se passe-t-il ? Est-il refusé, réorienté, mis sur liste d'attente ? Vers quelle solution ?

Rappelez-vous, en mai, nous avons proposé une allocation municipale d'autonomie avec un accompagnement. Vous avez rejeté notre vœu, et fait voter l'étude d'un revenu de solidarité jeunesse. Vous avez donc reconnu le besoin d'un revenu, mais où en est cette étude ?

Aujourd'hui, ce projet de délibération annonce un accompagnement renforcé. C'est vrai. Pourtant, la subvention de la "Mission locale" pour lutter contre le décrochage institutionnel diminue de plus de 10.000 euros par rapport à 2025. Pourquoi réduire précisément les moyens destinés à renouer avec les jeunes les plus éloignés des institutions ? Pour notre groupe, l'autonomie ne peut pas être une injonction adressée à ceux qui ont le moins, et elle doit devenir une possibilité réelle. Nous demandons vraiment que la Ville précise les solutions et les ressources garanties aux jeunes qui ne remplissent pas ces critères, ainsi que les délais pour y accéder.

Nous demandons un bilan de ces admissions, des refus et des réorientations des jeunes, notamment issus de l'A.S.E. Ces jeunes ont été confiés à la collectivité. Ils doivent pouvoir compter sur elle, y compris lorsque leur insertion prend du temps.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour quatre minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je vous remercie, chères collègues, pour vos interventions.

Vous le savez, la Ville de Paris est très attachée à la défense de l'accès à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à leurs droits. C'est une priorité pour permettre aux personnes les plus précaires de sortir de la pauvreté, mais aussi, pour éviter le basculement de certaines personnes bien insérées. Ce travail, nous le menons depuis des années, en nous appuyant sur un réseau de Maisons des solidarités qui pratiquent l'accueil inconditionnel. Les associations à Paris sont aussi nombreuses à participer à la mobilisation sur ce sujet.

Nous le savons depuis longtemps, un enjeu fort de l'accès aux droits, c'est de se demander comment on peut toucher les publics qui sont les plus réticents à venir dans les services publics, pour faire valoir leurs droits. Un des publics auxquels je pense, en particulier, ce sont les jeunes. Il faut le dire, la situation des jeunes dans notre ville, comme dans notre pays, est préoccupante. Mes collègues adjoint à la jeunesse, Mams YAFFA, et adjointe aux étudiants, Mélody TONOLLI, travaillent d'arrache-pied. Ce que propose ce projet de délibération, c'est précisément de financer deux dispositifs spécifiques à destination des jeunes, la "Mission locale", d'abord, sur le volet décrochage institutionnel, et le programme "Inser'toit", pour le droit au logement des jeunes.

Madame CHAOUCHE, vous levez un certain nombre d'interrogations auxquelles je ne suis pas en mesure de vous répondre, mais je veux bien faire un point avec vous, ainsi que mes collègues, Mams YAFFA, sur le côté pratique du dispositif. Sachez qu'effectivement, on a un regard particulier concernant les jeunes en sortie de l'A.S.E. Je peux aussi proposer à ma collègue Yasmina MERZI, qui est en charge de la protection de l'enfance, de participer à cette discussion. Nous pourrons essayer de vous démontrer à quel point nous essayons d'accompagner tous les jeunes en grande précarité, au niveau parisien, en tentant de n'en oublier aucun.

Je vous propose que l'on en discute, que l'on puisse vous transmettre des réponses un peu plus concrètes sur ces dispositifs, qui ont quand même démontré leur efficacité auprès des jeunes à Paris.

Je vous remercie, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Sans transition, je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 149).

2026 DSOL 150 - Subventions de fonctionnement (204.000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - On passe au projet de délibération DSOL 150 et à l'amendement technique n° 129, projet de délibération qui porte sur des subventions de fonctionnement pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies.

Pour démarrer, je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Nous allons voter en faveur de ces subventions accordées à ces 23 associations pour leurs actions d'inclusion numérique et d'accompagnement aux démarches administratives, mais notre vote favorable s'accompagne d'une alerte.

Les associations ne doivent pas devenir les guichets de substitution d'un service public qui se retire. L'inclusion numérique ne peut pas consister à apprendre aux usagers à s'adapter à la disparition des accueils physiques, elle ne doit pas servir d'alibi à la fermeture des guichets, à la réduction des horaires ou au remplacement systématique des agents par des plateformes numériques.

Lorsqu'une démarche administrative devient impossible sans ordinateur, sans téléphone portable ou sans adresse électronique, ce n'est pas nécessairement l'usager qui manque d'autonomie, c'est parfois le service public qui est malheureusement devenu inaccessible. Le numérique doit constituer une possibilité supplémentaire, pas une obligation imposée. Toute personne doit pouvoir choisir d'effectuer ses démarches auprès d'un agent, par téléphone, par courrier ou dans un lieu d'accès physique. L'accès au droit ne peut pas dépendre de la possession d'un équipement, de la maîtrise d'une interface ou de la capacité à comprendre un langage administratif dématérialisé.

Les associations ont vocation à former, à accompagner, à renforcer l'autonomie, elles n'ont pas vocation à absorber durablement les conséquences du sous-effectif des administrations. Elles ne doivent pas porter les responsabilités d'erreurs commises sur des plateformes publiques, ni manipuler sans cadre suffisant des données personnelles particulièrement sensibles.

Nous devons également garantir des financements à la hauteur de leurs missions. Trop souvent, les pouvoirs publics transfèrent aux associations des tâches complexes sans leur donner les moyens humains, techniques, financiers nécessaires. Le bénévolat et l'engagement ne peuvent pas compenser indéfiniment le recul des services publics.

Nous demandons donc que ces subventions s'accompagnent du maintien d'accueils physiques accessibles et dotés d'agents en nombre suffisant, de solutions non numériques pour toutes les démarches essentielles, d'un financement stable et pluriannuel des associations, de formations adaptées, et d'une protection renforcée des données personnelles, d'une orientation rapide vers l'administration compétente lorsque la situation dépasse la mission de l'association, et d'une évaluation des difficultés rencontrées afin de simplifier les démarches à leur source.

Nous voterons ces subventions parce que les associations concernées sont utiles, et parce que les personnes qu'elles accompagnent ne peuvent pas attendre, mais nous refusons que leur travail serve à masquer la déshumanisation des administrations. L'inclusion numérique doit ouvrir des droits, et non justifier la fermeture des services publics.

Notre vote est un soutien résolu aux associations, accompagné d'une exigence tout aussi forte : rétablir un service public accessible, humain et présent sur tous les territoires.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour quatre minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Chère collègue, merci pour votre intervention. Vous l'avez dit, l'inclusion numérique est un enjeu social et politique majeur.

Comme vous le savez, dans le contexte de dématérialisation des démarches, maîtriser les outils numériques est devenu indispensable pour accéder au service public, accomplir ses démarches, rechercher un emploi, mais aussi maintenir des liens sociaux. Or, 16 millions de personnes en France, soit 31 % de la population, se disent éloignées du numérique, c'est-à-dire avec des difficultés d'équipement, de connexion, de compétence ou d'usage.

A Paris, cette réalité concerne des publics très différents. Cela exige de construire une politique à la fois innovante et agile, mais aussi capable d'être mise en œuvre à l'échelle des quartiers.

Dès 2016, la Ville de Paris a marqué son engagement avec la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, renforcée et renouvelée en 2022, désormais inscrite dans la feuille de route "France Numérique Ensemble". Nous multiplions les actions visant l'autonomie numérique, la prévention des risques et l'éducation, le développement de l'accès à l'équipement, ou encore des services dédiés de proximité.

Cette proximité est essentielle. Le présent projet de délibération vient consolider ce maillage indispensable à l'accès au droit, à la lutte contre le non-recours et contre la pauvreté, dont les liens ont été clairement documentés par l'APUR dans son étude sur le recours aux droits sociaux. En 2025, elles ont accompagné plus de 12.000 personnes dans leurs démarches administratives en ligne, formé près de 2.700 personnes et sensibilisé près de 1.400 parents et enfants.

Nous avons une responsabilité collective de soutenir ces associations et garantir la pérennité de leurs missions. Néanmoins, l'inclusion numérique ne peut reposer sur les seules collectivités, elle doit rester un engagement fort de l'Etat et de l'ensemble de nos partenaires.

Nous devrons poursuivre cette mobilisation dans l'élaboration de la prochaine stratégie parisienne dès 2027, en cohérence avec le travail mené en faveur de la lutte contre le non-recours et de l'accès au service public.

J'espère que vous l'avez compris, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, nous sommes en phase sur les objectifs et sur les biais que vous avez relevés.

Notre ambition doit rester intacte. L'inclusion numérique doit permettre à chacune et chacun de gagner en autonomie et en pouvoir d'agir. Derrière cet enjeu numérique, c'est bien un enjeu d'égalité sociale qui se joue : faire du numérique un levier d'émancipation, jamais un facteur d'exclusion.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant cela, nous allons mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 129 porté par l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 129 est adopté.

Nous allons mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 150 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSOL 150).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la prolongation de l’expérimentation "Territoires zéro non-recours".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et nous commençons par le vœu n° 2 relatif à la prolongation d'une très belle expérimentation, "Territoires zéro non-recours".

La parole est à Mme la maire Alexandra CORDEBARD pour deux minutes maximum.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Les fragilités augmentent, liées à l'inflation, notamment au renchérissement de l'énergie, et nous avons dans nos quartiers, et dans le 10e un peu plus qu'en moyenne à Paris, des foyers, des ménages qui ont besoin de notre accompagnement.

Notre expérimentation "zéro non-recours" depuis 2023 a donné de très bons résultats, et permis d'éviter de nombreux décrochages, d'accompagner mieux des femmes seules avec leurs enfants, et d'accompagner mieux des familles hébergeant un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Nous souhaiterions pouvoir continuer ce travail, notamment grâce à l'énergie formidable qu'ont déployée les services de l'Etat et les services de la Ville pour modifier leurs pratiques professionnelles et permettre ces progrès.

Je plaide aujourd'hui comme maire d'arrondissement, d'abord pour ma paroisse en disant que cela a vraiment été très positif pour le 10e, et pour l'ensemble de Paris, considérant que ce travail partenarial, en plus du travail des associations dont parlait Fatoumata KONÉ à l'instant, a donné d'excellents résultats.

Merci à vous.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour deux minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame la maire, chère Alexandra, pour ce vœu, qui me permet de réaffirmer l'engagement de faire de la Ville de Paris un territoire zéro non-recours, comme l'a annoncé le Maire de Paris lors du Conseil de juin dernier.

C'est une ambition profondément politique que de faire de l'accès effectif au droit un outil de justice sociale et de lutte contre la pauvreté. Derrière le non-recours, il y a des situations très concrètes, des Parisiennes et des Parisiens qui renoncent à des aides auxquelles ils ont le droit, parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits, parce que les démarches sont trop complexes, ou simplement parce qu'ils ne savent plus vers qui se tourner. Les chiffres sont parlants : en France, un foyer éligible au R.S.A. sur trois ne les perçoit pas, et près d'un sur deux pour la prime d'activité.

L'expérimentation menée à Paris nous montre trois choses. D'abord, le zéro non-recours ne peut être qu'un travail collectif, avec les mairies d'arrondissement, les organismes de protection sociale, les bailleurs, les associations et tous les acteurs de proximité.

Ensuite, nous devons changer notre manière d'aller vers les habitantes et les habitants. Cela passe par des permanences dans les lieux qu'ils fréquentent, par le partage de données lorsque cela est possible, et par des actions directement au pied des immeubles ou sur les marchés.

Enfin, cette démarche doit s'inscrire dans la durée, c'est pourquoi Paris s'est engagé, aux côtés d'une vingtaine de maires, pour demander la prolongation de l'expérimentation en cours dans les conditions actuelles. Notre objectif est clair : faire de Paris un territoire zéro non-recours. Une solidarité qui n'attend pas que les personnes viennent à elle, une solidarité qui va vers, qui simplifie, et qui permet à chacun et chacune d'exercer réellement ses droits.

Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Deux minutes tout pile, c'est parfait.

Avant de passer au vote, je suis saisi d'une explication de vote de Mme Gwenaëlle AUSTIN pour une minute.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Très court !

Nous voterons évidemment pour ce vœu. Nous souhaitons non seulement que l'expérimentation "Territoires zéro non-recours" soit maintenue, mais finalement aussi qu'elle soit étendue.

Je veux témoigner de son utilité dans le 19e arrondissement, où elle a permis de renforcer l'aller vers, les permanences, et surtout la coopération entre les services publics, les associations et les bailleurs. Le bilan est très concret : 2.460 bilans de droits réalisés par les services de l'accès au droit de la maison des solidarités du 19e, auxquels s'ajoutent de nombreuses actions hors les murs. C'est indispensable quand on sait qu'environ 22 % des habitants du 19e vivent sous le seuil de pauvreté et que le non-recours reste massif.

Alors, ne nous arrêtons pas au stade de l'expérimentation, pérennisons ce qui fonctionne, et étendons-le à tout Paris.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 191).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 7 relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN pour deux minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Une de mes marottes !

La Préfecture de police est aux abonnés absents. Pour des milliers d'étrangers à Paris, accéder à ses droits est devenu un véritable parcours du combattant. Le pire, c'est que nous le disons Conseil après Conseil : impossible d'obtenir un rendez-vous, impossible parfois de déposer un dossier, des mois d'attente, des bugs sur l'A.N.E.F., des titres fabriqués mais impossibles à retirer.

Pour les admissions exceptionnelles au séjour, elles sont certes exceptionnelles, mais il ne faut tout de même pas abuser. Certaines situations documentées dépassent 24 mois d'attente avant même de pouvoir déposer un dossier. Deux ans. Deux ans pendant lesquels on demande pourtant à ces femmes et à ces hommes de travailler, de s'insérer, de construire leur vie ici, tout en les maintenant dans une précarité administrative permanente.

Alors, on pourrait encore nous répondre que les choses sont compliquées, qu'il faut du temps, que l'administration fait face à des difficultés. Toutefois, les constats sont désormais réellement accablants.

La Défenseuse des droits nous dit que les droits des étrangers représentaient 41 % des saisines en 2025, contre 10 % en 2019, et l'accès aux Préfectures et l'instruction des titres de séjour sont devenus son premier motif de saisine.

Le 5 mai dernier, le Conseil d'Etat est allé encore plus loin : il a constaté que, dans de nombreux cas, les attestations permettant de maintenir les droits n'étaient pas délivrées ou renouvelées à temps, provoquant des ruptures du droit de séjour. Il a enjoint à l'Etat de prendre les mesures nécessaires dans un délai de six mois.

Nous sommes donc très, très loin d'une lubie des élus communistes. Quand un titre ou un récépissé n'arrive pas, ce n'est pas juste un papier qui manque, c'est un emploi que l'on peut perdre, ce sont des prestations qui peuvent être interrompues, un logement auquel on peut ne plus accéder. C'est une vie entière que l'on fragilise.

Alors, oui, avec ce vœu, nous demandons des moyens humains, encore une fois, des délais raisonnables, encore une fois, une véritable alternative au tout numérique, la résorption des délais pour les admissions exceptionnelles au séjour, et la transparence sur les dossiers en attente. Conseil après Conseil, nous sonnons l'alarme. Aujourd'hui, Messieurs et Mesdames de la Préfecture, il ne s'agit plus d'attendre l'alarme, il faut agir.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Mme Fatoumata KONÉ, je suis saisi de plaintes en raison de la faible luminosité de l'hémicycle. Nous allons la relever, ou essayer, en tout cas.

C'est plutôt léger. Vous avez aussi des petites lumières sur vos pupitres que vous pouvez actionner.

Je donne maintenant la parole à Fatoumata KONÉ pour deux minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, chère Gwenaëlle AUSTIN, pour ce vœu. Sans surprise, je le partage évidemment pleinement, et je partage tous les constats dont vous venez de nous faire part.

Les difficultés d'obtention et de renouvellement des titres de séjours sont devenues structurelles. Elles compliquent l'accès au service public et fragilisent l'exercice de droits pourtant reconnus par la loi.

Dans le cadre de ma délégation, je rencontre régulièrement des personnes confrontées à ces difficultés. Mes collègues les rencontrent également dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi, de la vie étudiante, ou encore dans nos propres services. Derrière les dossiers administratifs, il y a évidemment des vies, une étudiante qui veut poursuivre ses études, un salarié qui cherche simplement à renouveler son titre, une famille qui veut conserver son logement.

Le droit existe, mais encore faut-il pouvoir effectivement l'exercer. C'est là que se situe aujourd'hui une grande partie du problème : les délais s'allongent, les démarches se complexifient, et la dématérialisation, lorsqu'elle dysfonctionne, peut devenir un obstacle supplémentaire.

La Défenseure des droits vient encore de documenter ces difficultés, vous en avez parlé. Le délai moyen de délivrance d'un titre de séjour est passé de 70 à 110 jours entre 2019 et 2023, et les renouvellements atteignaient en moyenne 117 jours en 2025.

Derrière ces délais, ce sont parfois des droits très concrets qui sont suspendus : un emploi, un salaire, un logement, des études, des soins, ou une vie familiale. J'ai récemment échangé avec Claire HÉDON, l'ancienne Défenseure des droits, et avec des représentants de "La Cimade". Nos constats convergent : nous devons mieux garantir l'effectivité des droits.

La délivrance des titres de séjour relève de l'Etat, mais cela ne signifie pas que Paris doit rester sans agir. La Ville accompagne déjà les personnes concernées en soutenant les associations, les permanences juridiques et les dispositifs d'accès au droit. Nous devons maintenant aller plus loin pour faire de l'accès au droit une réalité et lutter contre le non-recours. C'est pourquoi je donne un avis très favorable à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de le mettre aux voix, je vais donner la parole au représentant de M. le Préfet de police de Paris.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le maire.

Faisant moi aussi partie de la catégorie fort représentée ici des personnes à la vue basse, je plaide également pour plus de luminosité.

Madame la Conseillère, nous partageons l'ensemble de vos objectifs et la majeure partie des observations que vous avez exprimées oralement et à l'appui de votre vœu.

Comme vous l'avez rappelé dans votre vœu, le Conseil d'Etat, par sa décision du 5 mai dernier, a demandé à l'Etat de mettre en œuvre plusieurs mesures destinées à garantir un accès normal des usagers du service public à l'Administration numérique des étrangers en France, l'A.N.E.F. Sans attendre cette décision, le Ministre de l'Intérieur a adressé aux Préfets le 5 avril dernier une instruction visant à réduire les délais de traitement des demandes de séjour et à prévenir les ruptures de droit. C'est essentiel. En complément, le Ministre de l'intérieur a décidé un plan de renfort des services chargés du séjour des étrangers, ainsi que le financement d'heures supplémentaires destinées à résorber les demandes en attente.

A Paris, la Préfecture de police est entièrement mobilisée dans cette démarche et le plan d'action a été engagé avec le recrutement de 50 agents contractuels supplémentaires, l'ouverture le samedi des centres de réception des étrangers de la rue du Delta, dans le 19e arrondissement, et de la rue Truffaut dans le 17e, ainsi que l'extension des horaires d'accueil en semaine. Ces mesures extraordinaires ont permis de traiter 119.100 demandes depuis le début de l'année, soit plus de 50 % de plus qu'à la même période en 2025. Dans le même temps, 109.762 titres ou documents de voyage ont été remis, soit, là aussi, une hausse de plus de 25 % par rapport à l'an passé.

Le délai moyen global de traitement des demandes de titres de séjour, hors admissions exceptionnelles au séjour, est en réduction, mais s'établit tout de même à 5,2 mois, et le délai médian, à 4,2 mois, en intégrant le délai de fabrication et de remise des titres. Le stock des demandes en attente représente aujourd'hui un peu plus de 28.000 dossiers.

Nous y travaillons. Ce n'est pas encore suffisant, mais nous y travaillons tous les jours.

S'agissant, enfin, de l'admission exceptionnelle au séjour, ce dispositif concerne des étrangers qui sont en situation irrégulière, qui ne sont donc pas prioritaires dans le cadre du plan d'action, qui vise d'abord à rétablir les ruptures de droits des étrangers en situation régulière ayant déposé leur demande de renouvellement dans un délai raisonnable. Cela dit, nous y travaillons.

Les orientations du Préfet de police sur l'ensemble des sujets sont très claires : mettre l'accent sur les contrôles renforcés sur les premières délivrances, mais rendre plus faciles les renouvellements et travailler à ce sujet.

Mesdames et Messieurs les élus, je me tiens, comme vous le savez, à votre disposition, sur ce sujet comme sur les autres, et nous travaillons à cette problématique, qui ne nous a pas échappé.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 du groupe Communiste de Paris avec un avis "très favorable", je crois que c'était l'expression, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 192).

2026 DDCT 123 - Subvention (10.000 euros) à une association au titre de l’apprentissage du français en quartiers populaires.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 123 : subvention à une association au titre de l'apprentissage du français en quartiers populaires.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour cinq minutes maximum.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

L'apprentissage du français est-il un droit que la puissance publique garantit, ou un obstacle supplémentaire dressé devant les personnes étrangères ?

Nous voterons cette subvention parce que le travail des centres sociaux, de leurs salariés et de leurs bénévoles est indispensable. En 2025, 697 personnes ont été aidées pour passer un examen linguistique. 774 passages sont prévus en 2026. Toutefois, la fédération demandait 57.529 euros, et la Ville ne lui en a accordé que

30.000. Vous financez à peine plus de la moitié de la demande, alors que ces diplômes conditionnent désormais des droits essentiels.

La Ville affirme soutenir plus de 20.000 apprenants, mais nous ne disposons toujours pas d'un bilan consolidé indiquant combien de personnes demandent une formation, combien de personnes obtiennent une place, attendent ou renoncent. Le réseau municipal E.I.F.-F.E.L. n'est présent que dans 10 arrondissements sur 20, et suspend certains rendez-vous de suivi en raison de délais allongés. Paris ne répond donc pas aux besoins.

Apprendre le français, c'est comprendre un contrat, défendre ses droits, parler au médecin ou à l'enseignant de son enfant. Les associations accomplissent ce travail avec une énergie admirable, mais le bénévolat ne doit pas devenir le service public par défaut d'un Etat qui se retire et d'une Ville qui ne passe pas à l'échelle.

Monsieur le Préfet, cette violence administrative ne s'arrête pas aux cours de français. Parmi 935 ménages hébergés et interrogés, notamment en Ile-de-France, 82 % rencontrent des difficultés pour obtenir un rendez-vous en Préfecture. Près des deux tiers de ceux qui ont engagé une démarche attendent depuis plus d'un an. Le Défenseur des droits confirme un délai moyen de 117 jours pour les renouvellements en 2025, et des ruptures massives de droit : emploi perdu, prestations suspendues, logement refusé. L'administration fabrique elle-même des sans-papiers parmi les personnes qui ont déposé leur dossier dans les délais.

Pour l'asile, le verrou est différent, mais tout aussi réel. En Ile-de-France, il faut d'abord joindre la plateforme téléphonique de l'O.F.I.I., obtenir un rendez-vous en structure de premier accueil, puis une convocation au guichet unique. Quand la plateforme ne répond pas, l'accès à un droit constitutionnel devient une épreuve d'endurance.

Nous défendons une autre politique, un véritable service public parisien de l'apprentissage du français dans les 20 arrondissements, des financements pluriannuels permettant des emplois stables, la gratuité des formations et des certifications, et un bilan annuel public des demandes, des délais, des refus et des résultats. Nous demandons à l'Etat de rétablir des cours en présentiel, des guichets physiques accessibles et la continuité automatique des documents provisoires pendant l'instruction.

Le français doit être enseigné dès la demande d'asile à tous les réfugiés et à toute personne étrangère qui le souhaite sans condition de statut. Nous voterons cette subvention parce qu'elle est nécessaire, mais nous refusons qu'elle serve d'alibi à une politique municipale sous-dimensionnée et à une politique d'Etat xénophobe.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Karim ZIADY pour quatre minutes maximum.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci, Monsieur le maire, et merci à Mme de LA ROCHEFOUCAULD pour son intervention sur ce projet de délibération. Je pense que c'est effectivement un sujet important.

Je prends note de vos remarques. Je pense effectivement que, du côté de la politique de la ville, on peut s'améliorer sur ce sujet. Il y a beaucoup à faire, mais je considère que cela ne peut pas être uniquement la politique de la ville à l'échelle de Paris qui doit co-porter cette politique. En ce moment, vous l'avez dit avec vos mots, il y a un désengagement de l'Etat sur ces sujets, et je m'en inquiète fortement.

Ce que je peux vous dire, c'est que je continuerai à soutenir tous les dispositifs. J'ai une vraie préoccupation sur le sujet, et mon administration aussi. On a un gros appel à projets qui s'appelle "projet linguistique à visée professionnalisante", porté par l'adjoint au maire Nicolas BONNET-OULALDJ, chargé de l'emploi et de l'insertion.

On est l'une des principales collectivités - mais vous me direz que c'est normal, nous sommes la plus grosse collectivité locale de France - à s'engager sur l'apprentissage du français, mais je pense effectivement que l'on peut mieux faire. L'égalité républicaine, c'est aussi l'apprentissage de la langue française.

Je partage donc votre intervention, et je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 123).

2026 DDCT 131 - Subvention annuelle (100.000 euros) de fonctionnement au G.I.P. pour la réussite éducative de Paris.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 131 : subvention annuelle de fonctionnement au G.I.P. pour la réussite éducative de Paris.

Je donne la parole à Laëtitia VIPARD pour cinq minutes maximum.

Mme Laëtitia VIPARD. - J'avais demandé une désinscription, mais ce n'est pas grave. Je vais faire l'intervention, puisque je suis encore là.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réussite éducative repose sur une conviction forte : aucun enfant ne doit voir son avenir déterminé par son milieu social, son quartier ou les difficultés qu'il rencontre à l'école ou à la maison. Lorsqu'un enfant fait face à ces difficultés, il ne peut pas se contenter d'une réponse standardisée, il a besoin d'un accompagnement individualisé, construit avec sa famille et avec l'ensemble des professionnels qui l'entourent.

C'est toute la force du dispositif de Réussite éducative : mobiliser l'Education nationale, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les associations et, bien sûr, les parents, pour construire avec chaque enfant un parcours adapté à ses besoins. Chaque année, plus de 1.000 enfants et jeunes Parisiens en bénéficient.

Dans un contexte où les inégalités sociales et territoriales se creusent, investir dans la réussite éducative, c'est faire un choix clair, celui de ne pas accepter que les inégalités de départ deviennent des inégalités de destin. C'est pourquoi la réussite éducative doit d'abord être pensée comme une politique de prévention. Prévenir le décrochage, restaurer la confiance, permettre l'accès à la culture, aux loisirs, ou encore aux soins et au soutien scolaire, c'est agir avant que les ruptures ne deviennent définitives.

Cette exigence résonne particulièrement dans le contexte actuel des mobilisations lycéennes, dont nous avons parlé tout à l'heure.

L'égalité des chances ne peut pas être une formule ou une belle phrase sur un programme politique, elle suppose des moyens, des services publics renforcés, et une volonté politique de corriger les inégalités, plutôt que de les laisser se reproduire et s'aggraver. C'est cette ambition éducative, sociale et émancipatrice que nous défendons. C'est tout le projet de la Réussite éducative, et c'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social votera ce projet de délibération avec beaucoup de conviction.

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. Maxime SAUVAGE au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole pour vous répondre à M. ZIADY.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Je remercie ma collègue, Mme Laëticia VIPARD, pour son intervention. Oui, la réussite éducative est fondamentale, nous y travaillons aussi avec ma collègue Anne-Claire BOUX et mon collègue Mams YAFFA, puisque nous allons représenter la Ville dans cette instance, le Groupement d'intérêt public. La réussite éducative est une politique publique qui fonctionne, c'est de l'accompagnement individualisé pour des jeunes en difficulté.

Je ne répète pas tout ce que vous avez dit, mais cela ne marche que si tout le monde prend des engagements. Nous serons aussi vigilants à ce que l'Education nationale tienne ses engagements. Nous y travaillons, et nous discutons avec eux activement pour préserver aussi ces financements, qui sont précieux.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 131.

Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 131).

2026 DDCT 187 - Subventions (59.500 euros) à 13 associations. Financement de 14 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 187.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Les adultes relais désignent un dispositif d'emploi aidé, une convention entre l'Etat et l'employeur, un contrat de travail et une aide publique attachée au poste. Dans les associations, les emplois concernés sont très divers : accueil, accès au droit, médiation numérique, accompagnement administratif, soutien à la parentalité, mobilisation

des habitants ou prévention des conflits. Leur point commun légal est de concourir au sens large à des missions de médiation sociale et culturelle dans les quartiers populaires.

Derrière ces dispositifs, il y a des femmes et des hommes qui connaissent très bien les quartiers, qui instaurent la confiance, qui traduisent les institutions, qui préviennent les ruptures et rendent effectifs des droits qui, sans eux, resteraient théoriques.

Toutes les études convergent sur leur utilité sociale. A Paris, les centres sociaux ont accueilli 94.500 personnes, 24.865 ont été accompagnées vers l'accès au droit, et 9.100 face à la fracture numérique. Les adultes relais prennent une part déterminante à ce travail de proximité. Ce ne sont pas des dépenses accessoires, ce sont des investissements de cohésion sociale. Or, ces emplois sont aujourd'hui asphyxiés.

En septembre 2025, seuls 4.500 des 6.200 postes annoncés au niveau national étaient effectivement pourvus. Le budget de l'Etat, autour de 98 millions d'euros, reste très inférieur aux quelque 144 millions d'euros nécessaires pour financer intégralement ces 6.200 aides au niveau annoncé. A cela s'ajoutent les interruptions, les renouvellements tardifs, et l'incertitude imposée aux salariés comme aux associations.

Paris paie directement cette politique de retrait. La capitale comptait environ 235 postes en 2023, 225 en 2024, et la trajectoire évoquée pour la fin de 2025 tombait autour de 150. En 2025, la Ville a cofinancé 130 postes dans 107 associations pour 614.175 euros. En 2026, les crédits arrivent encore par vague, 5 postes, puis 49, puis 14. Une association ne recrute pas, ne fidélise pas et ne construit pas un projet avec une trésorerie suspendue au calendrier des délibérations.

La responsabilité première est celle de l'Etat, qui organise la pénurie, mais la majorité parisienne ne peut pas se contenter de gérer cette pénurie par petits lots. Elle doit protéger l'écosystème associatif, compléter les financements quand un poste indispensable est menacé, avancer les crédits dès janvier, aider au recrutement et reconnaître enfin les qualifications acquises. Il faut construire une véritable filière parisienne des métiers de la médiation, de l'accueil et de l'accès au droit, sans confondre ces métiers mais en leur offrant formation, validation des acquis et perspectives de C.D.I.

Le Nouveau Paris populaire propose cinq ruptures très concrètes :

- un fonds parisien de sécurisation de l'emploi associatif doté de 5 millions d'euros, mobilisable lorsqu'un retrait de l'Etat menace un poste utile ;

- au moins un poste permanent garanti dans chaque centre social ;

- de vraies conventions pluriannuelles de trois ans, indexées sur le coût, avec 80 % des crédits versés dès janvier ;

- un guichet parisien d'appui au recrutement, à la formation, à la V.A.E. et à la sortie vers un emploi durable ;

- la mobilisation des bailleurs sociaux et de leurs moyens de proximité pour consolider les actions au pied des immeubles.

Nous voterons les crédits qui maintiennent ces emplois, mais nous refusons d'accompagner silencieusement leur extinction. Un dispositif aidé n'est pas un sous-emploi, la diversité des postes n'autorise pas à leur invisibilisation ni à leur précarisation. Sécuriser les adultes relais, c'est sécuriser l'accès au droit, la présence humaine et la république du quotidien dans nos quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. ZIADY, en essayant d'être le plus concis possible. Nous allons essayer de gagner un peu de temps ce soir. Monsieur ZIADY, à vous la parole.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Je m'inscris dans une partie de votre intervention, Madame de LA ROCHEFOUCAULD. Je suis assez d'accord avec ce que vous dites sur le désengagement de l'Etat. Nous sommes assez inquiets. L'Etat décide d'un nombre global d'adultes relais et se désengage chaque année. Oui, la Ville finance elle-même une trentaine ou une quarantaine de postes, mais elle ne peut pas tout porter seule.

Ce désengagement impacte énormément d'associations. Je pense qu'il faudra une mobilisation de tous les parlementaires sur ce sujet, parce qu'on nous annonce un budget catastrophique sur la politique de la ville. Le Ministre de la ville actuel, M. JEANBRUN, ne peut pas sabrer le dispositif adultes relais, il est précieux pour l'insertion professionnelle des personnes qui sont salariées dans les associations.

Merci pour votre intervention.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je suis saisie d'une demande de vote disjoint sur les articles 8 et 13 par le groupe "Paris Liberté !".

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Il n'y a plus personne au groupe "Paris Liberté !" pour le voter ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 13 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 187 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 187).

2026 DDCT 188 - Subventions (23.442 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 188, et plus particulièrement l'amendement technique n° 126 de l'Exécutif, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 126 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 188 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 188).

2026 DDCT 189 - Subventions (150.000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens. - Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 189.

La parole est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Madame la maire.

Ce projet de délibération nous permet de souligner le travail des 22 associations qui œuvrent partout à Paris auprès des jeunes pour les accompagner vers la formation, l'emploi et, plus largement, vers une reprise de parcours. Elles agissent sur des freins parfois aussi moins visibles : l'accès au droit, la relation aux institutions, la précarité administrative, ou encore l'accumulation de dettes dues à des amendes abusives.

Ce projet de délibération nous permet de souligner à nouveau une réalité. La multiverbalisation peut devenir un frein considérable dans le parcours des jeunes, qui sont déjà pour beaucoup d'entre eux confrontés à de multiples discriminations et inégalités dans leur parcours scolaire, orientation, accès à l'emploi, ou encore accès au logement.

Lorsque les amendes s'accumulent, parfois à la suite de verbalisations répétées, plusieurs fois par jour, elles viennent s'ajouter en difficulté supplémentaire dans des parcours parfois déjà fragiles. Cette multiverbalisation, sur laquelle certaines associations ici visent à agir, entraîne une forme d'éviction de ces jeunes dans l'espace public et de discrimination profonde. Elle expose également au surendettement.

Nous devons regarder cette réalité. Nous savons que la Ville de Paris s'est engagée à une expérimentation de récépissé, mais nous devons faire plus et nous devons faire vite. C'est leur vie, leur parcours de réinsertion, leur parcours vers l'emploi qui est bien souvent en jeu.

L'insertion n'est pas seulement le fait de trouver une formation ou un emploi, c'est aussi pouvoir accéder à ses droits, et c'est ici l'objet de certains des projets des associations, que nous soulignons et que nous félicitons.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. ZIADY, qui me fait signe que ce sera très rapide.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Oui. Merci, Madame la maire.

Je voulais remercier ma collègue Jeanne OUVRET pour son intervention. La jeunesse des quartiers populaires est la priorité de mon mandat, nous allons y travailler avec mon collègue Mams YAFFA. On a beaucoup d'associations qui sont dirigées et présidées par des jeunes, de plus en plus, et je m'en félicite. C'est important de les accompagner et de les soutenir dans leurs projets.

Je voulais aussi préciser, puisque c'est une remarque qui avait été faite lors du précédent Conseil par différents groupes, que nous travaillons à établir des critères objectivés pour évaluer les projets des associations et voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, pour améliorer par la suite et contrôler l'utilisation de l'argent public.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 134 de l'Exécutif, évidemment avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Une demande de vote disjoint sur l'article 8 de "Paris Liberté !".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 8 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 189 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2026, DDCT 189).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous démarrons, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, l'examen des projets de délibération relatifs à la 5e Commission.

Je donne la parole à son président, M. Nicolas ROUVEAU, pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la maire.

La 5e Commission s'est réunie jeudi dernier sous un nouveau format hybride, à la fois en présentiel et en visioconférence, pour permettre au plus grand nombre de participer.

En ce début de mandature, plusieurs Conseillers et Conseillères de Paris s'étaient interrogés sur la gestion des bailleurs sociaux de Paris en demandant des contrôles et une transparence des résultats. Ces audits existent, ils sont menés par l'ANCOLS, l'Agence nationale de contrôle du logement social, et les bilans sont disponibles publiquement sur leurs sites internet. Les derniers contrôles se sont déroulés en 2024, sur une période allant de 2018 à 2022, et les rapports sont disponibles depuis 2025.

Dans cette perspective, nous avons invité les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris à présenter les rapports et nous expliquer l'impact de ces contrôles sur leur gestion. Tour à tour, Cécile BELARD DU PLANTYS, directrice générale de Paris Habitat, Christine LACONDE, directrice générale de la R.I.V.P., et Olivier FRAISSEIX, directeur général d'Elogie-Siemp, ont présenté les rapports de l'ANCOLS, puis un temps d'échange a eu lieu avec les Conseillers et Conseillères de Paris et les élus d'arrondissements délégués au logement ou à la transition écologique du bâti, invités pour l'occasion.

Il a été noté trois informations importantes qui ont influé sur la politique de nos bailleurs sur la période étudiée : la crise du Covid, l'augmentation des taux d'intérêt et l'augmentation du coût de l'énergie. Globalement, l'ANCOLS souligne un dispositif robuste de gouvernance, un haut niveau d'investissement, soutenu financièrement notamment par la Ville de Paris, une bonne maîtrise des opérations d'investissement, des activités cœurs de métier, donc la gestion du patrimoine et la gestion locative, assurées de façon globalement satisfaisante, et un niveau de qualité de service aux locataires élevé.

Plusieurs recommandations sont formulées, sur lesquelles les bailleurs sont en train de travailler : un plan de contrôle de deuxième niveau sur les processus les plus sensibles, un plan de gestion de risque, la cartographie de l'état énergétique des résidences de la R.I.V.P., un diagnostic amiante sur les parties communes, et une évaluation du G.P.I.S. par Paris Habitat. Un travail est également mené par les trois bailleurs pour favoriser l'attribution de logements sociaux aux familles les plus précaires dans les quartiers hors Q.P.V.

Malgré des taux de satisfaction très satisfaisants dans les enquêtes de satisfaction, de 80 %, bien au-dessus des moyennes franciliennes, qui tournent autour de 70 %, les bailleurs ne nient pas que des améliorations dans la gestion avec les locataires peuvent toujours être mises en place. Il a notamment été fait mention de travaux courants avant qu'une rénovation plan Climat d'ampleur soit réalisée, ou encore d'un plan de gestion de l'humidité et des moisissures, qui doit être accompagné.

La Ville de Paris a annoncé un plan de 100 % de protection solaire sur le parc social au cours de la mandature, et une méthodologie de priorisation sera présentée prochainement.

Nous remercions les trois bailleurs pour cet exercice de transparence auprès de notre commission.

Ensuite, nous avons étudié l'ordre du jour du Conseil de Paris. Ce soir et demain matin, nous allons suivre les projets de délibération présentés par nos adjoints et adjointes : Azadeh AKRAMI-CASTANON sur le handicap et l'accessibilité, Jacques BAUDRIER sur le logement social, Ladji SAKHO sur les résidences sociales, Thomas CHEVANDIER sur l'espace public, Dan LERT sur les mobilités et le transport, et, enfin, François VAUGLIN sur l'urbanisme.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

2026 DSOL 108 - Subventions (61.500 euros) à 4 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DSOL 108, et la parole est à Frédérique DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Madame la maire, Messieurs les Conseillers et les Conseillères, le handicap est une source d'inégalité dans le parcours scolaire et dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, 26 % des enfants sortent du système éducatif sans diplôme, sans compter que les personnes en situation de handicap sortent souvent par l'emploi dans des structures adaptées, finissent dans des filières professionnelles et ont un accès à l'enseignement supérieur très en deçà de ce qu'il devrait être. D'ailleurs, cela se retrouve dans le nombre de cadres : le nombre de cadres supérieurs en situation de handicap est de 11 %, quand la moyenne est de 22 %.

Je ne vous parle pas de la capacité de reconversion à l'âge adulte, c'est-à-dire la possibilité, après avoir eu un parcours scolaire chaotique et avoir fini dans des filières professionnelles qui n'ouvrent à aucun emploi, de se reconvertir, de faire une reprise d'étude. C'est le parcours du combattant, et je sais de quoi je parle.

Il faut effectivement favoriser et financer ce genre d'associations qui visent à faire évoluer, en tout cas à permettre à un nombre plus important de personnes en situation de handicap d'avoir accès à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire avoir une capacité à élever son niveau de diplôme.

Malheureusement, je veux dire que, moins vous êtes diplômés, moins vous avez accès à l'emploi. Cela vaut pour l'ensemble des personnes, quelles que soient leurs situations, mais c'est encore pire pour les personnes en situation de handicap, et plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap invisible, qui sont souvent stigmatisées. Il est difficile pour ces personnes, que ce soit un handicap psychique ou cognitif, d'expliquer. Il y a une

peur, une stigmatisation des handicaps invisibles qui vous écarte de l'emploi. Or, l'emploi est la première mesure d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il faut donc vraiment favoriser. A ce titre, nous, les Conseillers et Conseillères de Paris, sommes membres des conseils d'administration de certains établissements de l'enseignement supérieur. Il serait intéressant que nous puissions avoir connaissance des mesures mises en place, des aménagements pour aider à la scolarisation, en tout cas à la poursuite des études dans de bonnes conditions, et pousser ces établissements à mettre en place des aménagements qui ne se limiteraient pas au moment des épreuves avec un tiers-temps. Je rappelle que, dans certains cas de handicap, c'est aussi pour assimiler la totalité des connaissances qu'il faudrait des aménagements.

Finalement, nous devons vraiment travailler à ce que plus de personnes en situation de handicap puissent accéder à l'enseignement supérieur dans une formation initiale, mais aussi donner cette possibilité en cours de vie, via la reconversion, d'accéder à l'enseignement supérieur et, corrélativement, à un emploi de qualité.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue. La prochaine fois, pensez à mettre votre carte quand vous prenez la parole, s'il vous plaît.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, en un temps le plus record possible.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Je vous remercie, Madame la maire. Je vais faire une intervention globale sur l'ensemble des projets de délibération.

Madame la maire, Madame la Conseillère, chère Frédérique, Mesdames et Messieurs les élus, alors que la première édition de la Quinzaine de l'accessibilité s'est terminée ce week-end, je veux profiter du vote de ces projets de délibération pour saluer le travail du tissu associatif parisien engagé en faveur des droits des personnes en situation de handicap ces deux dernières semaines, mais aussi et surtout tout au long de l'année.

Cette Quinzaine n'a pas été imaginée comme une simple succession d'événements autour de l'accessibilité et du handicap. Avec le Maire, nous avons voulu en faire un vrai moment pour interroger les représentations du handicap, mais aussi la manière dont nous construisons la ville. A travers une programmation artistique, culturelle, sportive, festive, la Ville de Paris a mis les enjeux d'accessibilité au cœur du débat, mais elle a aussi donné la possibilité aux personnes en situation de handicap d'être vues et entendues selon leurs propres mots, et de célébrer et de revendiquer leur fierté "handi".

Si la Ville prend sa part dans cette bataille culturelle, ce sont en réalité les associations qui mènent le combat au quotidien. En proposant des pratiques parasportives ou artistiques, en fournissant des aides juridiques, en mettant la pédagogie et le plaidoyer au cœur de leur action, les associations agissent en faveur de cette égalité réelle, font vivre l'autodétermination des personnes en situation de handicap, et permettent à chacun et chacune d'être libre de choisir sa vie.

La Ville rappelle ainsi son soutien aux associations, dans un contexte où le monde associatif alerte depuis des années sur la fragilisation de ces financements et sur les difficultés croissantes auxquelles il doit faire face. Elle prend également sa part dans le changement opéré dans la manière de concevoir la ville. Faire une ville accessible, ce n'est pas considérer les différences comme des exceptions auxquelles il faudrait apporter des réponses spécifiques, mais justement les prendre en compte dès la conception des politiques publiques. C'est justement en prenant mieux en compte les personnes qui rencontrent le plus de barrières que nous construisons une ville plus confortable pour toutes et tous, et davantage adaptée à la diversité des vies.

L'accessibilité n'est donc pas une politique pour quelques-uns, c'est une manière de concevoir la ville qui améliore la vie de toutes et tous, un principe que notre riche tissu associatif parisien fait vivre chaque jour.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DSOL 108).

2026 DSOL 133 - Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "L'EPOC" (19e) pour ses actions en direction des P.S.H. psychique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 132 de l'Exécutif sur le projet de délibération DSOL 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 132 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 133 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSOL 133).

2026 DSOL 137 - Subventions (59.650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - "Idem", je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 133 de l'Exécutif sur le projet de délibération DSOL 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 133 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 137 ainsi amendé, avec une demande de vote disjoint sur l'article 26 de "Paris Liberté !". C'est cela ?

Je le mets aux voix d'abord, et je reviendrai sur l'article 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

"Paris Liberté !" ne lève même pas la main. Vous votez contre ? Très bien.

L'article 26 est adopté.

Le projet de délibération amendé, dans sa globalité est donc adopté. (2026, DSOL 137).

Merci beaucoup.

2026 DLH 141 - Location de l'immeuble 8 bis, rue de Châteaudun (9e) la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 141.

La parole est à M. Grégory CANAL. Pour cinq minutes, Monsieur CANAL, mais si vous pouviez faire deux, on vous en serait tous très reconnaissants.

M. Grégory CANAL. - De toute façon, M. BAUDRIER sait tout ce que je pense.

Evidemment, ce projet de délibération est cher au cœur de mon collègue BAUDRIER : un bail emphytéotique, la R.I.V.P., et surtout, l'avis des Domaines, que nous chérissons tant, d'autant plus que c'est lui qui nous donne toutes les informations que vous nous cachez, Monsieur BAUDRIER, dans votre projet de délibération.

Tout d'abord, le contrat. Figurez-vous que, dans l'exposé des motifs, il n'y a absolument aucune information sur son contenu ni même sur son montant. Il faut aller gratter dans le projet de délibération et, surtout, dans ses annexes, celles des Domaines précisément, pour savoir son montant : 18,5 millions d'euros. La commission est comprise dedans. Auparavant, Monsieur BAUDRIER, vous nous indiquiez le volume de la commission, et on savait que c'était généralement le double du marché privé. En l'espèce, vous ne vous embarrassez plus de précaution : cette fois, vous ne nous avez même pas indiqué le volume de la commission.

Deuxième point, le montant en question. 18,5 millions d'euros, plus les travaux, qui sont autour de 5,9 millions d'euros. Cela fait quand même une petite bagatelle significative, pour un prix du marché d'environ 16.000 euros du

mètre carré dans le 9e arrondissement, qui est en moyenne généralement autour de 10.000 euros. Cela veut dire, Monsieur BAUDRIER, qu'il s'agit d'un logement social à 1 million d'euros la pièce, 1 million d'euros par logement. Il y en a 23, plus la commercialité, un commerce.

Ensuite, votre fameux dispositif spectaculaire d'optimisation fiscale. Attention, Monsieur BAUDRIER, toujours pareil : évaluation du bail estimée par les Domaines à 15,5 millions d'euros, et une réalisation par la Ville de Paris à 6,5 millions. 9 millions d'euros d'écart, 9 millions d'euros de moins-value, donc, que vous pourrez vous exonérer du prélèvement S.R.U., ce qui fait baisser le montant du budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Vous n'y êtes peut-être pour rien, mais je me doute et je m'inquiète, Monsieur BAUDRIER, de votre dérive vers le grand capital incessamment, je vous le dis. Cela, c'est un exemple parfait.

Enfin, le calendrier. Monsieur BAUDRIER. Je me permets de vous dire que, dans votre projet de délibération, la Ville de Paris doit s'acquitter de son montant sous quatre mois, alors que la R.I.V.P., grassement nourrie, elle, doit s'en acquitter d'ici deux ans. Cela veut dire que, finalement, vous transformez la Ville de Paris en établissement bancaire. Encore une fois, Monsieur BAUDRIER, je m'inquiète de votre dérive.

Tout cela pour vous dire que ce ne sont pas des logements sociaux que vous faites dans ce projet de délibération, ce sont des logements de luxe à loyer modéré.

Pour toutes ces raisons, Monsieur BAUDRIER, ne m'en voulez pas, c'est le cœur serré que je vous dis que je ne voterai pas ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous voilà très surpris, Monsieur CANAL ! Merci beaucoup pour cette intervention.

La parole est à M. TIBERTI pour cinq minutes, et idéalement deux, ce serait "super".

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la maire.

M. CANAL a fait la comptabilité, permettez-moi ici de faire un peu de politique.

D'abord, pour revenir sur vos propos de tout à l'heure, vous avez fait allusion au club révolutionnaire des Cordeliers en essayant de dire que ce qu'il s'y passait était mal. Ce n'est pas la première fois que vous critiquez une partie de la Révolution. Je vous rappellerais que Clémenceau disait : "La Révolution est un bloc, en remettre en cause une partie, c'est la rejeter". Or, Monsieur CANAL, la Révolution, c'est la République, et c'est aux Cordeliers qu'a été inventée la République. C'est le régime dans lequel nous sommes, et c'est le régime que vous semblez remettre en cause en rejetant une partie de la Révolution.

Vous faites de la comptabilité pour éviter de faire de la politique. Oui, 23 logements sociaux rue de Châteaudun, c'est important. Pourquoi ? Vous la voyez, cette rue de Châteaudun, elle est l'emblème de la transformation d'une partie de Paris en immense zone de bureaux, de pôle tertiaire, pendant des années et des années. Cet endroit constitue une frontière. Si vous connaissiez le quartier - je le connais, puisqu'il y a les locaux de la Fédération de Paris du Parti communiste français juste derrière, rue Lamartine -, vous sauriez que nous sommes à la limite entre ce 9e arrondissement mort, rempli de bureaux, vides très souvent, et le 9e arrondissement qui vit encore parce qu'il y a des habitants et des commerces.

Nous assumons la reconquête du logement contre ces bureaux vides, inadaptés, qui n'ont rien à faire là. De ce point de vue, vous pouvez vous réfugier derrière les chiffres mais, en réalité, vous vous positionnez simplement contre le logement social.

Un mot chez vous est révélateur. Vous nous reprochez de faire des "logements de luxe à prix modéré". Que voulez-vous dire ? Que la classe ouvrière n'a pas le droit à de beaux logements ? Que cela doit être réservé à vos électeurs des quartiers les plus à l'ouest de Paris ? A ceux qui habitent avenue Foch ? Non. Nous, nous faisons du luxe pour tout le monde, pour le plus grand nombre, et nous en sommes très fiers.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. BAUDRIER. De façon concise, Monsieur BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci.

Monsieur CANAL, lors de la dernière séance, vous avez trouvé toutes les descriptions et les artifices pour vous opposer à des projets de transformation de logements vides en logements sociaux, en vous référant "x" fois aux avis des Domaines. Cette fois, vous vous opposez non plus à la transformation de logements vides en logements sociaux, mais de bureaux vides en logements sociaux. La dernière fois, on avait dit que vous étiez un amoureux des logements vides. Cette fois, vous êtes un amoureux des bureaux vides.

Eh bien, nous sommes fiers de transformer toujours plus de bureaux vides en logements sociaux. L'an dernier, nous avions financé 1.500 logements sociaux en transformant des bureaux vides. Cette année, nous engageons de très nombreuses opérations, une fois de plus, de transformation de bureaux vides en logements sociaux, y compris dans le Quartier central des affaires, y compris rue de Châteaudun. Dans ce 9e arrondissement où la part de

logements vides et de résidences secondaires n'a cessé de progresser, nous avons eu une opportunité de transformer un immeuble de bureaux vides depuis plus d'un an en logements sociaux, et nous en sommes fiers !

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 141 sur cette merveilleuse concision de M. BAUDRIER.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 141).

2026 DLH 81 - Subvention (395.374 euros). - Réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements (3 P.L.A.-I, 2 PLUS et 1 P.L.S.) dans 3 immeubles en copropriété (17e) par "AXIMO".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 81.

La parole est à M. Émile MEUNIER. Je n'ose vous demander d'essayer de faire court, mais vous avez bien évidemment la parole pour cinq minutes, si vous le souhaitez.

M. Émile MEUNIER. - Madame la maire, j'ai peur de vous décevoir.

C'est évidemment très rare.

Puisque nous parlons de logement, un mot pour les familles qui sont en train de manifester dehors, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 270 personnes. "Utopia" me dit qu'il y a 110 mineurs, dont des mineurs non accompagnés. Evidemment, leurs revendications sont envers l'Etat, dont c'est la compétence, mais je n'oublie pas qu'Emmanuel GRÉGOIRE, dans ses promesses, a parlé de zéro enfant à la rue en hiver, l'hiver approche, et de 4.000 places d'hébergement. J'espère que les choses avancent de ce côté, parce qu'il faudra trouver des solutions pour ces personnes. Vous connaissez leur mode d'action : elles ne partent pas tant qu'il n'y a pas de solution.

Cela étant dit, je voulais intervenir sur ce projet de délibération. C'est pratique pour nous, parce que, si vous voulez, nous voulons plus de logement social et nous voulons du logement social de meilleure qualité. Cela nous permet donc de vous challenger et de ne pas être renvoyés à la critique classique "gauche pour le logement social", "droite contre le logement social", etc., et de rentrer dans le détail des choses sans être suspectés de quoi que ce soit.

Je dois vous dire que c'est vrai que chaque intervention de M. CANAL semble brillante, plein de chiffres partent dans tous les sens, je me dis : "Waouh, quel homme intelligent !" J'avoue que je ne comprends pas tout, mais j'ai quand même compris un point : il y avait une histoire de coût des travaux.

Il se trouve que, cet été, j'ai fait faire des travaux de rénovation thermique chez moi, et cela a coûté, je vous le dis, entre 800 et 1.000 euros le mètre carré. Je me dis que je suis un pauvre petit particulier, évidemment que les professionnels ont dû se faire un peu de "beurre sur mon dos", mais j'imagine que les bailleurs sociaux arrivent à tirer les prix vers le bas, puisqu'ils ont une capacité de négociation beaucoup plus forte que la mienne.

J'ai donc repris les 363 programmes entre 2022 et 2026. Vous savez que les prix ont explosé après le Covid, donc je me suis dit que, entre 2022 et 2026, on est sur les prix du marché. Je vous donne les prix que j'ai eus. Certainement qu'ils ne sont pas totalement justes, ce n'est pas mon métier de réaliser des études, mais cela fait quand même des grandes masses. Je vous donne donc la surface habitable plus le coût des travaux. J'exclus la charge foncière, les honoraires et les subventions.

Pour les réhabilitations, la moyenne pondérée est de 1.095 euros le mètre carré pour 216 rénovations du patrimoine existant, donc qui appartient déjà aux bailleurs sociaux, et 1.546 euros du mètre carré pour 147 acquisitions-réhabilitations. Ce sont à peu près les moyennes.

Je rassure quand même tout le monde, et la droite en particulier, je suis allé voir ce que paient les grosses foncières privées, puisqu'elles ont un rapport d'activité, on a donc des chiffres que l'on peut comparer, et c'est à peu près ce prix aussi.

Il se trouve que je suis meilleur négociateur que les grosses foncières privées et les bailleurs sociaux ! Ne me demandez pas comment, tant mieux, j'ai dû faire une affaire sur la réhabilitation de mon appartement.

En revanche, ce que je demande, c'est une chose très simple. Les foncières privées disent : nous faisons des travaux pour vingt ans, nous sommes donc capables de savoir le prix du mètre carré par année, et de comparer. Or, quand je lis les projets de délibération des bailleurs sociaux, je n'ai pas la durée d'amortissement. Cela change tout. Si on l'a sur 30 ans ou sur 20 ans, ce n'est évidemment pas le même prix. La première question que je pose à M. le

Maire est donc : quand on fait une réhabilitation, c'est pour combien de temps ? 10 ans, 20 ans, 30 ans ? Cela change évidemment le prix au mètre carré des travaux.

Je suggère aussi que l'on puisse faire des comparatifs avec des coûts moyens. Les miens sont les miens, mais j'imagine qu'il en existe des vrais, faits par la direction du logement et de l'habitat. Par exemple, sur la DLH 81, on est à 2.549 euros du mètre carré, quand, je vous l'ai dit, le prix moyen est à 1.546 euros du mètre carré. Ce serait bien que l'on puisse avoir un comparatif et que l'on nous explique la différence. Je peux tout à fait comprendre qu'il y ait eu des travaux d'amiante, des structures lourdes, des choses qui font que le prix soit plus important, mais ce serait bien que ceux qui votent les subventions aient un peu de pédagogie, si vous voulez. Or, là, on est obligé d'aller creuser au fin fond de l'annexe, de faire les calculs que j'ai faits. C'est tout sauf pédagogique.

Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, pour les prochains projets de délibération, soyez un peu plus clair pour que tout le monde puisse voter en connaissance de cause.

Nous voterons néanmoins ce projet de délibération, qui est très bien, dans le 17e arrondissement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Un élément d'appréciation pour que vous compreniez les différences de coûts dans les rénovations : plus de 50 % des logements du parc privé de Paris ont été construits avant 1914, donc pour beaucoup au XIXe siècle. Ce sont des bâtiments anciens, pour partie des immeubles en pierre de taille, mais, pour une grande partie, les cours arrière, voire l'ensemble des bâtiments sont faits avec des pans de bois, ce sont donc des bâtis de mauvaise qualité et qui ont bientôt 150 ans. A l'échelle du pays, moins de 10 % des bâtiments sont aussi anciens.

De fait, pour notre politique de rénovation et d'acquisition de biens privés pour les transformer en logements sociaux, nous privilégions ces bâtis anciens où il y a beaucoup de logements vides, puisque les acteurs privés ont du mal à financer ces travaux. Nous achetons des immeubles avec beaucoup de logements vides, donc des bâtiments anciens qui coûtent plus cher à rénover que des bâtiments plus récents. A mon avis, vu le coût de travaux que vous avez dû payer, le bâtiment dans lequel vous habitez doit être construit après 1945, donc avec des coûts de travaux beaucoup moins importants.

La variable très importante, c'est l'année de construction. Nous essayons, pour avoir une action de production de logement social la plus efficiente possible, d'acheter de vieux immeubles vides pour les transformer et les louer, et ainsi apporter encore plus de logements à disposition des Parisiennes et des Parisiens. Nous achetons donc des bâtiments anciens plus chers et plus lourds en termes de rénovation, mais avec une utilité sociale plus importante. C'est pourquoi ces ratios sont logiquement plus élevés.

Vous m'avez entendu plusieurs fois répondre à M. CANAL qu'il adorait les logements vides ; eh bien, nous achetons beaucoup d'immeubles avec des logements vides, et s'ils sont vides, c'est parce qu'ils sont en mauvais état avec des coûts de rénovation élevés, ce qui est à peu près logique. Voilà l'explication principale de cette divergence de coûts.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 81).

2026 DLH 184 - Octroi d'une subvention complémentaire (800.000 euros) finançant la réalisation 164, boulevard Diderot (12e) d'un programme de création de 17 logements sociaux par "Paris Habitat".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 184.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la maire.

Ce projet de délibération illustre les conséquences d'une opération mal anticipée, mal préparée, et, tout simplement, mal menée. Quand on lit le projet de délibération, on pourrait croire que l'octroi de la subvention complémentaire provient simplement du changement de destination du local commercial.

En effet, vous aviez prévu un local commercial classique, et il sera attribué à un centre de santé mentale. Cela, je vous en félicite, c'est une très bonne chose. D'ailleurs, je profite de cette parenthèse pour vous dire, Monsieur BAUDRIER, qu'il y a encore beaucoup de locaux commerciaux gérés par les bailleurs sociaux en rez-de-chaussée qui sont souvent vides. C'est vrai que notre groupe nous a demandé à plusieurs reprises si vous pouviez les flécher vers des centres de santé.

C'est donc une bonne chose. En revanche, ce que je vous demande, c'est que l'octroi supplémentaire de cette garantie de 800.000 euros ne soit pas simplement pour le différentiel de loyer entre un local commercial et le centre de santé secteur 1. En réalité, plusieurs éléments expliquent le dérapage des coûts. On passe quand même de 6,4 millions à 8,3 millions d'euros, soit 30 % d'augmentation, sur cette opération. Cela vient de quoi ? De plusieurs choses, mais j'aimerais avoir le détail.

Cela vient déjà d'une éviction au tout début de l'opération de locataires qui a été mal anticipée et dont le montant a été beaucoup plus important. J'aimerais connaître ce différentiel. Pour moi, c'est un facteur qui n'a pas été anticipé.

Ensuite, il y a également eu des changements dans le P.L.U. Au début, il y a moins d'un an encore, ce projet de délibération est revenu - il revient régulièrement - pour un problème de servitude de vue. Sachez que j'ai dû poser des questions en conseil d'arrondissement pour savoir ce qui n'avait pas été anticipé en servitude de vue. Je n'ai jamais eu les réponses, mais je pense que cela a aussi eu un impact sur le dérapage des coûts.

Aujourd'hui, bien sûr, il y a le différentiel de loyer, mais, là encore, cela n'apparaît pas dans les chiffres du projet de délibération, et j'aimerais comprendre pourquoi il y a 800.000 euros de plus. Je tiens vraiment à vous préciser que je ne conteste pas la création de logements sociaux, et vous le savez. D'ailleurs, j'ai voté pour tous les autres projets de délibération, et je m'inscris parfois pour que vous soyez témoins que je vote favorablement certaines opérations de logements sociaux lorsqu'elles sont bien montées. Ce que je conteste ici, c'est la méthode qui consiste à voter des projets sous-évalués, puis à revenir devant les élus avec des avenants et des rallonges au fil du temps.

Merci. J'espère que vous pourrez répondre au différentiel de l'indemnisation d'éviction des locataires de départ, l'écart entre le loyer de la maison de santé et le loyer commercial, et je vous demande si d'autres surcoûts sont prévus ou anticipés, et à quelle date le bien sera enfin livré.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame MONTANDON.

Il s'agit avant tout d'une très belle opération de création de 17 logements sociaux avec une surélévation de trois niveaux d'un immeuble boulevard Diderot, donc une production de logements exemplaire en termes de consommation d'espace et de consommation foncière. Un très beau projet, donc, c'est l'essentiel.

Je vous sais gré d'avoir une attitude effectivement beaucoup moins critique et unilatérale que votre collègue M. CANAL, qui critique le logement social quoi qu'il arrive, où qu'il soit, quelle que soit la forme de la production. Ce n'est pas votre cas, je vous le concède bien volontiers, et je vous remercie de cette attitude beaucoup plus constructive.

Sur l'évolution des coûts, comme vous l'avez dit, il y a d'une part l'implantation d'une maison de santé à la place d'un commerce, qui a été un choix mais qui s'inscrit dans le cadre d'une politique que nous allons mener tout au long de la mandature avec Antoine ALIBERT pour produire plus d'équipements de santé. Cela s'inscrira tout à fait dans la durée et il y aura d'autres projets de ce type.

D'autre part, pourquoi la surévaluation ? Du fait que, régulièrement, pour les évictions commerciales, nous devons anticiper des coûts alors que nous n'avons pas toujours accès au chiffre d'affaires des entreprises. Ces évaluations sont parfois sous-évaluées, et parfois surévaluées. Quand elles sont surévaluées, nous avons de moindres dépenses, et il n'y a pas besoin de faire de… ce qui est plutôt positif. Parfois, elles sont sous-évaluées parce que nous n'avons pas ces informations. Dans le cas précis, effectivement, l'évaluation a été sous-évaluée, ce qui amène à cette subvention complémentaire de 800.000 euros, mais à voir dans un équilibre global relativement homogène.

C'est donc l'explication de cette subvention complémentaire, en plus de l'aspect maison de santé que vous aviez relevé à juste titre.

J'espère avoir répondu à votre question et que cela emportera un vote positif de votre part.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 184.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 184).

2026 DLH 125 - Subvention (104.212 euros). - Réalisation 273, rue Saint-Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la R.I.V.P.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 125.

La parole est à Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Ce projet de délibération concerne bien sûr la R.I.V.P., mais il me donne l'occasion de parler d'une question beaucoup plus large : celle du fonctionnement des bailleurs sociaux de la Ville de Paris et, surtout, de leur capacité à répondre aux locataires lorsque survient un drame. Derrière les acronymes, les tableaux financiers et les conventions, il y a des femmes, des hommes, des enfants, des familles qui, du jour au lendemain, perdent leur logement.

Le 10 septembre dernier, un incendie s'est déclaré dans le 11e. Neuf familles ont dû être évacuées, neuf familles qui ont perdu en quelques heures leur logement, leurs affaires, leurs repères et leur tranquillité. Dans ces moments, les habitants n'attendent pas une réponse administrative, ils n'attendent pas qu'on leur explique quel service est compétent, qu'on les renvoie d'un interlocuteur à un autre, qu'on leur demande de patienter, d'où leurs alertes. Ils attendent une solution, un hébergement digne, puis un relogement adapté. Ils attendent que le bailleur, leur bailleur, soit présent.

Nous retrouvons les mêmes alertes auprès d'autres sinistres, notamment dans le 20e arrondissement.

Alors, la majorité pourra bien sûr nous répondre que chaque situation est particulière, elle pourra nous présenter les procédures, les dispositifs et les réunions organisées, mais lorsque les mêmes difficultés se répètent, lorsque les locataires doivent multiplier les appels, les courriers et les interpellations politiques pour obtenir une réponse, ce n'est plus un incident isolé, c'est un problème de fonctionnement. Ce problème doit nous conduire à interroger l'organisation même de nos bailleurs sociaux.

Je veux parler par exemple de Paris Habitat. Paris Habitat est aujourd'hui un mastodonte qui gère plus de 125.000 logements. A cette échelle, la distance se creuse entre l'institution et les locataires. Oui, les habitants ne savent plus à qui s'adresser, les gardiens et les personnels de proximité manquent parfois de moyens, les demandes remontent difficilement, les décisions prennent trop de temps, et lorsqu'une situation devient urgente, chacun semble attendre la réponse du service voisin. A force de vouloir tout centraliser, on finit par ne plus rien maîtriser, et ce sont toujours les locataires qui en paient le prix.

Nous ne mettons pas en cause les agents des bailleurs sociaux, beaucoup accomplissent leurs missions avec sérieux dans des conditions difficiles ; nous mettons en cause une organisation politique devenue beaucoup trop lourde, trop verticale et trop éloignée du terrain. Paris Habitat appartient à la Ville de Paris, sa gouvernance relève donc pleinement de notre responsabilité politique. Nous ne pouvons pas prétendre défendre le logement social et détourner le regard lorsque ces habitants se sentent abandonnés. C'était le cas.

Nous demandons d'abord un contrôle beaucoup plus rigoureux de la Ville sur ces bailleurs, sur les délais de traitement, sur l'entretien des immeubles, sur la prévention des risques et sur le relogement après un sinistre.

Enfin, Monsieur TIBERTI, nous demandons d'ouvrir le débat sur la réorganisation de Paris Habitat. Oui, il faut envisager sa division en deux structures territoriales beaucoup plus humaines, beaucoup plus réactives et beaucoup plus proches des locataires. Ce débat ne doit pas être interdit simplement parce qu'il dérange les habitudes de la majorité, donc de M. TIBERTI. Allons-y. La taille n'est pas une garantie d'efficacité, Monsieur TIBERTI. Un service public n'est fort que lorsqu'il est accessible, contrôlé démocratiquement, et capable de répondre aux besoins de celles et ceux qu'il protège.

Nous voterons donc bien sûr ce projet de délibération, ne vous en déplaise, mais vous gérez aujourd'hui des centaines de milliers de logements sociaux, vous ne pouvez donc pas vous satisfaire d'une gestion à distance, dans laquelle les habitants doivent se battre pour obtenir des réponses.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

En l'occurrence, c'est M. BAUDRIER qui va vous répondre, et non M. TIBERTI.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame NOURI, vous intervenez sur un projet de délibération qui concerne un événement dramatique dans le 5e arrondissement, rue Saint-Jacques. Un immeuble a explosé en 2023 et, à côté, il y avait deux immeubles de nos bailleurs sociaux, l'un qui est concerné par ce projet de délibération, de la R.I.V.P., et l'autre de Paris Habitat.

Savez-vous que, le soir en question, les deux directrices générales de la R.I.V.P. et de Paris Habitat, ainsi que l'ensemble des services étaient mobilisés jusqu'à point d'heure dans la mairie du 5e avec Mme BERTHOUT et toute l'équipe de la mairie du 5e ? Nous avons assisté l'ensemble des personnes et les bailleurs sociaux ont été mobilisés comme jamais. Le travail qu'ils ont réalisé le soir en question était vraiment emblématique de leur dévouement et de la qualité y compris de leur direction générale, entièrement mobilisée.

Venir critiquer les bailleurs sociaux à l'occasion de ce projet de délibération, Madame NOURI, au vu de la façon dont ils se sont mobilisés dans ce cas dramatique, je vous le dis, c'est vraiment honteux.

Par ailleurs, vous évoquez un incendie dans le 11e arrondissement. Je peux vous dire que, pour m'y être rendu dès le lendemain matin en compagnie de David BELLIARD et d'Adrien TIBERTI, de toute l'équipe de la mairie du 11e arrondissement et de toute l'équipe de Paris Habitat, ils ont été extrêmement mobilisés, ainsi que la mairie du 11e, avec mon cabinet, pour tout sujet sur cet incendie.

Venir critiquer les bailleurs sociaux sur ce projet de délibération en parlant en plus d'un autre événement sur lequel ils ont été extrêmement mobilisés ne me semble vraiment pas digne. Personnellement, je remercie les bailleurs sociaux, Paris Habitat comme la R.I.V.P., et l'ensemble de leurs agents pour leur mobilisation, à la fois dans le 5e arrondissement et dans le 11e arrondissement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 125).

2026 DLH 94 - Subvention (769.324 euros). - Réalisation 49, 51, 53, rue de la Fédération (15e) d'un programme de rénovation de 39 logements sociaux par la R.I.V.P.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 94.

La parole est à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais relever que la pédagogie est la mère de l'éducation. En l'occurrence, c'est plutôt la répétition qui est la mère de la pédagogie, quand je vois mes collègues des autres groupes nous indiquer qu'eux aussi voient des choses bizarres dans ces projets de délibération.

Evidemment, votre matière, Monsieur BAUDRIER, est une matière très technique, il faut rentrer et c'est âpre. Il n'en demeure pas moins que, derrière, il y a un écran politique qui est quand même très fort. M. MEUNIER a eu raison de mettre le doigt sur l'affaire des travaux, car c'est un exemple parmi d'autres paramètres que j'expose régulièrement au Conseil de Paris qui montre votre côté impécunieux. Je m'explique.

Lorsque les travaux sont deux, trois, quatre, cinq fois plus chers que ceux du marché, c'est de l'argent perdu du contribuable parisien, qui a dépensé de l'argent bêtement, et, de surcroît, que vous ne pouvez pas mettre sur d'autres politiques publiques. Cela ne sert à rien après de venir le matin avec de belles communications en grande pompe nous expliquer que vous n'avez pas un rond et que vous allez faire les poches de l'Etat ou de je ne sais trop qui au niveau européen ou international. Cherchez, vous avez ici des sources d'économies considérables. Mon collègue vous a donné un exemple tout à l'heure, je vais vous en donner un autre précisément dans ce projet de délibération.

Sur les 2 millions d'euros de travaux, il y a 500.000 euros d'intermédiaires, de commissions. Comment est-il possible, sur 2 millions d'euros, d'avoir 25 % consacrés à un intermédiaire ? C'est quelque chose que je ne peux pas comprendre. Pour moi, ce sont 500.000 euros que vous ne mettez pas ailleurs, dans un bâtiment public, un brasseur d'air dans une crèche, etc. Vraiment, Monsieur BAUDRIER, j'insiste, ce n'est pas de la comptabilité, c'est un problème politique. L'argent de la Ville de Paris est mal utilisé.

Faites-moi rire, Monsieur BAUDRIER, bien sûr que nous sommes favorables à la rénovation mais, de surcroît, qu'est-ce que j'observe dans ce projet de délibération ? Vous proposez de passer d'un D.P.E. D. à un D.P.E. B. Or, que nous dit le bailleur à l'intérieur ? Simplement que, par prudence, il ira sur le D. Cela veut dire que, finalement, l'objet de votre subvention ne sert à rien. On paie 2 millions de travaux, dont 500.000 euros de commission, tout cela pour revenir sur le même D.P.E. ? Vous verrez que, à la fin, comme il n'y a absolument aucune obligation de résultat, vous tomberez sur du D.P.E. D. C'est dément, tout simplement !

Je vous fais une petite incise au passage, Monsieur BAUDRIER. Premièrement, vous avez préempté ce bien immobilier en 2022. Nous sommes en 2026. Quatre ans. Quatre ans que les locataires nous répètent incessamment, et vous le savez très bien, que c'est une passoire énergétique, qu'il y a des courants d'air et des fuites d'eau dans

tous les sens. C'est seulement aujourd'hui que vous intervenez, pour une livraison en 2030. Entre 2022 et 2030, huit ans seront passés, huit ans pour résorber une passoire.

Franchement, ne croyez-vous pas que les 500.000 "balles" que vous avez perdues avec une commission auraient pu être consacrées mieux et différemment ? Il fallait venir nous voir, dans les groupes d'opposition, on vous aurait peut-être trouvé un intermédiaire plus efficace.

Autre exemple, et j'en terminerai là. Quand vous expliquez dans votre projet de délibération que, finalement, vous allez, au bénéfice de ces travaux de rénovation, faire des travaux de lutte contre la canicule et les effets de la chaleur estivale, de même, vous ne donnez aucun détail, pas un seul indicateur de résultat, ni de performance, ni de bilan d'étape. Vous nous dites : "Faites-moi confiance." On sait très bien que l'on ne peut pas vous faire confiance, car vos délibérations sont d'abord irrégulières, une sur deux, et, de surcroît, nous n'en voyons jamais le résultat final. En revanche, nous, dans l'intervalle, Monsieur BAUDRIER, avons le droit aux habitants qui viennent "gueuler" chez nous parce qu'ils ne sont pas contents de votre modalité opératoire.

Nous voterons pour, parce que nous sommes pour la rénovation, mais sachez bien que, dans l'esprit, nous sommes contre, non pas votre petite comptabilité, mais vos errements budgétaires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole pour vous répondre est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur CANAL, il me semble que vous travaillez au cabinet d'un Ministre, vous connaissez donc sans doute l'Etat. Pour la 17e ou 18e fois, je ne sais plus, depuis quelques mois, je vous rappelle que ce que vous décrivez, c'est l'avis des Domaines, qui ne dépend pas de la Ville et qui indique comme commission un ensemble de choses. Cela ne tient pas à nous, c'est une information que l'on vous transmet de façon tout à fait transparente. Cela ne comprend pas seulement des commissions, mais aussi des travaux, des honoraires, des taxes, etc. Ce que vous assimilez à une commission ne l'est absolument pas entièrement, très loin de là, et c'est du fait de la responsabilité de l'Etat et de l'avis des Domaines.

Epargnez-nous une 19e intervention et une 19e fois une affirmation de contrevérité. Je vous remercie. C'est toujours l'avis des Domaines, et ce sont toujours des avis qui sont mal faits, avec des soi-disant commissions qui n'en sont pas. Je vous le dirai encore une 30e fois s'il le faut, et voilà.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 94).

2026 DLH 236 - Réalisation 30-34, avenue de Versailles, 9, rue Félicien-David,1-2-3-4-6-7, rue Florence-Blumenthal et 1-5-,7 rue Pierre-Louÿs (16e) d'un programme de rénovation de 306 logements sociaux par "Paris Habitat".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 236.

La parole est à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération dont il s'agit ici est une démonstration concrète de l'action constante de la Ville pour la rénovation de son parc social. Nous parlons aujourd'hui de 306 logements, rien de moins, 306 logements d'un important ensemble immobilier du 16e arrondissement qui seront rénovés pour améliorer le bien-être des habitantes et des habitants. Ce projet représente un investissement conséquent de plus de 16 millions d'euros, dont près de 2,45 millions d'euros de subventions de la Ville de Paris.

Comme vous le savez, la Ville a lancé un plan ambitieux de rénovation de logements sociaux dans le cadre du plan Climat-Air-Energie adopté en 2024, avec un objectif de 5.000 logements sociaux rénovés par an. Le plan d'adaptation climatique qui nous a été présenté en ouverture de ce Conseil nous emmènera encore plus loin.

L'opération qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans cette ambition. Elle permettra notamment d'améliorer l'isolation des bâtiments, de remplacer certaines menuiseries, de renforcer les protections solaires et d'améliorer la ventilation. Les travaux porteront également sur les façades, les halls et cages d'escalier, les locaux communs, et les espaces extérieurs avec davantage de végétalisation et de stationnements vélos.

L'ambition environnementale est réelle. Les travaux permettront de réduire les consommations énergétiques d'environ 30 %, et les émissions de gaz à effet de serre, de 38 à 40 % selon les bâtiments. Ils contribueront également à améliorer le confort des locataires, notamment lors des épisodes de forte chaleur.

Cette opération, qui conjugue rénovation énergétique, amélioration du cadre de vie et maintien d'une offre de logements sociaux dans un arrondissement de Paris qui en manque cruellement, se déroulera sur plusieurs années. En effet, outre les délais inhérents à tous travaux publics, surtout de cette importance, sélection de la maîtrise d'œuvre, études techniques et architecturales, marché des travaux, les locataires seront consultés et associés à chacune des phases. Compte tenu du fait que les travaux pour ces rénovations se feront sur site occupé, il est essentiel de pouvoir le gérer en commun avec eux.

Vous l'aurez compris, ce programme est important, à la fois pour le 16e arrondissement et pour les habitants.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération pourrait sembler presque ordinaire, 306 logements sociaux du 16e arrondissement construits en 1935, que la Ville va rénover. Pourtant, il en dit beaucoup sur l'un des défis majeurs auxquels Paris est confronté : l'adaptation de nos logements au changement climatique.

Les présents travaux permettront d'isoler les combles, de changer les menuiseries, d'installer des protections solaires, ou encore d'améliorer la ventilation. A la clé, près de 30 % de consommation énergétique en moins, et une réduction de 40 % des gaz à effet de serre.

Adapter Paris au changement climatique, nous le savons, ce n'est pas seulement végétaliser l'espace public, c'est surtout préparer les logements dans lesquels les Parisiens vivront les canicules et les grands froids de demain. Notre divergence ne repose donc pas sur la direction prise par la Ville de Paris, elle repose sur la vitesse d'exécution.

Paris compte en effet aujourd'hui 276.000 logements sociaux, quasiment un quart des résidences principales. La Ville porte depuis plusieurs années un objectif de 5.000 rénovations par an, de sorte que la rénovation intégrale du parc social est prévue pour 2050. 2050, c'est trop long face à l'urgence climatique, il faut donc changer d'échelle. Pour cela, pas de magie : il faut renforcer l'enveloppe budgétaire.

C'est précisément l'ambition du plan de rénovation de logements que nous portons au groupe Paris apaisé : tripler le rythme de rénovation du parc social pour atteindre "a minima" 12.000 logements par an, et achever sa rénovation en dix ans. Cette ambition est entièrement financée, 900 millions d'euros supplémentaires sur une mandature pour la mise en place d'une politique d'accession sociale à la propriété permettant aux locataires volontaires d'acquérir leur logement social à hauteur de 1.000 ventes supplémentaires par an. En dix ans, c'est 1,5 milliard d'euros de recettes ainsi mobilisables pour rénover tout le parc social, mais aussi renforcer la participation pour la rénovation du parc privé à hauteur de 100.000 logements supplémentaires.

Voilà, mes chers collègues, le débat que nous devons avoir. Nous ne pouvons pas multiplier les plans, afficher des objectifs toujours plus ambitieux, sans mettre en parallèle les moyens de ces investissements. Sortez donc de votre zone de confort en cette période de préparation du budget. Face à l'ampleur du défi climatique, nous devons être capables d'imaginer de nouvelles recettes, de mobiliser autrement notre patrimoine, de réorganiser nos dépenses et de dégager de nouvelles capacités d'investissement sans demander une nouvelle fois davantage au contribuable parisien.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci.

Chère Madame BOILLOT, vous nous parlez de vente de logements sociaux. Je recevais il y a quelques mois M. BROWNE, le Ministre irlandais du logement de centre droit. Il m'a expliqué que son pays avait fait une terrible erreur il y a une vingtaine d'années : vendre massivement des logements sociaux.

Il y a quelques semaines, l'élection de Berlin a mis en tête, et c'est une très bonne chose, la liste de "Die Linke", dont la proposition est justement de racheter une grande partie des logements qui ont été vendus il y a quelques décennies, suivant la logique de Mme Thatcher dans la capitale allemande.

La vente de logement social a été, à Amsterdam, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, la pire des choses. Aujourd'hui, même l'Union européenne, qui soutenait à l'époque ces opérations de vente, nous explique que c'était une énorme et terrible erreur que d'avoir promu la vente de logement social. Heureusement, en France, et en particulier à Paris, jamais nous n'avons vendu de logement social depuis 25 ans, et c'est une très bonne chose. Surtout, ne faisons pas la même erreur. Il est hors de question que nous nous engagions dans cette voie.

Ensuite, sur le rythme de rénovation du parc social, je vous rappelle une fois de plus qu'elle a été engagée depuis 2009, déjà à un rythme élevé, et que les logements sociaux de Paris constituent le parc le plus rénové de France, et de très loin. Si nous n'allons pas plus vite que ce rythme de 5.000 logements sociaux, qui est le plus

rapide de France, et de très loin, c'est parce que nous avons beaucoup de gens à reloger. Cela nous poserait un énorme problème d'avoir des milliers de personnes de plus à reloger.

Nous sommes très en avance sur l'ensemble des autres acteurs français, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé. Nous maintenons cette avance avec une haute qualité d'exécution, en particulier sur la rénovation des H.B.M. Ce projet, qui est à proximité des rénovations de grande qualité des secteurs du Parc des Princes, fera sûrement honneur à nos bailleurs, Paris Habitat en l'occurrence.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 236.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 236).

2026 DLH 89 - Octroi et modification de garanties d’emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 89, et la parole est à nouveau à M. CANAL, comme pour les trois prochains projets de délibération, d'ailleurs. J'en profite, si vous voulez vous désinscrire, n'hésitez pas.

M. Grégory CANAL. - Je ne vais pas faire cette fleur à M. BAUDRIER, tout de même !

Nouveau projet de délibération pour une garantie d'emprunt. Là encore, c'est un exemple d'un montant assez important, près de 40 millions d'euros, sur lequel vous apportez une garantie d'emprunt. 40 millions d'euros, ce n'est évidemment pas rien, d’autant plus que, en contrepartie, c'est une garantie d'emprunt à 100 %. C'est marqué noir sur blanc dans les clauses, le prêteur estime que, à tout moment, il peut exiger le remboursement. J'ai rarement vu des contrats rédigés de la sorte, on appelle généralement cela des contrats léonins.

Je voudrais quand même vous dire, Monsieur BAUDRIER, que, dans ce cas d'espèce, c'est aussi un cas d'école. Ce sont des lots qui ont été préemptés il y a des années, 2018, 2020, 2022, et c'est seulement maintenant que vous actionnez la garantie d'emprunt. Dans l'intervalle, Monsieur, je le dis incessamment, et je vous le répéterai, les taux, eux, ont été multipliés par deux.

A l'époque, si vous aviez fait cet emprunt, il serait à 0,75. Il est à présent le double, 1,50. Cela veut dire que, là encore, vous avez ouvert grand les fenêtres et vous avez jeté l'argent. Cet argent, encore, aurait pu être réemployé ailleurs.

N'hésitez pas, si vous avez besoin de faire des économies, appelez-nous, nous saurons en trouver.

Je voudrais vous dire, Monsieur BAUDRIER, que cela ne sert à rien de déplorer, de râler, de faire de la caricature de vos oppositions. On ne vous lâchera pas, parce que votre politique est inique. Elle va dans le mauvais sens, nous en sommes convaincus, et nous vous le répéterons chaque fois, dans tous les projets de délibération. C'est l'exemple par A + B que vous vous y prenez mal.

En plus, vous offrez une garantie à 100 % et, en contrepartie, vous n'avez obtenu que deux lots réservataires, c'est-à-dire une misère. Vraiment, le business, avec vous, c'est toujours dans un seul sens. Je ne sais pas à qui cela profite, mais, en tout cas, certainement pas à l'intérêt des Parisiens.

Encore une fois, nous sommes opposés à votre politique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Monsieur CANAL, la dernière fois, vous étiez contre la production de logement social, vous préfériez garder des immeubles de logement vides. En début de séance, vous préfériez garder un immeuble de bureaux vides pour être contre le logement social. Cette fois, vous êtes contre une opération de logement social parce qu'on apporte une garantie d'emprunt à la Caisse des dépôts et des consignations, un acteur vraiment extrêmement risqué - humour -, qui est le principal financeur du logement social depuis des décennies.

Franchement, vous venez chercher la petite bête avec ce type d'argument complètement déconnecté du réel. Ce projet de délibération est classique, technique, de financement lié à la garantie de la Caisse des dépôts, comme il y en a des centaines pour toutes nos opérations de logement social. Cela me semble un argument qui cache mal

votre volonté de vous opposer par principe, avec tous les arguments possibles de la Terre, à la création de logement social.

Monsieur CANAL, je vous rassure, nous allons continuer à produire plein de logements sociaux, nous allons apporter plein de garanties d'emprunt, racheter plein d'immeubles de logements vides, racheter plein d'immeubles de bureaux vides, et nous en sommes fiers !

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DLH 89).

2026 DLH 118 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par "Paris Habitat".

2026 DLH 177 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par "Habitat Social Français" (HSF).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 118, et la parole est à M. CANAL, tout comme pour le projet DLH 177, de nouveau. Monsieur CANAL, je propose de regrouper les deux projets de délibération. Si vous n'êtes pas d'accord, évidemment, il n'y a pas de problème.

M. Grégory CANAL. - Oui, merci, Madame la maire.

Monsieur BAUDRIER, ce n'est pas parce que vous répétez dix fois un mensonge que cela devient une vérité.

Premièrement, sur votre exemple de Mme Thatcher, sachez que vos chiffres sont erronés. La politique d'accession sociale à la propriété de Margaret Thatcher a été un succès, un succès absolu, et s'il y a bien un pays où cela a fonctionné, c'est celui-ci. D'ailleurs, cela lui a permis sa réélection en 1983. Demain, nous vous ressortirons les chiffres, car, manifestement, en bon communiste que vous êtes, vous avez des problèmes avec la vérité et l'authenticité. Ce n'est pas grave, nous sommes habitués.

Mais oui, vous ne savez organiser que la famine immobilière ! Nous, nous faisons autre chose : nous la nourrissons.

Je reviens donc au cœur du débat. Cela ne nous empêchera pas d'avancer. Ces deux projets de délibération concernent le 15e arrondissement.

Sur le premier projet de délibération, Madame la Maire, je souhaiterais un vote dissocié, car nous sommes favorables à la rénovation pour Felix-Faure, mais nous sommes défavorables pour la partie Gecina. Gecina, cette préemption que vous avez réalisée il y a peu, pose beaucoup de problèmes aux locataires, car cette opération a été faite dans le dos de la mairie du 15e arrondissement, et d'ailleurs aussi dans le dos des locataires, qui ont découvert cela à la dernière minute, en quelque sorte. Evidemment, ils ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés, entre les deux modalités opératoires suivantes : vont-ils conserver leurs baux de droit privé, c'est-à-dire les baux avec lesquels ils sont rentrés dans leur logement, qui leur conviennent très bien, ou vont-ils basculer dans un bail social, avec le risque qu'ils dépassent les plafonds P.L.S. de 150 % ? Dans cette hypothèse, au bout de deux ans, ils seront obligés…

Oui, Monsieur TIBERTI, des gens ont un foyer avec des enfants et ont envie de vivre tranquillement dans le 15e arrondissement. Ils étaient tranquilles, puis, tout à coup, on les préempte, et on ne leur fait comprendre rien du tout, ils n'ont aucune information, ils sont dans le vide, et ils ne savent pas si, dans deux ans, ils devront partir parce qu'ils ne correspondent plus à vos critères, alors qu'ils avaient un projet de vie dans le 15e. Pourquoi ? Parce que vous les empêchez d'avoir une prévisibilité de vie, vous empêchez les classes moyennes d'avoir un parcours de vie ordinaire dans le 15e arrondissement.

Oui, Monsieur TIBERTI, vous n'aimez pas les classes moyennes, et vous vous astreignez depuis dix ans à les faire partir ! Si vous croyez que vous allez les retenir avec vos dispositifs intermédiaires "farfelus" que personne ne comprend, laissez-moi vous dire que la "dégringolade" va continuer : 14.000 départs par an. N'oubliez pas, Monsieur TIBERTI, que ce sont ceux qui partent qui paient la T.F. A la fin de l'année, vous viendrez pleurer en nous disant "oh là là, l'Etat ne nous donne pas assez", alors que c'est vous qui avez racketté les propriétaires, et les locataires qui avaient de l'argent pour acheter se sont "barrés".

Voilà la politique que vous conduisez ! Mais M. BAUDRIER nous dira que c'est extraordinaire, que cela marche de manière exceptionnelle dans je ne sais dans quel pays au fin fond du monde, y compris en Chine.

Je poursuis mon intervention sur l'autre DLH. C'est le même cas de figure, Madame, un établissement d'hébergement sanitaire qui se trouve transformé en logements sociaux. Nous pensons que la destination qui était accolée à Necker devait demeurer dans le domaine sanitaire. Malheureusement, là encore, M. BAUDRIER nous fait une entourloupe, et cela devient huit petits logements au lieu de bénéficier au public sanitaire.

Là encore, ce sont donc encore des classes moyennes et des classes actives dans le 15e arrondissement qui vont partir pour le plus grand plaisir du "béton BAUDRIER".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre sur les projets DLH 118 et DLH 177, la parole est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur CANAL, vraiment, votre haine du logement social vous égare. Vous avez réussi à nous dire exactement l'inverse de tout ce qui est écrit dans l'ensemble des livres d'histoire sur le logement social. La politique de Mme Thatcher de vente de logements sociaux a été la pire catastrophe mondiale de la politique du logement. Il y a un consensus très large à ce sujet. Venir nous dire exactement le contraire, c'est vraiment du grand n'importe quoi.

Vous nous avez dit que vous préfériez les logements vides au logement social, vous avez dit que vous préfériez les bureaux vides au logement social, et vous venez maintenant nous inventer encore autre chose : vous préférez la vente à la découpe au logement social.

Qu'allait faire le groupe Gecina si nous ne rachetions pas cet immeuble ? Il l'aurait vendu à la découpe, et des centaines de locataires auraient été menacés d'être jetés hors de chez eux. Heureusement, nous avons acheté cet immeuble.

Bien entendu, les locataires, comme tous les locataires de Gecina dans toutes les préemptions que nous faisons, ont le choix. D'abord, ils peuvent garder leur bail actuel de droit privé aussi longtemps qu'ils le peuvent. Je peux vous dire que, quand on leur explique cela, ils sont ravis, parce qu'ils ont l'assurance de rester locataires à long terme. Sinon, si leurs revenus le leur permettent, ils peuvent choisir un bail social, et leur loyer baissera.

De toute façon, ce sont eux qui décident et, dans les deux cas, ils sont gagnants. Je peux vous dire que, systématiquement, dans les derniers immeubles de Gecina où je suis allé expliquer tout cela aux locataires, plusieurs personnes ont pleuré de joie en se rendant compte qu'ils allaient garder leur logement, voire, pour certains, faire baisser leur loyer.

Heureusement donc que nous avons évité cette vente à la découpe et que des dizaines de locataires de cet immeuble n'ont pas été virés de leur logement. Cela fait honneur à notre majorité d'engager cette bataille contre la vente à la découpe.

Monsieur CANAL, vous avez vraiment raconté n'importe quoi.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, dans le cadre d'un vote disjoint l'article 4 du projet de délibération DLH 118 à la demande du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 118 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 118).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 177.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 177).

2026 DLH 258 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Modification de la délibération 2024 DU 145. Avenant à la convention de mise à disposition de différents terrains.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous propose que nous examinions un dernier projet de délibération, le projet DLH 258.

La parole est à Mme VERZELETTI.

Madame VERZELETTI, c'est à vous la parole sur le DLH 258, à moins que vous ne vouliez pas la prendre.

Mme Céline VERZELETTI. - Je suis désolée, comme on avait dit que l'on terminait à 21 heures, je pensais que c'était fini.

Quand on parle du projet de renouvellement urbain de la cité Python-Duvernois dans le 20e arrondissement, on nous vend une métamorphose moderne, verte et idéale, on nous parle de mixité, de désenclavement. Pourtant, la réalité du terrain est tout autre. Sous couvert de rénovation, ce projet incarne un vrai passage en force. C'est finalement l'histoire d'un quartier populaire que l'on défigure sans ses habitants et habitantes, voire contre ses habitants et habitantes.

Rappelons d'abord une vérité essentielle : il n'y a pas eu de réelle concertation. Ce que les institutions ont appelé du dialogue, c'étaient des réunions d'information pour nous présenter des décisions déjà actées sur plan. Face à ce mépris, les habitants et habitantes ne se sont pas tus, un collectif s'est monté, soutenu par des acteurs notamment du D.A.L., et il y a eu des manifestations, des blocages, et même des occupations de toits. Je le sais particulièrement, puisque nous y sommes allés et nous avons soutenu ces habitants, ces habitantes et ces associations.

Des riverains se sont donc perchés sur leurs propres immeubles pour crier "stop", pour empêcher ces brise-roche de détruire leur foyer. Ce n'est pas rien, ils y ont passé plusieurs nuits.

Cette image forte était le symbole ultime d'un quartier poussé à bout, prêt à tout pour faire entendre sa voix. Pourquoi cette colère ? La démolition massive n'était pas une fatalité. Toutes les études indépendantes le prouvent : la réhabilitation lourde des bâtiments existants était parfaitement possible. Elle aurait d'ailleurs coûté nettement moins cher, et toutes les études, notamment indépendantes, le prouvent, tout en évitant le bilan carbone catastrophique de la démolition-reconstruction.

On préfère donc bétonner à nouveau, créer des chantiers interminables et toxiques aux portes du périphérique, plutôt que de restaurer l'existant et d'en profiter pour faire des espaces verts où l'on peut enfin respirer. Pire encore, sur le plan social, on détruit du logement très social, du logement aux loyers très bas, accessible, vous le savez, aux ménages les plus modestes. En reconstruction du neuf, les charges explosent et les loyers augmentent, c'est un fait.

Disons les mots tels qu'ils sont : ce projet participe à la gentrification programmée de l'Est parisien. On chasse les classes populaires sous prétexte de restructuration.

Ce qu'il s'est passé et continue de se jouer à Python-Duvernois concerne tout Paris. Voulons-nous une ville encore très bétonnée, réservée à des plus aisés, ou une ville qui prend en compte le dérèglement climatique, qui développe des logements abordables et qui fait vivre à tous les niveaux une véritable démocratie locale ?

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERZELETTI.

M. Eric PLIEZ a demandé la parole en tant que maire du 20e arrondissement, pour deux minutes.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Oui, quelques mots face à un tissu de mensonges et de méconnaissance d'un projet qui a tant d'années.

La démolition permet aux gens de sortir le nez du périphérique, dans ce quartier où le taux de maladies liées à la pollution est le plus énorme de Paris, dans ce quartier où trois bâtiments seront rénovés avec le droit au retour pour les habitants, dans ce quartier où l'accompagnement des familles a permis à toutes et tous de trouver un logement de leur choix, provisoire ou le temps de revenir, dans ce quartier où l'on construit 3 hectares de parc, où il fait bon vivre ensemble.

Vous rêvez de ghetto, nous rêvons de mieux être pour les habitants des quartiers populaires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame VERZELETTI, je crois que vos propos révèlent une méconnaissance totale du projet en question. Vous auriez dû venir à l'une des dizaines de réunions de concertation qui ont eu lieu entre 2009 et 2014 sur la démolition des immeubles de 124 logements, dont la moitié étaient mono-orientés avec 100 % des fenêtres qui donnaient sur le périphérique.

A l'époque, il y avait plus de 300 personnes à chacune de ces réunions. Toutes ces personnes, tous les habitants de cet immeuble "engueulaient" l'adjoint à l'urbanisme de l'époque du 20e, c'est-à-dire moi, en demandant que l'on démolisse le plus vite possible ces logements, qui étaient les pires de Paris, avec les pires nuisances, avec des effets sur l'asthme, des maladies terribles pour leurs enfants. Ils demandaient et exigeaient de notre part qu'on les démolisse le plus vite possible pour être relogés, et ils avaient bien raison. C'est pour cela que nous les avons démolis.

Si vous étiez venue lors de toutes les réunions de concertation, les dizaines de réunion entre 2014 et 2020 sur le projet A.N.R.U., vous auriez vu que nous nous sommes battus avec les habitants contre l'A.N.R.U. pour conserver les trois grandes tours, parce que les habitants, comme nous d'ailleurs, la mairie du 20e et la Ville de Paris, ont souhaité conserver ces immeubles pour que le quartier garde sa forme urbaine.

Tous les habitants des immeubles le long du périphérique, eux, subissaient des nuisances dramatiques en termes de pollution de l'air, qui ont d'ailleurs été objectivées par la première étude d'impact sur la santé réalisée sur l'aménagement d'un quartier par la Ville de Paris, qui est disponible. Vous auriez vu que seuls ces logements, qui étaient très dégradés en termes d'impact sur la santé, ont été démolis, et l'ensemble des personnes, relogées.

Les démolitions ont pour objet de sauver plusieurs centaines de ménages qui habitaient dans les logements les plus défectueux en termes de santé publique. C'était donc une politique de santé publique, qui était d'ailleurs demandée à cor et à cri par les habitants.

Pour ce qui est de la reconstitution de l'offre très sociale, nous avons évidemment reconstitué énormément d'offres très sociales. D'ailleurs, grâce à l'appui d'Eric PLIEZ, maire du 20e, que je remercie, ce quartier de la porte de Bagnolet est l'un des quartiers de Paris où nous avons créé le plus de logements très sociaux, y compris en rachetant des immeubles Gecina, ce qui ne plaît pas à M. CANAL à ma gauche.

Nous avons créé énormément de logements très sociaux, dont un immeuble Genica de 300 logements, à toute proximité, et nous allons continuer à créer du logement social avec le projet R.A.T.P. Belgrand. Je pense donc que nous pouvons être légitimement fiers de notre politique urbaine de création d'espaces verts, de protection des locataires dans les pires logements de Paris, et de reconstitution d'une offre sociale encore plus large à la porte de Bagnolet que nulle part ailleurs dans Paris.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 258.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 258).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous reprenons demain matin à 9 heures avec la remise de la médaille Grand Vermeil au grand gouverneur militaire de Paris, puis nous reprendrons avec le projet de délibération DLH 289.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 octobre 2026 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 7 octobre 2026 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, s'il vous plaît, nous allons reprendre nos travaux.

Remise de la médaille Grand Vermeil au général Loïc MIZON, gouverneur militaire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi tout d'abord d'avoir un mot personnel pour le général de division Loïc MIZON, gouverneur militaire de Paris, qui a quitté ses fonctions comme gouverneur militaire de Paris, et de vous annoncer, en permettant évidemment d'y rendre un hommage collectif, que je lui remettrai une décoration de la Ville pour ses années au service du gouverneur militaire de Paris.

Je tiens à distance, parce qu'il ne pouvait pas être à nos côtés ce matin, à l'assurer de notre gratitude dans l'ensemble des missions couvertes par le G.M.P. Missions dont la plupart sont de nature défensive et d'intérêt stratégique national, mais également le pilotage opérationnel de la mission Sentinelle qui, depuis de très nombreuses années maintenant, accompagne les Parisiens et la Préfecture de police dans ses missions de sécurité publique.

2026 DLH 289 - Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de prestation de service Ville de Paris. - Etat 2026-2029.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons continuer les travaux sous la DLH, les projets de délibération DLH rapportés par Jacques BAUDRIER.

Nous examinons tout d'abord le projet de délibération DLH 289, contrôle des règles d'hygiène de l'habitat, convention de prestation de service Ville de Paris.

La parole pour commencer est à Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, depuis de nombreuses années, Paris mène un combat déterminé contre l'habitat indigne. Pouvoir vivre dans un logement décent et salubre, ce n'est pas un luxe, c'est un droit fondamental. Ce combat a produit des résultats. La majorité des situations d'insalubrité, qui touchaient certains quartiers de manière particulièrement importante, ont été résorbées.

Entre 2002 et 2018, près de 2.200 immeubles et 56.000 logements ont été traités dans le cadre d'un plan d'ampleur et les actions menées contre les marchands de sommeil ont conduit à des peines exemplaires, mais cette bataille n'est ni finie ni gagnée.

L'habitat indigne demeure une réalité préoccupante, liée à la fois à la prédominance d'un bâti ancien, on en a parlé hier, c'est plus de 80 % du bâti parisien qui a plus de 100 ans, au nombre important de très petits logements, et à la malveillance des marchands de sommeil.

Ces situations touchent quasiment systématiquement des personnes qui sont en situation de fragilité extrême, ce qui les rend encore plus difficiles à repérer. C'est précisément pour cela que nous devons continuer à agir et, surtout, agir plus vite, parce que ce combat est l'affaire de toutes et tous.

La Ville agit en lien étroit avec l'ensemble des acteurs, notamment les services de l'Etat. Paris a su, en parallèle, développer une expertise aujourd'hui reconnue et qui a conduit l'A.R.S. à déléguer à la Ville la mise en œuvre de la police spéciale de l'insalubrité depuis 1988. C'est tout l'objet de la convention qui nous est proposée aujourd'hui et qui vise à consolider la coopération avec l'A.R.S. sur la période 2026-2029.

Nous renouvelons donc aujourd'hui un partenariat qui fonctionne. Chaque année, 4.000 à 5.000 signalements sont reçus et instruits par les services techniques de l'habitat. Pour 2025, c'était 4.021. 255 rapports ont été transmis à l'A.R.S. pour permettre la prise d'arrêtés d'insalubrité et 789 procédures de mise en demeure ont été engagées. Lorsque les propriétaires ne font pas les travaux nécessaires, la Ville peut aller jusqu'à les faire réaliser d'office. 43 chantiers de travaux d'office ont ainsi été réalisés en 2025.

En parallèle, la Ville mène un travail de prévention et d'identification d'immeubles cumulant des facteurs de fragilité. En 2025, pas moins de 48 ont ainsi été identifiés et seront expertisés. Ces chiffres démontrent une chose : la puissance publique ne doit pas simplement constater l'indignité d'un logement, elle doit agir pour y mettre fin.

De la même manière, nous poursuivrons sans relâche les marchands de sommeil qui s'enrichissent en exploitant la détresse des plus précaires, et nous serons toujours aux côtés de ceux qui sont victimes de ces pratiques. C'est un travail de longue haleine, une politique menée en continu, à une échelle fine. Un combat que nous continuerons à mener tant qu'il restera des logements indignes à Paris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le maire.

On est bien d'accord que l'on ne devrait pas avoir peur de respirer chez soi. Pourtant, à Paris, des enfants, des familles dorment encore dans des chambres couvertes de moisissures. Des personnes âgées vivent dans le froid et l'humidité. Des personnes handicapées restent prisonnières de leurs immeubles, parce qu'un ascenseur demeure en panne pendant des semaines.

Leurs familles attendent. Elles attendent une visite, des travaux, un relogement, elles attendent simplement que leur droit de vivre dignement soit respecté.

Que nous apprend ce projet de délibération ? Les services de la Ville ont reçu 4.021 signalements concernant l'hygiène des logements. Mais vous le savez, derrière chacun de ces signalements, il y a des familles, il n'y a pas qu'un numéro de dossier.

L'A.R.S. le reconnaît elle-même, l'exposition aux moisissures peut provoquer ou aggraver l'asthme, par exemple, chez les enfants. Alors, arrêtons de parler de procédure, parce que lorsque nous parlons de procédure, en tout cas nous, on est très interpellés et on vous interpelle.

Très souvent, vous nous répondez, avec un mépris technocratique, que vous savez faire, le dossier est en cours, le bailleur a été saisi, la procédure suit son chemin, mais la maladie, elle, n'attend pas. Les moisissures ne disparaissent pas parce qu'un service a envoyé un "mail" à un autre service.

Nous le savons, parce que nous avons créé soslogement.fr, à défaut de paris.fr, pour que la parole des locataires ne soit pas étouffée. Les témoignages que nous recevons sont nombreux : infiltrations, nuisibles, ascenseurs en panne, rénovations ratées et moisissures qui reviennent sans cesse. Tous racontent la même chose : les appels, les courriers, les relances, puis l'attente.

Soslogement.fr met des images et des visages sur ce que vos tableaux administratifs ne montrent jamais. Cette convention compte les signalements, les rapports et les réunions, mais elle ne fixe aucun délai maximal pour intervenir, aucune procédure accélérée pour les enfants malades, aucune priorité clairement définie pour les personnes âgées ou handicapées, aucun objectif de réduction du nombre de dossiers en attente.

Voilà pourtant ce que nous demandons : des délais publics et opposables, un traitement prioritaire des personnes vulnérables et une procédure d'urgence lorsqu'un certificat médical établit que le logement met en danger la santé d'un occupant.

Parce que les mêmes témoignages reviennent sans cesse concernant, je vous le donne en mille, Paris Habitat, nous assumons notre proposition. Il ne s'agit pas d'un démantèlement, je le redis, c'est scinder ce mastodonte de plus de 125.000 logements en deux structures territoriales pour rapprocher les décisions des locataires, pour renforcer les équipes de proximité, pour que les responsables soient enfin identifiables.

Nous voterons bien sûr cette convention, parce que les contrôles sont nécessaires, mais retenez bien ceci : lorsqu'un logement rend malade, l'attente n'est plus une lenteur administrative, l'attente devient une mise en danger. Face à la mise en danger de nos enfants, des familles, des personnes âgées, nous ne nous tairons jamais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Monsieur BOURGEAT-LAMI, de donner l'occasion de rappeler les victoires importantes que nous avons eues contre les marchands de sommeil et à l'occasion de cette convention avec l'Etat, saluer le rôle de l'Etat, de la vice-procureur et du travail excellent avec la justice et les services de police pour lutter contre les marchands de sommeil et les faire condamner avec célérité.

Depuis plusieurs années, cette coopération est renforcée. Nous avons obtenu des condamnations extrêmement rapides de marchands de sommeil, qui maintenant ne sont plus tranquilles du tout à Paris. Au contraire, c'est une excellente chose. Merci à la fois aux services de la Ville et aux services de l'Etat, qui font diligence de ce point de vue.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur BOURGEAT-LAMI, nous avons gagné la bataille contre l'insalubrité massive qui touchait des quartiers entiers, en particulier du 18e et du 20e arrondissement en 2001, en traitant plus de 56.000 logements et 2.200 immeubles entre 2002 et 2018.

Maintenant, nous traitons des questions d'insalubrité et de sécurité bâtimentaire, je dirais standards, avec de l'ordre de 4.021 signalements par an, qui permettent d'engager, comme vous l'avez dit, 789 procédures de mise en demeure au titre des règles d'hygiène et de salubrité.

Nous ne sommes donc plus face à des problèmes massifs comme il y a une vingtaine d'années. Néanmoins, il faut être vigilant, en particulier du fait du réchauffement climatique qui est un facteur aggravant important pour les questions d'humidité, et donc de moisissures, qui risquent de progresser si nous ne rénovons pas les immeubles à un rythme élevé.

Madame NOURI, vous mettez en accusation les bailleurs sociaux, mais je tiens à vous dire que l'essentiel des problèmes n'est pas chez les bailleurs sociaux. Il est en particulier dans l'habitat privé et c'est le sujet de la rénovation d'ampleur de l'habitat privé qui sera la meilleure des solutions pour résoudre ces problèmes de moisissures et d'humidité qui vont aller croissant avec le réchauffement climatique.

Nous pourrons faire le bilan de l'action de la rénovation d'ampleur de l'habitat privé au mois de novembre, lors de la communication qui sera présentée. En tout cas, nous arriverons normalement cette année à près de 7.000 financements de rénovation d'habitat privé. C'étaient 4.000 l'an dernier, 1.500 il y a deux ans, donc cela progresse, mais il faut encore que nous accélérions le travail, en lien bien sûr avec la brigade de protection du logement et le service technique de l'habitat.

Néanmoins, face au réchauffement climatique qui, malheureusement, favorise de façon importante le développement de l'humidité et des moisissures, il nous faut agir et je tiens à saluer l'action des bailleurs sociaux, en particulier Paris Habitat et R.I.V.P., qui ont mis en place des procédures spécifiques pour le traitement de l'insalubrité et des moisissures.

Tous les Parisiennes et les Parisiens peuvent donc nous contacter au niveau du service technique de l'habitat ou des services des bailleurs. Nous intervenons avec diligence pour résoudre ces problèmes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci Beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 289).

2026 DLH 251 - Avenant n° 20 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 251, avenant de la SOREQA.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le maire, je voudrais saluer le lancement de cette procédure d'appropriation, qui va permettre de débloquer une situation qui date de 2022. Nous avons eu, dans un îlot très historique de la rue Saint-Séverin, à deux pas de Notre-Dame, l'effondrement d'un escalier que l'on pourrait qualifier de multiséculaire, dans un immeuble lui-même historique.

Un arrêté de mise en sécurité a été pris pour cet îlot du 9-11 rue Saint-Séverin, avec des procédures d'évacuation d'un bâtiment totalement dégradé et insalubre. Il y avait 32 logements, 2 locaux commerciaux, évidemment tous les résidents n'ont pas rejoint ce bâtiment.

Difficulté que l'on rencontre souvent, un bon nombre de propriétaires ont refusé de régler leurs charges courantes et les appels de fonds pour réaliser les travaux.

Un administrateur judiciaire a donc été désigné pour ordonner des travaux de consolidation qui étaient tout à fait urgents, préalables à une réhabilitation et à la levée de l'arrêté de mise en sécurité.

La tranche 1, qui est quand même d'un montant très important, 4 millions d'euros, prévoyait la réalisation de micropieux, comme c'est l'usage, et de reprise des reprises structurelles pour assurer la stabilité de l'immeuble, parce qu'on en est là dans cet îlot historique.

Cette première tranche a été engagée avec une avance de subvention publique très importante de 900.000 euros, qui a été portée par l'Agence nationale de l'habitat, que je remercie. Au total, 70 % du montant de cette première tranche de 4 millions devait être pris en charge par la puissance publique, 50 % par l'Agence nationale de l'habitat, 20 % par la Ville de Paris, 800.000 euros qui n'ont pas été encore versés. Il s'agit donc d'un engagement très important, il faut le signaler, de la puissance publique, dont la Ville.

Or, la situation s'est retrouvée totalement bloquée, amenant à une suspension de travaux puisqu'une majorité de copropriétaires ont continué à refuser de payer les appels de fonds et sur les 33, 21 ont versé moins de 3 % des sommes demandées, donc le risque était que l'arrêté de péril perdure pendant de longues, de très longues années dans un quartier qui plus est très touristique.

La Ville lance donc avec la SOREQA une procédure d'appropriation publique, procédure pas si courante que cela quand même. Cette procédure, certes longue, devrait aboutir, mais vers 2030 environ. Elle permettra aux copropriétaires d'être indemnisés sur la base de la valeur du bien qui est évaluée bien sûr par l'immobilier de l'Etat, les Domaines, retranchée de leurs dettes. Elle permettra à la SOREQA de mettre en sécurité ce bâtiment, très probablement, Monsieur l'adjoint, qui sera cédé à un bailleur social de la ville pour réaliser des logements et accueillir, je l'espère, de nouvelles familles, ce dont je me réjouis.

Je voterai évidemment des deux mains ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame BERTHOUT, de souligner l'action extrêmement positive de la SOREQA, qui agit depuis 25 ans à Paris. Comme nous l'évoquions il y a quelques instants, à l'époque, 2.200 immeubles ont été traités en une quinzaine d'années. C'est un phénomène massif.

Cet avenant à la concession de lutte contre l'habitat dégradé avec la SOREQA concerne six nouvelles adresses en appropriation publique et deux nouvelles adresses en suivi incitatif, donc huit immeubles relativement aux 2.200 que l'on a traités il y a 15 ans.

On voit bien que ce sujet de sécurité bâtimentaire lourd et d'habitat indigne et très dégradé est heureusement extrêmement résiduel. Il n'empêche qu'il faut que nous continuions à intervenir sur les quelques adresses en question, dont bien sûr celle de la rue Saint-Séverin dont vous avez très bien exposé les problèmes.

La mission de la SOREQA est d'accompagner les copropriétés en difficulté. Actuellement, elle suit encore 147 adresses à Paris, dont 69 en appropriation publique et 78 en suivi incitatif. Surtout, son action se déploie de façon très importante hors du territoire parisien, en particulier sur les territoires de Plaine Commune et d'Est Ensemble, où toute l'expertise acquise sur le territoire parisien, où elle a fait un excellent travail, permet de se déployer et de participer à la résorption de l'habitat insalubre et de l'habitat indigne à l'échelle du Grand Paris.

Bravo et merci aux équipes de la SOREQA, qui font un excellent travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 251).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au projet de vente à la découpe de l'immeuble du 26, rue Camille-Desmoulins.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons les vœux non rattachés.

Le premier, le vœu n° 30, est relatif à une vente à la découpe.

La parole est à Adrien TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le maire.

Ce vœu a d'abord, en réalité, pour objet de remercier les locataires du 26, rue Camille-Desmoulins pour la lutte exemplaire qu'ils mènent.

Pourquoi sont-ils en lutte ? Tout simplement parce que leur propriétaire cherche à maximiser son profit en les mettant dehors. Depuis de nombreuses années, parfois plus de 40 ans pour certains, ils vivent dans cet immeuble du 11e arrondissement et la famille qui possède l'immeuble a décidé de mettre fin aux baux au fur et à mesure qu'ils se terminent, pour pouvoir récupérer un immeuble vide, le vendre soit à la découpe, soit très cher parce que vide.

Le propriétaire n'est pas obligé de faire cela. Il pourrait gagner de l'argent, certes, moins, en le vendant directement à un prix raisonnable à la Ville. Ce n'est pas le choix qu'il a fait jusqu'à présent puisqu'il a commencé évidemment par donner des congés à ses locataires.

Les choses ne se passent pas tout à fait comme il le souhaite, puisque les locataires se battent, agissent, se manifestent et les élus du 11e, le maire David BELLIARD, moi-même et toute la majorité, nous les soutenons.

Ce vœu cherche donc d'abord à les soutenir et aussi à interpeller l'Etat pour que la loi Aurillac qui nous permet, dans certains cas, de protéger les locataires des ventes à la découpe soit élargie pour pouvoir faire entrer cet immeuble dans ce périmètre. La loi Aurillac, qui nous rappelle que certains maires du 7e arrondissement ne plaidaient pas le dilettantisme dans leur mandat face à un tribunal.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Adrien TIBERTI, pour ce vœu qui permet d'exprimer le soutien de notre majorité aux locataires du 26, rue Camille-Desmoulins, qui se mobilisent avec courage et détermination contre cette vente à la découpe engagée par leur propriétaire.

Malheureusement, nous constatons une recrudescence importante du nombre de ventes à la découpe actuellement à Paris, liées au phénomène de la grande transmission du patrimoine des "baby-boomers". Il est donc très important que notre majorité soit pleinement mobilisée, tant au niveau central que dans les mairies d'arrondissement, pour soutenir les locataires.

J'ai eu l'occasion, au mois de juin, de réussir, avec quatre collectifs de locataires, à faire évoluer les positions des propriétaires et obtenir des renouvellements de baux de façon très importante, et à régler un certain nombre de situations.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas pour le 26 rue Camille Desmoulins. Nous les avons soutenus avec vous, Adrien TIBERTI et David BELLIARD. Nous les avons reçus le 27 mai dernier. Nous étions présents ensemble à

leurs côtés lors de leur manifestation du 19 septembre. Malheureusement, à ce jour, les propriétaires n'ont pas encore accepté de participer aux réunions tripartites que nous leur proposons.

Il semblerait que les choses évoluent ces derniers jours grâce à leur mobilisation, grâce à notre soutien, donc nous allons normalement pouvoir enfin organiser cette rencontre quatre mois après, ce qui a évidemment induit beaucoup d'inquiétude et de tensions, en partie pour les locataires dont les baux arrivent à échéance à très court terme.

Ce vœu exprime le soutien que nous avons publiquement déjà exprimé concrètement ensemble, mairie du 11e et Hôtel de Ville, auprès des locataires, et à juste titre interpelle le Gouvernement pour que nous fassions évoluer la loi Aurillac pour étendre les garanties aux locataires victimes de la vente à la découpe, surtout que, très probablement, ces phénomènes seront en croissance à court terme à Paris et dans toutes les grandes villes.

Il est donc très important que nous travaillions à faire évoluer la législation. C'est un travail qui va pouvoir s'engager grâce au vote de ce vœu qui, j'espère, rassemblera l'unanimité de notre assemblée. Merci et bravo aux locataires de la rue Camille-Desmoulins, nous serons à leurs côtés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 193).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l’effectivité du contrôle de l’encadrement des loyers à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons les vœux n^{os} 28 et 28 bis et l'amendement n° 182 relatifs à l'encadrement des loyers.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, à Paris, près d'une annonce de location sur deux dépasse le loyer autorisé. Pour les petits logements, ce sont plus de deux annonces sur trois. Voilà quelle est la réalité.

L'encadrement des loyers existe bien, mais pour trop de locataires, il n'existe toujours pas sur leur quittance. Depuis le transfert de cette compétence à la Ville, 4.976 signalements ont été déposés, seulement 747 situations ont été régularisées.

Certes, cela fait bien 2,8 millions d'euros qui ont été remboursés aux locataires, mais sur 1.612 mises en demeure adressées aux propriétaires, combien d'amendes ont été prononcées ? 17. 17 amendes seulement et à peine 2 amendes supplémentaires en 15 mois.

Voilà le problème que pose notre vœu. Quand près d'une annonce sur deux est illégale, mais que la sanction demeure exceptionnelle, la fraude devient un calcul très rentable. Le propriétaire peut tenter sa chance. S'il n'est pas signalé, il conserve le trop-perçu. S'il l'est, on lui demande d'abord de régulariser. Dans l'immense majorité des cas, il ne reçoit aucune amende.

Ce n'est plus véritablement un contrôle, c'est une invitation à recommencer. L'Exécutif nous explique qu'il privilégie le règlement à l'amiable, car l'amende ne rembourse pas directement le locataire, mais nous opposons remboursement et sanction. C'est un faux débat.

Il faut rembourser le locataire et sanctionner le propriétaire qui a sciemment enfreint la loi. L'un répare le préjudice et l'autre empêche la récidive. Sans sanction, l'encadrement des loyers devient un conseil adressé aux propriétaires et non une règle qui s'impose à eux.

Nous demandons donc des contrôles plus nombreux et plus proactifs, notamment sur les plateformes et auprès des professionnels de l'immobilier.

Nous demandons que les mises en demeure restées sans effet donnent réellement lieu à des sanctions.

Nous demandons la publication annuelle du nombre de signalements, des délais de traitement des remboursements obtenus, des mises en demeure et des amendes prononcées.

Nous demandons enfin que les agences immobilières qui publient de manière répétée des annonces illégales soient elles aussi contrôlées et sanctionnées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame NOURI.

Effectivement, le nombre d'annonces, en particulier pour les petites surfaces, qui ne respectent pas l'encadrement des loyers, est en forte hausse cette année. Ce n'est pas un hasard, cela tient à deux phénomènes.

Le premier, la volonté de remettre en cause l'encadrement des loyers de la part du Gouvernement, qui a fragilisé de façon très importante ce dispositif qui s'éteint au 24 novembre. Il est donc indispensable que nous obtenions le vote d'une loi pour le pérenniser.

D'ailleurs, j'ai été auditionné pas plus tard qu'hier au Sénat où la loi que nous avons réussi à imposer - l'inscription au Sénat le 21 octobre - sera présentée en débat dans cette assemblée.

C'est le Gouvernement qui a cherché à fragiliser l'encadrement des loyers.

Deuxième problème, ce sont les méthodes légales, malheureusement, de détournement de l'encadrement des loyers. Ce sont des méthodes de détournement massif, en particulier le complément de loyer abusif, qui se diffusent parmi les propriétaires qui utilisent ces méthodes pour détourner l'objet de la loi de façon légale.

L'urgence absolue est donc d'obtenir la pérennisation ou au minimum le prolongement de l'expérimentation de l'encadrement des loyers. Grâce à notre mobilisation commune et avec le Maire de Paris, nous avons reçu, le 11 septembre dernier, de très nombreux maires de grandes villes françaises, Lyon, Grenoble, Nantes, Rennes, Bayonne, de gauche mais aussi de droite qui, à nos côtés, ont soutenu de façon consensuelle l'encadrement des loyers.

Ensemble, nous avons réussi à imposer au Gouvernement, nous sommes intervenus à une cinquantaine lors d'une grande réunion de concertation avec le ministre Vincent JEANBRUN, le prolongement de cette expérimentation de l'encadrement des loyers.

Nous espérons bien qu'à partir du 21 octobre, au Sénat, nous gagnerons ce prolongement de l'expérimentation et aussi et surtout que nous pourrons arrêter les méthodes de détournement massif qui amènent aux dysfonctionnements que vous avez à juste titre relevés, en particulier l'encadrement du complément de loyer, la limitation du complément de loyer et sa réservation à un nombre de choix stricts et que l'on arrête d'avoir des compléments de loyer pour proximité d'une station de métro ou un "frigo" dans un appartement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Le vœu n° 28 est-il maintenu ? C'est un avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 182 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 182 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 194).

2026 DLH 224 - Location des immeubles communaux 91, avenue de Clichy et 6, rue Jacquemont (17e) à "Seqens Solidarités". - Avenant à bail emphytéotique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 224 : location des immeubles communaux avenue de Clichy et rue Jacquemont.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le maire.

Ce projet de délibération concerne 29 logements d'une pension de famille. Sur l'objectif, évidemment, et comme d'ailleurs l'ont dit en conseil du 17e arrondissement le maire et sa majorité, il n'y a aucun sujet, puisqu'il s'agit de loger des personnes potentiellement sans abri.

Le problème est sur le montage et la gestion.

Quelques chiffres quand même : 2015, la Ville préempte les deux immeubles, avenue de Clichy et rue Jacquemont, pour près de 5 millions d'euros commission comprise, soit plus de 7.250 euros le mètre carré habitable.

Elle les loue dès 2015 pour 55 ans, contre un loyer capitalisé de 740.000 euros. 5 millions, 740.000 euros, 7 fois moins.

Puis, le chantier dérape, comme souvent : hausse des travaux, liquidation judiciaire de l'entreprise générale et un prix de revient travaux qui passe de 4,7 à 5,9 millions d'euros, plus 24 %. C'est-à-dire au total, vous voyez, près de 11 millions d'euros pour 29 logements d'une pièce, 345.000 euros par logement, près de 15.000 euros du mètre carré habitable. Selon les Domaines, les prêts ne débutent qu'en 2026, c'est-à-dire 11 ans après la préemption.

Cet avis des Domaines justement est accablant. Une rentabilité de 3,25 %, c'est-à-dire inférieure à sa propre fourchette. Un retour à l'équilibre à la 55e année, quand il doit usuellement intervenir entre la 40 et la 45e. Une période bénéficiaire donc de seulement 9 ans au lieu de 20 à 25 ans jugée, je cite, "non conforme".

Une opération finalement, je cite encore, "qui s'avère déficitaire pendant 54 ans".

Que propose ce projet de délibération ? D'ajouter 8 ans de plus, et pas un euro de plus pour la Ville. Le loyer reste donc aux 740.000 euros qui ont été payés il y a 11 ans. Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Deux questions simples :

- après la liquidation de l'entreprise générale, quelles garanties et quelles assurances ont été actionnées et pour quel montant ?

- Combien valent pour la Ville ces 8 années supplémentaires accordées sans contrepartie ? Les Domaines ne les chiffrent pas.

Mon collègue Grégory CANAL poursuivra et dira donc la position de notre groupe. C'est un exemple de plus et on le voit, ils sont très nombreux, de mauvaise gestion des deniers publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le maire.

Comme l'indique mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER, ce projet de délibération montre l'impréparation de la Ville de Paris dans ce genre de dossier.

En 2015, en gros, vous préemptez un bien. Vous vous rendez compte quelques mois après qu'il faut préempter celui d'à côté pour des questions d'accessibilité et de sécurité incendie. Vous faites donc votre préemption et après vous posez la question des études et vous lancez vos travaux qui ne tiennent pas, parce que l'association n'a pas les reins assez solides pour la porter. Ensuite, dérapage évidemment, avec monnaie sonnante et trébuchante quand même, 25 % d'augmentation avec un avenant.

Normalement, Monsieur BAUDRIER, c'est l'inverse qui se passe. Avant de préempter, on fait des études. Avant de faire des travaux, on fait des diagnostics. Ensuite, quand on déroule l'opération, on s'avise quand même qu'il y a un plan de financement robuste qui tienne la route sur le long terme.

Vous avez fait tout l'inverse, et chez vous la sanction n'est pas, à la différence du privé, un dépôt de bilan à la fin, c'est un avenant tranquillement. Mais à la fin, ce sont les Parisiens qui payent. Cela, vous voyez, c'est encore un exemple d'argent qui a été dilapidé, jeté par la fenêtre et qui aurait pu servir au maire pour son plan de sécurité climatique. Vous avez fait exactement tout l'inverse.

Monsieur BAUDRIER, à chaque projet de délibération, nous vous dirons la vérité des faits, et c'est celle-ci, c'est un travail de cochon. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder.

Evidemment, le langage est trivial, ne m'en voulez pas de bon matin, mais vous aurez bien compris ce que je veux dire, l'argent public mérite beaucoup plus d'attention que ce côté impécunieux que vous prenez à chaque fois.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Ladji SAKHO.

M. Ladji SAKHO. - Monsieur le maire, chers collègues, Monsieur CANAL, nous avons bien compris que vous ne voulez pas du logement social, en particulier pour les pauvres, que cela coûte toujours trop cher à vos yeux et surtout que les pauvres doivent rester à leur place, dans les quartiers populaires du Nord et de l'Est parisien, voire en banlieue. Cela, vous l'exprimez avec le vote quasiment systématique défavorable des projets de délibération en faveur du logement.

Contrairement à vous, nous sommes fiers de mettre de l'argent dans le logement parisien et les différents défavorisés.

Oui, bien sûr, cela coûte cher de laisser des promoteurs construire des logements pour les riches, mais nous défendons le droit à la ville pour toutes et tous, à la mixité sociale dans tous les arrondissements. La mixité sociale, elle vous plaît lorsqu'il s'agit de faire venir des classes moyennes dans les quartiers Politique de la ville, mais quand il s'agit de permettre aux classes populaires de vivre dans les quartiers riches, il n'y a plus de mixité qui tienne.

Cette opération pour laquelle Seqens demande une prolongation du bail emphytéotique va permettre de loger entre 30 et 35 personnes qui vivent dans des situations très précaires. Les pensions de famille sont des structures qui coûtent plus cher que le logement social classique, car elles disposent d'espaces communs qui permettent de créer du lien social, de la convivialité, d'organiser des activités socioculturelles. Ces espaces collectifs sont l'essence même des pensions de famille.

Les personnes qui sont relogées ont été parfois pendant de longues périodes exclues du logement avec des parcours de rue de l'hébergement d'urgence. La pension de famille permet à ces personnes de bénéficier de leur propre logement dans un cadre collectif qui facilite les relations entre les locataires. De plus, la présence quotidienne d'une hôtesse garantit un accompagnement de qualité et favorise l'inscription dans le quartier.

Les pensions de famille sont un dispositif dont l'intérêt est reconnu partout et nous avons l'objectif de produire 500 places supplémentaires d'ici 2028 et autant que possible dans des zones en déficit en logement social, comme celles-ci situées à Clichy, pour œuvrer à la mixité sociale.

Reloger des personnes en grande précarité dans tous les arrondissements de Paris et ne pas les assigner aux quartiers populaires fait partie intégrante de notre politique du logement et vous avez beau râler à chaque Conseil de Paris, nous allons continuer.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération qui propose de proroger le bail emphytéotique afin d'éviter que ce cas répercute le coût supplémentaire dû aux aléas sur la redevance payée par le gestionnaire Esperem.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 224).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les vœux non rattachés, nous commençons par le vœu n° 25 relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social.

La parole est à Jérémy REDLER pour 2 minutes maximum.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, à travers ce vœu nous demandons de la transparence et une véritable association des maires d'arrondissement aux opérations de logement menées dans nos arrondissements.

La Ville mène, depuis plusieurs années, une politique massive de production de logements sociaux, notamment à travers des acquisitions, des préemptions et des opérations de conventionnement. Ces opérations représentent des montants considérables et ont naturellement un impact sur les quartiers concernés.

Mais sur le terrain, la méthode est toujours la même : la Ville décide, multiplie les préemptions, engage les procédures et les maires d'arrondissement que nous sommes découvrent ensuite ce qui a été décidé dans leur propre arrondissement.

Ce n'est pas de la concertation, c'est une politique du fait accompli. Il n'est pas acceptable que les maires d'arrondissement découvrent ces projets une fois des décisions prises et des procédures déjà bien engagées.

Nous devons avoir connaissance précisément des opérations prévues, où elles se situent, combien de logements sont concernés, quel bailleur interviendra, quel est le coût pour la collectivité et selon quel calendrier elles seront réalisées.

Aujourd'hui, nous disposons de données territorialisées, mais elles restent insuffisantes pour avoir une vision claire des opérations à venir.

En ce qui concerne le 16e arrondissement, la Ville indique que 365 logements sociaux restent à livrer sur le territoire et pourtant, en 2025, un seul logement social a été livré dans le 16e arrondissement. Où sont ces 365 logements ? Quelles opérations correspondent à ces chiffres ? Quand seront-elles réalisées, avec quel bailleur et pour quel coût ?

Notre demande est donc très concrète, Monsieur le Maire, que le pack de données transmis chaque année aux maires d'arrondissement soit complété par un véritable état des lieux des opérations restant à livrer, avec pour chacune l'adresse, le nombre de logements, le bailleur, le coût et le calendrier.

Il ne s'agit évidemment pas de s'opposer, mais de permettre aux élus locaux de suivre et d'accompagner les projets qui transforment leurs arrondissements.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, cher Jérémy REDLER, Monsieur le Maire, je suis heureux de vous entendre rappeler que la Ville de Paris porte une politique très ambitieuse pour la production de logement social et je vous garantis, je vous rassure, nous allons continuer à le faire et en particulier dans un arrondissement comme le 16e, qui ne compte que 6,6 % de logements sociaux.

Les informations que vous évoquez sont déjà présentées dans toutes les délibérations qui passent aux Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris. Par exemple, dans les 365 logements sociaux en attente, il y a les très nombreux qui sont programmés sur le site des Apprentis d'Auteuil dont nous avons eu l'occasion de délibérer il y a quelques mois.

Comme toutes ces informations, vous les avez déjà au fur et à mesure des Conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris, effectivement, on vous transmet chaque année un pack de données territorialisées que l'on pourra tout à fait compléter avec les informations nécessaires.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, puisqu'il sera satisfait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Retrait ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je demande d'avoir l'information avant les projets de délibération du Conseil de Paris, donc je maintiens mon vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux foyers de travailleurs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les vœux n^{os} 5 et 5 bis.

La parole est à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Il s'agit d'un vœu que nous avons déposé sur les foyers des travailleurs à Paris. Ces travailleurs qui ont contribué à construire notre ville et à faire vivre ce pays ont le droit à un logement digne. Ils ont le droit au respect de leur vie privée et la possibilité de recevoir leurs proches.

Pourtant, dans certains foyers, les bâtiments continuent de se dégrader, les redevances augmentent et les résidents risquent l'expulsion, tout simplement pour avoir accueilli un ami ou un de leurs proches, un membre de leur famille.

Nous demandons que cette logique de contrôle cesse. Nous demandons que les habitants des foyers soient des personnes titulaires de leurs droits. En fait, qu'ils soient des locataires comme les autres. Ils ont déjà peu de place, souvent des chambres petites, donc ce n'est pas normal qu'ils soient traités de la sorte.

On sait que dans ce Conseil, de nombreux votes ont été adoptés, mais maintenant nous demandons qu'ils soient appliqués. Nous demandons un bilan public, foyer par foyer. Nous demandons des audits indépendants et des engagements contrôlés.

L'argent public versé aux gestionnaires doit servir à améliorer les conditions de vie de ces foyers de travailleurs. Il doit s'accompagner d'exigences sur les droits des résidents.

Rénover, cela doit permettre à ces résidents de mieux vivre, de préserver leurs espaces collectifs, de garantir le droit au retour, parce que souvent ils sont expulsés en dehors de Paris. Cela doit empêcher les hausses injustifiées de leurs redevances et les relogements forcés, comme je viens de le dire, hors de Paris.

Nous avons vu des problèmes avec, je reviens encore sur Coallia. J'ai visité des résidences de travailleurs, particulièrement dans le 20e. Il y a eu de gros soucis avec le bailleur Coallia, qui prend des décisions sans concerter les résidents, qui a expulsé des personnes extrêmement âgées. Vous imaginez, vous avez vécu des années dans un foyer de travailleurs, mais vraiment des années, 30 ans, 40 ans, et tout d'un coup, on vous demande de partir. On vous envoie dans un lieu que vous ne connaissez pas, où vous n'avez plus vos habitudes, où vous n'avez plus de lien avec les autres travailleurs.

Nous demandons vraiment un audit indépendant, indispensable pour que cela se passe bien dans ces foyers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Ladji SAKHO pour vous répondre.

M. Ladji SAKHO. - Monsieur le maire, chers collègues, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, je vous remercie pour ce vœu qui met une nouvelle fois la lumière sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : le statut des résidents des foyers de travailleurs migrants.

Ce statut, particulièrement hérité des politiques racistes d'immigration pour le travail, place souvent ces résidents, souvent des retraités âgés, dans des situations intenables.

Effectivement, la loi les empêche de recevoir leurs proches autant qu'ils le souhaitent et les soumet à une procédure d'expulsion injuste et souvent inhumaine.

C'est pourquoi il faut agir au niveau national, comme Danielle SIMONNET l'a fait en 2024, en proposant une loi réformant ce statut, et je tiens à la remercier pour son engagement.

Au niveau parisien, je suis en train de mettre en place une commission de prévention des expulsions, spécifique aux résidences sociales, pour éviter les expulsions des résidents, notamment les personnes âgées et handicapées.

Je vais également réunir l'ensemble des gestionnaires des résidences sociales pour travailler avec eux à une meilleure prise en compte de nos priorités politiques, avec la prévention des expulsions, sujet que nous avons largement détaillé dans le vœu adopté en mai dernier, mais aussi le développement de ces structures, de l'accompagnement social ou la prise en compte du vieillissement, par exemple.

L'un de nos chantiers prioritaires est le deuxième plan de traitement, car huit foyers restent à rénover. Evidemment, le droit de retour est garanti pour la grande majorité des résidents. Ceux qui ne peuvent pas revenir ont des propositions de relogement dans Paris même. Si parfois des résidents qui n'étaient pas des résidents en titre sont relogés en proche banlieue, la poursuite du plan de traitement est conditionnée au fait de trouver des immeubles pour accueillir les résidents pendant les travaux.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend une partie de nos attendus, en particulier sur le bilan et les perspectives du plan de traitement, ainsi que les liens avec les gestionnaires et qui prend en compte ce que nous faisons déjà et qui est lancé.

Je vous demande donc de retirer votre vœu et de voter celui de l'Exécutif en ajoutant un attendu qui nous permet d'insister sur la prévention des expulsions, et donc de poursuivre le travail avec les gestionnaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 5 est-il maintenu ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Oui, Monsieur le maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 5 est rejeté.

J'ai une explication de vote sur le 5 bis de l'Exécutif. Sophie de LA ROCHEFOUCAULD ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le maire.

Nous allons nous abstenir et nous maintenons notre vœu parce que pour nous, cela ne va pas assez loin. On sait que depuis plus de 20 ans, c'est ce que vous mettez dans vos considérants, vous avez un programme de réhabilitation et il n'en reste que huit.

Les foyers que j'ai visités, je ne sais pas si ce sont ceux qui ont déjà été réhabilités, mais il faut recommencer, parce qu'il y a de réels problèmes d'humidité et des cuisines qui sont dans un état de délabrement absolument invraisemblable.

Nous considérons donc que ce n'est pas possible.

Vous présenterez un bilan détaillé. Quand ? Nous avons demandé dans les six mois. Quand allons-nous l'avoir ? Nous n'avons pas de date.

Poursuivre les échanges avec les gestionnaires, il y a de réels problèmes, j'insiste, il y a de réels problèmes avec le bailleur Coallia. Avec les résidents, nous sommes allés faire une manifestation devant chez eux pour leur demander des comptes. Nous n'avons aucune réponse sur le sujet. Nous considérons que ces travailleurs ne sont pas traités comme ils le devraient.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Explication de vote de Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le maire.

Effectivement, nous sommes très sensibles à la situation des personnes expulsées des foyers de travailleurs migrants, cela existe depuis des années. Nous étions surpris que dans un premier temps, le vœu de l'Exécutif en réponse ne dise pas que nous allions continuer à travailler avec les bailleurs, mais surtout avec les associations gestionnaires pour prévenir les expulsions systématiquement.

Nous entendons qu'il y a un amendement oral, auquel cas nous voterons évidemment le vœu, mais ce qui nous concerne avant tout, c'est la prévention des expulsions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 195).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la répartition des désignations de candidats entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement sur des logements sociaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 9, sur la répartition des désignations de candidats entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement sur les logements sociaux.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Nous le disions, nous vivons une très grave crise du logement à Paris, avec un effondrement de l'offre locative privée et des logements sociaux qui ne sont pas suffisamment accessibles.

Derrière ce mot de logement, il y a des réalités humaines que nous, maires d'arrondissement, rencontrons chaque jour, chaque semaine. Face à cette crise, chaque logement compte et aucun logement social ne doit échapper à la connaissance et à l'action des maires d'arrondissement. C'est précisément le sens du vœu que je présente aujourd'hui.

L'article 25.11.20 du C.G.C.T. prévoit une règle claire : les logements relevant de la Ville de Paris situés dans un arrondissement sont répartis pour moitié entre le maire de Paris et le ou la maire d'arrondissement. Or, dans le 9e, les chiffres nous interrogent fortement.

La commission pluraliste de la mairie du 9e a pu procéder à 19 désignations en 2022, 13 en 2023. Ensuite, la chute est totalement spectaculaire : 4 en 2024, 6 en 2025 et 4 en 2026. Pourtant, dans le même temps, les données dont nous disposons, dont les dernières saisies datent du 30 juin, font apparaître plus d'une vingtaine d'attributions de logements dans le 9e par les bailleurs entre le 1er janvier et le 30 juin, et à cette date, la mairie du 9e n'a attribué qu'un seul logement, un F2.

Comment expliquer un tel écart ? La réforme de la gestion en flux issue de la loi Elan, dont l'objet est de stabiliser une juste répartition entre les attributaires, ne peut pas avoir pour conséquence de dessaisir progressivement les mairies d'arrondissement. Elle doit organiser les réservations, ne pas éloigner la décision du terrain, car qui connaît mieux les situations d'urgence que les élus de proximité, qui reçoit les familles, qui connaît les parcours, les écoles, les situations sociales, les accidents de la vie ?

Ce que nous demandons est donc simple : qu'aucun logement ne puisse échapper aux mairies d'arrondissement. Nous demandons d'abord que la règle de répartition à 50 % Mairie de Paris, mairie d'arrondissement soit strictement respectée, mais je souhaite que nous allions plus loin.

Je propose, à travers ce vœu, que nous constituions un groupe de travail associant les maires d'arrondissement afin d'étudier la possibilité que l'ensemble des désignations de candidats soient réalisées par les commissions d'arrondissement pluralistes, comme nous savons déjà le faire pour les places en crèche.

Il ne s'agit pas, à travers ce vœu, d'opposer mairie centrale, mairie d'arrondissement. Il s'agit d'être plus efficace, plus transparent et plus proche des Parisiens, Monsieur le maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Ladji SAKHO pour vous répondre.

M. Ladji SAKHO. - Monsieur le maire, mes chers collègues, Madame BÜRKLI, nous partageons le constat qu'il y a de moins en moins de logements attribués à Paris, et donc moins à désigner pour la Ville.

Mon camarade Jacques BAUDRIER a régulièrement l'occasion de vous rappeler que pour lutter contre cette crise du logement, il faut réguler les parcs privés et produire plus de logement social. Nous sommes collectivement catastrophés par la baisse régulière de ces dernières années des attributions, alors que le nombre de demandeurs de logement social explose : 338.000 demandeurs à ce jour.

Pourtant, nous ne pouvons pas être d'accord avec vos demandes. Tout d'abord, le Code général des collectivités territoriales pose le principe d'une répartition égalitaire entre les maires et les arrondissements.

Ensuite, la direction du logement et de l'habitat, que je veux remercier, car il s'agit d'un travail important, fait la répartition en avantageant systématiquement des maires d'arrondissement.

Plus de logements sont libérés dans le 9e arrondissement, mais ils ont été orientés vers le dispositif R.P.P. par les bailleurs sociaux. Comme vous le savez, ce dispositif permet de reloger des ménages en situation de grande précarité et il contribue à la mixité sociale dans le 9e, car la Ville, tout comme les bailleurs, est garante d'objectifs d'attribution collectivement définis. C'est pour cette raison que même si nous pouvions déléguer des désignations de la commission du maire, nous ne le ferions pas.

Lorsqu'ils effectuent des désignations, les services prennent en compte les objectifs d'attribution aux ménages relevant du premier quartile, mais aussi aux ménages reconnus D.A.L.O. et R.P.P., et bien entendu l'objectif des 25 % de désignations aux agents de la Ville. C'est donc un avis défavorable que j'émets à votre vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 du groupe Paris au centre avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 9 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au déploiement du dispositif bail réel solidaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 10 relatif au déploiement du dispositif B.R.S.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, les familles quittent Paris, et la baisse très significative des effectifs dans nos écoles en est la traduction probablement la plus triste. C'est l'âme de Paris qui risque d'être durablement transformée.

Permettre aux familles de rester dans notre ville a toujours été une priorité de notre groupe et nous pensons particulièrement à celles et ceux qui la font vivre : les professeurs des écoles, les agents des services publics municipaux, les salariés de première ligne, toutes celles et tous ceux qui protègent et prennent soin des autres.

Or, trop souvent, ils doivent habiter loin de leur lieu de travail faute de pouvoir se loger à Paris. C'est ce que nous défendons dans le cadre des attributions de logements sociaux. C'est aussi ce que nous défendons dans le cadre du B.R.S., un dispositif qui, en dissociant le prix du foncier et du bâti, permet d'accéder à la propriété plus facilement. C'est un dispositif que nous défendons depuis 2008.

Faciliter l'accès à ces logements pour celles et ceux qui font vivre Paris dans le respect, bien sûr, des critères d'éligibilité devrait, à notre sens, être également une priorité partagée. C'est pourquoi nous demandons, dans le cadre de ce vœu, qu'au-delà de la bonification actuelle, une bonification supplémentaire soit attribuée pour toutes celles et tous ceux qui prennent soin de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Ladji SAKHO pour vous répondre.

M. Ladji SAKHO. - Monsieur le maire, mes chers collègues, Madame GATEL, je comprends votre souhait de favoriser les agents de la Ville et les travailleurs qui font vivre Paris, mais je ne peux pas répondre favorablement à votre vœu.

D'une part, parce que la Foncière de la Ville a déjà travaillé avec l'APUR sur une définition des travailleurs essentiels, qui leur permettrait d'obtenir des points de cotation supplémentaires.

D'autre part, parce que la direction des affaires juridiques a alerté, dès la création de la Foncière, sur le caractère discriminatoire et illégal de cibler et favoriser certaines catégories publiques. C'est pourquoi la Foncière, avec ses deux présidents successifs, Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER, a travaillé différemment sur la grille de cotation et a accordé 15 % de bonus pour les candidats qui travaillent à Paris. Fin 2025, par exemple, 90 % des 2.500 candidats travaillent à Paris et 30 % des acquéreurs sont des agents publics ou parapublics.

De plus, les membres de la commission d'attribution portent toujours une grande attention à la situation professionnelle des candidats, notamment aux agents de la Ville et à ceux des services publics tels que l'hôpital ou l'Education nationale.

Pour exemple, les derniers logements attribués dans le 14e à Saint-Vincent-de-Paul comprenaient une part importante de professionnels de la santé.

La Foncière de la Ville communique également beaucoup pour promouvoir l'accession en B.R.S. auprès des agents de la Ville, notamment par des campagnes d'affiches au sein des directions. Une communication importante est faite à destination du grand public, qui touche de fait les agents de la Ville et les travailleurs parisiens : affichage dans le métro ou sur paris.fr, réunions publiques en arrondissement ou "webinaires".

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon je devrai émettre un avis défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 10 est rejeté.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet DVD 89… Rappel au règlement ?

M. Émile MEUNIER. - Je vais inaugurer un nouvel article, Monsieur le maire, sur le fondement de l'article 38 de votre nouveau règlement, "Prévention des conflits d'intérêts". En revanche, je suis un peu gêné, cela vous concerne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà que ma surprise est grande… D'ailleurs, c'est pour cela que j'ai tenu à être en séance pour ces projets de délibération.

M. Émile MEUNIER. - Sachez, Monsieur, que ce n'est pas pour vous embêter, mais pour vous protéger.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est gentil… Voyez-vous la gratitude de notre Assemblée !

M. Émile MEUNIER. - Vous êtes allé récemment, au premier rang avec Bernard ARNAULT, à un défilé. Je ne sais pas la marque, je n'ai pas envie de lui faire de "pub", avec des stars, je comprends qu'il y a un petit côté fascinant, mais cela a une certaine valeur, vous voyez…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non. Vous l'ignorez sans doute, mais la quasi-totalité des places sont des invitations gratuites. Non, cela n'a pas de valeur marchande.

M. Émile MEUNIER. - De mon point de vue, mais on en débattra…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre point de vue est autorisé dans cette Assemblée.

M. Émile MEUNIER. - Etre au premier rang d'un défilé de haute couture, laissez-moi parler, je pense quand même que cela a une certaine valeur.

Or, au-dessus de 150 euros, c'est interdit, c'est le Code de déontologie de la Ville de Paris, et lorsqu'il y a une procédure sensible, et j'estime que là, il y a un vote qui concerne L.V.M.H., donc Bernard ARNAULT, donc c'est une procédure sensible, vous devez vous abstenir de toute gratification, toute.

Je vous invite donc, prévention des conflits d'intérêts, à ne pas prendre part au débat et à ne pas voter. Nous allons faire un vote public. C'est pour la sécurité aussi de nos travaux que je le demande… Vous êtes maire, par votre simple présence, vous allez influencer votre majorité.

Si vous voulez bien quitter la salle…

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'en nourris l'espoir. J'y travaille.

Monsieur MEUNIER, d'abord, c'est l'occasion d'évoquer publiquement un sujet sur lequel vous lancez les plus absurdes accusations, y compris de façon beaucoup moins élégante que vous le faites ici.

La commission de déontologie a été saisie sur ce sujet, y compris sur un autre, qui est votre deuxième obsession après L.V.M.H., le P.S.G., oui, donc le Parc des Princes, en disant : "Ah ! C'est une honte, le Maire de Paris va au club de "foot", il va voir les matchs du club, et donc cela a une valeur marchande, il y a un conflit d'intérêts".

Il se trouve que, par rigueur, j'ai saisi la commission de déontologie sur la représentation d'un maire dans des événements où les places en l'occurrence ne sont pas vendues dans les deux cas particuliers que vous évoquez, c'est-à-dire les invitations au défilé.

Je vous assure que si l'actualité me l'avait permis, je serais allé à d'autres, parce que c'est la place du Maire de Paris d'être dans l'un des événements les plus contributeurs à la richesse de notre ville et de notre pays, qui génère des dizaines de milliers d'emplois. Des dizaines de milliers d'emplois localisés sur notre territoire national, localisés, pour beaucoup d'entre eux, dans la région Ile-de-France.

Allez-vous être obsédé à l'idée de tout détruire ? Tout détruire jusque vous ?

Ensuite, la Commission de déontologie a répondu dans le cadre de représentations institutionnelles du maire, comme le font tous les maires de France avec leur club de "foot", et pas seulement le Maire de Paris avec le P.S.G. et le maire de Marseille avec l'Olympique de Marseille, mais tous les anciens maires de Paris, tous les maires de France, par passion ou par devoir, se sentent obligés de temps en temps d'aller au club de "foot".

D'ailleurs, je le dis aux maires d'arrondissement : faites très attention quand vous allez voir les clubs amateurs, histoire qu'il ne vous soit pas reproché d'avoir bénéficié d'un sandwich gratuit ou d'un verre d'eau qui pourrait susciter des lectures de conflits d'intérêts sur les créneaux sportifs que nous leur attribuons.

La Commission de déontologie a été saisie sur ce point. J'honorerai mes obligations de Maire de Paris. Je refuse toute gratification, je respecte strictement les règles et ne laissez pas entendre l'inverse, cela m'est insupportable et je crois que c'est profondément attentatoire à la démocratie.

Nous avons, à la Ville de Paris, les procédures les plus exigeantes en matière de déontologie. D'abord, pendant des années, à avoir appliqué par anticipation des règles que la loi ne lui imposait pas. Deuxièmement, à continuer à s'appliquer des règles que la loi ne lui impose toujours pas. Je continuerai ainsi, nous continuerons ainsi, parce que nous considérons que c'est un devoir moral que nous avons vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

En revanche, jeter l'opprobre en permanence sur toutes ces choses-là est insupportable. Je le dis, le Maire de Paris ne va pas souvent aux défilés de mode, d'ailleurs, je ne suis pas un ultra-passionné de la "Fashion Week", je ne suis pas un grand connaisseur, ce n'est pas totalement ma spécialité. Simplement, aller dans des endroits qui sont des lieux de rayonnement de Paris, cela me semble non pas être un plaisir, mais une forme de devoir.

Nous l'avons fait, des adjoints l'ont fait et je les en remercie de se rendre disponibles pour cela, et je continuerai à le faire. Si vous avez des doutes, Monsieur MEUNIER, saisissez la commission de déontologie pour avoir un avis en opportunité. En l'occurrence, moi, je l'ai fait.

2026 DVD 89 - Aménagements des rues Bassano et Galilée (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et Louis Vuitton Malletier S.A.S.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la préservation de la maîtrise publique de l'aménagement des rues Bassano et Galilée et de l'espace public parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons notre débat, intervention d'Adrien TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le maire.

Je vais me concentrer, quant à moi, sur le projet de délibération et éviter de faire de faux procès, sachant que moi, je n'oublie pas que c'est bien la chef de l'opposition qui est passée devant un tribunal correctionnel récemment.

Sur ce projet de délibération, que se passe-t-il ? L.V.M.H. a abîmé la voie publique lors de ses travaux. Ce sont des choses qui arrivent, pas de faux procès sur ce point. La procédure classique, c'est que dans ces cas-là, la Ville répare et envoie la facture.

Là, ce projet de délibération choisit une autre façon de faire et on constate que L.V.M.H. serait prête à payer 2 millions d'euros pour tout refaire autour de ses locaux. C'est beaucoup plus, probablement, que ce que la Ville dépenserait "a priori" et beaucoup plus que ce que leur dégradation représente.

Le projet de délibération donne la maîtrise d'ouvrage à L.V.M.H. sur cette opération. Cerise sur le gâteau, dans le détail du projet de délibération, on voit qu'il est décidé un déplacement de la station Vélib'. Ce dernier point traduit peut-être l'intention réelle de L.V.M.H. : contrôler le bout de ville où elle a ses locaux, cacher ce qui ne relève pas du luxe.

Pour le groupe Communiste, la position est simple : nous voulons les 2 millions, mais nous voulons la maîtrise totale de ce budget pour ne pas créer de précédent, pour éviter que les grandes entreprises considèrent qu'elles sont reines chez elles autour des locaux qu'elles possèdent dans la ville.

Non, sur la voie publique, dans l'espace public, c'est la Ville qui doit rester le décideur en tout point du début à la fin. C'est pour cela que nous voterons contre ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération n'est pas seulement sur un aménagement de trottoir rue Bassano et rue Galilée après travaux. Il concerne en réalité un certain point de vue sur comment la Ville peut faire des économies et embellir.

Là, on le voit en proposant de prendre en charge l'ensemble des travaux, donc on se retrouve avec le malletier qui effectivement fait une proposition. D'ailleurs, la proposition vient de Louis Vuitton.

Cette proposition est évidemment intéressée, c'est-à-dire que les deux trottoirs qu'il propose d'élargir et d'embellir sont en fait les deux trottoirs où il y aura les accès du public. C'est-à-dire qu'il faut le voir aussi comme une privatisation par la clientèle des accès. Evidemment, on voit là l'intérêt du malletier.

De manière générale, déjà, on voit que Louis Vuitton a deux bâtiments côte à côte qui vont prendre énormément de place dans l'espace public. C'est son droit, ces bâtiments lui appartiennent, mais les questions sont : est-ce que nous, Ville, notre position doit être de favoriser Louis Vuitton ou pas ? Ou est-ce que notre intérêt est avant tout l'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens ?

Est-ce que l'on considère que pour laisser des endroits s'embellir, le public, lui, doit s'occuper d'embellir les quartiers plus pauvres de Paris, et on doit laisser le privé embellir des quartiers plus beaux et plus riches de Paris ? Eh bien, je ne le crois pas, parce qu'en fait, c'est ce que l'on nous propose déjà pour l'école.

On nous dit, "peut-être qu'il faut envoyer de plus en plus de monde vers le privé, puisque l'école publique ne serait plus capable d'assurer. Peut-être qu'il faut aller de plus en plus vers des hôpitaux privés, puisque les hôpitaux publics ne seraient plus capables d'assurer".

Pour nous, écologistes, c'est un immense problème, ce n'est pas notre vision de la ville. L'attractivité économique, on peut entendre cette idée, mais l'attractivité éternelle de Paris se fait toujours au détriment d'autres territoires.

Evidemment, la question n'est pas celle de l'international. Nous sommes ravis que la France soit attractive et nous demandons que la France soit attractive, mais la question d'avoir toujours les mêmes espaces attractifs autour du luxe, ce n'est pas quelque chose qui est fait pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Ce, d'autant plus que, en fait, l'esthétique qui nous est proposée est aussi une esthétique qui correspond à ces magasins de luxe.

Autre chose qui nous a surpris, le permis d'aménager devait être déposé dès le 30 septembre, c'est-à-dire avant même que nous votions ici, ce qui nous a quand même beaucoup étonnés.

Enfin, la question derrière tout cela est : que pensons-nous sur comment doivent être menés des travaux et quel suivi peut être fait des travaux ?

Quand la Ville fait des travaux, elle a un suivi précis. Nous faisons donc confiance à nos équipes de la Ville pour voir si les travaux ont été faits de manière respectable et si le permis d'aménager a été respecté par Louis Vuitton.

Néanmoins, pour l'instant nous considérons que les conditions ne sont pas réunies, que c'est une privatisation partielle de l'espace public, qui d'ailleurs renvoie une station Vélib beaucoup plus loin, donc elle ne sera pas visible là où elle est visible actuellement.

Or normalement, la rue doit être restituée en l'état et c'est ce que nous demandons prioritairement, mais surtout nous affirmons que le besoin, c'est que la ville de Paris soit avant tout faite pour les Parisiennes et les Parisiens. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le maire.

En tant qu'élus de Paris, nous sommes tenus de servir l'intérêt général au nom des Parisiens. Ce projet de délibération, s'il n'est pas contraire à cet intérêt, me semble-t-il, flirte quand même avec les limites.

On pourrait penser que faire payer à une entreprise privée, Vuitton qui plus est, la réfection d'une rue est bon pour la collectivité. 2 millions d'économisés, de jolis trottoirs larges, une station Vélib' qui se balade encore un peu, mais qui devrait atterrir, tout semble bien et ça l'est peut-être.

Pourtant, cela me gêne un peu. Il y a une différence entre permettre à une entreprise de soutenir un projet d'intérêt général et accepter que le financement privé devienne un mode de fonctionnement ordinaire de l'aménagement urbain.

Ici, on laisse les mains libres à l'entreprise après un visa pour gérer de bout en bout le projet jusqu'à sa livraison. Où met-on la limite ? C'est pour moi la seule question.

Aujourd'hui, c'est la rue Bassano et la rue Galilée, et demain ? Nous ne pouvons pas laisser s'installer cette ambiguïté. L'espace public n'est pas un espace commercial, mais un bien commun dont la conception, les priorités, les usages doivent relever de la puissance publique et répondre aux besoins de tous les Parisiens.

Comme vous, je connais le principe qui guide une entreprise et qui répond, c'est bien normal, à ses besoins avant de répondre à ceux des autres. C'est la logique du marché, ce n'est pas celle d'une collectivité publique.

Ainsi, le fait qu'une entreprise privée finance intégralement la transformation de rues parisiennes soulève, pour moi, quelques questions :

Quelle doctrine la Ville applique-t-elle en matière de financement privé de l'espace public ?

Dans quelles conditions accepte-t-elle qu'un acteur privé finance tout ou partie d'un réaménagement ?

Qui définit réellement les besoins et les priorités d'aménagement ?

Pourquoi la Ville, aujourd'hui, fait-elle appel à ce type de financement ? Cela traduit-il des difficultés financières ?

Jusqu'où la Ville entend-elle faire financer l'aménagement de l'espace public parisien par des intérêts privés et avec quelles garanties d'indépendance, de transparence et d'égalité entre les territoires ?

Mes chers collègues, pas de dogmatisme, notre position n'est pas de rejeter par principe cette opération. Elle est de rappeler qu'une facilité financière ponctuelle ne doit pas devenir une doctrine municipale sans débat sur ses conséquences. L'espace public doit rester l'affaire de tous et d'abord celle de la puissance publique. C'est cette exigence que nous souhaitons voir réaffirmée aujourd'hui.

Enfin, il y a dans ce projet de délibération un paradoxe politique. Je trouve ainsi savoureux, je vous l'avoue, que votre majorité, qui refuse à longueur de discours toute logique marchande, je pense à la démarchandisation chère à Boris VALLAUD et désormais à Maxime DES GAYETS, se retrouve avec des financements jugés diaboliques par eux-mêmes.

Mais la nécessité budgétaire, je vous fais rire, Monsieur le Maire, cela me fait plaisir, peut-être justifie-t-elle cette décision ?

Pour nous, elle ne peut être le prétexte à un recul de notre responsabilité d'élus.

Dans l'attente d'une réponse claire à toutes mes questions et d'une éventuelle doctrine établie garantissant que l'espace public parisien reste pleinement sous notre responsabilité, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Julie BOILLOT ?

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération parce qu'il pose, au-delà du réaménagement des rues Bassano et Galilée, une question beaucoup plus large : comment continuer à investir dans Paris alors que les marges de manœuvre financières de la Ville se réduisent ?

Ici, le dispositif est particulièrement clair. Louis Vuitton propose de prendre à sa charge la requalification des rues Bassano et Galilée : extension des trottoirs, installation d'arceaux de vélo et de bacs plantés. Il restaure la voirie, il végétalise et donne la priorité aux piétons et aux mobilités douces dans l'espace public.

Le montant de l'opération de rénovation est estimé à 2 millions d'euros hors taxes. L'entreprise s'engage à financer l'intégralité de cette somme, ainsi que les éventuels dépassements.

2 millions d'euros investis dans l'espace public, ce sont 2 millions d'euros que le contribuable parisien n'aura pas à financer. Nous aurions tort de nous en priver, car la réalité budgétaire difficile de la Ville de Paris nous rattrape.

Nous pouvons le regretter, nous en débattrons au prochain conseil, lors du débat d'orientation budgétaire, mais nous devons surtout en tirer les conséquences. Paris doit désormais être capable de mobiliser d'autres ressources de financement pour continuer à investir.

Nous proposons donc au groupe Paris apaisé la création d'un fonds Vert pour Paris. La Ville elle-même a créé en 2015 le fonds pour Paris, précisément pour aller chercher auprès des entreprises et des particuliers des financements privés destinés au patrimoine et à l'art contemporain. Cela a produit des effets concrets. Les nouvelles fontaines du rond-point des Champs-Elysées, par exemple, ont représenté 6,3 millions d'euros d'investissement intégralement financés par les mécènes.

Puisque nous savons le faire pour notre patrimoine et pour l'art contemporain, pourquoi ne pas le faire pour la transformation écologique de Paris ? Un fonds de dotation capable de mobiliser entreprises, fondations, particuliers, pour financer des projets précisément définis par la collectivité : végétalisation, désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, rénovation, adaptation de l'espace public au changement climatique, avec une règle essentielle : l'argent peut être privé, mais la décision doit rester publique.

La situation financière de Paris doit nous conduire à sortir de nos habitudes et à inventer de nouveaux modèles. L'argent public doit rester le socle de l'investissement municipal, mais il ne doit plus nécessairement en être l'unique source. Ce projet de délibération nous donne aujourd'hui une démonstration très concrète, ne nous interdisons pas d'aller chercher de l'argent privé pour continuer à aménager, adapter et bâtir Paris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Catherine LECUYER ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui ce fameux projet de délibération, qui illustre parfaitement les défis actuels liés à la gestion de notre espace public.

La maison Louis Vuitton propose de financer intégralement, comme vous l'avez expliqué, à hauteur de 2 millions d'euros hors taxes, le réaménagement des rues Bassano et Galilée au pied de son futur établissement du 103, avenue des Champs-Elysées.

Soyons clairs, face à l'état de nos finances municipales, et cela a été rappelé, que nous savons très contraintes, voir un acteur privé investir une telle somme pour requalifier notre voirie est une bouffée d'oxygène bienvenue pour le 8e arrondissement.

Sur le terrain, ce projet répond indéniablement à nos attentes. L'élargissement substantiel des trottoirs, la pose d'un dallage noble associant le granit du Tarn au bleu Lanhélin, ainsi que l'installation de bacs végétalisés vont permettre d'apaiser durablement ce secteur au bénéfice direct des piétons.

Notre groupe, par principe et par pragmatisme, encourage ces partenariats public-privé lorsqu'ils viennent épauler la collectivité. Mobiliser l'initiative privée pour embellir le cadre de vie parisien relève d'une saine intelligence collective.

Pour autant, notre satisfaction s'arrête là où commencent nos inquiétudes sur la méthode. Ce qui nous est proposé aujourd'hui par l'Exécutif, c'est le transfert pur et simple de la maîtrise d'ouvrage à un opérateur privé. En déléguant ainsi la conduite totale des travaux, la Ville de Paris se met en retrait de son propre domaine.

Une question majeure s'impose : si la puissance publique abandonne ainsi son rôle de maître d'ouvrage, comment garantir demain la cohérence d'ensemble et l'harmonie esthétique de nos rues parisiennes ?

D'autres modalités existent pourtant dans notre droit. Le mécanisme de l'offre de concours financière permet en effet à la collectivité d'accueillir des fonds privés tout en conservant la maîtrise d'ouvrage publique des études et des chantiers. La Ville pourrait ainsi sécuriser cet apport inespéré tout en gardant le contrôle direct de ces opérations.

Nous ne remettons donc nullement en cause l'excellence de notre partenaire du jour, mais nous demandons à l'Exécutif l'élaboration d'une doctrine claire. Dans quel cas précis ce transfert de maîtrise d'ouvrage est-il strictement nécessaire ?

C'est dans cet esprit constructif et responsable, attaché à ne pas priver les habitants du 8e arrondissement de cet embellissement précieux, que notre groupe votera pour ce projet de délibération, mais en l'assortissant très fermement de cette réserve sur la méthode.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Émile MEUNIER ?

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je ne vous ai jamais reproché d'aller représenter la Ville au stade ou au défilé, je vous invite simplement à ne pas prendre part au vote, parce que nous estimons qu'il y a un conflit d'intérêts. Ce sera noté au rapport, puis chacun décidera.

Laissez-moi quand même, Monsieur le Maire, vous raconter une histoire. C'est celle d'un maire qui vient d'être élu, qui entre en fonction et se rend compte qu'il a face à lui un mur ; un mur à la fois d'investissement et de fonctionnement. Il aurait dû le savoir, il a quand même été adjoint aux finances, premier adjoint, mais peut-être lui a-t-on caché des choses, méchante Anne HIDALGO ?

Comment va-t-il faire, ce maire, pour surmonter ce mur ? Puisqu'il y a le périscolaire à refondre de la cave au grenier ; les 300 hectares ; la rénovation thermique ; les écoles ; l'aide à l'enfance, cela ne va pas tarder à arriver ; les résidences autonomie, on est en cours ; etc. ; etc. ; etc.

Eh bien, manque de bol, pour gagner, ce maire a fait des promesses. Il a dit : "je n'augmenterai pas l'emprunt".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela s'appelle un programme.

M. Émile MEUNIER. - Laissez-moi aller jusqu'au bout, vous allez voir, il a dit "je n'augmenterai pas l'encours de l'emprunt", "je n'augmenterai pas les impôts". Il s'est fait élire sur ce programme.

Mais le mur, lui, c'est la réalité, ce ne sont pas des promesses de programme. Comment va-t-il faire ? Eh bien, il sort de la malle les vieilles recettes de son mentor Jean-Louis MISSIKA : la marchandisation de la ville.

Comment marchandise-t-on la ville ?

D'abord, on cède les bijoux de famille : le Parc des Princes.

Ensuite, on loue l'espace public, ce sont tous les défilés de ses nouveaux amis.

Enfin le "sponsoring", le "naming", et on y va ! Bientôt, on va sponsoriser les bancs des parcs publics, vous allez voir.

La publicité, on va y venir pendant ce conseil, mais ce sera un gros retour en arrière, contrairement aux promesses de campagne sur lesquelles il s'est fait élire, mais on y reviendra.

Comme cela ne suffit pas et qu'il n'a toujours pas assez d'argent, M. le nouveau maire, il faut bien qu'il trouve de nouvelles méthodes, alors il fait travailler les grandes têtes de ses services de l'urbanisme et juridique.

On lui dit : on a peut-être trouvé une astuce - moi je prétends que cela ne va pas fonctionner, mais on verra -, on va déléguer la maîtrise d'ouvrage aux riches, comme cela, ils vont concevoir la rue, ils vont penser notre espace public. Ils ne vont pas seulement faire les travaux, ils ne vont pas seulement financer, ils vont concevoir notre espace public et tout financer.

Eh oui, qui paye décide, c'est bien normal, c'est la recette macroniste. D'ailleurs, les socialistes, il ne leur faut pas beaucoup avant que leur pente naturelle les attire vers le macronisme. Heureusement que nous sommes là, Monsieur le Maire, comme corde de rappel. On verra à la primaire si c'est M. GLUCKSMANN qui gagne.

Dans ce cas présent, L.V.M.H. se substitue à la Ville, mais cela pose de vrais problèmes, Monsieur le Maire. Quand on défend l'intérêt général, ces problèmes, on devrait les avoir en tête.

Déjà, vous ne déciderez plus de vos priorités d'aménagement. C'est le riche qui décidera de l'agenda des travaux.

Ensuite, vous perdrez votre indépendance, c'est déjà en partie fait. Il faut pouvoir, face aux puissances de l'argent, ne rien leur devoir. Or, quand vous leur demandez d'aménager votre ville, vous leur devez. D'une façon ou d'une autre, même psychologiquement, vous êtes donc lié, vous ne pourrez rien faire contre cela.

Ensuite, ce n'est pas gratuit, qui paye décide. Celui qui pense l'espace public le pense pour ses clients, évidemment, et pas pour les Parisiennes et les Parisiens qui marcheront sur ces trottoirs. C'est une porte dangereuse de la privatisation que vous continuez à entretenir.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je vous en conjure, renoncez à votre pente naturelle, renoncez au macronisme, retirez ce projet de délibération ou appelez votre majorité à voter contre.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Sabrina NOURI ?

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le maire.

Ce projet de délibération est présenté comme un cadeau de Louis Vuitton à Paris, 2 millions d'euros pour réaménager les rues Bassano et Galilée, mais en lisant la convention, le cadeau disparaît et l'intérêt privé apparaît.

Magie ou sorcellerie, vous choisirez, car le document le reconnaît lui-même, cette offre de concours est faite de manière intéressée, et pour cause, ces rues seront réaménagées devant le futur mégastore Louis Vuitton.

Le programme précise même que les travaux serviront à faciliter les flux des futurs usagers de l'îlot et à créer une esthétique correspondant aux commerces et aux hôtels haut de gamme. Traduction : Louis Vuitton dessine l'espace public en fonction de ses clients et pas autre chose.

La Ville dépose le permis d'aménager, puis le transfère à Louis Vuitton. Elle accorde gratuitement l'occupation du domaine public. Elle abandonne même à l'entreprise la maîtrise d'ouvrage des travaux. Ce n'est pas Louis Vuitton qui se met au service de Paris, c'est bien Paris qui met ses rues au service de Louis Vuitton.

Plus grave, l'instruction technique a commencé en juillet. Le permis devait être déposé en septembre et nous sommes consultés en octobre. Vous ne nous demandez pas de décider, vous nous demandez de tamponner une décision qui est déjà prise.

Que prévoit la convention pour informer les Parisiens ? Une clause selon laquelle aucune communication ne peut avoir lieu sans l'accord préalable des deux parties. Même la transparence municipale devra donc obtenir la permission de Louis Vuitton.

Nous sommes favorables à des trottoirs élargis, à un espace public agréable, mais l'espace public doit être pensé par la puissance publique pour l'intérêt général et non aménagé sur mesure par une multinationale pour valoriser son empire commercial.

Paris n'est pas une filiale de L.V.M.H. Les Champs-Elysées ne sont pas la cour privée de Bernard ARNAULT et la Ville de Paris ne doit pas devenir son service après-vente. Votons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Luc LEBON.

M. Luc LEBON. - Comme il a été rappelé, il appartenait dans tous les cas à L.V.M.H. d'intervenir sur la voie publique pour remettre en état les rues à l'issue de la réhabilitation de son immeuble. C'est la règle générale lorsque les emprises de chantier débordent sur l'espace public.

Dans ce dossier, L.V.M.H. propose donc d'aller plus loin qu'une simple remise en état et d'assurer, à ses frais, des travaux d'aménagement qualitatifs de l'espace public.

Le projet présenté avec élargissement de trottoirs, installation d'arceaux vélo et végétalisation va donc dans le sens d'un meilleur partage de l'espace public et d'un apaisement de ces voies au bénéfice des piétons. Il s'inscrit donc pleinement dans la politique d'espace public de la Ville de Paris et en respect des prescriptions du P.L.U.-B.

C'est un concours volontaire à la réalisation d'aménagements qui, une fois achevés, auront vocation à intégrer pleinement le patrimoine public de la Ville de Paris et à profiter à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Ce n'est donc pas une privatisation.

Pour avoir eu la charge de l'espace public dans le 11e lors de la précédente mandature, je sais que les services de la DVD seront particulièrement attentifs à la qualité et à la pérennité des aménagements.

Je rajoute qu'aucun aménagement d'espace public dans le 11e n'avait été réalisé sans une présentation préalable en réunion publique ou en conseil de quartier par exemple, et j'imagine que ce sera bien le cas en lien avec la mairie du 8e et la STV.

Enfin, cette opération illustre une question plus large, celle de la participation des grands acteurs économiques présents à Paris, à l'amélioration de l'environnement urbain.

Lorsque des entreprises bénéficient directement de l'attractivité équilibrée, exceptionnelle de notre capitale, il est légitime qu'elles puissent également contribuer, lorsque cela est possible, à la qualité des espaces qui les

entourent. Ce, à condition bien entendu que cela se fasse dans un cadre transparent, équilibré et respectueux de l'intérêt général.

C'est bien le cas aujourd'hui, puisque la Ville a la main sur le dépôt des autorisations administratives, et donc sur le contrôle du respect des engagements pris.

Pour cette raison, nous devrions nous réjouir d'un projet qui permet d'améliorer la qualité de l'espace public dans un secteur très fréquenté au bénéfice de toutes et de tous.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Monsieur le maire, chers collègues… Je ne t'ai pas interrompu quand tu as sorti toute ta tirade démagogique, donc tu vas me laisser tenir mon propos, cher Émile MEUNIER.

Je vais revenir à la genèse de ce projet pour que chacun comprenne bien le décalage qu'il y a entre l'émoi qu'il suscite et sa réalité matérielle.

On a à cet endroit un opérateur privé qui fait des travaux bâtimentaires, donc il a une emprise de chantier qui déborde très largement sur l'espace public, notamment sur les deux rues adjacentes.

Par conséquent, il a l'obligation, à l'issue des travaux, de remettre en l'état l'espace public, et c'est lui qui doit le faire, ce n'est pas la Ville qui le fait et facture ensuite.

Dans ce cadre, cet opérateur vient nous voir en disant : "Ecoutez, je vous propose de refaire, en respectant les prescriptions de la Ville, en améliorant l'espace public en cohérence avec la doctrine de la Ville, et en plus je le fais complètement à mes frais".

On discute, on lui dit : "OK, mais à une condition, c'est que la Ville garde le contrôle avant, pendant et après". Ce qui a été le cas.

Aujourd'hui, dans la discussion, on nous parle du transfert du permis d'aménager… Pardon, on nous parle du transfert de maîtrise d'ouvrage, lapsus. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage est justifié par deux choses.

Un, on considère que sur ce projet-là, moins on mobilise les équipes de la DVD qui ont déjà des plans de charge assez importants, mieux c'est. Cela libère donc les équipes de la Ville.

Deux, surtout, on a un sujet de coordination entre les travaux bâtimentaires et les travaux d'espaces publics, qui donne plus d'efficacité et surtout plus de rapidité dans l'exécution de ces travaux. On transfère donc effectivement la maîtrise d'ouvrage, mais à une condition : que ce soit nous qui déposions le permis d'aménager.

Le permis d'aménager, c'est le document qui contient toutes les prescriptions pour le chantier en question, qui dit toute la doctrine, qui donne toutes les contraintes techniques et qui, derrière, est opposable au moment de la livraison.

Si jamais l'opérateur ne respecte pas le permis d'aménager, il devra refaire les travaux pour que ce soit conforme aux prescriptions du permis d'aménager.

Dans ces conditions, nous, nous disons, OK.

De plus, qu'est-ce qu'il se passe ? La maîtrise d'œuvre est faite par qui ? Par une filiale à 100 % de S.N.C.F. Réseau. Ce n'est donc pas tout à fait le grand capital.

Dans ces conditions, nous disons, très bien, on y va et on fait cet aménagement de cette manière-là.

J'ai pu lire les propos de M. ARENAS, qui expliquent qu'il s'agit d'une spoliation de l'espace public et d'un braquage sans vergogne du peuple de Paris, cela n'a rien à voir. Si, vous l'avez dit sur Twitter. Eh bien oui, c'est une parole publique quand même !

Nous disons donc, il n'y a aucune privatisation de l'espace public. Il y a un respect des prescriptions de la Ville et le contrôle de la Ville à toutes les étapes. C'est pour ces raisons-là que nous vous invitons, évidemment, à voter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à Thomas CHEVANDIER pour cette très bonne réponse.

Je vous le dis, je trouve cela ubuesque que nous ayons consacré une heure sur un sujet d'une banalité confondante. Il n'y a aucune privatisation. La maîtrise d'ouvrage n'est déléguée que dans les cas où c'est plus pratique et plus rapide, comme c'est banal de le faire.

Effectivement, le permis d'aménager sera mis en œuvre, que le projet de délibération soit voté ou pas. Le sujet n'est pas celui-là. Le sujet est de savoir quel est le niveau d'apport à concours du propriétaire.

Je croyais que la position de la gauche était de faire en sorte que les acteurs économiques qui peuvent contribuer plus le fassent, pour que l'on puisse financer dans les endroits où seule la puissance publique peut le faire.

J'entends une phrase en haut et je vais la relayer : "qu'il paye des impôts !". Ce n'est pas le Conseil de Paris qui en décide. Chacun contribuera, comme il le souhaite, dans les mois qui viennent, à faire en sorte que ce soit un sujet qui soit posé à l'Assemblée nationale.

En attendant, la politique qui est la mienne, et je le dis avec un peu de gravité, et M. MEUNIER l'a bien résumée, c'est que dans le moment un peu exigeant pour les finances publiques, qui est celui qui pèse sur tout le monde, chaque fois qu'il me sera donné l'occasion d'appeler à contribution ceux qui le peuvent, parce que Paris y compris contribue à leur rayonnement, je prendrai leur argent pour aller financer dans tous les quartiers où personne ne le fera à notre place.

Je l'assume totalement et je le dis avec un peu de gravité aux membres de ma majorité. Eh bien, si cette heure nous permet d'aller chercher 2 millions de plus pour financer une Rue aux écoles supplémentaire dans un quartier populaire, je me félicite de l'avoir fait, parce qu'il aurait pu être facile pour moi de ne pas mettre ce projet de délibération à l'ordre du jour. C'était beaucoup moins d'ennuis pour tout le monde, mais c'était aussi 2 millions d'euros en moins.

Maintenant, le moment est venu. Le vœu n° 27 est-il retiré ou maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Le projet de délibération DVD 89 fait l'objet d'un scrutin public, donc tout le monde se met en place.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Abstentions : 8

NPPV : 0

Pour : 91

Contre : 52

Le projet de délibération DVD 89 est adopté au scrutin public.

2026 DVD 93 - Indemnisation amiable de différents tiers (251.095,54 euros), en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 93. Il s'agit de l'indemnisation amiable de différents tiers.

La parole pour commencer est à Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, chaque année, le Conseil de Paris assiste au même spectacle désolant - et ce n'est pas celui auquel vous venez de vous livrer, Monsieur MEUNIER -, la Ville laisse notre voirie se dégrader de manière dramatique.

Nous réagissons, nous remontons des difficultés, nous alertons. C'est notre travail d'élus. Vous nous expliquez que tout va bien.

Puis, à un moment dans l'année, vous publiez une communication fleuve pour nous dire ce qu'il faudrait faire, ou plutôt ce que vous ferez, tout en nous disant que tout va bien quand même.

Finalement, vous indemnisez les victimes de sinistres que vous n'avez ni voulu traiter ni voulu voir. Et puis, l'année suivante, nous vous alertons et ainsi de suite.

En réalité, vous avez inventé un nouveau modèle : peu d'entretien, beaucoup de paroles et encore plus de réparations. En effet, ce projet de délibération nous demande d'approuver l'indemnisation amiable de différents tiers

pour un montant global de 251.000 euros. Elle vise à réparer des préjudices corporels et matériels subis par des usagers à la suite de chutes ou d'accidents de vélos, de trottinettes, de motos et de scooters dans une ville qui est toujours plus accidentogène.

Dans chacun de ces 19 dossiers, la responsabilité de la Ville est formellement engagée, car les sinistres ont tous été causés par des défauts majeurs dans nos trottoirs ou dans notre chaussée.

Si cela n'était qu'un phénomène isolé… mais non ! Notre ville devient de plus en plus accidentogène et l'évolution des indemnisations à l'amiable en est la preuve. Nous assistons en effet à une véritable explosion de ces indemnisations à l'amiable sous votre mandat. Pour l'année 2026, environ 1,6 million d'euros ont été budgétés, contre 488.000 euros dépensés en 2014. En 8 ans, c'est une multiplication par 4. Rien que depuis la fin de la crise sanitaire de 2022, la Ville a dépensé l'équivalent de 4,4 millions d'euros budgétés et chaque Conseil vient allonger la facture.

Derrière ces chiffres, il y a des piétons, des cyclistes, des personnes âgées blessées à cause de votre inaction. Il est temps de consacrer l'argent des Parisiens à réparer les rues plutôt qu'à indemniser les blessés.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidente).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, notre rôle d'opposition, vous l'avez vu, il est aussi de provoquer des débats politiques qui permettent d'avoir deux visions de ville qui s'établissent clairement. Il est aussi évidemment de faire des propositions et de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'avoir une information assez claire des politiques publiques.

En avant-première, je vous annonce donc que sur notre site internet, nous allons faire des cartographies. Cela va ressembler à des choses comme cela. En l'occurrence, la première cartographie que l'on va inaugurer, vous pourrez le voir bientôt sur notre site internet, est celle des indemnisations.

C'est quand même bien de savoir que, à cause de l'état de notre chaussée, des nids-de-poule pour le dire franchement, les gens parfois ont des accidents, se cassent la cheville, parfois c'est beaucoup plus grave, et c'est bien d'avoir une appréciation de l'argent que cela coûte, mais aussi une appréciation géographique. Dans quelle rue y a-t-il le plus de problèmes ? Quel est l'arrondissement le moins bien entretenu ?

Je vais vous dire en avant-première, il y a deux façons de voir les choses : en valeur absolue, le nombre d'incidents, puis en valeur relative forcément en fonction de la surface de voirie. Je vais prendre ce qui est le plus représentatif, en fonction de la surface de voirie.

J'ai pris depuis 2020, mais on peut remonter avant, les mauvais élèves sont :

- le 10e arrondissement, 20 postes d'indemnisation. Madame la Maire, vous avez coûté à la Ville 319.000 euros.

- Le 11e arrondissement, 2020, BELLIARD n'était pas encore maire, 20 postes d'indemnisation, vous avez coûté 363.000 euros à la Ville de Paris.

- En valeur absolue, le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, entre deux conseils d'administration à la Tour Eiffel, ne rebouche pas les nids-de-poule puisqu'il a coûté plus d'un demi-million d'euros à la Ville de Paris.

Tu apporteras tes chiffres. Je traite les chiffres avec des tableurs Excel, je ne suis pas mathématicien ni statisticien.

La rue Caulaincourt dans le 18e, depuis 2020, est la rue où il y a le plus de postes d'indemnisation, plus encore que la rue Magenta où l'on se disait qu'il y avait vraiment des problèmes.

C'est très intéressant d'avoir de la "data" visualisation pour pouvoir prendre des politiques publiques éclairées, donc nous allons verser cette carte au débat public pour que vous puissiez l'utiliser.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le conseiller.

M. Thomas CHEVANDIER pour la réponse de l'Exécutif.

Je vous prie de respecter la parole des orateurs, le brouhaha est des deux côtés et j'aimerais que nous puissions entendre la réponse de M. CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Émile, les réponses t'intéressent ?

Je vous remercie, Madame la maire.

Chers collègues, déjà, ne vous trompez pas, si vous voulez consulter des cartes intéressantes sur l'état de la ville, qui viennent un peu expliquer son mode de fonctionnement et ses dynamiques, n'allez pas sur le site de la France insoumise, consultez le site de l'APUR, vous y trouverez beaucoup plus d'informations traitées avec beaucoup plus d'objectivité, sans la multiplicité des biais que l'on retrouve dans la carte absurde que vous venez de nous présenter.

Monsieur STERKERS, j'entends que vous présentez ce projet de délibération comme étant l'expression d'une explosion des indemnisations à l'amiable et la conséquence d'un délaissement de l'entretien sur l'espace public, je vais apporter une réponse sur ces deux points.

D'abord, sur la question de l'entretien de l'espace public, je le dis à chaque fois, nous passons d'un budget dédié aux chaussées et aux trottoirs purement entretien, donc en dehors de l'entretien effectué à l'occasion des opérations d'aménagement, de 18 millions d'euros en 2020 à 36 millions d'euros en 2025, et c'est une trajectoire que nous allons poursuivre.

Il n'y a donc pas de désinvestissement en la matière.

Maintenant, nous avons effectivement une augmentation des indemnisations à l'amiable, qui s'explique de deux manières, même trois parce que l'effet de l'inflation joue évidemment et de manière automatique en matière d'indemnisation et c'est tant mieux.

La première raison est la volonté de la Ville d'aller à l'amiable et non pas au contentieux, même quand il y a une interrogation, justement pour favoriser la meilleure indemnisation des victimes.

La deuxième est une conséquence de l'augmentation exponentielle, ces 10 dernières années, de la pratique du vélo, qui fait que quand on a un accident à vélo, c'est un accident qui est plus grave, et souvent cause plus de dommages, et donc a pour conséquence une augmentation de l'indemnisation de la victime.

Ce sont ces raisons-là qui font que l'on a effectivement une tendance à l'augmentation des indemnisations dans ces cas-là. A l'occasion de ce débat, je voulais donner les explications purement matérielles à ces augmentations, qui ne tiennent pas compte des explications que vous avanciez dans ce débat.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 93).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la préservation du Mémorial des martyrs de la Déportation et de son environnement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 8 relatif à la préservation du Mémorial des martyrs de la Déportation et de son environnement.

La parole est à M. Pierre BATY pour le groupe Paris centre.

M. Pierre BATY. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, une concertation défaillante, l'opposition des associations de déportés, mais aussi de la famille et des ayants droit de l'architecte Pingusson. Un coût de 50 millions d'euros, alors même que vous invoquez le manque de moyens pour protéger les plus fragiles. Une haie entière d'ifs arrachée en pleine période de nidification.

Malgré ces alertes, vous poursuivez un projet qui dénature le square de l'Ile-de-France au pied de Notre-Dame et son lien avec le Mémorial des martyrs de la Déportation.

Après la haie, les grilles ont été retirées et c'est l'intimité de ce lieu que vous effacez au profit d'un espace ouvert livré au tourisme.

Nous défendons une autre vision que Béatrice LECOUTURIER et Jules PASQUIER ont pu ici défendre. Les squares sont des lieux de repos, de fraîcheur et de tranquillité. Ils font partie de l'âme parisienne. Ils ne doivent pas être sacrifiés au tout tourisme.

Ici, cette exigence rejoint le respect dû à un lieu de mémoire. Vous avez déjà modifié ce projet et annoncé l'abandon de l'aménagement sous le parvis. Quelles conséquences pour l'ensemble du programme ? Nous attendons votre réponse.

Nous demandons donc un moratoire avec quatre objectifs précis :

- préserver l'intégrité du square et du Mémorial ;

- garantir la conservation des mûriers, des rosiers et de tous les autres éléments végétaux ;

- revoir l'implantation des espaces d'accueil pour assurer leur discrétion ;

- enfin, nous vous permettons de vous demander de revoir les marquages des anciennes rues et des constructions sur le parvis qui doivent disparaître.

Il faut ainsi rendre lisible l'histoire de Paris. L'Île de la Cité mérite de conserver son square. Paris mérite un projet à la hauteur, revoyez-le.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

M. Thomas CHEVANDIER pour répondre, Monsieur le maire ?

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, chers collègues.

Je pense que ce débat sur les abords de Notre-Dame et principalement sur la question du square de l'Ile-de-France et du Mémorial des martyrs de la Déportation doit être un débat apaisé, sur lequel on ne relaie pas un certain nombre d'informations erronées qui peuvent être distillées çà et là.

La première, on entend que les associations qui portent la mémoire de la Déportation sont contre ce projet. Certaines sont contre, une fédération est contre, mais beaucoup d'autres sont favorables, avec lesquelles nous échangeons constamment. Elles avaient des réserves effectivement, et nous sommes dans la discussion et dans l'échange avec elles, je l'espère, en train de lever ces réserves. En tout cas, elles sont attentives à notre vision de cet aménagement du square.

La deuxième est de dire qu'il sera complètement ouvert et que cela deviendra un espace de pique-nique ouvert à tous les touristes. Non, ce n'est pas vrai. Nous maintenons les grilles que nous déplaçons. Effectivement, nous maintenons un contrôle des allées et venues et nous sommes en négociation avec le Ministère des anciens Combattants qui aura la gestion du site derrière.

Nous déplaçons les rosiers dits de Ravensbrück pour qu'ils épousent la nouvelle géométrie de la pelouse. Evidemment, la pelouse reste au-dessus de la crypte qui sera complètement protégée et nous ne touchons pas au Mémorial en lui-même qui, d'une part, est protégé, et d'autre part doit être absolument sanctuarisé en raison du rôle évident qu'il a en matière de mémoire.

Nous considérons aussi que ce projet est l'occasion d'ouvrir davantage et de donner plus de visibilité à cet extraordinaire lieu de mémoire qui n'accueille que 25 à 30.000 visiteurs par an. C'est beaucoup trop peu. Il est vide la plupart du temps et nous estimons qu'à l'heure où les témoins directs de la Déportation s'éteignent, il est important que des lieux aussi forts que celui-là soient préservés, davantage mis en visibilité.

Enfin, nous nous inscrivons parfaitement en cohérence avec la vision de l'architecte Pingusson, avec ces trois étapes qui mènent progressivement vers le recueillement que nous respectons dans le cadre de ce projet.

Je vous invite donc vraiment, pour ces raisons, à retirer ce vœu et j'espère que nous pourrons avoir un débat apaisé sur ce sujet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHEVANDIER.

Je pense que le vœu ne sera pas retiré puisque nous sommes saisis d'une demande de scrutin public par le groupe Paris au centre. J'invite donc les différents groupes à s'organiser en conséquence. Il y a des explications de vote et donc, j'y viens, je me permettais de proposer aux groupes de s'organiser, le respect des conditions de travail, etc.

Effectivement, explication de vote de M. Rodrigo ARENAS pour NPP.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, en effet le Mémorial des martyrs de la Déportation n'est pas un équipement que l'on peut dissocier de son environnement. Les jardins, ses cheminements, sa végétation, son silence même participent pleinement de l'expérience du lieu et de sa vocation mémorielle.

Nous partageons donc l'objectif de préserver l'équilibre paysager du square de l'Ile-de-France tel qu'il a été spécifié. Maintenir la clôture, reconstituer une séparation végétale suffisamment dense, préserver la pelouse et les végétaux présentent un intérêt historique, et éviter que de nouveaux équipements ne viennent banaliser les abords du Mémorial.

Il faut aussi tirer les conséquences de l'abandon du projet d'aménagement des espaces souterrains du parvis. C'est l'occasion de repenser ce projet avec davantage de sobriété et de respect pour l'histoire du site.

Préserver ce lieu, ce n'est pas le figer, c'est faire en sorte que chaque transformation demeure au service de la mémoire et jamais à son détriment. C'est pourquoi nous voterons ce vœu s'il est maintenu et j'ai cru comprendre que c'était le cas.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Une nouvelle explication de vote de "Paris Liberté !", M. Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Madame la maire, mes chers collègues, abattre la haie d'ifs, déplacer la clôture et faire réduire l'espace de recueillement, voilà le traitement de choc que la Ville réserve au jardin du Mémorial des martyrs de la Déportation. Ce jardin fait pourtant partie du parcours de mémoire conçu par Georges-Henri Pingusson. Chaque séparation, chaque plantation prépare le visiteur au silence, au recueillement, à la rencontre avec l'histoire des déportés.

Et vous, vous traitez cet ensemble comme un simple espace à remodeler pour faciliter les flux touristiques. Quelle contradiction pour une majorité qui invoque constamment, et à raison, le devoir de mémoire et la protection de la biodiversité. Ici, vous sacrifiez les deux à votre obsession du réaménagement et du moche.

Votre responsabilité est de transmettre ce lieu, de respecter son sens et sa dignité. Quel progrès y a-t-il à effacer ce qui permet justement de se recueillir ?

Nous voterons donc le vœu de Paris au centre pour préserver ce lieu et sa vocation mémorielle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - On passe au scrutin public avec un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n°8.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 97

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 49

Contre : 48

Le vœu n° 8 est adopté au scrutin public. (2026, V. 196).

2026 DVD 44 - Projet européen CEREBRA-AI. - Participation au volet "Mobilité et énergie". - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et la Commission Européenne.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DVD 44 : projet européen, participation au volet mobilité et énergie, s'il vous plaît ! Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et la Commission européenne.

La parole est tout d'abord à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Derrière ce projet de délibération, il s'agit d'un enjeu plus large, celui de la souveraineté numérique européenne. CEREBRA-AI, c'est près de 15 millions d'euros sur quatre ans. Un consortium européen coordonné par Neuralio A.I. et c'est l'ambition de développer une intelligence artificielle généraliste, européenne, explicable, maîtrisée et conforme à nos règles.

Vous le savez, à l'heure où l'essentiel des technologies d'intelligence artificielle que nous utilisons dépend encore trop d'acteurs extraeuropéens, c'est un sujet évidemment stratégique. La souveraineté, ce n'est pas seulement savoir où sont hébergées nos données, c'est maîtriser les modèles, comprendre comment ils produisent leurs résultats, pouvoir les auditer et évidemment garantir leur sécurité. C'est indissociable de la cybersécurité.

A la Métropole du Grand Paris, nous avons engagé cette démarche avec 130 communes, une stratégie métropolitaine pour accélérer l'utilisation de l'intelligence artificielle adoptée en avril 2025, mais également le

programme CYBIAH avec le campus Cyber pour renforcer la protection des collectivités face à la menace devenue quotidienne.

La même logique nous anime d'ailleurs dans le 17e arrondissement avec Open Batignolles, où nous avons commencé par produire une donnée urbaine utile, 160 capteurs dans 26 rues, des données anonymisées sur les mobilités, le stationnement, les bruits ou les flux.

L'étape suivante consiste précisément à savoir mieux exploiter ces données. C'est là que le projet CEREBRA-AI est devenu intéressant : créer des populations synthétiques, simuler les déplacements, anticiper les développements du véhicule électrique et ses besoins énergétiques pour mieux comprendre la logistique urbaine, par exemple, ou mesurer l'impact d'un grand projet d'aménagement.

Nous devons être exigeants aussi. Ces outils doivent rester auditables, sécurisés, interopérables et réversibles. Nous ne devons pas remplacer une dépendance technologique par une autre ni abandonner la décision publique à un algorithme.

Paris doit donc être un terrain d'expérimentation pour partager les résultats avec les communes métropolitaines, collecter la donnée, savoir la protéger, apprendre à modéliser, puis l'utiliser pour mieux décider. C'est cette chaîne de souveraineté numérique que nous devons construire.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Mme Sabrina NOURI pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération, mais je voudrais quand même dire quelques mots sur notre vigilance, parce que l'intelligence artificielle peut bien évidemment aider à comprendre les mobilités et améliorer les services publics, mais une I.A. européenne n'est pas automatiquement une I.A. démocratique. Il faut faire très attention.

Les travaux sont en cours au niveau européen et les données utilisées doivent rester publiques et protégées. Les biais doivent être audités, les agents et leurs représentants doivent être associés avant que les choix techniques ne deviennent irréversibles.

Comme nous l'avons rappelé avec notre camarade député européen Anthony SMITH au Parlement, l'intelligence artificielle transforme déjà le travail, les qualifications et la santé des salariés, donc elle doit rester sous contrôle humain et démocratique. Un algorithme peut calculer des flux, c'est vrai, il ne sait pas en réalité ce qui est juste, donc il faut faire très attention.

Néanmoins, nous voterons bien sûr ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT pour l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire, merci, mes chers collègues.

Ce projet de délibération vise à solliciter, de la part de la Commission européenne, un financement pour la participation de la Ville au projet CEREBRA-AI tel qu'il a été décrit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Horizon de l'Union européenne, qui a pour objectif de développer une plateforme d'intelligence artificielle généraliste souveraine au plan européen. Ce projet est porté avec 31 partenaires européens, dont 12 centres de recherche issus de grandes universités en Europe.

Je tiens à vous rassurer sur le caractère souverain de cette intelligence artificielle dont le projet, porté à l'échelle européenne par des acteurs publics et privés, permet d'en conserver la bonne maîtrise ainsi que l'usage. Je rappelle aussi, par rapport aux interventions des collègues, que les utilisations de l'intelligence artificielle par la Ville sont très encadrées dans la poursuite de la stratégie numérique responsable de la Ville de Paris.

Cette utilisation dans ce cadre répond à des objectifs précis et utiles pour les mobilités futures et s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le plan local de mobilité parisien.

Ce dispositif est innovant et particulièrement intéressant pour la Ville. Il permet de mieux visualiser les évolutions des mobilités dans l'espace public en modélisant des cas d'usage et des attributs détaillés sur la population testée. Il permet de disposer d'une analyse fine des impacts des grandes opérations d'aménagement urbain en amont de leur réalisation. Il peut être utile pour prendre en compte les flux de logistique urbaine ou disposer d'une vision prospective des tendances de mobilité.

Ce faisant, ce dispositif complétera les outils dont dispose la Ville pour l'aider dans ses études de mobilité, en présentant de manière plus réaliste l'effet des conditions de déplacement sur les choix d'activités et de transport.

C'est pourquoi je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 44).

2026 DVD 77 - Pôle de Paris Saint-Lazare. - Convention de financement relative au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (D.O.C.P.) et à la concertation préalable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DVD 77 : pôle de Paris Saint-Lazare. Convention de financement relative au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (D.O.C.P.) et à la concertation préalable.

La parole est à M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la maire.

5 lignes de métro, 2 lignes de R.E.R., 2 lignes de Transilien, des T.E.R. Normandie, 14 lignes de bus de jour, 13 de nuit, plus de 10 stations Vélib' et 2 parkings vélos aux abords immédiats, 124.000 usagers quotidiens du métro, 450.000 voyageurs selon la S.N.C.F. en 2023, qui en font la troisième gare parisienne, je vous parle bien du pôle Saint-Lazare, un nœud multimodal que nous envient toutes les grandes métropoles européennes et du monde en termes de concentration d'offres de transport.

Pourtant, encore trop de voitures, encore trop de congestion, encore trop d'embolies en surface, ce qui est une source de stress évidemment pour tous les usagers, et je pense particulièrement aux chauffeurs de bus de la R.A.T.P.

Après les premières phases de piétonnisation et d'accessibilité en 2009 sur le parvis et le cours du Havre, puis en 2013 cours de Rome, il est temps de repenser les espaces aux abords de la gare.

Il est temps d'améliorer les déplacements des piétons, des cyclistes et des bus, d'améliorer évidemment encore l'accessibilité de toutes et tous, de faciliter la gestion des livraisons, de la circulation des taxis et des V.T.C., dès lors que ce ne sont pas des salariés déguisés d'Uber.

Il est temps de revoir l'ensemble des circulations piétonnes qui ne font qu'augmenter et des circulations en général, puisque les prolongements de la ligne 14 et du R.E.R. E sont arrivées, et nous aurons demain l'arrivée du Grand Paris Express.

Nous voterons donc des deux mains ce projet de délibération pour lancer les études cofinancées par la Ville, par la Métropole, par la Région, par I.D.F.M. et par l'Etat, concernant le futur du pôle Saint-Lazare inscrit au volet mobilité du CPER 2023-2027. Ce, pour qu'à partir de 2028, nous puissions prendre connaissance de l'ensemble des résultats des concertations et transformer un quartier qui en a grandement besoin.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT pour l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci, chers collègues, pour votre intervention, qui me donne l'occasion de présenter cette étude de pôle aux abords de la gare Saint-Lazare, qui fait partie des pôles majeurs retenus au contrat de plan Etat-Région en vue d'investissements en faveur de l'intermodalité dans la transformation des gares.

Je crois que nous pouvons tous nous accorder dans cette Assemblée sur le besoin de désaturer et rénover les espaces publics aux abords de la gare Saint-Lazare. Cette étude constitue, en effet, une opportunité pour la Ville de Paris d'étudier concrètement les espaces publics d'intermodalité, afin d'améliorer les mobilités et les cheminements de tous les modes de déplacement, en particulier pour les piétons et les cyclistes, et de s'assurer que l'accessibilité soit mise en œuvre dans la continuité de l'adoption du nouveau plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, le P.A.V.

Aux abords de cette gare, cette réorganisation devra poursuivre plusieurs objectifs très concrets :

- faciliter les cheminements piétons entre les espaces ferroviaires et l'espace public ;

- renforcer la station vélo et les itinéraires qui la desservent ;

- rendre le réseau de bus plus lisible et l'accès aux arrêts plus confortable pour toutes et tous ;

- enfin, mieux organiser les flux logistiques et résorber les points de congestion du secteur.

C'est pour cela que je vous invite évidemment à voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 77).

2026 DVD 97 - Maisons du vélo mobiles. - Redevance d'occupation du domaine public. - Création d'un tarif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DVD 97 : Maisons du vélo mobiles, redevance d'occupation du domaine public, création d'un tarif.

C'est M. LEBON qui prend la parole pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Luc LEBON. - Madame la maire, chers collègues, parler du vélo à Paris, c'est parler d'une transformation profonde de notre manière de nous déplacer. En quelques années, c'est la conséquence directe d'une politique très volontariste de la Ville de Paris, la part modale du vélo a dépassé 11 %, trois fois plus que celle de l'automobile.

On connaît tous les bienfaits de l'usage du vélo. C'est un mode de déplacement décarboné, non polluant, extrêmement économique. Le coût d'usage et de possession, c'est 10 à 100 fois moins qu'une voiture. C'est extrêmement utile pour la santé puisque, par exemple, un trajet quotidien domicile-travail, c'est jusqu'à huit ans d'espérance de vie en bonne santé gagnés et c'est également un mode extrêmement efficace dans une ville dense, puisqu'il utilise dix fois moins de place qu'une voiture, et donc ne congestionne pas.

Pour ces raisons, il faut continuer bien sûr à développer l'usage du vélo à Paris, mais aussi à l'échelle régionale. En Ile-de-France, la part modale est d'environ 4 %, avec une croissance très forte dans le périmètre de la métropole. Nous nous réjouissons donc que la dynamique parisienne se diffuse au-delà du périphérique. Le rôle d'Ile-de-France Mobilités est important pour agir à l'échelle régionale, mais également parce que, à cette échelle, l'intermobilité est un levier essentiel.

Nous nous réjouissons donc du déploiement des maisons du vélo mobiles pour accompagner le développement du vélo et permettre au plus grand nombre de se l'approprier. C'est utile pour changer d'échelle. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe PRUDHOMME pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, nous partageons évidemment l'objectif de développer la pratique du vélo et de faciliter l'accès des Parisiennes et des Parisiens aux services qui permettent de l'utiliser au quotidien.

La question qui nous est posée aujourd'hui est une question de fond : à qui doit bénéficier le patrimoine de la Ville de Paris lorsque nous mettons gratuitement des locaux municipaux à disposition ? Sur ce point, nous avons une vraie difficulté avec le dispositif proposé.

Ile-de-France Mobilités développe des maisons du vélo présentées comme des lieux de services aux cyclistes. Elles proposent de l'information, des essais, de la location, de la réparation, des formations ou encore des animations, très bien. Mais ces maisons du vélo régionales sont intégrées au dispositif Véligo Location et leur exploitation a été confiée au délégataire du service.

Ile-de-France Mobilités indique elle-même que l'exploitation des maisons du vélo régionales est confiée au futur délégataire du Véligo Location. Aujourd'hui, l'exploitation de Veligo Location est assurée par Cyclonova, un groupement constitué autour d'acteurs privés.

Ile-de-France Mobilités lui a notamment confié le déploiement des maisons du vélo. C'est là que se situe notre désaccord. Nous sommes opposés à ce que le patrimoine public parisien soit mis gratuitement au service d'opérateurs commerciaux.

Un local appartenant à la Ville de Paris n'est pas une ressource gratuite à mettre à disposition de n'importe quel opérateur dès lors qu'il exerce une activité présentée comme utile à la collectivité.

Si la Ville considère que la maison du vélo constitue un véritable service public local, alors il faut aller jusqu'au bout de cette logique. Pourquoi ne pas en confier la gestion à une régie publique, à une structure associative à but non lucratif, ou à un opérateur public ?

Pourquoi accepter que les sociétés commerciales puissent bénéficier de locaux publics sans loyer, alors même qu'elles exercent dans ces lieux des activités pouvant comporter de la location, de la réparation, voire de la vente de services ?

Le problème est d'autant plus important que le patrimoine municipal est rare et particulièrement précieux à Paris. Chaque local municipal mis à disposition gratuitement est un local qui ne peut être utilisé pour répondre à d'autres besoins, une association, un équipement de proximité, un service public, un espace pour l'économie sociale et solidaire, ou encore une activité d'intérêt général.

Nous devons donc poser une règle politique simple : le patrimoine public doit prioritairement servir l'intérêt public et non contribuer à réduire les coûts immobiliers d'entreprises privées.

D'ailleurs, Ile-de-France Mobilités prévoit elle-même de financer jusqu'à 50 % du déficit d'exploitation des maisons du vélo locales, dans la limite de 150.000 euros par an et par structure. Cela montre bien que nous sommes face à un service qui bénéficie d'un soutien public important.

Dès lors, la question est légitime : si l'argent public finance le fonctionnement, si le patrimoine public fournit les locaux, pourquoi la gestion devrait-elle nécessairement revenir à des opérateurs privés ?

Nous défendons une autre conception, nous voulons que le développement du vélo soit accompagné par un véritable service public du vélo, accessible à toutes et à tous, avec des tarifs maîtrisés, des missions clairement définies et une gouvernance publique et non lucrative. Paris a d'ailleurs déjà connu une maison du vélo fonctionnant dans une logique associative en partenariat avec la Ville et plusieurs associations cyclistes.

Nous ne disons donc pas non aux maisons du vélo, nous disons oui au vélo, oui au service public du vélo, mais pas à la mise à disposition gratuite du patrimoine municipal au bénéfice de sociétés commerciales.

Si Ile-de-France Mobilités souhaite développer ce service, qu'elle assume les coûts immobiliers correspondants ou qu'elle construise avec les collectivités un modèle de gestion publique ou associative.

Le patrimoine de la Ville appartient aux Parisiennes et aux Parisiens. Il doit servir d'abord les Parisiennes et les Parisiens et non contribuer à améliorer le modèle économique d'opérateurs privés.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne pouvons pas voter ce projet de délibération et nous nous abstiendrons en espérant que nos arguments seront entendus pour revoir nos relations avec I.D.F.M., présidée par Mme PÉCRESSE. Ce n'est pas étonnant qu'elle développe des structures avec des opérateurs privés, comme elle privatise le réseau bus.

C'est donc une intervention d'appel pour que, effectivement, les relations avec l'I.D.F.M. soient différentes de celles qui nous sont proposées dans ce projet de délibération. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, le Plan vélo et la politique cyclable à Paris ne se résument pas aux infrastructures. C'est tout l'écosystème vélo qu'il est important de développer afin de favoriser l'essor de la pratique du vélo.

En effet, si la pratique continue d'augmenter, on sait également que certains publics restent encore éloignés de cette pratique, alors même que les conditions sont aujourd'hui réunies pour mettre en selle ces publics.

Il y a un enjeu d'"aller vers" pour assurer l'inclusivité de la pratique cyclable. C'est pourquoi à Paris, nous avons déployé le "Savoir rouler à vélo", un programme national qui a été abandonné au fil des années par le Gouvernement. La Ville de Paris prend en charge chaque année plus de 13.000 élèves et couvre plus de 350 écoles primaires.

La Ville a doté les écoles de plus de 2.600 vélos qui sont mis à disposition des élèves. Il s'agit d'un véritable défi : trouver des espaces adaptés pour l'apprentissage, assurer le stockage et la maintenance des vélos, former les personnels.

Nous poursuivons et nous poursuivrons nos efforts pour encore améliorer le dispositif, qui est l'une des priorités de cette mandature et fait pleinement partie de la sensibilisation et de la prévention à la sécurité routière qui doivent commencer dès le plus jeune âge.

Cette politique du développement du vélo s'illustre à travers les aides à l'écomobilité qu'octroie la Ville aux professionnels et aux particuliers en aidant le réseau local de vélos-écoles, de coopératives de quartier et les ateliers d'autoréparation présents sur tout le territoire parisien.

Nous œuvrons également activement pour rendre la pratique inclusive. Les maisons du vélo déployées par I.D.F.M. sont des maisons mobiles. Monsieur PRUDHOMME, il n'y a pas d'occupation pérenne de locaux municipaux, ce sont principalement des stands dans l'espace public.

Ces maisons mobiles d'I.D.F.M. proposent des services d'information autour du vélo et notamment la location de vélos Véligo. Ce service régional, qui permet de louer un vélo pour quelques mois, est ainsi un dispositif d'accompagnement à la pratique en faveur des mobilités décarbonées. Il relève de la responsabilité d'Ile-de-France Mobilités de décider ou non de la délégation de service public dans le cadre de ce service public.

Je vous invite évidemment à voter en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 97).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'expérimentation de services de véhicules autonomes et de robotaxis à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 22 est relatif à l'expérimentation de services de véhicules autonomes et de robotaxis à Paris.

Monsieur VÉRON, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Aurélien VÉRON. - Madame la maire, mes chers collègues, aux Etats-Unis, les véhicules autonomes ont déjà changé d'échelle. Waymo annonce 15 millions de trajets en 2025 et plus de 500.000 trajets par semaine sans conducteur, 3.600 kilomètres carrés dans 11 villes où ces services font désormais partie du quotidien. Tesla et Zawks se sont aussi lancés à Austin et Las Vegas, deux villes de plus, et la Chine elle-même s'y met à grande échelle.

Le bénéfice le plus important de cette conduite autonome est la sécurité, car sur ces 437 millions de kilomètres parcourus sans conducteur, Waymo annonce un taux d'accidents réduit de 95 % de blessés graves ou de tués.

Face à cette transformation, l'Europe avance aussi. Londres propose depuis septembre des courses avec un conducteur passif, qui ne conduit pas mais reste à bord. Au Luxembourg, Bolt s'associe au constructeur français Stellantis en vue d'un programme pilote. Hambourg, Oslo, Madrid et même Zagreb ont engagé des essais, voire ont déjà autorisé leur exploitation commerciale.

A Paris, une navette autonome a déjà été testée avec succès, et Wave a montré son système de conduite automatisée à l'œuvre sur la place de l'Arc de Triomphe, la place que tout le monde connaît pour sa facilité de conduite et de manœuvre.

Nous devons donc changer de braquet, si je puis dire, en France et à Paris. Dans cette compétition mondiale, je pense que Paris doit avoir sa place et contribuer à cette filière européenne, car il s'agit aussi d'un enjeu industriel pour Paris et pour la France.

Notre vœu propose de sélectionner deux ou trois consortiums de dimension européenne pour les mettre en concurrence et expérimenter dans un périmètre encadré par la Ville, avec une évaluation indépendante sur la sécurité et les effets sur la circulation.

Enfin, anticipons les conséquences humaines, car une partie des activités des chauffeurs de taxi et de VTC, voire de livraison, sera progressivement automatisée. Ce sont des emplois qui vont devoir être transférés vers d'autres activités.

Nous préparons dès aujourd'hui, au niveau de la mairie, avec des professionnels, des formations de reconversion vers la supervision, la maintenance et la gestion des flottes, parce que le choc sur l'emploi va être lourd. Attendre des suppressions d'emplois pour parler de reconversion serait un échec politique.

Expérimenter, construire une filière européenne, accompagner des professionnels, voilà une ambition concrète pour Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour le Préfet de police, je vous donne la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire.

La mise en circulation expérimentale de véhicules autonomes est soumise, comme vous le savez, à une autorisation du ministre des Transports, et à Paris le préfet de police est consulté lorsque l'expérimentation concerne des voies qui relèvent de sa compétence. Il peut donc formuler des observations ou des prescriptions afin de garantir la sécurité routière et l'ordre public.

Des expérimentations ponctuelles de véhicules partiellement autonomes ont déjà eu lieu à Paris, notamment à l'occasion de Roland Garros, mais aucun dispositif de ce type n'a été homologué de manière pérenne en vue d'une exploitation commerciale.

Compte tenu des enjeux de sécurité routière, le préfet de police, bien sûr, souhaite être associé aux réflexions à venir et visant à construire le Paris du futur.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARBIER, merci, Monsieur le Préfet.

Je vous donne la parole, Monsieur le maire Dan LERT, pour la réponse de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire, merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Le véhicule autonome est un sujet qui fait beaucoup parler. On nous annonce régulièrement son arrivée imminente, parfois comme une révolution déjà acquise. La réalité est beaucoup plus nuancée.

Les technologies progressent, mais leur déploiement à grande échelle reste incertain et soulève de nombreuses questions. Ces technologies sont avant tout contrôlées par de très grands groupes étrangers avec lesquels nous ne partageons pas les mêmes valeurs. Elles posent évidemment des questions essentielles de souveraineté, de régulation, mais aussi de maîtrise publique : qui décide des usages, des règles, des données et des conditions de circulation notamment.

Pour autant, nous ne devons pas faire comme si le sujet n'existait pas. Sur ce point, nous vous rejoignons. Paris doit se préparer, observer, anticiper et encadrer. Je vais d'ailleurs vous rassurer, on le fait déjà. Les services de la Ville de Paris travaillent avec l'Etat, notamment la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, la DGITM, ainsi qu'avec la Métropole du Grand Paris et Île-de-France Mobilités, afin d'examiner les conditions d'une approche coordonnée en matière d'expérimentation pour le transport collectif de passagers.

La Préfecture de police devra naturellement être associée et elle vient de s'exprimer à l'instant, notamment sur les enjeux de sécurité et de circulation. Mais notre rôle n'est pas de transformer Paris en terrain d'essai pour les opérateurs privés. Notre rôle est de fixer un cadre clair et exigeant.

Nous devons anticiper toutes les externalités négatives, c'est-à-dire les effets potentiels sur l'emploi et les conditions de travail, le risque d'un accroissement du trafic, ainsi que les conséquences sur le partage de l'espace public, la sécurité routière et l'accessibilité, les consommations énergétiques de ces véhicules ultra-connectés et plus largement sur la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Ces véhicules ne sont d'ailleurs pas sans risque, à Los Angeles, San Francisco ou Londres, nous voyons que la fiabilité de ces véhicules n'est pas pleinement acquise.

Je tiens à rappeler que notre priorité, ce sont les mobilités décarbonées, les transports en commun, le vélo et la marche. C'est pour celles-ci que nous concevons la ville. Ce sont ces mobilités durables qui permettent de répondre concrètement au défi climatique.

La question centrale est donc simple : quels bénéfices concrets ces technologies pourront-elles apporter aux habitants ? Si elles permettent de compléter utilement les transports collectifs, de répondre à des besoins aujourd'hui mal couverts ou d'améliorer l'accessibilité de certaines personnes, alors elles devront être regardées avec attention, mais elles ne doivent absolument pas accroître le trafic, concurrencer les transports publics et dégrader l'espace public.

C'est avec cette exigence, une maîtrise publique forte, une évaluation rigoureuse et une priorité donnée à l'intérêt général que nous continuerons à travailler avec l'ensemble de nos partenaires. C'est pourquoi j'émets un avis défavorable à votre vœu. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Nous passons au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Au temps pour moi, M. ARENAS pour le Nouveau Paris Populaire. Je vous prie de m'excuser.

M. Rodrigo ARENAS. - Aucun problème, Madame la maire.

Mes chers collègues, ce vœu nous propose d'engager Paris dans l'expérimentation des robotaxis, au nom d'une modernité présentée comme inéluctable.

Mais le progrès technique, mes chers collègues, n'est pas une fin en soi. Nous ne sommes pas obligés de remplacer toujours davantage les activités humaines par des machines, fussent-elles à l'intelligence artificielle.

Un chauffeur, ce n'est pas seulement une fonction à automatiser, c'est un emploi, une présence humaine, un lien social, et cette prétendue dématérialisation est une matérialité très concrète. Des métaux, des batteries, des composants électroniques extraits au prix d'une pression croissante sur les ressources planétaires et dans certaines chaînes d'approvisionnement, de graves atteintes aux droits humains, notamment le travail des enfants.

Alors non, nous ne sommes pas condamnés à ce grand remplacement de l'humain par la machine. La vraie question n'est pas "est-ce techniquement possible ?", mais "est-ce écologiquement et socialement désirable ?".

Pour nous, la réponse est clairement non. Nous voterons donc contre ce vœu à Paris, comme nous le dénonçons ailleurs dans le monde où il est appliqué.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous en venons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 22 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la reclassification des "fat bikes" en scooters électriques.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 23 relatif à la reclassification des "fat bikes" en scooters électriques.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

C'est un vœu qui concerne les "fat bikes", et d'ailleurs je pense que dans sa réponse, aussi bien la Mairie de Paris que le Représentant du préfet de police, Charles BARBIER, interviendront.

C'est un vœu qui prend acte du développement de ces engins de mobilité utilisés par beaucoup de Parisiens, par beaucoup de travailleurs indépendants et qui, effectivement, posent un problème dans la mesure où, sur des pistes cyclables qui ne sont pas forcément extensibles, bordées dans un certain nombre de cas de bordurettes, ils constituent un danger. Un danger pour les autres usagers, cyclistes notamment, cyclistes utilisant des vélos électriques, cyclistes utilisant des vélos classiques, puis également pour les piétons, parce que ces véhicules sont souvent débridés, atteignent des vitesses importantes.

Dans le vœu qui nous est soumis, que je ne lirai pas puisque les considérants sont assez complets et nombreux, j'appelle l'attention de la Mairie de Paris et de la Préfecture de police sur la nécessité de reclasser ces véhicules en scooters électriques, dans la catégorie L1e, lorsque leur vitesse est supérieure à 25 kilomètres-heure, si je ne me trompe pas, de telle façon qu'ils soient soumis à des règles d'immatriculation, d'assurance, de casque homologué et qu'ainsi, ces véhicules soient encadrés.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce vœu qui ne vise, effectivement, qu'à régler ce problème et contribuer à ce que l'espace public parisien, qui est malheureusement trop souvent, actuellement, accidentogène, ne soit plus un chaos dans certaines rues ou dans certaines artères, les piétons étant d'ailleurs les personnes les plus vulnérables. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur BARBIER, en tant que représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Monsieur le maire, merci de soulever des difficultés qui sont générées par ces engins. Le cadre juridique qui les encadre permet déjà de requalifier en cyclomoteurs les "fat bikes" qui ne respectent plus les critères applicables aux vélos à assistance électrique, avec des critères de puissance notamment, et les contrôles que nous exerçons sont réguliers et ciblés. Nous avons fait 171 opérations conduites par la D.O.P.C. en 2026 à ce stade, dont 36 opérations conjointes avec la police municipale, qui ont été consacrées spécifiquement à ce type d'engin.

La Préfecture de police cherche à renforcer ses moyens de contrôle, notamment avec l'étude d'un banc d'essai portatif qui nous permettra d'avoir plus de moyens techniques, afin de contrarier les délinquants qui utilisent ou détournent ces engins de leurs usages.

Des difficultés subsistent néanmoins pour l'immobilisation et le placement en fourrière de ces engins, en raison notamment des contraintes d'enlèvement et de stockage, que nous allons résoudre tous ensemble.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de vous donner la parole, Monsieur le maire, nous avons une demande d'explication de vote du groupe Paris au centre, Mme de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la maire.

Simplement pour souligner l'intelligence de ce vœu. On le voit bien tous quand on traverse Paris aujourd'hui, que l'on soit piéton ou vélo, c'est extrêmement dangereux, cela roule très vite, cela prend beaucoup de place. Je soutiens, et nous soutenons à fond ce vœu, qui est très intelligent.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. LERT, au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

La vitesse excessive de certains engins à Paris, dans nos rues et sur nos pistes cyclables, est une préoccupation forte que nous partageons toutes et tous. Ils mettent en danger les vélos, les piétons, mais également leurs conducteurs eux-mêmes.

La réglementation encadre strictement les caractéristiques d'un vélo à assistance électrique. Son moteur ne peut dépasser 250 watts pour une vitesse bridée à 25 kilomètres-heure. L'assistance électrique peut être activée uniquement si son conducteur pédale.

Comme vous le soulignez dans votre vœu, tous les véhicules ne répondant pas à ces critères relèvent d'autres classifications de catégorie : L1 avec une vitesse maximale à 45 kilomètres-heure, voire L3A1 avec une vitesse supérieure à 45 kilomètres-heure. Ces véhicules, qui ne sont donc pas des vélos, doivent être immatriculés, comme l'a rappelé le représentant du préfet de police.

La Ville de Paris agit fortement sur le respect des règles concernant ces engins motorisés, qui se développent rapidement à Paris et dans d'autres villes. Les contrôles de la DPMP, sous l'autorité de la première adjointe, se sont intensifiés, passant de 526 verbalisations en 2025 à 1.587 au premier trimestre 2026. Plusieurs contraventions, qui se cumulent, peuvent être apposées par la police municipale en cas de vitesse excessive, en cas de non-conformité aux règles de classification, en cas d'équipement manquant.

La police nationale, quant à elle, est compétente pour assurer le contrôle de l'homologation, le constat technique d'un débridage et le passage sur banc de test pour contrôler la vitesse maximale, comme l'a rappelé le représentant du préfet de police.

Les engins non conformes peuvent être saisis, et donc placés en fourrière. C'est pour cela que nous menons des actions conjointes entre la DPMP et la police nationale sur le territoire parisien, et je veux ici saluer l'action de la Préfecture de police de Paris dans le travail conjoint qui est mené.

Mais nous devons également agir en amont de la mise en circulation de ces engins. C'est pour cela que nous avons demandé à la Préfecture de police de renforcer et de travailler ensemble les contrôles auprès des vendeurs et dans les ateliers de réparation.

Ces actions déjà en cours seront renforcées pour lutter contre ce fléau qui met en danger piétons, cyclistes et plus généralement l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Votre vœu étant déjà largement satisfait par l'action conjointe de la Ville de Paris, de la police municipale et de la Préfecture de police, je vous propose de le retirer au profit de ce travail conjoint que nous menons ensemble.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote… Pardon, j'imagine que le vœu est maintenu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je ne le retire pas. En écoutant Dan LERT, je ne vois pas pourquoi on ne le voterait pas favorablement. C'est quand même un peu…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 26 relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.

La parole est à Jérémy REDLER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Madame la maire, mes chers collègues, aujourd'hui le stationnement résidentiel à Paris doit être renouvelé tous les sept jours. Cela signifie qu'un résident doit penser chaque semaine à effectuer cette démarche, même lorsqu'il reste stationné au même endroit ou lorsqu'il stationne à des endroits différents.

En cas d'oubli, il n'est pas possible de régulariser "a posteriori" le paiement. Le résident peut donc recevoir plusieurs forfaits post-stationnement, alors même que son droit au stationnement résidentiel est parfaitement valide. Il s'agit donc parfois de plusieurs centaines d'euros pour un simple oubli administratif et non pour une volonté de se soustraire au paiement.

C'est pourquoi nous proposons, à travers ce vœu, la création d'un abonnement résident mensuel ou annuel avec un renouvellement ou un prélèvement automatique. Cela permettrait de supprimer une démarche répétitive et d'éviter les oublis. Nous demandons également la mise en place d'un montant F.P.S. spécifique et proportionné pour les résidents dont le droit au stationnement est toujours valide.

La Ville reconnaît déjà le statut particulier des résidents, puisqu'elle leur applique un tarif préférentiel. Il est donc logique que ce statut soit également pris en compte lorsqu'un incident de paiement survient. C'est une mesure de bon sens, de simplification et de meilleure prise en compte de la situation des résidents parisiens.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur LERT, pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci, Monsieur le maire du 16e arrondissement, pour ce vœu qui demande la création d'une formule d'abonnement mensuel ou annuel pour les résidents parisiens. J'y apporterai néanmoins un avis défavorable, mais je vais vous en expliquer les raisons.

Ce vœu est aussi pour moi l'occasion d'évoquer nos objectifs pour le stationnement à Paris. L'article R. 417-12 du Code de la route définit comme abusif le stationnement d'un véhicule plus de sept jours consécutifs sur l'espace public. Au-delà de la réglementation, ces véhicules ventouses ne permettent pas la bonne rotation des places de stationnement.

Le fonctionnement du stationnement résidentiel suit cet objectif. Le stationnement de son véhicule sur le long terme n'a pas sa place sur la voie publique et c'est déjà ce que font 50 % des abonnés résidentiels qui prennent un ticket de stationnement pour une durée inférieure à six jours.

Paris ne doit pas se transformer en parking à ciel ouvert. Paris compte 122.000 places de stationnement en surface, qui représentent 162 hectares. C'est autant d'espace occupé par la voiture qui pourrait être végétalisé pour rafraîchir notre ville ou aménagé en faveur des piétons, des vélos ou du bus.

Alors que seuls près de 30 % des ménages parisiens sont encore équipés d'une voiture, nous souhaitons libérer l'espace public et mettre fin à sa privatisation abusive par la voiture.

Ce sont ces objectifs qu'a rappelés le Maire de Paris dans sa communication sur l'espace public en mai dernier.

Nous souhaitons également privilégier évidemment l'utilisation des parkings en sous-sol et faciliter la disponibilité des places en surface pour les professionnels et les personnes à mobilité réduite, en leur réservant au moins 25 % de la bande de stationnement.

Dans une ville aussi dense que Paris et alors que les disponibilités en sous-sol sont grandes, nous devons poursuivre cette libération de l'espace public pour adapter notre ville au changement climatique, et la politique de stationnement doit bien évidemment y contribuer.

C'est pour ces raisons d'adaptation de la ville et de conformité réglementaire que j'émets un avis défavorable sur votre vœu. Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 15 relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS, pour Paris apaisé.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la maire. J'interviens pour le compte de ma collègue Clara CHASSANIOL, qui porte ce vœu.

C'est un vœu sur le prolongement de la ligne 1 dans le cadre de la concertation de la C.N.D.P., à savoir la Commission nationale du débat public, qui s'ouvre après des années d'échanges sur un projet dont l'impact environnemental est problématique pour l'un des poumons verts de Paris.

Si nous partageons évidemment l'objectif d'améliorer la desserte de l'Est parisien, cela ne peut se faire au détriment du Bois de Vincennes, qui est un réservoir de biodiversité et un îlot de fraîcheur essentiel à préserver.

Le Conseil de Paris s'était prononcé en décembre 2024 pour qu'aucun arbre ne soit abattu. Ce vœu propose d'aller plus loin en faisant de la préservation de son intégrité écologique, paysagère et arborée, une condition du projet.

Notre collègue Clara CHASSANIOL l'a porté au sein du Conseil du 12e arrondissement, où les échanges ont permis de constater une position commune, par-delà nos sensibilités politiques. Je crois que c'est un point important à noter.

Nous espérons donc que ce vœu pourra être adopté afin que le Conseil de Paris marque unanimement son attachement à la protection du bois de Vincennes, tout en permettant de poursuivre le travail indispensable, évidemment, sur les mobilités de l'Est parisien.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous sommes saisis de plusieurs explications de vote… Monsieur le Maire, répondez, nous ferons les explications plus tard, au temps pour moi.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Je crois qu'il y avait une intervention de la maire du 12e, mais je ne sais pas dans quel ordre… ? Très bien.

Madame la maire, chers collègues, je vous remercie pour vos prises de parole. Le projet de prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val de Fontenay est un projet ancien, qui vise à améliorer la desserte de l'Est parisien, à désenclaver des communes et des quartiers encore sous-dotés en transports collectifs, et à mieux connecter le réseau historique à la ligne 15 du Grand Paris Express.

Le projet initial a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Autorité environnementale en 2021, puis d'une enquête publique en 2022. A la suite, l'Etat a rendu un avis défavorable quant à la déclaration d'utilité publique du projet. Le Ministre des Transports de l'époque, M. Clément BEAUNE, soulignait alors la nécessité de reprendre les études pour réduire l'impact sur le bois de Vincennes.

Le conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités s'est prononcé très récemment en faveur de la relance de la concertation sur ce projet, concertation qui a démarré le 5 octobre.

Cette concertation, qui se déroulera jusqu'au 11 décembre, s'effectue sous l'égide de la Commission nationale du débat public, garante de l'indépendance et de la neutralité de l'information. Je vous invite vivement à consulter ce dossier de concertation qui reprend l'ensemble de l'historique du projet et de ses études, les besoins de mobilité, les alternatives de tracé, les impacts environnementaux, et même toutes les alternatives au projet de prolongement lui-même.

Le projet, tel qu'il se dessine aujourd'hui, soulève toujours de fortes inquiétudes quant à son impact environnemental, en particulier sur le bois de Vincennes, où est envisagée une zone d'excavation très importante.

Alors que nous sortons d'un été caniculaire particulièrement intense qui, une nouvelle fois, a démontré l'importance de la préservation des bois parisiens, l'ambition environnementale doit être placée au cœur de ce projet structurant.

La Ville de Paris n'a pas attendu cette nouvelle concertation pour défendre une position exigeante et forte concernant la protection du bois. J'ai moi-même porté, lors du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités le 2 juillet dernier, la nécessité absolue de réduire les impacts sur le bois de Vincennes, en demandant la réduction de la taille des emprises de chantier et en veillant à leur localisation la plus optimale pour réduire au maximum l'impact sur le bois et ses arbres.

Ce, en assurant absolument la préservation des arbres remarquables, en demandant qu'Ile-de-France Mobilités garantisse que toutes les alternatives moins impactantes soient absolument étudiées, en imposant la compensation la plus forte possible des zones impactées, mais également la renaturation d'autres secteurs du bois.

La Ville de Paris suivra donc avec attention, exigence et vigilance, l'ensemble des étapes de la concertation publique qui est ouverte depuis le 5 octobre.

Dans ce contexte, nous vous invitons bien évidemment à retirer votre vœu au profit du débat qui s'ouvre sous l'impulsion du maître d'ouvrage Ile-de-France Mobilités, débat auquel j'invite chacune et chacun à participer.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous en venons à l'intervention de la maire du 12e arrondissement, donc effectivement j'aurais pu vous donner la parole plus tôt, pour une durée de trois minutes maximum.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, Monsieur COURTOIS, la position de la mairie du 12e arrondissement sur ce sujet a toujours été claire et elle demeure aujourd'hui, oui au prolongement de la ligne 1 du métro, mais pas à n'importe quel prix.

Le développement des transports collectifs et le désenclavement de l'Est parisien recouvrent des enjeux sociaux et écologiques très importants, on l'a dit. En effet, le prolongement de la ligne 1 répond aux besoins de mobilité de plusieurs quartiers et de plusieurs espaces où les transports collectifs sont aujourd'hui insuffisants. Il permettra notamment de mieux relier plusieurs quartiers de Montreuil et de l'Est de Vincennes à Paris et à la petite couronne.

Développer le métro, c'est aussi permettre de réduire l'usage contraint de la voiture et la congestion automobile, en conséquence les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.

C'est, enfin, un enjeu de justice sociale et territoriale parce que l'accès à l'emploi, aux études, aux soins et aux loisirs dépend aussi de la qualité des transports.

Pour autant, soutenir les transports en commun ne signifie pas accepter que le Bois de Vincennes soit une simple variable d'ajustement. On l'a dit, dès 2022, la Ville de Paris avait alerté I.D.F.M. et la Région sur le nombre d'arbres qu'il était prévu d'abattre pour permettre le chantier et l'ouverture de l'arrière-gare. Il nous avait alors été répondu qu'il n'existait pas d'alternative technique permettant de réduire ce nombre d'arbres coupés.

Or, les nouvelles variantes présentées aujourd'hui ont confirmé le bien-fondé de notre position en 2022. Il était possible de faire mieux. En effet, quatre ans plus tard, les études montrent qu'il est possible de diviser par deux le nombre d'arbres concernés.

Nous le disons, non pas pour nous satisfaire d'avoir eu raison alors, mais parce que cet épisode porte une leçon. L'ingénierie sait trouver des solutions lorsque l'exigence environnementale est posée dès le départ, et non traitée comme une contrainte à contourner.

Nous demandons aujourd'hui que le scénario nº 3, qui apparaît être celui qui toucherait le moins au bois, soit de nouveau approfondi afin d'être encore plus ambitieux dans la préservation du bois.

Nous demandons aussi qu'Ile-de-France Mobilités étudie de nouveau plus sérieusement la possibilité d'implanter le puits de sortie du tunnelier avenue de Nogent, afin de limiter encore plus les conséquences du chantier sur le bois.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Gaston LAVAL, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la maire.

Peut-être un regret à la lecture et à l'écoute de la présentation de ce vœu, de se dire qu'en fait, quasiment aucune mention n'est faite de la nécessité du prolongement de cette ligne 1 pour nos amis de Montreuil, pour nos amis de la Seine-Saint-Denis, pour le raccord à Val de Fontenay, pour l'extension et la finalisation du Grand Paris Express.

Evidemment, nous sommes d'accord, nous nous sommes battus dans la mandature précédente, je n'étais pas élu, nous nous sommes battus avec Dan LERT en conseil d'administration d'I.D.F.M. aussi pour insister sur la nécessité d'avoir un impact minimal, comme il l'a rappelé et comme vient de le rappeler la maire du 12e arrondissement à l'instant.

Je dois donc vous avouer que ce vœu, en fait pourquoi pas, mais c'est surtout l'insistance que nous devons avoir dans cette concertation qu'il nous faudra vraiment défendre, défendre en effet un scénario qui impacte le moins

possible, mais toujours garder à l'esprit la nécessité sociale et environnementale de ce projet, puisqu'avoir la ligne 1, c'est aussi avoir absolument une réduction de la place de la voiture dans une zone qui a cruellement besoin d'infrastructures supplémentaires.

Nous veillerons évidemment à avoir un impact le plus léger possible sur le Bois, mais gardons en tête la nécessité de la ligne 1.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAVAL.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

La position donnée par la maire du 12e, Lucie CASTETS, nous convient, c'est à peu près la nôtre. Ce qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Il faut continuer à travailler l'option 3.

Evidemment, le prolongement, le désenclavement est une priorité, mais imaginons qu'à la place du Bois ou de cette zone-là, il y ait eu un hôpital ou des logements, quelque chose me dit que l'on aurait trouvé une solution.

Alors pourquoi, quand ce sont des arbres, faut-il les couper ? A un moment, stop à cela. Cette mentalité, c'était la mentalité d'avant. Les arbres sont notre meilleur allié contre le réchauffement climatique. On peut faire autrement, on peut faire mieux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe Paris apaisé, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires et personnes vivant à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n^{os} 17 et 17 bis relatifs à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires et personnes vivant à Paris.

La parole est tout d'abord à Mme la maire Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la maire, mes chers collègues, je vous ai entendu tout à l'heure, cher Dan LERT, dire que vous vouliez simplifier la vie des professionnels, et donc le stationnement.

J'espère donc, cela dit j'en doute, que vous donnerez un avis favorable à notre vœu, parce qu'il est très simple, il s'agit de simplifier le stationnement des professionnels sédentaires et accessoirement des personnes vivant à Paris.

Aujourd'hui, les professionnels sédentaires doivent payer leurs redevances au jour le jour, vous le savez, en plus de leurs droits annuels. S'agissant des résidents, le paiement se fait par jour ou à la semaine.

Pour ceux dont l'activité implique une présence quotidienne, payer cette redevance au jour le jour ou à la semaine, vous imaginez bien que c'est une vraie lourdeur administrative.

Avec mon groupe, nous proposons donc une évolution du mode de règlement qui est finalement toute simple : pouvoir régler le stationnement en une seule fois pour le mois avec une reconduction automatique pour ceux qui le souhaitent. Cela simplifierait et réduirait sensiblement les démarches, éviterait des contraintes administratives, des pratiques répétitives qui parfois sont oubliées et source d'amendements.

Vous déposez, au nom de l'Exécutif, un vœu qui n'est pas du tout un vœu de réponse, c'est un vœu d'éviction avec vraiment cette obsession d'empêcher à tout prix, y compris les professionnels, de stationner, puisque vous dites dans un alinéa, "on va travailler à une simplification de l'accès aux offres de stationnement pour les professionnels", puis vous dites après "il faut garantir une meilleure rotation des places, on va travailler".

Faites-le, ne travaillez pas. Faites-le et simplifiez une bonne fois pour toutes la vie d'acteurs dont vous dites par ailleurs qu'ils sont tout à fait essentiels à notre vitalité économique. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Madame la maire du 5e, nous partageons l'idée que les commerçants, les professions du soin, les artisans, contribuent au dynamisme économique et social de Paris. Ils répondent aux besoins du quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Ils exercent des professions particulières et peuvent donc avoir des besoins particuliers auxquels nous devons apporter des solutions.

C'est en particulier le cas pour ce qui est du stationnement, car ce n'est pas juste un dispositif technique, mais une véritable politique publique qui doit être cohérente avec nos objectifs.

Nous devons donc assurer la disponibilité des places de stationnement pour les professionnels, pour qu'elles soient plus facilement accessibles.

D'une part, en facilitant les emplacements réservés pour les professionnels et les personnes à mobilité réduite, en poursuivant l'objectif fixé par le Maire de Paris d'atteindre 25 % du linéaire de stationnement en surface qui leur soient réservés. C'est cela l'objectif.

D'autre part, en garantissant, pour y arriver, une bonne rotation des places de stationnement pour faciliter la desserte par la clientèle et les livraisons par les fournisseurs.

Notre objectif est clair : les places de stationnement en surface doivent être facilement accessibles. C'est cet objectif que poursuit l'abonnement "pro sédentaire" aujourd'hui et que nous souhaitons poursuivre. C'est ce qui permet d'assurer la rotation des places et leur disponibilité pour ces différents usages.

Néanmoins, je vous l'accorde, le fonctionnement de l'offre de stationnement professionnel à Paris, complexe et peu lisible, doit être simplifié. Mais simplifié en concertation avec les professionnels et leurs représentants pour répondre à leurs problématiques du quotidien.

Nous souhaitons également renforcer les contrôles sur les places de stationnement des professionnels pour que ces espaces dédiés leur soient véritablement réservés. C'est pour cela que nous souhaitons également notamment poursuivre l'expérimentation des zones marchandises sur voirie, qui permettra de faciliter les contrôles en fondant le droit de stationnement sur la catégorisation des véhicules.

C'est tout le sens du vœu de l'Exécutif qui vous est proposé en réponse à votre vœu et pour lequel je vous propose d'ailleurs de retirer votre vœu, de travailler à cette simplification, garantir une meilleure rotation, faciliter le stationnement des professionnels et étudier ces expérimentations pour un meilleur contrôle du respect des places réservées aux professionnels.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je me tourne vers vous, Madame BERTHOUT, pour savoir si vous retirez votre vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Certainement pas. C'est tout sauf un vœu de réponse.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous commençons par le vote sur le vœu nº 17, que je mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu nº 17 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu nº 17 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 197).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la sécurisation des carrefours parisiens et à la protection des cyclistes.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la sécurité à vélo et à la circulation des poids lourds.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes sur la place de la Concorde.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les vœux n^{os} 16, 29, 11 et 29 bis.

Le vœu 16 est relatif à la sécurisation des carrefours parisiens et à la protection des cyclistes.

Le vœu 29 est relatif à la sécurité à vélo et à la circulation des poids lourds.

Le vœu 11 est relatif à la sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes sur la place de la Concorde.

La parole est tout d'abord à Daniel-Georges COURTOIS pour Paris apaisé.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la maire.

La pratique du vélo se développe à Paris et nous ne pouvons évidemment que l'encourager. Cependant, nous avons le devoir de garantir que les infrastructures destinées aux cyclistes assurent réellement leur sécurité en toutes circonstances.

Comme nous le savons tous, malheureusement, le lundi 21 septembre dernier, Alyette Debray-Mauduy a tragiquement perdu la vie à vélo, percutée par un poids lourd au niveau du pont de la Concorde. Je tiens évidemment, au nom de notre groupe, à adresser nos condoléances émues à sa famille, à ses proches et à ses collègues.

Nous ne sommes pas réunis ici uniquement pour déplorer un nouveau drame. Nous sommes ici parce que cette tragédie n'est hélas pas un accident isolé. Au même endroit, en 2018, une autre cycliste avait déjà perdu la vie dans des circonstances similaires.

Selon l'association "Paris en selle", Alyette Debray-Mauduy est la sixième victime tuée dans l'espace d'un an dans cette même configuration redoutable d'angle mort.

Déjà en 2024, les associations "Paris en selle" et "Mieux rouler à bicyclette" avaient identifié et répertorié pas moins de 200 carrefours jugés particulièrement à risque dans la capitale, notamment sur les boulevards Magenta et de Charonne.

Cette répétition funeste nous amène évidemment à nous interroger sur l'efficacité réelle des aménagements existants. Bien souvent, les dispositifs qui reposent principalement sur de simples marquages au sol ne suppriment pas le conflit d'usage entre les cyclistes et les véhicules lourds. Ils se contentent de les signaler.

Certes, évidemment, sur ce sujet crucial, ils dépassent les strictes limites communales, car les itinéraires cyclables et les flux de poids lourds ne s'arrêtent pas aux frontières de Paris. C'est pourquoi un travail de fond doit impérativement être mené avec la Métropole du Grand Paris et la Région, puisque c'est à l'échelle métropolitaine que se joue la continuité.

Cependant, avec le groupe Paris apaisé, nous affirmons qu'il est urgent d'agir dès à présent pour éviter de nouveaux drames et garantir la protection. C'est pourquoi nous demandons trois choses :

- une réunion de travail rapide avec les associations et les élus pour examiner les propositions formulées ;

- une étude carrefour par carrefour de la possibilité de remplacer le marquage au sol par des aménagements physiques ou des dispositifs de signalisation ;

- l'expérimentation de phases de feux différenciées permettant aux cyclistes de s'engager avant les véhicules motorisés, là où les études en démontrent la pertinence.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Émile MEUNIER, pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, énormément de choses ont été faites pour faciliter le vélo dans la ville de Paris et c'est une très bonne chose, et réduire la place de la voiture. Pour autant, ce drame de plus de la cycliste de 57 ans fauchée par un poids lourd place de la Concorde et tous les autres nous montrent qu'il faut aller beaucoup plus vite, beaucoup plus loin.

C'est ce que nous avions défendu pendant la campagne. Nous avions repris à notre compte les propositions des associations de cyclistes qui avaient identifié 1.000 carrefours, dont 200 ultra-prioritaires. Nous avions aussi proposé de développer la culture du vélo davantage avec une maison de l'apprentissage du vélo, un grand service public du vélo, une formation pour tout ce qui est interactions entre vélos et piétons pour la police municipale, etc.

Le vœu de l'Exécutif reprend cela et je ne doute pas que ce sont évidemment des politiques publiques qu'il entend mener. Néanmoins, une des raisons pour lesquelles nous allons maintenir notre vœu, je le dis tout de suite, et voter pour le vœu de l'Exécutif, c'est qu'il manque deux choses très importantes à nos yeux.

La première, c'est la question des moyens. Nous avons calculé qu'on ne pourra pas accélérer si l'on ne met pas au moins 10 millions d'euros, donc on verra au prochain budget.

La deuxième, c'est la question qui reste un peu en suspens, celle de réduire la place, voire un jour de supprimer la place des poids lourds dans Paris. Pour cela, il faut repenser la logistique. Vous savez, c'est la question des "hubs" que l'on desservirait la nuit pour pouvoir, la journée, livrer à vélo cargo, en plus petit véhicule.

Sur cette question, il y a eu un plan logistique, mais qui s'est terminé en 2026. Sauf erreur, on n'a jamais véritablement fait de retour d'expérience, de suivi de ce plan et ce serait bien d'en lancer un nouveau, puisque nous sommes en 2026. C'est ce que nous demandons dans notre vœu également.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BARBIER, au nom du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire.

Permettez-moi d'abord d'avoir une pensée pour la victime de l'accident survenu le 21 septembre dernier sur le quai des Tuileries, ainsi que pour ses proches et l'ensemble de la rédaction de son journal. Une enquête est en cours pour en établir les responsabilités, donc je ne m'exprimerai pas plus avant sur ce point.

La sécurisation des usagers de l'espace public, et en premier lieu des piétons et des cyclistes, fait l'objet d'une attention constante de la Préfecture de police et nous partageons pleinement l'objectif de ces vœux. La sécurité de tous les Parisiens repose aussi, et c'est à mettre en pendant, sur la capacité des sapeurs-pompiers, du SAMU et des forces de police à intervenir rapidement en tout point de la capitale.

Nous avons, dans l'instruction des dossiers qui sont à l'initiative de la Ville de Paris, à rechercher ce point d'équilibre pour garantir, projet après projet, cette libre circulation.

Je souhaite, à ce titre, rappeler que le cadre fixé par la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris prévoit que le maire de Paris est l'autorité de droit commun en matière de police de la circulation et du stationnement, et que le Préfet de police exerce cette compétence en propre sur certains sites et voies pour des motifs de sécurité ou de protection des institutions.

Les instructions de dossiers s'appuient sur une doctrine constante. Lorsqu'un projet réduit la chaussée disponible pour la circulation générale, la Préfecture de police examine trois points : la capacité des véhicules d'urgence à franchir ou emprunter l'aménagement ; les reports de circulation sur les voies adjacentes ; et le risque de congestion durable sur les itinéraires d'intervention.

C'est cette méthode qui a permis, à de nombreuses reprises, d'aboutir à des solutions partagées à la fois des études d'impact sur les flux et les reports de trafic produits et discutés, et sur la viabilité des projets pour améliorer la sécurité routière, notamment celle des cyclistes et des piétons.

Les résultats montrent que cette méthode fonctionne et la Préfecture de police s'est pleinement associée à la démarche engagée après le décès de Paul Varry en 2024.

Nous avons été saisis de 75 demandes d'aménagement de carrefours et nous avons rendu près de 85 % d'avis favorables ou assortis de réserves mineures, les avis défavorables reposant principalement sur des contraintes de circulation de secours et de sécurité incendie, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

S'agissant de la place de la Concorde, le carrefour concerné ne figurait pas parmi les 200 carrefours analysés et je peux vous livrer les statistiques suivantes : entre 2021 et 2025, 36 accidents corporels y ont été recensés dans le secteur sud, dont 17 impliquant au moins un cycliste blessé.

Ces chiffres justifient évidemment une action et la Préfecture de police participera à toutes les réunions de travail possibles sur cette question d'amélioration de la sécurité routière pour ces types d'usagers de la route particulièrement vulnérables.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La gravité du sujet a dû me troubler, je vous prie de m'en excuser. J'ai oublié de donner la parole à M. Pierre BATY pour le groupe Paris au centre, qui intervient donc après vous et avant la réponse de l'Exécutif.

Monsieur BATY, vous avez la parole, avec mes excuses.

M. Pierre BATY. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, le 21 septembre dernier, une cycliste a perdu la vie, percutée par un poids lourd au niveau du pont de la Concorde, à l'intersection avec la place de la Concorde et à quelques mètres du lieu où était déjà morte la cycliste Armelle Cizeron. Nous pensons évidemment à sa famille et à ses proches en tout premier lieu.

Une enquête est en cours et devra déterminer précisément les circonstances de ce drame, mais nous savons déjà une chose : ce secteur est identifié depuis longtemps comme particulièrement dangereux. La pratique du vélo progresse fortement à Paris, c'est une évolution que nous devons accompagner.

Or, la place de la Concorde, nous sommes encore loin du compte d'avoir une place aménagée correctement pour les cyclistes. Piétons, cyclistes, voitures, bus et poids lourds s'y croisent dans un espace complexe avec des trajectoires parfois difficiles à anticiper et des intersections qui restent dangereuses. Les associations "Paris en selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette" ont identifié 200 carrefours dangereux dans la capitale. La Concorde figure parmi ces points noirs. Nous ne pouvons donc pas attendre qu'un nouvel accident survienne pour agir.

Avec les élus du groupe Paris au centre, nous demandons d'abord que le projet de réaménagement de la place de la Concorde soit revu avec urgence afin que la sécurité des piétons et des cyclistes en constitue une priorité absolue. Les pistes envisagées aujourd'hui sont mal conçues et les tests qui sont actuellement menés montrent leur inutilité.

Nous demandons également un audit des intersections dangereuses à Paris, notamment de ces fameux 200 carrefours déjà signalés par ces associations. Associations qui redisent aujourd'hui leur colère contre une certaine inaction et des lenteurs. Nous demandons donc un calendrier précis et des moyens budgétaires nécessaires.

La progression du vélo à Paris est une bonne nouvelle, mais elle ne peut être durable que si chacun peut se déplacer sans mettre sa vie en danger.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Dan LERT pour l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, l'accident mortel survenu le 21 septembre à l'angle de la place de la Concorde et du cours la Reine est un accident de trop. Je tiens ici à renouveler, au nom de l'Exécutif, toutes nos pensées et nos condoléances pour la famille de Mme Alyette Debray-Mauduy, la cycliste qui a été tuée, et pour ses proches.

Une enquête a été ouverte, le représentant du Préfet de police l'a rappelé, pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Nous travaillons d'ores et déjà en lien avec la Préfecture de police et les associations vélo à la sécurisation rapide du lieu de l'accident.

A plus long terme, la sécurisation des cyclistes, mais aussi des piétons sur le projet de réaménagement de la place de la Concorde, concentre aussi toute notre attention. Nous y travaillons aussi activement avec la Préfecture de police compétente sur cette place.

Cet accident, à la suite d'une collision avec un poids lourd tournant à droite, n'est malheureusement pas un cas isolé. A Paris, alors que les camions représentent 2,5 % des flux motorisés, ils sont impliqués dans 22 % des accidents et deux tiers des accidents mortels impliquant un poids lourd sont liés à un angle mort.

Contre les dangers des angles morts, nous agissons. Tous les camions de collecte de la DPE exploités en régie sont équipés de dispositifs de détection des angles morts, qui sont désormais imposés dans tous les nouveaux marchés de collecte.

Ces dispositifs sont efficaces, mais la Ville ne peut agir seule. C'est pourquoi nous appelons le Gouvernement à prendre rapidement une réglementation imposant ces dispositifs pour mettre fin à la circulation de poids lourds dangereux dans nos villes, sur le modèle londonien qui a permis de diviser par deux le nombre de tués par des camions à Londres.

La sécurisation des cyclistes, dont la pratique a fortement augmenté, de 47 % depuis 2020, passe évidemment par l'aménagement d'itinéraires et de carrefours cyclables sécurisés. La Ville a déjà beaucoup agi. Paris compte désormais 1.607 kilomètres de linéaire cyclable. Depuis 2023, 350 carrefours de grands axes parisiens ont été sécurisés, notamment à la suite du meurtre de Paul Varry, dans le cadre d'un travail mené avec les associations de cyclistes et la Préfecture de police.

Sur les 200 carrefours identifiés par ce travail conjoint, 86 ont été sécurisés, dont 13 cet été. Cela a d'ores et déjà permis de renforcer la sécurité sur la voirie parisienne. Entre 2020 et 2024, le nombre de victimes d'accidents a baissé de 7,4 %.

Mais un accident reste un accident de trop. C'est pourquoi nous continuerons nos efforts pour poursuivre ces aménagements en faveur des cyclistes, mais également des piétons. C'est le sens du vœu de l'Exécutif en réponse aux trois vœux qui ont été déposés par les collègues.

Sur le modèle hollandais, nous souhaitons expérimenter les dispositifs de phasage de feux consacrés aux vélos pour séparer les cyclistes des véhicules motorisés.

Nous souhaitons également apporter une attention exigeante aux portes de Paris, des lieux particulièrement accidentogènes, par la création d'aménagements physiques et de dispositifs de signalisation adaptés.

Enfin, nous poursuivons évidemment les discussions avec la Préfecture de police pour lancer le réaménagement des axes structurants dont elle a la compétence et qui sont devenus inadaptés, en premier lieu les boulevards Sébastopol, Strasbourg et Magenta. La Ville de Paris, je le redis ici, est prête à lancer des travaux sur ces pistes qui sont devenues dangereuses car inadaptées.

Nous partageons évidemment cet objectif commun : la sécurité des cyclistes à Paris. C'est pourquoi je vous propose de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Nous avons été saisis tardivement d'une demande d'intervention de Mme LÉCUYER, maire du 8e arrondissement, spécifiquement sur le vœu n° 11, si j'ai bien compris.

Mme Catherine LÉCUYER, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Je voulais prendre la parole quelques secondes pour dire combien nous avions été, l'équipe municipale du 8e arrondissement comme vous tous ici, puisque je remercie tous ceux qui ont pris la parole, choqués par l'accident qui s'est produit place de la Concorde.

J'étais sur place très rapidement après l'accident. Il y a vraiment une urgence à sécuriser, pour les cyclistes, la place de la Concorde, dans le cadre entre autres du réaménagement de la place. C'est vraiment un élément très important à prendre en considération, sur lequel je suis intervenue il y a quelques mois.

C'est un accident tragique, je rends hommage à Mme Alyette Debray-Mauduy, qui est décédée dans des conditions terribles.

Je voulais vous dire qu'il y a vraiment urgence à sécuriser cette place, à prendre en considération les remarques que nous avons faites dans le cadre de la proposition de réaménagement de la place de la Concorde. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je le rappelle, en réponse aux vœux n^{os} 16, 29 et 11, l'Exécutif a déposé le vœu n° 29 bis.

Je me tourne vers Paris apaisé, retirez-vous votre vœu, le vœu n° 16 ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Je ferai une explication de vote après sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Votre vœu est maintenu ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Non, nous ne le maintenons pas. Il est retiré.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Même question pour le vœu nº 29 déposé par le Nouveau Paris Populaire. Est-il maintenu ? Il est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu nº 29 est rejeté.

Le vœu nº 11 avait été déposé par le groupe Paris au centre. Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est maintenu ?

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu nº 11 est rejeté.

Nous en venons aux explications de vote sur le vœu n° 29 bis, à commencer par M. Gaston LAVAL pour le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la maire.

Je me joins évidemment à toutes les pensées qui ont été exprimées pour cette cycliste décédée du fait d'un poids lourd sur le pont de la Concorde le 21 septembre dernier.

Ce n'était pas la première, puisqu'il a été rappelé qu'une collègue assistante parlementaire a été victime également il y a quelques années, comme une cycliste à Barbès par un camion le 19 février, comme un cycliste rue de Bagnolet, lui aussi écrasé par un camion le 19 novembre dernier.

Evidemment, même si ce n'était en l'occurrence pas un camion, le meurtre de Paul Varry, dont nous commémorons la semaine prochaine avec "Paris en Selle" les deux ans du drame.

Oui, il y a donc urgence à agir. Est-ce qu'on va assez vite ? Jamais. Il y a urgence à agir, urgence à traiter ces carrefours, nous le faisons. Urgence à réduire les flux de camions, urgence à développer à fond la cyclologistique, à avoir une vraie stratégie métropolitaine, à réaménager les boulevards de Strasbourg, Sébastopol et Magenta sous l'impulsion de la mairie du 10e, évidemment la Concorde.

Je suis heureux que nous soyons tous et toutes alignés dans cet hémicycle pour continuer à développer le vélo, faire en sorte qu'il soit développé dans la plus grande sécurité, et mettre en œuvre la stratégie zéro mort.

Monsieur le Préfet, nous avons besoin des déclinaisons du rapport Barbe urgemment contre les violences faites aux cyclistes et aux piétons.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Émile MEUNIER pour NPP, pour une explication de vote, une minute.

M. Émile MEUNIER. - Pardon, je l'avais faite dans ma présentation. C'était pour dire que nous le voterons, mais que selon nous, il manque tout l'aspect logistique et réduction des poids lourds, et l'aspect au moins d'intention budgétaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur COURTOIS, à la suite du retrait de votre vœu, une explication de vote ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Juste une seconde.

Evidemment, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je voudrais quand même rappeler que la Région Ile-de-France joue un rôle tout à fait essentiel en matière de protection des zones cyclables, avec un projet extrêmement ambitieux. La Région apporte des résultats concrets. Près de 350 kilomètres de pistes hautement sécurisées sont déjà ouverts sur les 750 kilomètres programmés d'ici à 2030, portés par un investissement massif de 300 millions d'euros.

Je crois que la Ville de Paris pourrait utilement se rapprocher de la Région Ile-de-France pour permettre de résorber encore plus rapidement les zones vraiment accidentogènes comme celles dont je parlais. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu nº 29 bis de l'Exécutif avec un avis bien sûr favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 198).

2026 DLH 185 - Subvention (812.758 euros). - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 16, rue Armand-Carrel (19e) d'un programme de création de 10 logements en bail réel solidaire par "Paris Habitat".

2026 DLH 214 - Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en bail réel solidaire par la Foncière de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DLH 185 et DLH 214.

Le DLH 185, il s'agit d'une subvention complémentaire de 812.758 euros finançant la réalisation, 16, rue Armand-Carrel dans le 19e arrondissement, d'un programme de création de 10 logements en bail réel solidaire par Paris Habitat.

Le DLH 214, il s'agit de l'octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en bail réel solidaire par la Foncière de la Ville de Paris.

La parole est tout d'abord à M. Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la maire.

Déjà, commençons par dire que nous sommes évidemment favorables à l'accession à la propriété que permet le bail réel solidaire. Je serais très mal placé pour dire le contraire étant membre de la Foncière.

Toutefois, comme je le disais tout à l'heure, on peut être d'accord avec l'objectif et condamner la méthode, contester la gestion. C'est à nouveau cela que je vais dénoncer ici.

En octobre 2024, le Conseil de Paris avait approuvé ces dix logements dans le 19e, avec 717.000 euros de subvention de la Ville. Ce sont les études géotechniques menées "au début de l'année", plus d'un an après ce vote, qui révèlent de l'amiante sur la parcelle, qu'il va falloir dépolluer, comme dans beaucoup d'endroits, du gypse qui oblige à forer plus profond pour conforter les sols.

Résultat : un prix de revient qui passe de 4 à 5,3 millions d'euros, cela augmente d'un tiers, et une subvention de la Ville de Paris qui fait plus que doubler, 812.000 de plus, 1.000 euros de plus, soit 1,5 million au total, plus de 150.000 euros par logement.

Du gypse aux abords des Buttes Chaumont, quelle surprise ! Quelle surprise quand on sait que le parc lui-même est né d'anciennes carrières de gypse et le sous-sol du Nord-est parisien est recensé de longue date par l'Inspection générale des carrières. Ce n'était pas un risque inconnu, c'est un risque non étudié et ce n'est pas la première fois.

Rue Edgar Poe, dans le même arrondissement, avec le même bailleur, le gypse servait déjà à justifier une facture passée de 3,5 à plus de 10 millions d'euros. Décidément, dans le 19e, le gypse a bon dos.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, quelques questions simples.

Pourquoi ces études n'ont pas été menées avant le vote de 2024 ? Aucun diagnostic n'était-il exigé avant d'engager l'argent de la Ville ?

Cette parcelle était déjà fléchée pour un projet d'habitat participatif, qui a été abandonné. Pour quelle raison ?

Puis enfin, qui paye ? Sur près de 1,3 million d'euros de surcoût, la Ville en prend plus de 60 % à sa charge. L'addition est lourde, près de 534.000 euros de prix de revient par logement, quand leur vente doit rapporter en moyenne 358.000 euros. L'écart est comblé par la Ville et par la Foncière, et plus de 890.000 euros d'honoraires, quand même, près du quart du montant des travaux.

Le bail réel solidaire, évidemment que nous le soutenons, mais il mérite mieux. Il mérite que des études soient faites plus tôt, car si personne ne s'en soucie, eh bien nous, nous nous soucions de l'argent des Parisiens, des contribuables parisiens, et ce sera d'ailleurs l'objet de notre question d'actualité tout à l'heure posée par Aurélien VÉRON.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Roland TIMSIT pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Roland TIMSIT. - Madame la maire, chers collègues, notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération qui attribue une subvention complémentaire à Paris Habitat, pour la création de 10 logements en bail réel solidaire au 16, rue Armand-Carrel dans le 19e.

Le B.R.S. est un outil intéressant, il soustrait durablement des logements à la spéculation et offre aux classes moyennes une réelle possibilité d'accession sociale, en distinguant le bâti et le foncier.

Mais, notre soutien au B.R.S. s'accompagne d'une vigilance politique absolue sur la hiérarchie de nos priorités budgétaires et sociales. A Paris, et tout particulièrement dans le 19e arrondissement, l'urgence sociale la plus cuisante demeure le logement très social. Les familles monoparentales, les ouvriers, les employés, les personnes en situation de grande précarité attendent parfois des années un logement social de type P.L.A.-I.

Le B.R.S. est une bonne réponse pour les classes moyennes, mais il ne s'adresse pas aux ménages les plus éloignés du logement. Notre vigilance politique se porte donc sur le fait que le développement du B.R.S. ne doit pas se faire au détriment du P.L.A.-I., qui reste l'urgence sociale majeure et doit être une priorité.

Enfin, la Foncière de la Ville de Paris doit cibler en priorité les ménages populaires du quartier et les travailleurs essentiels.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Sabrina NOURI de nouveau pour le NPP.

Mme Sabrina NOURI. - Il y a une petite erreur. Moi, c'est sur le prochain projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Les deux sont examinés conjointement, tant et si bien que vous avez deux minutes de temps de parole, Madame.

Mme Sabrina NOURI. - Mes chers collègues, ce projet de délibération accorde la garantie de la Ville à la Foncière de la Ville de Paris pour financer 74 logements en bail réel solidaire répartis sur 6 opérations, donc nous voterons pour.

Comme le dit mon collègue, le B.R.S. dissocie la propriété du logement de celle du terrain, donc il permet ainsi de proposer des prix inférieurs au marché et d'encadrer la revente pour limiter la spéculation, très bien.

Notre proposition est claire, le B.R.S. est un outil complémentaire d'accession populaire à la propriété, mais il ne doit pas remplacer les logements sociaux correspondant aux besoins des ménages les plus modestes.

L'enjeu pour les années à venir est donc assez simple en réalité, il faut produire beaucoup plus de logements sociaux. Mais pour produire davantage de logements sociaux, il faut dégager davantage de moyens.

Alors oui, nous le disons clairement, il va falloir faire un choix politique. Ce choix, pour nous, est d'augmenter la taxe foncière et d'affecter ces recettes supplémentaires à la construction, à l'acquisition et la rénovation de logements sociaux.

On ne peut pas répondre à des centaines de milliers de demandeurs avec quelques opérations. Gouverner, c'est choisir. Soit nous continuons à gérer la pénurie, soit nous assumons de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir le droit au logement.

Nous avons choisi, augmenter la taxe foncière pour produire massivement des logements sociaux, en priorité des P.L.A.I. et des PLUS, parce que ce qui coûte trop cher à Paris, ce n'est pas le logement social, c'est bien le mal-logement, l'attente et l'exil des classes populaires.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux différents intervenants, je donne la parole à M. François VAUGLIN, Monsieur le maire.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

J'interviens à la suite du déport de Jacques BAUDRIER, qui est président de la Foncière.

En l'occurrence, comme cela a été rappelé, il s'agit de soutenir le bail réel solidaire. C'est un dispositif permettant à des classes moyennes qui, en raison de leurs revenus, ne peuvent pas accéder au logement social ni se loger dans le privé, d'accéder à la propriété.

La Ville, à travers ce dispositif, permet de créer une offre dans laquelle le prix d'acquisition de ces logements est divisé par 2 par rapport au prix du marché. C'est donc un effort tout à fait utile pour ces populations, qui sont importantes dans notre ville.

Je tiens aussi à souligner le fait, si j'ai bien écouté M. OLIVIER, qu'il regrette la présence de gypse et d'amiante révélée par les travaux. En l'occurrence, je ne reviendrai pas sur les coûts de sortie du logement, du logement social, du B.R.S. aussi, qui justifient toutes vos oppositions aux aides au logement que nous apportons aux Parisiennes et aux Parisiens.

Jacques BAUDRIER vous répond systématiquement sur chacun des projets de délibération DLH. Je n'aurai pas son talent pour porter ainsi et de toute façon, il n'arrive pas à vous convaincre. Je sais que je n'y arriverai pas plus que lui.

En l'occurrence, je voudrais en profiter pour indiquer que oui, le 19e est particulièrement concerné par le gypse et c'est ce qui motive d'ailleurs le fait que, avec la direction de l'urbanisme, l'APUR et la DVD, nous avons engagé un travail pour mieux connaître nos sous-sols. Dans ce sens, je l'espère, un travail qui sera utile pour toutes les directions, y compris pour la production de logements, pour éviter ces aléas que parfois nous trouvons et nous regrettons tous.

Pour ce qui est de la mixité sociale, j'y ai répondu au début de mon intervention. Je voudrais insister sur le fait que la Ville continue de porter un effort exceptionnel en faveur de la production de logement social, en raison du besoin que vous avez rappelé à juste raison.

Elle propose aussi cette alternative en faveur des familles qui souhaitent accéder à la propriété et c'est donc justement cette offre. L'opération Armand Carrel est située dans un secteur de logement social dense, où se trouvent de très grandes résidences de logement locatif social avec plusieurs centaines de L.A.S. qui sont juste en face de l'adresse en question, et qu'ici il s'agit d'une opération de 10 logements.

Par ailleurs, les riverains sont satisfaits puisque, me dit-on, une réunion publique a eu lieu récemment et tout le monde était content de ce programme. Je vous invite donc à voter les deux projets de délibération. Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 185.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 185).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 214.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 214).

2026 DU 78 - Renoncement au droit de retour de la Ville en faveur de la R.I.V.P. (résidence Les Bathes) aux Ulis (91).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le projet de délibération DU 78 fait l'objet d'un amendement technique, le n° 172, rien de particulier à mentionner sur la technicité de cet amendement ?

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est un amendement technique qui complète le projet de délibération avec l'avis du Conseil du patrimoine, du service local du domaine de l'Essonne, et l'offre formelle de la R.I.V.P. d'indemniser la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, cet amendement technique avec un avis favorable bien sûr de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 172 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 78 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DU 78).

2026 DU 83 - Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, rives de la Seine", et mise à l'étude du secteur Montmartre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DU 83 et à l'amendement n° 185. Il s'agit d'une reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial Paris Rives de Seine et de la mise à l'étude du secteur Montmartre.

La parole est tout d'abord à Mme Florence BERTHOUT pour Paris apaisé, Madame la maire ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la maire, chers collègues, derrière ce titre d'apparence technique, je crains que nous assistions à un vrai retour en arrière, qui consiste à vouloir s'exonérer d'un cadre de protection fort permettant de faire évoluer la Ville en tenant compte de la contrainte climatique, mais dans le respect de son histoire et de son identité.

Ecoutez un peu l'histoire, parce que quand même, pour ceux qui étaient là, je rappelle que nous avons voté en juin et en novembre 2025. D'abord en juin, des études préalables à la création d'un site patrimonial remarquable, un S.P.R., destiné à renforcer la protection et la mise en valeur du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Paris rives de Seine, comprenant les sept premiers arrondissements.

Puis, en novembre 2025... Je remercie mes collègues de bien vouloir peut-être me laisser parler. Puis, en novembre 2025, une délibération qui va délimiter un site patrimonial remarquable et va demander à l'Etat son classement à l'issue des études conduites par l'APUR et la Manufacture du patrimoine, le périmètre à l'étude ayant fait l'objet d'un travail très approfondi.

Vous, Monsieur François VAUGLIN, Monsieur l'adjoint, et le Maire de Paris, vous avez voté ces deux délibérations. L'Exécutif, il y a moins d'un an, nous présentait donc le S.P.R. comme un outil permettant de renforcer la protection du patrimoine parisien.

Et voilà qu'aujourd'hui ce même exécutif, enfin à quelque chose près, nous propose, d'une part d'abroger les deux délibérations que sa propre majorité a adoptées quelques mois plus tôt, et d'autre part de reprendre les études relatives à la création du site patrimonial remarquable. Mais de qui se moque-t-on ?

Et, on nous susurre à l'oreille que tout cela serait contraire au P.L.U.-b. Mes chers collègues, quand on a voté, le P.L.U.-b avait été voté en novembre 2024, donc c'était en toute connaissance de cause.

Je rappelle qu'un site patrimonial remarquable permet précisément d'encadrer les transformations de la ville et de garantir que les aménagements futurs respectent la valeur historique, architecturale et paysagère d'un site. Le document de gestion est alors nécessaire pour encadrer le S.P.R.

La Ville a la main puisqu'elle peut décider que ce document prenne la forme d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ou les deux à la fois, donc avec un caractère plus ou moins contraignant.

Concrètement, dans un S.P.R., les travaux susceptibles de modifier l'état extérieur des immeubles bâtis ou non bâtis sont soumis à autorisation de l'architecte des Bâtiments de France, qui peut l'assortir de prescriptions. Les permis de construire, de détruire et d'aménager seront contrôlés.

Cette protection pourra concerner tant les transformations des bâtiments, les façades, les éléments architecturaux, que les espaces non bâtis, en cohérence évidemment urbaine et paysagère du quartier.

Je voudrais quand même appeler votre attention sur le fait que Strasbourg et Bordeaux se sont dotées d'un P.S.M.V. A Strasbourg, par exemple, le S.P.R. du centre historique est couvert par un P.S.M.V. qui fixe les règles d'urbanisme applicables dans le secteur. Il permet de concilier protection du patrimoine, évolution de la ville face au réchauffement climatique.

Même chose à Bordeaux avec un S.P.R. qui est couvert par un P.S.M.V., notamment sur une partie importante de son centre historique et des quais.

La question est donc la suivante : qu'est-ce qui se cache derrière ? Ne sommes-nous pas en train d'assister, l'air de rien, à une évolution vers plus de densification, de transformation du bâti à tout va, de construction en hauteur, d'aménagement de l'espace public ou encore d'installation de nouveaux équipements en contradiction avec la protection de notre patrimoine ?

Ces questions me semblent quand même absolument essentielles. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de débat approfondi sur le sujet.

Je voudrais dire en conclusion que l'adaptation et la protection ne sont pas nécessairement contradictoires. La question qui vous est posée est précisément de savoir comment concilier les deux.

Je vous remercie et je voterai bien évidemment avec mon groupe contre ce projet de délibération qui ne fait pas sens, et je demande, j'imagine avec d'autres groupes, un scrutin public. Merci.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la maire. Votre demande de scrutin public a bien été notée.

Monsieur Nicolas ROUVEAU ?

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Monsieur le maire.

En novembre 2025, une délibération a été adoptée ici même pour proposer à l'Etat une délimitation d'un futur site patrimonial remarquable sur les sept premiers arrondissements de Paris, ainsi qu'une partie d'autres arrondissements, les 8e, 12e, 13e, 15e et 16e.

20 % de Paris auraient été concernés par cette délimitation.

Les élus écologistes s'étaient alors opposés à cette délibération. En effet, elle intervenait un an seulement après l'adoption du plan local d'urbanisme bioclimatique, qui prenait déjà en compte les objectifs de préservation du patrimoine et nos objectifs de transition écologique.

Comme je l'ai déjà dit hier lors de la communication sur l'adaptation, cet été caniculaire nous a rappelé la nécessité de pouvoir adapter Paris et protéger les plus fragiles en rénovant notre bâti. Le patrimoine doit être préservé, mais avoir également la possibilité de se transformer en respectant son histoire, son architecture et sa population.

Evidemment, ce projet de délibération est une bonne nouvelle pour notre groupe puisqu'il abroge la délibération de novembre 2025 et nous souhaitons que ces nouvelles études s'intègrent complètement dans les travaux et les discussions que nous avons eus sur le P.L.U. bioclimatique.

A propos de Montmartre, et j'associe les élus écologistes du 18e arrondissement à mon propos, nous considérons que cette nouvelle phase d'études peut être utile et permettra de se saisir de l'opportunité de regarder

sérieusement quels outils sont les plus adaptés pour protéger Montmartre et surtout comment les utiliser sans figer le quartier.

Nous voulons que soient pleinement intégrées les pressions qui transforment aujourd'hui la butte : la pression immobilière, les meublés touristiques, la monoactivité commerciale et surtout le surtourisme. Ce, parce qu'il y aurait une contradiction majeure à vouloir protéger Montmartre tout en laissant disparaître progressivement ce qui fait son identité.

Pour cela, nous voulons que les habitants, les commerçants, les associations, les artistes, les acteurs culturels soient pleinement associés à ces études, que ce soit à Montmartre, mais aussi sur les bords de Seine.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jules PASQUIER, vous souhaitiez intervenir et contribuer au débat, je vous laisse la parole.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, je dois dire qu'avec un certain nombre de collègues, j'ai aussi été également un peu surpris à la vue de ce projet de délibération. Il vient abroger deux délibérations votées en juin et novembre 2025 sans que les raisons de ce revirement soient réellement explicitées. Je sais bien que l'héritage d'Anne HIDALGO est parfois un peu dur à porter, mais là vous y allez très fort.

Je pense qu'il serait utile de savoir combien les premières études ont coûté à la Ville, ce qui pourra être réutilisé et surtout quel sera le coût des nouvelles études.

On nous propose en fait ici de lancer de nouvelles études, comme d'habitude sans chiffrage, pour abroger des études précédentes dont le bilan financier ne nous est pas davantage précisé.

Ce serait anecdotique si la situation financière de la Ville n'était pas à ce point dramatique. L'objectif semble ici désormais de repartir sur un dispositif différent de celui qui avait été transmis à l'Etat en novembre 2025, jugé trop complexe et insuffisamment maîtrisé par la Ville. Je m'interroge d'ailleurs sur cette défiance à l'égard de l'Etat lorsqu'il s'agit de travailler ensemble à la gestion et à la protection du patrimoine parisien. Je n'avais jusqu'ici pas l'impression que c'était l'Etat qui maltraitait le patrimoine à Paris.

Je ne reviendrai pas ici sur le sujet des rives de la Seine, mais simplement sur la partie consacrée à Montmartre, qui appelle également plusieurs remarques. La méthode retenue, tout d'abord, nous paraît problématique. L'Exécutif profite de ce projet de délibération pour prévoir le lancement d'études destinées à déterminer si les protections existantes à Montmartre sont suffisantes, alors même qu'il s'agit d'un sujet distinct de l'objet initial du projet de délibération.

Sur le fond, évidemment, réfléchir à la protection de Montmartre n'a rien d'inintéressant, mais il est difficile de se prononcer lorsque l'on ne connaît pas précisément le périmètre de l'étude. Révision des protections du P.L.U., nouveau dispositif de protection, démarche de reconnaissance internationale, nous ne savons pas quel périmètre est retenu, ni surtout ce que la Ville entend protéger davantage de ce qui existe déjà. Rappelons que dans le P.L.U. existant, une annexe entière est consacrée à Montmartre.

Je profite d'ailleurs de cette tribune pour vous rappeler, Monsieur le Maire, le combat du collectif du 10 rue Muller à Montmartre, qui attend toujours son rendez-vous avec vous, Monsieur l'adjoint, à la suite des engagements que vous avez pris dans ce même Conseil de Paris. Ils se battent contre un projet de surélévation totalement anachronique qui viendrait densifier un quartier qui l'est déjà beaucoup, alors que nous avons, rappelons-le, débattu hier dans ce même hémicycle de la nécessaire adaptation du bâti parisien aux canicules à venir.

Que l'on débatte d'une nouvelle protection à Montmartre alors que leur combat n'a toujours pas été entendu par la Ville me paraît parfaitement absurde.

Enfin, rappelons que la préservation de Montmartre ne peut pas se résumer à la protection du bâti. C'est bien plus que cela. Elle concerne tout un tissu social, culturel et vivant. Il faudra nécessairement aussi, à un moment donné, parler du surtourisme et de son encadrement à Montmartre. Mais là encore, nous ne savons pas si cette question entre dans le périmètre de l'étude annoncée.

Au fond, notre difficulté est donc assez simple : nous ne sommes pas opposés au principe d'une réflexion sur la protection de Montmartre, mais nous avons besoin de savoir ce que la Ville cherche précisément à faire, avec quels outils, selon quel calendrier et pour quel coût.

En l'absence de ces éléments, nous ne pourrons pas voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne BIRABEN pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le maire, pendant votre campagne municipale, vous avez pris un engagement écrit, clair, sans la moindre ambiguïté sur le futur site patrimonial remarquable de Paris. Je vous cite :

"Le périmètre du futur site patrimonial remarquable doit reprendre le périmètre élaboré conjointement par la Ville et l'Etat et qui a reçu un avis favorable en décembre 2025 de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture". C'est-à-dire les sept premiers arrondissements ainsi que des secteurs des 8e, 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements.

Le périmètre que vous aviez promis couvre bien les sept premiers arrondissements, rive droite et rive gauche, qui bordent la Seine. De plus, l'étude proposait d'étendre le P.S.M.V. existant du Marais et du 7e à l'emprise du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pourquoi les sept premiers arrondissements ?

Parce que ces arrondissements comprennent des sites inscrits, deux P.S.M.V. et un bien UNESCO.

Parce que le site des rives de Seine, patrimoine mondial, doit être mieux protégé.

Parce que la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture l'a approuvé en décembre dernier et a demandé que la protection P.S.M.V. soit étendue.

Un peu plus de six mois après votre élection, vous nous soumettez un projet de délibération qui abroge précisément ce périmètre. Un pas en avant, deux pas en arrière. Que reprochez-vous à la précédente délibération que nous avons tous votée, majorité et opposition, en novembre 2025 ?

Aujourd'hui, vous le reprochez, une superficie trop supérieure à celle habituellement retenue. Pourquoi abandonner ce périmètre ? Entre aller plus loin et tout abroger, il y avait un chemin : tenir votre parole et négocier l'outil.

L'exposé des motifs invoque les développements de l'année écoulée, mais lesquels ? Ce qui a changé depuis, c'est une élection municipale, et dans la foulée l'abandon d'une promesse qu'il fallait tenir, car les vraies raisons sont écrites noir sur blanc : un plan de sauvetage et de mise en valeur risquerait, nous dit-on, de réduire les compétences de la Ville en matière d'urbanisme et la Ville se trouverait affaiblie.

Mais quel aveu ! Il faut donc une stratégie qui préserve au mieux les intérêts de la Ville, dites-vous. Ce n'est pas le patrimoine qui vous inquiète, c'est le partage du pouvoir. Pendant la campagne, un périmètre élaboré conjointement par la Ville et l'Etat était votre référence. Une fois élu, vous voyez dans l'Etat une menace, et dans le patrimoine un obstacle à abattre.

Regardons ce que recouvre ce pouvoir. La présentation de vos services le résume en un tableau. Le P.S.M.V. se substitue au P.L.U. et vous jugez très limité son degré de souplesse. Ce que vous appelez manque de souplesse, nous l'appelons protection. Hors P.S.M.V., la règle d'urbanisme est le P.L.U.-b, ce que le Conseil modifie lui-même.

Dans la même présentation d'ailleurs, vos services annoncent déjà sa troisième modification pour une procédure d'environ neuf mois. Une protection qui se réécrit en neuf mois, c'est une protection sous conditions.

Avec la doctrine que vous venez d'écrire, que recherchez-vous dans cette remise en cause du S.P.R., plus de protection ou plus de compétences ? La présentation de vos services se veut rassurante, 93 % du territoire seraient déjà couverts par un dispositif de protection.

Mais tous les dispositifs ne se valent pas, surtout lorsqu'ils sont détournés. La preuve avec la Tour Triangle, le saccage du square de l'Ile-de-France qui abrite le Mémorial des martyrs de la Déportation, ou encore l'artificialisation des sols pour construire le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale.

Quant à la méthode, deux délibérations votées par ce Conseil en 2025, un périmètre construit avec l'Etat et un avis favorable de la Commission nationale, et l'on abroge le tout pour aboutir, nous dit-on, dans un délai raisonnable, sans périmètre, sans calendrier et sans budget, alors que l'approbation du plan de gestion du bien UNESCO est attendue à l'horizon 2027.

Combien ont coûté les études engagées en 2025 et pouvez-vous nous les communiquer ? Combien coûteront celles que vous voulez relancer ?

Concernant Montmartre, soyons clairs, la butte mérite ces études et nous les soutenons. Néanmoins, Montmartre ne peut pas servir de paravent à un renoncement sur le cœur historique de Paris.

Monsieur le maire, nous vous demandons trois engagements :

- respecter votre parole et maintenir le périmètre promis aux Parisiens pendant votre campagne électorale ;

- vous engager à ce qu'aucune protection des P.S.M.V. du Marais et du 7e ne soit réduite, mais au contraire étendue aux biens UNESCO ;

- présenter un calendrier précis et un budget avant le plan de gestion UNESCO de 2027.

En matière de patrimoine, ce qui n'est pas protégé finit toujours par être transformé ou même disparaître. Vous aviez promis de protéger le patrimoine, vous changez d'avis au profit d'une politique urbaine de bétonisation qui ne veut pas dire son nom.

Aussi, avec mon groupe "Paris Liberté !", nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci. On le voit, c'est un projet de délibération qui fait débat.

Madame GARRIGOS, vous souhaitiez aussi apporter une contribution ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, et moi je soutiens ce projet de délibération, car la question que nous avons aujourd'hui posée est finalement assez simple, Monsieur le maire, mes chers collègues : comment protéger le patrimoine parisien tout en nous donnant les moyens d'adapter la ville aux enjeux contemporains ?

C'est précisément dans cet esprit qu'il nous est aujourd'hui proposé de relancer les études pour définir un périmètre de site patrimonial remarquable en lien avec le bien UNESCO Paris Rives de Seine, mais avec un périmètre plus raisonnable, plus lisible et surtout plus opérationnel.

Il ne s'agit donc absolument pas de revenir sur notre ambition de protection du patrimoine et d'avoir des intentions cachées, par exemple de densification et autres. Il s'agit de nous interroger sur l'outil le plus pertinent pour atteindre cette ambition.

Or, disons-le, et nous le reconnaissons, le projet initialement envisagé ne l'était pas :

- un périmètre d'environ 1.568 hectares, très supérieur à ce qui se fait habituellement ;

- des études à conduire nombreuses, longues et coûteuses, environ 11 millions d'euros ;

- Et enfin, un P.S.M.V., plan de sauvegarde et de mise en valeur, qui impliquerait des procédures encadrées par l'Etat et affaiblirait la capacité de la Ville à mettre en œuvre des politiques urbaines. C'est un point important et pas des moindres.

Après les épisodes de canicule que nous venons de connaître, la nécessité d'adapter notre ville au changement climatique ne peut plus être considérée comme une question secondaire. Nous devons donc veiller à ce que les outils de protection patrimoniale ne viennent pas empêcher par principe les adaptations dont Paris et ses habitants ont besoin.

Un exemple très concret, une Parisienne, un Parisien qui souhaiterait simplement installer des stores ou des volets à ses fenêtres dans ce nouveau périmètre pourrait être soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Si cet avis était défavorable, ces équipements ne pourraient pas être installés. Je le rappelle, cela concerne aussi les écoles, les crèches, tous les bâtiments publics que nous savons devoir adapter.

Cela peut paraître anecdotique, mais c'est justement à travers ce type de situation quotidienne que l'on mesure les effets d'un dispositif de protection sur la vie des habitants et des habitantes.

Paris dispose déjà d'un outil extrêmement ambitieux. Son P.L.U. bioclimatique est aussi un véritable P.L.U. patrimonial avec des protections sur 5.575 bâtiments. Le règlement du P.L.U. limite les démolitions et encourage la conservation du bâti existant. Les orientations du P.A.D.D. visent explicitement à protéger et valoriser le patrimoine urbain, à conserver le grand paysage et l'identité des quartiers, à préserver les multiples identités de Paris et à valoriser son patrimoine.

Notre objectif reste le même : trouver un équilibre entre protection du patrimoine, qualité du cadre de vie et capacité d'adaptation de la ville. C'est aussi dans cet esprit que nous proposons, dans ce même projet de délibération, de lancer des études spécifiques sur la butte Montmartre.

Montmartre est évidemment un territoire particulier, cela a été souligné par différents intervenants, avec une histoire, un paysage et une identité qui lui sont propres. Il nous paraît donc pertinent d'étudier spécifiquement les modalités les plus adaptées pour assurer sa protection et sa mise en valeur si ces protections supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Mais là encore, protéger ne doit pas signifier figer. Ces études devront aussi permettre de prendre en compte les enjeux très concrets auxquels est confrontée la butte : l'amélioration du cadre de vie des habitants et des habitantes, la gestion des flux touristiques, la qualité des espaces publics ou encore les conditions d'accueil des visiteurs.

Nous ne reculons pas sur la protection du patrimoine, vous l'aurez compris, nous voulons nous donner les moyens de la rendre plus pertinente et plus opérationnelle. C'est pourquoi je vous appelle à voter ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Geneviève.

Émile MEUNIER souhaitait prendre la parole, président, en plus vous avez un amendement, c'est cela ?

M. Émile MEUNIER. - Oui.

Merci, Monsieur le maire.

Dans ce dossier, je veux simplement rappeler d'où l'on part. Sous la précédente mandature, comme vous le savez, on a révisé le plan local d'urbanisme, un travail considérable de diagnostic a été fait dans tous les quartiers et

dans les quartiers concernés par le présent projet de délibération. On a remonté également une masse d'informations traitées par des experts, la direction de l'urbanisme, des assistances à maîtrise d'ouvrage, etc.

Quelle conclusion en a-t-on tirée ? On en a tiré comme conclusion que sur la question patrimoniale, il y avait quelques modifications à apporter pour renforcer le patrimoine de la Ville de Paris.

La première chose, c'étaient les filets de hauteur, je vous épargne les dents creuses, etc., certaines que l'on a identifiées, le respect des séquences urbaines, et le respect évidemment des qualités patrimoniales "via" des protections Ville de Paris pour pouvoir les protéger.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande un peu de silence, parce que l'on n'entend pas le président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ce que je veux dire par là, c'est que l'on arrivait à la fin avec un P.L.U. qui répondait à un diagnostic en proposant des outils, et quelques mois plus tard, on nous explique qu'il faut refaire tout le travail pour protéger quand même quasiment un quart de Paris et le mettre sous cloche "via" les systèmes de site patrimonial remarquable, etc.

A l'époque, j'étais chez les écologistes, on disait, mais attendez, on vient de faire le travail, qu'est-ce que vous nous faites ? On a donc voté contre déjà, par principe.

Ensuite, le diagnostic qui justifiait le S.P.R. était très intéressant d'un point de vue historique, mais ne démontrait rien, ne nous expliquait pas quel était l'enjeu, quels étaient les problèmes et pourquoi il fallait absolument un S.P.R. pour y répondre. On avait l'impression que c'était quasiment une commande politique.

En plus, on dépossédait la ville d'une partie de son territoire ce qui, quand on est attaché aux collectivités locales et à leur libre administration, pose un problème. On prenait un risque aussi, c'est de se retrouver avec une doctrine trop figée alors que vous le savez, on a besoin de transformer nos bâtiments pour les adapter au réchauffement climatique. Les bâtiments qu'il faut préserver étaient préservés "via" le nouveau P.L.U. par les protections Ville de Paris, donc on avait trouvé le bon équilibre et là, patatras ! On nous présente autre chose.

Ce que je ne comprends pas, c'est que les socialistes à l'époque ont voté d'un seul homme pour le projet de délibération que vous vous apprêtez à détricoter maintenant.

Nous, on vous avait alertés en disant, c'est une bêtise. Vous aviez dit : "mais non, mais non, il faut le faire, il faut le faire, il faut le faire".

Vous l'avez fait, quelques mois plus tard, vous vous rendez compte qu'il ne fallait pas le faire.

Petite astuce, la prochaine fois, écoutez-nous, vous gagnerez du temps et de l'argent… Les gens qui ont travaillé les dossiers, c'est-à-dire à l'époque les écologistes et maintenant le Nouveau Paris populaire.

Alors, une fois que l'on a dit cela…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence, je sais que les estomacs s'impatientent. Je vous demande un peu de calme dans l'hémicycle.

Vraiment, si vous avez besoin d'avoir des discussions, sortez de l'hémicycle, on n'entend rien là.

Allez-y, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ce projet de délibération revient un peu finalement à la situation "ex ante", en revenant à une demande qui était celle de l'UNESCO. Les quais sont classés, ce ne serait pas mal que vous regardiez ce que vous pouvez faire au niveau des quais pour améliorer la gestion, cela s'appelle un plan de gestion, on n'est pas obligé de passer par des trucs incroyables.

Cela, cela va dans le bon sens.

L'autre question, c'est Montmartre. De la même manière, le P.L.U. surprotège Montmartre, je le dis. Bon, il y a une planche entière où chaque rue est découpée pour être sûr qu'on ne dépasse pas les hauteurs, etc., donc il n'y a pas besoin de S.P.R.

En revanche, qu'on fasse une étude et c'est ce qui est écrit noir sur blanc dans le projet de délibération, pour voir comment on peut améliorer les choses.

Là, je vais laisser la parole à ma collègue Sabrina NOURI, qui va vous parler du surtourisme, parce que le fond du problème à Montmartre n'est pas patrimonial, personne ne défigure Montmartre à part peut-être à l'îlot Muller, je suis d'accord, avec l'accord des socialistes, mais la vraie question est le surtourisme. Cela, j'espère qu'on va y apporter des réponses "via" les études. C'est l'objet de notre amendement. Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER.

Je donne la parole à Sabrina NOURI, qui souhaitait compléter le propos.

Mme Sabrina NOURI. - Je vais essayer de compléter.

Ce projet de délibération abroge deux décisions en réalité, votées en 2025. Des études ont été lancées, un périmètre a été défini, une proposition a été transmise à l'Etat, la Commission nationale du patrimoine a rendu son avis.

Aujourd'hui, on efface tout et on recommence. Pourquoi ? Parce que le dispositif serait devenu trop vaste, trop complexe, trop coûteux et donnerait trop de pouvoirs à l'Etat sur l'urbanisme parisien.

Voilà donc la réalité, après des mois d'études et deux votes au Conseil de Paris, la Ville découvre que son propre projet lui échappe. Ce n'est pas une adaptation technique, ce n'est pas un changement de cap politique.

Alors, nous demandons seulement des comptes. Combien les études abandonnées ont-elles coûté ? Pourquoi le diagnostic APUR n'est-il pas publié ? Quel est le nouveau calendrier et quelle protection souhaitez-vous réellement mettre en place ?

On ne peut pas administrer Paris à coups d'études que l'on commande, de délibérations que l'on vote, puis de décisions que l'on abroge quelques mois plus tard.

Etudier n'est pas décider. Recommencer n'est pas avancer, bien au contraire, et protéger Paris ne consiste pas à empiler des sigles que plus personne ne comprend.

Montmartre ne doit pas devenir un décor où les touristes circulent pendant que les habitants disparaissent. Un quartier sans habitants n'est plus un quartier, c'est une carte postale, et une carte postale ne fait pas une ville.

Protéger Montmartre, c'est donc protéger son patrimoine bien sûr, mais c'est aussi maîtriser les flux touristiques, préserver les logements, défendre les commerces de proximité et adapter les bâtiments comme l'espace public aux canicules et aux pluies intenses. Il doit être mis au service de celles et ceux qui habitent la ville.

Nous demandons donc que la gestion des flux touristiques, la préservation de la vie résidentielle et l'adaptation climatique soient explicitement inscrites dans les études sur Montmartre. Nous demandons également la publication des études déjà réalisées, leur coût et un calendrier précis.

Si notre amendement est adopté, nous voterons bien sûr le projet de délibération. Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à l'Exécutif pour vous répondre. Je vous rappelle qu'il y a eu une demande de scrutin public sur ce projet de délibération. Je vous invite donc déjà à vous y préparer.

François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

Juste une précision sur ce qui vient d'être indiqué, les études de l'APUR ont bien été publiées, elles étaient annexées à la délibération qui a été adoptée l'an dernier. En tout cas, je les tiens à votre disposition, si vous voulez qu'on vous en réadresse copie, nous le ferons avec plaisir.

Peut-être répondre déjà aux questions pratiques qui ont été posées : combien ont coûté les études l'an dernier ? Combien coûteront-elles cette fois-ci ? La réponse est simple, les études menées dans le cadre du S.P.R., dont le périmètre a été adopté par la Ville l'an dernier, sont valorisées à 110.000 euros, qui ont été partagés entre l'APUR et la Manufacture du patrimoine.

La reprise des études va bénéficier évidemment très largement de ce qui a été fait l'an dernier. Il n'y aura donc pas de surcoût, si ce n'est que ce sera inclus dans le budget de fonctionnement de l'APUR, qui reprendra ces études.

Puisque notre volonté, cela a été dit par certains des intervenants et je les en remercie, est de remettre les choses dans l'ordre, l'an dernier nous avions d'abord proposé un outil avant même que le bien UNESCO soit doté d'un document de gestion.

Nous reprenons les choses pour les remettre dans l'ordre, à savoir la publication qui est imminente, dans les prochains jours, d'un diagnostic du bien UNESCO qui nous permettra derrière, en cohérence avec ce diagnostic complété par les études faites l'an dernier, d'adopter une stratégie pour la protection patrimoniale de ce bien.

Je rappelle que le périmètre de ce bien UNESCO est de 539 hectares. Le périmètre qui a été adopté l'an dernier par le Conseil de Paris est de 1.538 hectares, plus de trois fois plus.

En l'occurrence, c'est bien cela qui nous pose un problème, c'est cet écart béant entre le bien UNESCO et le périmètre tel qu'il a été délibéré l'an dernier, dans une sorte de fuite en avant. Alors même que, cela a été dit aussi par certains intervenants et je les en remercie, le P.L.U.-b est un document de protection du patrimoine. 25.000 parcelles du P.L.U.-b sont l'objet d'une protection patrimoniale volumétrique, protection Ville de Paris, etc. C'est considérable dans Paris, c'est un véritable document patrimonial.

Par rapport à ce que, pardonnez-moi, Madame BERTHOUT, j'ai entendu comme étant un petit peu un procès d'intention dans vos propos, il ne sert à rien de faire peur aux uns et aux autres en disant que nous allons densifier, que nous allons construire en hauteur, parce que le périmètre adopté l'an dernier serait revu.

Or, cela fait 35 ans que le bien a été désigné à l'UNESCO. Depuis 35 ans, la Ville ne s'est toujours pas dotée d'un document de gestion. Notre objet est d'avoir cet outil complet. Oui, la protection patrimoniale fait partie des sujets, mais en réalité pas tant que cela, parce que le P.L.U. est déjà très protecteur.

Oui, en effet, comme l'a dit Émile MEUNIER, la question, que ce soit sur les berges de Seine ou sur Montmartre, est peut-être avant tout une question de gestion des surfréquentations touristiques et des désordres qui s'ensuivent. C'est pourquoi ces études sont remises sur le métier, c'est pourquoi nous les élargissons au secteur Montmartre.

Pour des raisons techniques, l'amendement qui a été proposé ne peut pas être retenu en raison de sa rédaction qui va trop loin dans la précision, mais c'est un avis défavorable constructif et, je le dis pour rassurer les élus NPP, le contenu des études qui seront faites inclura les préoccupations que vous portez dans cet amendement. C'est un engagement que je prends ici devant le Conseil.

Enfin, pour déterminer et illustrer combien l'adoption du périmètre tel qu'il avait été délibéré l'an dernier serait un problème…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faudra conclure, François.

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est un projet de délibération quand même assez majeur.

Les études afférentes sont chiffrées à 11 millions d'euros. 11 millions d'euros, franchement, nous avons mieux à faire de l'argent public que de dépenser 11 millions d'euros pour protéger des quartiers qui le sont déjà. De plus, ce sont des délais interminables qui seraient imposés pour toute modification d'une réserve pour du logement social, d'une réserve X ou Y au P.L.U.

Le P.L.U. est un document vivant, nous le révisons régulièrement et c'est pour cela que nous voulons que ces quartiers puissent rester vivants et non pas mis sous cloche.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN, Monsieur le maire. Je vais maintenant me retourner vers le groupe NPP pour savoir si l'amendement est maintenu.

Mme Sabrina NOURI. - Étant donné que M. VAUGLIN s'est engagé, je vais donc retirer l'amendement et voter pour le projet de délibération, mais on surveillera !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - On compte sur vous.

Je vous remercie.

L'amendement n° 145 est retiré, donc je vais mettre aux voix et j'appelle au scrutin public, l'ensemble du projet de délibération DU 83.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 155

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 106

Contre : 49

Le projet de délibération DU 83 est adopté au scrutin public.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première, posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris est relative "à l'héritage budgétaire".

La deuxième question est posée par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche à M. le Maire de Paris et est relative "aux lycées franciliens".

La troisième question, posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Préfet de police est relative à "la légitime mobilisation de la jeunesse".

La quatrième question, posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris est relative à "l'augmentation inéluctable des impôts".

La cinquième question, posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Préfet de police est relative "aux mobilisations lycéennes".

La sixième question, posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris est relative à "la rentrée scolaire".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris. Elle est ainsi libellée "Le maire de Paris, Instagram et la réalité de la rentrée".

Chers collègues, chère Assemblée, il y avait ensuite un projet de délibération très consensuel sur lequel il y a très peu d'inscrits, qui était le DU 85 sur la Commission du Vieux Paris. Il y a au moins 40 minutes de débat.

Si cela vous convient, je vous propose d'arrêter maintenant et de reprendre à 14 heures. Je suspends la séance et reprise à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très chers collègues, je vous invite à prendre vos places pour cette séance de questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative à l'héritage budgétaire.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à l'augmentation inéluctable des impôts.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer par la question du groupe Paris au centre.

La parole est à Maud GATEL, et le sujet est : "Héritage budgétaire".

Mme Maud GATEL. - Monsieur le maire, depuis votre élection, vous revendiquez une nouvelle méthode, mais la réalité vous rattrape, celle du très lourd héritage des mandatures précédentes.

L'héritage financier, d'abord. En 12 ans, sous la mandature d'Anne HIDALGO, la dette parisienne a augmenté de 133 %, et la facture est là : la ville ne peut financer les nouvelles priorités que vous affichez quotidiennement. Au-delà des chiffres, cet héritage s'inscrit aussi dans la vie quotidienne, et la vie quotidienne, ce sont nos écoles. Pendant des années, vous avez sous-investi, avec un budget divisé par deux. Aujourd'hui, il faut à la fois entretenir un patrimoine vieillissant et l'adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Dans nos collèges aussi, qui, rappelons-le, relèvent des responsabilités de la Ville, mais également dans les cités scolaires, où la non-tenue de vos engagements engendre des retards dans les travaux au préjudice des élèves. Et, bien sûr, il y a le périscolaire. Depuis 2014, nous alertons. Aujourd'hui, les familles attendent des réponses et vous devez gérer dans l'urgence ce que nous dénonçons depuis des années.

Il y a aussi cette succession de dossiers qui reviennent aujourd'hui comme autant de factures du passé. Parmi les trop nombreux exemples, la Z.A.C. "Bercy-Charenton", abandonnée après une vingtaine d'années d'étude de projets et des millions d'euros dépensés, le contrat de la C.P.C.U. et le projet Thermo-sur-Seine, avec le risque d'une indemnisation considérable si les engagements pris ne peuvent être tenus, ainsi que l'avenir du Parc des Princes, étant entendu que vous payez aujourd'hui le prix de plusieurs années de dialogue rompu avec le club. Autant de projets annoncés et engagés pendant des années avant d'être abandonnés, profondément revus ou devenus des problèmes à résoudre.

Monsieur le Maire, cette situation, vous n'en êtes pas seulement l'héritier, vous en avez été l'un des principaux acteurs. Aujourd'hui, notre question est simple : comment comptez-vous rompre avec un héritage que vous avez vous-même contribué à construire, sans accuser une nouvelle fois le Gouvernement de vos propres turpitudes ? Quels choix êtes-vous prêt à remettre en cause, quelles erreurs êtes-vous prêt à reconnaître ? Et où trouverez-vous les marges de manœuvre pour tenir les promesses faites aux Parisiens ? Parce qu'aujourd'hui, une petite musique se fait de plus en plus forte : augmenter les impôts, et notamment la taxe foncière, contre toutes vos promesses.

Après avoir participé au creusement de la dette, votre seule réponse peut-elle être vraiment de présenter une nouvelle fois la facture aux Parisiens ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette question.

Nous avons regroupé deux questions d'actualité, puisque dans une forme de subsomption kantienne, Aurélien VÉRON va traiter de la partie "Augmentation inéluctable des impôts". Allez-y.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le maire, mes chers collègues.

"Nous n'augmenterons pas la pression fiscale sur les Parisiens". Voilà votre promesse de campagne, Monsieur le maire, et 6 mois à peine après votre élection, votre majorité réclame déjà de l'enterrer. Anne HIDALGO avait attendu au moins 2 ans avant d'annoncer le reniement de la sienne - augmentation du taux de la base foncière de 52 %, de 63 % si l'on prend la revalorisation des bases -, mais, au moins, elle avait eu le courage de l'annoncer elle-même. Vous, vous laissez vos alliés préparer le terrain.

Cette promesse, vous ne pouviez certainement pas la tenir, car vous êtes l'otage de trois choses.

Votre bilan, d'abord. Vous êtes l'otage de votre bilan. Après 25 années de gestion socialiste et communiste, la dette parisienne va dépasser les 10 milliards d'euros et vous continuez à emprunter 1 milliard chaque année pour financer vos dépenses au prix d'une dépendance croissante aux marchés financiers au moment où les taux flambent dangereusement, ces marchés que vous dénoncez dans vos discours mais auxquels vous confiez l'avenir de Paris. Votre problème n'est pas le manque d'imagination fiscale, c'est votre incapacité à maîtriser les dépenses.

Ensuite, vous êtes l'otage de votre idéologie. Vous traitez la propriété privée comme un privilège suspect. Qu'il s'agisse d'une famille propriétaire de sa résidence principale ou d'un bailleur permettant à une famille ou à des jeunes de se loger, même chose, davantage de contraintes, davantage de taxes.

Enfin, vous êtes l'otage d'une majorité qui fait du propriétaire le contribuable idéal. Electorat minoritaire mais captif, la poule aux œufs d'or. Votre adjoint communiste au logement, Jacques BAUDRIER, affiche l'objectif de faire baisser de 20 % les prix des logements parisiens. Mais le crédit à rembourser, lui, ne diminuera pas de 20 %, et c'est donc la double peine : baisse du patrimoine et hausse des taxes. Votre argument, nous le connaissons : le taux parisien serait encore bas par rapport au reste de la France. Mais les Parisiens paient une facture, pas un taux. Une étude comparative a montré récemment qu'à Paris, pour un logement de 70 mètres carrés, une famille paie 1.300 euros de taxe foncière contre 1.035 à Lyon et 1.000 à Lille. Comparer les seuls taux en oubliant les bases, c'est escamoter ce que les propriétaires paient réellement et péniblement. Et derrière ces factures, il y a des familles qui remboursent leurs emprunts, des retraités dont les revenus sont modestes, des entreprises ou des commerçants qui supportent déjà des charges considérables.

Monsieur le Maire, notre question est simple : allez-vous augmenter le taux de la taxe foncière, oui ou non ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Johanne KOUASSI pour vous répondre.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Je vous remercie aussi pour vos questions et, j'espère que vous me le permettrez, je vais les remettre en perspective.

Alors que la dette de la France dépasse 3.630 milliards d'euros, soit 120 % du P.I.B., que ce niveau d'endettement et plus globalement la trajectoire budgétaire du pays est regardée avec inquiétude par les économistes en France mais aussi à l'étranger, il est particulièrement audacieux, pour ne pas dire autre chose, de la part des groupes politiques de la droite et du centre de donner des leçons sur la gestion budgétaire de la Ville, sur sa dette et la fiscalité locale, car ce que je viens de citer, c'est votre bilan, parce que vous êtes aux manettes.

Si l'on compare la dette de la Ville à celle de l'Etat, car je trouve que la comparaison est intéressante… Cela a tout à voir…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez la réponse de Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - … et vous allez peut-être pouvoir m'apporter des réponses.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et, Monsieur MAILLARD, peut-être pourrez-vous en tirer quelques enseignements pour le budget de la Nation. Ecoutez-la. Ecoutez-la, ce n'est pas inintéressant. Ecoutez-la.

Madame KOUASSI, ne vous laissez pas distraire.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Mais laissez-moi y répondre ! Mais laissez-moi y répondre.

D'ailleurs, j'ai moi aussi des questions... Non, il y a aussi de bonnes questions. A quoi a servi la dette de l'Etat, si ce n'est à faire des cadeaux aux riches ? La Ville a une dette… La Ville a une dette, mais, au moins, les Parisiennes et les Parisiens la voient. Elle est partout autour d'eux, c'est l'investissement dans l'espace public, et en tout cas, la dette de l'Etat, elle, n'a pas permis de préserver les conditions d'enseignement des lycéens ou de préserver l'hôpital public. L'été caniculaire a rappelé l'importance de l'adaptation de la Ville au changement climatique, et la dette, qui y a contribué, continuera à le faire, car le coût de l'inaction climatique est bien plus lourd que celui de la dette financière.

Mais parlons-en. Pendant que la Ville et l'ensemble des collectivités de France sont "sur le pont" pour mener ces investissements, l'Etat fait le choix du cynisme et de l'irresponsabilité en se dégageant et en réduisant drastiquement les financements qui permettent notamment aux collectivités de financer leurs projets de transition écologique. Je vous invite à lire le P.L.F. 2027 qui le démontre. En fait, le Gouvernement nous impose un plan de

rigueur et il veut nous faire assumer ce qu'il n'est pas capable d'assumer lui-même, et il veut faire aux collectivités... Il a été annoncé, et vous le savez.

Attendez. Je vous invite aussi, et si vous pouvez me laisser parler, ce serait vraiment aimable de votre part, à parler avec vos collègues de droite et du centre : association "Départements de France", présidée par François SAUVADET, U.D.I., qui dénonce les contraintes budgétaires intenables face à l'explosion continue des dépenses obligatoires et de solidarité, mais aussi l'Association des Petites Villes de France, où le centre et la droite sont bien représentés, et qui dit que la baisse du F.C.T.V.A. constitue, je cite, "un danger certain pour l'investissement local et l'emploi dans les territoires". Peut-être que ce que je vous dis ne vous plaît pas, mais c'est une réalité. Je finis par David LISNARD, qui a peut-être des "fans" parmi vous et qui a dénoncé, et là encore, je le cite, "les insupportables injonctions contradictoires d'un Etat qui nous demande de dépenser moins et nous force à dépenser plus".

Je pense donc qu'il y a…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas du "bla-bla", ce que dit M. LISNARD. Ecoutez Mme KOUASSI. Ecoutez M. LISNARD, écoutez-le.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Eh bien, ce que vous savez... Excusez-moi, mais vous allez me laisser m'exprimer. Merci.

En fait, vous ne me laissez pas parler, donc je vais avoir des difficultés à vous répondre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez Mme KOUASSI !

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Je poursuis. Le constat est unanime sur les bancs de la droite et du centre, l'Etat continue à purger nos budgets. Ainsi, votre question est : l'augmentation des impôts est-elle inéluctable ?

Déjà, on peut dire que la droite et le centre contribuent à poser cette question, et là encore, je vous invite à voir vos collègues. Il n'y a aucun tabou, puisque l'engagement qui a été pris est bien de maintenir le taux stable sur la mandature, toutes choses égales par ailleurs. Oui, mais cet engagement dépendra aussi des décisions de l'Etat et des compensations, de la hauteur des compensations et des nouveaux prélèvements, car de nouveaux prélèvements sont sans cesse décidés. Evidemment, ces ponctions sont toujours plus importantes, elles fragilisent l'équilibre financier de l'ensemble des collectivités, et clairement, il est injuste de faire peser aux collectivités et aux habitants ces décisions de l'Etat et le redressement des comptes publics qui est de votre responsabilité. Oui, tout à fait. De vos collègues. Assumez au moins les positions politiques de vos familles politiques.

Ecoutez, je vous ai répondu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est vraiment... Vous êtes intenables ! Je vais finir par regretter que votre présidente de groupe ne soit pas présente.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Je vous ai répondu, il y a un engagement qui a été pris, toutes choses égales par ailleurs, dans un contexte donné. Il y a 6 ans de mandature…

M. Grégory CANAL. - Cela veut dire quoi, "toutes choses égales par ailleurs" ?

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Non, cela suffit.

M. Grégory CANAL. - Clairement, on n'a pas de réponse.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Eh bien, écoutez, dites-moi ce que vous allez faire du P.L.F. 2027, et on en parlera.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vois bien votre gourmandise, y compris dans la formulation de votre réponse. Mais, dans la même phrase, articuler la gourmandise de voir la saignée budgétaire, qui est tellement violente que même les vôtres s'en plaignent en disant qu'elle est intenable, et dire "vous voyez, c'est bien fait, vous allez devoir inéluctablement augmenter la taxe foncière", franchement, ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas raisonnable de faire cela et de dire cela, et on en reparlera - je dis cela aux parlementaires - les associations d'élus vont continuer à se mobiliser dans les semaines qui viennent.

Il ne faut pas s'étonner qu'à un moment donné, la colère sociale s'exprime avec une telle violence lorsque l'on construit un budget de façon aussi cavalière. Je l'ai d'ailleurs dit au Gouvernement, dont le cynisme va jusqu'à convoquer le Conseil des finances locales le jour de la présentation du budget, devant lui en Conseil des Ministres. Jamais cela ne s'est vu. Jamais. Et ayant entendu SAUVADET, qui n'est pas totalement membre de la majorité municipale, ou le président de France urbaine, Jean-Luc MOUDENC, avoir des mots d'une telle dureté, et sur la méthode, et sur l'ampleur de la saignée budgétaire imposée aux collectivités, je pensais que vous seriez un petit peu plus prudent dans les interpellations que vous faites.

Ne vous inquiétez pas, nous allons reparler beaucoup du budget dans les semaines et les mois qui viennent, et je suis même convaincu que le sujet va s'inviter puissamment à l'Assemblée nationale et au Sénat pour corriger les mesures budgétaires totalement iniques que vous imposez, et en plus, au dernier moment.

C'est l'heure de la question d'actualité du groupe Socialiste... Non, le droit de réponse, pardon. J'ai toujours du mal à l'accepter ! Je suis obligé de m'y soumettre.

Droit de réponse, allez-y.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le maire, merci, Madame la maire.

J'aimerais que, collectivement, on prenne la responsabilité collective de s'occuper ici des Parisiens et de prendre et d'assumer ses responsabilités devant les Parisiens.

Les questions qui vous ont été posées étaient très précises. Nous sommes des Conseillers de Paris, nous vous avons posé des questions sur la manière dont le budget serait travaillé ces prochains mois. Je l'ai déjà dit, je le redis, nous souhaitons disposer d'un P.I.M., d'un plan d'investissement de la mandature pour connaître vos priorités, étant entendu, manifestement, qu'on ne peut pas tout financer. Faire un budget, c'est aussi poser des priorités, c'est aussi renoncer à certaines choses, et aujourd'hui, on a des annonces tous azimuts alors qu'en face, on n'a rien. On sait que dans les arrondissements, toutes les vannes sont coupées, on sait que les promesses ne seront pas tenues, y compris dans les lycées et cela a été rappelé par Delphine BÜRKLI hier, et on a des annonces qui ne se traduisent pas en actes budgétaires.

La Ville de Paris dispose peu ou prou d'un budget de 10 milliards d'euros. Je pense qu'en prenant une marge suffisamment confortable, on est capable de poser un budget, des priorités, un calendrier. De plus, vous dites, Madame la Maire, que l'inaction climatique est plus lourde que la dette financière, mais malheureusement, et nous n'avons eu de cesse de le dénoncer, les investissements en matière d'adaptation de Paris au dérèglement climatique ont été insuffisants en raison, justement, de priorisations qui n'ont pas été faites sous les précédentes mandatures.

Aussi, j'ai bien compris ce que vous avez dit, c'est-à-dire que vous n'avez pas démenti les velléités d'un certain nombre de membres de votre majorité - il y a toujours de bonnes raisons pour les renoncements et pour revenir aux promesses qui ont été faites devant les Parisiens -, c'est le désengagement de l'Etat. Je le rappelle, vous en parlez depuis 2014, année où la trajectoire de la D.G.F., c'est-à-dire zéro à partir de 2022, était connue. Tous ces faits sont connus et on peut suffisamment anticiper 95 % de ce que sera le budget des Parisiens à partir de l'année prochaine.

On y travaille maintenant, on pose les choses, un calendrier, des priorités, mais on ne peut pas continuer à s'invectiver en disant que c'est la responsabilité des uns des autres. Les Parisiens nous attendent ici, au Conseil de Paris, pour leur vie quotidienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur VÉRON...

M. Aurélien VÉRON. - Vous parlez des collectivités territoriales. Je rappelle que Villiers-sur-Marne, Lens, Cholet, Nice et beaucoup d'autres villes ont baissé leur taxe foncière. C'est donc possible. Un tiers des ménages parisiens sont propriétaires de leur résidence principale ; ils ont droit au même respect que les autres habitants, d'autant qu'ils contribuent largement aux finances municipales. N'oublions pas que l'économie parisienne et les commerçants sont aussi impactés par la taxe foncière, et lorsqu'ils possèdent leurs murs, leur bail, ce sont eux qui la paient alors qu'ils souffrent déjà considérablement. Je le rappelle, les propriétaires assurent plus d'un tiers du budget de la Mairie de Paris, soit 3,8 milliards chaque année. Et je ne parle pas de la dette. J'ai parlé du chiffre de 10 milliards pour la Mairie de Paris, mais il y a 12 milliards d'euros de dette hors bilan qui viennent s'ajouter aux 10 milliards, ce qui donne 22 milliards de dette. Qui va les payer ? Les propriétaires.

D'ailleurs, parallèlement à ces charges fiscales qui ne cessent de croître à grande vitesse, il y a des familles qui remboursent leurs crédits, des retraités dont la pension n'augmente pas avec la valeur de leur appartement, des indépendants qui ont investi dans un logement pour préparer leur retraite. Vous voulez alourdir la facture tout en faisant baisser la valeur de ce qu'ils possèdent. C'est la double peine pour tous ceux qui ont investi à Paris et qui ont fait confiance à la Ville. Vous les trahissez.

Nous, chez Paris Liberté, qui préparons l'alternance, nous sommes opposés à toute hausse fiscale. Nous voulons au contraire baisser la pression fiscale sur les Parisiens. Vous avez menti aux Parisiens, vous leur avez caché la réalité. La question n'est plus de savoir si vous allez augmenter la taxe foncière, car la réponse, clairement, c'est "oui", mais quand et de combien.

Merci de nous répondre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est un débat sérieux, vous avez le droit de poser ces questions et il est de notre devoir d'y répondre. Simplement, je reviens sur ce qu'a dit Mme GATEL. Elle dit : "Arrêtez de parler de l'Etat, parlons de Paris". Mais à quel moment vous pensez que les collectivités locales en général et Paris en particulier peuvent s'abstraire de décisions budgétaires qui sont extrêmement impactantes ? C'est d'ailleurs exactement ce que dit le bloc départemental. Il dit que l'Etat nous impose de couvrir les dépenses sociales obligatoires et ne donne pas les

moyens, en face, pour les générer. Résultat, une immense majorité de départements seront en épargne négative dans l'exercice budgétaire 2026, et cette épargne négative sera aggravée en 2027.

Deuxième chose, et je tiens à le redire car cela passe plutôt inaperçu quand c'est une bonne nouvelle, nous avons eu les évaluations des agences de notation, lesquelles confirment la bonne santé financière de la Ville de Paris. Simplement, pour des raisons structurelles que vous connaissez comme moi, nous sommes soumis à un aléa de taux qui est lié aux obligations assimilables du Trésor, ce qui fait que quand l'Etat voit sa situation se dégrader, nous avons des conditions d'accès aux marchés qui sont elles aussi dégradées. C'est ce que subissent toutes les collectivités de France, mais aussi, j'ose le dire, les particuliers et les entreprises, du fait de l'état catastrophique des finances de notre pays. Nous sommes en permanence en bout de chaîne de décisions budgétaires.

Aussi, je retiens au moins une chose. Puisqu'on doit ici ne parler que de Paris, et je vous assure que c'est mon vœu le plus cher, je peux compter, je l'imagine, sur la solidarité de tous les parlementaires qui siègent dans les rangs de l'opposition pour protéger les collectivités locales des mesures exogènes qui leur seront imposées. Pour la simple Ville de Paris, selon les premiers travaux d'analyse, ces mesures représentent, sur la section de fonctionnement, 220 millions d'euros qui correspondent aux économies budgétaires que le pays, que le Gouvernement nous impose de faire parce qu'il ne veut pas les faire lui-même en augmentant ses recettes.

Ce que dénoncent les collectivités locales, c'est que le Gouvernement, pour ne pas avoir à augmenter la contribution et ni à renoncer à certaines exonérations fiscales, que ce soit sur les particuliers ou sur les entreprises, demande aux collectivités locales de le faire à sa place. David LISNARD, qui n'est pas franchement un gauchiste, le dit lui-même, il parle de décisions de l'Etat non compensées et qui ont des impacts immenses sur les finances des collectivités locales. C'est une manière pour l'Etat de transférer la charge de la responsabilité, que ce soit par un plan de rigueur imposé ou par une augmentation de la fiscalité. Et pour connaître les collègues qui ont pris la décision d'augmenter la fiscalité, je sais comment ils vont appeler cette augmentation de la taxe foncière : à mon avis, elle portera plus le nom du Gouvernement que le nom de leur campagne électorale. C'est très facile, a posteriori, d'imposer des choses qui ont d'énormes conséquences. Honnêtement, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, vous pourriez au moins être solidaires de cela, au moins être solidaires des sanctions...

Ah, c'est cela, on gère mal par les 220 millions d'économies supplémentaires que l'Etat va nous imposer en plus.

C'est là que je veux dénoncer une forme de cynisme… C'est là que je veux dénoncer une forme de cynisme dans votre prise de parole. Vous passez votre temps à nous dire qu'on n'a pas dépensé assez, qu'on doit mettre plus dans l'école, qu'on doit mettre plus dans les services publics, dans la transition écologique, dans les lycées et les cités scolaires avec la Région - ce que nous allons faire - et, en même temps, vous dites : "C'est génial, le Gouvernement va baisser les dotations, il va être obligé d'augmenter les impôts." Ce n'est pas très sérieux.

Je n'y vois qu'une forme de confort politique, je vous le dis. Il n'y a pas que moi qui suis maire, il y a 35.000 maires en France. Ce sont les 35.000 maires de France, ce sont tous les présidents de conseils départementaux. Vous croyez me mettre seul dans l'embarras, mais vous mettez encore plus dans l'embarras tous les présidents d'exécutifs locaux, tous les maires de France, et je vous assure qu'ils vous en veulent beaucoup plus que moi, car la solidité financière de la Ville de Paris n'a rien à voir avec la réalité financière de bien d'autres collectivités de France qui sont en difficulté.

On aura le temps d'y retravailler tous ensemble… On aura le temps d'y travailler, mais vous nous demandez de prendre des engagements alors que vous n'avez même pas été "foutus" de commencer la procédure budgétaire de façon sérieuse, le budget n'ayant été présenté que la semaine dernière, alors que d'habitude, il est présenté plusieurs mois avant. La différence, c'est que notre budget, vous l'aurez en temps et en heure ; il y aura le D.O.B. en novembre et le budget en décembre. Et je ne suis pas sûr que nos débats, en cet instant, aient fait beaucoup avancer la cause et les priorités des Parisiennes et des Parisiens. Mais nous aurons le temps d'y revenir.

II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative aux lycées franciliens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après ce moment passionné, la troisième question d'actualité, c'est la question du groupe Socialiste, Place Publique, divers gauche, posée par Jérôme COUMET, le coprésident, relative aux lycées franciliens.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - On va peut-être attendre que M. CANAL se calme.

Monsieur le maire, mes chers collègues, s'agissant du mouvement lycéen, Mme PÉCRESSE a récemment parlé, je cite, d'une "logique d'émeute urbaine" et annonce que la Région se portera partie civile contre les casseurs. Dont acte. Mais Mme PÉCRESSE n'est pas commentatrice de ce qu'il se passe devant les lycées. Elle préside depuis 11 ans la Région, qui a la responsabilité de ce qu'il se passe à l'intérieur, et pendant qu'elle parle des casseurs, les lycéens parlent de leurs lycées. Qu'ils étudient à Paris, en Seine-Saint-Denis ou ailleurs, les lycéens, solidaires, demandent des établissements dignes, sûrs et entretenus. On ne devrait pas pouvoir deviner, en franchissant la porte d'un lycée, si on entre dans un lycée professionnel ou général. C'est pourtant la réflexion que je

me fais à chaque fois que je passe la porte d'un lycée professionnel. La qualité des bâtiments ne doit pas créer une hiérarchie entre les élèves.

Alors parlons travaux, et là, la Région a inventé un concept formidable : l'inauguration avant la fin de la rénovation.

Je prends l'exemple de Gabriel-Fauré, dans le 13e. En 2022, Valérie PÉCRESSE vient l'inaugurer, et - je ne caricature pas - le titre du communiqué de la Région est le suivant : "Cité scolaire Gabriel-Fauré totalement rénovée et restructurée". Totalement. Mais en 2026, le même site de la Région nous annonce une troisième et dernière phase de travaux pour 2027. On a à peu près 15 ans de retard. Mieux, il nous explique aujourd'hui que la rénovation des espaces communs du lycée a été livrée en 2024. Ainsi, je récapitule : inauguré comme totalement rénové en 2022, espaces communs du lycée livrés en 2024, dernière phase de rénovation en 2027. A ce niveau-là, ce n'est plus un calendrier de travaux, c'est une série de Netflix. A chaque fois qu'on croit que c'est fini, "boum !", "cliffhanger", nouvelle saison.

Jacques-Decour dans le 9e. Le projet est inscrit dans les investissements régionaux depuis 2017. Je sais que ce dossier implique aussi la Ville et qu'il a donné lieu à de longues discussions entre collectivités. En 2022, la Région le présente déjà parmi ses chantiers en cours. Pourtant, les travaux ne commencent effectivement qu'à l'été 2025, pour une livraison aujourd'hui annoncée à la rentrée de 2032. Avec Mme PÉCRESSE, un lycéen peut entrer dans son lycée au début des travaux et y revenir en tant que "prof" avant que le chantier soit terminé.

Je continue. Paul-Valéry, dans le 12e. Un premier calendrier prévoyait des travaux à partir de 2017 pour une livraison en 2019. Le projet initial a ensuite été abandonné, puis relancé sous une autre forme en 2019. L'année 2019 devait donc être l'année de la livraison, mais c'était l'année où la Région repartait de zéro. Deux ans de travaux annoncés, 7 ans finalement, pile le temps d'entrer en sixième et de ressortir avec le bac.

Et ce n'est pas seulement nous qui faisons les comptes, la C.R.C. le fait aussi. Au lycée Lavoisier dans le 5e, la C.R.C. constate que des divisions ont dû fermer pour des raisons de sécurité incendie alors même que les travaux de mise aux normes figuraient dans le programme d'investissement de la Région.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, il faut avancer.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Voilà ce que signifie un plan d'urgence à la Région ; parfois, 4 ans après, l'urgence attend toujours son chantier.

Enfin, au lycée Racine, il aura fallu une décision de justice puis une astreinte pour obtenir l'exécution des travaux. Quand il faut que le juge rappelle l'urgence à un plan d'urgence, il y a quand même un problème.

Alors, bien sûr, dans les communiqués, tout est toujours transformé, accéléré, totalement rénové, mais les élèves, eux, ne font pas cours dans des communiqués de presse…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Président.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - … ils font cours dans des lycées. A regarder ces calendriers, on voit que le seul ouvrage que la Région réussit vraiment à livrer dans les temps, c'est bien le communiqué de presse.

En 2015, Mme PÉCRESSE…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Président, il faut conclure.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - … pouvait encore parler des lycées dont elle héritait. En 2026, ce sont ses lycées, c'est son bilan, sa responsabilité. La question de notre groupe est donc simple : Monsieur le Maire, face à ce que les lycéens dénoncent aujourd'hui au sujet de leurs conditions d'études et face aux communiqués de la Région, que demandez-vous à Mme PÉCRESSE qui a la responsabilité de nos lycées ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Président.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Chers collègues, je vais essayer de répondre, mais, au-delà, je vais essayer d'engager un dialogue constructif avec la Région Ile-de-France, ayant à cœur de prendre en compte ce que vous avez évoqué hier.

Ne commencez pas à crier, je n'ai pas encore parlé. Laissez-moi finir, et si vous n'êtes pas contents, on en rediscute et, à ce moment-là, vous pourrez le revendiquer.

En tout cas, la réalité et ce que pointe du doigt le président COUMET, c'est une interrogation qui nous traverse tous en tant que parents, en tant que citoyens confrontés à la réalité d'un certain nombre de nos établissements, et nous voulons savoir dans quelles conditions nos enfants étudient au lycée. Je pense que ce n'est pas honteux de poser cette question et de demander un peu de transparence.

Effectivement, depuis 1986, la loi de décentralisation a donné la compétence des professeurs à l'Etat et la compétence de la gestion des établissements bâtimentaires aux régions, et dans tous les cas, les lycéens,

aujourd'hui, ceux qui manifestent dans la rue et qui sont aussi vos enfants, ils disent que sur les deux tableaux, c'est zéro pointé. A partir de là, on a une responsabilité commune : soit on essaie de porter une interpellation commune, considérant en effet le fait qu'il n'y a pas suffisamment de professeurs devant nos enfants… Je le rappelle, 1 heure de cours sur 10, en 2025, n'était pas assurée, faute de professeurs remplaçants ou de professeurs présents. Soit vous me dites que ce sont des faux chiffres, qu'ils n'existent pas, soit on considère que c'est un sujet de préoccupation, en sachant que nous avons des témoignages de lycéens qui nous disent : "Je passe le bac français sans avoir eu de cours de français". Je crois que ni vous ni moi ne trouvons cela normal. Sur ce sujet, il faut donc qu'on puisse avancer et voir les réelles difficultés de recrutement des professeurs, qu'on ne nie pas mais qu'on dénonce. Là-dessus, vous devriez mêler vos voix aux nôtres, car je pense que vos enfants sont tout aussi concernés que les nôtres.

Sur la question des établissements, là aussi, des annonces ont été faites par la présidente de Région avec des calendriers extrêmement décalés, avec des promesses qui n'ont pas été tenues, avec des établissements qui n'ont pas été rénovés, contrairement aux annonces qui ont été faites. J'ai entendu ce que vous avez évoqué sur les cités scolaires et je ne vais pas vous refaire l'exégèse de la liste que vient de nous donner le président COUMET.

En revanche, ce que je vous propose, c'est que nous puissions nous mettre autour d'une table et regarder précisément ce qu'il en est. Nous sommes évidemment très volontaires pour travailler avec la Région sur ce sujet. Sur les cités scolaires, par rapport à ce qui a été dénoncé hier, je suis disponible pour qu'on se pose ensemble, qu'on regarde, situation par situation, pourquoi le dossier est bloqué, s'il est, et que, derrière, sur le contingent Ville, les prérogatives Ville, à savoir les collèges, on puisse trouver des solutions et établir ensemble un calendrier. Nous aurons aussi des questions à vous poser sur ce sujet, car il y a des travaux qui ont été annoncés et qui, clairement, n'ont pas été faits. Je vais donner un exemple. Nous avons le lycée Jacques-Decour. Le chantier était en cours en 2022 et une livraison a finalement été annoncée pour la rentrée 2032. Non seulement on a écoulé un cycle scolaire entier, mais, en plus, un élève qui aujourd'hui entre en seconde…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous allez vous casser la voix, Monsieur MAILLARD.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - … ne verra toujours pas les travaux arriver quand il aura terminé.

Aujourd'hui, il y a un autre sujet, un chantier à mettre sur la table. Attendez, je vous ai proposé qu'on travaille ensemble sur les cités scolaires ! Bon, ne me dites pas "ce n'est pas vrai". Je vous propose qu'on le fasse.

Sur les transports en commun, on a un petit sujet qui remonte aussi beaucoup sur la question du métro et du R.E.R. Il y a une difficulté qui est celle de l'entretien des rames et la question de la régularité, et on aimerait pouvoir en discuter. Au-delà, vous le savez, il y a un certain nombre de sujets, de chantiers qui sont sur la table comme la question du métro 24 heures sur 24. J'ai cru comprendre que vous aviez un avis plutôt favorable, donc peut-être pourrions-nous envisager une discussion avec l'Etat, la Région et la Ville pour pouvoir avancer concrètement.

Même quand je vous propose une méthode de travail, vous criez, Monsieur SCHAHL. Ce n'est pas très sérieux. Vous avez juste envie de crier, en réalité. Dites-le, ce sera plus simple. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur COUMET ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci d'avoir fait un point général. Moi, en tant que maire, ce qui m'interroge, c'est de n'avoir strictement aucune perspective sur tous les lycées professionnels du 13e arrondissement. Cela fait des années que je demande si de grosses rénovations sont prévues ou programmées, et le fait de n'avoir aucune perspective n'aide pas.

Quant à certains établissements et cités scolaires, oui, il y a des sujets importants, et, oui, il est normal que les lycéens se mobilisent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Préfet de police relative à la légitime mobilisation de la jeunesse.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux mobilisations lycéennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons maintenant deux questions d'actualité regroupées. La première est celle du groupe Ecologiste et Social de Paris, relative à la légitime mobilisation de la jeunesse.

C'est Rania KISSI qui la pose.

Mme Rania KISSI. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, la jeunesse de France nous parle. Elle nous raconte les mots d'une génération qui ne sait plus où elle va, elle nous alerte, elle nous bouscule, elle nous inspire. Au nom du groupe

Ecologiste et Social, avant toute chose, je veux dire à nos jeunes que nous sommes fiers d'eux et que leurs combats sont les nôtres.

En dépit d'un traitement médiatique inadapté qui préfère se concentrer sur les poubelles brûlées par une minorité que sur les luttes sociales qui soulèvent les foules, je voudrais revenir sur ce que demandent les jeunes. Ce qu'ils veulent n'a rien de radical, rien d'irrationnel. Ils veulent étudier dans des conditions dignes, face à des professeurs qui peuvent être remplacés par d'autres quand ils sont absents, dans des salles propres où on ne suffoque pas l'été et où on ne tombe pas malade l'hiver, dans des établissements dignes où les toilettes fonctionnent, où les plafonds ne s'effondrent pas. Pourquoi avoir méprisé les professeurs et les syndicats d'enseignants, qui nous alertaient depuis toutes ces années ? Nos jeunes veulent que leur Etat les protège dans un monde incertain, que leur Etat leur assure un avenir, des études, un travail, que leur pays s'attaque aux inégalités, au changement climatique, aux discriminations. Nos jeunes veulent être soutenus et accompagnés, alors qu'ils ont aujourd'hui le sentiment d'être abandonnés.

Je peux vous dire, par mon parcours, que je crois profondément en la République, mais parce que je crois profondément en elle, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce qu'elle nous offre aujourd'hui. Ce qu'on retrouve dans les discours des jeunes, c'est l'effondrement du principe même de l'égalité des chances. Oui, dans notre pays, l'origine sociale pèse beaucoup trop lourdement sur la réussite scolaire, et, je le redis ici avec force, ce modèle, nous devons le renverser.

Face à l'ampleur de ce mouvement, face à ces grandes injustices, quelle est la réponse du Gouvernement ? La violence.

Monsieur le Préfet, il n'y a pas de société saine qui frappe ses enfants. Aucune. Attendons-nous qu'une main soit arrachée à Paris pour agir ? Attendons-nous qu'une vie soit supprimée pour changer la doctrine du maintien de l'ordre ? Ce que nous constatons, ce n'est plus du maintien de l'ordre, ce sont des violences policières et la banalisation du désordre. Nous connaissons la doctrine appliquée aux manifestations, celle des C.R.S., celle de la B.R.A.V.-M., déjà très répressive. Dans votre lettre ouverte comme dans votre prise de parole hier, pas un mot sur la désescalade. Pourquoi ? Quelles instructions donnez-vous pour privilégier le dialogue avant le recours à la force ? Pourquoi choisissez-vous, pour les occupations pacifiques d'enfants - je le rappelle, d'enfants - de faire intervenir des policiers en civil, cagoulés, non spécialistes du maintien de l'ordre, plutôt que des agents identifiables et formés ? Pourquoi ces agents-là sont-ils au contact de nos enfants ?

Monsieur le Préfet, notre jeunesse souffre, elle aspire à vivre mieux et à ne pas être violentée lorsqu'elle le fait savoir.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La deuxième question est posée par Ian BROSSAT pour le groupe Communiste de Paris. Elle est relative aux mobilisations lycéennes.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, notre jeunesse, trop souvent accusée d'indolence, a décidé de se lever en masse pour réclamer des conditions d'enseignement décentes. Elle prend son destin en main et elle nous rend fiers. Nous étions 450.000 hier dans tout le pays pour la soutenir dans ses combats, qui sont aussi les nôtres. Elle revendique le droit d'étudier dans des conditions décentes, elle souhaite que les lycées délabrés et insalubres soient rénovés, elle souhaite avoir des professeurs devant chaque classe, des infirmières, des infirmiers, des psychologues, des conseillères et conseillers d'orientation, elle souhaite mettre fin à la sélection organisée et généralisée par Parcoursup, elle souhaite que soit repensée la démocratie lycéenne. Elle nous rappelle avec force que l'école doit remplir son rôle émancipateur pour affranchir l'individu des déterminismes sociaux.

Mais comment le Gouvernement répond-il aux cris d'alerte et aux demandes légitimes de notre jeunesse qui s'inquiète pour son avenir ? En portant atteinte au droit à l'éducation par la fermeture, par exemple, de lycées - plus de 160 étaient fermés à Paris en début de semaine. En enfermant à tour de bras des enfants dans les commissariats. Plus de 6.500 jeunes ont été interpellés dans toute la France depuis le début du mouvement et plus de 800 dans notre Région, l'Ile-de-France, dont 85 % de mineurs. Pour combien de gardes à vue, finalement ? Seulement 113 à Paris. Cette politique répressive contre des enfants n'a pas sa place dans un Etat de droit. L'interpellation doit être justifiée et proportionnée, en particulier pour des enfants. Pire, le Ministre de l'Intérieur, interrogé sur les consignes données aux forces de l'ordre lundi, indiquait, je cite, "n'avoir donné aucune consigne de retenue dans l'usage de l'armement intermédiaire". Les vannes ont donc été ouvertes et on décompte désormais plus de 250 élèves blessés, une main arrachée, deux enfants éborgnés, une fracture de la mâchoire et tant de jeunes traumatisés pour longtemps par des violences subies.

Face à ces drames, Laurent NUÑEZ a annoncé - enfin - ce matin suspendre l'usage des grenades assourdissantes, mais qu'en est-il des L.B.D. qui sont en cause dans d'autres blessures ? La dangerosité de ces armes est connue depuis des années et leur usage non réglementaire avéré. Les mutilations sont documentées. La

France a d'ailleurs le triste bilan du nombre de mutilations le plus terrible d'Europe. Déployer ces armes face à des enfants est une décision politique inacceptable.

C'est bien pour cela que plusieurs de nos élus, notamment ma coprésidente Raphaëlle PRIMET, étaient présents hier aux côtés des enfants pour les protéger porte de Vincennes, où ils ont tous subi des gaz lacrymogènes.

Monsieur le Préfet, nous refusons que nos enfants soient mutilés. Ils paient déjà cher le tribut de l'échec des politiques éducatives du Gouvernement et du manque de moyens pour notre école. Si nous condamnons sans ambiguïté les agressions de policiers, nous exigeons que l'Etat protège ses enfants.

Monsieur le Préfet, la prochaine mobilisation aura lieu demain, jeudi. Pouvez-vous nous garantir que tout se passera dans les meilleures conditions et que notre jeunesse sera protégée d'un maintien de l'ordre disproportionné ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je veux commencer par un point d'accord : les lycéens qui se mobilisent depuis fin septembre expriment des préoccupations réelles, ils sont beaucoup, une majorité même, à se rassembler dans le calme et sans poser de problèmes. Leurs revendications ne relèvent évidemment pas de ma compétence, mais elles sont légitimes, vous l'avez dit, et le Gouvernement les a entendues, puisque le Premier Ministre et le Ministre de l'Education nationale ont déjà annoncé des mesures ce week-end et hier encore. Une jeunesse qui s'engage pour son avenir, c'est une jeunesse vivante.

Je ne ferai ainsi pas le jeu de ceux qui veulent opposer notre jeunesse à ceux qui la protègent. Plutôt que de parler des lycéens contre lesquels nous mènerions des actions de vive force, parlons donc des fauteurs de troubles qui perturbent l'expression démocratique et pacifiste de ces mêmes lycéens.

Ma mission est donc simple et le Ministre de l'Intérieur en a plusieurs fois rappelé les fondamentaux : permettre à chacun, quel que soit son âge et quelle que soit son opinion, d'exprimer ses convictions sur la voie publique, en sécurité. A Paris, des centaines de manifestations se déroulent chaque année, et les lycéens qui veulent défiler, se rassembler ou faire entendre leurs voix peuvent le faire. Il suffit de déclarer la manifestation, et les policiers les encadreront et les protègeront. C'est ce qu'il se passe et c'est, pour l'essentiel, ce qu'il s'est passé hier lors de la journée nationale de mobilisation, qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit malgré une nébuleuse de tête qui nous a fait cadeau de nombreux mortiers et jets de projectiles. Et si j'en parle, c'est parce que j'étais dans la manifestation à peu près tout l'après-midi et que certains élus m'ont d'ailleurs vu et demandé de les faire sortir avant la fin du cortège.

Je vous propose d'ailleurs, compte tenu... Je vous propose d'ailleurs… J'ai respecté le silence pendant que vous parliez, j'aimerais que vous en fassiez de même.

Je vous propose d'ailleurs, si vous en avez l'envie et le courage, de venir revêtir une tenue de maintien de l'ordre et de participer aux côtés des personnels des forces de l'ordre, en qualité d'observateurs, à une séquence de maintien de l'ordre. Vous aurez probablement grand plaisir à goûter aux joies de recevoir des pavés, mortiers, cailloux, billes, etc.

L'équation est assez simple : quand on organise, quand on déclare, quand on respecte les lois et les règlements, les choses se passent bien, et hier, elles se sont bien passées. J'en veux pour preuve que, de 11 heures 15 à 20 heures 45, il y a eu 50.000 manifestants dans Paris, qui ont participé à cette belle démonstration. Les violences et les dégradations ont forcé les policiers engagés à procéder à 46 interpellations, soit beaucoup moins que le matin même alors que quelques dysfonctionnements autour de nombreux lycées avaient conduit à beaucoup plus d'interpellations.

Ma mission, c'est aussi de protéger la société et d'abord les lycéens eux-mêmes contre ceux qui ont choisi la violence, et il faut ici être précis, car, malheureusement, de nombreux événements et actions n'ont rien à voir avec l'expression d'une revendication. A Paris, plus de 216 actions ont été recensées depuis le début du mouvement. Nous cumulions hier 221 interpellations. Les entrées de plusieurs lycées ont été incendiées, des mortiers d'artifice, des projectiles et des engins incendiaires ont été tirés sur des policiers, des individus cagoulés, souvent étrangers aux établissements, ont profité de ces rassemblements pour casser, brûler et affronter les forces de l'ordre.

Alors, on peut raconter beaucoup de choses, Mesdames et Messieurs, on peut expliquer que ces incidents sont à la marge, qu'ils sont décorrélés, qu'ils n'ont pas la portée qu'on veut leur donner, seulement il y a ce que nos effectifs rencontrent sur le terrain et ce que les chiffres disent. La Préfecture de police recense dans ses rangs 150 blessés, ce qui est évidemment beaucoup trop important. Concernant les interpellations du 5 octobre, on connaît 85 % de mineurs - 85 % de mineurs. Vous avez raison, ils sont mineurs, ils ont été interpellés et, parce que l'Etat a équipé l'ensemble des forces de l'ordre de caméras piéton, 30 % ont été déférés, parce que, justement, les preuves sont là.

Ce que j'observe, c'est qu'à côté des lycéens qui manifestent en toute bonne foi leurs sentiments et leurs revendications, il y a des prophètes du chaos, qui après avoir soufflé sur les braises…

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, Madame CHIKIROU, votre comportement est détestable. Il est irrespectueux vis-à-vis de vos collègues et du Préfet de police. Irrespectueux.

Non, cela n'a rien à voir. Mais la honte, la honte ! La honte. Franchement.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je me permets de continuer, car le compteur tourne et des bêtises sont suffisamment dites.

Il y a des prophètes du chaos qui, après avoir soufflé sur les braises, ne veulent pas voir le retour de flamme. Mes services, eux, font face, ils sont à la hauteur du moment avec sang-froid et professionnalisme, étant entendu qu'à la fin, le vrai rempart pour protéger les jeunes, pour protéger ceux qui veulent manifester, ceux qui veulent aller en cours, c'est nous.

N'oublions pas non plus cette majorité silencieuse d'enfants qui ne souhaitent pas participer au mouvement et qui veulent simplement pouvoir aller en cours, passer leur bac. Pensons un peu à leurs parents. Le droit de manifester doit être garanti…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chut ! On écoute le Préfet de police, s'il vous plaît. On écoute. On écoute.

Allez-y, Monsieur le Préfet.

Vous vous y connaissez, Madame CHIKIROU !

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Effectivement, elle a une connaissance solide du sujet. Je reprends. Pensons un peu à leurs parents. Le droit de manifester doit être garanti, mais celui de ne pas manifester et de poursuivre normalement sa scolarité doit l'être tout autant. Les violences et les blocages, lorsqu'ils entraînent la fermeture d'établissements, ont eux aussi des conséquences très concrètes pour ces élèves, dont la majorité veulent s'instruire et, "in fine", passer leur bac pour poursuivre leur vie professionnelle.

J'en viens à un point sur lequel je ne laisserai pas passer d'amalgames. J'entends parler de répression…

Ecoutez, cela vous concerne, chère Madame. J'entends parler de répression, de violences policières et même de répression raciste. Ces mots sont graves et ils sont aussi complètement mensongers. Je ne laisserai pas salir… Je ne laisserai pas salir les hommes et les femmes de la Police nationale et de la P.P. Je me place dans la continuité de ce qu'a dit hier le Premier Ministre : l'expression "violences policières" suggère qu'il y aurait des instructions politiques de répression policière. Or, ce n'est évidemment pas le cas. On ne peut pas dire que dans certaines communautés politiques, l'inverse ne soit pas vrai.

D'abord, une vidéo de quelques secondes ne montre pas tout d'une situation, elle ne montre pas les gestes de provocation, les jets de projectiles, les sommations. Cela étant, tout geste qui semble irrégulier déclenche une enquête.

Ecoutez, cela vous concerne. Tout geste inapproprié déclenche une enquête, c'est le rôle de l'I.G.P.N. et de la justice, et le Préfet ne commente aucune des procédures en cours.

Voyez-vous, Madame, la Police nationale… Sachez que la Police nationale… S'il vous plaît.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas relever ce jeu de mots douteux.

Taisez-vous. Allez-y.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - La Police nationale est le corps de l'Etat qui est le plus sanctionné… Voilà, la Police nationale est le corps de l'Etat qui est le plus sanctionné, parce que nous sommes très attentifs au fait d'apporter des réponses…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez-le… Ecoutez-le, il y aura un droit de réponse de ceux qui ont posé la question. Mais j'ai compris que vous n'aviez pas souhaité consacrer votre question d'actualité à ce sujet. On écoutera la grandeur de votre question d'actualité juste après.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Ensuite, vous ne pouvez pas tout confondre, Mesdames et Messieurs les élus. Là, je m'attends à un tonnerre d'applaudissements : les policiers ont le droit de faire usage de la force, c'est même leur compétence exclusive, qui est extrêmement encadrée. Crier à la violence illégitime dès que vous observez une intervention est, de fait, complètement hors de propos. Si les policiers interviennent, c'est parce que toutes les démarches entreprises avant n'ont pas suffi. Et heureusement, cela n'arrive évidemment pas sur tous les blocages.

Chaque blessure d'un jeune est une blessure de trop, je ne la minimise pas, et je demande, comme vous, que les circonstances de chacune soient élucidées, y compris lorsque des lycéens sont blessés par des mortiers tirés par des délinquants ou par des produits qu'ils manipulent eux-mêmes, comme c'est arrivé. Mais je souhaite que tout le monde ait l'honnêteté de condamner avec autant de fermeté les violences commises à l'encontre du corps enseignant - à l'encontre du corps enseignant - ou des forces de l'ordre que celles qui seraient commises par ces dernières. Et comme je suis convaincu qu'il ne nous manque que des images pour vous convaincre, j'ai rappelé à mes effectifs d'allumer systématiquement la caméra piéton, qui permet justement d'apporter les preuves de la légitimité de l'emploi de la force.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Silence, s'il vous plaît. Silence.

Allez-y, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Arrêtons un peu les fables. La police a une doctrine pour intervenir sur les blocages, très clairement déterminée et rappelée par le Ministre de l'Intérieur et, hier, par le Premier Ministre : intervenir dès qu'il y a violence contre les personnes et des dégradations qui les mettent en danger, avec discernement et de manière proportionnée aux publics que nous gérons, c'est-à-dire souvent des lycéens, mais intervenir pour faire cesser des exactions.

Sur les violences de certains manifestants : "nique ta mère", "salle pute", "tuez-la", voilà, Mesdames, Messieurs, ce qu'une dizaine de "gamins", de jeunes, criaient en poursuivant une lieutenante stagiaire...

Ecoutez parce qu'on parle de jeunes, là…

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît…

M. LE PRÉFET DE POLICE. - … y compris de jeunes policiers.

Je reprends. "Nique ta mère", "sale pute", "tuez-la", c'est ce qu'une dizaine de "gamins" criaient en poursuivant une lieutenante stagiaire jeudi dernier dans le 20e arrondissement, avant de la jeter au sol et de la rouer de coups. Vous avez tous vu ces images. Vous avez tous vu ces images, il s'agissait d'un véritable lynchage. Ce que vous n'avez pas vu, c'est l'état dans lequel on retrouve, après, une jeune policière sur laquelle une bande s'est acharnée, c'est l'état d'un policier qui a reçu un tir de mortier au visage, c'est celui de son collègue qui a vu trente individus encercler sa voiture pour la démolir. Il me semble d'ailleurs que vos policiers municipaux ont aussi subi des telles agressions.

En conclusion, parce que je veux abréger vos souffrances, on peut manifester en France, on peut déclarer ses revendications. Vous l'avez vu hier, la Préfecture de police sera là pour aider à faire cela en sécurité. Le reste ne mérite qu'une chose : des interpellations et une sanction judiciaire.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre… Non ! On ne hue pas. Stop !

Mme Rania KISSI pour répondre, uniquement elle, et ensuite, Ian BROSSAT.

Mme Rania KISSI. - Monsieur le Préfet, cela tombe vraiment mal, car vous parlez à une enfant qui subissait des coups, et c'est la police qui l'a protégée. Moi, j'ai toujours cru en la police qui me protégeait, parce que j'étais enfant. Quand j'allais voir la juge, je croisais la police et elle me protégeait, et ce n'est pas ce qu'on a vu pendant une semaine. On a vu des enfants se faire "tabasser" par la police ! C'est indigne ! C'est indigne, et dans mon discours, j'ai été très claire, j'ai parlé de minorité. Moi, je sais ce que la police fait, elle doit faire un travail de service public, et quand on fait un travail de service public, on doit protéger ! Et je sais ce que c'est d'être protégée, parce que, je le rappelle tous les quatre matins à qui veut bien l'entendre, mon pays m'a protégée. Mon pays sait donc protéger ! Et quand il ne protège pas des étudiants, des lycéens quand ils veulent simplement travailler, avoir une chaise, avoir une table et ne pas avoir un rat qui passe en dessous… On se doit de les protéger !

Alors, vous avez écrit un discours, et c'est très bien, vous pouvez donner une augmentation à la personne qui l'a écrit, mais c'est indigne ! C'est indigne, Monsieur le Préfet !

Moi, j'aimerais bien vous poser une question, puisque vous nous parliez tout à l'heure du Gouvernement. Je ne sais plus si vous êtes préfet ou ministre, mais le Président lui-même, sauf si vous ne m'écoutez plus, disait dans un article du "Parisien", hier matin ou ce matin, que la police était sans empathie et trop dure. Qu'est-ce que vous répondez à cela ? Et, pardon, vous nous dites que c'est une petite manifestation, c'est 500.000 "gamins", 500.000 "gamins" qui disent juste : "On voudrait bien avoir un avenir, on voudrait bien réussir." Donc s'il vous plaît, Monsieur le Préfet, un peu de dignité !

Encore une fois, on peut avoir des mots, et honte à la droite ! Honte à la droite qui applaudit ce genre de chose ! Ce sont des enfants ! Ce sont des enfants et on se doit de les protéger ! On se doit de les protéger !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît…

Mme Rania KISSI. - On se doit de les protéger ! Vous êtes indignes ! C'est indigne ! Parce qu'à un moment donné, il y a aussi une réalité, il faut arrêter de s'intéresser aux enfants une fois qu'ils sont violés et une fois qu'ils ne sont plus de ce monde ! On se doit de les protéger, et ce n'est pas parce que ce sont des petits Arabes et noirs en banlieue qu'on se doit de les taper à tout-va !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Ian BROSSAT.

Merci… Ian BROSSAT.

Ian ?

S'il vous plaît... S'il vous plaît, arrêtez les invectives, les postures. On écoute Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le Préfet, j'ai évidemment écouté votre réponse et vous aurez au moins permis à la droite de faire sa séance de squats pour la semaine.

En tout cas, j'ai entendu vos mots, mais il se trouve, et Rania KISSI l'a si bien dit, qu'il y a des faits. Lorsqu'un "gamin", un lycéen perd son bras, c'est un fait. Lorsqu'un enfant perd son oeil suite à une intervention policière, c'est un fait. Lorsqu'un enfant perd l'usage de sa mâchoire, c'est un fait. En l'occurrence, ces faits ont d'ailleurs conduit le Ministre de l'Intérieur lui-même à reconnaître, après des journées de déni, qu'il y avait un problème, puisqu'il a annoncé ce matin que les grenades de désencerclement ne seraient plus utilisées. C'est un aveu. C'est l'aveu qu'il y a eu une politique de maintien de l'ordre qui ne convenait pas et qui était disproportionnée. Mon souhait, évidemment, c'est que demain, les mobilisations puissent se tenir dans des conditions dignes et acceptables pour nos enfants.

Deuxièmement, vous avez dit : "Le Gouvernement a entendu les revendications." Vous n'êtes pas porte-parole du Gouvernement et je ne vous en ferai donc pas grief. Simplement, permettez-moi de le dire, le Gouvernement n'a rien entendu du tout et n'a tiré aucune conséquence de ces mobilisations. Lorsque vous voyez, par exemple, que dans le budget 2027, il y aura à nouveau 1.588 suppressions de postes d'enseignant, y compris dans le second degré ou à l'échelle nationale, alors que la démographie continue de monter, cela montre bien qu'aucune conséquence n'a été tirée par le Gouvernement. D'ailleurs, si le Gouvernement avait entendu les revendications, il n'y aurait pas de manifestations demain, car personne ne manifeste par plaisir. Donc oui, la réponse n'est pas d'abord sécuritaire, elle est politique, et la balle est dans le camp du Gouvernement.

Il est grand temps que le Gouvernement prenne en compte la colère de ces jeunes qui se mobilisent si nombreux depuis plusieurs jours maintenant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Permettez-moi de rajouter un petit mot. C'est un débat évidemment difficile, il est riche, peut-être pas aussi respectueux qu'on le devrait réciproquement, les uns et les autres.

D'abord, je crois qu'il y a finalement des convergences très fortes sur le fait qu'on ne peut pas se complaire dans des postures qui consisteraient, d'un côté, à dire que tous les policiers sont violents et, de l'autre, à croire que tous les lycéens sont des casseurs et sont instrumentalisés.

Deuxièmement, je relaie moi aussi, pour en avoir discuté, les préoccupations des jeunes, les préoccupations de leurs parents, et il y en a beaucoup dans cet hémicycle, sur la sécurité de nos enfants lorsque ceux-ci vont manifester. Et cela, comme l'a dit Ian BROSSAT à l'instant, c'est factuel.

Enfin, je voudrais relayer ce que vient d'évoquer Ian BROSSAT et qui me paraît fondamental. Le premier reproche que nous devons faire, il ne s'adresse pas du tout à vous, Monsieur le Préfet, il s'adresse au Gouvernement. Précisément, en ne laissant s'installer que la dialectique du mouvement social, de la maîtrise de l'ordre public et de la répression policière - pardon, dans certaines circonstances, à l'évidence, c'était cela -, cela ne peut évidemment que mal tourner, et la question de la réponse politique à la mobilisation est essentielle. Or, rien, dans le rendez-vous avec le Ministre de l'Education nationale, n'a permis une réponse politique pour le moment. On peut saluer le petit bougé d'ouverture sur le fait de fermer les lycées, mais, au passage, c'est en soi un drame, car c'est un coup porté à la continuité de l'enseignement qui est terrible, avec les deux semaines de vacances qui vont suivre, ce qui fait quasiment un mois en moins pour nos lycéens. Je crois, et ils en sont eux-mêmes très conscients, que c'est un sacrifice très lourd qu'ils concentrent pour leur propre avenir au service de la cause qu'ils entendent défendre. Il faut qu'il y ait une réponse politique à la hauteur. On a beaucoup parlé ici des lycées, mais en réalité, la première des revendications porte sur les moyens en matière d'enseignement, de remplacements, d'organisation des temps, et nous pouvons collectivement, je le crois, relayer ces attentes auprès du Gouvernement pour qu'il puisse y répondre.

Permettez-moi également un petit mot plus affectueux : quand je vois Jean-François LEGARET et Jean VUILLERMOZ, là-haut, côte à côte, je me dis que tout est possible à l'avenir.

En tout cas, je crois qu'il était important que nous ayons ce temps d'échange collectivement. Et, je le dis, essayons de ne pas en rajouter. L'objectif n'est pas de faire de cet hémicycle un lieu de confrontation où, de manière symbolique, on exacerbe les confrontations, mais d'essayer de dénouer les choses et d'apporter des réponses. Incontestablement, le sujet du diagnostic ou, en tout cas, de la technique de maintien de l'ordre est en question dans le débat public.

Par ailleurs, je le redis, la question de la réponse politique à la mobilisation lycéenne est peut-être plus importante encore pour ce qui a trait au nombre d'enseignants, aux remplacements et à l'organisation de la continuité du service public de l'éducation.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative à la rentrée scolaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans le calme collectif, nous allons passer à la question suivante, qui est une question du groupe Paris apaisé sur la rentrée scolaire.

C'est Florence BERTHOUT qui la pose.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le maire, depuis que je suis élue parisienne, notamment aux côtés de MM. VUILLERMOZ et LEGARET, dont je salue la présence et un style qui n'est peut-être plus le nôtre et qu'il nous ferait du bien de copier, c'est la première fois qu'il n'y a pas eu de communication, chers collègues, sur la rentrée scolaire.

On a abondamment commenté la question des lycées, qui est d'ailleurs un sujet tout à fait important. La mairie du 5e ouvrira demain ses portes à un lycée professionnel qui va venir s'exprimer très librement, mais cela ne relève pas des compétences du Maire de Paris. En revanche, les écoles sont du ressort du Maire de Paris. Les politiques conduites en matière de sectorisation, de rénovation du bâti scolaire, de périscolaire sont du ressort du Maire de Paris. Alors revenons aux fondamentaux et je vais poser trois séries de questions très brèves, même si j'aurais préféré un débat.

Sur la question de la sectorisation, Paris en 10 ans a perdu 30.000 élèves, vous le savez tous, et les projections démographiques de l'Académie de Paris sont très pessimistes, car on dit que près de 70.000 élèves pourraient ne pas être au rendez-vous dans les 10 ans qui viennent. Les classes ferment en raison de la baisse démographique. Pour limiter les effets de cette triste évolution, vous avez, Monsieur le Maire, plusieurs leviers. Il y a évidemment les politiques publiques, notamment les politiques en matière de logement social adaptées aux familles, mais il y a aussi la sectorisation, ce qu'on appelle la carte scolaire. Souvent, on se met à regarder la carte scolaire à quelques semaines, il faut bien le dire, du C.D.E.N., et cette sectorisation doit être conduite avec discernement pour essayer de limiter les conséquences tout à fait dramatiques de ces fermetures dans certaines de nos écoles.

Quelles sont vos priorités en la matière, Monsieur le Maire ? Quel est votre calendrier, comment allez-vous y associer les maires d'arrondissement ?

Sur la question du périscolaire, il y a des missions au Sénat et au Conseil de Paris. Je fais partie de la M.I.E., je ne vais pas préjuger de leurs conclusions. Mais on a entendu toute la matinée les équipes du périscolaire qui manifestaient sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Les syndicats dénoncent un sous-effectif chronique - il manquerait 200 responsables éducatifs Ville suppléants - et ils évoquent un ratio de 2 animateurs pour 28 enfants, ce qui les conduit, nous disent-ils, car c'est leur analyse, à faire de la garderie au détriment d'activités éducatives. Aussi, ils continuent à déplorer l'absence de formations ou une formation très insuffisante, ainsi qu'une précarité prégnante. Tout cela conduit à des conditions de travail et d'encadrement très dégradées, avec les dysfonctionnements que l'on connaît. J'en citerai juste un qui m'a remplie d'effroi : c'est le cas d'un enfant qui a été retrouvé par une touriste, place du Trocadéro, parce qu'il avait échappé à la surveillance des animateurs. Ainsi, quelles mesures urgentes allez-vous prendre, là, j'allais dire "hic et nunc", pour régler au moins ces deux sujets ?

Dernier sujet, l'adaptation au changement climatique. Vous avez annoncé successivement, Monsieur le Maire, 12 millions d'euros pour adapter le bâti scolaire face à la canicule. Après, vous avez annoncé dans la presse 400 millions d'euros pour la rénovation des écoles, des crèches et des collèges. En réalité, quelle part est consacrée aux écoles et, en face, Monsieur le Maire, qu'allez-vous déprogrammer ? A tous les maires qui sont dans cet hémicycle, toutes tendances confondues, et je ne crois pas être plus maltraitée qu'une autre, on a annoncé des dizaines de déprogrammations et notamment des déprogrammations de changements d'ouvrants qui étaient prévus depuis des années pour lutter contre le réchauffement climatique. Là encore, quel calendrier, quelles priorités ?

Je vous remercie et j'ai réussi à tenir les quatre minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. C'était beaucoup…

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il en fallait trois...

M. LE MAIRE DE PARIS. - … mais c'était intéressant.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … mais, en même temps, Monsieur le maire, vous m'avez privée de débat, donc je vous remercie de votre mansuétude.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Chère Madame la maire, tout d'abord, en ce début d'année marqué par les mouvements sociaux des lycéens d'une ampleur historique, je veux redire ici mon soutien aux lycéennes et aux lycéens qui portent un nouveau souffle avec ces manifestations, des revendications légitimes pour leurs lycées, et qui demandent en réponse autre chose que des grenades, des L.B.D. et le silence assourdissant du Gouvernement.

Pour revenir sur les débats, il y a quand même un questionnement sur la doctrine de maintien de l'ordre. On a tous manifesté, on a tous été lycéens… Pour l'hémicycle à gauche, pardon, on a tous manifesté et ce n'était pas comme cela, avant, les manifestations. On n'avait pas peur d'aller dans les manifestations, on n'y allait pas avec du sérum physiologique et des baskets pour pouvoir courir. Même en tant qu'élus aujourd'hui, il nous arrive de nous faire gazer et nasser. Oui, il faut donc poser cette question de la doctrine de maintien de l'ordre en France pour que l'on puisse réussir à manifester de nouveau dans un climat favorable.

Je reviens à notre sujet et rappelle notre ambition, en tant que majorité de gauche et écologiste, de donner l'opportunité à tous les élèves d'apprendre et de s'émanciper, quelles que soient leurs origines. C'est pour cela qu'en cette rentrée, nous avons annoncé la cantine gratuite pour les deux premières tranches de revenus, afin que les enfants puissent, sans barrière financière pour leurs familles, avoir des repas équilibrés, "bio" et locaux. Aussi, tous les élèves de C.P. se sont vu distribuer un kit de fournitures scolaires gratuitement.

Sur le périscolaire, oui, nous continuons la protection des enfants, c'est notre priorité absolue, et nous avons annoncé et mis en place un deuxième plan de lutte contre les violences qui est affiché devant toutes les écoles. Nous poursuivons nos efforts sur cette exigence que jamais un adulte ne soit seul avec un enfant, et c'est pour cela que dans ce plan, nous renforçons les effectifs, notamment sur l'interclasse.

Oui, aujourd'hui, nous sommes face à des sujets de sous-effectifs qui appellent notre plus grande vigilance. Nous avons une exigence de recrutement, une exigence de formation avec l'ouverture de l'école du périscolaire. En effet, Madame la Maire, de notre côté, nous nous engageons sur la question de la formation avec cette école du périscolaire, une nouvelle formation qui s'adressera à 100 % des agents. Qui dit recrutement plus exigeant et formation dit que toutes ces actions pèsent sur les effectifs. Aujourd'hui, notre priorité, et nous sommes mobilisés avec ma collègue Carine ROLLAND, c'est de faire en sorte qu'au plus vite, nous puissions régler cette question des sous-effectifs. Les postes sont là et nous travaillons avec l'administration pour pouvoir recruter au plus vite des R.E.V., des animateurs et des A.T.S.E.M., notre plan comprenant aussi le recrutement de nouvelles A.T.S.E.M. Nous sommes donc pleinement mobilisés sur ce sujet.

Sur la question du Trocédéro que vous avez soulevée, nous nous sommes exprimés avec le Maire de Paris et je tiens à dire que cette situation est inacceptable. Les agents qui étaient en charge de l'encadrement ont été suspendus. Une enquête est en cours pour nous permettre de tirer toutes les conclusions nécessaires pour que jamais cette situation ne se reproduise.

Vous dites également qu'il n'y a pas eu de communication de rentrée. J'ai toutefois l'impression que l'ensemble de nos Conseils de Paris sont consacrés à ces questions d'éducation et de périscolaire. J'ai moi-même fait une présentation de rentrée scolaire en 6e Commission et je vous ai réunis, en tant que maires d'arrondissement, avant même la rentrée pour que nous puissions préparer ensemble au mieux cette rentrée. Par ailleurs, ce Conseil de Paris a été l'occasion de présenter un plan dans le cadre de la communication d'adaptation climatique, laquelle a été largement consacrée aux travaux dans les écoles, les collèges et les crèches.

Pour ce qui concerne les travaux, nous avons fait le choix de soumettre à tous les maires d'arrondissement le programme de travaux pour que vous puissiez arbitrer, et s'il y a des déprogrammations qui ne vous conviennent pas, alors nous ne déprogrammerons pas. Aujourd'hui, c'est un travail que l'on fait ensemble sous l'égide de la Première adjointe, et tous des maires d'arrondissement se sont vu présenter le programme de travaux pour arbitrage. Nous allons continuer à travailler comme cela, notamment sur la sectorisation, et là encore, sur la sectorisation, nous reviendrons vers vous avec une méthodologie de travail sous l'égide de la Première adjointe et un copilotage avec vous en tant que maires d'arrondissement.

Ce travail, nous allons le faire ensemble pour que nos enfants puissent étudier et apprendre dans les meilleures conditions, mais sachez que nous sommes chaque jour mobilisés pour les petites Parisiennes et les petits Parisiens.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je suis également très mobilisée - j'ai cru à un moment donné que vous alliez nous faire une réponse, chère Anne-Claire BOUX, à une question que je n'avais pas posée, les lycées, où il est tellement plus facile de disserter. J'entends ce que vous dites sur le périscolaire et je salue cette école, je trouve que cela va dans le bon sens. Je vous alerte sur ce problème et sur les contenus.

Deuxièmement, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris sur ce que vous avez dit à propos du changement climatique et sur l'adaptation. La réalité, c'est que quand on nous dit… En fait, on ne peut pas choisir. On nous dit : "Voilà, il faut trouver tant d'argent". Dès lors, Madame la maire, Monsieur le maire, vous allez me dire ce qu'il faut supprimer. Eh bien, si, car il n'y a pas plus d'argent, il faut dire la vérité. Ainsi, on regarde et on dit : "Peut-être que ce serait moins pire - pardonnez-moi l'expression - que tel investissement". Je vous alerte donc sur le fait que dedans, il y a des investissements très lourds, car c'est cela qui coûte le plus cher, des investissements qui concernaient des ouvrants, en sachant d'ailleurs que les changements d'ouvrants sont reportés. J'ai des écoles où le changement

d'ouvrants est reporté depuis que je suis maire. Moi, je vous demande quelles sont les priorités. A un moment donné, soit vous maintenez ces programmes, soit vous ne les maintenez pas.

Quant à la carte scolaire, ma question était simple : quel est le calendrier ? Nous n'en avons toujours pas et, chers collègues, il ne faudrait pas qu'on arrive à l'avant-veille du C.D.E.N. On fait cela quasiment tous les ans, et là, tout le monde est en panique et dit : "Oh, mais c'est bien sûr, il faudrait quand même réviser cette sacrée carte scolaire !" Je milite donc pour qu'on commence cela dès à présent, c'est-à-dire dès le mois d'octobre, sur la base de cartes.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris "Le maire de Paris, Instagram et la réalité de la rentrée".

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question suivante est consacrée au "Maire de Paris, Instagram et la réalité de la rentrée", qui doit sans doute être le sujet de l'actualité.

Madame Sophia CHIKIROU, nous vous écoutons.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est un titre qui a le mérite de faire réagir, y compris sur les réseaux sociaux. C'est un titre, Monsieur le Maire, qui va nous permettre de vous interpeller directement sur les 6 mois qui viennent de s'écouler. En effet, vous avez beau vous plaindre de la dureté de mes critiques, je vais vous dire les choses une bonne fois pour toutes, Monsieur GRÉGOIRE. Moi, je ne suis pas là et nous ne sommes pas là pour prendre soin de votre susceptibilité, mais pour contrôler votre action, que cela vous plaise ou non.

Vous avez donc un bilan de 6 mois et vous refusez d'en rendre compte, puisque vous faites la rentrée sans communication de rentrée, ce qui est quand même particulier, au moment même où les services de la Ville sont en train de travailler à la préparation d'un budget. On aurait pu attendre du Maire de la plus grande ville de France, une des plus riches d'Europe, qui prend du plaisir à se comparer à Zohran MAMDANI à New York, qu'il fasse de la politique et qu'il dise : "Voilà ce que j'ai fait en 6 mois, voilà comment je vois les choses, voilà mes grandes orientations." "Que dalle" !

J'ai parlé d'Instagram, car c'est un réseau social que vous affectionnez particulièrement, et ce qui est assez drôle, c'est que de tous les réseaux sociaux, c'est celui où il y a le plus de "fake". Vous savez, c'est le réseau social où tout est dans le cadre, la beauté de l'image, mais où le décor, derrière, est "moche" et on s'en "fout". Et c'est le réseau social préféré d'Emmanuel GRÉGOIRE. En fait, c'est une communication que vous nourrissez comme cela. Vous avez un bon "community manager", une bonne agence de com'. Formidable. On peut les applaudir.

Cependant, même "Le Parisien" commence à dire que cela fait beaucoup de communication. Et finalement, que se passe-t-il avec GRÉGOIRE ? Est-ce que c'est un maire intérimaire qui remplace par accident Anne HIDALGO ? On attend de voir. Est-ce qu'il va marquer ce mandat, est-ce qu'il va marquer cette époque en tant que maire de la plus grande ville de France ? On connaît tous Bally BAGAYOKO, qui marque Saint-Denis, 150.000 habitants, qui fait quelque chose. On l'a vu dans les mobilisations lycéennes, il "mouille sa chemise", il va aux côtés des lycéens, des parents d'élèves, des syndicalistes. M. GRÉGOIRE, lui, est absent et sa communication est censée tout couvrir et tout cacher.

Mais les problèmes sont là et ils sont réels, je vais les citer très rapidement. La crise du périscolaire qui n'en finit pas et les scandales qui s'enchaînent avec une Mission d'Information et d'Evaluation qui est en pleine crise, puisque sa présidente pose des questions sur son suivi, qu'il y a un problème sérieux avec le rapporteur qu'il faudra régler et qu'il y a une opacité que vous refusez de lever. On a vu ce matin la majorité se diviser sur l'affaire des Champs-Elysées et de la vente de l'espace public au milliardaire avec l'affaire L.V.M.H. On a vu aussi la publicité que vous avez décidé d'augmenter dans Paris malgré vos promesses dans votre programme et qui divise votre majorité. On a aussi l'affaire de Thermo-sur-Seine, l'affaire de la tour Montparnasse, Bercy-Charenton, la Tour Eiffel avec M. Ariel WEIL dont nous demandons la démission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est terminé…

Mme Sophia CHIKIROU. - Je vous rappelle que vous avez donné une minute de plus à votre ami, là, Jérôme COUMET.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais je fais la police de l'Assemblée.

Mme Sophia CHIKIROU. - Vous allez donc me donner une petite minute pour au moins que je vous pose ma question, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, et ma question est la suivante. Vous faites une rentrée chaotique. Vous n'avez pas d'horizon, vous n'êtes pas capable de nous faire une communication de rentrée. Mais il y a une question que je vous ai posée hier sur Sorbonne Nouvelle. Vous êtes membre du Conseil d'administration de Sorbonne Nouvelle, qui est une université. Le président a fait appel aux C.R.S. pour déloger les étudiants qui étaient en A.G. au sein de l'Université. C'est une première, du jamais-vu.

Je vous demande tout simplement, Monsieur GRÉGOIRE, si, oui ou non, vous allez vous opposer au président. Je sais bien qu'il y a l'autonomie des universités, mais vous avez un mot à dire. Allez-vous demander aux universités parisiennes de permettre aux étudiants de tenir leurs A.G. ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CHIKIROU. Je vais vous répondre.

Mme Sophia CHIKIROU. - Allez-vous faire cela ? Pour ce qui est du reste, ma foi…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, c'est tout bon.

Mme Sophia CHIKIROU. - … je n'attends pas grand-chose de vous, je n'ai donc aucune attente particulière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On s'en reparlera sans doute, j'en suis sûr.

Cela n'a rien à voir avec le sujet qui nous occupe, mais je vais vous répondre très clairement. D'abord, je suis prudent, car je n'étais pas sur place. Mais ce que je sais, c'est que Daniel MOUCHARD-ZAY est un grand président, plutôt de gauche - pardonnez-moi, parce que comme président, il n'est pas engagé politiquement. Mais je crois que dans des grands moments, il a montré qu'il était engagé à gauche et qu'il pouvait aller jusqu'à proposer d'ouvrir...

Oui, c'est arrivé à Mme CHIKIROU pendant fort longtemps. Mais je ne m'en plains pas. Enfin, cela ne me manque pas.

Daniel MOUCHARD-ZAY, d'après ce que je sais, a ouvert son université pour autoriser l'organisation d'une Assemblée générale. Un certain nombre d'étudiants ont souhaité occuper l'université dans des conditions de sécurité qu'il n'a pas jugées possibles ni soutenables, et il a demandé dans l'urgence l'appui de la police pour évacuer un petit groupe, dont on m'a dit que les membres étaient très déterminés.

Je veux vous dire, dans les circonstances très difficiles auxquelles sont confrontés les présidents d'université, les proviseurs, les directeurs d'établissement scolaire, qu'ils font leur possible pour permettre les espaces d'expression aux mouvements étudiants, aux mouvements lycéens - et cela fait longtemps que cela dure, ce n'est pas seulement lié au mouvement lycéen actuel -, mais aussi pour assurer la sécurité de leurs élèves, la sécurité de leurs personnels, etc. Je tiens donc à apporter mon soutien personnel à Daniel MOUCHARD-ZAY.

Enfin, c'est un homme d'un grand courage pour au moins une raison dont je vais vous faire part : compte tenu de la gravité de la décision qu'il a eu à prendre et sans doute de l'inconfort qu'il a eu à la mettre en œuvre en demandant à la police d'intervenir, il a proposé de remettre son mandat devant le Conseil d'administration. C'est à tout le moins un signe de courage de sa part que je tiens à saluer. Je ne donne pas de leçon, mais quand on est en responsabilité, ce qui est sans doute quelque chose auquel vous ne serez pas confrontée, quand on a des responsabilités, on est amené à articuler des injonctions très contradictoires. On ne fait pas toujours exactement ce qu'on veut, on n'agit pas toujours exactement de la façon qu'on voudrait…

Oui, mais les socialistes ont exercé les responsabilités dans l'histoire, Madame CHIKIROU, et depuis longtemps maintenant, ce qui n'est pas le cas de votre formation politique.

Cela n'avait rien à voir, mais je voulais vous répondre clairement, car il ne faut pas jeter l'opprobre sur les gens et les jeter en pâture. Imaginez le risque que vous faites courir pour Daniel MOUCHARD-ZAY en tenant le discours que vous venez de tenir.

Je vais donner la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Je dois dire, Madame CHIKIROU, que pour une fois, je suis d'accord avec vous. Quand j'ai vu l'intitulé de votre question, je me suis posé cette question : "Que va-t-elle nous dire ?" Je me suis dit : "Peut-être Mme CHIKIROU voudrait-elle nous faire bénéficier de son expérience avec Mediascop en matière de conseil en communication". Mais, Madame CHIKIROU, je pense que du côté de la Ville de Paris, nous n'aurons sans doute pas les moyens de vous payer, vu ce que nous pouvons lire dans la presse au sujet de vos déboires judiciaires sur ce sujet.

Je me suis ensuite posé cette question : "Peut-être va-t-elle essayer, pour une fois, de nous parler de fond". Puis j'ai regardé ce qu'il en était sur votre propre compte Instagram, voyez-vous. En 6 mois, 200 publications, Madame CHIKIROU, dont moins de 13 % concernent Paris. Paris ne vous intéresse pas ? Non, semble-t-il, puisqu'à chaque fois que vous avez l'occasion… D'ailleurs, c'est "marrant", vous venez de les reprendre dans votre propos, l'affaire Thermo-sur-Seine, l'affaire "machin"… Non, cela ne s'appelle pas des affaires, Madame CHIKIROU, ce sont des dossiers concrets qui ont trait à la réalité du quotidien des Parisiennes et des Parisiens, et vous devriez vous y intéresser un petit peu plus, cela vous rendrait peut-être un tout petit peu moins dogmatique, voire démagogique, et peut-être un tout petit peu plus reliée à la réalité et au quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

La difficulté à laquelle vous êtes confrontés, c'est que, globalement, dans le groupe de la France insoumise, que ce soit ici ou à l'Assemblée nationale, vous êtes plutôt mal habitués. C'est vrai que nous, on n'a pas l'habitude, à l'instar de Mme PANOT, de se balader avec des petites bouteilles où il y a des punaises de lit, pour pouvoir les brandir au sein de l'Assemblée Nationale. On n'a pas l'habitude de jouer avec des ballons de football sur la tête d'un ministre de l'époque, Olivier DUSSOPT en l'occurrence, comme l'a fait Thomas PORTES. On n'a pas l'habitude non

plus de faire des montages grotesques comme vous le faites, parce que vous confondez, Madame CHIKIROU, l'information et la démagogie, vous confondez la manipulation et le fait de vouloir "débunker" des "fake news" et de donner de l'information concrète aux Parisiennes et aux Parisiens.

Vous nous posez donc la question… Du moins, je devine ce que vous cherchez à savoir, c'est-à-dire ce qu'il s'est passé durant ces 6 derniers mois. Eh bien, je vais vous dire une chose. Quand Monsieur le Maire fait, il est vrai, une vidéo Instagram pour communiquer auprès des citoyennes et des citoyens, comme il l'a fait la semaine dernière quand lorsqu'il était présent avec la maire du 12e arrondissement à Félix-Eboué, c'est une rencontre de 3 heures avec près de 600 habitants qui ont l'occasion de l'interroger sur des vrais sujets, et pas sur ceux qui vous arrangent, comme vous le faites en permanence, et il ne s'érige pas en grand donneur de leçons, comme vous le faites tout le temps. Ils lui ont posé des vraies questions sur leur quotidien, sur leurs routes, sur la propreté, le périscolaire, les clubs sportifs, bref, sur des sujets dont vous n'avez absolument pas l'habitude, ce qui est la preuve, s'il en fallait une, de votre peu d'intérêt pour les Parisiens.

Ce qu'il s'est passé depuis 6 mois, ce sont 2.000 animateurs qui ont été contractualisés dans le périscolaire, ce sont 17.000 enfants qui bénéficient de la gratuité de la cantine, ce sont 1.000 personnes qui ont été mises à l'abri avant l'hiver, ce sont près de 20.000 logements vacants qui vont revenir sur le marché, ce sont 1.000 points noirs qui ont été identifiés et qui vont être traités, ce sont 35 cours "oasis" qui vont être livrées, ce sont des travaux dans près d'une centaine d'écoles, ce sont 216.000 personnes qui ont bénéficié de la baignade gratuite cet été.

Mais je comprends que tout cela vous intéresse assez peu, car, en réalité, cela ne vous permet ni de faire le "buzz", ni de mentir aux gens, ni de les manipuler comme vous le faites en permanence. Gardez donc vos leçons pour vous, Madame CHIKIROU, pendant…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Madame EL AARAJE. Vraiment, merci, et je vous le dis très sincèrement, je trouve que vous avez l'étoffe d'une maire. Moi, quand je l'entends parler, je me dis : "Sa place, ce n'est pas là. Je la verrais tout à fait à la place d'Emmanuel GRÉGOIRE, et je le lui souhaite, parce que, franchement, chapeau !" Cela tire partout et dans tous les sens, mais au moins, il se passe quelque chose. C'est intéressant d'avoir une adversaire politique, une opposante avec qui on peut échanger, on peut s'opposer. Il y a du fond, il y a de la finesse, il y a de l'intelligence... Vraiment, je suis éblouie, Madame EL AARAJE, je vous admire. Encore une fois, je vous le dis avec le sourire.

Maintenant, c'est quand même à vous que je vais répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, parce qu'il y a un sérieux problème avec votre réponse concernant Sorbonne Nouvelle. Un communiqué de presse vient d'être publié par l'ensemble des personnels de Sorbonne Nouvelle. Ils dénoncent la décision du président ZAY, qui a fait venir les forces de police...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne retenez pas que ZAY. Ne retenez pas que ZAY, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - … à l'intérieur de Sorbonne Nouvelle. Ils parlent de honte, de dégoût, de colère, ils disent que tout cela a été renforcé par le communiqué du président qui a menti en prétendant que des éléments extérieurs étaient intervenus lors de l'A.G. Vous ne pouvez pas le soutenir aveuglément comme cela.

Je vous réitère ma demande au nom de tous les personnels et des étudiants de Sorbonne Nouvelle qui viennent de faire un communiqué et qui appellent à une nouvelle A.G., de faire en sorte qu'ils puissent tenir leurs A.G. Faites en sorte que les étudiants puissent se réunir. Ils n'ont pas besoin de vos mairies d'arrondissement ouvertes aux heures de travail, ils ont besoin de pouvoir se réunir là où ils veulent, ils ont besoin d'être libres de s'organiser comme ils le souhaitent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci…

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est cela, un mouvement étudiant, c'est cela, un mouvement lycéen ! Vous ne pouvez pas les faire entrer dans des cases et les enfermer, et décider à leur place de leurs modalités…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Votre temps de réponse.

D'abord, je pense qu'il aurait été plus intelligent que vous posiez votre question sur la situation du mouvement social dans les universités plutôt qu'au sujet de l'Instagram du Maire. Mais sans doute aviez-vous 2 minutes 50 de votre intervention à perdre sur ce sujet de l'Instagram.

Deuxièmement, au regard des éléments qui sont portés à ma connaissance… Je le redis, j'ai pour Daniel MOUCHARD-ZAY, Madame CHIKIROU… Il ne s'appelle d'ailleurs pas ZAY, il s'appelle MOUCHARD-ZAY. Il s'appelle Daniel MOUCHARD et il a choisi de prendre le nom de son grand-père, Jean Zay. C'est quelqu'un que je connais bien. Je ne connais pas les circonstances dans lesquelles tout cela s'est passé, mais on va entrer en contact avec lui et je sais qu'un certain nombre de membres de l'Exécutif l'ont eu et que mon cabinet l'a eu ces dernières heures. C'est difficile. Nous allons donc discuter avec lui des conditions… Vous brandissez un communiqué, je ne sais pas par qui il est signé. Mais on va regarder tout cela.

Ce que je veux, c'est souligner au moins la difficulté de la tâche de nos présidents d'université. Je le redis et c'est factuel, Daniel MOUCHARD-ZAY a autorisé l'organisation de l'A.G. d'étudiants pour que ceux-ci puissent parler du mouvement et de la mobilisation, et il aura l'occasion de s'expliquer devant son Conseil d'administration. Il se trouve que nous sommes membres du Conseil d'administration, mais - vous l'avez rappelé en l'oubliant dans votre répartie - les universités sont libres, elles s'organisent comme elles le souhaitent, et je ne veux pas juger de façon hâtive des situations qui sont en ce moment éminemment complexes. Je le dis, tout directeur d'école, tout directeur d'établissement confronté à ces situations qui, vous le savez, sont éruptives peut avoir des inquiétudes sur la sécurité des élèves, sur la sécurité de ceux qui ne sont pas engagés dans le mouvement, sur la sécurité des personnels.

Je suis donc désolé, je suis peut-être moins pur que vous idéologiquement, mais moi, j'essaie de mettre de la nuance dans une époque qui le nécessite. Par conséquent, je ne condamne pas les gens par avance et j'ai pour Daniel MOUCHARD-ZAY la plus grande affection.

Parmi tous les "trucs" qu'on a à faire tous les jours, notamment ceux qui m'ont beaucoup occupé ce matin, j'en profite pour le mentionner mais vous êtes tous au courant, il y a, sur le parvis, une mobilisation de personnes qui malheureusement ont dormi cette nuit parce qu'elles sont arrivées trop tard pour qu'on les mette à l'abri, et notre "boulot", c'est de faire en sorte qu'elles ne soient plus là ce soir et qu'elles soient à l'abri. Cela fait partie de toutes les petites choses que vous ne voyez pas et que vous ne verrez pas dans les missions d'un Exécutif.

En tout cas, sur le sujet des universités, on va évidemment se rapprocher de Sorbonne Nouvelle et on va voir quelles sont les conséquences de tout cela. Mais je ne juge pas "a priori" et, en l'occurrence, je sais la difficulté de la tâche.

Merci à tous, nous en avons terminé avec les questions d'actualité, nous allons reprendre la séance. Je vous propose cinq minutes de pause pour qu'on prenne un petit verre d'eau ou tout ce que vous souhaiterez mais raisonnablement, car nous reprenons nos travaux ensuite.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures deux minutes, est reprise à seize heures douze minutes, sous la présidence de Mme Johanne KOUASSI, adjointe).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je vous propose de reprendre la séance, Mesdames, Messieurs.

Réponses aux questions écrites de la séance de juin 2026.

QE 2026-20 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au dispositif "Paris Familles" et à l'accessibilité du service public numérique.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons aux réponses aux questions écrites qui ont été déposées à l'occasion du Conseil de Paris de juin 2026.

Nous commençons par une question posée par le groupe Nouveau Paris Populaire, qui est relative au dispositif "Paris Familles" et à l'accessibilité du service public numérique.

Je donne la parole à Sonia CHAOUCHE pour trois minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la maire, chers collègues, effectivement, en juin dernier, nous avions posé une question. Dans un moment où les violences sexistes et sexuelles et les conditions de leurs signalements sont au cœur de nos préoccupations, certains pourraient s'interroger sur notre choix de revenir aujourd'hui sur Paris Familles. Mais précisément, ces sujets ne sont pas déconnectés. Nous devons nous interroger sur les choix qui ont été faits en matière de relation aux usagers, sur les moyens humains mobilisés, sur les priorités qui leur ont été assignées et sur la place considérable sinon exclusive prise par Paris Familles. En effet, cette concentration des moyens et des fonctions n'est pas neutre. Elle signifie aussi que la relation aux usagers n'a pas été pensée dans toute son ampleur, notamment pour construire des modalités de communication, d'alerte et de signalement qui auraient pu intégrer pleinement la question des violences sexistes et sexuelles.

C'est aussi pour cela que nous revenons aujourd'hui sur Paris Familles. Nous avions posé une question écrite, nous n'avons pas obtenu de réponse écrite. Pourtant, les questions que nous posions sont précises, et elles appellent des réponses tout aussi précises, factuelles et concrètes. Nous les reposons donc aujourd'hui en demandant que les éléments permettant d'y répondre nous soient enfin communiqués aujourd'hui.

D'abord, je reviens sur cette question : combien Paris Familles a-t-il réellement coûté aux Parisiennes et aux Parisiens ? Nous voulons connaître le coût complet et consolidé du projet. Cela signifie le coût de sa conception, de son développement, de son déploiement, de sa maintenance et de son assistance, mais aussi l'intégralité des prestations des cabinets de conseil et des prestataires mobilisés à chaque étape du projet. Cela signifie également

son coût humain complet, le nombre d'agents mobilisés, les équivalents temps plein, la masse salariale correspondante ainsi que l'ensemble des primes versées dans le cadre du projet avec leur montant, leur fondement et leur caractère dérogatoire ou non.

Deuxième question : pourquoi la Ville a-t-elle choisi de développer une solution qui lui est propre ? Quelles spécificités parisiennes justifiaient ce choix, quelles solutions existantes ont été étudiées et quelle comparaison a été faite en termes de coût et de délai entre le développement d'une solution spécifique et l'adaptation ou le paramétrage d'une solution existante ? Autrement dit, avons-nous développé à grands frais ce que nous aurions pu adapter plus rapidement et à moindre coût ?

Troisièmement, nous demandions si une enquête de satisfaction avait été réalisée auprès des familles et des professionnels. C'était déjà explicitement l'une de nos demandes dans notre question écrite. Si oui, quand et auprès de quel échantillon ? Si non, quelle méthodologie et avec quels résultats ? Et si aucune enquête n'a été réalisée, pourquoi ?

"Paris Familles" est un projet majeur de la précédente mandature qui se poursuit aujourd'hui. Un projet…

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure.

Mme Sonia CHAOUCHE. - … de cette ampleur mobilisant autant de moyens publics doit faire l'objet d'un bilan transparent.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Chère Madame CHAOUCHE, merci pour cette question sur l'importance que représentent pour les familles l'outil "Paris Familles" et sa mise en œuvre. Vous avez ou vous allez recevoir une réponse détaillée par écrit. En trois minutes, je n'aurai pas le temps de détailler toutes les réponses, mais je vais en faire une synthèse.

D'abord, je suis assez étonnée d'une sorte de procès qui est fait à "Paris Familles" alors que, pour le coup, c'est un outil très utilisé par les familles. Ce sont près de 100.000 familles qui utilisent "Paris Familles", et on voit que le déploiement sur la partie restauration scolaire dans 11 arrondissements - ce sont les premiers chiffres que l'on a, mais ils doivent être consolidés - tendrait à augmenter le nombre d'enfants sur l'interclasse et la participation à la restauration scolaire. On est donc plutôt sur un outil qui vient faciliter la relation avec les familles en essayant d'en faire un guichet unique et en faisant en sorte de ne pas avoir plusieurs dispositifs. Là encore, le but est de faciliter le travail des Parisiens qui sont parfois éloignés du numérique ou de l'institution. Vous ne l'avez pas repris dans vos propos à l'oral, mais vous avez questionné aussi à l'écrit toutes les démarches qui permettent aux Parisiens, aux familles parisiennes d'avoir un dispositif humain en plus de "Paris Familles". Ainsi, je vous confirme que toutes les démarches qui sont proposées par "Paris Familles" peuvent être également réalisées en guichet dans les mairies d'arrondissement, dans les écoles, les caisses des écoles, les conservatoires ou au pôle relations avec les familles situé quai de Jemmapes dans le 10e.

Du point de vue du coût, le passage à Paris familles et l'intégration de la restauration scolaire, les commandes qui ont été passées auprès du prestataire s'élèvent à 790.000 euros, et il n'y a pas eu d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'autres prestataires, puisque ce développement a été piloté entièrement en interne par les services de la DASCO, de la DFPE, de la DSIN et de la DDCT qui y ont travaillé. D'ailleurs, je les remercie, car, comme vous l'avez souligné, c'est un investissement important pour pouvoir proposer cette solution aux familles, et je trouve vertueux de pouvoir proposer des solutions internes sur ce type d'outils qui sont développés par la Ville de Paris.

Vous nous aviez aussi interrogés sur la question des sollicitations. Forcément, l'année où l'on est passé à Paris Familles, il y a eu plus 11 % de sollicitations, mais la deuxième année de sa mise en route est marquée par une baisse de 15 % par rapport au système précédent qui était "Facil'Familles". On a donc plutôt moins de sollicitations avec ce nouvel outil - en fait, ce n'est pas "plutôt", on a moins de sollicitations.

Quant aux enquêtes de satisfaction, celles-ci sont bien effectuées, à la fois pour les particuliers et côté agentes et agents de la Ville qui, en plus, ont eux-mêmes accès à un service support qui leur permet de les accompagner à l'utilisation de cet outil. Pour ce qui concerne les difficultés que vous avez soulevées, qui pourraient rendre ponctuellement "Paris Familles" indisponible, il y a toujours une communication qui est réalisée et une solution de secours qui est mise en place pour les familles.

On a déjà évoqué la question des familles monoparentales et la manière dont on peut simplifier encore et mieux s'adapter aux enjeux de société des parents parisiens, mais notre objectif est bien de faire évoluer ce dispositif qui est important pour eux.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Madame la maire.

Vous avez deux minutes pour répondre, si vous le souhaitez.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Pour répondre, je m'étonne, Anne-Claire, que tu me dises que je fais un procès. Je ne fais pas un procès, j'ai posé une question il y a quelques mois et je n'ai pas eu de réponse. Là, je réitère donc mes questions.

J'ai écouté ce que vous avez dit, Madame la maire. Effectivement, j'ai une nouvelle présentation de "Paris Familles", et les questions que j'avais posées ne venaient pas de nulle part, elles venaient du terrain, des difficultés rencontrées sur le terrain mais aussi de l'intérieur même de l'organisation de "Paris Familles". Précisément, des professionnels m'ont alertée sur un dysfonctionnement, et ces mêmes professionnels m'ont parlé des cabinets extérieurs et non pas d'un système interne à vos services. Et aujourd'hui, je n'ai pas tous les éléments de réponse que je dois avoir.

Il y avait toute une série d'autres questions que j'avais posées parce que, vraiment, c'est important pour un dispositif comme "Paris Familles". Vous nous dites que les familles sont satisfaites. Non, de nombreuses familles n'ont pas été satisfaites de ce système, et quand il y a ce genre de remontées, on se doit d'être transparents sur ce dispositif. Mon premier propos visait à revenir sur les violences sexistes et sexuelles, un projet qui a coûté énormément, et je n'ai pas encore tout à fait le chiffre, car je n'ai pas eu toutes mes réponses. Je pense qu'il est important d'être transparent, c'est aussi l'objet de ce Conseil et de notre collaboration. Je voudrais juste dire, Anne-Claire, que vous me dites souvent qu'on peut travailler ensemble mais que, pour l'instant, je n'ai pas d'invitation à collaborer.

Je vous remercie, c'est tout pour moi.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHAOUCHE.

QE 2026-21 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au maintien des locataires menacés d'expulsion.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons à la question n° 21, toujours posée par le groupe Nouveau Paris Populaire, relative au maintien des locataires menacés d'expulsion.

Monsieur PRUDHOMME, vous avez la parole.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, cette question était plus large que l'expulsion des locataires du site des Frigos, c'était une question qui concernait l'avenir de ce site des Frigos, avec une urgence liée au fait qu'un certain nombre d'artistes étaient menacés d'expulsion.

Ce site des Frigos situé dans le 13e arrondissement constitue depuis plus de 40 ans un lieu emblématique de la création artistique parisienne. Malheureusement, depuis 40 ans, si quelques travaux ont été faits, on est passé d'une gestion par la S.N.C.F. à une gestion par la S.E.M.A.P.A., mais sans qu'on puisse avoir une garantie sur l'avenir de ce site, et ce, d'autant plus que la situation des artistes est très variable. Vous avez des artistes qui rencontrent le succès auprès du public et qui ont des revenus leur permettant de payer des loyers et d'avoir des ateliers très confortables, mais pour d'autres, c'est beaucoup plus difficile et cela peut varier au fil de leur vie. On peut avoir du succès à un moment et, par la suite, un peu moins.

Ainsi, lors de la campagne des municipales, nous avions été contactés par un certain nombre de locataires artistes des Frigos qui étaient menacés d'expulsion. Mme HIDALGO avait mis en place une médiation, avait désigné un médiateur et on pensait que les choses allaient s'améliorer. Mais après les élections, il n'y a eu plus aucun contact entre le médiateur et les locataires artistes menacés d'expulsion. Nous sommes donc intervenus au conseil d'arrondissement du 13e et auprès du maire pour que le dialogue reprenne entre les gens qui étaient menacés d'expulsion et ce médiateur. Visiblement, les choses ont avancé, puisque le retour qui nous est fait aujourd'hui, c'est que le médiateur a repris contact, et c'est une bonne chose, mais le problème n'est pas définitivement réglé.

La deuxième partie de la question était "quel avenir pour ce bâtiment ?" et nous souhaitions avoir une réponse allant dans le sens que la Ville de Paris reconnaisse définitivement le site des Frigos comme un lieu culturel d'intérêt patrimonial bénéficiant d'une protection adaptée à son caractère exceptionnel et que la Ville de Paris engage un projet de réhabilitation du bâtiment, garantissant le maintien dans les lieux des occupants actuels.

Merci pour les locataires menacés d'expulsion, ils n'ont pas été expulsés et il y a une médiation, mais on espère que celle-ci va aboutir tout en ayant des éléments sur son évolution et, surtout, des éléments…

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Monsieur PRUDHOMME, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Christophe PRUDHOMME. - … sur l'avenir du site des Frigos.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PRUDHOMME.

Je donne la parole à M. Florian SITBON pour vous répondre.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire, merci, Monsieur PRUDHOMME, pour votre question.

Les Frigos occupent une place effectivement singulière dans l'histoire artistique du 13e arrondissement de Paris et même dans la mienne, puisque j'y ai répété il y a plus de 30 ans. La Ville en est propriétaire depuis 2003. Le site compte aujourd'hui 81 ateliers à usage artistique et culturel - je préfère donner le chiffre exact, car dans votre question, vous en évoquez plus de 200 -, et notre objectif est de préserver cette vocation de création et d'assurer l'avenir de ce bâtiment centenaire.

Vous évoquez trois points. D'abord, sur la médiation. Les locataires menacés d'expulsion, qui donnent son titre à votre expression, sont 4 occupants. Leur situation fait l'objet d'une médiation engagée par la Ville, et celle-ci, contrairement à ce que laisse entendre votre question, n'est nullement interrompue. Le médiateur poursuit sa mission jusqu'au 1er novembre 2026 afin de favoriser l'aboutissement d'une solution négociée entre les parties. Dans ce cadre, un dialogue est engagé depuis plusieurs mois avec les occupants concernés et leurs représentants. Les propositions actuellement examinées s'inscrivent dans le cadre d'un protocole transactionnel visant à mettre fin au contentieux en cours et devront le cas échéant être soumises aux instances compétentes de la Ville, et il n'est à ce stade arrêté ni principe général d'effacement de dette, ni dispositif dérogatoire applicable à l'ensemble des occupants du site. Nous entendons donc laisser aux échanges en cours plutôt qu'aux commentaires qui les accompagnent toutes les chances d'aboutir.

Cette médiation doit respecter un principe d'équité. Les redevances s'établissent à 114,33 euros par mètre carré et par an, plus 12 euros de charge. Les impayés dépassent 1,35 million d'euros, dont les deux tiers sont concentrés sur 7 occupants. C'est précisément parce que les espaces de travail accessibles sont rares à Paris que la puissance publique doit veiller évidemment à ce qu'ils bénéficient au plus grand nombre. Notre responsabilité est donc de permettre aux artistes de créer à Paris dans des conditions accessibles avec des règles équitables pour chacun, et nous travaillons à un plan en ce sens, plan qu'il n'y a pas lieu de présenter ici. Mais c'est évidemment une préoccupation, et quand je dis "plan en ce sens", je ne parle pas seulement des Frigos, c'est pour qu'on puisse retrouver plus d'espaces de travail pour les artistes à Paris.

Deuxième point, sur la protection patrimoniale. Sachez qu'il y en a déjà une. Les Frigos bénéficient déjà d'une protection patrimoniale dans le P.L.U. bioclimatique de Paris. Elle impose la conservation du bâtiment reconnaissant la valeur de cette ancienne gare frigorifique inaugurée en 1921. Il s'agit de la protection B.P., Bâtiment Protégé, et la question est donc celle des conditions dans lesquelles nous pourrons faire vivre durablement ce patrimoine.

Troisième point, sur la réhabilitation du bâtiment. La Ville a consacré près de 8 millions d'euros aux travaux depuis 2003. S'y ajoutent 120.000 à 140.000 euros par an pour le fonctionnement, 20.000 à 35.000 euros par an pour le fonctionnement et des travaux qui relèvent pourtant des termes des conventions de la responsabilité des occupants. Ces interventions ont permis de maintenir l'activité dans un bâtiment industriel construit il y a plus d'un siècle, elles ne règlent pas pour autant la question de son avenir à long terme. Il y a des diagnostics qui font aujourd'hui apparaître des désordres importants, et la DCPA conduit une nouvelle étude, après des visites réalisées en septembre, pour déterminer les travaux nécessaires au maintien de l'activité à court et moyen terme et pour éclairer l'avenir du site, en sachant qu'un précédent scénario de restructuration complète avait estimé nécessaire de libérer entièrement le bâtiment pendant les travaux, scénario, vous en conviendrez, coûteux à tous les titres.

Les Frigos doivent donc rester un lieu de création, leur avenir doit permettre de maintenir, si possible, des espaces de travail pour les artistes, d'en ouvrir l'accès à davantage de créateurs, de développer des espaces mutualisés et de mieux articuler les fonctions de création, de production et de diffusion. C'est à partir de ce projet culturel et des possibilités réelles offertes par le bâtiment que nous déterminerons le programme de travaux et les conditions d'occupation sur le long terme.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur PRUDHOMME, si vous souhaitez répondre.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, cher collègue. Je souhaiterais insister sur le fait qu'il y a une certaine urgence. Ce dossier est en attente depuis maintenant au moins 20 ans. Il y a 40 ans d'occupation, et depuis 20 ans, la Ville est propriétaire. Le bâtiment se dégrade. L'environnement, c'est un quartier qui a été complètement rénové, et ce bâtiment, effectivement, porte le poids des ans et est aujourd'hui une sorte de verrue dans le paysage architectural.

Oui, on peut poursuivre les études, mais il serait bien qu'à un moment donné, on puisse avoir une discussion sur l'avenir, sur le coût d'une réhabilitation de ce bâtiment pour pouvoir prendre une décision, en sachant que c'est un bâtiment exceptionnel. La réputation de la Ville de Paris en termes d'accueil d'artistes revêt une importance particulière au-delà du coût de la réhabilitation pour qu'on maintienne ce lieu emblématique au sein du 13e arrondissement de Paris.

Merci.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

QE 2026-25 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'équipement des établissements scolaires en occultants de fenêtres face aux épisodes caniculaires.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons à la question suivante posée également par le groupe Nouveau Paris Populaire, qui est cette fois relative à l'équipement des établissements scolaires en occultants de fenêtres face aux épisodes caniculaires.

Je donne la parole à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la maire, chers collèges.

A chaque épisode de canicule, nous faisons le même constat : dans certaines écoles parisiennes, il fait tout simplement trop chaud pour apprendre et trop chaud pour travailler. Nous nous parlons de salles de classe dans lesquelles la température dépasse les 30 degrés et frôle même parfois les 40 degrés. Nous parlons d'enfants qui doivent supporter, plusieurs heures par jour, ces conditions d'enseignantes et d'enseignants qui tentent de faire cours, d'agents qui travaillent dans des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour les températures que nous connaissons désormais. Les parents, les personnels éducatifs et les agents municipaux nous alertent d'ailleurs sur la difficulté de maintenir des conditions d'accueil dignes lors des fortes chaleurs.

Il est évident que notre société fait subir aux enfants ce que les adultes n'accepteraient pas, et le problème, c'est que nous savons depuis longtemps ce qu'il faut faire. Il y a 3 ans, la mission Paris à 50 degrés soulignait déjà la nécessité d'équiper les établissements scolaires de dispositifs permettant d'occulter les fenêtres. Le P.L.U. bioclimatique, votre P.L.U. bioclimatique a ensuite réaffirmé cette nécessité. Pourtant, aujourd'hui encore, de nombreuses écoles parisiennes ne disposent ni de stores, ni de volets ou de rideaux occultant adaptés.

Bien sûr, l'occultation ne réglera pas à elle seule la question de l'adaptation de nos écoles au dérèglement climatique. Il faut végétaliser, désimperméabiliser les cours, isoler les bâtiments, améliorer la ventilation et engager une véritable rénovation thermique du patrimoine scolaire - et contrairement à ce que j'entends ici et là, personne de notre groupe ne dit que rien n'a été fait - et parfois envisager la fermeture de ces établissements qui ne sont tout simplement pas adaptables. Mais installer une protection solaire efficace devant une fenêtre est une mesure simple, connue immédiatement et utile. Surtout, nous ne pouvons demander aux enfants et aux personnels d'attendre la rénovation complète de leurs établissements pour avoir des salles de classe supportables.

Notre question était donc très concrète : où en sommes-nous ? Nous avons besoin de visibilité. Combien d'établissements ont été équipés depuis 2023 ? Combien d'écoles et de collèges restent encore sans dispositifs adaptés ? Selon quels critères décide-t-on qu'une école sera équipée avant une autre ? Mais nous demandons surtout de la visibilité ; la communauté éducative demande de la visibilité. Lorsqu'une directrice d'école, un enseignant ou un parent demande quand les occultants seront installés, il faut pouvoir lui donner une réponse, et pas simplement leur dire que l'établissement est identifié ou que les travaux sont programmés et que cette programmation attend encore. Nous demandons donc que chaque établissement concerné puisse connaître la date prévisionnelle de son équipement et que la Ville transmette un calendrier exhaustif du déploiement dans les écoles et les collèges restant à équiper.

Face au changement climatique, nous devons sortir d'une logique où l'on réagit à chaque nouvelle canicule comme s'il s'agissait d'un événement exceptionnel, alors que c'est devenu la norme. La chaleur dans les écoles n'est plus exceptionnelle, notre politique d'adaptation ne peut donc plus l'être non plus.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Rodrigo ARENAS. - J'aimerais bien avoir des réponses à cette question.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Madame la maire.

Je partage en tout point votre intervention et je vous remercie de reconnaître que des choses ont été faites et qu'il y a des ambitions. Certes, en effet, la précédente stratégie, c'étaient ces rénovations climatiques globales, et on voit bien que face à l'accélération de l'urgence climatique, qui était prévue, il faut adapter et c'est le sens du plan d'adaptation qui a été présenté hier en Conseil de Paris.

D'abord, je voudrais avoir un mot de remerciement pour l'ensemble des équipes de la DASCO, de la DFPE, des C.A.S.P.E., de la DCPA et de la DSLA qui ont travaillé d'arrache-pied cet été pour pouvoir réaliser un maximum de travaux dans nos écoles. Je veux également remercier les maires d'arrondissement qui étaient mobilisés pour faire en sorte que les directrices et les directeurs, avec qui ils sont quotidiennement en contact, aient des réponses à leurs besoins techniques dans les écoles.

Sur la question des plannings, sachez que ces plannings sont en cours d'élaboration. Ils sont en cours d'échange et de validation avec les maires d'arrondissement, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Ces plannings exhaustifs seront transmis à l'ensemble de la communauté éducative, pour une bonne raison qui est que nous franchissons une étape : auparavant, les travaux étaient réalisés seulement pendant la période des vacances, mais là, nous allons réaliser des travaux dits en site occupé, et cela nécessite une coordination avec les enseignantes et les enseignants pour pouvoir assurer cette continuité pédagogique. Nous allons donc fournir l'ensemble de ce planning, école par école et date par date, pour pouvoir organiser ces travaux qui vont se dérouler tout au long de l'année à partir des vacances de la Toussaint. Normalement, on pourra revenir vers vous avec l'ensemble de ces éléments. En tout cas, on a à cœur que ce soit fait en coordination avec la communauté éducative. Nous sommes en contact avec le Rectorat sur ce sujet et je les remercie pour cette coordination étroite.

Un certain nombre de travaux avaient été lancés ces dernières années, en sachant que des équipements en stores, en brise-soleil, en rideaux sont nombreux dans les écoles, de sorte à recenser les écoles où il manque encore ce type de dispositifs. Nous avions, dès le printemps dernier, soumis un questionnaire aux directrices et directeurs d'école pour pouvoir identifier ces petits travaux, ces petits dispositifs qu'il nous reste à mettre en place. Ce travail est en cours pour que, école par école, on puisse procéder à ces adaptations.

Pour finir, je vais vous donner quelques chiffres. Cet été, ce sont 103 écoles qui ont été équipées de protections solaires, volets, pare-soleil, stores extérieurs, ce sont 30 nouvelles cours "oasis" qui portent à 230 le nombre total de cours "oasis", ce sont 71 poses de films solaires, 33 chantiers de menuiseries, 20 établissements équipés de "cool roofs", ces toits peints en blanc pour limiter la température, et pour 2027, cette année scolaire, ce sont plus de 360 établissements qui seront équipés de protections solaires et 130 établissements qui seront équipés de brasseurs d'air. Nous souhaitons également porter le nombre de cours "oasis" à 245 et mettre en place 70 cours ombragées ou brumisées.

Nous sommes donc engagés chaque jour pour offrir de meilleures conditions et faire en sorte que l'été prochain, nos enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions et que la communauté éducative et du périscolaire puisse les accompagner dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Madame la maire.

Je vous propose de clore cette séquence avec une dernière...

Ah oui, pardon, la réponse. Allez-y.

M. Rodrigo ARENAS. - Il n'y a aucun problème. Merci, Anne-Claire, pour ces précisions. Nous attendons évidemment le calendrier avec une grande impatience. Comme tous les élus de ce Conseil de Paris mais aussi des conseils d'arrondissement, nous sommes extrêmement sollicités par les établissements quand nous sommes amenés, les uns et les autres et au regard de nos différentes fonctions, à siéger dans les conseils d'administration ou les conseils d'école.

Il est évident que le rythme qui est engagé aujourd'hui ne permettra pas, à la fin de ce mandat, d'engager la totalité des rénovations nécessaires et non plus de procéder à la mise à l'abri des élèves, que ce soit en période de chaleur, comme cela a été dit, ou en période de grand froid. C'est pourquoi, dans ces périodes intenses de changements de température et parfois d'inondations liées aux pluies qui ne sont plus retenues par les toits, j'invite à une réflexion sur la manière de solliciter l'ensemble des acteurs de la Commune qui pourraient mettre à l'abri les enfants et les personnes fragiles.

Dans le 14e arrondissement, par exemple, il y a un réseau très intense de lieux de culte qui pourraient, parce que le bâti est ainsi fait, servir de refuge. D'ailleurs, il me semble que c'est la mesure de l'obédience à laquelle ils sont censés obéir au niveau du diocèse. Mais d'autres lieux existent aussi, étant entendu que ni les écoles, ni les parents, ni les associations n'ont les moyens d'offrir le cinéma aux gens à chaque fois qu'il fait trop chaud ou trop froid dans la Commune. J'invite donc à cette réflexion et nous serons, au niveau du Nouveau Paris populaire, tout à fait disposés à vous accompagner dans cette réflexion, car les travaux prendront du temps et nous le savons.

Enfin, je voudrais conclure mon intervention, si vous le permettez, en disant que j'ai entendu tout à l'heure la droite de cet hémicycle venir à la défense de la présidente de la Région, et après tout, c'est tout à fait normal, c'est l'exercice qui se prête à cela. Mais je voudrais tout de même attirer leur attention, notamment au regard de ce que le Préfet a osé dire à cette tribune. Dans le 13e arrondissement, et je suis parfaitement en phase avec Jérôme COUMET sur ce sujet, il y a un lycée technique…

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

M. Rodrigo ARENAS. - … qui est le lycée Bachelard, et je conclurai sur ce sujet, Madame la maire. Ce lycée technique a subi un acte malveillant de départ de feu, mais ce départ de feu n'aurait jamais eu les conséquences qu'il a eues si, dans ce lycée, le système incendie avait fonctionné. Quand la Région ne fait pas son travail, ce sont les établissements qui en pâtissent, ce sont les élèves qui en sont victimes et les enseignants qui ne font pas leur travail.

Alors, plutôt que de nous jeter la pierre et de nous servir de cet épisode - et je conclurai là-dessus, Madame la maire - pour des querelles politiciennes, n'oublions jamais que s'il y a des écoles, s'il y a des lycées, c'est avant tout parce qu'il y a des élèves et des enfants qui y vont.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ARENAS.

QE 2026-26 - Question de M. Antoine DUPONT et des élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative aux politiques parisiennes de médiation numérique.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous allons conclure cette séquence avec une dernière question écrite relative aux politiques parisiennes de médiation numérique.

Elle est posée par M. Antoine DUPONT. Vous avez la parole.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Madame la maire, chers collègues.

Selon une enquête de l'Insee de 2026, l'illectronisme touche 7 % des personnes de 16 à 74 ans en France. Derrière ce chiffre, il y a surtout des femmes et des hommes le plus souvent âgés, précaires ou migrants. A Paris, la dernière étude territorialisée de 2019 pointait déjà le mal : 1,3 million de Franciliennes et de Franciliens de 15 ans et plus sont en situation d'illectronisme, avec des taux qui atteignent plus de 13 % dans les 16e, 19e et 20e arrondissements.

Or, dans le même temps, l'Etat poursuit l'extinction programmée du dispositif des conseillères et conseillers numériques. Après une baisse des crédits de 27 millions d'euros en 2026, le projet de loi de finances pour 2027 ne redresse pas cette trajectoire. Le réseau composé initialement de 4.000 personnes s'éteindra l'année prochaine. Les structures employeuses ont d'ores et déjà reçu la consigne de ne plus ouvrir ni renouveler de convention. Aucun financement de substitution n'est à ce jour identifié. Je veux le dire clairement, ce n'est pas une coupe budgétaire, c'est la fermeture d'un service public du numérique au moment précis où la dématérialisation s'accélère et où l'intelligence artificielle transforme nos démarches quotidiennes, renforçant ainsi les inégalités entre nos concitoyens.

Pour les administrés concernés, c'est une porte qui se ferme, celle de l'accès à certains droits, à l'information, à l'emploi, car un numérique maîtrisé n'est pas un confort, c'est une compétence socle d'insertion professionnelle et citoyenne. Pour chaque personne accompagnée, c'est une démarche France Travail menée à terme, un compte en ligne sécurisé, un décrochage évité.

La Ville de Paris a adopté en 2022 une stratégie d'inclusion numérique volontariste qui arrive à échéance en 2026, précisément quand l'Etat débranche la prise. Ma question est donc simple : quels impacts ce désengagement sur la politique d'inclusion numérique va-t-il avoir sur les Parisiennes et les Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ pour vous répondre.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Madame la maire, merci, cher collègue, pour votre question.

En effet, derrière les conseillers numériques, c'est une politique essentielle d'accès aux droits et de lutte contre les exclusions qui est en jeu. Vous le dites vous-même dans la question que vous venez de poser, à Paris, en 2025, les 52 conseillers numériques présents dans 73 lieux ont reçu près de 23.000 personnes et ont accompagné près de 25.000 personnes. Ce sont des habitantes et des habitants qui, sans cet accompagnement, peuvent se retrouver seuls face à une démarche administrative, une demande de prestation ou un service public désormais largement dématérialisé. Vous le précisez également, c'est le désengagement de l'Etat qui met aujourd'hui cette offre en difficulté. Des associations déjà fragilisées financièrement ont dû supprimer des postes, voire interrompre des actions, pourtant plébiscitées par les habitantes et les habitants. C'est une perte très concrète pour les territoires.

La Ville de Paris prend sa part de responsabilité, comme très souvent, et nous faisons le choix d'intégrer 20 conseillers numériques dans nos services pour préserver cette capacité d'accompagnement. Mais soyons clairs, les collectivités ne peuvent pas se substituer durablement à l'Etat. En retirant ces financements, l'Etat ne fragilise pas seulement des postes, il fragilise aussi le maillage associatif et territorial qui permet de lutter contre le non-recours et la pauvreté.

A l'heure où toujours plus de démarches sont dématérialisées - ce que nous regrettons et nous l'avons dit à plusieurs reprises, notamment dans nos débats dans cet hémicycle - et où les lieux d'accueil ferment, nous avons au contraire besoin de renforcer les points de contact humains. La Ville va donc continuer à agir et à soutenir les associations, mais l'inclusion numérique doit rester une responsabilité collective et un engagement de l'Etat à la hauteur des besoins des citoyennes et des citoyens.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la maire.

Monsieur DUPONT, si vous souhaitez répondre ?

M. Antoine DUPONT. - Merci, Madame la maire, pour votre réponse.

Je suis estomaqué par la position du Gouvernement. Dans cet hémicycle, on a d'ailleurs des personnes qui sont nommées au porte-parolat de certains candidats à la présidentielle, et ces mêmes candidats nous expliquent matin et soir qu'il faut des grands plans numériques, des grands plans I.A. Mais, "in fine", que se passe-t-il avec ce désengagement ? Ce sont des principes fondamentaux du service public, le principe de continuité, le principe d'égalité, qui sont bafoués. Moi, je suis toujours dubitatif vis-à-vis de ces grands plans, parce que, finalement, qu'est-ce qu'il va se passer dans notre société ? Ce sont les plus précaires qui vont être marginalisés. On va avoir une ultra-concentration des pouvoirs du capital dans les mains d'un faible nombre de personnes et c'est une part de la population qu'on laisse sur le bas-côté.

Je tiens vraiment à alerter cet hémicycle et je pense qu'on doit intégrer ces contraintes dans la vision qu'on portera dans les prochains mois sur la politique de soutien au numérique et à l'innovation à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur DUPONT.

2026 GCP 1 - Réinternalisation du nettoyage dans les bâtiments de la Ville de Paris.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons à la proposition de délibération relative à la réinternalisation du nettoyage dans les bâtiments de la Ville de Paris. La conférence d'organisation a convenu qu'il s'agissait d'un débat organisé sur cette proposition de délibération proposée par le groupe Communiste et Citoyen.

Je donne donc la parole à sa coprésidente, Mme Raphaëlle PRIMET, pour le présenter.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le maire, mes chers collègues, ce matin, avant que nous n'entrions dans cet hémicycle, quelqu'un l'a nettoyé. Le plus souvent, une femme. Elle est agente de la Ville de Paris, elle a un statut, un salaire, des horaires connus à l'avance, des droits. Mais à quelques rues d'ici, dans une bibliothèque ou un centre d'action sociale, d'autres femmes font exactement le même travail. Ce sont les mêmes gestes, les mêmes produits, les mêmes bâtiments de la Ville, sauf qu'elles sont employées par un sous-traitant, et pour elles, tout change : le salaire, les horaires, les droits et parfois même la sécurité.

Même travail, même donneur d'ordre, la Ville de Paris, et pourtant, deux vies différentes. Beaucoup d'entre nous ont aussi une vie professionnelle hors de cet hémicycle, dans une entreprise, une administration, une association. Qui croise la personne qui nettoie son bureau ? Qui sait à quelle heure elle s'est levée ? Combien de moyens de transport elle a utilisés ? Combien de sites il lui reste à faire avant de rentrer chez elle ? Personne, ou presque, et ce n'est pas un hasard. Le nettoyage est organisé pour être invisible, avant 9 heures, après 17 heures, quand les bureaux sont vides. Une partie de notre confort repose sur leur inconfort.

Un horaire à 6 heures du matin, c'est une mère qui doit trouver quelqu'un pour garder son enfant. Quatre heures avant l'aube et trois heures après 17 heures, c'est, au milieu, le vide, l'attente et l'impossibilité de rentrer chez soi, une journée de 15 heures payées 7. Un planning qui tombe à la dernière minute, ce sont des vacances qu'on ne peut pas prévoir, une réunion parents-professeurs manquée, des devoirs qu'on n'aide pas à faire, des enfants qui dînent seuls.

La justice sociale, ce n'est pas une grande théorie, c'est une question simple : peut-on vivre de son travail et élever ses enfants sans avoir à choisir entre travailler et les voir grandir ? Pour les communistes que nous sommes, cela porte un nom : le droit à la dignité. Cette dignité, elles la méritent d'autant plus que, sans elles, rien ne tient, pas un centre d'action sociale, pas un centre d'hébergement, pas un service de nos administrations. Nous demandons aujourd'hui de reconnaître ce travail pour ce qu'il est : une mission de service public.

Qui sont-elles, ces travailleuses ? Dans la propreté, 77 % des salariés sont des femmes, 28 % sont de nationalité étrangère contre 12 % dans les autres secteurs. Ce sont des femmes souvent immigrées, souvent âgées. On leur confie le travail le plus dur, celui que personne ne veut faire, alors qu'elles subissent déjà toutes les discriminations. Dans notre société capitaliste, quel sort leur réserve-t-on ? Du temps partiel toujours imposé pour 79 % des femmes, en sachant que 80 % de ces femmes gagnent moins de 1.500 euros par mois et que plus d'une sur deux gagne moins de 900 euros. Pour espérer un salaire décent, c'est la course d'un site à l'autre, d'un contrat à l'autre. Ajoutez à cela la pénibilité, les produits chimiques, les gestes répétés, les charges, les cadences. On compte plus de 14.000 accidents du travail en 2023 dans le secteur et des maladies professionnelles qui sont à 96 % des troubles musculosquelettiques, des dos brisés, des mains usées, des épaules qui lâchent. Il y a aussi malheureusement ceux qui y laissent la vie. En 2022, Moussa Gassama nettoyait les vitres du service social du C.A.S.-V.P. rue Stendhal dans le 20e. Il travaillait pour l'entreprise Maintenance Industrie. Il est tombé. Selon les syndicats, on n'a retrouvé sur place ni son équipement de sécurité, ni de perche télescopique. Il est mort le 5 mars 2022.

A Paris, les salariés du nettoyage se battent depuis des années et nous connaissons leur lutte. Stem Propreté et 2theLoo dans nos toilettes publiques, S.T.N. à l'Ibis Batignolles, O.M.S. à Paris Habitat, bailleur de la Ville, Arc en Ciel à Tolbiac, Atalian à Sciences Po, Maintenance Industrie dans les centres de finances publiques - plus de 2 mois de grève en 2025 -, Onet, Samsic, Derichebourg, les noms changent, les salariés restent et les conflits se ressemblent. Parfois, on se bat simplement pour avoir des gants, pour ne plus payer soi-même le lavage de sa blouse ou pour quelques heures supplémentaires, de quoi passer au-dessus du seuil de pauvreté.

Il y a aussi ce que les conflits ne disent pas. Dans ce secteur, de nombreux employeurs recourent à des travailleuses et des travailleurs sans papiers. En juin dernier encore, un réseau a été démantelé. Il faisait nettoyer une grande chaîne de restauration rapide par une centaine de personnes en situation irrégulière. Ces employeurs savent que ces salariés n'oseront ni se syndiquer ni se plaindre, ni refuser une heure de plus, parce que perdre son emploi, c'est risquer le contrôle et l'expulsion. Cette peur, ils l'exploitent pour en faire leur marge. Appelons les choses par leur nom : quand on emploie sciemment des êtres humains privés de tous leurs droits pour en tirer profit, on est un esclavagiste.

C'est pourquoi notre projet de délibération le dit clairement, pour les personnes sans papiers qui travaillent aujourd'hui dans nos bâtiments et pour les autres, mais particulièrement pour elles, la Ville mettra tout en œuvre pour obtenir leur régularisation. On ne peut pas avoir besoin de leur travail et leur refuser le droit d'exister.

A chaque lutte, nous, communistes, déposons ici un vœu et, à chaque fois, notre majorité le vote. Mais combien de vœux faudra-t-il encore avant de voir que ces luttes ont toutes le même point commun ? Ce point commun, c'est la sous-traitance, car la sous-traitance, c'est de la maltraitance. C'est un modèle fondé sur le prix le plus bas, qui sert à mettre de la distance entre le donneur d'ordre et l'exploitation. Quand on achète du nettoyage au moins-disant, il faut se demander sur le dos de qui se font les économies. Quand la marge d'une entreprise repose sur la compression des salaires et des conditions de travail, ce n'est pas un dysfonctionnement, c'est un modèle économique, et ce modèle prospère.

Le chiffre d'affaires du secteur est passé à 14 milliards d'euros en 2014 à 21 milliards en 2025, et les marchés publics en représentent un quart. Autrement dit, l'argent public engraisse des groupes qui paient 900 euros par mois des femmes qui nettoient nos couloirs. On le sait, le capitalisme n'a que faire de l'humain, et on nous répondra : "Mais il y a des clauses sociales". Oui, et nous les avons utilisées. Grâce aux élus communistes, Paris s'est dotée en avril 2025 d'une charte sociale pour un territoire "zéro mort au travail", et nous en sommes fiers. Mais même bien utilisées, les clauses sociales nous laissent dépendre de ce que l'entreprise veut bien nous dire. On ne contrôle pas vraiment ce qu'on ne dirige pas.

Mes chers collègues, il existe un moyen simple de savoir dans quelles conditions travaillent celles et ceux qui nettoient nos bâtiments : être leur employeur, et la Ville sait le faire. En 2016, l'Inspection générale recensait un peu plus de 4 millions de mètres carrés de bâtiments municipaux : 86 % étaient nettoyés en régie par près de 9.700 agents de la Ville, et seuls 14 % étaient confiés au privé. Mais malheureusement, j'ai bien peur que, depuis, il y ait eu des externalisations.

Nous avons l'expérience, les compétences et les équipes. Nous pouvons décider de ne plus laisser une seule partie de nos bâtiments hors du service public, et nous proposons une démarche progressive. D'abord, une étude pour savoir enfin qui travaille, dans quelles conditions, avec quel contrat et sur quel marché. Ensuite, à l'expiration de chaque marché, la reprise en régie avec un contrat de droit public proposé aux salariés et un objectif de titularisation. Nous pérenniserons et développerons ainsi les chantiers d'insertion et le dispositif Premières Heures, et je dois vous dire, mes chers collègues socialistes, que je me suis sentie dimanche soir en parfaite symbiose avec Olivier FAURE, qui lors du débat de votre primaire a dit : "Je plaide pour le fait que les femmes de ménage n'aient pas à venir le matin à 5 heures." Il a dénoncé ces sous-traitants eux-mêmes pressurisés et, en bout de chaîne, ces femmes invisibilisées mais qui paient, et il a conclu qu'il fallait en finir avec l'externalisation du travail. Je n'aurais pas dit mieux ! Mais ici, nous ne sommes pas sur un plateau de télévision, nous sommes là où l'on décide. Les mots, c'est bien. Le vote, c'est mieux.

On nous dira enfin que la régie coûte cher. C'est vrai et l'Inspection générale l'a chiffrée en 2016 : 26 euros le mètre carré avec un prestataire, 41 euros en régie, soit 15 euros de plus pour un salaire décent, une journée qui finit à une heure humaine et un harnais de sécurité au bon endroit. Ce n'est pas du gaspillage. Ce coût pour la Ville, c'est le coût du respect du droit du travail et c'est un choix que seule notre collectivité peut faire. Nous sommes les donneurs d'ordre, nous ne pouvons pas nous en exonérer, à nous de ne pas détourner les yeux. Celles et ceux qui nettoient nos centres d'action sociale, nos centres d'hébergement, nos bureaux méritent d'être enfin vus, reconnus et protégés, car la dignité, mes chers collègues, ne se sous-traite pas.

Je vous demande solennellement de voter ce projet de délibération et je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci beaucoup.

La parole est à Mathieu DELMESTRE.

M. Mathieu DELMESTRE. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, au nom de mon groupe, je tenais évidemment à remercier le groupe Communiste d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour, car avant de parler de marché public, de régie ou de mode de gestion, on parle de femmes et d'hommes, et comme Raphaëlle le rappelait, beaucoup de femmes nettoient chaque jour nos écoles, mairies et équipements. C'est un travail indispensable, mais c'est aussi un travail encore trop invisible, avec des horaires difficiles, des journées morcelées et parfois beaucoup de précarité.

Le travail fait par l'Exécutif a permis de rendre le texte plus précis et plus praticable. En effet, une étude indépendante sera menée sur les contrats, les conditions de travail, les horaires, leurs conséquences sur la vie personnelle et sur les différents modes de gestion de ville - c'est écrit dans le texte amendé.

En réalité, toutes les situations ne se ressemblent pas. Dans un grand bâtiment administratif avec des besoins réguliers, la reprise en régie peut parfaitement se justifier. Dans un équipement un peu plus petit, avec deux ou trois heures de ménage par jour, c'est parfois plus compliqué. C'est la même chose quand il faut prévenir très vite, par exemple, après une journée d'élections ou pour rendre une école ou un gymnase dès le lendemain matin.

Aussi, il ne faudrait pas qu'en voulant lutter contre les journées morcelées, on en recrée nous-mêmes. C'est pourquoi le texte prévoit d'examiner désormais les choses, marché par marché, en regardant les conditions de travail, la qualité du service, le coût pour la Ville et conditions concrètes de reprise des personnels. Surtout, il y a un engagement important : lorsqu'un marché arrive à échéance ou qu'un nouveau marché doit être conclu, la possibilité d'une reprise en régie sera examinée en priorité. Oui, l'objectif est bien de faire progresser la régie, mais de le faire là où c'est possible, là où l'on améliore vraiment les conditions de travail et le service rendu. Et quand le retour à un prestataire reste nécessaire, il faut évidemment continuer à être exigeant sur les conditions sociales.

Nous sommes, comme vous, chers collègues communistes, très attachés aux politiques d'insertion, et évidemment les chantiers d'insertion et le dispositif Premières Heures sont maintenus et pourront être développés dans le domaine du nettoyage.

Nous arrivons à un texte utile qui permet d'avancer sans nier les difficultés très concrètes d'organisation. C'est sur cette base que notre groupe émettra un vote favorable à cette proposition de délibération ainsi amendée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

On a beaucoup parlé, à une époque, celle du Covid, des travailleuses et des travailleurs essentiels, mais force est de constater que nous vivons dans une société qui a plutôt tendance à les effacer. Il s'agit de ceux, mais en majorité de celles, on l'a dit, qui nettoient nos bureaux, nos couloirs, nos mairies d'arrondissement, notre hémicycle, les équipements municipaux et des entreprises. Ce sont elles qui se lèvent le plus tôt, qui viennent de plus loin et qui sont moins rémunérées.

Comme le rappelle le projet de délibération porté par le groupe Communiste, le chiffre d'affaires du secteur du nettoyage a atteint 21 milliards d'euros en 2025 - tu l'as dit, Raphaëlle, mais ce sont des chiffres qu'il est important de rappeler - contre 14 milliards d'euros en 2014. Pourtant, le travail des salariés de la propreté, qui sont des femmes à 90 %, demeure largement invisible, et dans un secteur où la précarité de l'emploi et la pénibilité du travail sont particulièrement fortes, on peut se demander où va cette richesse et on ne peut que constater qu'elle ne ruisselle pas jusqu'à celles qui la produisent. En effet, derrière ces milliards, il y a des fiches de paie. En France, dans le secteur du nettoyage, près de 7 salariés sur 10 travaillent à temps partiel. Près d'une salariée sur 2 cumule plusieurs employeurs, et 4 femmes sur 5 du secteur gagnent moins de 1.500 euros par mois. Tu l'as dit aussi mais ce sont des chiffres qui sont importants, donc rappelons-les.

Ne nous y trompons pas, ce temps partiel n'est pas un choix, mais une précarité organisée. Les entreprises exigent souvent que le travail soit fait avant 9 heures ou après 17 heures quand les bureaux sont vides, quand personne ne voit. Résultat, des journées hachées, des revenus amputés, des trajets interminables, très tôt le matin ou tard le soir, pour rejoindre des lieux de travail toujours plus éloignés du domicile et que le coût de la vie parisienne a repoussés loin du centre. La Ville que ces femmes nettoient chaque jour est une ville dans laquelle, très souvent, elles ne peuvent pas vivre. A cette précarité s'ajoute la pénibilité. Gestes répétés, postures contraintes, produits chimiques, ce sont des corps usés avant l'heure. On comptait 14.424 accidents du travail dans le secteur en 2023, et parmi les maladies professionnelles, on compte 96 % de troubles musculosquelettiques. Ce ne sont pas des statistiques, ce sont des dos, des épaules, des mains que l'on abîme.

Au cœur de tout cela, il y a un mécanisme : la sous-traitance, c'est-à-dire un système qui met les prestataires en concurrence sur le prix, où la seule variable d'ajustement est la masse salariale, donc les heures, les cadences, les conditions de travail, un système où la responsabilité se dilue. Quand une salariée se blesse ou qu'un droit est bafoué, qui répond ? Le donneur d'ordre, le prestataire, le sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant ? Ce secteur n'est pas au cœur de tant de luttes sociales sans raison. Si ces femmes aujourd'hui existent dans le débat public,

c'est grâce à leur courage et à celui des organisations syndicales qui, grève après grève, ont refusé que l'on continue à les broyer pour la rentabilité de quelques-uns. Nous sommes à leurs côtés.

En tant qu'élus de la République, en tant que Conseillères et Conseillers de Paris, en tant que majorité de gauche, nous avons le devoir d'agir. Certes, nous ne pouvons pas réviser la loi par nous-mêmes, ni les conditions de travail actuelles dans ce secteur, mais nous avons un levier, et pas des moindres, celui de la commande publique, voire de l'internationalisation de certaines tâches. Et comme tu l'as rappelé, un pourcentage important de ces prestations, de ce travail est fait en régie.

Mais on peut encore aller plus loin. La Ville de Paris n'est pas une entreprise comme les autres, elle est un employeur et une collectivité qui a le pouvoir de montrer qu'un autre modèle est possible. Réinternaliser ce qui ne l'est pas encore, c'est garantir à ces personnes des contrats stables, des heures suffisantes pour vivre dignement, des horaires compatibles avec une vie de famille, une médecine du travail, une prévention digne de ce nom. C'est aussi reconnaître ces métiers pour ce qu'ils sont : indispensables, essentiels, comme je le disais tout à l'heure. Ce que la loi ne fait pas, Paris peut contribuer à le faire encore plus, et ce qui fonctionne ici peut devenir un modèle ailleurs.

Ce projet de délibération demande à étudier, évaluer, écouter. C'est un premier pas nécessaire et notre groupe y prendra toute sa part dans le cadre de groupes de travail en ayant une lecture attentive du diagnostic réalisé, parce qu'une ville qui se veut solidaire et qui l'est ne peut pas laisser celles qui la font tenir debout travailler dans l'ombre et dans la précarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Evidemment, les métiers du nettoyage sont des métiers très difficiles, particulièrement précaires, nous le savons tous ici, avec des emplois du temps absolument insupportables, des temps partiels subis, une pénibilité élevée, hautement élevée, et on ne peut évidemment qu'avoir une profonde considération pour les hommes et les femmes qui évoluent dans ces métiers. Une attention mérite ici d'être portée sur le décès terrible de ce jeune homme, car mourir sur son lieu de travail est une sanction terrible dans la vie. Personne ne devrait pouvoir mourir, en France, en 2027, sur un chantier, sur un lieu de travail, quel qu'il soit.

Une fois qu'on a dit cela, malheureusement, l'émotion seule ne peut pas guider les politiques publiques. J'entends très bien, et je le comprends aussi, l'attachement de certains au principe public de la régie et de vouloir pousser au maximum ce concept et de passer de 85 % à 100 % pour le nettoyage des bâtiments publics. Je voudrais rappeler ici le positionnement de notre groupe d'opposition, qui pense évidemment l'exact inverse. Nous, nous considérons qu'il faut passer de 15 % à 100 % de privatisations, et je dis même qu'il faut aller au-delà, qu'il faut aller dans une démarche totale d'externalisation de la fonction de nettoiement, de propreté et de collecte au sein de la Ville de Paris.

En effet, premièrement, c'est une source de cohérence, car, accessoirement, il y a déjà des privatisations partielles notamment dans la collecte, puisque près de la moitié des arrondissements sont concernés et que cela fonctionne très bien. Les rapports de la Chambre régionale des comptes le disent régulièrement, la prestation de collecte privée est 16 % plus opérationnelle, optimale et coûte moins cher que celle de la régie. Cela a le mérite d'être noté et de l'avoir à l'esprit.

De la même manière, beaucoup de rapports sont là pour témoigner et prouver que la privatisation, l'externalisation de ce type de fonction permet plus d'agilité. Elle permet aussi une meilleure gestion du personnel, et vous semblez oublier de le dire. Il existe de nombreux rapports et études qui indiquent très clairement que lorsque les personnels évoluent dans le privé, basculent du public vers le privé, ils sont généralement mieux traités et ont plus de primes, les investissements sont supérieurs, avec une meilleure prise en condition de leurs capacités et de leurs conditions de travail. De surcroît, ils ont de meilleures retraites dans le privé que dans le public. Vous le savez tous ici, on a tout simplement une meilleure retraite dans le privé que dans le public et c'est de notoriété publique.

D'ailleurs, mes chers collègues, je voudrais vous dire que dans votre projet de délibération, il n'y a pas une seule ligne consacrée au financement de votre mesure, pas un euro expliqué. Vous ne nous dites pas du tout combien de titularisations seront à la clé pour ces 15 %. Vous ne dites pas non plus quel sera l'impact en termes de masse salariale et de R.H. pour la Ville de Paris, ville qui compte déjà la somme astronomique de 53.000 à 54.000 agents, ce qui est très conséquent.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons qu'il n'y a qu'une seule politique qui vaille à Paris, celle que vous faites d'ailleurs, par exemple, pour la police de circulation, pour le stationnement payant : il faut intégralement privatiser la chaîne de nettoiement, de collecte à Paris. C'est la seule condition pour faire des économies, et nous les avons estimées à 50 millions d'euros. Monsieur le Maire, vous cherchez des économies, nous vous en offrons une complémentaire.

Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Céline VERZELETTI, M. LESIEUR n'étant pas encore arrivé.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Monsieur le maire.

Je vais dire tout l'inverse de ce que vient de dire M. CANAL, de la droite. Il y aurait besoin, justement, de réinternaliser toutes les missions de service public et, en effet, particulièrement celles qui correspondent aux métiers les plus difficiles, à savoir, comme cela a été dit, les métiers du nettoyage.

Vous avez dit, Monsieur CANAL, que c'était de l'émotion que de parler des conditions de travail très dégradées de ces femmes, que c'était de l'émotion que de parler de la mort dramatique de Moussa Gassama. C'est certainement, bien évidemment, de l'émotion, mais ce sont des faits, et les faits sont têtus. Ce sont des faits qui ne sont pas le résultat d'une fatalité. M. CANAL, qui d'ailleurs n'écoute absolument pas, je pense qu'il n'a jamais travaillé dans une entreprise de nettoyage, c'est très clair. Oui, vous pouvez parler de métiers que vous ne connaissez absolument pas et, à un moment donné, on ne peut pas avoir autant de mépris pour des travailleuses et des travailleurs de ce secteur. Vous avez d'ailleurs dit que les retraites, qu'elles soient du privé ou du public… Elles ne se calculent absolument pas de la même manière, donc ce n'est pas comparable, et elles sont encore aujourd'hui calculées de manière plus équitable dans le public.

Pour en revenir à notre sujet, je pense en effet que réinternaliser le nettoyage dans les bâtiments municipaux, c'est une urgence, titulariser toutes les agentes et tous les agents, c'est une urgence, et régulariser tous les sans-papier, c'est aussi une urgence, car il y a énormément de personnes qui soit ne sont pas régularisées, soit sont en situation d'attente de papiers et qui se retrouvent dans des situations particulièrement précaires.

Mais soyons clairs, le secteur du nettoyage ne doit pas être la seule étape de la réinternalisation. Cela a été dit, il y a à Paris d'autres missions et énormément de missions de service public qui sont toujours concédées au privé, à commencer en effet par la collecte des déchets et le ramassage des ordures, qui constituent aussi des métiers particulièrement difficiles. Et là, c'est pareil, il y a des délégations de service qui arrivent à terme, je crois, d'ici la fin de l'année et il faut donc qu'au terme de ces contrats, la Municipalité s'engage véritablement et de manière très ferme à revenir sur de la régie directe. Mais en l'occurrence, j'ai l'impression, au vu du document qui est présenté après par l'Exécutif, que l'engagement n'est pas si ferme que cela, et les phrases me semblent un peu trop floues. Précisément, il est mentionné que si c'était possible, après certaines études, on regarderait si la régie directe serait possible. Je ne vois pas pourquoi, quels que soient d'ailleurs les services aujourd'hui et les secteurs, ce serait impossible de réinternaliser, notamment au regard ce qu'on disait sur les services de nettoyage. Il faut savoir que quasiment tous les services de nettoyage, à un certain moment, étaient internalisés.

Je finirai donc ce propos en demandant un engagement plus ferme et, s'il me reste un peu de temps, je vais juste faire le lien avec les mobilisations actuelles, justement. Les mobilisations actuelles, c'est plus de services publics, c'est plus de moyens pour les services publics, pour l'école, on l'a dit. Ces jeunes se mobilisent pour ces moyens aussi et je pense que la Mairie ne peut pas systématiquement se cacher derrière les restrictions budgétaires qui sont décidées au niveau gouvernemental. Celles-ci existent et elles sont en effet un problème, mais la Ville peut aussi dégager de nouvelles recettes pour renforcer ses services publics et pour titulariser les agents qui travaillent au service de la Mairie.

J'en profite aussi pour dire que tous les vacataires qui aujourd'hui sont embauchés par la Mairie de Paris de manière illégale doivent être régularisés. Je pense que c'est particulièrement important, notamment au niveau du périscolaire.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

La question des conditions de travail des personnels de nettoyage et, plus largement, du bien-être au travail des personnels de la Ville est un sujet absolument majeur pour notre groupe Paris apaisé. Il faut, d'une part, valoriser le travail et, d'autre part, améliorer les conditions de travail. Les agents qui assurent chaque jour la propreté de nos écoles, de nos équipements publics exercent un métier indispensable, particulièrement exposé à la pénibilité. Je souhaite leur adresser nos remerciements et notre gratitude. Sur ce point, le sujet posé par le groupe Communiste mérite d'être entendu, mais la proposition de délibération qui nous est soumise appelle plusieurs réserves.

D'abord, sur la méthode, qui interroge. Ce projet de délibération demande à la Ville de réaliser une étude pour établir précisément l'état des lieux du recours à la sous-traitance. Il est demandé de connaître les sites qui sont concernés, quels sont les profils des salariés, quels sont leurs contrats, leurs horaires ou encore les conditions de travail. C'est une bonne chose d'obtenir ces données et nous y sommes favorables. Mais, dans le même temps, et c'est là que le bât blesse, le projet de délibération demande de ne pas renouveler les marchés publics du nettoyage

qui arriveraient à leur terme et de reprendre les prestations en régie. Autrement dit, on nous demande de réaliser une étude pour éclairer une décision dont les conclusions seraient déjà connues et arrêtées par le groupe Communiste. Si nous voulons réellement proposer des réponses sérieuses, il faut d'abord connaître précisément la situation avant d'en tirer les conséquences. Aucun chiffrage du coût de la mesure ni aucune estimation du nombre de salariés concernés ne sont donnés. Comment acter alors le non-renouvellement des marchés et la prise en charge en régie municipale sans disposer de ces informations primordiales ? Tout cela n'est pas sérieux.

Deuxième sujet. Mes chers collègues, Paris ne part pas de zéro. Le propre exposé des motifs de cette proposition rappelle que dès 2016, l'Inspection générale estimait que le nettoyage des 4 millions de mètres carrés de bâtiments municipaux était déjà assuré à 86 % en régie publique. La vraie question n'est donc pas de savoir s'il faut opposer, par principe, public et privé, comme le fait habituellement le groupe Communiste, mais de savoir quels sont les meilleurs moyens d'améliorer concrètement les conditions de travail des personnels concernés tout en garantissant la qualité du service public et la bonne utilisation de l'argent des Parisiens. Et c'est précisément ce qui est demandé pour la commande publique, car lorsque la Ville externalise une prestation, elle reste le donneur d'ordre, elle définit le besoin, elle rédige le cahier des charges, fixe les conditions d'exécution du marché et prévoit des clauses sociales et environnementales. La Ville dispose donc de leviers déjà importants, elle peut notamment agir sur les horaires, favoriser le travail en journée ou encore exiger des conditions sociales précises.

Le groupe Communiste, mes chers collègues, reconnaît lui-même que les leviers existent mais il pense qu'ils seraient aujourd'hui insuffisamment mobilisés. Pourquoi donc ne pas commencer par mobiliser et utiliser pleinement les leviers dont la Ville dispose déjà ? A la Ville la responsabilité de contrôler, de mettre en demeure et, lorsque le contrat le prévoit, de sanctionner lorsque les conditions et les exigences sociales ne sont pas respectées. Nous devons être particulièrement exigeants sur ce point.

Enfin, et c'est un peu l'éléphant dans la pièce, surtout dans le contexte financier que connaît aujourd'hui la Ville, il y a une question de fléchage de l'argent public. Une réinternalisation générale du nettoyage mobiliserait nécessairement des moyens humains, organisationnels et budgétaires importants, et ces moyens, nous devons aussi nous demander là où ils sont le plus pertinents. Nous avons, par exemple, demandé à la Ville de Paris d'examiner sans délai les conditions d'une reprise en gestion directe des établissements de la petite enfance concernés par la Fondation de la Croix Saint-Simon ou, à défaut, de leur reprise en gestion associative au regard de la situation économique de cette structure essentielle.

La politique, mes chers collègues, ce sont donc des choix, et une question d'arbitrage se pose : quelles activités devons-nous prioritairement réinternaliser, où avons-nous le plus besoin de renforcer le service public, avec quels moyens, tout en regardant comment nous pouvons améliorer les conditions de travail des personnels du nettoyage auprès des prestataires ?

Chaque projet de réinternalisation doit donc être effectivement étudié, chiffré et comparé aux autres besoins de la collectivité. Nous avons besoin d'un diagnostic clair, d'un chiffrage précis et d'objectifs, là aussi, tout aussi précis. C'est à cette condition que nous pourrons prendre des décisions responsables pour les personnels de la Ville, pour la qualité du service public, mais aussi pour les finances de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le maire.

On ne les voit pas souvent, on ne les entend pas davantage, mais grâce à eux, nos services publics, écoles, crèches, etc., recevant du public peuvent ouvrir chaque jour. Agent de propreté, c'est une fonction indispensable et, vous le décrivez très bien dans votre proposition de délibération, c'est un travail éreintant, majoritairement effectué par des femmes, pour beaucoup à des heures où nous sommes tous encore bien au chaud chez nous. Ce sont d'ailleurs ces travaux-là qui amènent à des temps partiels jamais choisis, à du travail haché, à des contraintes de transport difficiles à supporter et la plupart du temps incompatibles avec la gestion d'une famille, d'enfants en bas âge ou d'aînés dont il faut s'occuper. Le tout étant fait par des femmes, la boucle est bouclée.

Sur ce constat, je pense que nous pouvons largement nous retrouver. Là où nous commençons à avoir des réserves, c'est sur la conclusion qui en est tirée, c'est-à-dire sur le fait de considérer que la seule réponse possible serait de réinternaliser ce qu'il reste des activités de nettoyage aujourd'hui confiées à des prestataires privés. La question n'est pas de savoir si le nettoyage est public ou privé par principe, la vraie question est de savoir comment garantir le meilleur service public dans les meilleures conditions de travail possibles au meilleur coût pour le contribuable parisien. Selon l'exposé des motifs, 86 % des 4 millions de mètres carrés de bâtiments étaient déjà nettoyés en régie publique en 2016. C'est un chiffre quand même très ancien qui aurait mérité d'être mis à jour pour traiter sérieusement cette question aujourd'hui. Il faut donc regarder site par site, marché par marché, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Ainsi, pour cette raison, nous sommes favorables à la première proposition formulée : faire d'abord un état des lieux précis du recours à la sous-traitance, des contrats, des conditions de travail, des horaires et des marchés

concernés. Cette étude nous paraît indispensable. Puis, il faudrait connaître aussi pour chaque marché le coût de la prestation, mais aussi le coût complet d'une éventuelle reprise en régie, car réinternaliser veut dire reprendre des personnels, assurer des recrutements, des formations, encadrer, assumer durablement la masse salariale, etc. Ensuite, nous pourrions juger si la réinternalisation permettait réellement d'améliorer les horaires et les conditions de travail - ne croyez pas que je plaide pour une réinternalisation, ce n'est pas le cas.

En revanche, je suis convaincue d'une chose : nous pourrions être plus exigeants sur les marchés que nous passons. Nous avons, en tant que donneurs d'ordre, des leviers importants à travers les cahiers des charges, les clauses sociales et environnementales. Nous pouvons exiger des horaires ou des conditions de travail en adéquation avec ce que nous voulons promouvoir. Pourquoi ne pas exiger systématiquement du travail en journée, des horaires continus ? Pourquoi ne pas mieux contrôler l'application des clauses sociales, renforcer les exigences relatives à la santé, à la sécurité et sanctionner les prestataires qui ne respectent pas leurs engagements ? Ainsi, je l'ai déjà dit ce matin, pas de dogmatisme, mais du pragmatisme.

Mes chers collègues, notre groupe ne nie pas les difficultés du secteur, bien au contraire. Nous pensons que la Ville doit être exemplaire, mais en l'état, nous ne soutiendrons pas ce projet de délibération, car il mérite un peu plus d'examen.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Geoffroy BOULARD pour conclure les interventions.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Un service public performant, ce n'est pas une posture idéologique, c'est un service qui garantit des rues propres. La réalité du terrain, c'est que le tout-régie prôné par le Parti communiste français est dépassé.

Aujourd'hui, parce que les effectifs publics ne suivent plus, la Ville s'appuie déjà sur des acteurs privés et associatifs comme les régies de quartier pour assurer la propreté des abords du tramway. La privatisation partielle existe donc déjà dans les faits. Pourtant, au lieu d'assurer cette complémentarité, certains persistent dans le dogme, dans un double discours hypocrite. Au C.I.A.P., ces mêmes élus communistes n'ont pas hésité dès 2015 à créer une S.E.M.O.P. pour ouvrir leur gestion privée quand les finances l'exigeaient.

Assumons ce pragmatisme au grand jour, Monsieur TIBERTI. Donnons donc aux mairies d'arrondissement le pouvoir de commander et de contrôler des marchés de propreté de proximité confiés au secteur privé, dans des obligations de résultat et des pénalités financières strictes. A nos mairies le pilotage politique et le contrôle, aux prestataires l'agilité et le résultat. C'est cela, la véritable exigence d'un service public moderne !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien, merci à tous les groupes d'avoir été raisonnables, ce qui fait qu'on est allé plus rapidement que prévu.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET et à l'ensemble du groupe Communiste pour cette proposition de délibération, ainsi qu'à celles et ceux qui ont bien voulu s'y inscrire et s'y intéresser cet après-midi.

Cela a été beaucoup dit, c'est de là que nous partons et c'est certainement la différence que nous avons avec la droite de l'hémicycle - cette fois-ci, le féminin l'emportera sur le masculin au vu de nombre de femmes concernées -, les travailleuses dont nous parlons sont peu ou pas visibles. C'est même une condition tacite de leur travail, être efficace tout en restant invisible. Olivier FAURE a été évoqué tout à l'heure, moi je vous parlerai de Florence AUBENAS, même si je m'associe tout à fait à ce qu'a dit apparemment Olivier FAURE lors du débat. Florence AUBENAS évoquait dans "Le Quai de Ouistreham", il y a une quinzaine d'années, la situation, justement, de ces femmes dites de l'ombre, de ces agentes de nettoyage confrontées à une précarité sociale, professionnelle et familiale terrible et qui a été très bien décrite cet après-midi. Et j'ai retenu de ce livre cette phrase brutale de vérité lancée par l'une des protagonistes : "Tu verras, tu deviens invisible quand tu es femme de ménage." Quinze ans après, je crois que cette phrase doit continuer de nous interpeller et qu'il est de notre devoir absolu, en tant que Ville de Paris, de regarder ces travailleuses. C'est pourquoi nous partageons amplement le diagnostic et l'ambition portée par la proposition du groupe Communiste.

Pour vous répondre, Madame de COMPREIGNAC, et pour actualiser le chiffre de 2016 que vous évoquiez, ce sont 45 % des sites qui sont opérés en régie directe au sein de la Ville. Lorsque la Ville est employeuse, effectivement, elle s'assure qu'elle porte correctement la responsabilité de leurs conditions de travail, de leur santé, de leur formation, de leur carrière et de leur rémunération. Nous sommes d'accord sur ce point. Lorsque la Ville recourt à un prestataire, cela devient singulièrement plus compliqué, même si nous avons des leviers et j'y reviendrai. Elle peut fixer des exigences, contrôler l'exécution des marchés, veiller au respect des règles de prévention, mais sans être, cependant, en contrôle direct, et c'est bien là que se posent de grandes difficultés.

Ces limites, justement, dans l'observation, dans le contrôle, nous considérons qu'elles ne doivent pas devenir des limites à nos exigences sociales. C'est tout le sens de l'accord que nous avons trouvé avec le groupe Communiste. Les amendements proposés ne retranchent rien aux objectifs politiques que vous aviez posés et nous permettent de nous donner une méthode pour les atteindre, comme cela a été très bien évoqué par mon collègue Mathieu DELMESTRE.

Un diagnostic à poser, ce sera fait "via" une étude objective, indépendante et conduite selon les standards de la recherche universitaire, probablement par l'intermédiaire d'une convention dite C.I.F.R.E. qui portera sur les contrats, les horaires et leurs effets sur la vie familiale. Les conclusions seront présentées en 1re Commission, donc dans un cadre tout à fait pluraliste politiquement, et devant l'Observatoire parisien des conditions de travail.

Ensuite, une approche sur le renouvellement des marchés. Nous n'attendrons pas les conclusions de l'étude pour commencer à travailler là-dessus. Précisément, à l'échéance des marchés, nous examinerons site par site et marché par marché - cela n'a rien de dogmatique - si les possibilités d'une reprise en régie sont réunies. Ce n'est pas si simple, on ne peut pas basculer du privé vers le public, ce que, d'ailleurs, un certain nombre de travailleuses et de travailleurs ne le souhaiteraient pas, et nous devons être certains d'assurer la continuité du service public. Nous le ferons donc en regardant de près la qualité du service, les conditions de travail et d'emploi, le coût complet pour la collectivité, marché par marché, et les conditions de reprise des personnels. Si la régie doit être examinée prioritairement, elle ne pourra et ne devra pas devenir un automatisme.

Enfin, et je crois que cela n'a pas été évoqué par les différents intervenants, il y a la prévention de la sous-traitance en cascade. Bien souvent, ce qui pose problème au-delà des marchés que nous passons, c'est le fait que les prestataires désignés recourent à de la sous-traitance. Nous entendons agir sur les conditions de travail partout où la sous-traitance est nécessaire, en tout cas exercée, en sachant que le droit de la commande publique ne permet pas d'interdire la sous-traitance et que ce n'est pas dans nos compétences. En revanche, nous proposons l'insertion de clauses qui privilégient l'exécution directe par les prestataires désignés, je le redis, qui encadrent strictement le recours aux prestataires et garantissent des conditions équivalentes et le respect de la charte sociale rappelée tout à l'heure par Raphaëlle PRIMET.

Alors oui, j'entends la qualité du service public, oui, j'entends le respect des contraintes financières, mais il s'agit d'abord d'une exigence de dignité et d'amélioration des conditions de travail que nous devons, bien sûr, à nos agents et plus largement à toutes celles et à tous ceux qui travaillent pour la collectivité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Tout d'abord, je veux remercier l'Exécutif pour les amendements proposés. On aurait aimé voter le projet de délibération en l'état, mais le texte que nous allons adopter est le fruit d'un équilibre et il nous donnera une photographie objective de la situation, ce dont nous nous réjouissons. Pour autant, je le dis clairement, pour le groupe Communiste, cette question est une priorité de la mandature.

Alors, Monsieur CANAL, vous voulez tout privatiser. Peut-être que vous voulez protéger les intérêts de vos amis les actionnaires. Vous niez la réalité. Avant de dire ce qui est bon pour les salariés, allez donc les rencontrer ! Et vous, Monsieur BOULARD, vous ne dites pas un mot de ces salariés qui sont pour vous sûrement une simple variable d'ajustement. Oui, la régie peut coûter peut-être plus cher à la Ville, mais le moins-disant n'est pas vraiment gratuit, il est payé par d'autres, par la Sécurité sociale qui soigne les os brisés, par le C.A.S.-V.P. qui aide celles et ceux qui ne "bouffent" pas à la fin du mois et par ces femmes elles-mêmes. Nous, nous proposons de payer le coût de ce que coûte vraiment le travail. Et vous avez raison sur un point, aujourd'hui, le droit ne nous permet pas d'interdire la sous-traitance dans les marchés publics, et c'est justement pour cela que nous proposons la régie ! Quand la Ville est l'employeur, il n'y a plus de sous-traitants.

Ce projet de délibération n'est qu'un début. J'en prends l'engagement ici, le groupe Communiste remettra ce sujet à l'ordre du jour autant de fois qu'il le faudra, tant qu'un seul de nos bâtiments, un seul de nos centres d'action sociale, un seul local de nos bailleurs sociaux sera nettoyé par un sous-traitant. Nous irons jusqu'au bout, et quand nous l'aurons obtenu, parce que nous l'obtiendrons, cela signifiera pour ces travailleuses et ces travailleurs des journées continues, moins de transports à des heures impossibles, moins de précarité et de meilleurs salaires. Ce jour-là, nous sifflerons la fin du bal pour ceux qui font leur beurre sur la précarité des autres, les amis de M. CANAL.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais tout d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement n° 184 de l'Exécutif, avec un avis favorable, évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 184 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, la proposition de délibération GCP 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée, je vous remercie. (2026, GCP 1).

2026 DU 85 - Evolution des statuts de la Commission du Vieux Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par les travaux… Suite de la 5e Commission.

Projet de délibération DU 85 et amendement n° 142. Il s'agit de l'évolution des statuts de la Commission du Vieux Paris.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS**.**

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le maire.

Nous examinons aujourd'hui une évolution des statuts de la Commission du Vieux Paris. Cette réforme vise à adapter le fonctionnement d'une institution ancienne et respectée, aux enjeux contemporains de notre Ville. Nous pouvons entendre cette volonté de modernisation, à condition, évidemment, que la protection du patrimoine parisien n'en pâtisse pas.

Cette question mérite d'être posée avec d'autant plus de sérieux que la Commission du Vieux Paris occupe une place particulière dans l'histoire de notre Capitale. Créée en 1897, elle est née d'une conviction qui demeure très actuelle, celle que les transformations de la Ville doivent s'appuyer sur la connaissance et le respect de son patrimoine. Depuis plus d'un siècle, la Commission accompagne l'évolution de Paris. Elle observe, étudie, documente et formule des avis éclairés sur les projets qui façonnent notre cadre de vie : adaptation au changement climatique, rénovation énergétique, transformation du bâti, évolution des usages, réhabilitation. Son expertise historique, architecturale et archéologique constitue un apport précieux pour la décision publique. Je veux à ce titre saluer Jean-François LEGARET, son président, et Martine FIGUÉROA, élue de Paris centre engagée sur le sujet.

L'action de la Commission a contribué à préserver de nombreux éléments qui font aujourd'hui la richesse et la beauté de Paris : des immeubles remarquables, des cours intérieures préservées, des vestiges archéologiques ou encore des ensembles patrimoniaux parfois méconnus. Elle rappelle que le patrimoine n'est pas seulement l'héritage du passé et qu'il est aussi une ressource pour l'attractivité de la Ville et la qualité de vie des Parisiens. Son travail porte ses fruits, car ses recommandations sont majoritairement suivies d'effets et contribuent aussi bien à la sauvegarde du patrimoine qu'à l'enrichissement architectural des projets.

A l'heure où notre Ville poursuit sa transformation urbaine, ce rôle de vigilance, de conseil et de transmission demeure plus nécessaire que jamais. Alors que le projet de délibération de juillet supprimait les élus de cette instance, la nouvelle composition proposée prévoit notamment une représentation de chaque groupe politique du Conseil de Paris, les présidents des 2e et 5e Commissions, ainsi que 20 experts et 4 membres permanents issus notamment de l'APUR, du Pavillon de l'Arsenal, du C.A.U.E. de Paris et de l'Agence Parisienne du Climat. C'est une très bonne chose.

Au fil des années, les membres de la Commission, quelles que soient leurs sensibilités, ont su travailler dans un esprit de dialogue et de recherche de l'intérêt général. Cette diversité de regards constitue à nos yeux une richesse fondamentale. Notre souhait est donc que la Commission du Vieux Paris puisse continuer à exercer sa mission dans un cadre qui intègre pleinement les élus du Conseil de Paris aux côtés des experts.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Adrien TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le maire.

Revoilà la Commission du Vieux Paris. Nous avons tous en tête qu'un premier projet de délibération a été retiré au mois de juillet, et voici à nouveau ce projet de délibération. En réalité, le seul changement par rapport à la précédente version, c'est le rajout des élus du Conseil de Paris. Sous la pression des oppositions, il a été décidé que la Commission du Vieux Paris devait absolument contenir en son sein des élus, des représentants de chaque groupe. Dont acte. Le choix est fait sous la pression des oppositions de politiser cette instance. Formidable. Le groupe Communiste y sera pour faire de la politique.

En effet, le patrimoine est une question politique, et comme toutes les questions politiques, il peut évidemment y avoir des débats, des contradictions, des oppositions. Par exemple, nous, nous ne voulons pas de la Ville-musée.

Nous ne voulons pas utiliser l'argument du patrimoine pour refuser les projets d'intérêt général. Et nous, en plus, nous savons que la droite parisienne n'a pas de leçons à donner sur le patrimoine dans cette Ville, au vu des destructions qu'elle a menées pendant les plus de 100 ans où elle a été majoritaire dans cette Assemblée. Si on relit tous les comptes rendus de la Commission du Vieux Paris depuis sa création, on constate qu'ils ont pendant plus de 100 ans documenté vos destructions, les destructions de ceux qui siégeaient sur vos bancs.

Nous, nous irons à la Commission du Vieux Paris non pas pour l'utiliser, par exemple contre le logement social ou contre les projets d'intérêt général, mais pour que notre Ville continue à vivre dans le respect de son patrimoine et dans le respect de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commission du Vieux Paris est une institution parisienne singulière et indémodable. Elle a été créée en 1897 et elle traverse les décennies, les mandatures et les transformations de notre ville en ayant une mission qui, elle, n'a jamais perdu de son importance : veiller sur le patrimoine parisien.

Je voudrais commencer mon propos en saluant le travail de celles et ceux qui font vivre cette commission et tout particulièrement son président, Jean-François LEGARET.

La C.V.P., ce sont des experts, des architectes, des historiens, mais aussi des élus et des représentants de la société civile qui portent un regard indispensable sur les transformations de Paris. C'est précisément pour cela que nous avons été particulièrement attentifs à l'évolution de ses statuts. Au départ, je rappelle que le projet prévoyait de supprimer le véritable collège des élus du Conseil de Paris. Il aura fallu une forte mobilisation des associations de défense du patrimoine et des élus pour que cette disposition soit finalement corrigée et que la représentation de chaque groupe politique soit réintroduite, ce dont nous nous réjouissons. En effet, le patrimoine appartient à tous les Parisiens et sa protection ne peut pas être l'affaire d'une seule majorité, d'une seule administration ou de quelques spécialistes. Elle doit rester une responsabilité collective.

Mais cette évolution des statuts nous conduit à poser une question beaucoup plus fondamentale : pourquoi, dans cette nouvelle organisation, le patrimoine semble-t-il progressivement perdre sa place propre dans l'organisation politique de la Ville ? Nous regrettons profondément qu'il n'y ait plus aujourd'hui d'adjoint au Maire spécifiquement chargé du patrimoine, même si Dominique KIELEMOËS prend sa délégation avec beaucoup de sérieux et de responsabilité.

Nous regrettons tout autant que cette compétence soit désormais rattachée à la Direction de l'urbanisme, car le patrimoine, ce n'est pas simplement une question d'urbanisme. Un bâtiment ancien n'est pas seulement une parcelle. Une façade, ce n'est pas seulement un alignement. Une église, un hôtel particulier, une cour, une fontaine ou un immeuble remarquable ne sont pas seulement des objets urbains, ils racontent Paris, ils racontent son histoire, son architecture, ses habitants, ses artistes, ses savoir-faire. Réduire le patrimoine à une préoccupation urbanistique, c'est prendre le risque de perdre ce qui fait précisément sa valeur, sa dimension historique, culturelle et artistique. Et c'est là que la Commission du Vieux Paris est irremplaçable, car elle apporte cette profondeur historique et cette expertise patrimoniale dont les projets urbains ont besoin.

Alors oui, nous devons faire évoluer la C.V.P., oui, nous devons tenir compte du changement climatique, de la rénovation énergétique et de l'évolution des usages, mais adapter le patrimoine au XXIe siècle ne signifie pas adapter le patrimoine à l'urbanisme. Cela signifie qu'il faut trouver les moyens de préserver ce qui doit l'être tout en permettant à Paris de continuer à vivre et à évoluer, et c'est précisément pour cela que nous avons besoin d'une commission forte, indépendante, pluraliste et reconnue.

Je veux également remercier les associations patrimoniales et tous les lanceurs d'alerte qui œuvrent sans relâche pour défendre notre patrimoine parisien. La Commission du Vieux Paris n'est pas un vestige du passé, elle est précisément l'un des outils qui doit nous permettre de transmettre Paris au futur sans lui faire perdre son âme. Paris ne doit pas être seulement aménagé, Paris doit être préservé, compris et transmis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le maire, chers collègues, la Commission du Vieux Paris va fêter ses 130 ans. Elle a pour but premier d'examiner les permis de démolir. En moyenne, 4.000 permis de démolir sont déposés à la Direction de l'urbanisme de Paris chaque année. Après avoir débattu, elle émet un avis consultatif dans le souci du respect et de la valorisation du patrimoine parisien.

Cette tâche, qui intéresse les Parisiens, est pourtant régulièrement remise en cause par l'Exécutif parisien, qui ne cesse de vouloir la réformer. En 2014 d'abord, puis en 2020, l'ancienne Maire de Paris a créé les conditions permettant de déstabiliser la Commission, jusqu'à sembler vouloir la supprimer. Le Conseil de Paris en avait alors décidé autrement, mais la Commission du Vieux Paris avait néanmoins subi un changement de ses statuts et une suspension de ses séances pendant un an avant de reprendre son travail. En 2026, soit 5 ans plus tard, la Commission est une nouvelle fois remise en cause par une prise de position arbitraire du Maire de Paris visant à la suppression pure et simple du collège des élus dans la répartition tripartite de la Commission. Je salue l'abandon de ce premier projet présenté en juin dernier, qui a suscité beaucoup de critiques. Soustraire le collège des élus, présent depuis la création de la Commission du Vieux Paris, a provoqué une mobilisation sans précédent.

L'objectif de ces déstabilisations répétées serait-il de museler la Commission ? Je m'interroge. Comment le Conseil de Paris aurait-il pu voter un projet de délibération qui l'excluait lui-même en sabordant son propre collège d'élus ? Les élus souhaitent un dialogue constructif, proactif pour le patrimoine, toujours plus inclusif, et un échange constant avec les Parisiens, en un mot, "de tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressant l'histoire de Paris et son aspect pittoresque." L'auteur de ces mots, le Conseiller municipal Alfred Lamouroux, à l'origine de la fondation de la Commission du Vieux Paris, insiste sur le rôle central des élus dans cette instance, car ils sont en contact quotidien avec les habitants et échangent souvent sur le patrimoine, sa préservation et son avenir.

Aujourd'hui, il s'agit de soumettre à nouveau à notre Assemblée de nouveaux statuts. Outre le maintien du collège des élus, dont nous désapprouvons que le nombre soit réduit, nous avons obtenu le maintien de plusieurs amendements que nous avions proposés à l'Exécutif, et c'est une bonne chose. En revanche, nous regrettons que notre proposition d'un collège d'experts majoritairement composé d'experts du patrimoine bâti soit abandonnée. L'essence même de la vocation de la Commission est de préserver et de valoriser le patrimoine bâti et, le cas échéant, végétal. L'indépendance de cette institution est garante de son expertise et de la qualité de ses débats. Ses résolutions sont toujours motivées avec pertinence et elles méritent d'être écoutées. Parfois, la Commission sonne l'alarme, à juste titre, sur des sites emblématiques, sur les dangers que peuvent faire courir les démolitions, sur l'altération d'immeubles remarquables ou classés ou sur des projets menaçant l'équilibre et l'harmonie d'un tissu urbain dense et ancien.

Notre Ville est composée de monuments qui font sa richesse et sa renommée, mais aussi d'un petit patrimoine foisonnant qui constitue autant de repères pour les Parisiens et fonde l'identité de leur Ville. Si des évolutions sont nécessaires parce que la lecture du patrimoine change avec le temps et que sa perception par la société change également, il y a des lieux, des immeubles, des objets, des détails patrimoniaux qui conservent le sens du sacré.

Nous attendons avec impatience de reprendre nos travaux à la Commission du Vieux Paris en lien avec le service Archéologie, sous la présidence de Jean-François LEGARET, car les mois passent et les dossiers en souffrance d'expertise patrimoniale n'ont pas été étudiés depuis les élections municipales de mars dernier.

Avec mon groupe Paris Liberté, nous voterons donc ces nouveaux statuts de la Commission du Vieux Paris, et pourtant, nous vous assurons de notre vigilance pleine et entière pour les mois à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'en profite pour dire quelque chose. Madame BIRABEN, je vous entends mais on a déjà eu ce débat, les élus n'y allaient pas, à l'exception de M. MEUNIER et de Mme Corine FAUGERON. Les élus n'y allaient pas. Ainsi, je le dis à tous ceux qui en sont membres et qui ont exigé d'en être membres, je veillerai à leur assiduité. Il y a des élus qui étaient désignés à la C.V.P. et qui n'y ont pas mis les pieds pendant toute une mandature !

Voilà, c'est donc pour une responsabilisation collective. La mienne, c'est de vous avoir écoutés et d'avoir réintégré le collège d'élus. La vôtre, pour les représentants de vos groupes, ce sera de vous assurer qu'ils y participent.

Monsieur MEUNIER, à vous.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire.

La commission du Vieux Paris, c'est une vieille affaire. Moi, je suis élu depuis 2020, et des gens très informés, des proches de Bertrand DELANOË, m'ont raconté un peu l'histoire de la Commission du Vieux Paris quand je suis arrivé, parce que j'avais… Voilà ! Ils m'ont expliqué un peu l'histoire. Evidemment, cela a toujours été une sorte de petit contre-pouvoir, car vous avez une commission d'experts avec des élus, donc oui, Monsieur TIBERTI, avec aussi un angle politique, et c'est toute la richesse de cette Commission, depuis d'ailleurs sa création il y a plus de 100 ans.

Quand il y a eu les fameux "Réinventer Paris" en 2014, et là, ce n'était pas du logement social, Monsieur TIBERTI, c'étaient principalement des grands bureaux, oui, la Commission du Vieux Paris a commencé à gonfler son rôle de contre-pouvoir interne, même si cela reste un avis. Mais il est sûr qu'un avis rendu par des grands experts et des élus, on est quand même un peu obligé d'en tenir compte. Je ne veux pas le citer deux fois pendant ce Conseil, mais un ancien adjoint à l'urbanisme avait commencé à se dire : "Il y en a 'marre' de la Commission du Vieux Paris,

je m'assois sur ses décisions." Et tous ses avis, "boum", "boum", tombaient les uns après les autres, avec des permis qui, clairement, faisaient comme si cela n'existait pas.

D'ailleurs, en 2020, il y avait déjà eu un projet de changement de statut, et c'était M. le Maire actuel qui était adjoint à l'urbanisme. Même chose, il y avait eu une petite bronca et on entendait : "Arrêtez de vouloir à chaque fois enlever du pouvoir à cette pauvre Commission, qui essaie de participer comme elle le peut à la beauté de cette Ville". Et c'est quand même quelque chose qui devrait nous guider, parce que nous, on va partir et cette Ville va rester.

Aussi, je dois dire, et je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, car une fois que vous avez pris acte que vous ne pourriez pas amoindrir le pouvoir de cette Commission, vous avez joué le jeu du dialogue avec elle et vous avez clairement donné l'instruction à vos services et votre cabinet de jouer le jeu et d'écouter ce qu'elle avait à dire. Cela a été un mandat exceptionnel grâce notamment au président LEGARET et grâce aussi à ce travail et à cette confiance réciproque retrouvée.

Après, on a pu faire évoluer les dossiers et, finalement, très peu de dossiers pour lesquels la Commission a rendu un avis négatif n'ont pas été levés, parce que les porteurs de projet ont fait évoluer les projets dans le bon sens ou parce que la Direction de l'Urbanisme suivait l'avis de la Commission. Il y a parfois eu des divergences, peut-être une dizaine sur toute la mandature, et c'est le politique, à la fin, qui prenait sa décision. Je pense notamment, dans le 15e, à un retrait d'alignement désastreux car on a détruit une maison pour faire un grand immeuble, mais le politique a dit : "J'assume et je vais contre la décision de la Commission du Vieux Paris". C'est donc aussi possible.

Toute cette dialectique était fructueuse et c'est pour cela qu'on est tous tombés de notre chaise quand la personne qui avait participé à ce dialogue, Monsieur le Maire, est devenue Maire. "Boum", on avait l'impression de revenir en arrière et c'était vraiment l'incompréhension.

Ceci est derrière nous. Moi, je suis ravi qu'on retrouve de bonnes relations de travail. Je dois dire qu'il n'y avait pas que Corine FAUGERON et moi. Anne BIRABEN était présente, René-François BERNARD également. Certains élus tournaient. Il y avait d'anciens élus qui apportaient leur expérience. Ce petit monde constituait une très belle communauté et il aurait été très dommage de la dissoudre. D'ailleurs, même l'adjointe au patrimoine Karen TAÏEB, je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'elle dit, mais, pour le coup, on trouvait toujours des consensus avec elle au sein de cette Commission.

Ainsi, longue vie à la Commission du Vieux Paris. Je n'aurai pas le plaisir d'y siéger comme titulaire, mais je sais que Sabrina NOURI, ma collègue de la 5e Commission, y fera un travail formidable et assidu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le maire.

Réformer la Commission du Vieux Paris était utile. Ses statuts dataient de 2020, donc d'avant l'adoption du P.L.U. bioclimatique, et le texte qui est présenté aujourd'hui est un texte juste, comme en attestent les prises de parole précédentes.

Ce texte est juste dans sa composition, avec un représentant par groupe politique, majorité comme opposition, aux côtés de 20 experts. Ce texte est juste, car il garantit la liberté de la Commission de rendre des avis. Ce texte est juste, car il rend les avis de cette Commission plus utiles, dans un délai de 3 mois, la Commission s'exprimant dans un moment où le projet peut encore changer. Ses bilans annuels montrent que ses recommandations sont majoritairement suivies d'effets. Enfin, ce texte est juste, car ses règles de déontologie ont été améliorées. Les experts de la Commission sont des architectes, des historiens, des paysagistes qui peuvent aussi intervenir sur des projets parisiens. Des mandats de 3 ans et une indemnité liée à la présence vont dans le même sens, celui d'une commission qui se renouvelle et qui siège, comme l'a rappelé le Maire de Paris.

Il reste la question de fond, celle de la transition écologique, désormais inscrite dans ses missions. Certains peuvent y voir une dilution du patrimoine, mais moi, j'ai la conviction qu'il s'agit de l'inverse. La question climatique est déjà présente dans les dossiers examinés par la C.V.P., et mieux vaut que la Commission ait la compétence et la légitimité pour y répondre avec l'Agence Parisienne du Climat à sa table, ainsi qu'au sein du conseil d'experts.

Mes chers collègues, la Commission du Vieux Paris conseille. Les élus décident et en répondent devant les Parisiennes et les Parisiens. Cet équilibre suppose une commission libre de ses avis et une municipalité qui accepte de les entendre, de les discuter. Ce texte tient les deux et notre groupe votera ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Dernière intervention, Mme Sabrina NOURI pour deux minutes.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Ecoutez, je découvre, en tant que nouvelle élue, cette Commission du Vieux Paris, je suis agréablement surprise et serai ravie d'y siéger. D'ailleurs, je tiens à remercier Emile MEUNIER qui me transmet ce flambeau et j'espère être aussi assidue que lui.

En cas d'indisponibilité, de maladie ou de conflit d'agendas, une sensibilité politique entière peut donc être absente des débats, et cela pourrait arriver durant la mandature. Le pluralisme ne peut pas dépendre de la disponibilité d'une seule personne et c'est pourquoi nous avons déposé un amendement, afin d'avoir un suppléant, tout simplement. Je pense que c'est un amendement simple et raisonnable qui permet à chaque groupe de désigner, aux côtés de son titulaire, un suppléant. C'est donc une garantie démocratique.

Si cet amendement est adopté, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération. S'il est refusé, ce serait dommage de nous abstenir, car je découvre cette Commission, tout en regrettant aussi que les Parisiennes et les Parisiens, majoritairement, ne la connaissent pas. Peut-être que l'on gagnerait à la faire connaître, car elle est extrêmement intéressante et porte sur des projets importants pour le patrimoine, l'architecture et l'avenir urbain de notre Capitale. J'espère donc que vous pourrez accéder à notre amendement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

François VAUGLIN pour vous répondre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis heureux que le débat sur cette Commission du Vieux Paris soit apaisé et constructif, à l'image de ce qu'a voulu le Maire en entendant les critiques qui ont été portées à l'encontre de la dernière proposition avant l'été et en retirant ce projet de délibération pour lui donner le temps d'être maturé avec l'ensemble des groupes, alors que nous avions d'ailleurs une majorité pour la voter. Ce n'était donc pas une question de majorité, mais vraiment une volonté que les questions patrimoniales soient discutées et partagées entre l'ensemble des groupes. Nous revenons donc avec ces statuts dont j'entends qu'ils font consensus, et je m'en félicite.

Je tiens à dire aussi que l'évolution des statuts porte des enjeux contemporains. Si cette Commission a été créée il y a 130 ans, c'était pour s'opposer aux destructions systématiques d'immeubles par le baron Haussmann qui réalisait de grandes percées. A ce moment-là, on se disait qu'on y allait peut-être un peu trop fort. C'est ainsi que cette Commission a été créée. Aujourd'hui, les enjeux de notre Ville ne sont évidemment plus ceux-ci, mais cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas des enjeux de patrimoine à défendre, et la Commission sera toujours là pour le faire. Elle s'intéressera aussi aux enjeux de transition écologique et d'adaptation du bâti au changement climatique, ainsi qu'aux questions d'esthétique contemporaine.

Les nouveaux statuts proposent de resserrer la composition de la Commission avec 35 membres. Vous le concéderez, c'est un resserrement tout relatif, car 35 membres pour discuter techniquement sur des dossiers complexes, c'est beaucoup, mais c'est bien comme cela. Il y a une vingtaine de personnalités qualifiées, les représentants de chaque groupe des 2e et 5e Commissions, Dominique KIELEMOËS, ès qualités, ainsi que l'APUR, le C.A.U.E., le Pavillon de l'Arsenal et l'Agence Parisienne du Climat.

Pour lutter contre l'absentéisme de certains, étant précisé que certains élus ne venaient jamais, comme le Maire l'a rappelé, et certaines personnalités qualifiées ne venaient jamais non plus, plutôt que de mettre en place un système de suppléance comme le propose le vœu du NPP, nous avons préféré limiter le nombre de mandats dans le temps, pour que ce soit un engagement réel. Mais limiter, c'est tout relatif, puisque chaque membre peut être renouvelé trois fois, ce qui laisse tout de même du temps pour s'épanouir dans cette Commission. Et quand une personne est absente sans s'excuser quatre fois de suite, cela entraîne un remplacement automatique, ce qui n'est pas dramatique non plus.

A partir de là, il nous a semblé important aussi d'introduire des règles de déontologie, qui sont des règles de base. Je prends un exemple fictif : un architecte membre de cette Commission et qui porte, en tant qu'architecte, un dossier examiné par la Commission doit évidemment se déporter. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant.

Un petit encadrement des délais d'examen, pour ne pas mettre en danger les délais de délivrance des permis de construire. Vous connaissez les besoins de simplification et d'accélération que portent souvent les porteurs de projet.

Voilà, chers collègues, pour cette modification et pour le projet de délibération qui vous est proposé.

Je tiens d'ailleurs à dire, pour celles et ceux qui se sont inquiétés de ce que, pendant ces quelques mois, la Commission n'a pas pu se réunir, nous avons néanmoins bénéficié du travail du D.H.A.A.P. qui prépare les réunions de la Commission du Vieux Paris, pour éviter de faire des bêtises. Mais je vous rassure, je crois qu'aucune n'a été faite lorsque nous avons délivré des permis sur des bâtiments à enjeux patrimoniaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 142 est maintenu, j'imagine ? Oui. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 142 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci à tous. (2026, DU 85).

2026 DU 88 - Z.A.C. "Bédier-Oudiné" (13e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée du projet et un dossier de demande de permis d'aménager (secteur Oudiné).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 88.

Z.A.C. "Bédier-Oudiné", avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée et demande de permis d'aménager.

La parole est à Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Je veux commencer en le disant clairement, nous sommes favorables à ce projet d'aménagement de Bédier-Oudiné, ce qui nous permettra, une fois le vote acquis, de nous intéresser au fond du problème. Nous y sommes d'autant plus favorables que le projet qui nous est présenté aujourd'hui est, à bien des égards, meilleur que celui qui avait été initialement imaginé par votre collectivité. Il est moins dense, plus sobre, plus végétalisé et davantage respectueux de l'existant. C'est exactement le type d'évolution que nous devons encourager dans nos projets urbains. C'est aussi un projet qui doit permettre de désenclaver ce quartier et de créer de véritables espaces de rencontre. Oui, c'est un beau projet écologique et urbain.

Mais cela ne nous empêche pas d'avoir un désaccord important sur un aspect de sa programmation : la place considérable accordée au bail réel solidaire. Je sais qu'on va nous répondre que le B.R.S. permet de dissocier le foncier du bâti, de diminuer le prix d'achat et d'encadrer la revente. Très bien. Mais posons-nous quand même une question politique : à quoi voulons-nous consacrer prioritairement l'argent public et le foncier public à Paris ? Le B.R.S. reste un dispositif d'accession à la propriété, et lorsqu'il est utilisé aussi parcimonieusement qu'aujourd'hui à l'échelle d'une ville comme Paris, personne ne peut sérieusement prétendre qu'il va enrayer la spéculation immobilière parisienne. Il permet à quelques ménages d'acheter moins cher, c'est vrai, mais il ne transforme pas structurellement le marché.

Je m'interroge surtout sur cette volonté de vouloir retenir à Paris des ménages de classe moyenne, voire de classe moyenne supérieure, qui souhaitent absolument devenir propriétaires. Est-ce vraiment à la puissance publique d'utiliser ces moyens pour leur permettre de se constituer un patrimoine ? Je n'en suis pas convaincu. Notre responsabilité première devrait être de permettre à ces ménages d'habiter Paris durablement sans être obligés d'acheter. Pour cela, nous disposons d'un outil formidable : le logement locatif social dans toute la diversité de ces catégories, y compris le logement intermédiaire. Autrement dit, plutôt que de mobiliser l'argent public pour faciliter la constitution d'une épargne immobilière privée, utilisons-le pour constituer durablement un patrimoine collectif de logements abordables.

Je vous rappelle les chiffres de l'étude qui a été faite à partir des données des Restos du Cœur : un nombre de personnes en précarité résidentielle qui a explosé, avec des enfants et des adolescents surreprésentés, et une hausse des loyers de 10 % a un impact allant jusqu'à 18 % sur la précarité résidentielle. Notre "job" est donc de stabiliser prioritairement les prix des locations du logement, et cette question devient particulièrement sensible à Bédier-Oudiné.

En effet, regardons les chiffres de ce projet de délibération : 156 logements sociaux existants vont être démolis, et que reconstruisons-nous ? 276 logements, certes, mais parmi eux, seulement 103 logements sociaux contre 173 en bail réel solidaire. Ainsi, le B.R.S. ne vient pas simplement compléter l'offre de logements sociaux. Dans les faits, il accompagne ici une diminution du nombre de logements sociaux remplacés. C'est là que, pour moi, se trouve une profonde injustice, parce que derrière ces chiffres, il y a l'histoire de ce quartier. Pendant des décennies, des familles populaires ont vécu ici, elles ont vécu dans ces immeubles vieillissants, dans un quartier enclavé, très minéral, avec des équipements parfois vétustes et inadaptés, ce que reconnaît d'ailleurs explicitement le projet de délibération. Et maintenant que la puissance publique investit enfin massivement, maintenant que nous allons végétaliser, maintenant que nous allons créer des îlots de fraîcheur, maintenant que nous allons rénover l'école, maintenant que

nous allons créer des places, des venelles piétonnes, des espaces pour se rencontrer, jouer, pique-niquer, ce sont précisément les logements accessibles aux ménages les plus modestes qui diminuent.

La rénovation urbaine ne peut pas consister à dire aux habitants les plus modestes : "Vous avez supporté pendant des années les difficultés de ce quartier, et maintenant qu'il devient agréable à vivre, d'autres vont pouvoir prendre votre place". La transformation écologique de Paris doit être aussi une transformation sociale. Les quartiers populaires ont le droit à l'écologie sans perdre leur caractère populaire.

Nous voterons donc, vous l'avez compris, pour ce projet de délibération et ce projet d'aménagement. Mais nous le faisons en disant très clairement que nous aurions souhaité que cette ambition écologique s'accompagne de la même ambition sociale et notamment du maintien, au minimum, du nombre de logements sociaux qui existaient avant l'opération. Parce qu'une ville écologique qui repousse progressivement les plus modestes à ses marges n'est pas une ville écologiquement réussie. Notre ambition doit être de transformer les quartiers sans remplacer celles et ceux qui les habitent. En deux mots, le logement public et les deniers publics ne doivent pas servir à encourager et à intensifier la gentrification.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

François VAUGLIN, pour répondre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

L'objet de ce projet de délibération, c'est d'émettre un avis sur une étude d'impact actualisée et j'entends dans votre intervention une critique en règle du B.R.S. Je crains donc que ma réponse ne suffise pas à vous convaincre. Pour nous, c'est un instrument de mixité sociale. Cela s'adresse à une partie de la population qui n'a pas les moyens de se loger dans le privé et qui est au-dessus des critères du logement social. C'est toute une frange de notre population qui est importante et qui doit aussi être prise en compte.

Je voudrais vous rassurer sur les locataires qui sont actuellement en place et qui bénéficieront d'un principe du droit au retour. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est mise en place, elle rencontre tous les locataires, recueille leurs souhaits de logement. Le locataire peut demander à revenir ou à être relogé dans le même quartier ou ailleurs, chez le même bailleur ou chez un autre. En pratique, ce travail nous montre qu'environ la moitié des locataires demandent à bénéficier de cela, et d'ailleurs, certains d'entre eux profitent de ces relogements pour ne pas demander leur retour ou aller dans un autre quartier.

De ce fait, les chiffres que vous avez évoqués sur l'évolution du nombre de logements sociaux ne devraient a priori pas poser de problème pour réintégrer tous les locataires qui souhaiteront être réintégrés. En complément, nous créons une offre pour les classes intermédiaires à travers les B.R.S. C'est donc un projet équilibré.

Je n'ai pas entendu de critique sur l'étude d'impact. C'est le signe qu'elle a été bien faite et bien prise en compte par la Ville, et j'en remercie la Direction de l'Urbanisme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 88).

2026 DU 97 - Cession de l'immeuble 67, boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 97 et l'amendement technique n° 173. Il s'agit de la cession d'un immeuble au 67, boulevard de Montmorency.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, je souhaitais revenir sur la vente du 6,7 boulevard de Montmorency dans le 16e arrondissement, car derrière ce projet de délibération immobilier, il y a une question beaucoup plus importante : que voulons-nous faire du patrimoine culturel à Paris ?

Cet hôtel particulier n'est pas un hôtel, un immeuble comme les autres, c'est l'ancienne maison des frères Goncourt. Jules et Edmond de Goncourt y ont vécu et travaillé, ils y ont constitué leur collection et ils ont reçu le monde littéraire de leur époque. Surtout, la Ville de Paris n'a pas acquis cet hôtel particulier par hasard, elle en est devenue propriétaire dans les années 1930 à la suite d'un legs précisément dans l'objectif de perpétuer la mémoire de ses occupants. C'est écrit dans les documents d'urbanisme de la Ville, et pendant des décennies, cette vocation a

continué à vivre. Depuis 2007, la Ville y accueillait la Maison des écrivains et de la littérature, et depuis 2019, la Société littéraire des Goncourt occupait également les locaux.

Puis, en 2025, tout s'arrête. La Ville négocie le départ anticipé de la Société littéraire des Goncourt, lui verse près de 40.000 euros d'indemnité et libère le bâtiment. Quelques mois plus tard, elle nous explique que puisque le bâtiment est vacant et qu'on n'a pas pu y mettre des logements sociaux, elle n'a plus d'intérêt à le conserver. Mais c'est exactement l'inverse : si ce lieu est aujourd'hui vide, c'est parce que la Ville a décidé d'en faire partir ses occupants. Et maintenant, elle nous demande de considérer cette vacance comme la justification de la vente.

Je trouve cette logique profondément contestable, car nous ne parlons pas ici d'un actif immobilier quelconque, nous parlons d'un lieu qui porte une mémoire littéraire exceptionnelle, un lieu que la Ville avait acquis pour le préserver et qui a encore récemment accueilli des institutions et des activités consacrées à la littérature. Oui, il y a une valeur immobilière, oui, il y a des contraintes, oui, un bâtiment ancien coûte cher à retenir, mais le patrimoine d'une ville ne peut pas être regardé uniquement à travers le produit d'une cession. Quand Paris vend un tel lieu, elle ne vend pas seulement des mètres carrés, elle vend une part de son histoire.

Ce qui me choque surtout, c'est que la question de son avenir culturel semble avoir été refermée avant même d'être réellement posée. Pourquoi ne pas avoir recherché un projet culturel pérenne, surtout dans cette partie du 16e ? Pourquoi ne pas avoir recherché un partenariat avec le monde littéraire ? Pourquoi ne pas avoir imaginé un lieu consacré à la mémoire des Goncourt, à la création littéraire, aux écrivains ou à la transmission ? Pourquoi la seule perspective proposée aux Parisiens est-elle finalement celle d'une vente ? La Ville de Paris devrait être la première gardienne de son patrimoine, elle devrait transmettre et non pas liquider.

Je regrette donc profondément que la Ville de Paris ait choisi la vente plutôt que la transmission, et je le dis avec d'autant plus de force que nous sommes dans le 16e arrondissement, un arrondissement qui porte une part considérable de l'histoire culturelle et littéraire de Paris. Le 67, boulevard de Montmorency ne devrait pas devenir simplement l'adresse privée d'un nouveau propriétaire, il devrait rester ce qu'il a été pendant plus d'un siècle, un lieu de mémoire, de culture et de littérature. C'est cela que nous sommes en train de perdre aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le maire.

Il existe des ventes qui rapportent de l'argent, c'est vrai, Monsieur le Maire, mais il existe aussi des ventes qui appauvrissent une ville, et la maison des frères Goncourt appartient à cette seconde catégorie.

Au 67, boulevard de Montmorency, vous ne vendez pas un immeuble quelconque, vous vendez un lieu de l'histoire littéraire parisienne. C'est là que se réunissaient Zola, Maupassant, Daudet et bien d'autres. Pendant près de 20 ans, ce bâtiment a accueilli la Maison des écrivains et de la littérature, et vous osez aujourd'hui écrire dans ce projet de délibération que ce bien ne présente plus d'intérêt pour le service public parisien. Aucun intérêt public. La littérature n'aurait donc aucun intérêt public ? La transmission de notre histoire n'aurait aucun intérêt public ? L'éducation artistique n'aurait aucun intérêt public ? Mais enfin, que reste-t-il de l'intérêt public dans votre politique ? Vous ouvrez la porte à la vente du Parc des Princes, vous laissez L.V.M.H. financer et piloter les réaménagements des rues autour de son futur magasin et, maintenant, vous vendez la maison des Goncourt pour en faire la résidence privée d'une famille fortunée.

A chaque fois, c'est le même refrain. Le patrimoine public serait trop coûteux ? Augmentez la taxe foncière. Le public serait trop compliqué et trop coûteux aussi ? Augmentez la taxe foncière. Et le privé serait toujours la solution ? Non, augmentez la taxe foncière. Mais le privé ne protège pas notre patrimoine commun, il se l'approprie. Votre dossier reconnaît pourtant que ce bâtiment se trouve dans un secteur hyperdéficitaire en logements sociaux. Vous écartez le logement social, parce qu'un seul grand logement pourrait être créé. Mais une grande famille populaire n'aurait-elle pas le droit, elle aussi, d'habiter le 16e arrondissement ?

Avez-vous sérieusement étudié une résidence d'écrivain, un lieu consacré à la littérature, un équipement culturel ou un projet associant création et hébergement ? Non. Vous avez étudié la vente. Sept offres ont été déposées, mais vous ne nous en présentez que deux. Le prix retenu dépasse l'estimation des domaines de seulement 237.900 euros et le projet de délibération permet encore à l'acquéreur d'être remplacé par une personne physique ou morale avec l'accord du Maire, donc avec votre accord. Vous nous promettez une résidence familiale, mais vous autorisez déjà qu'une société puisse se substituer à l'acheteur. Où est la garantie, où est la transparence, où est l'intérêt public ? Une recette budgétaire est encaissée une fois, un patrimoine perdu l'est pour toujours !

A force de vendre les lieux qui racontent Paris, il ne restera bientôt de notre histoire que des plaques commémoratives vissées sur les façades de propriétés privées. Le Parc des Princes au plus offrant, l'espace public au service de L.V.M.H. et d'autres, la maison des Goncourt transformée en résidence privée, voilà votre projet, une ville mise aux enchères, morceau par morceau. Paris n'est pas à vendre, son histoire n'est pas un produit de luxe. Nous bien évidemment contre ce projet de délibération, contre cette cession.

Je vous remercie.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le maire François VAUGLIN, il y a visiblement des oppositions. Vous avez peut-être trouvé des arguments pour pouvoir les convaincre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Je suis surpris de ces oppositions et j'ai entendu beaucoup de contrevérités ou, du moins, des inexactitudes. La maison des Goncourt, vous l'avez rappelé, Madame LECOUTURIER, c'est un legs de 1938 qui avait été fait à la Ville de Paris - cela remonte à un peu loin -, et ce legs visait à y installer l'Académie des Goncourt, ce qui n'a jamais été fait. Jamais. Quand nous sommes arrivés en 2000, la résidence était occupée par un préfet, puis par sa veuve. Ensuite, pour essayer d'honorer la mémoire de ce legs 70 ans après, la Ville a étudié la création sur place d'un équipement à vocation littéraire. Mais les contraintes bâtimentaires sont ce qu'elles sont et, en l'occurrence, nous avons pu y installer une association qui était la Maison des écrivains et de la littérature qui, contrairement à ce qui a été dit, n'a pas été chassée par la Ville mais a cessé ses difficultés à la suite de difficultés financières.

De quoi parle-t-on ? On parle d'un bâtiment qui dispose d'un accès direct depuis le boulevard de Montmorency, mais qui est soumis au règlement de l'Association syndicale de la villa Montmorency. C'est donc tout de même encadré, et quand j'entends le NPP qui nous dit qu'il nous faut nous inscrire là-dedans, je suis assez surpris, car ce règlement interdit la création de logements de moins de 150 mètres carrés. Sinon, ce n'est pas digne du quartier. Je suis donc quand même très surpris de votre position. Par ailleurs, cet immeuble doit respecter des restrictions très fortes pour assurer la tranquillité du voisinage, etc. Bref, vous voyez dans quel quartier on se trouve.

En l'occurrence, la Ville a essayé de le vendre, car on a regardé pour faire du logement social, y compris de plus de 150 mètres carrés, mais sortir un logement social, même pour une grande famille, au prix de 5,7 millions d'euros… Je vous garantis qu'avec Jacques BAUDRIER, nous avons vu que nous avions la possibilité de sortir beaucoup plus de logements sociaux pour beaucoup plus de familles et à un prix bien inférieur à 5,7 millions.

Ainsi, à l'inverse de ce que vous avez dit, c'est une excellente gestion du patrimoine de la Ville que de le mettre en vente et, avec ce dispositif qu'est la vente notariale interactive, d'arriver à dépasser le prix des domaines, en sachant qu'on le dépasse de 15 %. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle qui nous permettra de faire beaucoup de logements sociaux, y compris dans le 16e...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix ce projet de délibération, il me faut mettre aux voix un amendement technique déposé par l'Exécutif, le n° 173.

M. François VAUGLIN, adjoint. - … le nom de l'acquéreur.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est parfait.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 173.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 173 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 97 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DU 97).

2026 DU 126 - Cession des droits de la Ville sur le mur pignon et son assiette foncière séparant le 130, rue La Boétie du terrain non bâti situé au droit du 128, rue La Boétie. - Abrogation partielle d'alignement (8e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous vous proposons maintenant de passer au projet de délibération DU 126, en sachant qu'il y aura aussi un amendement technique, qui concerne une cession des droits de la Ville sur le mur pignon et son assiette foncière séparant le 130, rue La Boétie d'un terrain non bâti.

Je donne la parole à… Personne, en fait. Ah, il y a un amendement technique, pardon.

La parole est donc à François VAUGLIN, Monsieur le maire.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Oui, c'est un amendement technique, vous l'avez dit, et il n'y a donc pas de sujet. Il s'agit simplement de joindre au projet de délibération l'avis favorable du Conseil du patrimoine.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si on peut joindre des avis favorables, c'est parfait.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 174 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 126 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DU 126).

2026 DU 134 - Prorogation d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'ai le projet DU 134, avec une demande de prise de parole et c'est M. Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération pourrait sembler assez technique. Il s'agit simplement de proroger de 12 mois, jusqu'au 18 septembre 2027, un protocole transactionnel conclu avec la Société hôtelière Paris les Halles. Mais derrière ces 12 mois supplémentaires, il y a tout de même une histoire qui dure depuis 2012.

C'est en effet le 27 février 2012 que la S.H.P.H. a été expropriée dans le cadre de l'opération de réaménagement des Halles - cela fait un certain temps. Cette expropriation s'accompagnait d'une obligation de reconstituer 61 places de stationnement, 26 sous l'hôtel, et 35 dans le parking Berger. 14 ans plus tard, nous sommes donc en train de régler encore les conditions permettant de restituer 23 places sous le Novotel des Halles. Or, le protocole de 2025 avait déjà précisément pour objectif de solder cette situation. Il prévoyait que les 23 places puissent être remises à la S.H.P.H. sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité avant le 18 septembre 2026. Mais la commission n'est venue sur place que le 3 septembre et elle n'a pas été en mesure de rendre son avis dans le délai prévu. En outre, elle a demandé des éléments complémentaires sur la récupération des hydrocarbures et la sécurité incendie.

C'est là que ce dossier appelle, à mon sens, quelques explications. L'exposé des motifs indique désormais que la teneur de l'avis attendu nécessite "des recherches d'études antérieures, voire des compléments d'étude".

Après 14 années, on peut tout de même s'interroger. Découvrir à quinze jours de l'échéance qu'il faut encore rechercher des études antérieures, voire en produire de nouvelles, donne à cette opération une certaine conception de la notion de délai, symptomatique ou plutôt, en ces temps de visite pontificale, consubstantielle à la Ville de Paris. 14 ans pour restituer et reconstituer 23 places de stationnement, on comprend que la Ville souhaite aujourd'hui prendre 12 mois de protection supplémentaire !

Mais au-delà de cette remarque, la vraie question pour nous est financière. Le protocole de 2025 prévoit notamment jusqu'à 238.200 euros hors taxes de travaux de parachèvement pris en charge par la Ville. Il prévoit également une indemnisation de 845.182 euros au titre des 38 places qui ne seront finalement pas reconstituées, ainsi qu'une indemnité de 111.169 euros liée à l'absence de dispositif de récupération des hydrocarbures. Je ne dis pas que ces sommes sont indues, elles résultent d'un accord transactionnel et d'une situation juridique qui remonte à l'expropriation de 2012. Mais, précisément, combien cette opération aura-t-elle finalement coûté à la Ville depuis 2012, donc depuis 14 ans ? Et surtout, ce nouveau report de 12 mois est-il strictement neutre financièrement pour la Ville, conformément aux conditions du protocole, ou bien entraîne-t-il de nouveaux coûts, de nouveaux travaux, de nouvelles indemnités supplémentaires ?

Nous souhaitons donc simplement que ces éléments financiers soient clairement établis et portés à la connaissance de notre Assemblée.

Pour le reste, le projet qui nous est soumis précise que les autres conditions du protocole restent inchangées. Il autorise la création de travaux complémentaires nécessaires à l'obtention de l'avis de sécurité. Nous en prenons acte. Puisque cette prorogation permet de poursuivre la procédure engagée et de parvenir - enfin, et nous l'espérons - au règlement définitif de ce dossier, et sous la réserve que je viens d'évoquer, nous ne nous opposerons pas à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur STERKERS, comme vous demandez qu'on puisse gérer les questions de délai, je donne la parole sans délai à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - En l'occurrence, la lenteur que vous évoquez est aussi liée au rythme de notre justice, qui pourrait bénéficier utilement de moyens complémentaires pour lui permettre d'être plus efficace. Je déplore que ce ne soit pas le cas.

Il se trouve que nous soldons ici un long contentieux dont vous avez d'ailleurs rappelé les montants, qui figurent tous dans le projet de délibération, ainsi que les étapes principales. Nous appliquons un protocole transactionnel qui fait suite à une injonction d'un juge et nous soldons ainsi, je l'espère, définitivement, cette question qui a été compliquée et liée au stationnement de l'hôtel Novotel dans le cadre du réaménagement du Forum des Halles.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 134.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Ce projet de délibération est largement adopté. (2026, DU 134).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reprise en main publique de l’avenir de Montparnasse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les vœux n^{os} 19, 99 et 99 bis. Le vœu n° 19 est relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse. Le vœu n° 99 est relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse.

Je vous propose de donner la parole à M. le maire Philippe GOUJON pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Le permis de construire de la tour Montparnasse expire le 26 novembre. Le désengagement aussi soudain qu'inattendu de grands groupes de copropriétaires emmenés par la Financière Patrimoniale d'Investissement, au moment même où étaient prévus les premiers coups de pioche, est absolument inacceptable. En effet, c'est le réaménagement d'un quartier historique parmi les plus touristiques de la Capitale qui risque ainsi de totalement sombrer.

La déconstruction/reconstruction de la tour avait été pourtant été adoptée dans un total consensus entre le 6e, et le maire du 6e Jean-Pierre LECOQ est là pour en attester, le 14e et le 15e arrondissement inclus. Cette proposition de l'agence A.O.M., choisie aussi par Bertrand DELANOË, je le souligne au passage, donnait une seconde vie à cette tour mal aimée, inscrivant ce quartier dans une nouvelle ère. Aussi, le lancement par la Ville de l'Atelier Montparnasse en 2015, assorti de moult concertations de riverains des 6e, 14e et 15e, avait abouti sur 9 hectares à effacer les affres d'un urbanisme sur dalle, avec des espaces ouverts et végétalisés, une offre culturelle et sportive, une résidence étudiante, une diversité commerciale à l'échelle de la rue, une continuité piétonne de la rue de Rennes, à la gare, arborée de centaines d'arbres. C'est l'inscription de ce site dans une nouvelle ère, attendue depuis 12 ans, qui risquent de disparaître, prolongeant un état d'abandon et d'insécurité qui suscite l'indignation de tous.

Je vous le dis tout net, mes chers collègues, si le P.C. de la tour tombe et le réaménagement de la dalle avec lui, nous assisterons, totalement impuissants, à un nouveau scandale du trou des Halles, dont on a parlé à l'instant, avant de parvenir à refonder, peut-être, un nouveau projet dans le cadre si contraignant, voire impossible du P.L.U.B. On oublie d'ailleurs un détail qui me paraît extrêmement important : c'est un projet intégralement privé avec un financement privé hors voirie à 100 %, pour un coût d'environ un milliard d'euros.

Il reste encore deux mois à l'Exécutif pour convaincre les copropriétaires - je m'adresse à l'adjoint au Maire compétent et au Maire de Paris - d'accepter le projet moyennant quelques modifications. Sinon, c'est une dizaine d'hectares en plein Paris sinistrés et abandonnés qui deviendront la marque de la mandature de cette Municipalité.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur Rodrigo ARENAS, vous souhaitiez contribuer à cette discussion.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, cher Monsieur GOUJON, pendant 10 ans, nous avons attendu comme vous la transformation de la tour Montparnasse, et nous voilà aujourd'hui face à un projet de rénovation estimé à près de 800 millions d'euros, rejeté par les copropriétaires. Preuve en est que la concurrence libre et non faussée a du plomb dans l'aile dans la Capitale.

Peut-être faut-il enfin poser une autre question : avons-nous encore besoin de la tour Montparnasse ? Je propose et nous proposons que Paris étudie sérieusement sa déconstruction et celle d'une partie de l'ensemble immobilier pour créer ici un grand parc urbain au cœur de l'un des quartiers les plus minéraux de Paris. Je dis bien "étudier". Déconstruire une tour de 209 mètres suppose évidemment d'évaluer les coûts, le désamiantage, le bilan carbone, les nuisances et surtout les possibilités de réemploi des matériaux, car il ne s'agit pas de faire table rase. Montparnasse possède aussi un patrimoine invisible : ses sous-sols. Conservons ce qui peut l'être, les réseaux, les équipements existants, notamment la piscine et la salle d'escrime, et imaginons sous ce nouveau parc des équipements sportifs et associatifs, mais aussi des refuges climatiques capables d'accueillir la population lors des canicules ou des grands froids, comme à Helsinki ou à Montréal.

Cette proposition peut sembler radicale, mais Paris s'est toujours transformée ainsi. A la Villette, nous avons remplacé les anciens abattoirs par un immense parc. A Madrid, le stade de foot de l'Atlético Madrid s'est transformé en un immense parc, et à Tainan et Taiwan, un ancien centre commercial a été déconstruit pour créer Tainan Spring, un espace public végétalisé lui aussi au cœur de la ville. Faire de la politique, ce n'est pas seulement administrer ce qui existe, c'est aussi avoir le courage de le transformer.

Pourquoi notre génération devrait-elle considérer que la ville dont elle a hérité est intangible ? Le changement climatique nous oblige à déminéraliser, créer de l'ombre, retrouver de la pleine terre, planter des arbres, créer des espaces de fraîcheur, alors n'interdisons pas cette hypothèse. Etudions-la et comparons-la objectivement à une nouvelle rénovation lourde, car une ville qui s'adapte au changement climatique ne peut pas seulement corriger son passé, elle doit avoir le courage d'inventer son avenir, oser étudier l'impenser, redessiner les contours de la Capitale, parce que le rôle du politique, et je finirai là, Monsieur le maire, c'est de rendre possible la ville dont nous et nos enfants aurons besoin demain.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à l'Exécutif.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

La tour Montparnasse, évidemment, suscite les passions. Différentes propositions ont été faites et je voudrais m'arrêter un instant sur celle que vient de faire Rodrigo ARENAS. Entre le projet de délibération précédent, où pour 5,7 millions, on faisait un logement social de 150 mètres carrés, et ce projet pour lequel on dépenserait peut-être 1 ou 2 milliards, soit le coût de l'acquisition plus celui de la démolition de la tour Montparnasse, je ne sais pas combien il resterait, si L.F.I. était au pouvoir dans cette Ville, pour faire réellement du logement social et pour donner un toit à toutes les personnes qui en attendent un.

En l'occurrence, nous sommes sur un projet qui est privé à 100 %, sur lequel, vous le savez, et là, je réponds à Philippe GOUJON, nous avons, avec le Maire de Paris, pesé autant que possible sur ces copropriétaires. Mais ils restent maîtres chez eux et, il faut bien le constater, ils n'ont que faire de l'intérêt général que nous portons ensemble, chers collègues.

Ainsi, le vœu que je vous propose, pour rassembler les deux vœux qui ont été déposés, c'est un vœu qui…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Allez-y.

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est un vœu qui vise à rassembler tout le monde autour d'un message clair que nous envoyons aux copropriétaires, et c'est à ce titre que je...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Que se passe-t-il ?

Bon, s'il vous plaît, je sais que c'est un sujet qui peut mobiliser les passions, mais j'aimerais que chacun se tienne à peu près et j'indique que nous devons la courtoisie nécessaire à chacun. Je vous prierai donc, s'il vous plaît, de ne pas tenir de propos désagréables dans le micro comme hors micro.

Monsieur VAUGLIN, continuez.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Pour terminer, il s'agit d'un vœu qui me semble très important pour adresser justement un message aux copropriétaires, et à ce titre, je pense qu'il est particulièrement important…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Chut ! S'il vous plaît.

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est un sujet qui me semble intéressant, mais visiblement pas pour tout le monde.

Il me semble important que ce Conseil adopte le vœu de l'Exécutif pour adresser un message unanime à l'ensemble des copropriétaires de cette tour, pour que notre Conseil puisse appuyer les démarches que le Maire et moi-même nous avons engagées envers ces copropriétaires pour essayer de les ramener à la raison ou, à défaut, pour qu'ils proposent un projet alternatif qui soit viable et qui ne mette pas en danger les autres permis liés à ce réaménagement d'ampleur.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

J'annonce déjà qu'il y a une demande de scrutin public qui a été déposée par le groupe "Paris Liberté !", et la question, c'est sur quel vœu. En l'état actuel des choses, nous avons trois vœux : le vœu n° 19, le vœu n° 99 et, comme l'a dit François VAUGLIN à l'instant, un vœu n° 99 bis déposé par l'Exécutif.

D'abord, le vœu n° 19 déposé par le groupe "Paris Liberté !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Pas du tout, il est maintenu. C'est sur ce vœu que vous souhaitez qu'il y ait un scrutin public ? D'accord.

J'ai également entendu, Monsieur le président Emile MEUNIER, que vous souhaitiez avoir une explication de vote sur ce vœu-là. C'est cela ?

Alors je vous laisse une minute pour pouvoir l'exprimer.

M. Emile MEUNIER. - Merci.

Nous allons voter contre le vœu de la droite. Moi, j'ai connu le maire du 15e un peu plus ambitieux, par exemple, dans sa lutte contre la tour Triangle. Là, il veut préserver à tout prix une tour, je ne comprends pas bien la cohérence. Une chose est certaine, c'est qu'on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle et je suis au regret de constater que la Ville n'est plus en mesure d'imposer quoi que ce soit aux actionnaires et aux propriétaires de la tour Montparnasse.

C'est pour cela que je vous demande d'étudier une opération d'intérêt national. Cela me fait mal de le dire, mais je pense qu'il faut faire remonter cela à un échelon supérieur, parce que là, la Ville n'y arrive pas.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je vous annonce qu'il y a donc un scrutin public, mais avant, j'ai une autre demande d'explication de vote, de Daniel-Georges COURTOIS. C'est cela ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Absolument. Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, le non-engagement des travaux de la tour Montparnasse constitue une situation préoccupante, non seulement pour les habitants du 15e, mais aussi pour la Ville de Paris dans son entièreté. Après plus d'une décennie de projets de préparation, le chantier est aujourd'hui menacé d'abandon alors qu'il devait transformer durablement le quartier, moderniser la tour et améliorer son impact environnemental.

Comme l'a rappelé Philippe GOUJON, l'abandon concret de ce projet serait une véritable catastrophe, et c'est la raison pour laquelle le groupe Paris apaisé votera pour le vœu du maire du 15e et du groupe "Paris Liberté !".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'aimerais pouvoir passer au scrutin public.

Monsieur le maire, j'imagine que ce n'est pas une explication de vote, puisque c'est vous qui déposez le vœu, et je pense que vous avez donc un vote favorable à demander. Vous vouliez prendre la parole ? Je vous la laisse un instant.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Non, c'est une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Cela interviendra après, si cela vous va. J'essaie de faire les choses dans le bon ordre.

J'ouvre donc le scrutin public avec un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 19 déposé par le groupe "Paris Liberté !".

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter sur ce vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 34

Contre : 94

Le vœu n° 19 est rejeté au scrutin public.

Je passe maintenant au vœu n° 99 du groupe Nouveau Paris populaire. D'abord, est-il maintenu ou retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je vous propose de le mettre aux voix, à main levée.

Qui est favorable à ce vœu ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 99 est rejeté.

J'en viens maintenant au vœu de l'Exécutif, sur lequel il y a des interventions qui sont normalement des explications de vote, et il y en a un certain nombre. Je vous demanderai donc d'être à la fois attentifs aux propos et précis dans vos arguments et vos explications de vote.

Je donne la parole à Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, qui souhaitait prendre la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci. Chers collègues, je prendrai mes trois petites minutes prévues par le règlement intérieur de maire d'arrondissement.

Le 23 septembre dernier, l'Assemblée générale des copropriétaires actionnaires a tranché pour l'abandon du projet de restructuration de la tour tel qu'il était prévu, avec un P.C., un permis de construire, accordé depuis maintenant plusieurs années. Une petite musique laisse entendre, par voie de presse et de multiples communiqués des différents copropriétaires actionnaires, que nous devrions être cantonnés au rôle de spectateurs - spectateurs d'une série télé dont je pense que le personnage principal est la bulle spéculative du tout-bureau et de la financiarisation de la Ville.

Oui, les élus, les habitants sont là. Merci d'avoir réuni les trois maires d'arrondissement, cher François VAUGLIN, les groupes du Conseil de Paris pour ce cadre de travail collégial qui a préparé notre séance, et ce cadre de travail doit se poursuivre. Je remercie aussi le Maire de Paris d'avoir réuni pendant l'été les copropriétaires et les actionnaires pour leur faire part de notre colère et de notre incompréhension, ainsi que de leur intérêt à agir.

Montparnasse a été construit, c'est vrai, il y a cinquante ans pour être le symbole de l'urbanisme sur dalle, mais il est aussi celui de l'urbanisme tertiaire, d'affaires, qui devait se voir de loin, de très haut, monté très haut. Somme toute, c'est une petite vision très capitaliste de la Ville et d'un mode de surconsommation avec un centre commercial à ses pieds. Tout cela doit cesser et c'est d'ailleurs terminé.

Nous prenons acte de cette décision d'abandonner le projet. A nous d'en faire une opportunité, c'est un tournant que nous devons saisir de façon positive et constructive.

Avec le groupe Ecologiste, nous partageons les attendus du vœu de l'Exécutif à cette étape du dossier.

Premièrement, sur l'urgence. L'urgence de la sécurité du bâtiment, des habitants et des passants. Nous devons saisir par écrit les copropriétaires, les actionnaires, la Préfecture de région pour nous assurer de toutes les garanties sur la surveillance du bâti, afin que ne se reproduise pas l'accident de l'été dans le 14e arrondissement qui aurait pu être beaucoup plus grave.

Deuxièmement, nous partageons les attendus sur les espaces publics. Oui, cela montre une démarche volontariste de la Ville pour le parvis de la gare, la rue de Départ, la place du 18-Juin-1940, carrefour routier très dangereux pour les vélos et pour les piétons et qui fait peu de place, justement, à la sécurité des piétons et des vélos.

Enfin, chers collègues, sur l'avenir et sur les perspectives, nous demandons d'abord le retour d'interlocuteurs de confiance et, oui, nous voulons remettre le P.L.U.-b sur la table, les citoyens et les élus au cœur du village Montparnasse. Sous prétexte que ce bâti n'appartient pas à la Ville, les élus ne pourraient rien faire ? Ce n'est pas vrai. Le droit de propriété est absolu. Bien sûr, il est constitutionnel et, pour notre groupe, ce n'est pas remis en cause, mais aucun propriétaire, aucun actionnaire ne peut s'affranchir des règles d'urbanisme d'une collectivité. Au contraire, le P.L.U.-b, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, leur permet d'être utiles aux défis actuels des métropoles auxquels nous devons faire face : les défis climatiques, les défis du logement abordable, par exemple pour les étudiants, les défis culturels, artistiques et citoyens.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous serons très attentifs au suivi de ce projet.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'ai été saisi d'une demande de rappel au règlement, c'est cela, avant de poursuivre sur les explications de vote ?

Madame la présidente...

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le maire.

Oui, un rappel au règlement au titre de l'article 12 sur la police de l'Assemblée. Il nous a été rapporté que des propos insultants ont été émis de la part d'un membre du groupe du Nouveau Paris Populaire. Je voudrais simplement rappeler le respect auquel chacun des élus est tenu ici et la modération nécessaire dans les propos pour la bonne tenue de nos débats.

Si ces propos ont été formulés, il serait bien que des excuses suivent, y compris quand on formule des paroles hors micro. Dans cet hémicycle, tous les élus méritent le respect et je fais donc un rappel au règlement pour éviter que cela se reproduise.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est bien noté, Madame la Présidente, j'ai bien noté ce fait personnel. Nous avons une obligation de comportement correct entre nous et, en plus, maintenant, nous pouvons l'adosser à un règlement intérieur qui permet de clarifier les rappels au règlement sur ces faits personnels, voire l'inscription à l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je continue sur les explications de vote et, si vous me le permettez, je vais donner la parole à M. le maire Philippe GOUJON qui souhaitait s'exprimer.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je rappelle accessoirement que la tour Montparnasse est intégralement dans le 15e, je dis cela au passage à ma voisine Carine PETIT, avec laquelle je suis, évidemment, en désaccord total - je pourrais d'ailleurs parler aussi au nom du 6e.

C'est la raison pour laquelle, à mon grand regret, je ne voterai pas le vœu de l'Exécutif. Il a été rédigé sans aucune concertation, même sans aucune information avec le maire du 15e, ce qui est quand même dommage quand on parle d'hyperproximité, et il a été rédigé en pleine contradiction avec tous les engagements passés depuis 12 ans entre l'Exécutif et les maires d'arrondissement. Il traduit juste la soumission de l'Exécutif à la partie la plus à gauche de cet hémicycle, inscrivant le projet de réaménagement de la dalle dans le prochain P.L.U.b, ce qui sera totalement impossible, impraticable. On aura là un laissé-pour-compte, un abandon, un délaissé urbain pendant 10 ans dans ce secteur. Voilà ce que nous propose la majorité alors qu'on avait un programme équilibré.

Pour terminer, je dirais qu'il reste une seule option, Monsieur le Maire. Il reste une seule option qui est de commencer le curage/désamiantage tel qu'il allait commencer il y a quelques jours et de prolonger ainsi le permis de construire avant qu'il ne tombe, avec la possibilité que vous avez encore de convaincre les copropriétaires de continuer à négocier pendant cette période. C'est la seule option raisonnable qui pourra permettre à ce quartier d'avoir le destin que, d'ailleurs…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - …la Mairie de Paris, pendant 10 ans, a prévu pour lui.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire.

Nous avons maintenant une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS et j'ai noté aussi que nous avions Daniel-Georges COURTOIS à sa suite.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire.

Que d'efforts pour sauver le passé. Vous savez, cela me fait penser à l'Indonésie, à ce pays et à ses multinationales qui continuent à construire des tours et qui ont dû arrêter les chantiers, parce qu'elles s'enfoncent dans le sol, faute d'eau.

Ce que nous défendons aujourd'hui, nous, c'est de déconstruire, car nous pensons qu'il faut sauver le futur, nous pensons qu'il faut investir sur l'avenir. Et nous voyons dans votre vœu, le vœu de l'Exécutif, que vous reprenez timidement la déconstruction, parce que le changement climatique vous l'impose, parce que les écologistes militants le souhaitent - nous, nous le sommes, et j'espère que vous êtes nombreuses et nombreux ici à l'être. Nous voyons que la déconstruction est dorénavant écrite dans votre vœu.

Nous voterons ce vœu de la majorité, mais j'ai envie de vous dire que si la Municipalité n'impose pas, si elle n'utilise pas tous les arguments et tous les leviers institutionnels pour permettre de remettre Paris dans le bon sens… Nous avons déjà plus d'1,5 million de mètres carrés de bureaux vides dans la Capitale, inutiles, où les étudiants n'ont pas de logement parce qu'ils n'ont même pas parfois l'argent nécessaire pour pouvoir payer la caution que leur exige le privé. Voilà le monde que vous défendez !

Nous, nous pensons que nous devons être audacieux. Nous pensons que nous devons aller vers cette liberté de réaménager la Capitale ! Vous vous appelez Paris Liberté, rendez de la liberté à la Capitale ! Libérez-les de ces tours qui sont d'un autre temps ! Redonnez à la Ville les espaces verts dont elle a besoin ! Ce n'est pas le chemin que vous prenez et nous le regrettons.

Nous voterons ce vœu, Monsieur le Maire, avec l'espoir que ce petit mot pourra tout changer, parce que, de toute façon, nous le savons, ce projet n'aura pas lieu. Au mieux, nous aurons une tour "low cost" qui sera refaite en façade mais qui sera vide de l'intérieur.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame la Présidente GATEL, vous souhaitiez aussi intervenir pour une explication de vote.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

La décision des copropriétaires du 23 septembre dernier est d'une grande tristesse pour l'ensemble du quartier et pour l'ensemble de celles et ceux qui se sont battus pendant 12 ans à force d'études, de rapports de force aussi, pour imposer un projet 100 % privé, un projet plus global qui bénéficie à l'ensemble du quartier à travers des équipements culturels, des espaces de respiration, des espaces verts et une tour qui rompait également avec cet urbanisme dont nous ne voulons plus à Paris.

Je l'ai dit, je le redis, l'action du Maire de Paris cet été, à notre sens, allait dans le bon sens pour maintenir ce rapport de force, tout comme le souhait de M. François VAUGLIN d'associer tous les maires d'arrondissement concernés ainsi que les différents groupes politiques.

Et quelle n'est pas notre surprise en lisant ce vœu qui, finalement, a le goût du renoncement, un renoncement aux seuls dépens de l'ensemble d'un quartier. Il y a une sorte d'hypocrisie dans ce vœu, car on sait pertinemment que si on ne déploie pas tous les efforts à partir de maintenant jusqu'au 26 novembre, le projet, qui ne se fait pas avec l'ancien P.L.U., ne se fera pas avec le nouveau P.L.U.-b, tout comme il y a une sorte d'hypocrisie à considérer que la Ville de Paris peut mettre sur la table entre 1 et 2 milliards pour déconstruire la tour et dédommager l'ensemble des copropriétaires privés.

Nous, la seule chose qui nous intéresse, ce n'est pas le compte en banque des différents propriétaires privés, mais simplement que ce quartier puisse enfin sortir de l'atonie dans laquelle il se trouve aujourd'hui, avec des problèmes majeurs de sécurité mais aussi un centre commercial totalement fantôme qui n'est pas à la hauteur du quartier.

Ainsi, avec regret, Monsieur le Maire, car nous attendions autre chose de la réunion très constructive que vous avez organisée, nous ne voterons pas pour ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la présidente.

Je vais donc maintenant soumettre le vœu n° 99 bis de l'Exécutif aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Ce vœu est adopté, je vous remercie.

J'imagine que c'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion…

Vous avez demandé un scrutin public ? J'avais compris tout à l'heure que c'était sur votre vœu. OK. Normalement, le vote était lancé, chers amis.

Si cela convient, je vais donc demander un vote à scrutin public sur le vœu de l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 140

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 97

Contre : 43

Le vœu n° 99 bis est adopté au scrutin public. (2026, V. 199).

Je vous remercie.

Nous allons passer à d'autres sujets. Je dois vous préciser, mais vous l'avez vu, que j'ai laissé un peu plus de temps de parole sur les explications de vote, que je suis revenu sur un double vote parce qu'il me semblait que le sujet nécessitait de le faire, mais je vais m'imposer sur les autres projets de délibération une discipline que je n'ai pas eue sur ce dossier.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au contrôle et à la mise en conformité des auvents et bannes installés au-dessus des terrasses et au respect du cheminement des piétons.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens donc au vœu n° 20 et il y avait une demande de parole de M. Jérôme STERKERS pour deux minutes.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, ce vœu n'a pas l'envergure de la tour Montparnasse, mais il porte sur un sujet très concret qui est le contrôle et la mise en conformité des auvents et des bannes installés au-dessus des terrasses parisiennes.

A Paris, vous le savez, plusieurs règles s'appliquent simultanément : occupation du domaine public, urbanisme, règlement des étalages et terrasses, voirie et accessibilité, et leurs prescriptions sont très claires : 1,60 mètre de passage piéton libre et une hauteur libre d'au moins 2,20 mètres au-dessus de cheminements. Ces gabarits répondent à des impératifs de sécurité évidents pour les piétons.

Or, nous le constatons régulièrement, en particulier dans les arrondissements les plus fréquentés, comme Paris Centre, de plus en plus d'installations ne respectent pas ces règles : auvents trop bas, dispositifs descendant dans le cheminement piéton, obstacles dangereux parce qu'à hauteur d'homme et qui, de surcroît, ne sont pas des détectables pour les personnes malvoyantes. Ce n'est pas seulement une question d'esthétique ou d'occupation de l'espace public, c'est aussi une question d'accessibilité et de sécurité. Pourtant, la Ville dispose de moyens d'agir : mise en demeure, amende administrative pouvant atteindre 500 euros et même, le cas échéant, retrait de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Notre demande est donc assez simple : faire respecter des règles qui existent déjà. Nous proposons une campagne de contrôle des auvents et des bannes au printemps prochain, en donnant la priorité au respect de la bande piétonne et de la hauteur de 2,20 mètres et à la détectabilité des obstacles. Nous demandons également que les signalements des personnes à mobilité réduite et des personnes déficientes visuelles soient traités prioritairement.

Enfin, nous souhaitons qu'une information régulière sur le nombre de contrôles réalisés, sur les mises en conformité obtenues et sur les sanctions prononcées le cas échéant nous soit donnée. Sans porter atteinte à l'activité commerçante, il s'agit simplement de faire en sorte que l'espace public reste accessible à tous et que les règles que nous votons ici soient effectivement appliquées.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse est à l'Exécutif pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci, cher collègue. C'est un sujet important, car il en va de la bonne accessibilité de l'espace public. Un certain nombre de règles sont posées par le P.L.U. bioclimatique pour les stores et les auvents ; il doit y avoir une déclaration préalable ou un permis de construire avant l'installation d'un tel dispositif. Et si les éléments ne sont pas conformes, des sanctions peuvent être prises.

Un certain nombre de contrôles sont faits de manière aléatoire et il y a aussi des contrôles qui sont faits sur signalement, et quand une irrégularité est constatée, que ce soit sur un dispositif installé sans autorisation ou sur un dispositif non conforme à l'autorisation délivrée, les contrôleurs se rendent sur place pour faire les vérifications nécessaires et procéder à la régularisation administrative ou à la mise en conformité dans le cadre de la police de l'urbanisme.

Tous les contrôles ne sont pas spontanés, car il y a aussi des signalements, et si vous avez des adresses, n'hésitez pas à me les faire passer. En l'occurrence, il s'agit, pour les usagers qui constateraient une irrégularité, d'utiliser tout simplement DansMaRue pour la faire remonter dans les services. Il y a une rubrique qui permet de signaler les irrégularités directement à la Direction de l'Urbanisme et qui fait en sorte que notre espace public soit

bien tenu. C'est une préoccupation permanente que nous avons, je le disais, pour des questions d'accessibilité et pour des questions d'esthétique. Nous cherchons à être exemplaires sur ce point, il y a toujours des marges d'amélioration, donc n'hésitez pas à nous transmettre des adresses.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, donc avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 20 du groupe "Paris Liberté !".

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au vœu n° 86 et je donne la parole Mme LECUYER, Madame la maire.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Oui, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Depuis la démolition des tunnels des Batignolles il y a plus d'un siècle, la tranchée ferroviaire Saint-Lazare est une balafre minérale au cœur de Paris. Entre la place de l'Europe - Simone Veil et la rue Cardinet, cette cicatrice centenaire coupe nos quartiers. Aujourd'hui, avec Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, et les élus du groupe "Paris Liberté !", nous portons devant vous la voix de plus de 19.000 signataires réunis par l'association "Les Jardins Suspendus des Batignolles". Ils exigent, comme nous, une métamorphose urbaine majeure.

Notre première urgence est climatique, et l'opportunité qui s'offre à nous est absolument historique. Couvrir ces voies, c'est créer 4,5 hectares d'un nouveau parc urbain emblématique, un corridor écologique inédit entre le 8e et le 17e arrondissement. Dans ce secteur extrêmement dense, ce poumon vert sera une avancée majeure pour atteindre enfin l'engagement municipal du plan 300 hectares. C'est la promesse d'un refuge bioclimatique vital pour faire baisser les températures locales et protéger les populations vulnérables lors des canicules. Cette ambition écologique répond aussi directement à une urgence de santé publique. Les habitants des rues de Rome et Boursault subissent un vacarme quotidien des passants, de 15 à 21 décibels, les seuils de l'O.M.S. Là où la protection du bâti ancien interdit l'isolation par l'extérieur, cette couverture est l'unique réponse pérenne pour garantir à nos riverains leur droit fondamental au calme.

Ne nous cachons pas derrière l'argument budgétaire, car une étude de 2022 a déjà prouvé la faisabilité d'un modèle économique innovant. Grâce à une mixité de programmes, nous pouvons ainsi financer ces aménagements sans les faire peser sur les finances de la Ville. De plus, l'horizon des travaux de S.N.C.F. Réseau prévus d'ici 2033 nous offre le calendrier idéal pour agir maintenant.

C'est pourquoi notre vœu formule des demandes claires et immédiates : le lancement dès le premier trimestre 2027 d'une étude indépendante de faisabilité technique et économique, l'inscription des crédits nécessaires dès le budget primitif 2027 et, surtout, l'installation avant la fin de l'année 2026 d'un comité de préfiguration des jardins suspendus copiloté par les maires des 8e et 17e arrondissements et associant l'ensemble des acteurs de l'Etat et les riverains en les mettant sur un pied d'égalité.

Chers collègues, après la reconnaissance transpartisane de ce projet en octobre 2025, l'heure n'est plus au constat, l'attente est immense, et je vous invite au nom de l'intérêt général, du climat et de la santé de nos concitoyens à voter pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

La parole est à l'Exécutif. Monsieur VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

Lors de ce Conseil, si on faisait le cumul des propositions et des bonnes idées qui ont pu être mises sur la table… Je pense que si j'avais donné un avis favorable aux différents vœux qui ont été présentés, on aurait déjà consommé tout le budget d'investissement de la mandature et on n'aurait plus aucune marge pour faire des logements sociaux et construire les équipements publics nécessaires au quotidien. Je vous dis cela parce que, évidemment, si on a le droit de rêver, et c'est bien de rêver, c'est bien de se projeter sur des projets ambitieux, il faut néanmoins raison garder.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet qui n'est pas nouveau, qui existe depuis un certain temps. J'ai ici un courrier qui a été adressé par la directrice générale de S.N.C.F. Réseau à Geoffroy BOULARD, le maire du 17e arrondissement, en août 2024. Dans ce courrier, elle rappelle que c'est un faisceau ferroviaire qui connaît plus de 1.700 trains chaque jour avec des contraintes d'exploitation extrêmement fortes, une configuration des voies qui fait qu'elles sont en faible profondeur dans la tranchée ferroviaire, avec des distances de sécurité à respecter pour tenir compte des caténaires, et cela imposerait d'aménager une dalle de couverture surélevée de plusieurs mètres au-dessus du niveau des voies existantes. Autant dire qu'on est très loin de l'exemple de Paris Rive Gauche ou de choses comme cela, où il s'agissait de pilotis. Là, il s'agit d'une dalle qui serait en surplomb au-dessus du quartier. Si. C'est ce qu'écrit S.N.C.F. Réseau.

Par ailleurs, l'argument qui est de dire "faites une dalle en béton", ce qui suppose des hectares de béton, pour mettre de la végétation dessus est un argument qui me laisse songeur quant au bilan carbone d'une telle opération.

Je comprends son intérêt pour les riverains qui subissent des difficultés, des nuisances, etc., mais à l'évidence, les solutions présentées ne pourront pas être mises en œuvre au vu des coûts qui dépassent encore le milliard d'euros. Là, je suis désolé…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. François VAUGLIN, adjoint. - … mais on est sur un coût colossal quand on voit les coûts de couverture S.N.C.F. Ainsi, engager des études qui se chiffreraient à…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. François VAUGLIN, adjoint. - … plusieurs millions d'euros pour un projet qui ne pourrait pas…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. François VAUGLIN, adjoint. - … être mis en œuvre ne serait pas de bonne gestion. C'est pourquoi l'avis est défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, donc avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu.

On m'a annoncé qu'il y avait une demande de scrutin public faite par le groupe "Paris Liberté !", je vous l'annonce dès à présent.

Il y a aussi des explications de vote. J'ai d'abord Mme PARDO, pour une minute.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Monsieur le maire, chers collègues, je prends la parole pour soutenir ce très beau et grand projet qu'est le projet des jardins suspendus des Batignolles, projet qui a pour objectif de créer un nouvel espace vert dans le 17e arrondissement, là où il y a ces voies ferrées qui coupent le 17e arrondissement en deux.

Je suis assez surprise de l'avis de l'Exécutif à l'instant, car c'est un vœu qui, si je ne me trompe pas, a été voté à l'unanimité la semaine dernière au conseil du 17e arrondissement de Paris. Par ailleurs, ce vœu ne propose pas un passage direct au stade de la réalisation mais de faire une étude pour voir la faisabilité de ce projet, en sachant que cette étude avait également été votée par le Conseil de Paris en 2025.

C'est un projet qui est soutenu par de très nombreux riverains, par de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens et par une association formidable qui s'appelle "Les Jardins Suspendus des Batignolles" à laquelle j'aimerais rendre hommage, et donc Paris apaisé votera pour ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Jeanne OUVRET, vous souhaitiez intervenir.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le maire.

En effet, le groupe Ecologiste et Social a voté ce vœu en arrondissement, dans le 17e arrondissement, mais le vœu avait été amendé et on ne retrouve pas nos amendements ici. L'amendement le plus important visait à faire cofinancer l'étude, une étude à 4 millions d'euros tout de même pour un projet à des milliards d'euros. Nous ne disons pas que c'est un mauvais projet, mais il pèse effectivement très lourdement sur les finances de la Ville. De plus, nous avons demandé un cofinancement avec l'Etat, la Région Ile-de-France et la S.N.C.F. et on ne retrouve pas cela dans votre vœu.

Notre groupe va donc aujourd'hui s'abstenir et on tient également à rappeler que c'est le Gouvernement, que vous soutenez, qui enlève chaque année de plus en plus d'argent aux collectivités et c'est vous aussi qui, ensuite, demandez des projets à des millions, voire à des milliards d'euros. Il y a donc une incohérence, et notre groupe s'abstiendra.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le président MEUNIER voulait aussi donner son point de vue sur ce vœu.

M. Emile MEUNIER. - Ce n'est pas mon point de vue, c'est le point de vue de l'Exécutif de la précédente mandature qui a inclus dans le P.L.U. bioclimatique un espace vert au-dessus de ces rails. D'ailleurs, c'était une proposition de la députée Léa BALAGE EL MARIKY, qui nous avait demandé de porter un vœu où il était proposé de faire une étude indépendante, et ce vœu a été adopté à l'unanimité sous la précédente mandature.

Je veux bien qu'on revienne dessus encore une fois, mais ce qu'on demande… Déjà, je ne sais pas pourquoi on dit que cette étude coûte 4 millions d'euros, sortis du chapeau. Nous, ce que nous disons, c'est qu'on peut tout à fait faire une étude, et c'est ce qui a été demandé à l'Exécutif, qui l'a d'ailleurs inscrit dans son P.L.U., et on a voté un vœu à l'unanimité sous la précédente mandature. Ensuite, on arbitrera. Cela me paraît être quand même quelque chose de faisable à la Ville de Paris. Combien d'études on a pu faire pour prendre une décision ?

Je m'arrête là. Merci, Monsieur le maire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

J'ouvre le scrutin public, puisqu'une demande de scrutin public a été faite, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 123

Abstentions : 22

NPPV : 1

Pour : 43

Contre : 57

Le vœu n° 86 est rejeté au scrutin public.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile concernant les antennes relais.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au vœu n° 91 sur la charte parisienne de téléphonie mobile.

Il y avait une demande de parole de Mme la maire Florence BERTHOUT, pour deux minutes si possible.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le maire.

La Ville de Paris s'est dotée d'une charte de téléphonie mobile en mars 2023, qu'elle a signée avec quatre opérateurs, S.F.R., Orange, Bouygues Telecom et Free Mobile. Cette charte a été mise à jour en mars 2021 et elle est censée encadrer le déploiement de la téléphonie mobile et limiter l'exposition aux champs électromagnétiques. En particulier, elle définit un niveau maximal d'exposition dans les lieux de vie intérieurs et fermés et prévoit des dispositifs de contrôle, d'information et de concertation. Par ailleurs, la Ville dispose depuis 3 ans d'un Observatoire parisien de la téléphonie mobile qui rassemble des élus, des opérateurs, des associations, des agences publiques et des experts scientifiques.

Il existe, oui, si cela vous intéresse, chers collègues…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, j'aimerais un peu de silence dans l'hémicycle.

Pardon, Madame la maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … des dispositions spécifiques pour les écoles, les crèches et les établissements de soins situés dans un rayon de 100 mètres, vous entendez bien, situées à moins de 100 mètres d'une installation radioélectrique.

Non, mais franchement…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je viens… S'il vous plaît ! Si vous pouvez sortir pour discuter, ce sera plus simple.

Allez-y, Madame la maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Parce qu'accessoirement, cela concerne quand même la protection des crèches, des écoles, des E.H.P.A.D., mais peut-être qu'on s'en moque. En tout cas, pas moi.

Le constat est amer, car on a des projets d'antennes qui continuent d'être présentés à proximité immédiate d'établissements accueillant de jeunes enfants. Je ne donne qu'un exemple dans le 5e arrondissement, celui de 6 antennes-relais S.F.R. au 32, rue Poliveau sur le toit d'un immeuble de Paris Habitat. Il faut dire que les bailleurs sont peu regardants. C'est au-dessus d'une crèche et d'une P.M.I. Ce projet a suscité la mobilisation de tout le voisinage, et je lui ai donné un avis défavorable. Mais je rappelle que les avis des maires sur ces sujets ne sont malheureusement que consultatifs.

L'objet de ce vœu est double, Monsieur le maire. D'une part, on demande que la Ville saisisse officiellement l'Observatoire parisien de la téléphonie mobile et que des experts soient engagés pour la révision de la charte, car je pense franchement qu'il est temps de le faire. D'autre part, on demande que l'Observatoire présente aux élus du Conseil de Paris un état actualisé des connaissances scientifiques sur l'exposition aux champs électromagnétiques qui sont émis par les antennes-relais, avec une attention particulière portée aux jeunes enfants.

Oui, aujourd'hui, il y a un problème majeur de cohérence entre les principes de précaution qui sont affichés par la Ville et les modalités d'application concrète de la charte parisienne de téléphonie mobile.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

La parole est à l'Exécutif pour vous répondre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

Il y a plusieurs choses dans votre vœu. A propos de la première chose qui est de remettre en cause la charte existante, je vous le dis comme je le pense, négocier une charte ou une nouvelle charte, ce sera ouvrir la boîte de Pandore. Aujourd'hui, la réglementation nationale fixe à 39 et 21 volts par mètre les limites réglementaires selon les fréquences, et la charte fixe ces limites à 5 volts par mètre. Elle est donc beaucoup plus ambitieuse que la réglementation nationale, en sachant qu'un consensus a émergé autour des valeurs de cette charte. C'est le point d'équilibre qui a été trouvé, et les opérateurs n'attendent qu'une chose, à savoir qu'on remette en cause ces seuils, ce que propose votre vœu, pour pouvoir les rehausser, parce qu'évidemment, ce sont des contraintes qu'ils s'astreignent à respecter à Paris et nous sommes les garants de ce respect des seuils à travers la charte de téléphonie parisienne. C'est la raison pour laquelle nous sommes défavorables à votre vœu.

Sur le deuxième volet qui est de présenter des résultats et un état des connaissances scientifiques sur le sujet, je suis tout à fait prêt à le proposer en sollicitant les services compétents, que ce soit de la Ville ou de l'Etat, et les opérateurs qui contrôlent cela - je pense notamment à l'A.N.F.R. et à l'Arcep.

Je vous propose donc de mettre en œuvre la deuxième partie de votre vœu, sans avoir besoin de voter votre vœu, puisque la première partie ne nous convient pas.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la maire, si je comprends bien, le vœu est à moitié repris par l'Exécutif. Est-ce que cela suffirait à le retirer ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord, je comprends, Monsieur l'adjoint, que vous retenez la deuxième partie et que vous vous engagez à demander que l'Observatoire présente aux élus du Conseil un état actualisé des connaissances scientifiques. Cela me paraît être un pas en avant, mais il ne faut pas que ce soit aux calendes grecques, Monsieur l'adjoint.

Je vous remercie, je retire donc mon vœu…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … ou… Non, on l'adopte ! Pardon ? Je le garde. Pardonnez-moi, voyez, dans un élan…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - La question est : est-ce que vous retirez votre vœu au regard de l'engagement de l'Exécutif ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non. Attendez…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui ou non, Madame la maire ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Attendez, attendez. Chut ! A partir du moment, Monsieur l'adjoint, où vous êtes d'accord sur la deuxième partie, on peut garder mon vœu retranché de la première partie qui ne vous va pas. Voilà, on vote sur ce vœu, la première partie en moins. C'est assez logique, quand même.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je n'ai pas dit que ce n'était pas possible, Monsieur le président MEUNIER, je constate simplement que nous avons des projets de délibération animés, donc j'essaie de garder le fil de nos débats.

J'entends ainsi que vous souhaitez que nous puissions mettre aux voix votre vœu initial amendé ne faisant figurer que la deuxième partie relative à la question de l'Observatoire.

Il y avait des demandes de prise de parole et d'explication de vote. Est-ce qu'elles sont maintenues dans cette nouvelle configuration ? Elles sont maintenues.

Je donne la parole à M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Cette charte de la téléphonie mobile, comment a-t-elle été renégociée ? Parce que je vous rappelle qu'il y avait eu une sorte de passage en force pour faire la 5G. Nous, les écologistes, à l'époque, on était contre, on s'était battus et on avait obtenu de haute lutte cette charte et sa révision, ainsi que l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Ce que je remarque, c'est que cet observatoire ne s'est pas réuni depuis la nouvelle mandature, ce qui est un premier problème. Je crois qu'il faut aller vite sur ce sujet, car il s'est passé des choses importantes et il faut éclairer la population et les associations.

La seconde chose, c'est qu'il faut évidemment réviser cette charte, non pas au niveau des seuils, car les opérateurs s'étaient mis d'accord et il n'y avait pas l'idée d'y revenir, mais sur les délais d'information des habitants, avec notamment des bailleurs sociaux qui ne jouent pas bien leur rôle envers leurs locataires. Ainsi, il faut allonger les délais d'information des habitants.

Je vous remercie, on vote donc ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - OK.

Monsieur RAIFAUD, vous souhaitiez aussi intervenir. Une minute pour expliquer votre vote.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous allons voter pour le vœu amendé. On a besoin, dans le cas d'espèce, d'avoir une transparence maximale sur ce qui est fait. Effectivement, cela vient d'être rappelé, la charte de téléphonie mobile a été révisée en 2021 dans le contexte du déploiement de la 5G et je crois qu'il faut être attentif aussi aux enjeux de sobriété énergétique du secteur numérique, qui pèse aujourd'hui beaucoup plus que le transport aérien, et cela monte en flèche. Je crois qu'on a donc besoin d'avoir aussi cette préoccupation dans les réflexions que nous avons.

J'en profite pour rappeler une réflexion que les écologistes avaient portée de longue date, l'idée d'envisager d'avoir un opérateur mutualisé pour éviter que chaque opérateur ait ses propres antennes, son propre spectre d'émission, ce qui renforce la dépense énergétique et les risques pour la population.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Paris apaisé, amendé selon ce que nous avons dit dans notre discussion et à la suite de l'intervention de l'Exécutif. J'en conclus que l'Exécutif émet un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 200).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un moratoire sur le projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 92 avec Mme BOILLOT qui souhaitait intervenir. Je lui laisse deux minutes si elle le veut bien.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire. J'associe à ce vœu Jérémy REDLER, le maire du 16e arrondissement.

Monsieur le maire, mes chers collègues, le projet Erlanger est, au fond, un projet d'un autre temps. Un premier projet avait été engagé en 2018, proposant une densification disproportionnée de cette parcelle, et il a été invalidé par la justice. Un nouveau projet a été proposé en 2023, certes moins dense de 1.000 mètres carrés, mais il appartient toujours à un autre temps, celui d'avant la prise de conscience de l'urgence climatique et d'avant l'adoption du P.L.U. bioclimatique, et le sujet est là.

Sur cette parcelle de 3.900 mètres carrés, il existe encore aujourd'hui, malgré l'abattage de 17 arbres au mois d'août, un patrimoine arboré remarquable qui contribue à rafraîchir le quartier et à préserver la biodiversité. Or, votre projet prévoit la construction de trois immeubles jusqu'à R+8, d'une crèche, de 48 logements sociaux familiaux, d'une résidence sociale et la reconstruction de l'école, unique bâtiment présent jusqu'à présent sur la parcelle. Ce n'est ni plus ni moins qu'une opération d'artificialisation des sols, totalement à rebours de tous nos engagements.

Je veux être extrêmement claire sur un point, car je connais à l'avance la caricature dont on pourrait faire l'objet. Nous ne demandons pas l'abandon de la production de logements sociaux, pas plus que nous ne demandons l'abandon de la reconstruction de l'école et de sa cour "oasis". Nous demandons simplement que soient conciliés les

besoins en équipements collectifs et l'impératif écologique, et c'est précisément l'objet de ce vœu : instaurer un moratoire sur le chantier et réunir autour de la table la Ville de Paris, Paris Habitant et la mairie du 16e, afin de reprendre le projet à l'aune des exigences climatiques que nous nous sommes collectivement fixées. En effet, comment pourrions-nous justifier de détruire un vrai îlot de fraîcheur existant pour construire demain un îlot de chaleur ?

Je vous remercie et je demande un scrutin public.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Une demande de scrutin public.

M. VAUGLIN, pour la réponse.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Je rappelle que c'est un sujet au long cours, car il y a eu déjà plusieurs objets de débat.

Suite aux modifications du programme qui ont été opérées, comme vous l'avez dit, en 2022 - ce qui prouve que nous écoutons -, ce sont 1.800 mètres carrés de surface construite qui ont été réduits, mais le projet permettra néanmoins de construire 70 logements sociaux dans ce quartier qui en a tant besoin.

Dans votre intervention, chère collègue, vous avez évoqué le patrimoine arboré qui recouvre aujourd'hui la parcelle. J'y suis allé moi-même et je veux vous rassurer sur un point. J'ai vu dans le quartier des gens qui pensaient sincèrement que tous ces arbres allaient être coupés. Je vous le dis comme je le leur ai dit, tous les arbres que vous voyez aujourd'hui seront tous préservés, tous ! Pas un seul ne sera coupé. Ce qui devait être abattu l'a été, mais tous les arbres présents aujourd'hui resteront. Petit un.

Petit deux, sur le R+8. Le R+8 se trouve côté avenue Exelmans. La réalité, c'est que les immeubles les plus proches sont ceux qui sont en vis-à-vis, c'est-à-dire côté rue Erlanger. Côté rue Erlanger, l'immeuble qui sera construit fait trois étages. Franchement, un vis-à-vis de trois étages à Paris, je crois qu'il y a pire en termes de conditions de vie.

C'est l'ensemble des raisons pour lesquelles nous sommes défavorables à ce vœu, pour faire en sorte que le logement social prospère aussi dans le 16e arrondissement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait des demandes d'explication de vote. Sont-elles maintenues ?

M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Le problème, dans ce dossier, c'est qu'on caricature les choses. On peut tout à fait, et faire du logement social, et préserver la pleine terre. D'ailleurs, l'association qui défend Erlanger a fait des propositions. Par exemple, à la place du bâti de l'école, on peut tout à fait construire un immeuble de logement social. Nous, c'est ce que nous défendons. Dans notre programme, on a toujours dit qu'il ne fallait plus artificialiser la pleine terre, car c'est notre meilleur allié contre le réchauffement climatique. On est tous d'accord pour dire qu'il y a un problème, mais dès qu'il faut faire un petit sacrifice pour préserver la pleine terre, tout de suite, on passe à autre chose.

On peut donc concilier les deux, et c'est de bonne politique de lever le stylo et de refaire l'étude, d'autant qu'on peut se demander si on a encore besoin d'une école ici. C'est un projet d'il y a 10 ans et, depuis, avec la démographie, il n'y a peut-être plus besoin de cette école ici. Mais personne ne se pose la question et on continue à faire le projet de façon un peu idéologique. Je trouve que c'est dommage.

On va donc voter le vœu pour le moratoire concernant Erlanger.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame AUSTIN, vous souhaitiez prendre la parole.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - On va faire exactement l'inverse, chers collègues. Une fois de plus, je m'adresse à la droite parisienne : vous êtes pris en flagrant délit de double discours. D'un côté, vous versez des larmes de crocodile sur les conditions d'hébergement dans les gymnases ou sur le manque de logements sociaux pour les familles parisiennes et, de l'autre, excusez-moi, vous faites preuve d'une opposition systématique à tout projet de création de logements sociaux ou de résidences sociales, particulièrement dans les arrondissements de l'Ouest parisien. C'est le cas ici avec ce projet de construction de logements sociaux et de résidences sociales dans le 16e, à quelques pas du bois de Boulogne. Et après l'épuisement de tous les recours visant à faire échouer ce projet, vous essayez à nouveau de stopper les travaux et de faire échouer le projet.

Mais nous vous le disons avec force, oui, il y aura des logements et il y aura une résidence sociale rue Erlanger dans le 16e pour y loger celles et ceux qui en ont besoin, et nous en sommes très fiers.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je passe au scrutin public. J'ouvre le scrutin public sur le vœu n° 92, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 41

Contre : 73

Le vœu n° 92 est rejeté au scrutin public.

Je vous remercie et je remercie François VAUGLIN.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous allons passer à la 6e Commission et je donne la parole au président GUÉNANEN, pour quelques minutes, pour son retour sur l'activité de la Commission.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, la 6e Commission vous présente, à cette séance, une quarantaine de projets de délibération qui permettront de suivre la vie d'un enfant parisien, de la crèche à l'université, avec près de 16 millions d'euros pour les crèches associatives, la cantine gratuite pour les familles les plus modestes, le soutien aux parents, l'aide alimentaire et l'aide à l'installation pour les étudiants, et Emmanuel GRÉGOIRE, pour son école, Paris prend sa part.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence. Merci. Sortez de l'hémicycle si vous voulez avoir des discussions individuelles.

Allez-y, Monsieur GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Toutefois, la Ville peut mener la politique la plus volontariste qui soit, elle ne peut pas pallier le désengagement de l'Etat. Et aujourd'hui, l'Etat n'est pas au rendez-vous. Il ne l'est pas quand il n'augmente pas d'un euro la dotation de décentralisation. Il ne l'est pas quand il retire cette année encore plus de 140 classes dans les écoles parisiennes et il ne l'est pas quand un professeur absent n'est pas remplacé pendant des semaines. Le résultat, chacun le connaît, c'est un système scolaire qui se dégrade, des classes de 35 élèves, des heures de cours perdues, des équipes de vie scolaire incomplètes et une orientation vécue comme une loterie.

Alors oui, on en a parlé ce matin et de nouveau cet après-midi, les lycéens s'expriment alors que depuis des années, on nous décrit une jeunesse repliée sur elle-même, individualiste, rivée sur ses écrans, coupée du réel. On a beaucoup écrit sur cette génération qui ne s'intéressait soi-disant qu'à elle-même. Mais regardons-la. Depuis deux semaines, des milliers de lycéens se lèvent ensemble, s'organisent, tiennent des assemblées générales, écrivent leurs revendications. Ils ne demandent rien pour eux seuls, ils parlent de leurs classes, de leurs lycées et ils parlent de ceux qui viendront après eux. Cette jeunesse, elle me rappelle la mienne au lycée lorsque mes premières manifestations étaient contre le C.P.E. Oui, j'avais 16 ans et nous pensions à notre avenir comme les lycéens aujourd'hui.

Leurs demandes, aujourd'hui, sont légitimes. Oui, il y a des feux de poubelle, oui, il y a des jets de pierres, oui, il y a l'utilisation de mortiers, mais regardons dans quel pays notre jeunesse a grandi. Notre jeunesse a vu un Gouvernement répondre aux Gilets jaunes par le mépris et ranger leurs cahiers de doléance dans les cartons. Notre jeunesse a vu 150 citoyens tirés au sort travailler pendant des mois pour le climat, à qui on avait promis de reprendre leurs propositions sans filtre et qui ont fini par noter l'action du Gouvernement en lui donnant un 3,3 sur 10. Notre jeunesse a vu une réforme des retraites imposée par l'article 49.3 et les Gouvernements successifs ont utilisé 32 fois l'article 49.3 en 10 ans.

Aujourd'hui, avec 5.000 arrestations, ce mouvement lycéen devient le deuxième mouvement le plus réprimé de toute la Ve République. Et quand ils demandent à leur tour des professeurs remplacés, on leur répond par des arrêtés d'interdiction, par la fermeture de leurs établissements scolaires. Quand ils demandent moins d'élèves par classe, on leur répond par des tirs de L.B.D. Dans quel pays tire-t-on sur des enfants ? Parce que quand on est au lycée, on est encore un enfant. Tout ceci n'est pas admissible, c'est indigne de notre histoire, c'est indigne de la promesse républicaine, c'est indigne de notre démocratie.

Ce mouvement lycéen, sans excuser aucun débordement, est aussi le reflet de notre société, et là, ce que vous faites en est un exemple parfait. La brutalité du débat public nourrit celle de la rue et cela nous oblige aussi. Chaque contrevérité lancée dans cet hémicycle pour le plaisir d'un extrait vidéo abîme un peu plus la confiance de ceux qui

nous regardent. Une insulte, comme cela s'est passé tout à l'heure aussi, dessert le débat public et montre une image déplorable de ce qu'est l'exercice démocratique.

Notre majorité a toujours pris position pour une amélioration de l'école, une diminution des effectifs à 19 élèves par classe, le refus des fermetures de classes, une meilleure rémunération des professeurs, une meilleure formation initiale et continue. Concernant les bâtiments, 400 millions d'euros ont été affectés sur ce mandat pour adapter nos écoles et nos collèges à la chaleur, quand les lycéens décrivent des salles étouffantes dans des établissements dont les murs relèvent de la Région.

Mes chers collègues, je pense qu'il était important de se dire les choses avant d'ouvrir les travaux de notre Commission, car il est primordial maintenant de passer de la parole aux actes avec des projets de délibération que nous allons examiner et qui témoignent de la capacité de notre majorité de gauche à agir pour notre jeunesse, à agir pour nos écoles, dans l'intérêt des générations présentes et futures, quoique vocifèrent les deux oppositions de cet hémicycle.

Mesdames et Messieurs, bons travaux de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

2026 DASCO 27 - Académie du Climat. - Adoption de conventions de partenariat et d'avenant avec 17 structures associatives et acteurs institutionnels en cohérence avec les enjeux portés par l'Académie du Climat.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DASCO 27. Il y avait une demande de prise de parole de Mme Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le maire, mes chers collègues, il y a cinq ans, la Ville de Paris a fait un choix politique fort : offrir à toutes les Parisiennes et les Parisiens, en particulier les enfants et les jeunes, un espace de partage des savoirs et des connaissances sur les enjeux climatiques, un lieu de sensibilisation, d'éducation et de formation, co-construit avec une vingtaine d'associations et de jeunes. Ce lieu, c'est l'Académie du Climat.

Les résultats sont là : 800 actrices et acteurs de l'écosystème écologique accompagnés par ce lieu depuis cinq ans, plus de 17.000 activités, dont 5.500 ouvertes au public, 121.000 élèves et enfants sensibilisés aux enjeux écologiques, et plus de 1 million de visiteurs.

Ce bilan montre que l'Académie du Climat est devenue bien plus qu'un simple lieu de sensibilisation : c'est un véritable outil de transformation écologique. Ce qui fait sa force, c'est précisément la diversité des acteurs qu'elle rassemble et sa capacité à les fédérer et les mettre en réseau pour amplifier l'impact de leur action. Je pense par exemple au "Réseau Action Climat", qui contribue à faire connaître les enjeux climatiques au plus grand nombre et apporter des propositions de transformation, à l'"Institut Veblen", qui travaille sur les conditions économiques d'une transition écologique plus juste, à des médias comme "Greenletter Club" et "Humeco", qui permettent de rendre accessibles les connaissances scientifiques et de donner à voir les initiatives qui existent déjà, ou encore au Lierre, réseau écologiste des professionnels de l'action publique regroupant plus de 2.000 agents publics et des acteurs des politiques publiques.

Avec l'arrivée de nouveaux résidents comme Enketo, qui mène des enquêtes sur les pollutions environnementales, l'Académie du Climat renforce son rôle dans l'éducation aux médias et dans la compréhension concrète des crises écologiques. Je ne vais pas tous les citer, mais tous mènent une action essentielle et ont un point commun : donner à chacune et chacun les moyens de comprendre les transformations en cours, mais surtout, d'agir.

Face à l'éco-anxiété qui touche de plus en plus de nos concitoyens, il nous faut pouvoir leur offrir des espaces de réflexion, mais aussi d'échange et d'engagement face à l'urgence climatique. C'est ce qui permet de transformer l'inquiétude en capacité d'agir et, parfois, le sentiment d'impuissance en engagement collectif. C'est justement ce que permettent les partenariats entre l'Académie du Climat, les écoles, les lycées, les universités, les associations, les scientifiques, ou encore les médias.

Dans une période où les discours climatosceptiques et la désinformation circulent largement, soutenir celles et ceux qui produisent et transmettent des connaissances fiables est un impératif, et donner à chacune et chacun les moyens de comprendre les transformations du monde pour pouvoir y prendre sa part, une nécessité. C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social votera naturellement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à l'Exécutif, Mme Anne-Claire BOUX, pour quatre minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je n'aurai pas de meilleurs mots que ma collègue, je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

Mme Laëtitia VIPARD. - Merci !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 27.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est en plus adopté à l'unanimité, Madame la maire. Parfait ! (2026, DASCO 27).

2026 DASCO 66 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (15.450 euros), subventions d'équipement (11.900 euros) et subventions pour travaux (98.946 euros).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DASCO 66. Il y avait deux demandes de prise de parole.

Madame Sophia CHIKIROU, Madame la présidente…

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit de plusieurs projets de délibération qui parlent de crédits complémentaires pour les collèges publics parisiens, je voulais donc profiter de l'occasion pour intervenir. Ce sont des crédits qui vont répondre à des besoins comme la sécurité incendie, le chauffage, l'électricité, l'entretien, la lutte contre les nuisibles, l'accessibilité, l'équipement des S.E.G.P.A. et des unités d'enseignement externalisées. Voilà pour le sujet.

Je profite du sujet des collèges publics parisiens pour tirer la sonnette d'alarme et interpeller l'Exécutif.

Nous faisons un constat assez inquiétant à Paris. Vous le savez, les derniers chiffres sont de 2024, 37,6 % des collégiens parisiens étaient scolarisés dans le privé. On attend le taux consolidé de la rentrée 2026. Aujourd'hui, le collège public accueille 24 % d'élèves issus des milieux défavorisés. Dans le privé, c'est 3 %. A l'inverse, 77 % des élèves du privé appartiennent aux catégories très favorisées. On a donc un problème. La médiane de l'indice de position sociale atteignait plus de 148 dans le privé, contre 117 dans le public. Près de 70 % des collèges privés avaient un IPS supérieur à 140, contre moins de 10 % des collèges publics.

Nous ne sommes plus face à des établissements simplement différents, nous avons à Paris un système scolaire à deux vitesses. D'un côté, un secteur privé qui choisit ses élèves sans publier ses critères d'admission et organise l'entre-soi social. De l'autre, un service public qui accueille tous les enfants, assume l'essentiel des difficultés sociales, et supporte seul la baisse démographique.

La Ville le reconnaît elle-même, si cette dynamique se poursuit, le privé pourrait accueillir la moitié des collégiens parisiens dans 10 ans. Or, cela fait déjà 25 ans que les socialistes dirigent la Ville de Paris et, malheureusement, rien n'a été fait pour endiguer ce phénomène de fuite vers le privé qui vide le public. La majorité a bien créé un observatoire, elle a expérimenté quelques secteurs multi-collèges, intéressants d'ailleurs, ce n'est pas mal du tout, elle a modulé certaines dotations, il faut le reconnaître, mais elle n'a pas inversé la tendance. Elle a davantage mesuré et accompagné la ségrégation qu'elle ne l'a combattue.

Nous proposons deux ruptures.

La première, c'est de passer de l'accompagnement du privé à la priorité absolue au public. La Ville doit cesser toute aide facultative, toute subvention exceptionnelle et tout avantage municipal aux collèges privés. Les obligations légales doivent naturellement être respectées mais, au-delà de ce minimum, chaque euro dont Paris décide librement doit aller aux collèges publics. L'argent public doit servir l'école publique, celle qui accueille tous les enfants sans sélection sociale.

La deuxième rupture que nous vous proposons et que nous réclamons consiste à passer de la gestion du déclin à la reconquête du collège public. La baisse démographique ne doit plus justifier des fermetures, des réductions de capacité, un moindre investissement dans le public. Elle doit au contraire permettre de réduire le nombre d'élèves par classe, d'améliorer l'inclusion, de renforcer les équipes, de développer une offre éducative gratuite, culturelle et sportive. Aucune capacité publique ne devrait être supprimée tant que le privé ne contribue ni à l'effort démographique ni à la mixité sociale.

Enfin, nous devons parler d'argent.

Le budget de 2026 affichait 21,7 millions d'euros pour les collèges privés. En réalité, je n'ai trouvé aucun document consolidé permettant de distinguer clairement ce qui relève des contributions légalement obligatoires des aides facultatives, des prestations ou des avantages en nature. Je trouve qu'il y a une opacité. Je demande donc à l'Exécutif que vous rendiez publique la répartition de ces près de 22 millions d'euros entre ce qui relève de

l'obligatoire et ce qui est offert au privé, en supplément. Ce n'est pas la première fois que cela est fait, dès 2018, des élus en avaient déjà fait la demande. Nous demandons la publication, collège par collège, de chaque montant versé, de son fondement juridique, de son caractère obligatoire ou facultatif, ainsi que de l'I.P.S. et du taux de boursiers dans l'établissement bénéficiaire. On ne peut pas demander au Conseil de voter des crédits sans lui permettre de savoir précisément quelle politique il finance.

Voilà. Nous vous demandons d'engager la reconquête du collège public. Deux ruptures à mener, c'est une feuille de route. Merci de m'avoir écoutée, en espérant que vous en teniez compte, puisque je sais que nous sommes ici majoritaires à défendre le collège public, n'est-ce pas ?

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. TIMSIT pour deux minutes.

M. Roland TIMSIT. - Je vais donner un exemple concret qui corrobore les propos qui viennent d'être tenus par Sophia CHIKIROU.

Je suis un élu du 19e arrondissement. En face de chez moi, il y a le collège Suzanne-Lacore. Dans ce collège, il y a 19, voire 20 élèves par classe. Vous allez me dire : "C'est formidable ! Ça va". Eh bien, non, cela ne va pas du tout.

Comment se fait-il que cela n'aille pas du tout dans un collège quand il y a 19 ou 20 élèves par classe ? Parce que les élèves ont pris tellement de retard dans leur parcours dans le premier degré qu'ils sont perdus. Ils sont perdus à la fois dans l'acquisition des connaissances, mais aussi dans le comportement, dans leur relation aux professeurs. Les enseignants sont en souffrance, et les élèves sont perdus. On est dans une telle situation catastrophique qu'il faudrait deux adultes, un enseignant et une autre personne pour l'assister. C'est ce que demande le corps enseignant dans ce collège. Voilà où nous en sommes aujourd'hui !

Dans nos quartiers populaires, les familles en viennent à placer leurs enfants dans le privé. Ils se saignent même pour cela, tellement l'école publique a été mise par terre. Voilà comment on détruit l'école publique, sournoisement, en lui enlevant les moyens de fonctionner, et ainsi en provoquant le départ des parents.

Cela, c'est le résultat de décennies de budgets qui ont détruit l'école, et c'est aggravé par le macronisme : l'an dernier, 4.000 suppressions de postes d'enseignants, 3.000 suppressions de postes de surveillants, un budget validé grâce au concours de la droite, du R.N. et du Parti socialiste. Le prochain budget va continuer le massacre ! Alors, si vous avez encore de l'empathie pour l'école publique et laïque, demandez au Parti socialiste de voter la censure du prochain budget.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole pour vous répondre est à Mme Anne-Claire BOUX, pour deux minutes.

Deux minutes, comme je l'ai dit à l'ensemble de l'Exécutif en amont de ce Conseil. On va essayer de réduire au maximum le temps de parole de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je partage votre constat. Oui, aujourd'hui, nous vivons dans un système à deux vitesses, et ce système a été voulu par ce Gouvernement. Pour compléter votre constat, aujourd'hui, le privé, c'est 75 % de financements publics, alors que la baisse démographique ne porte que sur le public. On réduit le nombre de professeurs, mais les dotations au privé…

Cela commence cette année mais, jusqu'à maintenant, la baisse démographique n'était supportée que par le public.

Oui, c'est un système à deux vitesses qui est voulu par ce Gouvernement, et, depuis plusieurs années, nous essayons de lutter : vous avez mentionné les bi-sectorisations, et l'ensemble des sectorisations revues pour avoir de la mixité sociale et de la mixité scolaire. Néanmoins, face à cette politique du Gouvernement de casse de l'école publique, comme pour la santé, d'ailleurs, oui, les collectivités sont démunies.

Aujourd'hui, il faut bien sûr continuer à travailler pour faire en sorte de défendre l'école publique, pour faire revenir les élèves à l'école publique. Nous, en tant que collectivité, donnerons les moyens à cette école publique pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage possibles dans les collèges, pour faire en sorte que ces enfants restent à l'école publique. Cela commence maintenant dès la maternelle.

Pour ce qui concerne les financements, la loi Blanquer, qui nous a obligés à étendre le système de compensations au privé, est un scandale ! Aujourd'hui, normalement, la Ville de Paris ne finance qu'à hauteur de ses obligations légales. Regardons ensemble. Je suis pour faire toute la transparence sur ce sujet de financement, puisqu'il n'est pas question de financer plus que ce que la loi nous oblige le système du privé, qui n'a aucune obligation et qui sélectionne les élèves sans rendre aucun compte.

Je suis tout à fait favorable à ces propositions. Je vous propose de voter, dans l'attente, ce projet de délibération, qui nous permettra de donner de bonnes conditions d'apprentissage à nos collégiens et collégiennes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 66).

2026 DASCO 71 - Occupations précaires de logements situés dans des E.P.L.E. - Conventions.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 71 et l'amendement n° 148.

Je donne la parole à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la maire, chers collègues, oui, ce projet de délibération parle de logement public, de personnels qui font vivre nos établissements, et de la manière dont la Ville gère, ou ne gère pas, son propre patrimoine. Nous voterons évidemment ces conventions, je le dis d'emblée.

Dans une ville où le logement est devenu inaccessible, permettre à une assistante d'éducation, une agente administrative, un professeur, une professeure, un personnel de direction de se loger à proximité de son travail est une mesure utile, c'est même une condition très concrète de l'attractivité de la continuité du service public. Néanmoins, précisément parce que nous défendons ce service public, nous ne pouvons pas voter les yeux fermés.

Ce projet de délibération porte sur 15 conventions qui concernent 11 collèges. Or, la quasi-totalité de ces conventions ont déjà pris effet en 2025 et, comme un air de déjà-vu, nous les votons en octobre 2026. Autrement dit, lorsque notre Assemblée intervient plusieurs années après l'entrée dans les lieux, elle ne décide plus réellement, elle régularise après coup.

Le dossier laisse également apparaître, sous réserve d'une actualisation par la Ville, au moins quatre logements pour lesquels aucune convention n'est proposée, dans les collèges Camille-Claudel, Guillaume-Apollinaire, Stéphane-Mallarmé et Suzanne-Lacore. Nous ne savons pas depuis combien de temps ces logements sont vacants, nous ne savons pas s'ils répondent encore à un besoin actuel ou prévisible du service, et nous ne disposons toujours pas d'un état général du parc de logement situé dans les collèges parisiens.

Le contexte nous interdit de considérer la vacance d'un logement public comme un simple détail administratif. En janvier 2026, plus de 3.800 personnes ont été recensées sans solution d'hébergement à Paris, c'est 10 % de plus en un an, et le chiffre le plus élevé depuis la création de la Nuit de la Solidarité. Plus de 300.000 ménages attendent par ailleurs un logement social.

Pendant ce temps, le projet de budget national pour 2027 prévoit la non-revalorisation des A.P.L. et de la prime d'activité, tout en demandant une nouvelle fois aux collectivités de participer à l'austérité. Alors, on le sait bien, le Gouvernement fragilise tout cela, mais cela n'exonère pas la Ville de Paris : au contraire, cela l'oblige à être exemplaire.

C'est le sens de notre amendement. Nous ne demandons évidemment pas de retirer des logements au personnel de l'éducation. Nous ne proposons pas non plus de transformer automatiquement des logements situés dans des collèges en lieux d'hébergement. Nous demandons quelque chose de très simple : un inventaire complet, établissement par établissement, indiquant le nombre de logements, leur statut, leur occupation effective, la durée de leur éventuelle vacance, et les besoins actuels ou prévisibles liés au fonctionnement du service public. Ensuite, seulement pour les logements durablement vacants qui ne seraient plus nécessaires au fonctionnement des établissements, nous demandons que la Ville étudie avec le rectorat et les collèges concernés les possibilités de nouvelles affectations ou désaffectations au service de l'urgence sociale.

Notre position est donc claire : priorité aux personnels et aux besoins des collèges, bien sûr, mais aucun logement public durablement vide sans explication, sans contrôle et sans perspectives.

Je vous demande donc d'adopter cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Madame la maire.

En effet, nous nous étions engagés à vous faire un bilan précis de la question des logements vacants pour les écoles et les collèges. Je vous propose, avec l'accord du président de la 6e Commission, de le faire à la prochaine commission. En cette commission de rentrée, nous avions déjà des sujets : la présentation du plan périscolaire, la communication de rentrée et les plans d'adaptation. Je vous propose donc qu'on puisse l'engager dès la prochaine commission, puisque cela fait en effet plusieurs fois que ce sujet revient pendant ce Conseil de Paris.

Nous aussi sommes engagés sur ces logements de fonction. Vous l'avez rappelé, ils ont une fonction importante pour nos directeurs et directrices d'école, mais aussi, en particulier, pour nos gardiens et gardiennes, qui ne pourraient pas forcément se loger à Paris s'ils n'avaient pas accès à ces logements. C'est donc pour nous une occupation très précieuse.

Nous travaillons également avec mon collègue Jacques BAUDRIER notamment sur les logements dans les collèges, pour faire en sorte que des logements qui seraient vacants puissent accueillir des femmes victimes de violences ou des personnes en situation de rue. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Oui, nous partageons cet objectif, et nous pourrons en discuter lors de la prochaine 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 148 du groupe NPP est-il maintenu ?

Mme Sonia CHAOUCHE. - Non, puisque Anne-Claire BOUX s'est engagée à ce que l'on ait ces éléments.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 148 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 71).

2026 DASCO 73 - Collèges public parisiens. - Dotations de la Ville de Paris (1.337.945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DASCO 73, et la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la maire.

Ce projet de délibération concerne les dotations de la Ville à ses collèges sur le versant pédagogique. Il acte l'augmentation de cette dotation sur le forfait éducatif élève, qui permet donc aux collèges de financer des interventions pédagogiques. Avec cette hausse, ainsi qu'avec la baisse démographique qui a lieu dans les collèges, cette augmentation se traduira par une vraie augmentation du forfait par élève.

Au moment où la jeunesse descend massivement dans la rue pour dénoncer les coupes budgétaires dans l'éducation, et alors que la Région et l'Etat se désengagent, la Ville fait donc le pari de la jeunesse et de l'éducation, et met les moyens en face de ses ambitions.

Rappelons quand même le désengagement vertigineux de l'Etat. La part de la dépense intérieure de l'éducation pour l'enseignement secondaire dans le P.I.B. est passée de 3,4 % en 1996 à 2,5 % aujourd'hui. On a pratiquement perdu 1 % de P.I.B., alors que le P.I.B., lui, a augmenté de 20 % sur cette période. La dépense intérieure d'éducation par élève a donc en réalité baissé de 8 %. Pour rattraper cette chute, il faudrait un choc de 0,5 point de P.I.B., soit 15 milliards d'euros. C'est la hauteur du rattrapage, qui justifie notamment les chiffres qui circulent aujourd'hui dans les manifestations lycéennes. Visiblement, eux savent faire une règle de trois, contrairement à ce que l'on entend sur les bancs de la droite.

Rappelons que le désengagement de l'Etat ruisselle aussi sur le désengagement de la Région sur ses lycées. Le comité de la hache, cher à Mme PÉCRESSE, est passé par là. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas un hasard si le mouvement est parti d'Ile-de-France.

Nous connaissons tous la gabegie de la gestion des lycées par Mme PÉCRESSE : des plafonds éventrés, des tables cassées, des chaises manquantes, des toilettes qui ne fonctionnent pas, des toilettes trop chères, etc. Les lycéens en parlent bien mieux que moi. Néanmoins, la Région Ile-de-France se paie même le luxe d'être celle qui finance le moins ses élèves, avec la dotation par élève la plus faible en France ! 2.181 euros par élève, quand la moyenne est à 2.600, et le maximum, à 3.100. On est à plus de 1.000 euros de moins par élève en Ile-de-France.

Cette moyenne, en plus, ne reflète pas du tout la casse du service public au profit du privé, car ce que la Région ne met pas dans les lycées publics, elle le met dans les lycées privés, avec des dotations extralégales non obligatoires, comme celle au lycée Stanislas, qui n'en a visiblement pas besoin, mais aussi avec des dotations illégales, comme la construction d'une église sur fonds publics pour le lycée Saint-Colomban, financée par Mme PÉCRESSE, comme l'a dénoncé ma camarade Céline MALAISÉ à la Région.

Bref, l'augmentation par la Ville dans ce contexte est d'autant plus remarquable.

Par ailleurs, permettez-moi de saluer la modulation des dotations confirmée par ce projet de délibération, qui prouve que la gauche agit bel et bien pour lutter contre la ségrégation. Cette modulation vise à lutter contre la ségrégation sociale, particulièrement importante à Paris, l'académie malheureusement la plus ségrégée de France, plus ségrégée même que Londres ou New York, avec pour origine autant la ségrégation résidentielle que la fuite vers le privé.

Les chiffres sont édifiants. D'un côté, le collège le moins mixte, celui où enseignait Mme MACRON, accueille 0 % d'enfants d'ouvriers et de chômeurs, et 15 collèges, tous privés, en accueillent moins de 1 %. De l'autre côté, les 15 collèges les plus mixtes, tous publics, accueillent plus de 40 % d'enfants d'ouvriers et de chômeurs, certains allant jusqu'à 58 %.

Pour lutter financièrement contre cette ségrégation, le groupe Communiste, et j'avais porté ce projet de délibération en séance, avait proposé un système de bonus-malus pour augmenter la dotation des collèges les plus mixtes et leur permettre de développer de nouvelles actions pédagogiques, et diminuer en conséquence la dotation des collèges les plus favorisés qui ne jouent pas le jeu de la mixité. En ordre de grandeur, on parle d'un transfert de 10 millions d'euros par an. Avec ce mécanisme, nous agissons concrètement contre la ségrégation, et ce sera une priorité pour la mandature à venir.

Nous savons qu'un défi majeur des cinq ou six prochaines années est le mur des 50 % d'élèves scolarisés dans les collèges privés. Si rien n'est fait, d'ici 2032 ou 2033, 50 % des collégiens risquent d'être scolarisés dans le privé. Au-delà des dotations financières, nous plaidons clairement pour la fermeture de classes dans le privé pour en ouvrir autant dans le public, seule réelle solution au problème, qui pourra réellement rééquilibrer la répartition des élèves.

Un autre sujet est la scolarisation par le privé d'élèves hors académie de Paris, qui biaisent les statistiques. J'espère que nous y reviendrons aussi.

Bref, la boîte à solutions est fournie, et nous ne cesserons pas, comme sur le point des dotations aux collègues, de militer pour la mixité.

Enfin, permettez-moi de dire quelques mots sur la question des E.V.A.R.S., mentionnées aussi dans ce projet de délibération dans les appels à projet à venir. La lutte contre les violences sexuelles suppose une approche tous azimuts, bien sûr. La question de l'éducation à ces enjeux est centrale. En apprenant à chaque enfant à connaître son corps, à nommer les parties intimes…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme KARAOUN GOUEZOU pour deux minutes.

Non, c'est cinq minutes. Je suis désolée, il faut que tout le monde joue le jeu.

Madame KARAOUN, prenez-vous la parole ou pas ?

Jean-Noël, vraiment, ce n'est pas possible. Ce que vous disiez était absolument passionnant, mais cinq minutes, c'est cinq minutes pile-poil. Je suis navrée, mais il faut que tout le monde joue le jeu. Sinon, on est encore là dimanche prochain.

Allez-y, Madame KARAOUN.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Non merci, cela ira, je laisse mon collègue finir.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Anne-Claire BOUX, dans un temps beaucoup plus court, puisque votre temps a été amputé par M. AQUA. Oui, ce sont des règles que j'invente.

Je plaisante ! Je sais que l'on est assez peu sensible au second degré.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - J'allais faire très court, il ne faut pas me tenter de faire plus long que je ne l'aurais fait.

Je partage complètement les propos de mon collègue Jean-Noël AQUA. Je précise simplement à ceux qui disent que la Ville n'investirait pas pour ses collèges et ses collégiens que c'est quand même un projet de délibération de 1,3 million d'euros qui vous est proposé pour des actions éducatives, avec en priorité des actions qui se dirigent vers les collégiens issus des milieux les plus défavorisés.

C'est un projet de délibération important, je vous invite à le voter.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 73).

2026 DASCO 74 - Subventions d'investissement (438.975 euros) à 29 collèges au titre du budget participatif des collèges. - Édition 2025/2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 74.

La parole est à M. MERGEY.

M. Charles MERGEY. - Merci.

Madame la maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, je souhaite saluer un très beau dispositif de la Ville de Paris : le budget participatif des collèges. Depuis dix ans, ce dispositif permet de subventionner des projets d'équipement pour les collègues, tout en permettant aux élèves d'expérimenter le débat démocratique et le vote. Quoi de plus enrichissant pour un enfant ou un adolescent que de pouvoir participer au développement de son propre collège ? Quoi de plus formateur que de pouvoir être l'acteur ou l'actrice de choix, de décisions au service du collectif ?

Depuis dix ans, des projets se discutent, se débattent, se décident dans des établissements sur tout le territoire parisien. Plus qu'un objet de financement de projets, le budget participatif des collèges est bien un outil de démocratie participative, un outil de démocratie de proximité.

A l'heure où les lycéens se mobilisent jour après jour pour avoir plus de moyens dans leurs établissements, pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions, je veux rappeler une chose simple : nos jeunes ne demandent pas à être simplement consultés, ils demandent avant tout à être entendus et à pouvoir agir, pas seulement pour eux-mêmes, mais en conscience, pour l'avenir de tous les jeunes, pour l'avenir de leur pays.

La démocratie, cela ne s'apprend pas seulement dans les livres mais par l'expérience concrète du débat, du choix, de la décision. C'est à cette exigence que répond le budget participatif des collèges, dont pourrait d'ailleurs s'inspirer la Région Ile-de-France pour ses lycées.

Permettez-moi un mot, enfin, pour évoquer et saluer quatre collèges de mon arrondissement, le 19e, qui ont participé à ce dispositif et qui bénéficieront de ces subventions d'équipement. En particulier, deux d'entre eux verront leurs murs ornés de fresques thématiques, qui seront pour ces collégiens autant de nouvelles fenêtres sur le monde.

Tous ces projets témoignent de l'engagement des collégiennes et des collégiens, de leurs enseignants et de la Ville de Paris, qui a à cœur de les accompagner.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous voterons avec enthousiasme ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Merci, cher collègue. Depuis plusieurs jours, dans leur mobilisation, les jeunes nous disent qu'ils souhaitent être entendus, participer aux décisions qui concernent leur quotidien pour l'amélioration de leurs conditions d'apprentissage. C'est le sens de ce budget participatif, qui est tout sauf anecdotique. Dès 2016, nous avons fait ce choix de donner les moyens aux élèves de décider et de voir leurs décisions suivies d'effet. Ce sont plusieurs projets qui, encore cette année, ont été débattus, votés, choisis collectivement.

C'est pour cela, pour encourager cet investissement et cet engagement dans leur collège, que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 74).

2026 DASCO 76 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7.004.843 euros).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DASCO 76.

La parole est à M. Éric SCHAHL pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Éric SCHAHL. - Merci, Madame la maire.

"Tant que tu n'as pas honte, c'est que tu n'en as pas fait assez". C'est un peu ce que m'inspirent les débats que nous avons depuis 48 heures. Vous nous avez donné collectivement des leçons sur tout ce que l'Etat devrait faire en matière d'éducation, on entend, et tout ce que la Région doit faire, non seulement on entend, mais on fait. On n'avait pas la possibilité jusqu'à présent de vous répondre, mais je vais le faire dans les minutes ou secondes qui me sont imparties.

Le seul truc sur lequel on n'a pas discuté jusqu'à présent, c'est ce que vous pouviez faire dans les collèges. Et là, la même semaine, alors que vous demandez des crédits pour les lycées, que vous voulez être les médiateurs entre la Région et les lycéens, les dotations des collèges baissent. Je trouve cela vraiment indécent. On va y venir dans le détail.

C'est sur tous les bancs.

Cela commence par M. CARON, député L.F.I. du 18e arrondissement, qui met ses enfants dans une école sélecte de Versailles, mais qui vient faire le piquet de grève devant le lycée du 9e arrondissement pour expliquer qu'il faut des crédits, vous en avez vous-mêmes parlé tout à l'heure. Lycée du 9e arrondissement où, par ailleurs, la Région a déployé un plan et engagé 120 millions d'euros. Les travaux ont commencé il y a un an, et pour l'instant, on détruit tout.

Au moins, l'avantage avec L.F.I., même si je réprouve leur mode d'action collective, c'est qu'ils sont cohérents, ils votent la même chose dans cet hémicycle et à la Région Ile-de-France. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

La région Ile-de-France, puisque l'on en parle depuis ce matin et depuis hier, a engagé cette année 1,9 milliard d'euros sur les lycées. Depuis dix ans, on a rénové un parc qui était grandement vétuste. Je sais que l'on a eu une leçon tout à l'heure sur l'architecture soviétique et la regrettée R.D.A., mais c'était effectivement un peu le modèle architectural des lycées d'Ile-de-France avant que l'on reprenne la Région il y a dix ans. Le parc était vétuste à plus de 40 %. Aujourd'hui, on a refait intégralement 50 lycées, 365 ont été totalement rénovés, et le reste va se faire.

On n'a pas simplement limité notre action à cela. Les investissements représentent environ 4.000 euros par élève. On dote tous les élèves d'un ordinateur à la rentrée au lycée, et pas seulement au lycée, d'ailleurs, et le repas scolaire est de 0,20 euro pour les premiers budgets. Nous prenons notre part.

Ce que j'ai du mal à entendre, c'est l'indécence du discours de nos amis communistes et écologistes, qui dénonçaient il y a dix jours dans l'hémicycle de la Région Ile-de-France une hausse de crédits de la Région qui n'était pas assez élevée. Je peux entendre que ce n'est pas assez, mais elle progressait. Aujourd'hui, ils vont servilement voter une baisse de crédits pour les collèges. C'est cette indécence que je veux pointer.

Pour 2027, l'enveloppe dédiée aux dotations des lycées s'élève à 104,4 millions d'euros pour la Région. C'est une hausse de 1,3 %. En réalité, c'est d'autant plus notable que, l'année dernière, elle a augmenté de 10 %.

Pour vous, dans ce projet DASCO 76, ce dont on parle aujourd'hui, c'est une baisse de dotations pour les collèges publics de 3,8 %, soit 7 millions d'euros. Cela, c'est pour les collèges publics autonomes. Pour les collèges publics dans les cités mixtes, la baisse est également de 3,4 %.

Quand on explique que l'on va jouer les médiateurs entre les lycéens et la Région Ile-de-France parce que nous ne sommes pas capables de le faire nous-mêmes et qu'on baisse les dotations des collèges, c'est indécent. On donnera des leçons quand on fera autant d'efforts que la Région Ile-de-France.

J'aimerais savoir, puisque l'on parlait de mathématiques tout à l'heure, comment le Dr BROSSAT peut condamner une hausse des crédits de 1,3 % à la Région Ile-de-France et saluer une baisse de 3,8 % dans cet hémicycle le même jour, quand nos lycéens sont dans la rue. Vous savez, les lycéens de demain, ce sont les collégiens d'aujourd'hui. Votre mission est de vous occuper des collégiens, et on vous encourage à le faire, plutôt que de baisser les crédits.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole pour vous répondre est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je pense qu'il ne faut pas vous énerver comme ça. Je vais clarifier quelques points qui vous permettront de voir que ce n'est pas tout à fait cela.

En réalité, pourquoi ces dotations baissent ? On reprend en direct les coûts d'énergie. Ces coûts d'énergie étant repris par la Ville, ils ne sont plus supportés par les établissements sur la base de leur dotation. Par ailleurs, nous sommes en dialogue de gestion constant avec les établissements - si vous avez des retours de principaux qui vous disent le contraire, dites-le-nous -, la santé financière des collèges est bonne et ils ont des fonds de roulement suffisants pour mener à bien leurs projets.

D'ailleurs, vous pouvez aussi revenir au projet de délibération DASCO 66. Quand les établissements ont besoin de projets supplémentaires, d'entretiens supplémentaires, alors nous votons des dotations complémentaires, comme nous venons de le faire à l'instant avec ce projet DASCO 66.

Je ne vous laisserai pas dire que nous baissons notre engagement. Cet engagement se fait à la fois par les dotations et par le budget de la DASCO. C'est pour cela que nous maintenons notre exigence.

Par ailleurs, sur les cités mixtes, franchement, je pense que, là encore, vous abusez un tout petit peu. Prenons l'exemple de Villon, qui n'était pas au budget pour l'année prochaine. Il y a eu un déplacement avec la présidente de Région, nous avons joué notre rôle de partenaire, et le Maire s'est engagé à le soutenir pour pouvoir avancer sur la demie pension.

Oui, nous avons engagé un dialogue constructif, nous avons engagé un dialogue avec votre vice-président de la Région, James CHÉRON, avec lequel nous échangeons pour pouvoir être au bon niveau d'investissement l'année prochaine dans l'entretien de nos cités mixtes régionales. Nous serons au rendez-vous, vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOUX.

Je crois, Monsieur SCHAHL, notamment sur la question des cités scolaires, qu'une proposition a été mise sur la table au moment des questions d'actualité. C'est une proposition que je réitère, et nous veillerons à ce que nous puissions avoir ce temps d'échange sur ce sujet.

Vous aurez l'occasion de répondre quand vous le souhaitez, mais pas ici, en séance, puisque vous n'avez pas la parole.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 76).

2026 DASCO 77 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2.499.734 euros).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 77.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur le financement de plus de 2 millions d'euros pour 29 collèges parisiens, c'est donc vraiment une discussion des moyens de l'éducation.

Je voudrais profiter de cet espace de parole pour dédier cette intervention à la jeunesse, je n'ai pas pu le faire hier, et particulièrement à la jeunesse des quartiers populaires, à qui l'on demande sans cesse de prouver qu'elle mérite l'égalité et que l'égalité n'a jamais été une récompense.

Il faut rappeler que les premières mobilisations sont parties des lycées de banlieue parisienne. A Créteil, à Saint-Denis, cette jeunesse a lancé le mouvement en dénonçant des conditions d'étude et des politiques qui brutalisent leur avenir. On leur retire des heures de cours, faute de professeurs, puis on leur reproche celles qu'ils prennent pour manifester. L'avenir peut attendre ; leur colère, elle, doit immédiatement rentrer dans le rang. Voilà ce qu'ils refusent.

Les jeunes Parisiennes et Parisiens ont rejoint cette mobilisation. Ils ont construit une chaîne de solidarité avec des lycéens de banlieue, ils ont refusé que le périphérique serve aussi de frontière à la solidarité, car les conditions que nous jugeons insupportables pour certains enfants ne peuvent pas devenir acceptables pour d'autres.

Cette jeunesse sait ce qu'elle vit, elle sait ce qu'elle revendique. Lui répondre qu'elle serait manipulée, c'est encore lui refuser le droit de penser et d'agir par elle-même.

Je voudrais bien sûr revenir sur un sujet, qui va suivre tout le long de mon propos. A Saint-Ouen-l'Aumône, un adolescent de 14 ans a été touché au visage par un tir de lance-grenade à bout portant. Dans cet hémicycle, j'ai encore entendu la droite parisienne et le Préfet de police s'indigner des mots "violences policières". Alors, dites-nous, j'aimerais bien le savoir, comment nommez-vous ce qu'a subi cet enfant ? Quel mot vous paraît assez convenable pour décrire la mutilation qu'il a subie ?

Votre refus de ces mots ne change rien à sa blessure, il prolonge le déni auquel les victimes et leurs familles se heurtent. Les violences policières existent, elles mutilent, elles tuent, et nous ne laisserons pas ceux qui les dénoncent être mis en accusation à la place de ceux qui les commettent.

J'aimerais que l'on s'arrête un instant pour comprendre cette répression. Il faut regarder le quotidien des quartiers populaires : les contrôles au faciès, les humiliations, le soupçon qui colle à la peau des jeunes noirs et arabes, le racisme qui fait d'un adolescent une menace avant même qu'il n'ait ouvert la bouche. Des sociologues utilisent le mot de "désenfantisation", retirer aux enfants des quartiers populaires leur statut d'enfant pour les traiter comme un danger.

Cette violence a une histoire, et les quartiers populaires en portent la mémoire. Rappelez-vous, aux Minguettes en 1983, Toumi Djaidja est grièvement blessé par un policier, et la marche pour l'égalité contre le racisme naît aussi de cette histoire. A Mantes-la-Jolie, il n'y a pas si longtemps, en 2018, des dizaines de jeunes sont filmés à genou, les mains derrière la tête, encadrés par des policiers armés. Une humiliation collective infligée à des adolescents.

Voilà ce que signifie traiter les quartiers populaires comme des zones de guerre, oui, des zones de guerre, regarder leurs habitants comme une population à tenir et leurs enfants comme des ennemis intérieurs. Cette logique porte un héritage colonial, mes chers collègues de droite, et l'histoire de cet appareil répressif a aussi un nom : Maurice Papon. N'oublions pas que, le 17 octobre 1961, c'est sous son autorité que la police parisienne a massacré les Algériens venus manifester contre un couvre-feu raciste. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, des méthodes de répression coloniales ont été déployées au cœur de notre capitale, les forces de police procédaient à des arrestations, des séquestrations et des tortures dans les 13e et 18e arrondissements.

Cela appartient à l'histoire de notre ville. Interroger le continuum colonial, c'est regarder comment perdure cette manière de désigner certaines populations comme dangereuses, et de traiter leurs contestations comme une menace à écraser.

Avec les Gilets jaunes, une partie du pays découvre les violences policières à travers d'autres corps, mais les familles des quartiers populaires alertaient depuis longtemps. Leurs enfants n'auraient jamais dû avoir à mourir pour que leur parole soit prise au sérieux.

Aujourd'hui, cette jeunesse s'organise pour vivre et pour choisir son avenir. Sa mobilisation porte une exigence d'égalité pour le pays. Nous exigeons des moyens pour l'éducation, la fin du L.B.D. en maintien de l'ordre, la fin des contrôles au faciès, et des enquêtes indépendantes sur les violences policières. Paris doit demander des comptes au Préfet de police et rendre publiques ces réponses.

A la jeunesse des quartiers populaires, à la jeunesse parisienne, vous êtes l'avenir et la fierté de notre pays. Vous avez ouvert ce mouvement, notre responsabilité est de faire entendre vos revendications et de combattre la répression qui vous frappe jusque dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre sur, je le précise, le projet DASCO 77, relatif aux collèges publics imbriqués dans un lycée, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Merci, chère collègue, pour vos propos très forts. Je n'ai rien à ajouter concernant le projet de délibération, que je vous invite à voter.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 77).

2026 DASCO 92 - Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un E.P.L.E. - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour le projet de délibération DASCO 92 et l'amendement n° 149, la parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération fixe pour 2026 le montant des prestations accessoires accordées aux agents de l'Etat logés dans les collèges par nécessité absolue de service, 1.837 euros lorsque le chauffage est collectif, et 2.450 euros lorsqu'il ne l'est pas.

Une question politique très simple doit se poser : qui doit payer lorsqu'un logement public consomme trop parce qu'il est mal isolé, que ses équipements fonctionnent mal, ou que des travaux relevant de la collectivité n'ont pas été réalisés ? Notre réponse est claire : ce n'est pas l'agent.

Les personnels concernés ne sont pas logés par faveur, ils le sont parce que le fonctionnement et la sécurité de l'établissement exigent leur présence. Cette concession accompagne une contrainte de service, elle ne peut pas devenir un mécanisme par lequel la collectivité transfère sur leur pouvoir d'achat le coût de ses propres défaillances patrimoniales.

C'est donc le sens de notre amendement. Nous ne demandons pas la gratuité illimitée des consommations, nous ne proposons pas d'effacer les dépassements liés aux usages personnels, nous demandons uniquement que la part du dépassement directement causée par un dysfonctionnement, une mauvaise performance énergétique ou des travaux relevant de la collectivité ne soit pas facturée à l'agent.

Autrement dit, à chacun sa responsabilité : l'agent répond à son usage, et la collectivité répond du bâti dont elle a la charge.

Cette distinction est indispensable, notamment dans un contexte où les dépenses contraintes continuent de peser lourdement sur les ménages, et où les agents publics subissent depuis des années l'érosion de leur pouvoir d'achat. On ne peut pas saluer leur engagement dans les collèges, leur demander disponibilité et continuité de service, puis leur présenter la facture d'une chaudière défaillante ou d'une passoire thermique.

Il y aurait aussi une contradiction écologique majeure. La Ville affirme vouloir rénover son patrimoine et réduire les consommations, mais si la surconsommation provoquée par un bâtiment mal entretenu est payée par son occupant, la collectivité se protège financièrement de son propre retard.

Je vous demande donc de pouvoir adopter cet amendement. Il ne remet pas en cause le forfait, il ne déresponsabilise personne, il pose une règle élémentaire : la collectivité ne doit pas faire payer aux agents le prix de la vétusté, des dysfonctionnements ou du retard des travaux dont elle est responsable.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Tout d'abord, je voudrais indiquer la politique ambitieuse de la Ville de Paris de rénovation des établissements, mais aussi des logements qui y sont associés. Cela va à chaque fois de pair, et c'est bien normal. Pour vous dire, par exemple, en 2025, nous avons procédé à la rénovation de 18 logements vacants pour prendre en compte cet impératif de rénovation du bâti et rénovation énergétique, et pouvoir les remettre à disposition.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne la gestion des usagers qui sont dans ces logements de fonction, le bureau de la DASCO est en contact régulier avec eux. J'imagine que, si vous pointez ces sujets, c'est que vous avez des cas particuliers. Je vous propose de nous les faire remonter.

En l'état, nous ne pouvons pas intégrer votre amendement tel que proposé, mais nous pouvons regarder les situations individuellement pour voir où il y a des problématiques particulières. Notre objectif est bien entendu de permettre ce logement à des personnes qui pourraient avoir du mal à se loger à Paris et qui sont essentielles dans l'éducation de nos enfants, et de ne pas les mettre dans des situations compliquées.

Je me tiens donc à votre disposition, et je vous propose de retirer cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 149 du groupe NPP est-il maintenu ? Oui.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 149 est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 92).

2026 DASCO 96 - Délibération tarifaire. - Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi et à l'évolution des mesures relatives à la restauration scolaire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DASCO 96, à l'amendement n° 170 et au vœu n° 181 de l'Exécutif.

La parole est à Mme Laëtitia VIPARD pour cinq minutes, mais vous pouvez faire moins, je vous invite même à faire moins.

Mme Laëtitia VIPARD. - Madame la maire, mes chers collègues, avant l'été, notre Conseil a fait un choix politique fort, celui de la gratuité de la cantine pour les 17.000 élèves issus des familles parisiennes les plus modestes. C'est un choix de justice sociale, parce que l'accès des enfants à un repas équilibré ne doit jamais dépendre des revenus de leurs parents, et que l'école publique doit être un lieu d'égalité, et non de reproduction des inégalités sociales.

Dans ce contexte, la mise en place d'une pénalité forfaitaire de 5 euros en cas d'absence non justifiée a suscité des inquiétudes légitimes chez les parents d'élèves. Si l'intention de départ était louable, à savoir lutter contre le gaspillage alimentaire et pouvoir anticiper au mieux les taux d'encadrement pour garantir un service périscolaire sécurisé sur la pause méridienne, nous saluons la décision qui a été prise de suspendre cette pénalité et d'engager une concertation avec les parents d'élèves. Surtout, nous saluons l'écoute et l'ouverture d'Anne-Claire BOUX, qui a su entendre les alertes des parents et faire évoluer ce dispositif avec l'ensemble des parties prenantes.

La nouvelle tarification qui nous est proposée aujourd'hui est plus équilibrée et tient compte davantage des ressources des familles, puisqu'il ne sera plus appliqué de pénalités pour les absences non justifiées. Les familles paieront le tarif adapté à leur quotient familial. Elle va surtout plus loin que ce qui était mis en place jusqu'à aujourd'hui, puisque, pour les présences exceptionnelles des enfants non inscrits à la cantine, la majoration de 5 euros actuellement en vigueur sera remplacée par un système progressif calqué sur le périscolaire.

Néanmoins, nous devons aller plus loin, car certaines situations restent encore largement insuffisamment prises en compte. Je pense notamment aux parents contraints de venir chercher leur enfant malade à la demande de l'école, aux maladies bénignes pour lesquelles on ne va pas toujours voir un médecin, ou encore aux collégiens confrontés à l'absence d'un professeur avant la cantine sans pouvoir toujours être accueillis en permanence, car les locaux ne le permettent pas. Dans ces situations, demander aux familles de payer un repas qui n'a pas été consommé pose une question simple de justice et d'équité.

Le vœu proposé par l'Exécutif pour mettre en place un groupe de travail dans les prochains mois afin d'avancer sur toutes ces situations spécifiques va donc dans le bon sens pour améliorer les modalités de tarification des cantines parisiennes au service des familles les plus modestes. En outre, et parce que la lutte contre le gaspillage alimentaire doit rester une priorité, ce sujet sera aussi abordé dans ce groupe.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social prendra toute sa part à ces travaux, et soutiendra favorablement à la fois ce projet de délibération et ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci Madame la maire.

Mes chers collègues, en juin, nous avons voté la réforme des tarifs de la cantine, et elle portait une grande mesure : la gratuité des repas pour les familles des deux premières tranches, près de 17.000 enfants, 2,5 millions de repas par an, et pour toutes les autres familles, des tarifs gelés. De cela, nous sommes fiers, et nous n'y touchons pas.

Elle portait aussi une règle nouvelle : une majoration pour une absence non justifiée ou une présence non prévue. L'approche était pragmatique, il faut savoir combien d'enfants déjeunent pour commander les bons volumes, organiser les équipes et éviter de jeter des repas. Néanmoins, lorsqu'une règle n'est pas adaptée, le politique doit écouter. Les parents d'élèves nous l'ont dit dès la rentrée, ils avaient raison, nous avons donc suspendu la majoration, nous avons échangé avec leurs représentants, et nous revenons devant vous.

Alors, oui, nous ajustons. Une absence sera facturée au tarif habituel de la famille sans majoration, comme avant. Une présence sans inscription sera majorée à 30 % du tarif de la famille, et non plus de 5 euros pour tous. Chacun contribue selon ses moyens, et pour les familles en gratuité, cela reste zéro.

Faire de la politique, ce n'est pas avoir toujours raison. Faire de la politique, c'est proposer, écouter, amender. Une majorité qui corrige en trois mois ce qui ne fonctionne pas ne se renie pas, elle fait son travail.

Et puis, les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas tort. Ils n'ont pas eu tort en mars dernier en élisant Emmanuel GRÉGOIRE, et ils n'ont pas tort aujourd'hui en nous demandant d'ajuster un dispositif.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la maire, chers collègues, ce matin, des représentants des parents d'élèves des écoles Saint-Maur et Parmentier dans le 10e arrondissement sont venus manifester pour la première fois leur colère et leur désarroi, et je veux commencer cette intervention en portant leur parole.

A Saint-Maur, pendant des mois, les animateurs ont fait grève les mardis et vendredis à partir de 15 heures. Pendant des mois, des parents ont dû quitter leur travail, poser des jours de congé, trouver une personne disponible, réorganiser toute leur semaine. Pour les enfants aussi, ces interruptions répétées ont eu des conséquences. Leurs habitudes sont bouleversées, et la continuité de leur accueil se dégrade. Ces familles sont épuisées, mais elles savent aussi que les animateurs ne font pas grève depuis des mois sans raison. Ils attendent des réponses adéquates à leurs revendications, et lorsque les mêmes difficultés provoquent des mobilisations répétées, nous ne pouvons pas continuer à expliquer que le périscolaire va bien.

La réponse politique est de répondre aux professionnels et aux familles, pas de laisser les uns et les autres supporter une crise qui s'installe. Je veux le dire aux collectifs de parents : vous avez raison de vous organiser, de rendre votre colère visible et d'interpeller les élus, vous n'avez pas à vous habituer aux dysfonctionnements ni à accepter des réponses qui ne changent rien à votre quotidien.

Je reprends le projet de délibération.

En juin, vous annonciez la gratuité de la cantine pour les deux premières tranches du quotient familial, mais ces mêmes familles pouvaient devoir payer 5 euros pour un repas que leur enfant n'avait pas mangé. Cette contradiction devait être corrigée. Les parents se sont mobilisés, ont alerté, notre groupe a également demandé la révision de cette majoration et une tolérance pour les imprévus. Ce recul doit beaucoup à celles et ceux qui ont refusé de laisser passer cette règle, il montre que leur mobilisation peut obtenir des changements.

Le projet DASCO 96 supprime ce forfait de 5 euros et préserve la gratuité des deux premières tranches, y compris pour une présence exceptionnelle. C'est une avancée. En revanche, pour les autres familles, une majoration de 30 % demeure lorsqu'un enfant vient déjeuner un jour non prévu. L'imprévu continue donc à se payer plus cher.

Je pense aux parents qui élèvent seuls leurs enfants, à un employeur qui modifie les horaires du jour au lendemain, à une solution de garde qui tombe à l'eau, et cela arrive souvent. Ces contraintes pèsent particulièrement sur les femmes. Une facture supplémentaire ne leur donnera aucune maîtrise de leur emploi du temps.

Nous avons donc proposé avec notre groupe un amendement. Cet amendement propose une souplesse précise et limitée. Par enfant et par année scolaire, 5 repas réservés mais non consommés ne seraient pas facturés sans justificatif. Séparément, 5 présences exceptionnelles seraient facturées au tarif habituel, sans majoration. Ce sont deux droits distincts, les absences déjà déductibles et les exonérations existantes ne viendraient pas les diminuer.

Effectivement, nous avons reçu le vœu que vous avez fait parvenir. Votre vœu reconnaît ces difficultés et ouvre la possibilité d'un quota d'absences sans justificatif et sans facturation, il reprend donc notre amendement, mais vous nous proposez des conclusions début 2027 pour une éventuelle délibération, pour une application à la rentrée 2027. Les familles devront-elles attendre une année scolaire entière pour bénéficier de cette souplesse ? Nous demandons des réponses concrètes. On parle d'urgence. Quel quota, quelle garantie pour les présences exceptionnelles et quelles mesures dans l'intervalle ?

Nous soutenons évidemment la gratuité qui avait été décidée, mais encore faut-il qu'ils puissent effectivement en bénéficier. L'accompagnement des familles et la régularisation de leurs droits doivent donc aboutir.

Vous proposez aussi un groupe de travail, et notre groupe prendra toute sa place dans ce groupe, si vous nous y invitez. Nous attendons des changements aussi dans les règles et les factures. Notre amendement a posé une exigence, le groupe de travail doit maintenant lui donner une suite réelle.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour deux minutes, je précise.

M. Rodrigo ARENAS. - Chers collègues, depuis cette rentrée, Paris a franchi une étape importante : 17.000 enfants bénéficient désormais de la gratuité de la cantine avec la gratuité des deux premières tranches du quotient familial. Nous nous en félicitons, c'est bien un point que nous avions en commun dans nos programmes. Néanmoins, cette avancée peut aussi vous inviter à regarder plus loin.

Pourquoi ne pas faire la gratuité pour tous les enfants un horizon pour Paris ? La cantine n'est pas seulement un service rendu aux familles, la cantine fait partie de la journée scolaire. C'est un lieu où l'on mange, bien sûr, mais aussi où l'on apprend à vivre ensemble, où l'on découvre des aliments, où l'on construit son rapport à la santé et à l'alimentation. Surtout, c'est un des rares endroits où nous pouvons faire vivre très concrètement une promesse républicaine simple : à l'école, chaque enfant doit avoir les mêmes droits, quelles que soient les ressources de ses parents, son quartier ou son origine sociale.

Aujourd'hui, Paris possède déjà une tarification fortement progressive. Deux tranches sont gratuites, et les autres s'échelonnent jusqu'à 7 euros. Même pour les familles les plus aisées, la collectivité prend déjà en charge une part importante du coût réel du repas.

La gratuité universelle nous ferait cependant changer de logique, et sortir culturellement de la charité, fût-elle républicaine. Il ne s'agirait plus d'une aide accordée en fonction des revenus des parents, mais d'un droit attaché à l'enfant. Comme l'accès à l'enseignement public, la cantine pourrait devenir un bien commun. Chacun y accède selon ses besoins, et son financement relève de la solidarité collective de l'impôt. Cela permettrait aussi de supprimer les effets de seuil, les démarches liées au quotient familial pour la restauration, et les situations dans lesquelles une famille qui n'a pas effectué les formalités nécessaires se voit appliquer le tarif maximal comme une punition. Ce dernier est aujourd'hui de 7 euros.

Nous ne disons pas que cette transformation peut se faire sans poser la question de son financement, nous disons qu'elle mérite de devenir un objectif politique pour Paris, parce que, au fond, l'égalité commence aussi par des choses très simples, et votre quotient sanctuarise "in fine"…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Rodrigo ARENAS. - … l'inégalité d'accès à un droit pourtant fondamental pour les enfants.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole est à M. MEUNIER pour deux minutes.

Non, me dit-il.

M. AQUA. Non plus ?

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la maire, mes chers collègues, la restauration scolaire est un enjeu important à l'éducation. Un élève correctement nourri est un élève qui peut correctement se concentrer, et Rodrigo ARENAS vient de le souligner.

Avant de venir à l'objet de ce projet de délibération sur le traitement des absences et présences non prévues, je me permets de saluer l'action de notre collectivité en matière de restauration scolaire, d'abord avec la tarification différentielle selon le quotient familial, une tarification qui a toujours été combattue ici, dans cette Assemblée, par la droite. Nous avons maintenu le cap, et, en plus, nous avons mis en place cette année la gratuité pour les deux premières tranches. C'était un engagement de la gauche parisienne.

Au-delà de l'enjeu financier, je me permets aussi de saluer l'engagement de notre majorité pour une alimentation de qualité. En visant 100 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique et durable, nous agissons à la fois pour la santé des enfants, mais aussi pour le soutien au développement d'une autre agriculture, plus respectueuse de l'environnement et de la santé des travailleurs et des agriculteurs.

Tout notre dispositif est donc un dispositif complexe et d'envergure, mais l'objet de ce projet de délibération concerne la facturation des présences exceptionnelles et des absences non justifiées. C'est un véritable sujet avec les plus de 50.000 élèves du primaire à Paris et les presque 50.000 élèves des collèges parisiens, nécessitant une organisation colossale.

Paris a décidé d'être souple, contrairement à ce qui peut se pratiquer dans beaucoup d'autres collectivités, en permettant à des élèves de venir manger à la cantine même sans s'être inscrits en amont. C'est un atout

organisationnel pour les familles, mais à l'origine évidemment d'une dépense d'énergie considérable à la DASCO pour adapter les équipes des agents à la fréquentation réelle en temps direct. A la rigueur, quand l'élève est absent, cela se traduit par du personnel en trop, dont acte, même si je ne néglige évidemment pas la question du gaspillage alimentaire, qui doit être combattue. En revanche, une fréquentation non annoncée peut amener à une insuffisance non planifiée de personnels, et à des conditions tant de travail que d'usage des cantines sérieusement dégradées.

Il y a donc un véritable enjeu, dans l'intérêt tant des cantinières et des cantiniers que des élèves, à ce que la fréquentation des cantines soit le plus prévisible possible. C'est tout l'enjeu de ce projet de délibération, d'inciter les familles à mieux anticiper la fréquentation des cantines afin de faciliter l'organisation des équipes qui interviennent auprès de nos enfants et, au final, d'assurer la qualité du service public.

Le projet de délibération introduit donc une majoration de 30 % des tarifs normalement applicables aux familles concernées, qui remplace la majoration forfaitaire initialement proposée. C'est bien sûr un mieux socialement, et nous le saluons. Au-delà de cette question, la communication doit être faite auprès des familles sur la nécessité de prévoir au maximum la fréquentation des cantines, dans l'intérêt, je le répète, tant des travailleurs, des enfants que de l'environnement.

Je salue bien sûr le vœu, permettant à l'avenir d'explorer les ajustements encore nécessaires par rapport au projet de délibération et aux modifications qu'il introduit.

C'est la qualité du service public de restauration que nous visons, et elle implique autant l'engagement de la collectivité que celui de ses usagers. Gageons que le versant pédagogique de nos débats politiques permettra de mettre en lumière l'importance des gestes du quotidien dans l'effort collectif pour une alimentation de qualité.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON pour deux minutes.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Quelques mots à propos des cantines.

D'abord, des cantines où l'on mange très bien. Lors de la semaine du goût, bientôt, dans le 10e, ce sont cinq chefs de restaurants de l'arrondissement qui prévoient les menus. Je suis sûr que l'on va se régaler.

Ensuite, des cantines parisiennes qui ne sont pas chères. Les tarifs sont gelés depuis 2014, et même depuis 2011…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, on n'entend pas du tout l'orateur. Si vous voulez discuter…

M. Paul SIMONDON. - … pour les tarifs de 1 à 8…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Jean-Noël, s'il te plaît.

Si vous pouvez vous mettre à l'extérieur…

M. Paul SIMONDON. - … et les deux premières tranches deviennent maintenant…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Attends, Paul, deux secondes. On va reprendre, parce qu'on n'entend pas du tout quand tu parles depuis tout à l'heure.

Merci.

Tu peux reprendre, Paul.

M. Paul SIMONDON. - Je disais donc que les cantines parisiennes ne sont pas chères. Les tarifs sont gelés depuis 2014, et même depuis 2011 pour les tarifs 1 à 8, et, maintenant, les deux premières tranches sont gratuites.

Dans ces cantines, on fait bien sûr de la prévention du gaspillage alimentaire, il y a donc un besoin de prévoir la présence effective des élèves, c'est le sujet dont on a parlé aujourd'hui.

Rien de vraiment nouveau pour les absences qui n'étaient pas prévues, cela ne change pas.

Pour le fait de devoir s'annoncer à l'avance, le système pendant les vacances ne change pas du tout, avec la majoration dans le cas d'une présence qui n'était pas anticipée. Cela, c'est pendant les vacances. Pendant les jours d'école, cela ne concerne personne, ce dont on parle là n'arrive à peu près jamais. Le nombre de cas dans l'année est extrêmement négligeable, ce n'est pas le sujet principal.

En revanche, il y a aussi un enjeu de simplification. Pour les très nombreux arrondissements qui sont passés par le dispositif Paris Familles, dont le 10e, les inscriptions sont maintenant toutes au même endroit, les facturations sont toutes au même endroit, le dialogue est plus simple, c'est plus facile. Cela marche : plus de familles se sont inscrites à la même date cette année que l'an dernier.

J'ai une proposition pour finir. Le sujet principal, ce sont les difficultés d'inscription en début d'année scolaire. C'est pourquoi, Madame la Maire, je vous propose de tester la réinscription automatique. Quand on inscrit son enfant au C.P., c'est pour cinq ans à l'école ; cela peut être pour cinq ans à la cantine. Le 10e arrondissement souhaite donc expérimenter la réinscription automatique à la cantine.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Effectivement, la scolarisation étant obligatoire, il me semble que cela peut être une suggestion.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Je vous remercie, chers collègues, pour vos interventions. Vous l'avez dit, la cantine scolaire n'est pas juste une salle où l'on mange, c'est une part entière du service public d'éducation, d'accès à une alimentation de qualité et de sociabilisation entre les enfants eux-mêmes.

Dans cette logique, en juin 2026, nous votions à l'unanimité la gratuité de la restauration scolaire pour les familles les plus modestes. Ce sont des milliers de familles qui n'ont plus à se poser la question s'ils auront les moyens de permettre à leurs enfants d'aller à la cantine comme tous leurs amis.

Les modalités de gestion des absences injustifiées et des présences non inscrites n'étaient pas satisfaisantes. Les associations de parents d'élèves m'ont très justement alertée sur cette disposition qui leur posait question, et c'est pour cette raison que nous avons fait le choix avec le Maire de Paris de suspendre cette décision et d'entamer une consultation des représentants de parents d'élèves afin de faire évoluer ces modalités tarifaires.

Les échanges que nous avons pu avoir ces dernières semaines, et je remercie la F.C.P.E. et la P.E.E.P. pour ces échanges constructifs, nous permettent par ce projet de délibération et un vœu de l'Exécutif de donner une suite favorable à leurs contributions.

Concernant les absences dites injustifiées, nous revenons au principe antérieur : les parents seront amenés à régler le prix du repas initialement prévu.

Concernant les présences exceptionnelles, l'enjeu est surtout le taux d'encadrement et d'avoir assez d'animateurs. C'est quelque chose qui est parfois difficile à gérer pour nos agents. Dans ce cas, initialement, toutes les tranches payaient la tranche maximale de 7 euros. Avec ce système, nous nous alignons sur le périscolaire avec une majoration de 30 %. De toute façon, nous devrons travailler sur cette problématique qui pèse sur nos animateurs également.

Il est évident que, pour les familles des tranches 1 et 2, il n'y aura pas d'application de tarification supplémentaire, que ce soit pour les absences injustifiées comme pour les présences non inscrites. Dans tous les cas, ce sera gratuit.

Vous l'avez souligné, les associations de parents d'élèves ont pointé d'autres sujets, comme ce besoin de quota d'absence qui répond à des aléas de la vie de tous les jours que connaissent tous les parents, et la possibilité de régulariser le quotient familial. Je prends aussi votre proposition de réinscription automatique. Il y a aussi la question d'accompagner les familles vulnérables, et nous observons en effet dans tous les arrondissements concernés que le passage à "Paris Familles" a tendance à augmenter le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire.

C'est pourquoi, avec ce vœu de l'Exécutif, nous vous proposons de mettre en place ce groupe de travail pour mettre en œuvre le plus rapidement possible toutes ces mesures qui permettront de s'adapter au mieux à la vie des parents parisiens, et, je l'espère, d'accueillir au mieux tous les enfants parisiens dans nos cantines.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 181 de l'Exécutif, avec une demande d'explication de vote de Mme CHAOUCHE. Sauf si vous estimez avoir tout dit, et je crois que votre intervention était très bien.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Oui, j'ai tout dit. Simplement, nous voterons pour le vœu, mais nous maintenons notre amendement.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 181 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 170 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 170 est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 96).

2026 DFPE 136 - Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents/enfants.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 136 et l'amendement technique n° 127.

Je ne donne pas la parole à Mme BOUX, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 127 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 127 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 136 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DFPE 136).

2026 DFPE 240 - Subventions (9.470.576 euros), subventions d'investissement (70.631 euros). - Avenants aux C.P.O. passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence et la mise sous contrôle public des crèches parisiennes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DFPE 240 et le vœu n° 37.

La parole est à Mme CHAOUCHE pour cinq minutes.

Vous ne la voulez pas ?

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la maire…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Si vous ne la voulez pas, cela ne me dérange vraiment pas.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Non, je la veux bien.

Madame la maire, chers collègues, vous savez, avec ces projets de délibération sur les crèches, j'ai l'impression que nous sommes dans "Un jour sans fin", vous connaissez ce film avec Bill MURRAY. Je suis désolée, mais c'est quand même un peu la même chose, c'est Paris qui organise sa petite enfance, elle choisit les financements, elle autorise des établissements, elle contractualise avec les gestionnaires. Il s'agit d'un peu plus de 9 millions d'euros de fonctionnements et des crédits de travaux. Les associations en ont besoin, nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Néanmoins, une subvention ne vaut pas certificat de protection. Depuis plusieurs mois, il est vrai, Madame la maire adjointe, je vous interpelle. Je vous ai proposé à maintes reprises, peut-être que le temps n'a pas eu l'occasion de ces rencontres, et je vous ai posé des questions dernièrement. J'ai vu que vous m'aviez répondu, j'en suis satisfaite, je les prends en compte, mais notre échange doit vraiment déboucher sur un suivi des alertes que les élus puissent examiner au-delà du vote des subventions.

Vous soutenez des associations qui sont, pour certaines, fragilisées, vous accompagnez des reprises par des grands réseaux contre lesquels on combat, et vous confiez ailleurs des crèches municipales au privé. J'ai toujours cette même question qui revient : quel projet commun tient tout cela ? Qui garantit d'un établissement à l'autre que les besoins de l'enfant passent avant les contraintes de gestion ?

Rappelez-vous ce bébé de 11 mois tué dans une crèche à Lyon en 2022. L'ancienne salariée a été condamnée en appel pour son meurtre. L'I.G.A.S. a ensuite recueilli des témoignages de cette même personne pour forçage alimentaire, négligence, violences. Son rapport de 2023 décrit, et c'est intéressant, "un suivi insuffisant des signalements et des transmissions aléatoires entre mairie et P.M.I.". Ce constat aurait dû imposer une priorité politique : vérifier ce qu'il se passe réellement auprès des enfants et ce que deviennent les alertes.

A Paris, le périscolaire nous montre le prix d'une protection annoncée dont l'application n'est pas garantie. Il y a quelques semaines, au Sénat, Anne HIDALGO a confirmé que, entre 2021 et 2025, les transmissions au procureur n'avaient plus été systématiques lorsqu'une famille avait déjà porté plainte, une consigne pourtant essentielle, qui avait changé sans validation politique. La procédure existait, la faille aussi. Nous refusons que les crèches reproduisent ces défaillances.

Au Lagon des Ours, puisque l'on en parle dans ce projet de délibération, votre cabinet indique, vous m'avez répondu, que les 66 places sont ouvertes, que les contrôles de la P.M.I. n'ont pas relevé de maltraitance, et que la visite de 2026 a confirmé le bon fonctionnement général. Il précise aussi que le gestionnaire et la Ville ont immédiatement saisi le procureur après l'information reçue en décembre 2025. Nous prenons acte de ces démarches.

Néanmoins, par ailleurs, la presse rapporte des alertes parentales dès 2023. Il faut donc éclaircir cette chronologie et les mesures de protection prises après les alertes. Elle rapporte aussi des interventions ultérieures dans d'autres crèches par l'intérim. Les accusations restent soumises à la justice, mais qui vérifie que les alertes ne se perdent pas au changement d'employeur ?

Chez "Enfant Présent", 200 places sont ouvertes sur une capacité de 230, le projet de délibération donne le chiffre. Nous devons connaître les causes et les solutions.

Je rappelle quand même que, dans les crèches, un bébé ne peut pas rédiger un signalement. Nous savons combien ces manifestations de détresse peuvent être difficiles à repérer. Notre responsabilité est de les entendre et de protéger l'enfant sans attendre qu'il puisse raconter ce qu'il subit.

Notre vœu demande donc, ou redemande, le plan de contrôle et son bilan à la commission, un état public par crèche avant le 31 mars 2027, les passes ouvertes, les personnels, le bâti, les suites anonymisées des alertes. Il demande aussi une mission indépendante associant l'Inspection générale sur les contrôles, les signalements et l'exécution des engagements votés, puis un plan chiffré de travaux de réouverture et de recrutement avant le 30 septembre 2027.

Vous avez annoncé 700 contrôles par an. Nous demandons ce qu'ils ont fait corriger et comment les mesures de protection sont vérifiées après une alerte. Nous devons avoir ces éléments. Les démarches que vous nous avez précisées rendent ce bilan d'autant plus nécessaire, acceptez que nous puissions enfin examiner les résultats.

L'enfant doit devenir la raison de nos décisions, pas celui qui en subit les incohérences.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme CHIKIROU pour deux minutes.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Ecoutez, beaucoup de choses ont été dites par ma collègue Sonia CHAOUCHE, et l'interpellation est assez claire. Néanmoins, pour que les Parisiens comprennent bien, alors que les scandales de violence et de pédocriminalité dans le périscolaire vous ont obligés à annoncer un plan, de l'argent, des moyens, etc., et nous verrons bien ce qu'il en sera pour la concrétisation au moment du budget, pour ce qui est des crèches, on n'a rien vu venir, si ce n'est un vœu qui a été adopté il y a quelques mois, qui visait pour l'essentiel à la poursuite des dispositifs existants, c'est-à-dire : oui, on va signaler les professionnels signalés, on va transmettre à la justice. En réalité, le problème structurel n'est jamais traité. Vous ne posez pas un plan pour les crèches parisiennes et pour éviter que des violences puissent se systématiser dans des systèmes, qu'ils soient privés, publics, lucratifs ou non lucratifs.

Alors, oui, il faut évidemment multiplier les contrôles, mais il faut aussi agir concrètement sur le service que l'on fournit aux Parisiens. Là-dessus, on a des reproches à vous faire. Vous avez laissé se défaire la "Fondation Œuvre

de la Croix Saint-Simon", qui représentait 35 crèches et 1.600 berceaux. Vous avez une responsabilité qui est engagée, puisque, au lieu de renforcer le service public et les structures associatives non lucratives, vous laissez la pénurie ouvrir un marché aux opérateurs privés, notamment aux micro-crèches.

Notre vœu exige donc un plan parisien de protection dans toutes les crèches, avec des publications des contrôles et des suites - depuis cinq mois, nous n'avons aucun état des lieux -, des renforcements des effectifs de la P.M.I., des délais impératifs pour les enquêtes administratives, le contrôle des qualifications et des taux d'encadrement, et la reprise publique des établissements menacés.

La protection des enfants ne peut pas reposer sur des informations et des affirmations invérifiables. Madame l'adjointe au maire, vous êtes une spécialiste en la matière. Désormais, elle exige des moyens, des résultats publiés et une responsabilité politique pleinement assumée.

(M. Maxime CROSNIER, adjoint, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

Monsieur PRUDHOMME...

M. Christophe PRUDHOMME. - Chers collègues, je voudrais en rajouter une couche sur la problématique des crèches, puisque nous avons assisté la semaine dernière au tribunal de commerce à la liquidation de la "Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon", avec une absence de reprise de structures, dont des crèches collectives et familiales, ainsi que des lieux parents/enfants.

La question est simple. On laisse la gestion privée associative ou privée lucrative développer une offre dans les crèches, mais les crèches sont des équipements essentiels, et la seule garantie d'avoir une pérennité dans la gestion de ces établissements, c'est que ce soit le service public. Nous sommes dans une situation où la Ville a été complètement absente et a laissé des opérateurs offrir des plans de redressement, de reprise d'activité. Le résultat, c'est que l'on se retrouve avec 15 structures qui n'ont pas de repreneur et avec environ 300 à 400 salariés qui risquent de se retrouver licenciés.

Nous considérons que la petite enfance doit relever du service public, et non pas d'une délégation de service public. Nous vous demandons donc un plan complémentaire à celui que demandait ma collègue Sonia CHAOUCHE pour que nous puissions avoir une étude précise des conditions de reprise en régie municipale des crèches aujourd'hui sous gestion associative privée : personnel, locaux, financement, calendrier et capacité d'accueil.

Pour garantir les places en crèche, on a vu ce que cela donnait quand on confiait les crèches au privé lucratif. On a une fragilité aujourd'hui du tissu associatif, on l'a vu, parce qu'il a fallu que l'on augmente les subventions, en particulier pour cette filiale du "Groupe SOS", lors de notre premier Conseil.

Il y a donc besoin d'une mise à plat de notre politique vis-à-vis de la petite enfance et des crèches…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - La seule garantie pour les familles parisiennes est que ce soit un service public de qualité, avec des personnels correctement payés et bien encadrés.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PRUDHOMME.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX. Madame la maire...

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

On reviendra sur les informations invérifiables, mais, en tout cas, c'est un florilège de fausses informations. Franchement, soyez sérieux. Vous avez vu la place du privé dans les crèches à Paris ? Toute la politique de cet Exécutif et des précédents a été de développer une offre de régie municipale et d'associatif à but non lucratif. Nous sommes l'un des territoires les plus vertueux en matière de petite enfance ! Je suis désolée, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je veux bien entendre beaucoup de choses, je veux bien que l'on travaille ensemble sur beaucoup de choses, mais il ne faut quand même pas exagérer.

Pour la "F.O.C.S.S.", franchement, c'est la Ville de Paris qui porte la responsabilité ? Vous avez vu les financements du Gouvernement sur la petite enfance ? Toutes les structures sont en difficulté, et heureusement que la Ville de Paris finance, sinon, il y en aurait bien plus "sur le carreau". Là encore, on a été en accompagnement, on a subventionné la "F.O.C.S.S." jusqu'au bout, on a même prévu des garanties au cas où ils ne tiendraient pas le coup jusqu'à la fin de leur activité. On a travaillé avec des acteurs de l'associatif pour leur donner les garanties de reprendre les activités de la "F.O.C.S.S.". Vos chiffres sont faux. On va permettre qu'un maximum de crèches soient reprises et on propose de recruter, on est déjà en train de recruter des assistantes maternelles.

Tout cela, c'est faux ! Je veux bien que l'on ait des débats, mais il ne faut pas que ce soit faux.

Par ailleurs, pour revenir sur nos questions, deux sujets très importants et cruciaux.

Sur la question des contrôles, les bilans sont déjà présentés en 6e Commission pour les crèches confessionnelles. Ils sont adressés aux groupes. Si vous voulez le faire pour toutes les crèches, faisons-le pour

toutes les crèches, mais vous avez eu une présentation en 6e Commission du bilan sur les crèches confessionnelles quand cela a été demandé par d'autres groupes, notamment le groupe Communiste. Tout a été présenté par la DFPE, et je les remercie vraiment pour l'engagement et le fait qu'ils soient très vigilants sur ce qu'il se passe dans toutes les crèches, que ce soient nos crèches, les crèches associatives à but non lucratif, mais aussi les crèches privées, puisque nous avons, en tant que Département, cette fonction d'agrément.

Ces contrôles existent, ils sont tout à fait partageables, et c'est ce que nous faisons déjà, comme je le disais, sur les crèches confessionnelles. Ces contrôles sont à la fois prévus et inopinés, que ce soit sur l'hygiène, la sécurité, le taux d'encadrement, l'obligation de diplôme, l'honorabilité des personnes qui y travaillent, ou encore les projets pédagogiques.

Concernant la question des violences sur mineur, je vous invite à reprendre le fameux rapport de l'Inspection générale en 2015. Il y a toujours eu une politique très stricte de protection des enfants dans les crèches. Un certain nombre de dispositifs existaient déjà. Aujourd'hui, l'exigence que nous avons dans le périscolaire, nous l'avons sur les crèches, comme les suspensions automatiques. Je peux vous dire que, la semaine dernière, j'étais avec les agents des crèches et les organisations syndicales, et cette politique de suspension systématique pèse aussi sur elles dans leur quotidien.

C'est très encadré aujourd'hui, et c'est la priorité absolue, vous l'avez dit, pour des enfants qui parfois ne parlent pas encore. C'est pour cela que l'on travaille avec l'"O.S.E.", qui accompagne aussi ce recueil de la parole de l'enfant, pour des enfants qui, parfois, ne parlent même pas ou qui s'expriment avec des notions différentes.

Oui, nous sommes très vigilants, et nous allons continuer. Aujourd'hui, tout ce qui est appliqué dans le périscolaire est appliqué dans les crèches pour lutter contre les violences. Ayant la compétence d'agrément, et je finirai là, Monsieur le Président de séance, j'étais moi-même en commission cette semaine. Pour ce qui concerne les assistantes maternelles en libéral, nous retirons automatiquement les agréments dès que nous avons des signalements. Pour tout ce qui concerne les crèches associatives à but non lucratif et les crèches du privé, nous appliquons les mêmes procédures. C'est vraiment notre priorité absolue.

Je me permets de prendre un peu de temps, mais ce sujet est très important.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour le vœu du Nouveau Paris Populaire ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 37 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 240).

2026 DFPE 246 - Avenant n° 2 (325.068 euros) à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à "Paris Habitat" pour la création d'une crèche multi-accueil et d'un centre P.M.I. au 155, boulevard Lefebvre (15e).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 246, avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'une crèche multi-accueil et d'un centre P.M.I. au 155, boulevard Lefebvre dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le maire, chers collègues, je le dis d'emblée, nous voterons contre ce projet de délibération.

Apparemment, certains se sont posé des questions, mais, dans le dispositif de la DFPE 246, il y a plusieurs protagonistes. Il y a Paris Habitat, il y a un chantier, et il y a environ 325.000 euros supplémentaires. Il manque un nom : celui du gestionnaire.

Le 2 octobre, la Ville publiait un arrêté autorisant la S.A.R.L. - oui, vous avez bien entendu, "S.A.R.L." - La Maison Bleue Paris 15 Lefebvre à gérer cette crèche municipale. L'arrêté précise que l'établissement appartient à la

Ville de Paris. Voilà ce que le texte technique ne met pas en discussion : un équipement public financé par l'argent public, dont l'accueil est confié à une société commerciale.

Soyons précis, cet avenant de travaux n'attribue pas aujourd'hui la gestion, les 325.000 euros vont à l'opération conduite par Paris Habitat. Néanmoins, nous sommes fondés à interroger le projet que cet investissement accompagne, et nous voterons contre cet amendement.

Vous nous demandez de financer un supplément lié à la défaillance d'une entreprise et à des modifications du programme. Nous demandons la justification complète du coût, les recours mobilisés et la stratégie d'exploitation.

Cette crèche est prévue pour 97 places, je reprends les chiffres, et le nouvel arrêté fixe la capacité autorisée à 80 et lie l'augmentation au recrutement. Quels moyens humains permettront d'accueillir les 17 enfants supplémentaires ? Une capacité construite ne devient pas une capacité d'accueil par simple inscription dans une délibération.

Rappelez-vous les conclusions de l'I.G.A.S. sur La Maison Bleue en 2025 : "Les objectifs financiers sont déclinés jusqu'aux établissements. Le personnel représente le principal coût. Les effectifs sont calculés au plus juste au point de ne pas permettre d'absorber les absences." Le rapport décrit des professionnels qui compensent cette organisation par leur engagement, au risque de l'épuisement. Leur conscience professionnelle fait tenir ce que l'organisation fragilise. Le courage des professionnels, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, ne peut pas servir de subvention invisible aux actionnaires.

L'I.G.A.S. a également relevé des anomalies comptables et des prestations publiques indûment perçues. Elle a annoncé une saisine du procureur pour des faits financiers. Ce signalement ne vaut pas condamnation, et il ne concerne pas les violences sexuelles établies dans cette crèche. Néanmoins, l'avis de suivi de septembre 2026 constate des corrections, mais révèle encore plus de 50 non-conformités au taux d'encadrement dans le réseau en 2025 et pendant les 14 premiers jours de 2026.

Paris doit tirer les conséquences de ces contrôles nationaux dans le choix qu'elle fait. Pourquoi continuer à confier l'accueil municipal à ce modèle ? Quelle alternative publique avez-vous étudiée avant ? Quelle échéance permettait une reprise avec la continuité de l'accueil et l'avenir des salariés ?

Une crèche municipale doit servir un projet public. Nous refusons que Paris finance les murs tout en abandonnant cette ambition pour ce qui se passe à l'intérieur.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame CHAOUCHE.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX. Madame la maire...

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie.

Vous avez soulevé un certain nombre d'éléments qui dépassent l'objet de ce projet de délibération. Nous pourrons revenir vers vous par écrit, comme nous l'avons fait précédemment sur un certain nombre de sujets.

Ici, le projet de délibération est un avenant pour une crèche dans un quartier qui a été placé en quartier politique de la ville au renouvellement du périmètre. Pour nous, il était important dans ce secteur du 15e, les Périchaux, où les inégalités sociales sont fortes, de pouvoir créer cette crèche, dans une zone à forts logements sociaux.

Malheureusement, nous avons en effet eu de grosses problématiques sur ce chantier, en raison du Covid, en raison de l'entreprise, mais nous avons décidé d'aller jusqu'au bout. Aujourd'hui, c'est un dispositif, un établissement qui est important pour nous dans ce quartier, c'est pourquoi nous avons accepté des surcoûts pour permettre de livrer cet équipement, d'où cet avenant qui est proposé, que je vous invite à voter.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 246.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 246).

2026 DFPE 261 - Subvention de fonctionnement (5.150.176 euros) et d'investissement (60.713 euros), avenant à la C.P.O. passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'E.A.J.E. (plus de 100 places).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 261 : subvention de fonctionnement et d'investissement, avenant à la C.P.O. passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'E.A.J.E.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le maire, chers collègues, le projet DFPE 261 propose plus de 5 millions d'euros de fonctionnement pour "La Maison Kangourou", qui accueille dans 18 établissements.

Les documents en notre possession font état, encore une fois, d'un recours massif à l'intérim. Les remplaçantes, puisque ce sont souvent des femmes, font un travail indispensable. Le problème, c'est qu'une réponse à l'absence finisse par devenir l'organisation normale de l'accueil.

Nous demandons, et ce, depuis quelques mois, le coût réel de l'intérim, les postes permanents vacants et un plan pour recruter et fidéliser. Pas pour accuser celles qui remplacent, mais pour leur permettre, comme à leurs collègues, d'exercer un métier reconnu et durable. Notre projet va donc bien au-delà d'un changement de gestionnaire. A l'échelle nationale, la France insoumise porte la gratuité des crèches publiques, la formation et la revalorisation des métiers.

Un droit d'accueil ne doit pas dépendre des revenus des parents, et l'Etat doit financer les moyens humains de ce droit. Nous voulons qu'un enfant porteur d'un handicap trouve sa place avec des personnels spécialisés, que l'éveil culturel et l'accès à la nature soient possibles dans chaque arrondissement, que les parents puissent être accompagnés sans être jugés, que les pratiques éducatives non violentes soient soutenues par une formation et par des conditions de travail qui permettent de les appliquer.

A Baudelique, le passage de Léo-Lagrange à "ABC Puériculture" pose aussi cette question. Quels moyens pour conserver les équipes et quel scénario municipal a été étudié ? Nous refusons que la fragilité des structures décide à notre place de leur avenir.

Concernant "Crescendo", comme depuis le début, vous le savez très bien, Madame la Maire, notre objection porte sur la concentration entre grands groupes tentaculaires, y compris associatifs. Le statut "non lucratif" ne suffit pas à garantir la proximité des décisions.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération, et nous demandons un vote dissocié pour "Crescendo".

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup.

Vous évoquez, là encore, plusieurs sujets qui dépassent le projet de délibération.

Peut-être, pour revenir très rapidement sur le sujet de la gestion des crèches par l'associatif non lucratif, notre démarche est bien sûr d'encourager la pluralité des acteurs et d'éviter ces situations presque de monopole, c'est pourquoi nous avons accompagné y compris "Premier pas pour l'enfance" dans le cadre de l'activité de reprise de la "F.O.C.S.S.". On verra ce que décidera le tribunal de commerce.

Oui, nous essayons bien sûr de favoriser cette pluralité, mais, là encore, il est nécessaire que le Gouvernement prenne ses responsabilités, puisque cette situation de monopole est aussi créée par des financements insuffisants au niveau national. Nous contribuons comme nous le pouvons.

Sur le "Groupe SOS", j'ai déjà pu exprimer que je partage une certaine forme de réserve, mais, pour ce qui concerne leur gestion de la petite enfance en tout cas, les contrôles montrent bien qu'ils réalisent cette activité avec qualité.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai été saisi d'un vote dissocié demandé sur l'article 4 par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 4 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 261, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 261).

2026 DFPE 265 - Subventions (204.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 265 et l'amendement n° 151.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le maire, mes chers collègues, un tout-petit a le droit à la beauté, à la musique, aux histoires, à cette joie de découvrir et de créer. Ce droit commence dès les premiers instants et à la crèche. Il vaut autant pour l'enfant d'une famille populaire que pour celui dont les parents ont déjà toutes les portes ouvertes. Nous voterons donc évidemment pour les 34 résidences artistiques dans les crèches municipales.

Une politique de petite enfance doit ouvrir des horizons, donner à chaque enfant les moyens de s'exprimer. La charte nationale d'accueil du jeune enfant fait d'ailleurs de l'éveil artistique un principe de qualité.

C'est précisément parce que nous voulons ouvrir ces portes que nous devons savoir qui vérifie les adultes que les enfants vont y rencontrer. Rappelez-vous l'audition de M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, au Sénat le 7 septembre. A propos du périscolaire, il a reconnu des failles de transparence, de rigueur et de procédure. Alors, tirons-en les conséquences et appliquons-les ici.

A la crèche, à l'école, dans le périscolaire, l'enfant ne connaît pas nos organigrammes, il ne sait pas de quelle direction dépend l'adulte, qui l'emploie, qui finance son intervention, il est confié à des adultes. C'est à nous d'organiser la responsabilité.

Alors, la Ville peut multiplier les partenariats, mais elle doit maintenir une chaîne de protection dont chaque maillon est identifié. Le contrôle doit suivre l'enfant au-delà des changements de lieu et de statut, et c'est le sens de notre amendement. Il inscrit dans chaque convention une obligation claire : toute personne intervenant dans une crèche pour ce projet doit disposer d'une attestation d'honorabilité valide avant sa première intervention. Le gestionnaire de la crèche en vérifie l'authenticité et la validité. A défaut, la personne ne peut intervenir.

La loi impose déjà ce contrôle, y compris aux intervenants ponctuels. Notre amendement en précise l'application dans les engagements que la Ville signe avec ses partenaires. Chacun doit savoir ce qu'il a à faire avant que l'enfant lui soit confié.

Alors, si vous nous répondez "nous le faisons déjà", très bien ! Adoptez cette rédaction et expliquez comment la vérification est tracée. Si vous répondez "c'est déjà la loi", alors faites correspondre vos conventions à cette obligation.

Après ce que Paris a traversé, cette précision devrait nous réunir. Je défends ces rencontres qui permettent à un enfant de trouver sa voie, son geste, sa place. Les artistes et les équipes doivent pouvoir travailler dans un cadre clair avec les moyens nécessaires. Une attestation ne prévient pas toutes les violences, mais la protection exige aussi des équipes stables, du temps pour observer et échanger, des alertes écoutées et suivies d'effet.

Je vous demande donc d'accepter notre amendement.

Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Nous sommes toutes et tous d'accord pour dire que notre priorité est la protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs, et c'est la raison pour laquelle, je vous le dis vraiment, ce que vous proposez existe déjà dans les conventions. C'est l'article 23, qui mentionne les obligations des structures en matière de lutte contre les violences afin de prétendre à l'attribution d'une subvention. Les structures doivent obligatoirement vérifier l'honorabilité de leurs intervenants en s'assurant, conformément à la réglementation en vigueur, que les personnes au contact de mineurs ne font pas l'objet d'interdiction, d'empêchement ou de restriction pour l'encadrement des enfants. C'est bien précisé dans l'article 23, et détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

Je vous fais rapidement la liste des autres obligations : sensibiliser et former les équipes, informer sur les modalités possibles de signalement et les contacts utiles pour toute personne témoin ou victime, désigner une personne référente au sein de la structure ou d'une structure dédiée, informer en temps réel la Ville de chaque traitement de signalement éventuel de violence.

Vraiment, je vous le dis, c'est déjà en place, et ce n'est pas de la mauvaise foi. Je vous invite donc à retirer l'amendement, parce que c'est déjà prévu dans les articles de la convention.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Votre demande est-elle entendue ? L'amendement est-il maintenu ? Madame CHAOUCHE…

Mme Sonia CHAOUCHE. - Oui.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour l'amendement ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 151 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 265.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 265).

2026 DFPE 266 - Subvention (20.000 euros) et convention avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou pour une résidence de création artistique en crèche.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 266 et l'amendement n° 152. Subvention et convention avec le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou pour une résidence de création artistique en crèche.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous voterons évidemment en faveur de ce projet de délibération et de cette nouvelle résidence de création artistique en crèche portée avec le centre Georges-Pompidou.

Je voudrais vous dire pourquoi ce projet qui représente 20.000 euros porte à mes yeux une ambition beaucoup plus grande que son montant.

Il affirme d'abord une chose essentielle : la culture est un droit, et ce droit commence dès le plus jeune âge. Nous parlons ici d'enfants qui n'ont parfois que quelques mois. On pourrait considérer que, à cet âge, l'essentiel serait simplement de garder, de nourrir, de protéger ; c'est la vision moyenâgeuse qui rejoint d'ailleurs parfois les rangs de certains responsables politiques.

Nous parlons ici d'enfants qui n'ont parfois que quelques mois, mais accueillir un enfant, ce n'est pas seulement répondre à ses besoins matériels, c'est aussi lui permettre de découvrir des sons, des formes, des matières, des couleurs, de s'étonner, d'imaginer, d'expérimenter. C'est déjà lui ouvrir des portes sur le monde. Surtout, nous savons que l'accès à la culture demeure profondément inégalitaire. Tous les enfants ne grandissent pas entourés de livres, ne vont pas au musée, au théâtre ou au concert, tous les parents n'ont pas les mêmes possibilités économiques, culturelles, ou simplement le temps disponible pour proposer ces expériences. C'est précisément là que le service public prend tout son sens : faire entrer la culture là où sont tous les enfants, et donc la faire entrer aussi dans les crèches.

Paris a déjà beaucoup avancé dans cette direction. Le programme l'Art pour grandir s'est progressivement étendu à la petite enfance. Parti de seulement quatre crèches, il compte 38 projets pour 2026-2027, et 136 établissements ont désormais été concernés.

Ce projet de délibération va plus loin. Il ne s'agit plus seulement de faire venir ponctuellement un artiste dans une crèche, il s'agit de faire de la crèche elle-même un lieu de création. Pendant une année, un artiste va travailler au contact des enfants et des professionnels pour concevoir une œuvre "in situ". Puis, l'année suivante, cette création circulera dans d'autres crèches, des P.M.I., des bibliothèques ou des musées.

Je trouve cette démarche particulièrement intéressante parce qu'elle renverse finalement notre manière traditionnelle de penser la culture et son accès. On ne demande plus seulement aux enfants d'aller vers les institutions culturelles, on demande aussi aux institutions culturelles d'aller vers les enfants.

Le partenariat avec le centre Georges-Pompidou est, à cet égard, particulièrement symbolique. Au moment où son bâtiment ferme pour plusieurs années, le centre Pompidou ne doit pas disparaître de la vie parisienne. Il peut au contraire essaimer dans la Ville, aller à la rencontre de nouveaux publics, investir de nouveaux lieux, et notamment ceux du service public. Une crèche municipale peut donc devenir, à sa manière, un lieu du centre Pompidou.

J'y vois également quelque chose d'important pour les professionnels de la petite enfance, car cette résidence prévoit des formations, des temps de sensibilisation, un véritable travail commun avec l'artiste. La culture n'est donc pas quelque chose que l'on ajoute artificiellement au fonctionnement de la crèche, elle devient une dimension du projet pédagogique et du travail quotidien des équipes.

Enfin, je veux souligner un dernier aspect qui me paraît particulièrement intéressant.

Ce projet sera accompagné par la recherche. Un chercheur spécialisé dans la petite enfance observera les interactions, étudiera les effets du dispositif sur les enfants, mais aussi sur les pratiques professionnelles, et formulera à l'issue de l'expérimentation des recommandations pour les futures politiques culturelles de la Ville.

C'est une bonne méthode : expérimenter, observer, évaluer, puis généraliser ce qui fonctionne. Cela introduit un référentiel culturel différent de celui que vous autorisez dans l'espace public, à grands coups d'encarts publicitaires pour des marques de luxe ou de privatisations d'espaces publics, par exemple pour Louis Vuitton.

Parce qu'au fond, derrière ces 20.000 euros, il y a une certaine idée de la ville que nous voulons, une ville dans laquelle une crèche n'est pas simplement un lieu de garde, une ville dans laquelle un musée n'est pas simplement un bâtiment dans lequel il faudrait savoir entrer, une ville dans laquelle la culture n'est ni un supplément d'âme ni un privilège réservé à celles et ceux qui en possèdent déjà les codes, une ville qui considère que l'émancipation commence dès l'enfance. C'est cette ambition que nous soutenons aujourd'hui, et c'est pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération, qui s'oppose manifestement à celui que vous avez autorisé sur les Champs-Elysées pour Louis Vuitton.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie de saluer ce très beau projet, et je vous invite à le voter avec enthousiasme.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Un amendement du Nouveau Paris Populaire a été déposé. Est-il maintenu ?

Vous le maintenez ? D'accord. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 152 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 266.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 266). Merci.

Rappel au règlement.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés… Oui ?

Un rappel au règlement, allez-y.

Elle est de droit. Une minute.

Demande de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures quarante-neuf minutes, est reprise à vingt heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Maxime CROSNIER, adjoint).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de 4 jours par la convention citoyenne et à sa mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de quatre jours par la convention citoyenne et à sa mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL pour deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le maire.

Avant d'aborder le fond du vœu, j'aimerais juste rappeler, comme l'a fait ma collègue Sophia CHIKIROU tout à l'heure, que c'est la première fois depuis 1996 qu'il n'y a eu aucune communication de rentrée scolaire de la part du Maire de Paris. Depuis 1996, cela fait donc trente ans. Pile l'année où le scandale du périscolaire éclate, je trouve cela très dommageable. L'absence de débat mardi est, je pense, préjudiciable pour tous les élus de ce Conseil de Paris.

Le vœu sur la semaine de quatre jours. Dans quelques semaines, vous le savez, les conseils d'école vont se prononcer sur les rythmes scolaires. Cette parole est essentielle, et nous l'attendons, mais ce vote ne part pas de rien. Je voudrais le rappeler, les syndicats d'enseignants, les directeurs d'école, les syndicats d'animateurs aussi, tous demandent le retour à la semaine de quatre jours, et les parents de votre propre convention citoyenne ont voté à 77 % pour ce retour, malgré, vous le savez, l'hostilité affichée du Maire de Paris.

Les rythmes scolaires ne sont pas une question de calendrier, c'est une question de sécurité. Je le rappelle encore, plus de 70 animateurs suspendus, je le sais, on le dit souvent, et plus d'une centaine d'écoles touchées. La réforme de 2013 n'a pas fait les agresseurs, je vois déjà les caricatures, mais elle a largement contribué à ouvrir les portes de nos écoles. Elle a par exemple imposé le recrutement massif dans l'urgence, et aujourd'hui, 75 % de ceux qui encadrent nos enfants sont des vacataires. On ne protège pas des enfants avec des contrats précaires, morcelés, de trois heures par exemple. Ce n'est pas non plus en regroupant les T.A.P. le vendredi après-midi comme vous le proposez que cela changera quelque chose.

Je note d'ailleurs que ces animateurs n'auront pas la voix au chapitre dans les conseils d'école. Leurs voix, c'est donc ici à nous, élus, de les porter.

Monsieur le Maire, vous avez reconnu le rythme systémique - M. GRÉGOIRE en tout cas, qui n'est pas avec nous. Il reste donc à tirer la conséquence systémique sur ce sujet. Le droit le permet, les familles le demandent, les professionnels vous le réclament…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame de RAGUENEL.

Si, vous pouviez.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je reviens sur ce vœu que vous avez déjà déposé lors du dernier Conseil de Paris. La convention citoyenne a appelé à poursuivre les échanges sur les rythmes scolaires et périscolaires et, le Maire l'a annoncé, nous le ferons. Les conventionnels ont posé les bases du débat avec un certain nombre de paramètres qui leur semblaient nécessaires pour une meilleure organisation. Donc oui, nous allons continuer.

La consultation des conseils d'école est obligatoire au titre du Code de l'éducation, et les modalités de vote sont encadrées par le Code de l'éducation, nous ne les choisissons pas. Nous aurions aimé que les animateurs et les agents du périscolaire puissent voter dans ces conseils d'école, mais ce n'est pas prévu par le Code de l'éducation et cela ne relève pas de la Ville de Paris. Nous nous inscrivons dans cette procédure, qui est une procédure réglementaire, pour pouvoir déroger à la loi nationale des quatre jours et demi si c'est nécessaire.

Par ailleurs, nous n'avons jamais avancé un scénario cible de quatre jours et demi avec le vendredi après-midi.

Je veux quand même vous dire juste un point, sans être trop longue, parce que l'heure tourne. L'organisation du temps à l'école, c'est le scolaire et le périscolaire. Les parents laissent leurs enfants de 8 heures à 18 heures. Que l'on soit à quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours, la répartition entre le temps scolaire et périscolaire est la même, mais organisée de différentes façons. Arrêtons donc de confondre les choses. Il y aura autant de périscolaires si on revient à quatre jours.

Je voulais au moins clarifier cela, mais, de toute façon, nous aurons l'occasion d'avoir le débat dans les prochaines semaines.

Vous l'aurez compris, c'est un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS, pour une minute.

Monsieur ARENAS ? Une fois, deux fois, trois fois ?

M. Rodrigo ARENAS. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. On échangeait avec M. DES GAYETS, pardonnez-moi de cette incise.

Chers collègues, il n'existe pas, en réalité, de consensus sur la question des rythmes scolaires. Ici, vous vous appuyez sur la convention citoyenne parisienne pour justifier votre vœu, mais je peux tout aussi aisément m'appuyer sur la convention citoyenne sur les temps de l'enfance chapeautée par le C.E.S.E. Elle a réuni beaucoup plus de participants que la convention parisienne, mais peu importe, ce n'est pas tellement le sujet.

Cette convention du C.E.S.E., disons-le, préconise d'aller sur la semaine de cinq jours, car la semaine de quatre jours concentre trop les apprentissages, est mal adaptée au rythme de l'enfant, avec des journées trop denses, qui ont des conséquences néfastes sur la santé des enfants. De toute façon, la situation des parents qui devront mettre leurs enfants au centre de loisirs ne sera pas réglée avec votre vœu.

Même la Cour des comptes considère que la semaine de quatre jours est en décalage avec les besoins des élèves.

Pour autant, là où nous pourrons peut-être trouver un point d'échange, c'est qu'il est effectivement nécessaire de réorganiser les temps scolaires et périscolaires parisiens. En créant…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je suis désolé, Monsieur ARENAS, c'était une minute. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la mise en place d'un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 34 et 34 bis. Le vœu n° 34 est relatif à la mise en place d'un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire parisien.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - La parole est à moi.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je ne l'avais pas sur mon papier, mais allez-y.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup.

A travers ce vœu, nous vous demandons de franchir une nouvelle étape dans la prise de conscience des drames survenus depuis 2015 dans le périscolaire parisien en créant un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire.

Vous avez reconnu des dysfonctionnements et des manquements inacceptables dans la remontée et le traitement des signalements. Le nouveau Maire de Paris a présenté ses excuses aux familles touchées. Je sais aussi l'engagement de Mme BOUX sur ce sujet.

Depuis la rentrée de septembre, de premières condamnations ont été prononcées par la justice à l'encontre d'animateurs. Ici, avec Maud GATEL et Béatrice LECOUTURIER en particulier, nous vous proposons d'aller plus loin.

Des enfants ont été victimes, il n'y a pas de débat entre nous sur ces bancs, chacun le reconnaît. Ces victimes ont besoin d'accompagnement pour se reconstruire sur le long terme. Ce fonds doit bénéficier à tous les enfants passés par le périscolaire dans les écoles parisiennes depuis 2015, tout simplement parce qu'un premier audit révélait dès 2015 des failles dans le périscolaire parisien mis en place après le passage, on vient d'en parler, à la semaine de quatre jours et demi. Un nouvel audit fin 2025, en plein cœur du scandale, a démontré la même chose dix ans après, avec des "fragilités persistantes dans l'organisation mise en place".

La question aujourd'hui est de ne laisser personne sur le bord du chemin, de permettre un examen individualisé des situations, et la reconnaissance des préjudices subis. Concrètement, cela passerait par la prise en charge des dépenses nécessaires à l'accompagnement et à la reconstruction des victimes, notamment lorsqu'elles ne sont pas couvertes par les dispositifs de droit commun : frais psychologiques, frais d'avocat, avec un parcours coordonné pour accompagner au mieux les victimes, leurs familles, notamment par un réseau de professionnels dans la durée.

Votre vœu bis constitue un premier pas, et je le salue. Bien sûr, je participerai très volontiers aux travaux du groupe de travail…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je réponds au vœu bis pour dire que je le salue et que je le voterai, et je participerai volontiers au groupe de travail qui sera mis en place, mais je maintiens notre vœu comme base de travail également.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Madame la maire, je vous remercie pour votre vœu, qui aborde un sujet sur lequel nous travaillons : la façon dont la Ville de Paris peut reconnaître et accompagner les enfants victimes de violences sexuelles dans le cadre du périscolaire et leurs familles.

Les échanges avec les familles des enfants victimes, qui ont toujours été des moments d'émotion importants, ont posé ce sujet très rapidement. C'est en fait un sujet complexe, à multiples facettes. D'abord, celui de la reconnaissance des dysfonctionnements systémiques dans le périscolaire parisien, qui ont mené aux différents plans d'action que nous avons déjà lancés, qui ont évidemment vocation à se poursuivre. Une fois cela posé, celui de la reconnaissance et de la participation de la Ville à la réparation. Pour le moment, nous n'avons pas encore déterminé le processus qu'il pourrait emprunter, mais c'est un sujet sur lequel il faut manifestement avancer.

J'ai pu échanger avec les familles de victimes sur l'accompagnement psychologique et, surtout, post-traumatique. Ces accompagnements doivent être rapides et adaptés pour les victimes, mais aussi leurs familles. Je sais que c'est un sujet qui tient également très à cœur à notre collègue Laëtitia VIPARD, qui portera un vœu spécifique sur ce sujet en 8e Commission.

Le chemin de la réparation est lent, parfois compliqué, quel spécialiste, surtout pour un enfant de trois ans, le coût, et vous avez aussi parlé des procédures juridiques. Oui, nous devons y travailler.

Sur la partie de l'accompagnement psychologique, nous y travaillons déjà avec mon collègue Antoine ALIBERT, notamment avec l'association l'"O.S.E.", "Œuvre de secours aux enfants", qui accompagne les enfants dès tous petits, ainsi que leurs familles. Ils font vraiment un travail qui est reconnu par ces familles. Le soutien au projet Rise, que nous allons voter à ce Conseil de Paris, permettra aussi cet accompagnement post-traumatique.

Ces moyens sont encore insuffisants, mais nous allons continuer, et c'est pourquoi nous proposons d'avancer ces réflexions avec la commission indépendante présidée par Antoine GARAPON, et c'est avec plaisir que je vous associerai.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public sur le vœu n° 34 du groupe Paris au centre. Je vous propose donc de vous préparer.

Le scrutin est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a voté, c'est bon ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 97

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 36

Contre : 61

Le vœu n° 34 est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 202).

Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 48 relatif à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.

La parole est à Mme la maire Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Monsieur le maire, chers collègues, l'apprentissage de la natation n'est pas un simple loisir, c'est une priorité nationale absolue pour nos enfants. Pourtant, au cœur de Paris, cet impératif de sécurité et d'éducation se heurte à une réalité inacceptable : le manque criant d'infrastructures sportives.

Aujourd'hui, les 8e et 9e arrondissements souffrent d'une carence majeure qui pénalise lourdement nos publics scolaires. Les chiffres sont accablants. Paris n'offre que 144 mètres carrés de bassins pour 10.000 habitants, contre 244 mètres carrés en moyenne nationale. Les créneaux dans nos piscines sont saturés, contraignant nos familles et nos enseignants à traverser la Ville vers des équipements excentrés.

L'urgence est à nos portes. Dès mai 2027, la piscine Drigny fermera pour des travaux d'une durée de 18 à 24 mois. Comment feront nos élèves ?

Pourtant, une solution existe, évidente, immédiate, au sein même du collège Condorcet. Cet établissement de la rue d'Amsterdam, qui accueille plus de 800 élèves de nos deux arrondissements, abrite un bassin d'initiation historique, fruit du legs généreux d'un ancien élève. Scandaleusement, ce bassin est fermé depuis novembre 2018 à la suite de dysfonctionnements techniques et de ventilation. Huit années de fermeture, chers collègues, huit années perdues.

Cette situation n'est pas une fatalité. La volonté locale est totale. Les parents d'élèves sont si désireux de voir ce bassin rouvrir qu'ils proposent même de participer au cofinancement par une collecte. Le principal du collège s'engage à loger un agent de la DJS au sein de l'établissement pour en assurer l'entretien. Tout est prêt, il ne manque plus que la volonté politique de cette Assemblée.

C'est pourquoi, avec ma collègue Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, nous soumettons ce vœu à votre vote. Nous demandons solennellement à la Ville de Paris de rendre un arbitrage favorable pour acter sans délai la réouverture du bassin du collège Condorcet. Le coût de cette réhabilitation est estimé à 1 million d'euros, et non pas 7 millions d'euros comme on nous l'avait annoncé dans un premier temps, une somme parfaitement soutenable que nous demandons d'intégrer en priorité au sein du Plan local d'investissement de la mandature 2026-2032.

Le Plan Nager à Paris ne doit pas s'arrêter aux portes de nos arrondissements…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci…

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - … il en va de la sécurité du sport et de l'égalité pour nos enfants.

Je vous appelle donc à voter pour ce vœu.

Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame la maire.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Madame la maire. Trois points. D'abord, je rappelle l'engagement de la Ville sur le savoir nager et cette priorité pour nous, avec mon collègue Maxime SAUVAGE. Ensuite, nous nous rendrons sur site avec mon collègue Maxime SAUVAGE le 20 octobre prochain pour échanger avec vous sur le futur de ce bassin. Enfin, ce sera malheureusement un avis défavorable, parce qu'on ne peut pas engager les arbitrages du P.I.M. dès ce Conseil.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu, Madame LECUYER ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Oui, le vœu est maintenu.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 48 est rejeté. Merci.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 42 relatif aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, nous revenons par ce vœu sur les moyens dédiés à l'Education nationale. Nous avons eu le débat hier sur les revendications lycéennes, mais ce vœu a été déposé avant les manifestations. Pourquoi y a-t-il conjonction entre les deux ? Précisément parce que la mobilisation vient de loin. Elle dénonce une réalité ancrée dans la politique macroniste, une réalité faite d'austérité pour l'école publique, une réalité que nous n'avons eu de cesse de dénoncer année après année dans cet hémicycle, vœu après vœu.

Les conséquences de cette austérité sont exactement ce que dénoncent les lycéens : d'un côté, la saignée des postes d'enseignants et, de l'autre côté, l'absence de remplacement. C'est lié. Rappelons d'ailleurs, je le répète, qu'un élève perd en moyenne une année de scolarité du fait du manque de remplaçants. Cette réalité, c'est celle des lycées, c'est celle des collèges, et c'est aussi celle des écoles.

Rappelons les chiffres. 2.100 postes supprimés par les macronistes en 2023, 2.200 en 2024, 470 en 2025, 3.256 en 2026. Pour cette année, en plein mouvement lycéen, on aurait pu se dire que le Gouvernement entendrait les revendications, on aurait pu, mais ce Gouvernement illégitime n'écoute rien, pas même la jeunesse : il a annoncé vouloir supprimer 1.588 nouveaux postes. De quoi détériorer toujours plus les conditions d'étude, car rappelons la réalité vécue par nos élèves.

A Paris, à la rentrée, on a des classes à 26, 27, 28, voire 29 élèves, c'est courant. C'est la conséquence de la politique imposée par la droite. La moyenne européenne est à 19 élèves par classe. Ces classes surchargées, ce sont les élèves des catégories populaires qui en font le plus les frais, quand les plus aisés se réfugient dans un lycée privé et dans des écoles privées toujours plus privilégiées.

Une autre réalité, c'est l'absence de remplaçants, je l'ai dit, que nous cessons de dénoncer depuis des années. La réalité à fin septembre 2026, et les syndicats nous l'ont dit, c'est qu'il n'y a plus de remplaçants aujourd'hui à Paris de disponible…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup.

Je vous rejoins totalement, cher Jean-Noël AQUA. Cette année, comme les années précédentes, nous battrons le pavé contre le projet de loi de finances qui supprime des postes. Nous demandons, vu la baisse démographique, moins d'enseignants…

Pardon, vu l'heure, je me trompe !

Moins d'élèves par enseignant, vous m'avez comprise, plus de professeurs remplaçants, et des A.E.S.H.

Je suis donc favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, je suis saisi d'une explication de vote de M. Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le maire.

Nous ne voterons pas ce vœu, car nous pensons qu'il est tout simplement faux. Vous y dites que la Ville s'oppose à la fermeture des collèges publics parisiens. Ce n'est pas le cas, notamment pour ce qui concerne le collège Poquelin, dont nous avons appris avec les élèves, le personnel éducatif et les parents la fermeture dès la rentrée 2027 il y a quelques jours à peine. Cette fermeture est justifiée par l'accueil de l'Ecole des enfants de fonctionnaires européens de l'Agence bancaire. Cette méthode est bien entendu à revoir.

Avec les familles, nous avons besoin de la Ville. Nous avons besoin de la Ville pour étudier un maintien de l'accueil des élèves sur le site Poquelin jusqu'à la fin de leur scolarité, ce que permet la taille du collège actuel ; pour

négocier, comme l'avait fait Courbevoie, précédente Ville d'accueil de l'école, qu'une part des élèves de l'école du quartier soit dans l'école européenne ; enfin, pour mettre les moyens et prévoir de nouvelles classes bilingues, notamment à l'école Louvois, juste à côté, pour préparer les enfants du quartier à l'entrée au collège européen qui pourra être situé à Poquelin.

Nous croyons à l'école publique, nous croyons que nous avons là l'opportunité de créer un projet public très attractif, au bénéfice des élèves et des familles. Contrairement à ce qu'indique ce vœu, nous avons maintenant besoin d'un engagement clair de la Mairie centrale pour travailler ce projet avec…

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BATY.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 203).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement du dispositif "Action Collégiens" et à l'attractivité des métiers des animatrices et animateurs.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le dernier vœu de la soirée, le vœu n° 44 relatif au renforcement du dispositif "Action collégiens" et à l'attractivité des métiers des animatrices et animateurs.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais faire vite, vous voulez rentrer.

Le dispositif "Action collégiens" est un dispositif remarquable qui mérite d'être plus connu. Il permet d'encadrer les collégiens en dehors des heures de cours de l'Education nationale. C'est une sorte de "péricollège" permettant un encadrement par des adultes formés. Il permet aux jeunes de suivre des ateliers de lecture, de s'exercer à l'expression citoyenne, de pratiquer des jeux éducatifs, de faire des sorties culturelles, de partir en séjour, etc.

Ce dispositif est donc une sorte d'extension du périscolaire au collège, déclinant concrètement l'éducation populaire dans les collèges. Il ne concerne que 5.000 à 7.000 collégiens aujourd'hui dans les R.E.P. et R.E.P.+. Vous savez que je propose depuis de nombreuses années de généraliser ce dispositif à l'ensemble des collèges publics. C'est d'ailleurs un engagement de campagne d'Emmanuel GRÉGOIRE, et cela permettrait de rendre plus attractifs les collègues publics, pris dans une concurrence faussée avec le privé. Redisons-le, tant sur les enseignements que sur l'encadrement, les collèges publics offrent un cadre remarquable d'étude, bien souvent supérieur à leurs homologues privés.

Cela dit, ce dispositif ne peut exister qu'avec des animateurs reconnus. Nous plaidons pour la revalorisation de la filière. Nous avions obtenu un vœu sur la catégorie A pour les responsables du collège, comme pour ceux du périscolaire. Nous y reviendrons dans un prochain Conseil, car il s'agit de le traduire aujourd'hui en faits.

Une autre inégalité concerne la prime dite "école complexe". Elle s'élève à 180 euros sur 12 mois. Nous demandons qu'elle soit généralisée aux collèges pour ne pas dévaloriser ces métiers par rapport au périscolaire. Cette revalorisation est pour nous le moyen d'améliorer la qualité du dispositif.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Cher collègue, vous savez que je suis très attachée à ce dispositif pour les raisons que vous avez présentées, je ne vais pas y revenir.

Pour revenir à l'objet de vos demandes, deux points. Nous vous proposons un amendement pour poursuivre le dialogue social avec les organisations syndicales et inscrire à l'ordre du jour de l'agenda social de la DASCO l'étude de cette prime complexe pour un montant de 180 euros, et donc pour poursuivre les échanges.

Par ailleurs, je souhaiterais moi aussi étendre ce dispositif, qui est essentiel pour nos élèves, et je vous propose d'en échanger dans le cadre du plan Collèges que nous porterons avec mon collègue Mams YAFFA.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Attendez, attendez.

Acceptez-vous les amendements ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 204).

Très bien. C'est la fin de cette séance, nous reprenons donc demain à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 7 octobre 2026 à vingt-et-une heures douze minutes, est reprise le jeudi 8 octobre 2026 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre RABADAN, adjoint).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour.

2026 DFPE 141 - Subventions (82.000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et sur tout Paris).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous propose que l'on commence l'examen des projets de délibération avec le DFPE 141.

La parole est à M. Roland TIMSIT pour cinq minutes.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'attribuer 82.000 euros de subventions municipales à huit associations qui sont parfois de vraies entreprises pour accompagner les parents face aux usages numériques.

Qu'il s'agisse de la régulation du temps d'écran, de la prévention du cyberharcèlement, du décryptage des fausses informations, du suivi de la scolarité sur Pronote ou de l'initiation à l'intelligence artificielle, les études le confirment : les familles parisiennes ont un besoin urgent d'accompagnement. Si le besoin est incontestable, le choix de la méthode pose un problème politique majeur.

Une fois de plus, la majorité municipale choisit d'éparpiller l'argent public auprès d'opérateurs extérieurs plutôt que d'investir massivement dans ce qui constitue le cœur de notre pacte social, nos propres services publics municipaux.

C'est pourquoi j'annonce que notre groupe demandera un vote dissocié afin d'isoler la subvention accordée à l'association "Reconnect".

On ne manquera pas de me répondre sur les bancs de l'Exécutif : "nos agents, ceux des crèches, des P.M.I. ou des centres sociaux, ne sont pas qualifiés pour former les parents au numérique". Chers collègues, cet argument est un aveu de faiblesse. Si nos personnels ne sont pas tous experts du numérique aujourd'hui, c'est le résultat direct d'années de sous-investissement dans la formation continue de la fonction publique territoriale. La non-qualification initiale n'est pas une fatalité qui justifierait de brader nos compétences au secteur privé ou associatif pour l'éternité. La qualification se construit par l'effort public et la formation permanente.

Si le besoin d'expertise est spécifique, créez de véritables postes statutaires de conseillers numériques municipaux rattachés directement à tous les établissements, à nos équipements de quartier, à nos crèches, à nos P.M.I. D'ailleurs, il suffit de lire vos propres documents, l'exposé des motifs admet lui-même que "les professionnels municipaux se forment progressivement".

Mieux encore, plusieurs subventions de ce projet de délibération, comme celles versées à "WeTechCare" ou à "Jedenfant & d'adolescent", servent précisément à concevoir des fiches ressources, des kits pédagogiques et des formations à destination des professionnels de la petite enfance. C'est la preuve par le texte que nos agents sont demandeurs, concernés et parfaitement capables d'assurer cette mission d'accompagnement si la ville leur en donne enfin les moyens statutaires et financiers.

Mais le point le plus inacceptable de ce projet de délibération réside dans l'article 4, qui alloue 8.000 euros à l'association "Reconnect" pour intervenir auprès des familles parisiennes hébergées en centres d'hébergement d'urgence et en hôtels sociaux. Derrière le paravent associatif de "Reconnect" se cache en réalité le "Groupe SOS".

Pour nous, le "Groupe SOS" incarne la dérive la plus aboutie du capitalisme associatif. Sous couvert d'un statut à but non lucratif de façade, cette structure déploie un modèle managérial d'un autre âge, une logique de concentration d'ogres, avec l'absorption systématique des petites associations indépendantes et dépend de l'action sociale pour capter des flux financiers publics massifs. C'est un management agressif et la précarisation des salariés, avec des politiques de bas salaires dénoncées par les syndicats de manière récurrente sur la dégradation des conditions de travail dans le soin et le médico-social. Il a une proximité politique assumée avec la "Macronie". Le

"Groupe SOS" sert de bras armé au désengagement de l'Etat pour privatiser à bas bruit nos services publics sociaux.

Confier l'accompagnement des familles les plus précaires de notre capitale à un tel géant du secteur est une faute politique et une marchandisation du lien social. Mes chers collègues, l'action sociale et le soutien aux familles ne sont pas des marchés à conquérir pour des empires associatifs. Notre réponse, c'est la municipalisation. L'accompagnement à la parentalité numérique doit être réintégré pleinement dans le grand service public municipal de l'enfance et des familles qui était dans notre programme.

Pour toutes ces raisons, nous demandons formellement un vote dissocié sur l'article 4 relatif à la subvention attribuée à l'association "Reconnect". Sur cet article, dédié à "Reconnect", notre groupe votera résolument contre.

Nous demandons la réaffectation de ces crédits vers le recrutement et la formation directe de nos agents et des personnels de nos P.M.I. et de nos centres sociaux.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIMSIT.

Je donne la parole maintenant à M. PRUDHOMME pour le Nouveau Paris Populaire pour deux minutes maximum.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, je voudrais en rajouter une couche concernant cette question des associations avec le mécanisme d'appel à projets. Il serait bon que l'on ait un débat sur ce mécanisme d'appel à projets pour remplir des missions de service public. Effectivement, comme l'a dit mon camarade précédemment, nous nous retrouvons ensuite face à des associations qui sont des véritables pieuvres qui nuisent au tissu associatif, qui est une particularité française. Le tissu associatif, ce sont les petites associations, c'est du volontarisme de citoyens et non pas une structure comme "SOS", qui est effectivement une structure qui présente un paravent associatif, mais derrière c'est du capitalisme pur et dur.

Sans vouloir comparer, mais tout de même, nous avons - et nos camarades communistes l'ont dénoncé à la Région - découvert que, dans ce mécanisme d'appel à projets, nous avions des associations derrière lesquelles se cachait une autre pieuvre beaucoup plus dangereuse que M. BORELLO : M. Pierre-Édouard STÉRIN, qui bénéficie de subventions pour des associations. La réponse qui nous est donnée par Mme PÉCRESSE est la même que celle qui nous est donnée ici : "oui, mais nous contrôlons et ils répondent aux critères que nous avons fixés pour ces appels à projets pour des associations".

Il serait donc bon que, à un moment donné, nous puissions avoir un débat sur ce qui relève de l'action publique, ce qui doit être géré par les services publics et ce que l'on peut déléguer aux associations. Dans un certain nombre de secteurs, cela peut être pertinent, mais dans d'autres cela entraîne des dérives. Un jour, nous aurons le retour de bâton, parce que je pense que le "Groupe SOS", quand il n'aura plus le soutien d'Emmanuel MACRON, sera le prochain scandale, au même titre que nous avons eu le scandale d'Orpea.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur PRUDHOMME.

Pour vous répondre, je donne la parole à Isabelle ROCCA pour quatre minutes.

Mme Isabelle ROCCA. - Merci, Monsieur le maire.

Depuis quelques années, la Ville de Paris s'est fortement engagée pour développer l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Je vous le confirme, nous allons continuer, car c'est une demande forte et renouvelée des familles d'année en année.

Vous le savez, depuis l'étude menée en 2021-2022 par l'APUR, le constat reste le même : trop de parents se sentent dépassés face aux écrans et ce n'est pas par manque de vigilance. C'est parce qu'ils font face à des plateformes conçues pour capter l'attention de leurs enfants le plus longtemps possible et par tous les moyens. Le problème, ce ne sont donc pas les familles, c'est un numérique devenu prédateur.

Ce numérique - vous le savez, vous l'avez dit - a des conséquences très concrètes : trouble du sommeil, de l'attention, cyberharcèlement, exposition précoce à la pornographie, sextorsion, prédation pédocriminelle. Oui, ce sont des violences, des maltraitances qui entrent dans la vie de nos enfants. C'est donc un enjeu majeur de santé publique.

Par ailleurs, ces risques ne pèsent pas de la même façon sur toutes les familles. Notre responsabilité n'est pas de dire aux parents quoi faire. C'est de leur donner les outils pour agir et définir leur propre cadre éducatif en partant de leurs questions et de leur expérience en développant "l'aller-vers" dans les crèches, les écoles, les centres sociaux, les centres d'hébergement d'urgence, les bibliothèques et les centres Paris Anim'.

Dans ce projet de délibération, vous l'avez pointé, et je vous invite à le voter sans réserve, nous permettons à huit associations, une de plus que l'an dernier, de renforcer leurs actions en ce sens. C'est aussi cela, le sens du service public et l'organisation du service public.

Vous le dénoncez, mais, oui, nous contrôlons les associations. Il y a des associations où nous avons baissé la subvention parce qu'elles n'ont pas rempli leurs obligations de résultat tout autant que de moyen, mais nous les encourageons tout de même. D'autres apparaissent. D'autres sont financées plus que l'an dernier. C'est ce qui est important. Nous sommes extrêmement vigilants au format qu'ils déploient et aux thématiques. Oui, de nouvelles thématiques apparaissent, comme l'intelligence artificielle et les très jeunes enfants.

Je conclus en vous annonçant aussi le lancement fin 2026 d'une exposition itinérante réalisée par les services de la DFPE sur un sujet extrêmement attendu par les familles, à savoir les écrans et les très jeunes enfants. Cette exposition a été réalisée par nos services avec des partenaires. C'est ce qui fait aussi l'alliance éducative au niveau parisien. Elle tournera dans tout Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de vote dissocié par le groupe Nouveau Paris Populaire sur l'article 4.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 141, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également. (2026, DFPE 141).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Maison des familles (6e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu n° 45 relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement.

La parole est au maire du 6e arrondissement, M. LECOQ, pour deux minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Je présenterai rapidement ce vœu, qui est très important, qui a été voté à l'unanimité du conseil du 6e arrondissement, je le répète. C'est un vœu qui a été construit par ma première adjointe, Chantal LAMBERT-BURENS, qui gère avec constance, abnégation et persévérance depuis 25 ans l'accueil des familles dans le 6e arrondissement.

Au-delà des caricatures qui sont faites, c'est un arrondissement vivant, diversifié, avec des seniors, beaucoup d'étudiants et aussi des familles. On en compte à peu près 9.300, dont 1.300 familles monoparentales, 3.000 couples avec enfant et une population très diverse. Il y a même d'ailleurs de nombreux élus de ce Conseil de Paris, dans toute leur diversité, qui habitent le 6e arrondissement, mais je ne donnerai pas leur adresse.

Bref, nous avons identifié deux lieux, dont la crèche Jean Bart, qui est en cours de restructuration, où se trouvait d'ailleurs un établissement de la Fox, qui devait fermer. Elle offre un espace où pourrait être créé un lieu dédié à la parentalité, à la proximité, à l'accueil, au soutien, à la prévention et à l'orientation et avec les différents établissements, organismes et associations qui existent à proximité, Port Royal, Necker, la Maison de Solenn, etc. C'est bien sûr en lien avec la Ville de Paris, car c'est effectivement une affaire que nous pouvons construire ensemble.

J'attends donc avec intérêt et espoir la réponse de Mme ROCCA.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire.

Je donne la parole à Mme la maire, Madame ROCCA, pour vous répondre.

Mme Isabelle ROCCA. - Merci, cher Monsieur le maire du 6e.

Nous partageons, et c'est heureux, la volonté de toujours mieux accompagner les familles parisiennes et, vous l'avez dit, toutes les familles parisiennes, quels que soient leur composition, leur situation sociale, leurs besoins

particuliers ou même leurs envies de vivre bien et de vivre mieux à Paris. C'est en tout cas ainsi que j'ai compris votre vœu.

Sur tous les sujets prioritaires que vous évoquez ou qui concernent les familles, à savoir le soutien à la parentalité, la médiation familiale, la prévention, l'accompagnement social, la Ville de Paris déploie des dispositifs universels ou des actions ciblées et localisées, mais toujours finement et équitablement maillées sur l'ensemble du territoire parisien. Nous le faisons avec de nombreux partenaires et associations engagées, car nous savons qu'il faut tout un village pour élever un enfant et que ces villages doivent exister dans tous nos arrondissements, avec des professionnels pleinement accessibles et des réseaux de solidarité solidifiés.

C'est pourquoi, par exemple, un lieu d'accueil enfants-parents est animé par des professionnels de la direction de la santé publique au sein du centre P.M.I. du boulevard Raspail. C'est pourquoi nous avons mis en place "Les Samedis en famille" à la crèche Garancière pour renforcer le lien parent-enfant. C'est pourquoi nous soutenons deux associations de médiation familiale qui reçoivent des familles dans votre arrondissement : "Parenthèse médiation" à la Maison des Solidarités et "ESPEREM" dans les locaux de l'association située rue de Sèvres. C'est pourquoi aussi la Ludomouv itinérante a fait escale place Saint-Sulpice au mois d'août dernier, destinée à toutes les familles, quel que soit l'âge des enfants. Je m'arrête là, mais vous en conviendrez, ces quelques exemples sont loin d'épuiser l'ensemble de l'offre municipale actuelle à destination des familles dans votre arrondissement.

Pour autant, notre Exécutif, avec l'aide de l'ensemble des maires des arrondissements qui connaissent finement les besoins de leur territoire, entend renforcer encore son offre à destination des familles. C'est le sens de notre projet des Maisons des 1.000 premiers jours, pour qu'à Paris aucun parent n'aborde seul la grossesse ou les premières années de son enfant quels que soient ses revenus, son quartier ou son histoire. C'est notre ambition, avec une offre qui sera renforcée dans les années qui viennent pour répondre aux défis quotidiens de la monoparentalité…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame. La conclusion s'il vous plaît.

Mme Isabelle ROCCA. - De la santé mentale adolescente, de l'aidance familiale, de l'handi-parentalité, des loisirs en famille, de la parentalité en migration, et il y en a aussi, Monsieur LECOQ, dans votre arrondissement, et de la grande précarité.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure s'il vous plaît.

Mme Isabelle ROCCA. - C'est pourquoi je vous invite, comme je vous le disais hier dans les couloirs, à nous rencontrer et à poursuivre le dialogue pour répondre au mieux aux besoins de vos familles.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme CHAOUCHE pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Monsieur le maire, vous êtes bien seul ce matin. Vos collègues sont-ils devant les lycées à bloquer ?

Pour notre groupe, nous voterons pour votre vœu. Nous voterons pour cette Maison des familles parce que les parents doivent pouvoir trouver près de chez eux un lieu où parler, être accompagné et obtenir des réponses, notamment lorsque leurs enfants grandissent et que les difficultés changent.

Mais cette proposition doit aussi ouvrir une ambition pour tout Paris. Dans les quartiers populaires, les besoins sont considérables : familles monoparentales, logements trop petits, difficultés financières, accès compliqué aux services. Nous demandons donc, à travers cette intervention, un déploiement sur ces lieux à l'échelle parisienne, avec une priorité donnée aux quartiers les moins bien pourvus.

Le caractère municipal annoncé doit se traduire concrètement : une gestion en régie, des personnels municipaux, un accueil gratuit et des moyens pérennes. Le soutien aux familles engage notre responsabilité collective. Nous voulons en faire un service public de proximité.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LECOQ, retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je suis tiraillé entre Mme CHAOUCHE et Mme ROCCA. Comme c'est Mme ROCCA qui tient le manche, si je puis dire, je vais retirer le vœu, mais je suis sensible à l'intervention de Mme CHAOUCHE.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie. Merci, Monsieur le maire.

Le vœu est donc retiré. Il n'y a pas de vote.

Bravo, Madame ROCCA, d'avoir convaincu M. le Maire.

2026 DSOL 161 - Avenant n° 1 pour 2026 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025/2027 avec l'Etat.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 161 et à l'amendement n° 156.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste de Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Monsieur le maire, chers collègues, nous nous prononçons ce matin sur un avenant du contrat départemental de protection de l'enfance 2025-2027 avec l'Etat, dont l'objet est essentiellement le montant de la subvention annuelle versée par l'Etat pour cette mission que la Ville de Paris assure.

C'est une politique qui nous oblige et qui nous oblige certainement un peu plus que les autres politiques que nous menons au niveau municipal, parce qu'il s'agit d'enfants et d'enfants en situation de vulnérabilité qui, malgré leur jeune âge, parfois très jeune âge, ont déjà des parcours de vie marqués par les violences.

L'institution se doit de les protéger ; l'institution doit être protectrice, doit leur offrir une protection globale et intégrale, comme du nom d'ailleurs de la loi qui est en discussion en ce moment et soutenue par la coalition Enfantiste. Cela me donne l'occasion de réaffirmer la nécessite que les droits des enfants soient vraiment inclus et discutés dans cette loi.

Protéger un enfant, c'est bien sûr lui donner un toit, le mettre en sécurité, parfois de manière rapide et immédiate, ou le mettre à l'abri, comme ce fut encore le cas hier avec les enfants qui étaient dehors sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Mais c'est aussi l'accompagner dans la globalité de ses besoins, lui donner une stabilité, un cadre de vie, de sécurité physique, mais aussi affective et psychologique.

Je voudrais m'arrêter un peu longuement sur la question de la santé mentale et celle de la santé des enfants pris en charge à la protection de l'enfance. Malheureusement, les enfants accueillis souffrent aussi de la dégradation, du manque de places, du manque d'institutions au niveau national pour leur prise en charge. La défenseure des droits a publié un rapport l'année dernière sur la sous-évaluation des besoins en matière de santé des enfants pris en charge par la protection de l'enfance. Ce rapport ne portait pas spécifiquement sur Paris, mais on imagine très aisément que les enfants, les petites Parisiennes et les petits Parisiens, qui sont pris en charge ne sont pas exempts de cette situation. On se retrouve avec des enfants qui ont besoin d'un accompagnement renforcé en santé mentale, qui auraient besoin parfois d'une prise en charge peut-être dans des établissements spécialisés, mais qui ne peuvent pas être accueillis. On ne peut pas répondre à leurs besoins parce que ces établissements n'existent pas ou n'existe plus ou parce qu'il n'y a plus de place.

On a donc des enfants accueillis en souffrance, pas tant du fait de la manière dont on les accueille, mais qui sont accueillis en souffrance parce que l'on ne peut plus répondre à leurs besoins en santé mentale et à la spécificité de ce qu'ils ont vécu. Ils sont donc dans les foyers, dans les écoles et on les laisse malgré nous, malgré tout l'engagement des professionnels que je veux encore saluer. C'est une profession extrêmement difficile, avec des agents et des agentes qui sont en première ligne pour prendre soin de ces enfants, dans des métiers sous-reconnus, dans des métiers sous-valorisés, avec des conditions salariales qui ne sont vraiment pas dignes des missions qu'ils remplissent au quotidien et du soin qu'ils apportent à ces enfants.

D'ailleurs, il y aurait bien besoin d'avoir une grande revalorisation de toute cette filière et de tous ces métiers, tant sur la reconnaissance des qualifications que sur les réponses en termes de salaires. Cela permettrait aussi certainement de répondre au manque d'attractivité et malheureusement à la vacance des postes, ce qui fait que parfois les établissements ne peuvent pas être à plein.

Sur la santé mentale, nous rappelons et nous exigeons une politique nationale, un cadre national de prise en charge de ces enfants, parce que c'est une violence supplémentaire que l'Etat leur fait quand il refuse de leur donner les soins par manque d'établissements et par démantèlement complet de toute la pédopsychiatrie.

Madame la Maire, puisqu'il existe un conseil des enfants, puisque nous allons bientôt devoir rediscuter du nouveau schéma, et je sais que vous avez entendu le bilan de ce que les enfants ont aussi à dire sur leurs conditions de vie au quotidien, peut-être que nous pourrions trouver un moyen qu'ils viennent nous dire ce qui va bien, ce qui ne va pas bien et comment on peut améliorer. Ce serait leur redonner toute la place qu'ils ont aussi dans les politiques municipales, mettre en avant leurs paroles pour que nous puissions les entendre.

Puisque l'on parle de protection de l'enfance, nous en appelons aussi à l'Etat, qui, aujourd'hui, au lieu de protéger les enfants, est en train de les mutiler et de les violenter depuis des jours.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Camille NAGET. - Protéger les enfants, ce n'est certainement pas leur arracher des mains ou des yeux.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame NAGET.

Je donne la parole maintenant à Mme Sonia CHAOUCHE sur l'amendement n° 156 pour le Nouveau Paris Populaire pour cinq minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le maire, chers collègues, un enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance doit pouvoir vivre en sécurité. Lorsqu'il subit des violences ou que ses conditions d'accueil se dégradent, la collectivité doit entendre sa parole, intervenir et répondre de ce qu'elle fait. C'est à cette responsabilité que les alertes parisiennes nous ramènent.

Que disent cet avenant et ces documents ? Les difficultés sont écrites dans vos propres projets de délibération. Le budget 2025 reconnaissait des places gelées faute de personnels, des unités surchargées. A Michelet, ils prévoyaient des renforts pour travailler en binôme et prévenir les gestes inadaptés. Dans le projet de délibération sur les emplois 2026, vous constatiez que l'équipe d'une autre ne permettait pas de couvrir toutes les nuits. Des postes ont été décidés.

Des actes ont été posés. La présence d'adultes auprès des enfants est une condition de la sécurité. Mais, je dis bien "mais", je vais citer un exemple : le foyer MAEER dans le 20e arrondissement. Depuis plus d'un an, et je pense même depuis plusieurs années, des professionnels ont alerté différents niveaux de la hiérarchie, la DSOL, les cabinets de la mairie et différentes hiérarchies. Ils décrivent des choses ignobles : des couchages à terre, du forçage alimentaire, du manque d'effectifs, des éducateurs se retrouvant seuls faute de réponses pour les astreintes. Je n'ose même pas vous décrire ce que j'ai pu lire, ce que j'ai pu entendre.

Madame MERZI, vous les avez reçus. J'en ai eu la confirmation. Effectivement, vous avez posé des actes. J'attendrai que vous me répondiez après. Mais une enquête administrative a été menée. Nous n'avons pas eu le rapport d'enquête. Nous parlons de violences faites aux enfants. Dans les documents que j'ai pu lire depuis ces dernières semaines, nous parlons de violences faites aux enfants. Que dit ce rapport d'enquête, Madame MERZI ? Auriez-vous une réponse à me donner juste après ?

Souvenez-vous, à Jenner, après l'humiliation d'un enfant que l'on a rasé, Anne HIDALGO reconnaissait que des services avaient été informés en septembre 2025, tandis que l'Exécutif et la direction avaient découvert les faits dans la presse. Nous devons comprendre où la transmission a échoué et quelles garanties empêchent aujourd'hui cette défaillance de se reproduire.

Parlons aussi de la continuité des référents A.S.E. Le week-end, souvent, des référents de l'A.S.E. sont là pour être présents lorsque des enfants font des fugues et pour pouvoir les récupérer. Cependant, il y a aussi une grosse défaillance, un gros sous-effectif. Les situations d'urgence durant le week-end ne sont pas souvent traitées. Nous laissons les enfants à la rue seuls. Qui connaît ce dossier ? Qui prend les décisions ? Qui assure le relais ?

Dans le périscolaire, des parents ont porté des témoignages jusqu'à rendre les violences publiques. Beaucoup d'enfants confiés à l'A.S.E. ne disposent pas d'un parent en capacité de mener ce combat. C'est à la collectivité de mener ce combat. Ils doivent pouvoir parler sans dépendre de l'adulte ou de l'établissement qu'ils mettent en cause.

La crise est effectivement nationale. L'A.S.E. va mal, mais l'A.S.E. parisienne va aussi mal. La défenseure des droits a documenté des maltraitances ignorées par les autorités de contrôle. Les professionnels, les collectifs et les anciens enfants placés alertent depuis des années. Il faut garantir la continuité de la protection après la majorité.

Au sujet de cette exigence, et j'en suis très fière, nos députés Insoumis Marianne MAXIMI et Louis BOYARD porteront le 29 octobre prochain une proposition de loi pour accompagner tous les jeunes de l'A.S.E. et de la protection judiciaire de la jeunesse jusqu'à 25 ans. Il faut leur donner le temps, les moyens de construire leur avenir. La puissance publique, qui a la responsabilité de les protéger, doit aussi leur permettre de devenir autonomes.

Rappelez-vous aussi il y a quelque temps, quelques mois même, en juillet dernier, ce projet de délibération à Villepreux, un établissement de l'Aide sociale à l'enfance parisienne. Nous devions voter ce projet de délibération qui donnait 3 millions d'euros pour faire face à des désordres importants structurels. Dans quel état laissons-nous nos foyers parisiens ? L'état des bâtiments et les délais des travaux font partie de la protection.

Je dois rappeler, et ce sera la dernière phrase de mon propos, que la protection de l'enfance est une compétence de la Ville. Elle ne devrait pas se contenter de traiter les alertes, elle devrait aussi pouvoir donner tous les moyens pour les anticiper. La protection de l'enfance engage tout notre Conseil, tous les élus et les réponses doivent être données ici, au sein de cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Yasmina MERZI pour quatre minutes.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Je vais essayer de vous répondre, même si, Madame CHAOUCHE, ce n'est pas exactement l'amendement que vous avez déposé. Merci, Camille NAGET. Je vais essayer aussi de vous répondre, même si votre interventionne correspond pas, encore une fois, au contenu strict de cet avenant technique, puisqu'il s'agit bien d'un avenant technique au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour l'année 2026 que nous passons avec l'Etat. Vos deux interventions montrent bien que, en termes de politique publique de protection de l'enfance, le travail de prévention est une nécessité.

C'est d'ailleurs l'un des volets de cecontrat qui y consacre plus de 2 millions d'euros alloués par l'Etat. Sur chaque intervention en protection de l'enfance, il y a au départ effectivement le sujet de la prévention, qui est une nécessité absolue à mettre en place et à renforcer, pour pouvoir éviter autant que possible le placement. C'est une réalité : la France est l'un des pays qui placent le plus. Il s'agit par conséquentde trouver toutes les modalités et les solutions qui puissent permettre d'accompagner les fragilités des familles à l'arrivée d'un enfant, qui sont souvent liées à l''isolement, la précarité, et également des fragilités mentales.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Madame CHIKIROU…

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Madame CHIKIROU, vous n'avez pas la parole.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Le temps sera décompté. C'est vous qui parlez pour ne rien dire, Madame CHIKIROU. Laissez parler Mme MERZI.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Je vous remercie. Je poursuis.

Ce sont précisément les questions de prévention qui sont contenues dans ce contrat départemental. Nous allons nous appuyer sur les structures, le service social scolaire, les P.M.I., les hôpitaux, l'ensemble des institutions avec lesquelles nous travaillons en partenariat pour renforcer toutes les actions en direction des familles pour prévenir au plus tôt l'ensemble des fragilités qui peuvent se mettre à jour pour les enfants et les familles.

Concernant les éléments…

Je continue ? Merci.

Concernant les éléments relayés par ma collègue Camille NAGET, je vous rejoins évidemment parfaitement sur la nécessité d'accompagner les enfants. C'est un devoir.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Madame CHIKIROU, si vous avez des conversations à avoir, vous les tenez en dehors de l'hémicycle.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - C'est un devoir et un impératif, notamment évidemment sur le volet de la santé mentale. Vous le dites à juste titre. Beaucoup d'enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance relèvent effectivement de diverses pathologies, de diverses fragilités sur lesquelles nous devons pouvoir être accompagnés beaucoup plus par l'Etat pour pouvoir leur permettre d'être admis dans nos établissements, mais surtout dans des structures qui puissent leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions.

Avec Azadeh AKRAMI-CASTANON et Antoine ALIBERT, nous sommes mobilisés sur le sujet. Un projet de délibération précédent, qui n'a pas fait l'objet d'interventions, propose justement des places en I.M.E. Il faut que l'on continue et que l'on renforce cet axe.

Madame CHAOUCHE, sur votre amendement, nous avons eu l'occasion d'échanger de manière informelle et formelle. Je vous l'ai assuré, cette délégation que m'a confiée M. le Maire est importante. C'est une vraie belle politique publique sur laquelle personne, et surtout pas moi, ne mettra de côté les fragilités des enfants et les situations des personnels dans l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance pour pouvoir accompagner les équipes, les enfants, contraindre et accompagner toutes les fragilités qui peuvent se dérouler dans ces établissements. Je suis la première mobilisée dès qu' une situation préoccupante se présente.

En 2025 a été mis en place un pôle de lutte contre les violences institutionnelles, que nous allons t renforcer pour mieux traiter ecnore toutes les remontés d'informations des professionnels.

De la même manière, nous travaillons sur la question de l'attractivité.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, Madame MERZI. J'ai laissé 30 secondes de plus.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Nous travaillons également sur la question de l'attractivité des personnels, du métier et sur leur fidélisation.

Pour toutes ces raisons, je propose un avis défavorable à votre amendement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement est-il retiré ?

Non, il n'est pas retiré. Je comprends.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 156 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 161.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 161).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux défaillances signalées dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance parisienne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés n^{os} 38 et 38 bis.

Il y a une demande de scrutin public.

Je donne la parole à Mme CHAOUCHE pour deux minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le maire, chers collègues.

Oui, effectivement, Madame MERZI, nous avons discuté. Comme je l'ai dit dans mon propos, les professionnels m'ont alertée des actes que vous avez posés. Cependant, je n'ai pas eu la réponse à ma question, à savoir : "que dit ce rapport d'enquête ?"

Le vœu bis de l'Exécutif reprend une partie de nos demandes : la présentation des orientations, le bilan du schéma, le bilan annuel du Pôle de lutte contre les violences et la participation des groupes politiques à l'Observatoire. C'est une évolution. Cependant, notre vœu demande des garanties supplémentaires.

D'abord, il demande une évaluation indépendante du circuit des alertes. Il faut pouvoir examiner la réception des signalements, les délais, les décisions et le suivi de leur application. Ensuite, il demande un canal confidentiel extérieur à la hiérarchie immédiate, avec une réponse aux personnes qui signalent et une protection contre les représailles. Enfin, il demande la présentation des conclusions communicables des enquêtes et des corrections engagées avec des échéances permettant à notre Conseil d'en suivre l'exécution. Ces engagements ne figurent pas dans le dispositif du vœu bis.

Vous proposez de nous associer à l'Observatoire. Très bien. Nous souhaitons y contribuer. Mais trois études annoncées pour février 2026 apparaissent encore comme à venir sur la page de la Ville de Paris. Sont-elles disponibles ? Quels constats et quelles recommandations ? Ont-ils été suivis de décisions ? L'Observatoire rattaché à la DSOL peut apporter une connaissance utile, mais il ne remplacera jamais une évaluation indépendante de traitement des alertes.

Madame MERZI, cette ouverture doit permettre d'aller jusqu'aux garanties que nous demandons. Nous maintiendrons notre vœu.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame CHAOUCHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme MERZI pour deux minutes.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je l'ai dit tout à l'heure, la transparence est pour moi, pour nous et pour l'Exécutif un devoir moral et démocratique, plus encore lorsqu'il s'agit des enfants les plus vulnérables. Je parle évidemment de ceux qui nous sont confiés par l'Etat dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

Chaque fois qu'un événement grave survient dans un établissement, notre responsabilité est claire : faire toute la lumière sur les faits, les analyser et prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables. C'est précisément pour renforcer cette exigence que nous avons créé, et je le citais tout à l'heure, le pôle de lutte contre les violences faites aux enfants, placés, je le rappelle, sous l'autorité d'une magistrate. Son rôle est de prévenir et de traiter les violences faites aux enfants en s'appuyant notamment sur les missions de contrôle des établissements.

Je veux également être très claire sur ce que nous entendons par "transparence". La transparence, c'est rendre des comptes. Ce n'est ni jeter le discrédit sur le travail remarquable et difficile des professionnels, ni s'affranchir d'un cadre juridique qui existe, des enquêtes et des contrôles. Mais également, et c'est important dans le cadre d'une

procédure, il faut respecter le principe de ce que l'on appelle le "contradictoire", protéger les agents concernés ou ceux qui témoignent et garantir la confidentialité des informations qui doivent l'être. Cette précaution doit être réaffirmée. Je la réaffirme. L'ensemble de cette procédure est mise en place dans le cadre du Pôle de lutte contre les violences.

Concernant votre vœu, nous avons effectivement proposé un vœu de l'Exécutif. Je vais un peu vite parce qu'il me reste quelques secondes. On vous propose, dans le cadre de cette exigence de transparence, de vigilance et d'action collective, de participer à un certain nombre d'instances. Je remercie le président de la 6e Commission. Cela permettrait que l'ensemble des groupes puissent être informés notamment de l'ensemble des procédures et des documents cadres sur lesquels nous sommes en train de travailler, mais aussi de participer à l'Observatoire parisien de la protection à l'enfance pour pouvoir être associés aux grandes orientations de la politique publique de protection de l'enfance.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends que le vœu n'est pas retiré, comme vous l'avez dit, Madame CHAOUCHE. On va donc le mettre avec une demande de scrutin public. Je vous demande de préparer vos cartes.

Il s'agit du vœu n° 38 du groupe Nouveau Paris populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 95

Abstentions : 8

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 78

Le vœu n° 38 est rejeté au scrutin public.

Nouveau scrutin public à la demande du président du groupe Ecologiste sur le vœu n° 38 bis de l'Exécutif.

On attend quelques secondes pour pouvoir ouvrir le vote.

Le scrutin est ouvert.

C'est un vœu de l'Exécutif.

Tout le monde a pu voter ? Non. On attend donc encore quelques secondes.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 102

Abstentions : 9

NPPV : 0

Pour : 93

Contre : 0

Le vœu n° 38 bis est adopté au scrutin public. (2026, V. 205).

Je vous remercie.

2026 DAE 82 - A.I.L.E. - Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants : renouvellement du dispositif, pour l'année universitaire 2026-2027 et frais de gestion (50.000 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DAE 82.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER pour cinq minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, nous le voyons depuis maintenant deux semaines, le mouvement lycéen a pris de l'ampleur et est maintenant accompagné par les étudiantes et les étudiants.

Etudier, c'est un coût, mais c'est aussi ce qui permet de transformer sa vie, de s'élever socialement. C'est quelque chose qui devrait être facile et aidé. Or, aujourd'hui, on le voit, il y a des difficultés à tous les niveaux. On voit même qu'en ouvrant les repas à 1 euro, on a des files d'attente terribles devant les C.R.O.U.S. parce qu'il y a une demande très forte. Il y a une précarité étudiante, une pauvreté étudiante qui augmente. Des étudiants se retrouvent à ne pas manger, mais il y a aussi la difficulté à se loger.

Aujourd'hui, la Ville de Paris met 13.000 logements sociaux à disposition des étudiants, mais il y a 300.000 étudiantes et étudiants à Paris. Heureusement, par ce projet de délibération, nous proposons aussi une aide à l'installation. C'est évidemment une somme modique, mais tout à fait nécessaire, que la ville propose au C.R.O.U.S. C'est une aide que nous renouvelons chaque année. Tout ce que nous pouvons faire à la Ville de Paris pour les étudiantes et étudiants, nous le ferons. Aussi, j'appelle chacun à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de la concision de votre propos, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, Madame la maire, pour quatre minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, cher Nour, pour cette intervention qui met en valeur un projet de délibération très important en cette rentrée étudiante et au regard de ce qui est porté actuellement par la jeunesse. Pourquoi ? C'est parce que se loger à Paris quand on est étudiant ou étudiante, c'est un parcours du combattant.

Il manque encore des logements en résidence sociale étudiante, malgré les efforts menés par la Ville depuis de nombreuses années. Quand les jeunes doivent se tourner vers le parc privé, les difficultés s'accumulent : des loyers très élevés, des garanties difficiles à réunir, des démarches administratives lourdes et parfois des abus, en particulier sur les petites surfaces. Tout cela pèse directement sur les étudiants et étudiantes et leurs parcours. On ne peut pas étudier sereinement quand on ne sait pas où dormir. On ne peut pas réussir dans de bonnes conditions quand une part trop importante de son budget part dans le loyer.

A l'échelle de Paris, notre ambition est de permettre aux jeunes, aux étudiants et étudiantes, aux chercheurs et aux chercheuses de se loger dans de bonnes conditions pour poursuivre leurs parcours. Cela passe d'abord par une production de logements sociaux étudiants. Sur le sujet, on a pris un engagement très clair : produire 1.000 logements sociaux par an à destination des étudiants, étudiantes et des jeunes travailleurs et travailleuses. Mais on le sait, tous les jeunes ne peuvent pas, malgré nos efforts, accéder à un logement social ou à une résidence universitaire. Ils doivent alors se loger dans le privé ou en tout cas essayer. Là aussi, nous pouvons agir, d'abord avec cette aide dont il est question ici, l'A.I.L.E., pour les aider à faire face aux premières dépenses d'installation, mais aussi en protégeant mieux ces jeunes locataires, en faisant connaître et appliquer l'encadrement des loyers, qu'il faut protéger et continuer, en informant mieux les jeunes sur leurs droits, en renforçant l'accompagnement juridique aussi face aux loyers excessifs, aux abus comme je le disais sur les petites surfaces et en poursuivant le travail de signalement, de contrôle et de sanction quand les règles ne sont pas respectées.

Le projet de délibération que nous votons aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique. Nous renouvelons avec le C.R.O.U.S. cette convention qui permet de verser cette aide, l'A.I.L.E., qui aide les étudiants à l'installation et qui va de 500 à 1.000 euros. Elle s'adresse aux étudiants boursiers et elle permet de faire face aux premières dépenses. Toute cette gestion est confiée au C.R.O.U.S. Les jeunes peuvent la solliciter dès maintenant et tout au long de l'année universitaire.

C'est une aide simple, mais elle est concrète et utile pour accompagner les étudiantes et étudiants au moment de leur installation dans un logement privé. Cette aide complète notre action pour produire plus de logements, protéger les locataires et lutter contre les abus.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TONOLLI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 82). Je vous remercie.

2026 DAE 110 - Subventions (437.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du dispositif "Kit Asso 3".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 110, mais j'ai eu des désinscriptions, avec une demande de vote dissocié sur l'article 5 du groupe Nouveau Paris Populaire.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, l'article 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On va reprendre le vote. C'est un vote dissocié. C'est un peu particulier.

Qui est pour l'article 5 du projet DAE 110 ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 110, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également. (2026, DAE 110). Je vous remercie.

2026 DAE 163 - Dispositif CIFRE. - Conventions industrielles de formation par la recherche avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie (Anrt).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Allez prendre un café si vous le souhaitez. En attendant, on va examiner le projet de délibération DAE 163.

Je donne la parole à M. Irénée FRÉROT pour cinq minutes maximum.

M. Irénée FRÉROT. - Merci beaucoup. J'aimerais me réjouir de ce projet de délibération qui va permettre de recruter des doctorantes et des doctorants au sein des services de la Ville de Paris dans le cadre du dispositif des thèses CIFRE. C'est vraiment une excellente chose, surtout dans la période actuelle où le soutien public à la recherche est à la peine. Tout le milieu le regrette. C'est avec des thématiques et des sujets de recherche définis ensemble par la Ville et par les universités. La Ville soutient la recherche en contribuant financièrement au salaire et la recherche nourrit directement les politiques publiques de la Ville de Paris. Cela nous permet d'être plus intelligents dans nos politiques publiques. Cela permet aussi d'approfondir des sujets qui émergent ou des controverses que l'on a besoin d'éclaircir.

Chaque année, ce sont dix bourses de thèse contractualisées dans ce cadre pour 100 candidatures reçues environ. C'est donc extrêmement sélectif. C'est un dispositif très attirant pour les jeunes qui veulent faire une thèse et qui donne beaucoup de sens à leur travail.

On peut remarquer que le fait qu'une commune contribue à structurer des thématiques de recherche est assez unique en France. Paris le fait non seulement à travers ce dispositif des bourses CIFRE, mais aussi à travers les grandes écoles que sont l'E.S.C.P.I., l'E.I.V.P. ou l'Ecole Du Breuil. A chaque fois, il y a des travaux de recherche dans ces écoles de la Ville de Paris sur des thématiques très variées. C'est vraiment très intéressant. Il faut s'en réjouir, d'autant plus que l'Etat est tout de même à la peine pour maintenir l'effort nécessaire pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Pour terminer, je voudrais mentionner quelques sujets de ce nouveau millésime. On va avoir une thèse sur des questions acoustiques, sur le bruit dans la ville, entre la DTEC et l'Université Gustave Eiffel, une thèse de sociologie sur le périscolaire avec la DASCO et l'Université de Lyon, une autre thèse de sociologie sur la santé scolaire, une thèse sur l'économie de la transition écologique entre la DTEC, le C.I.R.E.D. et l'O.F.C.E., une thèse d'urbanisme sur la nuit, sur le sport santé et l'hydrologie et une thèse qui va étudier le lien entre la recherche et les politiques publiques, donc un peu une thèse sur les thèses, avec Sciences Po.

On peut donc vraiment tous et toutes se réjouir de cet engagement qui renouvelle la confiance de notre Ville dans la recherche, dans la science, dans sa capacité à nous faire prendre des décisions collectives éclairées sur les très nombreux défis parfois extrêmement complexes qui sont face à nous.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur FRÉROT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI pour quatre minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Irénée, pour ton intervention qui rappelle l'utilité de cette politique de soutien à la recherche parisienne.

Paris concentre 55 % des lieux de recherche publique en Île-de-France. Plus de 55.000 chercheurs et chercheuses y exercent leur activité. C'est une force considérable pour notre Ville et c'est aussi du coup une responsabilité politique.

Dans une période où la recherche publique est fragilisée, où les libertés académiques sont attaquées, où les savoirs sont parfois contestés ou instrumentalisés, Paris doit envoyer un message clair : nous avons besoin de la recherche et de ceux et celles qui la font vivre, de leur liberté, de leur exigence, de leur capacité à documenter le réel et à éclairer le débat public.

La recherche est indispensable pour penser et réfléchir tout un tas de sujets. Certains sont vraiment extrêmement importants, comme on l'a vu dernièrement. Je pense à l'adaptation au changement climatique, la lutte contre les inégalités, la santé publique, la transmission du savoir, l'histoire ou encore la lutte contre la désinformation.

Aujourd'hui, et cela a été dit par toi, Irénée, la recherche publique est très fragilisée par des années de sous-investissement. Ce manque de moyens a des conséquences. Il pèse sur les équipes, il fragilise les programmes de recherche et il rend les carrières aussi scientifiques moins attractives pour de nombreux jeunes. Tout cela abîme notre capacité collective à comprendre le monde et à agir sur lui.

C'est pourquoi Paris, en effet, s'investit dans la recherche et soutient ses jeunes chercheurs et chercheuses, notamment avec ce dispositif CIFRE, les conventions industrielles de formation par la recherche, qui permet à des doctorants et doctorantes de mener leur thèse sur leur terrain de recherche tout en bénéficiant d'un revenu pendant ces années de travail.

Chaque année, la Ville en accueille dix nouveaux dans les différentes directions de la Ville. Cette proximité leur permet d'accéder plus facilement aux données, au terrain d'enquête, mais aussi, et c'est très important, à l'expertise des agents et agentes de la Ville qui les accompagnent. Cette collaboration bénéficie aussi directement à la Ville. Elle nourrit notre action publique, elle renforce notre connaissance du terrain et elle nous aide à évaluer nos politiques publiques.

Cette année, une nouvelle promotion nous rejoint, avec 10 nouveaux doctorants et doctorantes qui retrouvent les 20 déjà présents. Je le disais, ils vont travailler dans les différentes directions de la Ville sur des sujets très concrets qui ont été évoqués par Irénée, comme les nuisances sonores, sujet qui préoccupe beaucoup les Parisiens et Parisiennes et je les comprends. J'ai vu encore passer un article sur le sujet ce matin. Il y a aussi, et cela occupait beaucoup notre débat et notre attention, les questions autour du périscolaire, les pratiques festives ou encore les inondations. Cela montre que la recherche n'est pas à côté de l'action municipale et que cela peut être un appui direct.

Avec ce projet de délibération, nous soutenons les jeunes chercheurs et chercheuses, nous renforçons le lien entre sciences et action publique. C'est utile pour les doctorants et doctorantes, c'est utile pour la Ville et c'est nécessaire pour construire des politiques publiques mieux documentées, mieux évaluées et plus efficaces.

Je ne doute donc pas que vous allez tous soutenir ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TONOLLI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 163.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, comme vous l'avez demandé. (2026, DAE 163).

2026 DAE 169 - Appel à projets "Aide alimentaire étudiante" 2026. - Subventions (330.000 euros) à 25 associations pour des actions d'aide alimentaire sur le territoire parisien à destination du public étudiant.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 169 et à l'amendement n° 146.

La parole est à Mme CHAOUCHE pour le Nouveau Paris Populaire pour cinq minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, effectivement, les distributions alimentaires se sont installées dans la vie étudiante. Il faut trouver où aller, réserver un créneau, espérer qu'il reste une place. Une partie de cette jeunesse organise sa semaine autour de la recherche de nourriture. Comment avons-nous pu nous habituer à cela ?

En 2025, un tiers des étudiants interrogés par l'I.F.O.P. pour "Cop1" déclaraient sauter des repas faute d'argent souvent ou de temps en temps. Un tiers ! Derrière ce chiffre, il y a des jeunes qui ont faim et qui doivent pourtant tenir leurs études. Je veux que l'on entende la violence de cette situation : aller en cours avec la faim au ventre et devoir recommencer la même chose le lendemain.

Mais l'hiver arrive. Pour ceux qui peinent déjà à payer leur loyer, qui hésitent à le chauffer, c'est une inquiétude supplémentaire. A Paris, les distributions et les maraudes sont indispensables. Nous devons aussi regarder ce qui oblige les jeunes à y recourir. On ne peut pas les laisser attendre le prochain créneau pour manger.

Dans ce contexte, le Gouvernement choisit de rendre la vie encore plus difficile à certains étudiants étrangers. Il restreint les exonérations de frais universitaires. Pour ceux qui paient le tarif différencié, l'inscription en Master coûte presque 4.000 euros par an. Depuis juillet, l'accès aux aides au logement est aussi restreint pour certains étudiants extra-communautaires. Les bourses restent gelées cette rentrée. Une fois le loyer et les frais d'inscription payés, il ne reste plus rien pour manger. Ces décisions font du droit d'étudier une épreuve financière. Pour les étudiants étrangers concernés, elle ajoute une discrimination par la nationalité. Nous défendons, avec notre groupe, une garantie d'autonomie pour les jeunes en formation au-dessus du seuil de pauvreté et la gratuité de l'enseignement supérieur public quelle que soit la nationalité.

Paris a sa responsabilité. "Cop1" explique que, lorsque les créneaux sont tous réservés, il faut attendre les prochaines inscriptions. Que proposons-nous à la personne qui n'a pas eu sa place ? Effectivement, votre projet vise plus de 16.000 sollicitations mensuelles. Mais ce total ne nous dit pas combien de personnes différentes sont aidées, ni combien restent sans réponse. C'est aussi en tant qu'éducatrice spécialisée que je vous le demande. Je voudrais savoir ce qui arrive pour ceux qui repartent sans rien.

Notre amendement porte précisément sur cela : demander un bilan public avant le 30 juin 2027 par association et par arrondissement qui rende visibles ces besoins sans réponse et les conditions réelles d'accès à l'aide. Mais les étudiants doivent manger dès cet hiver. Je vous demande donc quels sont les moyens et quels lieux vous prévoyez avec le C.R.O.U.S., les associations, et notamment le soir et le week-end, dès maintenant.

Nous soutenons évidemment ces subventions, elles sont essentielles, mais nous voulons que Paris apporte une réponse à chaque étudiant qui demande à manger. Faire des études ne devrait jamais vouloir dire apprendre à supporter la faim.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame CHAOUCHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI pour quatre minutes.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci beaucoup, Sonia, pour cette intervention.

En effet, nous avons de nombreux étudiants et étudiantes à Paris, près de 400.000, dans presque 1.000 lieux d'enseignement supérieur. C'est une force, un atout, mais c'est aussi, comme vous l'avez très bien dit, une responsabilité : celle d'agir sur leurs conditions de vie pour des étudiants et étudiantes qui font face, pour beaucoup, pour de trop nombreux et nombreuses d'entre eux, à la précarité.

Depuis la crise sanitaire, cette précarité a été rendue plus visible. Elle n'est pas apparue avec la crise. En tout cas, elle a sauté aux yeux de plus de personnes. Depuis, ce que l'on peut aussi constater, c'est que ces difficultés ne se sont pas résorbées. Au contraire, cette crise s'est installée dans la durée, avec des besoins qui sont de plus en plus forts. Cette rentrée, malheureusement, le confirme encore. Les enquêtes de l'U.N.E.F. et du F.A.J. nous ont alertés sur la hausse continue du coût de la vie étudiante : plus de 35 % depuis 2017 et un coût moyen de rentrée aujourd'hui supérieur à 3.200 euros.

Derrière ces chiffres, comme vous l'avez aussi rappelé, il y a des jeunes qui sautent des repas, qui renoncent à se soigner, qui travaillent davantage, parfois et souvent même au détriment de leurs études. Tout cela est le résultat d'un désengagement national que nous dénonçons et que dénoncent aussi les jeunes qui se mobilisent en ce moment.

Que fait dans ce contexte la Ville de Paris ? Depuis plusieurs années, nous accompagnons les étudiants et étudiantes dans leur vie quotidienne sur les différents sujets : la santé, l'accès au droit, le logement, l'accès à la culture et au sport et bien sûr l'accès à l'alimentation, parce que la réussite étudiante ne se joue pas seulement dans les lieux d'études ; elle dépend aussi des conditions dans lesquelles les jeunes vivent, mangent, se logent, se soignent et étudient.

C'est le sens de ces initiatives associatives que nous vous proposons de soutenir pour un montant de 330.000 euros. Ces financements vont permettre aux associations de proposer aux étudiants et étudiantes des distributions alimentaires, des repas, des cantines solidaires, des épiceries sociales et solidaires, mais aussi de la récupération et de la distribution d'invendus. D'autres actions sont également financées, notamment par ma collègue Fatoumata KONÉ, sur la solidarité.

Notre objectif est bien de permettre aux étudiants et étudiantes d'accéder à une alimentation suffisante, de qualité et accessible au plus près de leur lieu de vie et d'études, là où les besoins sont les plus forts.

Sur la demande que vous formulez à travers votre amendement de bilan, je voulais vous dire que le suivi est déjà engagé. Je comprends complètement votre demande et c'est la mienne aussi. Je veux savoir concrètement ce qu'il en est pour faire mieux, faire plus et, en effet, faire le nécessaire pour que les étudiants et étudiantes, certains ou certaines en tout cas, ne restent pas sur le carreau, sur leur faim et puissent accéder à ces repas.

Je vous propose donc de retirer votre amendement, puisque ce suivi est déjà en cours. Je m'engage à vous faire ce bilan, puisque je veux moi-même aussi l'avoir. Je vois un "non". C'est dommage, mais ce n'est pas grave, je vous partagerai tout de même ce bilan parce que c'est notre rôle. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'entends que l'amendement n'est pas retiré. Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 146 est rejeté.

J'ai une demande de vote disjoint sur l'article 14 du groupe "Paris Liberté !".

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 14 est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 169, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 169). Je vous remercie.

2026 DAE 180 - Projet Tarnier. - Institut pour la Santé des Femmes. - 89, rue d'Assas (6e) : autorisation donnée à l'Université Paris Cité de déposer toutes demandes d'autorisation de construire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 180 : projet Tarnier.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour cinq minutes maximum.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Chers collègues, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération pas pour parler du bâtiment, mais de ce que ces 6.500 mètres carrés doivent nous permettre de faire. Derrière ces espaces supplémentaires consacrés à la formation, à la recherche, à l'innovation et à l'accueil, il y a un potentiel pour les droits des femmes. En effet, il faut rattraper le retard pris par la médecine dans la connaissance du corps des femmes, dans la prise en compte de leurs spécificités en termes de santé pour lutter contre les biais masculinistes encore très présents jusque dans les études de médecine.

Pendant très longtemps, la médecine a considéré que le corps masculin était la référence et les spécificités des corps féminins comme secondaires. Cela a des conséquences extrêmement concrètes. Si l'on prend les maladies cardiovasculaires, elles sont aujourd'hui la première cause de mortalité chez les femmes en France. Les symptômes de l'infarctus peuvent être très différentes chez les femmes par rapport aux hommes, avec pour conséquence des risques de retard dans le recours aux soins et dans le diagnostic. Concrètement, cela veut dire que l'âge moyen des personnes hospitalisées pour un syndrome coronarien est de 73 ans chez les femmes et de 64 ans chez les hommes.

Prenons l'endométriose. Je pense que beaucoup d'élus commencent à être mobilisés sur le sujet à juste titre. Cela concerne une femme sur dix, soit près de 2 millions de femmes en France. Il faut encore en moyenne sept ans pour obtenir un diagnostic, sept années d'errance où la maladie est banalisée, où la douleur est supposée être

acceptée, où les symptômes des femmes sont minimisés et souvent ramenés à des douleurs menstruelles que l'on est supposé accepter.

Il y a aussi les cancers féminins. Contre le cancer du col de l'utérus, on dispose maintenant d'outils extraordinaires. On peut prévenir une partie de ces cancers grâce à la vaccination contre le H.P.V. et au dépistage. Pourtant, en 2024, la participation au dépistage organisé n'était que de 60 % en France, alors que l'objectif européen est de 70 %. Cela montre qu'il faut du progrès médical, qu'il faut de la recherche et qu'il faut des études. Tout cela, c'est très bien, sauf que l'accès à l'information compte aussi. Il faut des professionnels formés.

La santé des femmes, c'est donc à la fois une question de recherche, de santé publique, mais aussi une question d'égalité. C'est exactement pourquoi je trouve que ce projet d'institut interdisciplinaire pour la santé des femmes est particulièrement important, mais il faut qu'il soit ouvert sur la Ville, qu'il travaille avec les associations de patientes, avec les associations féministes qui seraient financées pour cela. 6.500 mètres carrés doivent nous permettre de produire des connaissances qui nous manquent encore, de mieux former les professionnels, de faire entrer les connaissances dans les pratiques.

Je veux, pour finir, parler de deux sujets. Tout d'abord, il y a l'accès à l'I.V.G. C'est évidemment un droit fondamental. Nous nous sommes encore mobilisés notamment pour l'anniversaire du planning familial et pour le jour du droit à l'accès à l'avortement en France, en Europe et dans le monde. Nous soutenons l'avancée historique de l'inscription de la liberté à recourir à l'I.V.G. dans la Constitution, mais un droit inscrit dans la Constitution n'est réellement garanti que lorsque l'on peut effectivement y accéder. A Paris comme ailleurs, on doit continuer de soutenir l'accès à l'I.V.G., notamment dans les centres de santé, dans de bonnes conditions, avec un véritable choix de la méthode, avec des professionnels formés et avec un accueil qui respecte les femmes.

En 2024, vous vous rappelez que les anti-I.V.G. avaient d'ailleurs fait des campagnes contre le droit à l'I.V.G. dans l'espace public. J'avais à ce moment-là lancé une campagne pour que l'espace public soit celui du droit à l'avortement, campagne qui s'est retrouvée de nouveau sur les panneaux M.U.I. de la Ville. Je suis très heureuse de revoir cette campagne à nouveau dans l'espace public, parce que cela reste totalement d'actualité. Il faut continuer de défendre le droit des femmes à l'accès aux trois méthodes de l'I.V.G., avec une information fiable et une prise en charge partout sur le territoire.

L'autre enjeu majeur, et que je veux particulièrement souligner, c'est celui de la détection des violences faites aux femmes. Depuis des années, on a construit à Paris des outils pour mieux protéger les femmes victimes de violences, un Observatoire parisien des violences faites aux femmes, créé en 2014, des maisons des femmes de l'A.P.-H.P. qui ont été développées.

Cela doit permettre aussi de former plus de professionnels, de travailler avec les associations et avec les institutions. Les violences faites aux femmes, c'est une atteinte à leur intégrité, à leur dignité. Très souvent, c'est par l'accès à la santé que l'on doit avoir un premier acte de détection. La question de la santé est donc centrale.

Les données de la fédération nationale Solidarité Femmes, le 3919, le montrent. Un tiers des victimes parisiennes ont d'abord déclaré avoir consulté un service de santé à la suite de violences conjugales. Cela veut dire que c'est considérable.

Je vais conclure avec cela. Grâce à ce lieu, permettons le dépistage systématique et la formation des professionnels de santé.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mélody TONOLLI pour quatre minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, Hélène, pour ta très belle et très juste intervention. Merci d'avoir rappelé l'importance du projet Tarnier et du futur institut pour la santé des femmes.

Ce projet de délibération autorise l'Université Paris Cité à déposer les demandes administratives nécessaires à l'avancement du projet, mais c'est en effet l'occasion d'évoquer un projet profondément nécessaire et fortement soutenu par Paris. C'est un lieu qui réunira la recherche, l'enseignement, la prise en charge, l'écoute des patientes et la défense de leurs droits, comme tu l'as rappelé. C'est un lieu pour travailler sur l'I.V.G., les pathologies des femmes, la santé après 50 ans, les violences faites aux femmes, la santé des mères et la santé environnementale. C'est surtout un lieu qui permet de répondre à un immense retard.

La santé des femmes, on le sait, a trop longtemps été pensée à partir du corps des hommes. Trop longtemps les femmes ont été moins étudiées, écoutées et diagnostiquées et donc, de fait, moins bien prises en charge. Les conséquences sont connues : ce sont des années d'errance médicale, des diagnostics tardifs, des douleurs minimisées, des symptômes évidemment renvoyés au stress, à l'émotion, à l'exagération, et des pathologies mal documentées. La recherche a trop souvent considéré le masculin comme la norme.

Ce retard n'est pas seulement scientifique. Il faut se le dire. Il est aussi politique. Il montre la place qui a été accordée à la parole des femmes, à leur douleur, à leur santé et à leur autonomie.

Le projet Tarnier vient répondre à cela et c'est pourquoi on le soutient aussi fortement pour mieux documenter ces pathologies, mieux former les professionnels de santé, mieux accueillir les patientes et entendre leur parole et pour construire une médecine qui parte enfin de leur réalité. C'est un projet féministe de santé publique et un projet scientifique essentiel.

On ne corrigera pas les inégalités de prise en charge sans investir dans la recherche, produire des connaissances et sans croiser les disciplines, sans donner aux femmes toute leur place comme patientes, comme chercheuses, comme soignantes, comme usagères.

Chère Hélène, merci pour ton investissement aux côtés de Marie-Christine LEMARDELEY, que je salue aussi. Vous avez permis et contribué à faire émerger ce projet lors de la précédente mandature. Avec ce projet de délibération, nous permettons au projet Tarnier de franchir une nouvelle étape.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DAE 180). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux attaques répétées du Gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 35 relatif aux attaques répétées du Gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur.

Je donne la parole à M. Irénée FRÉROT.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Monsieur le maire.

Ce vœu est relatif à la rentrée universitaire, qui est placée sous le signe de l'inquiétude et de l'inquiétude pour l'avenir. L'enseignement public fait face à un sous-investissement chronique. Je rappelle qu'en 2026 toutes les universités en France ont eu un budget en déficit. C'est la première fois que cela arrive. Ce déficit est donc structurel. Il a été organisé. On le voit, le système est en train de craquer, avec les mobilisations lycéennes, les mobilisations étudiantes, qui sont absolument reliées.

Je voudrais rappeler que l'U.N.E.F. et la F.A.J., parmi les principaux syndicats étudiants, signalent que, depuis 2017, le coût de la vie a augmenté de 35 % pour les étudiants. En même temps, l'investissement dans la vie étudiante a baissé de 3,47 %. En cette rentrée, le reste à charge étudiant est à 1.300 euros, donc pour la première fois supérieur au seuil de pauvreté.

Que propose le Gouvernement face à cela ? Le Gouvernement a lancé des assises du financement des universités, qui ont sorti de grandes idées, comme quintupler les frais d'inscription universitaire pour tous les étudiants. Un autre rapport commandé aussi par le Gouvernement propose de priver 200.000 étudiants du bénéfice des A.P.L., par exemple. Quelle grande idée pour faire face à la précarité des jeunes ! Une autre grande idée qui a aussi émergé depuis plusieurs années et que nous combattons est d'augmenter massivement les frais d'inscription pour les étudiants non-européens, de supprimer les A.P.L. pour les non-boursiers, d'augmenter les frais des titres de séjour. En résumé, il s'agit de faire les poches des étudiants, alors que ces poches sont vides, en piochant en priorité dans celles des jeunes qui viennent des quatre coins du monde pour se former au pays des lumières.

Face à cela, à Paris, on demande que les universités puissent assurer leur rôle sans faire payer les étudiants, que le C.R.O.U.S. ait les moyens d'indexer les bourses sur l'inflation, qu'il ait les moyens de distribuer les repas à un euro et que l'Etat renonce aux mesures discriminatoires envers les étudiants étrangers.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur FRÉROT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme TONOLLI pour deux minutes.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, Irénée, pour ton intervention.

En effet, depuis plusieurs mois, le Gouvernement multiplie les mesures contre les étudiants et étudiantes et contre l'enseignement supérieur public. Oui, ce n'est pas nouveau. Comme tu l'as rappelé, Irénée, c'est organisé depuis dix ans, mais, là, on a une salve d'attaques qui s'enchaînent les unes après les autres.

Que fait le Gouvernement ? Il s'attaque d'abord aux conditions de vie, avec le gel des bourses, la suppression des A.P.L. pour les étudiantes et étudiants étrangers, les C.R.O.U.S. qui sont laissés sans moyens suffisants alors qu'ils sont en première ligne sur le logement, la restauration et l'aide sociale. Le Gouvernement s'attaque aussi à l'accès même aux études, avec les frais différenciés pour les étudiantes et les étudiants étrangers, les annonces sur

l'augmentation des frais d'inscription et Parcoursup, qui organise une sélection par la pénurie de places. On le voit aujourd'hui dans les revendications des jeunes : Parcoursup est un élément qui les impacte particulièrement. Mises bout à bout, on ne peut pas dire que ce sont des mesures isolées ; c'est, en effet, une ligne politique, une ligne qui fragilise le service public de l'enseignement supérieur, une ligne qui installe la sélection par l'argent, la nationalité, le manque de places et l'épuisement des universités. C'est une attaque contre l'idée même d'un enseignement supérieur public accessible, émancipateur et ouvert à toutes et à tous.

Ce qui se passe aujourd'hui dans les lycées et les universités le dénonce : le ras-le-bol d'une jeunesse à qui l'on demande toujours plus, tout en lui offrant moins de garanties, moins de places et de moyens, moins de droits et de sécurité matérielle.

Aujourd'hui, la droite répond à cela par la sélection à l'entrée de l'université, la sélection en Master, la sélection par l'argent, la sélection par la nationalité, toujours la sélection, jamais la confiance dans la jeunesse, jamais l'investissement, jamais le choix d'un service public renforcé.

A Paris, nous n'acceptons pas que les universités soient asséchées, nous n'acceptons pas que les étudiants soient précarisés et nous continuerons à les soutenir.

Merci pour ce vœu, que nous soutenons évidemment.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame TONOLLI.

J'ai une demande d'explication de vote de M. AQUA pour une minute maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous voterons bien évidemment ce vœu. Les attaques de la droite extrémisée contre l'enseignement supérieur et la recherche viennent de loin. On peut penser à TRUMP aux États-Unis, avec les attaques notamment sur le climat, la question de genre, etc. En France, même si c'est peut-être à moindre écho, il y a une lame de fond contre l'enseignement supérieur menée notamment par les différents gouvernements de MACRON.

C'est la diminution, la casse de toutes les aides sociales sur le logement, sur la santé, sur l'alimentation. C'est le gel des crédits des laboratoires. C'est le gel des charges nouvelles mises sur les universités, ce qui fait que 80 % d'entre elles sont en déficit non pas par une gestion du n'importe quoi, mais précisément parce que le Gouvernement a organisé leur mise en déficit, etc.

Aujourd'hui, c'est fortement contesté par la communauté et par les étudiants. On voit qu'ils se mobilisent. Tous les campus universitaires, et je les salue, sont bloqués à Paris. C'est aussi contesté par la communauté universitaire, avec les assises organisées par les chercheurs qui sont sur autre chose.

Je conclurai en disant qu'un pays qui empêche sa jeunesse d'étudier est un pays qui bloque son avenir. Un Gouvernement qui attaque ses étudiants est un Gouvernement qui doit dégager. Nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Ecologiste et Social de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 206).

Je vous remercie.

2026 DJS 170 - Délégation de service public pour la gestion des C.P.A. (10e). - Principe de passation (10e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 170 et l'amendement n° 153.

La parole est à M. Gaston LAVAL pour cinq minutes maximum.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le maire.

Je vais faire une prise de parole assez rapide tout simplement pour saluer d'abord tout le travail qui a été mené ces dernières années par toutes les équipes des centres Paris Anim' du 10e, qu'il s'agisse de Château Landon, de Jean Verdier, de la Grange aux Belles ou de l'espace Jemmapes. Ce sont plus de 7.000 personnes qui sont accueillies, en majorité des mineurs, dans ces quatre centres. Ce sont des centres Paris Anim', comme partout dans Paris, mais spécifiquement dans le 10e, qui ont un rôle absolument crucial pour la vie quotidienne et pour la vie des quartiers, pour l'accès à l'autonomie des jeunes, à leur émancipation, notamment culturelle et citoyenne, pour la

proposition d'activités sportives, culturelles, scientifiques. Ce sont des lieux de convivialité qui permettent aussi à tous ces jeunes et à toutes ces populations de créer des liens avec l'ensemble du tissu associatif extrêmement riche que nous avons.

Le contrat arrive à échéance le 31 août 2027. Je ne peux que vous dire, en tant que vice-président de la commission consultative des services publics locaux, qu'il a été rendu un avis positif sur ce projet de délibération avec un accord de la mairie du 10e lors du dernier conseil d'arrondissement.

Je ne peux donc que vous inviter à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup de la concision de votre propos, Monsieur LAVAL.

Je donne la parole à Mme CHAOUCHE pour cinq minutes maximum pour l'amendement n° 153.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, effectivement, nous engageons l'avenir de quatre centres Paris Anim' : Château Landon, Jean Verdier, Grange aux Belles et espace Jemmapes dans le 10e arrondissement, dans mon 10e arrondissement.

Ce sont des équipements dédiés à l'éducation populaire. Il ne faut jamais oublier leur valeur première, qui est celle-ci. De ce fait, ces équipements doivent permettre aux habitants de se retrouver, aux jeunes de trouver un accueil, aux associations de construire leurs projets. Leur mission première d'éducation populaire engage une certaine idée du service public, c'est-à-dire donner à chacun les moyens de comprendre ce qu'il vit, de prendre la parole et d'agir collectivement. Cela suppose de reconnaître les habitantes et les habitants comme des acteurs de leur quartier capables de proposer, de décider et d'organiser.

Cependant, à la Grange aux Belles comme ailleurs, le rapport d'activité le décrit lui-même, les professionnels qui m'ont alertée et avec qui j'ai pu engager de nombreuses discussions ces dernières semaines décrivent un contexte très particulier de ce qui se passe dans le 10e arrondissement : des équipes réduites, des recrutements instables, des remplacements interrompus, un stagiaire qui a contribué à compenser de nombreuses absences. Le rapport souligne même la nécessité d'une fonction adjointe à la direction.

Je vais souvent dans ces lieux, puisque j'ai mes enfants qui y sont. De ce fait, je rencontre ces équipes en sous-effectif, le manque de direction ou un directeur qui va de l'un à l'autre centre. Quand toute l'énergie sert à maintenir le fonctionnement quotidien, une partie de la mission d'éducation populaire recule. Les jeunes qui ne viennent pas spontanément risquent de rester à distance de ces lieux. Les projets des habitants trouvent moins d'appui. Le lien avec les professionnels se fragilise. Ces professionnels sont vraiment à protéger aujourd'hui. Ils alertent depuis longtemps et ces remontées sont alarmantes. Je demande à la Ville comment elles sont instruites et quelles réponses concrètes sont apportées aux équipes, parce que leur engagement mérite vraiment d'être salué.

Dans ces mêmes quartiers, et je voudrais vraiment axer sur le sujet, dans le 10e arrondissement, des habitants construisent eux aussi des réponses pour la jeunesse. Je pense à Aliou et Sambou qui ont créé leur club en 2019 dans un quartier marqué par les rixes et par la mort de Loïc. Ils en ont fait quelque chose qui est digne de l'éducation populaire. Ils accompagnent les jeunes, financent des licences lorsque les familles ne peuvent pas les payer et interviennent lors de tensions pour éviter de nouveaux drames. Aujourd'hui, ils expliquent fonctionner sans subvention depuis une aide au maillot en 2020. Pour les filles, ils rapportent un créneau proposé le samedi de 20 heures 30 à 22 heures, des vols, des agressions, puis l'obligation d'aller jouer dans le 18e. Merci au collègue qui a proposé cette solution faute de solution adaptée dans le 10e.

Comment développer le sport féminin si les conditions proposées découragent les joueuses ? Les filles des quartiers populaires ont droit à des horaires adaptés et à une pratique de proximité. Ces attributions dépassent le périmètre de cette délégation, mais elles interrogent la cohérence de notre politique locale.

Nous demandons des critères transparents, des créneaux adaptés et un soutien concret à ce club. Les habitants engagés dans la prévention des violences ne peuvent pas porter seuls cette responsabilité. L'émancipation suppose aussi de pouvoir accéder aux équipements jeunesse sans être intimidé, ni subir de discrimination.

C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement. Nous demandons que le futur contrat prévoie un protocole garantissant la sécurité des jeunes et leur libre accès au pôle jeunesse, que les interventions des forces de sécurité qui perturbent leur fonctionnement ou leur accès soient signalées, que les témoignages sur des contrôles jugés abusifs ou discriminatoires soient recueillis et les personnes informées des dispositifs d'accès aux droits.

Notre amendement engage la Ville à suivre ces signalements dans le respect de la confidentialité, à saisir les autorités compétentes en cas de faits récurrents et à présenter un bilan annuel. Je vous demande donc de le voter.

Cette garantie doit s'accompagner d'équipes stables, de remplacements assurés et de temps pour les projets des habitants.

Il me reste quelques secondes et j'en profite pour dire qu'il y a un vrai problème dans ce 10e arrondissement. Des tas d'enfants n'ont pas connaissance de ces C.P.A., de ces structures d'animation. Je pense au quartier du Buisson Saint-Louis, où les enfants n'ont qu'une partie du trottoir pour jouer au foot. Ces équipements aujourd'hui ne sont pas donnés en accès libre à ces enfants. Pourquoi ? C'est parce qu'il n'y a déjà pas de personnels. On ne

protège pas les professionnels, on ne met pas en place des équipes assez fortes et assez engageantes pour accueillir tous les enfants du 10e arrondissement.

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole désormais à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, les quatre centres d'animation du 10e arrondissement qui ont été cités et qui font l'objet de ce projet de délibération jouent un rôle extrêmement important pour l'éducation, la culture et le sport. Ce sont 10.000 personnes qui fréquentent ces centres chaque année dans un arrondissement qui fait un peu plus de 80.000 habitants. C'est dire l'impact des centres Paris Anim' du 10e arrondissement.

Aujourd'hui, ils sont gérés par l'association "CRL10", qui existe depuis 60 ans et qui est une association d'habitantes et d'habitants avec une équipe bénévole engagée et qui est particulièrement attentive à associer les parties prenantes, donc à la fois les usagers et les usagères du service public des centres Paris Anim' et aussi les acteurs de la vie associative de l'arrondissement. Il est important que ces centres Paris Anim' soient gérés par des associations qui sont de l'éducation populaire et qui font de l'éducation populaire, qui appliquent les valeurs de l'éducation populaire dans l'ensemble des activités et aussi qui s'inscrivent dans le lien territorial dans l'animation de la communauté associative de l'arrondissement.

J'ai eu l'occasion de l'exprimer ici : j'ai des réserves sur le fait de recourir à la délégation de service public pour les centres Paris Anim'. Aujourd'hui, ces centres sont gérés par des acteurs qui relèvent de l'éducation populaire. C'est le cas de "CRL10" et de la "Ligue de l'enseignement". Je cite la "Ligue de l'enseignement" parce qu'elle gère un très grand nombre de centres Paris Anim' à Paris et elle est attaquée régulièrement, malheureusement, dans cet hémicycle. Il y a des élus ici qui s'opposent systématiquement aux projets de délibération qui concernent la "Ligue de l'enseignement". Je trouve cela très problématique, alors que cette association, qui fait de l'éducation populaire, est mise en concurrence dans le cadre de procédures de délégation de service public.

Je voudrais juste rappeler quelque chose : en février 2003 - je ne sais pas qui était élu ici à cette date - il y a eu un vote qui concernait l'accord global sur le commerce des services. En gros, c'était le principe de la concurrence érigé au niveau européen et mondial. Toute la gauche de cet hémicycle, qui était majoritaire à ce moment-là, avait voté contre l'accord global sur le commerce des services et avait dit que Paris n'en ferait pas partie. Malheureusement, le dogme de la concurrence libre et non faussée a remporté quelques victoires, puisque c'est maintenant l'éducation populaire que l'on met en concurrence dans cet hémicycle.

J'ai eu l'occasion d'en discuter. J'ai compris que revenir sur ce choix va être compliqué. Dont acte. Maintenant, il y a un enjeu, celui de faire en sorte que cette procédure ne soit pas… Le premier enjeu est que ce ne soit pas une casse sociale. J'ai entendu avec attention ma collègue Sonia CHAOUCHE exprimer des problématiques sur l'encadrement, sur les effectifs. Dans une mise en concurrence, le critère du prix compte énormément. Le critère du prix est apprécié sur des paramètres, sur le nombre d'usagers, etc., mais si vous mettez plus d'usagers avec un même nombre d'animateurs, vous dégradez finalement la relation de travail des animateurs et vous avez plus de monde dans les ateliers et donc un service qui est de moins bonne qualité. Je pense qu'il va falloir être très attentif à cela et au fait que cette procédure et toutes les procédures qui se font sur les centres Paris Anim' ne se traduisent pas par une casse sociale.

De plus, il ne faut pas que cette procédure soit purement administrative. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Mams YAFFA. Je crois que c'est aussi l'occasion d'avoir une discussion sur l'ambition éducative de la Ville dans l'arrondissement, de travailler sur le lien entre les centres Paris Anim' et les autres acteurs de l'éducation populaire, les acteurs de l'Education nationale aussi, le périscolaire, tout le champ des activités éducatives qui ont lieu dans l'arrondissement. Je crois que l'on doit absolument prendre un peu de temps pour travailler en profondeur le cahier des charges avec les acteurs et faire de cette procédure d'appel d'offres, qui est contrainte… Transformons cette contrainte en opportunité d'avoir un véritable projet éducatif pour notre arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Madame la maire, chers collègues, je vous remercie, Madame, Messieurs les Conseillers de Paris pour vos interventions.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui est un projet de délibération technique, mais il me permet de parler de nos équipements intergénérationnels et socioculturels de proximité, héritiers des Maisons des Jeunes et de la Culture : les centres Paris Anim'.

La gestion des C.P.A. est confiée à des associations d'éducation populaire depuis 25 ans. Lieux d'éducation populaire, ils sont ouverts à toutes et à tous. Enfants, adolescents, adultes et seniors sont accueillis et bénéficient de plus de 400 activités culturelles, sportives ou scientifiques. Plus que cela, les centres Paris Anim' sont des lieux de vie, des lieux de rencontre, des lieux où le lien social se tisse et se conserve.

En tant qu'équipements de proximité, leurs missions de service public sont bien identifiées par les Parisiennes et les Parisiens. Tous les territoires affichent d'ailleurs une progression de la fréquentation des C.P.A. depuis 2020. Cela démontre aussi la capacité des associations d'éducation populaire à s'adapter aux besoins des usagères et usagers.

Cet été, qui a été le plus chaud jamais enregistré en France, elles ont là encore démontré leur grande capacité d'adaptation et je veux les en remercier. La majorité des C.P.A. sont restés ouverts et sont devenus des lieux refuges pour les Parisiennes et les Parisiens. Pour qu'ils restent des lieux refuges, leur accès, de manière égalitaire et en toute sécurité, doit être garanti.

Les violences que subissent actuellement les lycéennes et les lycéens doivent nous alerter. Avec le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, nous les avons condamnées sans ambiguïté. Nos centres Paris Anim' et toutes nos structures jeunesse doivent aussi être protégés de ces violences. Notre jeunesse a besoin de lieux pour s'exprimer, pour s'engager, pour s'informer, de lieux qui leur garantissent un accès à des activités culturelles et sportives. Notre jeunesse a besoin qu'on lui garantisse une égalité républicaine. Elle n'a pas besoin d'une réponse répressive, violente.

C'est pourquoi nous travaillons avec la première adjointe, Lamia EL AARAJE, à l'établissement d'un protocole d'intervention des forces de l'ordre avec la Préfecture de police. Leurs modalités d'intervention seront alors précisées dans les cahiers des charges de tous les C.P.A. pour garantir la sécurité de toutes et de tous. La sécurité des jeunes est, je le redis, notre priorité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre amendement et à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 153 du groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif, à moins qu'il ne soit retiré. Non, il ne l'est pas.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 153 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 170).

2026 DJS 171 - Délégation de service public pour la gestion des C.P.A. (19e). - Principe de passation (19e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 171 et l'amendement n° 154.

La parole est à M. Pierre BENASSAYA.

M. Pierre BENASSAYA. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, la jeunesse n'a pas toujours raison, mais la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort. Ces mots de François Mitterrand de 1968 n'ont finalement pas pris une seule ride aujourd'hui. En 2026 comme en 1968, en l'occurrence, la jeunesse a raison. La jeunesse a raison de se mobiliser, la jeunesse a raison de dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles elle étudie. Je suis d'ailleurs très heureux qu'hier nous ayons pu discuter de ce sujet et que la Ville de Paris ait rappelé son soutien aux revendications des lycéennes et des lycéens. Mais quand l'Etat vacille, qui est là ? Quand l'Etat ne remplit finalement pas son rôle dans l'éducation de nos enfants, qui est là ? L'éducation populaire.

Ces associations de l'éducation populaire accueillent les jeunes, les accompagnent, les aident à devenir acteurs de la vie citoyenne. Elles le font notamment dans ces centres Paris Anim', dans le 10e arrondissement, on en parlait, mais aussi dans le 19e. Ils proposent tout au long de l'année des activités culturelles, sportives et citoyennes.

Finalement, aujourd'hui, elles sont l'un de ces rares espaces de socialisation accessibles aux jeunes du quartier. C'est le cas dans le 19e, dans les centres Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes, Solidarité Angèle Mercier.

Je sais que certains, et on l'a évoqué, s'interrogent sur le choix d'une délégation de service public plutôt qu'une question en régie. Je trouve aussi que la question est légitime. Le groupe Ecologiste, par principe, partage cette vigilance nécessaire face à des délégations de service public qui pourraient être guidées par des logiques purement commerciales. Mais ici, on parle d'associations de l'éducation populaire. La Ville fixe les tarifs selon le quotient familial pour que les activités restent accessibles à toutes et tous. Elle définit les missions, contrôle leur mise en œuvre et compense les obligations de service public imposées aux délégataires.

Quand on vit dans un quartier populaire, on sait à quel point ces associations sont importantes dans nos quartiers, de même que l'expérience qu'elles ont dans ce savoir-faire. D'ailleurs, je salue les professionnels socio-éducatifs. Je pense que nous devons profiter de l'examen de ce projet de délibération pour rappeler leur importance dans nos quartiers.

C'est pour cette raison que nous voterons ce projet de délibération avec enthousiasme, puisqu'en renouvelant ces délégations de service public nous faisons le choix de soutenir des acteurs de l'éducation populaire et de garantir que ces centres Paris Anim' demeurent des outils réels d'émancipation, d'accès à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté pour toutes les habitantes et tous les habitants du 19e, et particulièrement pour sa jeunesse.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, j'ai dit beaucoup de choses à la précédente intervention. Je rejoins évidemment mes collègues : les délégations de service public ne sont pas notre vision, mais plutôt une remunicipalisation et surtout pour le projet de délibération qui concernait le 10e arrondissement. Pour ce projet de délibération, il s'agit effectivement d'un centre qui s'appelle Curial dans le 19e, un centre Paris Anim' que je connais très bien, qui fait vraiment des choses extraordinaires. L'équipe, les habitants, les mamans. C'est vraiment un lieu de vie.

Mais ce projet de délibération m'a posé un souci parce qu'il cite un rapport, un bilan. La "Ligue de l'enseignement" nomme quelque chose tout de même d'assez interpellant et violent. Elle nomme des interventions policières brutales et répétées au sein même de ce centre Paris Anim'. Il y a donc des conséquences dans le pôle jeunesse. Dans le bilan de la "Ligue de l'enseignement", c'est écrit. J'ai bien eu les retours qui m'affirmaient ces constats alarmants.

Je voudrais vraiment que l'on prenne le temps de mesurer ce que cela signifie, notamment dans le contexte que nous vivons de brutalisation envers nos jeunes lycéens et lycéennes. Les jeunes ont le droit de venir dans un centre pour retrouver les amis, pour se retrouver, pas forcément pour y faire une activité, ne serait-ce que pour parler, même ne rien faire. Ils ont le droit de ne rien faire dans des espaces comme ceux-là. Ce sont des lieux qui doivent leur appartenir. Ils doivent sentir que ces lieux leur appartiennent. Ils ont été créés pour cela.

Malheureusement, et je ne dis pas que c'est valable pour tous les centres Paris Anim', on est un peu dans une espèce de clientélisme. Il faut qu'il y ait des jeunes parce qu'ils doivent faire des activités, parce que l'on doit remplir des quotas, mais non. La valeur première de ces centres Paris Anim' est de pouvoir permettre aux habitants dans leur globalité de s'enquérir de ce lieu et d'y faire les projets qu'ils veulent, les discussions qu'ils veulent. C'est cela, le cœur de ces C.P.A.

Pour Curial précisément, cela m'a alerté, ces violences policières brutales et répétées auprès de ces mêmes jeunes. Moi, je pose vraiment la question : à quelle date, quand avez-vous eu connaissance ? C'est vraiment marqué dans le rapport. C'est assez connu, puisque les professionnels ont alerté qui de droit. Quand avez-vous eu connaissance de l'alerte à Curial ? Quelles suites précises avez-vous données et quels échanges avez-vous engagés avec les autorités compétentes ?

Notre amendement, qui a été également posé sur ce projet de délibération, donne aux équipes un chemin très clair : signaler à la Ville les interventions qui perturbent le service, recueillir les témoignages et informer les jeunes de leurs recours. Il oblige aussi Paris à suivre ses alertes, à saisir les autorités compétentes en cas de faits récurrents et à rendre compte chaque année à l'ensemble des élus dans le respect de la confidentialité.

Je m'arrêterai là. C'était la raison de notre amendement sur ce projet de délibération et le propos que je voulais tenir.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je le redis : chers collègues, s'il vous plaît, vous êtes plusieurs à ne pas avoir vos cartes insérées. Vous l'avez, Madame CHAOUCHE ? Il doit donc y avoir un problème, parce que cela ne fonctionne pas.

Je donne la parole à M. YAFFA pour vous répondre.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Madame la maire, chers collègues, je vous remercie, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller de Paris, pour vos interventions. Permettez-moi d'apporter une réponse un peu similaire à ma précédente intervention.

Confiés à des associations d'éducation populaire depuis 25 ans, les centres Paris Anim' sont des lieux ouverts à toutes et à tous. En tant qu'équipements de proximité, ils exercent des missions de service public essentielles pour les Parisiennes et les Parisiens. Pour que notre jeunesse se sente protégée des violences notamment policières, les C.P.A. doivent être des garde-fous pour les jeunes.

Cette violence que subissent actuellement les lycéennes et les lycéens est intolérable. Elle est encore plus intolérable lorsqu'elle est à géométrie variable. Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures. Souvenons-nous que ce sont les élèves des lycées de Créteil et de Saint-Denis qui ont été les premiers à se mobiliser et à être réprimés par la violence. Aujourd'hui, j'ai peur, oui, j'ai peur pour les élèves des quartiers populaires, ceux-là mêmes dont les établissements sont les plus dégradés et où il manque le plus de professeurs, ceux-là mêmes qui, au lieu d'être casés, méprisés, éborgnés et violentés doivent au contraire être écoutés et respectés. Elle est intolérable, cette violence, quand elle s'infiltre dans nos centres Paris Anim', mettant en danger les salariés, les usagers et surtout les jeunes. Elle a été intolérable quand les forces de l'ordre ont pénétré à plusieurs reprises dans le C.P.A. Curial du 19e arrondissement de Paris.

Face à cela, nous agissons. Nous leur ouvrons nos portes. Avec les mairies ouvertes, les jeunes auront des espaces d'expression libre et en toute sécurité, car l'avenir de la jeunesse est au cœur de mes priorités, leur sécurité aussi. Ces lieux doivent être des lieux refuges pour la jeunesse parisienne et on y veillera, Madame la Conseillère.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre amendement et à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 154 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré ou maintenu ?

Il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 154 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 171).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, puisque nous amorçons les travaux de la 7e Commission, qu'elle préside. C'est à vous, Madame GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 2 octobre dernier. Je veux d'abord saluer Bechir SAKET BOUDERBALA et Catherine DUMAS, vice-président et vice-présidente de la Commission, remercier les membres qui nous ont réélus et saluer nos collègues adjointes au maire, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Barbara GOMES et Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, que nous sommes très heureux d'accueillir dans le cadre de la réorganisation des commissions.

On a eu plusieurs dossiers importants à l'ordre du jour, qui ont suscité des débats riches et animés. Quelques jours après une très belle Marche des fiertés, nous examinerons d'abord plusieurs dossiers relatifs aux droits des personnes LGBTQIA+. Il nous est notamment proposé d'attribuer une aide complémentaire à l'inter-LGBT et ainsi réaffirmer notre soutien à la Marche des fiertés. Nous examinerons également un vœu sur la lutte contre la

sérophobie, ainsi que de nombreux vœux pour la défense des droits des personnes LGBTQIA+ en Turquie et partout dans le monde. Nous évoquerons par ailleurs le règlement du prix Martin Aramburú, du nom du rugbyman argentin tué il y a quatre ans boulevard Saint-Germain par des militants de l'utra-droite.

S'agissant de la délégation de Barbara GOMES, nous évoquerons le soutien de la Ville à la "Maison des coursiers", l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" 2026, ainsi qu'une convention relative à un dispositif innovant, la mesure d'accompagnement protégée qui vise à sécuriser les droits de visite des enfants dans un cadre de violences conjugales.

Barbara GOMES nous a également présenté quelques éléments de bilan issus du comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Les plaintes pour violences conjugales sont en augmentation de 8 %, les femmes portant davantage plainte, ce dont nous pouvons nous féliciter, mais regretter qu'elles soient toujours à un niveau aussi élevé, qu'elles ne reculent pas. D'où la nécessité de poursuivre notre action et notre soutien pour l'adoption de la loi intégrale actuellement en discussion au Parlement.

Pour ce qui est des relations internationales, avec Audrey PULVAR, nous examinerons le soutien de la Ville à la "Maison des journalistes", une exposition sur le Mexique ainsi que plusieurs vœux pour la libération du journaliste Christophe GLEIZES détenu depuis plus de 500 jours en Algérie, un vœu pour la protection des Palestiniens et des Palestiniennes en France, ainsi qu'un vœu demandant la citoyenneté d'honneur de la Ville pour les femmes afghanes.

Du côté des dossiers rapportés par Maxime SAUVAGE, il s'agit principalement de subventions pour le mouvement sportif parisien : le Paris 13 Atletico, le club de handball féminin du Paris 92, un club de G.R.S., du parasport ou encore le tennis Paris 13, une subvention de 5 000 euros pour un tournoi de tennis féminin organisé par Lagardère Paris Racing Club, ainsi que la rénovation d'un terrain de sport dans le 15e par la Fondation des sports, le club de basket de Victor WEMBANYAMA.

Enfin, Marine ROSSET nous a présenté la synthèse de la vie associative, avec environ 90.000 associations actives, plus de 10.000 demandes de subvention et 294 millions d'euros d'aides municipales. La vitalité du tissu associatif parisien se confirme année après année, comme nous l'avons vu dans l'ensemble des forums de rentrée. De nombreux projets de délibération concernent les fonds d'animation locale pour la vie associative et citoyenne, une subvention à l'association "Les règles élémentaires", ainsi qu'un appel à projets au théâtre de la Concorde pour des initiatives autour de la citoyenneté.

Avant de donner la parole pour les projets de délibération, je veux juste rappeler que le vœu pour la libération de Christophe GLEIZES sera présenté à 16 heures 30 dans notre Conseil.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Je vous propose de donner la parole tout de suite à Mme Sophia CHIKIROU, puisque vous avez normalement toutes et tous reçu un "mail" indiquant que nous allions commencer par les dossiers de Mme PULVAR du fait de la visite du chef de l'Etat allemand.

C'est donc à vous, Madame CHIKIROU, sur le projet DGRI 34.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je vous demande une suspension de séance, parce que je n'ai pas eu cette information.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Il n'y a pas de problèmes. Nous faisons une suspension de séance de cinq minutes le temps que vous puissiez vous organiser.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-six minutes, est reprise à dix heures quarante-neuf minutes, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux.

2026 DGRI 34 - Convention de co-organisation et co-production avec l'Institut culturel du Mexique et la maison d'édition Trilce, de l'exposition "Día de los Muertos : une célébration de la vie et de la mort".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DGRI 34. Désolée pour le cafouillage. Normalement, Madame CHIKIROU, l'information a été partagée à plusieurs reprises, notamment en conférence d'organisation des présidents. A vous la parole sur le DGRI 34 pour cinq minutes.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Nous parlons d'une exposition entre la France et le Mexique. C'est une exposition à l'occasion du "Dia de los muertos". C'est intéressant et j'ai souhaité m'exprimer sur l'amitié qui lie la France au Mexique, puisque nous

célébrons cette année le bicentenaire de nos relations diplomatiques avec le Mexique. Il est vrai que l'on a souvent tendance à profiter de ces occasions pour célébrer la culture, mais c'est toujours bon aussi de rappeler l'histoire et les liens historiques et politiques forts qui lient nos deux pays, surtout en cette période 2026.

En 1826, nos deux pays ont établi leur première relation diplomatique. Depuis, bien sûr, nous avons eu à la fois une histoire féconde et, il faut le rappeler, malheureusement conflictuelle. Peut-être le savez-vous, mais la France de Napoléon III a envahi le Mexique. Elle a tenté d'y imposer un empire contre la république mexicaine et la résistance, qui était conduite à l'époque par Benito Juárez.

Paris porte encore les traces de cette histoire, puisqu'une partie de l'actuelle rue des Pyrénées, vous le savez peut-être, appartenait à l'ancienne rue de Puebla, qui a été ouverte sous ce nom en 1862, au moment où l'armée impériale française combattait la république mexicaine. Mais, à la même époque, une autre France s'exprimait déjà puisque, depuis son exil, Victor Hugo écrivait aux défenseurs de Puebla, au peuple mexicain : "vous avez raison de me croire avec vous ; ce n'est pas la France qui vous fait la guerre, c'est l'Empire". Cette phrase dit toute la France dont je me réclame, non pas la France impériale qui soumet, mais la France républicaine, fraternelle qui se tient toujours aux côtés des peuples qui défendent leur liberté, leur souveraineté.

Comme présidente du groupe d'amitié France-Mexique à l'Assemblée nationale, je veux donc faire de ce bicentenaire autre chose qu'une succession de cérémonies protocolaires, même si je les salue. Je voulais signaler que j'ai déposé une proposition de loi pour la restitution d'un codex, le codex Borbonicus, qui est dans les trésors de l'Assemblée nationale, dans les collections publiques de l'Assemblée nationale. Vous savez, les codex sont des fragments de mémoire de souveraineté mexicaine, mais ce sont aussi des documents juridiques qui sont encore d'actualité aujourd'hui pour de très nombreuses communautés autochtones.

Voilà pourquoi je crois qu'il est important, dans la relation que nous avons avec le Mexique, d'établir un lien et une amitié qui soit sur un plan égal. L'égalité passe, à mon sens, par la restitution de ces biens culturels qui ont été bien mal "acquis" à l'époque, même s'ils ont été achetés, mais vous savez dans quelles conditions.

Je veux en profiter, car nous sommes en 2026. La situation géopolitique étant ce qu'elle est, le Mexique ayant pour malheur d'avoir comme voisin les États-Unis d'Amérique dirigés par Donald TRUMP, vous savez que la présidente du Mexique - je dis "notre" parce que c'est aussi une camarade -, Claudia SHEINBAUM, est la première femme présidente d'un pays comme le Mexique en Amérique. Elle a été élue par presque 36 millions de personnes. Elle présente depuis plusieurs années maintenant une résistance à l'empire américain, une résistance qu'elle définit comme une coopération, parce que l'on coopère toujours avec son voisin. On n'a pas d'autre choix, il faut coopérer, mais une opération sans soumission, sans subordination.

Voilà aussi une voie que j'admire et que je conseille à la France avec les États-Unis d'Amérique. C'était celle du non-alignement que prônait le général de Gaulle, le président Mitterrand et le président Chirac et qu'il va falloir, je l'espère, remettre au cœur de nos relations diplomatiques et de notre ligne stratégique géopolitique.

Je suis donc heureuse, Madame Audrey PULVAR, de cette occasion de pouvoir m'exprimer sur l'amitié entre la France et le Mexique. Je salue l'ambassadrice du Mexique et je salue cette initiative que nous approuverons naturellement.

Vive le Mexique, vive la France et vive l'amitié entre nos deux peuples !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Viva Mexico !

Merci, Madame la présidente.

Mes chers collègues, en effet, Madame CHIKIROU, dans le cadre du bicentenaire des relations diplomatiques entre la France et le Mexique, nombreux sont les événements qui illuminent l'automne dans notre ville. J'étais d'ailleurs, il y a une dizaine de jours, avec Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, à la Bellevilloise pour le puissant Festival Femme Mariachi, qui mettait en valeur la place des femmes, pas toujours facile à trouver, mais qu'elles ont su prendre, dans cette tradition musicale. Je vous invite, par ailleurs, à découvrir en ce moment même le festival de cinéma Viva Mexico jusqu'au 12 octobre, ici, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, qui fait découvrir ou redécouvrir au public parisien la création cinématographique mexicaine contemporaine.

Ce projet de délibération porte, comme vous l'avez évoqué, sur l'exposition "Dia de los muertos", une célébration de la vie et de la mort, qui sera installée du 28 octobre au 30 novembre prochain sur les grilles du parc des Buttes Chaumont dans le 19e arrondissement. La Ville de Paris sera associée à l'occasion à l'Institut culturel du Mexique en France et à la maison d'édition mexicaine Trilce. Cette exposition est le fruit de plus de cinq années de recherches documentaires et iconographiques. C'est une exposition qui dresse une carte des célébrations, de la richesse, de la diversité du "Dia de los muertos". Ce type de collaboration entre villes fait partie des bonnes relations diplomatiques et culturelles entre pays et capitales. Elle contribue à faire vivre les relations entre la France et le Mexique, entre Paris et Mexico.

Vous avez signalé effectivement la présidence du Mexique par Claudia SHEINBAUM, la brillante Claudia SHEINBAUM, que nous soutenons évidemment, tout comme nous soutenons la maire de Mexico. J'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec l'ambassadrice du Mexique et lui témoigner du soutien de Paris pour ce pouvoir exercé par deux femmes brillantes. On espère qu'elles n'auront pas à faire face à des tentatives - et cela n'a d'ailleurs pas été que des tentatives - de déstabilisation du type de celles qui ont visé Dilma ROUSSEF, qui avait présidé le Brésil.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 34).

2026 DGRI 37 - Renouvellement de bail et aide en nature (208.230 euros) à la Maison des Journalistes.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Rachel Szor et Yuval Abraham et au soutien à la diffusion du documentaire NAZA.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 37, l'amendement n° 160 et le vœu n° 56.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je veux saluer ce projet de délibération qui permet de financer la "Maison des journalistes" et de lui permettre de poursuivre son activité.

La "Maison des journalistes" est un lieu structurant pour la défense des droits humains par la Ville de Paris. C'est évidemment un lieu où sont accueillis concrètement des personnes, donc cela leur sauve la vie, mais c'est aussi un symbole à la rencontre de deux droits fondamentaux : le droit d'asile et celui de la liberté de la presse.

Cette affirmation est plus actuelle que jamais. Depuis sa création, la "Maison des journalistes" a accueilli plus de 500 journalistes de 80 nationalités différentes. Derrière ces chiffres, il y a évidemment des femmes, des hommes qui ont dû quitter leur pays parce qu'ils faisaient juste leur métier. Je veux insister sur ce mot de "métier". Ils et elles n'ont pas quitté leur pays pour être journalistes ailleurs. Ils ont dû le quitter parce qu'être journaliste est devenu dangereux. C'est devenu dangereux dans un monde où il n'y a jamais eu autant d'autocraties, où les autocrates détestent les journalistes, mais aussi dans un monde où, même dans des pays où il y a des démocraties, c'est devenu dangereux.

Cette question nous concerne directement, parce que nous vivons dans un monde où l'information est devenue un terrain de bataille, un lieu où se mène une guerre internationale. C'est un monde où certains cherchent à remplacer l'information par les "fake news". La parole politique tend aussi parfois à se transformer en spectacle, où des responsables politiques et financiers se permettent de faire des polémiques et fonctionnent comme des influenceurs, où l'émotion, la viralité, la polémique peuvent parfois prendre le pas sur les faits, où certains jouent à la brutalisation, sauf que la brutalisation est bien réelle.

Dans ce monde, l'information vérifiée, documentée, recoupée n'est pas un luxe, c'est une nécessité démocratique absolue. Dans ce monde, il faut que les démocraties, pour pouvoir fonctionner, pour que les citoyens et les citoyennes puissent réellement exercer leurs droits, puissent distinguer les faits, puissent distinguer une enquête d'une rumeur, une manipulation, une information, les "fake news", nous avons plus que jamais besoin des journalistes.

La liberté de la presse est donc bien plus que la liberté des journalistes, elle est l'un des piliers de la démocratie. Lorsque ce pilier est attaqué, c'est une incapacité pour les citoyens et citoyennes à exercer réellement leur souveraineté.

Merci à la "Maison des journalistes" de protéger celles et ceux qui se heurtent à ces violence. Merci aussi à la "Maison des journalistes" qui se heurte elle-même à la réglementation de l'Union européenne sur le droit d'asile, de plus en plus scandaleux et de plus en plus en dehors du droit international.

Je veux en profiter, vous vous en doutez, pour dire un mot sur Christophe GLEIZES, qui a été emprisonné en Algérie alors qu'il exerçait son métier. Le Conseil de Paris s'est mobilisé à de nombreuses reprises pour demander sa libération avec des vœux de l'Exécutif. Je l'ai rappelé lors des derniers Conseils de Paris et je vais continuer, mais

je remercie d'ores et déjà le groupe Ecologiste et Social de Paris d'avoir pris le bâton de relais à ce Conseil avec un vœu présenté juste après.

La "Maison des journalistes" et Christophe GLEIZES, c'est le même principe, ce que nous défendons : un journaliste ne peut pas être réduit au silence parce qu'il informe, parce qu'il fait son métier. Paris a toujours eu une histoire particulière avec cette liberté. Si Paris est et veut rester la ville de la liberté, elle doit défendre cette liberté de la presse, qui est consubstantielle à la liberté tout court. C'est pourquoi la "Maison des journalistes" est si importante pour eux, pour ceux qui sont directement accueillis dans cette Maison, pour les peuples aussi des pays qui ont dû quitter, mais aussi pour la démocratie en France. C'est un choix politique, celui d'investir pour les droits humains, dans l'accueil et dans la liberté de la presse, dans la solidarité.

Je veux donc saluer toutes celles et ceux qui font vivre cette "Maison des journalistes", qui permettent à Paris d'être concrètement une ville refuge au moment où les démocraties sont attaquées y compris par la désinformation et l'affaiblissement de la confiance dans les faits. Nous avons plus que jamais besoin de journalistes libres, de médias indépendants et d'une information fiable.

Je vous remercie donc, Madame PULVAR, d'avoir présenté ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme PULVAR pour le travail que nous avons pu faire en amont de cette séance. Madame PULVAR, vous avez répondu très précisément à une question écrite que je vous adressais par "mail" et qui apportait vraiment des réponses complètes.

De ce fait, je vais retirer l'amendement que nous avons déposé sur ce projet de délibération. Si seulement le travail pouvait être ainsi fait à tous les niveaux et tout le temps, je crois que les relations seraient comme elles le sont entre nous deux, c'est-à-dire productives.

Je vais profiter de mon temps de parole pour défendre le vœu que nous avons déposé en lien avec ce projet de délibération. C'est un vœu qui vise à demander une attention très particulière aux réalisateurs, journalistes et cinéastes israéliens Rachel SZOR et Yuval ABRAHAM. Vous savez que, avec Basel ADRA et Hamdan BALLAL, ils ont déjà réalisé par le passé "No other land" consacré à la colonisation et à la destruction de villages palestiniens en Cisjordanie occupée. Ils avaient été récompensés par l'Oscar du meilleur documentaire en 2025. Leur nouveau film s'appelle "Naza". Il est le résultat de trois années d'enquête. Il donne la parole à 24 membres ou anciens membres de l'armée et des services de renseignements israéliens. Ce qu'ils décrivent est accablant : sélection algorithmique des cibles, surveillance de familles jusque dans leur domicile, fixation préalable du nombre de victimes civiles dont la mort pouvait être considérée comme acceptable pour une frappe. C'est cela, "Naza". C'est un acronyme utilisé pour quantifier les prétendus dommages collatéraux. "Naza" a reçu il n'y a pas très longtemps le prix spécial du jury de la Mostra de Venise. Il a reçu une ovation de 25 minutes. Sa véritable importance n'est pas tant cette récompense. En réalité, c'est la fonction et l'utilité historique de ce film. C'est conserver des preuves, rendre visibles les mécanismes de décision et constituer une mémoire de la destruction génocidaire de Gaza.

Face à ce documentaire, le Ministre israélien de la culture accuse Rachel SZOR et Yuval ABRAHAM de trahison. Il réclame qu'ils soient déchus de leur nationalité. NETANYAHU a cité leur film pour annoncer des lois permettant de retirer leur citoyenneté aux personnes accusées de salir l'image de l'armée. L'Etat-major examine d'éventuelles poursuites contre les participants au documentaire. C'est une intimidation institutionnelle qui vient directement de la culture et de la violence habituelle de l'extrême droite. Des militants d'extrême droite se sont rassemblés devant le domicile des parents de Rachel SZOR en réclamant la peine de mort pour les traîtres et la destruction de leur maison. Des photographies de leurs proches et des informations sur leurs déplacements ont été diffusées. Leurs familles ont été recherchées et menacées. C'est une campagne d'Etat contre des journalistes prolongée par des menaces de mort.

Nous disons, nous affirmons à travers notre vœu que filmer n'est pas trahir son pays, que documenter, c'est refuser que les crimes soient effacés. Les porter à la connaissance du public, c'est accomplir un devoir fondamental du journalisme.

Notre vœu propose donc une réponse cohérente avec ce que Paris défend. Nous demandons que la Ville condamne officiellement les menaces et les mesures de rétorsion qui visent les deux réalisateurs et leurs proches. Nous demandons que Paris fasse vivre cette œuvre par une projection à l'Hôtel de Ville, par des projections dans les arrondissements, par le soutien à la Maison Cinéma et aux salles indépendantes, par une carte blanche au Forum des images, par la conservation du film dans nos collections publiques.

Vous avez compris que, ce que nous demandons, c'est que Paris, par tous les moyens, affirme sa solidarité avec le travail de ces deux journalistes et qu'elle leur propose éventuellement, s'ils le demandent et en lien avec la "Maison I.C.O.R.N.", un accueil temporaire et une protection. La liberté de la presse ne se défend pas quand cela ne dérange personne et surtout quand elle ne dérange pas les puissants.

Je tiens à remercier encore une fois Mme PULVAR, puisque nous avons accepté l'ensemble de vos propositions d'amendement sur ce vœu afin qu'il puisse être adopté, je l'espère, à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. TIMSIT pour deux minutes.

M. Roland TIMSIT. - Oui, Madame la maire.

Parler des journalistes, c'est parler évidemment des journalistes à Gaza et des journalistes israéliens, comme vient de le faire Sophia CHIKIROU. L'autre fois, nous avons accordé la citoyenneté d'honneur aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestiniens. C'était un symbole fort, mais un symbole qui ne s'accompagne d'aucun acte concret n'est qu'une communication stérile.

Le 30 juin dernier, deux organisations phares du terrain, "La Palestine nous rassemble" et le collectif "Les Journalistes avec Gaza", ont adressé un courrier officiel au maire pour solliciter un rendez-vous urgent avec vous et tous les services de la mairie à propos de 16 journalistes bloqués à Gaza, dans le cadre du programme P.A.U.S.E., et qui sont en attente pour venir ici. A ce jour, malgré les relances, le cabinet du maire n'a toujours pas dénié leur répondre. Pourtant, ce sont ces bénévoles et ces acteurs de la diaspora qui pallient au quotidien les défaillances des pouvoirs publics en assurant le soutien psychologique, l'accompagnement juridique, l'hébergement et l'aide financière d'urgence aux rescapés palestiniens accueillis à Paris.

Dans leur lettre, ces associations ne vous demandaient pas des incantations, mais trois engagements très précis : un soutien municipal concret pour les résidents palestiniens de notre capitale, un plaidoyer politique auprès du Ministère de l'intérieur pour l'octroi de visas aux 16 correspondants palestiniens journalistes encore bloqués à Gaza et pour le droit au respect du rapprochement familial.

J'espère que cette non-réponse du cabinet du maire n'est qu'un problème administratif. Peut-être que, Madame PULVAR, vous pouvez reprendre le dossier. Je vous le transmettrai, en espérant que vous puissiez recevoir ces collectifs de Palestiniens qui viennent en aide aux journalistes palestiniens.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Merci, chère Hélène BIDARD, Madame CHIKIROU, Monsieur TIMSIT.

Je saisis l'occasion des paroles aimables de Mme CHIKIROU à mon endroit pour dire que je veux saluer le fait que, effectivement, dans la préparation de ce Conseil, les discussions avec les différents groupes, à l'exception d'un seul, ont été très fructueuses et que nous avons donc pu toutes et tous tomber d'accord sur des amendements. Je n'ai quasiment que des avis favorables sur les vœux, encore une fois, à l'exception d'un seul, mais vous comprendrez assez rapidement pourquoi.

D'un mot, je rappelle tout de même l'objet du présent projet de délibération. Il est consacré au renouvellement du bail de la "Maison des journalistes", un lieu d'hébergement et de soutien aux journalistes exilés en France, demandeurs d'asile et réfugiés, ainsi que de sensibilisation à la liberté de la presse tellement attaquée dans le monde, mais aussi en France. Le travail de cette structure unique est plus que jamais nécessaire.

Plus que jamais nécessaire également est le soutien de Paris au documentaire "Naza" et à ses réalisateurs israéliens Yuval ABRAHAM et Rachel SZOR. Ce documentaire, je ne l'ai pas encore vu. Il sera dans les salles en France à partir du 13 octobre, mais je comprends, de ce qu'en disent les réalisateurs, de ce qu'en disent des journalistes de référence qui l'ont vu, qu'il s'agit d'un document d'une très grande rigueur et d'une très grande importance.

Les réalisateurs eux-mêmes en parlent comme d'un documentaire n'étant pas consacré qu'à des crimes de guerre isolés disparates. S'il ne s'agissait que de cela, ce serait déjà très grave. Il s'agit bien d'un documentaire démontrant la hideur d'un système, d'une doctrine, d'une politique de meurtre aveugle décidée et menée à son terme. C'est un recensement dans le détail des massacres perpétrés à Gaza par le Gouvernement israélien et son armée, de leur logique et de leurs objectifs. "Oui, disent Yuval ABRAHAM et Rachel SZOR, il existe une politique dans des zones entières de Gaza selon laquelle vous tuez tout le monde, toute personne que vous voyez, toute personne qui va à pied, alors qu'aucune de ces personnes n'est armée".

Les réalisateurs décortiquent la machine de déshumanisation des Palestiniens et s'interrogent sur la désinvolture - le mot est faible - avec laquelle des soldats israéliens massacrent. Ils s'interrogent sur le fatalisme avec lequel une partie de la société israélienne s'accommode de ces crimes, un peu comme le faisait, sous forme d'une fiction hyper réaliste, l'excellent film de Nadav LAPID "Oui", "Ken" en hébreu, qui interrogeait la capacité à trouver en soit les ressorts de l'empathie, la force de garder le goût de l'autre et de défendre ses droits quand une tragédie comme les massacres terroristes du 7 octobre a eu lieu.

J'émettrai un avis favorable à votre vœu et je vous remercie d'avoir accepté les amendements que nous avons proposés. Nous ferons en sorte que ce documentaire soit diffusé à l'auditorium de l'Hôtel de Ville et dans les arrondissements qui le souhaitent en présence des réalisateurs s'ils répondent à notre invitation. Nous ne pouvons imposer sa diffusion ou son archivage à nos partenaires culturels, mais nous pouvons travailler avec eux, en lien avec mon collègue Florian SITBON bien sûr.

Paris sera toujours une ville refuge pour les journalistes et les artistes persécutés dans leur pays. Si Yuval ABRAHAM et Rachel SZOR en font la demande, ils trouveront refuge sur notre territoire.

A propos du sort des Palestiniens, pris dans la mâchoire dont d'une part le Gouvernement NETANYAHU et d'autre part l'organisation terroriste Hamas forment les deux rangées de crocs, me vient l'évidence soulignée dans l'un de ses poèmes par l'immense Mahmoud Darwich : "nous aussi nous aimons la vie quand nous en avons les moyens".

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 56 du groupe Nouveau Paris Populaire amendé sur proposition de l'Exécutif, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Oui, j'arrive.

On a une demande d'explication de vote de M. SAKET BOUDERBALA, à qui je donne la parole immédiatement, quand j'ai l'occasion d'aller au bout de ma phrase.

Allez-y, Monsieur SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je vous remercie, Madame la maire.

Au nom du groupe Ecologiste et Social, nous soutenons cette proposition de vœu qui a été défendue par les collègues du Nouveau Paris Populaire. On tient à les saluer pour la proposition qui a été faite.

On trouve que la proposition produite par l'Exécutif est tout à fait équilibrée. C'est pourquoi nous soutiendrons cette proposition.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 56 du groupe Nouveau Paris Populaire amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 210).

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 37).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à la Maison de l'Argentine.

La parole est à M. SAKET BOUDERBALA pour deux minutes.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Merci à vous, Madame la maire.

Mes chers collègues, nous avions alerté il y a quelques mois sur la situation de la Maison de l'Argentine. Des résidentes et des résidents nous avaient fait part de leurs inquiétudes sur la gouvernance, sur leurs conditions d'admission et de renouvellement, sur leur représentation et sur la liberté d'expression au sein de la Maison. Un événement nous avait particulièrement inquiétés : en février dernier, la plaque qui rendait hommage aux victimes du terrorisme d'Etat et aux personnes disparues pendant la dictature argentine avait été retirée. Cela se produisait l'année même du 50e anniversaire du coup d'état militaire de 1976.

La Cité internationale a, depuis, installé une nouvelle plaque. La Ville de Paris a saisi le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La démission en septembre du directeur de la Maison ouvre aujourd'hui une nouvelle

période. Je tiens d'ailleurs, au nom du groupe Ecologiste et Social, à saluer ici la mobilisation à vos côtés, chère Audrey PULVAR, de notre collègue Mélody TONOLLI, adjointe au maire en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui n'a ménagé ni son temps, ni son énergie pour que cette situation trouve enfin une issue.

C'est précisément pour cela que nous déposons ce vœu. Nous ne souhaitons pas nous substituer à la Maison de l'Argentine, ni intervenir dans sa vie universitaire. Nous demandons simplement que les principes de la Cité internationale soient pleinement respectés : la liberté académique, le pluralisme, la représentation des résidentes et des résidents, la transparence de la gouvernance. Nous demandons aussi que la mémoire des victimes de la dictature argentine conserve une place visible et pérenne. On ne réécrit pas cette histoire au gré des alternances politiques.

Je voudrais terminer sur ce qui doit rester essentiel : la Maison de l'Argentine existe à Paris depuis 1928. Depuis près d'un siècle, elle fait vivre quelque chose de beaucoup plus profond que la relation entre deux gouvernements : ses liens universitaires, ses liens scientifiques, ses liens cultuels et humains. Les gouvernements passent ; ces liens doivent demeurer. C'est le sens du vœu que nous avons déposé.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAKET BOUDERBALA.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Cher collègue, cher Bechir, je vous remercie pour ce vœu, qui me donne l'occasion de rappeler l'opposition ferme de Paris aux incursions de l'extrême droite sur son territoire, que cette extrême droite soit locale ou étrangère, et notre engagement à défendre la science, la recherche, l'histoire, son enseignement, ainsi qu'à protéger la mémoire de celles et ceux qui ont consacré leur vie, et qui l'ont parfois perdue, à la défense des valeurs de liberté, d'égalité des droits, du multilatéralisme et de la possibilité pour les populations généralement discriminées de trouver leur place légitime dans leur propre société.

A propos de la direction de la Maison de l'Argentine au sein de la Cité internationale, je veux saluer, et vous l'avez déjà fait, ma collègue Mélody TONOLLI, à la demande de et avec laquelle j'ai interpellé le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Je veux signaler qu'elle en était à l'initiative.

Dans un courrier co-signé, nous avons demandé une clarification sur le fonctionnement de la Maison de l'Argentine, la seule résidence de la Cité internationale universitaire dépendant directement d'un état étranger. Nous voulions des explications sur cette gestion plus que problématique du tout récent ancien directeur de cette Maison, puisqu'il avait refusé de signer la charte des valeurs de la Cité. Vous avez parlé de la plaque qu'il a fait retirer. Il avait également refusé le renouvellement de l'hébergement de plusieurs résidentes laissées sans solution pérenne de logement. "Last but not least", il a permis l'organisation de réunions d'extrême droite négationniste et porteuse de haine et de discrimination au sein même de la Maison de l'Argentine.

Nous avons appris il y a quelques semaines la démission, le limogeage - ce n'était pas précisé - de M. MUZIO juste avant la visite à Paris du président argentin d'extrême droite Javier MILEI, si chaleureusement accueilli par un Emmanuel MACRON tout en sourires, en câlins, en embrassades et en ronds de jambe, oui, en le prenant dans ses bras, en l'embrassant, en descendant à sa rencontre dans la cour.

Que vaut la défense des droits humains, de l'environnement et de la démocratie face à la nécessité, je cite, "de renforcer les coopérations économiques dans les secteurs de l'énergie et des minerais rares" ?

Paris reste vigilante concernant la future gouvernance de la Maison de l'Argentine.

J'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 211).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'amitié entre Paris et le Brésil et à la défense des libertés démocratiques.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 52 relatif à l'amitié entre Paris et le Brésil.

La parole est à M. Bechir SAKET BOUDERBALA pour deux minutes.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je vous remercie, Madame la maire.

Mes chers collègues, dimanche dernier, le Brésil votait. A Paris, la communauté brésilienne a voté à plus de 75 % pour LULA. Cette histoire est ancienne. Lorsque la dictature militaire s'est installée au Brésil, notre Ville est devenue une terre d'exil et de travail pour Oscar Niemeyer, pour Sebastiao Salgado et tant d'autres. C'est pourquoi, en 2019, notre Conseil a fait de LULA un citoyen d'honneur de Paris, alors que ses droits politiques étaient bafoués.

Dimanche, Flávio BOLSONARO, le fils de Jair, est arrivé en tête, avec 47 % des voix contre 45 % pour LULA. Le second tour aura lieu le 25 octobre. Les services de renseignements brésiliens ont alerté notamment la France sur les risques d'ingérence étrangère et ont fait état de pressions américaines essentielles et problématiques sur le processus politique brésilien. Donald TRUMP a reçu Flávio BOLSONARO, lui a même déroulé le tapis rouge à la Maison Blanche et a publiquement commenté cette élection. LULA accuse également Washington d'utiliser l'arme commerciale pour peser sur son pays.

Un grand pays démocratique n'a pas à choisir son avenir sous la pression d'un autre. Paris peut le dire avec une légitimité particulière, parce que nous savons ce que nous devons au Brésil. Nous lui devons des artistes qui ont changé notre regard, des architectes qui ont laissé leur empreinte dans nos rues, une culture qui habite notre ville. Nous lui devons aussi une certaine idée de la politique, celle qui considère qu'un enfant né pauvre n'est pas condamné à le rester, qui refuse de choisir entre le développement et la protection de l'Amazonie et qui croit que la démocratie doit encore améliorer réellement la vie des gens.

Notre amitié ne nous donne aucun droit sur le choix souverain du peuple brésilien. Elle nous donne toutefois une responsabilité lorsque cette souveraineté est mise sous pression. C'est le sens du vœu que nous présentons aujourd'hui avec le groupe Ecologiste. LULA est citoyen d'honneur de Paris. Permettez-moi donc de lui emprunter ces quelques mots : "a esperança vai vencer o medo" ou "l'espoir va vaincre la peur".

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Cher collègue, votre vœu intervient dans un moment particulièrement important pour le Brésil, pour l'Amérique du Sud et pour le monde, car le Brésil n'est pas un petit pays, ni par sa superficie, pays de taille quasiment comparable à celle des États-Unis, ni par son poids sur l'économie mondiale, son rôle de protecteur ou pas d'un des poumons de la planète, la forêt amazonienne, son histoire, ses 214 millions d'habitants et bien sûr ses diasporas.

Dimanche dernier, les Brésiliennes et les Brésiliens se sont rendus aux urnes pour le premier tour de l'élection présidentielle, mais aussi pour renouveler les deux tiers de leur Sénat, voter pour leurs députés et leurs gouverneurs.

Partout, sauf dans le Nordeste, d'où est originaire LULA, l'extrême droite fait une "razzia". Elle renforce son emprise et sera largement majoritaire au Sénat, à la tête des provinces, en position très favorable à la Chambre des députés. Flávio BOLSONARO, fils de, part favori du second tour de l'élection présidentielle face au président LULA.

Ce qui se passe au Brésil semble un modèle du genre. Au Brésil, on ne peut pas dire qu'on n'a pas essayé. Le pays a connu deux décennies de dictature, de 1964 à 1985. Il a élu en 2018 Jair BOLSONARO, ancien militaire et "petite frappe" de l'extrême droite, nostalgique de cette dictature, admirateur de ces tortionnaires, incarnation de tout ce que l'extrême droite peut porter comme discours de haine, de persécution des populations déjà discriminées et de climatoscepticisme.

Si ce n'est lui, c'est donc son fils. Flávio BOLSONARO prétend être moins extrémiste que son père, lequel purge une peine de 27 ans de prison pour avoir ourdi un coup d'état après avoir perdu l'élection en 2022. Moins extrémiste, ce candidat promet de rétablir la castration chimique, d'abaisser la majorité pénale de 18 à 14 ans, d'amnistier son père. Moins extrémiste, il n'a cessé de dire depuis des années son soutien aux milices et factions militaires les plus violentes et veut s'inspirer de Nayib BUKELE au Salvador. Entre parenthèses, BUKELE au Salvador, c'est une baisse drastique de la criminalité, oui, mais au prix de quatre ans d'état d'urgence et de régime d'exception, de rafles massives qui ont rempli les mégas prisons de dizaines de milliers de personnes sans jugement, sans chef d'inculpation clair, sans date de procès. Aujourd'hui, 2 % de la population du Salvador est sous les verrous.

Notre message s'adresse aux Brésiliennes et aux Brésiliens, à toutes celles et ceux qui aspirent à vivre dans une démocratie libre, pluraliste et éclairée. Nous voulons leur dire que Paris reste à leurs côtés. Bien sûr, le 25 octobre, le choix appartiendra au peuple brésilien avant tout. Paris respectera ce choix, mais nous ne cesserons jamais de nous tenir aux côtés de la démocratie, des libertés et de l'Etat de droit.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci infiniment.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 52, avec un avis favorable de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote de Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Merci pour ce vœu dans cette période où la démocratie brésilienne est de nouveau en danger. Vous savez, le Brésil, c'est ce pays avec lequel nous partageons la plus longue frontière, puisque nous partageons avec le Brésil une frontière de 730 kilomètres. N'oubliez pas, le département de la Guyane est limitrophe de la région d'Amapá au Brésil. Un pont nous relie, celui de l'Oyapock.

Il est donc important de se sentir concerné par ce qui se passe au Brésil, pas seulement parce que nous sommes internationalistes, pas seulement parce que nous savons qu'il faut absolument lutter contre l'international fachiste télécommandé depuis Washington. Je le dis très franchement : j'appelle aujourd'hui les Brésiliennes et Brésiliens de France à voter, à amplifier leur vote au second tour pour LULA. Il faut absolument faire barrage à l'extrême droite et au fasciste. Le destin de l'Amérique latine et de l'Amérique du Sud n'est pas de basculer entre les mains de représentants marionnettes de TRUMP, de représentants d'extrême droite qui ne mènent qu'à la catastrophe. Si, par malheur, LULA venait à perdre à cause de toutes ces manipulations et de cette ingérence nord-américaine, il faudra être encore plus solidaires, il faudra résister aux côtés des peuples d'Amérique latine.

Vive LULA ! Vive la démocratie brésilienne !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHIKIROU. Je n'ai pas souhaité vous interrompre dans cette envolée, mais c'est normalement une minute.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Ecologiste et Social, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 212).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement de la coopération entre Rome et Paris dans le cadre du jumelage exclusif de 1956.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 51 relatif au renforcement de la coopération entre Rome et Paris.

Je donne la parole à M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, je présente ce vœu travaillé et écrit par notre collègue Sandro GOZI. Seule Paris est digne de Rome, seule Rome est digne de Paris. Depuis 1956 cette phrase accompagne un jumelage unique au monde, un jumelage qui a précédé de 14 mois les traités de Rome. Comme si, avant même que l'Europe ne se donne de nouvelles institutions, Paris et Rome avaient déjà compris que leurs avenirs devaient s'inscrire ensemble.

Je veux d'abord saluer ce qui a été accompli ces dernières années pour faire vivre cette relation. Un partenariat a été relancé en 2022 et son 70e anniversaire a donné lieu à de très belles initiatives, des rencontres entre les maires de nos deux capitales, des cérémonies, des expositions, des projets culturels. Tout cela a fait vivre notre belle histoire. A nous maintenant d'en inventer la suite.

Nous disposons pour cela d'un nouveau cadre : le traité du Quirinal de juin 2023. Il donne une profondeur nouvelle à la relation franco-italienne et il reconnaît pleinement le rôle des collectivités territoriales. Paris et Rome peuvent donc en devenir l'un des moteurs.

C'est l'ambition de notre proposition : une biennale Paris-Rome, une journée Paris-Rome, un passeport Paris-Rome, mais aussi des projets communs sur l'intelligence artificielle, l'innovation ou le climat. Cette initiative a une force particulière : elle ne part pas seulement de Paris. Le même texte est porté à Rome, à l'Assemblée capitoline, par nos collègues d'Italia Viva. Deux capitales, deux assemblées, une même ambition.

Je veux également saluer la qualité des échanges que nous avons eus avec l'Exécutif, ainsi que les propositions d'amendement de la maire adjointe. C'est exactement ainsi que notre Conseil devrait travailler davantage. C'est cet esprit d'ouverture et de coopération que nous souhaitons voir se poursuivre. Nous ne proposons donc pas de repartir de zéro ; nous proposons de nous appuyer sur ce qui a été bien fait pour aller ensemble beaucoup plus loin.

Paris et Rome partagent une histoire exceptionnelle. Faisons-en désormais une ambition commune pour l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Cher collègue, à mon tour, je veux saluer la qualité de nos échanges. Votre vœu me donne l'occasion de récapituler la riche année de célébrations des 70 ans du jumelage exclusif entre Rome et Paris, célébrations qui ne sont pas encore terminées puisque de nouvelles séquences sont encore prévues d'ici la fin de l'année. Une exposition "Paris-Rome, une amitié historique", conçue par le musée Carnavalet, a d'ailleurs été inaugurée la semaine dernière dans l'espace musée de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. J'avoue que je ne savais pas qu'il y avait un espace musée à Roissy.

En réalité, une vingtaine d'événements célébrant le jumelage auront été organisés par nos deux villes et des organismes culturels tout au long de cette année : cinq expositions, trois spectacles vivants, deux festivals, deux concerts, des rencontres-conférences, des projections, une campagne d'affichage dans les deux villes, des illuminations et un tableau spécifique dans le feu d'artifice du 14 juillet. Nous avons même créé un timbre avec La Poste. Je tiens ici à remercier l'ensemble des services de la Ville de Paris mobilisés.

Concernant les suites à donner à cette année particulière, vous mentionnez dans votre vœu des propositions qui me semblent tout à fait pertinentes, comme celle de la création d'une biennale ou d'une journée Paris-Rome le 21 avril, qui est la date officielle de la fondation de la ville de Rome. Nous étudierons ces propositions, tout comme celles d'un passeport Paris-Rome, titre numérique unique qui serait valable dans les établissements culturels des deux villes. Ce point doit être discuté avec mon collègue Florian SITBON.

Les échanges techniques et politiques entre Paris et Rome sont constants, qu'ils soient bilatéraux ou au sein d'alliances plus larges. Je pense, par exemple, à l'Alliance européenne des maires pour le logement abordable, fondée par Barcelone, Rome, Paris et Amsterdam, lesquelles portent un plaidoyer commun à Bruxelles sur la question du logement abordable. Le décès hier de l'emblématique Maricarmen, octogénaire dont l'expulsion de son logement a déclenché un immense mouvement de contestation en Espagne, démontre l'importance de ces sujets.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PULVAR.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 51 du groupe Paris au centre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - J'ai proposé des amendements. J'émets un avis positif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Avec un avis favorable si l'amendement est accepté.

Est-il accepté ? Oui.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis favorable tel qu'amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 213).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la maire.

Madame la maire, mes chers collègues, il y a des combats qui se déroulent loin de Paris, mais qui concernent chacun d'entre nous. Le combat des femmes afghanes est de ceux-là. Depuis le retour des Talibans au pouvoir en août 2021, les femmes et les jeunes filles afghanes ont été progressivement privées de leurs droits les plus élémentaires : le droit d'étudier, de travailler, de se déplacer librement, de parler en public, de participer à la vie de leur société.

Cette répression ne faiblit pas ; elle s'institutionnalise. En janvier 2026, un nouveau dispositif pénal a encore renforcé les violences et les discriminations à l'égard des femmes. Les Nations Unies décrivent une situation dans laquelle les femmes sont littéralement effacées de l'espace public.

Face à cela, il y a celles qui résistent : des enseignantes continuent d'enseigner clandestinement, des étudiantes continuent d'apprendre, des journalistes continuent de témoigner, des militantes continuent de prendre la parole malgré les menaces, les arrestations et les violences. Elles résistent pour elles-mêmes, mais aussi pour leurs filles.

C'est précisément pour cela que nous vous proposons aujourd'hui de leur attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. La citoyenneté d'honneur n'est pas un simple titre, c'est un geste politique et symbolique. C'est une

manière de dire "Paris vous voit, Paris vous entend, Paris ne vous oublie pas". Paris, capitale des droits humains et des libertés, peut aujourd'hui porter à son tour ce message.

Mes chers collègues, accorder aujourd'hui la citoyenneté d'honneur aux femmes afghanes, c'est leur dire une chose très simple : vous n'êtes pas seules. C'est un honneur que Paris leur ferait, mais c'est aussi, je crois, un honneur que Paris se ferait à elle-même.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LECOUTURIER.

Pour répondre, je donne la parole à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, l'Afghanistan peut sembler sûr maintenant, il n'y a plus d'explosions, mais c'est une sécurité de cimetière. L'endroit le plus paisible est la tombe. Dans un cimetière, personne ne proteste. Ce propos date de quelques mois. Il est de Sima SAMAR, ancienne vice-présidente d'Afghanistan et "leader" de la Commission indépendante des droits humains en Afghanistan, ce pays sorti des radars qui disparaît sous un voile d'indifférence au moins aussi occultant que les burkas imposées aux filles et aux femmes.

Chers collègues communistes, merci. L'Afghanistan, c'est plus de 14 millions de femmes et de filles considérées par l'O.N.U. et par de nombreuses O.N.G. comme directement menacées de persécution, de mariage forcé ou précoce, de torture et d'exécution, 14 millions de femmes ou de filles interdites d'étudier au-delà de 12 ans, de se déplacer seules, obligatoirement couvertes de la tête aux pieds, interdites de travailler dans de nombreux secteurs, d'occuper l'espace public, de réciter de la poésie, de lire à voix haute. Elles ne sont même pas autorisées à parler en public, car le son de leur voix ne doit pas être perceptible.

La Ville de Paris, à son échelle, s'oppose à cette réduction au silence non seulement en dénonçant systématiquement, notamment dans cet hémicycle, l'apartheid de genre qu'elles subissent, en s'opposant à leur effacement, en rendant ces femmes et leur combat visibles dans l'espace public parisien, comme dans le square des femmes afghanes luttant pour leur liberté dans le 20e arrondissement, en rencontrant les associations de défense des droits humains qui accompagnent les réfugiés afghans à Paris, en soutenant aussi des projets tels que "Radio Begum" qui diffuse des programmes éducatifs d'écoute et de soutien psychologique à destination des femmes afghanes depuis cinq ans. Paris s'oppose aussi à la normalisation honteuse des Talibans par l'Union européenne.

Dans le prolongement et en cohérence avec cet engagement de longue date, le Maire de Paris accepte votre proposition. Nous soumettrons ainsi à un prochain Conseil de Paris un projet de délibération pour attribuer formellement cette citoyenneté d'honneur aux femmes afghanes.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PULVAR.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 50 du groupe Paris au centre, avec un amendement.

Je suis saisie…

Oui, j'arrive, deux secondes.

Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote : une de Mme GARRIGOS, puis une de M. GUERRIER.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la maire. Merci, Madame LECOUTURIER. Merci, chère Audrey.

"On existe, on est la moitié de l'Afghanistan". Dès le 16 août 2021, alors qu'un cataclysme s'abattait sur l'Afghanistan, les femmes qui portaient en elles le souvenir vif de la théocratie mortifère des Talibans appelaient à marcher avant, l'espéraient-elles, qu'il ne soit trop tard. Alors que plus aucun avion ne quittait plus Kaboul, que rejoindre Islamabad était une marche de tous les dangers aux mains des passeurs, les femmes furent de plus en plus nombreuses à envahir les rues de Kaboul et leur sang coula. Arrêtées, elles furent torturées, violées pour les dissuader de poursuivre leur mouvement, les soumettre. Si elles passent une seule nuit en prison, la suspicion est telle qu'elles ont rejetées par leur famille, reniées, beaucoup se suicident.

Pourtant, elles poursuivent la résistance de l'intérieur, éduquent leurs filles, tissent des réseaux de solidarité qui se renforcent avec les lois qui, jour après jour, consolident l'apartheid de genre. A l'extérieur, leurs sœurs, qui ont échappé à l'enfer, aussi résistent, s'organisent malgré les difficultés de l'exil. Les Afghanes se sentent trahies aujourd'hui par ceux-là mêmes qui les avaient assurées de leur soutien. Hier l'Allemagne, aujourd'hui la France - nous l'avons appris hier - s'apprête à recevoir les Talibans pour négocier le retour d'Afghans vers Kaboul. Pourtant, depuis cinq ans, l'un de leurs combats est la non-reconnaissance de ce régime. Depuis cinq ans, elles résistent comme leurs sœurs iraniennes qui défient le régime islamiste d'Iran aux cris de femmes "Vie, liberté".

Avec cette demande de citoyenneté d'honneur, Paris veut affirmer qu'elle continuera, elle, de les soutenir, qu'elle ne les abandonnera pas et qu'elle restera à leurs côtés, parce que les femmes afghanes sont la moitié de l'Afghanistan.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

La parole est à M. GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Madame la maire, chers collègues, nous sommes unanimes. Vous avez raison toutes les trois. Vous avez posé la situation réelle. Ce vœu, défendu par nos collègues de Paris au centre, que vous soutenez, Madame PULVAR, est un vœu essentiel et un vœu de dignité.

La situation des femmes en Afghanistan est une des pires au monde. Cela fait cinq ans que les Talibans sont revenus au pouvoir. Il y a une conséquence pour l'abolition des libertés fondamentales et des droits, en particulier et d'abord pour les femmes. En Afghanistan, comme le dit l'O.N.U., nous sommes dans une situation de véritable apartheid de genre.

Je ne vais pas en rajouter sur la description. Ce que vous avez dit, Madame PULVAR, est assez flagrant. La capacité de sortir peut-être deux fois par mois de chez soi, c'est un calvaire que l'on n'imagine pas.

A sa mesure bien modeste malheureusement, mais essentielle symboliquement, Paris doit agir, en effet. Paris doit soutenir les femmes afghanes, leur montrer qu'elles ne sont pas seules. C'est pourquoi le groupe "Paris Liberté !" votera ce vœu et ira dans le sens que vous évoquiez à l'instant, Madame l'adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup à tous pour cette belle unanimité sur un sujet extrêmement important. Merci de faire entendre la voix de Paris sur ce sujet.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 du groupe Paris au centre, avec un avis favorable modulo l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 214). Merci à tous.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 65.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, Mme la Sénatrice.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, c'est avec une certaine gravité que je porte aujourd'hui le vœu de "Paris Liberté !" face à la tragédie absolue qui frappe les populations du Népal et du Tibet.

Les inondations, les glissements de terrain d'une violence inouïe ont récemment dévasté ces régions, causé un lourd bilan humain et des destructions matérielles effroyables. Aujourd'hui, des vallées entières sont encore coupées du monde sans accès à l'eau potable, à l'électricité, ni aux voies de communication. Cela rend l'acheminement des secours et du soutien particulièrement complexe. Nous le savons, les écosystèmes himalayens sont en première ligne face au dérèglement climatique. Pour cela, nous devons rappeler l'exigence d'une politique rationnelle, climatique et efficace, loin des dogmes et de l'idéologie.

Bien sûr, Madame PULVAR, les aides de l'Etat sont importantes, mais elles n'exonèrent pas la Ville dans son action et dans le cadre de ses compétences. On sait que Paris entretient de longue date des liens d'amitié, de solidarité, de coopération culturelle avec ces peuples, notamment grâce à la vitalité des communautés népalaises et tibétaines qui vivent dans notre capitale. C'est pourquoi nous vous demandons, à travers ce vœu, d'exprimer la solidarité de la Ville de Paris envers ces populations meurtries.

J'ajouterai également qu'il serait bien que l'on puisse aussi réaffirmer notre engagement pour la coopération climatique internationale et étudier des modalités d'un accompagnement concret pour la reconstruction de cette région.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame DUMAS.

Je donne la parole à Mme PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, Madame DUMAS, évidemment, la Ville de Paris est solidaire du calvaire des Népalais et des Tibétains, mais singulièrement de la population du Népal.

Mais qu'il me soit tout de même permis de vous faire part de ma grande surprise à la lecture de votre vœu. Ainsi, le groupe politique le plus à droite de cet hémicycle, soutien inconditionnel du Gouvernement en place, se

pique de démontrer sa solidarité à l'égard de populations frappées loin, très loin de notre territoire par les conséquences du réchauffement climatique. Le groupe politique qui, sans faiblir, a toujours combattu la nécessaire transformation écologique de nos modes de vie a soutenu tous les projets écocides, à commencer par son soutien à la loi Duplomb… Le sénateur DUPLOMB est du même parti politique que vous. Ce groupe qui s'occupe à la réduction de la place de la voiture à Paris, pour ne citer que cela, nous parle maintenant de la situation au Népal.

Quel rapport ? Vous n'êtes pas au courant que ce qui s'est passé au Népal est directement lié aux impacts du réchauffement climatique auquel notre pays contribue beaucoup plus que le Népal et le Tibet ? La solidarité, voyez-vous, cela commence par changer ici nos modes de vie pour réduire nos impacts là-bas.

Plutôt que d'essayer de vous racheter une conscience avec un vœu dont vous connaissez l'impossibilité de le réaliser, réclamez à vos amis du Gouvernement, à vos collègues parlementaires de s'opposer au budget 2027 dans lequel Sébastien LECORNU prévoit une baisse de 2 milliards d'euros pour l'aide publique au développement, une chute de 43 % par rapport au budget de 2026. C'est la 6e année consécutive de baisse de l'aide au développement votée par le Gouvernement que vous soutenez. Dans cette baisse, il y a la quasi disparition de la FICOL - la facilité de financement des collectivités territoriales -, sur laquelle s'appuient les collectivités pour financer l'aide au développement et la coopération décentralisée. Commencez donc par vous adresser à vos amis du Gouvernement.

Par ailleurs, comme vous n'êtes pas à une contradiction près, vous demandez d'une part à la Ville de Paris de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la reconstruction au Népal et au Tibet et d'autre part vous l'attaquez justement à propos de ses financements de projets à l'étranger.

Chers collègues, mettez-vous d'accord avec vous-mêmes, avec les différentes voix qui semblent peupler votre tête et cesser de nous faire perdre notre temps.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je crois que l'on a compris.

Effectivement, je lui ai laissé un peu plus de temps, mais c'est ce que j'ai fait globalement avec tout le monde sur les sujets qui me paraissaient être importants.

Sur la base de quel article du règlement intérieur, Madame DUMAS ?

Mme Catherine DUMAS. - Vous permettez que je réponde ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, ce n'est pas une réponse, mais un rappel au règlement.

Mme Catherine DUMAS. - Article 18. J'ai été mise en cause. C'est une charge politique. Excusez-moi, mais on peut tout de même répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - L'article 18 porte sur les vœux. C'est donc refusé sur le rappel au règlement.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 65 du groupe "Paris Liberté !".

Elle est de droit pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante minutes, est reprise à onze heures quarante-deux minutes, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, on reprend la séance.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices (suite).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l’accueil et à la protection des Palestiniennes et Palestiniens en France.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 67.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, les Palestiniennes et Palestiniens que la France accueille doivent avoir les mêmes droits et la même protection que tous. Depuis le début du génocide à Gaza en octobre 2023, l'accueil est très restreint. Le programme P.A.U.S.E. a été suspendu aux lauréats gazaouis pour un motif fallacieux, une punition collective suite aux propos antisémites d'une seule étudiante palestinienne. Le 24 août dernier, 44 scientifiques, artistes et boursiers ont enfin été exfiltrés, mais environ 70 lauréats attendent encore et nous exigeons de l'Etat qu'il les accueille au plus vite.

Pour les Palestiniens déjà arrivés en France, le parcours est semé d'obstacles. Il y a le harcèlement de l'extrême droite. Artistes, universitaires et étudiants palestiniens sont la cible de campagnes de dénonciation et de menaces de la part de factieux comme Némésis ou Reconquête, non pour ce qu'ils pensent, mais pour ce qu'ils sont.

Il y a ensuite le harcèlement institutionnel. Je pense à Yacine, arrivé de Gaza en 2018, qui n'a obtenu l'asile qu'en juillet 2026, à Ramy SHAATH, menacé d'expulsion, à Mariam ABOU DAQQA, entrée avec un visa français et visée par un arrêté d'expulsion pour menace grave à l'ordre public alors que le tribunal administratif notait l'absence de tout propos antisémite ou d'appel à soutenir le Hamas. Enfin, je pense à Ali O., réfugié palestinien en France depuis 2016, mis en examen dans une procédure antiterroriste. Son statut de réfugié lui a été retiré en 2025 avant tout jugement. Les accusations reposent essentiellement sur des éléments transmis par Israël, pays dont il est refugié, et sur des aveux obtenus dans des prisons où la torture est documentée. La présomption d'innocence doit être respectée, mais que vaut la protection internationale si l'on peut la retirer en pleine procédure ?

Nous demandons donc que Paris interpelle le Gouvernement pour garantir l'égalité de traitement, la continuité de P.A.U.S.E. et une réponse aux personnes en attente, que la Ville protège les artistes, chercheurs et militants palestiniens visés par le harcèlement.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, Mahmoud Darwich à nouveau : "Où aller ? Je n'ai pas les clés de ma maison et ma maison n'est pas devant moi. Je ne possède pas d'arrière derrière moi, ni d'avant par-devant moi. Mes sangs me pourchassent, les guerres me font la guerre et les points cardinaux me fouillent pour trouver mes directions".

Oui, chers collègues, où aller quand le ciel n'a de cesse de faire pleuvoir sur votre maison, votre ville, ses rues, ses environs, sur tout ce qu'il reste de votre pays un déluge ininterrompu de feu ? Où aller quand, dans l'indifférence de la communauté internationale censée vous protéger, l'accès à l'eau vous est coupé, quand vos enfants meurent de faim sous vos yeux, quand les rats, les mouches, les moustiques pullulent et obscurcissent le peu de lumière que les incessantes fumées des bombes laissaient encore percer ? Où aller quand, au nom d'une inextinguible vengeance, le plus fort vous écrase impunément ?

Paris se veut une ville refuge pour celles et ceux qui fuient la guerre et les persécutions, pour les artistes, les journalistes, les chercheuses, les chercheurs, les étudiantes, les étudiants qui ne peuvent plus vivre, créer, étudier ou travailler en sécurité dans leur pays. Cela vaut évidemment aujourd'hui pour les Palestiniennes et les Palestiniens qui ont besoin de notre protection. Les demandes formulées dans votre vœu en matière d'accueil, de continuité des dispositifs universitaires et scientifiques et de protection contre les menaces et les discriminations s'inscrivent pleinement dans cette tradition parisienne de solidarité.

Je répète ici le fait que Paris déplore la suspension du programme P.A.U.S.E. pour les lauréates et lauréats gazaouis. Je veux cependant saluer le fait que parfois le Quai d'Orsay parvient à faire venir en France et à accueillir dans des conditions dignes des réfugiés palestiniens, en l'occurrence palestiniennes, puisque je pense ici au cas d'une dessinatrice gazaouie arrivée en France avec sa sœur grâce notamment à l'action de l'association "Cartooning for Peace" et du programme P.A.U.S.E.

Depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023 et les massacres qui ont suivi faisant plus de 70.000 morts parmi la population de Gaza, mais aussi mettant les Palestiniens de Cisjordanie à la merci d'exactions quotidiennes de la part de colons israéliens, le Proche-Orient traverse une crise humanitaire, je devrais dire une crise d'humanité, d'une ampleur inouïe et inédite.

J'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 67 du groupe Communiste de Paris.

Avant cela, je suis saisie de…

Vous êtes très impatients, chers collègues, sachez-le.

Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote : une de M. LISCIA et une de M. BENASSAYA.

Allez-y, Monsieur LISCIA. A vous la parole.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la maire.

Je voudrais exprimer toute mon indignation et mon dégoût profond sur ce texte. C'est pathétique. Votre réponse, Madame PULVAR, est pathétique. Je suis choqué par cette opération grossière de blanchiment politique, par votre tentative éhontée de réhabilitation d'une organisation qui a du sang sur les mains. Ce que vous oubliez soigneusement de mentionner, c'est un petit détail, mais qui vaut son pesant de cacahuètes : Mariam ABOU DAQQA, que vous citez, est une dirigeante du F.P.L.P. C'est un mouvement terroriste qui prône la destruction d'Israël et qui compte plus de 13 attentats à son actif, dont une implication dans l'attentat de la rue Copernic. C'est indigne.

Je veux m'adresser non pas à vous, mais à M. le Maire de Paris. Il n'est pas là, mais je m'adresse tout de même à lui à travers vous. Faites le ménage dans vos rangs. On ne peut pas pleurer les morts du 7 octobre le matin et devenir le lendemain même le traîne-savates idéologique d'une majorité qui déroule le tapis rouge à une organisation terroriste impliquée dans le pogrom du 7 octobre. C'est indigne.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Deuxième demande d'explication de vote de la part de M. BENASSAYA pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

Chers collègues, s'il vous plaît, on peut ne pas être d'accord et pour autant s'écouter et se respecter.

La parole est à M. BENASSAYA.

M. Pierre BENASSAYA. - Merci, Madame la maire, chers collègues.

Monsieur LISCIA, je vous sais instruit. Je sais que vous connaissez par cœur le préambule de la Constitution de 1946, qui dit que tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a le droit d'asile sur les territoires de la République.

Cette disposition constitutionnelle, c'est l'héritage d'une longue tradition d'accueil et de protection des étrangers et ici, à Paris. Pourtant, ce droit constitutionnel est bafoué. C'est ce que dit ce vœu, particulièrement à destination des Palestiniennes et des Palestiniens. Le programme P.A.U.S.E. avait été créé en 2017 pour accueillir celles et ceux contraints à l'exil en raison de guerres, de persécutions, de censures ou de menaces pesant sur leur liberté académique, scientifique, artistique ou intellectuelle.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BENASSAYA.

Je mets donc aux voix le vœu n° 67 du groupe Communiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Non, c'est une minute, je suis désolée.

Depuis tout à l'heure…

Attendez, chers collègues, il y a un règlement intérieur et il y a un temps de parole que je laisse filer depuis tout à l'heure quand je vois qu'il y a effectivement des débats importants, etc. Pour autant, cela fait 1 minute 10 que vous étiez en train de parler. A un moment, on doit couper, sinon on ne s'en sort pas.

Je vais donc mettre aux voix.

Votre micro est ouvert.

On a une demande de scrutin public. Les secrétariats généraux des groupes sont-ils prêts ?

Quel groupe demande le scrutin public ?

Le groupe "Paris Liberté !" a déjà fait ses cinq demandes de scrutin public. Vous ne pouvez donc pas en demander un.

Excusez-moi, chers collègues, Monsieur MAILLARD, s'il vous plaît. J'ai la parole, je vous demande de vous taire. Attendez, parce que l'on ne s'écoute pas et ce n'est pas possible.

Combien le groupe "Paris Liberté !" a-t-il fait de demandes de scrutin public ?

Quatre, donc excusez-moi, j'ai eu une mauvaise information.

Il y a une demande de scrutin public. Elle est de droit. Elle est donc accordée. C'est le dernier scrutin public que vous pourrez faire lors de ce Conseil de Paris.

Les secrétaires généraux des groupes sont-ils prêts ?

Je mets donc aux voix le vœu n° 67, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a-t-il pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Vous demandez un scrutin public et vous n'y êtes pas préparés, chers collègues.

Je vous laisse encore 30 secondes.

J'espère que vous appréciez ma générosité aujourd'hui. Sachez que je serai un peu plus dure sur le "timing" juste après.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 96

Abstentions : 3

NPPV : 1

Pour : 69

Contre : 23

Le vœu n° 67 est adopté au scrutin public. (2026, V. 215).

2026 DDCT 168 - Règlement du prix parisien "Federico Martín Aramburú" de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DDCT 168.

S'il vous plaît, silence, chers collègues. Récupérez vos cartes en silence.

Les amendements n^{os} 158 et 179 de l'Exécutif.

La parole est à Mme BIDARD. C'est un sujet important que nous abordons, s'il vous plaît, chers collègues.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

D'ailleurs, le ménage a été fait certainement dans les rangs de la droite parisienne et le projet de délibération sera voté à l'unanimité.

Le 19 mai 2022, Federico Martín Aramburú était tué de plusieurs balles dans le dos en plein Paris pour s'être indigné de propos xénophobes. Il était rugbyman international argentin…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, c'est un hommage important que nous rendons, et je pense qu'il va être unanime, à Federico Aramburú. S'il vous plaît, pouvez-vous faire silence et laisser Mme BIDARD s'exprimer ? Si vous voulez discuter, vous pouvez le faire à l'extérieur. Je vous remercie.

Madame BIDARD, à vous la parole.

Mme Hélène BIDARD. - Federico Martín Aramburú, le 19 mars 2022, a donc été tué de plusieurs balles dans le dos en plein Paris pour s'être indigné de propos xénophobes. Il était rugbyman international argentin, deux fois champion de France.

Ses assassins sont deux néonazis militants du G.U.D., proches du Rassemblement national. Ils étaient poursuivis pour des actes criminels, sous contrôle judiciaire, interdits de séjour dans la capitale. Ils s'y promenaient pourtant armés, fascinés par la violence, par les armes. Ils ont même passé la soirée avec un gradé de la police. Ils ont été condamnés en première instance à 19 et 26 ans de réclusion, décision dont ils font appel.

Les deux avaient déjà été condamnés pour violences aggravées antérieurement. L'un des deux, soldat à Djibouti, avait également été accusé d'avoir frappé et étranglé une femme qui refusait des rapports sexuels et se vantait d'avoir "buté plus d'un mec". Chez l'autre, les enquêteurs ont trouvé un buste d'Hitler, une dizaine d'armes à feu, un exemplaire de Mein Kampf. Ils étaient des dangers publics et cela a coûté la vie à Federico Aramburú.

Voilà où mène la violence d'extrême droite. Elle s'inscrit dans un climat que nous connaissons, avec un air extrêmement brun. Ce prix parisien, c'est un hommage et une réponse dans ce contexte. Il honore la mémoire de Federico Martín Aramburú, il valorise des initiatives qui utilisent le sport pour placer l'antiracisme au cœur de l'espace public et celles qui font évoluer les pratiques sportives vers des représentations justes, un accès égal au sport pour toutes et tous sans discrimination pour l'égalité. Il a pour but de montrer qu'un autre exemple est possible, celui du respect, de l'égalité des droits humains.

Ce prix, pour Paris, c'est assumer son devoir, celui d'enseigner et de transmettre pour ne pas oublier. Nous devons commémorer cette sombre histoire parisienne et toutes les autres victimes de la haine frappées par l'extrême droite, celle qui a frappé Federico ainsi que tant d'autres Parisiennes et Parisiens victimes de cette même violence d'extrême droite.

Ce prix, c'est pour ne pas oublier et faire en sorte que cela n'arrive plus jamais. Ce prix, c'est aussi un prix aux côtés d'autres initiatives de la Ville de Paris, et notamment celle de la bourse de recherche contre le racisme et l'antisémitisme, celle qui permet de financer des études pour continuer aussi à faire évoluer la recherche sur le sujet.

C'est pourquoi je crois que nous devrions aller encore plus loin. Aux côtés de cette bourse de recherche, aux côtés de ce prix Federico Martín Aramburú, nous pourrions réfléchir aussi à donner le nom de Federico Martín Aramburú à un espace sportif, à un équipement sportif de notre ville que les Parisiennes et les Parisiens fréquentent, que les jeunes fréquentent pour ne jamais oublier ni la violence d'extrême droite, ni le sportif qu'il était.

Plus que jamais nous réclamons la justice pour Federico Martín Aramburú. Nous pensons aussi à ses proches. Notre solidarité va à toutes celles et ceux qui l'ont connu. Faisons en sorte que plus de monde encore le connaissent maintenant.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, il y a des morts qui nous obligent à regarder notre société en face. La mort de Federico Martín Aramburú est de celles-ci.

Federico avait 42 ans. Ancien international argentin de rugby, il avait porté le maillot des Pumas, joué notamment à Biarritz, puis choisi de s'installer au Pays basque avec sa famille. C'était un père de trois enfants qui avaient 10, 8 et 2 ans lorsqu'ils l'ont perdu.

Le 19 mars 2022, au petit matin, Federico Martín Aramburú est tué par balle à Paris après une altercation dans un bar du boulevard Saint-Germain. Il devait le soir-même assister à un match de rugby au Stade de France.

Derrière ce passage à l'acte, la justice a déclaré que les deux meurtriers, deux militants d'extrême droite, avaient une fascination commune pour les armes et la violence. C'est là que notre responsabilité collective commence : empêcher la prolifération de la haine et de la violence dans notre société. La haine tue. Elle peut commencer avec une arme. Elle peut commencer aussi avec des mots, une humiliation, une insulte, une plaisanterie que l'on excuse, une violence que l'on banalise, une idéologie qui explique que certains seraient moins légitimes que d'autres. Aujourd'hui, notre société est poreuse à la haine parce que les discours de rejet circulent. Elle y est poreuse parce que les réseaux sociaux permettent à la colère de transformer en meute.

Nous avons tous une responsabilité dans ce que nous tolérons. Nous ne pouvons pas demander à la justice d'intervenir seulement lorsque des coups de feu ont été tirés. Dans cette lutte, la Ville de Paris a une responsabilité particulière. La Ville ne peut pas être seulement le lieu où l'on constate les drames ; elle doit être aussi le lieu où l'on fait vivre la mémoire, où l'on combat ceux qui les ont rendus possibles.

Rendre hommage à Federico Martín Aramburú, c'est affirmer publiquement que la violence politique, le racisme, l'antisémitisme, la haine de l'autre, la fascination pour la brutalité n'ont pas leur place dans notre ville. La création du prix Federico Martín Aramburú de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination fait de sa mémoire une exigence pour notre présent.

Le groupe Paris apaisé votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la maire, mes chers collègues, nous voterons ce prix avec fierté. Je veux saluer d'abord Annah BIKOULOULOU ainsi que le travail qu'elle engage comme adjointe chargée de la lutte contre les discriminations.

Donner ce prix à Federico Martín Aramburú, c'est la première étape d'une riposte républicaine qui doit être plus forte encore. Cela n'a rien d'anodin, chers collègues : un homme de 42 ans qui entend des propos xénophobes dans un bar parisien, qui refuse de les laisser passer et qui quelques minutes plus tard est abattu. Il faut garder cette histoire dans sa brutalité, parce qu'à force d'entendre des mots de l'extrême droite, à force de voir ses obsessions gagner la conversation publique, à force de considérer que tout cela appartient désormais au débat ordinaire, nous risquons de nous habituer, mais nous ne nous y habituerons pas. Nous ne nous résignerons jamais à cette banalité du mal, qui commence précisément lorsque l'inacceptable cesse d'étonner. Il existe des moments où une société doit décider ce qu'elle refuse de laisser devenir banal : le racisme en est un, l'antisémitisme en est un, la xénophobie en est un, le fascisme en est un.

Le sport peut être l'un de ces lieux de refus, parce que le sport émancipe. Il émancipe le corps des places qu'on lui avait assignées, il donne de la confiance, il enseigne la règle et le sens du collectif. Le sport fabrique de la santé et de l'amitié. Il permet de tisser les liens entre les personnes et de se dépasser. Le sport fait grandir. Il fait aussi société. Sur un terrain, l'autre n'est plus une abstraction. Il faut lui passer le ballon, courir avec lui, lui faire

confiance, accepter parfois que la victoire dépendra précisément de celui ou de celle que l'on n'aurait jamais rencontré ailleurs. Voilà pourquoi le sport est politique au sens le plus noble du terme et voilà pourquoi nous devons le protéger. Nous devons le protéger de l'extrême droite lorsqu'elle cherche à y apporter ses hiérarchies, son racisme et ses obsessions d'identité. Nous devons le protéger des logiques extractivistes lorsqu'elles transforment les corps en performances, les athlètes en actifs, les clubs en marques et les grands événements en machines à "cash". Nous devons le protéger enfin de tous ceux qui voudraient faire oublier sa promesse première, permettre à chacune et à chacun de prendre sa place, de développer ses capacités, de rencontrer l'autre et de faire équipe.

C'est pourquoi ce prix compte. Federico Martín Aramburú connaissait certainement mieux que beaucoup d'entre nous cette vieille leçon du rugby : ensemble, on avance plus loin. Ce soir de mars 2022, face au racisme, il aurait pu passer son chemin, mais il ne l'a pas fait et il n'aurait jamais dû mourir pour avoir refusé de se taire. Cette lutte contre le racisme et contre la rhétorique d'extrême droite, excusez-moi que ce débat ait lieu juste après ce que nous avons entendu, elle commence aussi dans cet hémicycle.

Monsieur LISCIA, vous venez de demander au Maire de Paris de faire le ménage dans ses rangs. Vous prétendez combattre l'extrême droite, mais vous en adoptez le langage, les réflexes et les méthodes. Transformer la solidarité envers des victimes palestiniennes en soupçon de complicité de terrorisme, puis réclamer une purge politique, c'est une mécanique que nous connaissons trop bien. L'extrême droite n'a même plus besoin de gagner de sièges au Conseil de Paris, elle trouve sur les bancs de la droite républicaine des élus pour porter sa parole !

Puisque nous examinons ce prix portant le nom de Federico Martín Aramburú, assassiné après refusé de laisser passer des propos xénophobes, je veux rappeler combien la banalisation de cette rhétorique doit nous alerter.

Nous voterons ce prix avec fierté contre vos résignations et contre vos hypocrisies.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci pour cet enthousiasme.

Madame HERVIEU, à vous la parole.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, je me souviens encore de ce matin-là, ce 19 mars.

Dans l'hémicycle. - Rappel au règlement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Une fois que Mme HERVIEU aura fini de parler.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la maire.

Je disais que je me souviens de ce matin-là, ce 19 mars 2022, sur le boulevard Saint-Germain, qui était complètement bloqué. Le boulevard était vide devant le café Mabillon, avec des cordons de police. Il y a eu un attroupement d'habitants, de citoyens dont je faisais partie. On ne comprenait pas ce qui se passait et il a fallu plusieurs dizaines de minutes pour que l'on comprenne que le pire s'était produit ici, au cœur de Paris : cet assassinat de Federico Martín Aramburú, international de rugby argentin. Ce matin de mars, on ne l'oubliera pas. Quatre ans plus tard, le procès vient de s'achever, comme cela a été dit. Deux anciens membres du G.U.D. ont été reconnus coupables du meurtre du père de famille de 42 ans.

Aujourd'hui, nous souhaitons d'abord, avec la création de ce prix, rendre hommage évidemment à Federico Martín Aramburú, avoir une pensée pour ses proches, sa famille, le monde du sport et du rugby en particulier.

Federico avait fait de la France sa terre d'adoption et il a profondément marqué le rugby français. Lors du procès, ses anciens coéquipiers ont tous témoigné de son humanité, de sa générosité et je me souviens des mots de son ami Pierre RABADAN, qui est ici élu avec nous au Conseil de Paris, quelques semaines après sa mort, les mots aussi de mon collègue Peio DUFAU, qui est député basque, qui l'a bien connu.

Oui, le rugby et le sport en général portent les valeurs d'appartenance à un collectif où l'on apprend à respecter son adversaire et où les différences s'effacent derrière l'esprit d'équipe. Ce sont bien ces valeurs de fraternité et de respect que la Ville entend faire vivre en associant désormais le nom de Federico Martín Aramburú à un prix qui a vocation à distinguer chaque année l'engagement d'un sportif ou d'une sportive d'une association qui s'engage contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination.

Ce prix sera décerné pour la première fois le 19 mars 2027, soit cinq ans jour pour jour après la disparition de Federico. C'est une manière évidemment d'honorer sa mémoire, mais aussi de mettre en lumière celles et ceux qui font du sport un lieu d'égalité et d'émancipation.

Cet hommage prend une résonance particulière compte tenu de la situation politique en Argentine en ce moment, comme on l'a évoqué plus tôt, avec Javier MILEI, qui malheureusement mène une bataille politique et culturelle extrêmement violente contre ce qu'il dénonce comme être le wokisme. On sait ce que cela implique en termes d'atteinte aux droits des femmes, aux droits des minorités. C'est une situation politique évidemment extrêmement pénible et difficile à vivre pour nous tous.

Cette visée politique va d'ailleurs jusqu'à atteindre le monde du sport, puisque l'on se souvient malheureusement des propos de la vice-gouvernance de Mendoza qui avait qualifié l'équipe de France "d'équipe

africaine sans aucune manière", qui avait stigmatisé particulièrement son capitaine, Kylian MBAPPÉ, mais qui avait atteint en réalité toute la France dans son ensemble. Ces débats ont donc une résonance particulière à Paris.

Dans ce contexte, associer le nom de Federico Aramburú à ce prix prend évidemment une dimension et une force supplémentaire. Nous faisons vivre la mémoire d'un grand rugbyman tué par des militants de l'ultra-droite en plein Paris. Nous réaffirmons l'attachement de notre capitale à ce milieu sportif qui refuse toutes les formes de racisme en France comme en Argentine et partout ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Rappel au règlement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, pardon, vous aviez demandé un rappel au règlement, Monsieur SCHAHL.

M. Eric SCHAHL. - Oui, sur la base de l'article 12.

Ce n'est particulièrement pas au niveau, Monsieur SAKET BOUDERBALA, ce que vous avez dit. On vous a écouté avec énormément d'attention, tous. Si vous avez noté, on a applaudi toutes les prises de parole. Vous nous avez fait une très belle démonstration sur les valeurs du rugby et les valeurs du sport, sur la nécessité de s'unir lorsque des combats sont supérieurs. Les combats contre le racisme et l'antisémitisme, nous les partageons. Vous n'étiez pas à la hauteur de cet enjeu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Monsieur SCHAHL, l'article 12 est relatif à la police de l'Assemblée. En l'occurrence, c'est moi qui l'assure. Pour le coup, ce n'était pas vraiment un rappel au règlement, mais plutôt une façon de répondre.

2026 DDCT 168 - Règlement du prix parisien "Federico Martín Aramburú" de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations (suite).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vais donc donner la parole désormais à Mme DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la maire, mes chers collègues, nous avons toutes et tous en mémoire la date tragique du 19 mars 2022. Ce jour-là, en plein cœur de notre capitale, Federico Martín Aramburú a été lâchement assassiné par balle par des militants d'extrême droite. Son seul et unique tort ce soir-là était de s'indigner face à des propos xénophobes, de refuser de fermer les yeux face à la haine ordinaire et à l'intolérance.

Avant de devenir le symbole tragique de ce combat pour la fraternité, il était un immense champion international argentin. Il a marqué de son empreinte indélébile le rugby français, tout particulièrement au sein du Biarritz Olympique, au sein duquel il fut double champion de France. Il incarnait les valeurs cardinales de ce sport, la solidarité, l'esprit d'équipe, le respect de l'autre, l'engagement collectif.

Il est de notre devoir, en tant qu'élus de Paris, de faire en sorte que son nom ne soit pas seulement associé à la violence insoutenable de sa mort, mais à un modèle porteur de valeurs inspirantes. C'est très exactement le sens de ce prix : récompenser chaque année des associations de sportifs, des entraîneurs ou des arbitres qui utilisent le sport comme un levier pour lutter contre le racisme, contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination. C'est une démarche juste, puissante et malheureusement nécessaire.

L'actualité, d'ailleurs, nous invite, mes chers collègues, tous, sur ces bancs dans l'hémicycle, à être particulièrement clairs sur ce sujet : faire vivre la mémoire de Federico Martín Aramburú à travers cet engagement, c'est donc rappeler avec force que les terrains de sport, à l'image de nos rues parisiennes, doivent demeurer des lieux de sécurité, de respect absolu, de convivialité et de fraternité.

Nous formons le vœu que ce prix rayonne bien au-delà de Paris, qu'il rappelle à chaque citoyen, à chaque jeune sportif et même à chaque politique que la haine n'a sa place nulle part, ni dans le sport, ni dans notre société.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS, pour vos propos.

Je donne la parole à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Je vais aller dans le sens d'à peu près toutes les interventions, bien sûr, pour rendre hommage à Federico Martín Aramburú. Il était bien sûr un grand sportif. Il était un père de famille, avec trois enfants. Il était un homme plutôt jeune, puisqu'il n'avait que 42 ans lorsqu'il a été assassiné. Les motifs qui ont provoqué la volonté de le tuer de la part de ces deux militants d'extrême droite, c'est qu'il s'est levé, il s'est soulevé, il s'est dressé contre des propos racistes et xénophobes, qui sont inadmissibles en réalité, mais qui sont désormais devenus tellement courants que certains les banalisent. Alors que non, bien sûr qu'il faut se dresser contre ce type de propos, bien sûr qu'il faut dire

son désaccord parce que sinon on en vient à une société où désormais jusque dans la police on entend des policiers tenir des propos racistes contre des citoyens français.

Nous avons donc proposé un amendement parce que nous estimons que le règlement de ce prix n'est pas juste une formalité. Nous pensons que c'est aussi reconnaître une vérité. La Ville de Paris, et tous ensemble, affirme une vérité sur ce qu'il s'est passé. Elle dit que c'est un crime politique commis par des militants racistes qui avaient été formés au G.U.D., comme certains responsables politiques français aujourd'hui accusés d'antisémitisme. C'est donc cette affirmation politique de la Ville de Paris qui est importante.

Voilà pourquoi nous avons demandé que soit inscrite l'idée que ce prix est aussi un appel à lutter contre l'extrême droite et les militants d'extrême droite. C'est ce que nous défendons.

Vous savez, notre Ville a beaucoup connu de ces crimes. Nous rendons hommage chaque année à Brahim Bouarram, qui a été jeté dans la Seine par des militants d'extrême droite en revenant d'un défilé du Front national. En 2013, Clément Méric a été tué sous les coups de "skinheads". Et il y a Federico Martín en 2022. A chaque fois, on assiste à la même chose, c'est-à-dire une tentative de dépolitisation de ces assassinats et de ces crimes. A chaque fois, notre devoir est de les affirmer, de les inscrire.

Bien sûr que nous soutenons ce prix, parce qu'il permet justement d'affirmer cette vérité, qui est à côté de la vérité judiciaire. Il y a une vérité judiciaire, et elle est ce qu'elle est, et il y a cette vérité politique que nous affirmons.

Il faut aller jusqu'au bout. Dans le sport, désormais, l'extrême droite se permet d'imposer sa lecture des choses : les noirs et les arabes, vous êtes bons à marquer des buts, à nous ramener des médailles, mais s'il vous plaît fermez-la, vous n'avez pas le droit de vous exprimer sur la vie politique et la vie commune citoyenne. Ainsi, on a vu Teddy RINER qui se fait harceler et insulter par Pascal PRAUD pour avoir dit "je refuse la fatalité de la progression de l'extrême droite dans mon pays". Kylian MBAPPÉ, parce qu'il a eu une pensée pour les migrants qui sont morts en Méditerranée pour avoir tenté la traversée, s'est fait chasser par Éric ZEMMOUR, le sauvage, le barbare ZEMMOUR, qui l'accuse de prétendue solidarité islamique. Il faudrait qu'il aille se faire soigner. Vous avez même Zinedine ZIDANE, la légende Zinedine ZIDANE, le sélectionneur de l'équipe de France, qui est pris pour cible par l'extrême droite, qui lui dit : "vous n'avez pas à vous exprimer sur le racisme en France".

Tous les sportifs de ce pays ont le droit de s'exprimer sur la vie politique et citoyenne de notre pays. Tous les citoyens de ce pays ont le droit et même le devoir de se dresser contre des propos racistes et xénophobes quand ils les entendent, sexistes ou homophobes. Tout le monde a ce droit-là, qui est un droit fondamental. Voilà ce que dit ce prix.

Bien sûr qu'il faudra aller plus loin, parce que c'est aussi une histoire qu'il faut transmettre, des explications qu'il faut donner. Il faut que, dans notre Ville, les enfants, les collégiens, les lycéens apprennent l'histoire de la lutte contre le racisme et de la dangerosité de l'extrême droite qui a déjà gouverné notre pays et qui a livré des enfants à l'Allemagne nazie.

Il faut que tout le monde sache de quoi est capable l'extrême droite quand elle est au pouvoir, de quoi est capable l'extrême droite quand ses militants se sentent impunis et libres de tuer dans le dos, toujours lâchement. N'oubliez jamais : l'extrême droite est lâche ; elle assassine toujours dans le dos, lâchement et plus faible qu'elle, toujours.

Voilà ce que je veux vous dire. Merci pour ce projet de délibération. Nous allons le voter. "Federico Martín Aramburú, presente por la hora y por siempre."

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la présidente.

Mme Annah BIKOULOULOU pour vous répondre.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Madame la maire.

L'extrême droite tue. Ce n'est pas un slogan, c'est une réalité. Parce que le projet de l'extrême droite, c'est un projet de pouvoir sur les autres, sur leur corps, sur leur identité, sur leur présence dans l'espace public et sur leur droit même d'exister. Sa parole est performative. Elle ne se contente pas de désigner des ennemis. Elle apprend à les haïr, à les exclure et elle finit par rendre nécessaire la violence à leur encontre.

Le procès de l'assassinat de Federico Martín Aramburú nous a permis de regarder en face le continuum des violences créées par l'extrême droite. Armes sur la table du petit déjeuner, images antisémites à la pelle dans un téléphone, références au Troisième Reich jusque dans des mots de passe, entraînements réguliers au tir. On ne porte pas d'arme chargée sur soi si l'on prévoit de ne jamais s'en servir. On ne transforme pas Hitler en "mème" sans avoir construit un rapport de haine à l'autre. Chez les assassins, la violence n'est donc pas arrivée par accident ; elle avait été pensée, préparée, entraînée.

Et puis, le 19 mars 2022, cette violence a rencontré Federico. Federico était argentin, il était rugbyman, père de trois enfants, mari, ami. Ce soir-là, à Paris, il se serait interposé après avoir entendu les propos xénophobes de ceux qui deviendront ses assassins. Federico n'aurait jamais dû mourir pour cela. Peut-être était-ce son histoire argentine

qui lui dictait de ne pas détourner le regard et de mesurer ce que peuvent devenir les haines lorsqu'elles ne sont pas combattues. Ce soir-là, Federico a choisi l'engagement, le refus du racisme et de la xénophobie, l'antifascisme.

C'est aussi pour faire vivre cet engagement que nous lançons aujourd'hui le prix Federico Martín Aramburú, un prix pour honorer sa mémoire, mais aussi pour soutenir celles et ceux qui combattent le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les formes de haine. Si nous avons choisi le sport, ce n'est pas seulement parce que Federico était rugbyman. C'est parce que le sport peut être un formidable lieu de collectif. On y apprend à faire équipe, à faire confiance, à trouver sa place parmi les autres. Mais nous savons que l'extrême droite cherche à y investir ses espaces, à y diffuser ses propres récits, sa vision de la virilité, de la force et de l'identité. Là aussi, se mène la bataille culturelle : faire du sport un lieu où l'on construit du commun, plutôt qu'un lieu où l'on désigne des ennemis.

Enfin, ce prix, nous le dédions à sa famille, Maria, son épouse, ses trois enfants, sa mère, ses proches et ses amis. Je veux à ce titre avoir une pensée particulière pour notre collègue Pierre RABADAN, qui connaissait Federico, qui était là pendant ces années de combat pour la justice et qui a suivi l'ensemble du procès. Je veux évidemment associer à ce projet Maxime SAUVAGE, avec qui nous avons porté ensemble sa mise en œuvre dans le sillon des travaux engagés par le Maire. Federico a été tué parce qu'il avait refusé de laisser passer la haine. Nous voulons que son nom serve désormais à faire grandir tout ce qui lui résiste. Je tiens déjà à remercier l'ensemble des groupes pour vos prises de parole qui étaient très dignes et aussi préciser que ce prix n'est qu'un début et que nous réfléchissons déjà à d'autres projets pour continuer de faire perdurer cette mémoire.

Pour venir plus précisément sur le sujet de l'amendement qui a été déposé par le groupe Nouveau Paris populaire pour spécifier la vocation antifasciste de ce prix, l'intention était effectivement dans l'exposé des motifs soumis au vote, mais elle manquait au corps du règlement intérieur. Merci pour votre vigilance. En retour, je vous ai proposé un amendement plus complet pour préciser à la fois que ce prix ne concerne pas le sport uniquement parce que Federico était sportif, mais pour rappeler la puissance et le vecteur populaire du sport dans la lutte contre le racisme et le fascisme.

Je vous propose donc de retirer votre amendement au profit de celui que je vous propose.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 158 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Il est maintenu. Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 158 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 179 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 179 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 168, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2026, DDCT 168).

Je vous remercie beaucoup.

2026 DAJ 21 - Signature de 2 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). 2026-DGMT-0018 et 2026-DGMT-0020.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, chers collègues. Nous en venons maintenant au débat organisé. Il s'agit d'une communication sur l'accord relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion survenue rue de Trévise le 12 janvier 2019, le projet de délibération DAJ 21.

La conférence des présidents a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Je vais dire quelques mots introductifs. Madame la première adjointe, vous souhaitez intervenir avant ou après ? Après. Très bien.

Vous le savez, le samedi 12 janvier 2019, à 9 heures du matin, une explosion survenue rue de Trévise, à l'angle de la rue Sainte-Cécile, coûtait la vie à quatre personnes. D'abord deux pompiers primo-intervenants, Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin, une habitante de l'immeuble au 1er étage, Mme Adèle Biaunier, et une touriste espagnole qui était hébergée dans l'hôtel en face, Laura Sanz Nombela. Ce drame a occasionné des préjudices très importants à plusieurs dizaines de victimes, dont certaines que j'ai eu l'occasion de rencontrer à de nombreuses reprises quand j'étais premier adjoint et depuis. Je veux évidemment leur adresser toutes mes pensées.

Dès le 12 janvier 2019, la Ville, dans l'ensemble de ses composantes, et évidemment j'y associe en particulier la maire du 9e arrondissement, élus, directions et mairies d'arrondissement se sont mobilisés pour répondre aux premières urgences. Nous avons saisi le Gouvernement de l'époque, celui d'Édouard PHILIPPE, et la Fédération française bancaire afin que des mesures soient également prises en faveur des victimes. Nous avons relogé dans le parc social toutes les personnes qui le demandaient et qui ont pu y trouver une proposition satisfaisante. Nous avons voté différents projets de délibération lors de la mandature précédente afin d'aider les acteurs économiques, les particuliers et la question des emprises de travaux pour soulager le plus possible les victimes. Il y a évidemment eu les très nombreux moments de rencontre pour suivre ce dossier.

Face à la douleur, et c'est l'objet de la communication qui nous réunit aujourd'hui et une procédure judiciaire particulièrement longue et complexe, nous avons créé un outil tout à fait inédit avec le soutien du Ministère de la justice, avec la mise en place d'un accord-cadre d'indemnisation qui a été rendu opérationnel en février 2022. C'est une innovation qui avait été dotée de 20 millions d'euros provisionnés. L'objectif de cet accord était évidemment de favoriser une indemnisation amiable, rapide et individualisée des préjudices de victimes indépendamment de toute reconnaissance de responsabilité et dans l'attente des décisions administratives ou judiciaires statuant sur celle-ci. 281 personnes ont adhéré à cet accord-cadre et plus de 11,5 millions d'euros ont depuis été versés aux victimes.

Nonobstant la durée de l'accord-cadre, qui expire le 2 février 2027, et face aux craintes exprimées par un certain nombre de victimes qui ne sont pas encore consolidées - pardon pour le terme technique - ou qui ont un dossier en cours en instruction, je tiens ici à réaffirmer que la Ville continuera d'honorer ses engagements pour l'ensemble des dossiers d'indemnisation, y compris pour les demandes complémentaires, même après la date butoir du 2 février 2027.

Sept ans après ce drame, les victimes s'apprêtent à participer au procès qui s'ouvrira le 20 octobre prochain. Vous le savez, la Ville comme personne morale comparaîtra et, comme elle l'a fait depuis ce drame, n'aura aucun autre objectif que de contribuer à la vérité, que nous devons aux victimes. En effet, dès le mois de décembre 2019, par ailleurs, nous avons ordonné une enquête administrative dont le rapport a été adressé au juge d'instruction. Nous avons mis en œuvre les recommandations exprimées à la fois par l'inspection générale et dans notre dialogue avec le concessionnaire G.R.D.F., dans le cadre de la concession depuis renouvelée en décembre 2019, des conditions visant à mieux sécuriser nos réseaux de gaz et plus particulièrement l'instauration d'une trajectoire de renouvellement des conduites d'immeuble, qui fait l'objet d'une incitation financière, l'instauration d'une trajectoire de résorption définitive des canalisations en tôle bitumée fin 2024 également incitée financièrement et la mise en place d'une expérimentation de capteurs en immeuble.

En cette période évidemment particulièrement éprouvante pour les victimes, je souhaite en mon nom propre, au nom de l'Exécutif et, je l'imagine, au nom de notre Assemblée, mais vous prendrez la parole, apporter aux victimes notre soutien le plus total et leur dire que nous serons à leurs côtés.

Je vais donner la parole aux différents représentants des groupes. Il a été convenu un temps de quatre minutes par intervenant.

Nous commençons avec Mme Frédérique DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Monsieur le maire, chers collègues, c'est une catastrophe qu'ont vécue les habitants de la rue de Trévise. Ce sont des scènes de guerre. Ce sont des vies brisées. Ce sont des biens, des bouleversements, c'est une vie avant la catastrophe et une vie après. Certains resteront meurtris dans leur chair. Certains ont eu une enfance, une jeunesse brisée. Je pense à Inès CHERIFI, jeune étudiante de 22 ans qui a failli perdre ses deux jambes, qui a subi plus d'une soixantaine d'opérations, qui est en attente du procès et qui a interpellé à de nombreuses reprises la Ville de Paris, pensant que cette dernière mettait au final des freins pour empêcher l'indemnisation qui participe à la réparation des traumatismes et du préjudice subi.

Je vous parle de cela parce que, le 21 septembre 2001, j'habitais au 53 route d'Espagne quand l'usine AZF située au 147 a explosé. Ce sont des scènes de guerre, ce sont des traumatismes, ce sont des vies brisées, des biens. J'ai eu plus de chance qu'Inès, puisque je n'ai pas été impactée physiquement dans ma chair, mais cela bouleverse une vie. En tant que victime, le temps de la réparation est trop long. Il ne s'agit pas d'une volonté, que ce soit une collectivité ou une entreprise privée, mais la complexité juridique, notamment pour une collectivité, empêche au final une réparation immédiate. L'absence de cette réparation immédiate enferme les gens dans leur souffrance. Le temps s'arrête.

Je salue donc en premier lieu la maire du 9e, Delphine BÜRKLI, qui a été à chaque instant auprès des victimes, ainsi que bien évidemment la Ville de Paris. Je souligne la volonté de la Ville de Paris de ne pas déroger à

sa volonté d'indemniser les victimes. Je comprends parfaitement qu'elle devait s'assurer au préalable que cette indemnisation n'en portait pas culpabilité, puisque c'est à la justice de décider. Je tiens à le dire, pour les victimes, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans, 7 ans, c'est trop long. Je le dis d'autant plus que, dans le cadre de l'explosion d'AZF, les victimes ont attendu 16 ans avant d'être indemnisées. Seize ans enfermées dans un traumatisme !

Je resalue ce que la Mairie de Paris a fait. Il faudra veiller, à l'avenir, à ce que cela aille beaucoup plus vite. Je terminerai en disant que la solidarité publique se mesure aussi à la capacité à rester présente dans la durée, lorsque l'émotion des premiers jours s'estompe et que commence le long travail de reconstruction.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le maire.

Evidemment, la première pensée va pour Simon, Nathanaël, Laura, Adèle et les 66 blessés de la rue Trévise. Ce samedi 12 janvier 2019 a été aussi pour moi probablement le jour le plus difficile de la vie politique que j'ai. Présents très tôt aux côtés de Delphine BÜRKLI, d'Alexis GOVCIYAN et d'autres élus, nous avons vécu toute cette journée, qui a été extrêmement difficile. Pardon de l'émotion qui est encore la mienne.

Je veux vous dire que la Ville, les autorités, le Premier Ministre est venu sur place immédiatement, le Ministre de l'Intérieur par deux fois. La Maire de Paris était présente aussi. Nous avons fait bloc, solidarité toute la journée. Mais il faut dire aussi la vérité : la Ville, ensuite, n'a pas été à la hauteur du drame qu'ont vécu les habitants du 9e arrondissement de la rue de Trévise. Il faut le dire.

On a Delphine BÜRKLI, et je veux la saluer, qui est présente et qui prendra la parole tout à l'heure. Elle a porté, au nom de la Ville de Paris indirectement, l'idée d'un accord-cadre très tôt, dès septembre 2021. Nous avons été face à un mur. Cela n'avançait pas. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, on avait le sentiment que l'ancien Exécutif voulait se protéger en disant "ce sera la justice et on verra ensuite". C'est trop long, et vous l'avez dit. C'est trop long pour les victimes qui, encore à l'heure actuelle, pour certaines d'entre elles, sont à l'hôpital et ne pourront pas assister à leur procès dans quelques semaines. Elles demandent d'ailleurs l'accès à une radio pour pouvoir suivre. Elles sont toujours dans la douleur et il faut pouvoir l'entendre.

Je veux vraiment saluer encore une fois le travail qui a été fait. Je pense aussi à quelqu'un dont on n'a pas parlé : le général GALLET. Lui et ses hommes sont allés chercher d'autres pompiers pour pouvoir les sauver. Le général GALLET a sauvé quelques mois après Notre-Dame. D'ailleurs, un jour il faudra lui rendre hommage probablement à travers l'une de nos rues.

Je veux dire aussi que j'ai été sensible, et je le dis sans arrière-pensée politique, à Mme la première adjointe qui, en Commission, il y a quelques jours, vendredi, a pris le temps, après nos différentes questions, pour nous expliquer la démarche qui était la sienne et celle du Maire de Paris de prise en compte de ce que je viens de dire. Il s'agit de dire le sentiment que les victimes avaient eu et son sentiment, et je crois que c'est la vérité, d'avoir été abandonnées. En tout cas, elles l'ont ressenti comme tel. Ce qui s'est passé rue de Trévise pouvait, malheureusement, dans un autre cadre, avoir lieu et il fallait que la Ville de Paris soit plus réactive et il nous fallait créer ce cadre pour que cela ne se passe plus au futur comme cela pour les victimes.

Evidemment, notre groupe "Paris Liberté !" votera le protocole et le projet de délibération, nous l'accompagnons. Nous y serons très sensibles. Nous suivrons au jour le jour l'accompagnement des différentes victimes, qu'elles puissent être indemnisées au plus près. Nous serons très sensibles aussi, Madame la première adjointe, aux différents mots que vous pourriez nous dire sur les avancées des dossiers dans la mesure de la non-confidentialité. Il me semble qu'il nous faut apprendre de ce qui s'est passé rue de Trévise pour ne plus jamais donner l'impression d'avoir abandonné nos citoyens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, avant toute chose, je voudrais avoir une pensée pour les victimes de l'explosion de la rue de Trévise, pour les quatre personnes qui ont perdu la vie, pour la soixantaine de blessés, pour les centaines de personnes sinistrées et pour toutes celles et tous ceux dont les vies ont été durablement bouleversées par ce drame. Les victimes ont droit à la justice. Elles ont droit à la réparation et elles ont droit à ce que toutes les responsabilités soient établies.

Le projet de délibération qui nous est présenté concerne deux indemnisations. Nous les voterons évidemment. Mais il faut rappeler que, derrière ces deux dossiers, il y a encore des centaines de victimes qui attendent une réparation concrète. Les victimes ont parfois dû avancer elles-mêmes des frais considérables pour les expertises médicales nécessaires à leur indemnisation. La Ville doit prendre toute sa responsabilité. Elle sera d'ailleurs jugée à partir du 20 octobre. Nous laisserons évidemment la justice établir les responsabilités pénales de chacun.

L'expertise civile a aussi mis en évidence le rôle de G.R.D.F. La canalisation datait de 1978 et était en fonte ductile. Elle avait été remplacée, mais de l'autre côté de la rue. Les experts ont surtout relevé l'absence de procédure permettant d'identifier suffisamment tôt une corrosion importante de ce type de canalisation. Autrement dit, il faut aussi regarder les choix qui ont précédé cette catastrophe. Ces choix sont ceux d'un opérateur privé. Depuis l'ouverture à la concurrence et la transformation du service public du gaz, il s'est progressivement installé une logique où la rentabilité financière prend une place croissante. L'entretien d'un réseau de gaz n'est pas une variable financière, n'est pas une ligne dans un bilan comptable. Elle concerne évidemment la sécurité des habitants et aussi celle des travailleurs qui interviennent chaque jour sur le réseau. Nous interrogeons donc les choix de G.R.D.F.

La mission transpartisane sur le réseau de gaz a rendu ses conclusions en novembre dernier. La manière dont G.R.D.F. gère concrètement le risque pose question, par exemple, sur la classification des fuites qui permet de différer certaines interventions et laisser courir le risque, mais aussi sur les réparations dites "provisoires" appelées "tubages" à la place des remplacements définitifs.

Nous avons également découvert que G.R.D.F. avait considérablement prolongé la durée de vie technique de certains ouvrages jusqu'à 100 ans, là où la référence était avant 45 ans. Quand on prolonge ainsi la durée de vie théorique d'un réseau, que fait-on des sommes qui auraient dû être consacrées à son renouvellement ? Est-ce que l'on remplace plus vite les canalisations ou est-ce que l'on repousse les investissements et on libère des marges financières ? Je vous laisse deviner, quand on sait que G.R.D.F. est une filiale d'Engie, un groupe privé très lucratif, quand on sait que G.R.D.F. reverse chaque année plusieurs centaines de millions d'euros à Engie, se payant même le luxe de reverser plus en 2025 que son résultat net, 730 millions d'euros reversés pour un résultat net de 716 millions d'euros.

La justice devra déterminer les responsabilités pénales, mais notre responsabilité politique est aussi de dire qu'un réseau de gaz doit être entretenu et renouvelé uniquement en fonction de l'intérêt général et de la sécurité des personnes. C'est pourquoi, sans effacer la responsabilité de la Ville et de la copropriété, nous voulons dénoncer la privatisation du réseau de gaz. Pour que jamais un tel drame ne se reproduise, nous devons aller jusqu'au bout de la remise en cause d'un modèle privé qui conduit à économiser sur des vies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, il y a des projets de délibération qui, au-delà de leur objet administratif et juridique, nous obligent d'abord à nous souvenir. Le 12 janvier 2019, à 9 heures du matin, une explosion d'une violence exceptionnelle ravageait la rue de Trévise dans le 9e arrondissement. Quatre personnes ont perdu la vie ce jour-là, dont deux sapeurs-pompiers venus porter secours. Des dizaines d'autres ont été blessées, certaines très grièvement. Des centaines de personnes ont été sinistrées, délogées et ont vu leur quotidien, leur santé, leur logement ou leur activité bouleversés. Près de huit ans plus tard, ce drame continue de peser sur les victimes et leurs familles.

Les années qui ont suivi ont été celles du relogement, des travaux, des démarches, des expertises, des procédures, mais aussi des blessures physiques et psychologiques parfois invisibles qui ne disparaissent pas lorsque les immeubles sont reconstruits. C'est pourquoi je veux avant tout avoir une pensée pour les victimes, pour leurs familles et pour les proches de ceux qui ont perdu la vie.

Je veux également saluer le travail mené depuis 2019 par les associations de victimes, mais aussi par la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI, qui accompagne depuis le premier jour les victimes et les sinistrés de ce drame dans leurs démarches pour obtenir de haute lutte un dispositif d'indemnisation. Les réunions régulières organisées dans le 9e arrondissement ont notamment permis de maintenir un lien indispensable avec les familles et les personnes touchées. C'est un point tout à fait essentiel.

Cette présence dans la durée est importante, parce qu'après le choc et l'urgence des premiers jours vient un autre temps beaucoup plus long, celui de la reconstruction. Il est de notre devoir de permettre à celles et ceux qui ont été touchés de retrouver autant que possible une vie, une sécurité, une stabilité. C'est dans cet esprit que, en janvier 2022, notre Conseil avait adopté l'accord-cadre permettant l'indemnisation des victimes de la rue de Trévise, accord qui permettait de ne pas faire dépendre l'indemnisation du temps judiciaire, qui est nécessaire mais qui est peut-être long. Cet accord-cadre a donc permis de mettre en place un dispositif inédit pour une collectivité territoriale afin que les victimes puissent obtenir la réparation de leur préjudice avant l'issue du projet et je veux le souligner.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité. Il concerne deux victimes qui ont accepté les propositions d'indemnisation définitive et permet le versement par la Ville d'un montant total de 45.330 euros. Nous y sommes évidemment favorables, mais notre soutien à cette indemnisation ne doit pas être confondu avec une quelconque conclusion sur les responsabilités. Le temps de l'indemnisation et celui de la justice sont deux temps différents et le second va très bientôt commencer.

Nous ne parlons pas à la place de la justice. Cependant, notre responsabilité d'élus est aussi de reconnaître que des questions graves ont été soulevées sur l'action de la Ville, sur la prévention, sur le suivi des infrastructures

et plus largement sur la capacité d'une collectivité à détecter et à traiter suffisamment tôt une situation qui peut devenir dangereuse. Je crois que c'est un point très important.

Lorsqu'un drame de cette ampleur survient, il ne suffit pas de réparer ses conséquences. Il faut être capable de regarder ce qui n'a pas fonctionné, d'en tirer les enseignements et de faire en sorte que la prévention des risques et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens demeure une exigence constante. C'est précisément le rôle du procès qui va s'ouvrir dans quelques jours : établir les faits, entendre les victimes, confronter les expertises et les arguments des différentes parties et bien sûr déterminer les responsabilités de chacun.

C'est d'ailleurs ce que les victimes attendent depuis près de 8 ans : pas seulement une indemnisation, aussi nécessaire soit-elle, mais des réponses. Comment ce drame a-t-il pu se produire ? Qu'est-ce qui aurait pu être détecté ou évité ? Quelles défaillances ont conduit à cette situation ? Surtout, comment faire en sorte qu'un tel drame ne puisse plus se reproduire ?

Quelle que soit l'issue du procès, nous devons collectivement rester attentifs à ce que cette tragédie nous aura appris. La meilleure manière d'honorer les victimes, ce n'est pas seulement de se souvenir, c'est de faire en sorte que leur histoire ne soit jamais réduite à une page tournée et que les engagements de ce drame trouvent une traduction concrète dans l'action publique. Je sais, Monsieur le maire, que vous partagez cette préoccupation.

Nous savons que l'indemnisation ne refermera pas les blessures. La décision de justice ne permettra pas non plus d'effacer ce qui s'est passé le 12 janvier 2019. Cependant, nous devons aux victimes de faire en sorte que chacune de ces étapes permette d'avancer.

C'est donc dans cet esprit que le groupe Paris apaisé votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Le 12 janvier 2019, l'explosion de gaz de la rue de Trévise emportait plusieurs vies, dont celles de deux pompiers, et laissait des dizaines de familles endeuillées. Deux hôtels étaient situés dans le souffle direct de l'explosion. De nombreux touristes et de nombreux salariés ont été grièvement blessés et vivent aujourd'hui encore avec un handicap sévère. Aucun des salariés n'a pu reprendre son emploi. Pour ceux et celles qui en auraient été capables, aucun poste aménagé ne leur a été proposé. Ils ont été tout simplement licenciés. Certains vivent aujourd'hui seulement avec le R.S.A.

Face à ce drame, rappelons qu'entre 2019 et 2022 la Mairie de Paris a opposé un refus catégorique de tout accord-cadre, prétendant à tort qu'une collectivité ne pouvait indemniser avant un procès. Trois ans de combat ont été nécessaires pour imposer cet accord qui constitue bien évidemment, sur le principe, une bonne chose.

Aujourd'hui, alors que le procès est fixée au 20 octobre, nous dénonçons les manœuvres contentieuses qui ont cherché à retarder cette échéance. Les victimes ont besoin que toute la vérité soit faite et que justice soit rendue. D'ailleurs, l'avocat qui représente la mairie a fait partie de ces personnes qui ont manœuvré pour retarder ce procès. Mais il y a pire : sept ans après l'explosion, de nombreuses victimes n'ont toujours pas été expertisées et ne sont donc toujours pas indemnisées.

Comment accepter que les trois orphelins de Laura, cette jeune mère espagnole décédée dans le drame, n'aient toujours pas fait l'objet d'indemnisation ? Il aura fallu trois ans de bataille pour que ces enfants puissent être expertisés. Vous le savez, sans expertise, il ne peut y avoir d'indemnisation. L'assureur mandaté par la Ville et les autres financeurs impose une véritable épreuve aux victimes. On exige un nombre démesuré de justificatifs et d'attestations inutiles ou impossibles à fournir pour des faits survenus il y a sept ans. La Mairie de Paris doit intervenir directement pour débloquer ces dossiers usants. Je vous donne un exemple : certains ont perdu une partie de leur audition et on leur demande de prouver qu'ils avaient une parfaite audition avant l'explosion. C'est parfois impossible. S'ils ne peuvent pas le prouver, ce n'est pas considéré comme un préjudice.

Ce que nous constatons sur le terrain est donc inacceptable. Celles et ceux qui parviennent à percevoir des indemnisations sont nettement sous-indemnisés parce que justement tous leurs préjudices ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Ce ne sont donc pas des attestations papiers qu'il faut réclamer, mais des experts. Il faut des expertises pour tous ceux qui ont été victimes pour que, enfin, ils puissent être indemnisés.

Face à ce constat, nous portons donc aujourd'hui trois exigences claires au Conseil de Paris, dont bien évidemment la prolongation immédiate de l'accord-cadre qui devait finir en février 2027. Les dossiers les plus lourds, ceux des grands blessés, sont loin d'être scellés. Arrêter le dispositif en 2027 n'est donc absolument pas envisageable. Ensuite, nous demandons l'organisation en urgence de toutes les expertises médicales manquantes et le règlement des indemnisations prenant réellement en compte les préjudices subis. Enfin, nous demandons la création d'un dispositif pérenne de crise à Paris. Plus jamais notre Ville ne doit mettre trois ans à agir lors d'une catastrophe.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération intervient à quelques jours de l'ouverture du procès de l'explosion de la rue de Trévise et, évidemment, tout notre groupe s'associe à cette commémoration pour toutes les victimes de ce drame du 12 janvier 2019. Quatre personnes ont perdu la vie, des dizaines d'autres ont été blessées, des habitants ont perdu leur logement, des commerçants leur activité. Près de 8 ans plus tard, beaucoup vivent encore, comme cela a été dit, avec les conséquences de ce qui s'est passé ce jour-là.

C'est évidemment avec cela en tête que nous examinons aujourd'hui ces deux nouveaux protocoles d'indemnisation. Le 20 octobre, le procès va s'ouvrir. Pendant plusieurs semaines, on reviendra sur les faits, sur les expertises, sur ce qui aurait dû ou pu être fait différemment. Les victimes seront entendues, les responsabilités seront discutées devant le tribunal et ce débat aura lieu devant la justice, pas ici, au Conseil de Paris.

Nous, ici, en tant qu'élus, on avait une décision à prendre bien avant que ce procès ne commence. C'était la question de savoir si l'on demandait aux victimes justement d'attendre toutes ces années avant d'être indemnisées. La réponse de la Ville de Paris a été "non". C'est pourquoi l'accord-cadre a été créé en 2022. J'entends ce qui a été dit. On peut peut-être considérer que c'est arrivé trop tard, que ce n'était pas suffisant, mais il faut tout de même rappeler que cette situation était inédite pour une collectivité. 11,5 millions d'euros ont été versés et plus de 200 victimes ont reçu une provision ou une indemnisation.

Je crois que, à quelques jours du procès, on mesure d'autant plus pourquoi il fallait le faire dès ce moment-là. Ce procès va être long. Il va obliger beaucoup de personnes à revenir sur des faits qu'elles essaient depuis plus de huit ans d'élaborer, de comprendre pour les dépasser et avancer, à entendre à nouveau les témoignages, les expertises, des versions parfois contradictoires, bref à replonger dans ce drame. Il n'était pas question que l'indemnisation dépende elle aussi de ce calendrier.

Il reste cependant un point de vigilance, qui a été évoqué : l'échéance le 2 février prochain de l'accord-cadre. Nous savons que tous les dossiers ne seront pas clos d'ici là. La Ville a rappelé son souhait que l'ensemble des demandes puissent être traitées si besoin en continuant à instruire les dossiers après cette date. Cet engagement devra évidemment être tenu jusqu'au dernier.

Dans quelques jours commencera le procès. Nous respecterons pleinement le temps et les conclusions de ce moment de justice important et je pense attendu. Pendant ce temps, nous continuerons simplement à faire ce à quoi la Ville s'est engagée depuis 2022 : indemniser les victimes et aller jusqu'au bout des dossiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Je prends la parole aujourd'hui bien sûr comme maire du 9e, mais surtout comme témoin de ce que j'ai vu, entendu, vécu aux côtés des victimes de la rue de Trévise depuis le 12 janvier 2019 au matin. C'était il y a plus de sept ans. Deux jeunes femmes, Laura et Adèle, deux jeunes sapeurs-pompiers, Nathanaël Josselin et Simon Cartannaz, ont perdu la vie. C'est un drame qui a bouleversé des centaines de vies et qui a ravagé un quartier entier. Nous avons été touchés de plein fouet et nous ne l'oublierons pas.

Ici, je veux témoigner d'une réalité humaine, de longues années de combat pour obtenir ce fonds d'indemnisation appelé accord-cadre, de sept années de souffrance pour faire reconnaître leur statut de victimes, sept années d'exaspération, de fatigue, de bras de fer avec les assureurs, de palabres avec les avocats. Bien sûr, là aussi, rien ne pourra effacer la peine des victimes.

Il faut désormais que toute la lumière soit faite sur les causes de ce drame. La justice le doit aux victimes, à leurs familles. Le procès débute le 20 octobre. Je remercie le président du tribunal de Paris, Peimane GHALEH-MARZBAN, de toute l'attention qui est la sienne pour que ce procès se déroule dans les meilleures conditions. Il a beaucoup pesé, je le sais, dans la décision de mettre en place la webradio. C'est une bonne chose et je l'en remercie.

Ce qui m'anime depuis sept ans, ce qui m'anime encore et ce qui m'animera après le procès, après cette épreuve du procès, c'est le sort des victimes, d'être à leurs côtés. Ce matin, je pense à Luis-Miguel, aux enfants de Laura, aux proches d'Adèle, à son compagnon Philippe, à Kylian, aux parents de Nathanaël, à sa compagne Océane, aux parents et à la famille de Simon, et en particulier à son épouse Anaïs. Je pense aussi à celles et ceux qui ont été blessés gravement ce jour-là et dont la vie a totalement basculé : Inès, sa maman Dounia, Angela, Amor, Pedro et tant d'autres.

Je pense également aux habitants sinistrés, celles et ceux qui ont perdu leur toit, à tous ceux qui ont dû reconstruire une vie ailleurs tout en étant assommés et usés par des démarches administratives épuisantes, voire kafkaïennes, et à ceux qui ne reviendront plus jamais rue de Trévise. Au traumatisme initial de l'explosion est venu s'ajouter, au lendemain du drame, celui de devoir constamment justifier d'être une victime. Raconter son histoire, montrer ses blessures, justifier ses dépenses, passer des expertises, passer des contre-expertises, justifier ses blessures psychologiques, celles qui sont invisibles et pourtant bien réelles.

C'est cette réalité que nous avons fait entendre sans relâche dès 2019 auprès des autorités, Ville et Etat, avec Dominique PARIS, avec Linda ZAOURAR, qui, avec "Trévise-Ensemble" et "V.R.E.T.", ont porté sur leurs épaules les attentes des victimes. Elles ont mené, et je veux le dire devant vous, un travail absolument admirable, remarquable, considérable pendant des mois et des années. Sur notre chemin, nous avons été aidés par Me de FROMENT, un avocat spécialisé en droit public, que j'avais mandaté pour prouver que, oui, une collectivité, même si elle est mise en examen, peut indemniser les victimes d'un accident collectif sur son territoire sans que cela n'engage sa responsabilité pénale. Et puis, il y a eu le préfet de Région, Marc GUILLAUME, qui nous a apporté lui aussi une aide décisive. Je ne l'oublierai pas. Il a contribué à faire avancer le processus. Il a permis de sortir de cette situation de blocage pour que la Ville de Paris s'engage à mettre en œuvre l'accord-cadre que nous avons finalement voté en février 2022.

Pour les victimes, bien sûr, c'était un soulagement, mais ce n'était pas la fin du combat. Les années qui ont suivi ont nécessité autre chose, de la constance, de la patience, de la proximité, une capacité à rester présent lorsque les solutions n'étaient pas immédiates. Je remercie aussi, à travers mon propos, les délégués interministériels d'aide aux victimes Frédérique CALANDRA, Alexandra LOUIS, la nouvelle déléguée, qui, il y a encore quelques jours, recevait les victimes pour acter le prolongement de l'accord-cadre au-delà du procès, au-delà de février 2027, avec votre accord, Monsieur le maire.

Enfin, pour terminer, je souhaiterais pointer une réflexion : le drame de la rue de Trévise a trop longtemps et très maladroitement été regardé comme un fait divers parmi d'autres. Il aura fallu des années pour faire reconnaître le caractère exceptionnel de cet accident collectif et la profondeur de ses conséquences humaines et matérielles. Je souhaite que cette expérience douloureuse, traumatisante puisse aider à construire une stratégie, puisse aider à construire des processus normés pour être capable de faire face demain si de tels drames devaient se reproduire, de pouvoir répondre le plus rapidement, le plus efficacement possible aux demandes et aux besoins des victimes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Lamia El AARAJE.

Mme Lamia El AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Merci à toutes et tous pour vos prises de parole très dignes, je crois très attendues et à la hauteur, je pense, de l'émotion que suscite ce moment. Je sais combien il a été douloureux pour un certain nombre d'entre nous. Je sais combien il reste douloureux pour les victimes. Je sais combien, pour certains, sans doute que tout ce que nous pourrons dire ici ne changera strictement rien.

Simplement, rappeler peut-être qu'il y a près de huit ans, le 12 janvier 2019, une explosion est survenue rue de Trévise. Elle a coûté la vie à quatre personnes. Elle a provoqué des dizaines de blessés parmi les habitants de la rue, des employés, des agents publics, mais aussi des passants. D'abord, je voudrais dire que nous avons un message de solidarité. Nous adressons toutes nos pensées aux victimes, à leurs familles, à leurs proches.

Nous leur disons aussi combien nous savons que le processus d'indemnisation, quel qu'en soit le montant, ne changera sans doute et très probablement d'ailleurs absolument rien à ce qu'ils ont pu ressentir, aux sept années qui se sont écoulées, aux difficultés auxquelles ils ont été confrontés, à la douleur qui reste encore la leur pour un très grand nombre d'entre eux. Je dis aussi combien j'ai eu l'occasion d'entendre. J'ai rencontré les associations de victimes. J'ai eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre d'entre elles. J'ai entendu leur colère, leurs interrogations, leurs angoisses et je vais me permettre d'y revenir un peu.

Elles m'ont fait savoir, pour elles, les victimes, leurs proches, leurs familles, les survivants, combien elles estiment que le processus d'indemnisation "via" ce protocole d'accord a été long. Je l'entends, je le comprends. Nous allons tenter d'y répondre et je vais répondre sur le sujet à Mme BÜRKLI.

Auparavant, je veux tout de même dire et rappeler que ce protocole d'accord tel qu'il a été noué est inédit, en réalité. Même si j'entends, je ne relativise absolument pas le temps qu'il a fallu pour le mettre en œuvre et le temps suscité pour les victimes qui étaient effectivement en attente. C'est éminemment légitime. Je le comprends et je le partage pleinement. Mais je dis tout de même qu'aucune collectivité locale en France n'a jamais mis en place un processus d'indemnisation de cette nature.

Par ailleurs, en veille de procès et sans préjuger de ce qu'il en sera, vous le savez, en 1ère Commission j'ai eu l'occasion de le dire, jamais une collectivité territoriale dans le cadre d'un accident comme celui-ci, aussi dramatique soit-il, et je ne le remets absolument pas en cause, n'a été mise en cause personnellement et incriminée.

Le temps du procès est venu et c'est tant mieux. J'espère qu'il permettra de soulager les victimes qui en ont besoin et de faire la lumière sur ce qu'il s'est passé. Ce protocole d'accord a mis trois ans à être mis en œuvre. Je crois que nous devons en tirer un certain nombre de leçons. D'abord, j'aimerais rappeler que, tel qu'il est constitué, ce protocole d'accord permet "via" un tiers, donc Sedgwick en l'occurrence, dont on a eu l'occasion de parler dans cet hémicycle, de coordonner le processus de reconnaissance du statut de victime, d'expertise et derrière de procéder, en lien avec l'ensemble des assureurs, à des propositions d'indemnisation à destination des victimes.

Je tiens à le dire aussi ici très solennellement : la Ville de Paris n'intervient pas dans ce processus. C'est important de le souligner. Je crois que, dans l'Etat de droit qui est le nôtre, il est important que la Ville n'intervienne pas dans ce processus d'indemnisation. Justement, charge aux experts, aux assureurs de faire valoir à combien a été évaluée l'indemnisation des victimes. Là aussi, je le redis, parce que je crois que c'est important à ce moment de notre intervention, nous savons combien l'indemnisation, quel qu'en soit le montant, ne change rien à l'impact que cela a pu avoir pour les victimes, pour leurs proches, pour leurs familles et notamment celles et ceux qui aujourd'hui sont empêchés, sont handicapés, ne peuvent pas retrouver de travail ou ont perdu un proche.

Je veux dire aussi que le processus d'indemnisation tel qu'il s'est constitué prévoit que ce protocole d'accord prenne effectivement fin le 2 février 2027. Il y avait deux craintes du côté des associations de victimes, mais je me permets de l'évoquer en transparence ici, devant vous. La première était que le 2 février 2027 serve de date butoir et que, après cette date, à la fin de ce protocole d'accord tel qu'il s'est constitué, il n'y ait plus du tout de processus d'indemnisation. Ce ne sera pas le cas.

Toutes les victimes qui ont déposé un dossier dans le délai imparti et tel qu'il était prévu dans le cadre du protocole d'accord seront bien indemnisées au-delà de cette échéance de février 2027. Je crois que c'est important de le rappeler ici pour essayer de les rassurer, pour celles et ceux qui en ont besoin, mais au-delà de cela rappeler notre lecture de ce protocole d'accord. Je l'ai fait savoir à la déléguée interministérielle, et j'y reviendrai, ainsi qu'à Sedgwick.

Je veux dire aussi que les associations de victimes ont posé la question de savoir s'il était possible de rouvrir un délai de dépôt de demande d'indemnisation ou de reconnaissance de statut de victime, puisque, comme vous le savez, cette période était close du fait du protocole d'accord tel qu'il était noué dans le calendrier. J'ai fait savoir la parole du Maire de Paris lors de ma présence le 18 septembre dernier à une réunion organisée par la déléguée interministérielle de l'aide aux victimes, que je remercie de m'avoir accueillie. C'était l'occasion pour moi de dire ces éléments à l'ensemble des victimes présentes et à leurs avocats, mais également de donner la position de la Ville de Paris, à savoir que nous étions d'accord pour permettre une réouverture d'une procédure de dépôt de nouvelles demandes d'indemnisation. Simplement, je tiens à le rappeler ici devant vous toutes et tous, ce processus ne peut se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des parties prenantes signataires de ce protocole d'accord.

C'est donc évidemment un "oui" du côté de la Ville de Paris, sous le contrôle et l'accord de la déléguée interministérielle d'aide aux victimes, à qui j'ai demandé de prendre la plume, si je puis dire, et d'essayer de l'organiser. En tout cas, la Ville de Paris ne fera pas barrage, bien au contraire. Nous serons favorables à le faire et nous aiderons du mieux que nous pourrons modulo l'acceptation par l'ensemble des autres parties prenantes.

Il me semble y compris important ici d'évoquer un autre élément : la Ville de Paris n'a interféré à aucun moment, à aucun moment, dans ce processus d'expertise, de reconnaissance et d'indemnisation. Les victimes m'ont fait valoir, pour un certain nombre d'entre elles, des propos qui auraient été tenus - je parle au conditionnel, car je n'étais pas présente - par certains assureurs, par le mandataire ou par d'autres. J'ai dit l'indignation qui était la nôtre face à ces propos. J'ai rappelé notre volonté de permettre à chaque victime d'être indemnisée à la hauteur maximale, si je puis dire, des dommages qui ont été les siens.

Je rappelle aussi qu'à chaque moment, quand un dossier de demande d'indemnisation était formulé par Sedgwick, le délai de traitement… Je remercie sincèrement les services de la Ville et particulièrement le secrétariat général de la direction des affaires juridiques et financières. Les dossiers étaient indemnisés en moins de neuf jours afin d'essayer d'aller le plus vite possible du côté de la Ville, même si j'entends que ce n'était pas satisfaisant pour les victimes.

Pour ne pas que cela ne se reproduise, je crois que nous devons en tirer un certain nombre de leçons. La question fondamentale qui se pose à nous est : comment garantissons-nous… ? Dans l'hypothèse où un incident de cette nature, un accident, un attentat ou un événement de cette nature survienne à Paris, comment nous faisons en sorte collectivement que les victimes puissent être prises en charge durablement, rapidement, facilement ?

J'ai demandé à la procureure de la république de Paris, en lien avec le schéma départemental d'aide aux victimes, que soit inscrite dans les axes de travail de ce nouveau S.D.A.V. que nous sommes en train de travailler et qui doit voir le jour sur la période 2027-2032… J'ai demandé qu'y soit intégrée cette jurisprudence et que nous puissions travailler à un processus en lien avec la préfecture de police, en lien avec la préfecture de région Île-de-France, en lien avec l'A.P.-H.P. et bien sûr en lien avec les services du parquet et la Ville de Paris. Il s'agit de pouvoir travailler à un processus un peu clé, si je puis dire, si vous me passez cette expression, pour faire en sorte que nous ne retombions pas dans les travers qui ont pu être ceux de ce protocole d'accord, en tout cas dans le calendrier qui a été le sien.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Pardon d'avoir été un peu longue, mais je pense que c'était important.

Je veux dire enfin que le procès s'ouvre et que j'espère qu'il apportera aux victimes tout l'apaisement possible et que les responsabilités des uns et des autres seront reconnues.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous pour vos interventions.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DAJ 21). Je vous en remercie.

Nous suspendons nos travaux et on se retrouve à 14 heures 30. A tout à l'heure !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trois minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Maxime DES GAYETS, adjoint).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous étions sur la délégation de Mme BIKOULOULOU.

2026 DDCT 192 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Interassociative Lesbienne Gaie Bi et Trans" (INTER LGBT) au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous reprenons avec le projet de délibération DDCT 192, sur des subventions à des associations. Il y avait des demandes de prise de parole.

Madame Julie BOILLOT ?

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, sans suspens, nous voterons cette subvention complémentaire de 13.000 euros à l'inter-LGBT.

Je veux commencer par saluer le travail accompli ces derniers mois par sa nouvelle équipe, car il faut se souvenir d'où nous venons. En 2025, l'affiche de la Marche des fiertés avait profondément choqué, y compris au sein de la communauté LGBT. Elle avait suscité à juste titre des critiques de nombreuses associations et collectifs et avait conduit notamment la Région Île-de-France a retiré son soutien financier. Dans les mois qui ont suivi ce dérapage, l'inter-LGBT a traversé une grave crise.

La nouvelle gouvernance mise en place a permis une reprise sereine du dialogue avec les associations et de la coopération avec les partenaires institutionnels et économiques. Nous nous en félicitons, parce que la Marche des fiertés doit demeurer un événement militant, mais elle doit aussi être ce grand moment festif, inclusif et bienveillant, capable de rassembler toutes les composantes de la communauté LGBT et de ses alliés.

La Marche prévue le 27 juin a dû être reportée au 3 octobre en raison de la canicule. C'était une décision responsable, mais ce report a eu un coût considérable pour l'organisation et les associations. L'effort financier des collectivités pour amortir cet aléa est plus que bienvenu.

Mes chers collègues, être aux côtés de la communauté LGBT, cela va bien au-delà de verser des subventions. C'est aussi être présent lorsque sa sécurité est menacée. Car, oui, la sécurité des LGBT n'est plus assurée et en particulier dans le Marais.

L'agression sauvage dans la nuit du 28 au 29 août de Pierre PICAVET, président de "FLAG !", insulté en raison de son orientation sexuelle, frappé à coups de bouteille et à coups de pied, blessé gravement au visage et au crâne, nous a secoués. Le témoignage qu'il a livré à nos groupes Paris apaisé, Paris Liberté et Paris au centre, car, nous, nous l'avons reçu et auditionné, est glaçant. Il met une lumière crue sur la réalité, réalité que nous n'exagérons pas. Ce samedi soir encore, jour de Pride, un bénévole de "PlaySafe" a été violemment agressé et roué de coups à la sortie d'un bar gay du boulevard Sébastopol. Lorsqu'une personne LGBT peut être ainsi agressée au cœur même du quartier historique LGBT de Paris, nous avons un problème. Le Marais doit rester un lieu où les personnes LGBT peuvent sortir, se retrouver, vivre, aimer sans avoir peur d'être suivies, dépouillées, menacées ou agressées. Le "S.N.E.G.", qui représente les établissements LGBT du quartier, alerte lui aussi régulièrement sur cette insécurité.

Nous ne pouvons plus attendre. Nous devons nous mettre autour de la table, la Ville, la Région, la Préfecture de police, la mairie de Paris centre, les associations et les commerçants, pour déployer des mesures concrètes tant attendues. Des mesures concrètes, c'est davantage de vidéoprotection là où elle est nécessaire, comme vous le

propose la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE. C'est une présence policière nationale comme municipale réellement adaptée aux horaires de la vie nocturne, en particulier en fin de nuit. C'est une vraie formation des agents de la police municipale aux LGBT-phobies, à l'accueil des personnes et au recueil de la parole des victimes. C'est enfin une coordination beaucoup plus étroite entre la police municipale et les établissements du quartier. Se draper du drapeau arc-en-ciel le jour de la Marche des fiertés, c'est un symbole. Protéger réellement dans leur chair les personnes LGBT les 364 autres jours de l'année, c'est une responsabilité.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous nous réjouissons, au sein du groupe "Paris Liberté !", de pouvoir à nouveau voter cette subvention pour la Marche des fiertés. Nous sommes d'autant plus heureux de le faire cette année que nous avons profondément regretté de ne pas pouvoir le faire l'an dernier.

Souvenez-vous - et ma collègue Julie BOILLOT en a parlé - cette affiche avait suscité une très vive indignation. Je ne reviens pas sur l'affiche en elle-même, mais au-delà des messages politiques de cette affiche, c'était surtout sa mise en scène qui posait un problème. Comment prétendre célébrer l'amour, l'inclusion et la liberté d'être soi tout en relayant finalement un message de haine matérialisé par la violence d'un lynchage collectif ? Il y avait une contradiction évidente et elle a choqué bien au-delà des appartenances politiques.

Le problème, ce n'est pas que la Marche soit politique. Elle l'a toujours été. Elle est intrinsèquement politique. Défendre les droits des personnes LGBT, c'est un combat éminemment politique. Mais une Marche qui se revendique universaliste doit rassembler et ne peut pas cliver, ne peut pas opposer les revendications et même fracturer les mouvements qu'elle prétend défendre.

Conséquence immédiate et logique : le désengagement de partenaires historiques de la Marche, des partenaires publics comme des partenaires privés. Julie BOILLOT a cité la Région Île-de-France. Il en était de même de la DILCRAH, mais aussi de partenaires historiques comme Air France, Disney ou encore la R.A.T.P. Mais les contestations ne sont pas uniquement venues de l'extérieur, puisque de nombreuses associations membres de l'inter-LGBT ont elles aussi, à l'époque, dénoncé le manque de concertation autour de cette affiche. Certaines avaient découvert sa version finale après publication. Cette affiche n'a donc pas été finalement génératrice d'une crise, mais elle l'a révélée.

Heureusement, la direction de l'inter-LGBT a très vite réagi en créant une commission d'enquête, à l'issue de laquelle trois personnes dont la vice-présidente ont été exclues, une douzaine d'autres membres ont été écartés et un nouveau bureau a été élu. L'association a revu son fonctionnement et a surtout engagé un véritable travail de clarification, renouant avec une vision républicaine et universaliste du militantisme. Nous nous réjouissons de cette clarification bienvenue.

Mais au milieu de toutes ces réjouissances, nous avons malgré tout un regret, celui que la Ville de Paris n'ait pas fait preuve de suffisamment de discernement pour s'indigner avec nous et avec ses partenaires historiques du caractère profondément choquant de cette affiche, en rupture avec les principes républicains et universalistes qui doivent être notre boussole à tous. La Ville se serait honorée de le faire avec nous, d'autant que cette mobilisation, comme je le disais, a été salutaire, puisqu'elle a permis ce travail d'assainissement et de clarification. Encore une fois, la Ville aurait dû le demander avec nous et elle ne l'a pas fait.

Enfin, au-delà du vote de ce projet de délibération, je veux rebondir sur ce qui vient d'être dit à l'instant par ma collègue Julie BOILLOT. Elle a raison, la Marche des fiertés ne saurait être une fin en soi. La lutte contre les LGBT-phobies ne peut pas être qu'une politique d'affichage et de saupoudrage. La Ville doit aussi soutenir toute l'année les associations et les actions concrètes qui protègent les personnes LGBT, y compris pour ce qui est de leur sécurité, comme nous l'avons déjà demandé, comme nous le faisons aussi, et cela a été rappelé à la Région Île-de-France et comme vous le demandent surtout les associations.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme GARRIGOS souhaite intervenir aussi.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, merci de me donner l'occasion d'intervenir. Je ne vais pas vous faire de leçons sur l'histoire, mais je vais vous parler d'amour.

Il est 16 heures 30 samedi dernier quand la Marche des fiertés s'arrête devant la place des combattantes et combattants du sida et qu'une corne de brume installe un silence qui se propage tout au long de la Marche des fiertés, interrompant la musique, les chants, les danses joyeuses de centaines de milliers de personnes venues célébrer la diversité et l'amour. C'était un moment de recueillement profond de quatre minutes, quatre petites et si longues minutes en hommage de celles et ceux qui nous ont été volés dans des souffrances épouvantables par le

sida, pour ceux et celles qui aujourd'hui, alors que les traitements neutralisent le V.I.H., sa contamination, sont toujours victimes de discrimination et stigmatisation. Car, oui, si le V.I.H. ne tue plus, la sérophobie, elle, n'a pas disparu.

La Marche des fiertés n'est effectivement pas qu'une fête géante qui envahit les rues de Paris. Cette Marche est une affirmation de la diversité, de la liberté, de l'amour. Une Marche qui porte des revendications très fortes, qui témoigne d'une histoire de lutte pour le respect des droits des personnes LGBTQIA+, de solidarité et qui n'ont pas de leçons à recevoir en matière d'universalisme.

Cette année, la colère était au rendez-vous. Colère contre l'homonationalisme qui instrumentalise les droits des personnes LGBTQIA+ pour porter des discours xénophobes et racistes portés par l'extrême droite. Colère contre les discours de haine qui se multiplient et se banalisent notamment contre les personnes trans et intersexes. Colère contre les attaques des personnes, des associations, des lieux de sociabilité, des lieux de refuge. Permettez-moi d'ailleurs, après Julie BOILLOT, de revenir et d'apporter tout notre soutien à Pierre PICAVET, président de l'association "FLAG !", victime d'une agression d'une très grande violence, avec des fractures multiples au crâne et au visage dans la nuit du 28 au 29 août.

Des colères que l'inter-LGBT appelait à transformer en actions pour résister, comme l'a toujours fait la communauté LGBTQIA+. Elle appelait à la solidarité avec celles et ceux persécutés en raison de leur orientation et de leur identité de genre dans le monde, et cette année particulièrement en Turquie et au Sénégal. Elle appelait à accorder l'asile aux personnes contraintes de quitter leur pays pour sauver leur vie, à les accueillir dignement. Personne ici comme ailleurs ne devrait mourir d'aimer.

Pour conclure, je tiens à saluer l'ensemble des bénévoles et des associations qui ont permis à la Marche de se tenir exceptionnellement en ce premier week-end d'octobre au lieu du dernier week-end de juin. En 2016, déjà, la Préfecture, affirmant ne pouvoir assurer la sécurité de la Marche dans la suite des attaques terroristes sanglantes du 13 novembre précédent, avait appelé à reporter la Marche, mais elle s'était vu opposer un refus catégorique. Cette année, la menace était autre et la Préfecture de police a décidé d'annuler la Marche pour des motifs de canicule, de santé publique, mettant en danger la Marche en elle-même et pas seulement pour des questions financières.

Je suis fière qu'à travers ce soutien financier complémentaire, par la présence nombreuse d'élus et notamment du Maire de Paris, notre Ville ait pu réaffirmer cette année encore notre soutien à un événement qui joue un rôle majeur de visibilité, de mobilisation et de lutte contre les discriminations et contribue à sa tenue et sa réussite.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mon collègue de Paris au centre, Bechir SAKET BOUDERBALA, vous souhaitez intervenir.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je vous remercie, Monsieur le maire, cher Maxime DES GAYETS, et mes chers collègues.

Pour comprendre ce que nous votons aujourd'hui, je voudrais revenir un peu en arrière. Nous sommes le 25 juin 1977 place de la République. Ils, et surtout elles, sont quelques centaines venus du mouvement de libération des femmes et du groupe de libération homosexuelle. Pour la première fois, ces militantes et ces militants vont marcher de manière autonome. Le cortège part de République et prend la direction de la place des Fêtes. Le matériel est sommaire, quelques banderoles, quels slogans, mais l'essentiel est ailleurs : pour la première fois, quelques centaines de personnes décident ensemble de ne plus se cacher.

Il faut se rappeler de ce que cela signifie en 1977. La France maintient encore dans son droit une discrimination fondée sur l'homosexualité. La Grande Marche de 1981 n'a pas encore eu lieu. La dépénalisation complète de l'homosexualité en 1982 appartient encore à l'avenir. Ce jour-là, il y a simplement quelques centaines de personnes qui prennent leur place dans les rues de Paris.

Deux ans plus tard, en juin 1979, elles sont là à nouveau. Cette fois, la Marche fait explicitement référence aux émeutes de Stonewall, dont on célèbre le 10e anniversaire. Près d'un millier de femmes et d'hommes défilent et quelque chose commence à s'installer. Année après année, les personnes LGBTQIA+ vont reprendre la rue à Paris pour revendiquer leurs droits, pour être visibles, pour refuser la honte et la clandestinité, en affirmant leur présence et la fierté.

Presque 50 ans plus tard, samedi dernier, Paris marchait encore. Evidemment, presque tout a changé entre ces premiers cortèges et la Marche des fiertés que nous connaissons aujourd'hui. Quelques centaines de personnes sont devenues des dizaines de milliers, les draps transformés en banderoles ont laissé place aux chars, aux drapeaux, aux podiums, à la musique. Heureusement, la Pride est une fête et elle doit le rester.

Mais derrière la fête, il reste encore quelque chose de profondément politique : des personnes qui occupent ensemble l'espace public et qui affirment qu'elles n'ont pas à s'excuser d'être là, ni à dissimuler qui elles sont pour pouvoir vivre tranquillement. Si cette visibilité reste si nécessaire, c'est parce que l'histoire n'est pas finie. Il suffit de regarder les combats que porte aujourd'hui l'inter-LGBT : lutter contre les violences et les discriminations, mieux former les personnels des services publics aux réalités vécues, faire reculer les LGBT-phobies à l'école, garantir un

égal accès à la santé et à la prévention. Il s'agit aussi de défendre, et c'est aussi un combat légitime, hors de nos frontières celles et ceux qui sont encore poursuivis, emprisonnés ou persécutés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces revendications nous rappellent quelque chose d'assez simple : gagner des droits ne signifie pas que l'égalité est acquise et acquérir la liberté d'être soit ne signifie pas que l'on peut cesser de la défendre.

Evidemment, une Marche n'existe pas toute seule. Elle existe grâce aux associations, aux bénévoles qui la préparent pendant des mois. Elle existe aussi, et c'est quelque chose dont on parle assez rarement au Conseil de Paris concernant la Marche des fiertés, mais c'est essentiel, grâce aux agentes et aux agents de la Ville qui l'accompagnent, celles et ceux qui travaillent à son organisation, à la mise à disposition du matériel municipal, à la gestion de l'espace public, à la sécurité et évidemment à la propreté. Nous voulons ici les remercier.

Ce projet de délibération prévoit 13.000 euros supplémentaires pour l'inter-LGBT. Ce sont des moyens pour faire vivre une inter-associative, organiser des événements, porter des revendications, préparer les prochains rendez-vous, parce que les libertés ont besoin de grandes conquêtes, mais aussi de salles, de moyens, de bénévoles, d'associations qui tiennent et de villes qui choisissent de les soutenir.

C'est le choix que Paris fait aujourd'hui. Ce choix compte d'autant plus au moment où l'Etat retire son soutien financier à l'inter-LGBT, car les combats n'ont pas disparu.

Je profite de l'intervention dynamique de notre chère collègue Julie BOILLOT pour lui rappeler que Valérie PÉCRESSE et la Région Île-de-France ne sont toujours malheureusement pas revenues autour de la table des soutiens de l'inter-LGBT et que vous n'auriez pas besoin de défalquer ce budget de la Ville de Paris si la Région était au rendez-vous des causes LGBT. En tout cas, je n'ai pas eu l'information. C'est très bien, cela veut dire qu'il y a eu suspension pendant un an. Dans tous les cas, cela n'enlève rien à tous les reculs sur la question des financements LGBT et les 7,7 millions d'euros de la DILCRAH sur toutes les mobilisations ne permettent pas de régler tous les problèmes.

Au contraire, nous voyons progresser des offensives réactionnaires qui remettent en cause des droits que nous pensions parfaitement acquis et nous voyons aussi une extrême droite tenter de se draper dans les couleurs de l'arc-en-ciel, instrumentaliser la protection des personnes LGBT pour opposer les minorités les unes aux autres.

Soutenir les personnes LGBT, ce n'est pas choisir quelques-unes d'entre elles contre quelques autres, c'est défendre leur liberté à toutes et tous, leur égalité, leur droit de vivre, à aimer, à fonder une famille, à disposer de leur corps et à occuper l'espace sans peur.

C'est ce choix que Paris fait aujourd'hui. Je suis particulièrement fier qu'Annah BIKOULOULOU porte ce projet de délibération et le groupe Ecologiste la soutiendra.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous souhaitiez dire quelques mots.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le maire.

Je vais répondre à M. LISCIA sur un point. Dans l'affiche de 2025, qui a été une polémique et qui a nécessité que Mme PÉCRESSE retire les subventions pour l'affiche, il y avait ce triangle rose, qui désignait pour les nazis les homosexuels dans les camps de concentration. Moi, aujourd'hui, j'abhorre ce triangle rouge qui désignait les prisonniers politiques désignés par les nazis dans les camps de concentration. Nous sommes fiers d'avoir défendu cette affiche.

Ensuite, je vais revenir à la subvention de 13.000 euros, que bien sûr nous allons voter, parce que nous soutenons évidemment le travail des associations qui font vivre les combats pour l'égalité. Ces associations ont besoin de visibilité, de financements durables et de moyens pour rémunérer leurs équipes. Elles ne peuvent pas dépendre d'ajustements ponctuels alors qu'elles assurent toute l'année des missions essentielles.

Pour nous, ce soutien s'inscrit dans un projet politique, un plan de lutte contre les violences LGBT-phobes, le droit à l'autodétermination de genre et une éducation effective contre les discriminations. A Paris, cela exige de financer la prévention, l'accompagnement des victimes et l'accueil des personnes LGBTQIA+ en situation de précarité et d'exil.

Nous nous félicitons donc de cette subvention, mais, pour autant, il ne s'agit que du retour à une subvention normale qui était accordée auparavant. En juillet 2025, dans un vœu proposé par M. BROSSAT et M. ROMERO, il était octroyé à l'inter-LGBT une subvention supplémentaire de 25.000 euros pour compenser justement la perte de la subvention régionale et pour permettre à l'inter-LGBT de boucler un budget pour la Marche de 2025. Cette subvention en moins a créé de gros problèmes pour l'inter-LGBT pendant cette année 2025. Ce vœu a été exécuté en février 2026 et d'ailleurs nous nous en félicitons. Cet été, nous n'avons voté qu'une subvention de 12.000 euros et nous nous félicitons que la mairie, suite à la canicule, retrouve enfin le niveau de subvention initialement prévu pour la Marche des fiertés, et notamment ici pour celle de 2026, d'un montant total de 25.000 euros.

A l'heure du changement climatique et de la multiplication des canicules, que va faire la mairie pour la prochaine Marche des fiertés pour permettre matériellement et financièrement aux équipes bénévoles de la Marche de pouvoir l'organiser correctement ? Qu'en est-il de l'augmentation des budgets pour permettre de mieux aider la Marche avec plus de totems, de brumisateurs, la systématisation des camions-citernes dans les cortèges ? Qu'en est-il des barrières, qui coûtent très cher ? Qu'en est-il des WC, qui manquent, de paroles de participants que nous avons recueillies, qui ne sont pas assez nombreux ? La Marche, c'est un outil politique, c'est un outil politique revendicatif de la lutte pour les LGBT. Elle doit être accompagnée correctement, financée correctement et soutenue matériellement de façon conséquente de la part de la Ville de Paris.

A l'heure du changement climatique, à l'heure où l'extrême droite monte, monte, monte sans arrêt et est rugissante, Paris doit être au rendez-vous pour protéger la Marche et aider le plus possible et davantage l'inter-LGBT.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à l'Exécutif pour répondre à ces interrogations.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Samedi, un demi-million de personnes étaient dans les rues de Paris pour la Marche des fiertés. Elles chantaient, elles dansaient, elles riaient, elles se retrouvaient. Et puis, au détour d'un cortège, il y avait les larmes, celles de la cousine de Noahm, ce jeune homme mort après une agression homophobe à Metz en juin dernier.

Quelques mètres plus loin, "STOP homophobie" racontait recevoir des centaines d'appels à l'aide de personnes en détresse au Sénégal, au Cameroun et ailleurs. A côté, défilait dans la recherche de l'insouciance à retrouver un représentant de la Pride de Berlin, cette Marche attaquée cet été à la voiture-bélier. Dans les cortèges des collectifs trans, il y avait aussi cette peur de 2027 difficile à cacher.

Puis la musique s'est arrêtée pendant quatre minutes. La Marche a fait silence pour celles et ceux que le V.I.H./sida et la sérophobie ont emporté. Tout cela était là en même temps, la joie et le deuil, la fierté et la peur, les victoires et la conscience des combats qui restent à mener. Ensuite, la musique est revenue, les cortèges ont repris leur chemin vers la Bastille, où l'inter-LGBT avait préparé un grand podium et une soirée de spectacle.

Arrivées au podium les associations ont enfin pu souffler, regarder les cortèges arriver, retrouver leurs bénévoles, accueillir celles et ceux venus faire la fête. Et elles avaient besoin de ce moment de répit, parce que cette journée, c'est elles qui la tiennent. Elles organisent la Marche toute l'année, tout en continuant leur permanence, l'accompagnement des victimes, le soutien aux personnes isolées, la défense des droits. La Marche, c'est quelques heures ; leur engagement, lui, ne s'arrête jamais.

La Marche de Paris est la seule au monde à cette échelle à être entièrement associative. C'est une singularité dont la Ville de Paris est immensément fière et qu'elle accompagne depuis des années par son soutien financier annuel constant à l'inter-LGBT, mais aussi par son investissement plein et entier dans l'organisation de la Marche : l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement pavoisés, les affichages "Paris est fière" dans les rues, les citernes d'Eau de Paris qui hydratent le cortège, les toilettes mises à disposition ou encore les équipes de nettoyage renforcées. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les agents mobilisés.

Aujourd'hui, par ce projet de délibération, je vous propose de confirmer ce partenariat. Cela a été dit, la canicule de juin a bouleversé la Pride, puisqu'elle a dû être reportée. Tout était prêt, les dépenses avaient déjà été engagées. Les 13.000 euros d'aide d'urgence que je vous propose aujourd'hui viennent en complément des 12.000 euros de subventions annuelles qui avaient été votées en juillet dernier. Pour rappel, l'année dernière, il y avait eu une subvention d'urgence. C'est pourquoi le montant était de 25.000 euros, mais la subvention annuelle de l'inter-LGBT n'a jamais été de 25.000 euros.

Je vous propose de faire cet effort supplémentaire à l'endroit de l'inter-LGBT pour l'aider à faire face à ce report et à continuer à faire vivre les fiertés, puisqu'être partenaire, c'est évidemment soutenir la Marche qu'importe les polémiques du moment, parce que l'on sait que celles-ci ne reflètent en rien le travail quotidien qu'engagent les associations contre les LGBT-phobies.

Je veux aussi avoir un mot sur le sujet du Marais, puisque j'ai effectivement appris avec effroi l'agression d'un militant de "PlaySafe" en marge de la Pride ce samedi. Nous aurons l'occasion de développer la question de la sécurisation du Marais juste après, puisqu'il y a un vœu à ce sujet qui est porté par le groupe Paris au centre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je pense que c'est un projet de délibération qui va faire consensus. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DDCT 192).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et au soutien aux associations qui défendent leurs droits.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu n° 58 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien aux personnes LGBTQIA+ turques et à l'engagement de Paris en faveur de l'accueil des personnes LGBTQIA+.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTQIA+ et aux défenseur·euses des droits LGBTQIA+ en Turquie.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la répression des personnes LGBTQIA+ en Turquie.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux droits LGBTQIA+ et à l'accueil des personnes LGBTQIA+ persécutées dans le monde.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je pense maintenant à l'examen de vœux non-rattachés.

Je vous propose d'avoir une discussion commune sur les vœux n^{os} 53, 66, 59, 57 et 66 bis, relatifs à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et dans le monde.

Pour intervenir, il y a quelques demandes de prise de parole, dont celle de M. le maire, David BELLIARD.

M. David BELLIARD, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, depuis quelques semaines, quelque chose s'accélère en Turquie : le pouvoir d'ERDOGAN a proclamé "une décennie de la famille et de la population". Derrière cette expression presque anodine, il désigne désormais ouvertement les personnes LGBTQIA+ comme des "perverses" et les rend responsables de la baisse de la natalité.

Depuis le 12 septembre, cette offensive idéologique a changé de dimension. Une vaste opération de répression baptisée "ma famille est en sécurité" a conduit à des descentes dans des domiciles, des associations, des lieux fréquentés par des communautés LGBTQIA+. Dans les premiers jours, ce sont 112 personnes qui ont été arrêtées. C'est à elles que nous voulons d'abord adresser aujourd'hui notre solidarité de Paris.

Mais notre vœu veut aller au-delà de cette simple solidarité. Nous proposons aujourd'hui de franchir une étape supérieure. Paris appartient au Rainbow Cities Network. Utilisons ce réseau pour construire avec d'autres villes des capacités concrètes d'accueil et de protection. Mettons en commun nos dispositifs, nos associations, nos hébergements, notre expérience afin qu'une personne contrainte de quitter son pays parce qu'elle est lesbienne, bi, gay ou trans puisse trouver quelque part une ville qui lui ouvre une porte. Nous demandons également au Gouvernement français de condamner fermement la répression actuellement menée par les autorités turques et de développer une politique systématique d'accueil des personnes qui la fuient.

Paris s'est souvent définie comme une ville refuge. Ce vœu propose simplement de donner à ces mots une traduction très concrète pour celles et ceux qui aujourd'hui, en Turquie comme ailleurs, ont besoin de trouver justement refuge quelque part.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Madame PRIMET, vous souhaitez intervenir ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, lors d'une précédente séance, notre Conseil a adopté un vœu du groupe Communiste contre la loi homophobe promulguée au Sénégal qui double les peines de prison pour les personnes homosexuelles et criminalise jusqu'à la défense de leurs droits.

Aujourd'hui, c'est la Turquie qui nous alerte. Depuis plusieurs années, les autorités turques multiplient les attaques contre les personnes LGBTQIA+ et leurs associations. A Istanbul, la Marche des fiertés est interdite depuis 2015. Mais là, les arrestations se multiplient, les associations sont perquisitionnées, les espaces d'expression sont censurés. Ces dernières semaines, un nouveau cap a été franchi. Depuis le 13 septembre, l'opération "ma famille est en sécurité" a conduit à plus de 60 arrestations, au moins 23 détentions provisoires et des enquêtes visant plus de 160 personnes.

Parmi les organisations visées figure "Kaos GL", l'une des principales associations LGBTQIA+ de Turquie. Huit de ses membres ont été placés en détention provisoire. Ces attaques visent d'abord des personnes pour ce qu'elles sont et c'est déjà intolérable. Elles disent aussi quelque chose d'un pouvoir qui s'en prend à la liberté d'expression, d'association, de réunion, à toutes celles et à tous ceux qui refusent de se taire. Nous pensons à Pinar SELEK, poursuivie depuis près de 30 ans malgré quatre acquittements, dont le procès est encore reporté en février.

Dans ce contexte, Paris doit agir. Ce vœu propose de renforcer le soutien financier aux associations qui accompagnent les personnes LGBTQIA+ exilées, de consolider les liens avec les associations françaises et turques qui défendent leurs droits et d'interpeller l'Etat pour demander la libération des personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement leur liberté.

Parce que Paris a vocation à être une ville refuge, de Dakar à Istanbul, faisons de la solidarité internationale une réalité concrète.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Julie BOILLOT…

Mme Julie BOILLOT. - Monsieur le maire, mes chers collègues, les droits humains sont universels et, parmi ces droits, il y a celui de pouvoir vivre librement son orientation sexuelle et son identité de genre sans crainte d'être arrêté, poursuivi ou emprisonné.

En Turquie, c'est pourtant ce que vivent les personnes LGBT depuis plusieurs années et leur situation s'y dégrade : Marche des fiertés interdite, militants harcelés, poursuivis, associations placées sous pression. Au nom de la famille traditionnelle et d'une politique conservatrice répressive, un nouveau cap a été franchi le 13 septembre dernier : une opération policière a conduit à l'arrestation d'une soixantaine de personnes dans tout le pays. Une vingtaine ont été placées en détention provisoire, 160 enquêtes pénales ont été ouvertes, des centaines de comptes sur les réseaux sociaux appartenant à des associations, des militants, des féministes, des journalistes ou des médias ont été bloqués ou restreints. Il y a quelques jours encore, la justice turque a ordonnée la fermeture de T24, l'un des plus importants sites d'information indépendants, accusé de propagande LGBT. Derrière ces chiffres alarmants, il y a une réalité politique terrible : on cherche progressivement à faire disparaître les personnes LGBT de l'espace public et à empêcher celles et ceux qui les défendent de s'exprimer.

Pourtant, la Turquie, pays membre du Conseil de l'Europe, est signataire de la Convention européenne des droits de l'homme. Peut-on attendre autre chose d'un gouvernement dirigé par un homme autoritaire, qui qualifie les LGBT de "pervers" et qui a fait glisser en une décennie cette grande république laïque en un régime islamo-nationaliste ?

Paris a toujours revendiqué être une ville engagée pour les droits LGBT. Les Turcs ont besoin de notre mobilisation, d'une mobilisation bruyante et d'une mobilisation opérationnelle. Bruyante en affichant sur l'Hôtel de Ville notre soutien. Opérationnelle en soutenant financièrement les coopérations entre les associations parisiennes et les associations locales.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, je vous laisse la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Dans de nombreux pays, des personnes sont menacées, emprisonnées ou violentées parce qu'elles sont lesbiennes, gaies, bisexuelles ou transgenres. Face à ces persécutions, nous avons une responsabilité : défendre leurs droits et leur offrir une protection concrète. C'est cette exigence que nous portons face aux persécutions dénoncées dans ce vœu en Turquie, au Sénégal, mais aussi partout dans le monde.

L'égalité des droits et la liberté de disposer de soi sont des engagements politiques. Notre programme porte un plan de lutte contre les violences visant les personnes LGBT et la reconnaissance du droit à l'autodétermination du genre. Nous devons défendre explicitement l'accès au droit d'asile. On ne peut pas proclamer que la France est une terre d'asile et laisser une personne exilée dormir dehors, par exemple. On ne peut pas condamner les violences homophobes et transphobes à l'étranger et accepter qu'elles se poursuivent dans les lieux d'accueil. Une protection sans hébergement sûr, sans accès aux soins et sans accompagnement juridique reste une promesse vide.

Nous demandons donc des moyens, des places d'hébergement adaptées, des personnels formés, des financements durables pour les associations et des procédures d'asile accessibles et respectueuses des personnes. Nous demandons aussi que la France porte l'exigence de libération des personnes emprisonnées et soutienne les organisations qui défendent leurs droits.

Paris doit prendre sa part. L'Etat doit assumer ses responsabilités. Les associations ne peuvent pas porter seules une mission de protection qui engage les pouvoirs publics. Ce vœu doit déboucher sur des décisions et des budgets. La solidarité internationale se mesure aux actes envers celles et ceux qui cherchent refuge.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Annah BIKOULOULOU pour vous répondre.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Il y a quelques mois, nous parlions ici de la situation des personnes LGBT au Sénégal. Aujourd'hui, nous parlons de la Turquie. Et demain ?

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, le Gouvernement turc a lancé une vague de répression de la communauté LGBT portant le nom démagogique de "ma famille en sécurité". 162 personnes ont été arrêtées, 9 associations et 13 établissements ont été ciblés dans plusieurs villes. Des perquisitions, détentions et blocages de comptes sur les réseaux sociaux ont accompagné l'opération. Ceci a lieu dans un contexte de durcissement généralisé contre les droits LGBT, des femmes et des minorités ethniques, notamment kurdes, dont les ressortissants LGBT se trouvent doublement réprimés.

Nous ne pouvons pas attendre la prochaine alerte pour commencer à nous organiser. Nous savons que le vent tourne et qu'ailleurs dans le monde les mêmes signaux apparaissent : des droits qui reculent, des discours de plus en plus réactionnaires, des personnes que l'on pousse à se cacher ou à partir.

Quand le vent tourne, notre responsabilité est de construire des abris. A Paris, cela veut dire réaffirmer notre place de ville-refuge. Cet engagement est concret. C'est quelqu'un qui trouve de l'aide pour son visa et ses démarches avec l'"Ardhis" ou "STOP Homophobie". C'est une personne qui arrive à Paris après avoir tout quitté et qui trouve un toit grâce à "Acceptess-T", au "Refuge" ou à "Basiliade". C'est bénéficier de conseils et d'orientations "via" la "Cimade", "Gisti" ou un des 50 points d'accès aux droits de la Ville assurés par l'association "Droits d'urgence". C'est pouvoir se soigner "via" les centres de santé municipaux, mais aussi des associations d'auto-support, comme "Wassla" ou "OUTrans". C'est trouver un lieu où parler, rencontrer d'autres personnes, comme au centre LGBT ou à "La Bulle", dont nous avons renouvelé la convention cet été.

C'est tout un réseau que Paris soutient déjà, mais face à ce qui se durcit partout nous devons être prêts à faire davantage : renforcer la coopération entre les villes engagées pour les droits et l'accueil des personnes LGBTQIA+ persécutées, renforcer le soutien aux associations et intégrer cet enjeu à notre politique d'hébergement d'urgence. Nous nous y engageons.

Avec ce vœu, nous voulons dire à celles et ceux qui luttent là-bas que Paris les voit, les soutient et que, s'ils doivent partir, ils trouveront ici une ville prête à les accueillir.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Il y a un vœu de l'Exécutif en réponse aux quatre vœux qui ont été déposés. Il m'appartient de vous demander si vous les retirez au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

Tout d'abord, le vœu n° 53, déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris, est-il retiré ? Merci beaucoup.

Le vœu 66, déposé par le groupe Communiste de Paris, est-il retiré ? Aussi.

Le vœu 59, déposé par le groupe Paris apaisé, est-il retiré ? Oui. Merci.

Le vœu 57, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Non.

Je le mets donc aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous ne pouvez pas faire une explication de vote sur votre propre vœu, malheureusement.

Je mets aux voix, à main levée, le vôtre d'abord, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

J'en viens maintenant au vœu n° 66 bis déposé par l'Exécutif.

On a deux demandes d'explication de vote. Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez demandé à pouvoir parler. Vous avez une minute.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le maire.

Je voulais expliquer pourquoi nous ne retirions pas notre vœu et que nous aurions préféré plus d'explications sur ce que nous avons demandé. Il est très bien que la Ville interpelle le Gouvernement français sur les délais de délivrance, d'accord, mais quand on sait à quel point il est déjà difficile d'obtenir un visa, comment allez-vous faire ?

Vous dites que vous mettez en lien tous les acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés en augmentant les subventions. Quel est le montant de ces subventions ? Quelles seront les augmentations de ce montant ? Une fois que ces personnes seront sur le sol, bien sûr que nous allons les accueillir, vous allez les accueillir, mais quelle sera la réponse donnée, dans quelles conditions, où seront-elles logées ? Les subventions sont de combien ? Combien pour les associations ?

Je rappelle que le Maire de Paris a fait des promesses pendant sa campagne municipale d'augmenter les subventions aux associations LGBTQIA+. C'étaient 500.000 euros et il a proposé 800.000 euros. Qu'en est-il ?

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GUERRIER, vous souhaitiez aussi faire une explication de vote ?

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le maire, je vous remercie.

C'est simplement pour rappeler que c'est maintenant le vœu de l'Exécutif, mais nous voulions saluer le vœu de nos collègues du groupe Paris apaisé, car il permet en effet d'attirer l'attention sur la situation en Turquie et la tristesse de voir la Turquie s'enfoncer un peu plus dans ce régime dictatorial et qui s'éloigne encore de sa tradition laïque.

Aujourd'hui, sous prétexte de défendre la famille, elle réprime violemment ses homosexuels et toutes les personnes LGBTQIA+. C'est le dictateur ERDOGAN, mais on l'a dit ici, le régime sénégalais multiplie les arrestations, bloque les réseaux sociaux et marque clairement sa volonté d'effacer les personnes et l'univers LGBTQIA+ de l'espace social. Pour nous, c'est une escalade qu'il faut évidemment condamner.

A cet égard, nous voterons le vœu de l'Exécutif dans ce contexte.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

C'est trop tard, le vœu a été retiré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le vœu est adopté. (2026, V. 207).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la prévention des violences LGBT-phobes et des violences faites aux femmes dans le quartier du Marais.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au vœu n° 49 relatif à la prévention des violences LGBT-phobes et aux violences faites aux femmes dans le quartier du Marais.

Il y avait une demande de prise de parole de M. BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, le Marais est depuis des décennies un quartier emblématique de la vie LGBT+ parisienne. C'est un lieu de liberté, de fête, de rencontres, mais aussi un symbole de tolérance et de diversité auquel nous sommes profondément attachés. Oui, Paris est fière, et nous l'avons encore vu le week-end dernier lors de la Pride.

Pourtant, ces dernières semaines, deux agressions particulièrement graves sont venues nous rappeler que cette liberté et cette sécurité ne sont jamais définitivement acquises. Elles sont venues nous rappeler que, depuis des années, les actes homophobes et l'insécurité progressent. Vous me passerez cette expression, mais des personnes viennent "casser du PD".

Dans la nuit du 29 au 30 août, Pierre PICAVET, président de "FLAG !", a été violemment agressé à la sortie d'un établissement du Marais. Moins de deux semaines plus tard, une femme était suivie jusque dans le hall de son immeuble, où elle a été victime d'un viol. Ces deux faits, aussi différents soient-ils, nous rappellent une même exigence : chacune et chacun doit pouvoir sortir, faire la fête, rentrer chez soi en sécurité quelle que soit son orientation sexuelle ou son genre. Ces violences ne sont malheureusement pas des faits isolés. En 2025, près de 5.000 infractions LGBT-phobes ont été enregistrées en France. Les violences sexistes et sexuelles restent elles aussi à un niveau particulièrement préoccupant.

Face à ces situations, agissons concrètement. C'est pourquoi, avec les élus du groupe Paris au centre, nous avons rencontré le "S.N.E.G.", "STOP homophobie", "FLAG !", avec également des membres des groupes Paris Liberté et Paris apaisé, pour faire des demandes simples. D'abord, renforcer la présence de la police municipale dans le Marais, particulièrement le soir et la nuit, lorsque les risques sont les plus importants. Réaliser avec la

Préfecture de police un diagnostic de la vidéoprotection pour identifier les éventuelles zones insuffisamment couvertes. Nous demandons également un travail renforcé avec les associations et les établissements de nuit pour mieux prévenir ces violences et former les acteurs concernés pour mieux accompagner les victimes. Enfin, nous souhaitons mieux faire connaître et développer les dispositifs de protection existants, notamment L'Abri et le réseau En lieu sûr porté par "FLAG !"

Mes chers collègues, le Marais doit rester un quartier où l'on peut vivre librement sans avoir peur d'être agressé pour ce que l'on est, ni rentrer seul chez soi.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BATY.

Il y avait une intervention demandée par Ariel WEIL, le maire de Paris centre, mais je ne le vois pas. Je donne donc tout de suite la parole à Mme BIKOULOULOU, Mme la Maire adjointe.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci.

L'agression de Pierre PICAVET et d'un membre de "PlaySafe" dans le Marais ces dernières semaines sont deux événements inacceptables. Le Maire de Paris et moi-même sommes au contact avec les deux victimes. Elles ont toutes deux reçu le soutien de la Ville.

Ces événements rappellent que les LGBT-phobies peuvent frapper partout, y compris dans des lieux comme le Marais, pensé comme une bulle de sûreté pour les personnes LGBTQIA+. Avec l'Exécutif parisien, nous prenons le sujet au sérieux. Chaque jour, nous détachons des dispositifs de police municipale pour renforcer la police nationale. Nous formons également les effectifs de la police municipale aux LGBT-phobies. A l'occasion de la Pride, nous avons mis en place un dispositif spécifique de sécurité et de piétonisation du Marais afin de sécuriser les milliers de personnes qui s'y sont retrouvées après la Marche.

Dans le Marais, les commerces LGBT historiques portent des demandes liées au renforcement des effectifs de police. C'est une réalité. Je suis allée à leur rencontre pour comprendre leurs besoins, avec Ariel WEIL, le directeur de la police municipale, plusieurs élus, l'association "FLAG !" et le "S.N.E.G." et ils ont pu nous l'exprimer. Des réunions dédiées à la tranquillité du public LGBT+ au sein du Marais vont être organisées avec l'ensemble des parties prenantes.

Votre vœu soulève également la question des applications de signalement et de violence et celle des enjeux de prévention des V.S.S. Or, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors du dernier Conseil de Paris suite à un vœu du groupe Paris apaisé, une coordination est en cours avec Barbara GOMES pour déployer une rationalisation des applications de signalement et de lieux sûrs, afin qu'ils recouvrent les violences sexistes et sexuelles et LGBT-phobes. Notre priorité doit donc aussi être la simplicité pour qu'une victime n'ait pas à choisir entre plusieurs applications différentes, qu'elle ait un seul et même lieu où elle puisse signaler, être orientée et avoir une réponse. C'est pourquoi nous ne voulons pas aujourd'hui acter encore de modalités définitives, puisque le travail est encore en cours.

Nous allons donc vous demander de retirer votre vœu, sinon nous lui donnerons un avis défavorable. Encore une fois, nous partagerons pleinement ces objectifs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire. C'est donc une demande de retrait.

Il y a des demandes d'explication de vote. Commençons par M. GUERRIER.

D'abord, je veux savoir, puisqu'il y a une demande de retrait, si le vœu est retiré ou maintenu. Il est maintenu.

Allez-y, Monsieur GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Juste un mot pour dire que ce vœu de M. BATY, avec qui nous défilions avec Aurélien VÉRON et Maud GATEL samedi aussi à la Pride… Participer à la Pride n'est pas un certificat de vertu, mais tout de même, nous faire traiter comme on l'a entendu tout à l'heure, parce que l'on est un peu plus à droite dans l'hémicycle, d'homophobes, cela nous fait sourire jaune.

Par ailleurs, je voudrais rajouter un point. Tout à l'heure, il y a eu un vote de 13.000 euros supplémentaires. La subvention de la Région pour la Marche est de 33.000 euros. Encore une fois, se faire traiter d'homophobes, cela ne tient pas.

Ce qui nous intéresse dans ce vœu, si vous permettez, c'est que la violente agression évoquée par Pierre BATY sur l'une des figures du milieu gay à Paris, Pierre PICAVET, policier, président de "FLAG !", rappelle à tous qu'il y a un vrai électrochoc dans cette affaire. Ce policier, simplement parce qu'il est homosexuel, s'est fait roué de coups de poing et de bouteille.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est une minute, une explication de vote, Monsieur GUERRIER. Vous êtes déjà à 1 minute 10. Il faut donc que vous nous disiez si vous votez pour ou contre. C'est le rôle d'une explication de vote.

M. Thierry GUERRIER. - Je finis ce que je dis. Simplement, dans le contexte de cet électrochoc, puisque c'est le terme, en effet, nous considérons qu'il faut voter ce vœu de M. BATY, parce qu'il apporte, en dehors même de l'alerte, des solutions qui nous paraissent nécessaires.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous voterez donc pour. D'accord.

Ecoutons Mme de LA ROCHEFOUCAULD pour une minute. Le rôle des explications de vote est d'expliquer son vote.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Oui, c'est ce que je vais faire, Monsieur le maire. Je vous remercie.

Nous allons nous abstenir sur ce vœu. Vous pouvez faire "Ah !" J'en ai déjà parlé en Commission. Il n'y a pas que le Marais où il y a des problèmes. Vous axez toujours sur le Marais. Nous avons des alertes... Je vais terminer si vous le voulez bien. Nous avons des alertes des associations LGBTQIA+ d'agressions homophobes, d'agressions transphobes dans tout Paris. Il n'y a pas que le Marais.

Je tiens à rappeler encore une fois ici que, parfois, et cela arrive assez souvent malheureusement, les agressions sont faites par la police sur les gens homosexuels. Quand on fait un vœu comme cela… Je termine. Excusez-moi, Monsieur le Maire, je voudrais juste terminer mon propos. Je sais que je n'ai qu'une minute, mais c'est une vraie explication de vote des raisons pour lesquelles nous nous abstenons.

Nous pensons que ce vœu ne va pas assez loin. Il n'y a pas des problèmes uniquement dans le Marais. Nous avons les problèmes des associations, des remontées d'agressions anti-LGBTQIA+ qui viennent directement de la police. Avant de faire plus de police, il faudrait les former.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je passe au vote, je suis désolé.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 49 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre la sérophobie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au vœu n° 68 relatif à la lutte contre la sérophobie.

Mme la présidente PRIMET souhaitait prendre la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le maire, mes chers collègues, il y a un mois j'ai choisi de dire publiquement que je vis avec le V.I.H. Sans jamais l'avoir caché, je ne l'avais jamais dit, mais le silence est dangereux. C'est ce que la sérophobie impose aux personnes concernées : se taire sous peine de rejet, de chantage, d'insultes et parfois de coups. Pourtant, rappelons-le, une personne séropositive sous traitement vit en bonne santé et ne transmet pas le virus. "Indétectable" égale "intransmissible". Il nous faut marteler ce message, car c'est bien l'ignorance qui nourrit les préjugés.

Mais notre droit, lui, est en retard. La sérophobie n'y est jamais nommée. Les personnes vivant avec le V.I.H. ne sont protégées qu'au titre générique de l'état de santé. Christophe PACAUD et Nicolas ARAGONA ont fait la grève de la faim jusque devant cet Hôtel de Ville pour faire avancer nos droits. Je veux ici saluer leur courage. Grâce à leur combat, la Ministre déléguée chargée de la lutte contre les discriminations a proposé la création d'un groupe de travail sur les discriminations visant les personnes vivant avec le V.I.H. Il doit maintenant déboucher sur une loi construite avec les personnes concernées et les associations.

Mais ce que ce Gouvernement semble donner d'une main, il le reprend de l'autre. Dans le même temps, il envisage de renoncer à la campagne de prévention du 1er décembre, ce qui serait un total contresens. La peur du rejet est l'un des premiers freins au dépistage, alors que, en France, 43 % des affections sont encore découvertes à un stade bien trop tardif.

Si l'engagement de longue date de Paris dans la lutte contre le V.I.H. porte ses fruits, il reste bien loin d'être gagné. Il nous faut continuer à montrer la voie en interpellant l'Etat, en relayant la pétition et en continuant d'accompagner les associations qui mènent ce combat.

Je vous invite à voter ce vœu.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mme la présidente PRIMET.

Je donne la parole à Mme la maire.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci.

La sérophobie, c'est quoi ? C'est ne pas trouver de logement. C'est avoir peur de perdre son emploi ou de ne pas en trouver. C'est craindre de voir sa demande de papier refusée. C'est se demander si l'on pourra encore être aimé. C'est aussi, parfois, renoncer à dire sa séropositivité à un médecin par peur d'être moins bien soigné. C'est être rejeté de partout, non pas à cause du V.I.H., mais à cause de l'ignorance qui l'entoure.

En effet, qui sait aujourd'hui que, vivre avec le V.I.H. lorsque l'on suit un traitement, c'est vivre en bonne santé, que lorsque la charge virale est indétectable le V.I.H. ne se transmet pas ? "Indétectable" égale "intransmissible". Alors, ce qui continue de faire du mal, ce n'est plus seulement le virus, mais ce sont les représentations qui l'entourent, ce sont les discriminations, la solitude, le silence et la peur du rejet.

Cet été, Nicolas ARAGONA, Christophe PACAUD et Valérie ROBIN ont fait une grève de la faim pour alerter sur cette sérophobie ordinaire. Avec le Maire, Lamia EL AARAJE et évidemment Antoine ALIBERT, nous avons choisi de les rencontrer, de les entendre et de soutenir leur mobilisation en les accueillant sur le parvis de l'Hôtel de Ville et en leur mettant à disposition des commodités. Derrière leur combat, il y a celui de toutes les personnes qui vivent encore avec la peur d'être rejetées.

Je veux aussi saluer le courage de notre collègue Raphaëlle PRIMET qui, à l'occasion de cette mobilisation, a choisi de rendre publique sa séropositivité. Prendre la parole, c'est encore un acte de courage quand on sait que cette parole peut changer le regard que les autres portent sur vous. C'est précisément ce regard que nous devons changer.

Alors, avec Antoine ALIBERT, nous voulons que le 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le V.I.H./sida, soit aussi à Paris un temps fort de lutte contre la sérophobie, parce que nous voulons faire reculer tout ce qui, autour du V.I.H., continue de faire du mal. Evidemment, ce travail, nous y œuvrons avec les associations, dont je salue ici l'engagement infatigable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai compris qu'il y avait une proposition de vœu amendé et d'amendement sur le vœu, c'est cela ? Cela a été accepté, je crois, par le groupe Communiste.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - C'est cela, tout à fait.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 208). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au soutien à Thélyson ORÉLIEN et à la lutte contre les attaques racistes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 60 et 60 bis, en réponse de l'Exécutif, vœux de soutien à Thélyson ORÉLIEN et à la lutte contre les attaques racistes.

Je donne la parole à M. Abdoulaye KANTÉ pour deux minutes.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, très rapidement, je voudrais juste revenir sur les propos inacceptables qu'a tenus Mme de LA ROCHEFOUCAULD. Je n'aime pas parler des gens quand ils sont absents, mais jeter l'opprobre sur une institution en la faisant passer pour homophobe, en disant que l'on agresse les homosexuels, c'est inacceptable. Je le lui dirai si je la vois, mais c'est inacceptable. On sauve des vies et c'est inacceptable. J'espère qu'elle les retirera.

Je présente ce vœu au nom de ma collègue Marlène SCHIAPPA, qui malheureusement est souffrante. Elle est très engagée sur le sujet. Nous souhaitons présenter aujourd'hui un vœu pour dénoncer les attaques racistes dont est victime Thélyson ORÉLIEN, écrivain québécois d'origine haïtienne, auteur de "C'était ça ou mourir" publié chez Grasset. Plus généralement, nous souhaitons apporter notre soutien à tous les artistes victimes de discrimination.

Le roman de l'auteur est l'un des ouvrages remarqués de cette rentrée littéraire et il est le seul auteur noir simultanément dans les sélections du Renaudot, du Médicis et du prix Décembre. Il figure également dans la première sélection du Goncourt. Accusé d'avoir eu recours à l'intelligence artificielle pour écrire son roman, il subit depuis des attaques racistes inacceptables. Je cite : "il aura eu le mérite de populariser le concept de nègre artificiel", "l'I.A. a été le nègre de Thélyson ORÉLIEN", "Aurélien n'avait pas besoin de nègre et cela, c'est le progrès ?" "paraît-

il que le Negresco s'appellerait Claude". Nous dénonçons ces propos abjects qui n'ont pas leur place dans notre République.

S'agissant de l'utilisation de l'intelligence artificielle, il faut être prudent. Les détecteurs de l'intelligence artificielle ne sont pas suffisamment fiables pour permettre d'affirmer qu'un texte a été écrit par une I.A., car l'I.A. est précisément conçue pour produire des textes qui peuvent reproduire les styles et les formes d'écriture humaine. Nos principes sont clairs : nous devons reconnaître pleinement la liberté de création artistique, la liberté de la critique littéraire, la liberté des journalistes, la liberté des jurys des prix littéraires et la liberté d'aimer ou de ne pas aimer un livre. Le plagiat doit être également fermement combattu.

On peut critiquer un livre, on peut contester un auteur, on peut débattre de son œuvre, mais on ne peut pas laisser le racisme et le harcèlement prendre le pas sur un débat littéraire.

Je termine : nous voterons également le vœu de l'Exécutif en réponse au nôtre, qui reprend nos demandes.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Madame BIKOULOULOU ?

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Vous attirez l'attention de l'hémicycle sur le harcèlement raciste dont a été victime Thélyson ORÉLIEN et je vous en remercie. Je ne vais pas ici faire le procès de savoir si son livre a été écrit avec une intelligence artificielle ou non. Je ne vais pas non plus trancher les accusations de plagiat qui sont venues ensuite. Je veux, en revanche, démontrer que le harcèlement raciste est une stratégie de "silenciation" létale qui s'abat sur toutes les voix diverses de notre société et qu'il est de notre rôle, en tant que Ville de Paris, de ne pas nous taire face à cela.

Car, en effet, être une personne publique noire, c'est ne pas avoir droit à l'erreur. Je sais que je parle d'une situation que connaissent également mes collègues maghrébins, juifs, asiatiques, LGBT ou handicapés. C'est vivre avec hypervigilance, sentir que l'on est regardé un peu plus longtemps, scruté un peu plus attentivement et que, au moindre doute, tout peut s'emballer. Quand la machine raciste, antisémite, LGBT-phobe s'emballe, tout est anéanti, car la violence finit toujours par sortir de l'écran. Nous l'avons vu avec Francesca AMEWUDAH-RIVERS lorsqu'elle a été choisie pour interpréter Juliette à Londres, avec Barbara BUTCH après la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris, avec Dorothée MUNYANEZA, pourchassée et agressée à Lyon simplement parce qu'elle est une artiste noire, et avec le suicide tristement de Jason Arday, plus jeune professeur noir de Cambridge.

Le racisme dont est victime aujourd'hui Thélyson ORÉLIEN n'est pas un fait divers, c'est un système qui commence sur les réseaux et finit dans la souffrance et la violence, attisé par des milliardaires suprémacistes.

Contre cela, Paris doit réagir et vous nous trouverez toujours en première ligne pour défendre le droit des personnes discriminées à Paris et au contact des collectifs qui se montent contre la montée du fascisme, notamment dans la sphère culturelle. Je ne suis pas la seule, puisque le Maire est pleinement dans cette lutte, tout comme l'est Florian SITBON, adjoint notamment à la souveraineté culturelle.

Par ce vœu de l'Exécutif, nous souhaitons soutenir un objectif : doter Paris d'une véritable capacité d'agir pour la protection de la liberté de création.

C'est donc pourquoi je vous demande de voter pour ce beau vœu et de retirer le vôtre qui s'en trouve satisfait.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Il y a une demande de retrait de vœu. Vous retirez votre vœu, j'imagine ?

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 209). Je vous en remercie.

2026 DAE 175 - Avenant à la convention annuelle d'objectifs (subvention de fonctionnement de 20.000 euros) et avenant au bail civil à durée déterminée (aide en nature de 54.400 euros) avec Coopcycle-association.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 175.

Je donne la parole à Mme AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, derrière chaque repas livré en quelques minutes, voilà la réalité : des coursiers qui peuvent aller jusqu'à 60 heures par semaine, 7 jours sur 7 pour environ 800 euros par mois. Plus de la moitié ont déjà subi un accident de la route. Voici donc la réalité derrière les fameux 19 euros de l'heure que certaines plateformes aiment mettre en avant. C'est précisément pour cela que la "Maison des coursiers" est indispensable.

Depuis 2021, Paris a fait le choix d'être aux côtés de ces travailleurs particulièrement précaires. Avec Bordeaux et Nantes, nous avons été précurseurs en créant un lieu pour souffler, se poser, mais surtout pour accéder à ses droits. Accompagnement juridique et social, cours de français, accompagnement numérique, formation à la sécurité routière, accès au droit avec des consultations gratuites, c'est un véritable lieu ressource. Ce dispositif a fait ses preuves : plus de 1.200 coursiers ont été accueillis depuis sa création.

Son installation rue François Miron est donc une bonne nouvelle, mais elle reste temporaire. Nous devons maintenant trouver un site pérenne, central et facilement accessible pour inscrire durablement la "Maison des coursiers" dans Paris. Ces lieux doivent aussi nous permettre de voir, documenter et combattre les dérives du travail de plateforme. Les accusations extrêmement graves portées récemment contre Uber Eats et Deliveroo doivent évidemment nous alerter, car l'innovation technologique ne peut pas servir de paravent à la régression sociale.

La "Maison des coursiers" est donc bien plus qu'un lieu d'accueil. C'est un outil de dignité, d'accès au droit et de protection des travailleurs. Paris doit évidemment continuer d'être à leurs côtés.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention et notamment sa précision. On peut être efficace et court.

Madame CHIKIROU, allez-vous faire de même ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire.

C'est un projet de délibération qui est en réalité très politique et qui, encore une fois, nous oblige à nous interroger sur la Ville que nous voulons et les ruptures que nous sommes capables ou non de porter.

Est-ce qu'une ville, une grande ville comme Paris, est là pour accompagner l'ubérisation et la livraison à l'exploitation de milliers de travailleurs sur son territoire aux entreprises internationales ou est-elle en capacité d'agir réellement pour stopper ce système ?

Votre réponse est là, dans ce projet magnifique de "Maison des coursiers". Là, on va donner 20.000 euros supplémentaires. Au total, ce sera une subvention de 90.000 euros. En 1,5 an, trois déménagements, des locaux temporaires. On les met là, on les remet là. De toute façon, ce sont des travailleurs précaires. La moitié d'entre eux - une étude dit que c'est au moins 30 % - sont des travailleurs sans papiers. Vous faites un peu pour les aider en accompagnant cette association "CoopCycle" qui gère cette "Maison des coursiers".

C'est mieux que rien, vous me direz, mais quand on regarde le maire de New York, Zohran MAMDANI, qu'Emmanuel GRÉGOIRE est allé voir récemment, il gouverne depuis neuf mois et son administration vient d'obtenir de DoorDash un accord historique de 131,5 millions de dollars, dont plus de 115 millions de dollars seront directement reversés à 260.000 livreurs qui avaient été sous-payés, payés en retard ou privés d'une partie de leur rémunération, tout ce que subissent les travailleurs précarisés et exploités. DoorDash devra en outre verser chaque mois à la Ville, pendant trois ans, ses données, modifier son logiciel, se soumettre à un contrôle, etc.

Bien sûr, la comparaison avec la Ville de Paris… Vous me direz "nous n'avons pas le pouvoir de légiférer", mais nous y reviendrons. Attendez, ne jubilez pas si vite, parce que je vous assure que la Ville de Paris peut agir. Elle ne peut pas légiférer, mais il y a un moyen de peser. Déjà, il y a une loi qu'il va falloir transcrire, une directive européenne. On pourrait peser pour faire en sorte que la Gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour avant le 2 décembre. C'est la directive européenne portée par Leïla CHAIBI pour la présomption de salariat.

DoorDash, c'est quoi ? Ici, à Paris, on les connaît sous le nom de Deliveroo, la multinationale que New York a réussi à contraindre. Nous pourrions agir contre ces différentes plateformes pour qu'elles s'améliorent et qu'elles cessent d'exploiter sans merci. On pourrait utiliser la commande publique. D'abord, on pourrait introduire, et on peut le faire depuis août 2026, des considérations sociales et environnementales pour les intégrer à nos marchés publics. Comme on maîtrise une partie du foncier du domaine public, on pourrait imposer des locaux à disposition des coopératives, on pourrait créer des réseaux de micro-publics, on pourrait proposer une flotte mutualisée de vélos-cargos, intégrer dans ces lieux des sanitaires, des points d'eau, des espaces de repas, de réparation et de recharge. Bref, on pourrait faire beaucoup plus qu'une petite maison que l'on déménage au gré des aléas, trois fois en 1,5 an.

Le Maire dispose également du pouvoir de police, de circulation et de stationnement. On pourrait faire pression, on pourrait réglementer les horaires, on pourrait agir pour protéger notamment les pistes cyclables, pour accéder à certaines catégories de véhicules. Enfin, la Ville peut créer aussi un Observatoire parisien du travail des plateformes et y associer les livreurs, les syndicats, les chercheurs et les associations. Il y a beaucoup de choses que la Ville pourrait faire pour peser sur le sort réservé à ces livreurs que nous connaissons tous.

Leurs revendications sont connues. La Ville peut aussi se dresser à leurs côtés et faire de la politique pour défendre leurs revendications : être payé pour tout le temps réellement travaillé, y compris l'attente, intégrer les kilomètres et les charges dans la rémunération, ne plus être déconnecté par un algorithme sans explication, ni recours humain, disposer d'une protection sociale, d'équipements, de lieux de repos, etc. On peut faire beaucoup de choses pour leur venir en aide et pas seulement une petite maison que l'on déménage de semaine en semaine ou d'année en année. Là, ce n'est pas encore définitif.

Ce que je pose comme question à l'Exécutif, c'est : est-ce que oui ou non vous allez appuyer auprès du Gouvernement, essayer de peser pour qu'au moins la transcription de la directive européenne de présomption de salariat, défendue par la France Insoumise et par Leïla CHAIBI et adoptée au Parlement européen, puisse être votée avant le 2 décembre ? C'est ce qui est prévu normalement, avant le 2 décembre. Elle devrait être inscrite à l'ordre du jour. Le Gouvernement fait de la résistance, fait tout pour l'empêcher. Une Ville comme Paris, qui est au premier rang, pourrait intervenir.

Tu vas te taire, toi ? Après, quand tu te fais insulter, tu "pleurniches". Grandis un peu. Tu es un pauvre petit "gosse".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame CHIKIROU, continuez.

Mme Sophia CHIKIROU. - Vous m'avez mis un "Glucksmannia" à mon oreille. Il est sans arrêt en train de "pia-pia". Il n'a rien à dire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y. Vous avez terminé, Madame CHIKIROU ?

Généralement, vous ne vous laissez pas embêter ou impressionner pour si peu. Vous l'avez "affiché", comme vous dites.

Mme GOMES, pour l'Exécutif, pour répondre.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, chère Gwenaëlle, chère Sophia CHIKIROU, je pense qu'il va y avoir quelques informations ici qui peuvent vous intéresser. Si vous me le permettez…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, que Mme la maire adjointe puisse être entendue.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Je vais me saisir de ce projet de délibération pour vous raconter une courte fable. Le contexte et les échanges un peu épiques semblent le justifier.

L'histoire se déroule en république de France, où l'on parlait fort de justice et de chances de progrès, de droits, de travailleurs protégés et de lendemains un peu plus ensoleillés. Un jour, l'Europe, dans sa grande sagesse, décida de mettre fin à quelques détresses. Par une directive votée sans détour, elle promit aux travailleurs des plateformes un peu plus de secours. Uber, Deliveroo et leurs semblables devraient désormais rendre des comptes convenables, car, pour ceux qui pédalent sous la pluie dans le froid, il est insupportable que l'on bafoue leurs droits.

Présomption de salariat nouvellement déclarée pour que les travailleurs ne soient plus méprisés, congés payés, droit au chômage, droit à la protection sociale, le statut de salarié doit leur être applicable. Mais pour qu'une directive puisse être appliquée, encore faut-il, en effet, que l'on en signe les décrets. Or, le 11 septembre, on nous annonça que la France, dans les temps, ne l'appliquerait pas.

Pourtant, les chiffres parlent. Ils sont lourds. 59 % ont connu un accident dans leur parcours. A Paris, le chiffre grimpe encore : 69 %. Voilà le triste record. 63 heures à travailler chaque semaine pour 800 euros que la paie dépasse à peine. Encore un dernier chiffre qui pique : un livreur sur quatre a subi des agressions physiques.

Ainsi, en république française, il existe une étrange morale : quand Bruxelles impose une règle fiscale, notre Gouvernement l'applique avec empressement, mais pour le bien des travailleurs il sait prendre son temps.

Moralité : quand il faut affliger les travailleurs de ce pays, le Gouvernement obéit. Quand il faut les protéger, il disparaît. On savait notre Gouvernement dénué d'empathie, il semble que la lâcheté complète désormais le portrait.

Voilà pour la fable.

Pour ce qui est de ce projet de délibération, j'ajouterai peut-être quelques éléments. Déjà, chère Sophia CHIKIROU, sachez que ce que vous demandez est en partie déjà réalisé. La clause sociale, il s'avère que je l'ai portée avec le groupe Communiste depuis un moment déjà et que nous travaillons à sa mise en application toujours davantage.

Faites attention tout de même, par respect pour celles et ceux qui travaillent et qui font en sorte d'aider les personnes à la "Maison des coursiers" : ce n'est pas une petite maison, mais une grande maison qui leur apporte beaucoup d'aide. Aujourd'hui, ce qu'a fait la Ville de Paris fait déjà des petits. Il y a des petites sœurs de la "Maison des coursiers" partout en France et en Europe. Ce n'est pas un hasard. Un peu de respect pour le travail réalisé.

Nous sommes extrêmement fiers de cette "Maison des coursiers", extrêmement fiers de l'avoir implantée au cœur de Paris. Quel symbole ! Nous travaillons à sa pérennisation pour le prochain coup, effectivement. Nous sommes extrêmement fiers que "CoopCycle" accompagne chaque année plus d'un millier de livreurs pour les sortir de la précarité dans laquelle ils se trouvent. Nous continuerons à être de leurs côtés. Nous les soutenons dans la

plainte pour traite des êtres humains qu'ils ont déposée contre Uber et Deliverro, parce que, à l'inverse du Gouvernement de notre république, la Ville de Paris, elle, ne manque ni d'empathie, ni de courage.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce projet de délibération est adopté. (2026, DAE 175).

2026 DDCT 149 - Subventions (201.000 euros) à 47 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2026", pour une sensibilisation en milieu scolaire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DDCT 149.

Je donne la parole à Mme AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci, Monsieur le maire.

Je vais essayer d'être toujours aussi concise. C'est un petit clin d'œil à M. le maire, François DAGNAUD. Votre collègue sait être concise. C'était gentil.

Mes chers collègues, je vais d'abord saluer ce projet de délibération et surtout les 47 associations qui interviennent auprès des collégiennes et des collégiens pour parler d'égalité, de consentement, de respect, pour déconstruire le sexisme, le racisme, les LGBT-phobies et toutes les discriminations. 201.000 euros pour ces actions, ce n'est pas accessoire, c'est un investissement politique et éducatif.

L'actualité nous rappelle brutalement à quel point il est nécessaire. Depuis quelques semaines et encore à l'heure où nous sommes en train d'échanger cet après-midi, des lycéennes et des lycéens se mobilisent. Ils parlent de leurs conditions d'études, du manque de moyens, des inégalités entre les établissements et entre les territoires. Ils disent aussi leur inquiétude pour leur avenir. Peut-être faudrait-il commencer par les écouter, parce que ces jeunes nous parlent finalement de leur droit à l'égalité, de leur droit à être respectés et de leur droit à construire librement leur avenir. Pendant ce temps, sur les réseaux sociaux qu'ils fréquentent massivement progressent des discours sexistes, masculinistes, racistes ou LGBT-phobes. Le projet de délibération lui-même souligne les mécanismes de "viralisation" de ces contenus et la diffusion d'idéologies contraires au droit.

Là encore, l'actualité nous rattrape. Cette semaine s'ouvre à Paris le procès d'un homme qui opérait depuis Antibes et qui est accusé de violences sexuelles extrêmement graves commises en ligne sur des adolescentes mineures, dans un univers où se mêlent notamment masculinisme et idéologie néo-nazie. Non, le masculinisme en ligne n'est pas simplement la provocation de quelques influenceurs en quête de clics. Ces discours peuvent nourrir des logiques de domination, de haine des femmes et, dans leurs formes les plus radicalisées, de violences.

Voilà pourquoi agir dès le collège est essentiel. L'égalité ne tombe pas du ciel. Elle s'apprend, elle se construit et surtout elle se défend. C'est exactement ce que font ces magnifiques associations que nous soutenons aujourd'hui. Théâtres, forums, débats, ateliers, éducation aux médias. Elles donnent aux jeunes des outils pour identifier les stéréotypes, comprendre le consentement, prévenir les violences et développer leur esprit critique. Il faut donner aux filles les moyens de refuser les assignations et les violences, mais il faut aussi donner aux garçons d'autres modèles que ceux que leur vend la manosphère, des rapports fondés sur le respect, l'égalité et le consentement.

Je m'arrêterai là.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Barbara GOMES, Madame la maire adjointe ?

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, chère Gwenaëlle, permettez-moi de commencer cette intervention par un message de soutien au mouvement des lycéens et des lycéennes, ainsi qu'à l'ensemble des équipes enseignantes qui se mobilisent aujourd'hui pendant que nous parlons.

Permettez-moi aussi de vous dire ma colère en tant que maman. Dans ma jeunesse, il y a un moment, mais pas si longtemps que cela non plus, lorsque nous manifestions, la pire des choses que l'on pouvait imaginer, c'était de recevoir du gaz lacrymogène. Aucune ni aucun d'entre nous ne craignait que, en allant défendre nos convictions dans la rue, on mette en danger notre intégrité physique et encore moins notre vie. Aujourd'hui, on en est pourtant là.

Un jeune a perdu un œil après un tir de L.B.D., un autre a perdu une main après l'explosion d'une grenade de désencerclement, un autre a perdu ses dents. C'est inacceptable. Comme nous toutes et tous, j'imagine, je ne veux pas que mon fils, que nos enfants grandissent dans un pays où manifester pour ses convictions fasse courir un

risque, celui de perdre une main, un œil ou la vie. Il est temps que ce Gouvernement rende des comptes, il est temps qu'il s'excuse et il est temps qu'il parte.

A Paris, à l'inverse du Gouvernement, nous voulons donner à la jeunesse les moyens de comprendre le monde dans lequel elle vit, de s'émanciper, de construire une société plus juste. C'est tout le sens de ce projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui, avec une ambition simple, comme l'a très bien décrit Gwenaëlle AUSTIN : agir dès le collège pour faire progresser l'égalité entre les garçons et les filles, lutter contre les discriminations et prévenir les violences.

Nous le voyons partout dans le monde. Partout où les forces réactionnaires et l'extrême droite progresse, les droits des femmes sont parmi les premiers à être attaqués. Aux États-Unis on supprime l'I.V.G., en Italie on empêche les femmes d'accéder à la P.M.A. En France, nous devons regarder la réalité en face : l'offensive idéologique est déjà là. Elle passe par les attaques dont on a parlé d'ailleurs tout à l'heure avec notre collègue Annah BIKOULOULOU, par les attaques contre l'I.V.G., certes, mais aussi par les remises en cause des droits des personnes LGBTQIA+, par la banalisation des violences sexistes et sexuelles, par les diffusions massives des discours masculinistes sur les réseaux sociaux. Résultat : les chiffres sont particulièrement inquiétants. On a 48 % des jeunes hommes, donc quasiment un sur deux, qui considèrent aujourd'hui le masculinisme comme une vision alternative ou bienvenue au féminisme. On a, dans le même temps, l'égalité entre les femmes et les hommes qui figure parmi les premières préoccupations de près de 31 % des jeunes femmes, contre seulement 9 % des jeunes hommes.

Nous avons une responsabilité politique de ne pas laisser les algorithmes décider de l'éducation, de l'avenir de nos enfants enfermés dans des bulles réactionnaires. Si nous ne parlons pas aux jeunes d'égalité, de consentement, de respect des luttes contre les discriminations, d'autres leur parleront de domination, de haine et de violence. C'est précisément pour cela que ce projet de délibération est important.

En 2027, 47 associations interviendront dans les collèges parisiens autour de cette question de l'égalité entre filles et garçons, consentement, violences sexistes et sexuelles, cyberharcèlement, lutte contre les discriminations. Avec effectivement 201.000 euros mobilisés, la Ville fait le choix d'investir dans l'éducation et la prévention. Eduquer, prévenir et émanciper, c'est ainsi qu'une collectivité protège sa jeunesse. Nous voulons une jeunesse avec un esprit critique, une jeunesse qui pense, qui débat, qui s'engage, qui connaisse ses droits. Un pays qui a peur de sa jeunesse cherche à la faire taire, mais, nous, nous faisons le choix de lui donner les moyens de comprendre et changer le monde.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Il y avait une demande de vote disjoint sur l'article 42 de la part du groupe "Paris Liberté !".

Je vous propose donc d'abord de mettre aux voix, à main levée, l'article 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 40 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble du projet de délibération DDCT 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 149).

2026 DDCT 180 - Subvention (12.000 euros) et signature d'une convention annuelle et d'un avenant à la convention partenariale de la mesure d'accompagnement protégé (M.A.P.).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DDCT 180.

Je donne la parole à la présidente Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

D'abord, je vais répondre à l'adjointe, Mme GOMES, au sujet de sa remarque de tout à l'heure. Moi, je n'ai jamais attaqué l'association "CoopCycle". Vous ne comprenez pas quand je parle. C'est vous que j'attaque, ce n'est pas elle. Elle, au contraire, je la salue. Les pauvres, en 1,5 an, vous les déménagez trois fois. Vous leur faites subir

un traitement que l'on réserve à des gens que l'on méprise, pas à des gens que l'on respecte. Cela fait 5 ans qu'ils existent et ils n'ont toujours pas de lieu pérenne. Je les défends donc, bien au contraire.

Ce que je vous dis et que vous n'avez pas l'air de comprendre, c'est que ce n'est pas de cette façon que l'on mène une politique de soutien et de solidarité vis-à-vis des plus précarisés de notre Ville et des plus exploités. Je vous dis que cela ne suffit pas. Je vous ai donné une feuille de route, parce que j'essaie toujours de contribuer. Je vous dis : voilà quatre leviers sur lesquels vous pouvez agir. Oui, bien sûr, parce que, moi, je construis des programmes, je pense la politique. Je me dis : "si j'étais à leur place, qu'est-ce que je ferais pour changer les choses ?"

Quand je regarde ce que fait Zohran MAMDANI, qui est de la gauche radicale comme moi, je me dis qu'il y va, qu'il affronte le problème et qu'il s'attaque aux plus puissants. Vous avez la possibilité de le faire. Vous n'avez pas les mêmes outils que Zohran MAMDANI, mais vous pourriez vous lancer là-dedans. Vous ne le faites pas. C'est de votre niveau. Ce n'est pas grave. Je défends la rupture. Vous ne défendez pas la rupture ; vous défendez l'accompagnement du capitalisme ultra libéralisé. Ce n'est pas mon cas. Voilà pour ce sujet.

Maintenant, le sujet est la mesure d'accompagnement protégé. Sur ce point, je vais aller droit au but : c'est bien entendu un projet de délibération que l'on soutient. Vous n'irez pas dire que j'attaque cette mesure. Bien entendu, je soutiens à 100 %. En revanche, je m'étonne que le dispositif semble bien décrocher.

Regardez les chiffres. Ils sont dans le projet de délibération. En 2024, 17 familles et 27 enfants avaient été concernés pour 368 accompagnements. En 2025, donc un an après, il ne reste plus que 9 familles, 15 enfants et 117 accompagnements, surtout aucune nouvelle orientation n'a été adressée au dispositif entre juillet et décembre.

Vous dites que vous voulez une pérennisation, mais l'avenant se contente de reconduire à l'identique la situation : toujours seulement 12 mesures possibles, 12.000 euros versés par la Ville, deux salariés représentant au total 0,7 équivalent temps plein. Le dossier reconnaît que l'information a mal circulé auprès des prescripteurs et que le renouvellement de la moitié des juges aux affaires familiales a désorganisé les orientations. La réponse prévue est essentiellement une nouvelle plaquette d'information.

Je dis que ce n'est pas à la hauteur. C'est votre politique que je critique, pas le dispositif. Je vous le dis, Madame GOMES. Entendez. Je ne vous dis pas "ce n'est pas bien" ; je vous dis "ce n'est pas à la hauteur". Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui "il faut tous être unis contre les violences faites aux femmes et aux enfants". On est tous d'accord à ce sujet. Qui ici va lever la main pour dire "non" ? Vous me direz, au RN, ils l'ont fait à l'Assemblée, donc il pourrait toujours y en avoir un. Ce n'est pas le sujet. Le sujet est : quels sont les moyens que l'on donne pour que ce soit efficace, pour que cela réponde aux besoins, pour que cela aille plus loin ?

Si le dispositif est satisfaisant, s'il mérite d'être pérennisé, on est tous d'accord, il faut les encourager, aller plus loin. Souvent le moment où les violences conjugales s'expriment, c'est le moment où la maman passe l'enfant au papa, par exemple. On l'a identifié. Ce moment est très dangereux. C'est donc un moment où l'on peut éviter les conflits, les disputes, voire des violences physiques. Il faut donc se donner davantage de moyens.

Après, bien sûr que l'on peut dire : "les chiffres des violences intra-familiales et les chiffres des violences sexistes et sexuelles à Paris ne cessent d'augmenter et on n'arrive pas à lutter efficacement contre". On met en cause la façon dont la police traite les plaintes, etc. et la manière dont la justice traite ensuite les dossiers. Il y a tout cela, mais il y a aussi tout le travail que la Ville peut faire et qui est un travail d'ampleur.

Là, on est passé de 17 à 9 familles. Cela ne répond pas à l'ampleur des besoins. Or, moi, je me sens concernée par le sujet. J'aimerais que ma Ville, la Ville de Paris, avec 12 milliards d'euros de budget, la plus grande ville de France, une des grandes capitales de ce monde, agisse amplement et se dise : "nous allons prendre les choses à bras-le-corps". C'est tout ce que je vous dis, Madame GOMES. Ce n'est pas personnel, qui plus est. Attention. Vous êtes en charge de ce dossier, mais ce n'est pas personnel. C'est la volonté de cet Exécutif de faire les choses en plus grand, à la hauteur de notre Ville. C'est tout ce que j'aimerais : que l'on en prenne conscience cette fois-ci pour ne pas que l'on perde encore six ans à de petits dispositifs que l'on voit péricliter d'année en année.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

Je vois que le modèle américain est quelquefois vécu comme un modèle. Il faut faire attention aux modèles. Je me rappelle que la Ville de New York a comme sponsor Uber. Il faut donc faire attention à ce que l'on compare, mais j'ai entendu ce que vous avez évoqué.

Je laisse Mme GOMES vous répondre sur votre ambition commune.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, chère Sophia CHIKIROU, d'abord, pour l'ensemble de cet hémicycle, si au premier regard cela peut ressembler à un dispositif très technique, en réalité, cela touche une question essentielle : comment protéger les femmes et les enfants lorsque les violences conjugales se poursuivent parfois après la séparation ?

On le sait, la séparation est un moment particulièrement dangereux dans les situations de violences conjugales. Lorsqu'il y a des enfants, un autre problème se pose : celui du droit de visite, qui peut devenir un moment de contact entre l'auteur des violences et la victime. Le passage de l'enfant d'un parent à un autre ne peut être alors

considéré comme une simple formalité. C'est précisément à cela que répond la mesure d'accompagnement protégé, la M.A.P., qui est loin d'être un petit dispositif, mais qui permet réellement de protéger les enfants et leurs familles. J'y reviendrai.

Lorsqu'elle est ordonnée par le juge aux affaires familiales, un personnel accompagne l'enfant entre le domicile du parent et le lieu où il l'héberge ou le lieu où s'exerce le droit de visite de l'autre parent. Les deux parents, ainsi, ne se croisent pas. L'enfant n'est pas utilisé comme messager, comme l'objet ou l'outil de la continuité des violences, ce qui s'observe malheureusement encore trop souvent. Mais la M.A.P. ne fait pas que sécuriser ces trajets. Elle permet aussi de mieux entendre la parole des enfants. C'est essentiel, parce que les enfants sont exposés aux violences conjugales. Ils ne sont pas de simples témoins. Ce sont des co-victimes.

En 2024, à Paris, ce sont 17 familles et 27 enfants qui ont été concernés par une M.A.P. Cela fait 368 accompagnements qui ont été réalisés, 145 entretiens qui ont été menés. Dans certaines situations, la parole des enfants a même permis de faire apparaître des comportements préoccupants. Cela a contribué à ce que la ou le juge puisse ensuite suspendre les droits de visite et d'hébergement. C'est donc extrêmement important comme dispositif. C'est à la fois un outil de protection, de prévention et d'alerte.

Les chiffres nationaux nous rappellent pourquoi nous devons continuer à investir dans ces dispositifs. En 2024, ce sont plus de 270.000 victimes de violences conjugales qui ont été enregistrées par les forces de sécurité. Nous savons que ces chiffres ne représentent qu'une seule partie de la réalité, puisqu'une victime sur six seulement porte plainte.

Dans ce contexte, les 12.000 euros proposés aujourd'hui à l'association "Jean Cotxet", ce ne sont pas des dépenses accessoires. Ils permettent de consolider un dispositif qui peut accompagner aujourd'hui jusqu'à 12 mesures à Paris qui reposent sur un partenariat, que nous ne sommes pas les seuls à mettre en place. Il y a la Ville, il y a la justice, il y a les services de l'Etat, la C.A.F., le secteur associatif, beaucoup de coordinations. Notre politique de lutte contre les violences faites aux femmes ne peut pas s'arrêter au moment où une victime quitte son conjoint. C'est d'ailleurs pour cela que l'on met en place plein d'autres mesures à la hauteur de la Ville de Paris. Ce n'est pas que la M.A.P. C'est tout ce que l'on a fait sur l'hébergement, tout ce que l'on continue à faire sur le logement, tout ce que l'on continue à faire sur la prévention, sur l'écoute des victimes. Il y a beaucoup de choses que l'on fait et qui sont d'ailleurs… Je vous invite à venir la prochaine fois au compte rendu de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Notre politique contre les violences permet justement de protéger les enfants de ces violences conjugales. Protéger les enfants exposés, c'est aussi protéger les femmes victimes. C'est pourquoi je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 180).

Je vous remercie et je remercie Mme la maire.

2026 DDCT 113 - Subventions (209.500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe à Marine ROSSET et à ses projets de délibération, notamment au projet DDCT 113.

Il y avait une demande de prise de parole de M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, je crois que l'engagement de la Ville et que l'engagement citoyen sont importants et essentiels. Je voulais saluer la présence de quelques associations dans ce projet de délibération qui donne des moyens pour accompagner et renforcer les associations, soutenir et développer l'engagement des bénévoles et faire vivre la démocratie et renforcer la participation citoyenne. On sait qu'il est souvent difficile de mobiliser des personnes pour leur proposer de venir participer. L'action de ces associations pour cela est absolument essentielle.

Je voulais en saluer quelques-unes, dont "Astérya" et son guide pour agir, qui permet d'avoir un panorama très complet des opportunités d'action à Paris et dans la petite couronne et qui va concentrer son action sur le 18e arrondissement. Il y a Benenova, qui propose des missions courtes, ponctuelles et sans conditions de compétences. Il y a un nouvel acteur, "Kiléma Le Lieu", qui s'installe dans le 17e arrondissement, qui ouvre un lieu pour faire vivre l'inclusion, en particulier avec les personnes en situation de handicap. Il y a un média, car on a besoin de médias

citoyens. On a tout le débat sur la concentration des médias d'une manière générale et sur la concentration des médias dans les mains de milliardaires d'extrême droite en particulier. Le moment est donc particulièrement bienvenu pour favoriser l'expression des jeunes et la valorisation des initiatives locales. Il y a "Sciences Citoyennes", avec des informations sourcées dans un contexte où l'on a du mal, dans le flot de "fake news", à être conscient des aspects de sciences. C'est absolument essentiel de faire cela.

Il y a deux acteurs qui ont été malmenés par moments ici. Je pense à "L'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie", "L'ACORT", qui joue un rôle social essentiel dans le quartier de la porte Saint-Denis. Elle organise en particulier "La petite Istanbul en fête", qui est un grand rendez-vous important dans le 10e arrondissement, dans le quartier des portes. Il y a aussi la "Ligue de l'enseignement", la fédération départementale de Paris qui va pouvoir, avec notre aide, accompagner des jeunes engagés dans l'élaboration de leurs projets. Soutien de nouveau à la ligue et satisfaction, Mesdames et Messieurs de droite. C'est un projet de délibération qui concerne la "Ligue de l'enseignement" et personne… Il y avait un inscrit, Sylvain MAILLARD, mais il n'est pas venu. J'espère que c'est le signe d'un réchauffement des relations de la droite parisienne avec la "Ligue de l'enseignement", à qui vous avez fait des mauvaises manières depuis trop longtemps. J'espère qu'aujourd'hui est le moment où tout cela va cesser.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On voit que c'est un projet de délibération qui recueille votre soutien.

Madame CHIKIROU, vous souhaitiez aussi prendre la parole.

Merci beaucoup.

Je laisse répondre Mme la maire Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - C'est à moi de parler, pardon. J'ai cru qu'il y avait une intervention du Nouveau Paris Populaire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non. Mme la présidente CHIKIROU disait qu'elle ne souhaitait pas prendre la parole, donc je vous la laisse.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Pardon.

Merci, cher Sylvain, pour votre intervention. Permettez-moi de rappeler avant toute chose le sens de la délégation que le Maire de Paris m'a confiée : celle de la vie associative. Il s'agit de soutenir l'immense diversité et richesse du tissu associatif parisien.

Bien sûr, la ville de Paris, à travers les directions opérationnelles, finance des associations dans les grands champs de notre politique, mais ma délégation a un autre objectif, celui de soutenir les associations de quartier, les réseaux de bénévoles, les lieux ressources, les médias associatifs, les structures qui accompagnent d'autres associations, bref, l'ensemble des noms des associations que vous trouverez dans ce projet de délibération.

Oui, cela nous amène à financer une radio, un café associatif, une association berbère, une école de skate, un tiers-lieu, une association de bénévoles. Quel est leur point commun ? Elles concourent toutes, chacune à leur niveau, à une même chose : permettre aux habitantes et aux habitants de se rencontrer, de s'engager, de porter des projets et de faire vivre leur quartier. C'est d'ailleurs là toute notre conception de l'hyper proximité, une Ville qui ne fait pas seulement pour les habitants, mais qui donne aussi aux habitants les moyens de faire pour eux et par eux-mêmes. Par ce projet de délibération, c'est ce que nous assumons de soutenir.

Je vous dis simplement que, pour chacune des subventions, je porte deux exigences : celle d'utiliser à bon escient les deniers publics et celle de l'utilité des projets portés, c'est-à-dire leur capacité à mobiliser les habitants, leurs contributions à la vie du quartier et leur cohérence avec les objectifs de l'engagement citoyen et de l'animation de la vie locale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je vais mettre aux voix le projet DDCT 113. Je ne sais pas si c'est l'éclairage de M. RAIFAUD, mais j'ai des demandes de votes dissociés sur des articles à la demande du groupe "Paris Liberté !".

Monsieur RAIFAUD, je viens de vous dire le contraire. S'il vous plaît, je vous rappelle que, pour pouvoir parler, il faut normalement demander la parole.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 12 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 31 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 113, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 113).

2026 DDCT 116 - Subvention d'investissement (3.600 euros) à l'association "Les Règles élémentaires", lauréate du BPP en 2022.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant au projet de délibération DDCT 116.

Je crois que, Madame la présidente CHIKIROU, vous souhaitiez intervenir.

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous laisse la parole. C'est sur les règles élémentaires.

Mme Sophia CHIKIROU. - Attendez, je ne sais pas. Je n'ai pas le titre. C'est une histoire de budget participatif du 19e arrondissement, c'est bien cela ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Tout à fait.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je veux vous poser une question. Je suis très étonnée que, sur le budget participatif de 2022 du 19e arrondissement, figure "Destine Finance", une opération présentée aux électeurs comme destinée aux initiatives associatives des quartiers populaires du 19e arrondissement, mais que le local financé se trouve 9, rue de Vaugirard dans le 6e arrondissement.

Cela m'amène donc à vous poser des questions. Comment pouvez-vous garantir que cela va vraiment bénéficier aux habitants du 19e arrondissement ? Comment est-il d'ailleurs possible que le budget participatif du 19e arrondissement finance quelque chose dans le 6e arrondissement ? Comment justifiez-vous l'utilisation de l'enveloppe participative du 19e arrondissement pour occuper un local ? Quelles garanties allez-vous prendre ou donner, parce que rien ne figure dans les documents qui nous sont présentés, pour que ce soient bien les habitants des quartiers populaires du 19e arrondissement qui en bénéficient et pour toujours ? Il ne faudrait pas que dans trois ans on change encore la destination du local, parce que ce sont des coûts que l'on connaît très bien. La convention garantira-t-elle au moins une occupation qui durera a minima sur la mandature ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la maire, je vous laisse répondre.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, Madame CHIKIROU, pour cette question.

J'avais prévu une intervention sur l'importance du sujet de la précarité menstruelle, mais je ne doute pas que vous partagez cette priorité.

Je vais donc répondre à vos questions, que j'ai moi-même portées auprès de mes services, parce que j'ai eu la même interrogation que vous à la fois sur la durée, pour un B.P. 22 on vote une subvention quatre ans plus tard, et à la fois sur le lieu.

Oui, tout à fait. Merci. Il y a eu une très bonne intervention de M. le maire du 6e arrondissement. Si vous me le permettez, je vais répondre moi-même.

Je veux vous dire que, en 2022, le B.P. prévoyait un financement de 15.000 euros. La voie choisie a été celle des services. "Règles élémentaires" a reçu dès 2022 14.000 euros par la direction des solidarités, donc par une subvention. Le B.P. a continué à être travaillé. Pendant ce temps, l'association a perdu son bail dans le 19e arrondissement. On n'a pas souhaité infliger une double peine à cette association en, en plus de la perte de ce bail, ne lui permettant pas de bénéficier d'un budget d'investissement au budget participatif.

Le budget d'investissement que nous votons aujourd'hui doit permettre de stocker dans le 6e arrondissement un certain nombre de serviettes hygiéniques, de tampons, etc., pour parler crûment. J'ai oublié les termes. Non, je ne sors pas les rames, Monsieur le Maire du 6e. Ce stockage est implanté désormais dans le 6e arrondissement. L'association "Règles élémentaires" rayonne dans tout Paris et en particulier dans le 19e arrondissement. Elle a notamment une action envers des associations partenaires, des structures plus petites de quartier et qui vont être directement au contact des personnes à la rue ou très précaires.

C'est aussi toute une chaîne de solidarité et de dignité que nous avons consolidée et que nous allons consolider avec ce vote, puisque l'on va renforcer cet accompagnement de l'association.

J'espère avoir été claire, mais je souhaitais vraiment vous répondre sur les questions que vous posiez très techniques.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 116).

2026 DDCT 173 - Subventions (71.000 euros) à 6 associations, au titre de l'appel à projets "Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au théâtre de la Concorde" (8e) et conventions d'objectifs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 173. Ce sont des subventions.

Il y avait une demande de prise de parole de M. Charles MERGEY.

M. Charles MERGEY. - Monsieur le maire, chers collègues, je veux profiter de ce projet de délibération pour saluer la place singulière qu'occupe le théâtre de la Concorde dans notre vie parisienne.

Le théâtre de la Concorde, c'est un lieu de rencontre, de débat et d'engagement citoyen ouvert à toutes et tous, où les Parisiennes et les Parisiens, loin d'être de simples acteurs, sont invités à témoigner, à débattre et à réfléchir pour tenter de décrypter collectivement un monde de plus en plus complexe.

C'est particulièrement intéressant, parce que le théâtre de la Concorde s'adresse notamment à celles et ceux qui demeurent souvent éloignés de la vie culturelle et citoyenne : les jeunes, les habitants des quartiers populaires, les personnes en insertion professionnelle, mais aussi toutes ces personnes qui n'osent pas spontanément pousser la porte d'un théâtre ou d'un espace de discussion.

C'est là tout l'intérêt de cet appel à projets : faire de la culture et de la citoyenneté des outils concrets de formation, d'émancipation, y compris avec des projets qui se tiennent hors les murs.

Je tiens notamment à souligner la qualité du projet "A toi, femme de demain", porté par l'association "Cosmos Arts", qui permet à des femmes hébergées dans les structures "d'Aurore" et "d'Emmaüs" de participer à un parcours artistique complet, jusqu'à faire entendre leur voix sur scène. Derrière cette initiative, il y a une idée très forte : permettre à chacun de prendre symboliquement sa place sur la scène d'un théâtre comme dans la société.

Je souhaite également mettre en avant le projet "La campagne à Paris", qui me paraît particulièrement pertinent. Il propose à des lycéennes et des lycéens issus de quartiers populaires toute une réflexion sur l'analyse des discours, des images, des représentations politiques à l'approche des élections présidentielles de 2027. L'idée est de leur donner des outils pour aiguiser leur regard critique et mieux comprendre les mécanismes du débat démocratique.

A quelques mois d'une échéance électorale majeure pour notre pays, alors que la jeunesse lycéenne exprime aujourd'hui ses attentes et des inquiétudes justifiées, ces initiatives prennent une résonance toute particulière.

C'est aussi l'occasion de rappeler que la démocratie n'est ni un acquis immuable, ni seulement un rendez-vous électoral. Elle se vit et elle se pratique au quotidien. Cela suppose que chacune et chacun apprenne à écouter, à argumenter, à confronter des points de vue, mais aussi à savoir faire la différence entre une information et une opinion, voire une manipulation, et bien sûr à comprendre le fonctionnement de nos institutions. Oui, mes chers collègues, tout cela s'apprend et c'est bien pour cette raison que des lieux comme le théâtre de la Concorde sont aujourd'hui si précieux pour Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame la maire ?

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, cher Charles MERGEY, pour votre intervention, qui nous permet de mettre en lumière une institution parisienne qui a une grande place dans notre projet.

Les projets soutenus par ce projet de délibération incarnent effectivement pleinement l'ambition du théâtre de la Concorde, dont la vocation est de faire vivre la démocratie par la culture et l'engagement et de redonner ainsi toute sa place aux citoyennes et aux citoyens. A travers le soutien à ces six associations et plus largement à travers le rôle du théâtre de la Concorde, nous affirmons trois convictions fortes.

Premièrement, briser le sentiment d'illégitimité en s'adressant notamment aux jeunes, aux habitants des quartiers populaires et aux personnes en parcours d'insertion. Ces projets permettent de décloisonner les publics et d'aider celles et ceux qui se sentent exclus à trouver leur place dans le débat public.

Ensuite, faire de la culture un levier de pouvoir d'agir par l'écriture, l'improvisation ou l'éloquence. La pratique artistique devient un outil concret d'émancipation pour connaître ses droits, construire sa pensée et apprendre à faire entendre sa voix. C'est particulièrement important en écho au mouvement actuel de notre jeunesse qui veut participer à la vie collective, mais qui ne trouve pas toujours sa place dans les formes traditionnelles de participation.

Il s'agit ensuite de forger l'esprit critique. A l'heure où le débat public se crispe, ces ateliers sont aussi des espaces d'éducation populaire pour apprendre à argumenter, décrypter les discours et mieux comprendre notre vie démocratique. A l'approche de 2027, notre responsabilité n'est pas seulement d'inciter les citoyens à exercer leur droit de vote, mais aussi de leur donner les outils pour participer pleinement et activement au débat public en connaissance de cause.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait encore des demandes de votes disjoints de la part de "Paris Liberté !". Je vais donc vous soumettre quelques articles au vote, puis le projet de délibération.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 173, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 173).

2026 DDCT 174 - Mise en place d’une convention de co-production entre la société "Usbek & Rica" et le théâtre de la Concorde (8e) pour la seconde édition du "Futur Festival".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DDCT 174.

Il y a des amendements et des demandes de prise de parole.

Madame Hélène BIDARD ?

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup, cher collègue.

On ne se connaît pas encore beaucoup, Madame CHIKIROU, mais je suppose que le débat qui va suivre avec l'Exécutif va être en réalité sur le sujet suivant : quelle doctrine vis-à-vis des partenariats publics-privés devons-nous établir ?

Avant, je veux parler du théâtre de la Concorde. Figurez-vous que, sur le mandat passé, il y a eu deux services publics créés en régies : Quartier Jeunes, avec la délégation que j'avais sur la jeunesse, et le théâtre de la Concorde.

Je veux donc commencer par saluer très sincèrement l'équipe du théâtre de la Concorde pour la qualité de la programmation, pour l'accueil, pour l'ambition portée depuis l'ouverture de ce lieu. Je crois vraiment que l'on a là un endroit qui a trouvé quelque chose de très singulier. C'est un lieu où l'on peut faire dialoguer l'art, la création, l'éducation populaire et la démocratie. Dans la période que nous traversons, c'est extrêmement précieux d'avoir un lieu repris en régie, un service public, je le disais, pour faire de l'éducation populaire. C'est un lieu avec une bonne programmation, qui est d'ailleurs travaillée avec un comité d'orientation, avec des membres assez divers, dont Philippe MARTINEZ. Permettez-moi de le citer.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour dire autre chose. Je crois que, avec la Ville de Paris, nous avons là un lieu important, mais que nous ne savons pas encore suffisamment faire connaître le théâtre de la Concorde aux Parisiennes et aux Parisiens. On ne sait pas suffisamment raconter ce qui se passe au théâtre de la Concorde.

Je voudrais prendre un exemple qui me tient à cœur. Le 25 novembre 2024, au théâtre de la Concorde, j'ai organisé les 10 ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes avec une équipe extraordinaire, celle de "Mon petit loup", un collectif d'artistes engagés contre les violences sexuelles faites aux enfants, que j'ai retrouvé d'ailleurs dans la rue il y a peu de temps, qui marchait jusqu'à l'Assemblée nationale pour la loi intégrale.

On a fait venir et on a eu l'honneur d'avoir la présence de Catherine Ringer, qui a répondu à mon invitation. Elle est venue chanter, évidemment, mais elle a aussi parlé, pris la parole sur son histoire, sur les violences qu'elle avait pu vivre. Elle a mis sa notoriété au service de cette cause. Le projet était donc très important, très émouvant et, permettez-moi, au moment où Catherine Ringer vient de nous quitter, d'avoir une pensée particulière pour ce moment intime qu'elle nous a offert, très politique et qui est resté, à mon avis, bien trop confidentiel.

C'est là que je veux en venir. Au moment du 25 novembre 2024, cela dit exactement ce que peut être le théâtre de la Concorde : un lieu où l'on rencontre des artistes, une politique publique, la création, le combat féministe, des personnalités populaires, un lieu au service de la cause, de l'intérêt général et de l'éducation populaire. Pourtant, je crois que la Ville n'a pas su valoriser suffisamment ce moment collectivement, comme bien d'autres moments qui se passent au théâtre de la Concorde. Nous n'avons pas assez raconté, nous n'avons pas suffisamment donné à voir aux Parisiennes et aux Parisiens ce qui se passe d'extraordinaire dans ce théâtre.

Une belle programmation, cela ne suffit pas. Une belle politique culturelle, cela ne suffit pas. Il faut aussi faire savoir, faire venir, donner envie. Le Théâtre de la Concorde est justement un lieu où l'on a beaucoup d'éducation populaire, où l'on prend la parole. On est à un moment où les "fake news", où la brutalisation, où toute cette violence qui se propage ne nous permettent pas de comprendre. Justement, au théâtre de la Concorde, on peut chercher à comprendre et à s'écouter collectivement. Mais encore faut-il que les Parisiennes et les Parisiens sachent que ce lieu existe et que ce lieu en ait les moyens.

Je voudrais vraiment que ce projet de délibération soit aussi l'occasion de réfléchir à la manière dont la Ville travaille avec le théâtre de la Concorde. Comment faire en sorte que plus de jeunes y aillent, que plus de personnes des quartiers populaires s'y trouvent, que celles et ceux qui ne franchissent pas spontanément la porte d'un théâtre situé sur les Champs-Elysées tout de même puissent y aller ?

Je veux simplement dire que l'on ne doit pas y aller par hasard. Cela ne doit pas être un lieu que l'on découvre par hasard. Il faut qu'il y ait une véritable politique publique qui permette à toutes et à tous de se saisir de la très belle programmation du théâtre de la Concorde.

Encore une fois, je veux saluer les fonctionnaires qui y travaillent et qui font un travail formidable.

Merci à vous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame CHIKIROU, vous souhaitez intervenir ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui, j'interviens.

Merci, Madame, pour les informations que vous avez partagées.

Vraiment, ce n'est pas le projet du théâtre de la Concorde qui pose problème dans ce projet de délibération. Bien sûr qu'un lieu de confrontation des idées, de pluralisme intellectuel, d'accès au plus grand nombre au débat… On connaît tous les mots qui font plaisir et qui font se lever tout le monde et applaudir en cadence.

Là, le problème est que l'on a une société commerciale, "Usbek & Rica", détenue à 88 % par C.M.I. France, groupe contrôlé par Daniel KRETINSKY, et qu'une part très majoritaire de son chiffre d'affaires repose sur des prestations destinées aux entreprises et aux institutions, notamment le contenu de la marque et l'événementiel. On est donc en train de prétendre faire un partenariat public-privée avec un théâtre à qui l'on donne 1.500 mètres carrés valorisés hors taxes à 112.500 euros. On leur donne 715 faces publicitaires municipales, qui sont valorisées à 345.000 euros et des poussières. On leur donne du nettoyage, de la sécurité, de l'accueil, des équipes techniques, des moyens municipaux de production, d'administration et de coordination. Au total, c'est tout de même énorme, car c'est un demi-million d'euros. En face de cela, ils disent : "on vous donne 550.000 euros, dont 212.000 euros de communication dans nos propres magazines". Regardez qui lit "Usbek & Rica". Je vous assure, et j'en suis désolée, que ce ne sont pas les jeunes des quartiers populaires.

J'aime bien la revue. C'est stratosphérique, Bac+10, formidable ! 212.000 euros, rien que cela. Je trouve que c'est cher payé la page de publicité. Je la ferais ailleurs à votre place. Au "Parisien" même, ce serait moins cher.

De plus, vous nous fournissez un dossier à nous, Conseillers de Paris, censés accepter tout cela. On ne sait pas quel est le public cible, ni sa typologie. "Usbek & Rica" dit : "on a 3.000 participants". Qui les a comptés ? Comment on est capable de le savoir ? Est-ce que ce sont des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, des C.S.P.+, des jeunes des quartiers, en recherche d'emploi, en formation professionnelle ? Rien, aucune information.

Ensuite, parce que cela ne s'arrête pas là… C'est horrible. Cette affaire est vraiment scandaleuse. C'est la 2e édition. L'année dernière, ils en ont fait une et ils ont fait voter le projet de délibération après que l'événement ait eu lieu. Vous n'êtes pas obligés d'inscrire l'événement dans la tradition parisienne non plus. Cela ne s'arrête pas là. "Usbek & Rica", profitant du succès et de ce magnifique théâtre sur les Champs-Elysées, dit : "génial, je fais maintenant cela dans une plaquette publicitaire et je vends à mes clients ma renommée et ma capacité à organiser ce type d'événement". "Usbek & Rica" écrit noir sur blanc qu'il tire profit de cet événement pour faire de l'argent derrière, pour vendre des prestations.

Je veux bien que l'on me dise "Sophia CHIKIROU, vous êtes compliquée sur le partenariat public-privé, avec Emmanuel GRÉGOIRE, l'avenir, c'est de vendre la Ville aux riches et aux milliardaires", mais il ne faut pas non plus exagérer.

Je vous demande donc de voter contre. Ne validez pas cela. Cela ne vaut pas la peine d'agir de cette façon. Le théâtre de la Concorde peut avoir une programmation magnifique, qui pourrait peut-être coûter moins cher, qui pourrait s'adresser aux Parisiens. Comment on fait venir des Parisiens de tous nos collèges, lycées et universités sur les Champs-Elysées ? C'est encore possible de le faire, de les faire participer à la vie politique, intellectuelle, etc.

Vous disiez tout à l'heure que c'est dans le cadre de la campagne présidentielle. On est en campagne présidentielle. "Usbek & Rica", je les connais et je les aime bien. J'ai connu les fondateurs au parti socialiste. Ils étaient tous membres du parti socialiste. On était camarades à l'époque. C'étaient mes "potes". Vraiment, je les aime beaucoup. Au bout d'un moment, c'est comme pour le "Nouvel Obs", cela commence à se voir, c'est gros. Les cadeaux que vous leur faites sont trop chers pour les Parisiens. Offrez-leur des cadeaux avec vos moyens à vous et pas avec ceux des Parisiens.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la maire ?

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Je vous remercie, chers collègues, chers camarades, Madame BIDARD et Madame CHIKIROU.

Chère Hélène, merci de nous rappeler la figure de Catherine Ringer et merci de nous rappeler aussi l'exigence que nous devons porter de mieux faire connaître la programmation et les activités au théâtre de la Concorde. C'est un des points que nous allons porter durant cette mandature de façon très forte. Il ne vous aura pas échappé que, en cette rentrée, il y a eu une campagne de communication assez importante du théâtre de la Concorde sur les réseaux sociaux, sur nos panneaux publicitaires qui, je l'espère, permettront de faire venir encore plus de personnes. Je reviendrai sur cette question du public, puisque vous l'avez toutes les deux soulignée.

Pour vous répondre plus précisément, Madame CHIKIROU, je veux déjà vous dire que, dans votre vœu, vous avez souligné que la ventilation de la contribution d'"Usbek & Rica" à la co-production était manquante et vous aviez raison. C'est l'objet de l'amendement technique que j'ai déposé afin que toutes les pièces du dossier puissent être bien accessibles à toutes et tous. Jusque-là, nous étions d'accord.

Mais vous dénoncez aussi la convention de coproduction entre le théâtre de la Concorde et le média "Usbek & Rica" pour l'organisation de la 2e édition du futur festival sous prétexte que la Ville mettrait à la disposition de ce média son équipement et ses personnels sans contrepartie à la hauteur de notre engagement. Ce n'est évidemment pas le cas et c'est presque un affront que vous puissiez le penser.

Ce qui est proposé au vote est somme toute très classique dans le monde de la culture. Il s'agit d'une convention de coproduction qui permet de mettre en commun les moyens des deux parties prenantes au bénéfice des deux parties. La Ville de Paris, elle, retire comme bénéfice de pouvoir proposer une programmation gratuite de qualité, qui est ouverte à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et de faire ainsi connaître plus largement le théâtre de la Concorde et le reste de sa programmation au grand public.

Je dirais même que, si vous regardez bien les chiffres, ce que vous n'avez visiblement pas fait, cette coproduction n'est pas équilibrée en termes de moyens mis à disposition, mais elle se fait au bénéfice de la Ville, qui engage moins de moyens qu'"Usbek & Rica". Par ailleurs, je le dis, les 212.000 euros, ce n'est pas qu'une campagne de communication dans leur journal, mais aussi une campagne R.A.T.P. Par ailleurs, je le répète, "Usbek & Rica" ne touchera aucune recette liée à cet événement, toute la programmation étant accessible gratuitement.

Sur le bilan de la fréquentation de la 1ère édition du festival en 2025, le théâtre de la Concorde a enregistré 3.573 réservations pour cette seule édition. Franchement, laisser entendre que le théâtre de la Concorde ne fournit pas tous les efforts nécessaires pour accueillir les publics prioritaires de la Ville, c'est mal connaître cette institution et cette équipe qui, toute l'année, œuvre pour accueillir les Parisiennes et les Parisiens éloignés des lieux culturels, avec notamment une billetterie solidaire et un travail de médiation culturelle mené en lien avec les directions de la Ville pour cibler les publics jeunes, les habitants des quartiers populaires et les personnes en situation de précarité. Pour la saison 2025-2026, ce sont ainsi 1.734 billets solidaires qui ont été proposés.

Elle ouvre aussi avec un accueil important des publics scolaires, tous ciblés prioritairement en Q.P.V. Une grande part de la programmation est pensée avec de nombreux ateliers et spectacles gratuits pour eux et uniquement pour eux.

Pour cet événement comme pour tous ceux inscrits à sa programmation, le théâtre de la Concorde, qui est un théâtre du débat et de la démocratie parisienne, n'a de cesse d'aller chercher des nouveaux publics, de faire connaître sa programmation. Oui, cela passe notamment par certains partenariats avec des médias capables d'attirer un public différent, un public jeune en quête de réponses et de dialogue sur ce que peut être l'avenir.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a un amendement technique et l'amendement du groupe Nouveau Paris Populaire, qui a été porté par Mme CHIKIROU. J'imagine que vous le maintenez ? Oui, bien sûr.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 176 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 176 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 159 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 159 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 174 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 174).

Chers collègues, vous savez que nous faisons un temps autour de Christophe GLEIZES en présence de sa famille à 16 heures 30. Je vous propose donc de suspendre la séance d'ici là, puisque le Maire est avec la famille et arrive dans un instant. Nous reprenons donc à 16 heures 30.

Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-trois minutes, est reprise à seize heures trente-trois minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux 500 jours de détention de Christophe GLEIZES, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à regagner vos places. Nous allons examiner le vœu n° 55 relatif aux 500 jours de détention de M. Christophe GLEIZES, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse.

Avant de transmettre la parole à Tom ROUFFIO, qui est à l'initiative de ce vœu, je voudrais vous dire quelques mots.

Mes chers collègues, je voudrais, avant que nous poursuivions nos travaux, que nous prenions un peu de temps pour nous intéresser collectivement au sort de l'un de nos compatriotes détenus au-delà de nos frontières. Je veux d'abord saluer très chaleureusement la présence parmi nous du père de Christophe GLEIZES, et avoir une pensée pour sa maman. Elle est à Agen, auprès de sa propre maman, âgée de 102 ans, la grand-mère de Christophe. Nous leur transmettons nos pensées affectueuses jusqu'à Agen. Ce que vous endurez, vous et votre épouse, votre fils encore plus, nous ne le souhaitons à aucun parent. Nous savons que seul le retour de Christophe pourrait apaiser votre douleur. Je veux cependant vous dire, au nom de Paris, des Parisiennes et des Parisiens, et du Conseil de Paris, notre soutien, notre solidarité et notre affection.

Depuis de longs mois maintenant, Christophe est privé de liberté. Journaliste et écrivain français, passionné de sport, vous le savez, et particulièrement de football africain, il s'était rendu en Algérie pour faire son métier : écrire un article, un reportage sur un club mythique du football algérien. Il était là-bas pour découvrir, pour comprendre, pour raconter.

Le 28 mai 2024, il est arrêté à Tizi Ouzou. Il est condamné le 29 juin 2025 à sept ans d'emprisonnement. En décembre de la même année, son appel est rejeté et sa peine confirmée. Depuis, votre famille, accompagnée, je le précise, de "Reporters sans frontières", que je remercie infiniment de ses actions, demande sa grâce. Je voudrais partager ici les mots de sa mère, dans une lettre ouverte au président algérien : "La sentence prononcée contre mon fils nous est incompréhensible au regard des faits et du parcours de journaliste sportif de Christophe, mû par le désir et la passion de raconter le football. Je vous demande respectueusement de bien vouloir envisager de gracier Christophe, afin qu'il puisse retrouver sa liberté et sa famille." Cet appel, l'appel d'une mère pour retrouver son fils, n'a toujours pas trouvé d'écho.

Aujourd'hui encore, Christophe est détenu loin de sa famille, de ses proches, de ses amis, de ses confrères. Vous vous battez pour Christophe avec une dignité et une détermination qui forcent notre respect. Je sais, nous en avons parlé il y a quelques instants, que vous revenez d'Algérie et que vous avez pu voir votre fils. Ces moments trop courts sont précieux et l'aident à tenir.

Depuis le début, des journalistes, des associations, "Reporters sans frontières", le monde du sport, des citoyens et de nombreuses collectivités se mobilisent pour lui. Paris est de ce combat, à vos côtés. Notre Ville a déjà manifesté son soutien à Christophe GLEIZES, mais, aujourd'hui, cet engagement à vos côtés devient concret. C'est le sens du vœu déposé par nos collègues du groupe Ecologiste.

Je veux aujourd'hui, devant vous, devant sa famille et ses proches, prendre un engagement. Je proposerai prochainement au Conseil de Paris d'attribuer, en novembre, à Christophe GLEIZES la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. C'est un honneur que Paris décerne à celles et ceux dont le combat pour les libertés fondamentales appelle à notre solidarité. En la proposant pour Christophe, nous voulons lui adresser, jusque dans sa cellule, un message simple : "Paris ne vous oublie pas."

A la famille GLEIZES, je veux vous dire que vous pouvez compter sur nous. Dans ce combat, vous nous trouverez toujours à vos côtés. Même si rien ne vous rendra ce temps où Christophe a été loin de vous, et même si rien ne lui rendra les années volées, nous portons cet espoir qu'un jour, que nous espérons le plus proche possible, nous pourrons remettre à Christophe sa citoyenneté d'honneur à l'Hôtel de Ville, libre et entouré des siens.

Je vous remercie.

Pour commencer, je transmets la parole à Tom ROUFFIO.

M. Tom ROUFFIO. - Monsieur le maire, merci. Audrey PULVAR, encore merci.

Mes chers collègues, le 11 novembre prochain, cela fera 500 jours que Christophe GLEIZES est privé de liberté. Cinq cents jours loin de ses proches. Cinq cents jours pendant lesquels un journaliste aura été empêché d'exercer son métier, de nous informer. Derrière ce chiffre ubuesque, c'est surtout d'une vie suspendue, interdite, dont nous parlons. Christophe est attendu par sa famille, qui vit au rythme des nouvelles, au rythme des visas acceptés, refusés, des visites autorisées, des espoirs. Une famille qui refuse le silence et qui se mobilise pour lui, pour faire entendre sa voix, alors que lui ne peut plus le faire librement.

Je vous propose aujourd'hui de soutenir toutes et tous cette famille. D'ailleurs, j'en profite pour saluer la présence dans nos tribunes de Francis GODARD, le beau-père de Christophe, ainsi que celle de "Reporters sans frontières", mobilisée à leurs côtés depuis le début. Je veux, au nom de cet hémicycle, encore une fois, vous dire simplement notre solidarité et notre détermination à rester à vos côtés. J'ai une pensée toute particulière pour Sylvie,

la mère de Christophe, et pour sa grand-mère, que certains surnomment "Mamie Jo", mais je n'oserai pas ici. Nous l'appellerons donc Georgette BELLE, âgée de 102 ans, qui n'a qu'un souhait, d'une simplicité bouleversante : pouvoir revoir son petit-fils.

Si nous parlons de Christophe et de son incarcération kafkaïenne, et que le Conseil de Paris se mobilise autour de la libération, c'est que Christophe est un enfant de Paris, un enfant du 12e arrondissement. C'est aussi un journaliste formé ici, attaché à cette ville et à ce qu'elle représente, dont la voix a été étouffée par l'arbitraire. Christophe est un passeur de monde, un témoin du réel, dont le travail fait dialoguer les terrains de sport avec les histoires humaines et sociales qui les traversent, parfois jusque dans leur dimension politique.

Il faut rappeler quelque chose de fondamental : un journaliste n'est pas sa source. Il n'est pas celui qu'il interroge. Il n'est pas celui sur lequel il enquête. Il est précisément celui qui doit pouvoir aller vers toutes les paroles, y compris celles qui dérangent, celles qui divisent, celles que l'on préférerait parfois ne pas entendre, pour établir des faits permettant au public de comprendre, de s'informer. C'est cela, la liberté de la presse. Cette liberté n'appartient pas seulement aux journalistes, elle nous appartient à toutes et tous, car leur liberté d'enquêter, c'est notre droit de savoir. Leur liberté de questionner, c'est notre droit de comprendre. Leur liberté d'informer, c'est une condition fondamentale de notre vie démocratique.

C'est aussi pour cela qu'aujourd'hui, nous avons un rôle à jouer, que Paris a un rôle à jouer. Paris doit rester une vigie de la liberté de la presse. J'en profite pour saluer, ce matin, le renouvellement du bail de la "Maison des journalistes" et l'aide votée, qui témoigne une nouvelle fois de la force de cet engagement. En effet, une ville qui protège le droit d'informer, une ville qui refuse que l'on s'habitue à l'emprisonnement d'un journaliste et qui se tient aux côtés de celles et ceux qui sont menacés, persécutés ou privés de liberté pour avoir exercé leur métier, c'est une ville qui se tient là où elle doit être.

Notre Conseil s'est déjà mobilisé pour Christophe GLEIZES. Je n'en faisais pas partie, mais je suivais son combat de loin. Aujourd'hui, à l'approche de ces 500 jours, nous voulons aller plus loin. Je tiens encore une fois à remercier Mme PULVAR et M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, pour le travail accompli afin de faire avancer ce combat, car notre solidarité ne peut pas se limiter aux mots. Elle doit se traduire par des actes forts et visibles, à la hauteur de l'engagement de Paris pour la liberté de la presse. C'est pourquoi ce vœu, que le groupe a déposé avec l'Exécutif, demande que la Mairie de Paris continue de s'engager publiquement en faveur de sa libération et que son portrait soit affiché sur un lieu symbolique et marquant de Paris. Nous demandons aussi que Christophe GLEIZES soit nommé citoyen d'honneur de la Ville de Paris, car, aujourd'hui, si nous avons la liberté de prendre la parole et si j'ai la liberté de pouvoir soutenir cette demande, Christophe ne l'a pas.

Utilisons cette liberté pour défendre la sienne. Tant qu'il le faudra, Paris prononcera son nom. Tant qu'il le faudra, Paris montrera son visage et, tant qu'il le faudra, Paris appellera à sa libération. Parce que le journalisme n'est pas un crime, parce que la liberté de la presse est une condition de notre démocratie et parce que la place d'un journaliste n'est jamais en prison pour avoir exercé son métier. Mes chers camarades, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu et je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR. Il y aura ensuite cinq explications de vote.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Chers collègues, cher Tom ROUFFIO, nous entendons votre émotion sincère et profonde. Le 11 novembre prochain, vous l'avez dit, marquera le 500e jour de détention de Christophe GLEIZES en Algérie. Cinq cents jours loin des siens, empêché d'exercer ses droits fondamentaux et son métier de journaliste, car, quand on est journaliste, on n'a que cette obsession tous les jours : exercer son métier de journaliste. Paris ne l'oublie pas et continue de se mobiliser pour sa libération. La Ville organisera d'ailleurs un événement à la mi-novembre pour marquer ses 500 jours de détention. Vous l'avez entendu, le Maire de Paris est tout à fait favorable à votre vœu, votre demande de citoyenneté d'honneur accordée à Christophe GLEIZES.

Dès le début de la mandature, le 22 mai dernier, au Stade de France, le Maire de Paris avait manifesté publiquement son soutien à Christophe GLEIZES et à sa famille. A l'approche de ce cap des 500 jours, notre engagement demeure entier. Certains nous ont reproché une supposée discrétion. C'est faire peu de cas de la réalité de la situation : les discussions entre le Quai d'Orsay et un pays étranger pour obtenir la libération d'un ressortissant réclament de la discrétion. Paris est avant tout soucieuse d'agir dans les intérêts de Christophe GLEIZES.

Défendre Christophe GLEIZES, c'est défendre un concitoyen, mais aussi une liberté fondamentale, la liberté d'informer, et notre droit collectif à être informés. J'aurai l'honneur, au nom du Maire de Paris, de soumettre au vote de cette Assemblée, dès le prochain Conseil, un projet de délibération portant sur l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Christophe GLEIZES.

Le beau-père de Christophe est là, et nous avons pu discuter avec le Maire quelques instants avant ce vote. Vous nous disiez la capacité de Christophe, malgré la dureté de la situation, à faire face et à garder bon moral. Vous nous disiez sa capacité, malgré "la nuit épuisée d'un doute", pour paraphraser Césaire, "à renaître et à garder la

force de regarder demain". Je forme le vœu qu'il soit très bientôt dans cet hémicycle pour recevoir cette citoyenneté d'honneur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le maire, mes chers collègues, j'exprime toute la solidarité du groupe Communiste à la famille de Christophe GLEIZES et remercie le groupe Ecologiste et Social pour ce vœu, car la bataille pour la libération de Christophe GLEIZES est un combat pour la liberté de la presse. Il est devenu un symbole, porté par son courage et sa dignité. Rappelons-le : journaliste sportif, spécialiste du football, collaborateur de "So Foot" et "Society", Christophe GLEIZES a été arrêté au cours d'un reportage sur la J.S.K., club kabyle où le football se mêle à la revendication culturelle amazighe. Pour préparer ce reportage, il a rencontré de nombreux interlocuteurs. L'un d'eux était aussi responsable d'un mouvement classé terroriste par les autorités algériennes. Voilà tout ce qu'on lui reproche.

Un journaliste a été assimilé à ses sources. L'enquête elle-même n'a trouvé aucune preuve matérielle et, pourtant, il a été condamné à sept ans de prison. Le 11 novembre, vous l'avez dit, cela fera 500 jours qu'il est enfermé. Sa famille nous le dit : il tient, et chaque geste de solidarité, chaque voix qui s'élève le protège et lui rappelle qu'il n'est pas seul et qu'il n'est pas oublié. Voilà ce que signifie la citoyenneté d'honneur que lui confère notre Ville. Voilà ce que dira son portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville. Voilà ce que nous porterons ensemble lors de l'événement qui se prépare.

Sa famille a aussi posé une ligne que nous faisons pleinement nôtre : nous nous mobilisons pour la liberté de la presse, pas contre l'Algérie. Christophe GLEIZES n'est pas un objet de marchandage entre deux Etats. C'est par le dialogue, et non par la surenchère, qu'il retrouvera les siens.

Enfin, hélas, je dois rappeler que son cas n'est pas isolé. Selon "Reporters sans frontières", près de 500 journalistes sont détenus arbitrairement dans le monde. La question du secret des sources se pose jusqu'en France, comme l'a montré l'affaire Ariane LAVRILLEUX. Défendre Christophe GLEIZES, c'est défendre le droit de toutes et tous à être informés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer la famille de Christophe GLEIZES au nom de mon groupe, "Paris Liberté !". C'est avec une gravité évidente, mais aussi une grande fermeté, que notre groupe votera en faveur de ce vœu de soutien à Christophe GLEIZES, détenu en Algérie depuis près de 500 jours.

Ce journaliste sportif français se trouve aujourd'hui incarcéré de manière arbitraire, privé de sa liberté, éloigné de ses proches et empêché d'exercer son métier. C'est une épreuve intolérable pour lui, pour sa famille, mais également pour l'ensemble de la profession journalistique. Face à cette situation inacceptable, la voix de Paris, capitale historique des droits de l'homme, doit s'élever de façon unanime. Défendre Christophe GLEIZES face au régime algérien, c'est en effet défendre la liberté d'informer, un pilier fondamental de la démocratie partout dans le monde.

C'est pour ces raisons que nous voterons ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS…

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, la condamnation du journaliste français Christophe GLEIZES à sept ans de prison ferme pour apologie du terrorisme a été confirmée en appel. Sept ans de prison pour un journaliste venu en Algérie réaliser un reportage sur un club de "foot" en Kabylie. Alors que cela fait bientôt 500 jours que Christophe est incarcéré loin de ses proches, nous réaffirmons aujourd'hui avec force la demande de sa libération immédiate, car, ici, c'est un droit fondamental qui est en jeu : la liberté de la presse et le droit d'informer. Il ne s'agit pas de valeurs que nous voudrions imposer à d'autres. Il s'agit du droit international : l'article 19, plus précisément, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit la liberté d'expression et le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations. Il a été ratifié par l'Algérie. Nous attendons qu'elle respecte ses engagements.

Depuis des mois, une mobilisation très forte s'organise autour de Christophe GLEIZES. Sa famille, ses confrères, "Reporters sans frontières", le monde du football, au premier rang desquels l'entraîneur de l'équipe de France, Zinedine ZIDANE, et de nombreuses collectivités s'engagent pour demander sa libération. A son tour, Paris doit faire entendre sa voix avec force, comme elle l'a toujours fait pour les journalistes français privés de liberté. Au

nom du groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche, j'apporte notre soutien au vœu du groupe Ecologiste. J'appelle les autorités algériennes à ouvrir les portes de sa cellule dans les meilleurs délais. J'encourage la poursuite de tous les efforts diplomatiques engagés, afin que Christophe GLEIZES puisse retrouver les siens. Je pense ici particulièrement à sa grand-mère de 102 ans, qui demande elle aussi la grâce présidentielle pour son petit-fils.

Le journalisme n'est pas un crime et la liberté de la presse n'est pas un luxe. La place de Christophe GLEIZES n'est pas derrière les barreaux. Nous le souhaitons libre, à nos côtés, ici, à Paris, et nous continuerons à nous mobiliser.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le maire. Mes chers collègues, dans quelques semaines, vous l'avez rappelé, cela fera 500 jours que Christophe GLEIZES a été condamné en Algérie pour avoir exercé son métier de journaliste. Près de deux ans et demi après son arrestation, ce sont deux ans et demi de privation de liberté. Deux ans et demi au cours desquels nous n'avons eu de cesse de rappeler qu'informer n'était pas un crime, mais un droit fondamental, et que la liberté de la presse était l'une des conditions mêmes de la démocratie. C'est d'ailleurs ce qu'a souhaité affirmer Delphine BÜRKLI en apposant le portrait de Christophe GLEIZES sur la façade de la mairie du 9e arrondissement.

Nous voterons ce vœu, et je souhaitais remercier son auteur, Tom ROUFFIO. Nous nous associerons également à l'attribution de la citoyenneté d'honneur, car tous les efforts doivent contribuer à se mobiliser aux côtés de la diplomatie française, qui œuvre activement, avec constance, pour obtenir la libération de Christophe GLEIZES. Je veux, pour terminer, avoir un mot pour sa famille, ses proches, dont nous saluons la force et la détermination, et leur redire que nous nous tenons pleinement à leurs côtés dans ce combat, jusqu'à la libération de Christophe GLEIZES.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis le 9 janvier, le portrait de Christophe GLEIZES n'a pas quitté les grilles extérieures de ma mairie. Christophe est un enfant du 12e, mais il a aussi été un enfant du 5e. Ce portrait est là en soutien à sa famille, dont je salue la dignité et partage la peine, même si je ne vous connais pas personnellement, et en solidarité à toutes celles et ceux qui défendent la liberté de la presse.

Christophe GLEIZES est arbitrairement détenu dans les geôles algériennes depuis juin 2025 : une éternité. Pourquoi un journaliste talentueux, venu enquêter sur l'histoire d'un club mythique, la Jeunesse sportive de Kabylie, se retrouve-t-il condamné à sept ans de prison sous le fallacieux prétexte d'apologie du terrorisme ? Simplement parce qu'il a voulu exercer son métier de journaliste, un métier de libre parole, qui plus est sur une terre, la Kabylie, qui a toujours courageusement combattu toutes les formes d'oppression.

Durant ces 500 jours d'épreuve, ses geôliers n'ont cessé de souffler le chaud et le froid, en se livrant au passage à d'odieuses tractations. Le débat juridictionnel est hélas clos aujourd'hui. L'avenir de Christophe GLEIZES relève des prérogatives exclusives du président TEBBOUNE, qui s'honorerait d'accorder sa grâce à un homme dont le statut me semble être plus proche de celui d'un otage que d'un prisonnier. Cette demande, je devrais dire cette supplique, sa famille n'a cessé de la réitérer, et avec elle la France et la Ville de Paris. Permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de mon groupe, de vous adresser tout notre affectueux soutien. Cher Tom ROUFFIO, nous voterons ce vœu. Puisse cette démarche transpartisane et solidaire contribuer à la libération de Christophe GLEIZES. J'espère, comme vous, Monsieur le maire, que vous pourrez lui remettre la citoyenneté d'honneur en main propre. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

En fin, explication de vote de Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire. A mon tour de me joindre à l'approbation de ce vœu.

Je tiens à saluer la famille de Christophe GLEIZES, ici présente, et le combat qu'elle mène depuis 500 jours pour défendre la cause de Christophe. Il mérite en effet de ne pas être oublié par la communauté française. Je trouve en effet que ce vœu vient à point, car il faut que les choses avancent. Entre l'Etat algérien et l'Etat français, qui ont connu tous les deux une période un peu conflictuelle, un peu sombre, il est temps maintenant de passer à autre chose. Nous savons qu'au-delà de la liberté de la presse, que nous défendons, au-delà de la liberté d'un homme qui n'a pas commis de crime, il y a les relations diplomatiques entre deux pays. Je plaide donc pour que tout soit mis en œuvre de part et d'autre, du côté de l'Etat français et du côté de l'Etat algérien, pour que la libération de Christophe GLEIZES survienne le plus vite possible. Je l'espère avant la fin de cette année.

Nous approuvons ce vœu. Nous nous joignons à tous ceux qui, ici, sont dans un esprit d'apaisement, un esprit de solidarité, un esprit raisonnable aussi, pour tourner la page de l'ancien Ministre de l'Intérieur, qui n'a eu de cesse de jeter de l'huile sur le feu. Je plaide pour que nous adoptions ce vœu et que nous avancions dans le bon sens. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix , à main levée,le vœu n° 55 du groupe Ecologiste et Social de Paris, avec un amendement qui a été mentionné.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2026, V. 216). Merci, mes très chers collègues.

Soutien à Simon DUQUERROIR.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant une très courte suspension de séance, le temps d'aller saluer la famille de Christophe GLEIZES, je voudrais avoir un mot pour notre collègue Simon DUQUERROIR.

Cher collègue, je sais que vous avez subi ce matin une agression. Il reviendra à la justice et aux procédures d'inspection générale d'en étudier les circonstances. Je voulais ici vous témoigner mon soutien. Je saisirai personnellement le Préfet de police et, le cas échéant, par article 40, la procureure de la République sur ce qui s'est produit ce matin en marge des manifestations. Il faut en effet que nous soyons collectivement vigilants, encore plus quand l'un des nôtres est pris dans de telles circonstances. Merci à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-huit minutes, est reprise à dix-sept heures cinq minutes sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux.

2026 DICOM 31 - Convention de partenariat relative à la rénovation des terrains de sport dans l'espace public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 31 : convention de partenariat relative à la rénovation des terrains de sport dans l'espace public.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour le NPP.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. Nous avons ici une idée qui répond à un besoin : rénover un terrain de sport public en accès libre. Nous sommes dans la plus grande ville de France, une ville qui a un budget énorme. Pourtant, notre Ville n'a pas assez d'argent pour rénover ce terrain de sport public sur ses fonds propres. Que fait-elle donc ? Elle fait appel à un apport extérieur. Je le dis tout de suite : je n'ai rien contre "Spurs Give" - je ne sais pas comment on prononce. Ils mènent certainement des actions en faveur de la jeunesse. Ce n'est pas contre les gens, c'est le principe même qui m'interpelle. Je ne vais d'ailleurs pas voter contre ce projet de délibération.

Pour la présenter, "Spurs Give", c'est une association indépendante du sport professionnel. En réalité, c'est l'organisation caritative officielle de Spurs Sports and Entertainment, propriétaire des San Antonio Spurs. Cela vous dit-il quelque chose ? C'est une franchise de la N.B.A. La convention que l'on nous demande d'approuver rattache ce partenariat au retour annoncé des Spurs et de la N.B.A. à Paris en 2027. Son article 12 soumet même les communications et certaines prestations aux règles de la N.B.A., alors que la N.B.A. n'est ni signataire ni financièrement engagée. Saisissez-vous tout ce qui se passe ? C'est bien, il y en a qui suivent.

J'ai donc une réserve politique à émettre. Je ne suis pas d'accord pour qu'un équipement sportif public devienne un instrument de valorisation de l'image d'une franchise professionnelle, sans bénéfices sociaux équivalents et précisément garantis. Pour dire les choses plus clairement, 140.000 euros sont annoncés. On nous dit que 50.000 euros vont être versés à la Ville. Les 90.000 euros restants correspondent à l'évaluation, faite par l'association elle-même, d'une fresque et de son habillage graphique. Elle valorise donc une fresque à 90.000 euros. Nous n'avons pas de devis particulier. Nous ne savons pas ce que représentera cette fresque, ni quel artiste sera retenu pour la réaliser. Rien. Ils nous disent que cela coûtera 90.000 euros : ce sont eux qui fixent le prix.

En échange, la Ville donne des contreparties, et c'est du "dur" : 140.000 euros, dont 70.000 euros en visibilité. Nous allons leur faire de la "pub", notamment sur ce terrain qu'ils pourront habiller à leur guise pendant trois ans. Nous leur donnons aussi 70.000 euros d'avantages matériels, qui peuvent inclure la mise à disposition de lieux municipaux prestigieux, à l'heure où beaucoup d'associations et de petits clubs parisiens "galèrent" pour accéder à

des équipements sportifs. Tout est chiffré pour l'image de ce partenaire. Nous, nous supportons un coût considérable. Eux nous disent 90.000 "balles" pour la fresque, génial, sans que nous sachions qui fait quoi.

Ce n'est pas une façon de faire une politique sportive dans une ville comme la nôtre. Puisque vous commencez cette mandature, il faut, à un moment donné, vous asseoir et vous dire : voulons-nous vraiment poursuivre la marchandisation du sport ? Voulons-nous livrer le sport et les activités sportives à Paris à la stratégie de "sponsoring" telle que nous l'avons développée ? Est-ce cela, une politique sportive à Paris ? Ne pouvons-nous pas imaginer les choses autrement ? Posez-vous cinq minutes et dites-vous : rénover un terrain de sport public en accès libre ne relève-t-il pas des dépenses normales de la collectivité ? Cela vaut la peine d'y mettre cet argent. Cela vaut la peine de travailler avec des petits clubs locaux, avec des petites associations locales, car cela fait de l'activité locale. Le prestige de la N.B.A. nous est-il vraiment indispensable à Paris aujourd'hui ?

Ce sont des questions que je pose, et je les poserai tout au long des projets de délibération. Vous le dites, vous assumez : "Nous assumons notre politique de partenariat public-privé, de marchandisation de tout ce que nous pouvons marchandiser, car nous avons un mur budgétaire devant nous. Nous ne voulons pas augmenter la taxe foncière". J'agite les bras comme cela, car on brasse aussi beaucoup de vent. Ce n'est pas moi qui brasse du vent : ce que je pointe, Monsieur Maxime SAUVAGE, vous allez devoir y répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le maire, cher Maxime SAUVAGE, répondez.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Avec un grand plaisir. Ce projet de délibération rappelle plusieurs projets de délibération que nous avons votés ces dernières années, depuis 2023, en amont des Jeux olympiques et paralympiques. Quelle est l'idée ? Avoir un partenariat, non seulement pour rénover un terrain d'éducation physique en libre accès, mais aussi pour y apporter une dimension artistique. Je sais que cela a toujours un très grand succès. Puisque vous posez la question, Madame CHIKIROU, je rappellerai qu'à l'été 2023, dans votre circonscription législative, le T.E.P. Luquet, à côté du parc de Belleville, a été rénové de la même manière, avec les associations locales. Nous nous sommes appuyés sur "Jeunesse Feu Vert", sur l'E.P.J. et sur le centre social. Les jeunes de la rue Piat ont ainsi pu avoir leur sigle, "R.P.", sur le site rénové avec la N.B.A. et une marque de chaussures. Ils en étaient extrêmement fiers.

Ici, il s'agit de l'équipement du stade Émile-Anthoine. Les Spurs, une des plus grandes équipes de N.B.A. du XXIe siècle au vu de leur palmarès, sont déjà venus jouer à Paris en 2025. Ils ont décidé de marquer leur retour avec un match début 2027, et de saisir l'occasion pour rénover un équipement sportif à Paris. Nous avons travaillé avec les services pour identifier le terrain de basket ciblé : c'est celui du stade Émile-Anthoine. Les Spurs vont financer la rénovation de ce terrain de basket et la réalisation d'une fresque. Celle-ci comportera le logo des Spurs, mais sera plus généralement un hommage, par le travail artistique, à la Ville de Paris. Ce sera à destination du sport de proximité le plus élémentaire, puisque c'est un terrain en libre accès.

Les Spurs ont aussi une longue histoire avec la France : parmi leurs grands joueurs du XXIe siècle, il y a Tony PARKER, mais aussi Victor WEMBANYAMA, aujourd'hui capitaine de l'équipe de France de basket. Ils veulent tisser un lien avec la Ville de Paris et contribuer à financer des équipements de sport de proximité. Nous sommes gagnant-gagnant. La Ville de Paris a toujours été, dans toute son histoire, un lieu d'expression du sport, pas seulement parisien, pas seulement français, mais mondial. Permettre à nos équipements sportifs de le montrer et faire de Paris une des capitales mondiales du sport, nous pouvons en être extrêmement fiers.

Quelle est la contrepartie pour Paris ? Parler des Spurs sur ses supports de communication pour faire venir le public au match, et mettre à disposition des salles municipales. Nous nous y retrouvons. Nous pouvons fièrement non seulement voter ce projet de délibération, mais aussi nous dire qu'il a été fait en partenariat avec la mairie du 15e, la mairie du 7e, et soumis aux A.B.F. pour valider le graphisme. Votons donc ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 31).

2026 DJS 140 - Subvention complémentaire (87.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Paris 13 Atletico" au titre de l'année 2026.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 140, l'amendement technique n° 167 et l'amendement n° 162. Le projet DJS 140 concerne une subvention complémentaire de 87.500 euros et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Paris 13 Atletico" au titre de l'année 2026.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour un deuxième panier.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. "Paris 13 Atletico" est un superbe club parisien : près de 2.000 licenciés, des activités, du rayonnement, une implantation historique dans le 13e arrondissement. Rien à redire, je soutiens. J'ai quand même fait un amendement, car c'est toujours pareil : il y a des choses qui interpellent. Dans la santé financière de ce club, il y a un "truc" qui devrait tous nous faire réagir. Les documents affichent une progression de la masse salariale, qui passe de 1 million à près de 1,5 million d'euros. Dans le même temps, les charges sociales baissent de 160.000 à 2.000 euros. J'ai posé la question, et je n'ai pas eu de réponse pour le moment.

Par ailleurs, avec la perspective d'une Ligue 3 et d'une éventuelle transformation en société commerciale, nous devrions avoir des garanties claires de séparation entre les missions associatives d'intérêt général et le financement de la professionnalisation de l'équipe première. Ceux qui comprennent de quoi je parle comprendront notre amendement. J'espère qu'il sera adopté, puisqu'il demande des éclaircissements.

Quand vous nous fournissez des projets de délibération et nous demandez de nous prononcer sur les deniers de la Ville de Paris, essayez de nous donner la documentation pour estimer les choses et pour répondre à cette question. C'est bien d'avoir de l'ambition et un club professionnel, nous sommes tous d'accord. Il faut cependant distinguer ce qui relève de la mission associative d'intérêt général, à but non lucratif, que nous soutenons et subventionnons, de ce qui relève de la professionnalisation d'un club ou d'une société commerciale.

Ce n'est pas le seul dossier où la façon de monter les choses peut laisser un doute. Quand on est une administration aussi importante que la Ville de Paris, on veille à la clarté des dossiers et à cette distinction. Face à un interlocuteur chez qui il y a une certaine confusion entre ce qu'il dit faire et ce qu'il ambitionne de faire, on lui dit : "Mettez-vous au clair juridiquement." Demandez-lui aussi pourquoi la masse salariale est présentée ainsi. Répondez à ces questions. Si votre réponse est suffisamment claire, nous pourrions peut-être retirer notre amendement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maxime SAUVAGE, pour vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la maire, et merci pour votre lecture très détaillée du projet de délibération et de ses annexes. Je peux lever vos inquiétudes. Le "Paris 13 Atletico" est le plus grand club de football de Paris en nombre de licenciés et l'un des plus grands de France. Il est très implanté dans le 13e arrondissement, historiquement autour du stade Boutroux, aujourd'hui appelé stade Pelé. Sa particularité : ces dernières années, il a connu une réussite sportive assez impressionnante, jusqu'à atteindre le National 1, qui était le premier échelon amateur français et l'antichambre du monde professionnel. La Fédération française de football a décidé de créer une Ligue 3, c'est-à-dire de faire de la 3e division une ligue professionnelle. Les clubs peuvent toutefois garder un statut amateur pendant quelques mois, voire quelques années. C'est le cas du "Paris 13 Atletico".

Aujourd'hui, le "Paris 13 Atletico" joue dans un championnat professionnel, qui a commencé à la mi-août. Nous avons travaillé avec le club pour lui permettre de s'installer à Charléty. Ce fut une de mes premières missions quand j'ai pris cette délégation. Le club était monté en ligue professionnelle, avec un cahier des charges de la Fédération française de football beaucoup plus exigeant, applicable dès la prochaine saison, et les clubs ont parfois été pris un peu au dépourvu. Ce cahier des charges impose notamment l'interdiction de jouer sur une pelouse synthétique, un métrage de L.E.D. d'environ 70 à 80 mètres et une capacité d'accueil des supporters adverses et de la presse. Nous avons fait tout ce travail pour accompagner le club, qui peut dorénavant jouer chaque match à domicile à Charléty, notre stade municipal, en alternance avec l'équipe féminine du Paris Football Club. Le club a dû, en même temps, muscler son effectif, ce qui a eu des conséquences sur ses dépenses comme sur ses recettes. Nous pourrons y revenir. Les premiers matchs montrent que la saison commence bien.

Sur le point précis que vous soulevez, une coquille fait disparaître deux chiffres au total des cotisations sociales. Le document a été validé par l'expert-comptable : il s'agit bien d'une coquille, qui méritera éventuellement d'être corrigée. Nous verrons l'année prochaine à ce qu'elle ne se reproduise pas.

Ce club est d'abord une association, avec beaucoup de pratique amateur, en compétition comme en loisir. Il découvre aussi le monde professionnel, sans en avoir le statut. C'est pourquoi la Ville de Paris a fait le choix, en 2026, de faire progresser sa subvention, dans une enveloppe contrainte. Il s'agit de lui permettre de faire face, dans ses premières semaines et ses premiers mois, à un cahier des charges beaucoup plus exigeant qu'auparavant.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 167 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 167 est adopté.

Retirez-vous votre amendement ? D'accord. L'amendement n° 162 étant donc maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 162 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 140 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DJS 140).

2026 DJS 142 - Subvention complémentaire (112.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris 92 au titre de l'année 2026.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 142 et l'amendement n° 157 : subvention complémentaire, 112.500 euros, et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris 92 au titre de l'année 2026.

Je redonne la parole à Mme la présidente du NPP, Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. Même chose ici : total soutien à ce magnifique club, l'association "Issy Paris Hand". Il faut bien comprendre comment ils sont organisés. D'un côté, il y a une société commerciale, la S.A.S. Paris 92, qui contribue au développement du handball féminin de haut niveau. De l'autre, l'association "Issy Paris Hand" assure la pratique amateur, la formation des jeunes et l'encadrement de 427 licenciés. Formidable. Rien à redire, je soutiens.

Je suis cependant un peu inquiète de la façon dont ils fonctionnent. Dans cette convention tripartite, si vous regardez les comptes des deux structures, la société commerciale doit 65.000 euros à l'association amateur, qui affiche, elle, un déficit de 7.000 euros. Nous avons un peu le sentiment que la société commerciale vit d'une dette qu'elle impose à l'association amateur. Je m'explique : si la société commerciale donnait à l'association les 65.000 euros qu'elle lui doit, l'association amateur afficherait, au lieu d'une perte de 7.000 euros, un bénéfice - qui n'en est d'ailleurs pas un pour une association - de plus de 50.000 euros.

Mon amendement propose donc d'éclaircir les choses : la société commerciale peut-elle éventuellement rembourser à l'association l'argent qu'elle lui doit ? Si je ne dis pas de bêtises - j'ai étudié ce dossier il y a plusieurs semaines -, il s'agit d'une cotisation que la société commerciale n'a pas payée à l'association "Issy Paris Hand". Je demande que cela soit inscrit dans la convention de partenariat. La Ville a peut-être aussi intérêt à veiller à ce qu'une association à but non lucratif, qui s'occupe de pratique amateur, se porte bien financièrement, d'autant que c'est elle que nous subventionnons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maxime SAUVAGE, pour répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci, Madame la maire. Il est important que le lien entre un club professionnel et l'association sur laquelle il repose soit le plus sain possible. C'est généralement réglé par une convention, qui doit être respectée. En l'occurrence, la situation peut interroger de prime abord. Quelle est-elle ? Généralement, la Ville de Paris verse la subvention au club Paris 92 au premier semestre. En 2026, du fait des élections, seule une première partie a été versée à ce moment. Le complément, à cause d'un petit incident technique, n'a pas été versé au début de l'été. Il ne l'est que maintenant, ce qui crée un décalage de trésorerie. Or, chaque année, le club professionnel doit 44.000 euros à l'association. Ce décalage explique qu'il y ait aujourd'hui une dette d'un peu plus de 60.000 euros, comme l'a rappelé Mme CHIKIROU. Sur la base de nos échanges avec le Paris 92 et des engagements pris, je vous propose de voter cette subvention complémentaire. L'année prochaine, la subvention sera versée en une seule fois, et la situation actuelle ne pourra pas se reproduire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre amendement ? D'accord. L'avis est donc défavorable, puisque l'amendement est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 157 du groupe NPP avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 157 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 142.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 142).

2026 DJS 144 - Convention de collaboration entre la Ville de Paris et "Fraymedia Skate Excellence" dans le cadre de l'accueil de la street league skateboarding 2026.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'interdiction nationale de la publicité pour les sites de paris sportifs en ligne.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 144, l'amendement n° 161 et le vœu n° 183. Le projet DJS 144 : convention de collaboration entre la Ville de Paris et Fraymedia Skate Excellence dans le cadre de l'accueil de la Street League Skateboarding 2026.

Je donne la parole à M. Guillaume DURAND, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Madame la maire. Je vais être clair d'emblée : notre groupe a un problème avec ce projet de délibération. Ce n'est pas un problème avec le skateboard ni avec l'accueil de compétitions internationales à Paris. C'est un désaccord politique avec les conditions proposées, en particulier avec le fait que la Ville s'associe de fait au partenaire principal de l'événement, Winamax, un opérateur de paris sportifs.

Les paris sportifs, ce ne sont pas des activités ou des passe-temps comme les autres. Ce sont des addictions qui favorisent des comportements de jeu nocifs et qui exposent donc les jeunes à des mécanismes d'enfermement et d'addiction. Leur marketing associe à la fois le jeu d'argent avec des notions de performance, de convivialité et de pratique sportive. De fait, cela banalise une activité nocive, et notre collectivité ne devrait pas contribuer à cette banalisation.

Il y a également une question de cohérence. Lors de la précédente mandature, notre groupe a fait adopter dans cet hémicycle un vœu sur les paris sportifs. Il demandait une campagne de prévention à destination des mineurs, un travail au plus près des jeunes et l'interdiction à Paris des campagnes de publicité pour les paris sportifs. Nous nous opposions également à cette publicité dans les gares, les stations et les arrêts de transport en commun. Aujourd'hui, l'Exécutif nous propose un vœu que nous voterons, qui surenchérit avec un plaidoyer au niveau de l'Etat. On ne peut cependant pas à la fois voter ces vœux, se réclamer de plus de régulation et de prévention, et offrir dans le même temps une visibilité institutionnelle à un opérateur de paris sportifs. Voter ce projet de délibération, ce serait contredire nos propres engagements et transformer les vœux que nous faisons en vœux pieux.

Je le redis, nous soutenons le skateboard. C'est une pratique populaire, urbaine, jeune. Nous souhaitons avoir davantage de skateparks de proximité en accès libre, avec du soutien aux clubs, des actions vers les publics éloignés de ce sport. Nous voulons aussi plus de mixité. Aujourd'hui, ce sport est pratiqué à 63 % par des hommes, et c'est un souci en soi. La promotion du skateboard ne justifie cependant pas n'importe quel partenariat.

Nous ne voulons pas choisir entre ce sport et la prévention des risques liés aux paris. Nous devons réfléchir : la question posée est celle du modèle d'événement sportif que nous voulons défendre. Nous défendons un modèle avec des partenariats compatibles avec nos engagements de santé publique, auxquels mon collègue Antoine ALIBERT fait très attention, et de protection des jeunes, à laquelle mon collègue Mams YAFFA apporte aussi beaucoup d'attention. Nous voulons une tarification accessible, oui, voire gratuite pour les jeunes, des retombées durables dans les quartiers, une réelle écoresponsabilité, mais pas de publicité pour les paris sportifs.

Paris peut bien sûr accueillir de grands événements sans y associer des opérateurs de jeux d'argent. Il faudra peut-être parfois renoncer à certains événements, et faire le choix de la cohérence et d'une action en faveur de la sensibilité publique. Notre puissance publique doit servir l'intérêt général, pas renforcer la visibilité d'un acteur dont le modèle repose sur le jeu d'argent. C'est pourquoi notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame CHIKIROU, c'est à vous.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. Ce projet de délibération pose trois problèmes, qui font que nous voterons contre. Premier problème : on nous fait voter après l'événement. Cela suffit, nous en avons beaucoup. Cette fois, vous n'avez pas d'excuse : vous auriez pu anticiper et nous faire voter en juillet dernier.

Deuxième problème, le collègue M. DURAND l'a rappelé : vous avez associé la Ville de Paris à une entreprise de paris en ligne, Winamax. Nous posons notre logo avec un acteur qui incite les jeunes à pratiquer des paris en

ligne. Il y a un problème moral, éthique. M. SAUVAGE ne s'en rend peut-être pas compte, car il n'a pas été éduqué aux dangers des paris en ligne. On y est très facilement entraîné. Combien cela peut être coûteux, ruineux ! Combien de familles sont surendettées, y compris parce que des adolescents ont trop misé ! Il y a un énorme risque. Associer en plus Winamax au sport, c'est vraiment "too much".

Ensuite, énorme problème : figurez-vous que cet événement est privé et payant. Il est organisé par une société commerciale française rattachée à un groupe américain, Thrill One Sports, et le prix d'entrée est de 50 euros. Il est censé accueillir 10.000 spectateurs - notez bien, 10.000 - et les organisateurs nous ont généreusement fait cadeau de 40 billets à tarif social, soit 0,4 % de la jauge annoncée. Dans ces conditions, on ne parle pas de contrepartie populaire sérieuse.

Attendez, je suis allée plus loin. Le co-investisseur, c'est Dana WHITE, celui qui a racheté Thrill One, la maison mère de la Street League Skateboarding. Il y a beaucoup de noms américains dans le sport, je trouve. Il faudra franciser tout cela. Figurez-vous que c'est un soutien public de Donald TRUMP. Un gros "mascu". Il organise dans le monde des tournois où les gens doivent se mettre des gifles jusqu'à tomber dans les pommes. Vous voyez : ce n'est pas du tout l'image que nous voulons donner de la Ville de Paris, ni le genre de pratique. Au passage, il a été condamné pour avoir frappé son épouse. Vous voyez le genre de personnage. Nous ne voulons pas que la Ville de Paris soit associée à ce type de milliardaire. Vous avez déjà vendu le marathon de Paris à M. BOLLORÉ. Ne dépassez pas trop les bornes, d'autant que vous nous mettez devant le fait accompli. Nous allons voter contre. J'espère qu'une majorité votera contre et que nous vous aurons convaincus, avec le camarade écologiste M. DURAND.

Ce que je veux dire, c'est qu'à Paris, il existe des associations qui font du skate populaire et s'adressent aux jeunes, par exemple "Paris Street Culture". Elles n'ont pas touché beaucoup de subventions en 2025. Si nous leur offrions une campagne publicitaire, comme nous le faisons ici, nous pourrions en faire la promotion. Elles font un travail extraordinaire, coûtent beaucoup moins cher, sont implantées et, en plus, font la promotion du skateboard féminin. J'ai une nièce qui adore le skateboard : ce serait formidable. Aujourd'hui, les principales aides municipales identifiables pour la pratique du skateboard sont dérisoires. Voulez-vous mener une vraie politique sportive, voulez-vous encourager le développement d'une pratique sportive populaire qui plaît vraiment aux jeunes, aux femmes ? Mettez l'argent ailleurs que pour faire de l'attractivité et pour plaire à des milliardaires américains masculinistes.

Ne faites pas de publicité, Monsieur SAUVAGE. Opposez-vous à la publicité pour les paris en ligne et les jeux de ce type. Ne l'acceptez pas. Essayez de mettre une jolie patte à la politique sportive de la Ville de Paris en disant clairement : "Je suis capable, moi, adjoint au Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, de m'opposer." Parlez-en avec l'adjoint à la santé, M. ALIBERT : vous vous connaissez, vous êtes tous les deux du 20e. Allez-y, opposez-vous à ce genre de choses et faites-nous une vraie politique sportive digne de ce nom.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maxime SAUVAGE, pour vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Bonjour et merci beaucoup. De quoi parlons-nous avec ce projet de délibération ? D'une épreuve de la Coupe du monde de skateboard organisée à Paris, dont c'est la troisième édition. Jusqu'à maintenant, la Ville subventionnait l'événement, ce qui n'est plus le cas. Le seul soutien de la Ville est de permettre la publicité de l'événement sur ses supports de communication dans l'espace public. Il se trouve que le "namer" de l'événement, qui le finance à 50 %, est Winamax. L'organisateur a proposé une affiche avec le nom de l'événement "by Winamax". La Ville de Paris a dit que c'était incompatible avec nos valeurs et notre rapport au monde des paris sportifs. Nous avons donc contre-argumenté et proposé une affiche où Winamax est écrit en tout petit, en bas, avec l'ensemble des autres soutiens de l'événement. Quand on voit l'affiche, il n'y a aucune promotion des paris sportifs.

Je tiens par ailleurs à le dire : nous avons une difficulté, nous, Ville de Paris, et plus généralement tous les amateurs et amatrices de sport. Les liens entre le monde des paris sportifs et le monde du sport sont malheureusement de plus en plus forts. De plus en plus de "boîtes" de paris sportifs financent des clubs, des événements ou des championnats. Je rappelle que le nom du Championnat de France de basket masculin professionnel est "Betclic Elite". Pour parler du Championnat de France de basket, on est obligé de parler de Betclic. C'est une vraie difficulté, et c'est aussi une hypocrisie majeure. Votre groupe a d'ailleurs déjà déposé des amendements à l'Assemblée nationale pour relever le plafond des taxes affectées. Aujourd'hui, une des principales taxes qui financent le sport français est une taxe sur les paris sportifs en ligne : 180 millions d'euros d'argent public qui vont au sport viennent d'une taxation sur les paris sportifs. Ainsi, quand l'Agence nationale du sport finance des équipements de proximité un peu partout en France, il faut imaginer que 40 à 50 % de ces équipements sont généralement financés par une taxe payée par les joueurs.

C'est pour cela que nous proposons un vœu de l'Exécutif et que nous faisons un plaidoyer pour débrancher le financement du sport par les paris sportifs. Nous allons aussi prendre modèle sur ce qui s'est fait, et très bien fait, en Seine-Saint-Denis : une campagne portée par Stéphane TROUSSEL sur les graves dangers des paris sportifs. Pour la première fois, il va y avoir dans l'espace public de la Ville de Paris une communication qui va dénoncer les dangers et les risques d'addiction, ainsi que les campagnes de communication des parieurs, parfois extrêmement agressives, qu'il faut combattre. Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter ce projet de délibération, qui n'est

en rien une promotion des paris sportifs, ainsi que le vœu, qui va nous permettre d'avoir une communication beaucoup plus forte contre les dangers de ces paris.

Un dernier mot : je vous rejoins sur un point. Il n'est absolument plus possible d'avoir des projets de délibération qui arrivent après l'événement. Depuis mon arrivée, j'écoule petit à petit un stock contre lequel je ne peux malheureusement rien faire. Je prends cependant un engagement extrêmement clair : à partir du premier Conseil de Paris de 2027, il n'y aura plus jamais ce type de projet de délibération, qui est une forme de manque de respect de la part de notre hémicycle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher Maxime SAUVAGE.

Maintenez-vous votre amendement ? Nous avons une demande d'explication de vote de "Paris Liberté !" sur l'amendement. Je vous en prie, Monsieur.

M. Jérôme STERKERS. - Elle sera très courte.

Je suis assez stupéfait de l'échange que nous avons entendu entre la majorité municipale et L.F.I. sur les paris sportifs et leur financement du monde du sport et des activités sportives en général. Je rappellerai simplement qu'en 1985, c'est un gouvernement de gauche, et de gauche unie, qui a introduit en France le loto sportif et les paris sportifs pour financer le sport. Je vous renvoie donc à votre bilan.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons ouvrir le vote public sur l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 161 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous pouvez voter. Nous votons à main levée sur l'amendement, puisque la demande de scrutin public portait sur le projet de délibération, mais nous étions en train de parler de votre amendement. L'avis sur l'amendement est donc défavorable.

L'amendement n° 161 es rejeté.

Je vais maintenant mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 183 déposé par l'Exécutif. Etant donné que c'est un vœu de l'Exécutif, l'Exécutif y est favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 217).

Nous faisons maintenant un scrutin public pour le projet de délibération DJS 144. Préparez-vous pour ce scrutin public sur le projet DJS 144.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a-t-il voté ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Abstentions : 5

NPPV : 0

Pour : 77

Contre : 23

Le projet de délibération DJS 144 est adopté au scrutin public.

2026 DJS 158 - Subvention (5.000 euros) pour l'association "Lagardère" à l'occasion du Trophée Clarins.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 158 et l'amendement n° 163 : subvention de 5.000 euros pour l'association "Lagardère" à l'occasion du Trophée Clarins.

Je redonne la parole à Mme la présidente du NPP.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. Je poursuis ma chasse aux incohérences de ces partenariats public-privé. Ici, nous avons l'association "Lagardère Paris Racing" - encore un milliardaire. Le montage est vraiment inquiétant, car nous parlons cette fois de millions d'euros. Cette association est quasiment totalement imbriquée dans une société commerciale, la S.A.S. Lagardère Paris Racing Ressources. C'est cette société qui encaisse les cotisations de l'association. Elle lui facture 1,775 million d'euros de prestations et détient sur elle une créance de 2 millions d'euros. Ainsi, l'association affiche une dette de 3,4 millions d'euros pour seulement 210.000 euros de fonds propres, tandis que la société commerciale dégage des bénéfices importants.

Le site du Trophée Clarins est édité par cette société commerciale. Même la fiche de présentation de la Ville de Paris reconnaît un risque juridique. Elle dit qu'il y a un mélange régulier des pièces administratives entre les deux structures et des dirigeants communs. Il y a, en quelque sorte, une confusion entre les deux structures. L'une est commerciale, l'autre associative. L'association est ruinée, elle a beaucoup de dettes. La société fait beaucoup de bénéfices. C'est pourtant elle qui facture à l'association. Nous nous demandons pourquoi la Ville de Paris persiste à subventionner cette association sans expliquer clairement qui organise réellement l'événement, de la société commerciale ou de l'association, ni qui supporte les recettes et les dépenses.

Je tiens à le dire : nous soutenons le tennis féminin, nous soutenons les actions annoncées en direction des scolaires et des jeunes. Nous interrogeons en revanche ce montage opaque entre une association très endettée et une société commerciale opaque. C'est le sens de notre amendement. Vous verrez, nous ne demandons pas grand-chose : vous pouvez donc le voter. Nous voulons simplement nous assurer que les 5.000 euros aillent vraiment à l'association. Ils ne doivent surtout pas servir à rembourser des dettes, mais à financer des actions gratuites d'accueil, d'initiation et de pratique sportive, organisées à l'occasion du Trophée Clarins 2026 pour le public scolaire parisien, les collégiens et les jeunes membres de clubs.

Nous demandons de subordonner le versement de la subvention à un engagement écrit, signé par le président et le trésorier de l'association. Nous demandons aussi que, dans les trois mois, l'association transmette des comptes certifiés et un état certifié de l'emploi de la subvention, et que les choses soient claires, une bonne fois pour toutes, entre la société commerciale et l'association. Si nous estimons qu'il y a une anomalie - et il y a vraisemblablement un montage qui devrait attirer votre attention -, nous disons que la Ville n'a rien à y faire. Des clubs qui soutiennent le tennis, qui soutiennent le tennis féminin, je vous assure que nous pouvons en trouver plein d'autres à financer. Cinq mille euros, pour une association locale, une petite association de quartier, c'est beaucoup, beaucoup d'argent.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Maxime SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Il me paraît important de revenir à l'essentiel de ce projet de délibération : c'est une subvention de la Ville à un tournoi de tennis féminin professionnel. Entre 2015 et 2022, nous n'avons plus accueilli de tournoi féminin professionnel de tennis sur le territoire parisien. L'association "Lagardère" a proposé en 2022 de réinstaurer un tournoi au Pré-Catelan, au bois de Boulogne : un tournoi féminin professionnel du circuit W.T.A. C'était une très bonne chose, d'autant que ce n'était absolument pas dans le cadre de la concession du Pré-Catelan, et que c'était très favorable au développement du sport féminin à Paris, et surtout à sa visibilité.

Suite à la mise en place de ce tournoi, nous avons tout un travail de partenariat pour que nos scolaires et des jeunes Parisiens puissent assister, dans les tribunes, à ce magnifique tournoi. La dernière gagnante, en mai dernier, est la "tenniswoman" française Diane PARRY. Un cross se tient au bois de Boulogne avec une centaine d'élèves parisiens, qui ont ensuite la possibilité d'assister au match dans les tribunes du tournoi. L'association accorde aussi à la Ville une billetterie sociale. Nous distribuons ces places, "via" la DDCT et la DSOL, à des personnes qui ne vont pas souvent voir du tennis. C'est une très bonne chose, en particulier dans l'Ouest parisien.

A la fin, que constatons-nous ? Il y a du monde tout le temps dans les tribunes. Cela fait du bien à des joueuses de tournois W.T.A. 125 de voir du monde en tribune. Nous donnons aussi à des jeunes Parisiennes et à des jeunes Parisiens l'habitude de voir du sport féminin. Nous savons en effet qu'une des problématiques majeures du développement du sport féminin, c'est une sous-médiatisation, c'est une sous-visibilisation, c'est une sous-financiarisation. En permettant à 450 jeunes d'assister, tout au long de l'épreuve, à des matchs de tennis féminin de très haut niveau, nous instaurons une belle dynamique.

C'est la raison pour laquelle nous arrivons à cocher beaucoup d'objectifs de notre politique sportive avec une subvention de 5.000 euros. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenez-vous votre amendement, Madame CHIKIROU ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 163 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 158).

2026 DJS 162 - Convention de partenariat avec "A.S.O." à l'occasion de l'étape finale du tour de France 2026 de cyclisme.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 162 : convention de partenariat avec A.S.O. à l'occasion de l'étape finale du Tour de France 2026 de cyclisme.

M. Thierry GUERRIER, pour "Paris Liberté !".

M. Thierry GUERRIER. - Merci, Madame la maire. Mes chers collègues, ce projet de délibération sur le Tour de France est, pour nous, au groupe "Paris Liberté !", l'occasion de traiter deux questions essentielles pour les Parisiens. D'abord, la réconciliation des modes de mobilité : le vélo, les piétons, les voitures. Ensuite, les conditions d'accueil du Tour de France, difficiles à Montmartre, vous le savez.

Le Tour de France doit être une fête pour tous, y compris dans les quartiers populaires. C'est pourquoi, après notre proposition initiale d'une "fanzone" hors des secteurs Montmartre ou Concorde, nous avons noué une discussion avec l'adjoint au sport, Maxime SAUVAGE, et ses équipes, que je voudrais remercier pour leur écoute et pour la façon dont nous travaillons. Il s'agit d'essayer de mettre sur pied ensemble des initiatives, pourquoi pas un ou des villages vélo, au service du sport et de la sécurité. Je voudrais vous rappeler juste un chiffre : entre 2020 et 2024, je le vérifiais encore tout à l'heure, plus de 6.300 accidents de vélo dans Paris, avec 25 tués, des cyclistes ou des piétons. Faire de façon ludique la pédagogie du vélo et de sa réconciliation avec les autres modes de mobilité, cela nous intéresse. Nous en discutons, dans le cadre du partenariat fructueux avec A.S.O., l'organisateur du Tour.

Un mot encore. Je me dois de me faire l'écho des riverains du 18e, à Montmartre, qui subissent des nuisances, des rues fermées, des difficultés. Ils font preuve de patience, ils méritent d'être entendus. Nous traitons aussi de ce sujet, pour essayer d'éviter les nuisances et les contraintes à Montmartre pendant le Tour de France. Nous en discutons avec l'équipe de l'adjoint, et c'est pour cela que le groupe "Paris Liberté !" votera ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Maxime SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Très rapidement, merci beaucoup, Monsieur GUERRIER, pour votre intervention. Je tiens à le dire, vous avez porté un vœu, au début de la mandature, au sujet d'une "fanzone" liée au Tour de France, ou d'un village vélo, que nous sommes en train de dessiner. Je le dis à chaque fois que quelqu'un dans cet hémicycle propose un projet de ce type, qui se veut constructif : moi-même, mon cabinet, que je remercie, et les services sommes toujours à disposition. C'est l'état d'esprit que je cherche à insuffler. J'espère que cela pourra faire le tour de tous les groupes de l'opposition.

Merci pour cette démarche extrêmement constructive.

Ce que nous construisons ensemble aura vocation à nourrir le futur avenant à la convention que nous devons signer aujourd'hui. Cette convention permet de montrer un renforcement du partenariat entre A.S.O. et la Ville autour de l'arrivée du Tour de France. Depuis 1975, le Tour de France arrive aux Champs-Elysées. Depuis 2025, 50 ans après, il y a cette fameuse boucle de Montmartre.

L'objectif est d'en faire une vraie fête du vélo à Paris, avec aussi une dimension éducative et de transmission. Depuis 2025, nous avons mis en place la dictée du Tour de France, une petite boucle pour les jeunes écoliers et la montée de la rue Lepic. Malheureusement, à l'été 2026, tout cela a été percuté par la canicule, et nous avons dû annuler ces événements. L'idée est toutefois de les institutionnaliser. Nous pouvons faire beaucoup plus. La manière reste à définir, mais nous pouvons prendre exemple sur les villages départs, les villages étapes, les "fanzones" et ce que nous pouvons faire par ailleurs avec d'autres grands événements sportifs internationaux. Nous sommes en train de dérouler un fil. Plus que jamais, les prochaines éditions du Tour de France, et notamment leur arrivée à Paris, seront des moments exceptionnels et une vraie fête du vélo.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 162).

2026 DJS 207 - Subventions (20.000 euros) aux deux comités handisport et sport adapté de Paris (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) en lien avec l'appel à projets "Réseau Clubs Para-accueillants".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 207 et l'amendement n° 164 : subventions de 20.000 euros aux deux comités handisport et sport adapté de Paris, dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, en lien avec l'appel à projets Réseau des clubs para-accueillants.

Mme Sophia CHIKIROU...

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire. Je vais intervenir brièvement sur ce projet de délibération pour expliquer notre amendement.

Nous sommes sortis des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques avec une promesse, celle d'avoir un héritage de ces Jeux et de l'entretenir. Or, les Jeux paralympiques ont fait qu'en 2025, par exemple, ces deux comités ont eu droit à 25.000 euros de subvention. Je trouve dommage, aujourd'hui, de faire de l'austérité budgétaire, ou une coupe budgétaire, sur ces deux comités en réduisant leur subvention de 5.000 euros. Je propose donc de la maintenir à 25.000 euros, car je ne crois malheureusement pas que le travail de fond que ces comités exercent et les actions qu'ils mènent puissent ainsi varier d'année en année et voir des subventions chuter. Il faut stabiliser les associations dans leurs actions. Il faut s'engager auprès d'elles, sur au moins trois ans, idéalement cinq, à maintenir un niveau de subvention équivalent. Elles pourront ainsi développer les actions qu'elles imaginent et qu'elles conçoivent, les mettre en œuvre et avoir une action qui réponde réellement aux besoins.

Vous serez d'accord avec moi : les besoins en matière de handisport et de pratiques para-accueillantes sont énormes dans la ville, considérables. Tant de gens sont privés d'accès au sport qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que nous pouvons faire l'économie de 5.000 euros sur ces associations. Il y en a certainement d'autres. "Lagardère", vous lui enlevez 5.000 euros, je vous assure, il s'en remettra, il n'a pas besoin de nous. Ici, 5.000 euros, c'est beaucoup.

Je vous demande donc de voter mon amendement. Ces 5.000 euros de plus montrent au moins que notre engagement est sincère, qu'il est stable pour ces comités. Ils ne m'ont rien demandé. Je connais simplement trop bien la situation de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, les publics éloignés, les seniors, pour dire que c'est suffisamment payé. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas suffisant, il faut même faire plus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maxime SAUVAGE, pour vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la maire, et merci beaucoup, Madame CHIKIROU, pour ce plaidoyer. J'ai bon espoir de vous emporter sur ce projet de délibération. Pourquoi ? Parce qu'il est normal que vous ne puissiez pas avoir, à l'heure où nous nous parlons, toutes les informations. Concernant le mécanisme de subvention des deux comités, il y a d'abord, chaque année, une subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour chacun d'eux. Nous avons voté ces subventions l'été dernier. Il y a ensuite une subvention supplémentaire de 10.000 euros pour chacune de ces deux associations, pour l'animation de notre réseau de clubs para-accueillants. Ce sont ces deux subventions qui figurent dans ce projet de délibération. L'année dernière, pour le comité départemental handisport, cette subvention était exceptionnellement passée à 15.000 euros, en raison de l'organisation d'un événement, la Journée sportive silencieuse, à la halle Carpentier, avec 30 classes. Cette rallonge de 5.000 euros correspondait donc à un projet unique, sur une seule année. Cette année, nous revenons à la subvention habituelle de 10.000 euros.

Par ailleurs, puisque vous demandez un effort supplémentaire pour le parasport, et vous avez tout à fait raison, au prochain Conseil de Paris, nous allons voter l'intégralité des subventions à nos clubs membres du réseau des clubs para-accueillants. Nous subventionnons des clubs pour qu'ils ouvrent des sections para-accueillantes dans tous les arrondissements de Paris, si possible dans le plus de disciplines possible. Les deux comités animent ce réseau : c'est l'objet de la subvention d'aujourd'hui. Au Conseil de Paris de novembre, nous voterons la subvention aux clubs, club par club. Jusqu'à maintenant, la Ville subventionnait ces clubs et ce réseau à hauteur de 33.000 euros. En novembre, nous passerons à 80.000 euros, soit une augmentation de plus de 100 % de

l'accompagnement du réseau des clubs para-accueillants. Avec le Conseil de Paris de novembre, nous nous inscrirons pleinement dans votre plaidoyer.

Je vous invite donc non seulement à retirer votre amendement, mais également à voter ce projet de délibération. Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour ce dernier projet de délibération sur le sport, retirez-vous votre amendement ? Il est maintenu, avec un avis défavorable. Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 164 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 207.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 207).

2026 DJS 208 - Subvention (6.000 euros) à un organisme local de Fédération nationale sportive.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 208 et l'amendement n° 165 : subvention de 6.000 euros à un organisme local de fédération nationale sportive.

Je vous redonne la parole, Madame la présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Nous allons soutenir cette subvention au comité départemental de gymnastique de Paris. Il est intéressant de parler de gymnastique, car c'est un sport majoritairement féminin, à Paris, vous le savez, et pas seulement. Au niveau national, la plupart des subventions dans le sport bénéficient à des sports masculins. Il y a un déséquilibre entre le subventionnement des sports pratiqués par des femmes et celui des sports pratiqués par des hommes. Il est donc intéressant de soutenir la pratique de la gymnastique à Paris, car c'est très apprécié. Il y a une très large majorité de licenciées : 80 % sont des filles ou des femmes, qui fréquentent et pratiquent ce sport.

Dans ce dossier, nous voyons qu'il y a une volonté de créer un groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles et de futures séances de sensibilisation. Là encore, c'est intéressant, car nous sommes en 2026 et la gymnastique est un sport où, il faut bien le savoir, les violences sont très fréquentes. Elles sont dénoncées par des gymnastes de très haut niveau, qui parlent des violences infligées aux enfants. On dit par exemple aux enfants : "Il faut souffrir pour être au top."

Il y a eu ainsi le témoignage de la gymnaste Kaylia NEMOUR, championne olympique en 2024 et en 2025. Elle a raconté les violences physiques et psychologiques qu'elle dit avoir subies pendant des années : entraînement jusqu'à l'épuisement, humiliations, sanctions physiques, l'emprise que certains adultes avaient sur elle dans le cadre de sa pratique. Elle explique aussi que, pendant longtemps, elle a cru que c'était normal, qu'il fallait souffrir pour être au "top". Finalement, elle dit que la violence qu'elle a subie, traumatisante pendant toute son enfance, était pour elle quelque chose qui faisait partie du milieu. Cela ne date pas des années 1980 ou 1990. Nous parlons d'années toutes récentes : Kaylia NEMOUR est jeune. Il est donc urgent non seulement de sensibiliser, mais aussi d'agir contre les violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles ou liées à l'exigence du sport.

Nous soutenons le comité départemental de gymnastique de Paris, mais il faut être exigeant avec lui sur ce sujet. Il faut aussi peut-être que la Ville s'interroge et se dise que cela vaut la peine d'être plus généreuse dans le soutien à la pratique de la gymnastique. En effet, quand on compare le niveau de subvention par licencié dans les clubs de gymnastique et dans d'autres sports comme le "foot" ou le basket, on ne retrouve pas toujours le même niveau de subventionnement.

Ce que la Ville peut aussi exiger, comme elle doit maintenant le faire dans tous les domaines où il y a des encadrants d'enfants, c'est un contrôle effectif de l'honorabilité de tous les encadrants. Les formations doivent être obligatoires. Il faut un référent indépendant, clairement identifié, dans chaque club ou association que nous subventionnons. Il faut un dispositif de signalement accessible aux enfants et aux familles. Il faut une transmission immédiate des alertes, sans "omertà" ni opacité. J'apporte néanmoins mon soutien à ce comité. C'est un soutien vigilant, qui alerte l'adjoint au sport en lui disant : "Il y a aussi, sur ce point, une politique très volontariste à mener si vous voulez réduire les violences faites aux femmes et aux enfants".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maxime SAUVAGE, pour vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Comme j'ai observé votre positionnement sur le dernier projet de délibération, j'ai compris que je n'arriverais jamais à vous convaincre. Je vais donc plutôt m'adresser aux jeunes gymnastes qui veulent vivre de leur passion à Paris. Une chose est claire : il n'est pas simple de faire de la gymnastique à Paris. Il n'y a pas toujours les créneaux nécessaires, ni des gymnases qui ont la hauteur nécessaire. Je l'ai déjà dit à la présidente de la Fédération française de "gym", au président du comité départemental et à de nombreux présidents et présidentes de clubs parisiens : lors de la prochaine attribution des créneaux, au printemps, je serai extrêmement vigilant sur l'attribution, pour nos clubs parisiens, de gymnases adaptés à tous les types de pratique de la gymnastique.

Ce projet de délibération attribue une subvention de 6.000 euros au comité départemental, qui organise d'ailleurs un événement ce week-end à l'Adidas Arena. Je vous invite toutes et tous à y participer, en particulier samedi. Au-delà de ce projet de délibération, je rappelle qu'en 2026, nous accompagnons 10 clubs de gymnastique, pour un total de 153.000 euros de subventions, en augmentation par rapport aux exercices précédents. Ces subventions ont fait l'objet de projets de délibération au Conseil de Paris de juillet, mais aussi à ce Conseil de Paris, même si personne ne s'est inscrit sur le projet de délibération en question. Cela montre que nous accompagnons la gymnastique, toutes les gymnastiques, rythmiques ou non, avec des clubs qui font un travail extraordinaire, notamment à Paris Centre, dans le 13e et dans le 15e. J'en oublie, je suis désolé, mais ce sont les premiers qui me viennent en tête.

Il y a aussi tout un travail de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, maintenant, chaque fois que nous renouvelons des conventions ou que nous signons de nouvelles conventions, c'est une partie intégrante de ces conventions. Quand ces conventions ne sont pas respectées, nous savons frapper. Je rappellerai encore un exemple : nous sommes aujourd'hui dans une situation compliquée avec le district de football de Paris. Faute d'actions mises en œuvre en matière de prévention des violences sexuelles, nous avons fait le choix de suspendre sa subvention en 2026. Nous savons donc prendre des décisions fermes, dures, avec le monde du football. Il n'y a aucune raison que nous soyons plus laxistes avec le monde de la gymnastique.

Je vous invite donc à retirer votre amendement, à défaut avis défavorable, et à voter le projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre amendement ? Très bien. Nous le mettons donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 165 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 208).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Julie BOILLOT, présidente de la 8e Commission.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la maire.

Madame la maire, chers collègues, la 8e Commission s'est réunie le jeudi 1er juin. Suite au changement de périmètre de la Commission, l'élection du bureau a été appelée. Avec mes collègues vice-présidents, Carine EKON et Sylvain MASCHINO, nous avons été renouvelés. Nous avons aussi présenté, à cette occasion, notre volonté d'une nouvelle pratique dans la Commission : un temps thématique en ouverture de chaque séance. Encore faudra-t-il que l'Exécutif joue le jeu. Au nom du bureau, j'ai souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission, en particulier à nos collègues pointus sur les sujets de santé, cette nouvelle délégation ayant été rattachée à la 8e Commission.

Nous avons débuté l'ordre du jour, assez chargé, par les projets de délibération relevant d'Alice TIMSIT. La communication sur l'accélération de l'adaptation et la mise en sécurité climatique a occupé l'essentiel des échanges.

Après une présentation assez approfondie par l'adjointe au Maire, de nombreux collègues ont posé des questions sur le financement, le périmètre des nouveaux dispositifs, et ont présenté les vœux rattachés.

A l'occasion de la présentation des projets de délibération, Antoine ALIBERT, adjoint chargé de la santé, a exposé ses ambitions : lutter contre le cancer par des campagnes de prévention d'ampleur, lutter contre la consommation de produits psychoactifs par la prévention des conduites à risque. Il a aussi présenté les résultats concrets de la politique de lutte anti-bruit sur la santé des Parisiennes et des Parisiens. Sur le temps de la délégation d'Antoine GUILLOU, c'est le projet DVD 104, sur le port de l'Arsenal et le projet de création d'un point de baignade, qui a animé les échanges, assez pointus, je dois dire.

Enfin, Aminata NIAKATÉ a mis l'accent sur les projets de délibération de soutien à la végétalisation participative, et Pierre LOMBARD sur la présentation du bilan du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, document stratégique obligatoire qui définit le plan d'action pour réduire la production de déchets sur le territoire. Des échanges techniques s'en sont suivis.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2026 DSP 22 - Subventions (181.320 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques liées aux consommations de produits psychoactifs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DSP 22 : subventions de 181.320 euros et conventions avec dix associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risque liées aux consommations de produits psychoactifs.

Je donne la parole à M. PRUDHOMME, pour le NPP.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération pour ces dix associations. Nous en profitons toutefois pour insister sur la situation des addictions à Paris, qui n'est pas simplement une urgence sanitaire : c'est une crise structurelle profonde, qui fracture nos quartiers. Du Nord-Est parisien au centre de notre capitale, des milliers de personnes souffrent d'addictions sévères, livrées à elles-mêmes dans l'espace public, tandis que les riverains assistent, impuissants, à la détresse humaine et à la dégradation de leur cadre de vie. Face à ce drame, quelle est la réponse de notre Municipalité ? Elle est quasi exclusivement partenariale. La Ville de Paris subventionne. Elle vote des budgets, passe des conventions et délègue à des associations le soin de gérer l'ingérable sur le terrain.

Que les choses soient claires : nous saluons l'engagement des travailleuses et des travailleurs associatifs. Sans eux, le système aurait déjà totalement sombré. Pour autant, l'aide associative ne peut pas et ne doit pas servir d'alibi au désengagement de la puissance publique. L'action médico-sociale ne peut pas être gérée comme un marché de prestations de services. Le modèle actuel a atteint ses limites. Les associations sont asphyxiées, structurellement sous-financées et soumises à une précarité administrative permanente, qui épuise leurs équipes. Surtout, cette politique du coup par coup crée un réseau illisible, morcelé et dramatiquement insuffisant face à l'ampleur des besoins.

Nous demandons un changement radical de paradigme. La santé et la prise en charge des addictions sont des droits fondamentaux. A ce titre, ils relèvent du service public. Il est temps que la Ville de Paris, avec l'Etat, reprenne la main et devienne le pilote direct d'une véritable politique publique des addictions. Nous demandons une planification et le déploiement d'un réseau de structures réparties de manière équilibrée sur tout le territoire parisien. Nous avons besoin de structures dotées de capacités d'accueil suffisantes, ouvertes 24 heures sur 24, offrant un hébergement pérenne, un suivi médical, psychiatrique et social complet.

Face aux addictions, la politique des rustines a échoué. Ne nous réfugions plus derrière le secteur associatif pour masquer le manque d'ambition politique. Passons de la logique de la subvention à la logique de l'institution. Donnons à Paris le grand réseau public de soins et d'accompagnement dont elle a cruellement besoin.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Sylvain MASCHINO, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte une approche de la santé publique à laquelle nous tenons : prévenir lorsque c'est possible, aller vers les personnes et réduire les risques lorsque les usages sont déjà là. Avec plus de 180.000 euros consacrés à dix associations, ce projet de délibération permet d'agir auprès de publics très différents. Il finance des actions auprès des jeunes dans les milieux festifs, l'accompagnement des professionnels, mais aussi des dispositifs d'"aller vers" et d'analyse de produits, pour toucher des personnes parfois éloignées des

systèmes de santé. Plusieurs de ces projets s'adressent à des jeunes, parfois en situation de vulnérabilité. Ils travaillent notamment sur les compétences psychosociales : savoir faire des choix, identifier les ressources existantes, demander de l'aide quand une situation commence à leur échapper. C'est aussi cela, la prévention.

Je veux maintenant m'arrêter plus particulièrement sur le "chemsex", car la situation à Paris est aujourd'hui particulièrement préoccupante. Selon le parquet de Paris, au 28 septembre, 59 décès par overdose avaient déjà été recensés, contre 30 sur l'ensemble de l'année 2025. Le "chemsex" serait lié à environ un tiers de ces décès. Derrière ces chiffres dramatiques, il y a des parcours de dépendance, de l'isolement et des proches démunis.

Ce qui rend aussi le "chemsex" si difficile à prendre en charge, c'est le silence qui l'entoure. Ce silence n'est pas seulement une affaire individuelle. Le "chemsex" concerne particulièrement des hommes gays et bisexuels. Il faut donc aussi nommer ce qui peut peser sur la parole : le jugement qui entoure encore les usages de drogue, les tabous autour de la sexualité, mais aussi l'homophobie et, plus largement, les LGBTIphobies. Nommer ces réalités, ce n'est pas sortir du sujet de politique de santé publique, c'est au contraire une condition pour agir plus tôt. Libérer la parole, c'est permettre à celles et ceux qui en ont besoin de trouver de l'aide avant que la dépendance, l'isolement ou la détresse ne prennent trop de place.

Face à cette réalité, nous avons la responsabilité de ne pas détourner le regard et d'agir pour que personne ne reste seul face à cette situation. Le soutien accordé à "Checkpoint" répond précisément à cet enjeu. Il permet de renforcer les compétences des professionnels sur le "chemsex" et de mieux articuler santé sexuelle et addictologie. La Ville de Paris agit déjà, mais, face à l'ampleur et à l'accélération du phénomène, elle ne peut plus agir seule. Nous avons besoin d'une réponse beaucoup plus forte, et de l'ensemble des pouvoirs publics.

Je vais aussi saluer l'ensemble des associations et des professionnels mobilisés au quotidien auprès de celles et ceux qui ont besoin d'aide, ainsi que de leurs proches. Je remercie enfin M. ALIBERT pour le travail porté à travers ce projet de délibération. Le groupe Ecologiste et Social votera donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Bonjour à toutes et tous. Merci, Sylvain MASCHINO, de mettre en lumière ce qu'a annoncé la procureure la semaine dernière. Je m'en étais fait l'écho moi-même dans la presse spécialisée. Cela n'avait pas eu les résultats escomptés. Tant mieux que la procureure ait pu mettre en lumière le sujet dramatique d'une crise de santé publique liée au "chemsex". Vous avez rappelé les chiffres catastrophiques qui ont été publiés. Il faut que nous nous le disions : ces chiffres sont sous-évalués. Le "chemsex" fait plus de morts, car notre système médical, notre système public ne sait pas compter les morts par overdose comme il le devrait. Hier, dans les politiques sociales, c'était le cas des morts à la rue. Aujourd'hui, c'est le cas des morts par overdose. On ne combat que ce que l'on sait nommer et ce que l'on sait compter. Merci de l'avoir dit.

J'aurai l'occasion de réunir, le 14 octobre prochain, tous les acteurs du plan Chemsex de la Ville de Paris pour définir l'acte 2. Avec le Maire de Paris, nous prendrons par ailleurs des initiatives pour convaincre les autorités en matière pénale de faire comprendre que les personnes qui ont ces pratiques risquent plus à ne pas appeler les secours qu'à les appeler. Nous suivrons cela avec tous les acteurs concernés. En effet, en matière d'addiction, nous avons besoin de construire ces politiques publiques avec les premiers et les premières concernés. C'est le cas dans le "chemsex", c'était le cas hier dans la lutte contre le V.I.H., et c'est le cas en matière de santé publique.

Pour réagir à ce que vous disiez, cher Christophe PRUDHOMME, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a que les arrondissements du Nord-Est qui sont concernés par les questions d'overdose et d'addiction. C'est faux, c'est stigmatisant. Par ailleurs, les chiffres de la procureure elle-même et son propos démontrent que toutes les classes sociales et tous les arrondissements de Paris sont concernés. En revanche, il est vrai que l'essentiel des structures financées par l'Etat et la Ville de Paris se concentrent dans les arrondissements du Nord-Est. C'est là la vraie inégalité : ce sont nos arrondissements, que l'on considère et que l'on évoque souvent comme populaires, qui portent l'essentiel des solidarités en matière de lutte contre les addictions et de réduction des risques.

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération. Je ne serai guère plus long sur ce que vous évoquiez. La Ville n'a pas à rougir de son action en matière de réduction des risques. Ma certitude, que je défendrai toujours, c'est que, oui, nous pourrons faire plus si l'Etat nous donne plus de moyens. Pour autant, même si la Ville fait plus, avec plus de moyens et même plus de compétences données par l'Etat, en matière de santé et de santé publique, c'est un travail de tous les instants et de coordination de chaque échelon pour atteindre nos objectifs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 22).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un soutien exceptionnel de la Ville de Paris à l'association Solidarité Sida à la suite de l'annulation du festival Solidays.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous indique que le vœu n° 80 a été retiré de l'ordre du jour.

2026 DSP 25 - Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSP 25 : subventions de 406.000 euros et conventions à sept associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risque.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le NPP.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la maire. Nous partageons pleinement l'objectif de ce projet de délibération, qui est d'accompagner les publics vulnérables confrontés à des conduites à risque et de soutenir leur insertion sociale, sanitaire et professionnelle. Ces publics ont besoin d'un accompagnement durable, assuré par des équipes qualifiées et présentes sur le terrain. Les associations jouent à cet égard un rôle absolument irremplaçable. Elles interviennent là où les ruptures de parcours, les addictions, la précarité, les troubles psychiques ou l'isolement éloignent les personnes des dispositifs de droit commun. Nous voterons donc en faveur des subventions destinées aux structures dont l'utilité, l'ancrage local et la complémentarité avec les services publics sont clairement établis.

Nous demandons toutefois que la subvention proposée à l'association "SOS Solidarités", membre du groupe SOS, soit retirée de ce projet de délibération ou fasse l'objet d'un vote séparé. Cette position ne remet pas en cause les professionnels de terrain ni les personnes qu'ils accompagnent. Elle repose sur une exigence simple : l'argent public doit être attribué de manière transparente, proportionnée et pluraliste.

Le groupe SOS constitue aujourd'hui un ensemble associatif de très grande taille, présent dans de nombreux secteurs et bénéficiant d'importants financements publics. Cette dimension impose un degré particulièrement élevé de transparence sur l'utilisation des fonds, les coûts de structure, les fonctions mutualisées, les frais de siège et les résultats précis des actions financées. Il ne serait pas cohérent de demander aux petites associations de proximité de justifier chaque euro, tout en accordant automatiquement de nouvelles subventions aux grands groupes associatifs. La taille d'un organisme ne peut constituer ni une garantie suffisante d'efficacité ni un droit permanent au financement public. Les associations locales disposent souvent d'une connaissance très fine des territoires et entretiennent une relation de confiance avec les personnes les plus éloignées des institutions. Pourtant, elles restent fragiles et consacrent une part considérable de leur temps à rechercher des financements. Notre politique de subvention doit préserver cette diversité, éviter une concentration qui appauvrirait progressivement le tissu associatif.

Nous proposons donc d'approuver les financements destinés à l'accompagnement et à l'insertion des publics vulnérables, tout en excluant à ce stade la subvention accordée à "SOS Solidarités". Les crédits concernés pourraient être réorientés vers des structures de proximité répondant aux mêmes besoins, dans le cadre d'une procédure transparente et sur la base de critères identiques pour tous. Si l'Exécutif souhaite maintenir cette attribution, nous demandons au minimum un projet de délibération distinct, accompagné d'un bilan détaillé de l'action antérieure, d'un budget analytique, d'indicateurs d'impact et d'engagements précis sur l'affectation des fonds. Soutenir les publics vulnérables est une obligation collective, mais cette urgence ne doit pas nous conduire à renoncer à notre devoir de contrôle. La solidarité exige des moyens, la confiance exige de la transparence. Nous voterons les subventions utiles aux actions d'accompagnement et d'insertion, mais nous demandons le retrait ou la disjonction de la subvention destinée à "SOS Solidarités".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Camille NAGET, maintenant, pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, la lutte contre les addictions et l'accompagnement des personnes sont encore trop souvent regardés uniquement sous le prisme des nuisances et de la répression. Bien sûr, à Paris, la Ville porte et co-porte, dans un réseau partenarial solide, des politiques de soins et de prévention, comme c'était le cas avec le projet de délibération précédent, ou encore d'accompagnement et d'insertion, comme c'est le cas avec celui dont nous discutons.

A nouveau, nous saluons le travail des associations, des travailleurs et des travailleuses qui accompagnent les Parisiennes et les Parisiens en situation de vulnérabilité liée à une addiction, dans leur diversité. Il n'existe pas un seul profil d'usager de drogue ou de personne en situation d'addiction qu'il faudrait absolument réprimer, voire mettre au ban de la société, si l'on écoute les discours de certains élus de droite, qui n'ont eu de cesse, ces dernières années, de nous expliquer que seule la répression était légitime et que nos dispositifs d'accompagnement étaient même des incitations à la consommation. Même quand nous pensons qu'ils ne veulent pas s'inscrire sur les projets de délibération, ils ne peuvent pas s'empêcher de faire des commentaires qui viennent illustrer exactement les propos que je viens de tenir. Je redis donc tout mon soutien aux travailleurs et aux travailleuses de "Gaïa", d'"Oppelia", d'"Aurore", qui ont parfois pu être accusés des pires mots dans cet hémicycle et en dehors !

Pourtant, la situation mérite bien mieux que ces polémiques, tant elle se dégrade d'année en année. L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives fait, dans son rapport de 2025, un état des lieux préoccupant de la consommation de substances psychoactives et des conséquences socio-sanitaires qui en découlent. Ce rapport pointe la hausse significative des consommations de cocaïne et des jeux d'argent, ainsi que les défis qui persistent en matière de cannabis, d'alcool et de tabac, malgré l'arsenal le plus répressif d'Europe. Il pointe d'ailleurs l'inefficacité des politiques du "tout répressif", qui ne permettent en rien la résolution des difficultés, pourtant bien réelles, à la fois pour les usagers de drogue, c'est vrai, mais aussi pour les riverains.

En tant qu'élue et habitante du 19e arrondissement, je suis en colère contre cette situation, qui perdure depuis beaucoup trop longtemps. A Rosa Parks, à Stalingrad, nous avons besoin de réponses plus ambitieuses, plus globales. Oui, le plan Crack existe. Oui, il doit être poursuivi. Pour autant, nous devons continuer d'interpeller l'Etat et les gouvernements pour une réelle politique nationale ambitieuse de prise en charge et d'accompagnement des usagers de drogue, en particulier sur le "crack".

Nous nous souvenons du rapport de force qu'il a fallu installer pour obliger les Ministres à proroger l'expérimentation des H.S.A. à Paris et à Strasbourg. Toutes les études le démontrent, toutes les inspections en ont fait la démonstration, toutes les associations le disent : oui, cela fonctionne. Nous avons besoin de la pérennisation de ce dispositif et de son inscription dans le droit commun.

Quand nous demandons des réponses relevant de la dignité humaine, les gouvernements successifs nous répondent par la répression systématique, et pas uniquement à Paris. Je lis aussi nos collègues de Marseille, qui tirent les mêmes constats du "tout répressif" porté par les Ministres de l'Intérieur successifs, M. DARMANIN, M. RETAILLEAU et M. NUÑEZ. Ce dernier ne peut pas ignorer la situation, en tant qu'ancien Préfet de Paris. Nos collègues de Marseille interpellent l'Etat pour demander la même chose que nous : un accompagnement global, total, en réponse aux besoins des territoires, c'est-à-dire en réponse aux besoins des usagers et en réponse aux besoins des riverains. Nous continuerons de porter cette ambition, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, avec force et constance.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. ALIBERT, pour vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, merci aux deux oratrices précédentes d'illustrer qu'en matière de lutte contre les addictions, et particulièrement de réduction des risques, nous n'avons pas d'opposition de ce côté de l'hémicycle. C'est à souligner. Je ne vais pas entrer dans le détail. Vous avez lu, et très bien lu, les projets de délibération, les associations et les projets qui vont être soutenus. Camille NAGET a rappelé un point essentiel : la Ville de Marseille demande aujourd'hui qu'on applique chez elle ce que nous savons faire à Paris avec un Plan "crack" institutionnel et pluri-partenarial, pour résoudre la question ou la prendre à bras-le-corps.

Pour répondre simplement à ma collègue Mme de LA ROCHEFOUCAULD sur "SOS Solidarités", du groupe SOS : je n'entrerai pas dans le débat sur la structure du groupe SOS en tant que telle. Les questions que vous posez peuvent être légitimes. Toutefois, le financement soumis à votre vote concerne des maraudes d'intervention sociale, menées depuis leur C.A.A.R.U.D. du Nord-Est parisien, dans le 18e et le 19e arrondissement. C'est là même où votre collègue M. PRUDHOMME disait, juste avant, qu'il faut intervenir particulièrement. Je vous renvoie à vos propres besoins d'accorder vos violons en la matière. En l'occurrence, je soutiens ce projet. Si vous voulez que nous allions faire une maraude ensemble avec l'équipe de "SOS Solidarités" dans ces quartiers, je vous y inviterai avec plaisir, pour que vous constatiez l'utilité réelle de cet argent public en faveur des publics accompagnés. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Antoine ALIBERT.

Il y a des demandes de vote disjoint de part et d'autre de l'hémicycle. Je vais mettre aux voix l'article 8, puisque, pour les articles 8 et 9, il a été demandé par le groupe "Paris Liberté !" des votes disjoints.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté.

Il y a par ailleurs une demande de vote disjoint, pour les articles 10 et 11, par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 25 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 25).

2026 DSP 44 - Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association "Maisons des femmes" pour la création d'un centre de soins spécialisé pour les jeunes victimes de violences sexuelles (RISE).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSP 44 et le vœu n° 72 : subvention de 37.500 euros et convention avec l'association "Maisons des femmes" pour la création d'un centre de soins spécialisé pour les jeunes victimes de violences sexuelles.

Mme Hélène BIDARD, pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup. Je veux commencer par saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par la "Maison des femmes" de Saint-Denis, par Ghada HATEM et par toutes celles qui travaillent avec elle. Ce dispositif a démontré son utilité pour accompagner les femmes victimes de violences. C'est donc un dispositif, Restart, qui vient s'installer, se créer et porter son action à Paris. C'est une très bonne chose. Cela fait des années que nous y travaillons, et nous avions besoin d'un acteur supplémentaire sur le territoire parisien pour accompagner les victimes de violences, tant les besoins restent importants.

Puisque nous accueillons aujourd'hui un nouvel acteur, une nouvelle actrice, je souhaite formuler une première demande : la "Maison des femmes" Restart doit pleinement intégrer l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. C'est indispensable pour partager les constats, les données, les pratiques, leur expertise, mais surtout pour mieux coordonner l'ensemble des réponses proposées aux victimes sur notre territoire. Cette coordination est d'autant plus importante avec le projet RISE, qui répond à un besoin très particulier, celui de la prise en charge des enfants, des adolescentes et des jeunes adultes victimes de violences sexuelles.

Je veux néanmoins souligner l'évolution de ce projet. A l'origine, Restart était pensé pour accompagner les femmes victimes de violences. Dans un lieu contraint, avec des moyens contraints, le projet a progressivement évolué pour répondre également à la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles. Ce nouveau

besoin est réel et important, mais il ne faudrait pas qu'il se traduise par une diminution de la prise en charge proposée aux femmes victimes de violences. La prise en charge des enfants ne peut pas se faire à la place de celle des femmes, elle doit venir en plus. Cela signifie très concrètement que nous devons donner à ce projet les moyens supplémentaires nécessaires pour répondre à ces deux besoins sans les mettre en concurrence, sans mettre en concurrence les victimes entre elles. Or, pour l'instant, j'en ai bien peur, dans un lieu contraint, avec un budget contraint, cela n'est pas le cas.

Cette question des moyens est d'autant plus importante que le projet devait initialement se construire avec l'Institut de victimologie, qui n'y est plus associé aujourd'hui. C'est une vraie difficulté, car nous parlons d'un acteur historique et spécialisé du psychotrauma. L'Institut de victimologie a développé, depuis des décennies, une expertise dans la prise en charge des victimes de traumatisme, des femmes victimes de violences et des enfants victimes de violences sexuelles. Il a également travaillé avec la Ville de Paris pour développer des consultations en psychotrauma dédiées, notamment aux femmes victimes de violences et aux enfants et adolescents victimes de violences, anciennement situées dans le centre de santé Richerand.

En même temps que nous finançons et que nous allons voter ce projet de délibération, cet acteur majeur est aujourd'hui fragilisé par la perte de financements publics. Si nous laissons disparaître cette expertise et cette capacité de prise en charge, nous affaiblissons encore notre réponse collective aux violences. A ce jour, en 2026, la Ville ne finance plus l'Institut de victimologie. Il faut donc être cohérent. Si nous décidons d'élargir la prise en charge aux enfants victimes de violences sexuelles, nous devons renforcer les moyens consacrés au psychotrauma, et nous devons aussi préserver les acteurs spécialisés qui existent déjà.

Protéger les enfants, recueillir la parole, signaler les faits, tout cela est indispensable, mais notre responsabilité ne s'arrête pas là : il faut aussi permettre aux victimes de se reconstruire. Le psychotrauma, d'ailleurs, ne touche pas uniquement la santé mentale, il a des conséquences somatiques. Il peut entraîner des douleurs chroniques, des troubles alimentaires, des addictions, s'il n'est pas pris en charge. Soigner les victimes de violences sexuelles, c'est donc prendre en charge toute leur santé.

Je veux donc saluer le travail déjà engagé par la "Maison des femmes" de Saint-Denis. Je suis très heureuse qu'elles viennent s'installer à Paris pour accompagner les femmes. Nous ajoutons une réponse à un besoin qui n'était pas suffisamment couvert. Je salue ce financement, mais, au regard de l'élargissement de ses missions, il faudra être au rendez-vous des moyens nécessaires, sans s'arrêter là. Une politique féministe de lutte contre les violences aux femmes et aux enfants ne peut pas seulement demander aux victimes de parler. Nous devons être capables de répondre : "On vous croit, on vous protège, on vous accompagne dans la durée." Une loi intégrale, un vote intégral, un budget intégral - cela vaut aussi pour les collectivités - et un soutien intégral, y compris à l'Institut de victimologie, comme à toutes les associations féministes et "enfantistes".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole maintenant à Rachel-Flore PARDO, pour le groupe Paris apaisé.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, la semaine dernière, j'étais à la "Maison des femmes" de Saint-Denis, avec ses équipes extraordinaires, qui consacrent leur vie à l'accompagnement des victimes de violences sexuelles. La "Maison des femmes", il faut bien se rendre compte : on y entre pour une consultation, on y trouve un médecin, un psychologue, un juriste, tout au même endroit. Pour une victime de violences, cela change tout. C'est la différence entre un parcours de soins et un parcours du combattant.

Ce modèle, créé par Ghada HATEM, a fait ses preuves. L'Etat l'accompagne depuis plusieurs années déjà dans son développement à travers tout le territoire national. Je me réjouis aujourd'hui que nous créions à Paris un dispositif similaire dédié aux enfants. En effet, les révélations sur le périscolaire parisien nous placent collectivement devant nos responsabilités. Elles nous obligent à prévenir, détecter, signaler, sanctionner et accompagner. "Accompagner", ce mot que l'on oublie peut-être trop souvent.

Protéger un enfant, ce n'est pourtant pas seulement le mettre à l'abri de son agresseur dans l'urgence, c'est aussi le soigner, l'aider à guérir. La reconstruction d'un enfant ne s'arrête pas au signalement : elle commence là, elle prend du temps, des mois, parfois même des années. Or, aucune structure parisienne n'offrait jusqu'ici, en un lieu unique, l'ensemble des soins dont un enfant ou un adolescent victime de violences a besoin. Combien de familles, une fois les faits dénoncés, se sont retrouvées seules à chercher un psychologue, trouver une place, un rendez-vous quelque part ? Combien d'adolescents, combien de jeunes adultes, qui prennent conscience des années plus tard des violences qu'ils ont subies, n'ont pas su vers qui se tourner ? A présent, j'espère qu'ils auront la maison RISE dans le 10e arrondissement de Paris.

Dès le premier Conseil de Paris, je rappelle qu'avec le groupe Paris apaisé, nous avons demandé, dans l'urgence, de meilleurs dispositifs municipaux d'accompagnement pour les enfants victimes. Ce projet de délibération va dans le bon sens. C'est pour cela que nous le voterons, mais aussi parce que, face à de tels faits, il ne peut y

avoir ni détour du regard, ni recherche d'excuses, ni refuge derrière des clivages politiques. Il n'y a qu'une seule exigence, qu'une seule boussole, celle de l'action pour les victimes, les enfants et leurs familles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Paul SIMONDON, pour le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Mes chers collègues, je voulais attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action renforcé de la Ville de Paris contre les violences faites aux enfants, présenté au Conseil de Paris en avril dernier. La protection des enfants, le repérage des violences sexuelles et l'accompagnement des victimes constituent une priorité de l'action municipale. La Ville propose d'accorder une subvention à l'association "Maisons des femmes" afin de participer au démarrage du projet RISE, un centre spécialisé dans la prise en charge du psychotraumatisme des enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 25 ans victimes de violences sexuelles.

Le projet répond à une difficulté largement identifiée par les familles et les professionnels : l'absence, à Paris, d'un lieu proposant une prise en charge globale, spécialisée, des conséquences psychologiques, somatiques, sociales et juridiques des violences sexuelles subies durant l'enfance ou l'adolescence. Ce centre va proposer un parcours structuré, qui associe les soins psychiques, les soins médicaux, l'accompagnement social, l'accompagnement juridique et les approches psychocorporelles. La structure prévoit d'avoir une file active d'environ 600 patients par an et interviendra en complémentarité des dispositifs de pédopsychiatrie ou des structures d'aide aux victimes. La Ville soutient ainsi ce projet innovant, qui répond à un besoin aujourd'hui insuffisamment couvert. Le 10e arrondissement est très fier d'accueillir ce projet, qui sera utile pour toutes les familles du 10e et bien au-delà.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SIMONDON.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU, pour le NPP.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

Je rejoins tous les propos qui ont été tenus sur l'intérêt et le caractère bienvenu de ce centre RISE. En effet, il y avait un manque, et c'est ce manque qui devrait en partie être comblé dans quelques années, quand ce centre aura atteint une vitesse de croisière, car nous n'y sommes pas encore. Nous votons là une subvention pour la fin de l'année, afin d'amorcer le projet. Si j'ai bien compris, les lieux seraient livrés plus tôt et commenceraient à être ouverts à la fin de l'année prochaine. C'est toujours triste : pour les victimes, nous l'avons encore vu ce matin, ce sont des années qui passent sans réponse. Cette fois, il va y en avoir une. En l'occurrence, la commission CIIVISE avait recommandé dès 2020 ce type de lieu pour accueillir des personnes victimes. Ici, nous allons accueillir des enfants à partir de trois ans et des jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

Une question doit être posée dès à présent à l'Exécutif. Nous sommes d'accord : c'est un projet de long terme. L'accompagnement peut prendre plusieurs années, car, malheureusement, le trauma ne s'arrête pas avec le dépôt de plainte, ni même avec le jugement. Souvent, la lenteur de la justice aggrave la situation. Nous allons accueillir des gens en 2027, peut-être pour deux, trois, quatre ou cinq ans. Le projet va donc durer. Si j'ai bien compris, la Ville de Paris n'est pas engagée pour le moment : cette convention ne l'engage pas avec la "Maison des femmes" sur le projet RISE. J'aimerais que nous partions sur une convention pluriannuelle, et que nous soyons en mesure de la proposer au prochain Conseil, ou très rapidement.

Le projet s'inscrit dans le long terme, son financement doit donc s'inscrire dans le long terme. Il n'y a pas, par exemple, de contribution matérielle de la Ville de Paris. Or, nous savons que, pour pérenniser un projet, pour aider une association à fonctionner, il vaut mieux l'accompagner à la fois sur le foncier, le loyer, les dépenses énergétiques, enfin sur toutes sortes de dépenses de fonctionnement. Il faut donc une convention pluriannuelle qui assure le fonctionnement, et éventuellement l'investissement, même s'il y a indéniablement plusieurs partenaires. La Ville de Paris peut jouer un rôle considérable dans la pérennité du projet et dans sa montée en puissance. Je vous pose donc une question très claire, et j'espère que vous m'apporterez une réponse très claire : êtes-vous déjà en train de travailler sur une convention pluriannuelle avec la "Maison des femmes" pour le projet RISE ?

Je voulais par ailleurs donner notre position sur le vœu GES. Ce vœu, qui sera présenté tout à l'heure, propose que la Ville demande des moyens dans le budget national pour financer la loi intégrale. Nous le voterons. Vous savez que c'est le grand manque de la loi intégrale : elle n'a pas de budget. Les 3 milliards d'euros demandés par les associations, hors dépenses de justice et de police, ne sont pas du tout assurés ni financés. Ce sera la bataille budgétaire que nous allons mener dans les jours qui viennent. C'est bien que la Ville de Paris se positionne très clairement et, comme il y a peut-être quelques parlementaires parmi les Conseillers de Paris, que nous nous mobilisions pour porter ces attentes. Nous voterons donc le vœu GES.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Mme CHAOUCHE n'est pas présente. La parole est donc à Mme Maud GATEL. Madame la présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Mes chers collègues, il y a des chiffres que l'on ne devrait jamais pouvoir prononcer sans ressentir un vertige : 160.000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France. Un enfant toutes les trois minutes. Ce chiffre terrible ne dit rien des visages, rien de la peur, rien du silence, rien de ces enfants qui ne savent pas toujours nommer ce qu'ils subissent, qui craignent de ne pas être crus ou qui ont appris à se taire.

Depuis plusieurs années, les révélations se succèdent dans les familles, dans les institutions, dans le sport, dans les établissements scolaires et, douloureusement, dans nos accueils périscolaires parisiens. Nous parlons d'une libération de la parole, et c'est un progrès immense. Ce ne sont pourtant pas les violences qui viennent d'apparaître. C'est notre aveuglement collectif qui commence enfin à reculer, beaucoup trop lentement. En effet, derrière les affaires qui éclatent au grand jour, combien d'enfants continuent à souffrir en silence ? Combien d'adultes portent encore, des décennies plus tard, les blessures d'une enfance qui ne les a pas protégés ? Les violences sexuelles ne s'arrêtent pas lorsque les faits cessent. Elles peuvent s'inscrire durablement dans la vie d'un enfant, dans son rapport à son corps, dans sa confiance envers les autres, dans sa capacité à se sentir en sécurité. L'enfant grandit, il devient adolescent, puis adulte, mais le traumatisme, lui, demeure. Angoisse, dépression, stress post-traumatique, troubles du sommeil, douleurs chroniques, difficultés relationnelles : ces conséquences peuvent bouleverser des existences entières. On peut avoir quitté depuis longtemps les lieux de la violence et continuer à en être prisonnier.

C'est pourquoi notre responsabilité ne s'arrête pas lorsque la parole est recueillie, lorsque le signalement est effectué, lorsque l'enfant est mis à l'abri. Protéger est indispensable, mais protéger ne suffit pas. Il faut aussi soigner, accompagner et aider à reconstruire. Or, aujourd'hui, le parcours des enfants victimes et de leur famille ressemble trop souvent à un parcours d'obstacles : trouver un pédopsychiatre, trouver un professionnel formé au psychotraumatisme, obtenir un rendez-vous, faire le lien avec les soins psychiques, les conséquences physiques des violences et les démarches sociales et judiciaires. Pour une famille qui vient de découvrir l'impensable, pour un enfant qui a enfin trouvé la force de parler, ces obstacles sont une épreuve supplémentaire. Il ne suffit pas de dire à un enfant : "Nous recueillons ta parole." Il faut être capable de lui dire : "Nous allons t'aider."

C'est précisément l'objet de ce projet de délibération : créer dans le 10e arrondissement un centre spécialisé dans la prise en charge du psychotraumatisme des enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 25 ans. Un lieu où les soins médicaux, psychologiques et corporels pourront s'articuler avec l'accompagnement social et juridique. Un lieu où l'on prendra le temps de la reconstruction, car un traumatisme profond ne se répare pas en quelques consultations. Un lieu, enfin, qui contribuera à former les professionnels et à soutenir les familles.

Je veux donc, au nom de mon groupe, remercier très sincèrement l'ensemble des personnes qui portent ce projet, et particulièrement Ghada HATEM. Nous connaissons son engagement auprès des femmes victimes de violences et tout ce qu'elle a contribué à construire avec les maisons des femmes. Avec ce projet, c'est cette même exigence qui est mise au service des enfants.

Le dispositif mobilisera plusieurs sources de financement : la Ville de Paris d'abord, l'A.R.S., et puis l'Assurance maladie "via" la C.P.A.M. Une question demeure, celle de l'accès effectif au centre. La convention évoque un accueil avec ou sans rendez-vous, mais une orientation préalable par une unité d'accueil pédiatrique enfants en danger. Une simple question : comment cet adressage fonctionnera-t-il concrètement ? Nous voulons que soit garantie une absence d'obstacles supplémentaires pour ces enfants et leurs familles. Cette question est importante, car nous voulons que RISE réussisse et qu'il puisse répondre pleinement aux besoins.

Mes chers collègues, pendant trop longtemps, des enfants ont parlé sans être entendus, d'autres n'ont jamais pu parler. Nous commençons enfin à prendre la mesure de cette réalité, mais notre indignation, aussi sincère soit-elle, ne soignera aucun enfant. Après la parole, il faut la protection. Après la protection, il faut les soins. Après le traumatisme, il faut rendre possible un avenir. C'est ce que nous devons aux enfants victimes, et c'est pour cela que nous soutiendrons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Je vais donner la parole, pour deux minutes, à Laëtitia VIPARD, qui va nous présenter le vœu n° 72 du groupe Ecologiste et Social.

Mme Laëtitia VIPARD. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Mes chers collègues, le vœu présenté par notre groupe demande que la Ville poursuive et renforce, sur la durée, ses actions d'accompagnement des enfants victimes de violences, notamment dans le cadre du périscolaire parisien. Surtout, notre vœu demande à l'Etat de renforcer et de sanctuariser les crédits consacrés à l'accompagnement des femmes et des enfants victimes dans le cadre du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2027.

Depuis plusieurs jours, le projet de loi dite intégrale est débattu à l'Assemblée nationale. Cette loi, attendue depuis des années, porte enfin l'ambition de construire un bouclier global face aux violences. Cette ambition doit toutefois être accompagnée de moyens. Trois milliards, c'est le budget minimum nécessaire à la mise en œuvre de cette loi. Trois milliards, c'est le prix de la sécurité et de la vie de millions de femmes et d'enfants dans notre pays. C'est un minimum, car, sans moyens supplémentaires, cette loi, même si elle était votée, risque de rester largement inapplicable sur le terrain : sans magistrats, sans policiers, sans travailleurs sociaux, sans psychologues, sans professionnels de santé pour la mettre en œuvre au quotidien. Sans moyens, nous ne pourrons jamais nous attaquer durablement à la racine des V.S.S. et des violences intrafamiliales.

Une loi intégrale, oui, mais un budget intégral aussi, car la protection de l'enfance ne doit pas être une politique de réaction lorsqu'un drame survient. Elle doit être avant tout une politique de prévention, de réparation et, surtout, d'accompagnement dans la durée. Ce modèle n'est pas une utopie, il existe déjà, notamment en Espagne, où l'investissement dans une loi similaire a permis de faire drastiquement baisser le nombre de féminicides en 20 ans. Là-bas, le courage politique s'est traduit par des actes budgétaires. Aux parlementaires présents dans cette salle, nous vous proposons de prendre la même direction. A vous toutes et tous, mes chers collègues, nous proposons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour répondre, à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire. Merci, sincèrement, chers collègues, pour vos interventions, puisque, parfois, quand nous parlons du périscolaire dans cette enceinte, les débats sont moins apaisés. J'associe à ma réponse Anne-Claire BOUX, en charge du sujet.

C'est un dispositif innovant que nous allons voter par l'intermédiaire de ce projet de délibération. Pour vous répondre tout de suite, Madame CHIKIROU, il s'agit d'une subvention d'amorçage pour 2026. Nous l'examinerons, et il sera complètement possible de faire une C.P.O. à partir de 2027. Contrairement à ce que vous avez évoqué - mais c'est normal -, cet amorçage 2026 va permettre de prendre en charge, dès le mois de novembre prochain, les premières personnes dans le cadre du projet RISE.

Quel est ce projet ? Vous avez été nombreux à le dire : c'est l'une des briques essentielles de la réponse de la Ville de Paris à l'enjeu de la libération de la parole des enfants victimes de violences sexuelles. Nous travaillons avec l'Exécutif, avec le Maire de Paris, à créer une politique municipale intégrale en la matière, pour être à la hauteur des réponses. Tout à l'heure, nous évoquerons les cours d'E.V.A.R.S. dans le cadre du périscolaire. C'est la première brique. Nous allons parler ici de la dernière brique du dispositif : accompagner les victimes dans la prise en charge de leur trauma, que ce soit du psychotrauma ou du trauma complexe. Les chiffres de la CIIVISE ont été évoqués. Je vais me permettre, chers collègues, de compléter ce que vous avez dit par un chiffre qui n'a pas été évoqué lors des travaux de la commission : le coût du déni, estimé à 9,7 milliards d'euros de charges de santé à long terme pour la société. Avec ce projet, que nous allons pouvoir développer et ouvrir, et qui prendra en charge les premières personnes dès le mois de novembre, la Ville continue de développer un dispositif intégral.

Nous souhaitons aller plus loin, puisque la libération de la parole des enfants que nous constatons aujourd'hui n'est pas le seul fait du périscolaire. Le périscolaire n'en est même, en réalité, qu'une infime partie. Nous aurons besoin d'être à la hauteur de la vague qui va s'ouvrir, pour développer une vraie filière parisienne du psychotraumatisme. C'est notre ambition. Elle ne remplacera pas les U.A.P.E.D. ni toutes les briques qui existent déjà par ailleurs : nous y veillerons scrupuleusement. J'émets donc un avis favorable au vœu de mes collègues écologistes, puisque nous aurons besoin de la mobilisation de tous les pouvoirs publics, en premier lieu de l'Etat. Je remercie le GESP pour le vœu qu'il a déposé sur ce sujet, et je vous appelle à voter ce projet de délibération et le vœu rattaché.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe Ecologiste et Social, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 218).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 44).

2026 DSP 51 - Subvention (4.000 euros) à l'association "ENDOMIND" pour son action sur les dyspareunies dans le cadre de l'endométriose.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, à l'heure où je vous parle, nous avons, en prévisionnel, une fin du Conseil prévue demain à 23 heures. Je vous propose donc que nous essayions de faire un effort collectif pour réduire un peu nos interventions. Je serai particulièrement stricte sur ce point avec l'Exécutif, à qui j'en avais parlé auparavant. Pour celles et ceux qui ont envie de se désinscrire : surtout, n'hésitez pas, je vous y encourage vivement. Pour celles et ceux qui peuvent réduire leur temps de parole de cinq minutes à une ou deux minutes, ce serait extrêmement appréciable.

Nous examinons le projet DSP 51, et la parole est à Mme Camille NAGET. Dans cet état d'esprit, si vous pouviez faire beaucoup moins que cinq minutes, je vous en serais très reconnaissante. Merci beaucoup.

Mme Camille NAGET. - Madame la maire, avant cela, j'ai même une proposition. Les projets DSP 78 et DSP 88 traitent de sujets similaires : nous pourrions discuter tout à l'heure de ces deux projets de délibération ensemble.

Pour revenir au projet de délibération qui nous occupe, il s'agit d'une subvention à l'association "ENDOmind". Avec le groupe Communiste, nous voulions nous saisir de ce projet de délibération et de la subvention accordée à cette association pour souligner le travail extrêmement important qu'elle fait au quotidien auprès des femmes atteintes d'endométriose. Elle les aide à rencontrer d'autres personnes et à échanger. Nous n'oublions pas que l'endométriose est une maladie qui touche 10 à 20 % des femmes et pour laquelle il n'existe encore aujourd'hui aucun traitement. Il existe de quoi soulager les symptômes, mais pas encore de réel traitement médical pour endiguer cette maladie.

L'association fait aussi un travail extrêmement important de sensibilisation. Elle accompagne les femmes pour réduire ce que l'on appelle le "délai d'errance" : elles mettent parfois jusqu'à sept années pour se rendre compte, être diagnostiquées, pouvoir poser des mots sur les douleurs qu'elles subissent au quotidien. Nous saluons à nouveau son travail, nous la remercions très chaleureusement, et nous vous invitons toutes et tous à participer, le 15 novembre prochain, à l'ENDOrun, qui permettra à la fois de mettre en visibilité l'endométriose et de soutenir cette association.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour votre concision.

La même sera requise de M. ALIBERT, qui va vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Je vais tenter de répondre favorablement à votre appel, Madame la maire, et je ne serai guère plus long.

Je m'associe à tout ce qu'a dit ma collègue Camille NAGET. Par ailleurs, l'association "ENDOmind" donne aussi à voir le syndrome des ovaires polykystiques, un gros enjeu pour les femmes touchées par l'endométriose. Je répondrai présent à la course à laquelle m'a invité Camille NAGET, et je crois ne pas donner de "scoop" en disant que le Maire de Paris y sera également.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 51).

2026 DSP 59 - Subvention (88.000 euros) et convention avec l'association "Le Bus des Femmes" pour aller vers et accompagner les personnes prostituées et les travailleurs du sexe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 59, et la parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes en théorie. Beaucoup moins, ce serait "super".

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je ferai moins, Madame la maire, je vous le promets.

Nous voterons ces subventions au "Bus des Femmes". Son travail de proximité auprès des personnes travailleuses et travailleurs du sexe mérite tout notre soutien. Notre priorité est de garantir absolument leurs droits, leur santé et leur sécurité. Cela suppose de partir de leur parole, de leurs besoins, de respecter leurs choix et de construire les réponses avec elles. L'accès aux soins, au logement, à la justice, à la protection contre les violences

ne doit jamais être conditionné à l'arrêt de leur activité. Personne ne devrait avoir à promettre de changer de vie pour être protégé.

Nous combattons la traite, les violences et toute forme d'exploitation. Cela exige de distinguer les situations et d'écouter les personnes concernées. Les politiques qui les éloignent des dispositifs de prévention, les isolent ou entravent leur solidarité doivent être remises en question. Cela nécessite des points d'appui concrets : protection sanitaire, accès au logement et à la justice, fin des dispositions criminalisant l'entraide envers les personnes travailleuses et travailleurs du sexe. Pour celles et ceux qui souhaitent changer d'activité, il faut garantir une formation, un logement, un revenu, une possibilité réelle, jamais une condition imposée pour accéder aux droits.

Le "Bus des Femmes" doit disposer de financements durables pour assurer ses actions de proximité, la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement social. Sans le montant détaillé ni l'évaluation des besoins, nous ne pouvons pas juger ici si la subvention suffit. Nous demandons que les moyens soient établis à partir des besoins constatés sur le terrain. Nous voterons donc pour. Notre exigence est une politique fondée sur les droits, la santé et l'autonomie, qui reconnaisse les personnes concernées comme des interlocutrices à part entière. Leur protection exige des moyens et le respect de leur pouvoir de décider.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Sophie de LA ROCHEFOUCAULD a parfaitement illustré ce qu'est la politique de la ville et son engagement pour les travailleuses du sexe. Je vous appelle tous à voter pour attribuer cette subvention essentielle à une association essentielle.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 59).

2026 DSP 63 - Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 63 et l'amendement n° 137.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire. Nous accélérons, mais nous devons prendre le temps des discussions.

Une femme sur trois a avorté ou avortera au moins une fois dans sa vie. Depuis deux ans, l'I.V.G. est dans la Constitution. C'est une très bonne chose. Qu'en est-il, pour autant, de l'accès concret à ce droit ? C'est la question que se posait le Planning familial, alors que nous sentons bien la menace qui pèse. Nous n'avons d'ailleurs pas oublié les mots du Président de la République, les mots de MACRON, qui a voulu faire de nos utérus des "armes de réarmement démographique".

Nous pensons aussi à toutes celles qui, dans tous les pays qui ont remis en cause ce droit, sont contraintes de basculer dans la clandestinité pour interrompre leur grossesse. S'il y a une chose dont nous pouvons être certains et certaines, c'est qu'il ne sera jamais possible de contraindre les femmes à poursuivre des grossesses qu'elles ne veulent pas. Gisèle Halimi le disait avec force : les femmes continueront d'avorter. Elles ont besoin que ce droit leur soit acquis pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, dans de bonnes conditions de santé. Notre obligation, l'obligation de notre collectivité, est donc de permettre le réel accès à ce droit, le réel accès à l'I.V.G. dans de bonnes conditions.

Les centres de santé sexuelle, qu'il est question de financer dans ce projet de délibération, sont pour cela des acteurs indispensables de ces parcours de soins. Nous regrettons qu'en France subsiste encore la clause de conscience des médecins, qui permet aujourd'hui à des professionnels de santé de refuser à des femmes l'accès à ce droit. Nous le réitérons avec force : nous regrettons que cette clause de conscience n'ait pas pu être levée au moment de la constitutionnalisation de l'I.V.G. Heureusement, nous avons ces centres de santé sexuelle que nous finançons.

Nous sommes sensibles à la question que vous posez, chers collègues du groupe NPP, sur la possibilité d'ouvrir les I.V.G. instrumentales dans les centres de santé sexuelle. C'est aussi une question posée par le syndicat

des sages-femmes. Monsieur le Maire, vous nous apporterez des réponses sur ce qu'il est possible de faire, sur ce qu'il est souhaitable de faire.

Nous le réaffirmons : nous avons besoin de continuer à donner les moyens à ces centres de santé. Nous avons besoin de continuer aussi à avoir une communication forte sur ce sujet. Nous le savons et nous le voyons sur les réseaux sociaux : beaucoup de messages et de fausses informations passent, sous couvert de donner des informations à des femmes, voire parfois à de jeunes femmes. Celles-ci ne savent pas quoi faire et se tournent vers Internet et les réseaux sociaux pour avoir des conseils, des réponses. Beaucoup de sites et de publications, sous couvert de donner de l'information, sont en réalité une instrumentalisation de politiques anti-I.V.G. Nous avons donc raison de continuer à communiquer sur ce droit, pour dire à toutes les filles, à toutes les femmes, que oui, elles peuvent avorter, oui, elles peuvent le faire dans de bonnes conditions, car un enfant, c'est si on veut, quand on veut.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Hélène BIDARD, pour deux minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup, chers collègues. Pour compléter ce que vient de dire Camille NAGET, le débat sur la constitutionnalisation de l'I.V.G. a en effet été porté par la gauche, et notamment par les communistes. Nous souhaitions le droit à l'I.V.G. dans la Constitution, et le débat a amené les parlementaires à inscrire la liberté de recourir à l'I.V.G. Nous voyons bien la grande différence : un droit, il faut ensuite pouvoir le rendre effectif. Or, aujourd'hui, à cause des politiques d'austérité, les chiffres sont implacables. Trois femmes sur quatre ayant avorté dans un établissement de santé ont attendu plus de sept jours pour obtenir un rendez-vous, contre 54 % en 2024. Ce sont 18 points de plus. Ce sont bien les politiques d'austérité qui allongent aujourd'hui les délais, à Paris comme en France.

L'autre problématique, c'est le choix de la méthode d'I.V.G. Très souvent, on donne juste une pilule aux femmes et on les laisse seules, sans les accompagner. La plupart des femmes disent qu'en réalité, elles n'ont pas eu le choix de la méthode pour avoir recours à une I.V.G. La question est simple, et elle est aussi posée dans un amendement. Il faut aujourd'hui donner aux différentes structures les moyens de permettre un accompagnement dans des délais raisonnables, un accompagnement qui permette aussi de détecter systématiquement les violences, d'informer, d'écouter et de donner réellement le choix de la méthode.

La Ville de Paris s'était engagée à ce que les centres de santé municipaux permettent l'accès aux différentes méthodes d'I.V.G. Est-ce le cas aujourd'hui ? C'est ma première question. Qu'en est-il aussi pour les centres de santé associatifs ? Nous voyons en effet que l'Etat, par ses coupes budgétaires et ses choix financiers, empêche que l'I.V.G. soit réalisée dans de bonnes conditions, avec un choix des méthodes pour les femmes, dans le cadre des politiques de l'A.P.-H.P. Nous souhaitons que la Ville de Paris, avec les centres de santé, puisse, elle, faire une sorte de bouclier, qui permette aux femmes d'avoir recours à ce droit dans des conditions correctes, avec le choix des méthodes.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci, Madame la maire, chers collègues. Je serai très rapide, beaucoup plus courte que cinq minutes.

D'abord, avec le groupe Paris apaisé, nous voterons ce projet de délibération, car les centres de santé sexuelle font un travail remarquable, que nous tenons à saluer. Contraception, I.V.G., dépistage : ils sont l'un des visages les plus concrets de ce que peut faire la Ville pour la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Nous pouvons cependant aller encore plus loin, car il y a un sujet dont la Ville ne parle pas, ou encore trop peu : la fertilité. Par exemple, le site de la Ville de Paris compte trois rubriques santé : "Parentalité et santé des enfants", "Santé et environnement", "Santé pour tous et prévention". Aucune n'évoque les parcours de fertilité. Sur ce même site, les centres de santé sexuelle sont présentés comme des lieux qui proposent un accueil avec et sans rendez-vous pour toute question liée à la sexualité, la contraception, les avortements, les interruptions volontaires de grossesse, les violences, et pour le dépistage des infections sexuellement transmissibles.

Ces centres ne proposent donc pas expressément d'informations sur les parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes ou de gamètes. Or, nous le savons, l'information sur la fertilité arrive souvent trop tard. Elargir le champ d'action et de compétences des centres de santé sexuelle aux enjeux liés aux difficultés de fertilité et aux techniques de préservation serait bénéfique pour de très nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens. C'est le sens du vœu que je vous présenterai tout à l'heure : que nos centres de santé sexuelle deviennent des centres de santé sexuelle et reproductive, où l'on puisse obtenir des informations, venir poser toutes ces questions et exprimer ses doutes sur les parcours de fertilité et de préservation de la fertilité.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. PRUDHOMME, pour cinq minutes.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la maire, chers collègues. Je vais compléter les interventions de nos deux collègues du groupe Communiste. Nous avons en effet aujourd'hui un problème dans notre pays : nous avons inscrit un droit dans la Constitution, mais nous ne donnons pas aux femmes les moyens de l'exercer. Or, nous avons aujourd'hui une possibilité d'aller plus loin que ce que nous proposons dans le cadre des conventions avec les centres de santé sexuelle. Comme cela a été évoqué, une évolution des compétences des sages-femmes permet aujourd'hui de proposer aussi les I.V.G. instrumentales dans les centres de santé sexuelle. Il suffit de quelques investissements. Je pense que les professionnels de santé espèrent pouvoir en disposer pour offrir dans ces centres une alternative à ce qui est aujourd'hui proposé comme solution unique dans la plupart d'entre eux : l'I.V.G. médicamenteuse. Nous disposons de ce réseau de centres. Ne nous contentons donc pas d'orienter les personnes vers l'I.V.G. : donnons-nous aussi la possibilité de la réaliser dans ces centres, dans les meilleures conditions, en laissant aux femmes le choix de la méthode.

Nous avons la nécessité d'accompagner ces structures, car il y a besoin d'investissements. Cela nécessite des locaux adaptés, mais cela ne doit pas être un obstacle. Adapter ces locaux, mobiliser les professionnels, ce sont des investissements assez simples. Il y a suffisamment de professionnels qui sont aussi aujourd'hui des militantes, puisque ce sont souvent des femmes : nous parlons de sages-femmes, un métier essentiellement féminin. Soyons donc un peu volontaristes. Même si cela prendra du temps à mettre en place, intégrons dès les conventions la perspective de réaliser des I.V.G. instrumentales dans ces centres, et discutons avec les partenaires qui les gèrent, pour que cette possibilité puisse être offerte aux femmes dans les meilleurs délais. Je le répète, nous avons aujourd'hui un véritable problème, car les hôpitaux sont "à l'os" et ne sont plus en mesure d'accueillir les femmes dans des délais raisonnables pour des I.V.G. instrumentales. Ne parlons pas des cliniques privées, qui ferment aujourd'hui les maternités et les centres d'I.V.G., car ce n'est pas suffisamment rentable.

Nous avons un problème en France : quand il y a un droit constitutionnel, la clause de conscience des médecins est un véritable scandale. Il faut la faire sauter, car on l'a aussi utilisée pour la loi récente sur le droit à mourir dans la dignité. Cette clause de conscience pose un véritable problème. La loi doit être la même pour tous, y compris pour les médecins.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT, pour deux minutes.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, chers collègues. Je suis d'accord sur le sujet de la clause de conscience. La semaine dernière, à l'occasion de la journée mondiale consacrée à ce droit fondamental, nous avons rencontré, avec le Maire de Paris et Annah BIKOULOULOU, les équipes du Planning familial de Paris Centre. Hélas, les militantes du Planning nous expliquaient que ce n'était jamais la clause de conscience qui était utilisée par les praticiens, et qu'ils jouaient plutôt sur les délais, pour empêcher en réalité les femmes d'utiliser ensuite librement la méthode de leur choix.

Par ailleurs, sur la demande précise de l'amendement que vous évoquez, à savoir conditionner le conventionnement à la création, dans nos centres de santé sexuelle de la Ville de Paris, d'une salle permettant de pratiquer l'I.V.G. instrumentale, ce n'est pas possible aujourd'hui à cause de la loi. La nouvelle feuille de route de santé sexuelle, publiée cet été par le Ministère, prévoit toutefois des évolutions réglementaires. Pour pratiquer une I.V.G. instrumentale, il faut en effet avoir le statut de centre de santé, et non de centre de santé sexuelle. Nous ne pouvons donc pas le faire à ce jour.

En revanche, cette feuille de route permet une ouverture, pour laquelle nous allons plaider. Dans les centres de santé municipaux que vous évoquez, nous allons nous engager, avec l'Exécutif et la direction de la santé publique, pour déployer le plus possible cette méthode, l'une des trois qui existent aujourd'hui pour exercer ce droit fondamental. Je tiens néanmoins à vous dire que nous avons subventionné le G.O.S.B., que vous connaissez très bien, qui est, lui, un centre de santé, en plus d'avoir des activités de centre de santé sexuelle. Là-bas, la salle existante pour l'I.V.G. instrumentale et le personnel formé en particulier font face à une absence de demande : tous les créneaux ne sont pas utilisés.

Il faut que nous expertisions cette évolution nécessaire. J'émets donc un avis défavorable sur votre amendement, le temps de cette évolution et de ce travail. Si vous voulez que nous travaillions conjointement, nous le ferons. Au-delà de cette évolution, nous devons d'abord travailler sur la bonne connaissance des dispositifs et la bonne orientation des femmes, pour qu'elles disposent librement de leur corps et surtout du choix de la méthode d'interruption volontaire de leur grossesse.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement n° 137 du groupe Nouveau Paris Populaire, à moins qu'il ne soit retiré. Est-il retiré ? S'il est maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 137 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 63).

2026 DSP 65 - Subventions (49.000 euros) à 6 associations pour des actions en santé environnementale et une convention annuelle d'objectifs.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 65, et la parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire.

C'est un projet de délibération qui veut faire de la santé environnementale une politique publique. C'est très bien, et je suis tout à fait d'accord avec cela. Il consacre 49.000 euros à six associations pour apprendre aux habitants de la ville à se protéger des poisons que notre modèle économique continue de produire. Nous saluons le travail des associations. Elles font un travail très précis : elles accompagnent des victimes du saturnisme, des malades respiratoires, des jeunes exposés aux perturbateurs endocriniens et les familles les plus précaires, exposées à toutes sortes de pollutions. Nous allons voter ces subventions et, en même temps, nous avons envie d'aller plus loin.

Vous savez, Jean-Luc MÉLENCHON le dit : "Nous sommes entrés dans l'ère des maladies écologiques. Cancer, diabète, infertilité ne tombent pas du ciel". Il désigne les pesticides, l'amiante, le cadmium, les polluants éternels, les plastiques et l'alimentation ultra-transformée. L'"Institut La Boétie" est allé plus loin et a travaillé sur un concept, celui des maladies politiques : notre mode de production fabrique les pollutions, organise l'exposition et transforme ensuite la maladie en marché. Dès lors, la question n'est plus seulement de se dire comment soigner ou sensibiliser. La question à poser est : qui empoisonne et pourquoi les laisse-t-on faire ?

A Paris, on estime que la pollution de l'air provoquerait environ 1.800 décès prématurés chaque année. L'Observatoire régional de santé montre que le cœur métropolitain cumule la pollution de l'air, le bruit, la chaleur et tout ce qui vient des infrastructures. Cette exposition est profondément sociale. Les familles qui vivent dans des logements dégradés subissent aussi le plomb. Les habitants proches des grands axes respirent davantage de particules. Les plus pauvres vivent dans les logements les plus difficiles à protéger de la chaleur. Les habitants à proximité d'incinérateurs respirent les retombées des déchets de ces incinérateurs. J'en parle, car vous savez que nous ne sommes toujours pas d'accord, et nous nous battrons pour empêcher l'incinérateur Thermo-sur-Seine, qui vise à externaliser la pollution chez nos voisins du 94.

Dans ce projet de délibération, vous proposez de donner 5.000 euros pour la qualité de l'air aux enfants des quartiers populaires, 9.000 euros pour apprendre aux jeunes à décrypter les étiquettes, 2.000 euros pour deux séjours de cuisine destinés à 32 personnes hébergées à l'hôtel. Ce sont des actions utiles. Pourtant, un enfant ne peut pas, par un bon geste, faire disparaître le dioxyde d'azote devant son école. Une famille ne peut pas, en lisant une étiquette, interdire un perturbateur endocrinien. Une mère hébergée à l'hôtel ne choisit ni sa cuisine, ni son air intérieur, ni son logement. Nous disons donc : très bien d'avoir de petites actions de ce type. Pour autant, on ne pose toujours pas la question de la responsabilité du pollueur, peut-être parce que la Ville de Paris elle-même, par un certain nombre de ses décisions, contribue à la pollution et à nuire à la santé environnementale des Parisiens.

Nous vous demandons donc une stratégie, Monsieur ALIBERT, une véritable stratégie parisienne d'éradication des maladies environnementales. D'abord, une cartographie publique, arrondissement par arrondissement, des expositions et des pathologies. Nous vous demandons de travailler à l'éradication du plomb, des moisissures et de l'air vicié dans les écoles, les crèches et les logements sociaux. Chaque fois que nous vous en signalons un, faites quelque chose, car nous signalons beaucoup de logements moisis et pourris, qui rendent malades leurs habitants. Nous vous demandons aussi d'intégrer dans la commande publique un bannissement des substances toxiques et de financer durablement les associations qui alertent et font le travail. Nous vous demanderons, et mon collègue Christophe PRUDHOMME vous en parlera tout à l'heure, de ne pas nous embarquer dans ce projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine.

La santé environnementale, nous ne pouvons pas continuer de la traiter sous forme d'ateliers de sensibilisation. Si la Ville de Paris a un adjoint au Maire à la santé, c'est qu'elle considère qu'elle a une politique de santé publique à mener. Nous proposons d'être en rupture avec ce qui se fait jusqu'à présent et d'avoir une ambition claire pour traiter

les maladies environnementales, qui sont des maladies politiques, et donc de nous attaquer à ceux qui nous rendent malades. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire.

La politique de la Ville de Paris en matière de santé environnementale n'a pas attendu mon arrivée pour être déployée, et elle ne dépend pas que du champ sanitaire. Bien sûr, il faut soigner les personnes, mais il faut d'abord prévenir les maladies. Vous avez ciblé le bon sujet : la source de ces maladies, et notamment les pollutions. Sur ce point, nous pourrions illustrer l'action de la Ville de Paris en matière de partage de l'espace public et de diminution des émissions de pollution, grâce à notre politique de mobilité avant-gardiste, qui a produit ses effets et réduit les pollutions de 40 %. Nous pourrions regarder le communiqué d'Airparif de la semaine dernière, qui illustrait encore les résultats concrets en termes de qualité de l'air grâce à la mise en place de la zone à trafic limité. Nous pourrions citer aussi, comme nous l'avions déjà fait, notre ambition de transformer le périphérique en véritable boulevard urbain et de relancer la zone à faibles émissions, qui sera aussi l'un des éléments qui nous permettront d'y parvenir.

Par ailleurs, vous ne le savez peut-être pas, mais je prendrai le temps de vous l'expliquer si vous le souhaitez : nous avons un service qui intervient au domicile des personnes pour lutter contre les moisissures. Toutefois, il ne peut le faire qu'à condition de bénéficier d'une autorisation de médecins qui démontre l'impact de la moisissure sur ces personnes. C'est la loi qui nous empêche d'intervenir directement, alors même que ces services municipaux existent. Nous sommes donc en avance de phase.

Nous avons par ailleurs un plan parisien de santé environnementale, que nous continuons à déployer. Il serait peut-être utile que je puisse faire, en 8e Commission, un point d'étape sur l'état de nos politiques publiques en la matière. Vous vous en souvenez, depuis le début de cette mandature, nous avons voté un vœu sur le cadmium. Nous allons intervenir sur la chlordécone. Vous trouverez toujours cet Exécutif, dans les compétences qui sont les siennes et dans les politiques ambitieuses que nous pouvons mener, pour prendre le sujet à la source, c'est-à-dire lutter contre les pollutions que nous induisons. Vous pourrez compter sur moi, et je vous encourage à voter ce projet de délibération, Sophia CHIKIROU.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 65).

2026 DSP 66 - Subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé et conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 66, et la parole est à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la maire, chers collègues.

Je profite de ce projet de délibération et de ces subventions pour demander que nous interpellions le Gouvernement sur le mode de financement de ces maisons sport-santé. En effet, l'accès à la santé est un droit fondamental, et le sport-santé en est un des piliers les plus prometteurs pour l'avenir. Les maisons sport-santé déployées sur notre territoire accomplissent au quotidien un travail formidable pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles, les malades chroniques ou les personnes éloignées de la pratique physique. Pourtant, derrière l'affichage politique et la communication, la réalité de terrain est intenable. Ces structures s'épuisent.

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Inspection générale des affaires sociales, qui a jeté un pavé dans la mare dans son rapport. Le constat est sans appel : les maisons sport-santé souffrent d'une précarité chronique de leur financement. Elles passent leur temps à remplir des dossiers de subvention et d'appels à projets à court terme, au détriment de leur mission première d'accompagnement. Ce modèle du coup par coup administratif fragilise les structures, précarise leur personnel et menace directement la continuité des soins et des parcours pour nos concitoyens.

Face à cette carence évidente de l'Etat, la tentation est grande de se tourner vers notre collectivité. Soyons clairs : la Ville de Paris n'a pas vocation à se substituer financièrement aux compétences régaliennes et solidaires de l'Assurance maladie. Le sport-santé sur ordonnance est une mesure de santé publique. A ce titre, le financement pérenne de ces établissements doit relever de la solidarité nationale, à travers l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. L'activité physique adaptée doit être remboursée au même titre qu'un traitement

médicamenteux ou qu'une séance de kinésithérapie. On ne peut pas, d'un côté, vanter les mérites de la prévention et, de l'autre, refuser de la financer en comptant sur le tissu associatif ou les municipalités pour ramasser les morceaux.

Cette substitution est d'autant plus impossible que notre collectivité fait face à des difficultés budgétaires majeures. Prise en étau entre l'austérité imposée par le Gouvernement aux collectivités locales, l'effondrement des droits de mutation et la hausse mécanique de nos dépenses de solidarité, la Ville de Paris ne dispose tout simplement pas des marges de manœuvre pour éponger les désengagements de l'Etat. Demander à la Ville de pallier l'absence de l'Assurance maladie, c'est mettre en péril d'autres services publics parisiens essentiels ou fragiliser notre propre trajectoire financière.

Nous ne pouvons pas accepter que la santé publique devienne une variable d'ajustement locale, dépendant de la richesse de telle ou telle commune. Les Parisiens cotisent à la Sécurité sociale, ils ont droit à ce que leur santé soit prise en charge par elle. C'est pourquoi, au groupe La France insoumise, nous refusons de cautionner ce désengagement rampant. Nous demandons donc que la Ville de Paris interpelle fermement le Ministre de la Santé pour exiger la mise en œuvre des recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales, à savoir un modèle de financement pérenne intégré au budget de la Sécurité sociale. Préservons nos finances locales pour nos compétences propres, et exigeons que l'Etat et l'Assurance maladie assument enfin l'intégralité de leurs responsabilités.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur PRUDHOMME. C'était plus un vœu que vous émettiez qu'une intervention sur ce projet de délibération en particulier.

Nous pourrons retravailler sur les questions que vous évoquez. Je partage votre constat : le financement du sport-santé mériterait de mieux irriguer les politiques publiques, et notamment les collectivités territoriales. En l'occurrence, cette convention propose de reconduire ce que la Ville a fait, c'est-à-dire créer des maisons sport-santé municipales. C'est d'ordinaire un peu ce que vous nous demandez sur d'autres sujets de santé. Ici, nous le faisons en matière de sport-santé. Vous avez rappelé combien c'était pertinent. Je vous rappelle que les quatre premières maisons sport-santé de la Ville de Paris se situent à Belleville, à Falguière, à Curial et à Alquier-Debrousse, dans des quartiers populaires. Elles sont victimes de leur succès, mais nous travaillons à faire en sorte qu'elles puissent accueillir plus de publics, et surtout à en développer d'autres.

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 66).

2026 DSP 69 - Subventions (801.833 euros) et conventions avec 23 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 69, et la parole est à M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues, nous voterons ce projet de délibération, qui constitue une première étape dans la politique que la Ville souhaite engager sur la santé mentale, notamment avec les prochaines assises parisiennes de la santé mentale des jeunes. C'est une démarche que nous suivrons avec attention et, Monsieur le maire, nous souhaitons qu'elle se traduise concrètement dans les politiques publiques parisiennes.

Ce projet de délibération prévoit notamment une subvention au dispositif E.L.I.A.H.S., dans le 13e arrondissement. Au groupe Paris au centre, nous souhaitons saluer ce dispositif, qui a fait ses preuves dans le repérage précoce et l'accompagnement des personnes en grande vulnérabilité psychique et sociale, notamment dans les situations de syndrome de Diogène. Notre groupe s'est particulièrement investi sur ce sujet lors de la précédente mandature. Nous souhaitons que ce dispositif puisse progressivement être étendu à d'autres arrondissements, puisque les situations d'isolement et de vulnérabilité psychique existent partout à Paris.

Plus largement, la santé mentale dépasse les clivages politiques, et la Ville de Paris doit en faire un vrai sujet de priorité. On parle encore trop peu à Paris d'un sujet qui devrait pourtant être central dans la prise en compte

politique de la santé mentale : l'isolement. Paris est une ville formidable, pleine d'opportunités, mais elle peut aussi isoler. Derrière la ville que nous connaissons, il existe une autre ville, plus discrète, où vivent des personnes parfois totalement invisibles : des jeunes en rupture, des personnes âgées éloignées du lien social, des personnes confrontées à un accident de la vie. Nous le savons, l'isolement subi est fréquemment la porte d'entrée vers de lourdes difficultés mentales. Nous devons accorder une attention particulière à l'impact sur le lien social de chacune des politiques publiques que nous débattons ici. Cette prise de conscience doit nous obliger à réfléchir à cet impact et aux effets de bord potentiels de nos politiques publiques sur les Parisiens peut-être moins visibles et plus isolés.

Je me permets de vous faire à nouveau notre proposition : former aux premiers secours en santé mentale tous les agents municipaux en contact avec le public, pour mieux repérer les situations de fragilité, savoir aller vers les personnes et les orienter au bon moment. Il faut donc prendre un virage global pour mieux intégrer la santé mentale dans nos politiques publiques. Nous soutenons cette subvention, et nous saluons ces associations et ces organismes qui agissent chaque jour pour la santé mentale des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT, pour une minute.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur PASQUIER.

Vous l'avez dit, tous les groupes du Conseil de Paris qui ont bien voulu répondre à l'invitation ont pu être consultés sur les questions de santé mentale, comme j'en avais pris l'engagement. Ce matin, j'étais à Sainte-Anne, dans le grand amphithéâtre, à l'invitation de l'A.R.S., pour lancer, avec tous les partenaires, le projet régional de santé mentale et son acte 2. A cette occasion, j'ai annoncé le lancement des assises de la santé mentale des jeunes, qui seront la contribution parisienne à ce travail pluripartenarial. En effet, vous l'avez rappelé, la Ville ne pourra pas répondre seule à l'état de santé mentale des jeunes en particulier, et de toutes les générations par ailleurs.

Ce projet de délibération est essentiel. Vous avez cité E.L.I.A.H.S., qui était une innovation de la première édition du projet territorial de santé mentale. Nous porterons donc cette proposition dans le cadre du deuxième axe. Sur la préconisation d'élargir le plus possible les formations de santé mentale et de premiers secours, nous ferons tout ce que nous pourrons pour les élargir au bon public.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vais mettre aux voix, à main levée, dans le cadre d'un vote disjoint demandé par le groupe "Paris Liberté !", l'article 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 69, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 69).

2026 DSP 75 - Subventions (616.000 euros) et conventions avec 6 associations et 2 fondations participant à la lutte contre les cancers.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 75.

La parole est à Camille NAGET. Trois minutes, si c'est possible, chère collègue.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire.

Nous sommes au mois d'octobre, et qui dit octobre dit Octobre rose. Attention aussi au "pink-washing". En effet, quand nous voyons parfois certaines personnes arborer le ruban rose au col de la veste et, en même temps, voter des P.L.F.S.S. qui déstructurent l'hôpital public, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de l'engagement dans la lutte contre les cancers, en particulier contre le cancer du sein.

Nous le redisons : sur les cancers, nous avons besoin de la santé publique, de l'hôpital public. Nous avons aussi besoin d'une vraie lutte contre les pesticides. Nous ne pouvons pas, d'un côté, subventionner des associations, la prévention, l'accompagnement des patientes et des patients - et nous en avons besoin - et, de l'autre, continuer à nous laisser exposés, dans nos assiettes, à quantité de pesticides dont nous savons qu'ils sont extrêmement cancérigènes.

Je voulais aussi me saisir de ce projet de délibération pour alerter. En 2025, à l'initiative du groupe Communiste, une proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée nationale pour une prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein, notamment de tous les soins annexes. Il s'agit de soins, je ne vais pas dire de confort, mais de soins qui améliorent un peu le quotidien des patientes, ou de l'accès à des sous-vêtements spéciaux. Plus d'un an après, nous sommes encore en attente des décrets d'application. Là encore, nous demandons au Gouvernement de respecter le Parlement, de respecter la proposition de loi adoptée à l'initiative des députés communistes et de signer les décrets d'application.

Nous apprenons que ces décrets ne sont pas signés et, dans le même temps, qu'un traitement extrêmement important pour les personnes atteintes de cancer va être déremboursé à partir du 15 décembre. Pourquoi ? Parce que le laboratoire trouve que cela ne lui rapporte pas assez, qu'il ne dégage plus assez de capital sur ce médicament extrêmement important, et il s'agit en plus d'un traitement long. L'Etat a donc validé le déremboursement de ce traitement. C'est absolument honteux. Nous n'avons donc pas seulement besoin de rubans roses au col de la veste. Nous avons besoin de politiques publiques qui agissent, nous avons besoin de médicaments remboursés pour les patientes et les patients atteints de cancer, et nous avons besoin que tous les soins soient pris en charge intégralement par la Sécurité sociale.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue. Moins d'une femme sur deux se fait désormais dépister, notamment depuis la fin du Covid-19. Stop, donc, au "pink-washing".

Madame BIDARD…

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup. Je vais aller dans le sens de Camille NAGET et rebondir tout de suite. La loi portée à l'initiative de Fabien ROUSSEL sur la prise en charge des soins spécifiques liés au cancer du sein a été votée en 2025. Elle attend toujours que l'intégralité des décrets soit signée. Un premier décret a été signé, et la loi attend en réalité les budgets du P.L.F.S.S. Si elle a été votée à l'unanimité, alors les budgets du P.L.F.S.S. devraient être votés à l'unanimité. En conséquence, c'est un appel aux parlementaires à être un peu sérieux sur ce sujet tellement important. Tellement important, car c'est Octobre rose et nous sommes nombreux à porter ce ruban.

Il faut rappeler les chiffres : une femme sur huit est confrontée au cours de sa vie au cancer du sein. Nous savons que, détecté tôt, ce cancer peut être guéri dans neuf cas sur dix. En octobre, il faut parler du cancer du sein, il faut faire connaître les signes, encourager les femmes à être attentives à leur corps, à consulter en cas de modification inhabituelle, à participer au dépistage.

Il faut cependant aller plus loin, car toute la responsabilité ne peut pas non plus reposer uniquement sur les femmes. Oui, il y a ce que le Gouvernement doit faire pour permettre des prises en charge rapides, mais nous, avec la Ville de Paris, nous pouvons faire de l'"aller vers" et faciliter le dépistage. Même à Paris, il est difficile d'avoir des places, d'accéder à des mammographies, d'avoir réellement accès à ce dépistage. Il m'est arrivé de me rendre avec des bus de dépistage, des bus de mammographie ambulante, en plein cœur de Paris. J'y ai vu de nombreuses femmes venir se faire dépister entre midi et deux, en pleine journée de travail, car elles n'avaient pas eu le temps de prendre soin d'elles ni d'avoir un rendez-vous chez un praticien pour faire des mammographies. Nous devons donc développer les bus de dépistage, et les bus de dépistage toute l'année. En octobre, c'est très bien d'en parler, c'est très bien de rendre cette campagne très populaire, mais il faut que tous les territoires puissent avoir accès à ce dépistage.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Madame la maire, chers collègues, nous nous apprêtons aujourd'hui à voter, et je m'en félicite, l'attribution de subventions à plusieurs associations qui mènent un combat contre le cancer. Permettez-moi de saluer leur travail et de réaffirmer le soutien total de notre groupe aux malades et à leurs familles. Au-delà du vote de ces budgets, je veux parler de cohérence, je veux parler de responsabilité politique. Comment pouvons-nous, d'un côté, signer des chèques pour soigner et accompagner les victimes de cette maladie et, de l'autre, participer activement à l'apparition de futurs malades ? Oui, mes chers collègues, il y a une profonde duplicité, pour ne pas dire un cynisme insupportable, à jouer les philanthropes de la santé publique dans cet hémicycle, tout en imposant en coulisses la construction d'un méga-incinérateur de déchets à Vitry-sur-Seine, pudiquement baptisé "centrale biomasse" ou "projet Thermo-sur-Seine".

Sous prétexte de verdir le réseau de chaleur parisien, la Ville de Paris s'apprête à faire sortir de terre une immense infrastructure industrielle, qui brûlera des tonnes de combustibles solides de récupération. De quoi sont-ils composés ? Notamment de bois traité, peint, de déchets industriels et de plastique. Ne nous voilons pas la face : masquer l'incinération derrière les mots magiques de "décarbonation" ou de "transition" est un mirage écologique. La réalité scientifique est documentée : cet incinérateur va rejeter massivement des particules fines, des dioxines et des métaux lourds. Ces polluants atmosphériques s'infiltrent dans les poumons des riverains. Ils empoisonnent l'air à proximité immédiate des habitations, des parcs et des écoles. Qu'engendrent ces molécules ? Les pneumologues et

l'Organisation mondiale de la santé nous le répètent : des maladies respiratoires graves, des perturbations hormonales et des cancers.

En persistant dans ce projet, la Ville de Paris se rend coupable d'une double faute. D'abord, une faute environnementale et sanitaire : on ne lutte pas contre les dérèglements climatiques en créant de nouveaux foyers de pollution et de pathologies lourdes. Ensuite, une faute morale et politique, celle de l'injustice territoriale. Une fois de plus, Paris exporte ses nuisances hors de ses murs. Le Val-de-Marne est déjà le département d'Ile-de-France qui subit la plus forte concentration d'incinération de déchets par habitant. C'est encore au cœur populaire de la banlieue ex-rouge, à Vitry, que vous choisissez d'imposer ce poison invisible, sans aucune réelle concertation citoyenne digne de ce nom. Les habitants de banlieue ne sont pas les variables d'ajustement de la transition énergétique des beaux quartiers parisiens. Nous ne pouvons pas financer la réparation des dégâts d'une main et causer la maladie de l'autre.

Le groupe La France insoumise refuse de s'associer à cette politique du double discours. Nous exigeons l'arrêt immédiat du projet d'incinérateur de Vitry, au profit de vraies politiques alternatives de réduction des déchets à la source et de géothermie propre. Soigner le cancer est un devoir, arrêter de le provoquer en est un autre.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à M. ALIBERT, pour deux minutes.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire. J'insiste sur ce projet de délibération DSP 75, auquel est annexée la stratégie de la mission cancer de la Ville de Paris, qui a trois priorités. D'abord, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé pour réduire le nombre de cancers. Je l'évoquais tout à l'heure, ce sont toutes les politiques publiques proactives que nous faisons pour éviter les pollutions. J'insiste par ailleurs, dans ce cadre, sur le projet de délibération qui était juste avant, sur lequel personne ne s'est inscrit, et je trouve cela dommage. Je vais donc le citer : il vise à lutter contre les cancers. Nous pouvons en effet faire une génération sans cancer si nous parvenons à couvrir toute une classe d'âge par la vaccination contre le papillomavirus.

Ensuite, mieux dépister pour sauver davantage de vies. Nous étions, la semaine dernière, place de Stalingrad. Nous avons pu y voir combien notre action et le financement de bus pour faire des dépistages directement dans les quartiers, en appelant les personnes les plus éloignées, avec le concours de la C.P.A.M., permettent d'atteindre des objectifs de santé publique.

Enfin, fluidifier les parcours de soins. A ce titre, la Ville de Paris a fait beaucoup. Vous savez, plus d'un million de Parisiens et de Parisiennes sont éligibles à des dépistages, quels que soient les types de cancers. Nous avons une obligation, en tant que collectivité, en lien avec nos partenaires : atteindre le plus de dépistages possible. En effet, les chiffres ont été rappelés pour le cancer du sein : une femme sur huit aura un cancer du sein dans sa vie, mais, dépisté suffisamment tôt, ce sont neuf chances sur dix de survivre. C'est globalement toujours le cas : plus un cancer est pris et dépisté tôt, plus les chances de guérison seront là. La Ville continuera à agir, et c'est l'objet de ce projet DSP 75, que je vous encourage à voter.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 75).

2026 DSP 77 - Subventions (290.750 euros) et conventions avec 10 associations pour le financement de leurs projets de prévention du VIH et des IST auprès des populations clefs.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 77 et l'amendement technique n° 175, et la parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la maire, mes chers collègues, je le dis sans détour : la façon dont la Ville de Paris, notre majorité, est engagée dans le combat contre le V.I.H. me rend fière. Fière que ce soit ici, en 2014, qu'ait été lancée avec l'ONUSIDA la mobilisation mondiale des villes pour mettre fin à l'épidémie, que près de 500 villes ont rejointe depuis. Fière que Paris ait été, dès 2017, avec l'association "Paris sans sida", la première autorité publique française à mener une grande campagne contre la sérophobie, faisant de Paris la ville de l'amour sans sida, pour faire savoir qu'une personne séropositive sous traitement vit aussi longtemps qu'une autre et ne transmet pas le virus. Fière que notre Ville se soit dotée d'un pôle santé sexuelle, dont les 24 centres ont réalisé 42.000 consultations

en 2025, dont 13.000 dépistages. Fière qu'elle soutienne, avec ce projet de délibération, 11 associations sans lesquelles rien de tout cela ne serait possible.

Je veux leur rendre hommage. A "Afrique Avenir", qui réalise chaque année 6.000 dépistages rapides sur les marchés, dans les gares et les lieux festifs. A "Acceptess-T", qui accompagne des femmes trans précaires et isolées. A "Arcat", à "Basiliade", à l'"A.D.S.F." et à "Aux captifs, la libération", qui vont à la rencontre des personnes exilées et des personnes en situation de prostitution. A "Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres", dont le camion sillonne chaque jour les bois et Belleville, et qui a rencontré en 2025 plus de 11.000 personnes. Au "190", centre de santé d'approche communautaire. Au "Checkpoint", centre de santé sexuelle communautaire. A "House of Ninja", qui fait du "ballroom" un lieu de dépistage et de fierté. Je pense aussi à "Act Up", à "AIDES" et à "Paris sans sida", qui font un travail remarquable depuis tant d'années dans la lutte contre la maladie et en matière de prévention. Ces associations ont accompli un travail immense pendant des années. Sans elles, nous n'en serions pas là. Merci.

Je regrette en revanche qu'"Elus locaux contre le sida" ne figure pas dans ce projet de délibération. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'espère que sa subvention pour 2027 sera bien maintenue au même niveau, comme cela a été discuté avec Antoine.

Grâce à la mobilisation de toutes ces associations, les nouveaux diagnostics ont baissé d'un tiers à Paris en 10 ans. Le combat n'est cependant pas fini. En France, plus de 180.000 personnes vivent avec le V.I.H. et 43 % des infections sont découvertes tardivement. L'Ile-de-France concentre 40 % des cas pour 18 % de la population. Cette baisse ne profite pas à tout le monde : elle concerne surtout les hommes gays, bien moins les femmes et les personnes exilées, tandis que les femmes trans restent parmi les plus exposées. Partout, ce sont la précarité et les discriminations qui éloignent du soin. On ne meurt plus du V.I.H. comme autrefois, alors beaucoup pensent que l'affaire est réglée. Elle ne l'est pas : une infection découverte tard, c'est une santé qui se dégrade et un virus qui circule. C'est le moment que choisit le Gouvernement pour envisager d'annuler la campagne nationale de prévention. C'est absurde. "Act Up" le disait déjà : "Silence = mort."

Le virus ne connaissant pas de frontières, je veux dire mon inquiétude face au désengagement des Etats-Unis, qui ont sabré leur programme de lutte contre le sida dans le monde, mais aussi de la France, qui a réduit son aide au développement. Ce sont des vies qui sont en jeu. Mes chers collègues, l'objectif de zéro nouvelle contamination en 2030 est à notre portée, à condition que tous les acteurs soient responsabilisés. Paris l'est, les associations le sont. Il faut maintenant que l'Etat le soit aussi, et de façon pérenne.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Chère Raphaëlle, vous avez commencé votre intervention en disant que vous étiez fière de la politique de la Ville. Je le suis également. Ce projet de délibération l'illustre. Sous cette mandature, nous devons tenir la promesse que nous nous sommes faite à nous-mêmes : atteindre en 2030 la fin de la transmission de l'épidémie à Paris. Nous savons ce qu'il faut faire, nous allons le faire, et ce projet de délibération en est l'illustration. Nous réunirons tous les acteurs le 1er décembre, comme cela s'est toujours fait, pour lancer cette stratégie et la poursuivre, et pour aller vers les publics que vous avez cités : les personnes trans, les femmes, les personnes primo-arrivantes et migrantes. C'est ainsi que nous atteindrons nos objectifs. Les chiffres de la cascade sont bons à Paris. Il faut que nous les maintenions. Nous aurons l'occasion de débattre des autres vœux.

Merci pour votre intervention, et je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 175 de l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 175 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 77 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DSP 77).

2026 DSP 78 - Subventions (73.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du dispositif d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

2026 DSP 88 - Subventions (97.622 euros) et conventions à 3 associations dans le cadre de l'appel à projets d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) sur les temps périscolaires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DSP 78 et DSP 88, et la parole est à Mme Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, c'est un outil de protection, c'est un rempart contre le tabou, car là où l'on ne parle pas, les violences prospèrent. Le silence ne protège jamais les enfants : il protège ceux qui leur font du mal. Ces séances d'E.V.A.R.S. apprennent le respect du consentement, la protection de soi et des autres. Elles créent dans chaque classe un espace de dialogue. Or, nous savons à quel point il peut être difficile pour un enfant de parler lorsqu'il a été victime de violences. Le scandale du périscolaire nous l'a rappelé avec brutalité. Un enfant doit pouvoir connaître son corps et disposer des mots nécessaires pour dire ce qu'il a subi. C'est tout le sens de ces séances : instruire pour prévenir les violences, et tendre la main à celles et ceux qui en sont victimes pour en interrompre le cycle. La littérature scientifique le confirme : ces séances contribuent efficacement à prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Ce programme d'E.V.A.R.S. est soutenu par l'Etat. Il s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée, mais, encore aujourd'hui, le chemin pour le mettre en œuvre est long. Paris a un rôle important à jouer, grâce à ses centres de santé sexuelle, grâce aux associations qu'elle soutient. C'est précisément l'objet de ce projet de délibération : soutenir trois de ces associations, qui œuvrent pour mettre en œuvre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Chaque séance est une occasion de prévenir une violence ou d'en interrompre une : briser le tabou, ouvrir le dialogue, tendre la main. C'est cela, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. C'est pour cela qu'avec le groupe Paris apaisé, nous voterons ces deux projets de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme NAGET. Merci pour votre concision.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire. Chers collègues, nous voterons aussi pour ces deux projets de délibération, dont l'un porte sur l'E.V.A.R.S. pendant le temps scolaire. A Paris, nous avons des conventions entre le Rectorat et la Ville de Paris, avec des associations, pour que des professionnels puissent aller intervenir, notamment dans les collèges et les lycées. Ils peuvent y dispenser ces temps absolument indispensables, comme l'a dit notre collègue, à la fois pour des questions de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Nous partageons un mot des syndicats de l'enseignement. Les enseignants doivent dispenser ces enseignements de la maternelle au lycée, trois séances par an, et les syndicats regrettent que nous n'ayons pas aujourd'hui de vraies données sur ce qui est réellement fait dans les écoles publiques. Pour les écoles privées, nous en avons absolument encore moins : nous avons encore moins de regard sur ce qui s'y passe. Les personnels de l'Education nationale, les enseignants et les enseignantes, alertent aussi sur l'absence de formation. Ils entendent la pertinence de ces temps d'éducation pour les enfants, l'absolue nécessité de les dispenser, mais, sans formation, c'est extrêmement compliqué. Nous le soulignons : à Paris, il y a un accord entre le Rectorat et la Ville pour que des associations spécialisées, comme le "C.R.I.P.S.", puissent aller intervenir dans les collèges et les lycées. C'est très bien, mais il y a aussi besoin que les enseignants et les enseignantes soient formés.

Sur le deuxième projet de délibération, avoir des temps d'E.V.A.R.S. dans le périscolaire est extrêmement important. Avec tout ce que nous avons connu de la parole des enfants, qui s'est libérée sur les violences sexuelles dans le périscolaire, nous avons besoin de leur donner tous les moyens et tous les outils pour qu'ils puissent continuer à parler, continuer à s'exprimer sur ce qu'ils vivent ou ce dont ils peuvent être victimes. Ces temps de prévention sont indispensables pour ce à quoi ils peuvent être exposés aujourd'hui, mais aussi dans leur construction de futurs adultes, pour ne pas reproduire des gestes ou pour éviter de reproduire les violences sexuelles et sexistes. Nous vous invitons donc à voter collectivement pour ces projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, l'éducation à la vie affective et relationnelle doit être regardée pour ce qu'elle est : un outil concret de protection de l'enfance. A l'école maternelle, l'E.V.A.R.S. poursuit des objectifs simples et essentiels : apprendre à l'enfant à connaître son corps, à identifier ses émotions, à comprendre que son intimité doit être respectée, à savoir qu'il peut dire non et qu'il existe des adultes de confiance vers lesquels se tourner. Il ne s'agit pas

de parler de sexualité à des enfants de maternelle. Il s'agit de leur apprendre à se protéger. C'est précisément le sens du nouveau programme national mis en œuvre par l'Education nationale depuis la rentrée 2025. C'est une avancée importante. Surtout, la loi prévoit au moins trois séances chaque année, et nous devons être exigeants sur leur mise en œuvre. Trois séances par an, tout au long de la scolarité, et pas seulement quelques interventions ponctuelles.

Le projet de délibération qui nous est proposé vient compléter, sur le temps périscolaire, ce qui est déjà prévu sur le temps scolaire, en donnant la priorité aux enfants de maternelle. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que nous connaissons bien la situation du périscolaire parisien. Au 31 août 2026, 195 agents avaient été suspendus, dont 75 dans des situations concernant des violences sexuelles sur mineurs. Ces chiffres illustrent l'ampleur des dysfonctionnements auxquels nous devons répondre, et ces difficultés concernent aussi la manière dont les alertes sont ensuite traitées. Je veux notamment évoquer la C.R.I.P. à Paris, qui est chargée de recueillir et d'évaluer des informations préoccupantes concernant les enfants en danger à Paris.

Avec ces séances d'E.V.A.R.S., la parole s'est libérée, et de nombreux enfants ont parlé à la suite d'une séance. C'est précisément là que l'E.V.A.R.S. prend tout son sens. Un enfant ne sait pas toujours ce qu'il subit et ne sait pas toujours que c'est interdit. Il ne sait pas toujours nommer ce qui lui arrive. Il ne sait pas toujours qu'il a le droit de refuser un contact et, surtout, il ne sait pas toujours à qui en parler. C'est l'E.V.A.R.S. qui peut lui donner ces mots. C'est pourquoi nous soutenons cette démarche, avec trois exigences.

La première : la qualité des intervenants. Je vous rappelle que nous sommes en train de voter, à l'Assemblée nationale, la loi intégrale, qui va mettre en place le contrôle d'honorabilité. Première exigence, donc, la qualité des intervenants, que le contrôle d'honorabilité va venir renforcer. Sur un sujet aussi sensible, aucune improvisation n'est possible. Les intervenants doivent être formés, les supports adaptés à l'âge des enfants et les contenus strictement conformes au programme national.

Deuxième exigence : associer les familles. Les parents doivent connaître les objectifs des séances, les supports utilisés et les personnes qui interviennent auprès de leurs enfants. La confiance des familles est indispensable. Quand on rompt la confiance avec elles, on voit ce qui se passe avec le périscolaire.

Troisième exigence : organiser l'après-révélation. Une séance d'E.V.A.R.S. peut conduire un enfant, comme je vous le disais, à comprendre que ce qu'il vit n'est pas normal, et lui donner les mots pour parler. Qui recueille alors sa parole ? Qui transmet l'information ? Dans quel délai ? Surtout, qui garantit que l'enfant est protégé ? Donner la parole à un enfant sans garantir derrière une chaîne de protection efficace n'aurait aucun sens. L'E.V.A.R.S. ne remplacera donc ni la sécurisation des recrutements, ni la formation des animateurs, ni des procédures de signalement efficaces. Elle peut cependant permettre à un enfant de comprendre, parfois pour la première fois, que ce qu'il subit n'est pas normal et qu'il a le droit d'en parler. Oui, commençons dès la maternelle avec l'E.V.A.R.S., car protéger un enfant, ce n'est pas seulement lui donner les mots pour parler : c'est faire en sorte que, lorsqu'il parle, nous soyons capables de l'entendre et de le protéger.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Madame la maire, mes chers collègues, après la crise majeure qui a traversé le périscolaire parisien, la Ville a agi en renforçant les procédures de recrutement, de contrôle, de formation ou encore de signalement. C'est fondamental. Néanmoins, protéger les enfants, c'est aussi leur donner les moyens de parler et de se protéger. C'est tout le sens de ce projet de délibération, qui permet de déployer l'E.V.A.R.S. dans les accueils périscolaires, en priorité auprès des enfants de moyenne section de maternelle, à travers le soutien apporté notamment aux associations "Projet Luna", "Mille Miettes" et "Claf'Outils". Ces trois associations disposent d'une solide expérience et proposent aux enfants des interventions ludiques, interactives et adaptées à leur âge.

L'E.V.A.R.S., déjà déployée dans l'Education nationale, permet aux enfants de mieux comprendre leurs émotions, de connaître leur corps, d'apprendre le respect de l'autre, de comprendre les notions d'intimité et de consentement, mais aussi d'identifier les adultes de confiance auxquels ils peuvent s'adresser lorsqu'ils rencontrent une difficulté. La déployer sur les temps périscolaires, en complément du temps scolaire, permettra d'accompagner encore davantage d'enfants, et c'est une très bonne chose. En effet, permettre à un enfant de connaître son corps, de respecter celui des autres, d'exprimer ses émotions, de dire non et d'identifier un adulte de confiance, c'est d'abord et avant tout le protéger. C'est lui donner, dès le plus jeune âge, les moyens d'agir et de comprendre le monde qui l'entoure. La protection de l'enfance doit être une responsabilité collective. Il est donc indispensable que chaque enfant puisse identifier, en dehors de son cercle familial, des adultes de confiance avec qui il peut parler. La sécurité, c'est anticiper les situations de danger. La prévention, c'est donner aux enfants les moyens de les identifier et de demander de l'aide.

Pour le groupe Ecologiste et Social, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination et la protection de l'enfance ne sont pas des options. Ce sont des combats essentiels, qui doivent irriguer l'ensemble de nos politiques publiques. Nous ne devons pas avoir peur de prononcer ces mots :

"consentement", "intimité", "respect", "violence", "adulte de confiance". C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la maire, mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération avec notre groupe. Je voudrais tout de même, comme mes collègues l'ont fait, le replacer dans le contexte qui nous occupe depuis plusieurs mois : les violences faites aux enfants dans le périscolaire et les travaux de notre Mission d'Information et d'Evaluation. Ces ateliers d'éducation à la vie affective et relationnelle se déroulent sur les temps périscolaires, auprès d'enfants de maternelle. Ils permettent de parler du corps, des émotions, du droit de dire non, de ce qu'un adulte peut ou ne peut pas faire. J'ai aussi participé, il y a quelques années, à Sarcelles, au collège Chantereine, que je salue, à ces ateliers auprès des collégiens. Ces interventions permettent des discussions, des discussions qui doivent permettre à l'enfant de raconter une situation qu'il ne savait pas nommer ou dont il n'avait jamais osé parler. C'est tout l'intérêt de ce travail.

Ces interventions ont donc lieu dans un périscolaire qui va mal, qui va très mal. Aujourd'hui, beaucoup d'équipes d'animation sont en grève, se plaignent toujours du sous-effectif et n'ont clairement toujours pas de réponse de la Ville de Paris concernant tout ce qui se passe sur les conditions de travail et tout ce qui leur avait été promis. Ici, une association vient faire un atelier, puis elle repart. Les enfants, eux, restent. Il faut donc que le lien avec l'équipe périscolaire soit organisé, que les adultes sachent ce qui a été travaillé et vers qui se retourner si un enfant se confie pendant la séance ou plusieurs jours après. C'est précisément ce que nous devons examiner au sein de notre mission d'information et d'évaluation : comment les différents adultes qui entourent un enfant travaillent ensemble, et ce qui se passe lorsqu'une alerte est donnée. Qui la reçoit ? Qui décide des mesures de protection ? Comment s'assure-t-on qu'elle ne reste pas bloquée entre plusieurs services ?

Nous entendons, au fil de ces auditions, la présentation de dispositifs de formation, de protocoles. S'il vous plaît, notre responsabilité est d'aller jusqu'au bout de leur mise en œuvre, pas en surface, comme on nous le présente. Les équipes les connaissent-elles ? Peuvent-elles les appliquer ? Obtiennent-elles une réponse lorsqu'elles signalent une situation ? Aujourd'hui, quand vous avez des équipes en sous-effectif et que vous leur demandez d'être en binômage avec des groupes d'enfants, comment peuvent-elles assumer leur devoir ? Comment peuvent-elles appliquer l'E.V.A.R.S. pendant le temps périscolaire dans ce genre de situation ?

Ces ateliers doivent être pleinement intégrés au travail de protection dans le périscolaire. Nous demandons que leur articulation avec les équipes et avec le traitement des alertes soit examinée au sein de notre mission d'information et d'évaluation. Vous savez, lorsqu'un enfant parle de violence, la responsabilité de la Ville est bien de s'assurer qu'il est entendu et que les suites sont bien données pour le protéger.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la maire, chers collègues.

Je vais d'abord parler rapidement de l'E.V.A.R.S., pour rappeler le contexte dans lequel nous parlons. La désinformation prospère à grande vitesse, avec des discours antiféministes et masculinistes qui progressent dans notre jeunesse. Il faut le dire et le rappeler, pour se remémorer combien il est essentiel de subventionner ces cours d'E.V.A.R.S., notamment au collège. Il y a par ailleurs des représentations toxiques des relations entre les hommes et les femmes et une banalisation des logiques de domination, quand on ne parle pas de violence. Les trois associations subventionnées ont été saluées : le "C.R.I.P.S.", "Causons consentement", "Checkpoint". Je m'associe à ces félicitations et à reconnaître leur travail qualitatif. Je rappelle qu'il est essentiel que la Ville s'engage en la matière, puisque l'Etat, lui, a été condamné en 2025 à 1 euro symbolique pour ne pas avoir réellement organisé, pendant 24 ans, l'E.V.A.R.S., ce qui était une obligation. Combien de violences, de dominations auraient pu être évitées si l'Etat avait été au rendez-vous ?

C'est pour cela que la Ville de Paris a décidé de s'emparer de la question de l'E.V.A.R.S. dans le périscolaire. Nous en parlions tout à l'heure à l'occasion du projet RISE. Nous avons l'ambition, avec le Maire de Paris et ma collègue Anne-Claire BOUX, de créer une politique publique intégrale à Paris. L'E.V.A.R.S., dans le cadre du périscolaire en maternelle, est une brique de réponse, et même la première. Vous l'avez rappelé, il est essentiel que les enfants puissent être éveillés à dire non, à leur corps, à l'adulte de confiance.

Le jury que nous avons présidé pour sélectionner les trois associations qu'il vous est proposé de subventionner devait répondre à une double exigence. D'abord, une expertise reconnue en matière d'éducation à la vie affective et relationnelle et des interventions adaptées à de très jeunes publics. Par ailleurs, une capacité à contribuer au repérage et à la prévention des violences, en donnant concrètement des repères aux enfants sur ce qui était normal, sur ce qu'étaient des situations inquiétantes et vers qui se tourner. Ce sont des intervenants de ces associations qui feront ces cours, et cela ne rajoutera pas de travail en tant que tel aux animateurs du périscolaire. Les intervenants

ont été formés à réagir en cas de libération de la parole ou de révélation de la part des enfants pendant les séances d'E.V.A.R.S.

L'école du périscolaire, les processus mis en œuvre par la majorité dans les nouvelles règles qui sont les nôtres et que nous nous appliquons pour protéger les enfants dans ce cadre, seront appliqués dans le cadre de l'E.V.A.R.S. en maternelle. Si vous souhaitez en parler dans le cadre de la M.I.E., où je ne siège pas, ce sera votre liberté. Ce projet de délibération et le jury qui a présidé à la sélection des trois intervenants sont complètement liés aux débats qui sont les vôtres et à la politique volontariste du Maire, d'Anne-Claire et de moi-même en la matière. Je vous encourage donc à voter.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 88, puisque les deux projets de délibération ont été groupés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté aussi. (2026, DSP 88).

2026 DSP 80 - Subventions (238.665 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" (6e, 10e, 18e, 19e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 80.

Nous n'avons toujours pas fini les DSP, et nous n'avançons pas, chers collègues. Autant vous dire que nous allons finir extrêmement tard, ce soir et demain soir, en dépit de vos efforts, que je salue. Passons donc aux efforts supplémentaires. Si un certain nombre d'entre vous sont d'accord pour se désinscrire d'un certain nombre de projets de délibération, notamment quand il y a plusieurs inscrits par groupe, ce serait très agréable, pour nous-mêmes, mais aussi pour les agents qui siègent très tard avec nous.

Nous examinons désormais le projet DSP 80, et la parole est à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Chers collègues, Paris traverse une crise de l'accès aux soins sans précédent. Les files d'attente s'allongent. Trouver un médecin généraliste en secteur 1 relève du parcours du combattant, et nos concitoyens les plus modestes renoncent quotidiennement à se soigner. Face à cette urgence, la Municipalité met en avant son dispositif "Paris Med'". Force est pourtant de constater que la philosophie de ce dispositif passe à côté de la transformation structurelle dont notre système de santé a besoin. Le dispositif "Paris Med'" continue de subventionner massivement l'installation de professionnels de santé libéraux, en finançant à fonds perdu leurs outils de travail et leurs équipements privés.

Quel est le résultat ? Nous injectons de l'argent public municipal pour soutenir un modèle d'exercice isolé et marchand, qui alimente indirectement la loi de l'offre et de la demande au détriment d'une régulation solidaire. C'est une politique de saupoudrage inefficace face à la pénurie globale de temps médical. L'argent public doit financer le service public, pas subventionner le secteur privé libéral. La priorité absolue de notre collectivité ne devrait pas être d'équiper des cabinets libéraux individuels, mais de sanctuariser et de réserver l'intégralité de ces budgets au développement de structures d'exercice collectif dotées de professionnels de santé entièrement salariés.

Pourquoi ce choix est-il juste et efficace ? Parce qu'il répond aux aspirations de la nouvelle génération de soignants. Les jeunes diplômés ne veulent plus de la charge administrative écrasante et des risques financiers liés à la gestion d'un cabinet libéral. Ils demandent à exercer leur métier de soignant en équipe et à bénéficier des droits sociaux élémentaires offerts par le salariat. Parce qu'il garantit l'accès universel aux soins. Un centre de santé public avec des médecins salariés garantit contractuellement le strict respect des tarifs opposables de la Sécurité sociale, sans dépassement d'honoraires, et pratique systématiquement le tiers payant. C'est la seule arme efficace pour protéger le pouvoir d'achat des Parisiens face à la spéculation sur la santé. Parce qu'il optimise enfin le temps médical. En intégrant les soignants dans les structures publiques collectives, nous les déchargeons des tâches de gestion pour les concentrer sur ce qu'ils font de mieux : soigner les patients.

Regardons la réalité en face. La persistance à vouloir maintenir sous perfusion le modèle libéral à Paris ne fait que retarder la transition indispensable vers les centres de santé municipaux ou associatifs d'envergure. A l'heure où les budgets locaux sont contraints, chaque euro dépensé pour un outil de travail privé est un euro de moins pour bâtir le bouclier sanitaire public dont les quartiers populaires ont cruellement besoin.

Nous demandons donc une réorientation radicale du dispositif "Paris Med'". Cessons le financement direct de l'activité libérale. Fléchons la totalité de nos subventions d'investissement et de notre accompagnement immobilier vers la création exclusive de structures collectives à but non lucratif, gérées par la Ville, des mutuelles ou des associations, où les professionnels travaillent en équipe et sous statut salarié. La santé n'est pas une marchandise, l'accès aux soins est un droit fondamental. Redonnons à la Ville de Paris le rôle de planificateur et de garant d'une médecine humaine, sociale et purement publique.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Projet de délibération classique, débat hélas classique. Nous n'arriverons pas à avancer sur la question, Monsieur PRUDHOMME. Vous savez quelles sont les positions de l'Exécutif. Je veux juste dire que le groupe NPP a voté ce projet de délibération dans le 19e arrondissement : il faudrait donc accorder vos violons sur la question.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 80).

2026 DSP 90 - Avenant à la convention avec l'A.R.S. au titre du Fonds d'intervention régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 90, et la parole est une nouvelle fois à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Nous sommes sur la question de la santé mentale, avec la création d'un coordinateur supplémentaire. Dans le cadre d'une convention signée avec l'A.R.S. au titre du Fonds d'intervention régional, cet avenant vise à octroyer à notre collectivité un financement complémentaire dérisoire de 33.000 euros pour financer ce poste de coordinateur local de santé mentale. Qu'on ne s'y trompe pas : la coordination est utile, bien sûr. Mettre en réseau les acteurs locaux, les associations, les professionnels de terrain est une nécessité. Pourtant, face au séisme silencieux et dévastateur que traverse la santé mentale à Paris, ce projet de délibération ne relève pas de la politique publique. Il relève de l'anecdote budgétaire. A l'échelle des urgences d'une capitale de plus de 2 millions d'habitants, c'est une goutte d'eau jetée dans un océan de détresse.

La réalité de la santé mentale à Paris, mes chers collègues, est alarmante. Nos services d'urgence psychiatrique sont saturés jusqu'au point de rupture. Des hommes, des femmes, des adolescents attendent parfois des dizaines d'heures sur des brancards, faute de lits disponibles. Le secteur public de la psychiatrie est en train de s'effondrer sous nos yeux. Le manque de psychiatres, d'infirmiers et de personnels soignants conduit à des fermetures de lits en cascade et à un épuisement dramatique des équipes professionnelles. Pendant ce temps, la précarité explose dans les rues de notre capitale, charriant avec elle son lot de décompensations psychiatriques sévères et de détresse psychosociale majeure, laissées sans aucune réponse thérapeutique adaptée. Aujourd'hui, une bonne partie de ces patients sont à la rue ou en prison, où ils n'ont rien à faire. Il ne sert à rien de construire des places de prison supplémentaires pour prendre en charge ces gens, qui ont besoin de soins et d'un système de prise en charge psychiatrique performant.

Quelle est donc aujourd'hui la réponse de l'Etat ? Un poste de coordinateur. Nous ne pouvons nous contenter de ce poste, et organiser des assises une nouvelle fois, ce n'est pas la réponse à la hauteur des enjeux. La santé mentale est aujourd'hui devenue la grande cause oubliée des arbitrages budgétaires. En votant ce type de mesurette sans émettre la moindre protestation politique forte auprès de l'A.R.S., nous nous rendons complices d'une illusion de traitement. Nous faisons mine de répondre à une crise humanitaire et sanitaire majeure par de la pure tuyauterie administrative. C'est pourquoi, en prenant acte de ce financement technique, nous voterons bien sûr, mais nous voulons profiter de ce projet de délibération pour tirer solennellement la sonnette d'alarme. Paris doit cesser de courber l'échine face au désengagement de l'Etat en matière de santé publique. Nous exigeons un plan d'urgence massif pour la psychiatrie parisienne. Les coordinateurs ne soignent pas. Ce sont les médecins, les infirmiers, les éducateurs et les structures d'accueil qui sauvent des vies. Ne l'oublions pas.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Pour vous rassurer, Monsieur PRUDHOMME, ce n'est pas dans mon habitude, ni dans celle de la Ville de Paris, de courber l'échine en la matière. Nous avons lancé ce matin, comme je vous le disais, les assises de la santé mentale. Le discours que j'ai tenu devant toutes les autorités de l'Etat était de rappeler que plus de 8.800 lits de psychiatrie ont fermé en 15 ans. Dans le même temps, le Gouvernement l'a annoncé comme grande cause. Nous continuerons à tenir les deux bouts : faire du plaidoyer nationalement et agir concrètement localement. Ce projet de délibération le permet. Allez d'ailleurs le dire aux maires d'arrondissement, qui me demandent tous de créer des conseils locaux de santé mentale : c'est la preuve que ces dispositifs sont absolument nécessaires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Ce sont des dispositifs locaux, mais encore faut-il bien les connaître pour pouvoir bien en parler.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 90).

2026 DTEC 12 - Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris au budget de l’association "Bruitparif" pour l’année 2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC. Nous avons changé, nous ne sommes plus en DSP : DTEC 12.

La parole est à M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues. Le bruit fait partie des nuisances qui affectent directement la vie quotidienne des Parisiens et des Parisiennes. Dans certains quartiers, notamment autour des canaux, des quais, de certains établissements ou des lieux de rassemblement, ces nuisances peuvent être particulièrement importantes. Nous l'avons vu avec les baignades de cet été, notamment dans le 10e arrondissement.

Nous disposons de données pour mesurer ces situations. "Bruitparif" possède un réseau de capteurs qui permet de mesurer le bruit et d'en identifier, lorsque cela est possible, les différentes sources. La Ville de Paris contribue d'ailleurs à son financement, à hauteur de 110.000 euros pour l'année 2026. La question est donc de savoir comment utiliser au mieux ces données. Nous proposons que le bilan annuel de "Bruitparif" identifie, notamment grâce aux indices Harmonica, les secteurs les plus exposés, les périodes où les nuisances sont les plus importantes et, lorsque les données le permettent, leur origine : circulation, activité récréative, rassemblement, établissement ou encore nuisances nocturnes. Ce bilan annuel devra être assorti d'une analyse de l'évolution du bruit à Paris, présentant les principales tendances constatées, les secteurs particulièrement exposés et les actions engagées en réponse à ces nuisances.

Nous proposons pour cela une expérimentation dans le 10e arrondissement, notamment autour du canal Saint-Martin, associant "Bruitparif", la mairie d'arrondissement, les services de la Ville et la police municipale. Pour cela, il faudra définir un protocole permettant, lorsqu'un niveau de bruit anormalement élevé et persistant est constaté, que les données puissent aider les services compétents à orienter les actions de prévention, de médiation et, quand le cadre légal le permet, de contrôle. De plus, il faut pouvoir mesurer ces résultats. En comparant les données avant et après une intervention, nous pourrons savoir quelles mesures ont réellement permis de réduire les nuisances, et éventuellement les reproduire dans d'autres quartiers. Enfin, nous souhaitons que les résultats de ces analyses, de l'expérimentation engagée et des actions mises en œuvre puissent être présentés au Conseil de Paris, dans le cadre de la convention avec "Bruitparif". C'est dans ce sens que nous vous invitons à l'adopter. Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues. 42,6 milliards d'euros par an, c'est le coût social du bruit en Ile-de-France. A Paris, le bruit représente en moyenne huit mois et demi de vie en bonne santé perdus par habitant. Ce sont des chiffres produits par "Bruitparif", dont le travail scientifique nous permet d'objectiver les nuisances et leurs conséquences sur la santé et la qualité de vie des Parisiens. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

Nous voulons aussi en profiter pour vous appeler à faire davantage que déplorer un constat. Les rapports de Bruitparif, c'est bien de les financer, c'est mieux de les lire, et c'est encore mieux d'en tirer les conséquences dans les politiques publiques que vous menez. Prenons l'exemple de la circulation. "Bruitparif" explique clairement que la congestion automobile aggrave les nuisances sonores. Pas besoin de faire de grandes études pour s'en douter, mais

les travaux de "Bruitparif" viennent l'objectiver. Quand la circulation devient saccadée, les accélérations, les freinages, les klaxons, les sirènes augmentent le bruit. Même à 30 kilomètres-heure, une voiture qui accélère fait plus de bruit qu'une voiture qui roule à vitesse constante, avec près de 5 décibels supplémentaires en moyenne.

Quand il y a des restrictions soudaines de circulation ou des fermetures brutales de voies, elles ont pour effet très direct et très concret de reporter le trafic automobile sur d'autres axes. Comme il n'y a pas d'évaporation de la circulation, mais simplement un déplacement de celle-ci sur d'autres axes, on déplace, voire on accentue la congestion. On déplace donc aussi les nuisances vers d'autres riverains, qu'ils soient d'ailleurs "intra-muros" ou dans des communes limitrophes. C'est précisément ce que "Bruitparif" a observé après la fermeture de la voie Georges-Pompidou, par exemple : moins de bruit sur la voie fermée à la circulation, ce qui est normal, mais davantage de bruit sur les axes de report, avec des hausses allant jusqu'à 4 décibels la nuit sur certains quais hauts. Une rue apaisée ne doit pas se payer par les nuits dégradées de ceux qui habitent à côté, sur les axes de report. Ces reports doivent être anticipés, ils doivent être mesurés, ils doivent être corrigés. C'est aussi cela, une politique de lutte contre le bruit.

Les nuisances ne s'arrêtent cependant pas quand la circulation diminue. Dans certains quartiers à forte activité nocturne, comme les Halles, le canal Saint-Martin, la Butte-aux-Cailles, le bassin de la Villette, le bruit est quasiment permanent. Exemple : rue des Lombards, "Bruitparif" a enregistré, sur certaines heures de la nuit, 75 décibels en moyenne. Soixante-quinze décibels, pour vous donner un ordre de grandeur, c'est l'équivalent du bruit émis par un aspirateur en fonctionnement. Essayez donc de dormir avec cela.

Paris doit rester cette ville animée et vivante, mais Paris doit aussi rester une ville habitable. Le droit à la fête des uns ne doit pas se faire au détriment du sommeil et de la santé des autres. Cela suppose des règles sur les horaires, sur les terrasses, sur l'occupation de l'espace public, et cela suppose surtout de les faire respecter. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette subvention, car "Bruitparif" nous donne les moyens de comprendre d'où viennent les nuisances, où elles sont, qui les subit, comment elles évoluent et, surtout, quelles sont les politiques publiques de nature à les aggraver.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je ne me suis même pas rendu compte que vous aviez arrêté de parler, tellement il y a de brouhaha. Chers collègues, s'il vous plaît, si vous avez envie de discuter, faites-le à l'extérieur, surtout si vous êtes inscrits : cela nous enlèvera quelques inscriptions. Un peu d'humour. J'essaie aussi de joindre l'utile à l'agréable.

La parole, pour vous répondre, est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Nous avons fini les DSP, mais pas avec moi, Madame la maire. Ce n'est pas grave, je suis toujours là, et je vais essayer de faire vite pour dire que je vous appelle - et tout le monde le dit ici - à continuer à subventionner la convention avec "Bruitparif".

Je vais toutefois m'inscrire légèrement en faux contre ce que vous avez dit, chers collègues, tous deux. Il est vrai que "Bruitparif" est essentiel pour mesurer les niveaux sonores. En revanche, nous ne disposons pas aujourd'hui exactement des outils qui permettent de dire quelle est l'origine exacte du bruit mesuré avec ses outils actuels. C'est d'ailleurs l'un des enjeux de la future convention et de l'action de la Ville au sein d'Airparif : se doter, avec Airparif et les autres collectivités, des outils qui nous permettront réellement d'objectiver le bruit mesuré et sa nature, sa source. Aujourd'hui, nous ne savons pas le faire avec certitude.

Je voulais préciser par ailleurs que le résultat de l'action de la Ville de Paris en matière de bruit, c'est une baisse globale de 4 décibels sur tout Paris. Ensuite, il y a des effets de bord et des conflits d'usage à réguler. Nous en avons conscience, nous le ferons, d'autant plus que nous aurons à renouveler l'année prochaine le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris. Ce sera l'occasion d'y travailler toutes et tous ensemble, je n'en doute pas.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DTEC 12, dernier projet de délibération d'Antoine ALIBERT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 12).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la sauvegarde du centre médico-psychologique Turbigo.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu n° 79. La parole est à Mme Elisa YAVCHITZ.

Mme Elisa YAVCHITZ. - Madame la maire, mes chers collègues, je présente ce vœu au nom de Karine BARBAGLI, qui est retenue ailleurs et qui le regrette bien.

Il concerne le centre médico-psychologique Turbigo, qui est menacé. Un chiffre, que nous avons déjà évoqué : les troubles psychiatriques touchent un Français sur trois au cours de leur vie. Ce sont d'ailleurs les jeunes qui sont, ces dernières années, très affectés dans leur santé mentale. Dans ce contexte, à Paris, la psychiatrie publique est saturée, et l'offre libérale est constituée à 75 % de psychiatres libéraux en secteur 2, qui sont souvent inaccessibles pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens.

C'est dans ce contexte que le C.M.P. Turbigo accomplit un travail irremplaçable. En effet, plusieurs milliers de patients y sont pris en charge. Sa file active représente 1 habitant sur 35 à Paris Centre, un sur 35. Or, il existe aujourd'hui de grands risques de fermeture de ce centre Turbigo, car le propriétaire du site a signifié aux Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Si vous avez envie de discuter, s'il vous plaît, sortez.

Allez-y, chère collègue.

Mme Elisa YAVCHITZ. - Etes-vous intéressés par ce C.M.P., qui est menacé ? Il est menacé, car le propriétaire privé indique que le bail prend fin à la fin du mois de décembre. Or, dans le cadre du P.L.U. bioclimatique de 2024, ce local n'est pas protégé comme un équipement sanitaire. Ce que souhaite Paris Centre, c'est que nous puissions maintenir le C.M.P. sur son site actuel - c'est la priorité -, mais, à défaut, que nous puissions garantir la continuité de l'activité dans des locaux qui seraient à proximité immédiate, et, enfin, que nous puissions faire évoluer le P.L.U. pour mieux protéger les locaux des C.M.P. et des structures de psychiatrie publique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Très rapidement : favorable. Avec le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, nous avons écrit au propriétaire du lieu. Nous avons bon espoir qu'il revienne sur son projet de vente, et nous préparons toutes les hypothèses si tel était le cas. Ce vœu a été voté localement par tous les groupes de la majorité, notamment le groupe Ecologiste, en plus du vôtre. Nous sommes alignés.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 79 du groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche, avec une demande d'explication de vote, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la première adjointe. Simplement une petite remarque : vous avez eu un propos assez désagréable. Je connais parfaitement le système de santé et les conseils locaux de santé mentale.

Puisque nous n'avons qu'une minute, je vais vous donner le résultat qu'entraîne la fermeture d'une structure de soins en santé mentale. Nous en avons eu un exemple cette année, avec la fermeture brutale, au mois de juin, du centre d'accueil et de crise Amado, couvrant les 5e, 6e et 7e arrondissements, qui a laissé à l'abandon les patients qui y étaient suivis, avec des conséquences dramatiques immédiates. Nous avons en effet appris au mois d'août qu'une patiente suivie dans ce centre s'est suicidée. Elle était venue témoigner lors des différents rassemblements qui s'étaient tenus pour s'opposer à cette fermeture. Elle avait expliqué que ses rendez-vous réguliers avec l'équipe soignante étaient ce qui lui avait permis d'aller mieux, et qu'elle en avait encore un besoin impératif. Je poursuis ce que je disais tout à l'heure sur l'état de la psychiatrie et sur le fait qu'il y a une responsabilité politique. La meilleure solution aujourd'hui pour empêcher la fermeture des centres, c'est de ne pas voter le P.L.F.S.S.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 219).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 81, et la parole est à M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la maire. Je suis extrêmement en colère contre ce Gouvernement, puisque, pour la première fois depuis plus de 20 ans, nous n'aurons pas de campagne nationale de prévention contre le sida, alors que le 1er décembre, qui arrive rapidement, est la Journée mondiale de lutte contre le V.I.H.-sida. Vraisemblablement, à cause du désengagement de l'Etat, de la fin et de la réduction des financements aux

associations, nous n'arriverons pas à atteindre notre objectif de la fin des nouvelles contaminations en 2030. Or, l'année dernière, nous avions encore 5.000 nouvelles contaminations détectées, et nous estimons qu'il y a encore plus de 10.000 personnes qui vivent sans connaître leur séropositivité. A cause de la canicule, Solidays a dû être annulé : 3 millions d'euros pour "Solidarité Sida" n'ont pas pu être collectés directement. Nous sommes encore en attente de savoir exactement comment tout cela sera compensé. Nous avons "Actions Traitements" qui, le 19 février - nous étions bien avant les canicules, bien avant l'annulation de Solidays -, nous disait que la fin du V.I.H.-sida en 2030 n'aurait pas lieu, hélas.

Il est donc urgent, et c'est l'objet de ce vœu, que le Gouvernement revienne sur sa décision, que nous ayons une grande campagne nationale de prévention et que nous n'oubliions pas que le sida existe encore dans cette société. La Ville de Paris continue toutes ses actions. Allons encore plus loin. Peut-être devrons-nous compenser cette absence de campagne nationale. Nous devons absolument alerter, alerter et alerter. Je fais pleine confiance à l'Exécutif pour prendre l'attache du Ministère de la Santé, afin que cette campagne revienne absolument et que les moyens reviennent pour les associations.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Favorable à ce vœu, naturellement. La Ville fera ce qu'elle fait toujours, c'est-à-dire une grande campagne sur le sujet. Surtout, si vous votez ce vœu, nous allons dire au Gouvernement - et nous avons déjà commencé à faire passer les messages - que, si campagne il y a, elle doit se faire avec les premiers concernés. C'est toujours comme cela que nous avons fait en matière de santé publique. C'est ce que la Ville de Paris fait concernant ses propres campagnes, et c'est ce que les associations attendent du Gouvernement : être associées à l'occasion du 1er décembre, de la lutte contre le V.I.H.-sida et, par ailleurs, contre la sérophobie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe Socialiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 220).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'adaptation de l'article 4 bis du règlement municipal des changements d'usage.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 3, et la parole est à Mme Catherine LECUYER, Madame la maire.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Madame la maire, mes chers collègues, Paris est aujourd'hui frappée de plein fouet par l'acuité d'une crise de la démographie médicale. Le risque de constitution de déserts médicaux de proximité est réel, affectant tout particulièrement nos administrés les plus âgés ou à mobilité réduite. Dans le 8e arrondissement, la majorité de nos médecins prendra sa retraite dans les cinq ans à venir.

Face à ce péril sanitaire, que faisons-nous ? Nous dressons un mur administratif. L'article 4 bis du règlement municipal des changements d'usage impose au seul 8e arrondissement une restriction stricte. Il plafonne à 50 mètres carrés la surface autorisée sans compensation en rez-de-chaussée pour l'exercice d'une profession libérale. A l'inverse, dans les 19 autres arrondissements de la capitale, cette même installation est sans aucune limite de surface et sans compensation. Pourquoi maintenir une telle iniquité ? Chers collègues, soyons concrets. Un cabinet médical moderne nécessite structurellement une surface supérieure à 50 mètres carrés. Nos praticiens doivent intégrer un espace technique, une salle d'attente décente et répondre aux strictes normes d'accessibilité P.M.R. L'application de cette règle rend aujourd'hui impossible la transmission des cabinets médicaux en rez-de-chaussée à de jeunes successeurs. Ces derniers sont découragés, confrontés à des obligations de compensation financière aux coûts absolument prohibitifs pour les mètres carrés excédentaires.

Ne nous cachons pas derrière la défense du logement. Les locaux en rez-de-chaussée sur nos axes passants sont bruyants, sombres et inadaptés. Ils exigent des travaux disproportionnés pour redevenir habitables et ne se prêtent quasiment jamais à la création de logements familiaux. Bloquer ces transmissions ne permet pas de créer de nouveaux logements, mais compromet de fait la pérennité de notre offre de soins. Il faut sortir de ce blocage dogmatique par ce vœu du groupe Paris Liberté. Nous demandons une adaptation mesurée de l'article 4 bis afin de concilier…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je donne la parole à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Avis défavorable de l'Exécutif.

Le Conseil de Paris, où nous faisons les règles générales, n'est pas le lieu pour régler des situations individuelles concernant deux "gynécos" qui voulaient s'installer en secteur 2. Pour autant, il n'y a pas de dogmatisme au sein de l'Exécutif. Nous n'opposerons pas la question du logement et la question du développement d'une politique de soins.

Nous menons des réflexions pour lutter contre ce que vous avez évoqué : le gouffre et l'effet ciseau dans lequel nous sommes entre les générations qui s'en vont et les nouvelles qui arrivent, et le refus du sacerdoce, à raison, des nouvelles générations par rapport à leurs pairs. Nous allons explorer toutes les pistes pour faire évoluer le dispositif "Paris Med'". Si certaines relèvent de règles d'urbanisme ou de changement d'usage, nous le ferons.

A ce stade, nous estimons que ce n'est pas nécessaire. Nous aurons cependant une attention particulière au sujet que vous avez fait remonter, Madame la maire. En attendant, avis défavorable.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la représentation des corps féminins dans les formations aux premiers secours.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 4, et la parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire, chers collègues. Avec le groupe Communiste, nous avons été alertés d'une information extrêmement importante : lorsqu'il y a un arrêt cardiaque extrahospitalier, par exemple sur la voie publique, les femmes sont moins bien réanimées que les hommes. L'une des raisons est l'apprentissage des gestes de premiers secours, qui se fait trop souvent, bien trop souvent, sur des mannequins typés sur des corps d'hommes, c'est-à-dire tout simplement des mannequins qui n'ont pas de poitrine. Or, nous savons à quel point, lors des accidents cardiaques, lors des arrêts cardiaques, les premières minutes, voire les premières secondes, sont extrêmement importantes. Les personnes formées doivent donc pouvoir prodiguer les premiers gestes de manière instinctive, sans y réfléchir, pour pouvoir sauver des vies.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris puisse, si ce n'est pas déjà le cas, s'équiper de mannequins de différentes morphologies, notamment représentant des corps féminins avec de la poitrine. Nous souhaitons aussi que la Ville puisse sensibiliser celles et ceux qui se forment aux gestes de premiers secours, ainsi que les associations avec lesquelles nous travaillons, pour qu'ils et elles puissent se doter de ces outils et sauver des vies, notamment sauver des vies de femmes.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. ALIBERT, pour vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Réponse favorable de l'Exécutif. C'est déjà fait dans la plupart des conventions, dans les formations aux gestes qui sauvent que nous menons. Merci, cependant, de mettre le sujet sur la table : il était important d'en parler. Nous aurons une attention particulière, avec tous les autres partenaires, et notamment dans le Campus de la résilience, pour faire en sorte que des mannequins féminins puissent être mis à disposition.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 4 du groupe Communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif, et j'ai une demande d'explication de vote de Mme CHIKIROU, sauf si vous ne souhaitez pas la faire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je voulais la faire. Merci, Madame.

C'est la représentation des corps féminins en matière de secours, et je voulais dire que ce n'était pas un détail, car cela peut sauver des vies. Formations, mannequins et images prennent souvent le corps masculin comme norme universelle. Etes-vous d'accord pour dire que ce n'est pas normal ? En effet, ils peuvent souvent entraîner des hésitations face à des corps de femmes, notamment lorsqu'il faut dénuder le thorax, poser des électrodes ou pratiquer un massage cardiaque.

Une politique féministe de santé doit corriger tous ces biais, jusque dans les gestes techniques. Nous demandons donc à la Ville qu'elle adapte ses formations, ses marchés publics, son matériel pédagogique, avec des mannequins représentant réellement les corps féminins, sans stéréotypes, et qu'elle soutienne tous les intervenants

en ce sens. C'est important, car féminiser la politique de santé publique, ce serait corriger une inégalité qui date au moins de la Révolution française, puisqu'à l'époque, les médecins avaient décidé qu'il y avait une inégalité physique entre hommes et femmes. C'était juste un peu avant. Cela a marqué ainsi l'histoire de la santé en France. Il est temps d'en finir avec cette dérive. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe Communiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 221).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un véritable Plan parisien d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 61 et 61 bis, et la parole est à Mme Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Mes chers collègues, chaque jour, des femmes et des hommes souffrent de ne pas avoir l'enfant qu'ils désirent, trop souvent dans la honte et dans la solitude. C'est un tabou : il faut le briser. Un couple sur quatre connaît des difficultés de fertilité, et de plus en plus de femmes envisagent de congeler leurs ovocytes pour se donner plus de chances d'avoir peut-être un enfant plus tard. Plus de deux millions de femmes se posent la question de congeler leurs ovocytes ou non. Cette question, que nos mères et nos grands-mères ne s'étaient pas posée, c'est la nouvelle question d'une génération.

L'I.V.G. et la contraception ont permis de passer de l'enfant subi à l'enfant désiré. La P.M.A. et la congélation d'ovocytes contribuent à la réalisation de ce désir. La congélation d'ovocytes est une conquête féministe, en ce qu'elle donne aux femmes plus de liberté dans le choix ou non de leur maternité. Pour qu'un droit soit effectif, pour que chacune soit véritablement libre de l'exercer ou non, encore faut-il être suffisamment éclairée pour décider soi-même. Lorsque j'ai congelé mes ovocytes, il y a deux ans, j'aurais aimé être mieux informée, mieux accompagnée, et je ne suis pas la seule face au manque d'information - 70 % des femmes le disent -, au manque d'accompagnement pour les piqûres, les prises de rendez-vous, l'anxiété, au manque de places - des mois d'attente -, alors que l'Ile-de-France concentre la moitié des demandes.

Paris peut donc faire plus, beaucoup plus. C'est le sens de ce vœu, pour un véritable plan parisien d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes. Avec, pour l'information, une campagne de sensibilisation et une page dédiée sur le site de la Ville. Pour l'accompagnement, un soutien aux associations et la transformation des centres de santé sexuelle en centres de santé sexuelle et reproductive. Pour les places, un état des lieux des manques à Paris, pour construire des solutions avec toutes les parties prenantes : l'A.P.-H.P., l'A.R.S. et les autres.

La fertilité reste un impensé de la politique de santé de la Ville de Paris, mais Paris peut devenir un véritable territoire pilote d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes. Il n'y a pas, à mes yeux, de plus belle politique publique que celle qui permet à celles et ceux qui désirent des enfants d'en avoir, et qui respecte celles et ceux qui n'en désirent pas. J'espère que cela nous mettra d'accord, au-delà de nos divergences.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci sincèrement, Rachel-Flore PARDO, d'avoir mis le sujet sur la table. Vous avez par ailleurs pu le mettre en lumière récemment dans la presse. C'est un droit important, insuffisamment connu, qui a été ouvert il y a cinq ans pour les femmes et qui touche à la santé, à l'égalité, à la liberté de choix des Parisiennes et des Parisiens en matière de reproductivité.

Vous l'avez dit, la question d'une politique de santé reproductive est importante. Elle avait d'ailleurs été évoquée à la création de la Direction de la Santé publique, quand nous avons choisi le nom de notre service de santé sexuelle. Je vous propose d'y réfléchir, par rapport à ce que vous avez évoqué tout à l'heure. Je vous demande cependant de ne pas dire que c'est un impensé de la politique parisienne, puisque pas plus tard qu'au dernier Conseil, nous avons voté favorablement un vœu sur la question du D.P.I.-A. Nous avons aussi, dès ce mois de novembre, un événement à l'Agora de la santé, c'est-à-dire à la Direction de la Santé publique, consacré à ces enjeux. Nous avançons donc en la matière.

Nous pouvons pour autant faire mieux : c'est ce que dit votre vœu, et c'est ce que le vœu de l'Exécutif propose de s'approprier. J'insiste sur la raison pour laquelle nous avons proposé un vœu de l'Exécutif : l'infertilité et les questions de fertilité concernent les femmes - le sujet que vous mettez sur la table y contribue -, mais aussi les hommes. Il était important de le rappeler, puisque, dans un couple, en tout cas hétérosexuel, c'est souvent la femme qui est pointée du doigt, et pas les hommes.

Nous souhaitions vous le rappeler par rapport à la Ville de Paris. Je vous laisserai lire le reste du vœu de l'Exécutif. Je vous appelle à retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable, pour des raisons que vous lirez, car je me fais gronder par la première adjointe : je suis trop long. Je vous appelle sinon à voter le vœu de l'Exécutif. Quoi qu'il arrive, je vous associerai à la suite sur ces questions de communication de la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je ne gronde jamais. Je vous ai juste regardé avec beaucoup d'insistance.

J'ai une demande de retrait.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Oui, mais nous voterons aussi le vœu de la Ville.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 61 du groupe Paris apaisé. J'arrive à Mme CHIKIROU : j'ai une explication de vote de sa part, et un avis défavorable de l'Exécutif sur votre vœu.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est un peu trompeur quand vous commencez par "je vais mettre au vote" : nous pensons que nous allons tout de suite devoir voter.

Nous, nous allons voter ce vœu. Nous allons le voter, car chaque femme doit pouvoir accéder à une information fiable et à un accompagnement public dans son parcours de fertilité. La congélation d'ovocytes ne doit jamais devenir une injonction faite aux femmes pour qu'elles adaptent leur corps à la précarité. Si elles retardent leur projet parental à cause du prix du logement, de la stabilité professionnelle ou du manque de modes de garde, la réponse ne peut pas être seulement médicale. Ce plan sera donc utile s'il garantit un choix libre et éclairé, s'il réduit les délais et, surtout, s'il renforce les capacités de l'A.P.-H.P. Les associations peuvent accompagner, mais elles ne doivent pas remplacer le service public. Nous sommes donc pour le droit, mais nous ne sommes pas pour un nouveau marché de la fertilité. Nous voterons ce vœu. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Paris apaisé, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 61 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 222).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement de Haltes "soins addictions" mobiles à Paris, avec une priorité de déploiement dans le secteur Rosa Parks.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 78 et 78 bis, et la parole est à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je vais faire plaisir à M. ALIBERT, puisque nous allons retirer notre vœu et voter le vœu de l'Exécutif. Je profite de ce temps d'intervention pour insister sur le fait que nous avons besoin de développer…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, attendez, Monsieur PRUDHOMME. S'il vous plaît, chers collègues, vous en avez "marre", je le comprends tout à fait, mais nous écoutons les orateurs, s'il vous plaît, nous les respectons. Si vous en avez "marre", désinscrivez-vous, n'hésitez pas.

Allez-y, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - N'en déplaise à nos collègues de droite, nous avons besoin de structures de soins qui s'appellent les haltes soins addictions. Ce ne sont pas des "crackeux" que l'on doit déplacer avec l'aide de la police : ce sont des malades.

Nous avons donc besoin de petites structures de taille humaine, en nombre dans Paris, pour ne pas concentrer ces patients dans une seule halte soins addictions, à Lariboisière, le seul service pouvant les accueillir. Heureusement, un arrêté de mai 2026 nous permet de créer des haltes soins addictions mobiles, et c'était l'objet de ce vœu. Cela a été repris par le vœu de l'Exécutif. "Banco", donc, et essayons de mettre en œuvre le plus rapidement possible ces haltes soins addictions mobiles.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 78 est donc retiré, et je vais mettre aux voix le vœu n° 78 bis de l'Exécutif, avec deux demandes d'explication de vote, de M. LAVAL et de M. LISCIA. Monsieur LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la première adjointe. Je n'aurai de cesse, dans ce Conseil, de rappeler la nécessité de développer des politiques de réduction des risques face au fléau de la drogue. Dix ans que nous expérimentons la halte soins addictions dans le 10e arrondissement : 10.000 injections dans la rue évitées chaque année. Sur le fil, nous avions sauvé ce dispositif l'année dernière, en le prorogeant d'un an dans le P.L.F.S.S. Il est absolument nécessaire que nous le prorogions encore une fois dans celui qui arrive, mais surtout que le Gouvernement, après plus de dix ans d'expérimentation, mette enfin ce dispositif "dans le dur", pour avoir une vraie politique de réduction des risques, pour renforcer les C.A.A.R.U.D., les C.S.A.P.A., pour enfin se dire que nous pouvons faire des choses face à ce fléau.

Je vais profiter des quelques secondes qui me restent pour saluer immensément le travail incroyable des équipes de "Gaïa", de la mairie du 10e arrondissement, avec Alexandra CORDEBARD, Rémi FÉRAUD, Philomène JUILLET et Stéphane BRIBARD.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je vous prie de m'excuser : j'ai oublié de donner la parole à Antoine ALIBERT. Je n'ai pas fait exprès, mais c'est sans doute une forme de lapsus inconscient.

Cher Antoine, je te laisse peut-être répondre. Excusez-moi, Monsieur PRUDHOMME.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Pas de problème : j'adore parler santé, moi. Je ne suis pas fatigué, cela ne me "saoule" pas, contrairement à ce que vous disiez juste avant pour les autres interlocuteurs.

Merci au groupe NPP d'avoir mis le sujet sur la table. Nous le reprenons à notre compte, et comptez sur nous pour le faire avancer. Avis favorable, nécessairement, de l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Nous reprenons donc les explications de vote. Monsieur LISCIA, vous avez la parole. Ensuite, Mme NAGET.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la maire.

Monsieur PRUDHOMME, je vous ai écouté attentivement. Vous avez dit : "Nous avons besoin de structures de soins". Sur ce point, je vous le dis et je vous le redis : nous sommes d'accord avec vous. Nous vous posons cependant une autre question : après dix ans d'expérimentation, quel est le bilan de la "salle de shoot" sur la sortie de l'addiction ? Sur la sortie de l'addiction ! Pas le bilan du nombre de toxicomanes accompagnés dans leur consommation ou confortés dans leur addiction. Je vous demande le vrai bilan en matière de soins et de sevrage. Combien de consommateurs sont ressortis sevrés d'une "salle de shoot" ? Aucun. Nous savons que les salles de consommation limitent certains risques liés aux contaminations, aux overdoses. Nous le savons, ce n'est pas la peine de nous caricaturer à chaque fois. Limiter les risques de la consommation ne suffit cependant pas à sortir de la dépendance, et vous le savez. Nous, nous demandons donc de ne pas multiplier les "salles de shoot", qu'elles soient en structure fermée ou mobile.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Cela fait une minute. On vous coupe votre micro, s'il vous plaît, quand j'ouvre le mien. Par ailleurs, ne vous caricaturez pas vous-même : on ne dit pas "salle de shoot", on dit "salle de consommation". Cela n'a rien à voir. Si nous voulons avoir de vrais débats de fond, parlez vraiment de fond, soyez précis, plutôt que d'essayer de toucher le fond, s'il vous plaît.

Allez-y, Madame NAGET, pour votre explication de vote.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la maire, merci, chers collègues. Nous voterons pour ce vœu, et nous remercions le groupe NPP de l'avoir déposé. Oui, nous avons besoin de H.S.A., nous avons besoin de les multiplier. Nous vous invitons, Monsieur LISCIA, à lire l'intégralité des rapports qui ont été publiés et qui démontrent l'utilité de ces lieux. Vous pouvez vous enfoncer dans les dénégations, vous pouvez vous enfoncer dans les caricatures, comme vous le faites depuis des années. Je vous le demande, moi : votre politique du "tout répressif", à quoi a-t-elle servi ? A rien : elle a aggravé la situation. Nous voterons donc ce vœu, nous vous remercions, et nous développerons des structures de soins adaptées dans Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, pour mon plus grand plaisir : nous allons notamment pouvoir travailler sur Rosa Parks. (2026, V. 223).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'installation de dispositifs d'information sur le niveau de pollution de l'air près des équipements sportifs.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier vœu de M. ALIBERT, le vœu n° 69.

La parole est à M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la maire. Chers collègues, j'ai une demande qui sera, je l'espère, un peu plus unanime que le sujet qui nous a précédés.

Vous le savez, la géographie parisienne fait que la grande majorité des équipements sportifs en plein air et des pistes d'athlétisme est située à proximité immédiate du périphérique, ce qui pose immanquablement des problèmes de pollution atmosphérique. Nous souhaitons que les Parisiens soient informés lorsqu'ils pratiquent du sport. Notre idée n'est pas de contraindre leur pratique, mais simplement qu'ils puissent avoir, à l'aide d'une signalétique visuelle, le taux de pollution atmosphérique quand ils le pratiquent. Nous demandons aussi que cette signalétique soit actualisée au jour le jour, pour qu'ils soient le mieux informés possible lorsqu'ils pratiquent le sport.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Avis favorable de l'Exécutif. Ce vœu peut poser sujet. Nous le travaillerons étroitement avec Maxime SAUVAGE, la DSP et la Direction de la Jeunesse et des Sports, sur les modalités pratiques de la signalétique. Il ne s'agit pas, en atteignant un objectif de transparence sur les niveaux de pollution, d'être contradictoire avec le fait que le sport bénéficie à la santé. Il faudra donc que nous arrivions à bien travailler, mais avis favorable, et nous avancerons sur ce sujet.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 224).

2026 DEVE 29 - Avis du Conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables sur le 3e plan alimentation durable et ses perspectives.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais les projets de délibération DEVE, rapportés par M. GUILLOU : le projet DEVE 29.

Je donne la parole à M. Sylvain MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues. Je veux d'abord saluer le travail du Conseil scientifique et citoyen et la cohérence de ses recommandations. Ces derniers mois, et particulièrement après l'été que nous venons de connaître, nous avons beaucoup parlé d'adaptation au changement climatique. C'est indispensable : adapter notre ville aux canicules, protéger les plus vulnérables et végétaliser Paris…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, ce n'est pas "hyper" agréable pour les orateurs. Si cela ne vous intéresse pas, n'hésitez pas à sortir. Si cela ne vous intéresse pas et que vous êtes inscrits, n'hésitez pas à vous désinscrire. Sinon, nous écoutons M. MASCHINO, s'il vous plaît.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci. Adapter notre ville aux canicules, protéger les plus vulnérables, végétaliser Paris, renforcer sa résilience : l'adaptation ne doit cependant jamais nous conduire à relâcher nos efforts d'atténuation. Nous devons continuer à agir sur nos émissions de gaz à effet de serre, et l'alimentation est un levier majeur pour Paris. L'avis qui nous est présenté le dit clairement. Il nous invite à accélérer la transition

agroécologique, à renforcer le "bio" et les filières locales, mais aussi à poursuivre la végétalisation de nos assiettes, levier central pour réduire nos émissions. Réduire la part des produits d'origine animale, c'est aussi pouvoir être plus exigeant sur leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. La végétalisation répond donc pleinement à un enjeu de condition animale. Elle porte aussi un enjeu de justice sociale. Oui, les inégalités sociales se retrouvent jusque dans l'assiette des Parisiennes et des Parisiens, notamment dans l'accès aux fruits, aux légumes, aux légumineuses et, plus largement, à une alimentation saine et de qualité. La restauration collective est précisément un outil puissant pour rendre cette transition accessible à toutes et à tous.

Paris a déjà engagé ce mouvement. Le plan actuel fixe un objectif d'au moins 40 % de repas végétariens. Notre plan Climat nous engage désormais à atteindre 60 % en 2030, soit trois repas végétariens par semaine. Le prochain plan devra donc nous donner les moyens d'atteindre cet objectif et d'aller plus loin dans la place donnée au végétal, notamment pour développer davantage de menus 100 % végétariens.

Je veux aussi saluer le travail des personnes de la restauration collective, qui font vivre cette transition au quotidien. Faire évoluer les menus, c'est travailler de nouveaux produits, apprendre de nouvelles recettes, repenser certains équilibres nutritionnels et faire évoluer les pratiques professionnelles, parfois anciennes. Nous devons donc continuer les efforts pour accompagner et amplifier la formation. C'est aussi à cette condition que nous proposons une cuisine végétale de qualité, savoureuse, désirable et accessible à toutes et tous. Une transition réussie, c'est aussi une transition qui donne envie.

Cette transformation dépasse d'ailleurs nos seules cantines. Paris sert près de 30 millions de repas chaque année. A cette échelle, notre commande publique peut peser très concrètement sur les filières agricoles. Nous pouvons donc nous en servir pour soutenir le "bio" et les producteurs locaux et durables, accompagner la transition agroécologique, offrir des débouchés aux producteurs et aux productrices et contribuer à leur juste rémunération. Faire évoluer ce que nous mettons dans nos assiettes, c'est donc aussi agir sur la manière dont notre alimentation est produite.

Ce que nous ferons pour le prochain plan dira quelque chose de la place que Paris veut prendre dans la transformation de notre modèle alimentaire. Le groupe Ecologiste et Social sera donc vigilant à ce que cette ambition se retrouve pleinement dans les choix qui seront faits, mais aussi dans les moyens qui permettront de les tenir.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à M. MEUNIER, sauf si vous ne la voulez pas. Monsieur MEUNIER, dois-je considérer que vous ne la prenez pas ? Vous la prendrez plus tard, sur autre chose, car vous n'êtes pas prêt du tout : vous nous faites perdre du temps.

M. Émile MEUNIER. - Madame la maire, je n'ai jamais été aussi prêt de ma vie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien. Monsieur MEUNIER, je suis sûre que vous êtes suffisamment fort pour pouvoir faire la même intervention en deux minutes !

M. Émile MEUNIER. - Madame la maire, mes chers collègues, en juillet, nous vous demandions un bilan chiffré de votre plan Alimentation durable. Rappelez-vous, vous nous avez répondu : "Retirez votre vœu, le Conseil scientifique et citoyen va vous donner toutes les informations nécessaires". Nous l'avons retiré. L'avis est tombé. Je le reconnais, il est sérieux, il est utile, mais il ne contient pas un seul chiffre. Notre demande d'un bilan chiffré, présenté devant cette Assemblée, reste donc entière. Nous y ajoutons deux choses : inscrire au budget primitif les moyens qu'il réclame, et vous engager dans la durée auprès des producteurs "bio" d'Ile-de-France.

Les chiffres, c'est malheureusement dans la presse qu'il faut aller les chercher. En 2022, cette Assemblée a voté à l'unanimité 75 % de "bio" dans la restauration collective en 2027, et nous n'en sommes qu'à 50 %. Pour les produits locaux, nous en sommes à 25 %, au lieu des 50 % promis. Ce retard se paie malheureusement dans l'assiette. L'avis le dit. Nos enfants sont exposés aux pesticides, aux P.F.A.S., au cadmium. En mai, vous avez rejeté notre vœu pour le 100 % "bio" sur les denrées les plus exposées.

Prenons un peu de hauteur. Notre pays exporte ses céréales et importe le soja qui nourrit ses élevages. Il lui faudrait des centaines de milliers de paysans de plus pour se nourrir autrement. La souveraineté alimentaire, c'est cela : produire d'abord pour nourrir les gens d'ici, et les nourrir bien. Paris ne cultive presque rien, nous pouvons le comprendre. Paris commande pourtant des dizaines de milliers de repas chaque jour. C'est un levier considérable. La souveraineté alimentaire peut commencer à la cantine.

Votre adjoint nous parle de tensions sur le "bio" et le local. Un agriculteur ne convertit cependant pas ses terres pour une commande d'un an. Il lui faut un débouché garanti et un prix juste. AgriParis Seine et le programme Seine Nourricière aident à organiser l'offre, mais il manque l'engagement de l'acheteur. D'où notre proposition : que la Ville et les caisses des écoles passent avec les producteurs "bio" du bassin parisien des marchés de quatre ans, la durée maximale que permet la commande publique. Des volumes garantis, un prix qui rémunère le travail, des produits de saison en circuit court : c'est ce que recommande l'avis. Il demande aussi que ces mesures soient mises en œuvre avec des moyens dédiés. C'est ce que nous demandons pour le budget. Ces moyens se décident en décembre :

nous défendrons donc nos amendements. Un calendrier, vous n'en avez pas encore. Des moyens, vous n'en avez pas encore. Le 100 % "bio" pour nos enfants, vous en êtes loin. Madame la Maire, le Conseil scientifique a fait son travail. Je vous demande maintenant de faire le vôtre.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Antoine GUILLOU, pour deux minutes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la maire. Merci beaucoup aux orateurs. Permettez-moi à mon tour de souligner la qualité du travail réalisé, vous l'avez dit, par le Conseil scientifique et citoyen, qui associait des usagers de la restauration collective municipale, des chercheurs, des experts, et qui a travaillé pour réaliser une évaluation du plan Alimentation durable. Je souligne également sa grande ambition et les progrès extrêmement importants réalisés ces dernières années. Nous avons dépassé les 50 % de "bio" dans la restauration collective municipale, pour ne citer que cet indicateur. Certains trouveront que ce n'est pas encore assez. Nous allons nous efforcer de continuer à avancer : le plan va jusqu'à fin 2027. C'est toutefois déjà beaucoup plus que la plupart des communes, et bien plus que l'obligation légale. Cet avis nous enjoint et nous encourage à continuer à travailler dans cette direction, à travailler sur le caractère local de l'alimentation, à travailler sur le lien entre alimentation et santé, sur la végétalisation de l'assiette. Il nous conduit à renforcer toujours plus nos liens avec les agriculteurs de l'Ile-de-France et du bassin de la Seine, et c'est l'objet d'AgriParis Seine et de Seine Nourricière.

Cher Émile MEUNIER, je n'aime pas laisser dire des imprécisions. A notre précédent Conseil, je vous ai demandé de retirer votre vœu, non pas en échange de la présentation de l'avis du Conseil citoyen, mais en échange d'une présentation en 8e Commission. Si la présidente de la 8e Commission m'y autorise, c'est bien volontiers que je la ferai : cet engagement sera donc tenu. Par ailleurs - deuxième précision qu'il me semble important d'apporter -, les caisses des écoles proposent déjà des marchés pluriannuels aux producteurs, et pas seulement sur un an. Nous partageons donc votre bonne idée, à tel point qu'elle est déjà mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 29).

2026 DEVE 42 - Subventions de fonctionnement (149.500 euros) à 9 acteurs de l'agriculture urbaine.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 42, et la parole est à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Moi, je suis prête, Madame la maire.

Nous allons parler d'agriculture urbaine et de ce qu'elle apporte à Paris. C'est un projet de délibération qui vise à soutenir des associations qui accomplissent un travail dans le domaine de l'agriculture urbaine. Parmi elles, il y a par exemple "Veni Verdi", qui intervient dans les collèges et les écoles populaires, "Pépins Production", "Racines", qui crée du lien social, "La Ferme du Rail", qui associe agriculture et insertion, "Terre de Liens", que tout le monde connaît, qui protège du foncier et installe de nouveaux paysans, et AgroParisTech, qui produit de la connaissance. Voilà plusieurs structures qui produisent, forment, insèrent, rafraîchissent la ville, protègent la biodiversité et rapprochent les habitants d'une alimentation saine. Nous soutenons donc les investissements en la matière.

Toutefois, je trouve toujours que l'agriculture urbaine est un domaine qui mériterait d'être beaucoup plus soutenu et impulsé, avec une vraie stratégie à court terme et à moyen terme, car nous en avons les moyens à Paris. J'ai tout récemment déposé une proposition de loi en ce sens, car je me suis dit qu'il fallait une plus grande reconnaissance de l'agriculture urbaine. Je suis pour l'inscrire dans le Code rural et pour que l'on adapte la surface minimale d'assujettissement. Aujourd'hui, nous avons des agriculteurs urbains qui travaillent réellement, mais qui ne peuvent pas accéder normalement à la protection sociale agricole, car les exploitations sont trop petites. C'est absurde et injuste. Ce serait donc une évolution, avec ma proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale. J'ai un deuxième point, c'est d'inscrire l'agriculture urbaine dans les documents d'urbanisme, afin que des terrains soient identifiés, protégés et réservés, car, sans maîtrise foncière, les beaux discours ne résistent malheureusement jamais à la spéculation immobilière. Le troisième point de ma proposition de loi, c'est de développer la formation et la recherche publique, pour créer de véritables métiers et évaluer les services rendus par ces fermes.

Pourquoi défends-je tout cela ? C'est bien sûr pour parler de la proposition de loi que j'ai déposée à l'Assemblée nationale, qui développera l'agriculture urbaine et qui est donc une proposition de loi d'avenir. C'est aussi parce qu'une politique de la Ville pourrait s'en inspirer et commencer à poser des jalons d'innovation presque juridique, sociale, dans ce domaine, pour pérenniser et augmenter les surfaces dédiées.

Sachez aussi que nous parlons d'agriculture urbaine. Paris étant ce qu'elle est, il ne s'agit pas, en effet, de commencer à dire que nous allons nourrir Paris en cultivant à Paris, mais nous avons beaucoup de surfaces périurbaines. Tout ce qui est périurbain peut tout à fait entrer dans notre champ de vision, dans une stratégie, comme le disait mon collègue Émile MEUNIER, avec des plans à quatre ans, avec du soutien, avec de la commande publique, avec de l'encouragement. Il y a tant à faire.

Je trouve qu'on a un peu enfermé l'agriculture urbaine à Paris dans des dispositifs et un peu de saupoudrage. Une vraie volonté politique pourrait la mener beaucoup plus loin, même comme un modèle, d'autant plus que cela fait partie des nécessités qui s'imposeront dans les mois et les années à venir, car il nous faut nourrir bien, nourrir avec des produits locaux. Il nous faut aussi faire de l'insertion sociale, et c'est l'intérêt de l'agriculture urbaine : ce sont souvent des projets d'insertion sociale, qu'il ne faut pas négliger. Je m'arrête là. Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHIKIROU.

Pour répondre, je donne la parole à M. GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la maire. Merci beaucoup, Sophia CHIKIROU, pour ce soutien à l'agriculture urbaine parisienne, à travers ce beau projet de délibération, qui soutient de nombreux acteurs actifs du territoire parisien. Je rappellerai - et je n'y suis strictement pour rien, je le fais donc d'autant plus facilement - que la Ville de Paris a été précurseur en la matière. Cela fait plus de dix ans que nous avons le programme Parisculteurs, qui a permis à près de 30 hectares d'agriculture urbaine d'arriver sur le territoire parisien. Comme vous l'avez rappelé, compte tenu des caractéristiques de notre ville, c'est une gageure et un défi relevé avec succès. Cette agriculture urbaine concourt à beaucoup d'objectifs, vous l'avez dit, je n'y reviens pas : l'insertion, la pédagogie, l'éducation autour de l'alimentation, et par ailleurs de très beaux objectifs en termes de biodiversité.

Vous avez présenté votre proposition de loi. Je ne me lancerai pas ici dans un débat parlementaire, n'en ayant pas la qualité. Je vous signale toutefois qu'en matière d'innovation urbaine, ou plutôt de règles d'urbanisme, nous avons déjà agi, puisque le P.L.U. de la Ville de Paris prévoit déjà un certain nombre d'emplacements réservés pour l'agriculture urbaine. A priori, les moyens légaux actuels suffisent donc à le faire, mais sans doute est-il utile de les renforcer encore plus. Puisque nous l'avons déjà fait, nous pouvons sans doute aller encore plus loin.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de vote disjoint sur l'article 7, formulée par le groupe "Paris Liberté !".

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 42, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 42).

2026 DEVE 51 - Subventions d'investissement (65.044,51 euros) à deux associations et une fondation reconnue d'utilité publique pour leurs projets d'alimentation durable lauréats au budget participatif Parisien 2025.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. -Nous avons un amendement technique n° 136 sur le projet DEVE 51, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 51 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DEVE 51).

2026 DEVE 58 - Projet européen CUBIS (programme Horizon Europe) : participation de la Ville de Paris et obtention d'une subvention (415.000 euros) pour renforcer l'offre d'activités de la Ferme de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. -Nous examinons le projet de délibération DEVE 58, et la parole est à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la maire. Là encore, c'est très intéressant, sur le 58. Cette fois-ci, nous allons parler de la Ferme de Paris. J'ai envie de vous poser une question, car la Ferme de Paris est un sujet qui vient et qui revient beaucoup. Vous l'avez, je crois, "pas mal" traité lors de la précédente mandature. La question, c'est : que voulons-nous en faire ? Je vous le dis tout de suite : bien sûr, oui pour l'intérêt d'obtenir 415.000 euros de fonds européens pour développer l'éducation à l'alimentation durable, travailler sur le droit à l'alimentation et accueillir davantage de publics. D'accord. Votre projet comporte cependant un angle mort assez important, qui avait déjà été soulevé par les écologistes du temps où ils étaient libres et indépendants : les animaux eux-mêmes de la Ferme de Paris. Il n'y en a plus beaucoup. Il n'empêche qu'il y en a encore 80. La question, c'est donc le respect du vivant : que faisons-nous des animaux ?

Je sais que David BELLIARD avait lui-même défendu l'idée de transformer la Ferme de Paris en refuge. Pouvons-nous donc poser ce sujet ? Audrey PULVAR me dit non. Ne le pouvons-nous pas ? Elle va me raconter tout cela tout à l'heure. Six ans plus tard, après que David BELLIARD en a parlé, vous trouvez 40.000 euros pour faire de la scénographie et des événements culturels. Très bien. Rien n'est cependant consacré au chantier de l'origine, du devenir et du statut des animaux. Nous allons donc refaire des panneaux, installer des outils numériques, organiser des manifestations : nous allons faire de l'événementiel à la Ferme de Paris. Je ne conteste pas l'aspect pédagogique. Attention, ce n'est pas cela que je trouve dommage. Je trouve juste dommage qu'aujourd'hui, nous n'ayons toujours pas de registre complet des animaux, que nous ne sachions toujours pas ce qu'il va advenir d'eux, ni où nous en sommes de l'arrêt des achats, des locations et de la reproduction. L'engagement d'une transformation progressive de la Ferme de Paris en refuge, accueillant des animaux abandonnés, saisis ou sauvés, n'a toujours pas avancé.

Je voulais donc reposer le sujet et profiter de ce projet de délibération. D'accord pour aller chercher les fonds européens. Après tout, l'Europe nous en doit, vu ce que nous lui versons : il serait bien d'en récupérer un maximum. Allons donc surtout en chercher, n'hésitez pas. Le vice-président du Parlement européen, Younous OMARJEE, est d'ailleurs disponible, je le dis à l'Exécutif. Il y a beaucoup d'argent à prendre. Je crois que cette année, ils nous prennent 30 milliards, et ils ne nous en reversent pas autant. Je m'arrête là. J'insiste sur le respect du vivant et sur les animaux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHIKIROU.

Pour répondre, la parole est à Antoine GUILLOU, en moins d'une minute.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame CHIKIROU, d'avoir souligné, avec des mots choisis, l'importance pédagogique de la Ferme de Paris. Elle est assez unique sur le territoire parisien. Pour les petites Parisiennes et les petits Parisiens qui n'ont pas souvent l'occasion de voir à quoi ressemble une ferme, elle est riche de beaucoup d'enseignements et de beaucoup d'exemples, même si elle reste modeste par sa superficie. Elle permet aux Parisiennes et aux Parisiens de comprendre comment se fait leur alimentation. Cela en fait un outil extrêmement précieux.

Vous avez soulevé un certain nombre d'enjeux relatifs au bien-être animal, extrêmement importants pour nous. Je ne vais pas les développer ici longuement, car la première adjointe m'enjoint d'être bref, mais nous y sommes très attentifs. Nous pourrons y revenir plus en détail à une autre occasion, si vous le souhaitez, et visiter, pourquoi pas, ensemble la Ferme de Paris. Ce projet de délibération a pour objet de collecter des fonds européens à hauteur de plus de 400.000 euros, ce qui mérite d'une part d'être salué, d'autre part d'être voté.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous noterons l'invitation faite à Mme CHIKIROU d'aller visiter avec vous la Ferme de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 58).

2026 DVD 62 - Subvention (69.000 euros) à l'association "Seine-Saint-Denis Tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 62, et la parole est à M. Pierre BENASSAYA.

M. Pierre BENASSAYA. - Merci, Madame la maire. Là où le périphérique nous sépare, les canaux nous lient. Le bassin de la Villette est une porte vers le Grand Paris, et cette géographie nous rappelle que les frontières administratives ne suffisent plus, à elles seules, à répondre aux usages des habitantes et des habitants, ni aux grands enjeux écologiques de notre temps.

Ce projet de délibération, en soutien à l'initiative L'Eté du canal, est une belle illustration concrète de la manière dont nous devons désormais penser nos politiques publiques, c'est-à-dire à l'échelle métropolitaine. Ce projet permet aux habitantes et aux habitants de circuler d'une commune à l'autre, de découvrir des territoires voisins, de se réapproprier un patrimoine partagé et d'expérimenter concrètement ce que peut être une métropole plus ouverte. C'est la raison pour laquelle la Métropole du Grand Paris a vu dans ce projet un formidable outil de valorisation des voies d'eau et d'attractivité pour l'ensemble du territoire métropolitain.

J'aimerais aussi souligner rapidement l'ambition sociale du projet : les navettes fluviales à 1 euro le samedi et à 2 euros le dimanche démontrent qu'une autre approche de l'écologie est possible, une écologie populaire, ancrée dans le quotidien et accessible. C'est ce que nous défendons depuis toujours au groupe Ecologiste : la transformation écologiste ne se fera que si elle améliore concrètement la vie des citoyennes et des citoyens et si elle est accessible à tous.

Enfin, ce projet participe aussi à la reconquête de nos canaux. Cela fait maintenant plusieurs années que nous ne voyons plus les canaux comme de simples infrastructures techniques : nous avons fait le choix d'en faire des espaces de promenade, de nature, de culture, de sport et de mobilité. Nous appelons donc à voter pour ce projet de délibération, qui nous rapproche de la Seine-Saint-Denis et nous rappelle que les grands enjeux écologiques, sociaux et territoriaux trouvent rarement leur solution à l'échelle d'une seule commune. Il montre qu'une coopération métropolitaine concrète est déjà à l'œuvre et bénéficie directement aux habitantes et aux habitants. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, cher Pierre BENASSAYA, vous avez tout dit. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération. C'est un beau projet de coopération territoriale au fil de l'eau.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 62).

2026 DVD 104 - Canaux parisiens. - Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal et de la halte nautique de la Villette. - Abandon de la procédure de renouvellement et prolongation de la durée de la DSP actuelle.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 104 et l'amendement n° 138.

La parole est à Mme Camille NAGET. Elle n'est pas là…

Mme Camille NAGET. - Madame la maire, je suis là, mais je serai très rapide.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous demande vraiment d'essayer de ramasser au maximum vos interventions, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Je me suis désinscrite d'un certain nombre de projets de délibération afin de faire avancer les débats, et je serai très rapide.

Vous le savez, chers collègues, au groupe Communiste, nous ne sommes pas particulièrement friands des délégations de service public. Celles-ci concernent le port de l'Arsenal et la halte nautique du bassin de la Villette. Nous ne voterons pas, nous nous abstiendrons sur la reconduction de cette délégation de service public. Comme nous le disons à chaque D.S.P., nous souhaitons qu'il puisse y avoir une étude de remise en régie. Ce n'est peut-être pas possible, Monsieur le maire. Exploiter un port en plein Paris n'est pas forcément une fonction aisée. Au moment de voter le projet de délibération, nous n'avons cependant pas les éléments. Puisqu'il s'agit d'une reconduction de délégation de service public, nous souhaitons, d'ici le vote de la prochaine, avoir des éléments, que vous pourriez peut-être nous exposer en Commission, afin que nous puissions avoir un avis éclairé sur le sujet.

Dans l'attente, nous nous abstiendrons. Nous vous remercions.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Charles MERGEY. S'il vous plaît, chers collègues, pouvez-vous essayer de faire silence ? Sinon, sortez. Merci beaucoup de respecter les orateurs.

M. Charles MERGEY. - Madame la maire, mes chers collègues, le port de l'Arsenal fonctionne, et il fonctionne bien. Mis en service en 1984 au pied du boulevard de la Bastille, il est aujourd'hui le seul port de plaisance du bief de la Seine à Paris. Il y a environ 170 emplacements, et près de 200 Parisiennes et Parisiens y vivent à l'année. Depuis 2008, et grâce à la halte nautique de la Villette, dans le 19e arrondissement, créée à la même époque, c'est toute la chaînette bleue des canaux parisiens qui vit et respire. Depuis 2007, la Ville a choisi une délégation de service public, confiée à Fayolle Marine, pour la gestion des amarrages, de la capitainerie, de l'entretien, de la mise aux normes environnementales et de la collecte des déchets flottants sur ces deux sites. Les objectifs du contrat sont remplis, pour la tranquillité des plaisanciers et des Parisiens.

Cependant, mes chers collègues, les événements climatiques du printemps et de l'été 2026 nous l'ont encore confirmé : les vagues de chaleur seront toujours plus fréquentes et toujours plus intenses. Cet été, plus de 180.000 personnes ont fréquenté les sites de baignade de la Seine et des canaux parisiens. La baignade dans la Seine avait été impossible pendant près d'un siècle. Nous l'avons rouverte. Se baigner dans le canal Saint-Martin était interdit. Nous l'avons autorisé. Face au défi du réchauffement climatique, nous pouvons créer encore de nouveaux îlots de fraîcheur, dans le respect de la biodiversité, de la sécurité et du bien-être de chacun. Le bassin de l'Arsenal, par sa localisation, sa configuration et sa qualité d'eau, représente un nouveau puits de fraîcheur considérable pour le bien-être des Parisiennes et des Parisiens en période estivale. C'était d'ailleurs une promesse de campagne d'Emmanuel GRÉGOIRE. Nous voulons faire de cet écrin nautique un nouveau rendez-vous, un nouvel espace de rafraîchissement pour les habitants, dans une cohabitation apaisée entre bateliers et usagers terrestres.

Pour permettre la mise en place de ce nouveau dispositif d'adaptation au changement climatique, il vous est proposé, dans ce projet de délibération, d'abandonner la procédure de renouvellement de la D.S.P. engagée en 2025, avant l'été que nous venons de vivre. En l'état, cette procédure ne permet pas la création d'un site de baignade dans les eaux du port de l'Arsenal. Il vous est également proposé d'approuver un avenant qui prolonge la D.S.P. actuelle jusqu'en mars 2028, afin d'en assurer la continuité de service. Cette prolongation nous permettra de préparer sereinement la formalisation d'une nouvelle activité de baignade sur ce site, tout en assurant le maintien de l'espace portuaire.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour enchaîner, je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour sa minute maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je voulais réagir à l'intervention que je viens d'entendre : une présentation du port de l'Arsenal où tout va bien. C'est une présentation nettement édulcorée, où tout va bien et où les objectifs sont atteints. Non, ils n'étaient pas vraiment atteints : il y avait de gros problèmes d'insécurité.

D'ailleurs, lorsque nous avons tous voté ici, en octobre dernier, les nouveaux objectifs de la nouvelle délégation, il y avait énormément d'objectifs de sécurité. Vous aviez admis la vidéoprotection, vous aviez admis des dispositifs pour améliorer la sécurité. Je m'étais dit : "Tiens, il y avait enfin dans la majorité une prise de conscience de l'insécurité qui règne au port de l'Arsenal". En écoutant la présentation précédente, je me dis que, finalement, les problèmes n'étaient pas vraiment connus.

Ce qui se passe, c'est qu'en octobre 2025, nous avons tous acté un nouveau cahier des charges. Aujourd'hui, sept mois après, nous revenons dessus : nous arrêtons une procédure qui a continué pendant tout ce temps, pour introduire une promesse de campagne. Ce n'est pas le fait que vous mettiez en œuvre une promesse de campagne qui me dérange, c'est le fait que vous ayez attendu aussi longtemps. Nous pouvions le faire avant ces sept mois, puisque nous sommes déjà au mois d'octobre.

Je voulais attirer votre attention sur la nécessité d'une concertation. Il y a plus de 190 résidents, et vous savez qu'ils se sont en plus constitués en association. Ils relaient depuis très longtemps leurs problèmes d'insécurité, tout

ce qu'ils connaissent la nuit. Il y a d'ailleurs eu beaucoup d'articles dans la presse à ce sujet. Ce dont ils ont vraiment envie, c'est d'une concertation, aussi pour l'emplacement de la baignade. En effet, lorsque vous avez lancé en février une image de synthèse dans "Le Parisien", ils n'avaient pas été concertés. Eux-mêmes préconisaient de la faire à l'embouchure, car cela permettait de réduire les nuisances pour les flux, et de permettre aussi aux résidents et aux bateaux de rester plus longtemps dans le port de l'Arsenal. Quand on voit votre image de synthèse, on se dit que, pendant trois mois, ils ne sont plus là.

J'espère donc que vous allez lancer cette concertation et prendre aussi en considération le sujet de la sécurité, comme vous l'aviez fait la dernière fois dans le cahier des charges, qui va être balayé. J'ai même envie de vous dire que, lors de l'aménagement de la place de la Bastille, une grille avait été créée pour fermer le port de l'Arsenal la nuit. Cette grille existe : elle est dans un entrepôt en banlieue. Mme HIDALGO avait décidé au dernier moment que non, il fallait une ouverture totale du port de l'Arsenal, le jour et la nuit. Maintenant qu'elle n'est plus là, peut-être serez-vous plus raisonnable et accepterez-vous de poser cette grille, qui existe déjà, pour faire en sorte qu'il y ait moins d'insécurité la nuit. Peut-être que, dans le cahier des charges, nous serons conduits à mettre moins d'objectifs de sécurité si vous reposez la grille.

Pour toutes ces raisons, car il y a encore beaucoup de zones de flou, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne tout de suite la parole à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le maire, chers collègues, le port de l'Arsenal, comme les autres ports parisiens, fait partie intégrante de notre patrimoine fluvial. Ce sont des espaces singuliers, au croisement de plusieurs enjeux : le développement des activités nautiques, la préservation de notre environnement, l'attractivité touristique et, surtout, l'usage collectif de notre domaine public. Si l'on veut un usage collectif, on ne met pas de grille. La question qui nous est posée aujourd'hui est donc simple : voulons-nous que la gestion de ces espaces relève directement de la collectivité, ou qu'elle soit confiée à des opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public ? Pour notre groupe, la réponse est claire : nous défendons une gestion en régie municipale.

Ce choix n'est pas simplement une question de procédure administrative. Il traduit une conception du service public et de la place que doit occuper la puissance publique dans la gestion de son patrimoine. Une délégation de service public confie à un opérateur extérieur une partie de la responsabilité de gestion d'un équipement public. Même lorsque la collectivité conserve des prérogatives de contrôle, elle n'exerce plus directement l'ensemble des décisions quotidiennes, de la politique tarifaire à l'organisation du service, en passant par le choix des investissements et les priorités d'exploitation. Or, pourquoi déléguer à un opérateur privé la gestion d'espaces qui appartiennent à la collectivité et dont l'usage doit répondre avant tout à l'intérêt général ? La régie municipale permettrait à la Ville de Paris de conserver une maîtrise directe de ses équipements, de leurs orientations, de leurs évolutions. Elle permettra également de garantir une plus grande transparence dans les choix de gestion et de rendre directement compte aux Parisiennes et aux Parisiens des décisions prises.

Nous ne pouvons pas considérer les ports parisiens comme de simples équipements commerciaux, dont la gestion devrait être organisée prioritairement autour de la rentabilité de leur exploitation. Le port de l'Arsenal, notamment, ne saurait être réduit à une activité d'accueil des bateaux de plaisance ou à une vitrine touristique. Il s'inscrit dans un espace public vivant, au cœur de Paris, qui doit pouvoir concilier les activités nautiques, les usages de proximité, la qualité paysagère et les exigences écologiques.

La gestion publique directe offrirait à la Ville davantage de possibilités pour faire évoluer les usages, expérimenter de nouvelles activités et développer une politique cohérente à l'échelle de l'ensemble de ses ports. Elle permettra aussi de mieux articuler les objectifs environnementaux avec les choix d'exploitation : réduction des consommations énergétiques, gestion raisonnée de l'eau, amélioration du traitement des déchets, adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité des milieux aquatiques. Surtout, une régie municipale donnerait à la collectivité la possibilité de faire primer les objectifs de service public sur les seules considérations économiques de l'exploitant.

Bien entendu, nous ne prétendons pas que la régie soit dépourvue de contraintes : elle suppose des moyens humains, une organisation adaptée et une véritable volonté politique. Ces contraintes ne peuvent cependant constituer à elles seules un argument pour renoncer à la maîtrise publique. Il nous appartient précisément de nous donner les moyens de gérer directement les équipements qui relèvent de notre responsabilité. Nous souhaitons donc que la Ville engage une réflexion globale sur l'avenir de ses ports, au-delà du seul port de l'Arsenal, afin d'étudier les conditions d'un retour à une gestion en régie municipale, dans le respect des personnels, avec une évaluation précise des coûts et des besoins d'exploitation.

Mes chers collègues, la question qui se pose est celle de la maîtrise collective de notre patrimoine. Un espace public doit être géré en fonction de l'intérêt général, et non selon les seules logiques de l'exploitation déléguée. C'est pourquoi nous défendons le choix d'une régie municipale pour le port de l'Arsenal et pour l'ensemble des ports parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Pour terminer ce tour de parole, je donne la parole à M. Guillaume DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci. Je serai très court, simplement pour nous féliciter de cette prolongation, qui va nous permettre d'étudier l'ouverture d'un nouveau site de baignade dans le port de l'Arsenal. Rappelons que la question de la baignade dans les cours d'eau a été longuement portée par les écologistes, notamment dans le 10e arrondissement.

Je veux remercier Charlotte NENNER et Sylvain RAIFAUD, qui ont été précurseurs sur cette question du canal Saint-Martin. Nous votons donc des deux mains ce projet de délibération. Nous ne sommes pas fermés à l'idée de la régie, mais cela permettra de nous laisser le temps d'étudier cette possibilité.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Monsieur GUILLOU, parlez-nous du port de l'Arsenal.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le maire, et merci à l'ensemble des oratrices et orateurs pour leurs interventions sur ce sujet extrêmement stimulant.

L'été que nous avons vécu a démontré une nouvelle fois, s'il en était besoin, la pertinence de développer des baignades en milieu urbain, et donc la pertinence de cet engagement de campagne du Maire de Paris : le développement d'une baignade au cœur du port de l'Arsenal, au cœur de Paris. Pour y arriver, nous avons besoin de lever un certain nombre d'obstacles techniques, et notamment de travailler à l'insertion de cette baignade dans le port. C'est donc l'objet de ce projet de délibération : suspendre la procédure de prolongation, et prolonger la délégation de service public actuelle, afin de nous laisser le temps d'étudier les modalités d'une nouvelle délégation, qui intègre de manière harmonieuse le port et le site de baignade.

Ce temps nous permettra aussi, chère Valérie MONTANDON, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer précédemment, de concerter l'ensemble des habitants du port et les riverains du port de manière générale, afin de travailler sur l'ensemble des sujets de préoccupation, y compris les sujets de sécurité. Ils existent, et nul ne le nie. Il faut y travailler avec sérieux et méthode, et nous travaillerons sur l'ensemble des points avec les habitants du port.

Sur la question des modalités de gestion, et en l'occurrence du choix de la délégation de service public, nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail lorsque nous proposerons la nouvelle délégation de service public. Je dirai toutefois aux collègues qui nous interrogeaient sur l'opportunité d'un passage en régie que la Ville de Paris ne gère qu'un seul port, cher Christophe PRUDHOMME. Les autres ports de Paris sont gérés précisément par Ports de Paris. La gestion d'un port est donc en réalité une compétence très spécifique, sur le plan technique et sur le plan réglementaire. En l'occurrence, ce serait une expertise et une capacité extrêmement difficiles à développer en interne pour la Ville de Paris, de facto, du fait que nous n'en avons qu'un seul. C'est pour cela que nous faisons le choix du modèle de la délégation de service public, par ailleurs le modèle actuel, et qui emporte malgré tout la satisfaction des habitants.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération, en attendant le suivant, qui sera encore plus stimulant, puisque ce sera la nouvelle délégation de service public, qui intégrera un très beau site de baignade sur le bassin de l'Arsenal.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GUILLOU.

L'amendement n° 138 du groupe NPP est-il maintenu ? Oui. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 138 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 104).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la préservation et au développement du patrimoine arboré parisien.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'état sanitaire de la faune et de la flore des parcs, jardins et plantations parisiens après les canicules de l'été 2026.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n^{os} 75, 83 et 83 bis relatifs à la préservation et au développement du patrimoine arboré parisien.

Je donne d'abord la parole à M. Sylvain MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

L'été 2026 a été le plus chaud enregistré en France. A Paris, les épisodes de chaleur et de sécheresse ont directement fragilisé notre patrimoine arboré, alors même que les arbres sont l'une des solutions essentielles à l'adaptation de la Ville de Paris au changement climatique, par l'ombre qu'ils procurent, le rafraîchissement de l'espace public et leur rôle pour la biodiversité. Le groupe Ecologiste et Social demande donc un bilan phytosanitaire de l'impact de ces épisodes de chaleur sur les arbres parisiens, un retour d'expérience sur les pratiques d'arrosage, de suivi et d'entretien, ainsi que la présentation du bilan du plan Arbre en 8e Commission. Nous demandons également, au-delà de 2026, un nouveau cadre permettant de poursuivre la préservation du patrimoine existant, le développement de la canopée, la diversification des essences et l'ombrage dans les espaces publics.

Le vœu de l'Exécutif reprend très largement ces demandes, et nous nous en réjouissons en tant qu'écologistes. Nous retirons donc ce vœu à son profit, en insistant sur la nécessité de donner une véritable ambition à l'après-plan Arbre, avec des objectifs clairs et des moyens, notamment des objectifs de préservation du patrimoine existant, de développement de la canopée, d'adaptation des essences et d'ombrage dans l'espace public. Il en va de l'habitabilité de Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Retirez-vous donc le vœu n° 75 ? Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Comme l'a dit mon collègue, les températures ont été caniculaires cet été, et je voudrais moi aussi demander un bilan de ce qui s'est passé pour les arbres, pour la flore et pour la faune. Vous le savez, la flore parisienne est particulièrement vulnérable aux fortes chaleurs. Les arbres, les plantes, les parcs, les végétaux, les jardins ont besoin d'eau pour survivre. Pendant cette période, les sols se sont énormément asséchés, les plantes n'ont pas pu s'hydrater, et nous le voyons maintenant : les feuilles sont jaunes et desséchées. La chaleur a également eu des conséquences sur les animaux, les oiseaux, les insectes, les petits mammifères qui vivent et qui peuplent nos parcs et nos jardins parisiens. Les températures élevées peuvent leur provoquer de la déshydratation. Les insectes, notamment les pollinisateurs comme les abeilles et les papillons, peuvent également être perturbés dans leur activité. Or, leur rôle est essentiel pour la reproduction de nombreuses plantes.

Il est donc indispensable, là encore, d'adapter notre ville et de développer un système d'arrosage automatique dans l'ensemble des espaces verts. Je sais que, dans le 16e arrondissement, dans mon arrondissement, tous les parcs et jardins ne sont pas dotés d'arrosage automatique, et c'est très ennuyeux, car l'arrosage de nuit est beaucoup plus pertinent et utile que l'arrosage de jour. Je voulais aussi vous parler d'une petite expérience que j'ai rencontrée à Londres, de petites affiches que l'on appose sur les arbres nouvellement plantés et qui disent qu'ils ont besoin d'être arrosés : "Pensez à nous, arrosez-nous". Ce sont des choses que nous pourrions peut-être mettre en place à Paris également. Je vous demande donc ce bilan de cet épisode et de ses conséquences sur la flore et la faune de Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, deux adjoints se partagent deux minutes. Je vous laisse vous organiser. Qui souhaite prendre la parole en premier ? Antoine GUILLOU, pour une minute.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Réponse à deux voix, avec ma collègue Aminata NIAKATÉ.

Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif pour répondre à vos préoccupations, parfaitement légitimes. D'une part, sur la demande de présentation en 8e Commission d'un bilan du plan Arbre de la précédente mandature : c'était le cas chaque année, et nous y présenterons donc volontiers un bilan de la fin de ce plan. Par ailleurs, les impacts de la canicule vont se faire sentir pendant plusieurs mois, jusqu'à l'année prochaine, voire les années suivantes. Comme

vous le savez, les impacts sur le vivant ne sont pas immédiats. Nous pourrons aussi en parler en 8e Commission, avec cette précision que tous les impacts ne sont pas encore connus. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que nous avons proposé.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Impeccable. Madame NIAKATÉ, je vous en prie, pour une minute.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, merci, cher Antoine. Vous le savez, nous avons connu cet été des épisodes de canicule sans précédent, outre de longs mois sans presque aucune goutte de pluie. Si l'ombre de nos arbres a permis de soulager les Parisiennes et les Parisiens, notre patrimoine arboré parisien, tout comme la flore et la faune, a été tout autant que nous durement impacté par ces épisodes de chaleur extrême. Le végétal peut d'ailleurs subir les conséquences de la canicule jusqu'à plusieurs années après.

Les équipes de la DEVE ont été largement mises à contribution pour soutenir en apport hydrique d'innombrables jeunes plants et végétaux. La DEVE est déjà mobilisée pour tirer les enseignements de cet été, qui deviendra bientôt la normalité. Nous travaillons également à l'évolution de nos pratiques horticoles, d'arrosage et d'entretien du patrimoine arboré. Chaque arbre perdu sera systématiquement replanté. Nous avons vocation à développer massivement la végétalisation à Paris, pour tendre vers l'objectif d'un trottoir ombragé dans chaque rue.

Je vous dirai aussi que l'hôpital "Faune Alfort" pour la faune sauvage a accueilli cet été un nombre record d'animaux. Outre l'analyse de la DEVE, nous allons appuyer le travail des associations mobilisées pour recenser les impacts sur la faune. Tous ces éléments de bilan, ainsi que l'ambition de l'Exécutif en termes de canopée et de biodiversité, seront partagés en 8e Commission. C'est le sens du vœu de l'Exécutif, que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Le vœu n° 75 a été retiré. Nous passons donc au vœu n° 83, déposé par le groupe "Paris Liberté !". Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu de l'Exécutif, je suis saisi d'une explication de vote de M. MEUNIER, pour une minute.

M. Émile MEUNIER. - Merci. Nous regrettons que les écologistes retirent leur vœu, car nous l'aurions voté. Nous allons quand même voter celui de l'Exécutif, un peu moins-disant. Une chose : les arbres, le réchauffement climatique, c'est le sujet qui va nous occuper. J'ai besoin de savoir qui traite ce sujet. Est-ce Aminata NIAKATÉ ou Antoine GUILLOU ? A un moment, qui a la délégation ? Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous enchaînons. Madame BALDINI, si vous voulez faire une explication de vote, d'une minute maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Je ne vais pas prendre trop de temps, mais je m'interroge toujours : pourquoi un vœu de l'Exécutif revient-il sur un vœu en reprenant exactement les mêmes termes ? Pour moi, c'est un mystère.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 225).

2026 DAE 148 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (205.000 euros) AAP Cap sur l'économie circulaire. - Conventions, avenants en faveur de sept structures lauréates et de l'association "Villette Makerz".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 148, et la parole est à M. Sylvain MASCHINO, pour cinq minutes, vraiment grand maximum. Si c'est deux, c'est formidable.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le maire.

Ce projet de délibération consacre 205.000 euros au soutien de huit structures engagées dans l'économie circulaire. C'est un choix important, car l'économie circulaire ne relève pas seulement des politiques de réduction des déchets, elle participe pleinement à la transition écologique de notre économie parisienne. Réparer et réemployer, prolonger la durée de vie des biens, c'est réduire notre consommation de ressources. C'est aussi relocaliser des activités, développer des savoir-faire et créer des emplois locaux, durables et non délocalisables.

Les projets que ce projet de délibération soutient aujourd'hui permettent de mesurer très concrètement ce que cela signifie. "CycloCare" associe réparation de vélos, formation au métier de mécanicien et insertion professionnelle, avec aujourd'hui cinq E.T.P. permanents et quatre E.T.P. en insertion. Les "Compagnons Bâtisseurs" développent le réemploi des matériaux, dans le prolongement de leur travail auprès des ménages modestes pour l'amélioration de leur logement. "TeleCoop" développe enfin une offre de sobriété numérique visant à prolonger la durée de vie des téléphones.

Les huit structures que nous soutenons ont aussi des statuts et des modes de gouvernance différents. On trouve des associations, une S.C.O.P., "Feat Coop", une S.C.I.C. avec "TeleCoop", mais aussi des sociétés de l'économie sociale et solidaire avec un agrément E.S.U.S., comme "Kozto" ou "CycloCare". Cette diversité rappelle surtout que l'E.S.S. n'est pas une économie à part. Elle peut préfigurer une partie de l'économie que nous souhaitons : une économie dans laquelle la création de valeur ne se mesure pas seulement en performance financière, mais aussi en utilité sociale et environnementale, en ancrage territorial et dans la manière dont la gouvernance et la création de valeur peuvent se partager.

L'innovation sociale est très concrète ici. "CycloCare" ne répond pas uniquement à un besoin de réparation ou de mobilité, puisque son activité devient aussi un support de formation et d'insertion. Les "Compagnons Bâtisseurs" intègrent le réemploi et l'accompagnement de ménages modestes dans l'amélioration de leur logement. "TeleCoop" construit une offre autour de la sobriété numérique, mais aussi de la réparation et de l'allongement de la durée de vie des téléphones. Ce sont des réponses qui associent des enjeux encore trop souvent pensés séparément dans la transition écologique, et qui sont des moteurs d'innovation sociale, d'emploi et d'utilité sociale. C'est cette économie que nous voulons faire grandir à Paris : une économie plus sobre en ressources, davantage ancrée dans nos arrondissements, créatrice d'emplois, et qui place l'utilité sociale et l'écologie au cœur de la création de valeur. Je remercie M. LOMBARD pour ce projet de délibération, que nous voterons.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LOMBARD, vous entrez en piste. Nous vous écoutons.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le maire. Merci beaucoup, Sylvain MASCHINO, pour cette présentation limpide, à laquelle je n'ai rien à ajouter. Je vous demanderai donc de voter ce projet de délibération, sur cette présentation limpide de mon collègue.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 148).

2026 DPE 27 - Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris et du bilan 2025 du PLPDMA.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 27, et je donne la parole à M. Irénée FRÉROT.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Monsieur le maire.

C'est un projet de délibération au sujet des déchets à Paris, un autre sujet qui va nous accompagner pendant toute cette mandature. Nous apprenons des choses très intéressantes dans ce rapport, et je vais parler seulement de ce qui me paraît le plus saillant : où en sommes-nous, où allons-nous ? Pour avoir les grandes masses, nous collectons quasiment un million de tonnes de déchets à Paris, 950.000 tonnes chaque année, dont les deux tiers dans les poubelles grises, soit 650.000 tonnes, 100.000 tonnes dans les poubelles jaunes et 6.000 tonnes au titre des déchets alimentaires. Qu'en faisons-nous ? Les poubelles grises, nous les brûlons dans les trois usines du SYCTOM, et nous récupérons la chaleur pour nous chauffer. Les poubelles jaunes, nous les trions et les envoyons au recyclage, sauf, malheureusement, à peu près un gros quart qui ne devrait pas y être et qui se retrouve aussi incinéré. Les déchets alimentaires, nous les méthanisons.

L'objectif que vous nous annoncez, c'est de baisser ces volumes de 10 % d'ici quatre ans, et surtout de tripler les volumes recyclés. C'est le changement le plus massif qui va arriver dans les années qui viennent. Il faut bien avoir en tête que les poubelles grises sont 6 fois trop grosses par rapport à ce qu'elles devraient être, si l'on regarde ce qu'il y a dedans. Vingt pour cent des poubelles grises sont des déchets organiques. Cela représente 130.000 tonnes, par rapport aux 5.000 collectées. Nous avons donc un facteur de plus de 20. L'objectif que vous nous donnez, c'est de multiplier par 12 les déchets organiques que nous allons collecter, c'est-à-dire de passer de 4 % aujourd'hui à 50 % en 2030. Ce sont des changements énormes.

Un tiers de la poubelle grise devrait être dans la poubelle jaune. Ce sont aussi 200.000 tonnes, et l'objectif, c'est qu'elles y soient. C'est extrêmement enthousiasmant comme changement, car la situation n'est pas satisfaisante. C'est la promesse d'un changement majeur dans le métabolisme de la Ville de Paris. Ce sont des changements dans les flux de matière qui se comptent en centaines de milliers de tonnes - c'est colossal -, et qui vont dans le sens d'une économie un peu moins extractiviste.

Je dis tout de même en passant que l'objectif principal doit être d'abord de réduire les déchets, et de trier ceux qui restent. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : c'est un petit "big bang" que vous nous promettez pour les poubelles des Parisiens. Comptez donc sur les écologistes pour vous aider dans leur mise en place, car nous tenons à ce que vos objectifs soient tenus. Comptez aussi sur nous pour inciter vos collègues des 80 communes du SYCTOM à être au rendez-vous de cette réorientation majeure des flux de matière à l'échelle de la métropole, et pour porter au niveau national des politiques qui réduiront mécaniquement les déchets. Trier, c'est bien, mais éviter les déchets par une politique globale et cohérente du zéro déchet, c'est encore mieux.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui contient quelques résultats encourageants, mais il révèle surtout que nous sommes encore très loin d'une véritable politique de réduction et de recyclage des déchets à Paris. Oui, le tonnage des déchets ménagers et assimilés par habitant diminue, mais de combien parlons-nous ? De seulement 3,9 % en un an, passant de 436 à 419 kilogrammes par habitant. C'est une baisse réelle, mais elle reste faible au regard de l'urgence écologique et de l'objectif que la Ville s'est elle-même fixé : réduire de 100.000 tonnes la production de déchets à l'horizon 2030. Surtout, le rapport montre que 85 % des déchets présents dans les poubelles grises pourraient encore être valorisés s'ils étaient correctement triés. Cela signifie que notre principal problème n'est pas seulement la quantité de déchets produits : c'est aussi notre incapacité collective à organiser correctement leur tri et leur collecte.

Le deuxième sujet qui doit nous alerter est celui des déchets alimentaires. La collecte progresse de 24,6 % en 2025, mais attention à ne pas confondre augmentation de la collecte et réussite du tri. Le rapport estime à seulement 4 % le taux de captation des déchets alimentaires. Il a certes doublé en un an, mais l'objectif fixé par le programme parisien est de parvenir à 50 % en 2030. Nous sommes donc encore extrêmement loin du compte.

Cette question est particulièrement importante dans les arrondissements où l'activité de restauration, d'hôtellerie et de commerce alimentaire est très importante. Je pense notamment au 8e arrondissement, qui concentre une activité particulièrement importante de cafés, restaurants et hôtels. La mairie du 8e arrondissement indique elle-même que 130 tonnes d'ordures y sont ramassées chaque jour. Or, c'est l'arrondissement où le taux de collecte des déchets alimentaires est le plus faible. Il y a donc un véritable problème : il y a une activité économique, mais, visiblement, les déchets partent dans les poubelles classiques sans aucun tri. Nous devons donc changer d'échelle. Nous devons avoir une politique beaucoup plus systématique de collecte séparée des biodéchets auprès des professionnels de la restauration, avec davantage de moyens de collecte, des contrôles et un accompagnement beaucoup plus important. Il est en effet absurde que les déchets alimentaires, qui pourraient être méthanisés ou compostés, se retrouvent encore dans les poubelles grises et partent ensuite à l'incinération.

Troisième signe d'alerte : la qualité du tri des emballages se dégrade. Le taux d'erreur dans les bacs jaunes passe de 25 % en 2024 à 27,4 % en 2025. Cela signifie que plus d'un quart du contenu des bacs jaunes ne correspond pas aux consignes de tri. Le rapport précise que les bennes concernées sont alors déclassées : les déchets qui auraient dû être recyclés partent finalement en valorisation énergétique. C'est un véritable paradoxe. Nous demandons aux Parisiens et aux Parisiennes de trier davantage, mais nous devons également nous donner les moyens d'obtenir un tri de meilleure qualité.

Enfin, le chiffre le plus préoccupant est peut-être celui de la destination finale des déchets. En 2025, 71 % des déchets collectés ont été valorisés énergétiquement - c'est difficile à prononcer - par incinération, tandis que seulement 20 % ont été recyclés ou valorisés et que 9 % ont encore été enfouis. Soyons clairs : l'incinération avec récupération de chaleur peut avoir son utilité pour les déchets résiduels, mais elle ne peut pas devenir le débouché principal d'une politique qui prétend développer l'économie circulaire. Notre objectif doit donc être de sortir progressivement d'une logique où l'on brûle les déchets pour produire de l'énergie, pour aller vers une logique où l'on

réduit, réemploie, trie, recycle et valorise organiquement. D'ailleurs, le propre rapport de la Ville reconnaît l'ampleur du chemin à parcourir, puisqu'il fixe pour 2030 un objectif de 60 % de recyclage, contre seulement 20 % aujourd'hui.

Mes chers collègues, nous ne devons pas nous satisfaire d'une baisse relativement faible du tonnage. Nous devons surtout nous demander pourquoi autant de déchets valorisables restent dans les poubelles grises, pourquoi la qualité du tri se dégrade, pourquoi les biodéchets restent aussi peu captés et pourquoi l'incinération représente encore plus de sept déchets collectés sur dix. Pour le groupe La France insoumise, la priorité doit être claire : prévenir plutôt que produire, réemployer plutôt que jeter, recycler plutôt qu'incinérer. Cela suppose des moyens supplémentaires pour la collecte séparée des biodéchets, notamment auprès des professionnels de la restauration, un renforcement des moyens de sensibilisation et de contrôle du tri et, surtout, une véritable politique industrielle et municipale du recyclage et du réemploi. Paris ne doit pas simplement chercher à produire moins de déchets : elle doit se donner les moyens de mieux les trier et de mieux les valoriser.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LOMBARD, vous avez fait 18 secondes sur le précédent projet de délibération. "Faites mieux", comme disait l'autre.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Je vais faire un peu plus long, car ce projet de délibération est sensiblement plus important à mes yeux.

Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions. Je partage l'intégralité - je dis bien l'intégralité - de ce que vous avez dit. Les objectifs sont très ambitieux. Nous les devons notamment au P.L.P.D.M.A., adopté lors de la précédente mandature, avec des objectifs de réduction des déchets de 100.000 tonnes, ce qui représente un peu plus de 10 % des déchets. Vous avez rappelé les chiffres des déchets ménagers et assimilés à Paris. L'objectif de valorisation des déchets est de passer de 20 % à 60 % en quatre ans. Je vous laisse mesurer l'ampleur de la tâche.

Je partage également tout à fait, Monsieur PRUDHOMME, vos alertes concernant les points sur lesquels il faut que nous nous améliorions. Sur les déchets alimentaires, nous ne collectons aujourd'hui que 4 % du gisement. C'est un chantier majeur de la mandature qui s'ouvre. Nous avions eu l'occasion de parler du compost avec vos collègues lors d'un précédent Conseil. C'est tout le système parisien qu'il faut mettre au service de cette ambition. Vous mentionniez à juste titre les déchets alimentaires des professionnels. Vous pourriez aussi nous aider à l'échelon national, car, aujourd'hui, des dispositions nous empêchent d'avoir des dispositifs distincts pour les ménages et pour les professionnels, ce qui fait que nous sommes en difficulté. Il faut donc continuer à porter ces sujets à l'Assemblée nationale également. Sur les erreurs de tri, je vous rejoins également : la progression est préoccupante, et nous devons renforcer nos actions de sensibilisation auprès des ménages.

Ce n'est pas en 18 secondes ni en 3 minutes que je vais vous détailler la feuille de route en la matière pour la prochaine mandature. Je vous propose cependant, comme je l'ai proposé en 8e Commission, qu'à l'occasion de la prochaine 8e Commission, ou de la suivante, nous ayons une présentation détaillée du P.L.P.D.M.A. Elle n'a pas eu lieu lors de cette Commission. A cette occasion, nous pourrons discuter des actions que nous allons mener pour atteindre ces objectifs dans la mandature qui s'ouvre.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 27).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la lutte contre l’affichage sauvage, au respect des obligations d’affichage d’opinion et à l’égalité de traitement.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu n° 82 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des moyens matériels des services territoriaux de propreté.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 87.

Je donne la parole à M. le maire Jérémy REDLER, pour deux minutes maximum.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

La propreté de nos rues est une préoccupation quotidienne pour les habitants de Paris et de notre arrondissement. Je tiens en premier lieu à saluer le travail de nos agents, qui interviennent chaque jour pour

maintenir notre espace public propre et agréable. Nous le constatons cependant tous : les besoins sont importants, et les moyens consacrés à l'entretien de notre ville ne sont pas à la hauteur. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris de réaliser, en lien avec chaque mairie d'arrondissement et les services de terrain, un état précis des besoins en matière d'équipements de propreté.

Dans le 16e arrondissement, aux difficultés de recrutement, liées notamment à l'éloignement des ateliers pour les agents qui viennent de l'Est ou de banlieue, s'ajoutent des difficultés matérielles. Sur sept laveuses et sept aspirateurs, seuls trois à quatre de chaque sont aujourd'hui opérationnels, les autres étant régulièrement immobilisés, notamment pour réparation. Nous avons donc besoin de matériel supplémentaire et adapté, mais aussi d'équipements permettant d'intervenir rapidement sur les dépôts sauvages et les encombrants.

L'objectif est très simple : pouvoir intervenir plus vite, plus efficacement, et répondre aux besoins spécifiques des secteurs les plus sollicités. Ce vœu n'est donc pas une mise en cause de nos agents, loin de là. C'est au contraire une demande de soutien à leur travail. Nous leur demandons beaucoup : donnons-leur les moyens de faire leur travail dans de bonnes conditions, pour des rues plus propres, des agents mieux équipés et un service public mieux entretenu. Je vous invite donc à voter favorablement mon vœu.

Je vous en remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre LOMBARD, pour deux minutes maximum.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, je suis "embêté", car j'aimerais bien répondre favorablement à votre vœu, mais je ne vais pas pouvoir : il y a, à mon sens, un sujet de méthode dans la façon dont vous présentez les choses. Je suis parfaitement aligné quand vous proposez de faire un état des lieux du matériel et une évaluation des besoins. Vous parlez des besoins matériels : nous pourrions aller sur les besoins humains. Il y a eu des évolutions dans les usages de l'espace public ces dernières années. Quand bien même les moyens humains, notamment les matériels, ont augmenté lors de la dernière mandature, il est intéressant et utile de questionner constamment cela.

Là où je m'interroge, c'est que vous préjugez du résultat en demandant d'emblée de nouveaux matériels, alors que, quand je vais sur le terrain, la question n'est pas forcément d'avoir de nouveaux besoins matériels. Quand je vais avec votre collègue dans le 8e arrondissement et que nous nous rendons compte qu'un atelier engins se situe à une heure aller-retour de leur site d'intervention, la question est peut-être, avant davantage de matériel, de relocaliser l'atelier. C'est ce sur quoi nous allons travailler. Quand je vais dans le 17e arrondissement et qu'il y a des besoins pour l'après-midi, la question n'est pas forcément d'augmenter les besoins matériels, mais peut-être de réfléchir à l'ouverture de nouveaux ateliers d'après-midi, et j'en passe.

Oui pour un état des lieux, et je le ferai en lien avec vous, mais ne préjugeons pas tout de suite du résultat : ayons une approche plus globale sur ce sujet. Nous allons faire cet état des lieux ensemble, mais, pour la raison que je viens d'indiquer - je souhaite que nous ne préjugions pas du résultat de cet état des lieux et de cette étude -, nous attendons le résultat avant de déterminer ce que nous mettrons en face. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu. Sinon, j'aurai un avis défavorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire, votre vœu est-il retiré ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Compte tenu des explications qui m'ont été données par l'adjoint, je maintiens mon vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Vous l'avez déjà faite, celle-là, lors d'un précédent Conseil.

Le vœu est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

2026 DEVE 31 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (93.313 euros) à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 31.

Je donne tout de suite la parole à M. Charles MERGEY, pour cinq minutes, très, très grand maximum.

M. Charles MERGEY. - Monsieur le maire, mes chers collègues, Paris a changé de visage sous les deux derniers mandats. Place Félix-Éboué, parvis de l'Hôtel de Ville, place de Catalogne, quartier de Charonne, place du Colonel-Fabien, parc de la Chapelle-Charbon : sous l'impulsion de notre majorité, Paris s'est verdie à grande vitesse. Face aux grandes chaleurs, comme celles de cet été et celles qui vont venir ces prochaines années, notre majorité devra cependant trouver encore de nouvelles options pour végétaliser, boiser, verdir plus certaines rues parisiennes encore très minérales. La température peut y grimper en moyenne de trois à cinq degrés par rapport au reste de la ville.

En réaction au réchauffement climatique, cette voie de la végétalisation que nous avons ouverte, nos habitants s'en saisissent. Avec ce projet de délibération, nous aidons concrètement 28 associations qui œuvrent en faveur de la végétalisation participative, pour un total de 93.000 euros. Nous devons être fiers de voir l'associatif et le politique œuvrer ensemble. Derrière ces associations, il y a des habitantes et des habitants qui donnent de leur temps pour prendre soin de leur quartier et pour rendre Paris plus belle et plus résiliente encore.

Parmi ces associations, permettez-moi d'en citer rapidement quelques-unes. "Solidarité Roquette", dans le 11e, veut travailler sur l'accessibilité de son jardin aux personnes à mobilité réduite, pour que toutes et tous aient accès à la nature. "Espérem", dans le 20e, participe à l'aménagement et à la végétalisation du toit d'un gymnase. "Des tours au jardin", dans le 13e, aménage un jardin partagé dans un quartier populaire. Les "Passeurs de curiosité", dans le 19e, développent des ateliers artistiques et scientifiques pour dynamiser le quartier Rosa Parks autour du jardin partagé Cesária Évora. Urbanisme, nature, santé, bien-être : ces sujets se fondent et se portent pour faire de Paris une ville pour tous et toutes, grâce à l'action coordonnée du politique et du monde associatif. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir voter pour ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, cher Charles MERGEY, chers collègues.

Ce projet de délibération me donne l'occasion de rappeler que la végétalisation participative répond à de nombreux enjeux à Paris. C'est un levier pour permettre à la nature de prospérer. Tout d'abord, les jardins partagés, les jardins relais et les permis de végétaliser renforcent les trames vertes et sont autant d'espaces favorables au vivant et à la biodiversité. Les associations et les particuliers qui les font vivre y concrétisent des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, tout en participant à l'amélioration du cadre de vie local.

Ensuite, la végétalisation participative de proximité fait partie de la palette de solutions que nous déployons pour lutter contre le dérèglement climatique, notamment contre les îlots de chaleur. Elle s'inscrit ainsi dans une approche plus large de l'adaptation de Paris aux changements climatiques, aux côtés des enjeux liés à l'eau, au sol et à leur perméabilité.

Le troisième aspect, tout aussi important, est la dimension humaine de ces projets. Un jardin partagé est un lieu où l'on vient jardiner de manière collective, où l'on rencontre ses voisins, transmet des savoirs, et où peuvent se créer des relations entre générations ou entre cultures. Le développement des liens de proximité, l'entraide et la lutte contre l'isolement en sont des bénéfices directs. Je sais que les élus d'arrondissement que nous sommes aussi y sont très attachés. Les subventions que nous votons aujourd'hui sont décisives pour accompagner ces efforts, soutien de la Ville aux porteurs et aux porteuses de projets. C'est pourquoi je vous invite toutes et tous à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de deux demandes de vote disjoint : il va donc y avoir trois votes. Nous allons commencer par l'article 15. C'est un vote disjoint demandé par le groupe "Paris Liberté !".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 31, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 31).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la cohérence des usages du domaine public parisien avec l'opposition de la Ville à la promotion de la corrida.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 73, et je donne tout de suite la parole à M. Sylvain MASCHINO, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

La tradition n'est pas un permis de cruauté. C'est pourtant encore au nom de la tradition que l'on cherche à justifier la corrida. Il faut cependant se méfier des récits d'une politique immémoriale. Si les jeux taurins sont anciens, la corrida telle que nous la connaissons est une construction bien plus récente. Surtout, une pratique ne devient pas juste parce qu'elle est ancienne : la culture évolue avec nos connaissances, nos sensibilités et les progrès de la société. Derrière les mots de "tradition" ou de "spectacle", il y a d'abord et avant tout un animal, un animal soumis à la peur, à la douleur et à l'épuisement jusqu'à sa mort. Aucune tradition, aucun héritage culturel ne peut justifier à rendre cela acceptable aujourd'hui. Faire de cette souffrance un spectacle n'est plus défendable.

A Paris, l'école taurine organise aux arènes de Lutèce des séances de "toreo de salon" destinées à transmettre les gestes et les codes de la corrida. Or, Paris a déjà exprimé son opposition à la corrida et à sa promotion sur son territoire. Notre vœu demande donc d'en tirer totalement les conséquences dans le cadre de la révision annoncée du règlement général des parcs, jardins et espaces verts. Nous demandons que ces espaces ne puissent plus servir à promouvoir, enseigner ou mettre en scène la corrida. Paris s'oppose à la corrida : son domaine public ne doit pas servir à en faire la promotion.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Merci pour ce vœu, cher Sylvain. Il vient concrétiser l'engagement de la Ville contre la corrida, pratique selon moi d'un autre temps, un temps où la souffrance des animaux fait sinistrement partie du spectacle. Comme vous le savez, la corrida est interdite à Paris. Néanmoins, certaines associations, déterminées à promouvoir la pratique auprès du grand public, organisent des démonstrations et des entraînements dans les arènes de Lutèce. Ces regroupements d'"air corrida" pourraient prêter à sourire s'ils n'étaient pas suivis de provocations et s'ils ne servaient pas de vivier de recrutement et d'entraînement pour de jeunes toreros.

Je profite de ce vœu pour rappeler qu'il y a quelques jours, la Ville a mis en demeure plusieurs de ces associations afin qu'elles cessent d'utiliser le blason de Paris sur leurs banderoles déployées dans les arènes où se tiennent encore des corridas. Je tiens donc à réaffirmer ici l'opposition de la Ville à cette propagande, et je vous confirme que nous introduirons les dispositions nécessaires pour l'interdire à l'occasion de la refonte du règlement des parcs et jardins. Je souhaiterais ajouter un attendu à votre vœu, afin que ces dispositions s'appliquent à toutes les demandes d'occupation temporaire du domaine public. Si vous l'acceptez, j'émettrai un avis favorable à votre vœu, que je vous invite toutes et tous à voter, chers collègues.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Acceptez-vous l'amendement ?

M. Sylvain MASCHINO. - Oui, nous acceptons l'amendement.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 226).

Théa FOURDRINIER, pour une explication de vote.

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, vingt minutes, c'est le temps pendant lequel un taureau est exposé à la souffrance lors d'une corrida. Pendant 20 minutes, il reçoit des coups de pique, des banderilles plantées dans sa chair, puis les attaques de l'épée et du couteau, jusqu'à sa mise à mort. Tout cela sous les applaudissements d'un public venu assister à ce qui est encore aujourd'hui présenté comme un spectacle. Pour le taureau, mes chers collègues, il n'y a ni art, ni tradition, ni folklore. Il n'y a que la peur, la douleur et la mort.

La corrida n'est pas la bienvenue à Paris. La mise à mort d'animaux à des fins de loisir n'aura jamais le soutien de cet hémicycle. En avril 2025, ce Conseil a rappelé l'opposition de la Ville à la corrida et à toutes les manifestations de sa promotion sur le territoire parisien. Cette position…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est une minute.

Mme Théa FOURDRINIER. - J'ai presque fini. Il me reste 30 secondes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est 50 % de plus. Une phrase.

Mme Théa FOURDRINIER. - Nous voterons pour ce vœu, car nous ne voulons pas de propagande sur la corrida à Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu est donc adopté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'évolution de la place du chien en ville et à l'accès aux espaces verts de la Ville de Paris pour les chiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 84, et la parole est à Mme la maire Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le maire, chers collègues, Paris compte aujourd'hui 100.000 chiens et plus de 200.000 maîtres, ce qui représente la plus forte densité canine urbaine au monde. Pourtant, au quotidien, ces milliers de familles parisiennes se heurtent à une politique publique inadaptée, qui revient trop souvent à exclure. Nous le savons, les chiens ne sont pas un simple paramètre urbain. Ils participent activement au bien-être de leur maître. Je pense tout particulièrement aux personnes âgées, fragiles, en situation d'isolement, d'anxiété, de handicap. Dans nos quartiers, l'animal rassemble : il crée du lien et de la cohésion sociale de façon immédiate et spontanée.

Pourtant, notre Ville rejette cette réalité. Sur les quelque 550 parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris, seuls 165 environ sont accessibles aux chiens tenus en laisse, soit moins de 30 % d'entre eux. Lorsque cet accès est toléré, il est cantonné à des endroits limités, avec l'interdiction stricte d'aller sur les pelouses. Trop souvent, on les enferme dans des espaces canins exigus et inadaptés.

Dans le 8e arrondissement, nous avons prouvé qu'un autre modèle est possible. La saison 2 de notre expérimentation au parc Monceau est un franc succès. En créant une zone de liberté délimitée de 2.000 mètres carrés au cœur du parc, nous avons offert un accès libre aux chiens sans laisse. Ce modèle fonctionne d'ailleurs très bien dans d'autres capitales européennes, de l'Allemagne à l'Espagne, en passant par l'Italie. Cependant, cette initiative de bon sens se situe aujourd'hui dans une zone grise juridique. L'article 11 de la réglementation générale de nos parcs et le règlement sanitaire départemental bloquent l'extension de ce dispositif et empêchent une cohabitation harmonieuse. Un véritable modèle de société doit reposer sur le partage de l'espace public.

C'est pourquoi, au nom du groupe "Paris Liberté !", je vous présente ce vœu, pour acter un changement de philosophie indispensable. Nous demandons à la Ville de réviser la réglementation générale de ses espaces verts pour y prévoir l'accès des chiens en laisse dans leur grande majorité. Nous demandons la création d'au moins un espace de liberté sécurisé pour les chiens sans laisse dans chaque arrondissement de la Capitale. Enfin, nous demandons au Préfet de police de mettre le règlement sanitaire départemental en cohérence avec cette nouvelle réglementation.

Pour une ville qui rassemble, au lieu d'opposer ses usagers, je vous invite, chers collègues, à voter ce vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ pour vous répondre.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, Madame la maire du 8e arrondissement. Vous le savez, pour avoir accueilli la zone de liberté du parc Monceau pour la deuxième année consécutive : l'attente des amoureux des chiens est très forte. Après cet été caniculaire, nous devons accélérer pour concrétiser nos engagements de campagne en faveur de la place des animaux domestiques. Cela passe par la refonte du règlement des parcs et jardins. La consultation préalable commencera avant la fin de l'année, sous le pilotage de mon collègue Antoine GUILLOU. Je rappelle que ce règlement se heurte également au règlement sanitaire départemental de Paris. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà pris attache avec la Préfecture de police, sous le pilotage de la première adjointe, afin d'avancer sur les évolutions nécessaires pour sécuriser juridiquement les espaces de liberté pour chiens.

Par ailleurs, plusieurs centaines d'aires de jeux pour enfants ne sont pas encore sécurisées dans nos espaces verts, et les travaux nécessitent des budgets conséquents ainsi qu'un calendrier de réalisation progressif. Les services de la DEVE ont déjà commencé à "plancher" sur le sujet. Permettez-moi également de préciser que, si 30 % de nos espaces verts sont actuellement ouverts aux chiens tenus en laisse, cela représente en réalité près de la moitié de la surface totale des parcs et jardins mis à disposition.

Afin d'agir sans attendre la réforme du règlement des parcs et jardins, nous avons d'ores et déjà identifié une quarantaine de parcs pouvant être ouverts dès à présent. Ces propositions ont été soumises à la validation des maires d'arrondissement. Parallèlement, nous étudions de nouvelles zones de liberté, tout en gardant à l'esprit que l'équilibre des usages doit être garanti, s'agissant notamment de la biodiversité, du repos hivernal des pelouses et de la présence d'enfants. Nous avançons dans le sens de votre vœu, sur ce sujet qui me semble unanimement partagé au sein de cet hémicycle.

C'est pourquoi j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. Pour commencer, Julie BOILLOT, pour une minute.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire. Nous voterons en faveur de ce vœu, puisque j'avais pointé en juin dernier, par un vœu, la question de l'ouverture des 550 parcs et jardins aux chiens. Ce n'est pas un mystère. Nous regrettons que ces ouvertures n'aient pas eu lieu dès cet été, avec pour conséquence, je le rappelle, une surmortalité des chiens de 60 % dans cette période. Néanmoins, la mise en place, la semaine dernière, du Conseil parisien canin va dans le bon sens, et je remercie l'adjointe au Maire d'y associer la présidente de Commission que je suis. L'objectif de ce Conseil doit être clair : il faut atterrir vite sur une réforme du règlement des parcs et jardins et obtenir de la part de la Préfecture une modification du règlement sanitaire départemental, de sorte que les propriétaires des 100.000 chiens parisiens ne revivent pas un été "bis repetita". Sans cela, ce Conseil ne serait que la démonstration d'une "comitologie" aiguë.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenant, M. MEUNIER, pour une minute.

M. Émile MEUNIER. - Merci. Notre groupe est également en faveur du vœu, et nous remercions l'Exécutif de l'approuver. C'est toujours un peu la même chose : j'ai souvenir de nombreux vœux où l'on a dit que l'on allait ouvrir tel ou tel jardin aux chiens en laisse, et même les Buttes-Chaumont pour faire l'expérimentation de Monceau, sous la précédente mandature. J'y vais tous les matins : ce n'est toujours pas mis en place. Tant mieux si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut faire plus de place aux chiens dans les parcs, mais j'attends aussi des actes. C'est cela que nous allons surveiller. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 227).

2026 DTEC 21 - Signature du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2026-2030 de Seine Centrale Urbaine.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DTEC 21, et je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire.

Je suis restée pour ce projet de délibération. Il dit une vérité que nos institutions refusent encore d'assumer : l'eau ne connaît ni le périphérique, ni les frontières départementales, ni les limites administratives dessinées sans tenir compte du vivant. Le contrat qui nous est présenté organise, entre la confluence de la Marne et celle de l'Oise, des actions de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales, de restauration des berges, des zones humides et des continuités écologiques. Près de 148 millions d'euros de projets sont ainsi recensés. Ces actions sont utiles, et nous les soutenons.

Ce contrat révèle cependant surtout l'insuffisance de notre organisation politique. En effet, ces 148 millions d'euros ne constituent pas un budget commun. Ce sont des opérations juxtaposées, portées séparément par des dizaines de collectivités et d'organismes, financées projet par projet, sans autorité politique commune et sans garantie globale de financement. Plus révélateur encore, dans ce programme précis, Paris ne porte aucune action.

Zéro. La Capitale est seulement signataire technique. La Ville le justifie par l'existence de deux autres contrats, le sien et celui d'Eau de Paris. C'est précisément le problème : les contrats se superposent, les responsabilités se dispersent, et personne ne dispose d'une vision politique et budgétaire intégrée du bassin. En 2013, Paris signait déjà une charte. En 2014, un premier contrat. En 2021, un deuxième, et, lors de son examen, les archives du Conseil de Paris portent même cette mention éloquente : "Pas d'intervention." Personne n'avait rien à dire sur le sujet. Depuis 13 ans, nous signons donc des textes techniques successifs sans jamais ouvrir le débat démocratique essentiel : qui doit décider, à l'échelle du bassin-versant, avec quelles compétences, quels moyens et sous quel contrôle citoyen ?

Voyez-vous, c'est exactement le sens de la proposition de Jean-Luc MÉLENCHON et de La France insoumise : remplacer les régions technocratiques, dessinées pour la concurrence et l'attractivité économique, par des écorégions fondées sur des cohérences écologiques, notamment les bassins-versants, mais aussi sur les réalités humaines, sociales et culturelles. Cette proposition est bêtement caricaturée comme un simple redécoupage de la carte de France. C'est faux. Certains prétendent même qu'elle opposerait artificiellement la géographie naturelle aux réalités humaines. C'est faux. Il ne s'agit ni de recopier mécaniquement la carte des grandes agences de l'eau, ni d'effacer les communes, les villes et leur histoire. Il s'agit de construire des institutions capables d'agir à l'échelle où se produisent réellement les phénomènes écologiques. Ce projet de délibération que nous votons aujourd'hui démontre exactement la nécessité de le faire. Vous reconnaissez que la qualité de l'eau, les crues, les sécheresses, la biodiversité et les îlots de chaleur doivent être pensés au-delà de nos frontières administratives, mais vous vous arrêtez à une coopération technique, quand il faut organiser la planification écologique.

Une écorégion, ce n'est pas un comité supplémentaire. Bien au contraire, nous mettrons fin aux mille-feuilles technocratiques qui existent. C'est une institution démocratique, capable d'articuler le cycle de l'eau, la protection des sols, l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité, les transports, l'urbanisme et l'adaptation climatique, avec une assemblée responsable devant les citoyens, une programmation commune et des financements à la hauteur.

Paris ne peut pas créer seule l'écorégion Seine. Une telle refonte exige une loi nationale et s'inscrit dans la construction de la VIe République. Paris peut cependant cesser d'attendre et commencer à la préfigurer. Nous demandons donc que ce contrat serve de point de départ ou d'alerte, de sonnerie de réveil. Cela passe par la création de son comité consultatif, par exemple en y associant des scientifiques, des associations, des travailleurs de l'eau, des usagers, des citoyens. Cela passe aussi par la présentation annuelle au Conseil de Paris d'un tableau de bord réunissant ce contrat, le contrat parisien et celui d'Eau de Paris, et par la convocation d'une convention des territoires du bassin de la Seine, chargée de préparer - nous l'avions demandé lors du dernier Conseil de Paris - un livre blanc sur la future écorégion Seine.

Paris doit être motrice et pas dominatrice. La capitale dépend des territoires situés en amont pour son eau potable, la régulation des crues, le soutien du débit de la Seine pendant les sécheresses. Elle leur doit une véritable solidarité écologique et financière. Il faut maintenant construire le pouvoir démocratique capable de travailler sur ce projet. Le bon territoire, c'est le bassin-versant. C'est cela, l'écorégion Seine. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Quatorze mille trois cents, c'est le nombre de captages d'eau potable qui ont été fermés en France depuis les années 1980. Plus de 4 captages sur 10 l'ont été pour une seule raison : trop de nitrates, trop de pesticides. L'eau, aujourd'hui, ne fait pas que manquer : elle se dégrade. Pourtant, au moment où il faudrait protéger davantage la ressource, le Gouvernement promulgue, au beau milieu de l'été, sa loi d'urgence agricole, une loi de recul. C'est une loi de recul à la fois sur les pesticides, avec des dérogations rouvertes pour deux pesticides interdits. C'est une loi de recul également sur la ressource, avec l'objectif de doubler le stockage d'ici 2035, au profit de quelques-uns et au détriment de tous. C'est enfin un recul sur la qualité de la ressource : un captage pollué par des pesticides interdits pourra désormais échapper aux mesures de protection obligatoires.

En bref, pendant que l'Etat recule, les territoires avancent, et ce projet de délibération en est une nouvelle preuve. Le contrat Trame verte et bleue est un engagement collectif à l'échelle d'un fleuve. Il couvre la Seine, de la confluence de la Marne à celle de l'Oise, ainsi que la grande continuité forestière et fluviale qui rejoint Paris depuis l'Ouest. Concrètement, cinq millions d'habitants vivent sur ce territoire, l'un des plus denses et des plus imperméabilisés du pays.

Madame CHIKIROU, vous évoquiez le fait que ce contrat se résumait à un accord technique. A Paris, la réalité est que nous agissons déjà avec d'autres outils, notamment le plan de sobriété en eau, mais également avec notre régie publique Eau de Paris, qui agit auprès des territoires sourciers, en coopération avec eux. Nous accompagnons en effet des agriculteurs dans le cadre des P.S.E., les paiements pour services environnementaux : nous les subventionnons pour les accompagner dans la transition agricole et compenser le manque à gagner pendant la durée de cette transition. Cela présente un double intérêt : protéger la ressource en amont et accompagner la transition.

Nous agissons donc avec la régie publique Eau de Paris, et ce contrat, c'est aussi mettre une expertise au service d'un collectif, quand l'eau en a plus que jamais besoin. Là où nous vous rejoignons, c'est que l'eau et les continuités écologiques ne s'effacent ni aux frontières administratives ni au périphérique. Nous partageons ce constat. Je me réjouis d'ailleurs de votre proposition d'un comité qui associerait experts, scientifiques et usagers. Cela tombe bien, car ce comité existe, et nous aurons l'occasion de le réunir prochainement dans un format renouvelé, avec un cadre renouvelé. J'aurai le plaisir de vous y convier, si vous le souhaitez.

Quant à l'ambition de ce contrat, elle tient en quatre mots : eau, biodiversité, nature en ville et adaptation. L'eau, d'abord. Ce contrat fait de la sobriété un objectif à part entière. Il soutient la récupération des eaux de pluie ou encore la réutilisation des eaux non conventionnelles pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable. L'objectif d'économie est de 25.000 mètres cubes d'eau potable sur l'ensemble du territoire. Ensuite, deuxième objectif, la biodiversité : ce contrat a pour ambition de restaurer les zones humides, les mares, les corridors écologiques, et il prévoit 10 kilomètres de berges restaurées et 5 kilomètres de rues ouvertes, là où le béton avait enfermé l'eau sous la ville. Enfin, la nature en ville et l'adaptation : gérer l'eau de pluie là où elle tombe, au lieu de la précipiter dans les égouts, cela veut dire rafraîchir nos rues et nos cours d'école, et cela signifie aussi mieux résister aux inondations. Le contrat vise 20 hectares désimperméabilisés et 50 hectares renaturés, ce qui est assez significatif.

Ce contrat montre une chose, et j'en terminerai par là, une chose profondément politique : les communes, les Départements, la Région, la Métropole, l'Agence de l'eau, les bailleurs, les associations - en réalité plus de 70 signataires au total - s'engagent ensemble. Les territoires construisent dans la durée ce que l'Etat renonce à porter. Or, arrêter de protéger l'eau, c'est aussi arrêter de protéger la vie elle-même. Paris s'y refusera. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 21).

2026 DTEC 22 - Subvention de deux projets et d'une étude dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien liant la Ville de Paris et l'ADEME.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 22, et je donne la parole à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération peut sembler technique. Il propose de soutenir deux projets et une étude dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable conclu entre la Ville de Paris et l'A.D.E.M.E. Derrière ce projet de délibération, il y a cependant en réalité une question politique majeure : comment voulons-nous chauffer Paris dans les décennies qui viennent ? Sur ce sujet, nous voulons le dire clairement : nous devons investir beaucoup plus massivement dans la géothermie. La géothermie est une énergie locale, renouvelable, disponible toute l'année, qui ne dépend ni des fluctuations du prix du gaz, ni des importations d'énergie fossile. L'Ile-de-France dispose à cet égard d'un potentiel exceptionnel. Elle concentre déjà le plus grand nombre d'installations de géothermie profonde en France et en Europe, avec 54 installations actives en 2025. L'A.D.E.M.E. souligne aujourd'hui encore que la géothermie constitue un levier stratégique pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et produire une chaleur locale à coût maîtrisé.

Paris a donc une responsabilité particulière. Notre réseau de chaleur est gigantesque : il alimente aujourd'hui l'équivalent de 450.000 logements à Paris et dans les communes voisines. Le nouveau contrat de concession doit permettre d'atteindre 76 % d'énergie renouvelable et de récupération produite localement en 2034. C'est une évolution importante, mais nous devons poser la question suivante : quelles énergies renouvelables et de récupération voulons-nous privilégier ?

Nous devons notamment sortir progressivement d'une situation dans laquelle une part importante de notre chauffage dépend de l'incinération des déchets. Il y a en effet là une contradiction qu'il faut regarder en face. D'un côté, nous voulons réduire les déchets, développer le réemploi, le recyclage, le tri à la source et la prévention. De l'autre, notre système énergétique a besoin d'une alimentation régulière des usines d'incinération pour produire une partie de la chaleur du réseau. Or, notre politique des déchets doit avoir pour objectif de réduire les déchets produits, et non de garantir un débouché énergétique à leur incinération. C'est précisément pour cela que la géothermie doit devenir une alternative structurante. Or, le projet Thermo-sur-Seine, avec la création d'une chaufferie à Vitry-sur-Seine et d'une plateforme plus bas, à Ris-Orangis, est aujourd'hui présenté comme une transformation majeure du réseau de chaleur francilien. Il fait actuellement l'objet d'une concertation préalable organisée sous l'égide de la

C.N.D.P. Nous venons donc poser dès maintenant la question de la trajectoire à long terme : comment faire en sorte que le développement de la géothermie permette progressivement de réduire la dépendance du réseau de chaleur à l'incinération ?

Il ne s'agit pas de remplacer du jour au lendemain une source de chaleur par une autre. Il s'agit de planifier, de forer, de développer les réseaux, de sécuriser les investissements, de multiplier les projets de géothermie profonde et de géothermie de surface, et surtout de ne pas attendre que des solutions existantes arrivent en fin de vie pour commencer à construire les suivantes. Nous avons un des exemples qui montrent que c'est possible, en Seine-Saint-Denis : l'A.D.E.M.E. vient ainsi d'accorder 30 millions d'euros au projet de géothermie profonde Clichy-Livry, qui doit alimenter l'équivalent de 11.000 foyers et atteindre 87 % d'énergies renouvelables ou de récupération. Voilà l'échelle à laquelle nous devons désormais raisonner.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui va dans le bon sens. Cependant, trois projets, une étude, quelques subventions, ce n'est pas encore une stratégie industrielle à la hauteur des besoins de Paris et de la métropole. Nous devons faire de la géothermie une priorité d'investissement public. Nous devons identifier les secteurs où le sous-sol est favorable. Nous devons accélérer les études et les forages. Nous devons accompagner financièrement les communes et les bailleurs sociaux. Nous devons développer les réseaux de chaleur pour permettre aux nouveaux forages de trouver immédiatement des débouchés. Nous devons inscrire cette politique dans une trajectoire pluriannuelle, avec un objectif clair : remplacer progressivement les sources de chaleur les plus dépendantes de l'incinération par des sources renouvelables et locales, au premier rang desquelles la géothermie. C'est aussi une question de souveraineté énergétique. C'est une question de pouvoir d'achat, c'est une question écologique, et c'est une question de cohérence entre notre politique énergétique et notre politique de réduction des déchets.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais nous appelons l'Exécutif parisien à aller beaucoup plus loin : faire de la géothermie un grand programme d'investissement public et métropolitain, et non pas aller investir plus d'un milliard à 1,5 milliard d'euros dans ce projet de Vitry. C'est une aberration à tout point de vue. Aujourd'hui, il faut réellement, non pas demander simplement un moratoire, mais réfléchir à d'autres solutions et ne pas mettre en œuvre le projet d'incinérateur à Vitry. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où il faut une véritable politique de rupture sur cette question, et vouloir conserver notre réseau de chauffage vapeur n'est pas une politique de rupture. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, au-delà de quelques subventions pour quelques expérimentations, que nous réservions l'essentiel de nos investissements à des sources de chaleur autres que l'incinération pour alimenter le réseau de chauffage urbain.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne tout de suite la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, nous partageons cette ambition d'accélérer sur la géothermie, à la fois profonde, mais également de minime importance, et c'est l'objet de ce projet de délibération. Depuis juillet, dans le 14e arrondissement, la crèche Pernety produit elle-même sa chaleur et sa fraîcheur. Cette crèche, qui accueille 90 tout-petits - et ils sont parmi les publics les plus exposés en période de canicule, nous le savons -, est en mesure de se rafraîchir et de se chauffer, avec une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre estimée à 94 %.

Ce projet de délibération qu'il vous est proposé de soutenir concerne trois projets : un dans le 14e arrondissement, un deuxième de géothermie, rue de Seine, dans le 6e arrondissement, et enfin une étude pour un projet de géothermie qui concerne le G.H.U. Paris Psychiatrie. S'agissant du projet rue de Seine, dans le 6e arrondissement, c'est un immeuble ancien qui regroupe des commerces, des bureaux, des logements, et qui va puiser sa chaleur et sa fraîcheur dans une nappe à 20 mètres sous ses caves. Il couvrira ainsi la totalité de ses besoins. Je note d'ailleurs que, si nous y arrivons au cœur du 6e arrondissement, nous sommes en mesure d'y arriver presque partout dans Paris. Il n'y a que trois projets dans ce projet de délibération, chers collègues, mais, soyez-en assurés, nous allons accélérer, notamment sur les projets de géothermie de minime importance. Autre projet : à Sainte-Anne, le G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences étudie aussi la géothermie pour un futur bâtiment de 200 lits psychiatriques. Là encore, il s'agit de patients extrêmement vulnérables, qu'il va nous falloir protéger de la chaleur, et ce projet va dans ce sens.

Ces aides passent par le contrat de chaleur renouvelable que nous avons signé avec l'A.D.E.M.E. l'an dernier. Il prévoit 2,7 millions d'euros sur quatre ans pour au moins 30 projets, aujourd'hui trop modestes pour accéder au seul Fonds chaleur national. La Ville avance les fonds et l'A.D.E.M.E. les rembourse. Ce sont les tout premiers dossiers. Il y en aura beaucoup d'autres qui suivront, et chaque chaudière au gaz qui sera remplacée par la géothermie nous rendra moins dépendants d'énergies fossiles importées : c'est tout le sens de ce projet de délibération.

Cette technologie va aussi plus loin, puisqu'elle nous protège des canicules : elle produit du chaud, elle produit du froid, notamment là où le réseau de froid ne passe pas. Elle permet de rafraîchir sans climatiseurs individuels, qui recrachent leur chaleur dans la rue. A un moment où certains voudraient d'ailleurs affaiblir l'A.D.E.M.E., nous montrons ce qu'elle permet de faire concrètement : rafraîchir des crèches, des logements, des hôpitaux, qui sont

chauffés et refroidis aujourd'hui - ou plutôt demain - sans énergie fossile, et donc mieux protégés. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 22).

2026 SG 25 - Rapport C.R.C. "Eau de Paris".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SG 25, rapport de la C.R.C. sur Eau de Paris, et je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

La création de la régie Eau de Paris s'est traduite par un réel bénéfice, tant pour les Parisiens et les Parisiennes que pour l'environnement. Les prix de l'eau ont baissé, la qualité de l'eau s'est améliorée, tous indicateurs confondus, et la gouvernance démocratique s'est déployée. Le rendement du réseau est assez exceptionnel en France : 91 %, alors que la moyenne y est de 81 %. Avec l'aide aux agriculteurs pour le passage à l'agriculture "bio" sur les zones de captage, la régie s'est accompagnée de nets progrès pour l'environnement. L'eau reste moins chère : 2,03 euros le mètre cube en 2024, contre 2,46 euros en moyenne en Ile-de-France.

L'équilibre financier de la régie est aussi réalisé, avec un fort autofinancement des investissements, notamment pour l'achat du nouveau siège. Il y a bien sûr le fameux effet ciseau, un véritable "marronnier" dans cette Assemblée, avec, d'un côté, la baisse structurelle de la consommation d'eau, qui est une bonne nouvelle, liée à des économies d'eau précieuses, et, de l'autre, la hausse structurelle, elle aussi, des charges, notamment avec l'inflation. Dans ce contexte, la hausse du prix au mètre cube est envisagée, toutefois à limiter à l'inflation. Nous plaidons aussi pour l'augmentation des ventes d'eau à d'autres territoires. En effet, à l'instar de Montreuil, d'autres territoires ont pu faire baisser leur prix de l'eau grâce à des achats à la régie parisienne. Si vous me permettez l'expression, l'eau parisienne, publique, fait ainsi tache d'huile. C'est une piste à explorer à l'avenir pour l'équilibre de la régie.

Face à l'effet ciseau, la C.R.C. reste cantonnée, sans trop de surprise, à une analyse très libérale des choses. Elle pousse à réduire ce qu'elle appelle pudiquement la "masse salariale", bref, à réduire la part des salaires. Sans surprise, vous comprendrez que nous nous y opposons. Une régie publique, ce n'est pas simplement une entreprise avec un actionnaire public. Une régie publique, c'est un pilotage démocratique au profit des usagers, mais aussi un esprit d'entreprise publique, plaçant les conditions sociales au cœur de la gouvernance. Nous avons toujours lutté contre le recours non nécessaire à la sous-traitance, contre le recours désormais abusif à l'alternance, contre les discriminations syndicales réelles dans l'entreprise. Plusieurs mouvements de grève ont d'ailleurs éclaté ces dernières années. Il est important que nous sachions répondre aux revendications légitimes.

Je pense notamment à l'embauche d'ouvriers en nombre suffisant. En effet, dans une certaine vision, certains, à la Cour des comptes, pensent visiblement que l'on pourrait se débarrasser des emplois d'ouvriers, les sous-traiter, ceux-là mêmes qui font "tourner la boutique". Nous pouvons ainsi constater que, malheureusement, le nombre d'équivalents temps plein ouvriers est passé de 1.000 en 2010 à 870 en 2024. Sous-traiter au maximum ou recourir à l'alternance n'est pas une bonne chose, avec de plus en plus de bas salaires, comme l'a souligné le cabinet d'études Korn Ferry. Nous n'y sommes pas favorables, je l'ai dit, tout comme au recours croissant aux cabinets extérieurs pour des prestations intellectuelles. Nous sommes pour que la régie internalise tous ses corps de métier, car la connaissance des métiers est essentielle. Elle constitue la véritable richesse d'une entreprise, et elle est à la base du ciment social d'une entreprise publique.

Par ailleurs, un sujet auquel, vous le savez, je suis sensible, c'est la question de l'amiante. Le réseau parisien en présente sur une bonne partie de ses mètres linéaires, et nous devons nous fixer comme priorité le désamiantage progressif, au gré de la rénovation du réseau. Celle-ci se fait à un rythme qui fait que l'amiante sera malheureusement présent pendant des dizaines d'années - quand je dis dizaines, c'est plutôt au-delà de 50 -, dont acte. Nous ne pouvons cependant pas accepter que le désamiantage soit externalisé à des entreprises sous-traitantes, qui, bien souvent, forment mal leurs salariés et font de la marge sur les conditions de sécurité. Les salariés sous-traitants en sont les premières victimes, mais aussi ceux de la régie, puisqu'ils interviennent en rideau.

Vous l'aurez compris : pour la Cour des comptes, le voile pudique jeté sur le vocable de "réduction de la masse salariale" est donc, dans les faits, hautement contestable par ses conséquences sociales, économiques et sanitaires. Nous nous posons en porte-à-faux avec cette préconisation si idéologiquement classique de la Cour des comptes. Je conclus donc en saluant tout le travail développé par la régie. Il démontre tout l'intérêt de passer en gestion publique de l'eau, ce bien commun si essentiel. "De facto", la Cour des comptes reconnaît d'ailleurs cet excellent bilan au fil

des pages, tant en termes économiques, sanitaires et écologiques que démocratiques. Vous aurez cependant compris que nous avons un point de vigilance sur la question sociale, car une mission publique suppose des salariés libérés des contraintes purement comptables. Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Alexia GERMONT.

Mme Alexia GERMONT. - Monsieur le maire, mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur Eau de Paris nous donne l'occasion de revenir sur un sujet essentiel pour notre ville, puisque c'est l'eau. Premier constat, le service public de l'eau potable fonctionne bien. La Chambre relève la bonne qualité de l'eau distribuée aux Parisiens, ainsi qu'un réseau dont le rendement est satisfaisant. Nous pouvons nous en réjouir. Ce constat positif ne doit cependant pas masquer les difficultés relevées par la Chambre, et elles sont au nombre de trois.

Le principal et premier point d'alerte concerne le réseau d'eau non potable. Ce réseau de 1.700 kilomètres constitue pourtant un patrimoine absolument exceptionnel et un outil essentiel pour adapter Paris aux changements climatiques et économiser l'eau potable. Il permet notamment le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations, l'alimentation des parcs et jardins et le fonctionnement des égouts. Or, la Chambre constate que ce réseau reste insuffisamment fiable et entretenu. En pratique, cette situation limite aujourd'hui le développement de nouveaux usages et son extension à de nouveaux quartiers, comme cela a notamment été prévu dans le schéma directeur adopté en 2015. C'est un paradoxe : alors que ce réseau constitue un outil précieux pour adapter Paris au changement climatique, les difficultés liées à son état et au financement de sa réhabilitation ont conduit à revoir à la baisse l'extension initialement prévue.

Deuxième difficulté : la Chambre alerte également sur la fragilité économique du réseau d'eau non potable, dont le plan d'affaires n'a pas été actualisé depuis 2015. Vous m'avez bien entendue : depuis 2015. Elle recommande à la Ville d'actualiser ce plan, afin de dégager les moyens nécessaires à la remise en état du réseau et, particulièrement, à la diversification de ses usages. Dans sa réponse, Eau de Paris précise que ce travail est en cours. Nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet.

Troisième difficulté : la Chambre pointe enfin un manque de lisibilité dans la gestion des deux réseaux. Alors que l'eau potable doit être financée par les redevances des usagers et que l'eau non potable bénéficie principalement à la Ville, leurs dépenses et leurs recettes sont aujourd'hui retracées dans un même budget. Cette absence de distinction ne permet pas de connaître précisément le coût de chaque service et fragilise la fiabilité des données publiées dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service. Cela, pardonnez-moi, c'est archaïque.

Nous devons donc suivre attentivement les recommandations de la Chambre et veiller à une plus grande transparence sur le coût réel de chaque activité. Nous serons également vigilants sur l'évolution des tarifs de l'eau, qui doit tenir compte de la baisse tendancielle de la consommation et de ses conséquences sur les recettes d'Eau de Paris. Derrière cette question, ce sont en effet les habitants, mais aussi les commerçants et tous les acteurs économiques parisiens qui sont directement concernés. Derrière les tuyaux, les factures ou la comptabilité, c'est donc bien de la qualité de vie et de la santé publique des Parisiens qu'il est question.

Enfin, nous le constatons chaque été : lorsque surviennent les canicules, l'eau devient un outil essentiel du rafraîchissement de la ville. C'est pourquoi notre groupe a défendu plusieurs mesures très concrètes lors des derniers Conseils de Paris. Je peux citer notamment la création de miroirs d'eau sur les places parisiennes, le maintien en fonctionnement des fontaines, l'extension des horaires des piscines pendant les périodes de forte chaleur et, plus largement, le développement de tous les dispositifs permettant aux Parisiens de trouver de la fraîcheur. Nous devons donc avoir une politique de sobriété, oui, mais une sobriété intelligente et surtout une sobriété non dogmatique, qui ne consiste pas à renoncer aux usages de l'eau indispensables à l'adaptation de Paris au changement climatique. L'eau est nécessaire à la santé des Parisiens, mais aussi à la santé de notre ville.

Nous soutenons donc les recommandations de la Chambre régionale des comptes et prenons acte des réponses d'Eau de Paris. Nous resterons très attentifs à leur mise en œuvre effective : investir dans le réseau d'eau non potable, garantir sa fiabilité, diversifier ses usages et assurer une gestion financière plus transparente de ces deux réseaux pour mieux les piloter.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à M. Irénée FRÉROT.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Ce rapport est très intéressant. Il arrive en effet 15 ans après la création de la régie : c'est une étape majeure pour la vie de ce service public essentiel. Notre collègue Jean-Noël AQUA a développé plus particulièrement les aspects sociaux et du travail au sein de cette régie, notre collègue Alexia GERMONT les aspects économiques. Je vais, pour ma part, développer quelque chose que vous avez déjà mentionné : une politique publique que je trouve magnifique et qui est rappelée dans ce rapport, les contrats de paiement pour services environnementaux. La régie

les signe avec des agriculteurs pour qu'ils réduisent les intrants autour des aires de captage : les engrais azotés, qui engendrent des pollutions aux nitrates, et les pesticides.

Pour donner une idée, les aires de captage représentent environ 240.000 hectares en Ile-de-France, en Normandie, en Bourgogne, en Franche-Comté. Elles s'étendent sur une très grande région. Dans le cadre de la gestion de l'eau, ces P.S.E., paiements pour services environnementaux, obéissent à un principe très simple : prévenir plutôt que guérir. C'est enfantin, mais il fallait le faire. C'est une vision d'ensemble très cohérente, portée par la Ville de Paris.

Ces contrats concernent aujourd'hui quatre de ces aires d'alimentation de captage, qui s'étendent sur 145.000 hectares, dont une grosse moitié de surface agricole. En 2026, plus de 20.000 hectares sont conventionnés. C'est une surface colossale, 200 kilomètres carrés, dont plus de la moitié est cultivée en agriculture biologique. C'est très important. C'est plébiscité par les agriculteurs, puisque les surfaces sont en augmentation, et cela leur permet de réduire massivement les intrants, sans perte de revenus. C'est le fameux "gagnant-gagnant". Je donnerai un seul exemple pour voir l'effet de ces politiques. Autour de l'aire de captage de la Vanne, un affluent de l'Yonne, en Bourgogne, la surface cultivée en "bio" était de 0,04 % en 2008, autant dire rien. Aujourd'hui, c'est la moitié.

La question évidente, maintenant, c'est : cela marche-t-il ? Oui, cela marche, c'est bien expliqué, bien rapporté dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Même si l'eau peut mettre des décennies entre la surface et les nappes, nous commençons déjà à voir les résultats, à voir la réduction des polluants dans les nappes sous les zones protégées. Une étude a été menée par l'A.R.S. et la régie Eau de Paris. C'est donc extrêmement encourageant. C'est un bénéfice global, pas seulement pour les humains, mais pour toute la nature. C'est infiniment plus rationnel sur le plan économique. Cela démontre - et c'est, je trouve, l'une des plus belles réussites de cette politique - qu'il n'y a pas d'opposition entre les politiques écologiques, les politiques agricoles, la politique de l'eau et la politique de santé publique. Bien au contraire, nous ne pouvons pas résoudre les unes sans résoudre les autres, dans une vision globale et cohérente. Nous pouvons donc être extrêmement fiers que la Ville de Paris ait été pionnière. C'est un travail salué, qui mérite d'être mieux connu et qui mérite que nous fassions cette démonstration.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour terminer, la parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire.

En réalité, ce rapport de la Cour des comptes n'est pas du tout un procès de la régie publique. Je trouve qu'il démontre au contraire la réussite de la régie publique. Il signale aussi des risques qu'il faut prendre au sérieux. D'ailleurs, on nous transmet le rapport. Nous aurions peut-être apprécié d'avoir au moins une page avec des éléments de positionnement de l'Exécutif sur ce rapport, puisque nous n'avons rien. Très bien : on nous a transmis le rapport, et l'Exécutif n'a rien à en dire, ou s'exprimera rapidement dessus ce soir.

Depuis la remunicipalisation, Eau de Paris fournit une eau conforme aux exigences sanitaires, avec un réseau d'eau potable performant et un tarif inférieur aux moyennes régionales et nationales. Elle protège la ressource à la source. Ainsi, 123 agriculteurs sont engagés sur plus de 20.000 hectares et, selon la régie, 55 tonnes de substances actives ont été évitées. Ce que permet la gestion publique, c'est que l'argent de l'eau reste au service de l'eau, au lieu de rémunérer des actionnaires de Veolia ou de Suez. Très bien.

Passons maintenant à ce qui est moins "sympa" dans le rapport. La consommation diminue, tout le monde le sait, ce qui est souhaitable, mais cela réduit les recettes, calculées selon les mètres cubes vendus. Dans le même temps, le coût de l'énergie, des traitements et des investissements augmente. Nous le savons maintenant : il faut donc un plan, il faut y répondre. La Cour des comptes nous dit, comme à son habitude : "Réduisez les salaires, licenciez les gens", bref, réduisez la masse salariale. Ce n'est pas une solution si l'on veut maintenir le niveau de service.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - S'il vous plaît.

Mme Sophia CHIKIROU. - Comme ce n'est pas la solution, la question que nous nous posons, c'est comment faire, quels sont les choix possibles pour faire autrement. Il faut désormais que nous arrivions à penser une réforme profonde et sérieuse concernant l'eau potable. Je suis pour que nous pensions à une véritable tarification sociale et écologique, ce qui implique des tarifs progressifs en fonction des usages, et ce qui implique la gratuité des premiers mètres cubes, indispensables à la vie pour boire, cuisiner et se laver. Ensuite, en fonction des usages, il faut accepter d'avoir une tarification progressive, et donc d'aller peut-être même au-delà des 4 % d'augmentation qui sont pour le moment le rythme de croisière d'augmentation des tarifs. Vous voyez, je suis pour une tarification progressive. C'est une piste. Avec La France insoumise, nous la défendons depuis des années.

Il faut ensuite voir que la loi permet déjà une première tranche gratuite pour les usagers vulnérables et un tarif progressif, y compris dans l'habitat collectif. Attention : à Paris, les compteurs sont majoritairement collectifs. Nous pouvons combiner un volume vital calculé par logement, une aide automatique selon les revenus et la composition familiale, puis une surtarification des consommations excessives. Pourquoi vous donner cette façon de faire ? Parce que je ne veux pas que l'on me réponde qu'à Paris, il n'est pas possible de faire de la tarification progressive. Quand

on veut, on peut, et je peux vous aider à le faire s'il le faut. Ou alors, notre camarade devenu sénateur, Gabriel AMARD, spécialiste en France des questions d'eau potable, pourra vous expliquer comment le faire.

La deuxième chose à faire, pour nous, c'est que la facture des usagers ne peut pas être l'unique source de financement possible. La loi permet à la Ville de financer des investissements exceptionnels lorsqu'ils entraîneraient sinon une hausse excessive des tarifs. Quatre pour cent par an pendant plusieurs années, c'est pour moi une hausse excessive des tarifs : il faut donc cesser cette hausse. C'est une piste que nous demandons d'étudier. Nous proposons une participation du budget général, des emprunts publics de long terme et une mobilisation accrue des aides de l'Agence de l'eau et de l'Etat. Le réseau d'eau non potable doit être financé comme une infrastructure municipale d'adaptation climatique, puisque la Ville en est l'utilisatrice presque exclusive. Son coût ne doit pas être dissimulé dans la facture d'eau potable des ménages.

Troisièmement, il faut appliquer le principe du pollueur-payeur. Tout simplement : qui pollue ? Les pesticides, les P.F.A.S. et les rejets industriels. Il faut protéger les captages et faire contribuer les responsables. Cela coûtera beaucoup moins cher que de faire payer les consommateurs usagers. C'est aussi le sens, je le répète, des écorégions proposées par Jean-Luc MÉLENCHON : organiser la planification de l'eau à l'échelle des bassins-versants et construire la solidarité entre l'amont et l'aval.

Paris possède déjà l'outil public. Il lui manque désormais la volonté politique de faire de l'eau un droit effectif et un bien commun. Je vous ai proposé trois pistes à étudier, à travailler, et je suis à votre disposition. Ne faites pas payer la facture aux usagers.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Alice TIMSIT. Je rappelle que, comme il s'agit d'un rapport de la C.R.C., il n'y a pas de vote à l'issue de l'expression de la rapporteure.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Il y a plus de 15 ans, Paris faisait un choix politique fort, celui de reprendre la gestion de son eau en main publique. L'eau est un bien commun, et elle devait relever d'une pleine maîtrise publique. Aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes vient d'en dresser le bilan, et ce bilan est clair : le choix de la régie était le bon. La Chambre souligne la bonne gestion d'Eau de Paris et la qualité du service rendu aux usagers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Eau de Paris produit chaque année 160 millions de mètres cubes d'eau pour trois millions d'usagers. L'eau distribuée est conforme à 100 % aux normes bactériologiques, et cette eau est moins chère : 2,03 euros par mètre cube, quand la moyenne francilienne atteint 2,46 euros et la moyenne nationale 2,50 euros. L'eau à Paris coûte environ 20 % de moins qu'ailleurs.

S'agissant du cœur du rapport, la Chambre salue le choix d'Eau de Paris de protéger la ressource à la source, plutôt que de multiplier les traitements lourds et coûteux en bout de chaîne. Autrement dit, prévenir plutôt que guérir. Ce choix a pris, vous l'avez rappelé, Irénée FRÉROT, la forme d'un dispositif, le paiement pour services environnementaux, lancé en 2020. C'est le seul dispositif qui existe aujourd'hui en France.

Son principe est très simple : accompagner les agriculteurs installés sur nos aires de captage pour qu'ils réduisent les pesticides et qu'ils passent au "bio" ou adoptent des pratiques plus vertueuses. Je dois dire que les agriculteurs et les agricultrices y ont adhéré massivement : aujourd'hui, 123 agriculteurs et agricultrices sont engagés dans cette démarche sur plus de 20.000 hectares. Au total, 55 tonnes de pesticides ont été évitées, soit une baisse de 77 %. C'est colossal. Dans la vallée de la Vanne, l'agriculture biologique couvre aujourd'hui 42 % des surfaces, là où elle en couvrait 0,04 % en 2008. C'est une nette progression. Voilà la démonstration que la prévention, cela fonctionne. Surtout, j'ai envie de dire que l'on peut concilier les intérêts des agriculteurs et des agricultrices et ceux des usagers de l'eau. Paris et les territoires sourciers, n'en déplaise d'ailleurs au Gouvernement, montrent qu'une autre voie existe, beaucoup plus juste et moins coûteuse.

Bien sûr, vous l'avez souligné, ce rapport identifie aussi des enjeux pour les années à venir, et je veux être transparente sur les points de vigilance qu'il soulève. Le premier, c'est l'effet ciseau. Vous l'avez dit, nos politiques de sobriété portent leurs fruits, et c'est une bonne chose : la consommation d'eau a baissé de 15 % depuis 2010. C'est une bonne nouvelle pour la ressource, mais un service financé par les volumes vendus voit nécessairement ses recettes baisser, au moment même où l'électricité et les produits de traitement flambent. C'est le paradoxe de la sobriété. Cela nous oblige donc à repenser le modèle économique de l'eau et à vendre aussi de l'eau potable à d'autres territoires. C'est ce que nous faisons déjà à Eau de Paris.

Deuxième enjeu, qui concerne l'eau non potable : ses recettes, essentiellement le forfait versé par la Ville, ne suffisent pas à financer les investissements prévus. C'est pourquoi la Ville s'est engagée à verser une subvention exceptionnelle de 10 millions d'euros entre 2023 et 2027 pour la rénovation de ce réseau, qui reste, vous l'avez dit, un atout majeur, un atout stratégique, un atout essentiel pour rafraîchir la ville et faire face à l'accélération du réchauffement climatique. Ce travail est engagé avec la régie pour pérenniser le réseau d'eau non potable.

Par ailleurs, quant à la recommandation du rapport que vous évoquiez sur l'évolution de la masse salariale, elle doit être observée, mais avec toute la vigilance que vous soulignez, Monsieur AQUA : nous y souscrivons. Enfin, dernier point : le manque de lisibilité, dans la comptabilité, entre l'eau potable et l'eau non potable. Je tiens à vous

dire que cette recommandation a déjà été mise en œuvre, puisque, lors du dernier conseil d'administration d'Eau de Paris, nous avons présenté un compte administratif de l'eau potable et de l'eau non potable. Nous continuerons à poursuivre cette recommandation. Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'abandon du projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 71. Nous recommençons vraiment à prendre du retard : épargnez-nous une minute sur les temps d'intervention.

Monsieur Irénée FRÉROT, pour deux minutes.

M. Irénée FRÉROT. - Merci, Monsieur le maire. Je vais être très court.

On parle beaucoup d'inaction climatique. Sur ce grand projet, nous pouvons parler d'une grande action climaticide. Je veux parler du projet d'extension de l'aéroport de Roissy, qui projette plus de 30 % de passagers d'ici 2050. Ce projet est porté par Aéroports de Paris et, à travers lui, par son actionnaire majoritaire, avec 50,6 % du capital. Je veux parler de l'Etat français, qui n'est pas à une contradiction près, car il vient d'adopter en même temps le troisième volet de la stratégie nationale bas-carbone. Celle-ci prévoit pour 2050 un volume global maximal d'émissions de CO2 de trois millions de tonnes pour l'ensemble du transport international, aérien compris, pour toute la France. Trois millions en 2050 pour tout le transport international !

Aujourd'hui, à Roissy-Charles-de-Gaulle, nous en sommes à 15 millions de tonnes de CO2. Nous devons passer à 3 millions pour l'ensemble du transport international. On va dire qu'il faut quand même une réduction massive. Non : on prévoit un projet d'extension, qui est une aberration absolue. L'Etat a le pouvoir de bloquer ce projet d'extension, comme actionnaire majoritaire, comme autorité régulatrice, "via" le contrat de régulation économique, "via" l'autorisation environnementale. Notre ville est extrêmement vulnérable aux effets du changement climatique. Nous demandons que ce projet soit stoppé au plus vite. Dans un souci de cohérence, j'espère - et je suis certain - que ce vœu sera adopté à l'unanimité, à travers le scrutin public que nous avons demandé. Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci, c'est parfait. Un scrutin public est annoncé.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Monsieur le maire, après cet été où Paris a encore battu des records de chaleur mortelle, voici que Charles-de-Gaulle se propose d'augmenter de 30 % le trafic de l'aéroport, qui représente déjà à lui seul la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien français. Les calculs ne sont pas bons. La stratégie nationale bas-carbone n° 3 prévoit un budget de trois millions de tonnes de CO2 pour l'ensemble du transport international en 2050, pour toute la France.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous écoutons l'oratrice.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Or, ce projet d'extension de Roissy ajouterait à lui seul 25 millions de tonnes d'ici 2050. C'est l'équivalent, tenez-vous bien, d'un tiers des émissions annuelles du parc automobile thermique français. C'est colossal.

J'aimerais surtout dire une chose. J'aimerais dire qu'il y a un mythe persistant derrière ce projet, un mythe qui reste largement à déconstruire. C'est l'idée que le tourisme lointain serait le pilier de notre économie touristique. Le dernier rapport du "Réseau Action Climat", publié en septembre, le démontre. Il nous dit que ce sont nos voisins européens, les cinq pays européens les plus proches, qui génèrent 90 % du solde positif de la balance touristique française. Les touristes extra-européens ne contribuent quant à eux qu'à hauteur de 10 % de ces recettes, alors qu'ils émettent dix fois plus qu'un résident français. Agrandir Roissy, c'est donc parier sur un modèle qui aggrave le problème climatique, tout en étant moins utile économiquement qu'on ne pourrait le croire. L'Etat, actionnaire majoritaire d'Aéroports de Paris, peut bloquer ce projet demain s'il le décide. C'est ce que nous lui demandons. C'est l'habitabilité de notre territoire qui est en jeu.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu. Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Avant le scrutin public, une explication de vote par Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le maire. Nous allons voter pour l'abandon de l'extension de Roissy. On nous avait annoncé l'abandon du Terminal 4, mais l'extension revient aujourd'hui par morceaux, sous un nouveau nom. Dans un contrat prévoyant plus de 8 milliards d'euros d'investissement et jusqu'à 18 millions de passagers supplémentaires, ce n'est pas une simple modernisation : c'est bien une politique de croissance du trafic aérien. On ne va pas décarboner l'aviation en agrandissant les aéroports. Paris ne peut pas multiplier les communications sur l'urgence climatique et garder le silence lorsqu'un projet de cette ampleur est organisé à ses portes et à son service. La France insoumise propose un moratoire sur les nouvelles infrastructures aéroportuaires,

l'abandon définitif du Terminal 4, le développement du train et la fin des privilèges fiscaux accordés au kérosène. Nous voterons donc ce vœu. La bifurcation écologique commence par arrêter d'investir dans l'augmentation du trafic aérien.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame TYSSANDIER, pour une explication de vote également.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup. Je n'avais pas prévu de faire d'explication de vote, mais, quand j'entends ces sujets, cela m'énerve.

Le Grand Paris, aujourd'hui, vit essentiellement et en grande partie du tourisme. Nous devons être extrêmement fiers d'accueillir autant de touristes à Paris. Je n'ai pas sous les yeux les derniers chiffres du baromètre du tourisme envoyé régulièrement par l'Office de tourisme de la Ville de Paris, mais nous avons une capitale qui rayonne, nous avons une capitale monde, et les aéroports contribuent aussi à l'attractivité de notre territoire. Ce sont des milliers d'emplois à la clé. Oui, il faut un tourisme régulé, il faut un tourisme respectueux de l'environnement, etc., mais nous avons notre adjoint en charge du tourisme, qui est aujourd'hui ici dans l'hémicycle : je pense qu'il ne me contredira pas. L'attractivité, c'est aussi une chance pour Paris. C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 71 sous forme de scrutin public. C'est un avis favorable de l'Exécutif, je le rappelle.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 138

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 99

Contre : 39

Le vœu n° 71 est adopté au scrutin public. (2026, V. 228).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de fontaines à eau potable supplémentaires sur les quais de Seine.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le vœu n° 63.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Monsieur le maire, mes chers collègues, je voudrais parler d'un autre sujet, qui concerne tous les Parisiens. Il s'agit des difficultés d'accès à l'eau potable sur les quais de Seine. En effet, sur la portion centrale de la rive gauche, nous ne décomptions encore récemment que trois fontaines, extrêmement rapprochées, entre le pont de la Concorde et le pont de l'Alma. Dès que l'on remonte et que l'on s'enfonce dans le 15e arrondissement… Si cela ne vous intéresse pas, sur les bancs des écologistes, merci de sortir.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - On s'écoute.

Continuez, Madame TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Dès que l'on remonte, disais-je, le cours du fleuve vers Issy-les-Moulineaux et que l'on s'enfonce dans le 15e arrondissement, c'est une absence totale de points d'eau potable sur des kilomètres au bord de la Seine. Nous l'avons vu cet été, et même maintenant : pour faire du sport, pour se promener avec ses enfants, en famille ou entre amis, il est très important d'avoir accès à l'eau potable. C'est un enjeu de santé publique - nous venons de le dire plus haut dans le débat -, c'est aussi un enjeu de confort urbain, c'est aussi un enjeu de réduction du plastique à usage unique et, nous venons longuement d'en parler, c'est aussi un enjeu de réduction des déchets. C'est pourquoi nous souhaitons, avec ce vœu, que la Ville puisse se doter de plus de fontaines sur les quais de Seine, notamment sur les portions dont j'ai parlé.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, Mme TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Madame TYSSANDIER, nous rejoignons l'objectif. Je dois dire tout de même que Paris dispose d'un maillage déjà dense. Eau de Paris alimente 1.200 fontaines à boire dans nos rues, nos parcs et nos jardins. Ce sont aussi 1.000 commerces partenaires où chacun peut remplir sa gourde. Le secteur des quais n'est pas tout à fait un désert, avec plusieurs fontaines à proximité immédiate : quai Branly, avenue de La Bourdonnais, place Fernand-Forest, parc André-Citroën. Sur les quais de la rive gauche, quatre fontaines sont installées chaque année, quai Anatole-France et quai d'Orsay. Elles sont certes temporaires : elles sont posées de mai à décembre, précisément parce que les berges sont en zone inondable et que chaque crue endommagerait une fontaine permanente.

En aval du pont de l'Alma, votre vœu pointe une contrainte que nous connaissons bien : ces berges ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable. Seul un petit tronçon, entre la passerelle Debilly et le pont d'Iéna, pourrait permettre un raccordement. Je suis donc tout à fait prête à étudier vos demandes et les conditions d'installation d'une fontaine supplémentaire, de deux fontaines supplémentaires sur ce secteur, en discussion avec Eau de Paris, avec HAROPA et avec Voies navigables de France, puisque ce sont aussi les gestionnaires de ces portions de quai. Il va donc falloir mettre aussi tous ces acteurs autour de la table. Nous partageons l'objectif, mais je ne peux pas, à ce stade - et je dis bien à ce stade -, vous donner un avis favorable et une suite favorable, puisque nous devons d'abord tout simplement lever les doutes et conduire les études nécessaires. C'est donc une demande de retrait constructive.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 63, avec une demande de retrait. Est-il retiré ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Il n'est pas retiré. Nous attendons les études et les fontaines éphémères.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au raccordement des copropriétés parisiennes au réseau de fraîcheur urbain.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 88.

La parole est à M. le maire Jérémy REDLER, pour deux minutes maximum.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Nous avons tous pu le constater cet été : les épisodes de forte chaleur deviennent plus fréquents - nous en avons discuté -, plus fréquents, plus intenses. La question du confort d'été dans nos logements n'est donc plus une question secondaire : c'est désormais un véritable enjeu d'adaptation pour notre parc immobilier. Aujourd'hui, lorsqu'il fait très chaud, la réponse repose souvent sur des équipements individuels de climatisation. Or, ces équipements augmentent la consommation électrique et rejettent de la chaleur dans l'espace urbain. Paris dispose pourtant d'une solution collective avec le réseau Fraîcheur de Paris, qui permet de produire et de distribuer du froid de manière mutualisée. Pour de nombreuses copropriétés privées, le coût du raccordement reste cependant un frein très important.

Vous le savez, la Ville dispose déjà, avec Eco-Rénovons Paris+, d'un dispositif d'accompagnement financier des copropriétés pour leurs travaux de rénovation énergétique et environnementale. Le confort d'été fait désormais partie de ses objectifs. Il nous paraît donc cohérent d'aller un peu plus loin et de permettre aux copropriétés qui souhaitent se raccorder au réseau Fraîcheur de Paris de bénéficier d'un accompagnement financier. Notre vœu est donc très simple, Monsieur le Maire : intégrer le raccordement au réseau Fraîcheur de Paris parmi les travaux éligibles à Eco-Rénovons Paris+ et créer une aide complémentaire permettant de réduire le reste à charge des copropriétés. Face aux fortes chaleurs, adapter nos logements au confort d'été doit désormais devenir une priorité, au même titre que leur rénovation énergétique.

Je vous en remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire du 16e arrondissement, votre vœu pose une question essentielle, surtout après cet été. Je me réjouis que votre groupe partage ce constat, notamment sur la climatisation individuelle. Spécifiquement sur ce sujet, il va falloir regarder la réalité technique, puisque, dans un logement, le froid se diffuse par l'air. Lorsque l'on raccorde un immeuble au réseau, cela suppose de créer un circuit d'eau froide qui n'existe pas et d'installer des ventilo-convecteurs dans chaque pièce. Ce sont des travaux, vous l'avez dit, extrêmement lourds, bien souvent hors de portée de la plupart des copropriétés, car ils sont extrêmement onéreux. C'est d'ailleurs pourquoi aucun immeuble d'habitation n'est raccordé aujourd'hui.

Votre vœu évoque les certificats d'économie d'énergie. Ces certificats ne financent aujourd'hui que le raccordement des bâtiments tertiaires. Rien n'existe pour les logements, et je le déplore. Nous le déplorons au moins autant que vous, et nous l'avons signalé à l'A.D.E.M.E. C'est à l'Etat de créer ce levier national.

En ce qui concerne le raccordement à Fraîcheur de Paris, notre priorité est claire : concentrer le développement du réseau sur les publics vulnérables, notamment les 300 établissements raccordés d'ici 2040 - les crèches, les écoles, les E.H.P.A.D., les hôpitaux. Nous avons inauguré la semaine dernière le raccordement de l'école de la Jussienne, et une vingtaine d'écoles suivront d'ici le printemps 2027.

Pour les copropriétés, vous pointez une difficulté. Nous misons d'abord sur la réduction des besoins, les protections solaires, l'isolation, la végétalisation, que finance déjà Eco-Rénovons Paris+. Nous invitons aussi les copropriétés à engager un diagnostic global de rénovation avec le dispositif CoachCopro, porté par l'Agence parisienne du climat. Pour celles qui souhaitent étudier un raccordement, nous sommes en train d'y travailler avec l'Agence parisienne du climat et Fraîcheur de Paris, pour un accompagnement sur mesure. Les besoins sont réels, importants et surtout extrêmement onéreux. A ce stade, nous sommes donc en train d'étudier des dispositifs qui permettraient que le coût soit tout à fait soutenable.

Je vous propose de retirer votre vœu à ce stade. A défaut, l'avis de l'Exécutif sera défavorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire, retirez-vous votre vœu ? Vous ne le retirez pas. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux controverses et au besoin d'information autour de la construction de l'incinérateur "Thermo-sur-Seine".

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'une mission flash sur Thermo-sur-Seine.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux deux derniers vœux de la 8e Commission, les vœux n^{os} 85 et 77.

Pour démarrer, je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Le 17 décembre dernier, votre majorité a approuvé la concession du réseau de chaleur urbain et, avec elle, une centrale de 300 mégawatts de puissance thermique, destinée à brûler plus de 450.000 tonnes de combustibles solides de récupération à Vitry-sur-Seine. Disons-le simplement : Paris décide, Paris se chauffe, et c'est Vitry qui respire. Où précisément ? Au cœur du quartier des Ardoines, que l'Observatoire régional de santé qualifie déjà de point noir environnemental, avec des habitants quatre à cinq fois plus exposés aux pollutions. Il va s'y construire 8.000 logements, dont 40 % de logements sociaux, pour 20.000 nouveaux habitants, avec leurs écoles et leurs crèches.

Une concertation est en cours jusqu'au 1er novembre, fort bien, mais le dossier ne donne pas de garantie vérifiable et suffisante sur les dioxines ou les métaux lourds. Les combustibles envisagés, les fameux combustibles solides de récupération, ou encore le bois B, sont susceptibles de contenir des tissus synthétiques imperméables et des mousses ignifugées, donc des polluants éternels. Quant à l'évaluation des risques sanitaires, elle viendra dès que possible. Autrement dit : prononcez-vous d'abord, on vous informera ensuite. Ce sujet n'a pourtant rien de partisan. Dans le Val-de-Marne, la droite, le centre, les communistes, les écologistes et les 14.000 pétitionnaires s'y opposent. La gauche parisienne est aujourd'hui la seule à n'y rien trouver à redire.

Notre vœu tient en quatre demandes simples : une évaluation sanitaire exhaustive, sa publication intégrale et sans délai, une concertation prolongée pour que chacun puisse en prendre connaissance et, d'ici là, un moratoire. Nous ne vous demandons pas de renoncer à décarboner le réseau de chaleur. Nous vous demandons de ne pas le faire à l'aveugle, ni sur le dos de nos voisins. La transparence ne retarde que les projets qui ont quelque chose à craindre d'elle.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner maintenant la parole à M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Nous avons déposé un vœu qui, comme vous avez pu le lire, est assez sobre, car l'objectif, ce soir, n'était pas de relancer le débat pour ou contre l'incinérateur. Il y a une enquête publique, il y a des réunions, chacun connaît à peu près les positions des uns et des autres - il y en a qui sont plus ou moins "embêtés" -, et nous aurons le temps de trancher ces positions. Vous savez cependant qu'à l'issue d'une enquête publique, on doit pouvoir - c'est la loi qui le dit - abandonner un projet ou le modifier radicalement. Sinon, à quoi sert une enquête publique, si l'on ne peut pas en tirer de conclusion ?

Ce que nous disons, en bon gestionnaire, c'est qu'il y a une possibilité que ce projet soit abandonné. Ceux qui regardent un peu les choses se rendent compte qu'il y a quand même une résistance locale qui va faire que le projet ne va très certainement pas finir comme il a commencé. La bonne gestion demande donc que nous étudiions les voies de sortie, car nous sommes pris par un contrat que nous avons signé un peu hâtivement. Combien cela nous coûte-t-il si nous en sortons ? Quel scénario alternatif pourrions-nous avoir pour continuer à alimenter le réseau de chaleur, mais avec des solutions comme développer davantage la géothermie qu'il n'est prévu dans le contrat, etc. ? Tout cela s'analyse, s'étudie. Il faut mettre un peu d'objectivité dans ce débat, qui est passionné, et c'est bien normal. Ce que nous disons, c'est : soyons prévoyants. Dès maintenant, organisons et l'analyse des coûts et les alternatives, et que tous les groupes soient associés à ces travaux.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Monsieur le maire, Madame MONTANDON, Monsieur MEUNIER, merci pour vos vœux, puisqu'ils portent des questions essentielles, et surtout des questions que se posent beaucoup, beaucoup, beaucoup d'habitantes et d'habitants, que ce soit à Vitry, que ce soit à Ris, que ce soit dans toutes les communes concernées. Ces questions sont légitimes. Nous partageons certaines d'entre elles, et j'aimerais y répondre ici. Ce projet à Vitry est porté par le groupement concessionnaire et doit permettre de faire sortir du gaz fossile importé un réseau qui chauffe un million d'habitants dans notre métropole. J'aimerais cependant être très claire sur un point : aucun objectif climatique, aucun objectif de décarbonation, aussi nécessaire soit-il, ne justifiera jamais de transiger avec la santé des habitantes et des habitants. Je l'ai déjà dit : la santé, c'est une ligne rouge, et je ne me paie pas de mots quand je le dis.

Il faut être lucide. Quand on brûle des déchets, même triés et préparés, cela reste une solution de transition. Toute installation industrielle n'est pas neutre : ce serait mentir que de dire le contraire. Notre horizon, c'est de produire moins de déchets à la source et de passer à la vitesse supérieure, à Paris comme dans toute la métropole.

J'entends aussi ce que disent les habitants de Vitry et du Val-de-Marne. Vous l'avez rappelé, leur territoire a déjà accueilli beaucoup d'installations industrielles au service de toute la région. La procédure d'attribution du contrat, je le dis, n'a pas permis de les associer de manière satisfaisante en amont de cette décision, et je comprends que cela suscite de la défiance. Je crois profondément que la transition écologique doit se construire avec les territoires concernés.

Concrètement, tout cela doit être et devra être passé au crible : les polluants réglementés, comme les dioxines, les métaux lourds, les particules, et ceux qui ne sont pas encore réglementés, que ce soit les P.F.A.S. ou les particules ultrafines. Ces précautions devront porter sur les C.S.R. brûlés, sur les méthodes de filtration, sur la dispersion des fumées. Notre objectif est d'instruire cela avec rigueur.

J'aimerais vous dire deux choses de ce point de vue. D'abord, comme le prévoit le Code de l'environnement, il revient au maître d'ouvrage de produire de premières études sanitaires, réalisées par un bureau d'études. Nous demandons que ces études soient rendues publiques dès qu'elles seront prêtes. Ensuite, nous irons plus loin que ces seules études. Avec mon collègue Antoine ALIBERT, qui est adjoint à la santé, nous avons fait une demande, et nous engageons désormais une expertise sanitaire indépendante. Elle doit pouvoir comprendre un état initial de la qualité de l'air sur le territoire avant toute mise en service, donc un état zéro de pollution, et une analyse critique de l'évaluation des risques du maître d'ouvrage, tout simplement pour tenir compte des effets cumulés. C'est extrêmement important. Ces résultats seront publiés aussi, quels qu'ils soient - je le dis, quels qu'ils soient -, dans un calendrier raisonnable. S'il subsiste un doute sérieux, je crois que le principe de précaution doit trouver à s'appliquer.

Aujourd'hui, la concertation préalable menée sous l'égide de la C.N.D.P., la Commission nationale du débat public, est le lieu réglementaire pour poser ces questions, et j'invite d'ailleurs chacune et chacun à y participer. C'est pourquoi nous ne retenons pas, à ce stade, cher Émile, l'idée d'une mission flash, qui ferait doublon avec ce cadre. Viendront ensuite les études d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, l'enquête publique et la décision de l'Etat, sans qu'aucuns travaux soient possibles avant 2028. Chacune de ces étapes doit être un moment de transparence, un moment d'examen, un moment d'analyse et de débat, qui doit permettre de fournir les garanties nécessaires ou d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Je souhaite vivement que les collectifs d'habitants et les associations mobilisées puissent trouver toute leur place à l'avenir dans ces temps de concertation et d'enquête publique, pour que leurs paroles, leurs questions et leur travail soient entendus. J'y veillerai.

Je veux être claire : nous prendrons le temps de la transparence, nous prendrons le temps de la transparence et de l'analyse indépendante. Aucun calendrier ne passera avant la santé des habitantes et des habitants. Madame MONTANDON, l'esprit de votre vœu sur le volet sanitaire rejoint notre démarche. Je vous propose donc de le retirer, et que nous poursuivions ce travail. A défaut, l'avis de l'Exécutif sera défavorable. Monsieur MEUNIER, pour les raisons que j'ai évoquées, je vous propose également de retirer votre vœu. Sinon, l'avis sera défavorable. Les engagements que j'ai pris ce soir, nous pourrons y travailler en commun.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu de "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Il est maintenu.

J'ai donc deux explications de vote. La première, c'est M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je suis un peu étonné des propos de Mme TIMSIT. Nous connaissons le fait que les combustibles solides de récupération sont toxiques. Il n'y a donc pas besoin d'études. Il y a d'ailleurs un problème. Vous parlez de la santé : tout à l'heure, quand j'ai fait une intervention sur la santé liée à l'incinérateur, le maire adjoint chargé de la santé n'a pas daigné y répondre.

Sur la démocratie, non, ce n'est pas sérieux. Vous parlez d'une concertation, mais une concertation n'est pleinement démocratique que si elle peut réellement modifier la décision. Or, aujourd'hui, vous accélérez la décision pour rendre un retour en arrière impossible pour des raisons financières. C'est prendre les gens pour des imbéciles. J'ai assisté à une réunion de la C.N.D.P. : nous prendre pour des "débiles" et vouloir nous expliquer que nous ne connaissons rien, que nous ne savons pas que les C.S.R., ce sont des déchets toxiques, c'est nous prendre pour des imbéciles.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Julie BOILLOT, pour une minute maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le maire.

Nous voterons ce vœu, précisément parce qu'il propose une position d'équilibre sur un projet industriel de cette ampleur. Paris ne peut donner le sentiment de décider seul et d'imposer brutalement une installation dans une commune voisine, alors même que subsistent des interrogations légitimes sur les conséquences techniques, environnementales et sanitaires. Les élus val-de-marnais, dans leur diversité, sont inquiets. Les populations riveraines aussi. Nous avons donc besoin de transparence, nous avons besoin de la publication de données complètes, d'études complémentaires et d'un véritable temps de débat. Accepter un moratoire, Madame la Maire, ce n'est pas condamner Thermo-sur-Seine. C'est au contraire lui donner une chance d'exister. Là, vous ne lui donnez pas, potentiellement, la chance d'exister.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, avant de passer au vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Très rapidement : nous l'avons demandé, nous voterons donc contre ces deux vœux. Le projet qui nous est présenté est, rappelons-le, intéressant pour la décarbonation du réseau : il nous permet de nous débrancher du gaz. J'imagine qu'à droite, cela peut poser problème, mais nous assumons parfaitement le fait de débrancher le gaz. C'est un projet qui, en termes sanitaires, dans l'étude donnée par le maître d'ouvrage, est un gain, puisque l'on ferme deux usines pour en ouvrir une, ce qui se traduit par une réduction des NOx, une réduction des PM2,5, etc. C'est aujourd'hui très détaillé. Qu'aujourd'hui, on remette potentiellement en cause les chiffres du maître d'ouvrage, c'est légitime : cela fait partie de ce que les citoyens peuvent demander à Vitry. C'est la raison pour laquelle il nous faut des études indépendantes sur le sujet. Il y a celle d'Airparif, et nous pourrions aussi solliciter l'A.R.S. Tout doit être fait, et la question sanitaire sera toujours première, mais sachons voir que, globalement, nous avons déjà un certain nombre d'indicateurs plus que rassurants sur les aspects sanitaires.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme le vœu n'a pas été retiré, il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

J'annonce un scrutin public sur le vœu n° 77 du groupe Nouveau Paris Populaire, et deux demandes d'explication de vote. La première : M. Guillaume DURAND, une minute maximum.

M. Guillaume DURAND. - Je te remercie, Émile. Ecoutez, j'admire celles et ceux qui ont déjà un avis tranché alors que les études ne sont pas faites, qui pensent déjà tout savoir sur un projet aussi complexe. Nous, chez les écologistes, nous croyons que c'est la science qui doit guider notre action. J'admire ces raccourcis faciles quand, en face, on a du chauffage au gaz, et qu'à longueur de Conseil, on vient faire des leçons de géopolitique, puis qu'on nous dit : "Restons au gaz", car on ne va pas chauffer tout Paris avec de la géothermie en cinq ans. Je remercie donc Alice TIMSIT, et aussi Carine PETIT, présidente de la S.E.M.O.P., de tenir sur ce dossier, non pas de manière aveugle et obstinée, mais de donner tout le temps nécessaire pour que les garanties sanitaires et démocratiques puissent être assurées.

Je conclurai en disant que la concertation qui a eu lieu n'est pas satisfaisante. Elle a même été humiliante pour les collectifs et les associations de riverains. Il faut que, dans les phases suivantes, sur lesquelles nous avons du temps, la parole des personnes qui habitent Vitry et qui sont opposées au projet puisse être mieux entendue.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le maire.

Tout d'abord, Madame TIMSIT, vous admettez la nécessité d'avoir des études complémentaires dans un calendrier raisonnable. Or, vous l'avez dit tout à l'heure, la concertation a lieu actuellement, et les études ne sont pas encore faites. Pour moi, c'est un véritable mépris de la concertation et un mépris de la banlieue. Soyons clairs : si c'était à Paris, si c'étaient des électeurs parisiens, vous raisonneriez certainement différemment. C'est la banlieue, c'est le Val-de-Marne : ce n'est pas grave. Nous voterons favorablement le vœu qui demande une mission flash.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - S'il vous plaît, pouvons-nous écouter l'oratrice ?

Mme Valérie MONTANDON. - J'ai droit à une minute, s'il vous plaît.

Nous voterons le vœu du Nouveau Paris Populaire, qui fait écho au nôtre et qui lui est complémentaire, car la mission flash permettra de faire la lumière sur les conséquences juridiques, financières et sanitaires. En effet, les habitants sont aujourd'hui appelés à se prononcer sans disposer de l'évaluation complète des risques sanitaires.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a donc une explication de vote du président COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Pas plus long qu'une minute.

Je suis étonné que, dans ces débats, on ne pense pas aux usagers et on ne pense pas à la tarification des usagers. Toutes les familles à qui l'on imposerait "a minima" 15 % d'augmentation tout de suite, et vraisemblablement 20 à 25 % d'augmentation sur ce qu'elles paieront en eau chaude et en chauffage : cela me semble être un petit sujet. Sans ce projet Thermo-sur-Seine, c'est ce que cela signifiera. J'aimerais donc que ceux qui s'élèvent contre, avec de grands cris d'orfraie, assument cet état de fait. Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - J'ouvre donc le scrutin public sur un vœu qui a un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 141

Abstentions : 15

NPPV : 0

Pour : 35

Contre : 91

Le vœu n° 77 est rejeté au scrutin public.

2026 DDCT 144 - Communication sur l'activité 2025 de la Commission consultative des services publics locaux.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ce que je vous propose, puisqu'il y a un projet de délibération et un vœu sur la 1ère Commission, c'est que nous les passions, et nous clôturerons ensuite la séance. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je devrais donner la parole au président de la 1ère Commission, qui est absent. Il n'est pas là, tant pis.

Nous passons donc au projet DDCT 144, et la parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, la communication qui nous est présentée aujourd'hui sur l'activité 2025 de la Commission consultative des services publics locaux permet de rappeler le rôle particulier de cette instance et de réfléchir à la manière de mieux l'utiliser. La Commission n'a pas été créée à la seule initiative de la Ville : elle est prévue par la loi. Elle a précisément été pensée pour permettre aux usagers et à leurs représentants de prendre part au suivi des services publics locaux, et elle a donc une place extrêmement importante. A Paris, cette Commission réunit ainsi des élus du Conseil de Paris, mais aussi 11 associations représentant les usagers et les consommateurs. C'est une composition particulièrement intéressante, car elle permet de confronter les regards des élus, des associations et des usagers sur des services qui concernent directement la vie quotidienne des Parisiens.

En 2025, la Commission s'est réunie à sept reprises et a notamment examiné 13 projets de délégation de service public. Elle a également été informée de plusieurs rapports annuels et a rendu un avis sur la modification du règlement du service public de l'assainissement. A la lecture de cette communication, une question se pose cependant : ne pourrions-nous pas davantage tirer parti de cette richesse collective ? Aujourd'hui, la Commission intervient principalement dans un cadre défini par la loi. Elle est consultée sur certains projets de délégation de service public, de création de régies ou de partenariats, et elle examine chaque année différents rapports sur les services publics. Son rôle pourrait cependant être plus large dans la pratique, car les membres de cette Commission ne sont pas seulement là pour se prononcer sur le principe d'une délégation de service public. Par leur connaissance des usages, du terrain et des besoins des Parisiens, ils disposent aussi d'une capacité d'analyse qui pourrait être davantage mobilisée dans le suivi des services publics.

Nous pourrions notamment renforcer le rôle de la Commission dans l'analyse de l'efficacité des contrats : le respect des engagements pris, la qualité du service rendu, les éventuelles difficultés rencontrées, les indicateurs de performance ou encore les pistes d'amélioration. C'est un point tout à fait essentiel, sur lequel nous pourrions converger. La Commission pourrait ainsi devenir davantage un lieu de suivi et d'évaluation des services publics, et pas seulement une étape de la procédure précédant leur délégation. Cela permettrait également de mieux valoriser le travail du collège associatif. Les associations qui siègent au sein de cette Commission représentent des usagers, des consommateurs, des habitants, des familles, des usagers des transports ou encore des acteurs de la vie culturelle et sportive. Leur expertise doit pouvoir nourrir encore davantage l'analyse de nos politiques publiques.

Il ne s'agit pas de modifier les compétences que la loi attribue à la Commission, ni de substituer la Commission aux élus ou de remettre en cause les responsabilités du Conseil de Paris. Les élus restent pleinement responsables des décisions prises par la collectivité, mais la démocratie gagne à s'appuyer sur l'expertise de celles et ceux qui connaissent les usages, les réalités de terrain et les attentes des Parisiens. La Commission dispose déjà de cette richesse : des élus, des associations et des représentants des usagers réunis autour d'une même table. Il nous appartient désormais de lui donner toute sa portée démocratique.

Je vous en remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Vous avez la parole, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - C'est sur la base de l'article 2 du nouveau règlement, relatif à la conférence des présidents. La conférence des présidents détermine la durée des séances. Nous l'avons déterminée à 23 heures. Je ne comprends pas ce qui fait que nous la dépassons, et, en plus, en l'absence du président de la Commission concernée. Hier, quand nous avons demandé à décaler, on nous avait dit non, pour les agents.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ecoutez, non seulement cela a été fait en concertation avec le président de la 1ère Commission, mais nous parlons de quelques minutes, qui ne sont pas fondamentales. Nous allons faire la 1ère Commission, ce qui nous permettra ensuite d'enchaîner avec la Commission suivante demain matin, avec les projets de délibération de Mme Lamia EL AARAJE.

Nous enchaînons donc tout de suite avec Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - J'avais des choses à dire, mais je ne les dirai pas, par respect pour les salariés. J'en ai discuté tout à l'heure avec eux : vous leur avez dit qu'ils termineraient à 23 heures, et 23 heures 04, ce n'est pas sérieux. Je n'interviendrai donc pas. Il s'agit quand même d'une commission consultative, des questions de démocratie : je trouve que ce n'est pas correct.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ce que je vous propose, c'est que nous terminions cette communication, et nous lèverons ensuite la séance.

2026 DDCT 144 - Communication sur l'activité 2025 de la Commission consultative des services publics locaux (suite).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - La parole est à M. DES GAYETS, pour répondre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Je vais être rapide, puisque Daniel-Georges COURTOIS a évoqué les missions de cette Commission. Elle a été réinstallée, et vous avez le rapport d'activité qui a été engagé. C'est une commission paritaire entre les usagers et les élus. Elle est centrale pour pouvoir avoir le regard des usagers sur la gestion des services publics. Cela a été évoqué, elle a un pouvoir de consultation, notamment sur l'ensemble des projets de délibération qui vous sont présentés et sur lesquels elle est mobilisée. Il faudrait aussi voir de quelle manière elle pourrait se saisir plus largement d'un certain nombre de missions d'information, pour pouvoir éclairer les travaux de notre Assemblée.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

Rendez-vous demain à 9 heures. La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 8 octobre 2026 à vingt-trois heures six minutes, est reprise le vendredi 9 octobre 2026, à neuf heures, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence de l'information dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire et à la réalité de l'École du périscolaire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, nous poursuivons l'examen des projets de délibération et nous passons à l'examen de vœux non-rattachés, notamment les vœux n^{os} 41 et 36.

La parole est Mme Inès de RAGUENEL pour deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la maire.

Depuis des mois, vous le savez, des familles parisiennes vivent une double peine : il y a ce qui est arrivé à leur enfant et il y a le silence de la Ville. Par exemple, à l'école Gutenberg, les parents attendent toujours la restitution de l'enquête administrative, ils n'ont aucune nouvelle depuis des mois et ce n'est pas faute d'avoir demandé ici. A l'école Saint-Dominique, des parents ont tout juste reçu cette semaine le planning des animateurs qui s'occupaient de leur enfant. C'est une demande qui a été formulée il y a déjà 6 mois, mais, pas de chance, ce planning est truffé d'erreurs et d'approximations. A l'école Belzunce encore, comme dans bien d'autres écoles du 10e et ailleurs, les parents ne savent toujours pas si leur enfant a été en contact avec de potentiels pédocriminels identifiés. Imaginez. Ils attendent d'ailleurs toujours le compte rendu des réunions dans le 10e comme dans bien d'autres écoles. Partout, nous entendons la même chose : les parents ne savent pas qui s'occupe de leur enfant sur le temps périscolaire.

Pourtant, cette information n'est pas vraiment un privilège. C'est la base, c'est le minimum. Tout cela, ce ne sont pas des oublis, comme on l'entend trop souvent ici. Ce sont de véritables silences. Et les silences ne datent pas d'hier à la Mairie de Paris. En 2015 déjà, souvenez-vous, le rapport d'inspection formulait 50 recommandations. Eh bien, elles sont restées lettre morte, contrairement d'ailleurs à ce que vous prétendiez il y a même un an. Pire, on a appris il y a peu de temps, en décembre 2025, qu'une mission flash sur le périscolaire était lancée en catimini. Elle constatait précisément que ses recommandations n'avaient jamais été appliquées. Et là, personne n'en parle, et surtout pas l'administration, qui a été pourtant maintes fois auditionnée en mission.

A la Mairie de Paris, on cache les rapports, mais on cache surtout les rapports qui disent que rien n'a été fait. Et cette mission d'information - vous le savez, vous l'avez refusée pendant des mois -, aujourd'hui, elle attend des documents, elle attend des réponses qui sont demandées depuis le premier jour, c'est-à-dire depuis le 2 juillet, voilà plus de 3 mois. La vérité, c'est qu'une mission qu'on prive d'information, c'est une mission qu'on tente…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - … d'aveugler. 195… Je termine.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - C'est deux minutes, la présentation d'un vœu. Non, je suis désolée, surtout pour dire des choses totalement inexactes. Cette M.I.E. n'a pas été refusée, elle vous a été accordée au moment où elle a été demandée, parce qu'elle est de droit. Non. Cela suffit !

Madame de RAGUENEL, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais j'ai aussi beaucoup de respect pour la vérité. Je n'ai pas de problème avec le fait que vous vous exprimiez, c'est évidemment votre droit, mais ne mentez pas, s'il vous plaît !

Je vous remercie.

La parole est à Mme NOURI. Madame NOURI, c'est à vous.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la maire.

En tant que membre de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire, vous "savez quoi" ? Je vais voter ce vœu, notre groupe votera ce vœu - voilà, merci ! -, car nous avons entendu trop de responsables expliquer qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient pas été informés ou que le dossier relevait d'un autre service. Entre janvier et août, 195 agents ont été suspendus, dont 74 pour suspicion de violences sexuelles. Face à un tel chiffre, la transparence n'est pas une faveur, c'est un devoir !

La M.I.E. doit obtenir tous les documents nécessaires, et lorsqu'un signalement concerne la sécurité d'un enfant, sa famille doit être informée rapidement sur les mesures de protection, sur les procédures engagées et sur leur suite. On ne protège pas les enfants par le silence ou en cachant je ne sais quoi ou je ne sais qui, on les protège par la vérité, l'action et la responsabilité. C'est pourquoi nous voterons ce vœu !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame NOURI.

Pour répondre, je donne la parole à M. Maxime DES GAYETS.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Allez, allez, allez…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, nous sommes extrêmement en retard. A l'heure où je vous parle, il est toujours prévu que nous finissions ce soir à 22 heures. Pour celles et ceux à qui cela fait plaisir, je n'ai pas de problème, mais penser à ceux qui aimerait pouvoir rentrer chez eux. S'il vous plaît, on va essayer d'accélérer un peu.

Par conséquent, on s'écoute et on laisse parler l'orateur. Merci beaucoup.

Monsieur DES GAYETS, à vous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Oui, Madame la maire.

A écouter les oppositions, on se dit en fait que cette M.I.E. n'est pas un problème pour l'Exécutif, mais qu'elle devient un problème pour les oppositions. Le fait même qu'elle existe pose visiblement une difficulté, le fait même que l'Exécutif ait donné acte qu'on puisse amener pose une difficulté… A la fin, on se demande si certains ici n'essaient pas de construire des affaires dans l'affaire.

Je vais revenir sur le contenu du vœu et, surtout, vous expliquer pourquoi, évidemment, on demande son retrait.

La première chose, et je l'ai déjà évoqué lorsqu'on a eu ce débat dans cette même Assemblée, c'est que l'Exécutif et le Conseil de Paris n'ont pas à préjuger des travaux et des conclusions que va mener cette M.I.E. Je suis désolé, mais cette M.I.E. est cadrée par notre règlement intérieur, son fonctionnement est cadré par notre article 26, les travaux sont libres dans cette M.I.E., et ses modalités de fonctionnement le sont aussi. Il serait donc cocasse que nous venions encadrer - ce qui est pourtant une mission qui doit être menée de manière pleine et entière - les travaux dont elle a la responsabilité.

Le deuxième élément que je souhaite dire, c'est que sur ces règles de fonctionnement, sur les documents et la transmission des documents, il me semble qu'il y a un circuit qui doit être respecté pour qu'on puisse demander ces documents, et il me semble aussi, d'après ce que je comprends, que l'Exécutif et l'administration vous ont transmis les documents qui étaient demandés.

Enfin, je vois bien qu'à chaque fois, les amendements qui sont déposés visent à faire un certain nombre de critiques. Or, il me semble qu'une grande partie des demandes qui sont posées de manière régulière par les oppositions ont, en réalité, déjà été satisfaites par le déploiement du plan Périscolaire.

Dans ces conditions, je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu. A défaut, il y aura un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DES GAYETS.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 41 du groupe "Paris Liberté !" et le vœu n° 36 du groupe NPP dans une forme de convergence des luttes, je vais donner la parole, pour une explication de vote, à Mme Sabrina NOURI, Laëtitia VIPARD, Jean-Noël AQUA et Paul SIMONDON. Je rappelle que l'explication de vote, c'est une minute et je couperai le micro au bout d'une minute pile. Merci.

Mme Sabrina NOURI. - Ecoutez, depuis votre élection, vous promettez beaucoup de choses, mais dans le périscolaire, on ne voit pas grand-chose. Voilà votre rentrée prétendument…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Attendez, chère collègue, mettez votre carte, s'il vous plaît, car le temps n'est pas décompté. Il y a un problème avec les cartes, Mesdames et Messieurs, et il faut le régler, parce que là, je ne vois pas depuis combien de temps Mme NOURI parle.

Pardon, comme je vous ai interrompue, je vous laisse reprendre au début. Vous avez une minute.

Mme Sabrina NOURI. - OK. Je disais... Je ne sais plus ce que je disais. Votre rentrée est prétendument maîtrisée, mais avec des personnels précaires qui sont transformés en gestionnaires de pénuries, voilà quelle est cette rentrée. Une école sans programme pédagogique complet, sans certification établie et sans parcours qualifiant, ce n'est pas une école du périscolaire, étant entendu que vous aviez annoncé en grande pompe la première école du périscolaire de France. C'est un service de formation repeint aux couleurs de la communication municipale.

Enfin, vous aviez promis une transparence totale. Pourtant, dans la M.I.E., les auditions ne sont toujours pas filmées, ni accessibles en public, et les comptes rendus exhaustifs ne sont pas publiés. On ne protège pas les enfants avec une opération de communication, on les protège avec des agents formés, titulaires, en nombre suffisant et, enfin, respectés.

Et puisque vous refusez d'engager ce plan d'urgence à Paris…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NOURI. Votre minute est arrivée à échéance.

Je donne la parole, non pas à Laëtitia VIPARD, mais à Manon HAVET pour une explication de vote. Merci.

Cela s'appelle le règlement intérieur, Madame NOURI. Merci beaucoup.

Allez-y, Madame HAVET.

Mme Manon HAVET. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

Une partie de ce vœu porte sur les questions de méthode de la Mission d'Information et d'Evaluation consacrée au périscolaire, avec la demande de mise à disposition de certains documents. Pourtant, en ce qui concerne les questions de méthode de cette mission, il y aurait d'autres pratiques à dénoncer, Madame la Présidente de la M.I.E.

Alors que le programme de travail et d'auditions a été adopté à l'unanimité par tous les membres de la M.I.E. en juillet dernier et alors que toutes les propositions formulées par les groupes d'opposition avaient été intégrées, vous avez souhaité unilatéralement ajouter de nouvelles auditions à ce programme, sans concertation préalable avec les membres de la M.I.E., donc hors du cadre de travail collectivement adopté, et vous aviez, en l'absence d'accord du rapporteur, décidé seule d'annuler certaines auditions qui avaient été prévues - des annulations du jour au lendemain. Par conséquent, des auditions qui avaient été préparées depuis plusieurs semaines, notamment à la demande du groupe Paris Liberté, ont été annulées.

Cette manière de travailler n'est pas acceptable et nuit au sérieux de notre mission, je tenais à le rappeler.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HAVET.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la maire.

Nous voterons contre ces vœux du fait d'un certain nombre de contrevérités, mais, si je puis me permettre, ces deux vœux ne sont pas à la hauteur du sujet. Les violences sexuelles sont un fléau beaucoup trop important pour que cela donne lieu à de la politique politicienne, excusez-moi, de bas étage. Cette M.I.E. est un moment sérieux, on attend de nous des choses, on attend de nous des préconisations. J'ai fait partie d'un certain nombre de M.I.E., notamment sur le gaz, et nous avons eu une certaine intelligence pour arriver à faire des préconisations importantes. Là, je vois que nous ne sommes clairement pas à la hauteur, que cette intelligence n'est pas au rendez-vous.

Je voudrais faire un point par rapport aux services de la DASCO, qui travaillent parfois le week-end, qui travaillent le soir pour nous donner des documents, et dès qu'ils nous présentent quelque chose, cela ne va jamais assez, il y a toujours d'autres questions. C'est absolument insupportable de mettre, comme cela, sur la sellette les agents qui travaillent pour nous et font un travail remarquable. Ce sont des dizaines et des dizaines de pages de documents qui nous ont été fournies, et visiblement, l'opposition a des difficultés à les digérer, c'est son…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup…

M. Jean-Noël AQUA. - … problème, mais moi, je veux saluer leur travail.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … Jean-Noël AQUA.

Explication de vote de Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Madame la maire.

Chers collègues membres de la M.I.E., j'aurai une seule chose à vous dire : venez aux réunions de la M.I.E. Là, on a vu une tentative de détournement de son calendrier sur lequel il y avait un accord unanime, ce qui a entraîné un retard dans les auditions. C'est très fâcheux et ce n'est pas respectueux des personnes qui étaient auditionnées.

Continuons les travaux de la M.I.E. On a un objectif : faire des recommandations utiles pour protéger les enfants. Notre objectif n'est pas de vous fournir des capsules vidéo en plus pour faire des polémiques sur les réseaux sociaux. C'est tout.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

Une explication de vote de M. Jean-Pierre LECOQ, Monsieur le maire.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Quelques mots pour vous dire simplement que, malheureusement, cette M.I.E. ne se déroule pas dans les conditions prévues. Vous avez la majorité des membres de la Commission, vous avez effectivement eu des propos déplacés vis-à-vis de la présidence et, pardonnez-moi, un comportement que je qualifierais de sexiste du rapporteur. J'y ajoute des comportements hors micro déplacés, y compris envers moi-même. Ce n'est pas acceptable.

Vous parlez également d'une majorité, mais vous avez les membres de la majorité. Vous avez donc détourné cette M.I.E. après l'avoir acceptée pendant 2 mois.

Nous voterons le vœu de Mme NOURI.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 41 du groupe "Paris Liberté !". Est-il maintenu, suite à la demande de retrait ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Non, on n'a toujours pas les documents.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 41 du groupe "Paris Liberté !" est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 41 est rejeté, quelle surprise.

Le vœu n° 36 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Demande de retrait de l'Exécutif. Madame NOURI ? Demande de retrait ou avis défavorable de l'Exécutif. Très bien, avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vais me permettre de dire quelques mots. Sincèrement, je vous le dis, je n'ai pas l'habitude de polémiquer dans cet hémicycle, mais je vous ai dit, Madame de RAGUENEL, que si vous estimiez que des choses ne vous avaient pas été communiquées, que les choses ne fonctionnaient pas de la bonne manière, vous pouviez avoir un échange avec moi-même, avec le cabinet du Maire, avec le rapporteur de façon à voir ensemble ce qui posait problème selon vous et à vous apporter des réponses.

Je me permets de vous dire une chose de façon très respectueuse : jeter l'opprobre sur tout ce qui ne vous convient pas, la réalité étant que les conclusions auxquelles vous arrivez ne vont pas dans le sens de ce que vous aviez imaginé au départ, n'est pas un procédé… Attendez, laissez-moi finir, je vous ai écoutée respectueusement. Je pense que ce n'est pas un procédé tout à fait en phase avec la vision de la démocratie que nous essayons de développer ensemble.

Si cela ne vous convient pas… Ne riez pas, je suis en train de vous faire une proposition sérieuse, et je m'y engage publiquement, pour essayer de dénouer un peu cette situation.

J'ai bien entendu, mais vous n'avez pas la parole, en l'occurrence, Monsieur le maire. C'est moi qui l'ai.

Si vous estimez qu'il y a des choses qui ne vont pas, nous allons les examiner ensemble, ce que j'ai proposé à votre président de groupe, nous allons voir cela ensemble et je m'engage, comme le Maire l'avait fait, à ce que la transparence soit faite. En l'occurrence, les documents que vous avez demandés et les auditions qui étaient prévues en lien avec l'ensemble des membres de la M.I.E. vous ont bien été fournis, et s'il en manque, je m'engage à ce que cela vous soit remis. J'ai bien entendu ce que vous aviez dit.

Voici ce que je vous propose, chers collègues. Nous reviendrons vers vous lors d'un prochain Conseil et entre-temps, nous pourrons avoir un temps d'échange sur ce sujet pour voir exactement ce qu'il en est, et je m'engage à ce que vous puissiez avoir les documents que vous demandez.

2026 DAJ 20 - Communication du Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous allons donc passer au projet de délibération DAJ 20 qui est une communication du Maire. Comme c'est moi qui la rapporte, je vais demander à Laurence PATRICE de venir me remplacer et je vais donner la parole à M. Jérôme COUMET.

Ah, désinscription. Il n'y a donc aucune prise de parole.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2026 DDCT 145 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à la suite avec le projet de délibération DDCT 145.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Emile MEUNIER.

Mme Emile MEUNIER. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027, qu'on a chaque année. C'est un document très intéressant, c'est une liste, mais cela vaut quand même le coup de vérifier, car il y a parfois des petites erreurs matérielles. Mais ce n'est pas le cœur du sujet.

Cette liste donne simplement l'adresse et la nature de l'équipement, mais en réalité, cela ne sert pas à grand-chose, à part le fait de vérifier si la piscine est bien à l'adresse indiquée. Dans cet inventaire, ce qui serait vraiment utile pour les élus, c'est un état des lieux des bâtiments, un état du bâti notamment par rapport aux grandes chaleurs. Par exemple, y a-t-il besoin de faire de la rénovation énergétique sur ces équipements ? Là, nous aurions des informations intéressantes sur lesquelles nous pourrions trancher. Sinon, chaque année, vous pourrez nous donner le même tableur Excel, on s'amusera à vérifier si le gymnase qu'on apprécie est bien à la bonne ligne, mais cela n'aura pas beaucoup d'intérêt pour nos travaux.

Ainsi, nous déposons un amendement pour compléter cet inventaire avec des informations utiles, comme l'état de rénovation du bâti et sa capacité à être adapté aux grandes chaleurs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Lamia EL AARAJE.

Madame la première adjointe ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Cher Emile MEUNIER, ce que vous pointez du doigt est un sujet que je partage, à savoir la question de l'adaptation des bâtiments publics au changement climatique.

Je ne sais pas si vous m'écoutez, Monsieur MEUNIER, parce que j'étais en train de vous donner raison. J'étais en train de dire que le sujet que vous soulevez, nous l'avons effectivement bien en tête.

Dans le cadre du plan qui a été présenté en début de semaine par Alice TIMSIT, il y a la question de l'adaptation des équipements publics au changement climatique. Un gros travail d'inventaire est répertorié dans le cadre d'un exercice annuel, vous le savez, qui vise à répertorier les équipements publics de proximité, et nous le corrélons actuellement à un tour d'horizon des différents maires d'arrondissement dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Nous avons commencé par les équipements scolaires pour voir sur quelles écoles nous pouvons intervenir pour y faire des travaux légers et pour voir comment on peut programmer les travaux sur les 3 années, car on ne pourra pas tout faire en même temps. En effet, Alice TIMSIT l'a évoqué, il y a un travail exhaustif de

sollicitation des S.T.V. locales et d'un certain nombre de nos aménageurs, comme la SemPariSeine ou P.M.A., et ensuite, il y a tout le travail qui est fait sur les équipements municipaux.

Nous reviendrons vers vous sur ce point, sachez que c'est un travail qui est en cours. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sinon ce sera un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix l'amendement technique… Ah, pardon.

Mme Emile MEUNIER. - Vous serez étonnée, je vais retirer mon amendement, et j'ai une minute pour expliquer…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Emile MEUNIER. - … pourquoi je le retire. Je constate en effet que comme nos amendements sont de qualité, ils sont partagés par l'Exécutif. Nous verrons si Mme Lamia EL AARAJE - jusqu'à présent, je n'ai pas eu à me plaindre d'elle - tient sa parole et si, dans l'année, nous aurons le droit à un état exhaustif des équipements pour que nous puissions piloter notre stratégie patrimoniale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets cependant aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 169 de l'Exécutif, car c'est bien un amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 169 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 145 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 145).

2026 DDCT 171 - États spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 171 et l'amendement n° 144 : états spéciaux d'arrondissement, détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027.

Je vous redonne la parole, Monsieur Emile MEUNIER, pour le NPP.

Mme Emile MEUNIER. - Oui. Evidemment, nous voterons pour ces états spéciaux d'arrondissement, mais nous voulons porter au débat, et c'en est l'occasion, la possibilité de renforcer le rôle des conseils de quartier.

Je pense que pendant la campagne électorale, presque toutes les candidates et tous les candidats se sont rendu compte que cela dysfonctionnait - pas tous les conseils de quartier, évidemment - et que ce n'était pas satisfaisant. Je rappelle toutefois que le conseil de quartier, qui est prévu par la loi, c'est la plus petite cellule démocratique de notre pays. Il faut donc que cela fonctionne, car des conseils de quartier qui fonctionnent, c'est une ville qui fonctionne, et si toutes les villes fonctionnent, c'est un pays qui fonctionne. Tout part donc de là et nous pensons qu'il faut renforcer les moyens, non seulement des moyens financiers, en sachant qu'une enveloppe est mise à disposition mais qu'elle est largement insuffisante, mais aussi et surtout des moyens de fonctionnement en faisant appel à des personnes qui peuvent piloter les projets avec les habitants, etc.

Ainsi, nous proposons un amendement qui n'est pas un amendement budgétaire mais un amendement qui demande une étude pour voir comment on pourrait renforcer les moyens des conseils de quartier. D'ailleurs, cela pourrait faire l'objet d'un travail transpartisan, car, à mon avis, nous sommes tous d'accord sur les objectifs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, Mme la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Là aussi, je suis plutôt d'accord avec vous, je pense qu'il y a aujourd'hui une vraie interrogation sur la question du fonctionnement des conseils de quartier. Ce fonctionnement, en réalité, est assez disparate et il dépend des arrondissements, mais aussi de chaque conseil de quartier. En revanche, je ne vous rejoins pas quand vous dites que c'est un échelon démocratique qui fonctionne bien. Je pense que ce n'est pas tout à fait le cas, en tout cas que ce n'est pas vrai pour tous les conseils de quartier. Souvent, alors que cela devrait être un outil en capacité d'amener les habitants d'un quartier à s'emparer de dotations qui existent, qui sont bien réelles à l'échelle de l'arrondissement ou du conseil de quartier en tant que tel, il n'y a pas, à cet égard, de fonctionnement homogène de tous les arrondissements. Pardon de le dire ainsi, mais on se retrouve souvent avec un groupe d'habitants extrêmement engagés, qui sont là depuis très longtemps et qui… Je ne veux pas le dire de manière péjorative, mais disons qu'il y a une forme de conservation très forte du conseil de quartier, empêchant par là même cette vision très démocratique et très partagée qu'on appelle pourtant de nos vœux à l'échelle d'un quartier.

Ce que je vous propose, c'est le retrait de votre amendement et peut-être d'avoir un temps d'échange sur ce sujet avec Marine ROSSET qui est en charge de la délégation de la vie associative et du fonctionnement démocratique d'un certain nombre de nos instances, car cela fait partie des pistes de travail dans le cadre de la feuille de route que lui a confiée le Maire et sur laquelle nous lui avons demandé de se mobiliser. En ce moment, un tour d'horizon est fait auprès de l'ensemble des adjoints d'arrondissement en charge de ces sujets, mais au-delà, une réflexion plus globale est menée à la fois sur le budget participatif, les différentes instances de concertation et sur les conseils de quartier.

Toutefois, je pense que cela doit faire l'objet d'un travail un peu plus poussé et sur une durée un peu plus longue pour réfléchir ensemble à la manière dont on peut améliorer le fonctionnement des conseils de quartier, car je pense qu'on n'est pas encore, aujourd'hui, exactement à la hauteur de l'ambition que nous avons pu porter il y a quelques années.

De plus, je pense que les aspirations démocratiques et les modes de fonctionnement des quartiers ont changé et que cela suppose que nous revoyons nous-mêmes notre façon de procéder. Il y a des choses qui, à mon sens, peuvent être largement améliorées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre amendement, Monsieur MEUNIER ?

Mme Emile MEUNIER. - Oui, je vais retirer mon amendement et expliquer pourquoi. Déjà, un diagnostic est posé avec la reconnaissance que cela ne fonctionne pas bien, et d'ailleurs, je n'ai pas dû être clair, car c'est exactement ce que je pense. Le fait qu'un travail soit fait et qu'il dépasse le cadre de la majorité, mais aussi qu'il y ait une proposition de rencontrer l'adjointe pour pouvoir travailler, nous, nous sommes preneurs.

Il y a une piste : cela commence par les maires d'arrondissement, en réalité. Quand les maires d'arrondissement croient en la démocratie locale, sont charnellement attachés à leurs quartiers et vont à la rencontre des habitants, bizarrement, les conseils de quartier fonctionnent mieux que quand ils restent dans leur tour d'ivoire. Mais je ne vise personne.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 171.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 171).

2026 DDCT 211 - Prise en charge par la Ville de Paris des frais d'accueil des victimes et proches des victimes des attentats du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2026.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 211 : prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes des attentats du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2026.

Je vous redonne la parole, Monsieur MEUNIER, puisque vous étiez... Non ? Très bien.

On passe à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste. Il n'est pas là non plus. M. David BELLIARD n'est pas là non plus ? Bon.

Eh bien, il n'y a personne, mais je crois que tout le monde votera à l'unanimité ce projet de délibération, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est bien évidemment adopté. (2026, DDCT 211).

2026 PP 50 - Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R. 2122-1 à R. 2122-10 du Code de la commande publique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Là, il s'agit juste d'un amendement technique. Je ne vous donne pas la parole, Madame la première adjointe ?

Il s'agit de l'amendement technique n° 177 sur le projet de délibération PP 50, autorisation de signer des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 177 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, PP 50).

2026 PP 55 - Passation de marchés publics pour la fourniture de matériels incendies nécessaires aux opérations de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 55 : passation de marchés publics pour la fourniture de matériels incendie nécessaires aux opérations de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour but de financer du matériel incendie pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Elle est classique et normale. Mais je vais profiter de ce projet de délibération pour parler de la colère immense qui traverse le monde des pompiers, comme l'a montré la manifestation de la semaine dernière.

Permettez-moi de vous dire d'où je parle. J'ai l'immense honneur d'être depuis 25 ans sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours d'Olmi-Cappella. La colère est immense chez les pompiers, et pourquoi ? Nous savons ce qu'il s'est passé cet été. La canicule, les températures extrêmes dans un certain nombre de villes, notamment la nôtre, ont eu des effets immédiats. Par exemple, durant les jours les plus chauds du mois de juin, la B.S.P.P. a fait jusqu'à 2.500 interventions par jour contre une moyenne de 1.200 en temps normal.

Par le nombre de feux qu'il a connus, l'été a été meurtrier, et je voudrais remercier M. le Maire pour ses mots, son hommage en début de Conseil. La cause de tout cela, nous le savons, c'est le réchauffement climatique. Mais il n'existe aucune réponse de l'Etat. Nous l'avons vu cet été, les moyens aériens nationaux sont clairement insuffisants. Tout l'été, nous avons subi des opérations de communication pour dire que tout allait bien, mais la réalité, c'est que les Canadair, qui sont un maillon essentiel de la réponse aux feux de forêt, étaient en nombre insuffisant du fait de leur grand âge, des problèmes techniques qu'ils rencontrent et, surtout, à cause du refus de l'Etat d'en commander en temps et en heure, en sachant que l'Etat n'a pas récupéré, quand c'était possible, la licence pour les construire en France, le pays qui, je le rappelle, a l'industrie aéronautique la plus puissante du monde.

On sait aussi, et je rappelle les propos de Mme KOUASSI hier qui rapportait les propos de M. SAUVADET, que les départements sont exsangues, alors que ce sont eux qui financent les services d'incendie et de secours. Des départements exsangues, cela veut dire des départements qui ne peuvent plus investir dans le matériel. Il y a en France aujourd'hui, en 2026, 1.000 camions de feux de forêt de moins qu'il y a 10 ans, alors que le réchauffement

climatique fait exploser les besoins. De plus, la santé des pompiers est ignorée, y compris sur un sujet aussi simple que l'exposition aux fumées, les départements n'ayant pas les moyens d'investir dans des cagoules qui protégeraient davantage les pompiers.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Tout simplement parce que nous sommes dirigés par des hommes et des femmes qui ont décidé d'organiser l'insolvabilité de l'Etat et l'étranglement financier des collectivités locales. Aujourd'hui, quand on s'intéresse au service public de secours aux personnes et de lutte contre les incendies, on constate que la question de la rupture capacitaire est posée. De quoi parle-t-on quand on parle de rupture capacitaire ? C'est un terme administratif. On parle tout simplement du moment où les pompiers ne sont plus en mesure de répondre aux appels.

Et je ne suis pas le seul à le dire. Je prends par exemple une interview dans "Corse Matin" du président Hyacinthe VANNI qui dirige le Conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse. C'est une interview du 3 septembre et il dit : "Nous risquons la rupture capacitaire". A la B.S.P.P., quand nous passons de 1.200 à 2.500 interventions par jour, nous savons très bien que nous ne pouvons pas tenir ce rythme au-delà de quelques jours. Les moyens humains, qui sont déjà extrêmement sollicités, les plus sollicités de France, parce que là, c'est l'armée, ne peuvent pas tenir au-delà de 3 ou 4 jours à ce rythme. Nous sommes à deux doigts, à Paris comme partout en France, de la rupture capacitaire.

Les pompiers sont fiers de l'uniforme qu'ils portent, mais il a été trop souvent pour eux un linceul. La devise, vous la connaissez : "Sauver ou périr". Mais quand les pompiers périssent, cela signifie qu'ils ne sont plus en mesure de sauver. Voilà où nous en sommes et voilà ce qui doit changer pour ce service public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Céline VERZELETTI pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la maire.

Ce projet de délibération vise à renouveler et à sécuriser l'approvisionnement en matériel incendie et pièces détachées pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'agit en effet d'un enjeu crucial pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens, et bien évidemment, nous voterons pour ce projet de délibération avec ses budgets d'équipement. Mais ce projet, cela a été dit précédemment, doit être l'occasion de rappeler le contexte sous tension dans lequel interviennent nos pompiers.

Face à l'intensification des risques climatiques et des canicules, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris - là, on parle de militaires, puisque les pompiers de Paris sont des militaires - est de plus en plus sollicitée pour prêter main-forte hors de son secteur habituel et renforcer nos départements voisins ainsi que la province. Si cette solidarité territoriale est essentielle, elle met aussi en lumière plusieurs fragilités.

D'une part, il y a la question des effectifs et du matériel. L'envoi régulier de renforts hors de la Capitale risque à terme de créer des tensions sur les effectifs restant à Paris et en petite couronne. D'ailleurs, c'est déjà le cas, puisqu'il manque des effectifs même chez les pompiers de Paris et que certains pompiers ont jusqu'à 3 jours de garde à faire, ce qui est énorme et épuisant tout en étant complètement anormal.

D'autre part, les pompiers de Paris sont amenés à manœuvrer avec des équipements ou sur des terrains très différents de leur cadre habituel. Je prendrai l'exemple très parlant de la forêt de Fontainebleau et des feux qu'elle a subis cet été. Bien que le matériel de secteur ait semblé suffisant au départ, les secours ont rencontré des difficultés majeures pour maîtriser les incendies par manque de moyens globaux, ce qui a nécessité, justement, le soutien de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Et la situation des S.D.I.S., en l'occurrence du S.D.I.S. 77, est catastrophique. On a d'ailleurs vu des manifestations de pompiers, parce qu'en effet, ils n'arrivent plus du tout à remplir leurs missions, que plus de la moitié de ces pompiers sont des volontaires et qu'il n'y a pas suffisamment de professionnels ni suffisamment de moyens matériels. Les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne, du S.D.I.S. 77, sont en première ligne sur ces événements et ont souffert d'un manque criant de moyens opérationnels et financiers, mais aussi de reconnaissance.

Garantir des tuyaux, des échelles ou des pièces de rechange à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est indispensable, mais nous ne pouvons pas penser la sécurité incendie de Paris de manière isolée. Si les services d'incendie et de secours de la grande couronne manquent de moyens, c'est toute la chaîne de réponses aux crises régionales qui est fragilisée, reportant une pression accrue sur les pompiers de Paris qui sont, quoi qu'il en soit, en nombre insuffisant.

Nous soutiendrons donc ce projet de délibération, mais nous appelons la Préfecture de police et l'Etat à mener une réflexion globale et à apporter enfin les moyens suffisants aux S.D.I.S. d'Ile-de-France et une juste compensation pour les renforts sollicités auprès de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSANTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire, merci à ceux qui se sont exprimés.

Le projet de délibération qui est soumis par la Préfecture de police a pour objet la passation d'un marché public pour couvrir les besoins en matière de fourniture de matériels incendie qui sont nécessaires aux opérations de secours de la B.S.P.P. Nous ne parlons effectivement pas du niveau national, nous ne parlerons : ici de Canadair, ni de financement des S.D.I.S. ni du P.L.F. La consultation s'inscrit dans la continuité des marchés actuellement utilisés par la B.S.P.P. pour l'acquisition de matériels incendie et des pièces nécessaires à leur entretien ainsi qu'à leur réparation, ce matériel étant indispensable à la B.S.P.P. pour assurer ses missions.

En ce qui concerne les incendies, les interventions relatives à ce type de feux peuvent paraître minimes par rapport aux autres natures d'interventions, mais en 2026, elles sont en hausse de 7,5 % par rapport au premier semestre 2025. Comme vous le savez, le mois de juin a été particulièrement intense avec une moyenne de 1.713 interventions par jour et même un pic de 2.615 interventions le 25 juin pendant les fortes chaleurs. Ces chaleurs très intenses qu'on a constatées cette année, l'augmentation des demandes de secours aux personnes et plusieurs événements importants expliquent en grande partie ce niveau d'activité particulièrement remarquables cette année, avec des conséquences sur les coûts de fonctionnement.

Pour en revenir au sujet du jour, je précise que le marché qu'il vous est proposé de passer n'est pas un renouvellement à l'identique de l'ancien, car le besoin a été réexaminé au regard de l'activité croissante de la brigade et, en conséquence, l'allotissement a pu être adapté dans le cadre de la nouvelle consultation. Nous avons besoin de vous, Mesdames et Messieurs les élus de Paris, pour donner les moyens à la B.S.P.P. de travailler et de sauver des vies dans de bonnes conditions. Nous comptons sur vous.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la première adjointe, pour répondre ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je partage globalement le constat qui a été dressé sur la question des moyens octroyés aux S.D.I.S. En l'occurrence, je pense que cela ne concerne pas la B.S.P.P. Nous menons un travail étroit en lien avec la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers sur l'analyse de leurs besoins et, au-delà, sur l'octroi des matériels et des moyens idoines. Je pense pouvoir dire sans trop m'avancer qu'ils en sont plutôt satisfaits, et nous aussi d'ailleurs, et que du côté de la B.S.P.P., le matériel est performant, nous avons les moyens d'innover et de réfléchir à un certain nombre d'éléments qui nous permettent de nous projeter. Sur le reste des S.D.I.S., je partage le constat.

Par ailleurs, nous l'avions évoqué lors de notre précédente séance, il y a la possibilité de travailler sur le sujet des incendies, notamment sur l'incendie de la forêt de Fontainebleau où, effectivement, des agents de la B.S.P.P. ont été mobilisés, tout comme en Gironde, afin de réfléchir ensemble à la résilience et à la façon de projeter notre brigade.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 55).

2026 PP 58 - Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) relatif aux prestations d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre de projets informatiques.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 58 : convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) relatif aux prestations d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre de projets informatiques.

Monsieur MEUNIER pour le NPP, s'il vous plaît.

Mme Emile MEUNIER. - Merci, Madame la maire.

C'est un logiciel que la Préfecture met en place pour régler un problème qui était récurrent et qui était celui de la disparition des scellés. Vous le savez, quand les policiers font des perquisitions et récupèrent de la drogue, ils la mettent dans une armoire sécurisée. Je ne sais pas pourquoi, à Paris, régulièrement, la drogue était sortie de

l'armoire et était parfois remplacée par du plâtre. Je ne suis pas remonté trop loin pour ne pas être trop, comment dire, cruel, mais vous avez en avril 2014 des scellés qui disparaissent, plus d'un kilo de cannabis et 130 grammes de cocaïne. De 2013 à 2014, des vols répétés de cannabis. En juillet 2014, 52 kilos de cocaïne. En 2021 - vous le voyez, c'est récent -, des scellés de cocaïne sont remplacés par du plâtre et deux policiers sont mis en examen. Bref, vous avez, comme cela, une litanie de cas.

Par conséquent, il était temps que la Préfecture se réveille et prenne les choses en main et j'espère que ce nouveau logiciel va y aider. Si M. le Représentant du Préfet peut nous fournir des explications et nous garantir que ce genre de chose ne se reproduira pas, je l'en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, s'il vous plaît ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire.

Le projet de délibération qui est proposé par la P.P. a pour objectif de recourir à une convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT), qui porte sur des prestations d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre de projets informatiques. Elle permettra à la Préfecture de police de bénéficier de cet accord-cadre sur le périmètre des prestations d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre de projets informatiques au profit de la B.S.P.P. et des administrations parisiennes, donc "pas" des services actifs de police.

La finalité de ce projet est de pouvoir mobiliser rapidement les compétences informatiques spécialisées dans le cadre d'un marché qui est déjà mis en concurrence, plutôt que de conduire une procédure d'achat spécifique qui pourrait s'avérer plus coûteuse mais surtout plus longue. Par exemple, le recours à un ingénieur spécialisé "via" la CANUT permettrait à la B.S.P.P. de faire une économie annuelle estimée entre 10.000 et 12.000 euros.

Le recours à cette centrale d'achat permettra également, dans un objectif de rationalisation et d'efficience de la commande publique, de disposer de tout un éventail de prestataires et ainsi de choisir l'offre la plus adaptée dans le catalogue de l'U.G.A.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la première adjointe, pour répondre ?

Bien, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 58).

2026 PP 61 - Modification de contrat n° 2 au marché relatif aux travaux pour la reconstruction du C.S. de Colombes (B.S.P.P.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 61 : modification de contrat n° 2 au marché relatif aux travaux pour la reconstruction du C.S. de Colombes.

Mme Céline VERZELETTI pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la maire.

Je vais en venir à ce projet de délibération, mais je souhaite d'abord répondre à Mme EL AARAJE. Concernant les pompiers de Paris, je le redis, il y a aussi un problème d'effectifs. Ils font 3 jours de garde d'affilée, ce qui n'est absolument pas normal, parce que c'est épuisant et ils ne peuvent pas assumer leurs missions correctement. Cependant, en effet, vous ne les verrez pas dans la rue, car ce sont des militaires et, malheureusement, ils n'ont pas le droit de se syndiquer. Ils n'ont donc pas non plus le droit de manifester. Sinon, vous les auriez eus également dans la rue et ils auraient été aussi nombreux que ceux qui exercent dans les S.D.I.S.

Je reviens au projet de délibération qui nous concerne. Il s'agit d'un avenant aux travaux de reconstruction du centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Colombes. Bien entendu, nous voterons aussi favorablement pour ce projet de délibération, car offrir à nos pompiers des infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées mais aussi des conditions d'hébergement dignes pour leurs familles est un devoir absolu pour notre collectivité.

Cependant, ce projet de délibération doit aussi être l'occasion d'élargir notre réflexion à l'ensemble du parc immobilier de la Brigade de sapeurs-pompiers à Paris et dans l'ensemble de la petite couronne. En effet, sur le terrain, le constat est sans appel, de trop nombreuses casernes souffrent encore d'une vétusté avancée : problèmes d'isolation thermique, vétusté des réseaux, locaux de vie sous-dimensionnés ou inadéquats face aux contraintes opérationnelles actuelles et aux exigences d'écoresponsabilité. Je l'ai dit, les familles sont logées dans ces casernes

et elles souffrent aussi d'être dans des logements inadaptés. Je cite quelques casernes que vous devez connaître : Dauphine, Saint-Cloud, Aulnay-sous-Bois, Château-Landon. Ils vivent dans des conditions extrêmes et il est urgent de commencer des travaux.

Nos pompiers, on l'a dit, interviennent chaque jour pour assurer la sécurité de millions d'habitantes et d'habitants et leurs conditions de travail ou de logement ne sont aujourd'hui pas à la hauteur de leur engagement.

La reconstruction de Colombes a tardé, mais c'est une excellente démarche et elle ne doit pas rester un cas isolé ou être trop étalée dans le temps.

Je le répète, il y a une vraie urgence à rénover, que ce soit au niveau énergétique ou au niveau de la modernisation des casernes existantes. Cela, c'est une chose. Il faut également garantir des conditions de vie et de logement dignes pour ces militaires et leurs familles, ce qui est aussi indispensable pour l'attractivité et pour le recrutement, et il faut sécuriser les financements afin d'éviter le saupoudrage, en tout cas pour pouvoir véritablement accélérer sur la rénovation de toutes les casernes.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. le Représentant du Préfet de police…

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire.

Madame VERZELETTI, ce que vous avez évoqué montre que nos objectifs convergent puisque, si l'on prend le projet de reconstruction du centre de secours de Colombes, il vise en premier lieu à répondre aux nouveaux standards opérationnels des missions de la B.S.P.P. L'actuel centre de secours date, lui, de 1930 et il est effectivement vétuste et inadapté aux besoins de la brigade, laquelle s'est, sur le plan technique, beaucoup modernisée. Par exemple, il est devenu impératif d'élargir les ouvertures pour la circulation des camions d'incendie modernes.

Mais ce projet a aussi pour ambition d'offrir des espaces de vie plus confortables aux pompiers et à leurs familles, avec la création de 21 logements. Le futur centre de secours, dont l'emprise foncière s'étendra sur plus de 4.000 mètres carrés, permettra d'accueillir un effectif de 79 pompiers, deux véhicules de secours à victime, un engin pompe, un moyen élévateur aérien, à grande échelle, un engin spécial et une berce.

Ce projet s'inscrit également, comme vous l'avez souligné à juste titre, dans le besoin de moderniser et de modernité des exigences liées au développement durable, notamment avec la construction d'une toiture-terrasse en biotopes plantés, avec des protections solaires naturelles et des pergolas végétalisées.

Pour tout cela comme pour les autres centres, encore une fois, nous avons besoin de vous, Mesdames et Messieurs les élus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Madame la première adjointe ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 61).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à la proposition de loi "visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la position contre la proposition de loi visant à instaurer une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime des armes par les forces de l'ordre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non-rattachés.

Nous examinons conjointement les vœux n^{os} 97, 94, 103 et 103 bis.

Je donne d'abord la parole à Mme Théa FOURDRINIER pour le groupe Socialiste, Place Publique, divers gauche.

Mme Théa FOURDRINIER. - Je vous remercie, Madame la maire.

Mes chers collègues, un pouvoir qui n'a plus à se justifier finit toujours par se tromper. C'est la dérive dans laquelle tombe le texte adopté le 7 juillet dernier par l'Assemblée nationale. Avec ce texte, demain, chaque fois qu'un policier ou un gendarme ouvrira le feu, la loi présumera que ce tir était légal. Ce que Jean-Marie Le Pen réclamait à son époque, la droite et le centre ont fini par le voter, et ce, en dépit de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en dépit des 732.000 signatures de citoyennes et citoyens qu'a recueillies la pétition opposée au texte, en dépit de l'augmentation documentée du nombre de personnes tuées lors d'interventions des forces de l'ordre, nombre qui est passé, je vous le rappelle, de 6 en 2005 à 65 en 2024. Quand une courbe, mes chers collègues, est multipliée par dix en 20 ans, on ne se demande pas comment mieux couvrir celui qui tire, on se demande ce qui dysfonctionne.

Je ne parle pas en théoricienne. Je suis avocate, et toutes les semaines, je suis en garde à vue pour défendre des personnes accusées d'avoir commis des infractions. Je le vois, il y a un problème de violences et d'insultes au sein de la police. Alors, vous allez me dire que c'est pareil du côté des mis en cause ; effectivement, il y a aussi un problème du côté des mis en cause. Mais l'uniforme change tout. Celui qui le porte au nom de l'Etat doit être exemplaire, car c'est à lui que la loi confie la force.

Cela ne signifie pas qu'il faut nier la difficulté du métier de policier aujourd'hui. Oui, les forces de l'ordre, comme la justice, comme les magistrats, comme les greffiers manquent de moyens, oui, leurs conditions de travail sont difficiles, oui, certaines doctrines du maintien de l'ordre ont contribué à nourrir les tensions plutôt qu'à les désamorcer. Mais à cela, le texte ne répond ni par davantage de moyens, ni par davantage de formation…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Théa FOURDRINIER. - … ni par davantage de désescalade…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, c'est deux minutes.

Ensuite, Mme Jeanne OUVRET pour le vœu du groupe Ecologiste et Social de Paris. Vœu n° 94 et deux minutes, je le rappelle.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Madame la maire.

A travers ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris de se positionner, que notre Capitale affirme son opposition à cette proposition de loi qui instaure une présomption de légalité de l'usage de l'arme par les forces de l'ordre.

Je crois qu'il est important de dire, et Théa l'a rappelé, que ce n'est pas une proposition nouvelle. C'est une proposition qui a été portée par Jean-Marie Le Pen, puis par Marine Le Pen. Il nous faut donc regarder avec lucidité l'histoire et la trajectoire politique de cette proposition et mesurer ce qu'elle implique pour les personnes qui la défendent, notamment à la droite de notre Conseil. Dans un Etat de droit, la légalité d'un usage potentiellement mortel de la force ne peut pas être présumée, elle doit être établie. A Paris et comme partout en France, nous allons nous battre pour que jamais la famille d'une victime n'ait à démontrer elle-même que le tir qui a tué son proche était illégal, alors même qu'il est déjà si difficile dans le cadre actuel d'obtenir justice.

Le C.N.R.S. a publié un rapport en 2025 qui, nous le savons déjà, fait état d'une multiplication par cinq ou six, depuis la loi de 2017, des tirs mortels de policiers sur une personne en fuite. Dans un contexte où des milliers de lycéens se mobilisent dans nos rues pour leur avenir, les risques que fait peser ce texte sont très concrets. Certaines de ces mobilisations ont donné lieu à des affrontements violents mais aussi à de nombreuses violences policières. Elles sont documentées et des enquêtes sont ouvertes. Dans un tel contexte, faciliter l'usage de l'arme pourrait avoir des conséquences dramatiques et c'est en ce sens que nous devons écouter l'alerte du rapporteur spécial des Nations unies, qui nous dit que ce texte favorise l'impunité, qu'il réduira le niveau de retenue des forces de l'ordre et qu'il porte des risques pour le droit à la vie et l'égalité devant la loi. L'égalité devant la loi notamment pour les personnes qui sont discriminées de manière systémique en France, les jeunes, les jeunes des quartiers populaires, les personnes racisées et les personnes…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Jeanne OUVRET. - … les plus précaires.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Maintenant, le vœu n° 103 présenté par Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste de Paris. Deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la maire, Eden a 14 ans. Le 28 septembre, devant son lycée de Saint-Ouen-l'Aumône, un policier lui a tiré dans le visage avec un lance-grenades, à bout portant. Aujourd'hui, il a la

mâchoire scellée, il ne peut plus parler et se nourrit avec une paille. Le procureur l'a dit, l'usage de l'arme était disproportionné. Eden n'est pas le seul. Maël, 16 ans, a perdu un œil à Tours, touché par un tir de L.B.D. A Argenteuil, un autre garçon de 16 ans a été atteint à l'œil, lui aussi par un L.B.D., et à Lens, un lycéen de 15 ans a eu la main arrachée. Des enfants, chers collègues.

Deux cent quinze élèves blessés, plus de 6.500 interpellations en deux semaines, des mineurs dans 90 % des cas. Leur crime ? Réclamer des professeurs, la fin de Parcoursup et des lycées dignes. Quand nous avons déposé ce vœu, nous ne pensions pas que l'actualité lui donnerait aussi vite et aussi cruellement raison.

Et c'est maintenant qu'on voudrait que lorsqu'un policier tire, il soit présumé dans son bon droit ? Que ce soit aux victimes et aux familles de prouver l'inverse ? Voilà ce qu'est ce texte déjà voté à l'Assemblée : un permis de tuer. Alors que 732.000 citoyennes et citoyens ont signé la pétition contre ce texte, l'Assemblée a refusé d'en débattre. Pourtant, depuis la loi de 2017, les tirs mortels de la police ont été multipliés par six et ce sont toujours les mêmes qui paient, les jeunes des quartiers populaires, celles et ceux perçus comme noirs ou arabes.

Et qui enquête quand un policier blesse un enfant ? L'I.G.P.N. La police enquête sur la police. Elle est juge et partie. Résultat : une dizaine d'enquêtes pour des centaines de jeunes blessés. Comment voulez-vous que les familles aient confiance ? Un pouvoir qui répond à sa jeunesse par la violence puis garantit l'impunité à ceux qui l'exercent est un pouvoir qui a peur de l'avenir. Il reste le Sénat pour arrêter ce texte. Nous exigeons un contrôle réellement indépendant de la police et l'interdiction des L.B.D. et de toutes les armes mutilantes en matière de maintien de l'ordre. On compte sur vous, Messieurs les Sénateurs, pour arrêter tout cela.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la première adjointe, pour répondre ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Chers collègues, le débat qui est soulevé est extrêmement important et je crois aussi qu'il y a des débats dans lesquels il faut refuser les caricatures. Nous devons affirmer très clairement, et je crois que, sur ce sujet, nous ne souffrons d'aucune ambiguïté, notre soutien aux policiers et aux gendarmes qui accomplissent leur mission au quotidien, qui est un métier difficile, exposé et, nous le savons, parfois dangereux. Leur rendre hommage quand survient un drame ne suffit pas. Je crois que la question qui se pose au travers de ce débat est un peu globale : il y a la question des effectifs, la question des équipements adaptés, la question de la qualité de la formation et, surtout, des règles qui doivent être claires. Quand un policier doit décider, parfois en quelques secondes, et cela a été rappelé par mes collègues précédemment, de faire usage de la force, la République ne peut pas lui répondre par l'ambiguïté.

C'est d'ailleurs précisément pour cette raison que nous sommes opposés à l'instauration d'une présomption de légitime défense. Le texte tel qu'il a été adopté à l'Assemblée Nationale et qui désormais est entre les mains du Sénat doit être rejeté. On nous présente cette mesure comme une protection supplémentaire pour les policiers ; nous pensons qu'elle produira exactement l'inverse. Elle ne mettra pas un policier de plus dans nos rues, elle n'améliorera pas leurs équipements, elle n'améliorera pas la qualité de leur formation. En revanche, elle va introduire une confusion concernant les conditions dans lesquelles la force peut être employée et elle va faire croire à une irresponsabilité pénale qui, en réalité, n'existe pas. Nous pensons que les policiers méritent mieux qu'une illusion de protection. Ils méritent la protection du droit, et cette protection existe, c'est un gouvernement de gauche qui l'a écrite en 2017 après l'attaque de Viry-Châtillon en donnant aux policiers et aux gendarmes un cadre commun pour l'usage de leurs armes.

Cette présomption, en réalité, et cela a été rappelé précédemment par mes collègues, est une vieille revendication de l'extrême droite. Nous pensons que ce choix est faux, que l'ordre républicain, c'est précisément l'ordre par le droit. Notre ligne, celle de toute la majorité de gauche, est claire : protéger les citoyens, soutenir les policiers, garantir les libertés et construire la confiance entre ceux qui exercent l'autorité et ceux au nom desquels elle s'exerce. Je vous propose donc de voter ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la maire.

Madame la première adjointe, Mesdames et Messieurs, sur cette proposition de loi, on entend beaucoup de choses et je veux être le plus factuel possible.

Comme l'a dit le Ministre de l'Intérieur il y a quelques jours, notre police est une police républicaine, c'est important de le rappeler. Nous ne connaissons aucun policier ou gendarme qui fasse usage de son arme individuelle avec plaisir. C'est toujours une charge, un poids dont nos agents connaissent parfaitement la portée et les conséquences, d'autant que les situations dans lesquelles ils sont amenés à l'utiliser sont extrêmement intenses, comme vous l'avez dit, Madame la première adjointe. Je vous renvoie, par exemple, à ce qu'il s'est passé il y a

quelques mois à Gobelin, dans le 13e arrondissement, ou près de l'Arc de Triomphe quelques jours plus tard. Ils n'ont souvent qu'une fraction de seconde pour décider et agir, et la précision dont ils font preuve, même sous pression, témoigne bien de la qualité de leur entraînement.

Parce que oui, il faut quand même rappeler quelques chiffres. En France, on ne tire pas n'importe où et n'importe comment, quoi qu'en disent certains chercheurs, et on tire même en réalité assez peu. L'I.G.P.N. a publié en septembre son rapport pour l'année 2025. Ses données, qui ont le mérite d'être récentes, sont éloquentes et je vous les livre.

Trente enquêtes judiciaires au total ont été ouvertes par l'Inspection générale à la suite de l'usage d'armes individuelles ou longues lors d'opérations de police, contre 38 en 2024. Ces usages d'armes létales ont conduit au décès de 12 personnes contre 16 en 2024. Aucun des décès recensés n'est consécutif à un refus d'obtempérer, par exemple. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'individus suicidaires ou en état de démence qui menaçaient la vie des policiers ou celle des tiers. Le plus souvent, les agresseurs exhibaient des armes blanches, et deux d'entre eux étaient également porteurs d'une arme de poing. Les policiers ont tiré alors qu'ils étaient physiquement menacés. Les éléments recueillis lors des enquêtes judiciaires diligentées par l'I.G.P.N. et clôturées ont permis de confirmer que les conditions légales étaient effectivement réunies. Dans 6 situations sur les 12 recensées, les agents ont préalablement tenté de neutraliser leur agresseur en faisant usage du pistolet à impulsion électrique, qui est une arme non létale.

Par ailleurs, sur l'affirmation fallacieuse que la police tue, en réalité, le recensement des personnes décédées dans une opération de police montre une baisse de 17 % en 2025. On enregistre ainsi 39 décès d'usagers, dont 18 liés au comportement de la victime elle-même.

Croyez-moi, si les conditions de formation, d'entraînement et d'exercice n'étaient pas suffisantes ou pas bonnes, ce ne sont pas ces chiffres-là que je vous donnerais aujourd'hui, surtout quand on sait que la France compte 150.000 policiers nationaux et que ceux-ci interviennent jour et nuit, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour nous protéger.

Ensuite, sur la P.P.L. elle-même, qui a été largement amendée par le Gouvernement, celle-ci vise à créer une présomption d'usage légitime de l'arme et n'invente pas de nouveaux cas d'usage de l'arme. Elle ne fragilise en rien le cadrage opérationnel de la légitime défense, tel qu'il est en vigueur depuis près de 10 ans et qui est extrêmement strict et délimité, contrairement à ce qui peut être dit. Pour être précis, la proposition de loi prévoit que les policiers et les gendarmes ayant fait usage de leur arme sont présumés avoir agi dans l'un des cas prévus par l'article L. 435-1 du Code de la sécurité intérieure et dans le respect des conditions d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité.

Aussi, cette proposition de loi n'organise aucune irresponsabilité pénale - aucune irresponsabilité pénale. La présomption peut en effet être renversée à tout moment par tout élément de preuve contraire. Un procureur conserve la possibilité de prendre les mesures d'enquête qu'il estime nécessaires, et les policiers restent donc soumis au contrôle de la justice et aux exigences de l'Etat de droit, évidemment.

Par ailleurs, je veux quand même vous rassurer. Dès son arrivée à la Préfecture de police, le Préfet s'est attelé à structurer et à améliorer la fonction déontologie, qui est garantie par l'I.G.P.N. au niveau national, au sein de notre institution. Il a notamment recruté une magistrate de l'ordre judiciaire à la Préfecture de police pour piloter la fonction déontologie, non seulement pour nos policiers, mais aussi pour nos personnels administratifs et techniques. Et la confiance, bien sûr, n'exclut pas le contrôle. Nous sommes les premiers à dire que quand des irrégularités sont soupçonnées, quand les situations semblent contraires à l'éthique du service public, voire à la loi, il faut enquêter, bien sûr sanctionner administrativement, et si besoin, aider la justice à faire son travail.

Mais par définition, l'exception ne pouvant être prise pour la norme, les policiers ont toute notre confiance. Quant aux accusations à peine voilées de racisme qui sont contenues dans ce vœu ou dans les propos que j'ai pu entendre ici ou là, je tiens à dire une chose très claire : la police n'est pas raciste. Les policiers de la Préfecture de police...

Dans l'hémicyle. - Les policiers sont racistes !

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Les policiers… Je vous écoute, Monsieur, et je prends note de vos propos qui seront au procès-verbal.

Les policiers de la Préfecture de police sont issus de toute la diversité de notre société, ils protègent chaque jour tous les habitants sans distinction. Accuser l'institution de racisme est une généralisation injuste et blessante pour ceux qui risquent leur vie au service de la République, Mesdames et Messieurs.

Lorsqu'un agent commet un manquement, il est identifié, sanctionné et, le cas échéant, poursuivi. Aucun comportement raciste n'est toléré dans nos rangs. Nous ne laisserons pas les actes de quelques-uns jeter l'opprobre sur l'ensemble de nos policiers, de même que nous ne permettrons pas que des propos partisans ou des allégations insidieuses, fussent-elles dissimulées dans un vœu au Conseil de Paris, viennent insulter nos policiers de la Préfecture de police.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, s'il vous plaît… En réponse aux vœux nos 97, 94 et 103, l'Exécutif a déposé le vœu n° 103 bis.

Je demande au groupe Socialiste, Place Publique et divers gauche si le vœu n° 97 est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Théa FOURDRINIER. - Oui, Madame la maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 94 du groupe Ecologiste et Social de Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Jeanne OUVRET. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Le vœu n° 103 du groupe Communiste est-il retiré ? Il est retiré.

Avant que je mette aux voix le vœu n° 103 bis de l'Exécutif, il y a une demande d'explication de vote de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour une minute.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la maire.

Quand j'entends les propos de M. le Représentant du Préfet, je n'ai qu'une envie, c'est de prendre la parole, même pour une minute.

Venez dans nos quartiers populaires, Monsieur le Représentant du Préfet, regardez les vidéos, une vidéo où un policier dit : "A demain, bamboula, on t'aura cette fois-ci". Quand je vois ce qu'il se passe dans les manifestations des étudiants et des élèves en ce moment, avec la police qui n'a plus aucune retenue… Cela tape sans aucune raison. Venez dans nos quartiers populaires et vous verrez s'il n'y a pas de racisme ! Nous ne disons pas que tous les policiers sont racistes, nous disons qu'il y a du racisme dans la police et nous en faisons les frais tous les jours dans nos quartiers populaires, Monsieur le Représentant du Préfet.

Je ne peux pas entendre… Honte à la droite qui nous dit que nous devrions avoir honte. C'est à vous d'avoir honte de ce qu'il est en train de se passer dans ce pays ! C'est inadmissible d'entendre des propos pareils.

Nous allons voter ce vœu, évidemment. Mais, Madame Lamia EL AARAJE, vous m'avez presque donné envie de ne pas le voter, car votre discours était un peu...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame…

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - … au droit de la police.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - … C'est une minute. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Eric SCHAHL, pour "Paris Liberté !".

M. Eric SCHAHL. - Merci beaucoup, Madame la maire.

C'est indécent, le spectacle que nous offrons tous aujourd'hui dans cet hémicycle. D'abord, la discussion qu'on a ce matin n'a pas de lien avec Ville de Paris. Votons… Vous êtes tout le temps dans la diversion. Ce n'est pas le sujet ! C'est au Parlement de discuter de cette loi. Nous, on a d'autres choses à voir ce matin.

Et choisir cette semaine, alors que la Préfecture de police est au premier rang pour protéger nos enfants, vos enfants… Si les jeunes peuvent manifester aujourd'hui, s'ils y ont droit - et les manifestations, c'est un droit -, c'est parce que la police les encadre pour que cela se passe de la meilleure des manières possible ! Dès lors, merci de nous offrir l'occasion d'applaudir la police parisienne, qui est une police républicaine dont on est fiers ! Merci pour cette occasion.

Mais cela me permet également de vous dire quelque chose qui nous inquiète énormément. Que vous vomissiez votre haine de la police sur les bancs les plus à gauche de cet hémicycle, on en a l'habitude, mais cela commence malheureusement à irriguer l'Exécutif parisien. Il y a deux jours…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur…

M. Eric SCHAHL. - Il y a deux jours, quand on a eu un vœu sur les violences policières...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur, c'est une minute. L'explication de vote, c'est une minute.

Je donne la parole à M. Abdoulaye KANTÉ pour Paris apaisé. Monsieur Abdoulaye KANTÉ, pour Paris apaisé ?

Monsieur Abdoulaye KANTÉ, c'est à vous de parler !

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

Je suis indigné. Madame de LA ROCHEFOUCAULD, j'ai discuté avec vous hier et j'ai compris votre haine "antiflic", qui est ancrée en vous, vraiment. Et c'est une honte. Quand vous faites le 17, vous appelez un policier ou un policier raciste ? Vous appelez qui ? Un policier républicain !

Moi, j'ai été mobilisé sur les attentats de novembre 2015, Madame, et je peux vous dire que c'est cette diversité qui a sauvé cette France ! Ahmed Merabet, policier du 11e arrondissement, c'était un collègue avec qui je travaillais, qui est mort sous les balles du djihadisme ! Et pour servir la France ! Je suis outré ! Je suis outré par vos propos, Madame ! Vous insultez des policiers issus de cette diversité ! Cette France, c'est la diversité, c'est la police, à l'image de la société !

Effectivement, la police française n'est pas parfaite. Pour autant, elle fait un travail remarquable ! Et quand vous dites que c'est un permis de tuer, je suis indigné ! J'ai des collègues qui sont morts à cause de cette indignation, à cause de ces propos honteux ! Je suis indigné !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole pour une minute à M. Guillaume DURAND, pour une explication de vote pour le groupe...

Est-ce que je peux reprendre la parole, s'il vous plaît ? Merci.

Cela suffit ! Cela suffit !

Il y a une autre explication de vote. J'ai une autre explication de vote de Guillaume DURAND pour le groupe Ecologiste et Social.

M. Guillaume DURAND. - Tout d'abord, puisque c'est une explication de vote, je veux tout d'abord vous dire que nous allons voter le vœu de l'Exécutif, qui permet d'avoir un texte de compromis et qui porte des choses fortes que notre majorité rejoint.

Quelques mots. Je ne vais pas commenter ce qui se dit dans la salle, on ne va pas s'échanger les nombres de morts, et il faut arrêter de penser que le fait de dénoncer des faits et ce que disent les études sociologiques est la cause d'autres morts.

Je voudrais revenir sur ce que vous disiez, Monsieur le Représentant du Préfet de police. Je pense et notre groupe pense qu'on pourra travailler en alliés avec la Préfecture de police si vous arrêtez d'être dans le déni. Il y a du racisme dans la police, il y a des policiers racistes. Ce racisme devient systémique quand le commandement ne met pas en œuvre des mesures pour lutter contre ce racisme, et c'est la même chose avec les violences policières. Et à force de dire qu'il n'y en a pas, que la police n'est pas raciste, que tout est fait pour lutter contre alors que les faits sont là, vous aggravez la situation et vous ne réglez rien. On vous demande donc de l'action sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre désormais aux voix, à main levée, le vœu n° 103 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 229).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la tranquillité et de la sécurité dans le parc social parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous indique que le vœu n° 105 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 101 relatif au renforcement des effectifs de la police municipale la nuit.

Je donne la parole à M. Abdoulaye KANTÉ pour le groupe Paris apaisé. Deux minutes.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

On le sait tout, la police municipale est un acteur essentiel de la tranquillité publique. Elle doit pouvoir intervenir rapidement face aux nuisances sonores, aux incivilités et aux troubles qui affectent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, notamment la nuit.

Les signalements augmentent, les Parisiens sont de plus en plus nombreux à alerter "via" le 3975, "via" l'application DansMaRue. La salle de commandement opérationnel parisien reçoit chaque semaine de nombreux appels qui concernent des nuisances subies par des commerces ou liées à des incivilités. L'élargissement de l'horaire des terrasses éphémères jusqu'à 23 heures a élargi l'amplitude horaire des présences sur la voie publique. Les agressions physiques, sexuelles et homophobes notamment la nuit et aux premières heures de la matinée, en

particulier dans les quartiers à forte activité nocturne comme le Marais, rappellent ce que coûte l'absence visible des forces de sécurité. Je souhaite d'ailleurs adresser mon soutien à toutes les victimes de ces agressions et notamment à mon collègue policier Pierre PICAVET de l'association "Flag".

Aussi, les capacités d'intervention des équipages de nuit demeurent contraintes. Certains signalements ne donnent pas lieu à un déplacement, faute d'effectif disponible, les équipages étant mobilisés sur d'autres arrondissements. Le problème est connu, les données existent. L'Observatoire de la tranquillité publique, les signalements, les interventions de la police municipale, les remontées des mairies d'arrondissement permettent d'identifier les phénomènes récurrents, les secteurs concernés et les créneaux horaires problématiques. Ce qui manque, c'est une organisation à la hauteur de ces réalités territoriales.

Nous formulons plusieurs demandes concrètes articulées autour d'une même logique : ancrer la police municipale dans les réalités nocturnes de chaque territoire.

La première est structurelle : créer des brigades de nuit directement rattachées aux divisions territoriales des arrondissements pour gagner en réactivité et assurer un suivi des secteurs problématiques, et dans l'attente de cette réorganisation, permettre aux divisions territoriales de mobiliser sur la base du volontariat des agents en soirée jusqu'à 2 heures du matin, grâce au paiement des heures supplémentaires.

La deuxième est une question de méthode : établir et actualiser régulièrement, avec les divisions territoriales et les mairies d'arrondissement, une cartographie de secteurs et créneaux horaires connaissant des nuisances nocturnes récurrentes.

La troisième est une exigence de transparence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, vous allez passer les deux minutes.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Je termine. Présenter chaque année au Conseil de Paris…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé les deux minutes. Merci.

Pour vous répondre, Mme la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire, et merci pour ce vœu dont je partage globalement la vision en matière de renforcement de nos effectifs et de renforcement sur les horaires de nuit. Je partage également les interrogations qui sont soulevées sur la question de l'organisation, à savoir le rattachement à des directions territoriales ou une vision centralisée à ce stade. Toutefois, je ne suis pas en capacité d'émettre un avis favorable sur ce vœu pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'un travail est en cours sur la question du renforcement des effectifs de la police municipale au global, avec un focus particulier sur les brigades de nuit. Simplement, je ne voudrais pas arriver, si je puis dire, en amont en vous disant quelles conclusions nous aurons. Cela s'inscrit d'abord dans une réflexion interne à la police municipale parisienne que nous sommes en train de mener, ensuite dans une réflexion qui donnera lieu à des discussions que j'ai annoncées au dernier C.S.T. de la DPMP, sur la question de l'organisation des cycles de travail, qui aujourd'hui ne me satisfait pas, sur la question de l'attractivité et sur la question de la formation. Différents groupes de travail seront organisés au lendemain des élections professionnelles qui auront lieu au début du mois de décembre, de façon que les agents eux-mêmes puissent être impliqués dans cette réflexion et que cela puisse aboutir à des conclusions que je souhaiterais soumettre aux instances représentatives avant l'été prochain pour que nous puissions mettre en œuvre cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, en attendant cette nouvelle organisation, nous avons démarré un travail important sur la question de l'attractivité de la P.M., car notre sujet n'est pas simplement de dire qu'il faut recruter davantage. Oui, c'est vrai, mais nous avons des effectifs qui sont ouverts, en lignes budgétaires mais qui ne sont pas pourvus du fait de notre manque d'attractivité. Tout à l'heure, Mme de LA ROCHEFOUCAULD ou Mme VERZELETTI - je ne sais plus qui l'a soulevée - parlait de la question des effectifs de la B.S.P.P. Ce sont exactement les mêmes problématiques, nous avons un vrai problème d'attractivité.

Ainsi, une grosse campagne de communication… Je vais me permettre de déborder de dix secondes, si vous le voulez bien, car, jusqu'à maintenant, on ne peut pas dire que j'ai été prolixe. Nous avons un gros travail avec une importante campagne de communication à partir du 13 octobre prochain avec la Dicom. Cette campagne va viser à rajeunir les effectifs, l'âge moyen d'entrée dans la police parisienne étant aujourd'hui de 40 ans, et à aller chercher des profils différents, de manière à nous permettre de renforcer nos effectifs pour pouvoir répondre à la problématique que vous évoquiez sur la question de l'attractivité des métiers de nuit.

Oui, c'est vrai, mais comme, tout à l'heure, je suis intervenue trois secondes sur un certain nombre de vos projets de délibération, je me permets de m'octroyer cette souplesse, comme je vous l'octroie régulièrement, Monsieur MEUNIER, et je crois que vous l'avez reconnu tout à l'heure.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Alors…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - C'est donc une demande de retrait et je…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - … fort de ces explications, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Abdoulaye KANTÉ. - Oui. Les explications me conviennent et on veillera, justement, à ce travail de manière apaisée.

Merci, on le retire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Ce sont quelques secondes d'explication qui nous ont fait gagner quelques plusieurs minutes.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national dans les quartiers Rosa-Parks et Millénaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 100 relatif à la demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national dans les quartiers Rosa-Parks et Millénaire.

Je donne la parole à M. Roland TIMSIT pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Roland TIMSIT. - Madame la maire, mes chers collègues, lors du dernier conseil d'arrondissement du 19e, notre proposition de préfiguration d'une opération d'intérêt national sur le secteur Millénaire/Rosa-Parks a été accueillie par des sarcasmes, y compris sur les bancs communistes, mais ce quartier mérite mieux que de la moquerie.

Tout le monde connaît la situation : des habitants désespérés, des commerçants et des entreprises comme B.N.P. ou Leroy Merlin qui subissent une insécurité structurelle, des commerces qui ferment les uns après les autres. Le site s'étend sur 26 hectares, à cheval entre Aubervilliers et Paris 19e, avec près de 284.000 mètres carrés de bureaux, dont de très nombreux sont vides. Les communes qui veulent agir - pas toutes, malheureusement - n'ont ni les moyens financiers ni l'ingénierie, ni la force d'intervention pour porter seules un projet de cette taille. En face, nous avons de grands propriétaires comme Icade, Klépierre, Veolia, Chanel, BlackRock Real Assets et d'autres, qui ont un intérêt au "statu quo". Ils ont les moyens, l'expertise et l'influence pour bloquer toute évolution des usages, et seul l'Etat peut rééquilibrer ce rapport de force. L'article L. 102-12 du Code de l'urbanisme existe précisément pour cela.

A ceux qui craignent une perte de souveraineté, je réponds : "Rassurez-vous." Les opérations d'intérêt national sont conduites en partenariat, les collectivités sont consultées et associées à la gouvernance et elles conservent leur compétence sur leurs documents d'urbanisme. A ceux qui jugent la démarche lunaire, je rappelle que 31 opérations d'intérêt national sont déjà opérationnelles, de Grigny 2 à La Défense ou Nanterre, et que des maires de droite, socialistes et communistes ont appelé l'Etat à la rescousse pour réparer les erreurs du passé.

Madame la Maire, ce quartier est un enjeu social, sanitaire et sécuritaire majeur, il ne peut pas rester prisonnier de quelques calculs politiques. Je vous appelle donc à voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Lamia EL AARAJE pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci, Madame la maire, merci pour votre vœu sur un secteur que je connais bien et où j'ai eu l'occasion de me rendre à plusieurs reprises, notamment dans le cadre d'opérations conjointes avec la Préfecture de police et en particulier avec la commissaire du 19e arrondissement, ainsi qu'avec l'ensemble des représentants des directions opérationnelles de la Ville.

D'abord, en ce qui concerne Rosa-Parks, je ne moque pas et je ne dénigre pas, bien au contraire. Je pense qu'il y a de vraies problématiques, et vous les avez soulevées mais dans un temps imparti un peu court et cela mériterait que nous ayons une discussion plus poussée.

Il y a une problématique de consommation de drogue sur un site très difficile, avec des usagers consommateurs de "crack" qu'il faut prendre en charge sur le plan médico-social et non pas dans une approche purement sécuritaire. Je crois que la H.S.A. mobile peut être une façon d'y répondre, mais elle ne suffira pas et il va falloir que nous réfléchissions à cette prise en charge. Il y a la question de l'attractivité économique, notamment avec les acteurs que vous avez évoqués et que j'ai eu l'occasion de réunir la semaine dernière ou il y a 10 jours. Je me suis rendue sur place pour aller voir les ateliers Chanel, qui souffrent effectivement de la situation géographique et des nuisances qui existent dans ce quartier, qui sont réelles. Il y a le sujet de la vacance commerciale, notamment pour les rez-de-chaussée qui sont détenus par la R.I.V.P. et par le G.I.E. Paris Commerces, et le maire a souhaité que nous inscrivions Rosa-Parks dans la liste des sites complexes sur lesquels nous devons avoir une approche "multi-directions" au sein de la Ville, donc avec une référente du côté du secrétariat général.

Un plan ambitieux est en cours d'élaboration, mais, pour l'instant, je ne peux pas vous donner d'éléments précis, car j'ai besoin de consolider un certain nombre d'éléments. Je pense que sans passer par l'opération que

vous évoquez et qui aurait pu avoir du sens s'il n'y avait pas cette mobilisation, nous aurons satisfaction sur un certain nombre de points, et je vous demande donc, si vous le voulez bien, de retirer ce vœu. En revanche, je m'engage à revenir vers vous avec un plan très précis et j'espère que d'ici la fin de l'année, nous pourrons faire un certain nombre d'annonces.

Sachez que sur ce sujet, il y a une mobilisation de la Préfecture de police, du Parquet et de la Ville de Paris…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - … et j'espère avoir de bonnes nouvelles très rapidement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur TIMSIT ?

M. Roland TIMSIT. - Malheureusement, je ne le retire pas. Il y a eu beaucoup de plans sur ce quartier, je crois que c'est le 6e ou le 7e plan. Je préfère donc maintenir mon vœu, mais je suis à la disposition…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Roland TIMSIT. - … de Mme EL AARAJE pour toute information.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dans la mesure où ce vœu est maintenu, je donne la parole à M. LISCIA pour une explication de vote pour "Paris Liberté !".

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la maire.

Un mot rapide. Que ce soit en conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, j'entends beaucoup de choses à chaque fois sur le quartier Rosa-Parks. Evidemment, tout le monde connaît bien le quartier, tout le monde sait ce qu'il s'y passe. Le seul problème, c'est que cela fait tout de même un "paquet" d'années que la situation perdure, voire qu'elle empire.

Je comprends la colère de M. TIMSIT et la raison pour laquelle il dépose ce vœu, même si, à notre sens, celui-ci n'est pas du tout la solution. Encore faut-il rappeler que ce quartier a été complètement réaménagé il y a quelques années et qu'il devrait être la vitrine de Paris dans ce qu'elle sait faire de mieux en termes d'infrastructures, de proximité, de transports, de dessertes, etc. Or, on constate aujourd'hui que, oui, il y a des problèmes avec la drogue, des problèmes de sécurité, des problèmes d'occupation de l'espace public. Mais que faites-vous depuis toutes ces années où vous êtes aux commandes ? A un moment donné, on ne peut pas continuer systématiquement à faire le constat de ce qui ne va pas et oublier…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - … que vous êtes vous-mêmes aux manettes…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Pierre LISCIA. - … de ce quartier et de cette Ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la maire.

Ce vœu présenté par notre collègue Roland TIMSIT a fait l'objet d'un débat nourri et argumenté au conseil d'arrondissement et je veux rappeler qu'il a été massivement rejeté par les élus du conseil d'arrondissement. Je ne sais pas si tout le monde a bien cela à l'esprit, mais l'un des éléments principaux de la proposition qui vous est faite de créer une opération d'intérêt national reviendrait simplement à déposséder totalement les mairies, Paris, ses arrondissements et les mairies des communes limitrophes de tout moyen d'intervention sur le quartier, et cette dépossession se ferait au profit de l'Etat.

J'avoue que tous les élus et tous les groupes ont été stupéfaits que nos collègues Insoumis proposent, à travers ce vœu, de rendre les clés du camion au Gouvernement et à l'Etat. Franchement, c'est surprenant et c'est ce qui a justifié un vote unanimement défavorable à cette idée assez saugrenue.

Pour le reste, Lamia EL AARAJE a rappelé le travail de fond qui est engagé et qui doit en effet s'accélérer pour retrouver la vitalité et la sérénité que nous souhaitons tous pour ce quartier. C'est en cours. Mais honnêtement, c'est une très mauvaise idée que de nous proposer de laisser l'Etat être le seul maître du jeu en dépossédant les élus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 100 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au coût global de l'opération "Bercy-Charenton" (12e) et aux conséquences financières de son abandon.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé contre l'abandon du projet "Bercy-Charenton".

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'abandon du projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir de "Bercy-Charenton".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 14, 21, 18, 12 et 21 bis relatifs à l'avenir de Bercy-Charenton.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Lucie CASTETS pour le vœu n° 14 du groupe Ecologiste et Social de Paris.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Madame la maire, chers collègues, merci beaucoup.

Oui, l'avenir de Bercy-Charenton a suscité dernièrement beaucoup d'intérêt. C'est effectivement un secteur d'intérêt majeur pour le 12e, pour Paris et pour la Métropole, car c'est l'un des derniers grands espaces aménageables à Paris, un territoire aujourd'hui enclavé entre le périphérique, la Seine et les voies ferrées. Mais c'est aussi un lieu qui a un potentiel considérable. Le projet de Z.A.C. que nous portons depuis des années avait précisément cette ambition, il devait permettre de construire des logements, de créer un vaste parc, des commerces, des bureaux et des équipements publics et d'accueillir à terme plusieurs milliers d'habitants, tout en contribuant à la création d'emplois. C'était un projet ambitieux, construit et porté par la Ville pendant des années.

Aujourd'hui, nous devons malheureusement constater que ce projet est compromis. L'augmentation exponentielle du coût d'acquisition des terrains et surtout le coût de reconstitution des ouvrages ferroviaires demandé par la S.N.C.F. ont profondément déséquilibré le montage du projet. Dans ces conditions, dans le contexte budgétaire actuel, poursuivre la Z.A.C. telle qu'elle avait été conçue n'est malheureusement plus soutenable.

Cela ne signifie évidemment pas que nous devons renoncer à l'avenir de Bercy-Charenton, c'est tout le contraire. La mise à l'arrêt de la Z.A.C. dans sa forme actuelle nous pousse à changer de méthode et à engager le plus rapidement possible des transformations concrètes que nous continuerons à porter avec beaucoup d'ambition : le prolongement définitif de la rue Baron-Le-Roy pour désenclaver ces quartiers et faciliter le traversement à vélo et à pied, la prolongation de la petite ceinture jusqu'à la Seine pour créer de nouvelles promenades vertes tout en conservant les rails qui font partie de son histoire, la création d'un grand parc sur le site Triangle et le soutien aux associations qui font vivre ce lieu et contribuent à son appropriation par les habitants, la poursuite de la dynamique vertueuse d'occupation transitoire de ce site Triangle - j'en parlais à l'instant - et, bien sûr, des logements partout où c'est possible.

Mais ces évolutions, on le sait, pour les raisons mêmes qui nous ont conduits à abandonner temporairement cette Z.A.C. dans sa forme actuelle…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est terminé, Madame la maire. Désolée.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - … devront se faire avec....

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Valérie MONTANDON. Deux minutes pour présenter le vœu n° 21 du groupe "Paris Liberté !".

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la maire.

Cela fait trois mandats que, dans cet hémicycle, nous débattons et votons sur ce dossier, d'ailleurs souvent dans un climat très passionné, trois mandats de concertations, de réunions publiques, d'enquêtes publiques pour rien. Depuis le début, je n'ai cessé de dire que votre projet était obsolète. Je vous rappelle que la première version, c'était six tours de 180 mètres de haut, majoritairement des logements sociaux enclavés dans les rails, le périphérique et l'échangeur de Bercy - un cadre idyllique. Ensuite, en 2020, vous l'avez remis à plat pour un soi-disant accord, qui était la dot du mariage avec les Verts, puis vous n'avez cessé de l'utiliser comme axe de communication, un axe de communication qui aujourd'hui coûte cher aux contribuables.

Au-delà de l'abandon du projet en tant que tel, la Ville met tout sur le dos de la S.N.C.F. C'est un peu comme le débat que nous avons eu sur le budget, ce n'est jamais la faute de la Ville de Paris, c'est toujours la faute de la S.N.C.F. ou de l'Etat, c'est tellement plus facile. Je mesure la difficulté de négociation avec la S.N.C.F., ce n'est pas le problème, mais depuis 2018, le protocole est caduc, et pendant ces années, vous avez été incapables de

sécuriser le modèle financier. Pire, les coûts ont même continué à courir : près de 9,7 millions d'euros auraient continué à courir depuis la fin du protocole d'accord avec la S.N.C.F.

Je m'interroge réellement. Quel est le coût global de ce projet ? Le coût en matière d'enveloppe pour l'aménageur qui a continué à être rémunéré alors qu'il y avait zéro de recettes ? Quelle est l'enveloppe versée à la S.N.C.F. ? Quel est le coût des études, des réunions publiques, de l'enquête publique ? Et quel est le coût, tout simplement, de l'ensemble des services que la Ville a mobilisés ?

Mon vœu est simple, il vise à vous demander de faire la lumière sur l'ensemble des dépenses et des coûts qui ont été engagés sur Bercy-Charenton. Vous le devez aux contribuables parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole, pour le vœu n° 18, à Mme Rachel-Flore PARDO pour le groupe Paris apaisé.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci beaucoup, Madame la maire, chers collègues.

Je soutiens ce vœu au nom de ma collègue Clara CHASSANIOL.

Après 17 années d'études, de travail et de concertations, nous avons appris dans "Le Parisien" du 9 septembre l'abandon du projet Bercy-Charenton. Nous ne pouvons pas renoncer à l'aménagement de cette emprise, qui est une opportunité inédite pour la Capitale de construire un nouveau quartier avec des centaines de logements accessibles, des équipements publics, des commerces et un grand parc.

Avec ce vœu, nous souhaitons non seulement que le projet soit profondément revu et dédensifié avec plus d'espaces verts, mais aussi et surtout qu'une transparence financière soit faite sur les coûts et sur les dépenses déjà engagées depuis 2009. Notre collègue Clara CHASSANIOL l'a porté au sein du conseil du 12e arrondissement, les échanges ont montré qu'au-delà de nos différences politiques, la volonté de retravailler ce projet était largement partagée.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci de votre brièveté.

Je donne maintenant la parole à Mme Maud GATEL pour le vœu n° 21, Madame la présidente…

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la maire, mes chers collègues.

Après 17 années d'études et de revirements, la Ville de Paris a annoncé il y a quelques jours, par la voix de sa première adjointe, l'abandon du projet Bercy-Charenton. Cet abandon, c'est finalement l'illustration de l'échec d'une politique d'aménagement sur l'une des dernières grandes emprises foncières de la Capitale et c'est aussi un héritage de l'ère HIDALGO.

Nous avions pourtant alerté dès l'origine sur les impasses de ce projet. En 2018, vous présentiez un projet totalement démesuré, 4.000 logements et 6 tours pouvant atteindre 180 mètres de haut, une densification excessive sur un site déjà enclavé, sans réponses satisfaisantes aux enjeux de transport et de pollution. En 2022, vous avez revu votre copie, mais les interrogations demeuraient notamment sur les sujets d'accessibilité et de qualité de vie. Aujourd'hui, vous renoncez purement et simplement au projet en invoquant les 500 millions d'euros réclamés par la S.N.C.F.

Il y a plusieurs sujets qui nous interrogent. D'abord, comment expliquer que vous n'ayez pas sécurisé le montage financier depuis 2018 ? Par ailleurs, parce que la transparence est indispensable pour les Parisiens et pour les élus, nous souhaitons connaître le montant de l'argent public qui a été dépensé depuis 2009 pour aboutir à cette impasse.

Mais cet échec ne doit pas condamner Bercy-Charenton à rester une friche aux portes de Paris, et c'est tout le sens de notre vœu. Nous demandons qu'une nouvelle réflexion soit engagée pour un projet à taille humaine, sobre sur le plan environnemental, qui fasse toute sa place à la nature et permette aux Parisiennes et Parisiens de se réapproprier ce territoire. Nous demandons également une trajectoire financière chiffrée et un calendrier opérationnel crédible pour savoir enfin ce que la Ville entend réaliser, à quel coût et dans quels délais. Bercy-Charenton mérite mieux qu'une succession de projets abandonnés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à notre première adjointe, qui débordera peut-être un peu, mais légèrement, puisqu'il faut répondre à quatre vœux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Je vais essayer effectivement de répondre de la façon la plus exhaustive et la plus transparente possible.

Madame MONTANDON, Madame GATEL, même si on ne se connaît pas forcément très bien, vous pouvez imaginer que c'est un sujet sur lequel je vais essayer de vous répondre très sérieusement et surtout sans polémique, car je crois que ce qui est important, ce sont les éléments de fond que vous avez soulevés. Je préfère le dire au préalable.

Je veux bien tout entendre, je veux bien qu'on m'explique que cela remonte à 2018, ce qui est vrai, vous avez raison, qu'on a fait n'importe quoi, mais je vais vous en dire deux mots, que ce n'était pas raisonnable, que c'était un projet abscons. Je veux bien entendre qu'il ait pu l'être il y a quelques années effectivement. En matière de projets d'urbanisme, entre un projet que vous avez imaginé il y a 15 ou 20 ans et un projet qui arrive à son aboutissement, vous vous rendez compte que les tours de 110 mètres de haut, ce n'est pas possible. En tout cas, elles ne le sont pas du côté de Bercy-Charenton, étant entendu que du côté de Charenton-Bercy, c'est toujours le modèle de projet qui est en cours.

Je me permets juste de vous répondre, si vous en êtes d'accord, et j'essaie d'être précise sur les points que vous avez soulevés.

Moi, je n'ai pas de baguette magique. Sachez que j'avais deux obsessions sous la précédente mandature en tant qu'adjointe à l'urbanisme : au-delà du P.L.U., il y avait le projet de la porte de Montreuil et Bercy-Charenton. Je crois que vous connaissez ma détermination et mon obstination sur un certain nombre de sujets, j'y ai passé un temps incommensurable. La réalité, c'est que cela m'a fendu le cœur, et je l'ai dit en ces termes lors du Copil qui a été organisé par le Préfet du Val-de-Marne, d'être obligée d'y aller pour leur dire que nous allions mettre fin à la Z.A.C. Bercy-Charenton.

La raison très simple, nous avons face à nous une S.N.C.F. complètement bloquée, et je vous assure, Madame MONTANDON, que ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part. Je les ai vus quasiment tous les mois, en plus de tous les échanges qui ont eu lieu avec mon cabinet, ne serait-ce que pour obtenir, et Mme CASTETS a raison de l'évoquer, le cheminement Baron-Le-Roy. Celui-ci a finalement été assorti d'un cheminement provisoire pour lequel la S.N.C.F. nous demande 110.000 euros par an, cheminement dont nous ne sommes même pas sûrs, à ce stade, de la pérennité. Mais quand vous avez face à vous un acteur… Cela dit, je peux tout à fait entendre que c'est une friche ferroviaire sur laquelle, en vue du développement du fret et des trains voyageurs, ils comptent développer et agrandir les faisceaux qui arrivent sur la gare de Lyon et sur la gare d'Austerlitz. Je peux tout à fait entendre que nous puissions avoir des avis qui ne soient pas totalement convergents là-dessus. Ainsi, la question du dimensionnement du projet se posera.

Sur l'autre élément que vous évoquez, je ne sais pas faire, en matière d'argent public, quand vous avez face à vous un acteur comme la S.N.C.F. qui vous dit : "D'accord pour le projet Bercy-Charenton, mais pour avoir le droit de commencer à discuter avec nous de l'emprise foncière, vous allez devoir régler 250 millions d'euros - au bas mot - pour pouvoir discuter de l'achat du foncier, de la construction, de l'aménagement". Je pense que si nous avions dit oui, vous nous auriez fait exactement le même procès et vous nous auriez dit que c'était totalement irresponsable d'avoir répondu positivement à cela. Nous avons donc dit non.

Pour autant, nous n'abandonnons pas notre ambition sur ce projet. Il va y avoir un nouveau phasage, et je partage complètement, Madame GATEL, l'ambition que vous portez et que vous avez soulevée, à savoir le développement de trois secteurs, le secteur Poniatowski, le secteur Lamé et un grand parc Bercy-Charenton qui sera un parc métropolitain, initiative soutenue par le maire de Charenton que je remercie sincèrement.

De notre côté, et je vous demande de nous aider à pousser en ce sens, il y a aujourd'hui un élément bloquant, je vous le dis, qui est nos discussions avec la S.N.C.F. pour que nous puissions avoir une rue Baron-Le-Roy qui aille à son terme. De plus, je crois qu'au-delà de l'intérêt parisien, c'est un intérêt métropolitain, car sans cette rue Baron-Le-Roy, je ne vois pas comment peut se développer la Z.A.C. Charenton-Bercy.

Par rapport aux éléments financiers que vous évoquez, Madame GATEL, vous savez aussi bien que moi que s'agissant d'une Z.A.C., au moment de sa clôture, qui aura bien lieu, vous aurez l'ensemble des éléments financiers. Mais si vous le souhaitez, Madame MONTANDON et Madame GATEL, je suis tout à fait à votre disposition, ainsi que mon cabinet, pour vous répondre plus précisément et rentrer dans le détail. Il n'y a absolument rien à cacher, il y a une infaisabilité à un moment donné, et si vous avez une idée lumineuse, dont je pense qu'elle relèverait, à ce stade, de la magie, n'hésitez pas à la partager avec moi, je suis vraiment très preneuse.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n^{os} 14, 21, 18 et 12, l'Exécutif a déposé le vœu n° 21 bis.

Mme Lucie CASTETS est partie, mais je demande au groupe Ecologiste et Social de Paris si le vœu n° 14 est maintenu.

Non ? D'accord. Le vœu est donc retiré.

Ensuite, je le demande pour le vœu de "Paris Liberté !". Est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, il est maintenu, Madame la maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien. Dans ce cas, j'ai une explication de vote de M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Madame la maire, mes chers collègues, nous allons nous abstenir sur ce vœu parce qu'il ne va pas aussi loin qu'on le souhaiterait. Je pense que, lorsque l'on voit où va le monde et à quelle vitesse il y va concernant les crises climatiques, la seule position raisonnable et intelligente est un seul et grand parc à Bercy-Charenton. Prenez la carte de Paris en haut, et vous verrez une masse grise. Quand il vous reste un petit espace qui n'est pas encore construit, la seule chose intelligente à faire, je le répète, est de mettre du vert.

Vous nous demandez la solution, je vais vous la donner en trois points. Vous commencez par changer le P.L.U. et vous mettez tout Bercy-Charenton en réserve d'espaces verts. Déjà, vous reprenez du rapport de force par rapport à la S.N.C.F. Ensuite, vous faites une déclaration d'utilité publique climatique pour exproprier la S.N.C.F. Enfin…

Oui, je connais des maires qui l'ont déjà fait, mais, comme vous n'avez pas le courage politique de le faire, il ne se passe rien ! Nous, nous aurions eu le courage politique de le faire ! Bande de "glucksmanniens" !

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez, allez.

Je vais mettre aux voix…

S'il vous plaît.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Il y a une demande d'explication de vote ? Excusez-moi, Monsieur TIBERTI. Allez-y.

M. Adrien TIBERTI. - Oui, quelques mots d'explication de vote pour le groupe Communiste.

Tout le monde parle à tort et à travers de la S.N.C.F. Elle n'est pas représentée ici, mais les syndicats de cheminots, eux, ont évidemment une vision des choses. Leur vision est que, si vous faites la privatisation de la S.N.C.F. par la mise en concurrence et que, dans le même temps, vous lui demandez de répondre à l'intérêt général en vendant ses terrains à bas coûts, cela ne peut pas marcher.

La réalité est que, à l'heure actuelle, y compris sur ce faisceau de voies de la gare de Lyon, la S.N.C.F. est désormais soumise à la concurrence, concurrence qui est une folie des libéraux sur toutes les entreprises de réseaux, je pense que nous sommes d'accord ici. En tout cas, il y a là une contradiction qui explique peut-être le point où nous en sommes.

Quant à expliquer l'abstention du groupe communiste sur le vœu de l'Exécutif, elle est toute simple : il manque, de notre point de vue, mais le projet sera évidemment rediscuté, des engagements encore plus précis…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur TIBERTI, il faut conclure.

M. Adrien TIBERTI. - … sur le nombre de logements, de logements sociaux, et sur les équipements publics.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, effectivement, mais je vois que tout cela s'est fait même sans cet avis.

J'en viens au vœu n° 18 du groupe Paris apaisé. Il y avait encore une explication de vote demandée par M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Puisque, visiblement, Mme Lamia EL AARAJE a besoin d'un "tuto", moi, j'ai connu…

Moi, j'ai connu…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y. Vous avez une minute, Monsieur MEUNIER, donc dépêchez-vous.

M. Émile MEUNIER. - C'est juste un "tuto" contre la social-démocratie, qui accepte comme cela que l'on ne peut plus rien faire sur la ville et sur notre foncier. J'ai connu un Parti socialiste qui n'avait pas hésité à nationaliser la moitié du C.A.C. 40, et je n'entendais pas Jérôme COUMET se lever sur sa chaise en disant : "Oh là là, c'est

impossible, c'est impossible !" Il en est fier, il se réfère tous les jours à Mitterrand, alors soyez un peu "mitterrandistes" : je vous garantis que, à l'époque, ils n'auraient pas hésité à préempter l'ensemble du terrain.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif. Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Paris apaisé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

J'avais le vœu n° 12 du groupe Paris centre, et encore une explication de vote de M. MEUNIER. Monsieur MEUNIER, vous nous parlez en pointillés.

Ah, quand même ! Allez-y, et ne perdez pas de temps.

M. Émile MEUNIER. - Ecoutez, cette majorité n'a visiblement pas beaucoup de problèmes à envoyer des incinérateurs en banlieue pour aller polluer les voisins. Je vous propose donc, puisque vous n'avez pas assez d'idées pour ce terrain, et si vous n'êtes pas capables de faire un grand parc, de faire l'incinérateur de Thermo-sur-Seine à Paris. Bizarrement, quelque chose me dit que vous allez dire non.

Pourquoi voulez-vous imposer à nos voisins ce que vous ne voulez pas chez vous ? C'est la question.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je ne suis pas certain que c'était une explication de vote, mais on le prend quand même.

Un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 12, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est le même vote. Le vœu n° 12 est rejeté.

Enfin, j'ai le vœu n° 21 bis de l'Exécutif. Il y a là une série de demandes de prises de parole.

Mme la présidente GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le maire, et merci à la première adjointe pour ses explications, que j'ai senties sincères. Néanmoins, permettez-moi de dire quelque chose.

Je n'y connais rien, mais c'est vrai que c'est tout de même un peu bizarre de découvrir au bout de 18 ans la facture. Je pense que l'on peut avoir une vague idée au début, mais vous me dites que ce n'est pas cela. En tout état de cause, et c'est ce que l'on portait dans notre vœu, on ne peut pas conserver cette friche au milieu de Paris, et on a également un enjeu métropolitain, comme vous l'énonciez, avec Charenton.

Nous souhaitons évidemment que des projets alternatifs puissent se faire, mais que l'on parte du coût du projet, en premier lieu, au niveau du foncier, et que l'on regarde ce que l'on fait à partir de là, plutôt que de demander aux autres de s'occuper des choses à notre place.

C'est vrai que…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Maud GATEL. - … avec ce vœu bis, on a un peu le sentiment de "on n'a plus d'argent, donc c'est aux autres de payer". Je ne pense pas que ce soit la façon dont il faille que nous procédions. Encore une fois…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

Mme Maud GATEL. - … notre priorité, c'est ce quartier.

Nous ne voterons donc pas ce vœu.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Émile MEUNIER, pour ne pas changer. Allez-y.

M. Émile MEUNIER. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, si vous ne voulez pas faire un grand parc, si vous ne voulez pas réinternaliser votre pollution en mettant le méga-incinérateur, j'ai une troisième solution, Madame la maire : ne rien faire.

Je vais vous poser la question simplement. Si vous n'êtes pas capables de sortir un beau projet, n'a-t-on pas intérêt à laisser la génération suivante, ou peut-être celle d'encore après, bénéficier du rare foncier qu'il reste à Paris ? De quel droit ce serait à notre génération, qui n'a pas fait les choses très bien, on le voit avec le bétonnage excessif que vous avez fait, de décider pour nos enfants ce que l'on pourrait faire avec ce terrain qui reste disponible ?

Je propose de penser à l'avenir et de le laisser à la génération qui sera meilleure que nous.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Et donc, votre vote ?

Émile MEUNIER, votre vote ?

M. Émile MEUNIER. - Faire mieux, voter MÉLENCHON !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur TIBERTI, est-ce que vous nous faites une vraie explication de vote ?

C'est bon.

Madame MONTANDON, vous vouliez une… ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui. Merci, Monsieur le maire.

Madame EL AARAJE, de 2009 à 2020…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence.

Mme Valérie MONTANDON. - De 2009 à 2020, il y avait effectivement en cours le projet obsolète, qui l'était dès le départ pour moi, mais c'est vrai que votre majorité n'a jamais rien fait parce qu'il ne fallait pas contredire Jean-Louis MISSIKA. En 2020, vous l'avez mis à plat, mais c'était déjà trop tard.

Vous m'avez demandé une piste pour sécuriser le modèle financier. Je vais vous dire, vous n'avez jamais voulu augmenter la part d'investissement privé. Lorsque l'on veut faire 80 % de logements publics, il ne faut pas s'étonner que, dans un endroit aussi complexe… parce que, je vous l'accorde, le site est complexe, il est hostile, et j'imagine à quel point les négociations avec la S.N.C.F. sont difficiles et dures. Néanmoins, il se trouve que, si vous aviez accepté deux choses, et en premier lieu qu'il y ait plus d'investissements privés, vous auriez peut-être trouvé le modèle économique qui fonctionne.

Vous allez aussi m'expliquer pourquoi vous avez toujours refusé dans cette enceinte…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Valérie MONTANDON. - … de voter l'intérêt métropolitain.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame MONTANDON. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 230).

2026 DAJ 10 - Refus du legs particulier consenti par Mme M.D. à la bibliothèque Marguerite Durand.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il y avait l'examen du projet de délibération DAJ 10, mais il est reporté au Conseil de Paris de novembre.

2026 DFA 37 - CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAJ 18. C'est une communication. Il y avait une demande de prise de parole…

Non plus ? Cela tombe donc.

J'en viens au projet de délibération DFA 37, avec une série d'amendements. Il y avait une demande de prise de parole de Mme Florence BERTHOUT. Madame la Maire ? Je ne la vois pas, donc cela tombe.

Il y avait M. Irénée FREROT… Il est là. Je vous laisse la parole.

M. Irénée FREROT. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Je serais très curieux de savoir ce que Mme la maire Florence BERTHOUT aurait dit, mais ce n'est pas grave.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste et Social de Paris votera évidemment contre ce projet de délibération. La publicité commerciale n'a pas sa place dans l'espace public. J'entendais au début de ce Conseil de Paris le président COUMET rappeler une chose que nous savons tous : le climat va plus vite que nous. Eh oui, et il va d'autant plus vite qu'on l'aide à accélérer.

J'aimerais rappeler ce que nous rappelle le Haut Conseil pour le climat dans son dernier rapport, quelque chose qui est fort : le levier de la sobriété a été sous-exploité. C'est justement ce que l'on doit faire en arrêtant la publicité commerciale, la publicité qui incite à des consommations superflues, bien souvent en véhiculant en plus des stéréotypes sexistes. Cet encouragement à des consommations superflues est un des moteurs de la crise écologique, de la crise climatique, et cela n'est pas ignoré dans notre hémicycle. Le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, le reconnaissait lui-même il y a quelques années en des termes extrêmement clairs.

On commence seulement à percevoir les effets de cette crise écologique et climatique, avec les cinq ou six vagues de chaleur qui se sont succédé cet été, cet été qui n'en finissait pas. On commence seulement à avoir un temps un peu plus frais presque à la mi-octobre. Notre collègue Antoine GUILLOU rappelait les risques sur l'eau, et il nous disait que, sans les grands réservoirs en amont de Paris, on aurait pu traverser la Seine à pied.

Alors, mes chers collègues, œuvrer d'un côté à s'adapter aux effets de ces canicules qui vont se répéter et s'amplifier, et, de l'autre, accepter la publicité commerciale, c'est faire les pompiers pyromanes. C'est totalement incohérent.

Oui, la Ville a besoin d'argent, bien sûr, mais pas celui-là. On ne finance pas des politiques sociales et des politiques écologistes en faisant la promotion du consumérisme. Cela n'a pas de sens. La crise écologique se combat à la source. On ne finance pas l'adaptation de la ville contre la canicule grâce à des publicités pour des grosses voitures ou des week-ends aux quatre coins de l'Europe en avion. Cela n'a pas de sens. On ne finance pas des politiques de lutte contre le sexisme avec des publicités qui renforcent ces stéréotypes sexistes. Cela n'a pas de sens. On ne finance pas l'apaisement de l'espace public en permettant à l'agression publicitaire permanente de perdurer. Cela n'a pas de sens. On ne finance pas un Paris plus beau grâce à l'argent de ce qui rend Paris plus laid. Cela n'a pas de sens.

Nous voterons contre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la présidente GATEL, vous souhaitiez aussi intervenir.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, notre position sur la publicité est claire : nous voulons réduire l'exposition des Parisiennes et des Parisiens à la publicité sans sacrifier les recettes de la Ville. Ces deux objectifs ne sont pas contradictoires, mais encore faut-il se donner les moyens de les concilier.

Depuis des années, nous demandons la révision du règlement local de publicité, règlement qui date de 2011, car, depuis, la publicité numérique s'est considérablement développée, les usages ont changé, et les enjeux environnementaux sont majeurs. Pourtant, rien ne bouge. Faute d'accord politique au sein de la majorité parisienne, cette révision n'a jamais abouti, et, plutôt que de trancher cette question, nous continuons, Conseil après Conseil, de renouveler les contrats les uns après les autres sans aucune vision d'ensemble. Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui en est une nouvelle illustration.

On nous annonce une diminution de 16,5 % de la surface publicitaire, ce qui pourrait nous satisfaire. Néanmoins, dans le même temps, le nombre de dispositifs augmente de 22 %. Moins de surfaces publicitaires ne signifie donc pas nécessairement moins d'exposition à la publicité, et c'est bien cette exposition, cette pression visuelle permanente dans l'espace public que nous voulons réduire.

Il y a une deuxième contradiction, financière cette fois. Avec cette nouvelle convention, les recettes minimales sont inférieures à ce que la Ville percevait jusqu'ici. Autrement dit, nous acceptons davantage de dispositifs et de faces publicitaires sans même obtenir le niveau de recettes garanti que nous avions lors du contrat précédent.

Sur le sujet, la Ville tergiverse depuis des années. Les redevances totales, quand on ajoute les mâts et colonnes, les kiosques, les abribus, les M.U.I., les bâches, ont presque triplé en dix ans, même si le périmètre est fluctuant selon les périodes. La manne financière est donc particulièrement importante, mais augmenter les recettes n'est pas la même chose que les optimiser. Quand cela grince trop au sein de la majorité, on donne des gages, par exemple avec l'ancien contrat M.U.I., qui a abouti au cours d'une période à moins de 10 % de publicité, donc beaucoup moins de recettes publicitaires, mais toujours autant d'encombrement des trottoirs.

Nous sommes convaincus qu'en assumant des choix clairs sur les emplacements, les formats, les dispositifs, nous pourrions à la fois réduire la pression publicitaire et mieux valoriser le domaine public. C'est précisément le débat que nous demandons depuis des années, débat d'autant plus nécessaire que plusieurs concessions

publicitaires arrivent à échéance en 2027. C'est donc une occasion de revoir profondément et globalement notre modèle publicitaire.

Au lieu de cela, nous continuons à engager la Ville pour cinq ans, voire huit ans, sans avoir préalablement défini notre ambition collective, et nous devons aujourd'hui nous prononcer sans disposer du projet de convention complet ni d'une véritable comparaison des offres finales, ce qui n'est absolument pas satisfaisant.

Une succession de décisions contractuelles ne peut pas tenir lieu de politique publique. Ce que nous attendons n'est pas un contrat de plus, c'est un choix politique clair sur la place que nous voulons donner à la publicité dans notre ville. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre demande d'ouverture d'un véritable débat au Conseil de Paris, une révision effective du règlement local de publicité, et une stratégie globale permettant de réduire l'exposition des Parisiens à la publicité, tout en préservant, voire en optimisant les recettes municipales.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Monsieur DELMESTRE, vous vouliez dire quelques mots.

M. Mathieu DELMESTRE. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous voilà désormais tous réunis ici pour discuter du fond du projet DFA 37, relatif à la signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire à Paris. Elle a fait beaucoup parler récemment, notamment sur les réseaux sociaux, où certains dans cette salle ont pu utiliser son contenu, ou ce qu'ils pensent en avoir compris, pour faire le "buzz". De quoi parle-t-on exactement ?

Il s'agit ici d'un changement de prestataire concernant la gestion de l'affichage publicitaire appartenant à la Ville. Il ne s'agit pas du mobilier urbain d'information, comme certains se plaisent à le faire croire, par erreur sûrement, mais bien de l'exploitation des dispositifs d'affichage publicitaire installés sur des emplacements comme des murs et clôtures de terrains communaux, murs pignons, ou façades de bâtiment sur lesquels la Ville détient des droits. Nous parlons donc ici d'un parc actuel disposant de 187 dispositifs, essentiellement des panneaux de 8 mètres carrés.

Le nouveau concessionnaire que ce projet de délibération demande de valider propose une nouvelle organisation qui fait baisser la totalité de la surface publicitaire de 16 %, et il y parvient en démantelant une partie des grands formats 8 mètres carrés pour privilégier les formats 2 par 2. Oui, avec ce nouveau contrat, la surface totale en mètres carrés de la publicité à Paris baisse.

On ne peut pas reprocher à la Ville complaisance ou inaction face à la publicité, à la surabondance visuelle et à l'occupation de l'espace public. Depuis que nous avons récupéré auprès de la Préfecture de police la compétence de dresser des amendes contre l'affichage sauvage, notre ligne a été très claire : moins de pollution visuelle, plus d'espaces communs rendus aux Parisiennes et aux Parisiens, et des amendes dressées pour tous ceux et celles qui ne respecteraient pas ces règles communes. Depuis 2024, ce sont des centaines de milliers d'euros qui ont été récupérés par notre gestion stricte de la publicité.

Avec ce nouveau contrat, nous soumettons au nouveau concessionnaire de nouvelles règles. Le concessionnaire est responsable et s'engage à n'afficher aucune publicité sexiste, stéréotypée ou dégradante. Grâce à son pouvoir réglementaire, la Ville de Paris choisit et borne ce qui peut être affiché dans ses rues et protège les Parisiennes et les Parisiens tout en percevant un revenu qui sera utilisé à leur service.

Ce projet de délibération est une étape supplémentaire de notre objectif d'un Paris sans "pub" avec cette nouvelle diminution. Alors, je comprends que certains souhaiteraient accélérer. Dans un monde idéal, nous n'aurions pas de "pubs", mais aussi pas de réchauffement climatique, pas de précarité, pas de besoin d'investir. Cette publicité, vous le savez, nous ne l'acceptons pas gratuitement. Le projet de délibération prévoit un revenu pour la Ville de près de 20 millions d'euros sur cinq ans.

Ces 20 millions sont une ponction que nous faisons sur les budgets des grandes entreprises qui peuvent se permettre des budgets marketing faramineux, une ponction redistribuée aux Parisiennes et aux Parisiens. 20 millions d'euros, c'est 20 kilomètres de pistes cyclables. 20 millions d'euros, c'est 40 cours "oasis". 20 millions d'euros, c'est la cantine gratuite pour 17.000 enfants pendant seize ans.

Ce projet de délibération permet de baisser la surface publicitaire à Paris et de financer nos projets pour un Paris plus beau, plus propre, plus inclusif, mieux préparé au changement climatique. Nous pensons que cela va dans le bon sens.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le président MEUNIER, vous vouliez aussi dire un mot ?

M. Émile MEUNIER. - Oui. Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, Emmanuel GRÉGOIRE, pendant la campagne, a envoyé des courriers qu'il a signés de sa main et qui engageaient l'ensemble de sa majorité, puisque tout le monde est parti au premier tour derrière lui et

les socialistes. Dans ses courriers, il y avait des courriers aux associations qui luttent contre la publicité. Il était écrit : "Nous nous engageons à réduire significativement la place de la publicité commerciale à Paris". Puis, M. GRÉGOIRE a publié un programme. Dans les mesures de son programme, il s'engageait également à réduire significativement la place de la publicité commerciale à Paris.

Il a gagné sur ce programme, sur ces promesses, il y a six mois. Aujourd'hui, on découvre un contrat où vous augmentez la stimulation publicitaire, puisque vous augmentez le nombre de panneaux, c'est-à-dire le point d'attention qui peut s'adresser aux habitants et aux habitantes de Paris. Je sais que vous allez ergoter en disant que les panneaux sont plus petits. Oui, mais il y en a plus. En plus, il y a plus de panneaux rotatifs, il y a donc une augmentation de ce que l'on appelle les faces publicitaires.

Malgré tout, je ne veux pas jouer sur les chiffres et les mots. Vos alliés apprécieront le fait que vous réduisiez la place de la publicité, la preuve : ils vous suivent dans ce vote.

Ce qui m'a interloqué, c'est que, quand j'ai commencé à travailler cela, je suis allé voir le bulletin officiel des marchés publics, et j'ai découvert que vous aviez relancé le marché public des M.U.I., mobiliers urbains d'information. J'invite tout le monde à aller voir la petite annonce, elle dit que le contrat va porter à 50 % de publicités commerciales. Je le mettrai en lien sur nos réseaux sociaux. Il faut savoir que, aujourd'hui, nous sommes à 10 % de publicités commerciales sur les M.U.I., et cela a été une victoire arrachée de longue lutte, je dois le dire, par les écologistes et moi-même lors de la précédente mandature. Anne HIDALGO et Emmanuel GRÉGOIRE s'étaient rangés à ce plan.

Le Maire fait une promesse de campagne et, six mois plus tard - même pas un an, mais six mois plus tard ! -, il s'assoit dessus et dit : "Ce n'est pas grave, je vais changer le premier contrat, et les M.U.I. aussi, je vais remettre du 50 %." Comment voulez-vous, Mesdames et Messieurs les socialistes, que l'on vous fasse confiance ? A chaque fois, vous vous asseyez sur vos promesses, et vous préférez marchandiser la ville et vendre ses trottoirs plutôt que de lever un impôt juste qui s'appelle la taxe foncière.

Cela, c'était pour l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame CHIKIROU, pourriez-vous laisser votre collègue MEUNIER parler, s'il vous plaît ? Merci.

M. Émile MEUNIER. - J'ai un message pour mes collègues et amis écologistes. Vous allez voter contre, et c'est bien normal, c'est votre identité. Irénée l'a très bien dit, la lutte contre la publicité fait partie de l'identité de l'écologie politique, puisque c'est un moteur de la surconsommation. Toutefois, ce n'est pas un vote contre anodin, puis on passe à autre chose.

Dans le contrat qui vous engage, il y avait la réduction de la publicité. Ce n'est pas comme si vous aviez signé un contrat de second tour avec des désaccords, dont la tour Triangle et la publicité, que les Parisiens auraient signé en connaissance de cause, et où chacun garderait ses positions. En l'occurrence, M. le Maire vous engage et vous accompagne avec lui dans les renoncements.

Pardon, mais un vote contre ne vous dédouane pas. Il faut que vous usiez de votre poids, c'est-à-dire 36 élus, pour lui mettre une pression telle qu'il tiendra ses engagements. Sinon, cela veut dire que le poids que vous avez par le nombre d'élus ne se traduit pas en poids politique, et cela veut donc dire que votre opération sera ratée. Et alors, quoi attendre de l'écologie politique ?

Heureusement, le Nouveau Paris populaire est là, qui tient la flamme avec les verts populaires. Je ne demande qu'à me tromper, que vous repreniez ce flambeau et que vous réussissiez à imposer à Emmanuel GRÉGOIRE de renoncer à la publicité.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Émile MEUNIER. - Maintenant, puisqu'il me reste 30 secondes…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Concluez, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - … je vais dire un mot aux élus de droite.

C'est un peu facile. Pardon, je vais être méchant, mais vous êtes les "idiots utiles" d'Emmanuel GRÉGOIRE. Ce qu'il se passe, c'est que, quand il a besoin de faire passer des choses douloureuses, il passe avec vous contre sa majorité. Le reste du temps, il retourne avec sa majorité. A ce rythme, il peut tenir encore 20 ans et vous serez les cocus, à vous contenter de vos arrondissements. Mettez donc un cran d'arrêt, et osez voter contre et vous affirmer !

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, vous souhaitiez intervenir.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Quelle ambiance ! Je ne croyais pas qu'il y aurait une ambiance pareille sur la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire, même si c'est un sujet complexe, je vous l'accorde.

Lorsqu'une entreprise utilise l'espace public pour développer une activité commerciale, il est normal, me semble-t-il, que Paris en tire une juste rémunération. Dans la situation budgétaire que connaît aujourd'hui notre collectivité, nous devons être attentifs à chaque recette afin de financer nos politiques publiques. Oui, c'est un point de désaccord. Personnellement, je préfère, "modulo" ne pas envahir l'espace public par la "pub", des recettes qui viennent d'opérateurs privés, plutôt que des recettes qui taxent nos Parisiennes et nos Parisiens.

Un contrat doit se regarder avec exigence, parce que Paris appartient avant tout aux Parisiennes et aux Parisiens. Le nouveau contrat avec JCDecaux, qui exclut, je le rappelle parce que c'est un point important, les mobiliers urbains d'information, prévoit un minimum garanti des recettes prévisionnelles pour la ville. C'est un élément de sécurisation qui me semble notable.

Nous ne devons évidemment pas nous arrêter au montant du minimum garanti. Concrètement, la Ville sera rémunérée de deux manières. D'abord, par le minimum garanti, qui sécurise un niveau de recettes. Ensuite, par une part du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant, en sachant que, avec JCDecaux, cette part est fixée à 65 % du chiffre d'affaires hors taxes, qui variera évidemment avec les mobiliers exploités.

C'est donc un mécanisme qui protège la Ville, mais qui doit aussi nous conduire à regarder de près la performance réelle du contrat. Si la valeur commerciale de ces mobiliers augmente, la Ville bénéficiera-t-elle pleinement de cette progression ? Il faut "a minima" cela. Il ne s'agit pas seulement de savoir combien le concessionnaire nous garantit, il faut aussi savoir quelle part de la valeur réellement créée par l'exploitation de cet espace public revient à Paris.

Hormis les chiffres, un autre point nous interpelle, et c'est évidemment un point un peu chaud. L'Exécutif nous dit que le contrat permet de réduire la publicité dans l'espace public, prétextant une baisse de la surface publicitaire de 16,5 %. Néanmoins, en regardant plus précisément les chiffres du projet de délibération, cela a été rappelé, la réalité est plus nuancée.

Le nouveau contrat prévoit 208 mobiliers au total, contre 187 dans le dispositif actuel, c'est-à-dire une augmentation quand même de 11,2 % et, surtout, 892 faces publicitaires, c'est-à-dire 22,5 % de faces supplémentaires. On peut donc parler de réduction de la surface publicitaire, mais on ne peut pas présenter cela comme une diminution de la publicité dans l'espace public.

Si la Ville fait le choix d'un plus grand nombre de supports et de faces tout en réduisant leur surface, quelle est la conséquence réelle sur l'exposition publicitaire des Parisiens ? Nous pouvons, et j'en terminerai là, parfaitement défendre…

Si on pouvait juste arrêter un peu de discuter…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui, vous avez raison, Madame la maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Vraiment, je n'arrive même pas à m'entendre. Excusez-moi.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Je vous laisse conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je termine.

Si on peut défendre la rentabilité du domaine public, il faut évidemment préverser cet aspect esthétique. Il s'avère que, comme maire du 5e, je suis très peu impactée. Je voterai donc des deux mains ce projet de délibération avec mon groupe.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Il y avait une demande de prise de parole pour deux minutes de Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Madame BERTHOUT, si j'ai bien compris, vous votez le projet de délibération parce que votre arrondissement n'est pas impacté ? Formidable. L'intérêt de Paris avant tout, de tout Paris.

Mon collègue Émile MEUNIER l'a dit très clairement, nous considérons que c'est un acte de social-trahison, d'une certaine façon, que de faire passer ce projet de délibération après avoir fait campagne sur l'exact inverse.

Je ne suis pas déçue, je connais assez la mentalité, l'état d'esprit…

Oui, mais Émile, tu y crois trop. Moi, je les connais, et je savais qu'ils commenceraient très vite à décevoir. De toute façon, sa passion pour les milliardaires et les multinationales fait que ce n'est pas terminé. En l'occurrence, c'est JCDecaux qui bénéficiera essentiellement de ce contrat.

Nous réclamons depuis des mois des panneaux d'affichage associatifs. C'est la loi qui l'oblige, pour que les associations, les syndicats, les partis politiques puissent communiquer de l'information non commerciale. On n'y a pas le droit. Dans le 12e arrondissement, par exemple, Madame CASTETS, il n'y a plus de panneaux d'affichage

libre. Aucun. Tous nos camarades sont allés vérifier là où ils sont prétendument installés, il n'y en a pas. Il y a donc un vrai problème pour la liberté associative et politique dans vos arrondissements.

Vous nous installez de la publicité partout, puis vous l'augmentez. Les écologistes votent contre, mais c'est symbolique, parce qu'ils sont assurés d'avoir le vote pour de la droite. Finalement, chaque fois qu'il faut passer des mesures de droite, la droite vote avec le P.S., et les écologistes se donnent bonne conscience en disant "nous, on a voté contre", mais vous votez contre parce que vous êtes assurés que cela passe. Si la droite s'abstenait, vous ne seriez pas là, vous vous abstiendrez aussi pour garantir à M. GRÉGOIRE que cela passe. Vous êtes dans les manœuvres politiciennes…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est la première grosse trahison de cette mandature. Ce n'est pas la dernière, il va y en avoir d'autres.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous vouliez intervenir.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le maire.

Je vais en rajouter une petite couche, évidemment, parce que…

Je peux y aller ?

Ce n'est pas grave, ce n'est pas grave.

Ce texte n'est pas une simple convention technique, bien entendu, parce qu'il engage notre conception de l'espace public, de notre patrimoine municipal et du pouvoir de déléguer à un acteur privé majeur de l'affichage…

Ce n'est pas grave. Je préfère perdre du temps, mais qu'il y ait le silence.

Les propriétés de la Ville appartiennent aux Parisiens et aux Parisiennes, elles ne constituent pas une réserve d'emplacements publicitaires mis à disposition d'un groupe privé. Les murs, les équipements, les espaces municipaux doivent servir l'intérêt général, les services publics, l'information citoyenne, comme l'a dit Sophia, la culture et la vie associative.

Avec ce projet de délibération, la majorité transforme un patrimoine commun en support marchand. Paris n'est pas à vendre.

Cinq ans ferme, puis trois ans renouvelables ; c'est écrit en tout petit, mais il ne faut pas l'oublier. C'est une formule particulièrement confortable pour Jean-Claude Decaux. La publicité n'est pas neutre, elle façonne nos comportements, elle encourage la surconsommation, et elle occupe toute notre attention, mais sans notre consentement. La publicité, cela pollue.

Vous nous dites dans votre projet de délibération "une surface publicitaire réduite de 16,5 %", mais vous nous prenez vraiment pour des perdreaux de l'année ou quoi ? La surface est peut-être réduite, mais pas le volume de publicités. Il y a donc plus de sollicitations visuelles, plus de pression à la consommation. Tout cela pour faire plaisir aux annonceurs, qui préfèrent un petit format publicitaire de 2 mètres carrés. On nous le met aussi en tout petit. C'est plus petit, c'est beaucoup mieux, on va moins le voir. Les formats de 8 mètres carrés sont réservés aux portes de Paris, évidemment dans les quartiers populaires ! Eux aussi ont le droit à un cadre de vie préservé…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Pourquoi les mettre toujours aux portes de Paris ?

Nous pourrions réserver ces espaces à l'information municipale, aux campagnes de santé publique, aux associations locales…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame…

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - … aux initiatives culturelles, ou aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame de LA ROCHEFOUCAULD, je vous ai laissé du temps en plus…

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Ce projet de délibération fait le choix inverse…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous ai laissé du temps en plus.

Madame VERZELETTI, s'il vous plaît. Vous étiez inscrite.

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, Monsieur le maire.

Je vais vraiment renforcer ce que vient de dire ma collègue sur le biais social, qui a été très peu abordé. En effet, les annonceurs préfèrent les petits formats, les 2 mètres carrés, mais qui sont plutôt essentiellement centrés en centre-ville. Les grands formats, eux, sont concentrés sur la périphérie.

Alors, on le sait quand même, en tout cas j'espère que vous le savez, la dégradation du cadre de vie et du logement est déjà importante dans la périphérie. Les logements subissent directement la proximité des infrastructures lourdes : voies rapides, boulevard périphérique, zones logistiques. Cela se traduit par quoi ? Par des nuisances cumulées : pollution de l'air, bruit continu du trafic routier, mauvaise isolation thermique ou phonique, parce que c'est là aussi que sont les logements les moins bien isolés. On le sait, il y a aussi à cet endroit un manque d'espaces verts. Maintenant, on y rajoute donc des panneaux XXL. Pourquoi ? Parce qu'ils doivent être visibles pour les automobilistes. Cela veut dire qu'ils sont énormes, et ce n'est absolument pas pour les riverains.

Cela impose donc à nouveau un paysage pollué, à savoir que les habitants ouvrent leurs fenêtres, ils sortent de chez eux, et se trouvent face à des structures métalliques géantes avec des écrans LED clignotants, en plus de plusieurs mètres carrés. Déjà visuellement, c'est une pollution. Il y a aussi l'intrusion lumineuse, la nuit, de la lumière artificielle des écrans XXL qui pénètre directement dans les logements. Je le dis, ces logements ne sont généralement pas isolés, avec des fenêtres qui n'ont pas de volets…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - … donc cela pénètre encore plus.

Voilà ce que je voulais dire, c'est que c'est encore plus…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

Mme Céline VERZELETTI. - … enfin, que la pollution…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame KOUASSI, pour l'Exécutif, pouvez-vous répondre à tout cela ?

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Au sein de la majorité municipale, il y a certains sujets sur lesquels les sensibilités sont différentes, et c'est le cas de la publicité. Visiblement, certains ont l'air de le découvrir ce matin, mais peut-être que ces mêmes personnes sont issues de mouvements politiques où la diversité d'opinion n'est pas tolérée. En tout cas, au sein de la majorité municipale, qui mène une action cohérente, les points de convergence sont infiniment plus nombreux que les quelques désaccords actés de longue date, et nous sommes en train de parler de l'un de ces désaccords.

Evidemment, personne n'aime la publicité par principe, et pas plus les socialistes que vous aimez qualifier de traîtres. Ce n'est pas le cas. On n'aime pas la publicité par principe, mais, dans une période de saignées budgétaires des collectivités locales et dans une situation financière exigeante, nous faisons le choix de ne pas renoncer à des recettes qui nous permettent aussi, je le dis par rapport aux pompiers pyromanes, de financer la transformation écologique de la ville.

20 millions d'euros, c'est quoi ? Parlons concrètement. C'est 20 kilomètres de pistes cyclables, c'est 40 cours "oasis", et c'est 16 ans de cantine gratuite pour les familles les plus modestes. Alors, allez dire à toutes ces personnes que ces recettes sont inutiles, et expliquez-leur comment s'en passer. Commençons par là.

Voilà, il s'agit en effet d'un projet de délibération qui autorise le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public. Evidemment, nous aurons l'occasion de reparler du contrat M.U.I., qui n'est pas l'objet de ce projet de délibération. Comme à l'accoutumée, ce projet de délibération à venir fera évidemment l'objet d'un échange avec les mairies d'arrondissement et les groupes politiques.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces éléments, Madame la maire.

J'ai d'abord un amendement, le 147, déposé par le groupe NPP. Est-il retiré au regard de l'éclairage de la maire ? Je ne pense pas.

Donc, un avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 147 est rejeté.

L'amendement n° 150, j'imagine qu'il est maintenu ?

Si. Je l'ai vu, c'est rejeté. Il faut suivre, Monsieur MEUNIER.

L'amendement n° 150 du groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif. J'imagine qu'il est maintenu ?

D'accord.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 150 est rejeté.

J'ai une demande de scrutin public sur le projet de délibération DFA 37. C'est un projet de l'Exécutif, évidemment porté par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

On est bon ?

Je vous en prie. Président CANAL, c'est bon ?

C'est bon pour tout le monde ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 141

Abstentions : 8

NPPV : 0

Pour : 90

Contre : 43

Le projet de délibération DFA 37 est adopté au scrutin public.

Je passe au projet DFA 40, et M. MEUNIER…

Qui n'intervient pas, d'accord.

2026 DFA 48 - Prise de participation de la Ville de Paris au sociétariat de la S.C.I.C. "Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DFA 48, avec un amendement, et M. MEUNIER. Non plus ?

M. Émile MEUNIER. - Je tiens à remercier l'Exécutif pour l'ordre du jour de ce Conseil, ce ne sont que des dossiers croustillants, dans lesquels vous avez malheureusement fait preuve d'une certaine incompétence.

Je ne sais pas qui est responsable de quoi, mais une chose est certaine : il y avait un beau projet sous la précédente mandature, celui de faire la Coopérative Carbone. Vous savez, quand vous avez une ville, vous pouvez réduire au maximum les émissions de carbone, mais il y a toujours un petit résidu incompressible. L'idée était de compenser ce résidu incompressible avec des économies carbone dites vertueuses, que la Coopérative Carbone était censée tamponner, vérifier, pour s'assurer que la boucle était bien bouclée.

1,2 million d'euros d'argent public a été mis dans les caisses de cette Coopérative Carbone, créée par la Ville de Paris, sous la responsabilité de la Ville de Paris, sous la présidence de la Ville de Paris, avec une préfiguration faite par la Ville de Paris. Elle a ensuite fait venir d'autres actionnaires, mais tout était piloté à Paris.

Alors que ce beau projet méritait au moins d'exister et d'être expérimenté, les choses ont capoté très rapidement, et aujourd'hui, on nous annonce que les 1,2 million d'euros sont "cramés". Dans cette période de disette budgétaire, il y avait un peu d'argent ici. En plus, on nous demande de recapitaliser pour fermer la société, avec des opérations de liquidation à hauteur de 35.000 euros.

Nous nous abstiendrons donc. Peut-être qu'il faut la liquider, mais on aimerait avant tout, et c'est l'objet de notre amendement, essayer de comprendre ce qu'il s'est passé. On ne peut pas…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence pour écouter le président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - On ne peut pas se contenter d'avoir brûlé 1,2 million d'euros et d'avoir planté un beau projet sans avoir de retour d'expérience. C'est la moindre des choses que de présenter à ce Conseil ce qu'il s'est passé. Le projet avait-il été mal pensé ? Pourquoi cela n'a pas fonctionné ? Y a-t-il eu des responsabilités, des mauvais recrutements, un mauvais pilotage politique ? Tout cela, on doit le savoir pour remettre de la confiance.

Je suis d'accord avec vous, il faut parfois que les collectivités puissent expérimenter et tenter des choses, il ne faut pas qu'elle soit tétanisée par l'idée de tenter des choses, mais, pour cela, il faut que l'on puisse avoir confiance dans la manière dont est géré l'argent public. Peut-être fallait-il tenter avec 100.000 euros, et pas 1,2 million d'euros. Peut-être fallait-il tenter avec quelqu'un d'opérationnel, et pas une "maxi" communication et aller sur tous les salons de France et de Navarre.

Vous voyez, toutes ces choses, nous devons pouvoir en discuter, et c'est l'objet de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la maire, pour répondre.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Excusez-moi, si je peux juste avoir un peu de silence pour m'exprimer… Je vous remercie.

Je vais rebondir plutôt sur la deuxième partie de votre intervention. En effet, il faut que les collectivités puissent expérimenter des choses, et c'est le cas de la Coopérative Carbone. D'ailleurs, la coopérative de la Ville et de la M.G.P. n'est pas la seule, il y en a eu d'autres.

Vous parlez de plus de 1 million d'euros. Je rappelle quand même que la participation de la Ville est de 200.000 euros. Je ne sais pas si c'était intentionnel ou pas, mais ce sont les faits, il faut donc arrêter de parler de montants "cramés", pour reprendre votre expression. La participation de la Ville était vraiment réduite.

Ce projet, ce n'était pas seulement celui de la Ville, c'était celui de la M.G.P., de la Caisse des dépôts et d'une filiale d'E.D.F. Vous pouvez aussi dire que tous ces actionnaires et toutes ces personnes étaient rigoureusement incompétents, mais cela me paraît quand même un peu péremptoire.

Le bilan de la coopérative, c'est 58 projets financés avec 3.252 tonnes d'équivalent carbone séquestrées ou évitées. Toutefois, si vous vous intéressez au sujet, le monde de la compensation, et notamment le marché du carbone volontaire, a été à la fois très concurrentiel, peu structuré et insuffisamment profond. Cela fait que, concrètement, c'est ce marché qui a été mis en difficulté, et l'ensemble des coopératives carbone se trouvent aujourd'hui dans la même situation que la coopérative de la Ville de Paris et de la M.G.P. J'en veux pour preuve que la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que la filiale d'E.D.F. se désengagent de l'ensemble de ces structures.

Malgré tout, l'idée était bonne. Il y a probablement des sujets de mise en œuvre et de modèle qui sont à revoir, je vous rejoins sur ce point, mais pour des raisons structurelles. Je tiens d'ailleurs à saluer Mme Albane GODARD, qui a été la directrice générale, pour tout son investissement. Peut-être que cela répondra aussi à vos interrogations, mais la M.G.P. et la Caisse des dépôts et consignations souhaitent financer un livre blanc, justement pour pouvoir capitaliser sur le savoir accumulé et mieux penser à l'avenir les nouveaux modèles de compensation et de contribution bas carbone sur le territoire.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je ne sais pas, maintenez-vous votre amendement, le groupe NPP, ou M. PÉCHENARD ?

Monsieur PÉCHENARD, vous avez un avis sur l'amendement du NPP ?

Non. D'accord.

J'imagine que vous maintenez l'amendement 171 ?

D'accord. Avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 171 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 48.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Je veux bien que vous le refassiez.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 48).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'instauration d'une fiscalité foncière progressive en fonction du nombre de logements détenus.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer à l'examen de vœux non rattachés.

Il y avait le vœu n° 96. La parole était demandée par M. LEHOUX.

M. Arnaud LEHOUX. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, j'ai été très attentif aux débats de notre Conseil depuis le début de la semaine, et j'ai remarqué le consensus qui semble se dégager entre tous les groupes sur les investissements massifs dont la Ville a besoin pour accélérer sa transformation écologique, en particulier après les épisodes caniculaires de cet été. On voit que les 85 recommandations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", lancée à l'initiative des écologistes, présidée par un écologiste, font aujourd'hui office de référence pour l'ensemble des groupes, et nous nous en félicitons.

Pour autant, je suis obligé de souligner le manque de cohérence de nos collègues de la droite et du centre, puisque vos beaux discours dans cet hémicycle sont parfaitement contredits par votre soutien total à un Gouvernement et à une majorité qui, nous le savons, préparent pour 2027 une saignée budgétaire historique de nos collectivités territoriales, après avoir réalisé des coupes drastiques dans tous les financements à vocation écologique.

Dans ce contexte, Paris doit trouver des solutions pour continuer à investir. Le Maire de Paris, lors de ce Conseil, a indiqué que, à chaque fois qu'il nous sera donné l'occasion d'appeler à contribution celles et ceux qui le peuvent, nous prendrons leur argent pour aller financer les politiques municipales dans tous les quartiers où personne ne le fera à notre place. C'est précisément le chemin que notre groupe choisit d'emprunter en défendant l'augmentation de la taxe foncière.

Comme nous souhaitons que cette augmentation se fasse dans un souci d'équité et de justice sociale, nous voulons pouvoir faire contribuer d'autant plus à l'effort collectif les multipropriétaires en instaurant une progressivité de la fiscalité en fonction du nombre de logements détenus par un même propriétaire. Pour cela, nous avons besoin d'une évolution législative.

Nous appelons donc par ce vœu à ce que Paris pèse de tout son poids dans ce débat et porte cette revendication auprès du Gouvernement et du Parlement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, l'Exécutif par la voix de Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Pour mettre fin au suspense, il y a évidemment un avis favorable de l'Exécutif concernant ce vœu.

Dans une crise du logement que connaissent et qui frappe durement les Parisiennes et les Parisiens, en effet, une réforme de la fiscalité immobilière permettrait de faire contribuer plus justement celles et ceux qui bénéficient de l'attractivité, des équipements, des services publics parisiens, sans augmenter indistinctement la fiscalité. Surtout, cela permettrait d'agir en faveur de la remise de logements inoccupés sur le marché résidentiel, ce dont nous manquons cruellement.

C'est un avis favorable de l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Monsieur le président CANAL, vous souhaitiez donner une explication de vote.

M. Grégory CANAL. - Oui, très brièvement, Monsieur le président.

Ecoutez, il y a moins de transactions immobilières qu'il y en avait sous le Covid, et c'est quand même très inquiétant. La crise du logement est devant nous. La Ville de Paris a pulvérisé le marché du foncier et du locatif, et qu'est-ce que vous nous proposez maintenant ? Vraiment, le groupe écologiste, Monsieur DURAND, Monsieur LEHOUX, vous vous êtes surpassés dans les inepties. Vous nous rajoutez encore une couche qui va désinciter les investissements privés, alors même que M. BAUDRIER, qui est pourtant un cryptocommuniste patenté, nous a expliqué pendant l'été qu'il fallait faire revenir les investissements privés ! Vraiment, vous vous y prenez très bien, vous allez achever ce qu'il reste d'un marché qui est encore un petit peu résilient.

Pour toutes ces raisons, évidemment, nous voterons contre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - "On va taxer la sottise", dit M. CANAL. Allons-y.

Justement, j'interviens en faveur de ce vœu, parce que je trouve que l'on ne peut pas taxer de la même façon le propriétaire d'un logement et les multipropriétaires à Paris. Les multipropriétaires, c'est plus de cinq logements. Je suis pour augmenter la taxe foncière, je suis pour qu'on ait une taxe foncière progressive, je suis pour que l'on considère, alors que 60 % des logements sont détenus par des multipropriétaires à Paris, qu'un multipropriétaire doit payer davantage, car il contribue à la rareté du logement et à la spéculation.

Nous sommes donc en faveur de cette mesure, qui dépend d'ailleurs d'une réforme législative, et donc d'une modification de la loi nationale, que nous allons mener, puisque nous allons batailler en ce sens. La progressivité de cet impôt est dans le programme de La France insoumise depuis des années, et nous ne sommes pas d'accord pour que le propriétaire d'un seul logement soit taxé de la même façon.

Sachez quand même que, à Paris, on reste avec une taxe foncière qui est seulement à 20,5 %, c'est-à-dire très largement en dessous de la moyenne nationale et régionale…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame la présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - … et qu'on peut l'augmenter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 du groupe Ecologiste.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 231).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au changement de communication de la Ville de Paris sur la notion de "gratuité".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au vœu n° 104. Il y avait une demande de parole du maire M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, après la taxation, parlons maintenant de gratuité ou de soi-disant gratuité. Chacun le sait, rien n'est gratuit. A Paris non plus. Notre Ville frôle les 10 milliards de dettes. Il y a toujours quelqu'un qui paye, c'est clair. On peut le dire, la Ville a aujourd'hui épuisé ses marges de manœuvre, et elle sera contrainte, même si j'espère que non, d'augmenter les impôts. C'est un peu ce que vous nous avez laissé entendre, Madame KOUASSI, dans votre réponse hier à la question d'actualité de notre groupe. Espérons qu'il n'en sera rien.

La Ville considère qu'elle peut entretenir l'illusion de la gratuité d'un grand nombre de services, et c'est le sens du vœu déposé par Agnès EVREN et notre groupe. Les Parisiens veulent bien sûr savoir où va leur argent, surtout lorsque les finances de la Ville sont dans le rouge. Révéler le coût réel d'un service, ce n'est évidemment pas le dénigrer, bien au contraire, c'est valoriser le travail des agents, réconcilier le contribuable avec l'action publique.

D'autres collectivités l'ont compris, comme Angers, qui explique par exemple qu'une entrée au musée coûte 33 euros, dont 30 euros payés par la commune, donc le contribuable. Ile-de-France Mobilités, pour sa part, rappelle que le coût réel du passe Navigo est de 280 euros par mois, l'usager en payant 91, soit le tiers.

Nous proposons donc tout simplement que la Ville, et je pense que c'est aussi son intérêt, ne qualifie plus de "gratuits" les services financés par les contribuables et affiche systématiquement la part payée par la collectivité. Le respect des deniers publics, des contribuables et des citoyens commence par la vérité des coûts.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire.

Johanne KOUASSI, pour l'Exécutif.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Comme vous l'avez dit, la gratuité d'un service public ne signifie pas l'absence de coûts, elle désigne précisément une situation dans laquelle l'usager ne paye pas directement pour accéder au service, le coût étant pris en charge par la collectivité, principalement via l'impôt, comme vous le souligniez. La gratuité signifie que l'on fait un choix politique de mutualiser le coût, de le faire financer collectivement pour que tout le monde puisse accéder à des services.

Cela ne veut pas dire, en effet, que les coûts doivent être invisibilisés, il est peut-être même important de mettre en avant ces choix politiques en partageant les coûts associés à la gratuité.

C'est un choix d'intérêt général, d'équité et de solidarité, et le fait de pouvoir mettre les montants correspondants ou de rappeler le principe de la mutualisation de ce coût ne vient pas du tout en contradiction avec ces principes.

C'est pourquoi l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Avis favorable ?

Très bien. C'était pour le souligner.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 232).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inscription au P.I.M. 2026-2032 de la participation financière de la Ville de Paris aux études de rénovation de la cité scolaire Chaptal.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vœu n° 39.

Monsieur Eric SCHAHL, vous vouliez parler de la cité Chaptal.

M. Eric SCHAHL. - Merci, Monsieur le maire.

Je vous ai dit depuis le début de la semaine l'indécence que je trouvais à voir la majorité municipale défiler à 14 heures avec les lycéens, pour des revendications tout à fait légitimes, et à 21 heures, dans le même hémicycle, revenir pour voter une baisse de dotations pour les collèges de 4 %. Je la trouve indécente avec les propos que vous tenez devant les lycéens.

Je vous ai également dit, Monsieur TIBERTI, que je trouvais indécent que vous combattiez une hausse des dotations de 2 % à la Région Ile-de-France parce qu'elle n'était pas assez élevée, et que vous votiez ici servilement la baisse de 4 %.

J'ai également trouvé indécent que la Ville de Paris se propose dans son vœu de s'instaurer un rôle de médiateur entre la Région Ile-de-France et les lycéens sur les doléances de reconstruction des lycées.

J'ai également entendu…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si on peut aider, vous savez, nous sommes toujours disponibles.

M. Eric SCHAHL. - J'ai également entendu, et j'y viens, Mme la première adjointe nous dire qu'elle était prête à se mettre autour de la table pour faire avancer tous les dossiers qui étaient en "stand-by" - pardon pour l'anglicisme - sur les cités scolaires. Effectivement, à François-Villon, à Hélène-Boucher, nous sommes bloqués dans tous ces endroits.

Vous avez l'occasion de le montrer, de le valoriser directement et de prouver que vous êtes sincères dans votre démarche à la cité Chaptal. Les lycéens, à juste titre, demandent des travaux de rénovation climatique, demandent les rénovations du bâti. C'est légitime, nous l'avons budgétisé à la Région Ile-de-France, il faut maintenant que les études préalables démarrent.

Nous vous demandons donc de mettre les paroles en accord avec les actes, et de voter la mise au P.I.M. de la rénovation de la cité Chaptal pour que nous puissions débuter les enquêtes préalables.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la maire...

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Vous devez le savoir, la constitution du P.I.M. est un exercice global pour l'ensemble des mairies d'arrondissement. Aujourd'hui, tous les maires d'arrondissement et tous les groupes pourraient finalement déposer des vœux pour tous les projets qu'ils souhaitent inscrire au P.I.M., mais je pense que ce ne serait pas…

Justement, ce n'est pas la façon dont on procède.

L'avis défavorable que je vais préciser ne porte pas sur le fond et sur la nécessité de mettre autour de la table tous les intervenants. D'ailleurs, la première adjointe, comme vous l'avez souligné, va s'impliquer dans ces échanges, et l'avis défavorable ne change cela en rien. En l'occurrence, c'est sur un sujet de méthode et de processus, parce qu'il est important dans le processus du P.I.M. de pouvoir traiter à égalité tous les projets et tous les arrondissements.

C'est pour cela que je vais émettre un avis défavorable, mais qui ne rompt en rien le travail que vous allez entamer, je suis sûre, en coordination avec la première adjointe.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Voilà des propos sages. Effectivement, on ne va pas mettre aux voix des projets par territoire, et ce serait injuste que la loi de la majorité s'applique dessus.

Monsieur Eric SCHAHL, vous allez donc retirer votre vœu, peut-être ?

M. Eric SCHAHL. - Pour ne pas trahir le vote de ma collègue de l'opposition du Conseil du 8e arrondissement, qui était solidaire de notre démarche, on va être obligé de le mettre aux voix.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Quel regret ! Néanmoins, cela permettra à M. TIBERTI de faire une explication de vote.

M. Adrien TIBERTI. - Monsieur SCHAHL, j'ai l'impression depuis le banc où je siège qu'un nom évoque sur vos bancs plus de passion qu'un autre. J'ai l'impression que le nom de Mme PÉCRESSE agite désormais plus de passion que celui, à l'époque, de Mme HIDALGO. A chaque fois qu'elle est mise en cause, vous vous sentez obligés de la défendre, ce qui me permet de penser qu'elle exerce sur vous une pression terrible.

Ce que je sais, Monsieur SCHAHL, c'est que, quand elle est arrivée à la région, Mme PÉCRESSE a commencé avec l'aide d'un certain M. STEFANINI par virer tous les agents et tous les responsables des services qui assuraient la gestion de la réparation des lycées. Ainsi donc, le niveau de désorganisation a été tel qu'il vous a fallu huit ans pour rénover la cantine du lycée Voltaire. Pendant huit ans, au lycée Voltaire, les enfants ont mangé dans des préfabriqués. C'est cela, la réalité de votre action.

Par ailleurs, je vais vous redonner un chiffre. Vous ne voulez pas l'entendre, il vous a déjà été donné deux fois. La Région Ile-de-France dépense 2.380 euros par lycéen et par an…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - … c'est le chiffre le plus faible de toute la France. C'est votre bilan.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBERTI.

Je mets donc ce vœu aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif, et en regrettant qu'il ait été maintenu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

C'est cela, il ne faut pas que je m'y perde.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise à l'écart de salariées lors d'une visite privée à la Tour Eiffel et à la publication des enquêtes diligentées par la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la réaffirmation des principes républicains suite à la visite privée de la Tour Eiffel de la délégation du mouvement hindou BAPS.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la gestion de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la suite des enquêtes engagées après la visite de la délégation indienne à la Tour Eiffel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vais maintenant vous proposer d'examiner conjointement les vœux n^{os} 62, 112, 98, 93, et le numéro complémentaire 112 bis.

M. CANAL, pour deux minutes.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, quelques mots sur cette affaire de la Tour Eiffel, déjà pour vous indiquer que, sans l'insistance des groupes d'opposition et de "Paris Liberté !" en tête, je doute que nous aurions eu une restitution préalable du rapport. Il a fallu quand même beaucoup de pression pour que, à la dernière minute, dans la dernière ligne droite, Mme KOUASSI, au nom du Maire, puisse nous en faire la restitution.

Cela étant dit, je dois indiquer quand même que le groupe "Paris Liberté !", pour sa part, a été très satisfait de cette restitution. Nous estimons que le rapport a été très qualitatif, très transparent et très carré. Merci, en tout cas, pour cet exercice de grand professionnalisme, cela mérite d'être souligné.

Je ne dis pas cela pour mettre dans la difficulté Mme KOUASSI, mais j'ai deux observations complémentaires.

Je suis d'ailleurs très surpris de l'absence de Mme GOMES. Au moment de ces faits, qui sont tout de même des faits graves, je n'en rigole pas sur le fond, elle nous avait fait un petit exercice de complotisme en mode "c'est le Gouvernement qui a organisé ceci, cela". J'aurais bien voulu que Mme GOMES nous donne des explications sur sa sortie, puisqu'elle s'occupe tout de même de l'égalité hommes-femmes et, à tout le moins, qu'elle nous explique ses propos, voire qu'elle les retire. C'est tout de même assez anormal d'entendre une grosse "fake news" de cette nature, sans correction "a posteriori".

Deuxième élément, j'aurais apprécié que ce sujet de la Tour Eiffel soit géré par elle, et non pas par Mme KOUASSI. En dépit de ses qualités, elle a très bien fait le travail, mais c'est un sujet éminemment choquant de voir le traitement des femmes dans cette opération.

Je lis d'ailleurs l'exposé des motifs et le dispositif du vœu proposé par l'Exécutif. Même nous, groupe "Paris Liberté !", ne demandons pas une poussée judiciaire sur le sujet. Il a pu y avoir des manquements, Mme KOUASSI nous les a expliqués, des sanctions administratives sont prises ou en cours de l'être, et cela nous suffit très largement. Nous, nous voulons juste la transparence et des mesures d'urgence pour l'application stricte de l'égalité hommes-femmes.

Je ne comprends pas pourquoi Mme GOMES ne s'occupe pas de ce dossier et qu'il est chez Mme KOUASSI. En revanche, peut-être que, dans l'intérêt général, c'est mieux qu'il soit chez Mme KOUASSI.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, Madame la maire, vous souhaitez aussi intervenir sur ce sujet, je crois.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, bien sûr.

Comme chacun le sait, en septembre dernier, à la Tour Eiffel, des femmes salariées de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel, mais aussi des entreprises prestataires, c'est donc allé très loin, ont été écartées et remplacées par des hommes pour la visite privée, il faut le rappeler, d'un mouvement hindou qui est quand même très caractérisé par son conservatisme exacerbé.

Mon collègue a très bien dit ce qu'il s'est passé, les enquêtes, etc. Moi, au-delà de ce qu'il s'est passé à la Tour Eiffel, je pense que cet incident, qui est à prendre très au sérieux, nous interroge aussi sur le rôle de la Ville à l'endroit des autres organismes associés, des S.E.M., des bailleurs, des concessionnaires.

Je le dis au risque de gêner peut-être certains d'entre nous, mais j'ai l'impression que la Ville ne donne pas aux élus tous les moyens d'exercice d'un vrai contrôle, y compris, et écoutez-moi bien, mes chers collègues, dans les conseils d'administration de bailleurs sociaux, où on se réunit deux fois par an, mais ce ne sont pas les seuls. Ce n'est pas normal. Dans tous les organismes associés dans lesquels nous avons des parts, il faut que l'on puisse avoir des conseils d'administration, parce que c'est là que s'exerce le pouvoir.

Vous avez déposé un vœu pour l'Exécutif. Nous le voterons bien évidemment. Je fais seulement un bémol sur l'alinéa 2 de ce vœu, "que la S.E.T.E. renforce et formalise, en lien avec la Ville, les procédures encadrant l'organisation des visites privées et protocolaires". Je souhaiterais que cette partie, si l'Exécutif le veut bien, soit amendée pour que cela s'élargisse évidemment à tous les organismes de la Ville dans lesquels elle a des participations et qui organisent des visites. Il vaut mieux prévenir que guérir.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Vous l'avez compris, on a une discussion commune sur plusieurs vœux. Madame VERZELETTI, vous aviez un vœu déposé par le NPP. Souhaitez-vous en parler ?

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, bien sûr. Merci, Monsieur le maire.

Les conclusions de l'Inspection générale de la Ville de Paris, que nous avons en effet eues au dernier moment, sur les événements déplorables survenus le 5 septembre à la Tour Eiffel apportent des éléments accablants.

Le 5 septembre dernier, au moins trois femmes salariées ont été invitées à s'écarter de leur poste de travail et une agente a été remplacée dans un ascenseur pour la seule raison qu'elles étaient des femmes. Ce n'était pas un incident improvisé. Les faits sont là, rapportés par l'inspection.

Le directeur général était informé de cette visite dès le mois de juillet, et pas seulement au mois d'août, comme on nous l'a fait croire la semaine dernière. Il n'y a eu aucune improvisation, un repérage a été effectué le 31 août pour préparer l'événement au sein de la Tour Eiffel.

Le 3 septembre, le président de la S.E.T.E., Ariel WEIL, et le cabinet du Maire de Paris ont été directement informés par le directeur général de la venue de ce chef spirituel et de la délégation religieuse à la Tour Eiffel, tant cette visite n'était pas ordinaire. Ce n'est pas systématique qu'il y ait une remontée d'information de ce genre.

C'est d'ailleurs ce même jour, le 3 septembre, que la consigne au sein de l'entreprise s'est durcie, passant d'un simple non-contact avec les femmes à une exigence explicite de non-proximité et de recours à du personnel exclusivement masculin pour l'accueil de cette délégation religieuse. Nous pouvons donc nous poser une question : ce durcissement serait-il une consigne du président de la S.E.T.E., puisque c'est le même jour que cette consigne se modifie ?

Le 5 septembre, le directeur général accompagne la délégation pour la visite, et c'est bien au moment même de la visite que les agentes sont écartées de leur poste sans explication.

Vous ne pouvez donc pas conclure…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - En revanche, vous, vous devez conclure.

Mme Céline VERZELETTI. - Non, deux minutes.

… comme vous l'avez fait lors de la réunion dédiée à la présentation de la synthèse.

Nous demandons la démission d'Ariel WEIL de ses fonctions de président du conseil d'administration et des mesures correctives…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERZELETTI. Vous auriez dû conclure avant. J'avais raison, finalement.

Madame la présidente GATEL, vous souhaitiez intervenir.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

C'est mon tour, Madame CHIKIROU, si vous le permettez.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y, je vous en prie, Madame la présidente.

Mme Maud GATEL. - Monsieur le maire, mes chers collègues, je dois vous le dire, j'ai été profondément heurtée en apprenant ce qu'il s'était passé début septembre : l'exclusion de femmes salariées, de femmes employées par des entreprises prestataires. La Tour Eiffel, c'est Paris. La Tour Eiffel, c'est la France. En France, on n'invisibilise pas les femmes. En France, on défend l'universalisme.

Bien sûr, nous avons souhaité que soit faite toute la lumière sur cette affaire, et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu. Bien évidemment, compte tenu des délais de préparation de ce Conseil de Paris, nos vœux, comme le vœu bis de l'Exécutif, arrivent après un certain nombre d'efforts de la part de Mme KOUASSI, que je veux saluer, notamment en termes de transmission des rapports et d'organisation d'une réunion avec l'ensemble des groupes politiques.

Notre vœu demandait la communication des deux enquêtes, comprendre comment cette chaîne de décision avait pu se mettre en place, établir l'ensemble des responsabilités, et mettre en place un protocole extrêmement clair sur l'organisation de ce type de visite protocolaire. C'est absolument la même chose que le vœu bis. Je ne reviens pas sur la méthode, qui est assez agaçante. Ce qui nous importe, c'est que cela ait été fait, que ce qu'il reste à faire le soit, et qu'une telle situation ne se reproduise jamais.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Pour vous répondre, Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Peut-être en préambule, je rappelle l'indignation et la colère face aux faits qui ont été révélés post-visite du 5 septembre de cette délégation, qui ont choqué unanimement tout le monde, quels que soient les bancs de cette Assemblée. C'est aussi pour cela que la réaction a été rapide, notamment pour diligenter les enquêtes de l'Inspection générale de la Ville, ainsi que l'enquête d'un organisme extérieur. Je vous prie de m'excuser des délais de transmission.

Concernant l'enquête indépendante, il y avait le souci d'Ariel WEIL, et je pense qu'on peut tous le partager, d'informer dans l'ordre le C.S.E., le conseil d'administration, puis le reste du Conseil de Paris. C'est exactement ce qu'il s'est passé.

Je le dis, parce que je pense que c'était là encore une attaque gratuite, Ariel WEIL n'est pas présent pour des raisons de déontologie. Il n'avait pas de problème à s'exprimer sur le sujet, et il a saisi la Commission de déontologie. Après, je peux comprendre que la déontologie ne préoccupe pas tout le monde de la même façon, cela me paraît assez évident.

Pour le reste, en effet, les audits ont mis en lumière le fait que des consignes avaient été surinterprétées, pas correctement validées, et ont mis clairement le doigt sur un problème d'organisation des réceptions des délégations et des visites privées du monument. D'ailleurs, ce point va être corrigé, tout un plan d'action a été défini, et une mission a été confiée à deux membres du conseil d'administration, Mme Hélène BIDARD et Mme Emmanuelle DAUVERGNE, pour accompagner et veiller à ce que la structure mette bien en place les formations en termes d'égalité hommes-femmes et de discrimination. Visiblement, l'absence de réaction d'un certain nombre d'interlocuteurs face à ces consignes montre clairement un problème de formation. Je suis certaine que ma collègue Barbara GOMES pourra également leur apporter tout son soutien.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Je sais qu'il faut faire tomber des têtes, être injurieux, mais…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - … pour le coup, c'est un sujet qui a été traité avec la plus grande attention.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Avant d'en venir au vote sur les différents vœux, j'ai bien noté que Mme BERTHOUT demandait une modification par un amendement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, voilà, merci. Vous le prenez, Madame l'adjointe ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je m'en occupe, Madame la maire, je m'en occupe.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - J'y apporte un avis favorable, parce qu'il est important que ces éléments puissent être corrigés dans toutes les structures.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - D'accord.

Dans ce cas, j'en tire la conclusion que le vœu déposé… J'en suis où ? Lequel est votre vœu, Madame BERTHOUT ? Le numéro combien ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je crois que c'est le vœu de l'Exécutif qui est amendé par mon amendement oral. Ai-je bien compris ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Exactement. J'imagine donc que vous retirez votre vœu.

Voilà.

Je demande aussi au groupe Paris au centre, Madame GATEL, s'il retire son vœu ?

D'accord.

J'en viens au groupe "Paris Liberté !". Retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Merci.

J'en viens au groupe NPP. Retirez-vous votre vœu au bénéfice de l'Exécutif ?

Non ? Très bien.

Il y avait des demandes d'explication…

Non, j'ai fait tous les…

Oui, pardon. Il faut que je mette aux voix votre vœu, suis-je bête. Merci beaucoup, Frédérique.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 déposé par le groupe NPP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

J'en viens donc maintenant au vœu déposé par l'Exécutif, le numéro n° 112 bis. Il y avait des demandes d'explication de vote. Mme VERZELETTI voulait dire un mot.

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, parce qu'on parle d'enquêtes, et Madame, vous parlez de déontologie, mais vous nous avez menti à la dernière réunion. Vous nous avez menti !

On vous a posé une question, on vous a demandé si le président de la S.E.T.E. avait été informé de cette délégation, vous nous avez dit "on ne sait pas", alors que c'est écrit précisément qu'ils ont été informés par le directeur général, que ce soit le cabinet de la Mairie de Paris ou le président de la S.E.T.E., le 3 septembre. Vous aviez l'enquête intégralement, nous n'avions que la synthèse.

Quand on vous a posé des questions, vous nous avez menti. C'est un premier problème. On ne peut pas parler de déontologie lorsque vous mentez !

Ensuite, vous nous avez dit que le directeur général avait été informé seulement au mois d'août, qu'il était en vacances. Ce n'est pas toujours facile…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - C'est au mois de juillet qu'il a été informé !

On ne peut pas donner des conclusions si on ne respecte le contenu de l'enquête.

Ensuite, je dirais qu'il y a un problème…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame VERZELETTI.

Non, c'est terminé. Je vous ai donné la parole.

Deuxièmement, je le dis pour l'ensemble de l'Assemblée, on a mis en place une organisation de nos débats qui permet des explications de vote. Ces explications de vote ne sont pas là pour interpeller l'Exécutif, qui ne peut pas y répondre. Je vous demanderai à l'avenir d'être un peu plus sérieux dans la façon dont on organise les débats. Une explication de vote, c'est pour expliquer la façon dont on veut s'exprimer sur un projet de délibération.

M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le maire.

Comme souvent avec Mme CHIKIROU, ce qui est excessif est insignifiant.

Je suis assez surpris de la part des Insoumis de ne pas avoir entendu un mot sur la préoccupation globale de cette situation. C'est quand même le retour de l'intégrisme religieux, quel qu'il soit, partout, à nous faire des demandes absolument hallucinantes.

Merci beaucoup pour la transmission de tous les dossiers et de tous les rapports, Madame KOUASSI. Je pense qu'il y a bien une chose dont on ne peut pas vous accuser, c'est d'être une menteuse et de ne pas vous astreindre à tous les principes déontologiques.

Nous voterons évidemment ce vœu des deux mains, et nous espérons évidemment que des sujets comme celui-ci n'auront jamais à se reproduire et que nous n'aurons pas à devoir y repasser en Conseil de Paris.

Quant aux demandes de démission, franchement, je pense qu'il n'y a pas besoin non plus de faire d'explications.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112 bis de l'Exécutif ainsi amendé, comme on l'a évoqué, à la suite de la demande de Mme la maire BERTHOUT.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 233).

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Un rappel au règlement ? Je vous en prie, dites-moi tout. Au titre de ?

Mme Sabrina NOURI. - Je fais un rappel au règlement sur l'article 3, Monsieur le président.

J'ai deux choses à dire.

La première, c'est que, tout à l'heure… Je suis nouvelle élue, d'accord ? Donc vos règlements, la situation dans laquelle on est, vous allez extrêmement vite, et c'est difficile à suivre. Ce qu'il s'est passé tout à l'heure, c'est que l'on a inversé mon explication de vote et la défense de mon vœu. D'accord ? Ce qui fait que j'avais deux minutes au lieu d'une, et une minute au lieu de deux. Je n'ai donc pas pu m'exprimer, premièrement.

Soyez clairs quand vous présidez, que ce soit vous ou les autres présidents ou présidentes, et soyez clairs quand il s'agit de développer les débats. Nous, nous essayons de suivre. On sait que vous voulez terminer à midi ou je ne sais à quelle heure, mais nous devons aussi nous exprimer.

Deuxièmement, je soutiens ma camarade Céline VERZELETTI. Si elle a envie d'interpeller l'Exécutif, elle interpelle l'Exécutif. On a le droit de s'exprimer librement dans cet hémicycle, parce que je rappelle que nous sommes là pour défendre et représenter tous les Parisiens et les Parisiennes qui nous ont élus. C'est donc tout à fait normal.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est bien noté.

S'il vous plaît, tout va bien.

D'abord, j'aimerais vous indiquer qu'il me semble que, en l'occurrence, notamment sur ce débat, j'ai quand même fait preuve de diligence avec chacun, puisque je vous ai laissé dépasser vos temps de parole.

La deuxième chose, qui est assez simple, c'est que des explications de vote, comme c'est mentionné au règlement intérieur, ont pour objet de porter la position d'un groupe sur un vote. Je vous ferai remarquer, mais je ne veux pas être taquin, que Mme VERZELETTI n'a même pas dit pour quoi elle allait voter. Plusieurs fois, vous avez utilisé des expressions de vote pour faire des débats entre les uns et les autres.

Rassurez-vous, j'ai pu découvrir à l'issue du vote que vous aviez voté contre, mais j'aurais aimé le savoir par une explication de vote, cela aurait été un peu plus simple.

2026 DRH 31 - Statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en passe maintenant au projet de délibération DRH 31, et la parole est à M. TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Je vais vous parler du projet DRH 31 dans le silence de chacun, puisque j'imagine que tout le monde est intéressé par l'ordre du jour et ce qu'il s'y passe réellement.

Il s'agit de changer le statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes. Le groupe communiste s'opposera à ce projet de délibération, puisqu'il s'agit de changer les règles qui régissent un corps de plus de 2.000 agents juste pour permettre d'y intégrer 19 agents qui seraient mieux dans un autre corps, celui des architectes-voyers.

Ce débat a eu lieu en C.S.A.P., on y a vu l'opposition unanime des organisations syndicales, et je n'aurai pas la cruauté de rappeler que la Ville a été condamnée deux fois en tribunal administratif pour des évolutions similaires.

Il y a une volonté de continuer à ne pas intégrer tous les architectes de la Ville dans le corps des architectes-voyers. Nous ne comprenons pas pourquoi faire une telle différence, alors que l'on ne parle que de 19 agents, et pourquoi, surtout, une telle remise en cause du corps des ingénieurs pour simplement éviter de payer 19 agents.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BENMOUFFOK, vous souhaitiez aussi dire quelques mots.

M. Saïd BENMOUFFOK. - Salut, Émile.

Merci.

Je viens en appui de ce projet de délibération, parce qu'il s'agit d'un projet de délibération qui a une dimension assez technique, mais qui…

Tu vas encore m'entendre, Émile, parce que j'ai un mot pour toi.

Oui, c'est un projet de délibération qui a une dimension assez technique, mais qui consiste, à la suite d'un certain nombre de déconvenues administratives, à sécuriser le parcours professionnel des architectes de la Ville de Paris. Effectivement, il y a différentes catégories, il y a les architectes-voyers, qui sont en catégorie A+, mais il y a aussi des architectes en catégorie A, des techniciens, qui n'ont pas exactement les mêmes missions, les mêmes rôles, et qui doivent aussi être inscrits dans un parcours de montée en compétences et un parcours professionnel qui permettraient à certains de passer d'une catégorie B à une catégorie A et, éventuellement, A+. Cette sécurisation est donc bienvenue.

Par anticipation, puisqu'on en a un peu discuté avec nos amis de La France insoumise en commission et à l'extérieur, la crainte qui a été formulée en commission est que ce projet de délibération servirait potentiellement à maquiller une volonté de supprimer carrément le corps des architectes de la Ville de Paris et à éteindre notamment cette belle tradition de la présence des architectes-voyers. Ce n'est évidemment pas le cas.

Que nos amis de La France insoumise soient rassurés, les architectes de la Ville de Paris sont indispensables à notre collectivité, et nous les saluons ici. Nous avons bien l'intention de continuer à les faire prospérer au sein de la ville.

Merci à vous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces propos rassurants et concis.

Monsieur le président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ce serait presque risible, mais c'est un peu triste, quand même, pour l'action de l'Exécutif. Vous essayez à tout prix de faire rentrer un rond dans un carré depuis des années maintenant. A chaque

fois, vous vous faites retoquer par la justice, et à chaque fois, vous remettez le métier sur l'ouvrage. A un moment, il faut peut-être en tirer les leçons.

Il ne faut pas essayer de faire rentrer les architectes dans le corps des ingénieurs de la Ville de Paris. Cela vous a été dit sous tous les tons, gentiment par les services, un peu plus fermement par des membres de votre majorité, beaucoup plus fermement par la justice, mais vous vous acharnez.

Alors, je me dis, pourquoi cet acharnement ? Il y a quelque chose qui ne va pas. C'est quand même très simple de se dire qu'on a le corps des architectes avec plusieurs grades, au sommet duquel les architectes-voyers, et on a le corps des ingénieurs de la Ville de Paris, chacun et chacune étant évidemment indispensable au bon fonctionnement de notre ville.

Je vais vous dire pourquoi. Ce n'est pas un secret de Polichinelle, cela fait des années et des années qu'on essaye d'éteindre le corps des architectes-voyers. J'en veux pour preuve que, pendant 16 ans, ce n'est pas rien, on n'a pas ouvert le concours des architectes-voyers. La pyramide des âges faisant - en plus, quand on est architecte-voyer, on arrive à un certain âge -, on est progressivement passé, en réalité, de 120 architectes-voyers à 60, et les choses allaient continuer. C'est bien pour cela que personne ne s'y est trompé. D'ailleurs, même les ingénieurs disaient : "Arrêtez de vouloir nous envoyer vos architectes, rouvrez le corps des architectes-voyers".

Pourtant, l'Exécutif s'acharne. Pourquoi ? Des raisons budgétaires ? Peut-être qu'il y a une forme de défiance vis-à-vis d'un corps d'élite qui a su faire Paris, alors que l'Exécutif le fait un peu moins bien. La preuve en est, tous les grands projets urbains qui tombent les uns après les autres.

Bref, refaisons les choses simplement, architectes d'un côté, ingénieurs de l'autre. La meilleure façon de rassurer tout le monde, Madame la maire, comme vous prenez vos fonctions, c'est peut-être de vous engager aux bancs sur des dates d'ouverture du concours des architectes-voyers. Peut-être que vous pourriez aller les rencontrer, faire un petit café avec eux, leur dire que vous les appréciez, que vous comptez sur eux et que vous comptez faire en sorte que ce corps soit réanimé en ouvrant le concours, et vous engager sur des dates de concours. Quelque chose me dit que, le jour où vous ferez cela, tout va se dégonfler, et il n'y aura même pas besoin d'aller devant la justice une troisième fois.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame VERZELETTI, vous souhaitez intervenir.

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, bien sûr. Je vais abonder.

En effet, pourquoi cet acharnement ? D'ailleurs, ce projet de délibération a été rejeté au Conseil supérieur des administrations parisiennes par trois syndicats et trois élus. Pourquoi ? Parce que, en effet, cela revient à recréer un corps qui fusionne les ingénieurs et les architectes, qui n'ont pas le même niveau de qualification, qui n'ont pas les mêmes missions. En effet, cela a déjà été retoqué par le tribunal. Revenir à ce même corps et ce même statut, de toute manière, c'est s'exposer à nouveau à des recours administratifs, ce qui serait bien normal, parce que ce n'est absolument pas la solution.

En effet, la solution est de raviver le corps des architectes-voyers. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une soixantaine, alors qu'il y en avait une centaine. Déjà, il faut recruter, il faut un concours, cela a été dit. Ensuite, je pense que, particulièrement en ce moment, puisque les architectes-voyers ont des missions d'urbanisme, d'aménagement, qu'ils ont à voir avec l'environnement, on en a besoin.

Recrutez donc des architectes-voyers !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à ma collègue de l'Exécutif, Mme la maire Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, chers collègues. Merci beaucoup à Saïd BENMOUFFOK d'avoir fait la pédagogie sur ce projet de délibération effectivement technique, néanmoins important.

Non, il n'est pas de l'Exécutif, mais il a la parole et il parle bien.

Pour ce qui est de se faire retoquer, c'est tout le contraire. C'est tout le contraire ! Le premier avis a été défavorable à la Ville pour une question qui n'avait rien à voir, vous le savez très bien, cher Émile MEUNIER, c'était une question de quorum, et absolument pas sur le fond.

Oui, oui.

Ensuite, la deuxième fois, il s'agissait justement de nous reprocher d'intégrer des architectes de catégorie A à un corps de A+, et c'est précisément ce que nous voulons éviter.

Le projet de délibération vise trois choses. D'abord, sécuriser la situation des architectes de catégorie A aujourd'hui présents. Ensuite, pouvoir en recruter d'autres. Nous ne pouvons pas en recruter au vu de la situation

dans laquelle nous sommes. Puis, il y a une chose dont je n'entends pas parler, c'est la possible constitution d'une filière qui ferait que les architectes de catégorie B pourraient passer en A. Visiblement, cela n'a pas l'air du tout de vous préoccuper. Pourtant, c'est précisément de cela qu'il s'agit : avoir une vraie filière d'architectes avec des avancements possibles. Nous avons été assez nombreux dans ce Conseil, M. LEHOUX l'a fait tout à l'heure, à dire que nous avons besoin d'architectes dans cette ville, au vu des défis qui sont devant nous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces éclairages très précis sur ce projet de délibération.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 31.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DRH 31).

2026 SG 23 - Rapport C.R.C. "Agospap".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer au projet de délibération SG 23, et Mme VERZELETTI voulait…

J'en suis désolé, on a tous des désenchantements.

Sur le rapport C.R.C. "Agospap", Madame VERZELETTI, vous souhaitiez prendre la parole.

Madame VERZELETTI ?

Attendez, j'ai un problème. Madame VERZELETTI, voulez-vous intervenir ou pas ?

Mme Céline VERZELETTI. - Excusez-moi…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la présidente CHIKIROU, vous empêchez vos propres collègues d'intervenir. Je demande à Mme VERZELETTI, cela fait la sixième fois, d'intervenir.

On se calme !

La parole est à…

Je veux que, sur tous les bancs de l'Assemblée, on permette à Mme VERZELETTI de s'exprimer. Allez-y.

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, on y va.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y. Madame VERZELETTI, est-ce que vous pouvez intervenir, s'il vous plaît ?

Mme Céline VERZELETTI. - Oui. Nous examinons ce rapport d'observation de la C.R.C. sur la gestion de l'Agospap à un moment charnière, celui d'une colère légitime, profonde et grandissante parmi les agents publics.

Aujourd'hui, nos agents font face à une triple peine : une baisse constante de leur pouvoir d'achat face à une inflation impitoyable, une dégradation continue de leurs conditions de travail sur le terrain, et un environnement professionnel fragilisé par le manque de moyens et de reconnaissance. Dans ce contexte de tension et de mobilisation sociale de la Ville de Paris, la Ville de Paris ne peut pas se contenter de faire de la figuration ou de se cacher derrière des contraintes budgétaires.

Tout ce qui dépend directement du niveau local pour redonner du pouvoir d'achat et de la dignité à nos personnels doit être activé immédiatement. L'action sociale de l'Agospap en fait directement partie.

Exiger la revalorisation immédiate des grilles d'aides. Rappelons la réalité : comment tolérer que les grilles tarifaires et les barèmes d'aide sociale soient restés gelés pour les agents des administrations parisiennes, alors même d'ailleurs qu'elles ont pu être réévaluées pour ceux de l'A.P.-H.P. ? C'est une injustice flagrante. Bloquer des grilles face au coût de la vie parisienne, c'est baisser mécaniquement le pouvoir d'achat de nos agents, qui, déjà, ne voient absolument pas leur rémunération augmenter. Nous demandons un engagement ferme et immédiat de la Mairie de Paris. Les barèmes de l'Agospap doivent être réalignés et réévalués à la hausse sans aucun délai.

Ensuite, parlons de la précarité que la collectivité entretient trop souvent elle-même. Comment peut-on exclure ou restreindre l'accès à l'Agospap aux agents contractuels ou en C.D.D. ? Ces agents occupent les mêmes postes, subissent la même charge de travail et souffrent des mêmes conditions dégradées.

Intégrer aussi les agents de la Préfecture de Paris qui demandent justement à pouvoir bénéficier de l'Agospap. Enfin, nous relayons avec fermeté la revendication forte et légitime des agents de la Préfecture de Paris, je l'ai dit. La Mairie de Paris doit cesser de renvoyer la balle et peser de tout son poids dans les négociations avec l'Etat pour que cette affiliation devienne une réalité concrète.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERZELETTI.

Madame la maire ROLLAND, voulez-vous répondre ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame VERZELETTI. Sur l'A.P.-H.P., je pense que vous savez comme moi qu'on ne peut pas comparer le périmètre d'action de l'Agospap auprès des agents de l'A.P.-H.P. et auprès de la Ville, puisque les prestations sociales ne sont pas prises de la même manière dans une collectivité et dans l'autre, ni au même endroit. Je n'embrouille pas le Conseil de Paris avec cela.

Je voudrais dire un mot sur ce projet de délibération, qui prévoit un avenant à la convention qui nous lie à l'Agospap. Tout ce qui relève des prestations de l'Agospap est effectivement extrêmement important, notamment dans une baisse de tension sur le pouvoir d'achat. Il s'agit là d'un avenant pour se donner le temps de préparer une convention plus pérenne, et un certain nombre des points que vous avez évoqués, Madame VERZELETTI, seront bien sûr pris en compte.

Je vous invite à voter favorablement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pour moi, c'est une communication, il n'y a donc pas de vote. On n'a même pas besoin d'inviter à voter cette fois !

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'adaptation des conditions de travail à la canicule pour les agents de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu n° 95 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'étude de l'expérimentation de la semaine de quatre jours pour les agents de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif à la semaine de quatre jours.

Monsieur le président LESIEUR, vous avez la parole.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, les modes de travail évoluent et les collectivités ne peuvent pas rester à l'écart de cette réflexion. Concilier amélioration du service public, qualité de vie au travail et de la vie personnelle, ainsi que l'attractivité de la fonction publique n'est pas une contradiction mais un objectif. Plusieurs collectivités et administrations ont déjà engagé des expérimentations de la semaine en quatre jours sur la base du volontariat et sans réduction du temps de travail, à l'instar de l'expérimentation conduite en 2023 au Ministère du budget.

Les premiers retours sont encourageants : moins de trajets domicile-travail, meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, meilleure attractivité et fidélisation des agents. Un bénéfice souvent oublié est que moins de déplacements signifient aussi moins d'émissions liées au transport, chers collègues écologistes.

L'organisation des missions de la Ville de Paris étant diverse, en particulier s'agissant des services assurant une présence continue auprès des Parisiens, comme ceux en charge de la sécurité ou de la propreté, le traitement ne peut donc pas être uniforme. Nous demandons à la Ville de Paris d'étudier dans quelle direction, quel métier et quel service une telle organisation pourrait être envisagée sans dégradation de la continuité ni de la qualité du service public. Cette étude pourrait également analyser les adaptations nécessaires, les coûts, mais aussi les bénéfices pour les agents, pour les usagers et pour la collectivité. Cela devra bien sûr se faire en associant les organisations syndicales, les élus et les directions concernées, toujours dans un cadre strict du dialogue social.

Si l'expérimentation doit un jour avoir lieu, elle devra donc reposer exclusivement sur le volontariat, garantir le maintien de la rémunération et du temps de travail réglementaire, et préserver la continuité du service public.

Nous ne préjugeons pas du résultat, nous demandons simplement à la Ville d'avoir le courage de se poser la question sérieusement et que les conclusions de cette étude soient présentées au Conseil de Paris afin de définir la meilleure méthode pour réaliser cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Carine ROLLAND pour l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, cher Monsieur LESIEUR. Je vais vous faire une confidence : à la lecture du titre de votre vœu, j'ai cru que vous vouliez vraiment passer à la semaine "de" quatre jours. Non, il s'agit de passer à la semaine "en" quatre jours, que tout le monde soit rassuré sur nos bancs.

Au-delà de cette plaisanterie, nous partageons évidemment votre préoccupation d'améliorer en permanence les conditions de travail et l'attractivité de notre collectivité, cela a été évoqué par Lamia EL AARAJE tout à l'heure.

La semaine en quatre jours existe à la Ville de Paris, elle existe même depuis 2002. Le règlement du temps de travail de 2022 l'a confortée et, depuis 2024, nous l'expérimentons à la direction des familles et de la petite enfance, avec des retours plutôt encourageants. Il s'agit là aussi de travailler sur l'attractivité.

Pour autant, aujourd'hui, à peine 1 % des agents concernés l'ont adoptée. Il y a donc certainement encore des choses à creuser, mais, pour l'instant, même sur la base de ce 1 %, le nombre recule, tant la semaine de quatre jours rend les choses difficiles à articuler entre vie professionnelle et vie personnelle dans bien des cas.

Nous pouvons continuer à en discuter, mais, de fait, je vous inviterai à retirer ce vœu. Dans les faits, il est déjà en grande partie réalisé. Si tel n'était pas le cas, ce serait bien sûr un avis défavorable, Monsieur le maire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le président, acceptez-vous de retirer le vœu au regard de ces éclairages ?

M. Antoine LESIEUR. - Il est maintenu, puisque nous aimerions que l'expérimentation puisse se faire dans d'autres services et que nous aimerions une étude. C'est le sens de notre vœu, il est donc maintenu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

On va donc le mettre aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif. Madame VERZELETTI, vous vouliez faire une explication de vote ?

Mme Céline VERZELETTI. - Nous voterons bien sûr contre, parce que travailler 35 heures, voire 39 heures ou plus concentrées sur quatre jours, c'est de l'intensification du travail, il y a eu des études sur la santé au travail qui le démontrent : surfatigue, épuisement, baisse de vigilance, etc. Nous préconisons donc la réduction du temps de travail à 32 heures.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je remercie mes collègues Johanne KOUASSI et Carine ROLLAND pour la 1ère Commission, nous en avons terminé. Nous passons à la 2e Commission, je donne donc la parole à la présidente PRIMET pour pouvoir dire quelques mots.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je veux commencer par une alerte. Au Sénat, une proposition de loi de la droite prévoit de dissoudre le Centre national du livre au 1er janvier 2027 et de renvoyer ses missions à l'administration centrale du Ministère. Le C.N.L., c'est près de 2.900 aides et plus de 21 millions d'euros versés l'an dernier aux auteurs, aux éditeurs, aux libraires et aux bibliothèques. Ses crédits ont déjà baissé de 22 % en deux ans. Le supprimer au nom de la rationalisation, c'est fragiliser toute la chaîne du livre et la bibliodiversité. Les autrices, les auteurs et les éditeurs se mobilisent. Paris, ville du livre, doit être à leur côté.

Notre commission s'est réunie le 1er octobre avec 64 projets de délibération à son ordre du jour.

Dominique KIELEMOËS est revenue sur la chapelle Sainte-Ursule de la Sorbonne, fermée au public depuis la tempête de 1999. L'inauguration du 10 septembre marque une première étape, avec la restauration des décors peints de Philippe de Champaigne. La coupole reste à restaurer, mais l'objectif est clair : rendre ce lieu aux Parisiens après plus de 25 ans de fermeture.

Elle nous a également présenté la découverte historique de cette rentrée : les vestiges d'un mur de l'époque gauloise, mis au jour lors des fouilles de l'Hôtel-Dieu, qui éclairent l'histoire de Lutèce.

Nous examinerons le projet DAC 477 sur l'église Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles, et un vœu sur l'entretien du patrimoine religieux après les dégâts de la grêle du 3 mai 2025, notamment sur les vitraux de Saint-Gervais-Saint-Protais.

Laurence PATRICE nous a présenté une actualité mémorielle très riche : l'exposition sur les prisonnières de Saint-Lazare à la bibliothèque Françoise-Sagan, le festival Paris à la loupe, et le stand consacré au matrimoine lors des Journées européennes du patrimoine. Un moment fort aussi, avec la remise des médailles du travail aux agentes et agents de nos équipements culturels, que je veux saluer à mon tour.

Le 26 août a été inaugurée la plaque marquant le 30e anniversaire de l'occupation de l'église Saint-Bernard par les sans-papiers. Dans le cadre du bicentenaire de la photographie, la bibliothèque Forney propose une exposition consacrée à François Kollar, qui a photographié la France au travail.

Ce Conseil comptera des plaques en hommage à Nancy Cunard et à Suzanne Cointe, la dénomination de la place Aimée Millot, et des subventions aux "Amis du musée de la Résistance nationale" et à "Mémoire des résistants juifs de la M.O.I.".

Plusieurs vœux suivront, dont un demandant le retrait du nom de Paul Gauguin d'un collège et d'un gymnase, compte tenu de son passé colonial et pédocriminel, ce qui a suscité un vrai débat en commission.

Florian SITBON porte l'essentiel des projets de délibération de ce Conseil. Les plus importants concernent nos grands établissements : 57,4 millions d'euros pour Paris Musées, 115,3 millions pour le théâtre du Châtelet, 13,6 millions pour le théâtre de la Ville, 9,4 millions pour le Centquatre, et 2 millions pour la Maison des Métallos, auxquels on peut ajouter 2,9 millions pour la Maison européenne de la photographie, et 1,9 million pour le "Soutien du théâtre privé", ou encore 1 million pour "La Place, centre culturel hip-hop" et 800.000 pour le festival d'automne.

Au-delà de ces grandes maisons, ce Conseil soutient aussi 47 projets de création dans le spectacle vivant, et des résidences d'artistes dans les collèges.

Nous débattrons enfin de vœux concernant la Halle Saint-Pierre, le Muséum d'histoire naturelle, ou encore l'accueil des bébés au musée.

Camille VIZIOZ-BRAMI a mis à l'honneur le livre et la création littéraire. Nous étions ensemble au festival Formula Bula à Césure, pour une édition qui a de nouveau été une grande réussite, avec plus de 15.000 visiteurs. Nous y avons remis le prix Prima Bula à une jeune autrice, Margaux MEISSONNIER, que je vous invite à découvrir.

Enfin, Laurent SOREL a rendu hommage à Gabriel Serville, président de la collectivité territoriale de Guyane, disparu le 30 septembre. Professeur de mathématiques, député de Guyane de 2012 à 2021, il a défendu sans relâche l'autonomie de la Guyane, son ancrage caraïbéen et amazonien, la lutte contre l'orpaillage illégal et les droits des peuples autochtones. C'est aussi lui qui a accompagné le retour en Guyane des restes des Kali'na et des Arawak exhibés à Paris en 1892, ce qui donne encore plus de sens au vœu que nous examinerons sur leur mémoire.

Laurent SOREL nous présentera également le soutien de la Ville au Salon de la gastronomie des Outre-mer, ainsi que 25.000 euros pour trois associations ultra-marines.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la présidente, pour ce rapport d'activité détaillé.

2026 DAC 421 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "RX France" pour la manifestation Paris Photo.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens maintenant à l'examen des projets de délibération.

Nous avons le projet DAC 421, et M. TIMSIT souhaitait porter un amendement et prendre la parole.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le maire, chers collègues, Paris Photo est une vitrine culturelle d'ampleur internationale, et nous, au Nouveau Paris Populaire, sommes profondément attachés à la création artistique, à la photographie et au rayonnement de nos collections publiques. La question que nous posons aujourd'hui avec cet amendement à ce projet de délibération n'est donc pas celle du soutien à l'art photographique, mais une question politique simple et fondamentale : à qui profite l'effort collectif de notre Municipalité ?

Regardons la réalité de ce partenariat avec RX France, filiale d'un géant mondial des salons professionnels.

Pour assurer le succès de la 29e édition au Grand Palais, la Ville de Paris déploie des moyens considérables : le pavoisement exceptionnel des Champs-Elysées de la place Charles-de-Gaulle jusqu'à la Concorde, la mobilisation massive de nos réseaux d'affichage municipal, de nos panneaux lumineux et de nos canaux numériques comme "Que faire à Paris ?", l'ouverture de nos réserves patrimoniales et du savoir-faire de nos agents à travers le département de préservation du patrimoine photographique, et même l'organisation de visites privées de nos collections d'art contemporain, réservées à des groupes de V.I.P.

En face, que reçoit la Ville en contrepartie ? Des badges V.I.P., des accès aux vernissages privilégiés et des "pass" Collectors Circle. Pendant ce temps, pour les Parisiennes et les Parisiens, le tarif d'entrée reste prohibitif, dépassant même 26 euros pour un simple billet étudiant.

La démocratisation culturelle ne peut pas se résumer à des slogans. Dire que "la culture est accessible à tous" n'a aucun sens si les portes du Grand Palais restent fermées aux classes populaires par le filtre de l'argent. L'émancipation culturelle, c'est aller chercher précisément celles et ceux qui n'y vont pas, celles et ceux que le marché exclut. Les invitations obtenues par la Ville ne doivent plus être traitées comme un privilège diplomatique ou un entre-soi institutionnel, mais comme un bien commun à redistribuer.

C'est tout le sens de l'amendement que nous déposons au nom du groupe Nouveau Paris Populaire. Nous proposons de conditionner l'approbation de cette convention à des règles claires de justice sociale.

Premièrement, un quota social de 80 %. Au moins 80 % des places et invitations quotidiennes offertes à la Ville doivent être attribuées gratuitement à des jeunes, aux habitantes et aux habitants des quartiers prioritaires "politique de la ville", ainsi qu'aux personnes en situation de précarité ou accompagnées par des structures sociales.

Deuxièmement, une distribution populaire et ancrée dans les quartiers. Ces billets doivent être distribués sur le terrain en lien étroit avec les associations de proximité, les centres sociaux, les établissements scolaires, les acteurs de l'éducation populaire, selon des critères transparents et publics.

Troisièmement, le maintien et le renforcement du volet éducatif. Nous maintenons évidemment les 40 accès liés aux visites des classes accompagnées d'un conférencier.

Quatrièmement, la transparence et le contrôle. Nous exigeons l'intégration dans le bilan annuel de la convention d'un rapport anonymisé sur la distribution et l'utilisation réelle de ces invitations pour les quartiers populaires.

Quand la collectivité parisienne met ses agents, ses collections et son espace public au service d'un événement privé d'envergure, les Parisiennes et les Parisiens des quartiers populaires doivent en être les premiers bénéficiaires. Nous vous invitons donc, chers collègues, à voter cet amendement pour faire sortir ce partenariat des logiques de privilège et en faire un véritable outil de redistribution culturelle.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, l'Exécutif, par la voix de Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues. Monsieur TIMSIT, merci de votre intervention, même si l'essentiel de ce que vous demandez est déjà fait, mais nous n'avons pas l'obsession du contrôle, comme vous l'avez visiblement.

Nous ne vous avons pas attendus pour découvrir les quartiers populaires, les écoles et la pédagogie. Ce projet de délibération concerne les modalités de la participation de la Ville de Paris à la 29e édition de la foire internationale Paris Photo, qui se tiendra du 12 au 15 novembre prochains au Grand Palais. Cette édition revêtira d'ailleurs une dimension particulière, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre du bicentenaire de la photographie, que nous célébrons cette année. A cette occasion, la Ville disposera d'un espace d'exposition lui permettant de présenter ses collections et de mettre en lumière l'expertise de son département pour la préservation du patrimoine photographique, le D3P.

La Ville bénéficiera de plusieurs catégories de badges et d'invitations, des badges techniques, des badges exposants, des badges services, des badges destinés aux visites scolaires, ainsi que 240 invitations. Nous partageons pleinement l'objectif consistant à partager cet événement avec les jeunes, les habitantes et les habitants des quartiers populaires, ainsi qu'avec les personnes en situation de précarité. C'est une ambition que nous portons déjà et que nous mettons déjà concrètement en œuvre.

Je souhaite naturellement que cette démarche soit poursuivie, car elle participe pleinement de notre engagement en faveur de l'accès à la culture pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Pour autant, je ne crois pas souhaitable de fixer de manière abstraite un quota ou un pourcentage prédéterminé de places à attribuer. Ces actions nécessitent en effet une préparation, un accompagnement, un travail de médiation, notamment auprès des publics les plus jeunes et les plus précaires. C'est pourquoi nous continuerons à y travailler avec mes collègues Florian SITBON, Fatoumata KONÉ, Mams YAFFA et Karim ZIADY s'ils en sont d'accord, ce dont je ne doute pas.

J'émets évidemment un avis défavorable à votre amendement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Un avis défavorable sur l'amendement, donc. J'imagine qu'il est maintenu ?

Il est maintenu, oui. Parfait. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 155 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 421.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Faites un effort, plus personne ne lève le bras.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Une seule main, Monsieur LAVAL !

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 421).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la gestion et l'entretien des fontaines ornementales parisiennes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe à l'examen de vœux non rattachés.

M. STERKERS avait une demande de prise de parole pour le vœu n° 24.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, à force de parler de l'esthétique parisienne et de Paris comme une ville "qui fait du beau", il serait peut-être temps de revenir au réel et de vérifier que ce "beau" est entretenu et fonctionne.

A cet égard, le dossier des fontaines parisiennes est révélateur de la gestion du patrimoine par la Ville. En 2022, 32,5 millions d'euros ont été consacrés aux fontaines. Pourtant, un grand nombre d'entre elles sont toujours à l'arrêt, hors d'eau, ou en panne depuis des mois, quand ce n'est pas des années. Rien qu'à Paris centre, qui devrait être la vitrine de l'esthétique et de la grammaire urbaine chère au Maire de Paris, les fontaines de la place Gaillon, du square Louvois et du Palais-Royal sont à l'arrêt. Liste non exhaustive. Ces dernières ont été rénovées en 2022. Elles sont hors d'eau depuis 2025. Trois petites années et puis s'en vont !

Aujourd'hui, moins de la moitié des fontaines ornementales et patrimoniales seraient en eau. On peut donc se demander ce qu'il se passe entre le moment où la Ville investit des millions, voire des dizaines de millions pour rénover son patrimoine fontainier, et celui où ces mêmes équipements cessent de fonctionner. Lorsqu'une fontaine est à l'arrêt, les Parisiens ne savent pas toujours pourquoi ni pour combien de temps.

Cela est d'autant plus regrettable que ces fontaines font partie du patrimoine et de l'identité de Paris, mais qu'elles constituent aussi des points de fraîcheur utiles face aux épisodes de chaleur. Alors, posons la question franchement. A quoi servent 32,5 millions d'euros d'investissement si, quelques années plus tard, une partie significative du patrimoine concerné ne fonctionne toujours pas ?

Notre demande est simple : enfin un état des lieux exhaustif, la transparence sur les pannes et leur coût, les calendriers de remise en service et, surtout, une véritable politique de maintenance préventive.

La Ville a pris la mauvaise habitude de faire couler l'argent comme l'eau du robinet. Nous lui demandons maintenant de faire couler l'eau des fontaines après avoir dépensé l'argent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame KIELEMOËS, je vous laisse répondre.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, mes chers collègues. Effectivement, vous avez insisté, vous l'avez redit plusieurs fois, les fontaines de Paris coûtent cher, des millions d'euros, tout simplement parce qu'il y a beaucoup de fontaines à Paris : 85, dont 23 monumentales, 38 fontaines de quartier et 24 fontaines à eau perdue. Vous m'accorderez le fait que c'est effectivement beaucoup.

Paris est une ville d'eau, traversée par la Seine, qui s'est dotée en la matière, au fil des années, et même des siècles, d'un patrimoine exceptionnel avec ses fontaines. Ces fontaines contribuent à la beauté de notre ville, à la vie de ses quartiers et apportent de la fraîcheur lors des épisodes de forte chaleur, dont la fréquence et l'intensité sont appelées, sous l'effet du changement climatique, à s'accroître.

Je vous l'ai dit, la Ville compte 85 fontaines patrimoniales. Elles sont souvent anciennes. A ce titre, elles subissent les effets du temps qui passe, mais aussi les effets des intempéries et des variations de température. On peut ajouter à cela la pollution, mais aussi, et nous ne pouvons que le regretter, les mésusages et les dégradations. Tout cela les fragilise et les rend vulnérables, c'est la raison pour laquelle nous leur prêtons une attention particulière avec les services de la Ville.

Des opérations de maintenance sont menées régulièrement et, lorsque cela est nécessaire, nous procédons à la réparation et à leur restauration. Sous la précédente mandature, plusieurs fontaines ont été restaurées : la fontaine Molière et la fontaine des Innocents dans le 1er arrondissement, la fontaine Maubuée dans le 4e, et je pourrais aussi citer les fontaines Bazeilles et Laveran…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir penser à conclure, Madame.

Mme Dominique KIELEMOËS. - … la fontaine de la Sorbonne et, bien sûr, les fontaines de… bref, dans de nombreux arrondissements.

Beaucoup est accompli, et nous poursuivrons cet effort. Le chantier de la fontaine Saint-Michel touche à sa fin…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Dominique.

Mme Dominique KIELEMOËS. - … je vous invite à aller la voir.

Nous avons de nombreux projets pour la mandature qui s'ouvre…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, Dominique. Il faut…

Mme Dominique KIELEMOËS. - Une phrase ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Une phrase.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Notre objectif est que plus de fontaines soient en eau le plus longtemps possible.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Et donc, un avis défavorable de l'Exécutif, c'est cela ?

Mme Dominique KIELEMOËS. - Un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Exactement.

Vous le maintenez ?

M. Jérôme STERKERS. - … le vœu est maintenu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - D'accord.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, ce voeu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 24 est rejeté à l'eau.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'entretien et à la réfection du patrimoine religieux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pour le vœu n° 106, relatif à l'entretien et à la réfection du patrimoine religieux, Madame LECOUTURIER, vous avez deux minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le maire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, le 3 mai 2025, une violente tempête de grêle a endommagé les vitraux de plusieurs églises parisiennes, et même certains vitraux de l'Hôtel de Ville, comme nous pouvons en être témoins ici.

A Saint-Gervais, les dégâts sont considérables, des vitraux du XVIe siècle ont reçu des dizaines d'impacts de grêle, les endommageant et les fragilisant fortement. Plus d'un an après cet épisode, aucune réparation n'est faite, alors que la Ville de Paris est propriétaire des édifices cultuels et a la responsabilité de réparer le patrimoine des églises.

Par ce vœu, nous demandons simplement que les travaux nécessaires soient engagés dans les meilleurs délais, mais notre vœu va plus loin. Nous demandons également que la Ville de Paris nous présente un état précis des dégâts provoqués par cet épisode de grêle dans l'ensemble des édifices concernés et, plus largement, qu'un audit soit dressé sur l'ensemble du patrimoine religieux parisien.

Nous devons sortir d'une logique où l'on découvre les urgences les unes après les autres. Le patrimoine ne se gère pas uniquement dans l'urgence, il se protège par l'anticipation, par la connaissance de son état, par une programmation pluriannuelle de travaux et par des moyens à la hauteur de la responsabilité du propriétaire, en l'occurrence la Ville de Paris. Nous demandons simplement que Paris assume pleinement son rôle de propriétaire et de gardien d'un patrimoine exceptionnel.

Restaurer une église, préserver un vitrail, sauver une œuvre d'art, ce n'est pas regarder vers le passé, c'est transmettre, et c'est précisément ce que nous devons à tous ceux qui nous succéderont.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS pour deux minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame LECOUTURIER. Effectivement, je vais passer tout ce que vous avez énoncé, qui est juste, sur l'épisode de la grêle et la nécessité de restaurer nos édifices. Nous avons effectivement un plan que nous sommes en train de finaliser, et nous devons préserver cet héritage et le transmettre aux générations futures.

S'agissant de l'épisode de grêle du 3 mai 2025, il y a eu d'importants dommages sur les vitraux, vitrages et baies de plusieurs édifices cultuels, et même sur les vitraux de l'Hôtel de Ville. Plus de 7.820 impacts, casses ou perforations ont été recensés. L'état des lieux que vous appelez de vos vœux a déjà été réalisé et nous permet aujourd'hui d'envisager des opérations de réparation et de restauration à mener. Néanmoins, ces interventions sont complexes, elles portent sur des éléments patrimoniaux fragiles, nécessitent des savoir-faire spécifiques, doivent être souvent réalisées en grande hauteur, elles représentent donc des coûts importants. Nous sommes dans un chiffrage entre 3 millions et 5 millions d'euros.

C'est pourquoi nous travaillons sur deux axes : une programmation d'intervention et de restauration, et le déploiement de dispositifs de protection destinés à mieux préserver les vitraux, vitrages et baies face aux aléas climatiques.

S'agissant du cas particulier de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, vous savez que c'est une église qui m'est personnellement chère. Quatre baies ont été endommagées lors de cet épisode de grêle et devront être restaurées. Néanmoins, je ne peux pas vous donner la définition des priorités ni la programmation des opérations de restauration pour l'instant. Nous n'allons pas privilégier une église sur une autre, nous allons agir selon le plan de charge lorsqu'il sera défini.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Et donc, avec un avis…

Mme Dominique KIELEMOËS. - Défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire Ariel WEIL, vous vouliez faire une explication de vote. Une minute.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

J'interviens en tant que maire pour dire que je partage évidemment l'avis de Mme LECOUTURIER sur le caractère exceptionnel de Saint-Gervais. Même au-delà de ce que vous avez dit, Saint-Gervais-Saint-Protais est le plus ancien lieu de culte sur la rive droite connu, sur cette butte Saint-Gervais.

En réalité, on atteste d'un lieu de culte dès le IVe siècle, avec une église gothique consacrée un millénaire plus tard, en 1420. La façade du XVIe siècle que vous avez citée est finalement assez tardive, et c'est même un paradoxe. C'est un joyau du patrimoine, mais la façade de Salomon de Brosse, celle que l'on voit quand on sort de l'Hôtel de Ville, n'est "que", si je puis me permettre, du XVIe siècle, bien qu'elle soit classée aux monuments historiques et qu'elle soit tout à fait exceptionnelle.

Voilà pourquoi, d'ailleurs, et il manquerait peut-être cette explication ou ce contexte, elle a fait l'objet d'énormes travaux, et nous y avons veillé avec Karen TAÏEB, que je tiens à saluer ici. J'étais à l'instant avec elle, nous avons veillé à énormément de travaux. Ce sont plus de cinq ans de travaux, 7 millions d'euros de budget, et ceux qui, comme moi, sont là depuis très longtemps, ont vu que l'on a redécouvert le chantier, l'église Saint-Gervais, dont une partie du beffroi était sous l'échafaudage depuis une quinzaine d'années.

Il s'est donc passé énormément de choses en termes de travaux à l'église Saint-Gervais.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Bien sûr, il faut réparer les destructions, qui ne concernent d'ailleurs pas que Saint-Gervais-Saint-Protais…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le maire...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - … mais qui ne concernent d'ailleurs même pas que les vitraux que vous avez cités, je crois, "L'Adoration des Mages", qui a en réalité eu 129 impacts. Il y a aussi eu des dégâts sur les baies contemporaines de Moïse, des tables de la loi et de la Jérusalem céleste. Bien entendu, nous avons demandé leur réparation. Elle est en cours d'inventaire, et je la demande, comme vous le faites, au plan d'investissement de la mandature.

Bien sûr, je soutiens les demandes qui sont dans les trois vœux qui ont été déposés à cet égard.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Et donc, Monsieur le maire, explication de vote ? Vous votez ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je soutenais toutes les demandes qui sont formulées par les vœux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le vœu n° 106 est rejeté.

2026 DAC 298 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nancy Cunard au 15, rue Guénégaud (6e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DAC 298, et la parole est à M. TIMSIT, qui souhaitait intervenir dessus pour quelques minutes.

Monsieur TIMSIT, je vous ai demandé d'intervenir. Après, si vous voulez, on peut ne pas le faire, cela me va bien.

M. Roland TIMSIT. - Il y a tellement de bruit à côté de moi que je n'ai pas entendu que vous m'interpelliez, excusez-moi.

Monsieur le maire, chers collègues, quel bel exemple qui nous démontre que la création artistique peut aller de pair avec l'engagement politique. Nancy Cunard naît en 1896 dans l'une des plus riches familles britanniques, celle des paquebots Cunard. Tout la destinait à une vie de salon ; elle en a fait une vie de combat où l'art et la politique n'ont jamais été séparés.

Dans les années 1920, elle s'installe à Paris, au cœur de l'avant-garde. Brâncuși la sculpte, Man Rey la photographie, Kokoschka la peint, et les écrivains s'inspirent d'elle dans leur roman. Mais elle n'est pas qu'une muse, elle écrit elle-même de la poésie et fréquente les surréalistes Louis Aragon et Tristan Tzara notamment.

En 1928, elle fonde sa propre maison d'édition, la Hours Press, dans une ferme de Normandie. Elle compose et imprime elle-même des livres avec une presse à bras. Elle y publie des écrivains alors presque inconnus, comme le grand et le jeune Samuel Beckett, ainsi que Ezra Pound. C'est un geste artistique mais aussi un geste de liberté : donner la parole à ceux que les grands éditeurs ignorent.

C'est le jazz qui la fait basculer. Elle rencontre Henry Crowder, un musicien noir américain, et elle va partager sa vie. A travers lui, elle découvre la violence du racisme, y compris celle de son propre milieu. Sa mère la renie. Nancy répond en 1931 par un pamphlet, "Black Man and White Ladyship". A partir de là, plus de distance possible entre ses engagements politiques, ses démarches artistiques et sa vie.

Son grand œuvre arrive en 1934, "Negro", une anthologie de plus de 800 pages qu'elle a réunie pendant trois ans et financée en grande partie elle-même. On y trouve des poèmes, des essais, des reportages, des partitions, des photographies, signés Langston Hughes, W. Du Bois, Claude McKay, et bien d'autres. Le livre est à la fois une œuvre d'art et un manifeste contre le racisme et le colonialisme. Il passe presque inaperçu à sa sortie, mais il est redécouvert plus tard comme un jalon de la pensée panafricaine.

L'antifascisme prolonge ce combat. Elle dénonce l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie en 1935. Pendant la guerre d'Espagne, elle se rend sur place pour écrire des reportages. En 1937, elle lance l'enquête "Authors Take Sides on the Spanish War", qui demande aux écrivains britanniques de choisir leur camp entre la république et Franco. En 1939, elle aide les réfugiés républicains à la frontière française aux côtés de Pablo Neruda.

Plus tard, son poème "Man Ship Tank Gun Plane", en 1944, porte le même refus de la guerre et de l'oppression. Cet engagement lui coûtera très cher : la rupture avec sa famille, l'ostracisme social, les difficultés financières, et une santé mentale fragilisée. Elle meurt en 1965.

Que retenir de Nancy Cunard ? Qu'elle a refusé de choisir entre l'esthétique et l'éthique. Pour elle, éditer un poète, publier une anthologie ou écrire un reportage étaient des actes politiques, et l'engagement politique demandait de l'art, du travail et de la beauté. Elle nous laisse une question : que ferions-nous de nos privilèges si nous décidions, comme elle, de ne pas détourner le regard ?

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, cher collègue, pour ce beau portrait de Nancy Cunard, que j'apprécie moi-même beaucoup. Je suis très heureuse que nous ayons l'occasion de lui rendre hommage à Paris. Effectivement, cette femme aurait pu se contenter des salons feutrés du Tout-Londres, mais elle a choisi le vent de la liberté et de l'émancipation en venant vivre à Paris.

Je ne vais pas reprendre tous les faits de sa vie, vous les avez fort bien relatés. Il est certain qu'elle était au croisement de tous les arts, et proche de beaucoup d'artistes, notamment des artistes surréalistes. Elle fut d'ailleurs cette femme que l'on voit dans le portrait très célèbre de Man Rey, où elle est représentée avec tous les bracelets

qu'elle portait. Elle a aussi beaucoup inspiré Aragon, qui a été fort amoureux d'elle. Il a même tenté de se suicider quand ils se sont séparés.

Je me réjouis donc que nous puissions installer cette plaque rue Guénégaud. Ce n'est pas toujours facile d'installer des plaques dans cette rue, d'autres ont été refusées.

Evidemment, vous l'avez dit, c'est une figure éminemment politique, à la suite de la rencontre de ce jazzman afro-américain, Henry Crowder, qui a partagé le reste de sa vie, une vie de scandale et de combat. Il faut bien l'admettre, dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, et même à Paris, aimer un homme noir, c'était défier l'ordre établi avec un courage sans pareil.

Effectivement, en plus d'être poétesse, éditrice, d'avoir fréquenté tous les artistes de son temps, Nancy Cunard fut une femme éminemment politique. Elle fut de tous les combats de son siècle, contre le colonialisme, contre le racisme, contre le fascisme, et jamais elle ne transigea avec ses principes, quitte à renoncer à la quiétude et au confort que sa naissance lui promettait.

Réjouissons-nous donc de cette belle figure qui s'inscrit sur les murs de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 298.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 298).

2026 DAC 299 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Cointe, au 89, boulevard Haussmann (8e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous prolongeons donc les discussions, qui mêlent culture et fort engagement avec le projet de délibération DAC 299.

Monsieur TIMSIT, vous voulez encore dire un mot.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le maire, chers collègues, certains destins s'effacent de la mémoire collective, celui de Suzanne Cointe en fait partie.

Née en 1905, professeure de piano, fille de général, elle aurait pu mener une vie tranquille ; elle a choisi d'être de son temps et de son combat. Pour la comprendre, il faut d'abord regarder son époque.

Dans les années 1930, la crise économique frappe, le fascisme progresse en Europe, la menace de guerre grandit. Face à cela, des artistes refusent de rester spectateurs, ils sortent des salons et vont vers le peuple. Parmi eux, une troupe de théâtre devenue légendaire : le groupe Octobre, avec notamment, celui qui était jeune à l'époque et qui deviendra un des plus grands metteurs en scène de théâtre du XXe siècle, avec qui j'ai eu la chance de travailler, Roger Blin.

Ce groupe Octobre naît en 1932 autour de Jacques Prévert et de son frère, Pierre. Autour d'eux se retrouvent des comédiens, des musiciens, des écrivains et des cinéastes, dont Raymond Bussières et Maurice Baquet. Leur théâtre s'appelle l'"agit-prop" : des sketchs courts, des chœurs parlés, des chansons, de l'humour mordant. Ils jouent dans les "meetings", devant les usines, lors des grèves, partout où le théâtre traditionnel n'ose pas aller. Les cibles de ce groupe Octobre sont le patronat, la presse complaisante, la montée des ligues d'extrême droite, et la guerre qui vient. En 1933, leur talent est reconnu jusqu'à Moscou lors de l'Olympiade du théâtre ouvrier.

C'est dans ce monde que s'inscrivit Suzanne Cointe. Elle n'est pas à ma connaissance une figure de la scène, mais elle appartient à cette même génération, à ce même sillage. Comme l'écrit son biographe Christian LANGEOIS, elle partage, dans le sillage de Prévert et du groupe Octobre, les aventures, les expériences culturelles et les engagements des années d'entre-deux-guerres. Son terrain à elle, c'est la musique.

En 1936, au moment du Front populaire, la musique est partout, elle se mêle à la foule. Suzanne Cointe enseigne le piano et s'engage dans cette musique populaire, notamment à travers la chorale populaire. L'idée est simple et belle : la culture n'appartient pas à une élite, elle appartient à tous et elle peut rassembler.

Le groupe Octobre, lui, se dissout cette même année 1936…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je demande un peu de silence, s'il vous plaît. Dans les rangs, si vous avez des discussions à avoir, essayez de les avoir à l'extérieur.

M. Roland TIMSIT. - … mais son esprit ne disparaît pas. Plusieurs de ses membres se retrouvent au cinéma autour de Jean Renoir et de Prévert pour des films qui portent la même voix populaire, et la même énergie se retrouve dans le parcours de Suzanne Cointe.

La guerre arrive et, avec elle, l'heure des choix. Suzanne Cointe rejoint alors un mouvement de résistance : l'Orchestre rouge. Elle meurt en 1943 à 38 ans. Les circonstances précises de son engagement et de sa disparition dépassent ce que je vais affirmer ici, il faut lire la biographie de Christian LANGEOIS, préfacée par le grand Gilles Perrault.

Ce que je retiens, c'est le fil qui relie ces moments, celle qui chante pour le peuple en 1936 et la même qui s'engage dans la résistance quelques années plus tard. Pour elle, comme pour les artistes du groupe Octobre, l'art et la politique ne sont pas deux domaines séparés. Jouer, chanter, enseigner la musique était déjà prendre parti.

Puis, l'oubli est venu, comme le souligne l'auteur de sa biographie. Raconter son histoire aujourd'hui, c'est refuser que cet oubli ait le dernier mot. Suzanne Cointe nous rappelle que l'on peut commencer par un piano et un chœur, et finir par un engagement qui engage toute une vie.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la maire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci.

Merci, cher collègue, pour ce portrait. Suzanne Cointe fait effectivement partie de ces femmes qui ont été totalement invisibilisées. D'ailleurs, je noterais, non pas méchamment, mais avec un peu d'humour, Monsieur TIMSIT, que vous avez beaucoup parlé de tous les hommes qui l'entouraient, et vous avez un peu moins parlé de la figure de Suzanne elle-même. La postérité est parfois cruelle avec celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté, et c'était son cas.

Bien qu'elle soit aussi artiste, pianiste, cheffe de chœur, militante et résistante, elle fut longtemps absente des ouvrages sur la Résistance, comme ceux sur la musique chorale. Il aura effectivement fallu le travail de Christian LANGEOIS en 2017 pour que son nom nous revienne.

Je ne vais pas refaire à mon tour ce parcours, mais il faut savoir qu'elle a été guillotinée à Berlin le 20 août 1943 à 38 ans, après avoir été arrêtée boulevard Haussmann, alors qu'elle faisait partie du réseau de ce que la Gestapo baptisa l'Orchestre rouge.

Elle a consacré sa vie à la musique et à l'égalité, deux passions qu'elle avait su conjuguer pour répondre au désir d'émancipation des classes populaires. Elle a été assassinée pour son engagement en résistance et pour sa fidélité à ses principes humanistes.

Est-ce que vous pourriez me laisser parler un petit peu ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur MAILLARD, si vous pouviez juste faire un peu moins de bruit… Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci.

Elle était donc une femme extraordinaire qui mérite toute sa place dans notre historiographie et dans nos mémoires, c'est pourquoi je vous propose d'apposer une plaque en son honneur à l'endroit où elle fut arrêtée, afin que chacun désormais connaisse son nom.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 299. J'imagine qu'il va faire l'unanimité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 299).

2026 DU 127 - Dénomination place Aimée Millot (13e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DU 127 sur la place Aimée-Millot.

Madame la présidente Marie-Pierre MARCHAND, je vous laisse la parole.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci.

C'est avec plaisir que je salue au nom de mon groupe, mais aussi en tant qu'élue du 13e, ce projet de délibération. Elle va inscrire dans l'espace de notre ville, sur la petite place à la jonction de la rue Corvisart et de la rue Croulebarbe, la mémoire d'Aimée Millot, dite la bergère d'Ivry.

Le 25 mai 1827, cette jeune bergère de 19 ans a été poignardée par un homme qu'elle avait éconduit et qui avait prémédité son geste. Elle a été victime d'un féminicide.

C'est l'aboutissement d'un long chemin de reconnaissance. C'est aussi une illustration du travail que fait notre Ville pour rendre les femmes visibles dans l'espace public. Un arrêté municipal de 2002 avait déjà créé une place de la Bergère-d'Ivry. Depuis, dans le 13e, nous nous réunissons chaque 25 novembre pour lui rendre justice.

Son histoire n'avait pourtant pas été oubliée. On en a beaucoup parlé, chansons, pièces de théâtre, films, romans, jusqu'à Victor Hugo. Par curiosité, j'ai regardé comment on en parlait, et là, chers collègues, on mesure vraiment d'où l'on part. On parle de fait divers dramatique, de crime passionnel, on plaint la jeune femme en insistant sur sa vertu, sur sa modestie, sur l'honneur qu'elle a défendu. Une bonne victime, en somme. Mais on trouve tout de même mille raisons à son meurtrier, présenté comme un amoureux qui n'a pas supporté d'être éconduit. On évoque sa colère, sa jalousie et, finalement, on le plaint un peu lui aussi.

La victime, elle, disparaît derrière un nom presque bucolique, "la bergère d'Ivry". On n'a pas retenu son nom. Cela ne vous rappelle rien ? Cela date seulement du XIXe siècle ?

Je veux donc insister encore sur le mot "féminicide", le meurtre de femmes parce qu'elles sont des femmes. Ce mot a eu tant de mal à s'imposer. Un peu d'histoire.

Apparu dès le XIXe siècle, c'est la sociologue Diana Russel qui le politise en 1976 au tribunal international sur les crimes contre les femmes à Bruxelles. En Amérique latine, dans les années 1990, Marcela LAGARDE forge le mot "feminicidio" pour y ajouter la responsabilité de l'Etat et l'impunité à partir des disparitions et des meurtres de Ciudad Juárez au Mexique. En 2009, la Cour interaméricaine des droits de l'homme condamne le Mexique dans l'affaire Campo Algodonero. Plusieurs pays comme le Costa Rica, le Guatemala, le Mexique ou le Chili ont ensuite créé un délit spécifique.

En France, ce mot finit petit à petit par s'imposer, notamment à partir de 2016, grâce au décompte citoyen de féminicides par compagnon ou "ex", aux collages féministes, ou au Grenelle des violences conjugales. Notre droit ne connaît toujours pas de qualification pénale autonome, même si la qualité de conjoint ou d'ex-conjoint est une circonstance aggravante.

Dans le monde, l'O.N.U. estime que, en 2023, environ 50.000 femmes ont été tuées par leur partenaire ou un proche. Cela fait près de 140 par jour.

La marche est encore longue. Nous avons un énorme enjeu de visibilité face à cette violence systémique. Cette visibilité passe par plusieurs leviers : objectiver avec des statistiques officielles ; nommer en citant les prénoms et les histoires ; changer les mots, j'en ai parlé, en bannissant "drame familial" et "crime passionnel" ; agir institutionnellement avec la formation des policiers et des magistrats, l'ordonnance de protection, le bracelet anti-rapprochement, etc. ; enfin, imposer cette visibilité dans l'espace public par des marches, expositions, collages, et dans les noms de nos rues.

C'est ce que nous faisons ici, chers collègues : rendre à cette place un nom, et à Aimée Millot le sien pour qu'elle ne soit plus seulement la bergère d'Ivry, mais une femme que l'on nomme, que l'on reconnaît, dont on refuse l'oubli.

Avec mon groupe, nous voterons donc ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la présidente.

Madame la maire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, Madame la présidente. Effectivement, c'est un projet de délibération qui propose de rendre justice à une femme que l'histoire a effacée derrière son propre drame, que vous avez rappelé. Elle a été frappée de cinq coups sous les yeux de l'enfant qui l'accompagnait.

En ce XIXe siècle, on ne parle pas encore de féminicide, vous l'avez dit, on se réfugie derrière le crime passionnel, l'accès de jalousie, ou le fait divers. Je dois dire que, pendant fort longtemps aussi au XXe siècle, nous étions sur ces traces. Les mots ont changé, certes, mais la mécanique, elle, est restée la même, celle d'un homme qui ne supportait pas qu'une femme lui dise non.

Ce crime a fasciné tout un siècle, vous l'avez rappelé, on l'a chanté dans les almanachs, joué au théâtre, Victor Hugo lui-même assiste à l'exécution de l'assassin et commence, dès le lendemain, la rédaction du "Dernier Jour d'un condamné". Il évoquera encore le chant de l'alouette dans "Les Misérables".

De la victime, que reste-t-il ? Juste un surnom, une expression très bucolique, "la bergère d'Ivry", une silhouette de complainte sans visage, sans identité. On a retenu le nom de l'assassin, on a oublié celui de la victime. C'est cette injustice que nous allons réparer aujourd'hui, et nous pouvons en être fiers.

En donnant désormais le nom d'Aimée Millot, nous faisons un pas de plus, nous lui rendons son identité, sa dignité et sa place dans notre histoire et dans ce 13e arrondissement, à quelques encablures de la place dédiée aux

femmes victimes de violences. Je me réjouis donc que nous puissions voter tous ensemble ce beau projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 127.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 127).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dénomination d'une place parisienne en mémoire des victimes du Massacre de Thiaroye en 1944.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Pour le vœu n° 107, la parole est à M. DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, vous devez le savoir, nous siégeons dans un conseil qui est le conseil de la capitale du pays. Sauf que, à un moment, ce fut la capitale de l'empire, et j'aimerais revenir sur un fait marquant de notre histoire malheureusement encore trop méconnu.

Lors de la Libération, on le sait, la majeure partie des batailles gagnées par les Français ont été hors du continent européen, particulièrement en Afrique, et les tirailleurs sénégalais ont été essentiels à ce combat. Des personnes d'Afrique de l'Ouest, essentiellement sénégalaises, qui se sont engagées et qui ont participé de libérer la France. C'est un moment extrêmement important, nous leur devons donc reconnaissance.

Pourtant, la reconnaissance à l'époque, à Thiaroye, près de Dakar, un camp au Sénégal en 1944, a été de tuer on estime aujourd'hui 300 Sénégalais. Ils ont été tués par l'armée française, sous les ordres des dirigeants français, parce qu'ils réclamaient leur solde pour avoir combattu pour l'armée française.

Si nous voulons aujourd'hui que notre société vive bien, si nous voulons aujourd'hui considérer que la France dépasse une histoire millénaire selon laquelle nous serions seulement une civilisation judéo-chrétienne, comme si notre histoire n'était pas faite de mille vagues de migrations et d'histoires différentes, il faut arrêter de raconter une histoire inventée et revenir à l'histoire réelle qui est la nôtre. L'histoire réelle qui est la nôtre, c'est celle d'autorités qui ont nié ce massacre. Les 34 survivants du massacre de Thiaroye ont été condamnés pour insubordination, alors qu'ils ne faisaient que réclamer leur dû.

Aujourd'hui, nous connaissons la vérité de l'histoire, et cette histoire doit être connue et doit être enseignée. C'est essentiel, parce que, si nous voulons que notre pays vive bien, il faut enseigner tous les aspects, y compris les aspects sombres de notre histoire. Je sais que ce vœu fait particulièrement plaisir à mon collègue Mams YAFFA, qui s'y associe. J'aimerais donc demander qu'une place parisienne soit baptisée "Thiaroye 1944" en mémoire des victimes du massacre, et que les associations soient associées à l'écriture avec les services de la Ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame la maire…

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Je remercie aussi le groupe Ecologiste et je remercie mon collègue d'avoir porté ce vœu. Effectivement, il s'inscrit tout pleinement dans le travail que nous allons initier, notamment avec mon collègue Laurent SOREL. A l'initiative du Maire de Paris, nous allons entamer ce grand cycle de relecture de la mémoire de l'histoire coloniale dans notre ville, mais nous allons bien sûr aussi l'enrichir pour qu'une certaine reconnaissance des crimes qui ont été subis par un certain nombre de populations soit visible et que des hommages soient rendus dans notre ville.

Ceux-là avaient combattu pour la France, ils avaient connu la défaite de 1940, puis la captivité dans les camps allemands, et ils sont pourtant morts sous les balles françaises. Je ne raconterai pas à nouveau cette histoire que vous avez fort bien narrée, puisque le temps nous est compté, mais je donne un avis extrêmement favorable à ce vœu visant à faire connaître cet événement. Effectivement, nous travaillerons à un texte et à un lieu ensemble pour rendre hommage aux victimes de ce massacre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette écoute et cette oreille positive, Madame la maire.

Monsieur TIMSIT, vous voulez faire une explication de vote d'une minute.

M. Roland TIMSIT. - Chers collègues, je souscris tout à fait aux propos de notre collègue DURAND-RAUCHER.

Le 1er décembre 1944, l'armée coloniale perpétrait le massacre de Thiaroye, assassinant des soldats africains qui réclamaient simplement leur solde après avoir combattu pour la France. Pendant des décennies, la version officielle a qualifié ce crime de mutinerie, étouffant la vérité sous un bilan officiel minimisé à 70 morts.

Aujourd'hui, les travaux d'historiens indépendants comme Armelle MABON ou Martin MOURRE établissent qu'entre 300 et 400 tirailleurs ont été massacrés pour avoir réclamé leur dû. Alors que le Gouvernement sénégalais et son Premier Ministre refusent que la France fixe unilatéralement la portée de la reconnaissance et des réparations, le manque de transparence de l'armée reste vivement critiqué par les chercheurs.

Au Conseil de Paris, nous affirmons notre solidarité avec le peuple sénégalais pour que la France honore enfin la mémoire et la dignité de ces combattants, et nous exigeons la pleine ouverture des archives secret-défense et la mise au jour de la vérité sur les crimes coloniaux.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif le vœu n° 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 234).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux changements de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le vœu n° 108. Il y avait une demande de prise de parole de ma collègue Frédérique DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Monsieur le maire, chers conseillers, je tiens d'abord, avant de commencer l'explication de ce vœu, à remercier et saluer le travail de Thomas GALARNEAU, conseiller écologiste du 9e arrondissement et de Marie, une parente d'élève, sans qui ce vœu n'aurait pu être débattu en Conseil de Paris.

Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de nous interroger sur le nom d'un établissement public : le collège Paul-Gauguin et le gymnase Paul-Gauguin.

Nommer un établissement public ou un équipement public n'est pas simplement y attribuer une identité administrative, c'est choisir une figure de référence, c'est inscrire un nom dans l'espace public, c'est le transmettre aux générations futures et c'est, d'une certaine manière, rendre hommage. La question aujourd'hui, c'est que ne pas changer ce nom de Paul Gauguin après avoir pris connaissance de ses actes de pédocriminel en Polynésie est renouveler sciemment cet hommage.

En effet, sans remettre en question les qualités de l'artiste, son œuvre picturale, Paul Gauguin s'installe en Polynésie à la fin du XIXe siècle, et c'est à cette occasion qu'il marchande, qu'il achète et qu'il entretient des relations sexuelles avec des jeunes autochtones à peine pubères, qui ont 13 ou 14 ans. Ce n'est pas dans n'importe quel contexte, c'est dans un contexte colonial. Il faut nommer les choses.

L'écart d'âge, l'absence de véritable égalité entre les personnes et le contexte colonial ne peuvent pas être effacés derrière le seul vocabulaire de l'exotisme ou de la liberté. Gauguin ne s'installe pas dans un espace hors du monde où toutes les règles ont disparu, il s'inscrit dans une société marquée par la domination coloniale française, qui accentue les rapports de pouvoir et de vulnérabilité des populations locales, particulièrement de ces jeunes filles.

On nous a opposé, au sein du Conseil du 9e arrondissement, l'anachronisme "c'était une autre époque". Pour autant, il ne s'agit pas de prétendre que notre époque pense exactement comme Paul Gauguin…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Frédérique DUTREUIL. - … il s'agit de rappeler que les violences sexuelles sur les mineurs n'ont pas été inventées par notre vocabulaire contemporain.

Dans l'Hexagone, à cette époque…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va vraiment falloir conclure, Frédérique.

Mme Frédérique DUTREUIL. - … les relations sexuelles avec des enfants pouvaient déjà relever d'infractions pénales.

Pour finir, c'est le message que nous envoyons aux collégiens et aux collégiennes de Paul-Gauguin, qui voient des peintures lorsqu'ils déjeunent à la cantine.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

Mme Frédérique DUTREUIL. - Aujourd'hui, nous avons en moyenne trois enfants par classe qui sont victimes de pédocriminalité…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Frédérique.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Ce que je demande, et auquel tient…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Frédérique, on a compris. Je vais demander à l'Exécutif de vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Merci, chère collègue. La mémoire est une matière politique exigeante, dont l'une des vocations est de rassembler toutes les générations autour de valeurs communes. Alors, je vous le demande, quel message envoyons-nous aux élèves d'un collège lorsque nous inscrivons au-devant de leur établissement le nom d'un homme qui abusait d'enfants de leur âge ? C'est la question que nous pose ce vœu de nos collègues du groupe Ecologiste.

Pour ce qui nous concerne, il n'y a pas d'hésitation possible. Paul Gauguin fut un artiste immense, certes, personne ici ne le conteste, mais il fut aussi un prédateur. Je vous passe tous les cas, de celle à 13 ans qui est mariée à cet homme alors âgé de 43 ans, de celle qui est déscolarisée, puis de celle qui tombe enceinte à 13 ans. C'est ici aussi, à Paris, qu'il fit d'une adolescente de 13 ans sa propre compagne. Ces faits non exhaustifs ne relèvent pas de la rumeur ni de l'anachronisme moral, puisque lui-même l'a consigné de façon glaçante dans ses écrits.

Cette violence s'inscrivait dans un système, celui de la domination coloniale et patriarcale, qui livrait les jeunes filles polynésiennes à ceux qui se pensaient leur maître. Fermer les yeux sur cette histoire n'est plus tolérable, c'est pourquoi je donnerai un avis favorable à ce vœu.

A celles et ceux qui nous reprocheront de gommer les complexités de l'histoire, qui nous feront des reproches en "cancel culture", nous répondons que personne ne propose de décrocher les toiles de Gauguin là où elles sont. Elles sont au musée d'Orsay, tout le monde peut aller les voir, les regarder, les étudier, les critiquer. En revanche, un collège n'est pas un musée, et il nous revient de choisir les personnes que nous souhaitons honorer en vertu de leur exemplarité et de leur parcours.

Vous l'aurez compris, mon avis est favorable. Bien sûr, il faudra entamer toute une méthode de travail. Je m'y engage, à mettre aussi cette discussion en partage avec la maire du 9e arrondissement, puisque ce collège et cet équipement sportif sont dans cet arrondissement. Nous y travaillerons aussi avec ma collègue Anne-Claire BOUX, en lien étroit avec la communauté éducative, les élèves, les élus concernés et toutes les parties prenantes.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 235). Je vous remercie.

La question qui nous est posée, je le dis de manière très transparente, est : arrêtons-nous maintenant ? Il est 13 heures.

Pourquoi je pose la question ! Rappelle-toi, Maxime, de ne jamais demander si on peut arrêter ou pas. Quelle bêtise !

Madame la Maire, me le permettez-vous ? Cela veut dire que l'on reprend avec vos deux vœux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Cela me va très bien, d'autant que nous avons le vœu de DJ Mehdi qui est en point fixe. Je ferai les autres avant, et je pense que mon collègue Florian SITBON acceptera de faire l'intérim pendant quelques minutes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je pense que la reprise est à 14 heures 30.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Oui, bien sûr.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez, reprise à 14 heures 30 !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-deux minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à reprendre vos places. Nous allons redémarrer notre séance.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 110 relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi. Avant de donner la parole à David BELLIARD pour la présentation de ce vœu, permettez-moi de dire quelques mots.

Mes chers collègues, le compositeur, musicien et producteur DJ Mehdi a joué un rôle fondamental pour la scène musicale française et internationale. De son vrai nom Mehdi Faveris-Essadi, il apprend la musique en autodidacte au travers du son de son époque, le rap, qui débarque en France depuis les Etats-Unis à la fin des années 80, et dont toute une génération de musiciens va s'emparer pour en faire un art français, reflet d'une culture qui ne trouve pas d'écho au départ dans les médias institutionnels.

Je veux dire ces mots sur DJ Mehdi, celui que nous connaissons sous son nom de scène, devant ses amis, devant sa famille, devant sa maman, devant son fils.

DJ Mehdi a fait partie des pionniers. Trop jeune pour avoir fait partie de la première vague, il est l'un des fers de lance de cette deuxième génération du rap qui ose plus encore le mélange des arts musicaux, un artiste visionnaire, éclectique, original, qui a réussi à faire le lien entre le hip-hop et la musique électronique. Il est un des rares à pouvoir se targuer d'avoir produit un des classiques du rap, l'album "Princes de la ville" de 113 et d'être considéré en même temps comme faisant partie de la "french touch", cette musique électronique française qui a fait danser le monde entier dans les années 2000.

Sa mort accidentelle, le 13 septembre 2011 dans le 11e arrondissement, a profondément bouleversé le monde de la musique qui perdait un de ses génies. Dès qu'ils ont appris son décès, de très nombreux artistes lui ont rendu hommage sur scène dans des titres qui lui sont dédiés : Kery James, Booba, IAM, David Guetta, Daft Punk, Pharrell Williams. Autant de témoignages du respect qu'accordait le monde de la musique au talent de DJ Mehdi. Dans une chanson de l'album "Rimes essentielles", Akhenaton rendait ainsi hommage à DJ Mehdi : "Il coince nos vies dans les pinces de la crise, mais de crapaud du quartier, on est devenu prince de la ville".

Sa mémoire vit aujourd'hui encore à travers ses morceaux qui continuent à être joués, écoutés, découverts, notamment à travers une série documentaire qui lui était consacrée à travers la "Flamme éternelle" qui lui a été décernée à titre posthume lors de la cérémonie des Flammes l'année dernière. DJ Mehdi est un modèle pour de nombreux jeunes musiciens qui se lancent dans la musique : sa liberté de création, sa rigueur dans le travail, sa capacité à ne pas se laisser enfermer dans un genre qui a tant évolué, notamment grâce à lui. Son œuvre fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine musical français.

C'est pourquoi nous souhaitons rendre hommage à ce musicien, compositeur et producteur, et célébrer ce pan de notre culture que nous devons à notre jeunesse et à sa diversité. Je vous propose de le faire en nommant prochainement une place dans le 11e arrondissement de Paris et en apposant une plaque commémorative dont le texte pourrait être rédigé ainsi : "En hommage à Mehdi Faveris-Essadi, dit DJ Mehdi, musicien, compositeur, producteur visionnaire, passeur hors pair entre le mouvement hip-hop et la musique électronique".

Paris sera très fière de lui rendre hommage, et je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, avant de commencer, je voulais associer à mes propos Alexandre VISCONTINI, adjoint dans le 11e arrondissement, qui est à l'origine de ce projet, et saluer la mère de DJ Mehdi, sa famille et tous ses amis qui sont en tribune.

Il y a 15 ans, le 13 septembre 2011, le musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi, de son vrai nom Mehdi Faveris-Essadi, disparaissait brutalement des suites d'une chute accidentelle. Quinze ans plus tard, son héritage est toujours vivant dans les souvenirs de toute une génération qui a grandi avec les grandes heures du rap français et de la "french touch", mais aussi dans les créations contemporaines qui portent encore l'empreinte de son audace et de sa capacité à faire dialoguer les genres et les styles. DJ Mehdi a participé activement à l'émergence d'une scène hip-hop en France aux côtés de Kery James, dans "Ideal J" du groupe 113, de Rohff ou encore de Booba, pour ne citer que quelques noms. DJ Mehdi marque l'âge d'or du rap français indépendant.

Puis, refusant de se laisser enfermer dans une seule esthétique, il devient l'un des artisans du renouveau de l'électro française. Il signe avec le label Ed Banger Records, puis fonde avec Pedro Winter, Justice et Cassius, le collectif Club 75. Il contribue ainsi à faire rayonner une certaine idée de la musique électronique française bien au-delà de nos frontières. Cette trajectoire singulière lui a valu de nombreux hommages depuis sa disparition. Des artistes aussi différents que M. Disiz, IAM, Rim'K, Daft Punk, Matt Pokora, David Guetta, Pharrell Williams ou encore MC Solaar ont salué son œuvre et revendiqué son héritage. La diversité de ces références dit à elle seule l'ampleur

de son influence. Au-delà des styles et des générations, tous reconnaissent en lui un artiste qui a profondément marqué la musique contemporaine.

Cet héritage n'est pas seulement salué par les artistes qui s'en réclament aujourd'hui. Il est également reconnu dans les grandes institutions de la culture musicale et audiovisuelle. En 2024, ARTE lui consacre la série documentaire "DJ Mehdi, made in France", qui obtient la victoire de la création audiovisuelle aux Victoires de la musique 2025. Toujours en 2025, DJ Mehdi reçoit à titre posthume la "Flamme éternelle" lors de la cérémonie des Flammes qui met en lumière et récompense la création musicale des courants de la musique urbaine.

C'est désormais à la Ville de Paris de prolonger cet hommage et de l'inscrire durablement dans notre espace public. DJ Mehdi entretient avec Paris et particulièrement avec le 11e arrondissement un lien profond, d'abord parce que c'est dans la cité Joly qu'il découvre le rap et que sa vocation prend forme, mais aussi parce que son parcours raconte quelque chose de notre ville. Né d'une mère tunisienne et d'un père français, DJ Mehdi a fait de la rencontre entre les influences, les cultures et les sensibilités une force créatrice. Cette capacité à faire dialoguer des univers, à inventer du commun à partir de la différence, c'est ce qui fait l'identité du 11e, c'est ce qui fait l'identité de Paris.

Le 11e est également un territoire de liberté artistique, d'innovation, où DJ Mehdi a pu s'épanouir. Autodidacte visionnaire n'hésitant pas à s'affranchir des codes existants pour en créer de nouveaux, celui-ci a voulu construire des ponts entre des univers qui semblaient alors séparés - le rap et l'électro, la culture populaire et la culture club -, par son parcours même, mais aussi dans les sonorités qu'il a développées dès ses premiers titres. Je pense notamment à l'album "Les princes de la ville" du groupe 113, récompensé de la Victoire de la musique du meilleur album rap en 2000, où DJ Mehdi a donné à un album rap des sonorités électro et des conclusions sous forme de longues plages instrumentales. En ce sens, cet album porte en lui les germes de toute son œuvre.

A bien des égards, l'histoire de DJ Mehdi et celle du 11e se répondent. Elles parlent de création, de brassage, d'émancipation et de liberté. C'est pourquoi nous vous proposons à travers ce vœu, et je salue Mams YAFFA qui a contribué à porter ce projet, de faire entrer son souvenir dans l'espace public parisien, dans notre mémoire collective, par la création d'une place DJ Mehdi et l'apposition d'une plaque commémorative en son hommage. C'est une certaine idée de Paris que nous choisirons ainsi d'honorer, une ville qui laisse toute sa place à la création, à la liberté et à la rencontre entre les cultures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur le maire du 11e.

Moi aussi, je tiens, dans ma réponse, à associer notre collègue Mams YAFFA qui porte toujours des projets très fédérateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qui va chanter des chansons après, parce qu'il a chanté dans…

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit, mais DJ Mehdi était profondément libre et curieux. Il ne s'est jamais laissé enfermer dans une case, il était un passeur de cultures, un génie de la création. Entre les genres, entre les publics, entre Paris et sa banlieue, il a abattu à sa manière ce périphérique invisible qui sépare trop souvent nos territoires et nos imaginaires. Il a permis à la culture hip-hop de trouver toute sa place contre le mépris que certaines élites s'évertuaient alors à véhiculer. Si aujourd'hui le rap est enfin apprécié comme un art à part entière, DJ Mehdi y est pour beaucoup. C'est à Paris, dans notre ville, qu'il a vécu, créé et fait vibrer les nuits. C'est à Paris qu'il repose aujourd'hui au Père-Lachaise, aux côtés de tant d'artistes qui ont fait notre fierté.

DJ Mehdi, cela a été rappelé, c'est aussi une histoire française, captivante, comme en témoigne l'immense succès par la série qu'ARTE lui a consacré. D'ailleurs, le réalisateur est parmi nous dans la tribune. Nous sommes beaucoup à nous être reconnus en lui, à avoir admiré la profondeur de son imaginaire et de son talent.

Bien entendu, c'est avec plaisir que je participerai à faire avancer ce projet tel que l'ont énoncé le Maire et le maire du 11e arrondissement, avec la famille, et je salue à mon tour la mère de Mehdi, son fils et tous ses amis ici présents, pour que nous trouvions le meilleur endroit pour pouvoir lui rendre hommage, afin que cette part de notre mémoire soit pleinement reconnue et que sa musique continue de résonner dans les rues de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai deux explications de vote, la première de Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Monsieur le maire, mes chers collègues, prince de la ville, DJ Mehdi l'était déjà et le restera pour toujours. Je voudrais remercier le groupe Ecologiste qui a déposé ce vœu, parce que rendre hommage à DJ Mehdi, c'est rendre hommage à un monument de notre culture populaire. DJ Mehdi était jeune,

ambitieux, c'était un talent immense. Il a su mélanger le rap et la musique électronique, faire tomber les barrières et faire rayonner notre musique bien au-delà de nos frontières.

Lui rendre hommage, c'est aussi rendre hommage à toute une jeunesse, celle de nos quartiers, de nos banlieues. Il faut le rappeler, le rap occupe une place immense dans la culture française. Cette culture vient de nos quartiers, raconte nos vies, nos histoires et, aujourd'hui, elle fait danser le monde entier. Sa disparition tragique en 2011 a laissé un vide immense mais son œuvre continue de vivre, d'inspirer et de faire vibrer des générations entières.

Je voudrais terminer par un mot pour sa famille, ses proches présents aujourd'hui parmi nous, leur dire toute notre affection et notre fierté de lui rendre cet hommage. Je suis un peu émue, j'ai la voix qui tremble. La banlieue influence Paname et Paname influence le monde.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Kadiatou COULIBALY.

Mme Kadiatou COULIBALY. - Monsieur le maire, mes chers collègues, notre groupe votera avec conviction ce vœu proposant le nom de DJ Mehdi à un espace public du 11e arrondissement, d'y apposer une plaque commémorative et de transmettre aux jeunes générations la mémoire de son œuvre et de son héritage artistique.

DJ Mehdi a profondément marqué l'histoire musicale française : producteur de référence du rap français, puis figure majeure de la scène électro. Il a réussi ce que peu d'artistes ont accompli : créer des ponts entre des univers que tout semblait opposer. Son œuvre a contribué à faire dialoguer les cultures, les générations et les territoires. Quinze ans après sa disparition tragique, son influence demeure intacte. De nombreux hommages lui ont été rendus, comme le succès de la série documentaire qu'ARTE lui a consacré en 2024, témoin de l'empreinte durable qu'il a laissée dans le paysage culturel français. En lui rendant hommage aujourd'hui, Paris honore non seulement un artiste d'exception, mais également les valeurs d'ouverture, de diversité et de partage que son parcours et son œuvre ont si bien incarner.

Pour toutes ces raisons, nous voterons très favorablement ce vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 236). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l’hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous enchaînons avec le vœu n° 64 relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le maire.

Je porte ce vœu au nom de Jérémy REDLER, retenu à la mairie.

A travers ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris puisse inscrire durablement, dans le 16e arrondissement, la mémoire des combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabakh en créant un lieu dédié à leur souvenir.

La région du Haut-Karabakh est marquée par plusieurs décennies de conflits entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. De la première guerre à la guerre de 2020 jusqu'aux événements de septembre 2023, des milliers de combattants ont perdu la vie. Derrière cette histoire, il y a surtout des femmes et des hommes, des familles qui ont perdu un fils, un frère, un père, des familles qui, encore aujourd'hui, portent le souvenir de ceux qui ne sont pas revenus. C'est cette mémoire que nous voulons préserver. Il s'agit de permettre à celles et à ceux qui ont perdu un proche de pouvoir disposer d'un lieu où leur mémoire puisse être préservée et transmise aux générations futures. Notre arrondissement accueille une communauté arménienne ancienne et profondément implantée. Il accueille également des associations comme l'A.N.A.C.R.A., créée en 1917, installée au sein de la maison des associations du 16e arrondissement. Leur travail de transmission est essentiel et je souhaite saluer ici leur engagement pour la mémoire des combattants et résistants arméniens.

La création d'une plaque commémorative, d'une stèle ou la dénomination d'un espace public serait un geste simple mais un geste fort, un lieu où les familles pourraient se recueillir, où les associations pourraient transmettre cette histoire. C'est dans cet esprit que nous portons ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, chère collègue.

La situation vécue par les Arméniennes et les Arméniens dans le Haut-Karabakh est un drame qui dure depuis de trop nombreuses années. Entre 91 et 94, la première guerre du Haut-Karabagh a fait plus de 35.000 morts. A l'automne 2020, la guerre des 44 jours a fauché plusieurs milliers de jeunes soldats arméniens, souvent à peine sortis de l'adolescence. Puis, est venu le temps du blocus du corridor de Latchine qui a affamé pendant 9 mois toute une population. Enfin, en septembre 2023, l'offensive éclair de l'Azerbaïdjan a poussé plus de 100.000 Arméniennes et Arméniens sur les routes de l'exil. En quelques jours, une présence millénaire a été effacée et de trop nombreux combattants sont décédés. Des combattants sont morts pour défendre leur famille, leur village et leur langue, morts pour que l'Artsakh demeure arménien, morts aussi dans l'indifférence coupable d'une partie de la communauté internationale. Je rappelle ici que, pendant que le régime de M. ALIYEV préparait l'étranglement du Haut-Karabakh, l'Union européenne signait avec lui un accord gazier. Entre le gaz de Bakou et la survie d'un peuple, il n'y avait pas d'hésitation possible. Certains ont pourtant hésité.

Paris, elle, n'a pas hésité. En octobre 2023, notre Conseil a dénoncé unanimement le nettoyage ethnique en cours. En novembre, il a fait du peuple du Haut-Karabakh un citoyen d'honneur de notre Ville et nous avons réorienté notre aide humanitaire vers les familles réfugiées en Arménie. De ce fait, évidemment, cette mémoire est importante pour nous et je propose que nous travaillions pour ce faire, que ce soit une stèle, un monument, avec toutes les associations qui portent ce projet, en lien évidemment avec le 16e arrondissement qui a déposé ce vœu. Il nous faudra définir la forme et l'emplacement de ce lieu de mémoire, en conformité avec le souhait des familles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Nous voterons pour la création d'un lieu de mémoire consacré aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabakh. Il ne s'agit pas de glorifier la guerre. Il s'agit de lutter contre l'effacement d'un peuple, de son histoire et de ceux qui ont défendu sa présence sur cette terre, mais une plaque ou une stèle ne peut tenir lieu de politique étrangère. On ne peut pas honorer les morts arméniens à Paris tout en acceptant que l'Union européenne privilégie ses contrats gaziers avec l'Azerbaïdjan et abandonne les populations chassées du Haut-Karabakh. La France Insoumise a condamné le nettoyage ethnique, défendu le droit au retour des populations arméniennes et demandé la suspension de l'accord énergétique entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan. Paris doit faire vivre cette mémoire, soutenir les réfugiés et transmettre cette histoire. Nous voterons donc pour ce vœu avec cette exigence que l'hommage aux morts engage aussi notre solidarité envers les vivants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de la présidente MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci.

Le groupe Ecologiste et Social va s'abstenir sur ce vœu. Evidemment, nous dénonçons le nettoyage ethnique des civils arméniens du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan, ce qui a conduit, en septembre 2023, à l'exode de plus de 120.000 Arméniennes et Arméniens de cette région suite à des mois d'un siège très dur. Nous dénonçons également les violations des droits humains contre les populations civiles azerbaïdjanaises dans cette guerre.

C'est précisément parce que nous sommes attachés au droit international humanitaire et à la protection des civils que nous souhaitons émettre des réserves sur ce vœu du groupe "Paris Liberté !". Nous sommes profondément pacifistes et aux côtés des victimes civiles. Nous serions favorables à un mémorial pour les populations arméniennes chassées du Haut-Karabagh. En revanche, nous avons des réserves sur ce vœu pour un hommage aux combattants. Plusieurs O.N.G. ont recensé plusieurs frappes menées par les forces arméniennes qui auraient tué des dizaines de civils ainsi que l'utilisation d'armes à sous-munitions. Ces organisations ont également documenté des attaques illégales commises par les forces azerbaïdjanaises contre des zones civiles. Ces faits doivent être condamnés sans relativisme et sans sélectivité. Nos réserves à ce vœu traduisent une exigence de cohérence : rendre hommage aux victimes civiles, oui ; glorifier des combattants, non.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 237).

Vœu déposé par les groupes Communiste de Paris et Socialiste, Place Publique et divers gauche relatif à un femmage de la Ville de Paris à Catherine Ringer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à un femmage de la Ville de Paris à Catherine Ringer.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il y a des artistes dont on peut raconter la carrière et puis, il y a celles et ceux dont on retient surtout une manière d'être au monde. Catherine Ringer était de celles-là. On pourrait parler des Rita Mitsouko, de "Marcia Baïla", de "C'est comme ça", du "Petit train". On pourrait raconter les scènes, les costumes, les provocations, les chansons que plusieurs générations connaissent encore par cœur, mais je crois qu'on passerait à côté de l'essentiel, parce que Catherine Ringer, ce n'était pas seulement une artiste qui chantait la liberté ; elle la pratiquait. Elle refusait qu'on lui explique comment être une femme, comment se comporter sur scène, comment vieillir, comment créer, comment prendre la parole.

Elle venait aussi d'une histoire familiale profondément marquée par la violence du siècle. Son père, Sam Ringer, avait été déporté et avait survécu aux camps. Catherine Ringer parlait de lui comme lui ayant transmis une force de vie, et cette expression me semble particulièrement juste. Une force de vie, c'est peut-être ce qu'elle a mis dans chacune de ses chansons, dans chacune de ses apparitions, dans ses combats féministes, dans sa défense de l'environnement, dans sa manière de continuer à créer sans jamais se laisser enfermer dans l'image que les autres avaient construite d'elle. Lui rendre hommage, c'est donc célébrer bien plus qu'un nom ou des chansons, c'est célébrer une certaine idée de Paris, une ville qui fait la place à celles et ceux qui inventent, qui bousculent, qui déplace les frontières. Paris a été sa scène, son terrain de jeu, l'espace de sa liberté, et Paris peut être fière de compter, aujourd'hui comme hier, tant d'artistes, et on vient de le voir à l'instant, qui, comme elle, refusent de rentrer dans les cases. Avec ce vœu, la Ville lui dit merci et elle affirme qu'elle continuera d'accueillir et d'accompagner cette force vive qui fait la création.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le maire. Merci, chers collègues, à la fois au groupe Communiste et au groupe Socialiste, pour ce vœu. Merci pour cette intervention.

Je ne reprendrai pas ce qui a été si bien exprimé au sujet de la carrière et du parcours de Catherine Ringer. En effet, à l'annonce de sa mort brutale, inattendue pour beaucoup d'entre nous, nous avons été si vivement bouleversés, toutes et tous, de générations différentes, à l'exemple de notre Assemblée. Chacune et chacun, avec nos histoires, nos souvenirs différents qui se mêlent à l'intimité de nos vies, nous avons tant chéri les chansons des Rita. La mort l'a donc emportée, Catherine, dans son mystère, ce Mitsouko, ce beau mot au parfum de fête des Rita.

Elle n'était justement pas qu'une moitié, elle était cette femme entière, à la personnalité forte, une femme qui osait, qui dansait, qui chantait sur toutes les tessitures, une femme qui jouait aussi à "qui perd gagne", la folie, la furie, l'insolence et surtout l'effervescence, celle d'un rock à jamais renouvelé, un rock pop réinventé, enrichi de tant de rythmes d'ailleurs. Catherine Ringer fut flamboyante dans la splendeur de l'amour complice. Comme dans la douleur des amours mortes, le deuil, elle forçait la vitalité du temps qui passe. Pour nous les femmes, celles en particulier qui ont dansé plus jeunes avec elle, nous sommes particulièrement tristes d'avoir perdu notre oriflamme, l'étendard de nos jubilations à vivre et vieillir fortes et libres. Mon avis est bien sûr plus que favorable à cette proposition pour que, encore longtemps, l'esprit de liberté de Catherine Ringer inspire les Parisiennes et aussi un peu les Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Merci, Monsieur le maire.

Je loue ces moments au Conseil de Paris où on valorise ces deux belles identités de Paris, de l'Ile-de-France, la France irrévérencieuse de Catherine Ringer, que j'appelais d'ailleurs les Rita. Mon père écoutait de la musique ; à un moment, il passe "Marcia Baïla" et, très jeune, je lui dis : "Qui chante ?" Il me dit : "C'est les Rita". Pour moi, Catherine Ringer ne s'est jamais appelée Catherine Ringer, elle s'appelait les Rita. Cette culture puissante s'associe en même temps avec ce projet de délibération précédent sur DJ Mehdi, sur le rap et sur cette culture populaire.

Pour en revenir à Catherine Ringer, c'est la nonchalance, l'irrévérence, cette mobilisation puissante, très écologique d'ailleurs, jusqu'à la corniche des forts de Romainville, et on tient à saluer notre collègue et notre ami François DECHY à Romainville qui l'a vue, une obstination, une mobilisation, une force. C'est véritablement tout un pan de notre culture qui est parti et auquel on doit rendre hommage.

Pour moi, chère Rita, vous chantiez, il y a 40 ans, "c'est la mort qui t'a assassinée, Marcia". Je pense à vous à cet instant et je dis à sa famille et à ses amis toute notre force. Je suis très heureux et très fier que la Ville de Paris rende hommage à autant de pans de culture. C'est pour cela que le groupe Ecologiste votera ce vœu très fortement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. J'étais à deux doigts d'y aller avec vous.

Explication de vote par Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - "C'est la mort qui t'a assassinée, Marcia, c'est le cancer que tu as pris sous ton bras". Ces mots, Catherine Ringer les chantait en 84 pour son amie Marcia Moretto, emportée par un cancer du sein. En ce mois d'Octobre rose, ces mots résonnent avec une force particulière, alors que Catherine Ringer nous a quittés en septembre dernier, emportée à son tour par un cancer.

Avec les Rita Mitsouko, elle a bouleversé la chanson française. Sous des airs joyeux, emportés et parfois déjantés, elle savait parler des sujets les plus graves : la maladie, la mort, les violences, les femmes, la liberté. Son engagement était aussi profondément intime. Fille du peintre Sam Ringer, rescapé de la déportation, elle portait cette histoire familiale et disait avoir reçu de son père une force de vie. Cette force, elle l'a transformée en création, en liberté, en résistance. Elle a défendu toute sa vie les droits des femmes et le droit de disposer de son corps. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu que nous avons co-signé, car rendre femmage à Catherine Ringer, c'est faire vivre ses combats, être libre, ne jamais rentrer dans les cases et continuer à créer, à aimer et à résister.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 238).

2026 DAC 59 - Subvention de fonctionnement (1.873.800 euros) et convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 59 : subvention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé.

La parole est à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Nous sommes appelés à voter une subvention en faveur de l'Association pour le soutien du théâtre privé. Tout à l'heure, une personne de l'Exécutif a dit que j'avais la passion du contrôle. Je le confirme, j'ai la passion du contrôle des deniers publics. Laurent Terzieff l'a dit, le théâtre, ce n'est pas ceci ou cela, mais ceci et cela. Notre groupe est un défenseur inconditionnel du spectacle vivant, de la création théâtrale, du statut des intermittents et des travailleurs de la culture, mais les défendre, ce n'est pas verser des chèques en blanc à l'économie privée sans exiger de protection pour les artistes et les compagnies, surtout à un moment où le Gouvernement, avec certaines régions d'ailleurs, organise un véritable plan social des artistes dans le domaine du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

Dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, la majorité municipale nous vante une réforme des aides destinées à soutenir la prise de risque des théâtres privés et de la création contemporaine, mais de quelle prise de risque parle-t-on exactement ? Sur le terrain, la réalité quotidienne des jeunes compagnies, des compagnies et de la création indépendante à Paris est tout autre. Un grand nombre de théâtres privés continuent d'imposer aux compagnies ce qu'on appelle la pratique du minimum garanti. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que, pour avoir le droit de monter sur scène dans certains théâtres privés, la compagnie doit garantir au directeur du théâtre une somme minimale fixe, une espèce de ticket d'entrée pour financer le minimum des charges du théâtre, un ticket d'entrée financier à régler chaque soir, quel que soit le nombre de spectateurs dans la salle. Où est la prise de risque du théâtre privé lorsque le risque financier est transféré à 100 % sur les épaules de la compagnie, des comédiens, des metteurs en scène, des petites structures ? Le propriétaire du lieu est certain d'encaisser son chèque, mais la compagnie s'endette, précarise ses salariés et rembourse de sa poche si la salle ne fait pas le plein dès les premières représentations.

Face à cette situation, que faisons-nous, que fait la Ville ? Regardons la convention qui nous est soumise. L'article premier l'écrit noir sur blanc : "La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. Elle n'attend

aucune contrepartie directe de cette subvention". C'est là que réside le problème politique majeur. Certes, la convention intègre des grilles d'indicateurs ou des obligations administratives nécessaires sur les violences sexistes et sexuelles ou la transition écologique. C'est un minimum. Il y a aussi, il faut le noter, l'opération "Places jeunes" qui propose des places à 10 euros aux jeunes de moins de 26 ans dans les théâtres privés parisiens. C'est positif, mais il faut que nous ayons un bilan détaillé de cette opération : quels jeunes, dans quels quartiers, dans quels arrondissements ?

Rien dans cette convention n'interdit ni ne plafonne la pratique des minimums garantis imposés aux compagnies. Rien n'oblige les théâtres privés subventionnés à partager de manière équitable le risque financier avec les artistes. Rien ne garantit que cet argent public ne serve pas simplement à sécuriser la rente des propriétaires de salles privées pendant que les créateurs s'épuisent. Nous distribuons près de 1,9 million d'euros, qui vient d'ailleurs s'ajouter aux 8,5 millions issus de la taxe sur la billetterie, sans conditionner notre aide à l'interdiction de ces clauses abusives du minimum garanti. L'argent public sert donc ici à socialiser les pertes des lieux privés tout en laissant la précarité peser sur des compagnies.

L'argent public doit protéger le maillon le plus faible de la chaîne culturelle, les créateurs, les techniciens, les artistes. Pour notre groupe, il n'est plus acceptable d'accorder des subventions de fonctionnement à des structures de soutien au théâtre privé sans exiger de strictes contreparties sociales et contractuelles. Il faut conditionner l'accès au fonds de l'A.S.T.P. à la signature de contrats équitables qui bannissent les minimums garantis abusifs imposés aux compagnies indépendantes. Il faut imposer une vraie co-réalisation, un risque partagé où le théâtre d'accueil assume sa part de responsabilité dans le remplissage et la promotion du spectacle. Il faut plafonner les frais annexes et de location de salle exigés des jeunes troupes pour que l'aide publique bénéficie réellement à l'emploi artistique direct.

Nous ne voterons pas contre le soutien au théâtre privé, mais nous refusons la résignation face à la précarité organisée des artistes. La Ville de Paris doit exiger des contreparties et des engagements plus précis pour les artistes, pour les compagnies et pour les publics éloignés. Nous reviendrons sur cette impérieuse nécessité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Florian SITBON pour vous répondre.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le maire, Monsieur le conseiller, la Ville de Paris assume pleinement de soutenir le théâtre privé parisien, qui constitue une part essentielle de notre écosystème culturel, de sa capacité de création comme de l'emploi artistique et technique auquel vous semblez être attaché, mais également qui constitue une grande part de la production - vous semblez l'oublier -, car les théâtres privés sont producteurs. La question n'est donc pas de savoir si ces théâtres sont publics ou privés mais ce que la puissance publique obtient et organise par son intervention. Le poids de cette économie à Paris est considérable. Les théâtres privés parisiens représentent 60 à 70 % de la taxe sur la billetterie collectée au niveau national.

Avec 1,874 million d'euros, la Ville abonde un mécanisme auquel le secteur contribue lui-même et qui organise la solidarité et la mutualisation du risque. Les aides soutiennent la production et l'exploitation des spectacles. Lorsqu'ils rencontrent le succès, l'argent revient dans le système. Depuis 2026, l'objectif de remboursement atteint 50 % pour les dispositifs destinés aux théâtres producteurs. On a connu des mécanismes de soutien moins exigeants. Cet argent est assorti de contreparties précises : les théâtres doivent justifier d'emplois permanents en CDI, une production soutenue doit être jouée au moins 25 fois, ce qui garantit une durée d'exploitation et de l'emploi aux artistes et techniciens intermittents.

Depuis 2025, le conseil d'administration réunit 18 membres : représentants de l'Etat, de la Ville, F.N.C.C., S.A.C.D., organisations employeurs, organisations syndicales de salariés et organismes de gestion collective. D'ailleurs, et je vous avais déjà répondu sur ce point, le théâtre privé a sa propre convention collective. La Ville y dispose de deux représentants et notre soutien a une traduction immédiate pour les publics : 694.000 euros pour "Places jeunes" et près de 125.000 billets à 10 euros vendus aux moins de 26 ans en 2025. On est très loin des clichés.

Vous nous aviez déjà interrogés sur l'A.S.T.P. en juillet. D'ailleurs, je vous avais répondu par la citation que vous venez de citer, donc cela fait un pont, la citation de Laurent Terzieff qu'il faut toujours rappeler : le théâtre, c'est ceci et cela. Je vois que le sujet continue de retenir votre attention. Sur la question des minimums garantis, nous ne le garantissons pas dans nos conventions, mais c'est une exigence de l'A.S.T.P. elle-même.

Je terminerai par une invitation. On peut aller voir ensemble "Robert Badinter : l'enragé de justice" au théâtre Antoine, Ariane ASCARIDE au Lucernaire, Racine et "Antigone" au Poche Montparnasse ou l'ancien directeur de la Colline qui met en scène "Le mariage de Figaro" à la Porte Saint-Martin. C'est très loin des clichés du théâtre privé que véhiculent certains. Je ne peux donc que vous inviter à pousser la porte de l'un de ces théâtres et je vous invite bien sûr à adopter ce projet de délibération.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 59).

2026 DAC 69 - Subvention (1.050.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Place" - centre culturel hip hop (Paris Centre).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 69 : subvention et avenant à la convention avec l'association "La Place", centre culturel hip-hop à Paris Centre.

La parole est à Mme Alexandra JARDIN pour 5 minutes.

Mme Alexandra JARDIN. - Madame la maire, mes chers collègues, je souhaitais, à l'occasion de ce projet de délibération, saluer le travail absolument remarquable effectué par l'association "La Place" à laquelle la Ville a confié la gestion du centre culturel hip-hop situé sous la canopée des Halles. "La Place" fête ses 10 ans cette semaine et, derrière cet anniversaire, c'est un choix politique et culturel que nous célébrons. Depuis 10 ans, "La Place" porte une ambition forte : donner toute sa place aux cultures hip-hop à Paris. Le hip-hop est une culture majeure de notre époque, populaire et créative, qui fait émerger des artistes, rassemble les publics et, surtout, crée du lien. A Paris, "La Place" joue un rôle essentiel pour faire connaître, accompagner et diffuser ces cultures. Musique, danse, graffiti, audiovisuel, elle fait dialoguer les disciplines, les artistes et les générations.

Les résultats sont là. En 2025, près de 30.000 personnes ont fréquenté "La Place" et 18 compagnies ont été accompagnées. Elle contribue aussi à structurer le secteur, notamment avec la L2P Convention, qui réunit chaque année artistes et professionnels autour des enjeux et de l'avenir du hip-hop. Elle mène également des projets à destination de la jeunesse comme "Playin' Paris" qui fait dialoguer basket et culture hip-hop dans les quartiers parisiens. C'est cette diversité d'action qui fait de "La Place" un acteur important de la culture hip-hop à Paris. C'est aussi cela le sens de notre soutien public. Quand nous consacrons 1,5 million d'euros à son fonctionnement en 2026, nous ne finançons pas simplement un lieu ou une programmation, nous investissons dans la création, dans les artistes, dans la jeunesse et dans l'accès à la culture. A l'heure où les politiques culturelles sont souvent mises sous pression, il est important de rappeler que la culture est un service public essentiel.

"La Place" est bien plus qu'un lieu de diffusion culturelle, c'est un espace de rencontre, de création, d'innovation et de cohésion sociale. C'est aussi le symbole de la capacité de Paris, de notre Ville, à soutenir les cultures populaires et contemporaines dans toutes leurs diversités. Je vous invite donc tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Madame la maire, merci.

Monsieur SITBON, je ne sais pas comment faire avec vous. J'ai beau dire que, pour le théâtre privé, je voterai le projet de délibération, que je suis pour, que je soulève simplement le problème du minimum garanti, à chacune de mes interventions, vous me faites des procès d'intention, vous travestissez mes propos. C'est vraiment dommage, parce qu'on devrait pouvoir ici discuter sur des points de vue et des divergences. J'ai soulevé simplement le problème du minimum garanti, je n'ai pas été contre le théâtre privé. D'ailleurs, nous avons voté pour ce projet de délibération.

En ce qui concerne le centre culturel "La Place", nous ferons de même, parce que c'est un lieu… La personne qui m'a précédé l'a dit : 30.000 personnes, 18 compagnies artistiques. C'est un lieu émergent de la culture hip-hop qui est vraiment fondamental à Paris et nous serons très heureux de voter ce projet délibération, car "La Place" incarne concrètement la démocratisation culturelle, la cohésion territoriale, l'éducation artistique.

Je veux profiter de cette intervention, parce que nos métiers et nos professions sont actuellement, non seulement attaqués économiquement et socialement, mais nous sommes aussi attaqués par des mesures d'extrême droite et du Rassemblement National. Nous devons rappeler l'urgence politique. L'existence même de centres culturels comme "La Place" serait directement menacée si l'extrême droite venait à prendre le pouvoir. Partout où le Rassemblement National s'impose, sa logique est la même : coupes budgétaires, censure idéologique et stigmatisation des quartiers populaires. L'extrême droite mène une croisade permanente contre les subventions attribuées aux structures de culture populaire. Sans le soutien de la Ville de Paris, qui finance la structure à hauteur de plus d'un million et prend en charger le loyer, "La Place" serait condamnée à la fermeture immédiate. Le RN rejette historiquement le hip-hop et la création issue des quartiers populaires, les réduisant à des cibles de

surenchère démagogique. Voilà pourquoi nous soutiendrons ardemment "La Place". Si le RN venait au pouvoir, incontestablement il voudrait supprimer "La Place". Supprimer "La Place", ce serait chercher à invisibiliser toute une génération d'artistes, de danseurs et de musiciens. L'extrême droite s'oppose aux critères de justice sociale, de prévention contre les discriminations et les V.S.S., ainsi qu'à la diversité culturelle, qui font partie intégrante du cadre d'action de "La Place".

Mes chers collègues, défendre "La Place", c'est refuser la marchandisation de la culture, réaffirmer la place légitime du hip-hop au cœur de notre ville et dresser un rempart culturel et social face à l'extrême droite. C'est pourquoi, en 2027, il faudra choisir entre le RN et Jean-Luc MÉLENCHON.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florian SITBON pour 4 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la conseillère. Merci, Monsieur le conseiller.

Monsieur TIMSIT, il y a beaucoup de choses dans votre intervention. Je vais quand même vous répondre en un instant sur le théâtre privé avant de laisser la place au hip-hop. Sur le théâtre privé, j'ai oublié une chose : ce ne sont pas des caricatures, vous oubliez la production et vous oubliez le soutien qu'apporte l'A.S.T.P. par ses mécanismes de redistribution aux jeunes compagnies. Je prends un exemple. Quelqu'un comme Alexis MICHALIK, que nous avons tous défendu contre le RN et avec lequel j'ai eu l'occasion de déjeuner il y a peu, fait beaucoup d'entrées. Le système de redistribution par l'A.S.T.P. permet de financer en contrepartie des productions plus risquées. Je prends l'exemple de "Fin, fin et fin", qui a été produit au théâtre Lepic et qui a triomphé aux Molières, alors que c'est une jeune troupe, un projet risqué avec des très jeunes gens. Sans vous faire de procès d'intention, vous l'oubliez dans votre intervention, donc je le souligne et le complète. C'est le premier point.

Pour revenir à "La Place", je vous remercie pour ces mots qui saluent ce travail de "La Place" et l'ensemble de nos établissements culturels dont beaucoup, fort heureusement, ne dépendent pas des subsides de l'Etat, ce qui nous permettra, si le pire arrive, de continuer d'avoir une politique culturelle à Paris. Evidemment, la Ville ne peut pas combler là où l'Etat se désengage.

Dans le cadre de "La Place", qui fête ses 10 ans, c'est un établissement qui joue un rôle majeur dans la politique culturelle de notre Ville. Paris a été et reste précurseur dans le soutien aux cultures hip-hop et urbaines. On l'a vu tout à l'heure avec le bel hommage à DJ Mehdi, hommage amplement mérité. La création de "La Place" au cœur de Paris, à la canopée des Halles, est une illustration majeure. Depuis 10 ans, l'établissement accompagne la création, la diffusion, la transmission dans toutes les disciplines de la culture hip-hop - musique, danse, arts visuels -, car le hip-hop, c'est tout cela, sur 1.500 mètres carrés, avec une salle de 450 places, 8 espaces de création. "La Place", c'est aussi un outil de résidence, de répétition, de professionnalisation des artistes. C'est très bien que ce soit au cœur de Paris, en son centre.

"La Place" souffle cette année ses 10 bougies. J'ai eu la joie de les fêter, de mesurer à cette occasion la vitalité du lieu, la diversité des artistes accueillis et le travail mené au quotidien par ses équipes sous la direction de Julien CHOLEWA. "La Place" s'est imposée comme un lieu de référence pour les cultures urbaines à Paris comme au-delà. C'est pourquoi nous vous proposons de poursuivre notre soutien à "La Place" avec une subvention de 1,05 million d'euros. Ce soutien permet d'accompagner un établissement qui joue désormais un rôle structurant dans l'écosystème des cultures urbaines et dans l'accès à la création pour de nombreux publics.

Notre engagement en faveur des cultures urbaines ne se limite pas à "La Place". Le hip-hop est aujourd'hui l'une des forces majeures de la création contemporaine. Notre responsabilité est de lui donner la même place que les autres arts dans l'écosystème culturel parisien, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans un article du "Monde". Cela passe par des lieux dédiés comme "La Place", mais aussi par la présence dans l'ensemble de nos institutions et de nos programmations. L'exposition "We are (still) here" au Petit Palais, qui fait dialoguer les collections du musée avec 13 artistes français et internationaux issus de l'art urbain, participe de ce mouvement. Il peut y avoir aussi des petits "La Place" dans tous nos arrondissements. En tout cas, nous développons des projets, notamment avec la direction de "La Place".

Nous affirmons, à travers ces différents projets, une même volonté : donner au mouvement hip-hop, aux cultures hip-hop, les moyens de créer, de produire, de transmettre et de rayonner pleinement à Paris. Dix ans après son ouverture, "La Place" doit désormais franchir une nouvelle étape : élargir encore son audience, renforcer la place des femmes dans ses espaces et ses programmations, retrouver les marges artistiques nécessaires à son déploiement. C'est aussi le sens du soutien que nous vous proposons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 69).

2026 DAC 70 - Contribution, subvention (9.400.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Le Centquatre" (19e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 70 : contribution, subvention et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Le Centquatre".

La parole est à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Je me retire de cette intervention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 70).

2026 DAC 71 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos" (11e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 71 : contribution et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos" dans le 11e.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour 5 minutes.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Madame la Maire, je vais me retirer de ce projet de délibération, parce que je suis membre du conseil d'administration. C'est une erreur.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - D'accord. Est-ce que vous vous déportez également du vote ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je crois que c'est mieux.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 71).

2026 DAC 74 - Subvention (130.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Ktha compagnie" (20e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 74 : subvention et avenant à convention avec l'association "Ktha compagnie".

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour 5 minutes.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Cette fois-ci, ce n'est pas une erreur. Je vais prendre la parole sur cette compagnie, je ne suis pas au conseil d'administration. Merci, cher Valentin.

Soutenir cette compagnie, c'est d'abord faire le choix d'une culture accessible. Depuis 2000, "Ktha" développe un théâtre qui va à la rencontre des habitants en investissant l'espace public et des lieux inhabituels : les rues, les places, même les parkings ou des équipements de quartier. Elle permet ainsi à des personnes qui ne fréquentent pas spontanément les salles de spectacle de rencontrer une proposition artistique vraiment exigeante.

Cette subvention soutient également une structure solidement implantée dans le 20e arrondissement, que je connais très bien. Installée rue des Amandiers, la compagnie ne se contente pas d'y produire des spectacles. Elle

participe à la vie locale, crée des espaces d'expérimentation et accompagne d'autres équipes artistiques. Son action contribue donc à la fois à l'animation du quartier, à la coopération entre acteurs locaux et à l'emploi culturel. Voter cette subvention, ce n'est donc pas financer une activité ponctuelle ou réservée à quelques-uns, c'est investir dans la création artistique contemporaine, l'accès à tous et toutes à la culture, la présence d'artistes au plus près des habitants, l'accompagnement des équipes émergentes, la vitalité et l'attractivité de nos quartiers.

Dans une période où les acteurs culturels sont fragilisés par la hausse des coûts et l'incertitude des financements, la collectivité doit rester un partenaire fiable. La création nécessite du temps, des compétences et des conditions de travail dignes. Sans soutien public, les formes artistiques gratuites, itinérantes ou présentées dans l'espace public sont les premières menacées car elles ne peuvent pas reposer uniquement sur les recettes de billetterie. Chaque euro engagé produit ici plusieurs effets. Il rémunère des artistes et des techniciens, rend possibles des actions destinées aux habitants, soutient d'autres équipes et fait vivre un réseau local de partenaires.

Cette subvention relève donc autant d'une politique culturelle ambitieuse que d'une politique de proximité. Pour toutes ces raisons et parce que la culture est un bien commun qui doit pouvoir aller vers chacun et chacune, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Florian SITBON pour vous répondre.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, de saluer cette politique de la Ville et le soutien qu'on apporte à la "Ktha compagnie". Cela me permet de revenir sur leur travail et sur le soutien que la Ville lui apporte.

Créée en 2000, la "Ktha compagnie" a construit une démarche artistique singulière fondée sur la création dans l'espace public et sur une relation directe entre artistes et spectateurs. Ses spectacles investissent la rue : des places, des parkings, des camions ou des conteneurs. La ville entre dans l'écriture même des œuvres avec ses usages, ses mouvements et celles et ceux qui la traversent. Cette démarche s'appuie sur un ancrage connu et reconnu au sein du 20e arrondissement. Installée au numéro 40 de la rue des Amandiers, la compagnie développe le "BEA-BA", un programme : base d'entre-accompagnement-banane-Amandiers, un espace de travail partagé qui réunit 7 compagnies au long cours et accueille tout au long de l'année de nombreuses autres équipes en résidence, en expérimentation ou en accompagnement, pour créer, pour répéter et pour bénéficier de ressources mutualisées.

Autre action très intéressante : la compagnie a créé la "matossothèque", installée elle aussi rue des Amandiers, un parc de matériel mutualisé où artistes, associations et acteurs socio-culturels du quartier peuvent emprunter gratuitement du matériel de son, de lumière, de vidéo, de l'outillage, des équipements nécessaires à leurs projets. Ces deux dispositifs organisent, à l'échelle du quartier, le partage d'espaces, d'équipements, de savoir-faire entre équipes artistiques.

La "Khta" porte également, depuis 2025, "Et 20 l'été", festival gratuit d'arts de la rue qui déploie pendant quatre jours théâtre, danse, cirque, performances et installations dans les rues, les places et les parcs du du 20e arrondissement. C'est toute la force de ces formes artistiques : elles s'écrivent au contact de la ville, elles font surgir des spectateurs là où seuls les passants, quelques instants auparavant, occupaient le terrain. Cette capacité à conjuguer création, présence artistique dans l'espace public, mutualisation des moyens de travail et coopération territoriale fait de la "Ktha" un acteur structurant des arts de la rue à Paris.

C'est pour cela qu'on vous propose aujourd'hui de porter le soutien de la Ville, en augmentation, à la compagnie à 130.000 euros pour 2026, heureux symptôme d'une conviction politique assumée : à Paris, la création habite les théâtres, les salles, les ateliers, mais tout autant les rues et les places. Les artistes transforment tous ces espaces en lieux d'invention, de rencontre. Les arts de la rue ont cette force unique de travailler avec la ville elle-même, ses rythmes et ses usages, ses habitants et ses hasards. Ils font de l'espace que nous partageons chaque jour une œuvre à habiter. C'est ce que la "Ktha compagnie" fait vivre depuis plus de 25 ans au cœur du 20e arrondissement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 74).

2026 DAC 107 Subventions (490.000 euros) à 4 associations œuvrant pour la musique symphonique et chorale et avenants à conventions avec ces associations.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 107 et l'amendement technique n° 135 de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 135 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 107).

2026 DAC 108 - Subventions (60.000 euros) à 4 associations œuvrant dans le domaine de la musique de patrimoine et de création.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 108 et l'amendement technique n° 128.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 128 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 128 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 108 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 108).

2026 DAC 112 - Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 112 : subvention et avenant à convention avec le groupement d'intérêt public "Cafés Cultures".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour 5 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, au départ, on pensait que ce projet de délibération actait une baisse de la subvention, mais le montant inscrit dans le projet de délibération de 30.000 euros correspond à la subvention de la DAC et il y a une autre ligne qui se trouve à la DAE de 20.000 euros, donc le soutien est maintenu à 50.000 euros, et nous nous en félicitons.

Qu'est-ce que le G.I.P. "Cafés Cultures" ? C'est un dispositif qui mérite notre soutien total. Il aide les cafés, les bars et les restaurants à payer les artistes et les techniciens qu'ils font jouer avec un vrai contrat et un vrai cachet déclaré. Pour les intermittentes et les intermittents du spectacle, chaque cachet compte pour ouvrir leurs droits. Une date dans un café, c'est aussi une partie de leur protection sociale. Le G.I.P. est né d'une bataille syndicale portée notamment par le S.N.A.P. C.G.T. qui en est membre fondateur. L'Etat y participe "via" le FONPEPS, le fonds pour l'emploi dans le spectacle, obtenu après la mobilisation des intermittents en 2014. Or, ce fonds est attaqué. Créé avec 90 millions d'euros, il a été ramené à environ 35 millions dans le budget 2026, en baisse encore par rapport à 2025. En 2025, les paiements ont même été suspendus dès septembre. Des amendements pour le renforcer ont été posés, dont celui de députés communistes, mais ils ont été rejetés. D'autres collectivités se retirent aussi. La région Pays de Loire, où le dispositif est né, le quitte en 2026.

Quand l'Etat et d'autres se désengagent, Paris doit tenir et montrer l'exemple. Le G.I.P. a d'ailleurs un vrai potentiel de développement à Paris. Les demandes sont nombreuses. En 2022, 800 demandes ont été déposées par des cafés parisiens - je dois dire une bêtise, mais ce n'est pas grave - et seulement 439 ont pu être satisfaites. Pourtant, le dispositif reste peu connu. Beaucoup d'établissements et d'artistes pourraient en bénéficier mais ne le savent pas. Nous proposons donc que la Ville en fasse activement la promotion avec les mairies d'arrondissement et les organisations professionnelles, et si des demandes augmentent, notre soutien pourra suivre.

Ce dispositif coûte peu, crée de l'emploi déclaré et fait vivre la culture au plus près des habitants, donc on votera évidemment ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à présent à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Je ferai plus rapide parce que Raphaëlle PRIMET a très bien exposé la situation. Moi aussi, j'avais cru qu'il y avait une baisse pour ce dispositif.

Je l'ai dit tout à l'heure, nos professions font face à un véritable plan social, donc soutenir ce dispositif est indispensable dans un secteur où, avant, c'était le travail au noir. Le dispositif "Cafés Cultures" a permis de moraliser l'emploi dans ce secteur, déclarer les gens, faire des fiches de paie. C'est un dispositif important et il faut avoir à l'esprit que l'Etat abonde pour 50 % l'aide donnée par la collectivité. Les aides aux "Cafés Cultures" que donnent les collectivités locales sont très importantes, parce que l'Etat donne 50 % du montant de ces aides. Il faut absolument soutenir ce dispositif. Nous voterons donc avec beaucoup d'entrain ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florian SITBON pour 4 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci beaucoup pour votre entrain, merci pour vos interventions, parce que, effectivement, c'est un dispositif qui est extrêmement intéressant et important. Une chose à retenir de ce dispositif : il accompagne la création là où elle éclot, pas dans des grandes scènes en l'occurrence, pas des lieux déjà consacrés, mais dans les cafés, là où un artiste peut encore jouer devant 30, 50, 100 personnes, parfois 5, mais c'est important aussi parfois de jouer devant 5 personnes, là où l'on peut essayer, se tromper, recommencer, là où une carrière peut parfois commencer. Cela a aussi un grand rôle d'émergence. Je vous rejoins tous les deux, l'émergence mérite évidemment d'être salariée de manière totalement normale. Ce n'est pas parce qu'on est émergent, comme certains en ont abusé, qu'on doit jouer gratuitement devant des spectateurs.

Cela a effectivement moralisé ces emplois, mais pour que cela fonctionne dans une juste logique, il faut que cette activité soit rémunérée. C'est tout le sens du G.I.P. "Cafés Cultures" : prendre en charge une partie du coût de l'emploi artistique, permettre aux cafés de rémunérer légalement les artistes qu'ils programment, et c'est aussi bon pour la vitalité de nos quartiers et de nos cafés. C'est une aide très concrète. En 2025, elle a permis 980 programmations aidées à Paris et contribué à la rémunération de plus de 550 musiciens et comédiens. C'est une petite somme à l'échelle d'un budget municipal, mais elle vient s'ajouter au financement, par exemple du FONPEPS. Vous l'avez souligné, chers collègues, cela me laisse donc l'occasion de vous rappeler que, malheureusement, ce fonds se réduit à peau de chagrin à cause du désengagement de l'Etat, désengagement de l'Etat qu'on voit dans nombre de structures. Cela nous est annoncé, il y a encore une deuxième vague de désengagements dans nos grosses structures et dans les petits dispositifs aussi. Par tous les bouts de la chaîne, l'emploi culturel et la création culturelle sont attaqués.

Pour conclure, l'action du G.I.P. "Cafés Cultures" contribue à cette économie de la création, si nécessaire pour nos artistes et nos créateurs parisiennes et parisiens. C'est incroyablement essentiel parce que, dans ces petits dispositifs, se joue une part de l'émergence des grands artistes de demain. Evidemment, je vous invite à voter des deux mains ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 112).

2026 DAC 169 - Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 169 et les amendements techniques n^{os} 125 et 168.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 125 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 125 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 168 de l'Exécutif avec avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 168 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 169 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 169).

2026 DAC 224 - Subventions (16.000 euros) aux associations Maison de la culture yiddish Bibliothèque Medem (10e), et Centre Medem Arbeter Ring (10e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 224 : subventions aux associations Maison de la culture yiddish, bibliothèque Medem et centre Medem Arbeter Ring.

La parole est à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Je suis très heureux de ce projet de délibération et de pouvoir prendre parole sur ce projet de délibération ; car derrière ces lignes budgétaires, se cache un pan fondamental de la mémoire ouvrière, révolutionnaire et internationale de notre Capitale. En effet, ces deux institutions sont les héritières directes du Bund, l'union générale des travailleurs juifs de l'empire russe constituée à Paris dès 1926 par ses militants à travers le cercle amical, puis en 1929 avec la fondation de la bibliothèque Medem.

Rappeler ce qu'était le Bund, c'est replonger aux sources de la gauche révolutionnaire et du mouvement ouvrier. Né à la fin du XIXe siècle dans les luttes prolétariennes d'Europe de l'Est, le Bund a porté un projet de transformation sociale radicale fondé sur le socialisme, la laïcité et l'émancipation des travailleurs juifs au sein du combat de classe international. Face à l'autocratie tsariste, aux pogroms et à l'exploitation patronale, les bundistes ont refusé aussi bien le repli religieux que l'isolationnisme en promouvant une culture populaire yiddish vivante, laïque et libératrice.

L'apport théorique et politique le plus novateur et le plus révolutionnaire du Bund réside peut-être dans sa critique sans concession du sionisme. Face aux projectionnistes qui prenaient la fuite, l'émigration et l'établissement d'un Etat-nation, le Bund a opposé le principe fondateur de la "doikayt", l'"ici-té", l'"ici là-bas". Pour les bundistes, la réponse à l'antisémitisme et aux persécutions ne résidait pas dans la colonisation d'une autre terre mais dans la lutte révolutionnaire menée là où vivaient les populations. Leur mot d'ordre était limpide : là où nous sommes, là est notre pays. C'était la conviction profonde que l'avenir des opprimés se joue dans la solidarité internationale avec l'ensemble de la classe ouvrière et dans le combat partagé contre toutes les formes de domination sociale et nationale. Aujourd'hui encore, comme le rappellent les statuts du centre Medem, cette organisation se définit comme laïque, diasporique, située dans la mouvance socialiste et attachée à la culture yiddish, revendiquant explicitement cet héritage spirituel du Bund. Elle rappelle que le peuple juif est constitué de communautés multiples enracinées dans leurs pays respectifs et qu'il faut œuvrer à leur épanouissement culturel tout en combattant sans relâche le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme.

A Paris, cette mémoire ne s'éteint pas. Elle vit au quotidien dans nos quartiers. La Maison de la culture yiddish bibliothèque Medem, située rue du Château-d'Eau préserve et fait vivre un fonds inestimable de 23.000 ouvrages en yiddish et 13.300 en autres langues, proposant des cours, des universités d'été et des ateliers artistiques. Le centre Medem conserve quant à lui des archives d'une valeur historique exceptionnelle sur l'histoire du Bund en France et sur l'accueil des orphelins de la Shoah après-guerre.

Voter ces subventions, ce n'est donc pas seulement préserver un patrimoine linguistique ou littéraire, c'est réaffirmer la tradition d'accueil, de lutte et d'internationalisme de Paris. C'est célébrer une mémoire qui démontre avec force que l'émancipation populaire et la lutte contre l'antisémitisme s'articulent avec le socialisme, la laïcité et le refus des nationalismes. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. Gaston LAVAL pour 5 minutes.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la maire.

A travers ce projet de délibération, nous réaffirmons le soutien de la Ville de Paris à deux associations qui accomplissent un travail essentiel de transmission de mémoire et d'accès à la culture : la Maison de la culture yiddish bibliothèque Medem et le centre Medem Arbeter Ring. Dans un monde où les langues et les patrimoines culturels minoritaires sont parfois fragilisés, leur action revêt une importance particulière. Elle contribue à faire vivre la culture yiddish, composante majeure de l'histoire intellectuelle, artistique et sociale de l'Europe et de Paris. La Maison de la culture yiddish mène un travail remarquable de conservation et de diffusion, sa médiathèque rassemble un fonds exceptionnel de plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages, ainsi que des archives, des documents audiovisuels et sonores très précieux, mais cette institution ne se limite pas à la préservation du patrimoine. Elle est aussi un lieu vivant où se déroulent cours de langue, conférences, rencontres littéraires, ateliers artistiques, spectacles et activités destinées à tous les publics, des enfants jusqu'aux chercheurs.

Je souhaite également saluer l'action du centre Medem Arbeter Ring, institution historique du 10e qui s'apprête à célébrer son centenaire. Son travail de transmission de l'histoire des communautés juives, de la mémoire du monde ouvrier juif et de l'héritage yiddish constitue une contribution précieuse à notre patrimoine collectif. Ses archives, sa bibliothèque et la richesse de sa programmation culturelle en font un lieu de référence pour la recherche, la mémoire et le dialogue entre les générations.

Au-delà de la mission patrimoniale, ces deux associations participent pleinement à la culture et à la vie culturelle parisienne. Elles favorisent la rencontre entre les publics, la découverte d'une langue, d'une littérature et d'une histoire tout en promouvant des valeurs d'ouverture, de laïcité, de tolérance et de partage. A l'heure où les questions de mémoire, de transmission et de lutte contre toutes les formes d'oubli sont plus que jamais essentielles, il est important que la Ville continue d'accompagner ces acteurs culturels dont le travail bénéficie bien au-delà de leurs adhérents et de leurs publics habituels. Notre groupe votera donc très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florian SITBON pour 4 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire et Messieurs les conseillers.

Vous avez presque tout dit. Je vais souligner que la culture yiddish appartient pleinement à l'histoire de Paris. Elle porte une langue, une littérature, une presse, un théâtre, une musique, mais aussi une histoire sociale et politique profondément liée à celle de notre Ville et de l'Europe, une culture frappée de plein fouet par l'extermination des juifs d'Europe qui continue d'être parlée, enseignée, traduite, créée et transmise. Paris est dépositaire d'histoires, de langues, de cultures multiples qui ont façonné son identité et la responsabilité de la puissance publique est de leur permettre d'être conservées, transmises, étudiées, mais aussi de continuer à vivre et à se renouveler, ce que l'on fait avec ce soutien. Deux jours après la commémoration du 7 octobre 2023, nous savons combien les dernières années ont profondément éprouvé nos concitoyens juifs. Dans un pays où les actes antisémites demeurent à un niveau historiquement élevé, notre responsabilité est entière. Nous assumons donc pleinement que les cultures juives aient toute leur place à Paris, qu'elles y soient visibles, vivantes, multiples et librement transmises. Elles font partie de l'histoire de notre Ville comme de son présent, donc je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 224).

2026 DAC 435 - Convention triennale avec le G.I.P. "Réussite éducative visant à favoriser l'accès et le parcours des enfants des quartiers populaires dans les conservatoires".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 435 : convention triennale avec le G.I.P. "Réussite éducative visant à favoriser l'accès et le parcours des enfants des quartiers populaires dans les conservatoires".

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour 5 minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je veux d'abord saluer ce projet de délibération et le travail mené depuis plusieurs années entre les conservatoires parisiens et le groupement d'intérêt public "Réussite éducative". C'est une belle politique publique, parce qu'elle porte une conviction essentielle : la culture et la pratique artistique sont des droits et doivent être accessibles à toutes et à tous. Je veux également saluer les équipes des conservatoires de la réussite éducative. Derrière chaque inscription, il y a un travail considérable : aller vers les familles, accompagner, rassurer sur le coût notamment, faire découvrir le conservatoire, lever les obstacles et permettre à des enfants qui n'auraient peut-être jamais franchi cette porte de trouver leur place dans ces lieux d'émancipation et de plaisir.

Ce projet de délibération doit aussi nous conduire à regarder l'ambition que nous devons avoir. Nos conservatoires accueillent avec ce dispositif plus de 20.000 jeunes à Paris. Dans le même temps, Paris compte environ 100.000 jeunes de cette tranche d'âge vivant dans les quartiers populaires. Le dispositif prévoit d'accueillir 60 jeunes par an. 60 jeunes, ce sont 60 parcours qui comptent, et je pense qu'il faut le voter unanimement. Ce sont 13 jeunes en moyenne qui vont poursuivre leur apprentissage au conservatoire. Cela montre que ce dispositif peut réellement changer un parcours. Mais un cruel produit en croix me fait constater que, faute de moyens, c'est environ 0,057 % de ces jeunes, soit 1 jeune sur 1.752, qui pourra bénéficier de ce dispositif. Ce chiffre nous dit quelque chose. C'est une politique utile, mais nous devons changer d'échelle.

C'est là que j'ai une pensée pour Jack Ralite, qui reste particulièrement d'actualité. Pour les plus jeunes, Jack Ralite était un dirigeant communiste, ancien maire d'Aubervilliers, député, sénateur, ministre, qui a fait de la culture un véritable outil d'émancipation et une politique publique centrale à Aubervilliers. Il défendait une idée simple : dans les quartiers populaires, il ne faut pas une culture au rabais ; il faut au contraire le meilleur de la création accessible à toutes et tous. Pour Ralite, l'accès à la culture et à la création artistique était aussi nécessaire que l'éducation ou la santé. Il disait que les arts et la culture sont le lieu de l'autonomie humaine. C'est exactement ce que nous devons défendre ici, parce que, lorsqu'un jeune découvre la musique grâce à ce dispositif, il peut ensuite vouloir poursuivre son parcours, par exemple dans une école publique, notamment dans une classe à horaires aménagés, une CHAM. On rencontre une deuxième difficulté : il n'y a pas suffisamment de places, loin de là. A Voltaire, par exemple, pour l'année scolaire en cours, plus de 70 enfants ont candidaté pour la classe CHAM pour l'entrée en 6e, pour seulement 15 places.

Nous devons alors nous interroger. Comment prétendre démocratiser l'accès à la musique si, après avoir ouvert une première porte avec le conservatoire pour les quartiers populaires, nous en trouvons une deuxième encore plus étroite ? Cela relève de la souricière. Il faut donc agir sur toute la chaîne : les découvertes artistiques, le conservatoire, l'école publique, le collège, les classes à horaires aménagés. Cela doit concerner la musique, mais aussi le sport, la danse, le théâtre et toutes les autres pratiques artistiques. Nous devons ouvrir davantage de parcours de ce type dans les établissements publics. Nous ne devons pas seulement permettre à quelques enfants d'entrer dans un système, mais construire suffisamment de places pour que leur réussite ne dépende pas ensuite d'une sélection par la rareté.

Jack Ralite avait lancé des états généraux de la culture pour lutter contre la marchandisation de la culture et construire une véritable responsabilité publique en matière culturelle. Nous devons retrouver cette ambition. Nous voterons ce projet de délibération, mais avec une exigence : les 60 jeunes ne doivent pas être le plafond. Nous devons développer les places dans les conservatoires, nous devons travailler avec l'Education nationale pour l'ouverture de davantage de classes CHAM, CHAD, sport et de parcours artistiques et sportifs dans tous les arrondissements, dans tous les quartiers "politique" prioritairement avec les établissements publics. Parce que la culture est une condition de l'émancipation, le service public doit donner à chaque enfant les moyens réels de cette émancipation.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Notre collègue qui me précède, Hélène BIDARD, vient de dire exactement ce que je pense. Merci pour ces propos. On va voter ce dispositif, mais cela concerne 60 personnes. J'ai, en tant que vice-président du centre social et culturel Rosa Parks, défendu le projet "Démos". Ce sont des enfants issus des quartiers populaires qui, grâce à la Philharmonie, pendant deux ans, peuvent apprendre un instrument de mesure. Tous ces dispositifs concernent quelques enfants, ce n'est pas un dispositif qui concerne l'ensemble des jeunes Parisiens et Parisiennes. Je reste absolument un adversaire résolu du tirage au sort dans les conservatoires. Nous devons faire en sorte que chaque personne qui veut apprendre un instrument de musique puisse le faire librement.

L'entrée dans l'apprentissage de la pratique d'un instrument de musique, c'est avant tout une rencontre, celle d'une personne, d'un instrument de musique et de toute l'histoire artistique liée à cet instrument. Cela ne peut pas être une loterie pour répondre à des attentes sociales tout à fait compréhensibles mais qui détournent le sens profond de cette longue période d'apprentissage nécessaire pour atteindre l'autonomie et l'épanouissement dans cette pratique artistique. Il faut donc créer les conditions de cette rencontre afin de mettre en adéquation, avec les réalités de cet apprentissage, l'imaginaire que se fait tout élève débutant de l'instrument qu'il ou elle aura choisi. Les conditions de cette rencontre doivent s'appuyer sur l'élaboration d'une période d'éveil à la pratique de plusieurs

instruments différents afin que le choix de l'élève puisse se faire en conscience, aidé en cela par l'expertise des enseignantes et des enseignants, comme c'est le cas dans différents conservatoires en France.

Si l'on a de la considération pour la musique, si l'on a de la considération pour le travail formidable des élèves et des enseignants et des enseignantes, on ne mesure pas la réussite d'un système qui met en place le prime accès au conservatoire par le nombre d'enfants accueillis. On la mesure par le nombre d'élèves qui auront été jusqu'au bout du cursus, donc jusqu'à l'autonomie. Il faut donc offrir à chaque enfant la chance de cette réussite. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florian SITBON pour 4 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci à vous deux. Je partage beaucoup de vos préoccupations. Ce dispositif n'est qu'une toute petite partie de tout ce qu'on fait pour lutter, à la Ville de Paris, contre les déterminismes sociaux et culturels qui éloignent parfois certaines Parisiennes ou certains Parisiens de l'accès à nos établissements et à nos politiques. Ce lien est fait par beaucoup d'autres dispositifs. Clairement, il faut aller vers plus, il faut que les 60 jeunes accueillis chaque année… Je serai aussi vigilant que vous, chère Hélène, sur le fait que cela se transforme de manière réelle. Je veux souligner le fait que ce dispositif est un dispositif d'accompagnement, qu'il y a aussi, au sein de nos 20.000 jeunes accueillis dans les conservatoires, beaucoup d'autres jeunes issus également, et fort heureusement, des quartiers populaires.

On doit aller vers beaucoup plus. Ce dispositif est quelque chose d'extrêmement vertueux. Je n'en refais pas le panégyrique, c'est un vrai accompagnement, très fin, qui permet de bénéficier d'un accès facilité hors tirage au sort, de deux années de gratuité, mais aussi d'un accompagnement individualisé, parce que c'est cela, lutter contre les déterminismes culturels. Vous avez cité le projet "Démos". Une grande cheffe d'orchestre, Zahia ZIOUANI, était une des premières artisanes qui a mis en place, dans des conservatoires, le système de ne pas choisir l'instrument dès le début, parce que, sinon, on choisit en fonction des instruments que l'on connaît et cela peut avoir un rapport avec ceux qu'on a fréquentés, mais de permettre aux jeunes de découvrir l'ensemble des instruments avant de choisir le sien. "Démos", avec la Philharmonique dont la Ville de Paris est une grande partie prenante… On a beaucoup de dispositifs, mais on doit faire mieux.

Cela me donne l'occasion de dire qu'on travaille actuellement à l'ambition du Maire de pouvoir offrir, dans toutes les classes et dans toutes les écoles, des découvertes artistiques. Il a appelé cela un mois, une découverte. Nous travaillons là-dessus pour voir comment on peut formuler les choses afin de pouvoir offrir, à toutes les petites Parisiennes et à tous les petits Parisiens, des découvertes artistiques, soit en allant voir une œuvre d'art ou un spectacle, soit en ayant la présence d'artistes dans les écoles. On est au début du mandat, on est sur un travail, mais l'ambition est là. Le Maire la porte haut et il m'a demandé de travailler là-dessus. On aura des choses à dire là-dessus prochainement.

Merci d'avoir cité Jack Ralite, merci d'avoir cité cette ambition dans laquelle on se place complètement dans ce mandat.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 435.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 435).

2026 DAC 479 - Subvention de fonctionnement (57.390.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 479 : subvention de fonctionnement à l'établissement public "Paris Musées".

La parole est à Mme Alexandra JARDIN pour 5 minutes.

Mme Alexandra JARDIN. - Madame la maire, mes chers collègues, je voulais, à l'occasion de ce projet de délibération, revenir sur le rôle essentiel de "Paris Musées" dans notre politique culturelle. "Paris Musées", c'est 14 musées et sites patrimoniaux à Paris. Leur mission est bien sûr de préserver nos collections, mais aussi de les faire vivre, de les rendre accessibles et de permettre au plus grand nombre de découvrir notre patrimoine parisien.

Cette année, nous avons plusieurs projets importants qui ont abouti et sur lesquels je voulais revenir : tout d'abord, le musée de la vie romantique qui a rouvert en février après 17 mois de travaux, avec notamment des espaces rénovés et un nouveau parcours pour les visiteurs ; les catacombes, qui ont également rouvert en avril après plusieurs années de travaux menés en plusieurs phases pour améliorer l'accueil d'un site qui reçoit près de 2.000 visiteurs par jour ; le Petit Palais qui a enfin retrouvé son jardin et son péristyle restauré. Ces travaux montrent

que "Paris Musées", ce n'est pas seulement organiser des expositions, mais c'est aussi entretenir notre patrimoine, moderniser nos musées et améliorer l'accueil du public. C'est aussi une politique forte d'accès à la culture. Cet été encore, près de 600 activités gratuites ont été proposées à des publics accompagnés par des structures sociales, de santé, de justice, d'éducation ou de jeunesse. Cela fonctionne : 5,2 millions de visiteurs ont fréquenté les musées en 2025, soit près de 7 % d'augmentation par rapport à 2024.

C'est ce que nous soutenons aujourd'hui : un patrimoine exceptionnel, mais surtout un patrimoine vivant, accessible et partagé. La Ville de Paris reste le premier financeur de "Paris Musées". Avec cette subvention de 1,8 million d'euros, notre soutien atteint 57,39 millions d'euros en 2026. Nous donnons ainsi à "Paris Musées" les moyens de poursuivre cette mission essentielle. Faire vivre nos musées, c'est faire vivre Paris. Je vous invite donc tous à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florian SITBON pour 4 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci, chère Alexandra JARDIN. Vous l'avez dit, "Paris Musées" fait vivre 14 musées et sites patrimoniaux qui occupent une place considérable dans la vie culturelle parisienne. Leur succès auprès du public continue de se renforcer. En 2025, c'est plus de 5,1 millions de visiteurs qui ont franchi leurs portes, soit une fréquentation en hausse de 6,6 % en un an, malgré la fermeture pour travaux de plusieurs établissements. Près de 2,85 millions de visites ont concerné les collections permanentes, dont, et cela avec ce qu'on disait avant, la gratuité demeure l'un des choix forts de notre politique culturelle depuis que Bertrand DELANOË l'a mise en place et l'a voulue.

2026 confirme cette vitalité. Le musée de la vie romantique a rouvert en février, les catacombes en avril après d'importants travaux et cette saison porte une programmation particulièrement forte. Je vous invite à visiter les expositions, de Kerry James MARSHALL au musée d'art moderne à Eva Gonzalès au Petit Palais, en passant par les féminités dissidentes au Palais Galliera. Ce sont trois expositions extrêmement différentes et extrêmement fortes.

La force de "Paris Musées" tient aussi à sa capacité à faire de nos musées des lieux pleinement ouverts sur la ville et sur ses habitantes et habitants. Cet été encore, près de 600 activités gratuites ont été proposées avec des structures des champs social, sanitaire, éducatif et de la jeunesse. Plusieurs de nos établissements et leurs jardins constituent également des espaces de respiration et des oasis de fraîcheur dont le rôle prend une importance croissante face aux épisodes de chaleur. On l'a tous vu en juin.

Cette vitalité doit beaucoup aux agents de "Paris Musées", à leur engagement quotidien pour accueillir les publics, prendre soin des collections, faire vivre nos établissements. La qualité de leurs conditions de travail et du dialogue social reste naturellement au cœur de l'attention portée au fonctionnement du réseau et je veux les saluer. C'est cette ambition patrimoniale, artistique, sociale et de service public que la Ville accompagne aujourd'hui à travers une subvention de fonctionnement de 57,39 millions d'euros. Elle donne à Paris Musées les moyens de conserver et enrichir nos collections, de les transmettre, de renouveler les regards que nous portons sur elles et de continuer à les rendre accessibles au plus grand nombre.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 479.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 479).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la normalisation de la relation entre la "Halle Saint Pierre" et la Ville de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 111 est relatif à la normalisation de la relation entre la Halle Saint-Pierre et la Ville de Paris.

La parole est à M. Thierry GUERRIER pour 2 minutes.

M. Thierry GUERRIER. - Madame la maire, Monsieur l'adjoint à la culture, pourquoi revenir avec ce vœu cet après-midi sur la situation de l'espace culturel formidable qu'est la Halle Saint-Pierre, et ce, alors qu'on en a déjà parlé au Conseil de juillet ? Tout simplement parce que, malgré vos promesses à l'époque, la situation de cet écrin de l'art brut est très inquiétante. Compte tenu des finances catastrophiques de la Ville, vous avez décidé, pardonnez-moi l'expression, de "gratter" carrément sa subvention 2026 à la Halle. C'est une année blanche pour la Ville, c'est

tout "bénef", mais c'est une catastrophe pour la Halle Saint-Pierre : 0 euro de la Ville dans les caisses, alors qu'elle est bien gérée. Résultat : une trésorerie qui risque d'interdire à la Halle de payer les salaires de ses employés en novembre prochain et en décembre. Vous opinez du chef ou, plutôt, vous déniez du chef, Monsieur l'adjoint, mais franchement, tous les élus ici, notamment ceux qui sont au conseil d'administration de la Halle, savent que c'est vrai.

Je sais que vous avez promis de renouer avec une subvention en 2027, mais comment on fait entre-temps ? Si les salariés ne sont plus payés, la Halle met la clé sous la porte. C'est pourquoi je vous demande, avec mon groupe Paris Liberté, de voter ce vœu, de défendre la Halle, de vous encourager à l'aider au moins à passer l'année, si vous le permettez.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florian SITBON pour 2 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci, Monsieur le conseiller. Ce que vous dites est simplement faux. La Halle a une situation financière qui doit être appréciée à partir des comptes de l'association. En 2025, la Halle a dégagé un excédent de 146.000 euros, généré 1,57 million d'euros de recettes d'activité et disposait au 31 décembre de 899.000 euros de trésorerie, en hausse de plus de 300.000 euros sur un an.

Par ailleurs, vous le savez, Christophe CARESCHE est devenu président de la Halle. Un dialogue fécond s'est noué et ce dialogue, manifestement, était dégradé depuis quelque temps. Nous sommes dans une procédure de recrutement d'une nouvelle direction, comme vous le savez, avec un deuxième tour qui se déroule vendredi. Je me suis personnellement impliqué dans ce dossier, parce qu'il le méritait, parce que l'art brut mérite que ce lieu reparte sur de bons pieds, parce que nous avons un attachement incontestable à la Halle Saint-Pierre, institution majeure de l'art brut, de l'art singulier, accompagnée de longue date par la Ville, et notre responsabilité est de garantir la pérennité de son projet culturel et la soutenabilité de son modèle économique. Notre responsabilité est aussi de bien gérer les deniers publics. Dans un contexte de crise budgétaire avec l'Etat qui se désengage totalement, qui fait des gels, des sur-gels et des sur-sur-gels, nous avons fait le choix de faire peser l'effort sur certains des établissements qui avaient des réserves. J'assume pleinement ce choix. De la même manière, cela pourra se faire dans un autre sens s'il faut que ces établissements soient plus soutenus à l'avenir.

J'ai dit et je redis pour qu'il n'y ait aucune équivoque que, si le dialogue renaît de manière normale avec cet établissement, s'il repart sur un projet avec une nouvelle direction, la subvention sera proposée au Conseil de Paris en 2027. C'est une responsabilité de gestion qui incombe à l'association et à son conseil d'administration, notamment pour anticiper ses engagements salariaux. Je crois que les choses vont aller bien là-dessus. C'est une étape décisive, c'est ce que je veux dire surtout, pour l'avenir de la Halle Saint-Pierre, avec les auditions des candidats à la direction prévues le 16 octobre. Nous en reparlerons.

Evidemment, avis défavorable à un vœu qui méconnaît le travail déjà engagé et les responsabilités respectives de chacune et de chacun.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels du Muséum national d'Histoire naturelle.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 115 relatif à l'amélioration des conditions de travail et à la revalorisation des personnels du Muséum national d'histoire naturelle.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour 2 minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur le Muséum. C'est la deuxième fois que nous en parlons dans cette Assemblée. Ils étaient à nouveau en grève il y a quelques semaines de cela pour une politique relativement dans la continuité de ce que nous avions dénoncé la dernière fois. Ce Muséum d'histoire naturelle, on est un certain nombre à le connaître et c'est une véritable institution pour tous les parents qui ont amené leurs enfants dans les collections permanentes ou dans les collections temporaires.

C'est une véritable institution aussi en matière de recherche et de préservation d'un certain nombre de collections, mais elle est en difficulté depuis de nombreuses années, des difficultés financières liées à un désengagement de l'Etat, un désengagement tous azimuts au niveau de la recherche, qui se traduit concrètement

pour les personnels, parce que, derrière les collections, il y a des personnels. Cela se traduit par des salaires qui sont bien souvent insuffisants, c'est clair, mais inférieurs à ceux qui sont normalement pratiqués au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est quand même un peu curieux, notamment pour les contractuels qui n'ont pas les primes IFSE, quand les personnels du Muséum ont des primes inférieures à celles du Ministère.

Par ailleurs, il y a un recours accru à la sous-traitance par la direction du Muséum, qui sous-traite un maximum de la création des collections temporaires et il y a un management qui, visiblement, devient de plus en plus agressif depuis quelques mois.

Par notre vœu, on voulait faire en sorte que la Ville apporte son soutien à ces salariés qui ont le savoir-faire du Muséum entre leurs mains et interpelle la direction du Muséum pour revenir sur cette sous-traitance croissante, pour aligner les salaires sur ceux du Ministère en question et pour soutenir leurs revendications salariales.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florian SITBON pour 2 minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame la maire.

Merci, Monsieur le conseilleur. Merci à nos collègues du groupe Communiste pour ce vœu consacré au personnel du Muséum national d'histoire naturelle. Le Muséum célèbre cette année ses 400 ans. Il y a d'ailleurs une série de festivités à cette occasion. Quatre siècles de recherche, de conservation des collections, de transmission des savoirs que nous célébrons encore ce week-end avec la Fête de la science au Jardin des plantes et au Musée de l'homme.

Cette histoire se poursuit aujourd'hui grâce à l'engagement de ses personnels scientifiques, techniques, administratifs et d'accueil, dont les compétences font vivre cette institution majeure. Les préoccupations exprimées par les organisations syndicales sur les rémunérations, la précarité de certains emplois, les conditions de travail méritent d'être pleinement entendues. La revalorisation annoncée en juin dernier a suscité des attentes auxquelles le dialogue social doit permettre de répondre. C'est le sens de nos amendements qui précisent les responsabilités de chacun. Nous demandons que les revendications relatives aux rémunérations pour les titulaires comme pour les contractuels et relatives à l'amélioration des conditions de travail soient examinées par la direction, ses tutelles et les représentants des personnels. Nous appelons également l'Etat à garantir les moyens nécessaires aux missions du Muséum, à la rénovation de son patrimoine immobilier et à l'examen, dans le cadre du dialogue social, des conditions d'évolution du recours aux externalisations.

Le rayonnement scientifique et culturel du Muséum et l'attention portée à celles et ceux qui y travaillent vont de pair. Nous émettrons donc un avis favorable à ce vœu sous réserve de l'adoption de nos amendements.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Madame la maire, mes chers collègues, derrière les 400 ans du Muséum d'histoire naturelle, derrière ses collections exceptionnelles - cela a été rappelé par Jean-Noël AQUA - et son prestige scientifique, il y a d'abord des femmes et des hommes qui font vivre ce service public. Aujourd'hui, ces personnels sont en grève parce qu'ils n'acceptent plus des salaires trop faibles, la précarité, les inégalités de traitement et des conditions de travail qui se dégradent. Rien de neuf en Macronie, me direz-vous, mais c'est malheureusement une logique que nous connaissons bien. On célèbre le service public, mais on organise son austérité. On vante l'excellence de la recherche, mais on précarise celles et ceux qui la rendent possible. Nous refusons cette politique, j'espère comme vous, et nous n'avons aucun doute sur ce sujet. Un établissement public comme le Muséum n'a pas besoin davantage de mise en concurrence, d'externalisation ou de management. Il a besoin d'emplois stables, de personnels correctement rémunérés et de moyens publics à la hauteur des missions.

Préserver notre patrimoine scientifique et de biodiversité, c'est aussi préserver celles et ceux qui y travaillent. Nous voterons évidemment ce vœu et apportons tout notre soutien au personnel mobilisé.

Vous me permettrez d'accorder nos félicitations à Marc-André SELOSSE, qui est un professeur éminent du Muséum qui aura la légion d'honneur sous peu et qui nous honore en tant que grand spécialiste des sols et de la biodiversité, que j'ai eu l'honneur d'auditionner à de multiples reprises dans mes travaux parlementaires sur la souveraineté alimentaire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote d'Irénée FREROT.

M. Irénée FREROT. - Merci beaucoup, Madame la maire.

Merci, cher Jean-Noël, pour ce vœu, et chers collègues, pour vos interventions. Le groupe Ecologiste et Social va évidemment soutenir ce vœu et voter pour. C'est une institution majeure du quartier Latin, une fierté pour Paris,

pour la nation tout entière, qui fêtera ses 400 ans d'existence. C'est environ 2.000 salariés, 65 millions de spécimens dans les collections - c'est unique au monde. C'est une institution de recherche majeure - Rodrigo ARENAS l'a rappelé - qui documente l'effondrement de la biodiversité, qui est sans précédent dans l'histoire de la terre. C'est le premier musée en France pour la culture scientifique, c'est le quatrième musée, tous musées confondus, avec 4 millions d'entrées par an, et l'Etat le laisse se déliter. Son président estime qu'il faudrait près d'un demi-milliard d'euros pour remettre en état les bâtiments. Bien sûr, et c'est l'objet de ce vœu, les salaires sont parmi les plus faibles de toute la recherche publique, avec des grèves des bibliothécaires, des grèves des personnels que nous soutenons évidemment. Nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que l'amendement est accepté ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 du groupe Communiste avec un avis favorable, puisqu'il est amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 239).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'accessibilité des bébés dans les musées parisiens "Les bébés au musée !".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Personne pour présenter le vœu n° 113... Celui-ci tombe.

2026 DAC 221 - Subventions (9.500 euros) à trois associations littéraires "Paris Librairies", "Les carnets du passage" et "SoBD".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 221 : subventions à trois associations littéraires, "Paris Librairies", "Les carnets du passage" et "SoBD".

La parole est à Mme Alexandra JARDIN pour 5 minutes.

Mme Alexandra JARDIN. - Madame la maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est important, car il soutient trois acteurs qui font vivre le livre et la littérature à Paris. D'abord, c'est "Paris Librairies", qui rassemble près de 150 librairies indépendantes. Dans un contexte économique difficile, il est essentiel de soutenir ces librairies. Le projet qu'elles portent vise notamment à faire connaître l'histoire et l'actualité des librairies franciliennes et contribue ainsi à préserver ce patrimoine.

Je veux également saluer "Les carnets de passage", qui organise gratuitement des ateliers d'écriture dans les bibliothèques parisiennes. Ces ateliers permettent à chacun et chacune de s'exprimer, de développer sa créativité et de découvrir le plaisir d'écrire. C'est aussi une belle manière de faire de la culture un outil d'émancipation et de lien social.

Enfin, "SoBD", dont le salon est devenu un rendez-vous important pour la bande dessinée et arts du livre, avec près de 20.000 visiteurs, des rencontres, des expositions et des ateliers, contribue à faire reconnaître la bande dessinée comme un véritable art et à la rendre accessible au plus grand nombre.

Ce sont donc trois associations, trois actions différentes, mais un même objectif : faire vivre la création, défendre la diversité culturelle et permettre à toutes et tous d'accéder à la culture. Dans une période où nos acteurs culturels ont besoin d'être soutenus, nous sommes heureux et heureuses que la Ville accompagne ces initiatives. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI pour 4 minutes.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, adjointe. - Merci, Madame la maire, chères conseillères, chers conseillers de Paris.

Chère Alexandra, merci beaucoup pour cette intervention. En cette période de rentrée littéraire où des centaines de nouveaux livres arrivent en librairie, où les auteurs et les autrices rencontrent des lecteurs et les bibliothèques renouvellent leur programmation, une question demeure essentielle évidemment : comment garantir la vitalité du livre et son accès dans tous les quartiers de Paris ? En ces temps - cela a été rappelé par notre présidente Raphaëlle PRIMET - où certains voudraient supprimer le C.N.L., la droite sénatoriale principalement, il nous semble important de soutenir, et Paris soutient et résiste avec ces associations qui participent chacune à leur façon à la

richesse et à l'écosystème parisien du livre. "Paris Librairies" fédère un réseau de librairies indépendantes qui sont autant de lieux de proximité, de découverte et de rencontre. Ces librairies contribuent à la diversité éditoriale autant qu'à la vitalité culturelle de nos quartiers. L'association œuvre sans cesse à la mise en réseau et à la valorisation de ces établissements. J'aurai d'ailleurs le plaisir de les rencontrer en novembre prochain. "Les carnets du passage" ont été mentionnés, avec la vitalité des bibliothèques à Paris qui sont près de 70, et "SoBD" qui se tiendra en décembre prochain.

Notre politique du livre dépasse la seule promotion de la lecture à Paris. C'est un engagement fort de la Ville. Elle soutient tout un écosystème : les libraires, les auteurs, les bibliothèques, les événements littéraires pour que le livre demeure un objet de découverte, de transmission, de partage, où l'imaginaire, les idées et la liberté ont toute leur place. C'est une ambition que porte ce projet de délibération que je vous invite tous à soutenir en votant pour.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DAC 221).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien d'un lieu culturel au 15-17, boulevard Barbès et à l'encadrement des loyers commerciaux.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 123 relatif au maintien d'un lieu culturel au 15-17, boulevard Barbès et à l'encadrement des loyers commerciaux.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU pour 2 minutes.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Madame la maire, chers collègues.

A travers ce vœu, il y a la situation du Gibert à Barbès, un lieu culturel essentiel dans un quartier populaire, avec 22 salariés, et dont la fermeture serait une vraie perte pour le quartier. Derrière Gibert, il y a une autre question beaucoup plus large : comment on protège réellement nos petits commerces à Paris ? Aujourd'hui, tenir un commerce est un combat de tous les jours. Cela me met en colère, bien sûr, parce que, derrière nos vitrines, il y a des femmes et des hommes qui bossent sans relâche. A la fin du mois, les chiffres ne collent plus. Les charges augmentent, les marges diminuent et, surtout, les loyers deviennent déconnectés de ce qu'un petit commerce peut réellement payer.

Nos commerçants, artisans, libraires se lèvent tôt, ferment tard, travaillent énormément, créent de l'emploi, prennent des risques. Ce sont eux qui mettent de la vie dans nos rues, qui font vivre nos quartiers. Pourtant, il faut avoir le courage de le dire, le commerçant travaille d'abord pour payer son propriétaire et seulement ensuite pour essayer de se payer lui-même, parce qu'une part énorme du fruit de son travail part dans le loyer. A un moment, il faut arrêter cette logique de rente. On ne peut pas dire qu'on aime nos petits commerces, qu'on veut de l'artisanat, de la culture, de l'E.S.S., des commerces indépendants dans nos quartiers et laisser dans le même temps des loyers complètement hors sol de la réalité économique les étouffer. Un petit commerçant ne doit pas travailler pour son propriétaire. Il doit pouvoir travailler pour vivre de son métier, payer ses salariés, investir et même faire vivre son quartier.

C'est pour cela que nous demandons à l'Etat un encadrement des loyers commerciaux et que nous demandons à la Ville et aux bailleurs sociaux de montrer l'exemple avec des loyers réellement abordables, parce qu'aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas le cas. Quand un petit commerce ferme, ce n'est pas seulement un rideau qui tombe, c'est un morceau de vie du quartier qui disparaît.

Merci à tous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI pour 2 minutes.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, adjointe. - Merci, Madame la maire.

Madame la conseillère de Paris, Madame et Monsieur les co-présidents, chère Rym, chère Raphaëlle. Merci à nos collègues du groupe Communiste pour ce vœu qui pose une question profondément politique, celle de notre capacité collective à préserver des commerces de proximité, les librairies et des lieux culturels face à la pression foncière et la spéculation immobilière. A Barbès, cette question prend une importance toute particulière. La diversité commerciale et culturelle fait partie de la richesse de ce quartier éminemment populaire, et la puissance publique doit se donner les moyens de la protéger.

Nous partageons donc pleinement votre volonté de préserver la vocation culturelle de l'ancien site Gibert situé 15-17 boulevard Barbès. Nos amendements permettent de porter cette ambition tout en tenant compte des procédures en cours, à savoir une expertise judiciaire qui doit notamment éclairer les désordres techniques du bâtiment et les travaux nécessaires. Nous proposons que Paris Habitat poursuive cet examen sans préjuger des responsabilités des parties. Nous souhaitons également garantir durablement un usage culturel du local en mobilisant les protections prévues par le P.L.U. bioclimatique.

Sur les moyens commerciaux, nous partageons votre volonté de renforcer l'intervention publique. C'est d'ailleurs le sens du vœu de l'Exécutif voté et adopté en juin dernier, qui engage la Ville à développer une offre de locaux à loyer adapté, des outils contractuels protecteurs et à étudier la création d'un fonds de soutien aux commerces culturels indépendants, en mobilisant ses bailleurs publics.

Enfin, l'Observatoire parisien des librairies, en cours de préfiguration, doit également nous permettre d'objectiver les difficultés économiques et foncières et renforcer nos leviers d'action. Notre responsabilité est de faire du foncier public un véritable outil de protection de la diversité commerciale et culturelle, particulièrement dans les quartiers populaires. Nous émettons donc un avis favorable à ce vœu sous réserve de l'adoption de nos amendements.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements sont adoptés ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 du groupe Communiste, favorable puisqu'amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 240).

2026 DGOM 4 - Subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du Salon de la gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGOM 4 : subvention en nature pour l'Associaiton pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du Salon de la gastronomie des Outre-mer et des cuisines du monde.

La parole est à M. Roland TIMSIT pour 5 minutes.

M. Roland TIMSIT. - Madame la maire, chers collègues, que les choses soient claires, notre critique ne vise ni les gastronomies ultra-marines ni leurs artisans et producteurs. Elle vise votre méthode et le modèle d'événement que vous financez. Le salon s'est tenu du 2 au 4 octobre. La campagne d'affichage municipal a couru du 30 septembre au 6 octobre, et c'est seulement aujourd'hui que vous demandez au Conseil d'autoriser 128.322 euros d'aide en nature. Pourquoi ce projet de délibération arrive-t-il après l'événement et après l'exécution de l'aide ? Nous ne votons plus pour autoriser une décision, vous nous demandez de la couvrir après coup. C'est l'anomalie juridique majeure de ce dossier. Le projet autorise le Maire à signer la convention alors que la prestation qu'elle prévoit a déjà été réalisée. Or, une convention signée après coup ne saurait, à elle seule, donner rétroactivement une base juridique à ce qui a déjà été accordé.

Trois questions exigent donc trois réponses précises. A quelle date cette convention a-t-elle été signée ? Sur quel acte préalable la campagne a-t-elle été engagée ? Qui a autorisé cet avantage de 128.322 euros avant notre vote ? S'il existe une autorisation antérieure, produisez-la, sinon, reconnaissez que vous placez le Conseil de Paris devant le fait accompli.

Les salons, les foires, les événements culturels sont de formidables occasions de rencontre et d'échange, mais ils deviennent trop souvent à Paris un "business" où la communication, la billetterie, le prix des stands et les partenaires privés prennent le dessus sur le caractère populaire. Qu'un salon ait des recettes n'est pas un problème. Le problème est que la Ville apporte 128.322 euros sans présenter le budget consolidé ni les recettes privées, le coût des stands, les entrées gratuites ou sociales et la fréquentation réelle.

Avec le Nouveau Paris Populaire, nous défendons une autre logique : des foires et des marchés réellement populaires ouverts aux commerçants de quartier, aux artisans locaux, aux producteurs ultra-marins et à des délégations internationales, des stands accessibles, des entrées gratuites ou sociales, des aides publiques conditionnées à la transparence et à des retombées concrètes pour Paris.

Nous l'avons dit pendant la campagne, le tourisme et l'attractivité ne passeront pas avant la qualité de vie des habitants. Faisons mieux recouvrer la taxe de séjour, notamment sur les locations Airbnb. Exigeons du législateur

qu'il en relève les plafonds et qu'il permette une contribution renforcée des séjours courts à forte valeur, notamment des voyages d'affaires. Ce ne sont pas les petits exposants qu'il faut pressurer, c'est le tourisme le plus rentable qu'il faut faire contribuer à la Ville qui le rend possible. Notre abstention ne vise donc pas les Outre-mer. Elle sanctionne une aide exécutée avant notre vote, insuffisamment transparente et inscrite dans une politique événementielle où le "business" menace de prendre le pas sur le populaire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurent SOREL pour 4 minutes.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

Cher Roland TIMSIT, je suis déçu que vous soyez le seul à vous être inscrit. J'ai vu que Mme CHIKIROU s'est désinscrite entre-temps. Je me faisais une joie de répondre à vos deux salves de critiques. Je vais vous répondre évidemment, mais je suis quand même un peu déçu, parce que je pensais que vous alliez me vanter les cuisines ultra-marines qui, aujourd'hui, souffrent de leur peu de visibilité. Vous parliez de ce salon que vous ne semblez pas connaître, parce qu'en réalité, c'est un salon où il y a beaucoup de petits commerçants, de petits producteurs, des gens sans qui ces Ultra-marins n'auraient aucune visibilité. Ce soutien de la Ville depuis 10 ans est un soutien à une cuisine qui, aujourd'hui, est peu visible. Vous seriez passés à ce salon, vous vous seriez certainement rendu compte de votre erreur d'appréciation.

Pour ce qui est de votre remarque, qui mérite d'être répondue évidemment, pourquoi ce projet de délibération passe après le salon ? Le moment où cela a été discuté, le moment où j'ai donné mon accord pour le soutien de la Ville, puisque c'est moi qui l'ai donné au nom de l'Exécutif parisien, c'était après le dernier Conseil de Paris. Nous avions deux solutions : lâcher le salon et peut-être vous faire plaisir à ce moment-là, mais on aurait déçu probablement un certain nombre de producteurs ultra-marins et je peux vous dire qu'ils sont très attentifs, ainsi que des agents de la Ville, à ce que ce salon existe, à ce que les cultures ultra-marines puissent être visibles. Je suis très fier que cette visibilité soit assumée.

Pourquoi je vous dis cela ? La gastronomie ultra-marine est souvent caricaturée. Souvent, c'est boudin, accras, ti-punch, c'est pour les touristes, c'est du doudouisme, alors que cette cuisine est porteuse d'une histoire, de notre histoire, l'histoire des esclavisés, une histoire de résistance, une histoire de résilience, l'histoire de celles et ceux qui, aux Antilles, ont su faire de nos douleurs et de nos cicatrices une force, une joie. C'est par cette culture aujourd'hui que nous existons aussi et c'est pour cela que j'assume totalement de soutenir ce salon.

Evidemment, il faudra que la Ville de Paris réfléchisse à l'avenir à d'autres façons de soutenir plus largement, mais je le dis fièrement aujourd'hui, en tant qu'Ultra-marin, en tant que Martiniquais, j'y étais. Je vous conseille et je conseille à Mme CHIKIROU de soutenir une adresse sur sa circonscription qu'elle n'est pas venue soutenir, Bo Kay Max. Nous sommes un certain nombre d'élus à être passés. Beaucoup d'Ultra-marins sont passés les soutenir. Ils sont en difficulté. Cela, c'est s'intéresser à la culture ultra-marine.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Laurent SOREL.

Nous encourageons évidemment à voter ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DGOM 4).

2026 DGOM 5 - Subventions (25.000 euros) aux associations "CIFORDOM", "Difé Kako" et "Les Contres Courants".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGOM 5 : subventions aux associations "CIFORDOM", "Difé Kako" et "Les Contre Courants".

La parole est à M. Jérôme STERKERS pour 5 minutes.

M. Jérôme STERKERS. - Madame la maire, mes chers collègues, une petite remarque sur la subvention de 10.000 euros attribuée au titre du 10e anniversaire du "Mois Kreyol". Nous comprenons parfaitement que la Ville accompagne ce festival qui contribue à faire connaître à Paris les cultures créoles et les artistes ultra-marins.

Dans ce cadre, le projet qui nous est présenté cite à juste titre les Antilles, la Guyane, Mayotte et La Réunion. En revanche, une mention m'a quelque peu intrigué, celle du Zimbabwe, présenté parmi les territoires avec lesquels de nouveaux partenariats seraient développés par cette association dans le cadre de notre subvention. Je ne voudrais surtout pas réduire la créolité à une géographie administrative, ce serait évidemment absurde, puisque c'est

une notion et une réalité qui, précisément, dépassent les frontières. J'aimerais tout de même comprendre le rapport entre l'Outre-mer et le Zimbabwe, parce que, entre Paris, la Caraïbe, la Guyane, Mayotte, La Réunion et le Zimbabwe, il y a quand même quelques milliers de kilomètres, quelques réalités et quelques siècles d'histoires parallèles qui les séparent !

J'ai bien compris que l'association travaillait également sur le sujet de l'afro-descendance, mais si on en croit l'INSEE, la France ne compte aujourd'hui que 700 résidents nés au Zimbabwe ou dans ce qui était encore la Rhodésie... Je serais donc heureux que nous puissions comprendre et connaître la nature des liens ou du projet de coopération artistique pouvant exister entre Paris, Harare et Bulawayo. A défaut d'explication, on pourra légitimement se demander si, à force de vouloir élargir la notion d'Outre-mer, nous ne finissions pas par lui faire franchir quelques frontières de plus que prévu et nous retrouver par inadvertance dans le Commonwealth, dont le Zimbabwe, soit dit en passant, est d'ailleurs suspendu depuis 25 ans pour ses atteintes répétées à la démocratie.

Pour autant, comme j'ai pu l'indiquer en propos liminaires, le soutien au festival et aux cultures créoles et ultra-marines à Paris organisé par l'association "Difé Kako" nous paraît parfaitement légitime. Aussi, nous ne ferons pas nôtre la maxime de Bob Marley, "mash it up in Zimbabwe", et nous voterons donc cette subvention tout en souhaitant simplement à l'avenir que nous sachions plus précisément ce que nous finançons.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Laurent SOREL pour 4 minutes.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Madame la maire, mes chers collègues, cher Jérôme STERKERS, aujourd'hui, apparemment, c'est carnaval, tout le monde s'inscrit sur mes projets de délibération. Je suis ravi parce que, souvent, je m'inquiète du peu d'intérêt de certains pour les cultures ultra-marines.

Evidemment, le Zimbabwe, ce n'est pas l'Outre-mer français. La France n'a pas colonisé le Zimbabwe, c'est vrai, mais la créolité portée par le festival "Mois Creyol" et "Difé Kako" va au-delà des territoires français et au-delà des territoires créoles francophones. Il y a une histoire commune entre les pays de la Caraïbe et les pays d'Afrique notamment, une histoire douloureuse, une histoire de déportation, une histoire de mise en esclavage. Je vous assure que, pour un Martiniquais, pour un Guadeloupéen, pour un Guyanais, le Zimbabwe est plus près culturellement et historiquement que la Pologne - je dis cela au hasard. Evidemment, pour "Diké Kako", pour Chantal LOÏAL, la créatrice de "Difé Kako", le Zimbabwe fait partie de cette culture créole au sens large, une culture qui est faite de métissage souvent imposé et après assumé, une culture qui doit être défendue. Il n'y a pas si longtemps, le préfet de Guadeloupe s'offusquait que des Guadeloupéens parlent créole en sa présence en Guadeloupe et disait que c'était un manque de respect. Vous voyez l'importance de défendre ces cultures.

Je tiens à dire qu'il ne s'agit pas uniquement de langues pour ce festival "Mois Kreyol", mais il s'agit de danse, de musique, de débats. C'est un festival qui se tient notamment dans le 13e, mais aussi sur 12 territoires différents, à Paris bien sûr, dans l'hexagone et dans l'Outre-mer. C'est un festival qui fête sa dixième année, donc c'est une année importante, dont la thématique est "marronnage et création". J'insiste sur le terme de "marronnage", parce que, marronner est synonyme de résistance. C'est ce que faisaient les esclaves quand ils fuyaient la plantation, quand ils se réfugiaient dans les mornes ou dans l'arrière-pays et qu'ils cultivaient leur jardin créole. C'est un acte de résistance, acte d'humanité. Ce festival porte ces traditions de marronnage.

Je dis deux mots des autres associations qui sont subventionnées dans ce projet de délibération : "Contre Courants", qui est fondée par le contre-ténor martiniquais Fabrice DI FALCo, qui appuie les Ultra-marins aux concours de chant lyrique. Je suis d'ailleurs très fier que Nelson CHARLES, le jeune Martiniquais de Saint-Pierre, ait gagné la dernière édition de "The Voice Kids", parce qu'il est passé par voie des Outre-mer. Il y a aussi l'association "CIFORDOM" qui organise un festival "Prix FETKANN ! Maryse Condé". "Fetkann", c'est fête de la canne à sucre. Il a été créé au lendemain de la loi Taubira qui reconnaissait l'esclavage comme crime contre l'humanité. C'est une association qui fait œuvre de marronnage et fait vivre ces mémoires de résistance des pays du Sud, des afrodescendants à travers la mise en valeur de romans, d'essais, de livres pour enfants, et qui fait un gros travail d'encouragement pour la lecture des enfants.

Encore un très bon projet de délibération et j'espère que celui-ci sera voté à l'unanimité.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DGOM 5).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 109 relatif à l'hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation.

La parole est à M. Bechir SAKET pour 2 minutes.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la maire, mes chers collègues, "domicile", "Jardin d'Acclimatation", "bois de Boulogne" : ces mots figurent sur les actes de décès de plusieurs êtres humains morts à Paris en 1892. Ces femmes, ces hommes et ces enfants venaient de Guyane, des rives du Maroni. On leur avait menti pour les faire venir jusqu'ici, puis on les avait installés derrière une clôture pour que les Parisiens viennent les regarder. Ils furent près de 400.000. Ce que nous appelons aujourd'hui publiquement des exhibitions humaines fut l'une des expressions d'un ordre colonial qui avait construit sa domination sur une idée monstrueuse : certains peuples pouvaient être conquis, déplacés, étudiés, mesurés et montrés comme des curiosités. La violence coloniale ne s'est pas arrêtée à leur mort. Six dépouilles ont été conservées pendant plus d'un siècle dans les collections du Muséum d'histoire naturelle. Le corps de Malé a été moulé, celui de Cassagne a disparu. Il aura fallu attendre 2026 pour qu'une loi permette enfin le retour des ancêtres de Guyane.

Le vœu que le groupe Ecologiste et Social a déposé souhaite que nous leur rendions hommage. La plaque posée en 2013 au Jardin d'Acclimatation a constitué une première reconnaissance, mais elle parle des os humains sans nommer celles et ceux qui les ont subis. Ces noms, les voici : Pékapé, Couani, Miacapo, Emo Marital, Mayaré, Ibipio Ouramana, Malé et Cassagne.

Je veux saluer ici Laurent SOREL, adjoint au Maire chargé des Outre-mer, pour son engagement et pour le travail mené afin que Paris prenne toute sa part dans cette histoire. Je veux surtout rendre hommage à Corinne TOKA-DEVILLIERS, à l'association "Moliko Alet+Po", à "UPIACO", aux autorités coutumières et à toutes celles et ceux qui ont porté ce combat jusqu'au retour prochain des ancêtres à Iracoubo. Nous ne sommes pas responsables des crimes commis en 1892, mais nous sommes responsables de ce que nous faisons aujourd'hui de leur mémoire. Alors, apposons cette plaque à Paris, là où l'ordre colonial avait fait tant de personnes humaines un spectacle.

Je précise que je suis assez ennuyé que, lorsqu'on parle de la lutte contre le colonialisme et la mémoire nécessaire de Paris sur le rétablissement de nos valeurs et de nos principes fondamentaux, il y ait autant de bavardages dans le Conseil de Paris. J'estime que, quand on a des sujets aussi importants de commémoration, on est censé s'écouter les uns et les autres. Je regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'écoute dans le Conseil sur un sujet aussi essentiel que ces victimes guyanaises d'un ordre colonial sur lequel nous devons désormais nous repentir et à qui nous devons rendre hommage.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL pour vous répondre.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Merci, Madame la maire, mes chers collègues.

Merci à Bechir SAKET BOUDERBALA et au groupe Ecologiste et Social de Paris pour ce très beau vœu.

Pékapé, Couani, Miacapo, Emo Marital, Mayaré, Ibipio, Malé, Cassagne : pendant plus d'un siècle, leurs dépouilles ont été stockées dans des boîtes comme de vulgaires objets dans les collections du Muséum national d'histoire naturelle. Qui étaient-ils ? Oui, qui et pas quoi, parce qu'ils étaient des êtres humains, des Kali'na et des Arawak. Ils sont les ancêtres des Guyanais d'aujourd'hui. Oui, qui était-il ? En 1892, 33 Kali'na et Arawak ont été exhibés dans un zoo humain au Jardin d'Acclimatation et 8 d'entre eux sont morts de froid et de mauvais traitements, tout cela pour glorifier ce qui n'aurait jamais dû l'être : la colonisation française et les théories racistes sur la supposée inégalité des races. Heureusement, le 26 juin 2026, une loi portée par le député guyanais Jean-Victor CASTOR a été votée à l'unanimité à l'Assemblée pour permettre le retour et l'inhumation des ancêtres guyanais. Heureusement, M. Gabriel Serville, le président de la Collectivité Guyane, décédé le 30 septembre dernier, a mené lui aussi ce combat jusqu'au bout. J'en profite pour lui rendre hommage aujourd'hui, jour de sa veillée funéraire.

Je tiens à dire que rien de tout cela n'aurait été possible non plus sans le combat et l'engagement de Mme Corinne TOKA-DEVILLIERS et de son association "Moliko Alet+Po" et de ses petits "toukouchi", comme on dit en kali'na, les petits colibris, que je porte au cœur de l'association "UPIACO" dont certains représentants sont en tribune et que je salue. Ce que demande ce vœu écrit avec eux, c'est que le crime colonial soit réparé, que les vies soient racontées, que les noms soient nommés, que les âmes soient apaisées et qu'une plaque soit apposée au Jardin d'Acclimatation pour rendre hommage et rappeler ce qui n'aurait jamais dû être oublié. Oui, il est temps. J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 du groupe Ecologiste et Social de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 241).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous entamons la 3e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Kévin HAVET.

Monsieur le président de la 3e Commission, c'est à vous.

Mme Kévin HAVET. - Madame la maire, mes chers collègues, notre 3e Commission s'est renouvelée, s'est réunie, et je tiens à saluer ses deux nouveaux vice-présidents, Alexia GERMONT et Rodrigo ARENAS, qui témoignent du caractère transpartisan de nos travaux. Je remercie également Anouch TORANIAN, Amina BOURI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Pierre RABADAN et Richard BOUIGUE pour leur participation à notre débat.

Cette 1ère Commission était l'occasion de réaffirmer une ambition : faire de Paris une capitale qui crée de l'activité et de l'emploi sans jamais laisser de côté celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Sur ce sujet, deux visions politiques s'opposent : d'un côté, un Gouvernement qui envisage de nouvelles coupes dans les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique, de l'autre, une Ville qui fait le choix de soutenir les associations et les entreprises qui permettent à des milliers de Parisiennes et de Parisiens de retrouver le chemin de l'emploi, avec des résultats concrets.

En 2024, 61 % des personnes accompagnées dans un parcours d'insertion à Paris ont retrouvé un emploi, accédé à une formation ou créé leur entreprise. C'est bien la preuve que l'insertion fonctionne lorsqu'on lui en donne les moyens. Même inquiétude pour l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée". Sans décision du Gouvernement avant le 31 décembre, l'avenir de ce dispositif est menacé. A Paris, quatre entreprises à but d'emploi et près de 600 emplois sont concernés. La Ville, elle, poursuit son engagement. Dans le 18e, à Charles Hermite, une subvention de 735.000 euros doit permettre la création d'une ressourcerie et la perspective d'emplois supplémentaires.

C'est toute la force de cette démarche : créer des emplois utiles, répondre aux besoins des quartiers et redonner une perspective à celles et ceux qui en sont privés. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités. On ne peut pas appeler au retour à l'emploi tout en fragilisant les dispositifs qui le rendent possible. Cette même conviction irrigue notre politique en faveur de l'économie sociale et solidaire. Les subventions proposées, la 18e édition des trophées de l'E.S.S. rappellent qu'une autre manière d'entreprendre existe : une économie qui crée de la richesse, mais aussi du lien et de la solidarité.

Cette richesse parisienne, ce sont aussi nos commerces, nos artisans, nos créateurs et nos métiers d'art. A travers le soutien à la mode, au design ou au label "Fabriqué à Paris", c'est une certaine idée de notre capitale que nous défendons, une ville qui ne soit pas seulement un lieu de consommation, mais aussi un lieu de production, de création et de savoir-faire, une ville où les commerces indépendants et les artisans ont encore toute leur place dans tous les quartiers. L'attractivité de Paris passe aussi par sa vie culturelle, touristique et nocturne. "Paris Plages", "Paris chante Céline" et les initiatives qui font vivre notre Capitale parisienne participent de ce dynamisme.

L'attractivité ne peut pas se construire au détriment de la sécurité et de l'égalité. C'est tout le sens du soutien au "Kluster Collectif" engagé pour une vie nocturne plus inclusive et contre les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, Paris doit continuer à préparer son avenir. L'intelligence artificielle transforme déjà les métiers, les commerces et les entreprises, le secteur du luxe évolue, de nouvelles filières émergent, les enjeux de sécurité environnementale au travail prennent une importance croissante. Autant d'enjeux sur lesquels notre Commission sera un lieu de réflexion, de débat et de propositions, notamment sur l'éthique de l'intelligence artificielle et le développement de nos filières économiques.

Au fond, derrière tous ces sujets, une même question se pose : quelle économie voulons-nous pour Paris ? Une économie qui exclut ou qui donne sa chance à chacune et chacun ? Une économie qui standardise ou qui préserve nos savoir-faire ? Une économie qui subit les transformations ou qui choisit de les accompagner ? Notre ambition est claire : faire de Paris une capitale attractive, innovante, mais surtout une capitale qui ne laisse personne au bord du chemin.

Je vous remercie.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous. Nous allons donc ouvrir la dernière Commission de cette séance. On va essayer d'être efficace.

2026 DAE 152 - Subventions en fonctionnement (527.750 euros), conventions et avenants avec 15 organismes dans le cadre de l'appel à projets "Paris Code #11" (2026).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je commence par le projet de délibération DAE 152.

M. Rodrigo ARENAS pour quelques tout petits mots.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, président, chers collègues.

Nous voterons ce projet de délibération parce que "Paris Code" est devenu un dispositif important d'accès aux métiers du numérique et parce qu'il s'adresse prioritairement à celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail : décrocheurs scolaires et universitaires, habitants des quartiers populaires, allocataires du R.S.A., personnes en reconversion, personnes en situation de handicap, mais aussi les femmes, encore très largement sous-représentées dans les métiers du numérique.

Notre vote étant acquis, parlons un peu politique, parce que ce sont 769 places de formation qui seront ainsi financées avec 527.750 euros engagés par la Ville et un co-financement de 2 millions d'euros de France Travail. C'est donc un dispositif structurant et des sommes importantes d'argent public. Précisément parce que nous soutenons l'objectif, nous pensons qu'il faut être beaucoup plus exigeant sur son évaluation. Le projet de délibération nous annonce un taux de 67 % de sorties positives, mais quand on regarde derrière ce chiffre, seulement 24 % correspondent à des emplois durables. Le reste comprend notamment 41 % de poursuites d'études, 28 % de contrats en alternance et 7 % de travail indépendant. Une poursuite de formation peut évidemment être une réussite, une alternance aussi, mais additionner des situations aussi différentes sous l'appellation très avantageuse de sortie positive ne nous dit pas combien de personnes ont réellement trouvé, 6 mois ou un an plus tard, un emploi stable, correctement rémunéré et correspondant à la qualification acquise.

Nous demandons donc un véritable bilan critique de "Paris Code", organisme par organisme et formation par formation : taux d'abandon, certification obtenue, emploi à 6 mois et à 12 mois, nature et durée des contrats, niveau de rémunération et adéquation entre l'emploi obtenu et la formation financée. Notre objectif ne doit pas être simplement d'adapter des demandeurs d'emploi aux besoins immédiats du marché. Si cette critique, nous la faison au Gouvernement, nous devons avoir la responsabilité de pouvoir en tirer aussi le bilan communal pour ne pas reproduire les mêmes erreurs qui sont produites aujourd'hui par le Gouvernement d'Emmanuel MACRON.

Le projet de délibération lui-même présente "Paris Code" comme une réponse aux besoins de recrutement des entreprises et construit son offre à partir d'une cartographie établie notamment par les organismes de branche et France Travail. Pour nous, l'argent public, comme pour la majorité, je n'en ai aucun doute, doit d'abord permettre aux personnes d'acquérir des qualifications durables, transférables et émancipatrices qui leur donnent du pouvoir sur leur parcours professionnel et pour fournir aux entreprises les compétences dont elles ont besoin à un instant donné. Notre parole sur le lycée professionnel aurait bien peu de poids si nous reproduisions à cette échelle ce que nous dénonçons à l'échelle des lycées professionnels.

Il y a un paradoxe, chers amis, que nous devons regarder en face : ce projet de délibération invoque les chantiers de souveraineté alimentaire, notamment le "cloud" souverain et la cybersécurité, mais quelques lignes plus loin, si nous y prêtons attention, parmi les grands partenaires mobilisés, figurent Google, Microsoft, Accenture, IBM, Cisco et Orange. On ne peut pas parler de souveraineté numérique sans se demander sur quelle technologie, avec quelle dépendance et au bénéfice de qui. Nous souhaiterions notamment savoir précisément quels engagements ces grandes entreprises prennent en contrepartie de leur participation. Combien recrutent-elles de personnes formées ? Sous quel contrat ? Pour combien de temps ? Enfin, l'attribution d'argent public implique une vigilance sur les organismes bénéficiaires.

Je m'arrêterai là. J'allais continuer, mais je vois que le temps s'écoule. Je vois M. le Maire réagir et vous avez bien raison de présider ainsi. Les exigences que nous avons ne sont pas pour jeter une invective ou avoir une suspicion sur l'action communale de la Ville de Paris, mais c'est pour que les élus que nous représentons ici et les citoyens qui nous ont fait confiance puissent avoir les éléments pour pouvoir juger et ainsi réévaluer et réorienter les politiques publiques. Nous ne saurions être les supplétifs d'une politique gouvernementale qui précarise, notamment dans le secteur du numérique, qui, en plus, a le désavantage de créer des dépendances et des automatisations qui risquent d'avoir un impact extrêmement compliqué sur le marché du travail, avec la disparition de pans entiers du marché du travail et d'emplois existants, et nous serions finalement les complices de cette situation de précarisation.

Parce que chaque euro public consacré à la formation doit servir d'abord celles et ceux que nous formons, leur qualification, leur autonomie et leur émancipation professionnelle sont un "sine qua non". C'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté contre l'expérimentation des voitures autonomes à Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur ARENAS.

Je donne la parole à M. Antoine DUPONT, en espérant une intervention qui soit percutante mais ramassée.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Monsieur le maire. Je ne peux pas vous garantir qu'elle soit percutante, mais je peux vous garantir qu'elle sera courte.

Le numérique ne doit pas être un étage supplémentaire de la fracture sociale, il peut être l'ascenseur. Tandis que les entreprises peinent à recruter dans le numérique, des milliers de Parisiennes et de Parisiens restent à distance de ces métiers, non par manque de talent, mais par manque de passerelle, et "Paris Code" est précisément cette passerelle. C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social de Paris soutient ce projet de délibération.

D'abord, c'est un dispositif qui fonctionne. Depuis 2016, 10.000 places de formation ont été financées. Certes, Monsieur ARENAS, vous avez pointé une forme de manque de transparence sur les emplois durables, mais cela reste quand même 67 % de sorties positives. Ce sont des formations concrètes, en lien direct avec les entreprises qui recrutent. Cette 11e édition associe France Travail, qui co-financera le programme à hauteur de 2 millions, et garantit pour la moitié des places un principe simple : une place de formation, un emploi confirmé.

Ensuite, ce dispositif est juste. "Paris Code" ne forme pas des profils que le marché recrute déjà. Il va chercher les décrocheurs, les habitants des quartiers populaires, les allocataires du R.S.A., les personnes de plus de 50 ans en reconversion et les femmes, qui représentent désormais un stagiaire sur deux.

Enfin, et notre groupe y est particulièrement vigilant, ce dispositif prend en compte les enjeux environnementaux. Le numérique n'est pas un secteur immatériel, il a une empreinte et son extension a un coût climatique majeur. "Paris Code" assume cette réalité et nous saluons à ce titre plusieurs formations, dont celles de Simplon.co qui revalorisent le matériel numérique et les formations du label "Emmaüs" qui insèrent par le numérique tout en prolongeant la durée de vie des équipements. C'est exactement le numérique responsable que nous voulons : sobre, utile, accessible à toutes et tous. Pour ces raisons, nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DUPONT. Deux minutes, c'est parfait. Merci pour votre efficacité et la pertinence de votre propos.

Monsieur BONNET-OULALDJ, pour l'Exécutif, vous allez pouvoir être tout aussi efficace, y compris dans la durée. Je vous laisse la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

C'est un programme que tout le monde connaît bien, puisque cela fait 10 ans que "Paris Code" existe. Il a permis de proposer plus de 10.000 places de formation en 10 ans. Cet appel à projets a été lancé en février, avant le début de notre mandature, et le jury s'est réuni en avril. Nous sommes dans un début de mandat où nous devons questionner nos dispositifs. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Rodrigo ARENAS et Monsieur DUPONT, le bilan est positif. Comme vous l'avez dit, ce sont les personnes les plus éloignées de l'emploi, les jeunes issus des quartiers populaires, les allocataires du RSA, les personnes en reconversion et surtout les femmes, puisque c'est un dispositif où plus d'une femme sur deux est présente, alors que, sur le numérique, on est seulement à 27 % de femmes. De plus, 12 % d'entrées sont des allocataires du R.S.A. et 11 % ont plus de 50 ans, donc sur la question du public, on est bon.

La question que vous posez est : comment on évalue et comment on adapte ? Ce sont aussi des questions que je me pose, notamment sur la qualité et la pérennité des emplois proposés ensuite pour que ces formations ne servent pas seulement à répondre aux besoins des entreprises, que vous avez évoqués, notamment les grandes "tech", mais qu'elles nous permettent aussi d'évaluer l'utilité dans notre société. C'est pourquoi le Maire de Paris et moi-même souhaitons adapter les formations à l'évolution des métiers, en privilégiant les métiers qui ont du sens, qui répondent aux besoins essentiels de notre société : lutter contre le dérèglement climatique, prendre soin des plus vulnérables, éduquer nos enfants et faire vivre nos services publics qui servent à l'intérêt général. C'est dans cet esprit que je souhaite réadapter les parcours de formation au long de cette mandature et renforcer notre exigence sur le sens donné au travail, la qualité de l'emploi proposé et l'accessibilité pour tous.

Je vous soumets ce projet de délibération au vote et je suis à votre disposition pour des propositions en termes d'évolution de l'ensemble de ces dispositifs.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 152).

2026 DAE 157 - Subventions (610.000 euros) et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DAE 157.

Elisa YAVCHITZ voulait prendre la parole, pour une ou deux minutes.

Mme Elisa YAVCHITZ. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, l'insertion par l'activité économique permet à des personnes très éloignées de l'emploi de retrouver le chemin du travail. Ce sont souvent des personnes qui n'ont plus travaillé depuis des années, qui ont vécu de graves accidents de la vie, qui vivent ou ont qui ont vécu à la rue, qui sont tombées dans la dépendance ou qui souffrent de maladie. L'accompagnement social qui leur est proposé leur permet d'accéder à un logement ou à des soins et de répondre aux difficultés auxquelles elles sont confrontées afin de leur permettre de se stabiliser dans un emploi. Les résultats sont là. En 2024, 61 % des bénéficiaires parisiens sont sortis du dispositif avec un emploi stable, une formation ou en créant leur entreprise.

Pourtant, en 2026, les coupes budgétaires de l'Etat à hauteur de 34 millions d'euros, faisant suite à celles de 2025 et de 2024, ont entraîné une grave dégradation de la santé économique des S.I.A.E., alors même qu'elles se battent pour développer leurs activités commerciales et qu'elles sont confrontées à la hausse des charges qui touchent toutes les entreprises. Pour beaucoup d'entre elles, les difficultés de trésorerie les placent dans une grande fragilité, avec même des risques de cessation d'activité. Cette situation est dramatique et tous les représentants du secteur de l'insertion tirent la sonnette d'alarme.

Dans ce projet de délibération, je me réjouis de la proposition de la Ville d'attribuer une aide financière à 30 structures à hauteur de 610.000 euros pour faire face à leurs difficultés. Cette aide, accordée proportionnellement au nombre d'E.T.P. en insertion, leur permettra de consolider leur situation financière, de sécuriser leur trésorerie ou de faire face à un plan de redressement. Ce sont des étapes essentielles pour qu'elles puissent survivre et continuer à mener à bien leur mission d'insertion. Cette aide est donc essentielle à la survie de ces structures. Je suis fière que Paris soit à leurs côtés et je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'Exécutif par la voix de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Ma chère collègue, vous avez dit l'essentiel : d'abord, la réussite de ce dispositif, le fait que 5.600 personnes soient accompagnées chaque année. Parmi ces personnes, ce sont les plus éloignées de l'emploi, notamment celles qui ont connu le chômage de longue durée, mais aussi les allocataires du R.S.A. et souvent des personnes qui sont dans une très grande précarité, qui ont parfois connu la rue et qui retrouvent un emploi, une formation, des perspectives d'avenir et, surtout, une dignité. On peut remercier toutes les personnes qui accompagnent, dans les structures d'insertion par l'activité économique, ces personnes, parce que ce n'est pas un métier facile de travailler dans les structures d'insertion par l'activité économique.

Vous l'avez dit aussi, le résultat est exceptionnel, puisque sur ces personnes qui sont parmi les plus fragiles, 61 % sont sorties d'un parcours d'insertion avec un accès à l'emploi, une formation, ou ont même créé leur activité. C'est une vraie réussite.

En revanche, vous avez souligné, ma chère collègue, et je ne peux qu'être d'accord avec vous et je pense que l'on sera tous rassemblé, le fait que l'Etat diminue ses financements. Je peux vous dire qu'à Paris, ils sont passés de 34 millions d'euros en 2024 à 32 millions d'euros en 2026, soit 1,9 million en moins pour les structures d'insertion par l'activité économique parisiennes. C'est dramatique. On ne peut pas dire "l'emploi est une priorité, la lutte contre les inégalités et la précarité est une priorité" et, en même temps, tuer ces structures en supprimant des subventions qui sont très importantes pour l'ensemble de ces structures. J'appelle, comme vous l'avez fait, ma chère collègue, l'ensemble des élus, notamment les parlementaires, à se mobiliser dans ce débat budgétaire national pour que les structures d'insertion par l'activité économique soient pleinement soutenues.

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 157.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 157).

2026 DSOL 143 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du R.S.A. (2.559.295 euros).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il nous reste 6 projets de délibération et 6 vœux. On va y arriver.

Le projet DSOL 143, Monsieur Rodrigo ARENAS…

M. Rodrigo ARENAS. - Monsieur le maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur un sujet essentiel, comme le précédent que nous avons étudié sur les contenus numériques : comment permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment aux allocataires du R.S.A., de retrouver une activité professionnelle dans de bonnes conditions ? La convention entre l'Etat et la Ville prévoit pour 2026 un peu plus de 2,5 millions d'euros, 20 conventions R.S.A. en "parcours emploi compétences" et 350 aides au poste dans les ateliers et chantiers d'insertion. En tout cas, ce sont les chiffres à notre disposition.

Nous partageons évidemment l'objectif : permettre à celles et ceux qui sont durablement privés d'emploi de retrouver un chemin vers l'emploi. Nous serions, les uns et les autres, de piètres élus de gauche si nous ne validions pas cet objectif. Les chiffres montrent pourtant l'importance de ces dispositifs. En 2025, 6.458 salariés en insertion ont été embauchés dans une structure d'insertion par l'activité économique à Paris. Parmi eux, 2.163 étaient allocataires du R.S.A. et 1.003 allocataires ont bénéficié d'un poste d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion parisiens au titre de cette convention.

Précisément parce que nous parlons de personnes souvent confrontées depuis longtemps à la précarité, nous devons nous interroger sur la qualité des emplois que nous leur proposons. Le C.D.D. d'insertion ne doit pas devenir un dispositif qui organise la précarité au lieu d'en permettre la sortie. La multiplication des contrats courts et de leur renouvellement peut conduire certains salariés à rester pendant plusieurs années dans une situation intermédiaire. Ils travaillent, ils ont un employeur mais ils demeurent sans perspective véritable de stabilisation. Cette question se pose notamment pour les plus de 50 ans. A cet âge, après une longue période de chômage, enchaîner les contrats de 6 mois sans perspective de contrat durable peut devenir une impasse plutôt qu'un tremplin, et ce n'est pas les réformes de la retraite qui vont améliorer cela.

C'est bien cela qui doit nous guider. Un contrat d'insertion n'a de sens que s'il constitue un tremplin, une main tendue, une insertion, un tremplin vers un emploi stable, vers une qualification, vers une formation et, plus largement, vers une situation permettant de retrouver de l'autonomie. C'est pourquoi nous devons regarder au-delà du nombre de contrats financés. Combien de personnes accèdent ensuite à un C.D.I. ou un emploi durable ? Combien accèdent à une formation qualifiante ? Combien sortent réellement et durablement de la précarité ? Il faut pouvoir suivre ces parcours dans le temps. Encore une fois, comme sur le projet de délibération précédent, ce n'est pas une défiance, c'est juste avoir des indicateurs qui nous permettent d'évaluer les politiques publiques et ainsi les améliorer, et non pas dire que c'est mal. Au contraire, nous avons vocation à améliorer les choses, et parce que la société bouge, parce que ces publics précaires évoluent, nous devons aussi évaluer et non pas reproduire des procédures et des dispositifs "ad vitam aeternam" sans tenir compte de la nécessité de ces évolutions, comme évoluent le monde et la France.

Surtout, mes chers collègues, ne nous trompons pas, l'efficacité de ces contrats dépend très largement de l'accompagnement qui les entoure. C'est là où je veux en venir. Une personne éloignée de l'emploi n'a pas simplement besoin qu'on lui fasse signer un contrat. Elle peut avoir besoin d'un accompagnement pour le logement, pour la santé, pour l'accès au droit, pour une formation ou simplement pour reconstruire un projet professionnel. C'est vrai que la Ville de Paris met en œuvre des choses sur ces aspects. Cela demande du temps, de la présence humaine, et nous en donnons, et cela demande des services publics suffisamment dotés pour assurer ce suivi, et nous en manquons. Or, les professionnels qui accompagnent les allocataires du R.S.A. nous alertent justement sur la surcharge des services sociaux. Quand une assistante sociale doit suivre un nombre considérable de situations, quand les équipes connaissent de nombreux arrêts et quand les professionnels eux-mêmes nous parlent d'une perte de sens de leur métier, il devient extrêmement difficile d'assurer l'accompagnement renforcé que nous appelons tous de nos vœux. On risque alors d'avoir des personnes qui entrent dans un dispositif, en sortent quelques mois plus tard, puis reviennent vers le R.S.A. ou vers un autre dispositif sans que leurs difficultés fondamentales aient été résolues.

C'est pourquoi la politique d'insertion, il nous semble, ne peut pas être seulement une politique de contrat aidé. Elle doit aussi être une politique de moyens humains, de professionnels qui les accompagnent. Pour nous, c'est là que se situe aujourd'hui l'enjeu principal : renforcer massivement les équipes chargées de l'accompagnement social et professionnel. Nous soutenons donc le principe de cette convention et les moyens consacrés à l'insertion, mais nous demandons parallèlement que son évaluation bienveillante ne repose pas seulement sur le nombre de contrats conclus ou de personnes entrées dans le dispositif. Nous voulons connaître les sorties vers l'emploi durable, la durée passée dans les dispositifs, le nombre de renouvellements successifs et la situation des personnes plusieurs mois après leur sortie.

Notre objectif ne doit jamais de gérer durablement la précarité, d'être toujours dans l'urgence. Notre objectif doit être de permettre aux personnes d'en sortir. Pour cela, derrière chaque contrat d'insertion, il faut des droits, un accompagnement renforcé, des travailleurs sociaux en nombre suffisant et une véritable perspective d'emplois stables. Il y va sur le sujet que nous abordons comme sur la question du logement. J'attire votre attention sur ce que met en place la ville de Helsinki, avec un dispositif national "Housing first". Nous ne sommes pas dans le traitement de l'urgence du logement ; le logement est un préalable. Une fois que la personne sortie de l'urgence, sortie de la précarité, retrouve un semblant de normalité avec un accompagnement social renforcé, cette personne reste dans cet appartement. Nous devons changer de matrice et de grammaire, faire en sorte que l'urgence ne soit pas la fin en soi mais que la stabilité précède, parce que, que ce soit à l'échelle nationale ou au niveau local, nous avons quelque part échoué.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, cher Rodrigo ARENAS. Vous avez été très précis sur le sujet et je vois que vous maîtrisez bien le sujet. En tant que député, je pense que vous serez un appui important, parce qu'il y a des questions qui sont quand même législatives dans cette histoire et qui relèvent du Gouvernement. Je voudrais d'ailleurs vous faire remarquer qu'on entend un discours très bien rodé, notamment de la part d'une élue parisienne d'extrême droite dans le 16e arrondissement, si vous voyez qui je veux dire, qui oppose sans arrêt les allocataires du R.S.A. à celles et ceux qui travaillent, comme si la pauvreté relevait d'un choix individuel et la solidarité d'un problème. Je ne partage pas cette vision. L'expérience de terrain montre chaque jour que, lorsqu'une personne reste longtemps au R.S.A., ce n'est pas un confort, c'est parce qu'elle est confrontée à des difficultés de santé, de logement, d'isolement ou de rupture professionnelle, sans compter toutes celles et ceux qui n'exercent même pas leurs droits. Une étude récente de la DREES, sortie en mai dernier, estime que plus d'un tiers des personnes éligibles au R.S.A. n'y ont pas recours et la moitié d'entre elles sont des familles monoparentales.

Face à cela, Paris fait un choix clair, cher Rodrigo ARENAS, celui de l'accompagnement vers l'emploi, de l'insertion et de l'émancipation. C'est parce que nous refusons l'idée selon laquelle il suffirait de sanctionner davantage, de stigmatiser davantage pour faire reculer la pauvreté. Notre responsabilité collective est de lever les freins qui éloignent de l'emploi, d'accompagner les personnes qui rencontrent toutes ces difficultés que je viens d'énoncer. C'est le sens de la convention que je vous soumets aujourd'hui. Elle permet de poursuivre des dispositifs qui ont fait leurs preuves comme "Parcours emploi compétences", et je pense notamment aux ateliers et chantiers d'insertion qui offrent à des centaines de Parisiens un accompagnement concret pour retrouver leur place dans l'emploi. Les résultats sont là. En 2025, plus de 2.100 allocataires du R.S.A. ont intégré une structure d'insertion par l'activité économique à Paris, dont plus de 1.000 dans des ateliers et chantiers d'insertion.

Au moment où les besoins augmentent, Monsieur le député, l'Etat réduit les moyens consacrés à l'insertion, à l'information et à l'accompagnement : baisse des crédits consacrés à la formation et à l'insertion, réduction des financements, suppression des postes à France Travail. On ne peut pas afficher un objectif du plein-emploi tout en affichant des outils qui baissent et qui ne permettent pas de l'atteindre. Je le rappelle ici encore, dans le budget 2027 qui nous est présenté, ce sont 2,5 milliards d'euros en moins pour le Ministère du travail. C'est une contradiction profonde. On ne peut pas afficher l'objectif du plein-emploi tout en affaiblissant les outils qui permettent de l'atteindre.

Cette convention est donc essentielle. Elle permettra, en 2026, de financer 20 "parcours emploi compétences", 350 emplois en ateliers et chantiers d'insertion. C'est utile, c'est nécessaire, mais cela ne pourra pas exonérer l'Etat de ses responsabilités, car la lutte contre la précarité exige un engagement renforcé de l'Etat aux côtés des collectivités, des associations et des acteurs de l'insertion. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

S'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 143).

2026 DSOL 156 - Convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du volet R.S.A. de la loi pour le plein emploi. - Avenant 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au désengagement financier de l'État en matière d'insertion et d'accompagnement des allocataires du R.S.A.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DSOL 156 et je donne la parole à Mme KARAOUN GOUEZOU, pour 3 minutes peut-être, si tout le monde fait un effort.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Chers collègues, tout d'abord, je voudrais vous dire que je crois profondément à une chose : personne ne devrait avoir honte d'avoir besoin, à un moment de sa vie, de la solidarité des autres, parce que personne n'est à l'abri d'un accident de parcours, une perte d'emploi, une séparation, une maladie, des difficultés de logement. La vie peut parfois nous réserver de mauvaises surprises et, dans ces moments-là, l'accompagnement est essentiel. C'est la béquille dont nous pouvons avoir besoin quand la vie nous met à terre. Le R.S.A. n'est pas une faveur, c'est un droit social, un filet de sécurité. Une dépêche publiée cette semaine nous le rappelle : les associations de lutte contre la pauvreté alertent sur les effets de la loi plein-emploi. Les allocataires doivent désormais justifier de 15 heures d'activité par semaine avec des sanctions possibles en cas de manquement. Les associations dénoncent des accompagnements parfois inadaptés, des activités qui n'ont pas de sens et des suspensions qui peuvent aller jusqu'à la suspension du R.S.A. Quand on est déjà en difficulté, retirer le peu de ressources que l'on a, ce n'est pas aider à se relever.

Pendant ce temps, l'Etat nous demande de faire plus avec moins. En 2025, la participation était de 3 millions d'euros. En 2026, elle tombe à 2,135 millions, près de 29 % de baisse en un an. A Paris, ce sont nos services municipaux, nos travailleurs sociaux et nos associations partenaires qui doivent pourtant continuer à accompagner ces personnes. Alors, je pose une question simple : comment fait-on mieux quand on nous donne moins ?

L'insertion, ce n'est pas simplement dire à quelqu'un "trouve un emploi". Nous, communistes, nous défendons une autre conception de l'insertion. Accompagner, ce n'est pas culpabiliser. Accompagner, ce n'est pas sanctionner. Accompagner, c'est donner les moyens de se relever. Nous refusons que Paris devienne la variable d'ajustement du désengagement de l'Etat. Nous demandons donc qu'il remette les moyens nécessaires et qu'il compense intégralement les nouvelles charges imposées aux collectivités, parce que les droits sociaux ne sont pas une dépense dont il faudrait se débarrasser. Ce sont des protections collectives et personne n'est à l'abri, car une société solidaire est une société qui aide à se relever. C'est le sens de notre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération révèle deux réalités. D'abord, la réforme du R.S.A. ne fonctionne pas. Ensuite, et nous aurons besoin de précisions, Monsieur le maire, la Ville prétend ne pas vouloir sanctionner les allocataires tout en préparant, selon ce projet de délibération, très concrètement la machine qui permettra de le faire.

Sur le premier point, cette politique ne fonctionne pas. L'objectif affiché est le retour à l'emploi, mais derrière les discours sur l'accompagnement renforcé, quels sont les résultats ? L'évaluation nationale de la DARES constate davantage d'entretiens et de convocations, mais elle ne démontre aucun effet net positif sur l'emploi salarié total. On contrôle davantage, on convoque davantage, on remplit davantage de tableaux, mais on ne crée pas les emplois qui manquent. Vos propres documents révèlent le désordre du dispositif à Paris. Près de 70 % des propositions d'orientation produites par l'algorithme national étaient indéterminées. Plus de 8.000 dossiers comportaient des orientations divergentes ou ne désignaient aucune structure chargée de l'accompagnement. Plus grave encore, Paris a dû rejeter 972 propositions de sanctions envoyées par France Travail. Parmi elles, 615 concernaient des personnes que France Travail ne suivait même pas, et 308 des personnes qui n'avaient signé aucun contrat d'engagement. Voici ce que produit cette réforme : non pas le plein-emploi, bien loin de là, mais le plein contrôle ; non pas un droit effectif à l'accompagnement, mais une bureaucratie algorithmique incapable de voir correctement qui elle suit et qui elle veut sanctionner.

Le deuxième point de mon intervention concernera votre double discours, Monsieur le maire, sur les sanctions. Vous nous avez affirmé plusieurs fois que Paris ne mènera pas la chasse aux allocataires et nous avons même voté un vœu en juillet qui le rappelle, mais vos documents disent exactement le contraire. Je vous renvoie à la feuille de route qui prévoit de rendre le dispositif de sanction "pleinement opérationnel dès 2026, puis, en 2027, d'intégrer le nouveau régime de sanctions au travail quotidien des équipes". Ce sont, pour ceux qui veulent aller voir, les annexes "trajectoire politique de la Ville 2026-2027", annexe 5, page 38. Ce ne sont pas les mots d'un Exécutif qui refuse de sanctionner, ce sont les actes d'un Exécutif qui s'y prépare, et vous ne pourrez pas rejeter la responsabilité sur France Travail ou sur le Gouvernement. Paris a choisi de conserver la compétence de sanction, c'est donc bien la Ville qui décidera de retirer ou non une partie de revenu de survie d'un Parisien.

Pourtant, ce projet de délibération ne nous dit toujours pas quel barème vous appliquerez, combien de sanctions ont déjà été prononcées ni si une personne seule pourra perdre jusqu'à 100 % de son R.S.A. à Paris.

La France Insoumise et les Verts populaires défendent une autre politique : l'abrogation de l'obligation des 15 heures, la lutte contre le non-recours et la création d'une garantie d'autonomie au niveau du seuil de pauvreté. Nous ne confondons pas l'accompagnement avec la surveillance ni l'insertion avec la punition. Nous soutenons les moyens utiles aux travailleurs sociaux et aux associations, mais nous refusons ce double discours et nous ne donnerons pas de blanc-seing à cette future machine à sanctionner.

Nous avons besoin, Monsieur le maire, d'un engagement écrit qui exclut toute suspension totale du R.S.A. et toute sanction automatisée. A défaut de quoi, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse de l'Exécutif avec Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Tout d'abord, permettez-moi de donner un avis favorable au vœu qui a été rattaché par le groupe Communiste, qui va dans le sens de ce que je disais tout à l'heure. On a besoin aujourd'hui, pour que cela fonctionne, de moyens de l'Etat qui ne cessent de diminuer. Le vœu du groupe Communiste nous demande d'interpeller le Gouvernement sur la baisse des moyens consacrés, de demander au Gouvernement de renoncer aux baisses de crédits qui sont affichées, d'exiger que des nouvelles obligations imposées aux collectivités sur la réforme du R.S.A. soient intégralement compensées par l'Etat et de réaffirmer que le R.S.A. demeure un droit social et un minimum de ressources garantissant la dignité des personnes. Evidemment, nous nous retrouvons, je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention sur le précédent projet de délibération, nous soutenons pleinement cela et nous interpellerons l'Etat.

Ensuite, je voudrais le redire, plus de 65.000 personnes vivent aujourd'hui avec le R.S.A. à Paris. Ce sont des femmes et des hommes qui sont dans la grande précarité, dans l'isolement, qui ont aussi pour certains des problèmes de santé, des difficultés de logement ou qui sont éloignés de l'emploi. Ces personnes n'ont pas besoin qu'on les culpabilise, qu'on les stigmatise, qu'on les sanctionne. Elles ont besoin qu'on les accompagne, qu'on les soutienne et qu'on leur permette de retrouver une perspective d'avenir. Toute la politique que la Ville de Paris a menée et continuera à mener, c'est d'abord l'accompagnement vers l'insertion et vers l'emploi.

Je voudrais dire aussi que, depuis plusieurs semaines, des milliers de lycéens et lycéennes se mobilisent partout dans le pays. Au-delà de la diversité de leurs revendications, ils expriment une préoccupation : celle d'une jeunesse qui refuse qu'on s'habitue au manque de moyens, au recul des services publics et à l'affaiblissement de l'égalité des chances. D'une certaine manière, les questions qu'ils posent sont aussi celles qui nous nourrissent aujourd'hui, celles de la place que notre société accorde à celles et ceux qui ont besoin d'être accompagnés pour construire leur avenir. D'ailleurs, les bénéficiaires du R.S.A. doivent avoir minimum 25 ans. Il y a un angle mort : ce sont des jeunes qui ont entre 18 et 25 ans, qui n'ont droit à rien. Je sais que l'Exécutif travaille sur ce sujet, mais nous devons être aussi clairs là-dessus.

Cher Émile MEUNIER, je veux bien que, quand on est dans l'opposition, on cherche toujours des petites phrases, des petits mots pour montrer qu'on a tort et qu'il faut toujours des traces écrites, mais quand on vote quelque chose et quand on vote un vœu, je considère que le vote est un acte fondamental et je respecte les votes du Conseil de Paris. Ce qui vous est présenté, c'est une obligation, une contractualisation avec l'Etat qui oblige à afficher un régime de sanction qui est à la main de la Ville. Cela ne veut pas dire que la Ville sanctionne, cela veut dire que la Ville va étudier et va d'abord faire l'effort d'accompagner. Ma vision n'est pas une vision punitive, c'est une vision pour l'insertion et l'accompagnement.

Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord. D'ailleurs, regardez les votes des groupes au moment de la loi plein-emploi. Que ce soit le groupe Socialiste, le groupe Ecologiste, le groupe Vert ou le groupe Communiste, nous avons tous voté la même chose. D'ailleurs, les recours des associations sur la loi plein-emploi, notamment sur les sanctions, ont été soutenus par nos groupes. Ne cherchez pas à nous mettre dans des cases qui ne sont pas les nôtres. Je vous le dis, nous continuerons à mettre le maximum de moyens pour davantage d'accompagnement pour les allocataires du R.S.A. et pour des parcours d'insertion.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Je le redis, la contribution de l'Etat est passée de 2,9 millions en 2025 à 2,1 millions en 2026, soit 800.000 euros en moins sur l'accompagnement. Le sujet est plutôt là.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUPONT, vous souhaitiez faire une explication de vote ? Sur le vœu ou sur le projet de délibération ?

M. Antoine DUPONT. - Sur le vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Le groupe Ecologiste et Social de Paris soutient ce vœu déposé par nos collègues communistes et je vais en expliquer les trois raisons.

La première est que l'Etat exige plus tout en contribuant moins. La loi pour le plein-emploi impose un accompagnement renforcé des allocataires du R.S.A. qui sont désormais inscrits systématiquement à France Travail, mais dans le même temps, la participation de l'Etat à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi de Paris tombe à 2,1 millions d'euros pour 2026. Quant à France Travail, ses effectifs ont diminué en 2026 de 515 personnes et sa subvention versée par l'Etat a baissé de 12 %, alors même que les inscriptions augmentent. On confie donc plus de monde à un opérateur qu'on affaiblit.

La deuxième raison de ce soutien concerne l'augmentation des obligations pesant sur les allocataires, alors même que le marché du travail ne leur offre pas les emplois correspondants. Fin 2025, près de 120.000 Parisiennes et Parisiens étaient inscrits à France Travail sans aucune activité, et le chômage atteint 6,3 %...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur DUPONT.

M. Antoine DUPONT. - Exiger des démarches accrues à des personnes qui se heurtent à un marché…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît. Je suis désolé, c'est une minute. Merci, Monsieur DUPONT.

Monsieur ARENAS, vous vouliez une explication de vote ? Une minute, s'il vous plaît, parce qu'on se disperse tous. J'aimerais que tout le monde soit concentré.

M. Rodrigo ARENAS. - On est carré.

Cher Nicolas, nous avons entendu ce que tu as dit et nous croyons en la parole donnée, surtout quand elle vient de celles et ceux qui, par le passé, ont mené un programme commun aux élections législatives, puisque tu as rappelé souvent que je suis député. Je suis aussi quelqu'un qui a de la mémoire sur les engagements qui nous étaient communs et j'ai aussi en mémoire l'engagement de conseils départementaux dirigés par des majorités de gauche qui s'étaient engagés sur la voie que tu viens d'ouvrir, notamment sur le fait que, malgré les exigences nationales, la collectivité territoriale, en l'occurrence Paris, qui est aussi Conseil départemental, et c'est là que rentre le cas du R.S.A., ne sanctionnera pas et fera en sorte que personne ne soit pénalisé.

Nous allons voter le projet de délibération et nous vous ferons confiance, mais de toute façon, que nous fassions confiance ou pas, ce n'est pas tellement le problème. Si cette parole donnée n'est pas tenue, les allocataires viendront dans les permanences des élus, dans les conseils d'arrondissement et vous aurez à faire face à la précarité sociale d'où qu'elle soit et d'où qu'elle émane. Nous avons tendance à vous faire confiance.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, d'abord le vœu n° 124 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 242).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 156.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 156).

2026 DAE 168 - Subventions de fonctionnement (137.600 euros) et d'investissement (4.400 euros) à 5 associations pour le financement de 5 projets au titre de l'innovation.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DAE 168.

Monsieur Rodrigo ARENAS, s'il vous plaît. Je vous laisse le micro quelques courts instants.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire.

Rapidement, parce que l'heure avance et il se passe un vote à l'Assemblée nationale sur la loi intégrale qui réclame toute notre attention.

Nous devons contrôler l'action publique, nous devons contrôler la dépense publique, et c'est ce qui nous manque un peu dans ce projet de délibération mais qui ne nous empêchera pas de le voter et de le soutenir. Nous devons pouvoir conditionner les choses davantage que ce qui est fait. Pourquoi conditionner ? Parce que, quand nous dépensons de l'argent public et que nous n'avons pas de contrepartie sociale et écologique résolument engagée, nous savons que le marché ou, en tout cas, les entreprises qui s'en réclament s'en affranchissent allègrement. Nous avons eu ce débat hier sur la question de la tour Montparnasse. Nous avons eu le débat sur la concurrence libre et non faussée qui laissait des copropriétaires se comporter comme des voyous, qui n'avaient que faire que des dalles de vitres tombent sur les passants. Nous avons vu que, alors qu'ils avaient donné leur parole - quand je parlais de parole donnée à l'instant - à la Ville de Paris qu'ils engageaient les travaux à hauteur de 800 millions d'euros, qui étaient plus chers que ce qu'ils comptaient… Oui, cela coûte cher de désamianter. Evidemment, l'état dans lequel est cette tour va coûter cher. Nous ne faisons pas confiance aux entreprises et nous ne faisons pas

confiance à "Paris Biotech Santé", à "Willa", à "Mouvement Impact France", "Agoranov", "Esport Pro", tous ceux qui sont dans le projet de délibération que nous étudions.

Nous pensons que Paris doit cesser progressivement de mesurer le succès de la politique d'innovation au nombre de "start-up" qui sont accompagnées et commence à le mesurer à ce qu'elle change concrètement à la vie des gens. L'innovation, et je l'ai rappelé sur la question de l'expérimentation des voitures automatisées avec l'intelligence artificielle, n'est pas un intérêt général en soi. C'est l'intérêt général qui doit décider quelles innovations mérite l'argent public.

Nous voterons favorablement à ce projet de délibération, alors que nous voulions nous abstenir, mais l'abstention ne vaut pas soutien. L'abstention vaut vigilance et elle vaut sur le fait que je pense que, parmi les élus de la majorité, il y en a un certain nombre, pour échanger avec eux en dehors de cet hémicycle, qui sont intimement convaincus que la technologie ne peut pas se faire au détriment de l'humanité. Nous devons lutter contre le transhumanisme, nous devons lutter contre toutes celles et ceux qui utilisent les conventions que nous votons ici pour mettre en place un modèle qui déshumanise la Ville de Paris et qui déshumanise finalement les relations que nous avons les uns avec les autres. Nous changeons notre vote, mais nous serons extrêmement vigilants. De toute façon, si nous ne sommes pas vigilants, nous donnerons les clés à Elon MUSK et à tous ceux qui s'y rattachent.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUPONT, que j'avais tout à l'heure coupé, je vous laisse intervenir sur ce projet de délibération.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Monsieur le maire.

Le groupe Ecologiste et Social de Paris soutient pleinement ce projet de délibération, mais pas le transhumanisme, car il traduit une vision de l'entrepreneuriat que nous soutenons et nous défendons : un entrepreneuriat féminisé, œuvrant à répondre à des enjeux de société et valorisant la recherche publique, trois piliers solidifiés par ce projet de délibération.

Le premier pilier : un entrepreneuriat féminisé. Les femmes dirigent aujourd'hui un tiers des entreprises créées en France, mais dans la "tech", seules 10 % des "start-up" sont fondées par des équipes exclusivement féminines et elles ne captent que 2 % des fonds levés. Ce déséquilibre est un gâchis économique. "Willa", que nous soutenons au travers de ce projet de délibération, y répond concrètement.

Deuxième pilier : un entrepreneuriat qui transforme l'économie. Nous ne défendons pas l'innovation pour l'innovation évidemment, mais avant tout des entreprises respectueuses de l'environnement où la valeur créée est partagée. Le "Mouvement Impact France", qui est le premier réseau d'entreprises engagées avec 30.000 entrepreneurs, outille précisément nos incubateurs sur la mesure et le pilotage de l'impact.

Troisième pilier : un entrepreneuriat qui valorise la recherche publique. Paris et sa région forment le premier bassin de recherche d'Europe, avec 40 % de la R&D française. Pourtant, une découverte qui reste dans un laboratoire ne soigne pas un patient, ne décarbone pas un bâtiment et ne crée pas un emploi. "Agoranov", né de l'ENS, de l'INRIA et de Sorbonne Univeristé, a accompagné près de 600 projets et contribue à la création de plus de 24.000 emplois. "Paris Biotech Santé", filiale de l'Inserm et de l'université Paris Cité, a accompagné près de 230 entreprises.

Voilà concrètement des ponts entre la science et l'économie. Féminiser, décupler l'impact, connecter la recherche, ce projet de délibération sert les trois et nous le voterons donc avec conviction.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour l'Exécutif, Monsieur le maire, Richard BOUIGUE.

M. Richard BOUIGUE, adjoint. - Merci, Monsieur le maire.

Merci aux deux intervenants pour leurs propositions et les limites qu'ils ont posées à ce projet de délibération. Je voudrais dire d'abord que ce projet de délibération porte sur le soutien de la Ville à trois incubateurs parisiens : "Agoranov", "Paris Biotech Santé" et "Willa". Paris compte parmi les grandes capitales de l'innovation. On y dénombre de nombreux laboratoires, universités, "start-up". Ce sont ceux que l'on peut compter, mais il y a aussi ceux qui comptent, Monsieur le maire, et parmi ceux qui comptent, il y a aussi que cette innovation serve les Parisiennes et les Parisiens. Nous avons besoin ici d'incubateurs qui soient capables de faire émerger des projets utiles. Ce sont des projets qui soignent, qui accompagnent la transition écologique, qui œuvrent à l'entrepreneuriat, qui l'ouvrent aux femmes et qui créent les emplois de demain. Ces projets demandent du temps et les investisseurs privés qui cherchent une rentabilité à très court terme ne s'y engagent pas toujours. Les trois incubateurs dont nous parlons ici leur donnent du temps et des moyens, des lieux, un accompagnement et un réseau.

Il faut être clair, nous ne finançons pas des "start-up", nous finançons des structures qui les accompagnent. Vous les avez largement développées, Antoine DUPONT, merci beaucoup. "Agoranov" transforme la recherche en

entreprise, avec 600 projets accompagnés, avec un second site qui s'ouvre à la Cité de l'innovation à Sorbonne-Nouvelle.

Vous l'avez redit, "Paris Biotech Santé" met l'excellence médicale parisienne au service des patients en rapprochant les laboratoires, les hôpitaux, les entrepreneurs et la santé. J'y veillerai, parce que c'est un point très important de votre intervention, il faudra régulièrement que le travail qui est mené notamment ici par Mélody TONOLLI soit vraiment soutenu pour qu'on ait, avec les universités et avec la recherche, une continuité avec le monde de l'innovation.

"Willa", vous l'avez très bien développé, c'est l'innovation ouverte aux femmes, celles qui rencontrent encore aujourd'hui trop d'obstacles pour créer leur entreprise et lever des fonds.

Enfin, le "Mouvement Impact France" : nous donnons aux incubateurs du Fonds parisien pour l'innovation des indicateurs communs pour suivre les progrès socio-environnementaux des différentes innovations qui sont accompagnées par ces incubateurs. L'utilité de l'innovation doit en effet se vérifier dans des résultats très concrets et tangibles.

Pour conclure, je dirais que, de l'idée à la solution, du laboratoire à l'entreprise qui embauche, Paris doit continuer à accompagner l'innovation au service des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le maire, nous allons essayer de suivre vos conseils.

Je propose à vos voix, à main levée, le projet de délibération DAE 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 168).

2026 DAE 154 - Subventions (94.500 euros) et conventions à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DAE 154.

J'avais une seule demande de prise de parole, qui sera concise, courte et percutante. Je laisse la parole à Mme YAVCHITZ.

Mme Elisa YAVCHITZ. - Je vais essayer de faire de mon mieux. Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Je vais vous parler de deux projets de délibération, le 154 et le 158. A travers cela, je vais vous parler d'action et d'acteurs essentiels pour l'E.S.S. parisienne. D'abord, les conventions et subventions des Trophées parisiens de l'E.S.S. Etre lauréat des Trophées parisiens, c'est bénéficier bien sûr d'un coup de pouce financier de 6.500 euros, mais aussi d'une visibilité et d'une reconnaissance déterminante pour faire grandir son projet.

Je vais profiter de cette intervention pour vous parler de deux lauréats. Je vais vous parler, par exemple, du projet "Mon Taf Solidaire Paris", qui permet à des commerçants solidaires du réseau "La Cloche" de recruter des grands exclus pour quelques heures de travaux rémunérés, et ce sera pour eux la première marche vers l'insertion professionnelle. Un autre projet qui va être lauréat bientôt, c'est l'association "Empreintes", qui a développé une ligne téléphonique d'écoute gratuite pour accompagner les personnes confrontées au deuil. Cette action, qui est portée par des bénévoles, ne demande qu'à se développer et je suis sûre que le prix pourra vraiment les aider.

Enfin, la Ville va soutenir financièrement trois acteurs majeurs de l'E.S.S. à Paris : la C.R.E.S.S., la Chambre régionale de l'E.S.S., qui accompagne et oriente les entrepreneurs ; l'U.R.S.C.O.P., qui accompagne tous les projets de S.C.O.P. et de S.C.I.C. sur le territoire, et l'année dernière, ils en ont accompagné 32 à Paris ; l'adhésion au "Labo de l'E.S.S.", qui est le "think tank" de l'E.S.S., qui permettra à la Ville de renforcer ses liens avec les réseaux de chercheurs, les collectivités et tous les acteurs de l'E.S.S..

Ce soutien est d'autant plus important que, dans le contexte budgétaire actuel, il y a un profond désengagement de l'Etat vis-à-vis de ces acteurs.

Je termine avec une note positive en vous invitant tous le 3 novembre à rejoindre Amina BOURI pour la soirée des Trophées de l'E.S.S. à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je fais la transition, je donne la parole à Amina BOURI pour l'Exécutif.

Mme Amina BOURI, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues.

Chère Elisa, merci pour ton intervention. L'économie sociale et solidaire représente environ 10 % des emplois à Paris et 14 % de l'économie parisienne. Elle joue donc un rôle essentiel et répond à des besoins sociaux et environnementaux auxquels l'économie traditionnelle ne répond pas toujours faute de rentabilité suffisante. Avec les Trophées de l'E.S.S., nous choisissons de mettre en lumière ces structures engagées et valoriser leur action cruciale.

Cette année, 80 structures ont candidaté, avec une grande diversité de projets : insertion professionnelle, lutte contre l'exclusion, santé, alimentation durable ou encore économie circulaire. Des projets très différents, mais un point commun : leur utilité sociale et leur réponse à des besoins concrets. Je pense par exemple au "Réseau érythrocyte et drépanocytose" qui organise la garde d'enfants en urgence lors de l'hospitalisation de parents isolés, ou encore à "En selle Giselle", qui accompagnent des femmes victimes de violences dans leur reconstruction grâce notamment au vélo.

Nous proposons par ce projet de délibération 94.500 euros de subventions pour 14 structures lauréates, ainsi qu'un 15e prix honorifique. Comme le disait Elisa, je vous invite toutes et tous, le 3 novembre prochain, pour les Trophées de l'E.S.S. qui se tiendront dans les salons de l'Hôtel de Ville.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 154).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au développement et à l'intégration d'indicateurs d'affluence.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Personne pour présenter le vœu n° 121 ? Celui tombe.

Je vous propose de passer au projet de délibération DAE 144. J'ai une demande d'intervention. Madame KARAOUN GOUEZOU.

Pas d'intervention ? Parfait.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

J'ai le vœu n° 166 avec une demande de prise de parole de M. Thierry GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - 166 ou 116 ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - 116, vous avez raison. Merci pour votre vigilance.

M. Thierry GUERRIER. - Ce vœu auquel j'associe mes collègues Catherine DUMAS et Aurélien VÉRON, s'inscrit pleinement dans l'engagement que nous portons depuis longtemps en faveur du commerce et des entreprises à Paris, car les élus du groupe "Paris Liberté !" ont déjà eu l'occasion d'alerter le Conseil de Paris sur cette situation, celle du quartier de Beaubourg, en avril 2025. Depuis, les travaux du Centre Pompidou ont commencé et sa fermeture est signe de difficultés considérables pour les commerçants, les restaurateurs et les acteurs du quartier. Il ne s'agit pas de remettre en cause ces travaux à Pompidou, qui sont nécessaires, mais une fermeture jusqu'en 2030, c'est long pour un quartier qui vit largement de la fréquentation et grâce aux visiteurs du Centre.

Face à des baisses importantes de l'activité des commerçants, face à des établissements qui réduisent leurs effectifs, c'est toute la vitalité du quartier qui est concernée. C'est pourquoi il faut agir. Nous vous proposons donc de renforcer l'accompagnement des professionnels, de développer une programmation culturelle et évènementielle régulière à Beaubourg, de mieux valoriser les activités qui sont maintenues par le Centre Pompidou et, surtout, de conserver le dialogue étroit avec les commerçants, les habitants et les acteurs locaux. Il s'agit de faire en sorte que le quartier Beaubourg reste vivant, fréquenté et attractif malgré les travaux du Centre Pompidou. C'est pourquoi je vous suggère tous de voter, avec le groupe "Paris Liberté !", ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait une demande d'Ariel WEIL en tant que maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Evidemment, la fermeture du Centre Pompidou pour les grands travaux qu'on connaît pendant cinq ans a créé une situation très difficile pour nos commerçants. On ne le découvre pas. Ils sont situés à proximité immédiate et ils subissent sans surprise la forte baisse de fréquentation touristique et

culturelle, avec des travaux de grande ampleur et leurs conséquences sur l'espace public et sur les circuits de trajets. Ce sont des travaux qui vont durer, je le rappelle, jusqu'en 2031. Je dis "sans surprise". Je ne reviens pas sur ma demande, à l'époque, de travaux en site occupé. Elle avait été balayée par la Ministre de la Culture d'alors. Vous dites, Thierry GUERRIER : "Il fallait le faire". Il y avait d'autres moyens de les faire. En tout cas, c'est comme cela que cela a été décidé, pas par la Ville, par l'Etat.

Si nous le regrettons, à l'époque, j'avais demandé au Centre Pompidou, musée national, je le rappelle, plusieurs choses. Je dois souligner que le président Laurent LE BON a accédé à toutes les demandes qu'on avait faites à l'époque. Deux choses : l'association des riverains, donc habitants et commerçants, à travers un comité de riverains qui se réunit régulièrement, que nous rencontrons et qui permet au moins d'avoir les informations, de participer à l'organisation et de suivre le chantier, et l'activation du site, qui n'est pas encore totalement au point où j'aurais souhaité. Je remercie le président d'avoir maintenu l'ouverture de l'IRCAM, d'avoir créé la Maison Pompidou. C'était d'ailleurs une suggestion que j'avais faite d'avoir une maison du projet. J'attends encore l'acte culturel, comme il l'a dit, que doit être ce chantier, avec des animations, avec la possibilité d'avoir sur ce chantier lui-même une attraction, qu'elle soit artistique et culturelle ou qu'elle concerne le chantier, un chantier de rénovation majeure.

Evidemment, il y a un besoin d'accompagnement et d'aide qui a été manifesté par les commerçants. On les voit régulièrement et, pour les commerçants du site, ces mesures ne suffisent pas. Avec eux, avec vous et avec notre majorité, je demande aussi un accompagnement économique et culturel pour ce chantier majeur. Nous le demandons d'abord à l'Etat. Comme tout entrepreneur, qu'il soit public ou privé, lorsqu'il crée un préjudice, il doit le dédommager. Je propose la création d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants voisins du Centre Pompidou. Je demande aussi à la Ville, donc à nous-mêmes, que, si la gratuité que nous avions mise en place après l'incendie de Notre-Dame pour les commerçants et riverains immédiatement à côté n'est pas possible, nous puissions revoir les tarifs des droits de voirie qui servent de base de calcul aux prix des redevances pour les étalages et terrasses. Incontestablement, l'attractivité va être moindre pendant les travaux, donc il faut que les tarifs soient revus pour en tenir compte. C'est ce que je demande.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci. Je vais laisser l'Exécutif vous répondre.

Madame TORANIAN…

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, ce vœu soulève une préoccupation légitime. La fermeture du Centre Pompidou pour plusieurs années a nécessairement des conséquences pour certains commerçants et restaurateurs du quartier Beaubourg. Je veux toutefois vous rappeler que la Ville de Paris et la mairie de Paris Centre, comme le disait le maire Ariel WEIL, sont pleinement mobilisées depuis l'annonce de cette fermeture. Un travail constant est mené avec les acteurs culturels, les commerçants et les partenaires locaux pour préserver l'attractivité et la vitalité de ce quartier emblématique. Il est d'ailleurs important de souligner que le quartier continue de bénéficier d'une forte dynamique culturelle et touristique. Je pense notamment à l'exposition "Louise Bourgeois" qui est portée par le Centre Pompidou et la BNF sur le site Richelieu à partir du 20 octobre, aux "Traversées du Marais" dont la Ville est partenaire ou encore aux nombreuses initiatives de la Maison Pompidou et de l'IRCAM qui maintiennent une présence culturelle active au cœur de Beaubourg pendant toute la durée des travaux. Il faut reconnaître que Beaubourg et le Marais demeurent parmi les quartiers les plus fréquentés et les plus attractifs de Paris.

Pour autant, cela ne doit pas conduire à minimiser les difficultés que peuvent rencontrer certains professionnels et dont nous avons conscience. C'est là qu'il faut rappeler une réalité simple : le Centre Pompidou est un établissement national et sa rénovation relève de l'Etat. La Ville continuera donc à porter auprès de l'Etat une demande claire, celle d'un accompagnement des commerçants et des acteurs économiques directement impactés par ce chantier exceptionnel. Il est légitime que la solidarité nationale puisse être mobilisée lorsqu'un équipement culturel national fait l'objet d'une fermeture de plusieurs années. Pour ces raisons, l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - L'avis est favorable, c'est parfait.

Je vais le mettre aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous allez le retirer, alors ?

M. Thierry GUERRIER. - Je vais l'expliquer, si vous me permettez de m'expliquer.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous ne pouvez vous expliquer que si vous le retirez.

M. Thierry GUERRIER. - Nous considérons que, comme les propos du maire vont dans ce sens, notamment la question de l'indemnisation des commerçants, nous retirons mais nous resterons évidemment très vigilants.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à une stratégie municipale de lutte contre la prolifération des commerces de téléphonie et de transfert d'argent dans le Nord-est parisien.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 117 maintenant, avec une demande de prise de parole de Mme SERINO.

Mme Valentine SERINO. - Monsieur le maire, chers collègues, le micro-climat du Nord-Est parisien a fait fleurir un phénomène depuis plusieurs années qui s'est largement aggravé au cours des derniers mois. Je veux parler de la multiplication préoccupante de commerces de téléphonie, cartes prépayées et transfert d'argent, désormais bien connus sous l'enseigne Lyca Mobile. En traversant certains grands axes du 10e arrondissement, on se rend vite compte que l'offre est très largement supérieure à la demande. Sur des portions d'à peine 200 mètres, ce sont des quinzaines de boutiques qui s'implantent les unes à côté des autres, que ce soit boulevard de Magenta, rue du Faubourg Saint-Martin, notamment entre Château-Landon et Louis-Blanc, pour ne citer que ces exemples. Des boutiques presque toujours vides qui n'ont pour seule activité visible que de stocker des colis leur rapportant 20 centimes. Je ne vous fais pas un dessin : un modèle économique officiel pour le moins bancal, mais qui n'empêche pas un développement déraisonnable jusqu'à l'absurde, posant la question du blanchiment d'argent pour certains.

Je voulais donc savoir si la Ville accepte que certaines rues se spécialisent progressivement dans une seule catégorie d'enseigne au détriment des autres commerces, car derrière cette concentration qui devient monoactivité, ce sont des commerces de proximité utiles à la vie quotidienne qui peuvent avoir des difficultés à s'implanter. C'est pourquoi nous demandons à la Ville d'établir un état des lieux précis et cartographié de ces activités et de renforcer la coordination avec la Préfecture de police et le Procureur pour les enjeux de fraude, mais également de mobiliser davantage les outils dont elle dispose déjà comme la S.E.M. "Paris Commerces" ou les protections prévues par le P.L.U.

La diversité commerciale n'est pas un détail, c'est une condition de l'équilibre de nos quartiers populaires et c'est pour cela que nous demandons aujourd'hui à la Ville de se saisir pleinement de cette question.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour l'Exécutif, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Chère collègue, vous alertez sur la concentration de commerces de téléphonie, de cartes prépayées et de transfert d'argent dans le Nord-Est parisien. Ce phénomène est bien identifié. Les données de la BDCOM le montrent. En 2014, les 10e, 18e et 19e arrondissements accueillaient 24 % des commerces de téléphonie parisiens. Ils en concentrent aujourd'hui 48 %, le double donc. Votre vœu pose la question de la lutte contre le blanchiment. Nous partageons évidemment cet objectif. Des contrôles sont déjà conduits sous l'autorité du Préfet de police et du Procureur de la République, et la Ville est naturellement très attentive à leur renforcement. A titre d'exemple, certaines actions ont été engagées dans le quartier de Marx Dormoy en avril dernier. La lutte contre les activités frauduleuses ne doit pas nous conduire à considérer une catégorie entière de commerces comme suspecte ni à vouloir en limiter le nombre par principe. Les commerces de téléphonie et de transfert d'argent sont des activités commerciales légales et lorsqu'il existe des soupçons de fraude, c'est par les contrôles et les enquêtes qu'il faut agir.

La question qui relève directement de notre responsabilité est celle, en revanche, de la diversité commerciale et de la lutte contre la monoactivité. Sur ce point, nous agissons et nous agissons depuis longtemps. Nous ne pensons pas néanmoins qu'un quota de commerce par type d'activité soit le bon outil. Une telle limitation serait beaucoup trop rigide et ne tiendrait pas compte des réalités commerciales qui sont propres à chaque quartier. Notre réponse est donc plus ciblée, celle d'agir sur le foncier par la préemption et la maîtrise des loyers commerciaux. Depuis 2017, "Paris Commerces" a ainsi acquis 61 locaux dans les 10e, 18e et 19e arrondissements, notamment pour introduire de la diversité commerciale là où elle manque. Nous continuerons à suivre très attentivement l'évolution de ces secteurs et à mobiliser nos outils ainsi qu'à interpeller la Préfecture de police lorsque cela est nécessaire. Le problème est donc déjà identifié, mais la réponse proposée par ce vœu ne nous paraît pas adaptée. Pour toutes ces raisons, je vous demande donc le retrait de ce vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il est maintenu ? Il est maintenu, donc je le mets aux voix, à main levée, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Non, pour vous, c'est sur le 119.

Sur le 117, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 117 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il me reste les vœux n^{os} 118 et 119 relatifs à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces.

J'ai d'abord une intervention de M. STERKERS sur les deux vœux, pour 2 minutes, réponse, puis il y aura une explication de vote pour vous, Monsieur ARENAS, sur le vœu n° 119. J'ai beaucoup plus confiance en vous que vous n'avez confiance en vous-même.

M. Jérôme STERKERS. - Monsieur le maire, mes chers collègues, c'est au nom de Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, et des élus de notre groupe que je porte ce vœu.

Nous faisons aujourd'hui payer certains commerçants sur la base d'une photographie de Paris qui n'est plus à jour. Par exemple, dans le 17e arrondissement, sur 362 entrées de voie, 342, soit 94 %, ne comportent aucune année de mise à jour dans le tableau de classification par commercialité. Surtout, aucune voie du 17e arrondissement n'a été reclassée depuis 2016. Or, depuis 10 ans, le 17e, mais c'est le cas de beaucoup d'autres arrondissements de Paris, a profondément changé. La Z.A.C. "Clichy-Batignolles" a été livrée, le parc Martin Luther King s'est développé, le Tribunal judiciaire s'est installé, la Porte Maillot a été entièrement transformée. Nous avons connu de nombreuses opérations de piétonnisation, des programmes "Embellir votre quartier", sans oublier les travaux du marché couvert des Ternes. Tout cela modifie évidemment les flux, la fréquentation et, donc, la commercialité réelle des rues. Il y a même des situations difficilement compréhensibles. Une même avenue peut relever de deux catégories différentes. C'est le cas de l'avenue de Clichy qui est classée en catégorie 2 côté Batignolles et en catégorie 3 côté Épinettes. Notre première demande est donc simplement de mettre à jour cette classification en lien avec les mairies d'arrondissement.

Le deuxième sujet, ce sont les terrasses estivales. Lorsqu'un commerçant reçoit son autorisation après le 1er avril, il peut aujourd'hui devoir acquitter 7 mois de redevance, alors même qu'il n'aura pas pu exploiter sa terrasse pendant toute cette période. Nous demandons donc un calcul au "prorata temporis" de la durée réelle d'autorisation. Ce mécanisme existe d'ailleurs déjà pour d'autres dispositifs. Nous ne demandons donc rien d'extraordinaire, simplement d'appliquer des règles cohérentes et équitables. Nous souhaitons actualiser les critères d'abattement liés aux travaux. Le dispositif actuel date de 2006 et vise encore principalement le tramway des Maréchaux, les espaces civilisés ou encore les couloirs de bus élargis.

Vingt ans plus tard, les formes de travaux ont, elles aussi, évolué. Il est normal que les dispositifs évoluent aussi. Ce vœu ne demande donc aucun traitement de faveur. Il demande une classification actualisée, une facturation correspondante à la durée réelle d'occupation et des règles d'abattement adaptées aux chantiers d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le maire, chers collègues, je veux d'abord saluer le rôle essentiel que jouent les commerçants et les restaurateurs parisiens dans la vitalité de notre ville. Ils contribuent chaque jour à l'animation de nos quartiers, à leur attractivité, à leur dynamisme économique. Il est donc normal que nous nous réinterrogions régulièrement sur l'adaptation des règles qui encadrent leur activité.

Les questions que soulèvent ces deux vœux sont évidemment légitimes : celle de l'évolution des droits de voirie, de leur adaptation à la réalité des commerces et des quartiers, mais aussi celle des différents formats de terrasses et de leur équilibre avec les autres usages de l'espace public. Ce sont précisément des sujets qui seront remis à plat dans le cadre de la révision du R.E.T. Je le rappelle, puisque c'était en mai dernier, il n'y a pas si longtemps, le Conseil de Paris avait engagé la révision du R.E.T. C'est donc une occasion importante de réexaminer l'ensemble des règles applicables aux terrasses et aux occupations commerciales de l'espace public en associant les commerçants, les mairies d'arrondissement, les riverains, pour adapter ce cadre aux réalités d'aujourd'hui. C'est, me semble-t-il, le bon format, le bon cadre pour examiner les propositions que vous formulez. Les dispositifs d'abattement ou encore l'évolution des différents formats de terrasse sont des sujets qui sont évidemment étroitement liés. Il serait donc peu pertinent de les traiter séparément, alors même que cette concertation démarrera très prochainement. C'est donc dans cet esprit que je vous propose le retrait de ces deux vœux et, à défaut, l'Exécutif émet un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Alors ?

M. Jérôme STERKERS. - Vous me demandez de retirer deux vœux, je n'en ai présenté qu'un seul, mais ce sera non pour le premier.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 118 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un régime de terrasse estivale à amplitude horaire réduite et à redevance proportionnée.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous souhaitiez dire un mot sur le vœu n° 119 ?

M. Jérôme STERKERS. - Oui, tout à fait.

Monsieur le maire, mes chers collègues, ce vœu également porté par Geoffroy BOULARD et les élus du groupe "Paris Liberté !" parle d'un constat très concret : le règlement actuel des étalages et des terrasses est trop binaire. Aujourd'hui, pour une terrasse estivale, c'est en quelque sorte tout ou rien : soit l'exploitant dispose d'une terrasse exploitable jusqu'à 22 heures, soit il n'en demande pas. Or, tous les établissements n'ont pas les mêmes besoins. Dans plusieurs secteurs du 17e, aux Batignolles, à Pereire, à Champerret ou à la Porte Maillot, certains restaurants réalisent l'essentiel de leur activité au déjeuner. Ils pourraient utilement exploiter une terrasse quelques heures de plus dans la journée sans pour autant avoir besoin d'une autorisation jusqu'à 22 heures. Pourtant, ils acquittent aujourd'hui la même redevance forfaitaire qu'un établissement qui exploite sa terrasse pendant toute l'amplitude autorisée. En deuxième catégorie de commercialité, cela représente 203,31 euros par mètre carré pour la saison et, en troisième catégorie, 118, 98 euros. Cette terrasse estivale, ouverte seulement du 1er avril au 31 octobre, est même facturée au mètre carré 17 % plus cher qu'une terrasse ouverte annuelle située au-delà du tiers du trottoir.

Notre proposition est donc simple : créer une terrasse estivale de jour qui pourrait fermer, par exemple, à 16 heures avec une redevance réduite en proportion. Cela serait bon pour les commerçants, mais aussi pour les riverains, car nous le savons bien, les difficultés liées aux terrasses portent très majoritairement sur leur exploitation en soirée. Donner la possibilité de limiter volontairement l'amplitude horaire permettrait donc de développer des terrasses là où elles sont compatibles avec la vie de quartier sans créer de nuisances nocturnes supplémentaires. Ce dispositif serait en outre très facilement contrôlable.

Profitons donc de la prochaine réforme du R.E.T. pour introduire davantage de souplesse et de pragmatisme. Nous proposons que le 17e puisse être, à ce titre, territoire d'expérimentation dès la saison 2027. L'objectif est simple : mieux adapter les terrasses aux usages réels plutôt que de vouloir imposer partout le même modèle.

Je vous remercie.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Le vœu étant le même que précédemment, la réponse sera la même : demande retrait, sinon avis défavorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

M. Jérôme STERKERS. - La réponse est la même. Le vœu n'était pas le même, donc nous le maintenons.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il est maintenu. Avant de passer au vote, une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Sans surprise, nous voterons contre ce vœu, non pas parce que nous serions opposés aux terrasses, ce serait idiot, mais parce que l'espace public n'est pas une simple variable d'ajustement économique comme un parking de voiture. Ce vœu propose de créer des terrasses estivales de jour et surtout de réduire de moitié environ la redevance acquittée par les établissements concernés, si je reprends vos termes. Or, une terrasse, et vous le savez, qu'elle soit exploitée jusqu'à 16 heures ou jusqu'à 22 heures, d'ailleurs qu'elle soit pour la maroquinerie ou pour boire un coup, privatise pendant plusieurs mois une portion de l'espace public. Le trottoir occupé reste le même et cet espace n'est alors plus disponible pour les piétons, les enfants, les personnes à mobilité réduite ou simplement pour des usages gratuits et non marchands. Nous pouvons évidemment discuter des tarifs et accompagner les petits commerces,

mais notre priorité doit rester le partage de l'espace public par la multiplication de régimes permettant de l'occuper au moindre coût.

C'est pourquoi notre groupe votera contre ce vœu. Ces commerces, que vous connaissez sûrement, en tout cas, j'en connais un certain nombre, sont perçus avec des terrasses qu'ils ne possèdent pas, et c'est un autre problème.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 119 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au soutien de la Ville de Paris à la candidature des bistrots et cafés de France au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 120 et je donne la parole à Mme Valentine SERINO.

Mme Valentine SERINO. - Monsieur le maire, chers collègues, je vais présenter ce vœu porté par Geoffroy BOULARD, maire du 17e, et Catherine DUMAS.

Il y a des lieux qui résument à eux seuls une part de l'identité de Paris. Le bistrot en fait partie. C'est un comptoir, une terrasse, un café pris rapidement le matin, un déjeuner entre collègues, un lieu où l'on se retrouve, où l'on échange, où se croisent les générations et les milieux sociaux. Autrement dit, ce n'est pas seulement un commerce, c'est aussi un lieu de sociabilité, un élément de notre culture populaire et de notre art de vivre. Cette reconnaissance n'est d'ailleurs plus seulement symbolique, puisqu'en 2024, les pratiques sociales et culturelles dans les bistrots et cafés de France ont officiellement été inscrites à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. C'est une étape importante, car cette inscription nationale constitue le préalable nécessaire avant toute candidature française auprès de l'UNESCO.

Il faut désormais aller plus loin, d'autant plus que ce patrimoine vivant est aujourd'hui fragilisé. En France, des centaines de milliers de cafés et bistrots ont disparu en un siècle. A Paris, il ne reste aujourd'hui qu'environ 2.000 bars, cafés et débits de boissons, auxquels s'ajoute un peu moins de 3.000 brasseries. Derrière ces chiffres, il y a une transformation profonde de notre paysage commercial : recul du café traditionnel, progression des formats standardisés, hausse des charges, évolution des habitudes de consommation. Préserver les bistrots, ce n'est donc pas mettre Paris sous cloche, c'est au contraire préserver les lieux qui continuent à vivre, à évoluer et à jouer un rôle essentiel dans nos quartiers. L'initiative portée par Alain FONTAINE et l'"Association pour la reconnaissance de l'art de vivre dans les bistrots et cafés de France" vont exactement dans ce sens : faire reconnaître, non pas un décor figé, mais une pratique sociale des usages, des savoir-faire et une certaine manière française de vivre ensemble. La Ville de Paris a donc toute légitimité à soutenir cette démarche, parce que Paris est évidemment l'une des capitales mondiales de cette culture du café et parce qu'une inscription à l'UNESCO n'aurait de sens que si elle s'accompagnait aussi d'une politique concrète pour permettre à ces établissements de continuer à vivre. Soutenir cette candidature, relayer la pétition et appeler l'Etat à porter ce dossier auprès de l'UNESCO, c'est donc reconnaître une évidence : nos bistrots font partie de notre patrimoine et de notre quotidien.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

Merci pour ce vœu qui me donne l'occasion de saluer le travail mené depuis plusieurs années par Alain FONTAINE et l'"Association des bistrots et cafés de France". Leur engagement vise à faire reconnaître l'art de vivre dans les bistrots et les cafés de France au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, une démarche à laquelle, en tant qu'adjointe chargée du commerce, je souscris pleinement. J'ai déjà eu l'occasion d'échanger avec eux et de les assurer du soutien de la Ville de Paris. Ce vœu vient donc naturellement prolonger ces échanges et réaffirmer notre engagement.

Nos cafés et nos bistrots occupent une place singulière à Paris. Ce sont bien sûr des commerces, des emplois, des femmes et des hommes qui font vivre nos quartiers, mais ce sont aussi des lieux de rencontre, de convivialité et de mixité sociale qui appartiennent pleinement à notre patrimoine populaire et à l'identité parisienne. C'est tout l'intérêt de cette démarche : reconnaître, non pas seulement des établissements ou un décor, mais un véritable art

de vivre fait de sociabilité, d'échanges et de lien social. Cette reconnaissance doit aussi nous rappeler notre responsabilité très concrète : accompagner et soutenir les bistrots parisiens à l'heure où les commerces et les indépendants font face à de profondes transformations, car défendre nos bistrots, c'est défendre une certaine idée de Paris, une ville vivante et populaire où l'on peut encore se rencontrer, échanger et partager dans tous nos quartiers. La Ville continuera donc naturellement à se mobiliser pour porter et faire aboutir cette démarche auprès de l'UNESCO.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite bien évidemment à voter pour ce vœu. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de le mettre aux voix, je donne la parole à M. Rodrigo ARENAS pour une explication de vote.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le maire.

Nous allons voter pour ce vœu, mais je vois tout de même une contradiction avec le vœu n° 117 que vous avez déposé précédemment, parce que, pour celles et ceux qui, comme moi, et peut-être vous, ont la faiblesse de s'intéresser à la géographie sociale, nous savons que la monoactivité dans Paris a été très structurante du paysage que nous voyons aujourd'hui. Quand vous avez ciblé tout à l'heure, avec des propos un peu discriminants d'ailleurs, une monoactivité, en l'occurrence la téléphonie, c'est aussi le discours qui a été entretenu dans la Capitale par rapport aux brasseurs, qui souffraient des mêmes stigmates avec lesquels vous avez accusé d'éventuels comportements délictueux sur la téléphonie.

Nous voterons pour ce vœu, mais quand on a la mémoire, et je vous invite à consulter les archives que j'ai consultées avant de préparer mon intervention, il y avait au XVIIIe siècle les mêmes attaques venant de vos prédécesseurs qui siégeaient sur ces bancs, de votre couleur politique, que vous avez eues tout à l'heure sur la téléphonie. Nous voterons ce vœu parce que nous considérons que les brasseries parisiennes sont un patrimoine immatériel qui doit faire partie de la protection de l'UNESCO, mais nous pensons que le vœu n° 117 contre lequel nous avons voté aura été soumis à la même vindicte qu'aujourd'hui sur les questions des bistrots. Nous voterons favorablement ce vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Très bien.

Autre explication de vote de M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, en essayant d'adopter un ton un peu moins polémique que mon collègue, nous soutiendrons évidemment ce vœu pour souligner ce beau travail qui est fait autour de cette candidature à l'UNESCO des bistrots. Vous connaissez l'obsession de notre groupe pour lutter contre la solitude à Paris, qui est un mal bien méconnu. Je veux souligner que ces bistrots jouent un rôle essentiel à Paris pour lutter contre la solitude, donc nous souhaitons évidemment cette candidature et soutenons tous les bistrots parisiens.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 243).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l’avenir commercial du B.H.V.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le dernier vœu de ce Conseil de Paris, le vœu n° 122, et je donne la parole à Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Monsieur le maire, chers collègues, pour finir ce Conseil, on va aborder un sujet qu'on a déjà abordé plusieurs fois : le B.H.V. Nous avions déjà alerté cette Assemblée à plusieurs reprises depuis 2024 sur sa situation et les conséquences des choix qui ont été faits. Malheureusement, les faits nous donnent raison : la situation est encore considérablement dégradée. Je vais me répéter, le B.H.V., pour nous, n'est pas simplement une enseigne. C'est un grand magasin parisien, populaire, de proximité. C'est une institution qui fait partie de notre histoire commerciale et qui fait vivre tout un quartier. Derrière le B.H.V., il y a surtout des travailleurs qui sont à bout. En trois ans, la masse salariale a été divisée par deux. Le B.H.V. Marais et le B.H.V. Paris représentaient 2.300 emplois ; ils sont aujourd'hui moins de 1.000. Aujourd'hui, ce sont 700 salariés qui se mobilisent et qui demandent simplement de savoir ce qu'il advient de leur entreprise, de leur emploi et de leur avenir. Toutes et tous n'en peuvent plus d'attendre et veulent savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

Comme certainement chaque élu en charge du commerce et de l'artisanat, je le vois tous les jours. Lorsqu'un grand commerce disparaît ou perd sa vocation, ce sont aussi les petits commerces et artisans et services autour qui en subissent les conséquences. Soyons clairs, nous ne voulons pas que le B.H.V. devienne progressivement un lieu où l'on fait de l'immobilier plutôt que du commerce, un hôtel de luxe, une salle de sport, des boutiques de grandes marques internationales à la place d'un grand magasin populaire. Ce n'est pas le projet que nous voulons pour Paris. Nous voulons un B.H.V. qui reste accessible aux Parisiennes et Parisiens, un B.H.V. avec ses rayons bricolage, décorations, luminaires, etc., un B.H.V. avec ses salariés, ses emplois et son savoir-faire. Surtout, nous voulons que son avenir soit construit avec celles et ceux qui y travaillent. C'est pourquoi nous demandons à la Ville de continuer à mobiliser tous les leviers dont elle dispose, d'interpeller Brookfield, de s'opposer à cette transformation et de contribuer à faire émerger un véritable projet de reprise pérenne.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Le B.H.V. ne doit pas être considéré comme un simple actif immobilier. On compte sur la Ville de Paris pour sauver la situation.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. le maire Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le maire, merci à tous.

Je crois que nous sommes tous atterrés par la gestion catastrophique du B.H.V. par Frédéric MERLIN et ses successeurs. Je ne vais pas revenir sur la déception personnelle que j'ai, moi qui suis peut-être ici l'un des seuls qui, depuis l'enfance, y vais tous les jours, à fréquenter tous les étages. De toute façon, elle pèse peu à côté de la situation des salariés aujourd'hui dramatique. Nous sommes en dialogue avec les salariés, les uns les autres. J'ai reçu l'intersyndicale du B.H.V., en particulier avec les membres du cabinet d'Anouch TORANIAN et de la Maire, et je leur renouvelle ici mon soutien, mais cela ne suffit plus. D'ailleurs, j'ai rencontré l'ensemble des parties prenantes. Nous allons rencontrer à nouveau Brookfield pour mieux comprendre leurs ambitions et comment leurs projets peuvent s'insérer dans la sauvegarde du B.H.V., avec deux objectifs : souhaiter préserver le modèle du B.H.V., mais avant tout souhaiter sauver les emplois sur place - il reste encore plus de 700 employés - et leur garantir une sécurité professionnelle, financière, et une sécurité tout court.

Aujourd'hui, j'ai tout lieu de croire que ces trois sécurités sont menacées par l'incurie des gestionnaires actuels. Voilà pourquoi non seulement je soutiens le vœu de l'Exécutif, mais je demande à la Ville de Paris, en application de l'article 40, de faire un signalement au Procureur sur la suspicion de manquements en matière de sécurité bâtimentaire, de conditions de travail des salariés et de cotisations sociales non payées pour les salariés. Je demande aussi à la Ville de saisir l'Inspection du travail.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le maire.

Je voudrais remercier le groupe Communiste d'avoir déposé ce vœu et de continuer à porter ce sujet avec autant de constance. Sur l'essentiel, vous le savez, et le maire de Paris Centre l'a rappelé, nous partageons le même objectif : préserver l'avenir du B.H.V., sa vocation de grand magasin, son rôle dans la vie commerciale parisienne et, bien sûr, les emplois de ses salariés. La Ville est pleinement mobilisée, moi-même, mais aussi Nicolas BONNET-OULALDJ, et notre Conseil l'a déjà montré à plusieurs reprises lors des séances précédentes.

Nous proposons aujourd'hui quelques amendements, qui ne changent pas l'esprit de votre vœu mais qui visent à le préciser et à lui donner toute sa portée. D'abord, concernant les projets qui pourraient être portés par Brookfield, les hypothèses d'un hôtel, d'une salle de sport ou encore de boutiques de marques internationales ont été évoquées, mais elles ne constituent pas à ce stade des projets définitivement établis. Nous proposons donc une rédaction plus prudente qui nous permette de nous en tenir aux éléments dont nous disposons et, surtout, nous souhaitons réaffirmer clairement ce que la Ville défend pour l'avenir du B.H.V. : le maintien de sa vocation commerciale, en lien avec son histoire et la sauvegarde des emplois. Nous exprimons aussi notre volonté que tout projet de transformation soit construit en concertation avec la Ville, les salariés du B.H.V. et l'écosystème économique local. C'est essentiel pour continuer le dialogue avec le propriétaire des murs tout en posant des exigences claires sur l'avenir de ce lieu.

Ces amendements s'inscrivent donc pleinement dans l'esprit de votre vœu, chère Rym. Préserver le B.H.V., ce n'est pas simplement préserver un bâtiment ou une enseigne, c'est défendre des emplois, une offre commerciale diversifiée et un grand magasin qui continue d'avoir toute sa place dans la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Nous nous associons aux demandes du maire de Paris Centre Ariel WEIL qu'il vient d'évoquer. C'est donc dans cet esprit que je vous propose d'adopter ce vœu amendé.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis favorable de l'Exécutif ci-amendé. L'amendement est accepté.

Qui est pour le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 244).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - On a presque fini, mais pas tout à fait.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Désignation du Secrétaire de séance (R. 389) :

- Yvain BOURGEAT-LAMI.

Fédération nationale des centres de santé (R. 390) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Commission locale du site patrimonial remarquable du Marais (R. 391) :

Titulaires :

- Dominique KIELEMOËS,

- Ariel WEIL,

- Béchir SAKET,

- Laurence PATRICE,

- Emmanuelle HOFFMAN.

Suppléants :

- Karine BARBAGLI,

- Luc LEBON,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Raphaëlle PRIMET.

Conservatoire à rayonnement régional de Paris (R. 392) :

Titulaire :

- Pierre RABADAN.

Fondation Louis Lépine de la Préfecture de police (R. 393) :

Titulaires :

- Kévin HAVET,

- Frédérique DUTREUIL.

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (R. 394) :

Titulaires :

- Gaston LAVAL,

- Mathieu DELMESTRE,

- Dan LERT.

Jurys de concours de maîtrise d'œuvre et Commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les opérations immobilières de la Préfecture de police (R. 395) :

Titulaires :

- Alexandre MENNUCCI,

- Marion WALLER,

- Jeanne OUVRET,

- Ladji SAKHO,

- Frédéric PÉCHENARD.

Suppléants :

- Kévin HAVET,

- Nicolas ROUVEAU,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Gabrielle SIRY-HOUARI,

- Anne BIRABEN.

Comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris (R. 396) :

Titulaires :

- Kévin HAVET,

- Jeanne OUVRET,

- Jean-Noël AQUA,

- Emile MEUNIER,

- Abdoulaye KANTÉ,

- Pierre BATY,

- Jérémy REDLER.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (R. 397) :

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE,

- Anouch TORANIAN,

- Gabrielle SIRY-HOUARI,

- Agnès BERTRAND,

- Halima JEMNI,

- Alexandra CORDEBARD,

- Simon DUQUERROIR,

- Frédérique DUTREUIL,

- Antoine ALIBERT,

- Barbara GOMES,

- Jérémy REDLER,

- Roland TIMSIT,

- Rachel-Flore PARDO,

- Béatrice LECOUTURIER,

- Eric SCHAHL.

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (R. 398) :

Titulaire :

- Alexandra JARDIN.

Suppléante :

- Barbara GOMES.

Commission locale d'action sociale de la Préfecture de police (R. 399) :

Titulaire :

- Kévin HAVET.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (R. 400) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,

- Juliette SABATIER,

- Daniel TRAN,

- Karim ZIADY,

- Yasmina MERZI,

- Adji AHOUDIAN.

Commission d'appel d'offre (commission municipale) (R. 401) :

Suppléants :

- Mathieu DELMESTRE,

- Saïd BENMOUFFOK.

Commission de l'article L. 1411-5 du CGCT (Commission municipale) (R. 402) :

Suppléants :

- Mathieu DELMESTRE,

- Saïd BENMOUFFOK.

Association "Groupement des autorités responsables des transports" (R. 403) :

Titulaire :

- Dan LERT.

SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers (R. 404) :

Titulaire :

- Yvain BOURGEAT-LAMI.

Commission du Vieux Paris (R. 405) :

Titulaires :

- Valentin GUÉNANEN,

- Frédérique DUTREUIL,

- Adrien TIBERTI,

- Sabrina NOURI,

- Béatrice LECOUTURIER,

- Emmanuelle HOFFMAN,

- Anne BIRABEN,

- Raphaëlle PRIMET,

- Nicolas ROUVEAU.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 406) :

Titulaires :

- Kadiatou COULIBALY,

- Yvain BOURGEAT-LAMI.

Suppléants :

- Arnaud LEHOUX,

- Rym KARAOUN GOUEZOU,

- Richard BOUIGUE,

- Maxime DES GAYETS,

- Marion WALLER,

- Pierre LISCIA.

La Maison des Adolescents Robert-Debré GCSMS (R. 407) :

Titulaire :

- Halima JEMNI.

Suppléant :

- Pierre BENASSAYA.

Haropa Port (R. 408) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Association Réseau Vélo et Marche, anciennement "Club des villes et territoires cyclables et marchables" (R. 409) :

Titulaires :

Assemblée générale

- Sylvain RAIFAUD.

Conseil d'administration

- Sylvain RAIFAUD,

- Gaston LAVAL.

Ecole supérieure des arts appliqués aux industries de l'ameublement et d'architecture intérieure Boulle (R. 410) :

Titulaires :

- Richard BOUIGUE,

- Manon HAVET.

Suppléants :

- Mathieu DELMESTRE,

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré (R. 411) :

Titulaires :

- Alexandra JARDIN,

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléants :

- Karine BARBAGLI,

- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne (R. 412) :

Titulaires :

- Juliette SABATIER,

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléants :

- Daniel TRAN,

- Rym KARAOUN GOUEZOU.

Commission de dénominations et hommages dans l'espace public (R. 413) :

Titulaires :

- Saïd BENMOUFFOK,

- Alexandra JARDIN,

- Marion WALLER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Gaston LAVAL,

- Guillaume DURAND,

- Manon HAVET

- Béchir SAKET,

- Raphaëlle PRIMET,

- Anne BIRABEN,

- Roland TIMSIT,

- Emmanuelle HOFFMAN,

- Béatrice LECOUTURIER,

- Jérôme STERKERS.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 414) :

Titulaires :

- François VAUGLIN,

- Dominique KIELEMOËS,

- Pierre LOMBARD,

- Thomas CHEVANDIER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Luc LEBON,

- Alice TIMSIT,

- Irénée FRÉROT,

- Sylvain RAIFAUD,

- Jean-Noël AQUA,

- Julie BOILLOT,

- Sandro GOZI,

- Christophe PRUDHOMME.

Personnalités qualifiées :

- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- le Président de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS),

- le Président de l'Union fédérale des consommateurs - Que choisir (UFC-Que Choisir Paris),

- le Président de l'association de la Consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) – Union régionale d'Île-de-France,

- le Président du Conseil départemental des associations familiales laïques de Paris (AFL Paris),

- le Président de la Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique de Paris et sa région (CSEEE),

- la Directrice Ile-de-France de l'Agence de la transition écologique (ADEME Ile-de-France).

Commission supérieure de contrôle du froid urbain (R. 415) :

Titulaires :

- François VAUGLIN,

- Dominique KIELEMOËS,

- Pierre LOMBARD,

- Thomas CHEVANDIER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Luc LEBON,

- Alice TIMSIT,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Irénée FRÉROT,

- Jean-Noël AQUA,

- Julie BOILLOT,

- Jules PASQUIER,

- Rodrigo ARENAS.

Personnalités qualifiées :

- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France,

- la Déléguée Générale de la Fédération des sociétés immobilières et foncière,

- le Président de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS),

- le Président de l'Union fédérale des consommateurs - Que choisir (UFC-Que Choisir Paris,

- le Président de l'association de la Consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) – Union régionale d'Île-de-France,

- le Président du Conseil départemental des associations familiales laïques de Paris (AFL Paris),

- le Président de Paris Habitat,

- le Président de la RIVP,

- le Président d'Elogie SIEMP,

- la Directrice générale de l'Agence Parisienne du Climat (APC),

- la Directrice Ile-de-France de l'Agence de la transition écologique (ADEME Ile-de-France).

Commission supérieure de contrôle de la chaleur urbaine (R. 416) :

Titulaires :

- François VAUGLIN,

- Dominique KIELEMOËS,

- Pierre LOMBARD,

- Thomas CHEVANDIER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Luc LEBON,

- Alice TIMSIT,

- Irénée FRÉROT,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Raphaëlle PRIMET,

- Julie BOILLOT,

- Maud GATEL,

- Sabrina NOURI.

Personnalités qualifiées :

- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France,

- la Déléguée Générale de la Fédération des sociétés immobilières et foncière,

- le Président de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS),

- le Président de l'Union fédérale des consommateurs - Que choisir (UFC-Que Choisir Paris),

- le Président de l'association de la Consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) – Union régionale d'Île-de-France,

- le Président du Conseil départemental des associations familiales laïques de Paris (AFL Paris),

- le Président de Paris Habitat,

- le Président de la RIVP,

- le Président d'Elogie SIEMP,

- la Directrice générale de l'Agence Parisienne du Climat (APC),

- la Directrice Ile-de-France de l'Agence de la transition écologique (ADEME Ile-de-France).

Commission supérieure de contrôle du gaz (R. 417) :

Titulaires :

- François VAUGLIN,

- Dominique KIELEMOËS,

- Pierre LOMBARD,

- Thomas CHEVANDIER,

- Geneviève GARRIGOS,

- Luc LEBON,

- Alice TIMSIT,

- Irénée FRÉROT,

- Guillaume DURAND,

- Camille NAGET,

- Julie BOILLOT,

- Delphine BÜRKLI,

- Roland TIMSIT.

Personnalités qualifiées :

- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- le Président de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS),

- le Président de l'Union fédérale des consommateurs - Que choisir (UFC-Que Choisir Paris),

- le Président de l'association de la Consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) – Union régionale d'Île-de-France,

- le Président du Conseil départemental des associations familiales laïques de Paris (AFL Paris),

- le Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – Unions Nationales Artisanales,

- le Président de l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie (UMGCCP),

- le Président du Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique (SYNASAV),

- la Directrice Ile-de-France de l'Agence de la transition écologique (ADEME Ile-de-France).

Conseil départemental de l'éducation nationale (R. 418) :

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA,

- Lucie CASTESTS,

- Laetitia VIPARD,

- Eric PLIEZ,

- François DAGNAUD,

- Karine BARBAGLI,

- Florence BERTHOUT,

- Jean-Pierre LECOQ,

- Inès de RAGUENEL,

- Sonia CHAOUCHE,

- Adrien TIBERTI,

- Delphine BÜRKLI,

- Carine PETIT,

- Azadeh AKRAMI-CASTANON,

- Alexandra CORDEBARD,

- Isabelle ROCCA,

- Eric LEJOINDRE,

- Catherine IBLED,

- Pierre LISCIA,

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Régie de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (R. 419) :

Personnalités qualifiées :

- Ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant,

- Ministre en charge de la Recherche ou son représentant,

- Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ou son représentant,

- Président de Sorbonne Université ou son représentant,

- Représentant issu d'une entreprise confiant à l'ESPCI des travaux de recherche,

- Président de l'Association ESPCI Alumni ou son représentant,

- Président du Bureau des Élèves ou son représentant,

- Pascale RIBON.

Les désignations proposées sont adoptées.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est l'occasion de vous remercier pour votre présence et la qualité des débats, tous les services et agents impliqués dans le bon déroulement du Conseil de Paris. Merci à vous.

Rendez-vous le 17 novembre pour le prochain Conseil de Paris.

(La séance est levée le vendredi 9 octobre 2026 à dix-sept heures cinquante minutes).

Questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe "Paris Liberté !".

QE 2025-42 - Question de Mme Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement des piscines municipales et des sites de baignade.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Les épisodes de canicule qu'a connus notre Capitale cet été ont une nouvelle fois mis en lumière la vulnérabilité de nos équipements publics, et en particulier de nos piscines. Face à des températures étouffantes, la Ville de Paris a dû adapter ses horaires et ses effectifs, et faire cohabiter les pratiques sportives, scolaires et récréatives.

Durant cette période de tension, de nombreux Parisiens se sont heurtés à des fermetures inopinées de piscines, auxquelles se sont ajoutées des fermetures répétées des sites de baignade en Seine. Celles-ci ont été justifiées tour à tour par la nécessité de protéger les installations, par un manque de personnel, voire par des impératifs de sécurité à la suite d'altercations.

Ces difficultés ne se limitent pas à la période estivale : l'annulation de créneaux scolaires compromet l'apprentissage de la natation, pourtant essentiel à la sécurité des enfants.

Dans la suite du vœu relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules présenté par Catherine LÉCUYER et les élus du groupe "Paris Liberté !", afin d'anticiper les prochains épisodes climatiques et de garantir le bon fonctionnement quotidien de ce service public, il est indispensable que les données qui s'y rapportent soient rendues publiques.

En conséquence, les élus du groupe Paris Liberté ! vous demandent :

- Combien de piscines municipales ont été effectivement ouvertes au cours de l'année scolaire 2025-2026, et quel a été, pour chacune d'entre elles, le taux d'ouverture effectif au regard des horaires prévus ?

- Combien d'heures de créneaux scolaires ont dû être annulées sur cette même période, et pour quels motifs ?

- Quels effectifs, notamment de maîtres-nageurs sauveteurs, sont nécessaires au fonctionnement optimal de ces équipements ? Combien de postes sont aujourd'hui vacants et quels sont les besoins de recrutement de la Ville ?

- Quelles mesures entendez-vous prendre pour remédier à cette situation afin de garantir le bon fonctionnement de ce service public et d'adapter ces équipements aux prochains épisodes de forte chaleur ?"

Réponse non parvenue.

QE 2025-43 - Question des élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au contrôle de l'utilisation des deniers de la Ville.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

La Mairie de Paris s'enorgueillit de son action à l'international, subventionnant abondamment des associations et des projets aux quatre coins du globe.

Dans le cadre de leur mission de contrôle de l'action municipale, les élus du groupe "Paris Liberté !" ont interrogé votre adjointe, Mme Audrey PULVAR, sur les modalités de contrôle de l'utilisation de ces fonds et sur l'évaluation des résultats obtenus.

Mme Audrey PULVAR, adjointe au Maire de Paris chargée des relations internationales, européennes et de la francophonie, a affirmé que des procédures internes extrêmement rigoureuses encadraient la sélection des actions soutenues, le suivi de l'utilisation des fonds ainsi que l'évaluation de leurs résultats.

À ce titre les élus du groupe "Paris Liberté !" vous demandent :

- Pourriez-vous détailler ces procédures de contrôles ?

- Quelles pièces justificatives sont exigées des bénéficiaires (compte rendu financier, rapport d'activité, pièces comptables) ?

- Des contrôles sur pièces ou sur place sont-ils réalisés, par quels services et à quelle fréquence ?

- Quels indicateurs permettent d'évaluer les résultats des actions financées ?

- Combien de manquements ont été constatés sur les deux dernières mandatures et quelles suites leur ont été données (suspension du financement, demande de reversement des sommes perçues) ?

- Dans une logique de transparence de l'action public, un bilan de ces contrôles pourrait transmettre ces éléments à la 7e Commission et au public chaque année."

Réponse non parvenue.

Question du groupe Écologiste et Social de Paris.

QE 2025-44 - Question de Mme Jeanne OUVRET et des élus du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Préfet de police relative à la participation financière de la Ville de Paris aux opérations de rétention administrative et d'éloignement des personnes étrangères en situation irrégulière.

Libellé de la question :

"En Île-de-France, le budget spécial indique que la rétention administrative dans les CRA et l'éloignement des personnes étrangères en situation irrégulière sont "essentiellement financés par l'État" (p. 30).

Quelle part de ces financements est dès lors assumée par la Ville de Paris, dans le cadre du précédent budget spécial, et quels sont précisément les dispositifs, dépenses ou interventions concernés ?"

Réponse non parvenue.

Questions du groupe Nouveau Paris Populaire.

QE 2026-45 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'école du projet Erlanger (16e).

Libellé de la question :

"Par la délibération 2022 DLH-DASCO 32 des 8, 9 et 10 février 2022, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par "Paris Habitat", au 56-58, rue Erlanger (16e), d'un ensemble immobilier comprenant notamment une école polyvalente de 12 classes. La présente question porte sur l'opportunité de cet équipement scolaire au regard des capacités d'accueil des écoles de l'arrondissement.

L'école maternelle Erlanger, installée dans un bâtiment des années 1950 appelé à être démoli, comptait 8 classes. Elle a été transférée à l'été 2020 sur le site du groupe scolaire Murat : le quartier vit sans elle depuis six rentrées. Dimensionné à 15 classes en 2016 puis ramené à 12 en 2022, le programme représente un coût de reconstruction estimé à 13.748.715 euros, porté à 15,3 millions d'euros par le budget supplémentaire de juillet 2026.

Depuis ces décisions, la donne scolaire a changé. Selon le Rectorat, les établissements publics parisiens ont perdu 30.000 élèves en dix ans, soit un quart de leurs effectifs, et les projections ministérielles annoncent une baisse supplémentaire de 29,3 % dans le premier degré d'ici 2035. Dans le même temps, l'été 2026, le plus chaud jamais mesuré en France, a de nouveau éprouvé un bâti scolaire mal adapté. Dans un contexte de budget contraint, les 15,3 millions d'euros prévus pour cette construction pourraient éventuellement être mieux employés à la rénovation des écoles existantes.

Dans ces conditions, M. Émile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir préciser :

- Sur quelles prévisions d'effectifs, et datées de quand, repose aujourd'hui le choix de construire une école de 12 classes rue Erlanger ? Seront-elles mises à jour et rendues publiques avant le début des travaux ?

- Combien de places sont aujourd'hui inoccupées dans les écoles publiques du secteur, et combien de classes le 16e a-t-il fermées depuis 2017 ?

- Une fois Erlanger livrée, la Ville prévoit-elle de fermer ou de réaffecter d'autres écoles de l'arrondissement ?

Enfin, la Ville a-t-elle envisagé de réduire ou d'abandonner ce projet ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-46 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de la Tour Montparnasse.

Libellé de la question :

"Depuis près de dix ans, la rénovation de la Tour Montparnasse est présentée comme l'un des grands projets de transformation urbaine de la Capitale. La tour a été entièrement vidée au printemps 2026 dans la perspective du lancement des travaux. Pourtant, à quelques semaines de l'expiration du permis de construire, le projet demeure profondément enlisé dans les désaccords entre copropriétaires privés.

La facture de la rénovation atteint désormais près de 800 millions d'euros et le principal copropriétaire s'est opposé cet été au lancement du projet dans sa forme actuelle. Une nouvelle assemblée générale doit tenter de sortir de cette impasse alors que, selon la presse, aucun accord permettant le démarrage effectif du chantier n'était encore intervenu mi-septembre.

Cette situation ne peut être réduite à un simple différend entre propriétaires privés qu'il appartiendrait à la Ville d'aider à résoudre. Elle révèle au contraire les limites d'un modèle dans lequel l'avenir d'un bâtiment emblématique, au cœur d'un quartier stratégique de Paris, demeure suspendu aux intérêts patrimoniaux et financiers de ses copropriétaires.

Le projet actuel prévoit pourtant de maintenir la Tour Montparnasse principalement dans sa fonction tertiaire. Dans une ville confrontée à une crise majeure du logement et alors que les usages du travail et des bureaux se transforment profondément, la remise en cause du projet initial doit être considérée comme l'occasion de rouvrir le débat sur la fonction même de cette tour.

Notre groupe défend la nécessité de sortir d'un urbanisme guidé par les dynamiques du marché, de transformer une partie des bureaux en logements et de rendre à la puissance publique un rôle de stratège en matière foncière et urbaine. L'avenir de la Tour Montparnasse pourrait constituer un cas concret d'application de cette orientation.

De même, les fortes chaleurs de l'été 2026 renforcent la nécessité de repenser profondément la place du végétal dans ce secteur. Météo-France qualifie l'été 2026 de plus chaud jamais enregistré en France depuis 1900, avec 53 jours de vague de chaleur au cours de la saison.

Dans ce quartier encore très minéral, une éventuelle remise à plat du projet ne saurait conduire à revoir à la baisse les objectifs annoncés en matière de désimperméabilisation, de pleine terre, de plantation d'arbres et de création d'espaces ombragés. Elle devrait au contraire permettre de les renforcer afin de faire de la transformation de Montparnasse un véritable projet d'adaptation de la ville aux fortes chaleurs et de restauration de la biodiversité.

Il ne serait ainsi pas acceptable que l'échec du montage actuel conduise simplement à un projet moins ambitieux, moins coûteux, mais conservant la même logique essentiellement tertiaire. À l'inverse, toute nouvelle programmation devrait permettre de répondre directement aux besoins des Parisien.nes : logements sociaux et abordables, logements étudiants et familiaux, équipements publics, végétalisation, activités culturelles et espaces accessibles à toutes et tous.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si, en cas d'abandon ou de caducité du projet actuel, elle entend demander une nouvelle programmation réduisant substantiellement la part des bureaux au profit de logements, notamment sociaux, étudiants et familiaux, ainsi que d'équipements publics ;

- si elle entend étudier les moyens d'une intervention foncière publique ou parapublique dans la Tour Montparnasse afin que son avenir ne dépende plus exclusivement des arbitrages de copropriétaires privés ;

- si, en cas de remise à plat du projet, elle entend garantir et renforcer les objectifs de végétalisation, de désimperméabilisation et de création de pleine terre actuellement prévus, afin d'adapter durablement le quartier aux fortes chaleurs ;

- enfin, si toute nouvelle programmation fera l'objet d'un débat au Conseil de Paris et d'une concertation avec les habitant.es."

Réponse non parvenue.

QE 2026-47 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au financement privé de l'aménagement et de l'entretien de l'espace public.

Libellé de la question :

"Dans son édition du 1er août 2026, Le Parisien revient sur le chantier de réaménagement de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, entre la rue Royale et la place Beauvau. Le projet, estimé à 3,6 millions d'euros, est financé pour moitié par le Comité du Faubourg Saint-Honoré, qui regroupe notamment de grandes enseignes de luxe. Le Comité doit également prendre en charge l'entretien des nouveaux espaces végétalisés.

Notre groupe soutient la réduction de la place de la voiture, l'élargissement des trottoirs et la végétalisation. Mais ces objectifs d'intérêt général doivent relever d'une politique publique décidée en fonction des besoins des Parisien.nes, et non de la capacité financière des acteurs privés présents dans telle ou telle rue.

Le problème avait déjà été soulevé lors du vote de la délibération en février 2024. Certains élus alertaient sur le risque de faire du financement privé des aménagements une nouvelle norme et sur les inégalités territoriales qui pourraient en découler. Emmanuel Grégoire, alors premier adjoint, assumait au contraire ce dispositif et souhaitait qu'il puisse être reproduit. Cette position révélait déjà une conception libérale et capitaliste de l'aménagement urbain de la part du futur Maire de Paris, faisant de la capacité à payer un levier d'accès privilégié à l'investissement public.

Ce chantier montre aujourd'hui concrètement le danger d'une telle logique. Si la qualité de l'espace public dépend de la richesse des entreprises qui bordent une rue, alors les inégalités économiques se transforment en inégalités d'accès à la végétalisation, à l'embellissement et à l'entretien. Les quartiers du luxe peuvent mobiliser des millions d'euros supplémentaires, là où les quartiers populaires ne disposent évidemment pas des mêmes financeurs.

Ce modèle porte donc le risque d'un Paris à deux vitesses. La transition écologique et l'amélioration du cadre de vie ne peuvent devenir un privilège réservé aux rues les plus riches. L'entretien durable d'espaces publics ne peut pas davantage dépendre de la bonne volonté ou de la pérennité économique d'acteurs privés.

Ce précédent est d'autant plus préoccupant que le président du Comité du Faubourg Saint-Honoré souhaite reproduire ce type de partenariat rue Saint-Honoré et rue Royale.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si elle entend poursuivre ce modèle de cofinancement privé de l'espace public et, dans le cas contraire, quelles limites elle entend désormais lui fixer ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-48 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative au fonctionnement de l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris.

Libellé de la question :

"Nous vous avions interrogé en mai dernier au sujet des dysfonctionnements de l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police (I3P) pointés dans le rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) publié le 24 avril 2026.

Dans votre réponse, vous minimisiez les éléments contenus dans le rapport en parlant, je vous cite, "d'accusations mensongères, contraires à la réalité des pratiques observées au sein de l'Infirmerie psychiatrique…. Les trois griefs formulés dans la question, relatifs au respect des droits fondamentaux des personnes prises en charge, aux conditions d'accueil et de soins au sein de l'I3P, ainsi qu'aux modalités de contrôle de son fonctionnement, sont infondés et ne reflètent pas la réalité du fonctionnement de cette structure".

Ces affirmations péremptoires avaient étonné notre groupe car les dysfonctionnements de prise en charge des patients souffrant de troubles mentaux sont largement connus et ne concernent pas uniquement l'I3P. Cependant le rapport pointait des faits graves, qualifiés de violations des droits des patients ainsi que des conditions matérielles et humaines préoccupantes et jugées indignes. De tels manquements ne pouvaient nous semble-t-il être traités tels que vous l'avez fait dans votre réponse.

L'évolution du dossier semble nous donner raison puisque le Tribunal administratif de Paris a prononcé des injonctions le 13 juillet 2026 que vous avez contestées également. Décision depuis validée par le Conseil d'Etat au mois d'août 2026.

Les principales décisions de justice sont les suivantes :

- Durée de retenue : la Préfecture de police doit limiter à 48 heures maximum le séjour des patients dans la structure.

- Contention mécanique : cette pratique doit être strictement réservée aux situations d'urgence pour éviter un danger immédiat pour le patient ou autrui.

- Secret médical : le personnel de surveillance ne doit plus assister aux entretiens entre les patients et les médecins psychiatres.

Nous regrettons que les demandes concernant les conditions matérielles aient été annulées au motif que l'établissement ne peut techniquement les modifier. Cela pose la question de la configuration des locaux et elle devra être prise en compte lors d'éventuels travaux de rénovation de la structure.

Face à ce dossier qui n'a pas été traité selon nous avec la diligence qui mérite les patients pris en charge dans cette structure, nous vous interrogeons pour connaître les mesures qui ont été mises en place afin de répondre aux décisions de justice qui vous sont de fait imposées malgré les recours que vous avez introduits."

Réponse non parvenue.

QE 2026-49 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au courrier adressé avec d'autres maires de capitales européennes au commissaire européen.

Libellé de la question :

"Le 9 juin 2026, le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE a adressé un courrier avec d'autres maires de capitales européennes au commissaire européen chargé du Climat, de la Neutralité carbone et de la Croissance propre pour exclure les installations d'incinération des déchets pour le chauffage urbain dans le système européen d'échange de quotas d'émission carbone (SEQE).

Ce courrier avance quatre arguments :

- L'efficacité environnementale d'une telle extension serait limitée et pourrait s'avérer contre-productive car la seule alternative à la valorisation énergétique des déchets serait la mise en décharge.

- L'inclusion des usines de valorisation énergétique des déchets dans le SEQE créerait une forme d'arbitrage réglementaire favorisant les décharges.

- L'application d'une tarification carbone entraînerait une augmentation significative des coûts de gestion des déchets.

- Les ressources générées par le système d'échange de quotas d'émission ne peuvent pas être utilisées pour soutenir des solutions alternatives à zéro émission, car une partie des déchets résiduels est de toute façon incompressible.

Ces arguments nous semblent en contradiction totale avec les objectifs de transition écologique dont la nécessité urgente a été renforcée cet été avec la déferlante de vagues de chaleur et de feux de forêts qu'a connu l'Europe.

A cela s'ajoutent les conséquences en termes de santé publique de la multiplication des incinérateurs, sachant que les études scientifiques montrent aujourd'hui que toute augmentation de la pollution émise par ces installations a des effets négatifs exponentiels, notamment sur le développement des cancers et la baisse de la fertilité.

Ce courrier est directement en rapport avec le projet d'implantation d'un nouvel incinérateur à Vitry-sur-Seine pour alimenter le chauffage urbain parisien. Il nous semble donc que l'initiative de ce courrier sans information du Conseil de Paris pose un problème de démocratie.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- sur quel fondement et selon quelle procédure la position exprimée dans le courrier du 9 juin 2026 a été arrêtée au nom de la Ville de Paris ;

- quelles dispositions la Ville entend prendre afin que, à l'avenir, les prises de position exprimées au nom de Paris sur des sujets relevant de ses compétences fassent l'objet d'une information ou d'un débat préalable au Conseil de Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2026-50 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'information et à l'agrément de la Ville pour la visite de la délégation du BAPS à la Tour Eiffel.

Libellé de la question :

"Le 3 septembre 2026, deux jours avant la visite de la délégation du BAPS à la Tour Eiffel, le directeur général de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) connaissait l'exigence posée par la délégation. Selon le rapport définitif de l'Inspection générale, il rappelle ce jour-là en comité "la contrainte de non-contact avec les femmes" ; le soir même, il est destinataire en copie du message récapitulatif qui prévoit un personnel "exclusivement masculin" et "pas de femmes à proximité". Le même jour, il informe "le président de la SETE ainsi que le cabinet du Maire de Paris de la visite et du programme culturel dans lequel elle s'inscrit". Le 5 septembre, trois salariées ont été écartées de leur poste et une quatrième remplacée par un homme.

Une telle exigence n'est pas une affaire d'organisation. Toute mesure d'affectation fondée sur le sexe est interdite par le Code du travail, et sa méconnaissance constitue un délit (articles L. 1142-1 et L. 1146-1). Un dirigeant qui en a connaissance doit en fixer les limites, et à tout le moins en saisir ceux dont il relève. On imagine mal que l'information du 3 septembre au président de la SETE et du cabinet du Maire l'ait passée sous silence.

L'exécutif soutient par ailleurs que l'organisation de ces visites relève de la seule gestion de la SETE, sans lien avec la Ville. La convention de délégation de service public en dispose autrement : sous l'intitulé "Neutralité", son article 3.3 soumet "toute réservation privée d'espaces publics du site" à "l'agrément préalable du délégant", qui en décide selon son "entier pouvoir d'appréciation", son silence valant refus. Or la SETE, après avoir refusé la privatisation totale de la Tour demandée par le BAPS, a admis la délégation à l'ouverture avec un accès prioritaire et l'a regroupée dans une "zone délimitée" du deuxième étage.

M. Émile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent donc à M. le Maire de Paris :

- si l'information donnée le 3 septembre au président de la SETE et à son cabinet faisait état de l'exigence de non-contact avec les femmes,

- si la SETE a sollicité, pour la visite du 5 septembre, l'agrément préalable prévu par l'article 3.3 de la convention, et quelle réponse la Ville y a apportée,

- combien de réservations privées d'espaces publics du site ont eu lieu depuis le début de la mandature, et si chacune a fait l'objet de l'agrément préalable de la Ville."

Réponse non parvenue.

QE 2026-51 - Question de M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au paiement de la redevance due par la S.A.S. "FREMOSC" pour le terrain municipal du 17, avenue Junot (18e).

Libellé de la question :

"Depuis le 21 octobre 2024, la S.A.S. "FREMOSC" occupe le terrain municipal du 17, avenue Junot. En contrepartie, la convention signée avec la Ville le 25 juillet 2023 l'oblige à verser une redevance annuelle de 60.000 euros hors taxes.

En réponse à notre question écrite n° 2026-04, la Ville a indiqué avoir appelé cette redevance le 21 avril 2026, pour un total de 131.835,62 euros couvrant les années 2024 à 2026. Elle précisait que le dossier était "en cours de traitement" en vue de son recouvrement par la Direction régionale des Finances publiques. Le 16 juillet, en séance, M. François VAUGLIN nous a fait la même réponse.

Ces réponses disaient que la redevance avait été réclamée. Elles ne disaient pas si elle avait été payée.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer si, à ce jour, la S.A.S. "FREMOSC" a payé un seul euro des 131.835,62 euros qu'elle doit à la Ville."

Réponse non parvenue.

QE 2026-52 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux fugues des mineur.es confié.es à l'A.S.E. de Paris et risque d'exploitation sexuelle.

Libellé de la question :

"L'exploitation sexuelle des mineur.es est une violence fondée sur l'emprise et la vulnérabilité. Les enfants en rupture, en fugue répétée ou confiés à la protection de l'enfance y sont particulièrement exposés. La loi considère d'ailleurs tout mineur "en situation de prostitution" comme un enfant en danger, qui doit être protégé et non traité comme responsable de son exploitation.

Les données enregistrées par les services de sécurité montrent l'ampleur du phénomène sans en mesurer toute la réalité. En 2024, 11.068 mineur.es ont été enregistré.es comme victimes d'exploitation sexuelle en France. Parmi eux, 659 l'ont été au titre du proxénétisme ou du recours à la prostitution d'un mineur : 435 victimes de proxénétisme et 224 victimes de recours à la prostitution. Ces chiffres mesurent les situations connues de la police et de la gendarmerie, et non l'ensemble des enfants concernés.

Le lien avec les fugues impose une vigilance particulière. En 2025, 40.953 disparitions de mineurs ont été signalées en France, dont 38.706 fugues, soit 95 %. Près de 38 % des fugues concernaient des enfants de moins de 15 ans. Dans près d'un tiers des dossiers suivis concernant des filles, une exploitation sexuelle était présumée ou avérée. Ces données nationales ne permettent toutefois pas de connaître la situation précise des enfants confiés à l'A.S.E. de Paris.

Un rapport interministériel publié en 2021 apporte un constat parisien plus ancien mais particulièrement préoccupant : il faisait état de plus de 5.000 fugues de courte durée depuis des foyers parisiens en 2020 et rapportait que les informations utiles arrivaient parfois tardivement à la Brigade de protection des mineurs en raison d'une coordination insuffisamment efficace avec les services sociaux. La même année, la Brigade de protection des mineurs de Paris avait été saisie de 50 dossiers de proxénétisme sur mineurs. Ces données ne peuvent pas décrire la situation actuelle ; elles rendent au contraire nécessaire leur actualisation.

Le recrutement, la mise sous emprise et l'organisation des rendez-vous passent aussi par les réseaux sociaux, les messageries privées et les plateformes numériques. La rapidité du signalement, la qualification du danger, les premières recherches et les capacités d'enquête numérique peuvent donc être décisives pendant les premières heures d'une disparition.

Or, aucun bilan public récent et consolidé ne permet aux élu.es de connaître, pour Paris intra-muros, le nombre de fugues de mineur.es confié.es à l'A.S.E., leur répétition, les délais de traitement, les indices d'exploitation détectés ni les suites policières. Ce défaut de visibilité empêche d'évaluer si les alertes sont transmises et traitées assez tôt. La présente question porte sur le rôle propre de la Préfecture de police et sur son articulation avec le Parquet, la Ville, l'A.S.E. et les établissements.

Dans ces conditions, la Préfecture de police peut-elle indiquer, pour chacune des années 2023, 2024, 2025 et pour les données disponibles en 2026 :

- Combien de mineur.es ont fugué ou disparu à Paris l'an dernier, combien d'entre eux étaient confiés à l'A.S.E., et combien de temps sont-ils restés introuvables ?

- Pour combien de ces enfants une exploitation ou des violences sexuelles ont-elles été soupçonnées ou établies, et combien de ces situations ont été transmises au Parquet ?

- Combien de temps s'écoule entre l'alerte donnée par un foyer et le début des recherches, et de quels moyens dispose la Brigade de protection des mineurs, notamment pour exploiter les téléphones et les réseaux sociaux ?

Enfin, la Préfecture de police et la Ville s'engagent-elles à publier chaque année un bilan parisien anonymisé de ces disparitions et de leurs suites ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-53 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'ineffectivité de l'encadrement des loyers à Paris.

Libellé de la question :

"L'encadrement des loyers est une protection indispensable pour les locataires parisiens. Selon l'APUR, il aurait permis de contenir les loyers de près de 5 % et d'éviter en moyenne plus de 1.000 euros de dépenses supplémentaires par an et par logement entre juillet 2024 et juin 2025.

Pourtant, selon le dernier baromètre de la Fondation pour le logement, 46 % des annonces parisiennes dépasseraient désormais le plafond autorisé, contre 31 % un an auparavant. Le dépassement moyen atteindrait 171 euros par mois, soit plus de 2.000 euros par an. Les petites surfaces, occupées notamment par les étudiant.es, les jeunes travailleur.ses et les ménages les plus précaires, concentrent une part importante de ces abus.

Cette situation révèle une contradiction majeure. Alors que la Ville de Paris demande légitimement la pérennisation de l'encadrement des loyers, son application effective demeure largement tributaire de la capacité de chaque locataire à connaître ses droits, à identifier l'infraction et à affronter son bailleur.

Depuis la prise de compétence de la Ville en 2023, près de 4.600 signalements auraient été enregistrés. Environ 56 % auraient conduit à constater un dépassement et à engager une mise en demeure. Pourtant, le dernier bilan publié ne faisait état que de 17 amendes prononcées.

Certes, tous les dossiers ne doivent pas nécessairement conduire à une sanction. Mais un dispositif essentiellement fondé sur le signalement individuel ne peut suffire dans une ville où la pénurie de logements place les locataires dans une situation de dépendance extrême. Beaucoup hésitent à agir par peur d'un conflit avec leur propriétaire, d'un congé à la fin du bail ou de l'impossibilité de retrouver un logement.

L'encadrement des loyers ne peut pas demeurer un droit que seuls les locataires les mieux informés et les mieux accompagnés parviennent à faire respecter. Une règle sans contrôle systématique ni sanction réellement dissuasive finit par devenir, pour certains bailleurs, une simple recommandation.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle :

- Depuis l'entrée en vigueur de l'encadrement, combien de signalements la Ville a-t-elle reçus, combien d'amendes a-t-elle prononcées, et combien en a-t-elle réellement encaissé ? Et combien de locataires ont été remboursés ?

- Combien de contrôles la Ville a-t-elle lancé d'elle-même, sans attendre la plainte d'un locataire, en particulier sur les petites surfaces, les compléments de loyer et les baux civils ?

- La Brigade de protection du logement annoncée par l'Exécutif existe-t-elle aujourd'hui, avec combien d'agents, et quand pourra-t-elle sanctionner les bailleurs récidivistes ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-54 - Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la professionnalisation des personnels du périscolaire et au contenu de l'École du périscolaire.

Libellé de la question :

"Le 8 septembre 2026, la Ville de Paris a annoncé la création d'une "École du périscolaire" et quelques mesures de formation ou sensibilisation pour ses personnels. Ces annonces interviennent après les révélations de violences et d'actes de pédocriminalité commis sur des enfants parisiens mais aussi des révélations sur les pratiques inadmissibles de la Ville de Paris qui ont rendu possibles ces violences et l'impunité pour certains auteurs.

Sous la pression des parents d'élèves, des syndicats de travailleurs et des oppositions, le Maire de Paris a annoncé quelques mesures présentées comme une "école du périscolaire" : deux jours de formation préalable pour les futurs vacataires, un objectif de cent heures de formation pour les agents, le recrutement de sept formateurs permanents, la formation de 7.500 agents à la prévention des violences faites aux mineurs et l'engagement de 500 agents par an dans un parcours BAFA. Il a également évoqué le passage de 36.000 à 60.000 "stagiaires" par an, sans préciser si ces chiffres désignent des agents distincts ou des inscriptions à des stages.

Le périscolaire est un service public essentiel, qui accompagne les enfants et leurs familles au quotidien. Sa qualité repose sur des équipes en nombre suffisant, des emplois stables et des personnels formés et reconnus pour leurs compétences. Or, les annonces de formation ne précisent ni les parcours proposés selon les métiers, ni les qualifications auxquelles ils conduisent, ni ce qui distingue cette École des formations déjà dispensées par la DASCO.

Le BAFA peut constituer une étape dans un parcours d'animation, mais ne peut en aucun cas tenir lieu à lui seul de qualification professionnelle pour l'ensemble des missions exercées auprès des enfants. La

professionnalisation du secteur suppose des formations qualifiantes, des perspectives de reconnaissance des compétences et des moyens à la hauteur des responsabilités confiées aux personnels.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- le statut, la gouvernance, le budget et les moyens humains de l'École du périscolaire ;

- les programmes, volumes horaires et calendriers de formation prévus par métier, ainsi que ce qui les distingue des formations déjà proposées par la DASCO ;

- le nombre d'agents distincts formés et le mode de calcul des 36.000 puis 60.000 "stagiaires" annoncés ;

- à quels diplômes, titres ou certifications reconnus les parcours proposés préparent effectivement, et quelles conventions ont été conclues avec des lycées professionnels, des universités ou des organismes de formation et de certification ;

- quelles sont les qualifications des formateurs et quelles modalités de contrôle des connaissances, de validation des acquis et d'évaluation des formations sont prévues ;

- le calendrier de formation des 7.500 agents à la prévention des violences faites aux mineurs et les moyens prévus pour en vérifier le suivi."

Réponse non parvenue.

QE 2026-55 - Question de Mme Céline VERZELETTI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la baisse du nombre d'abonné.es Vélib'.

Libellé de la question :

"Dans un article publié le 21 septembre 2026, Le Parisien révèle que Vélib' a perdu 138.000 abonné.es en un an. Leur nombre est passé de 516.000 en août 2025 à 378.000 en août 2026, soit une diminution de 27 %.

Cette chute intervient après l'entrée en vigueur, le 12 août 2025, d'une nouvelle grille tarifaire. Si le prix mensuel de certaines formules est resté inchangé, la réforme a notamment introduit une facturation supplémentaire de certains trajets en vélo électrique. Cette augmentation avait été justifiée par la nécessité de financer une amélioration de la qualité du service, notamment par le renforcement de la régulation, des équipes et des moyens permettant de lutter contre les stations vides ou saturées.

La perte de plus d'un quart des abonné.es en une seule année doit donc interroger. Vélib' ne peut être considéré uniquement à travers l'équilibre de son modèle économique : il constitue un service de mobilité du quotidien, qui doit rester accessible au plus grand nombre et offrir une alternative abordable à la voiture et aux autres modes de déplacement.

Selon Le Parisien, l'Agence métropolitaine des mobilités partagées considère que cette diminution ne fragilise pas le modèle économique du service, notamment parce que la baisse des abonnements serait compensée par une progression des usages occasionnels. Or, la perte massive d'abonné.es réguliers rend Vélib' davantage dépendant de ces usages ponctuels, notamment touristiques, et fragilise son ancrage dans les déplacements quotidiens des Parisien.nes et des Francilien.nes.

Cette situation révèle également les limites d'un modèle dans lequel l'exploitation d'un service public essentiel de mobilité est confiée à un opérateur privé. La recherche d'un équilibre économique fondé sur la hausse des tarifs et le développement d'usages occasionnels ne peut se substituer à un objectif d'intérêt général : garantir un service fiable, accessible et abordable au plus grand nombre.

La baisse massive du nombre d'abonné.es doit donc conduire à interroger non seulement la politique tarifaire menée ces dernières années, mais aussi le mode de gestion du service lui-même. Pour notre groupe, la perspective d'un retour à une gestion publique de Vélib' doit être étudiée afin de permettre à la puissance publique de reprendre pleinement la maîtrise des tarifs, de la qualité du service, des conditions de travail et des investissements nécessaires à son développement.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- quel bilan elle dresse de la réforme tarifaire d'août 2025, au regard notamment de la perte de 138.000 abonné.es, de l'évolution de la fréquentation et du développement des usages occasionnels ;

- quelles améliorations concrètes de la qualité du service ont été obtenues grâce aux recettes supplémentaires attendues de cette réforme, notamment en matière de disponibilité des vélos, de places en station et de régulation du parc ;

- quelles mesures la Ville entend défendre afin de garantir l'accessibilité tarifaire et la qualité de Vélib', et si elle entend étudier, à l'échéance du contrat actuel, un retour à une gestion publique du service."

Réponse non parvenue.

QE 2026-56 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux perturbations du versement des DMTO à la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"L'article de La Gazette des communes du 18 septembre 2026 rapporte que, depuis les cyberattaques subies par Bercy, la fermeture temporaire du serveur professionnel des données cadastrales oblige les notaires à recourir à une procédure dérogatoire pour déposer certains actes. La DGFiP assure que les versements de DMTO n'ont pas été interrompus ; l'Afigese signale, elle, des retards et un stock qui pourrait demander plusieurs mois à être résorbé.

Paris attend près de 1,65 milliard d'euros de DMTO en 2026. Une recette différée n'est pas une recette perdue ; elle demeure pourtant indisponible tant qu'elle n'est pas versée, tandis que chaque acte retardé pèse sur les particuliers comme sur les professionnels.

En conséquence, Émile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à M. le Maire d'indiquer si ces dysfonctionnements entraîneront des perturbations dans le versement des DMTO à la Ville de Paris et, dans l'affirmative, quelles mesures il entend prendre pour en limiter les conséquences."

Réponse non parvenue.

QE 2026-57 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'accompagnement de la Ville dans la négociation avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes.

Libellé de la question :

"Depuis avril 2026, la Ville a rouvert la discussion avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes, vente ou bail emphytéotique compris. Un comité de pilotage s'est réuni le 25 juin, et l'exécutif évoque un accord à l'automne.

Cette opération est exceptionnelle pour la Ville. Les services de l'urbanisme sont parfaitement compétents pour céder ou mettre à bail un bien immobilier. Mais le Parc des Princes n'est pas un simple immeuble : sa valeur tient à l'activité économique qu'il accueille, et sa négociation relève davantage de la valorisation d'une entreprise que d'une cession foncière. Pour la Ville, c'est un "once in a lifetime deal". En face, Qatar Sports Investments en négocie de semblables en permanence et il s'est entouré d'une batterie d'avocats et de banquiers conseil. Les conseils spécialisés disposent en effet des références de cessions et de concessions de stades en Europe, connaissent les pièges de ces montages et tirent les leçons des opérations passées.

Au groupe de travail transpartisan du 4 juin 2026, il a été indiqué que des assistances à maîtrise d'ouvrage étaient envisagées sur les questions juridiques et de valorisation. Quatre mois plus tard, le Conseil de Paris ne sait toujours pas si la Ville est accompagnée, ni par qui.

En conséquence, Émile MEUNIER et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à M. le Maire si la Ville s'est entourée d'un conseil spécialisé pour mener cette négociation et, le cas échéant, lequel, pour quelle mission et avec quelles garanties d'indépendance à l'égard du Paris Saint-Germain et de son actionnaire."

Réponse non parvenue.

QE 2026-58 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux sous-effectifs et au respect des taux d'encadrement dans le périscolaire parisien à la rentrée 2026.

Libellé de la question :

"Alors que l'Exécutif parisien annonçait pour la rentrée 2026 un renforcement des équipes périscolaires, les remontées des établissements et des organisations syndicales font état de difficultés persistantes de recrutement, de postes non pourvus et de sous-effectifs.

Ces difficultés peuvent conduire à déplacer des animateurs d'une école à une autre pour pallier les manques et compliquent également les départs en formation lorsque les remplacements ne peuvent être assurés.

Dans ce contexte, les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à l'Exécutif parisien :

- Le nombre d'écoles maternelles et élémentaires actuellement en sous-effectif périscolaire, arrondissement par arrondissement ;

- Le nombre d'établissements dans lesquels les effectifs présents ne permettent pas de respecter les taux d'encadrement applicables, en distinguant les différents temps périscolaires ;

- Pour chaque arrondissement, le nombre de postes nécessaires, pourvus et vacants, ainsi que le nombre d'absences actuellement non remplacées ;

- Le nombre de recrutements annoncés pour la rentrée 2026 ayant effectivement donné lieu à une prise de poste, en distinguant fonctionnaires, contractuels et vacataires ;

- Le nombre d'agents déplacés d'un établissement vers un autre depuis la rentrée pour pallier les sous-effectifs, ainsi que les modalités encadrant ces déplacements ;

- Le nombre d'agents ayant dû renoncer ou reporter une formation depuis la rentrée en raison de l'impossibilité d'assurer leur remplacement ;

- Le calendrier prévu par l'Exécutif pour pourvoir l'ensemble des postes actuellement vacants."

Réponse non parvenue.

QE 2026-59 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux sous-effectifs périscolaires dans les écoles du 11e arrondissement et à la situation du 11 bis, avenue Parmentier.

Libellé de la question :

"Les remontées provenant des écoles du 11e arrondissement font apparaître des difficultés importantes concernant les effectifs périscolaires en cette rentrée 2026.

La situation des écoles du 11 bis, avenue Parmentier est particulièrement préoccupante : une alerte transmise aux équipes fait état de quatre agents manquants en maternelle et six en élémentaire, conduisant à solliciter des personnels d'autres établissements afin de tenter de compléter les équipes.

Cette situation nécessite de connaître précisément les moyens réellement disponibles dans chacune des écoles du 11e, au-delà des effectifs théoriques ou des recrutements annoncés.

Dans ce contexte, les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à l'Exécutif parisien :

- Pour chacune des écoles maternelles et élémentaires du 11e arrondissement, quels sont les effectifs périscolaires théoriquement nécessaires et les effectifs effectivement présents, en distinguant postes vacants et absences non remplacées ?

- Dans quelles écoles du 11e les taux d'encadrement applicables ne sont-ils actuellement pas respectés, et sur quels temps périscolaires ?

- Quelle est précisément la situation des écoles maternelle et élémentaire du 11 bis, avenue Parmentier et les chiffres de quatre et six agents manquants sont-ils confirmés par la DASCO ?

- Combien d'animateurs du 11e ont été déplacés d'une école vers une autre depuis la rentrée afin de pallier les sous-effectifs ?

- Combien de postes demeurent actuellement à pourvoir dans le 11e, en distinguant REV, REV adjoints, animateurs, animateurs inclusion et personnels affectés aux fonctions liées à l'hygiène ?

- Combien d'agents du 11e n'ont pas pu suivre une formation programmée depuis la rentrée faute de remplacement ?

- Quelles mesures immédiates la DASCO met-elle en œuvre au 11 bis, avenue Parmentier et dans les autres établissements concernés, et à quelle date l'Exécutif prévoit-il le retour aux effectifs nécessaires ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-60 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'installation du comité d'éthique et d'orientation sur l'intelligence artificielle.

Libellé de la question :

"Par la délibération 2025 DAE 124, le Conseil de Paris a créé en novembre 2025 un comité d'éthique et d'orientation sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle. Cette décision doit beaucoup au travail remarquable conduit pendant plusieurs mois par Pénélope KOMITÈS : un cycle d'auditions, une consultation citoyenne et l'implication de l'ensemble des groupes politiques. Le comité doit proposer les principes éthiques d'usage de l'I.A. par la Ville, analyser les projets qu'elle porte et formuler des recommandations. Il est associé pour avis aux projets de déploiement de l'administration et rend compte chaque année au Conseil.

Six mois après le début de la mandature, ce comité n'est toujours pas installé, et aucune désignation de ses membres n'a été soumise au Conseil de Paris. Nous avons interrogé par écrit l'adjoint chargé de l'innovation dès le mois de mai. Il nous a été répondu que le comité serait constitué "dès les premiers mois de la mandature" et qu'un calendrier suivrait. Nous l'attendons toujours. Les projets, eux, n'attendent pas : la séance d'octobre examine ainsi la participation de la Ville au projet européen CEREBRA-AI (2026 DVD 44), sans que le comité ait pu en connaître.

Ces technologies évoluent plus vite que prévu. Elles offrent au service public de réelles possibilités, pour mieux répondre aux usagers et décharger les agents des tâches répétitives. Elles comportent aussi des risques qu'il faut anticiper : effets sur l'emploi et le travail des agents, protection des données, coût énergétique, dépendance à quelques fournisseurs étrangers. L'exécutif le constatait lui-même en 2025 : ces usages "commençaient à se développer sans aucun cadre". Chaque mois de retard les laisse s'installer avant que les règles soient fixées. Le travail préparatoire est fait. Il reste à installer le comité.

En conséquence, nous souhaitons savoir :

- à quelle date les désignations des membres du comité seront soumises au Conseil de Paris, et à quelle date se tiendra sa première réunion

- quelles sont les premières étapes de la stratégie de la Ville en matière d'intelligence artificielle, et selon quel calendrier."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

M. Guillaume DURAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 185, DFPE 136 et DFPE 141.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 168.

Mme Kadiatou COULIBALY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 131, DSOL 139, DSOL 61 et DSOL 109.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 89.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 37 et DAE 157.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 117, DU 88, DPE 30 et DPE 37.

M. Antoine ALIBERT ne prend pas part au vote sur le vœu n° 91.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 185 et DLH 214.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 71.

Mme Béatrice LECOUTURIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 141.

Mme Manon HAVET ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 62, 112, 98 et 93.

M. Arnaud LEHOUX ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 62, 112, 98 et 93.

M. Béchir SAKET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 61 et les vœux n^{os} 62, 93, 98 et 112.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSP 63, DSP 80, DSP 81, DSP 75, ainsi que sur les vœux n^{os} 79, 80, 136, 137, 138 et 139.

Ajout aux votes spécifiés de la séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 78.

Votes spécifiques.

Les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire votent contre l'article 7 du projet de délibération DSP 23, contre l'article 6 du projet de délibération DFPE 264 et contre l'article 3 du projet de délibération DSP 85.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2026 DSOL 131 Subventions de fonctionnement (3.599.772 euros) et d'investissement (50.000 euros) avec 5 organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris.

M. Adji AHOUDIAN, rapporteur.

2026 DSOL 54 Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Clubhouse France pour les travaux d'aménagement du nouveau Clubhouse « Paris Ouest » (15e).

2026 DSOL 105 Subventions (24.000 euros) à 6 associations et convention avec 2 d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

2026 DSOL 128 Avenant n°2 à la convention pluriannuelle avec le GIP MDPH de Paris pour l'attribution du solde (1.285.000 euros) de la participation 2026.

2026 DSOL 136 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Droit Pluriel pour ses actions d'aide à l'accès au droit des personnes en situation de handicap.

2026 DSOL 155 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

2026 DSP 23 Subventions (182.000 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif de prévention et/ou de réduction des conduites à risques en milieu festif – Fêtez Clairs ».

2026 DSP 24 Subventions (117.000 euros) et conventions pour 9 associations intervenant au sein du Quartier santé de Quartier Jeunes.

2026 DSP 39 Subventions (191.380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville.

2026 DSP 64 Domiciliation de l'Association des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (ACMEI) à l'adresse du Service des Laboratoires de Santé Environnementale, situé 11 rue George Eastman (13e).

2026 DSP 74 Convention avec l'ARS relative au financement de la campagne de vaccination menée dans les collèges contre les papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques ACWY (Recette : 221.804 euros).

2026 DSP 81 Subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne (11e).

2026 DSP 83 Convention avec la CPAM relative au financement (180.000 euros) des actions de dépistage et d'éducation bucco-dentaires.

2026 DSP 84 Convention avec l'ARS pour le financement d'actions de prévention des risques et lutte contre les addictions auprès des usagers des centres de santé sexuelle (Recette : 21.000 euros).

2026 DSP 85 Subventions (190.000 euros) et conventions avec 5 associations participant à l'accès aux soins des publics précaires.

2026 DSP 86 Subvention (15.000 euros) à la fédération des maisons et pôles de santé d'Île-de-France (19e).

2026 DSP 87 Subvention (4.000 euros) à l'association nationale des centres d'IVG et de contraception (14e).

M. Antoine ALIBERT, rapporteur.

2026 DLH 263 Location de l'immeuble 12, rue Réaumur (Paris Centre) à Paris Habitat OPH –Bail emphytéotique.

2026 DLH 262 Location de l'immeuble 50, rue Vavin (6e) à la RIVP-bail emphytéotique.

2026 DLH 218 Location de l'immeuble 41 avenue de Saint Ouen (17e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique.

2026 DLH 254 Réalisation, 73 rue Marguerite de Rochechouart (9e) d'un programme d'acquisition de 4 logements (2 PLA I et 2 PLUS) dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement par Paris Habitat.

2026 DLH 80 Subvention (184.921 euros) - Réalisation 68-70 rue Laugier (17e) d'un programme d'acquisition de 10 logements (6 PLA I et 4 PLUS) par AXIMO.

2026 DLH 83 Subvention (8.110 euros) - Réalisation 22-24 rue de Cotte (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLA I par AXIMO.

2026 DLH 87 Local commercial 316-318 rue de Charenton Paris (12e) - Protocole d'accord transactionnel avec la société Charenton Auto Nation.

2026 DLH 151 Octroi d'une subvention complémentaire finançant un programme d'acquisition-amélioration au 242-244 rue Saint Martin (Paris Centre) comportant 16 logements sociaux (9 PLAI – 7 PLUS) par Immobilière 3F.

2026 DLH 152 Octroi d'une subvention complémentaire finançant un programme d'acquisition-amélioration au 74 rue Notre-Dame-de-Nazareth (Paris Centre) comportant 10 logements sociaux par Elogie-Siemp.

2026 DLH 191 Subvention (119.097 euros) - Réalisation, 3, passage Saint-Paul (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 193 Subvention (54.912 euros) - Réalisation, 33 rue Saint-Paul (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 246 Subvention (77.714 euros) - Réalisation, 8-10 rue Berger (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par Elogie-Siemp.

2026 DLH 155 Subvention (156.782 euros) - Réalisation, 8-10 rue de Latran (5e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-Siemp.

2026 DLH 128 Subvention (270.067 euros) - Réalisation, 12 rue des Bernardins (5e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 96 Subvention (189.583 euros) - Réalisation, 39 bis rue Henri Barbusse – 36 bis rue Pierre Nicole (5e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 95 Subvention (186.790 euros). Réalisation, 41 rue de Rome (8e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 98 Subvention (417.388 euros) - Réalisation, 50 rue de Douai (9e) d'un programme de rénovation de 29 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 199 Subvention (684.937 euros) - Réalisation, 81 boulevard Richard Lenoir (11e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 257 Subvention (125.460 euros) - Réalisation, 33 boulevard de Charonne (11e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Elogie-Siemp.

2026 DLH 127 Subvention (126.249 euros) - Réalisation, 10 bis rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 100 Subvention (67.599 euros) - Réalisation, 50 rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 99 Subvention (703.191 euros) - Réalisation, 58 rue du Théâtre (15e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 229 Subvention (212.033 euros) - Réalisation, 53 à 61 boulevard Ney et 18 à 28, impasse Alexandre Lécuyer (18e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par Elogie-Siemp.

2026 DLH 192 Subvention (187.683 euros) - Réalisation, 31 rue Poulet (18e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 250 Réalisation, 8-12-14 rue Préault et 40 à 50 rue Fessart (19e) d'un programme d'équipement d'énergie renouvelable, d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat.

2026 DLH 97 Subvention (134.413 euros) - Réalisation, 74-76 rue Rébeval (19e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 101 Subvention (234.266 euros) - Réalisation, 188 rue Pelleport (20e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 124 Subvention (64.152 euros) - Réalisation, 7 rue Ramponeau (20e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 130 Subvention (278.049 euros) - Réalisation, 30 rue Pixérécourt (20e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par la RIVP.

2026 DLH 159 Réalisation 9, 15 et 17 rue Mendelssohn, 7, 13 et 15 rue des Dr Déjerine, 2 et 4 rue Auguste Chapuis et 1-6 Square Jules Chéret (20e) d'un programme de rénovation de 380 logements par Paris Habitat.

2026 DLH 222 Subvention (792.389 euros) - Réalisation, 53-55 rue d'Avron (20e) d'un programme de rénovation, d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service de 48 logements sociaux par Immobilière 3F.

2026 DLH 186 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements réalisés par la RIVP.

2026 DLH 215 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp.

2026 DLH 223 Octroi de la garantie d'emprunts finançant un programme de transfert de patrimoine de 87 logements sociaux situé 8-10 avenue de la Porte des Poissonniers (18e) réalisé par CDC Habitat Social.

2026 DLH 231 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par ICF La Sablière.

2026 DLH 234 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par 1001 Vies Habitat.

2026 DLH 270 Octroi de garanties d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux situé 148, 148 bis et 148 ter Boulevard Voltaire (11e) réalisé par RATP Habitat.

2026 DLH 282 Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de 25 logements sociaux réalisé par CDC Habitat Social situé 13 - 13 bis rue Keller (11e).

2026 DLH 279 Octroi de garanties d'emprunts finançant des programmes d'acquisition d'immeubles (18e et 19e) par la Foncière du Logement Abordable.

2026 DLH 274 Avenant au bail emphytéotique administratif conclu le 27 novembre 2007 au profit du CASVP.

2026 DLH 137 Subvention (799.000 euros) et avenant 2026 à la convention pluriannuelle 2024-2026 du 18 juillet 2024 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2026 DAE 155 Budget Participatif Parisien - Subventions (935.000 euros) et conventions avec une entreprise à but d'emploi parisienne (19e) et un bailleur social de la Ville (18e).

2026 DSOL 142 Subvention (81.000 euros) et convention 2026 avec l'association Convergence France pour son soutien à l'intervention du dispositif « Convergence Grand Paris » au sein de 7 chantiers d'insertion.

2026 DSOL 153 Convention pour l'accompagnement de parcours d'insertion des allocataires du RSA sans domicile stable dans les Permanences Sociales d'Accueil (PSA) au titre de l'exercice 2026.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2026 DAE 137 Subventions (250.500 euros), avance remboursable (1.600.000 euros) et avenants à conventions avec l'association Paris Initiative Entreprise.

2026 DAE 158 Subventions (59.000 euros) et conventions à 2 associations et adhésion (2.500 euros) à 1 association, toutes têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire.

Mme Amina BOURI, rapporteure.

2026 DASCO 67 Subventions pour Loisirs Pluriel (13e) (95.000 euros) et Loisirs Pluriel (19e) (95.000 euros) et convention avec ADAPEILA pour 2 centres de loisirs pour enfants en situation de handicap et valides.

2026 DASCO 68 Subvention (52.400 euros) et avenant et subvention compensatrice de redevance occupation locaux (37.600 euros) avec le Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2026 DASCO 69 Subvention (15.000 euros) et avenant avec Cap Sport Art Aventure et Amitié (15e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

2026 DASCO 79 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129.451 euros).

2026 DASCO 81 Subvention (4.500 euros) à l'association L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert (5e).

2026 DASCO 85 Collèges publics – Optimisation du processus de financement de la restauration scolaire du collège Montgolfier et de l'internat Thomas Mann.

2026 DASCO 88 Subvention d'équipement (15.004 euros) à un collège public parisien au titre du Budget Participatif Parisien (8e) – édition 2023.

2026 DASCO 89 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93.100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027.

2026 DFPE 208 Subvention (156.060 euros), avenant n° 2 à la CPO passée avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 1 bis, rue de Joinville (19e).

2026 DFPE 234 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur intégrée à une opération Plan Climat RIVP sur la crèche Duris (20e).

2026 DFPE 262 Subventions de fonctionnement (869.424 euros) et subvention d'investissement (24.005 euros), avenants aux CPO passées avec 6 associations du groupe 2 gestionnaires d'EAJE (moins de 100 places).

2026 DFPE 263 Subventions de fonctionnement (114.813 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et subventions d'investissement (12.597 euros) à 5 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches.

2026 DFPE 264 Subvention (386.946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2026 DSOL 132 Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens « Paris en compagnie ».

M. Maxime CROSNIER, rapporteur.

2026 DDCT 146 Signature d'une convention avec la Métropole du Grand Paris et avenant d'une convention avec l'association Cafézoïde - Projet "Les Voûtes" (19e).

2026 DDCT 172 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027.

2026 DPMP 12 Subvention (12.000 euros), à l'association de Soutien et d'Entraide des Réservistes Citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France (ASTER-RC-IDF).

2026 DSOL 152 Subventions (1.073.000 euros) à 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté. Conventions et Avenant.

2026 PP 51 Signature d'un protocole transactionnel entre la société France Bâtiment Peinture et la PP/BSPP.

2026 PP 53 Protocole transactionnel de restitution de l'immeuble situé 3-3bis Villa Thoréton (15e).

2026 PP 54 Passation de marchés publics relatif à la fourniture, livraison, installation et maintenance de matériels de sport et de pièces de rechange pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2026 PP 56 Convention relative au financement par l'agence régionale de santé d'Île-de-France de la participation du laboratoire central de la préfecture de police au dispositif d'accompagnement de la gestion des signalements environnementaux complexes dans les départements d'Île-de-France.

2026 PP 59 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) relatif à l'acquisition de matériels serveurs, stockage, sauvegarde des données, maintenance et prestations associées.

2026 PP 60 UGAP - gestion du parc de véhicules industriels, d'engins industriels et d'équipements.

2026 PP 62 Modification de contrat n°2 au marché de reconstruction du CS de Noisy-Le-Grand pour la BSPP.

2026 PP 63 Modification de contrat n°2 au marché relatif aux travaux pour la reconstruction du CS de Colombes pour la BSPP (lot 5).

2026 PP 64 Modification de contrat n°3 au marché relatif aux travaux sur le site Valenton de la BSPP.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DAJ 19 Réalisation d'une fresque murale dans la Cour de la Cité Audacieuse et licence de droits d'auteur sur cette œuvre.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2026 DAE 129 Subventions (72.500 euros) et conventions pour le suivi-évaluation du démonstrateur Seine Nourricière et dépôt de la marque « SEINE NOURRICIERE ».

2026 DAE 146 Subventions (426.000 euros) - Conventions et avenants à 11 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

2026 DEVE 26 convention avec le département du Val de Marne pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dans le cimetière parisien de Thiais.

2026 DEVE 53 Renouvellement de la convention entre l'Observatoire de Paris-PSL et la Ville de Paris pour la gestion du Jardin de l'Observatoire (14e).

2026 DEVE 59 Cimetière du Montparnasse (14e) - acceptation de mécénat financier.

2026 DGGP 1 Approbation de la résolution adoptée par la Conférence de l'Entente Axe Seine le 19 juin 2026 portant participation commune au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI).

2026 DVD 45 Canaux parisiens - convention d'occupation du domaine public fluvial pour une emprise située au 100 et 102 quai de Jemmapes sur le canal Saint-Martin, à Paris (10e) avec la protection civile.

2026 DVD 53 Canaux parisiens - Convention d'occupation temporaire de deux plateformes à Varinfroy (60), RD et RG du canal de l'Ourcq à petit gabarit, pour le stationnement des véhicules des sapeurs-pompiers.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2026 DAC 438 Avenant n°1 à la convention de prêt entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal concernant l'œuvre « Les Touristes « d'Elisabeth Buffoli.

2026 DAC 477 Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer une demande de permis de construire - Eglise Sainte-Anne de la Butte-Aux-Cailles (13e).

Mme Dominique KIELEMOËS, rapporteure.

2026 DSOL 62 Subventions de Fonctionnement (64.400 euros) à 6 associations pour leurs actions d'accès aux droits et de réponse aux besoins fondamentaux. Conventions.

2026 DSOL 110 Subventions (6.500 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 3 associations, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (6e).

2026 DSOL 111 Subventions (8.000 euros) à 5 associations et convention annuelle avec 1 association, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (7e).

2026 DSOL 112 Subventions (6.000 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 1 association, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (8e).

2026 DSOL 113 Subventions (9.500 euros) à 4 associations et convention annuelle avec 3 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (9e).

2026 DSOL 115 Subventions (29.000 euros) à 12 associations et convention annuelle avec 5 associations, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (11e).

2026 DSOL 116 Subventions (29.000 euros) à 12 associations et convention annuelle avec 4 associations, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (12e).

2026 DSOL 117 Subventions (47.500 euros) à 16 associations et convention annuelle avec 9 associations, au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Locale Solidarité (13e).

2026 DSOL 118 Subventions (30.000 euros) à 10 associations et convention annuelle avec 7 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (14e).

2026 DSOL 119 Subventions (47.500 euros) à 22 associations et convention annuelle avec 11 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (15e).

2026 DSOL 121 Subventions (34.500 euros) à 19 associations et convention annuelle avec 8 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (17e).

2026 DSOL 123 Subventions (57.000 euros) à 32 associations et convention annuelle avec 13 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (19e).

2026 DSOL 124 Subventions (54.500 euros) à 11 associations et convention annuelle avec 7 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (20e).

2026 DSOL 125 Subventions (16.000 euros) à 7 associations et convention annuelle avec 2 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (Paris centre).

2026 DSOL 130 Subvention d'investissement et de fonctionnement : dispositif estival. Aide alimentaire - Budget Participatif Parisien édition 2025.

2026 DSOL 144 Subvention d'investissement (15.000 euros) et convention avec l'association centre social la Maison Bleue Porte Montmartre (18e).

2026 DSOL 145 Signature de l'avenant n°2 au contrat local des solidarités 2024-2027 (année 2026). Recette : 2.173.833 euros.

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure.

2026 DFA 40 Dotations aux arrondissements pour 2027.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2026 DPE 30 Participation financière exceptionnelle aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine sur la zone agglomérée parisienne - Deuxième avenant à la convention de mandat avec le SIAAP.

2026 DPE 36 Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets.

2026 DPE 37 Reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Vasco de Gama (15e), pour la modernisation de la station de métro LOURMEL (ligne 8) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la RATP.

M. Pierre LOMBARD, rapporteur.

2026 DSOL 73 Convention avec la Fondation OVE (Oeuvre des Villages d'Enfants) pour le financement de 7 places d'internat au sein de l'IME Robert Doisneau. Montant : 398 514 euros.

2026 DSOL 158 Création des CAP Locales des agents relevant de la fonction publique hospitalière.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure.

2026 DEVE 40 Subventions d'investissement (76.200 euros) à quatre associations pour des projets de végétalisation participative lauréats du budget participatif.

2026 DEVE 55 Subventions à 5 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de la condition animale.

Mme Aminata NIAKATÉ, rapporteure.

2026 DAC 131 Signature d'un acte notarié relatif au don du buste d'André Zirnheld réalisé par Madame Nacera KAINOU - Association Soutien Commando (17e).

2026 DAC 132 Signature d'un acte notarié avec Mandé SARL concernant le don d'une œuvre en hommage à Louis Daguerre (11e).

2026 DAC 265 Subvention (7.000 euros) et convention d'équipement avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2026 DAC 266 Subvention (1.000 euros) et convention d'équipement avec l'association La France Généalogique CEGF.

2026 DAC 267 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) à l'Association Les Amis du Musée de la Résistance Nationale et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2026 DAC 291 Apposition de deux plaques commémoratives en hommage à Henri Borlant et aux habitants déportés du 159, rue du Château des Rentiers (13e).

2026 DAC 473 Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

2026 DAC 474 Acceptation des charges et conditions accompagnant le don, par l'Union régionale CFDT Île-de-France de ses archives historiques et celles de son institut régional de formation.

2026 DAC 475 Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'exploitation d'un reportage et de montages audio.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2026 DGRI 26 Co-organisation par la Ville de Paris et la Coordination des collectivités portugaises de France d'un temps de célébration de l'amitié franco-portugaise, le samedi 24 octobre 2026.

2026 DGRI 35 Avenant n° 1 à la convention avec la Croix-Rouge française dans le cadre de l'appel à projets « Accès aux soins et lutte contre le VIH/sida à l'international » 2025.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2026 DDCT 86 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Kluster Collectif.

2026 DICOM 32 Avenant à la convention de parrainage relatif à Paris en Seine 2026 (Paris Plages).

2026 DICOM 33 Convention de co-production de l'opération "Paris Chante Céline".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2026 DFPE 139 Subvention (533.614 euros) pour 2 associations gérant le fonctionnement de 3 LAEP.

Mme Isabelle ROCCA, rapporteure.

2026 DDCT 97 Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (5e).

2026 DDCT 102 Subventions (21.250 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (10e).

2026 DDCT 111 Subventions (30.250 euros) à 19 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (19e).

2026 DDCT 112 Subventions (30.250 euros) à 16 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (20e).

Mme Marine ROSSET, rapporteure.

2026 DLH 259 Octroi de garantie d'emprunt finançant un programme de réhabilitation d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé 17 boulevard Ney (18e) réalisé par CDC Habitat Social.

M. Ladji SAKHO, rapporteur.

2026 DJS 148 Subvention de fonctionnement (47.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association GRS Paris Centre au titre de l'année 2026.

2026 DJS 153 Subvention (50.000 euros) et convention d'objectifs pour la Fédération Française d'athlétisme.

2026 DJS 209 Subvention (20.000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (13e).

M. Maxime SAUVAGE, rapporteur.

2026 DAC 61 Subvention (13.650.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre).

2026 DAC 66 Subventions (194.915 euros) de fonctionnement et d'investissement, avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2026 DAC 75 Subventions et conventions d'équipement (268.000 euros) à 5 structures du spectacle vivant en soutien à leur plan d'investissement.

2026 DAC 98 Subvention de fonctionnement (15.320.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

2026 DAC 109 Subventions (49.000 euros) à 4 associations et une fondation œuvrant dans le domaine de la musique de patrimoine et de création et convention avec La sirène de Paris.

2026 DAC 113 Subventions (61.000 euros) à 12 structures au titre des aides à la création et à la diffusion de projets musicaux.

2026 DAC 114 Subventions (80.000 euros), convention avec la société Sauvage Productions et avenant avec l'association Glaz'Art.

2026 DAC 115 Subventions (57.000 euros) à 8 structures pour l'organisation de manifestations musicales.

2026 DAC 121 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et convention avec le collectif MYOP IN SITU dans le cadre d'une exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e).

2026 DAC 140 Subvention de fonctionnement (2.860.490 euros) et avenant à la convention avec La Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

2026 DAC 141 Subvention de fonctionnement (100.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Ile-de-France (19e).

2026 DAC 170 Subventions (17.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans 2 Centres Maternels dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Art d'Etre Ensemble.

2026 DAC 171 Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique.

2026 DAC 172 Avenant à la convention de partenariat (2024-2026) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2026 DAC 199 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à un festival de théâtre amateur et de littérature.

2026 DAC 200 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) et convention avec une structure parisienne en faveur de la pratique artistique amateur.

2026 DAC 201 Approbation de la modification des statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt.

2026 DAC 202 Avenant à convention entre la Ville de Paris, l'École du Cirque Electrique et l'association la dalle aux Chaps (20e), dans le cadre du budget participatif 2025.

2026 DAC 203 Subvention (1.267.500 euros) et avenant à convention avec l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs.

2026 DAC 219 Subventions (9.000 euros) à trois associations organisant des prix littéraires (la Plume noire, l'association du prix Clara, Académie hors concours).

2026 DAC 220 Subvention (25.000 euros) à l'association Le labo des histoires et signature d'une convention.

2026 DAC 348 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 10 établissements cinématographiques parisiens.

2026 DAC 349 Subventions de fonctionnement (13.500 euros) à 3 associations au titre du cinéma et signature d'une convention.

2026 DAC 362 Subventions (10.000 euros) à 2 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) (5e).

2026 DAC 376 Subventions (35.500 euros) à 16 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) et convention avec 8 associations (19e).

2026 DAC 377 Subventions (35.000 euros) à 13 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) et convention avec 5 associations (20e).

2026 DAC 447 Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention financière avec l'association Cirque Ici.

2026 DAC 448 Subvention de fonctionnement (37.500 euros) et convention avec l'association circusnext.

2026 DAC 449 Subvention (5.000 euros) à l'association La Huppe Galante pour le fonctionnement et la structuration de La Vagabonde, salle dédiée au conte et aux arts du récit (20e).

2026 DAC 450 Subventions (265.000 euros) à 47 projets dans le cadre des aides aux projets de création, diffusion et diversité artistique du spectacle vivant à Paris.

2026 DAC 451 Subventions (34.500 euros) à 9 projets dans le cadre des aides à la création et à la diffusion de la culture hip-hop à Paris.

2026 DAC 452 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres.

2026 DAC 453 Subvention de fonctionnement (19.500 euros) et convention avec l'Association Française pour le Cirque de Demain (12e).

2026 DAC 457 Subvention (809.200 euros) et avenant à convention avec l'association Festival d'Automne à Paris.

2026 DAC 467 Subvention d'investissement (7.800 euros) et conventions avec deux associations de pratique artistique et culturelle.

2026 DAC 472 Subvention de fonctionnement pour l'exposition Street art au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris (465.250 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2026 DICOM 28 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

M. Florian SITBON, rapporteur.

2026 DTEC 15 Subventions aux associations participant à la transition écologique de Paris.

2026 DTEC 19 Convention fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris au budget de l'association Compagnons Bâtisseurs pour le Bricobus® Précarité Énergétique

Mme Alice TIMSIT, rapporteure.

2026 DAE 143 Subvention (70.000 euros) à 14 associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art.

2026 DAE 144 Subvention (20.000 euros) à l'Association du Label Fabriqué à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2026 DCPA 17 Délibération modification de la délibération 2026 DCPA 10.

2026 DU 87 ZAC des Docks de Saint Ouen (93) - Acquisition d'une parcelle auprès de Sequano Aménagement.

2026 DU 92 Secteur Place de Vénétie (13e) – Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy : participation financière de fonctionnement pour l'année 2026.

2026 DU 94 Cession de parcelles de terrain non bâti à Villeneuve-la-Guyard (89).

2026 DU 103 Cession à la Communauté d'Agglomération du Val Parisis d'une parcelle de terrain à Pierrelaye (95).

2026 DU 107 Signature d'une convention de financement régionale au titre du développement urbain relative aux travaux dans un local commercial– Secteur Goutte d'Or (18e).

2026 DU 108 Convention de financement de prestation de géomètre expert portant sur le quartier de l'Horloge (3e).

2026 DU 109 Cession d'un immeuble 28, Grande Rue, à Flacy (89).

2026 DU 115 Cession à AXIMO de 7 lots de copropriété 185 boulevard Voltaire (11e).

2026 DU 120 Signature de trois conventions de financement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les opérations d'aménagement Porte de Vincennes (12e, 20e), Porte de Montreuil (20e) et Python Duvernois (20e).

M. François VAUGLIN, rapporteur.

2026 DJS 191 Subvention lauréat Budget participatif 2024 : Offrons à nos associations les moyens de leurs ambitions ! : Cuisine mobile partagée au CPA Fratellini

2026 DJS 197 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association nationale Service Civique Solidarité Séniors.

M. Mams YAFFA, rapporteur.

2026 DDCT 183 Convention d'occupation du domaine public titre gracieux avec l'association « Motivea » en vue de l'installation d'un fit truck (18e) à destination de femmes éloignées de la pratique sportive.

2026 DDCT 184 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics, 3 associations, 3 projets (38.500 euros).

2026 DDCT 185 Subventions (89.200 euros) à 52 associations pour le financement de 58 projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe).

2026 DDCT 186 Subventions d'investissement (82.185 euros) attribuées aux associations lauréates du budget participatif à 3 associations pour le financement de 3 projets associatifs.

2026 DDCT 190 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à une association. Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2026 PP 57 Communication de la liste des marchés conclus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 au titre de la délégation accordée au Préfet de Police, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DAJ 18 Communication de la liste des marchés conclus du 29 mai au 30 août 2026 au titre de la délégation donnée au Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2026 SG 24 Rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de la SOGARIS.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du vendredi 2 octobre 2026.

Présents :

Mmes Rachida DATI, Frédérique DUTREUIL, Lamia EL AARAJE, Catherine IBLED, Johanne KOUASSI, Jeanne OUVRET, Carine ROLLAND, Céline VERZELETTI, MM. David ALPHAND, David BELLIARD, Saïd BENMOUFFOK, Ian BROSSAT, Pierre CASANOVA, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu DELMESTRE, Maxime DES GAYETS, Philippe GOUJON, Abdoulaye KANTÉ, Arnaud LEHOUX, Sylvain MAILLARD, Émile MEUNIER et Eric SCHAHL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Marion WALLER.

La séance est ouverte à 15 heures 36.

Election du Bureau de la Commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par M. Philippe GOUJON jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président.

M. Philippe GOUJON a reçu la candidature de M. Sylvain MAILLARD.

La Commission procède au vote à main levée.

M. MAILLARD est élu président de la 1ère Commission à l'unanimité des personnes présentes moins une abstention (Mme Céline VERZELETTI).

Election de la 1ère Vice-présidente.

M. Philippe GOUJON a reçu la candidature de Mme Frédérique DUTREUIL.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme DUTREUIL est élue vice-présidente de la 1ère Commission à l'unanimité des personnes présentes moins une abstention (Mme Rachida DATI).

Election du 2e Vice-président.

M. Philippe GOUJON a reçu la candidature de M. Saïd BENMOUFFOK.

La Commission procède au vote à main levée.

M. BENMOUFFOK est élu vice-président de la 1ère Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Le Bureau étant constitué, M. MAILLARD nouvellement élu reprend la présidence.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour :

Coordination des arrondissements, des grands projets du mandat, de la sécurité du quotidien et du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Question de M. MAILLARD sur le projet de délibération 2026 DAJ 21 relatif à la signature de 2 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

Réponse de Mme EL AARAJE.

Finances et pilotage SEM et SPL, et du numérique. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2026 DFA 48 relatif à la prise de participation de la Ville de Paris au sociétariat de la SCIC Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

Réponse de Mme KOUASSI.

Questions de M. MEUNIER, M. SCHAHL, M. ALPHAND et M. MAILLARD sur le projet de délibération 2026 DFA 37 relatif à la CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.

Réponses de Mme KOUASSI.

Conseil de Paris, simplification de l'action publique, évaluation des politiques publiques et résilience. - M. DES GAYETS, rapporteur.

M. DES GAYETS présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines et dialogue social. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Questions de Mme VERZELETTI, M. ALPHAND et M. MEUNIER sur le projet de délibération 2026 DRH 31 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.

Réponses de Mme ROLLAND.

Vœux et amendements :

13 vœux non rattachés et 5 amendements ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à la gestion de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE), à la suite des faits de discrimination sexiste, des alertes sanitaires et de la dégradation des conditions de travail par Mme VERZELETTI.

Réponse de Mme KOUASSI.

Séance levée à 17 heures 35.

****

2e COMMISSION

Réunion du jeudi 1er octobre 2026.

Présents :

Mmes Agnès BERTRAND, Anne BIRABEN, Éléonore CREUZÉ, Manon HAVET, Alexandra JARDIN, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Marie-Pierre MARCHAND, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Emma RAFOWICZ, Valentine SERINO, Camille VIZIOZ-BRAMI, MM. Jérôme COUMET, Florian SITBON, Laurent SOREL, Roland TIMSIT et Ariel WEIL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle HOFFMAN.

La séance est ouverte à 11 heures 05.

Élection du Bureau de la Commission.

La doyenne d'âge, Mme Dominique KIELEMOËS, préside les opérations de vote.

Présidente de la 2e Commission : Mme Raphaëlle PRIMET est élue à l'unanimité.

1ère Vice-présidente de la 2e Commission : Mme Alexandra JARDIN est élue à l'unanimité.

2e Vice-présidente de la 2e Commission : Mme Anne BIRABEN est élue à l'unanimité.

Sont arrivés après les votes : M. Jérôme COUMET, Mme Manon HAVET et Mme Marie-Pierre MARCHAND.

Économie culturelle. - Mme KIELEMOËS, rapporteure.

Mme Dominique KIELEMOËS : point d'actualité sur sa délégation.

Examen des projets de délibération parmi les 3 à l'ordre du jour :

2026 DAC 421 : dépôt d'un vœu de NPP.

2026 DAC 438

2026 DAC 477

Mme Dominique KIELEMOËS donne la parole aux intervenants concernant le vœu :

Question de Mme Béatrice LECOUTURIER et de M. Ariel WEIL ; réponse de Mme Dominique KIELEMOËS.

Mémoire. - Mme PATRICE, rapporteure.

Point d'actualité sur sa délégation et les événements à venir (festivals, expositions, etc.).

Retour sur les Journées européennes du Patrimoine.

Retour sur la remise de médailles à la DAC avec M. Florian SITBON.

Présentation des commémorations à venir.

Présentation des projets de délibération parmi les 13 à l'ordre du jour :

2026 DAC 291 : Apposition de deux plaques commémoratives en hommage à Henri BORLAND et aux habitants déportés du 159, rue du Château-des-Rentiers (13e).

2026 DAC 298 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nancy CUNARD au 15, rue Guénégaud (6e).

2026 DAC 299 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne COINTE au 89, boulevard Haussmann (8e).

Examen des vœux :

Mme Laurence PATRICE donne la parole au groupe GESP suite au dépôt de quatre vœux :

Vœu n° 107 (présenté par Mme Manon HAVET) : Dénomination d'une place parisienne en mémoire des victimes du massacre de Thiaroye (1944).

Vœu n° 108 (présenté par Mme Manon HAVET) : Changements de dénomination du collège Paul-Gauguin et du gymnase Paul-Gauguin.

Vœu n° 109 (présenté par Mme Marie-Pierre MARCHAND) : Hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation.

Vœu n° 110 (présenté par Mme Marie-Pierre MARCHAND) : Hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi.

Réponses de Mme Laurence PATRICE.

Mme Raphaëlle PRIMET, intervient pour l'explication du vœu n° 114 relatif à un femmage de la Ville de Paris à Catherine Ringer.

Mme Laurence PATRICE annonce la création d'une commission de dénomination.

Outre-mer. - M. SOREL, rapporteur.

Intervention sur le vœu n° 109 (GESP) relatif à l'hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation.

Question de Mme Anne BIRABEN ; réponse de M. Laurent SOREL.

Culture. - M. SITBON, rapporteur.

Présentation des projets de délibération relatifs à sa délégation parmi les 49 à l'ordre du jour.

Question de Mme Raphaëlle PRIMET concernant le projet 2026 DAC 112 ; réponse de M. Florian SITBON.

M. SITBON donne la parole aux membres concernant les quatre vœux non rattachés : pas de question.

Economie culturelle**.** - Mme VIZIOZ-BRAMI, rapporteure.

Présentation des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions complémentaires :

Question de M. Laurent SOREL sur le vœu n° 108 (changement de dénomination du collège et du gymnase Paul-Gauguin) ; réponse de Mme Anne BIRABEN.

Question de Mme Anne BIRABEN sur le projet 2026 DAC 452 (Subvention de fonctionnement de 10.000 euros à l'association Mains d'Œuvres) ; réponse de M. Florian SITBON.

Vœux et amendements :

12 vœux non rattachés et 5 amendements ont été déposés.

La séance est levée à 12 heures 23.

****

3e COMMISSION

Réunion du jeudi 1er octobre 2026.

Présents :

Mmes Amina BOURI, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Rym KARAOUN GOUEZOU, Elisa YAVCHITZ, MM. Rodrigo ARENAS, Nicolas BONNET-OULALDJ, Richard BOUIGUE, Geoffroy BOULARD, Antoine DUPONT, Kévin HAVET, Frédéric PÉCHENARD, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Tom ROUFFIO et Aurélien VÉRON.

La séance est ouverte à 9 heures 20.

Election du Bureau de la Commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par M. Aurélien VÉRON jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président.

M. Aurélien VÉRON a reçu la candidature de M. Kévin HAVET.

La Commission procède au vote à main levée.

M. HAVET est élu président de la 3e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 1er Vice-président.

M. Aurélien VÉRON a reçu la candidature de M. Rodrigo ARENAS.

La Commission procède au vote à main levée.

M. ARENAS est élu vice-président de la 3e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election de la 2e Vice-présidente.

M. Aurélien VÉRON a reçu la candidature de Mme Alexia GERMONT.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme GERMONT est élue vice-présidente de la 3e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Le Bureau étant constitué, M. HAVET nouvellement élu reprend la présidence.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à l'ordre du jour :

Emploi et Insertion. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme GATEL sur les projets de délibération 2026 DAE 152 relatif à des subventions en fonctionnement (527.750 euros), conventions et avenants avec 15 organismes dans le cadre de l'appel à projets Paris Code #11 (2026) et 2026 DAE 155 relatif au Budget Participatif Parisien - Subventions (935.000 euros) et conventions avec une entreprise à but d'emploi parisienne (19e) et un bailleur social de la Ville (18e).

Réponses de M. BONNET-OULALDJ et de M. DUPONT.

Questions de M. DUPONT sur les projets de délibération 2026 DAE 157 relatif à des Subventions (610.000 euros) et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi, 2026 DSOL 142 relatif à une Subvention (81.000 euros) et convention 2026 avec l'association Convergence France pour son soutien à l'intervention du dispositif « Convergence Grand Paris » au sein de 7 chantiers d'insertion et 2026 DSOL 143 relatif à une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA (2.559.295 euros).

Réponses de M. BONNET-OULALDJ.

Développement économique, dialogue avec les entreprises, attractivité et innovation. - M. BOUIGUE, rapporteur.

M. BOUIGUE présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire. - Mme BOURI, rapporteure.

Mme BOURI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et de la vie nocturne. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. DUPONT sur les projets de délibération 2026 DICOM 32 relatif à l'avenant à la convention de parrainage relatif à Paris en Seine 2026 (Paris Plages) et 2026 DICOM 33 relatif à la convention de co-production de l'opération "Paris Chante Céline".

Réponses de M. RABADAN.

Commerces, de l'artisanat et des professions libérales. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation

Séance levée à 10 heures 45.

****

4e COMMISSION

Réunion du vendredi 2 octobre 2026.

Présents :

Mmes Gwenaëlle AUSTIN, Florence BERTHOUT, Lila BOUADMA, Kadiatou COULIBALY, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Céline HERVIEU, Ophélie MADINIER, Alexandra NICOL, Juliette SABATIER, MM. Pierre BATY, Yvain BOURGEAT-LAMI, Maxime CROSNIER, Simon DUQUERROIR et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Fatoumata KONÉ, Carine PETIT et M. Adji AHOUDIAN.

Absents :

Mme Carine PETIT et M. Antoine BEAUQUIER.

La séance est ouverte à 9 heures 10.

Élection du Bureau de la Commission.

La doyenne d'âge, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, préside les opérations de vote.

Présidente de la 4e Commission : Mme Ophélie MADINIER est élue à l'unanimité.

1ère Vice-présidente de la 4e Commission : Mme Juliette SABATIER est élue à l'unanimité.

2e Vice-président de la 4e Commission : M. Pierre BATY est élu à l'unanimité.

Présentation de l'association "Paris en Compagnie".

Mme Sabrina TOUATI, directrice de l'association "Paris en Compagnie", a été invitée à présenter son association au cours de la séance. Projection d'une durée de 20 minutes, suivie de questions de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, de M. Pierre BATY, de Mme Juliette SABATIER, de M. Simon DUQUERROIR et de M. Maxime CROSNIER.

Réponse de l'association "Paris en Compagnie".

Hébergement d'urgence. - M. AHOUDIAN, rapporteur (excusé), est représenté par M. Karim ZIADY.

Mme Ophélie MADINIER se déporte et cède la présidence à la vice-présidente, Mme Juliette SABATIER.

M. Karim ZIADY : point d'actualité sur sa délégation.

Présentation des projets de délibération (parmi les 3 à l'ordre du jour).

M. Karim ZIADY invite chacun à se mettre en relation avec le cabinet de M. Adji AHOUDIAN pour les vœux et amendements relatifs à cette délégation.

Mme Ophélie MADINIER prend la parole pour la présentation des vœux.

Présentation du vœu non rattaché n° 5 relatif aux foyers de travailleurs, du groupe NPP. La parole est donnée à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD : pas d'explication.

Présentation du vœu non rattaché n° 2 du groupe SPPDG : pas d'explication.

Présentation du vœu non rattaché n° 1 du groupe GESP : explication de M. Simon DUQUERROIR.

Présentation du vœu non rattaché n° 6 relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence, du groupe PL : pas d'explication.

Séniors. - M. CROSNIER, rapporteur.

Point d'actualité sur sa délégation.

Présentation de tous ses projets de délibération (parmi les 4 à l'ordre du jour).

M. Maxime CROSNIER donne la parole pour l'explication des vœux et amendements : pas de prise de parole.

Lutte contre les inégalités - Solidarités. - Mme KONÉ, rapporteure (excusée), est représentée par M. Maxime CROSNIER.

Présentation de tous les projets de délibération (dont 26 à l'ordre du jour).

Mme Ophélie MADINIER prend la parole pour la présentation du vœu n° 7 relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour.

Réponse de Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Question de M. Maxime CROSNIER : réponse de Mme Ophélie MADINIER.

Quartiers populaires - Politique de la ville. - M. ZIADY, rapporteur.

Présentation de tous ses projets de délibération (parmi les 10 à l'ordre du jour).

Question de Mme Ophélie MADINIER : réponse de M. Karim ZIADY.

Prise de parole de M. Maxime CROSNIER point d'avancement sur FOCSS.

Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD : réponse de Mme Ophélie MADINIER.

Vœux et amendements :

7 vœux non rattachés et 8 amendements ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 34.

****

5e COMMISSION

Réunion du jeudi 1er octobre 2026.

Présents :

Mmes Lucie CASTETS, Clara CHASSANIOL, Alexandra CORDEBARD, Séverine de COMPREIGNAC, Halima JEMNI, Catherine LECUYER, Sabrina NOURI, MM. Jacques BAUDRIER, Grégory CANAL, Thomas CHEVANDIER, François DAGNAUD, Nour DURAND-RAUCHER, Gaston LAVAL, Eric LEJOINDRE, Dan LERT, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Sylvain RAIFAUD, Nicolas ROUVEAU, Ladji SAKHO, Jérôme STERKERS et Adrien TIBERTI.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON et M. François VAUGLIN.

La séance est ouverte à 15 heures 35.

Présentation des rapports de l'ANCOLS des 3 bailleurs sociaux : Paris Habitat, R.I.V.P. et Elogie-Siemp.

Présentation faite par Olivier FRAISSEIX, Directeur général d'Elogie-SIEMP et de la Soreqa.

Présentation faite par Christine LACONDE, Directrice générale de la R.I.V.P.

Présentation faite par Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice générale de Paris Habitat.

Les élus d'arrondissement ont été conviés cette présentation.

Questions de M. DAGNAUD, M. SCEVOLE DE LIVONNIERE, M. MEUNIER, M. PLAGNARD, M. ROUVEAU, Mme De COMPREIGNAC.

Réponse des bailleurs sociaux.

Election du Bureau de la Commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par M. Jacques BAUDRIER jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président

M. Jacques BAUDRIER a reçu la candidature de M. Nicolas ROUVEAU.

La Commission procède au vote à main levée.

M. ROUVEAU est élu président de la 5e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 1er Vice-président.

M. Jacques BAUDRIER a reçu la candidature de M. Eric PLIEZ.

La Commission procède au vote à main levée.

M. PLIEZ est élu vice-président de la 5e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 2e Vice-président.

M. Jacques BAUDRIER a reçu la candidature de M. Jean-Baptiste OLIVIER.

La Commission procède au vote à main levée.

M. OLIVIER est élu vice-président de la 5e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Le bureau étant constitué, M. ROUVEAU nouvellement élu reprend la présidence.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à l'ordre du jour :

Urbanisme et Architecture. - M. VAUGLIN rapporteur.

En l'absence de M. VAUGLIN, Mme KIELEMOËS présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Questions de Mme NOURI sur les projets de délibération 2026 DU 97 relatif à la cession de l'immeuble 67, boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive et 2026 DU 88 relatif à la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" (13e) - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée du projet et un dossier de demande de permis d'aménager (secteur Oudiné).

Réponses de Mme KIELEMOËS.

Question de Mme de COMPREIGNAC sur le projet de délibération 2026 DU 83 relatif à la reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, rives de la Seine", et mise à l'étude du secteur Montmartre.

Réponse de Mme KIELEMOËS.

Espace public, aménagements et coordination des chantiers. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme LECUYER et Mme NOURI sur le projet de délibération 2026 DVD 89 relatif à l'aménagements des rues Bassano et Galilée (8e) - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et Louis Vuitton Malletier S.A.S.

Réponses de M. CHEVANDIER.

Transports, mobilités, plan Piéton, plan vélo et logistique urbaine. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Lien avec les résidences sociales. - M. SAKHO, rapporteur.

M. SAKHO présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité, Inclusion et personnes en situation de handicap. - Mme AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

En l'absence de Mme AKRAMI-CASTANON, M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Logement, rénovation thermique, encadrement des loyers et défense des locataires. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2026 DLH 141, et 2026 DLH 262.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 25 vœux non rattachés et 2 amendements ont été déposés.

Pas de présentation.

Séance levée à 17 heures 49.

****

6e COMMISSION

Réunion du vendredi 2 octobre 2026.

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Delphine BÜRKLI, Sonia CHAOUCHE, Emmanuelle DAUVERGNE, Ines de RAGUENEL, Nelly GARNIER, Rania KISSI, Yasmina MERZI, Rachel-Flore PARDO, Isabelle ROCCA, Melody TONOLLI, Laëtitia VIPARD, MM. Jean-Noël AQUA, Valentin GUENANEN, Jean-Pierre LECOQ, Paul SIMONDON et Mams YAFFA.

Absentes :

Mmes Karine BARBAGLI, Marlène SCHIAPPA.

La séance est ouverte à 15 heures 36.

Les élus d'arrondissement ont été conviés à la réunion de la 6e commission.

Election du Bureau de la Commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par M. Jean-Pierre LECOQ jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président.

M. Jean-Pierre LECOQ a reçu la candidature de M. Valentin GUENANEN.

La Commission procède au vote à main levée.

M. GUENANEN est élu président de la 6e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 1er Vice-président.

M. Jean-Pierre LECOQ a reçu la candidature de M. Jean-Noël AQUA.

La Commission procède au vote à main levée.

M. AQUA est élu vice-président de la 6e commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election de la 2e Vice-présidente.

M. Jean-Pierre LECOQ a reçu la candidature de Mme Laëtitia VIPARD.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme VIPARD est élue vice-présidente de la 6e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Le bureau étant constitué, M. GUENANEN nouvellement élu reprend la présidence.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à l'ordre du jour :

Affaires scolaires et petite enfance. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX fait un point sur la rentrée scolaire notamment le plan dans le périscolaire et l'adaptation des établissements face aux vagues de chaleur.

Questions de Mmes DAUVERGNE, CHAOUCHE, VIPARD et M. LECOQ.

Réponse de Mme BOUX.

Mme BOUX présente ensuite les principaux projets relatifs à sa délégation notamment le 2026 DASCO 76 et le 2026 DASCO 77.

Questions de Mme CHAOUCHE sur les projets de délibération 2026 DASCO 76 relatif aux collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7.004.843 euros) et 2026 DASCO 77 relatif aux collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2.499.734 euros).

Réponse de Mme BOUX.

Question de M. LECOQ sur la problématique des collèges et des lycées.

Réponse de Mme BOUX.

Parentalité et familles. - Mme ROCCA, rapporteure.

Mme ROCCA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Aide sociale à l'Enfance, Protection de l'Enfance. - Mme MERZI, rapporteure.

Mme MERZI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Université, recherche, culture du savoir et économie de la connaissance et coordination du conseil scientifique. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Jeunesse, vie étudiante, éducation populaire et promesse républicaine. - M. YAFFA, rapporteur.

M. YAFFA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés,12 vœux non rattachés et 9 amendements ont été déposés.

Pas de présentation.

Séance levée à 11 heures 35.

****

7e COMMISSION

Réunion du 2 octobre 2026.

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Annah BIKOULOULOU, Sophie CHIKIROU, Catherine DUMAS, Théa FOURDRINIER, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Audrey PULVAR, Marine ROSSET, Gabrielle SIRY-HOUARI, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Pierre BENASSAYA, Guillaume DURAND, Sandro GOZI, Thierry GUERRIER, Antoine LESIEUR, Charles MERGEY, Bechir SAKET, Maxime SAUVAGE et Daniel TRAN.

Absent :

M Benjamin HADDAD.

La séance est ouverte à 14 heures 35.

Election du Bureau de la commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par M. GUERRIER jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président.

M. Thierry GUERRIER a reçu la candidature de Mme Geneviève GARRIGOS.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme GARRIGOS est élue présidente de la 7e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 1er Vice-président.

M. Thierry GUERRIER a reçu la candidature de M. Bechir SAKET.

La Commission procède au vote à main levée.

M. SAKET est élu vice-président de la 7e Commission à l'unanimité des personnes présentes moins une abstention.

Election de la 2e Vice-présidente.

M. Thierry GUERRIER a reçu la candidature de Mme Catherine DUMAS.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme DUMAS est élue vice-présidente de la 7e Commission à l'unanimité des personnes présentes moins une abstention.

Le bureau étant constitué, Mme GARRIGOS nouvellement élue reprend la présidence.

Mme GARRIGOS souhaite que chaque adjoint au Maire puisse faire un point d'actualité relatif à sa délégation avant la présentation des projets de délibération inscrits à l'ODJ de la Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 28 à l'ordre du jour :

Egalité des droits, droits humains, lutte contre les discriminations. - Mme BIKOULOULOU, rapporteure.

Mme BIKOULOULOU présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CHIKIROU concernant le projet de délibération DDCT 168 relatif au règlement du prix parisien "Federico Martín Aramburú" de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.

Interventions de M. COZI, de Mme TYSSANDIER et de M. SAKET.

Egalité femmes/hommes, lutte contre le travail précaire. - Mme GOMES rapporteure.

Mme GOMES fait un point d'actualité et présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR fait un point d'actualité et présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, débat public. - Mme ROSSET, rapporteure.

Mme ROSSET fait un point sur l'actualité et présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Elle évoque notamment la possibilité de rendre visite aux associations en difficulté dès l'année prochaine.

Pas d'intervention.

Sports. - M. SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE présente tous les projets relatifs à sa délégation.

Intervention de M. SAKET et de Mme GARRIGOS.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché, 15 vœux non rattachés et 10 amendements ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Présentation du vœu relatif à la prévention des violences LGBTphobes et des violences faites aux femmes dans le quartier du Marais par M. Sandro GOZI.

Intervention de Mmes TYSSANDIER, GARRIGOS, MM. GUERRIER et SAKET.

Séance levée à 16 heures 36.

RECTIFICATIF

M. Thierry GUERRIER était présent lors de la 7e Commission du mardi 7 juillet 2026.

****

8e COMMISSION

Réunion du 1er octobre 2026.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Julie BOILLOT, Carine EKON, Valérie MONTANDON, Camille NAGET, Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT, MM. Antoine ALIBERT, Karl ASTIE, Luc LEBON, Pierre LOMBARD, Sylvain MASCHINO, Jules PASQUIER Christophe PRUDHOMME, François-Marie DIDIER, Irénée FREROT, Antoine GUILLOU et Pierre LISCIA.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Marion-Emi ALIX.

Absents :

Mme Agnès EVREN et M. Alexandre MENNUCCI.

La séance est ouverte à 14 heures 34.

Election du Bureau de la commission conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La présidence est assurée par Mme Véronique BALDINI jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Election de la Présidente.

Mme Véronique BALDINI a reçu la candidature de Mme Julie BOILLOT.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme BOILLOT est élue présidente de la 8e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election de la 1ère Vice-présidente.

Mme Véronique BALDINI a reçu la candidature de Mme Carine EKON.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme EKON est élue vice-présidente de la 8e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Election du 2e Vice-président.

Mme Véronique BALDINI a reçu la candidature de M. Sylvain MASCHINO.

La Commission procède au vote à main levée.

M. MASCHINO est élu vice-président de la 8e Commission à l'unanimité des personnes présentes.

Le bureau étant constitué, Mme BOILLOT nouvellement élue reprend la présidence.

Propositions sur l'organisation de la Commission.

Mme BOILLOT donne la parole à Mme EKON (vice-présidente nouvellement élue).

Mme EKON évoque la possibilité d'avoir des exposés thématiques avec des associations, des experts invités lors des commissions. Un calendrier sera proposé dans ce sens.

Mme BOILLOT donne la parole à M. MASCHINO (vice-président nouvellement élu) sur l'organisation des commissions.

Mme BOILLOT évoque la possibilité de transmettre en directe la séance de la 8e Commission sur la plateforme paris.fr.

Intervention de Mme NAGET, MM. FREROT, LISCIA, LEBON et ALIBERT.

Mme NIAKATÉ demande à l'administration un retour d'expérience sur cette pratique lors de la précédente mandature.

La retransmission en directe de la séance sera soumise au vote à la prochaine Commission de novembre.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à l'ordre du jour :

Transition écologique, plan climat, eau, énergie. - Mme TIMSIT rapporteure.

Mme TIMSIT présente la communication 2026 SG 27 relative à l'accélération de l'adaptation et la mise en sécurité climatique.

Interventions de M. ASTIE et de Mme BALDINI.

Réponses de Mme TIMSIT.

Questions de Mme NAGET et M. PRUDHOMME.

Réponses de Mme TIMSIT.

Mme TIMSIT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2026 : DTEC 15, 2026 DTEC 22 et 2026 SG 25, 2026 SG 27.

Pas d'intervention.

Santé, relation avec l'A.P.-H.P. - M. ALIBERT rapporteur.

M. Antoine ALIBERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2026 DSP 22, 2026 DSP 23, 2026 DSP 44, 2026 DSP 51, 2026 DSP 59, 2026 DTEC 12, 2026 DSP 74, et 2026 DSP 75.

Question de Mme NAGET et de M. Karl ASTIE.

Réponses de M. Antoine ALIBERT.

Espaces verts, Axe Seine, alimentation, eau, énergie. - M. GUILLOU rapporteur.

M. Antoine GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2026 DAE 146, 2026 DEVE 42, 2026 DEVE 58, 2026 DVD 104.

Question de Mme MONTANDON.

Réponse de M. GUILOU.

Propreté, assainissement. - M. LOMBARD, rapporteur.

Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris et du bilan 2025 du PLPDMA.

M. LOMBARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2026 DPE 27, 2026 DPE 30, 2026 DPE 36.

Question de M. FREROT. Réponse de M. ALIBERT.

Question de M. PRUDHOMME. Réponse de M. ALIBERT.

Végétalisation, biodiversité. - Mme NIAKATÉ, rapporteure.

Mme NIAKATÉ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. MASCHIANO.

Réponse de Mme NIAKATÉ.

Vœux et amendements :

4 amendements, 11 vœux rattachés et 19 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 08.

****

Listes des membres présents.

Mardi 6 octobre 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Marion WALLER.

Absents :

M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ.

Mardi 6 octobre 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Marion WALLER.

Absents :

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Pierre CASANOVA, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ.

Mercredi 7 octobre 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Laurent SOREL, Mme Marion WALLER.

Absents :

M. Valentin GUÉNANEN, M. Benjamin HADDAD.

Mercredi 7 octobre 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Marion WALLER.

Absents :

M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Catherine IBLED.

Jeudi 8 octobre 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Agnès EVREN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Marion WALLER.

Absents :

Mme Nelly GARNIER, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 8 octobre 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, Mme Agnès EVREN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Marion WALLER.

Absents :

M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL.

Vendredi 9 octobre 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Rachida DATI, M. Simon DUQUERROIR, Mme Agnès EVREN, Mme Emmanuelle HOFFMAN, M. Eric LEJOINDRE, M. Jérémy REDLER, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Marion WALLER.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Benjamin HADDAD, M. Charles MERGEY, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ.

Vendredi 9 octobre 2026 - Après midi

M. Adji AHOUDIAN, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. François DAGNAUD, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès de RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FRÉROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Alexia GERMONT, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie- Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean- Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Béchir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marion-Émi ALIX, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Maxime CROSNIER, Mme Rachida DATI, M. Simon DUQUERROIR, Mme Agnès EVREN, Mme Emmanuelle HOFFMAN, M. Eric LEJOINDRE, M. Eric PLIEZ, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Marion WALLER.

Excusée :

Mme Carine EKON.

Absents :

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Rodrigo ARENAS, M. Antoine BEAUQUIER, M. Benjamin HADDAD, Mme Ophélie MADINIER, Mme Alexandra NICOL, M. Aurélien VÉRON, Mme Elisa YAVCHITZ.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ves, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
I - Dossiers prioritaires												
8ème	11	185	GESP	Nicolas ROUVEAU, Noar BURYAND-RAUCHER, Marie-Pierre MAHOHANG, Guillaume DURAND	V	2026 SG 27	relatif aux chaleurs excessives dans les logements et à l'insalubrité	Mme Alice TIMSIT		Rattaché SG 27 en attente	Adopté (Amendé)	06/10/2026
8ème	74	186	GESP	David BELLIARD	V	2026 SG 27	relatif à la création d'une cérémonie annuelle d'hommage aux personnes décédées des suites des épisodes de chaleur extrême et à l'édification d'un mémorial.	Mme Alice TIMSIT		Favorable	Adopté	06/10/2026
8ème	76	187	GESP	Manon HAVET	V	2026 SG 27	relatif au renforcement des moyens de l'Etat attribués aux collectivités locales pour l'adaptation au changement climatique des écoles.	Mme Alice TIMSIT	rattaché SG 27	Favorable	Adopté	06/10/2026
8ème	63		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	V	2026 SG 27	relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien.	Mme Alice TIMSIT	SG 27	Rattaché à la communication?	Rejeté	06/10/2026
8ème	44	188	GCP	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	V	2026 SG 27	relatif à l'adaptation du bâti scolaire parisien au dérèglement climatique.	Mme Alice TIMSIT		Favorable	Adopté	06/10/2026
8ème	84		PA	Catherine BLED	V	2026 SG 27	relatif au bilan de la canicule et à la préparation d'épisodes climatiques extrêmes.	Mme Alice TIMSIT	rattaché SG 27	Demande de retrait sinon défavorable	Rejeté	06/10/2026
8ème	90		PA	BLED	V	2026 SG 27	relatif à la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales.	Mme Alice TIMSIT	Demande de retrait sinon défavorable		Rejeté	06/10/2026
8ème	78		PAC	Jules PASQUIER	V	2026 SG 27	relatif au bilan de la gestion des épisodes caniculaires.	Mme Alice TIMSIT	rattaché SG 27	Demande de retrait sinon défavorable	Rejeté	06/10/2026
Revendications des lycéennes et lycées												
5ème	180		Exécutif		A		Amendement de réécriture du vœu V179.	Mme Lamia EL AARAJ			Rejeté au scrutin public	06/10/2026
5ème	178	189			VMR		relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse.	Mme Lamia EL AARAJ	Amendement oral GCP		Adopté (Amendé)	06/10/2026
II - Proposition de délibération												
5ème	194		Exécutif		A	2026 DCP 1		Mme Corine ROLLAND			Adopté	07/10/2026
III - Autres dossiers												
4ème	148		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	A	2026 DSOL 139	relatif au renforcement du contrôle des associations chargées de la mise à l'abri de publics vulnérables.	M. Adjé AHOUDIAN		Défavorable	Rejeté	06/10/2026
4ème	47		PL	Jérémy REDLER	V	2026 DSOL 130	relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin (16e).	M. Adjé AHOUDIAN	Retiré chez J.AHOUDIAN? à confirmer	Défavorable	Rejeté	06/10/2026
4ème	11	190	SFPDG	Eric LEJOINDRE	VMR		relatif aux réductions budgétaires de l'Etat dans l'urgence sociale.	M. Maxime CROSNIER		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	1		GESP	Simon DUQUEMIN	VMR		relatif au soutien du rocours de la Ville de Paris pour faire reconnaître les carences de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence.	M. Maxime CROSNIER		En attente	Retiré	06/10/2026
4ème	6		PL	Geoffroy BOULARD	VMR		relatif aux conséquences de la recrudescence répétée des gymnases du 13e arrondissement pour l'hébergement d'urgence.	M. Maxime CROSNIER		Favorable	Rejeté	06/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ves, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4ème	139		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	A	2026 DSOL 97	relatif à la réalisation d'un audit des résidences seniors gérées par le CASVP.	M. Maxime CROSNIER		Défavorable	Retiré	06/10/2026
4ème	140		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	A	2026 DSOL 138	relatif à la réalisation d'un audit des résidences seniors gérées par le CASVP.	M. Maxime CROSNIER		Défavorable	Retiré	06/10/2026
4ème	130		Exécutif		A	2026 DSOL 96	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	131		Exécutif		A	2026 DSOL 114	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	129		Exécutif		A	2026 DSOL 150	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	2	191	SFPDG	Alexandre CORDEBARD	VMR		relatif à la prolongation de l'expérimentation « Territoires Zéro non-recours ».	M. Karim ZIADY		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	7	192	GCP	Gwenaëlle AUSTIN	VMR		relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour.	M. Karim ZIADY		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	126		Exécutif		A	2026 DDCT 188	Amendement technique.	M. Karim ZIADY		Favorable	Adopté	06/10/2026
4ème	134		Exécutif		A	2026 DDCT 189	Amendement technique.	M. Karim ZIADY		Favorable	Adopté	06/10/2026
5ème	132		Exécutif		A	2026 DSOL 133	Amendement technique.	Mme Asseth ARRAM-CASTANON		Favorable	Adopté	06/10/2026
5ème	133		Exécutif		A	2026 DSOL 137	Amendement technique.	Mme Asseth ARRAM-CASTANON		Favorable	Adopté	06/10/2026
5ème	98	193	GCP	Actions ERGRTI, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VMR		relatif au projet de vente à la découpe de l'immeuble du 28 rue Camille Desmoulins.	M. Ladji SAOHO		Favorable	Adopté	07/10/2026
5ème	28		NPP	Sabrina NOURI, Emile MEUNIER, Sophie CHERKI, Rodrigo ARENAS, Ivana CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME, Roland TIMSIT, Fatima YEBDRI-BETTI	VMR		relatif à l'effectivité du contrôle de l'encadrement des loyers à Paris.	M. Ladji SAOHO		vœu exe	Rejeté	07/10/2026
5ème	102		???		A		Amendement au vœu V204a.	M. Ladji SAOHO			Rejeté	07/10/2026
5ème	2885	194	Exécutif		V		Exigence au vœu 28	M. Ladji SAOHO			Adopté	07/10/2026
5ème	25		PL	Jérémy REDLER	VMR		relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris.	M. Thomas CHEVANDIER		demande de retrait	Rejeté	07/10/2026
5ème	5		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	VMR		relatif au foyers de travailleurs.	M. Thomas CHEVANDIER	L'adjte passe en LR? com	vœu de l'exécutif	Rejeté	07/10/2026
5ème	585	195	Exécutif		VMR		en réponse au vœu 15.	M. Thomas CHEVANDIER			Adopté	07/10/2026
5ème	9		PAC	Delphine BURELL	VMR		relatif à la répartition des désignations de candidats entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement sur des logements sociaux.	M. Thomas CHEVANDIER		Défavorable	Rejeté	07/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Non, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
5ème	18		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif au déploiement du dispositif bail réel solidaire.	M. Thomas CHEVANDIER		demande de retrait	Rejeté	07/10/2026
5ème	27		NPP	Sabrina NOURI, Sophia CHIKIROU, Emilie MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME, Roland TINSIT, Céline VERZELETTI	V	2026 DVD 89	relatif à la préservation de la maîtrise publique de l'aménagement des rues Bassano et Galilée et de l'espace public alentours	M. Thomas CHEVANDIER		Sinon Défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	8	196	PAC	Pierre BATY, Maud GATEL, Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la préservation du Mémorial des martyrs de la Déportation et de son environnement.	M. Thomas CHEVANDIER		Retrait sinon défavorable	Adopté au scrutin public	07/10/2026
5ème	22		PL	Aurélien VERON	VNR		relatif à l'expérimentation de services de véhicules autonomes et de robotaxis à Paris.	Monsieur Dan LERT		Défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	26		PL	Jean-Pierre LECOQ	VNR		relatif à la reclassification des « 7at bikes » en scooters électriques.	Monsieur Dan LERT		Retrait sinon défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	29		PL	Jérémy REGLER	VNR		relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.	Monsieur Dan LERT			Rejeté	07/10/2026
5ème	15		PA	Clara CHASSAING, Florence BERTHOUT, Antoine LEGUEN, Julie BOILLOT, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia GERVOYNT, Emmanuelle HOFFMAN, Catherine IBED, Rachel Flore PARDO, Abdoulaye	VNR		relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro.	Monsieur Dan LERT		Défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	17		PA	Clara CHASSAING, Florence BERTHOUT, Antoine LEGUEN, Julie BOILLOT, Clara CHASSAING, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia GERVOYNT, Emmanuelle HOFFMAN, Catherine IBED, Rachel Flore PARDO,	VNR		relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires et personnes vivant à Paris.	Monsieur Dan LERT		Défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	17BIS	197	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V17.	Monsieur Dan LERT			Adopté	07/10/2026
5ème	16		PA	Daniel-Georges COURTOIS, Florence BERTHOUT, Antoine LEGUEN, Julie BOILLOT, Clara CHASSAING, Alexia GERVOYNT, Emmanuelle HOFFMAN, Catherine IBED, Rachel Flore PARDO, Abdoulaye	VNR		relatif à la sécurisation des carrefours parisiens et à la protection des cyclistes.	Monsieur Dan LERT		vœu de l'exécutif	Retiré	07/10/2026
5ème	24		NPP	Emilie MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Sabrina NOURI, Christophe PRUDHOMME, Roland TINSIT, Céline VERZELETTI	VNR		relatif à la sécurité autour et à la circulation des poids lourds.	Monsieur Dan LERT		vœu de l'exécutif	Rejeté	07/10/2026
5ème	11		PAC	Pierre BATY	VNR		relatif à la sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes sur la place de la Concorde.	Monsieur Dan LERT			Rejeté	07/10/2026
5ème	29BIS	198	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V11, V16 et V29.	Monsieur Dan LERT			Adopté	07/10/2026
5ème	172		Exécutif		A	2026 DU 78	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN			Adopté	07/10/2026
5ème	145		NPP	Sabrina NOURI	A	2026 DU 63	relatif à la prise en compte des enjeux touristiques et climatiques à Montmartre.	Monsieur François VAUGLIN		Vœu Exécutif	Retiré	07/10/2026
5ème	142		NPP	Sabrina NOURI	A	2026 DU 65	relatif à la désignation pour chaque groupe politique d'un représentant suppléant pour chaque représentant titulaire au sein de la Commission du Vieux Paris	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté	07/10/2026
5ème	178		Exécutif		A	2026 DU 97	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN			Adopté	07/10/2026
5ème	178		Exécutif		A	2026 DU 126	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN			Adopté	07/10/2026
5ème	19		PL	Philippe GOUJON, Grégoire CANAL	VNR		relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse.	Monsieur François VAUGLIN		V de l'exe (99 M/S)	Rejeté au scrutin public	07/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Non, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
5ème	93		NPP	Rodrigo ARENAS	VNR		relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse.	Monsieur François VAUGLIN	Réponse groupée et regroupement Montparnasse		Rejeté	07/10/2026
5ème	90BIS	199	Exécutif		VNR		en réponse au vœu	Monsieur François VAUGLIN			Adopté au scrutin public	07/10/2026
5ème	28		PL	Jérôme STERGERS	VNR		relatif au contrôle et à la mise en conformité des auvents et bannes installés au-dessus des terrasses et au respect du cheminement des piétons.	Monsieur François VAUGLIN	VAUGLIN	En attente	Rejeté	07/10/2026
5ème	86		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare.	Monsieur François VAUGLIN	VAUGLIN	Défavorable	Rejeté au scrutin public	07/10/2026
5ème	91	200	PA	Florence BERTHOUT	VNR		relatif à la révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile concernant les antennes relais.	Monsieur François VAUGLIN	VAUGLIN	Défavorable - Passe en Se	Adopté (Amendé)	07/10/2026
5ème	97		PA	Julie BOILLOT	VNR		relatif à un moratoire sur le projet Eve Hors-Enlonger (Paris 15e).	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	07/10/2026
6ème	148		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 71	relatif au recensement et à la mobilisation des logements durablement vacants dans les collèges parisiens	Mme Anne-Claire BOUX		retrait sinon D	Retiré	07/10/2026
6ème	149		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 92	relatif à la prise en charge des dépassements de prestations accessoires non imputables aux agents logés	Mme Anne-Claire BOUX		retrait sinon défavorable	Rejeté	07/10/2026
6ème	170		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 96	relatif à l'instauration d'une tolérance pour les absences ponctuelles et les présences exceptionnelles à la restauration scolaire.	Mme Anne-Claire BOUX			Rejeté	07/10/2026
6ème	181	201	Exécutif		V	2026 DASCO 96	relatif à la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi et à l'évolution des mesures relatives à la restauration scolaire.	Mme Anne-Claire BOUX			Adopté	07/10/2026
6ème	127		Exécutif		A	2026 DPPE 136	Amendement technique.	Mme Anne-Claire BOUX		favorable	Adopté	07/10/2026
6ème	37		NPP	Sonia CHAOUCHE, Emilie MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Sabrina NOURI, Christophe PRUDHOMME, Roland TINSIT, Céline VERZELETTI	V	2026 DPPE 340	relatif à la transparence et la mise sous contrôle public des crèches parisiennes.	Mme Anne-Claire BOUX		Retrait sinon D	Rejeté	07/10/2026
6ème	153		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DPPE 265	relatif au contrôle des attestations d'honorabilité des intervenants au près des jeunes enfants.	Mme Anne-Claire BOUX		retrait	Rejeté	07/10/2026
6ème	152		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DPPE 366	relatif au contrôle des attestations d'honorabilité des intervenants au près des jeunes enfants.	Mme Anne-Claire BOUX		retrait sinon défavorable	Rejeté	07/10/2026
6ème	40		PL	Inès DE RAGUENEL	VNR		relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de 4 jours par la convention citoyenne et à la mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028.	Mme Isabelle ROCCA		Défavorable	Rejeté	07/10/2026
6ème	34		PAC	Maud GATEL, Delphine BÜRKLI, Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la mise en place d'un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire parisien.	Mme Isabelle ROCCA		Retrait	Rejeté au scrutin public	07/10/2026
6ème	34BIS	202	Exécutif		VNR		En réponse au vœu	Mme Isabelle ROCCA			Adopté	07/10/2026
6ème	43		PL, PAC	Catherine LECUYER, Delphine BÜRKLI	VNR		relatif à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.	Mme Isabelle ROCCA	en cours d'échange avec le cabinet Sauvage		Rejeté	07/10/2026
6ème	42	203	GCP	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.	Mme Isabelle ROCCA		favorable	Adopté	07/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Actes rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6ème	44	204	GCP	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif au renforcement du dispositif « Action Collégiens » et à l'attractivité des métiers des animatrices et animateurs.	Mme Isabelle ROCCA	en cours d'échange avec le GCC	FSM?	Adopté (Amendé)	07/10/2026
6ème	45		PL	Jean-Pierre LECOQ	VNR		relatif à la création d'une brasserie des familles (6e).	Mme Isabelle ROCCA	en attente	Avis cab ACE ?	Retiré	08/10/2026
6ème	156		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DEOL 161	relatif à l'évaluation et au contrôle de l'exécution du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance	Mme Yasmine MERZI		Risque 0	Rejeté	08/10/2026
6ème	38		NPP	Sonia CHAOUCHE, Emile MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Sabrina NOUPS, Christophe PROUHOMME, Roland TIMSIT, Céline VERZELETTI	VNR		relatif aux défaillances signalées dans les établissements de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne.	Mme Mélody TONOLLI		Risque 0	Rejeté au scrutin public	08/10/2026
6ème	8886	205	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V88.	Mme Mélody TONOLLI			Adopté au scrutin public	08/10/2026
6ème	148		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DAE 188	relatif à l'évaluation des besoins et des inégalités territoriales en matière d'aide alimentaire étudiante	Mme Mélody TONOLLI		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
6ème	31	206	GESP	Ariella FREROT, Marie-Pierre MARCHAND, Guillaume DURAND	VNR		relatif aux attaques répétées du gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur.	M. Mams YAFFA		favorable	Adopté	08/10/2026
6ème	153		NPP		A	2026 DJS 170	relatif au renforcement des garanties de service public dans la gestion des Centres Paris Anim'	M. Mams YAFFA		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
6ème	154		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DJS 171	relatif à la protection des usagères et usagères des Centres Paris Anim' contre les contrôles abusifs	M. Mams YAFFA		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	158		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DDCT 168	relatif à la mémoire antifasciste de Federico Martin Aramburu	Mme Anouh BAKOULOULOU		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	179		Exécutif		A	2026 DDCT 168	relatif à la vocation sportive et sociétale du Prix parisien Federico Martin Aramburu.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Adopté	08/10/2026
7ème	56		3FPDS	Valentin GUENANEN	VNR		relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et aux sociétés aux associations qui défendent leurs droits.	Mme Anouh BAKOULOULOU		Vœu de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	08/10/2026
7ème	53		GESP	Bechir SAIET	VNR		relatif au soutien aux personnes LGBTQIA+ turques et à l'engagement de Paris en faveur de l'accueil des personnes LGBTQIA+.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Retiré	08/10/2026
7ème	66		GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTQIA+ et aux défenseur·euses des droits LGBTQIA+ en Turquie.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Retiré	08/10/2026
7ème	59		PR	Julie BOILLOT	VNR		relatif à la répression des personnes LGBTQIA+ en Turquie.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Retiré	08/10/2026
7ème	57		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif au droits LGBTQIA+ et à l'accueil des personnes LGBTQIA+ persécutées dans le monde.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Rejeté	08/10/2026
7ème	8885	207	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 53, 57, 59 et 66.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026
7ème	49		PAC	Pierre BATY	VNR		relatif à la prévention des violences LGBTphobes et des violences faites aux femmes dans le quartier du Marais.	Mme Anouh BAKOULOULOU		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	68	208	GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la lutte contre la séreophobie	Mme Anouh BAKOULOULOU		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Actes rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7ème	64		PA	Marlène SCHIAPPA	VNR		relatif au soutien à l'Ukraine Ombre et à la lutte contre les attaques racistes.	Mme Anouh BAKOULOULOU		Défavorable	Retiré	08/10/2026
7ème	6885	209	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V60.	Mme Anouh BAKOULOULOU			Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026
7ème	160		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DGRI 37	relatif à la transparence de la valorisation des locaux de la Maison des journalistes	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Retiré	08/10/2026
7ème	51	210	NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DGRI 37	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Paris à Rachel Saor et Yuval Abraham et au soutien à la diffusion du documentaire MAZA.	Mme Audrey PULVAR	VOIR FICHE si de-rattaché - en attente	Vœu retiré ? En attente	Adopté (Amendé)	08/10/2026
7ème	54	211	GESP	Bechir SAIET	VNR		relatif à la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris.	Mme Marine ROSSET		Favorable	Adopté	08/10/2026
7ème	52	212	GESP	Bechir SAIET	VNR		relatif à l'amitié entre Paris et le Brésil et à la défense des libertés démocratiques.	Mme Marine ROSSET		Favorable	Adopté	08/10/2026
7ème	61	213	PAC	Sandro GOBI	VNR		relatif au renforcement de la coopération entre Rome et Paris dans le cadre du jumelage exclusif de 1956.	Mme Marine ROSSET		Défavorable	Adopté (Amendé)	08/10/2026
7ème	58	214	PAC	Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes.	Mme Marine ROSSET		Favorable	Adopté (Amendé) à l'unanimité	08/10/2026
7ème	65		PL	Catherine DUMAS	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices.	Mme Marine ROSSET		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	67	215	GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à l'accueil et à la protection des palestiniennes et palestiniens en France.	Mme Marine ROSSET		Favorable	Adopté au scrutin public	08/10/2026
7ème	150		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DDCT 174	relatif à la suppression de l'article 1	Mme Marine ROSSET		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	176		Exécutif		A	2026 DDCT 174	Amendement technique.	Mme Marine ROSSET			Adopté	08/10/2026
7ème	55	216	GESP	Tom ROLFFO	VNR		relatif aux 500 jours de détention de Christophe Gleizes, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse.	Mme Marine ROSSET		PSIA	Adopté (Amendé) à l'unanimité	08/10/2026
7ème	162		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 140	relatif à la transparence financière du soutien accordé à Paris 13 Athletics	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	167		Exécutif		A	2026 DJS 140	Amendement technique.	M. Maxime SAUVAGE		Favorable	Adopté	08/10/2026
7ème	157		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 142	relatif au règlement des sommes dues à l'association Issy Paris Hand.	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	161		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 144	relatif à la suppression de l'article 1.	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	168	217	Exécutif		V	2026 DJS 144	relatif à l'interdiction nationale de la publicité pour les sites de paris sportifs en ligne.	M. Maxime SAUVAGE			Adopté	08/10/2026
7ème	169		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 158	relatif au fléchage et à la transparence.	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7ème	168		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 267	relatif au maintien des subventions du Réseau des clubs para accueillants.	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
7ème	165		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DJS 268	relatif au soutien à la gymnastique féminine parisienne.	M. Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	80		PL		V	2026 DSP 33	relatif à un soutien exceptionnel de la Ville de Paris à l'association Solidarité Sida à la suite de l'annulation du festival Solidays.	M. Antoine ALIBERT			Retiré (non présenté)	08/10/2026
8ème	72	218	GESP	Laetitia VIPARD	V	2026 DSP 44	relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien.	M. Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté	08/10/2026
8ème	139		NPP	Christophe PRUDHOMME	A	2026 DSP 63	Amendement relatif à l'intégration des IVG instrumentales dans les conventions passées avec les centres de santé sexuelle.	M. Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	176		Exécutif		A	2026 DSP 77	Amendement technique.	M. Antoine ALIBERT			Adopté	08/10/2026
8ème	79	219	SPPDS	Ariel WEIL	VNR		relatif à la sauvegarde du Centre médico-psychologique Turbigo.	M. Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté	08/10/2026
8ème	81	220	SPPDG	Gaston LAVAL	VNR		relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida.	M. Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté	08/10/2026
8ème	8		PL	Catherine LECUYER	VNR		relatif à l'adaptation de l'article 4 bis du règlement municipal des changements d'usage.	M. Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	4	221	GCP	Camille NAGET	VNR		relatif à la représentation des corps féminins dans les formations aux premiers secours.	M. Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026
8ème	61		PA	Rachel-Flore PANOO	VNR		relatif à un véritable Plan parisien d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes.	M. Antoine ALIBERT		Demande de retrait ou amont, ou amendement / vœu de l'exécutif	Rejeté	08/10/2026
8ème	61BIS	222	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 61.	M. Antoine ALIBERT			Adopté	08/10/2026
8ème	78		NPP	Christophe PRUDHOMME	VNR		relatif au développement de Haltes « sans addictions » mobiles à Paris, avec une priorité de déploiement dans le secteur Nord Paris.	M. Antoine ALIBERT		vœu de l'exé à vérifier	Retiré	08/10/2026
8ème	78BIS	223	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 78.	M. Antoine ALIBERT			Adopté	08/10/2026
8ème	63	224	PAC	Jules PASQUIER	VNR		relatif à l'installation de dispositifs d'information sur le niveau de pollution de l'air près des équipements sportifs.	M. Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026
8ème	136		Exécutif		A	2026 DEVE 51	Amendement technique.	M. Antoine GUILLOU		favorable	Adopté	08/10/2026
8ème	138		NPP	Christophe PRUDHOMME	A	2026 DVD 106	Amendement relatif à l'étude d'une reprise en régie publique du parc de l'Avenue et de la halte nautique de la Villette.	M. Antoine GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	75		GESP	Sylvain MASCHINO	VNR		relatif à la préservation et au développement du patrimoine arboré parisien.	M. Pierre LOMBARD		Vide l'exe	Retiré	08/10/2026
8ème	82		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	VNR		relatif à l'état sanitaire de la faune et de la flore des parcs, jardins et plantations parisiens après les canicules de l'été 2025.	M. Pierre LOMBARD			Rejeté	08/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8ème	83BIS	225	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 75 et 83.	M. Pierre LOMBARD			Adopté	08/10/2026
8ème	82		PL		VNR		relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida	M. Pierre LOMBARD			Retiré (non présenté)	08/10/2026
8ème	87		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif au renforcement des moyens matériels des services territoriaux de propreté.	M. Pierre LOMBARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	75	226	GESP	Sylvain MASCHINO	VNR		relatif à la cohérence des usages du domaine public parisien avec l'opposition de la Ville à la prorogation de la corrida.	Mme Alice TIMSIT		Favorable	Adopté (Amendé)	08/10/2026
8ème	84	227	PL	Catherine LECUYER	VNR		relatif à l'évolution de la place du chien en ville et à l'accès aux espaces verts de la Ville de Paris pour les chiens.	Mme Alice TIMSIT		Défavorable	Adopté	08/10/2026
8ème	71	228	GESP	Mélodie FREROT	VNR		relatif à l'abandon du projet d'extension de l'héliport Issoy Charles-de-Gaulle.	M. Maxime DES GAYETS		Favorable	Adopté au scrutin public	08/10/2026
8ème	63		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	VNR		relatif à l'installation de fontaines à eau potable supplémentaires sur les quais de Seine.	M. Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	88		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif au raccordement des copropriétés parisiennes au réseau de chaleur urbain.	M. Maxime DES GAYETS		Demande de retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	85		PL	Valérie MONTANDON	VNR		relatif aux controverses et au besoin d'information autour de la construction de l'incinérateur « Therm-sur-Seine ».	M. Maxime DES GAYETS	rapporter therm-sur-seine	Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2026
8ème	77		NPP	Emile MEUNIER	VNR		relatif à la création d'une mission flash sur Therm-sur-Seine.	M. Maxime DES GAYETS	rapporter therm-sur-seine	Défavorable	Rejeté au scrutin public	08/10/2026
5ème	41		PL	Inès DE RAGUENEL	VNR		relatif à la transparence de l'information dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire.	Mme Lamia EL AARAJE		Retrait Défavorable	Rejeté	09/10/2026
5ème	99		NPP	Sophie CHIKIROU, Emile MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Sunia CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Sabrina ROUIBI, Christophe PRUDHOMME, Raphael TIMSIT, Célina VERELLEN	VNR		relatif à la transparence de la mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire et à la réalité de l'Ecole du périscolaire.	Mme Lamia EL AARAJE		Retrait Défavorable	Rejeté	09/10/2026
5ème	143		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DOCT 145	relatif à l'état du bâti et à l'adaptation des équipements de proximité aux températures extrêmes.	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Retiré	09/10/2026
5ème	169		Exécutif		A	2026 DOCT 145	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE			Adopté	09/10/2026
5ème	144		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DOCT 171	relatif à l'étude des moyens nécessaires au renforcement du pouvoir d'intervention des conseils de quartier	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Retiré	09/10/2026
5ème	177		Exécutif		A	2026 PP 50	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE			Adopté	09/10/2026
5ème	97		SPPDG	Théo FOURCHIER	VNR		relatif à la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions ».	Mme Johanna ROLLAND		Vœu Exécutif (133 BIS)	Retiré	09/10/2026
5ème	94		GESP	Joanna OUVRET	VNR		relatif à la position contre la proposition de loi visant à instaurer une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre.	Mme Johanna ROLLAND			Retiré	09/10/2026
5ème	103		GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime des armes par les forces de l'ordre.	Mme Johanna ROLLAND			Retiré	09/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
10ème	10BIS	229	Exécutif		VMR		en réponse au vœu V108.	Mme Johanne KOUASSI			Adopté	09/10/2026
10ème	101		PA	Abdoulaye KANTÉ	VMR		relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit.	Mme Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Retiré	09/10/2026
10ème	100		NPP	Roland TINSIT	VMR		relatif à la demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national dans les quartiers Nord Paris et Millénaire.	Mme Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	14		GESP	Lucie CIOTTI, Marie-Pierre MARCHAND, Guillaume DURAND	VMR		relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.	Mme Johanne KOUASSI		Vœu Exécutif	Retiré	09/10/2026
10ème	21		PL	Valérie MONTANDON	VMR		relatif au coût global de l'opération Bercy-Charenton (12e) et aux conséquences financières de son abandon.	Mme Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	18		PA	Clara CHASSAIGNE, Florence BERTHOUT, Antoine LESEUR, Julie BOULOT, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia SERMONT, Emmanuelle HOFFMAN, Catherine BIGOT, Rachel-Flore PARDO, Abdoulaye	VMR	contre l'abandon du projet Bercy-Charenton.	Mme Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	12		PAC	Maud GATEL	VMR		relatif à l'abandon du projet de la ZAC Bercy-Charenton.	Mme Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	21BIS	230	Exécutif		VMR		relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.	Mme Johanne KOUASSI			Adopté	09/10/2026
10ème	149		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 37	relatif à l'interdiction des publicités pour les voitures thermiques, le transport aérien et l'industrie pétrolière et gazière.	Mme Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	150		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 37	relatif à la lutte contre les discriminations dans la publicité et le marchandisation de l'espace public.	Mme Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	173		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 48	relatif au bilan de l'activité et à l'emploi des fonds de la Coopérative Carbone Paris.	Mme Johanne KOUASSI			Rejeté	09/10/2026
10ème	91	231	GESP	Arnaud LEHOUX	VMR		relatif à l'instauration d'une fiscalité foncière progressive en fonction du nombre de logements détenus.	Mme Johanne KOUASSI		Favorable	Adopté	09/10/2026
10ème	104	232	PL	Agnès EVREN	VMR		relatif au changement de communication de la Ville de Paris sur la notion de « gratuité ».	Mme Johanne KOUASSI		Favorable	Adopté	09/10/2026
10ème	19		PL	Eric SCHAHL, Catherine LECUYER	VMR		relatif à l'inscription au PPI 2026-2032 de la participation financière de la Ville de Paris aux études de réouverture de la ligne scolaire Chaptal.	Mme Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2026
10ème	62		PL	Grégory CANAL	VMR		relatif à la mise à l'écart de salariés lors d'une visite privée à la tour Eiffel et à la publication des enquêtes diligentées par la Ville de Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Regrouper les vœux Tour Eiffel ->VEIE	V de l'exe (112 Bis)	Retiré	09/10/2026
10ème	112		PA	Emmanuelle HOFFMAN	VMR		relatif à la réaffirmation des principes républicains suite à la visite privée de la Tour Eiffel de la délégation du mouvement hindou BAPS.	Mme Johanne KOUASSI	regrouper Teiffel -> VEIE en réponse des VTE		Retiré	09/10/2026
10ème	98		NPP	Céline VENZELETTI	VMR		relatif à la gestion de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.	Mme Johanne KOUASSI			Rejeté	09/10/2026
10ème	93		PAC	Pierre BATY	VMR		relatif à la suite des enquêtes engagées après la visite de la délégation indienne à la Tour Eiffel.	Mme Johanne KOUASSI	regrouper avec vœux Tour Eiffel		Retiré	09/10/2026
10ème	113BIS	233	Exécutif		VMR		en réponse aux vœux 62, 112, 98 et 93.	Mme Johanne KOUASSI			Adopté (Amendé)	09/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
10ème	95		GESP	DUQUESNOY	VMR		relatif à l'adaptation des conditions de travail à la canicule pour les agents de la ville de Paris	ROLLAND		Favorable si amendé	Retiré de l'ODJ	09/10/2026
10ème	102		PA	Antonio LESEUR	VMR		relatif à l'étude de l'expérimentation de la semaine de quatre jours pour les agents de la Ville de Paris.	Mme Dominique KIELEMOES		Retrait sinon défavorable ?	Rejeté	09/10/2026
2ème	155		NPP	Roland TINSIT	A	2026 DAC 421	relatif à l'accès populaire à Paris Photo et à la redistribution des recettes institutionnelles.	Mme Dominique KIELEMOES		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
2ème	24		PL	Jérôme STERNERS, Aurélien VERON	VMR		relatif à la gestion et l'entretien des fontaines ornementales parisiennes.	Mme Laurence PATRICE		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
2ème	106		PAC	Béatrice LECOUTURIER	VMR		relatif à l'entretien et à la rénovation du patrimoine religieux.	Mme Laurence PATRICE		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
2ème	107	234	GESP	Nour DURAND-RAUCHER	VMR		relatif à la dénomination d'une place parisienne en mémoire des victimes du Mousseron de Thiaroye en 1965.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	108	235	GESP	Frédérique CUTRELLI	VMR		relatif au changements de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	110	236	GESP	David BELLIARD	VMR		relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Weird.	M. Florian SITBON	PATRICE	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026
2ème	64	237	PL	Jérémy REDLER	VMR		relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.	M. Florian SITBON	PATRICE	Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	114	238	GCP, SPTOG	Raphaëlle PRIMET	VMR		relatif à un hommage de la Ville de Paris à Catherine Ringer.	M. Florian SITBON	PATRICE	Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	186		Exécutif		A	2026 DAC 107	Amendement technique.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	126		Exécutif		A	2026 DAC 108	Amendement technique.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026
2ème	125		Exécutif		A	2026 DAC 109	Amendement technique.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	168		Exécutif		A	2026 DAC 169	Amendement technique.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026
2ème	111		PL	Thierry GUERRIER	VMR		relatif à la normalisation de la relation entre la « Halle Saint Pierre » et la Ville de Paris.	Mme Camille VIZIOZ-ERAMI		Défavorable	Rejeté	09/10/2026
2ème	115	239	GCP	Jean-Noël AQUA	VMR		relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels du Muséum national d'histoire naturelle.	Mme Camille VIZIOZ-ERAMI		Retrait ou défavorable	Adopté (Amendé)	09/10/2026
2ème	113		PA	Marlène SCHIAPPA	VMR		relatif à l'accessibilité des bébés dans les musées parisiens « les bébés au musée ! »	Mme Camille VIZIOZ-ERAMI		Favorable	Retiré (voir présenté)	09/10/2026
2ème	123	240	GCP	Rym KHAOUANI-GOUEZOU	VMR		relatif au maintien d'un lieu culturel au 15-17 boulevard Barbès et à l'encadrement des loyers commerciaux.	M. Laurent SOREL		en attente	Adopté (Amendé)	09/10/2026
2ème	109	241	GESP	Bocher SAIET	VMR		relatif à l'hommage rendu aux tirailleurs et aux Annamites exhibés au Jardin d'Acclimatation.	M. Florian SITBON		Favorable	Adopté	09/10/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adoptés	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnv, LR	N° délib	Objet	Actes rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3ème	124	242	GCP	Nym KARAOUN GOUETOU	V	2026 DEOL 156	relatif au désengagement financier de l'Etat en matière d'insertion et d'accompagnement des allocataires du RSA.	M. Nicolas BONNET-OULALDI		Favorable	Adopté	09/10/2026
3ème	121		PA	Alexia GERMONT	VNR		relatif au développement et à l'intégration d'indicateurs d'affluence.	Mme Anouch TORAMAN		Retrait sinon défavorable	Retiré (non présenté)	09/10/2026
3ème	116		PL	Catherine DUNVAS	VNR		relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg.	Mme Anouch TORAMAN		Vœu de l'exécutif	Retiré	09/10/2026
3ème	117		PL	Valentine SERINO	VNR		relatif à une stratégie municipale de lutte contre la prolifération des commerces de téléphonie et de transfert d'argent dans le nord-est parisien.	Mme Anouch TORAMAN		demande de retrait	Rejeté	09/10/2026
3ème	118		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces.	Mme Anouch TORAMAN		Réponse commune : demande de retrait	Rejeté	09/10/2026
3ème	119		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à la création d'un régime de terrasse estivale à amplitude horaire réduite et à redevance proportionnée.	Mme Anouch TORAMAN			Rejeté	09/10/2026
3ème	120	243	PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à la candidature des bistrots et cafés de France au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	Mme Anouch TORAMAN		vœu de l'exécutif	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026
3ème	122	244	GCP	Nym KARAOUN GOUETOU	VNR		relatif à l'avenir commercial du BHN.	Mme Anouch TORAMAN		FSLA	Adopté (Amendé) à l'unanimité	09/10/2026

Tableau des votes des groupes politiques.

Arrondt	N° délib	N° Adopté	Groupe(s) déposant(s)	Auteur	N° CASVP	N° URVP	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Libéré !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
I - Dossiers prioritaires																															
8ème	15	180	GEGP	Nicolas ROUSSEL, Nour OUWAID-RAUCHER, Marie-Pierre MARCHAND, Guillaume DURAND	V	2026 SG 27	relatif aux chaleurs excessives dans les logements et à l'insalubrité	Mme Alice TIHSY	Adopté amendé	06/10/2026	X			X			X			X				X			X				X
8ème	74	180	GEGP	David BELLIARD	V	2026 SG 27	relatif à la création d'une cérémonie annuelle d'hommage aux personnes décédées des suites des épisodes de chaleur extrême et à l'édification d'un mémorial	Mme Alice TIHSY	Adopté	06/10/2026			X	X			X			X				X			X				
8ème	76	181	GEGP	Nawel HAVET	V	2026 SG 27	relatif au renforcement des moyens de l'Etat alloués aux collectivités locales pour l'adaptation au changement climatique des écoles.	Mme Alice TIHSY	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X				X			X				
8ème	43		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	V	2026 SG 27	relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien.	Mme Alice TIHSY	Rejeté	06/10/2026	X				X			X			X		X			X			X		
8ème	46	182	CCP	Jean-Noël AQUA, Mr BROSSAT, Raphaëlle RIMET	V	2026 SG 27	relatif à l'adaptation du bâti scolaire parisien au dérèglement climatique.	Mme Alice TIHSY	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X											
8ème	89		PA	Catherine BLED	V	2026 SG 27	relatif au bilan de la canicule et à la préservation d'épisodes climatiques extrêmes.	Mme Alice TIHSY	Rejeté	06/10/2026	X				X			X			X		X			X			X		
8ème	90		PA	FBLED	V	2026 SG 27	relatif à la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales	Mme Alice TIHSY	Rejeté	06/10/2026	X				X			X			X		X			X			X		
8ème	70		PAC	Jules PASQUIER	V	2026 SG 27	relatif au bilan de la gestion des épisodes caniculaires.	Mme Alice TIHSY	Rejeté	06/10/2026	X				X			X			X		X			X			X		
8ème						2026 SG 27	Communication sur l'accélération de l'adaptation et la mise en sécurité climatique	Mme Alice TIHSY	Délibération voté	06/10/2026																					
2ème						2026 DDEAV 4	Subventions (1 000 euros) au fonds de soutien d'urgence de l'Association des maires de France en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026	Mme Alice TIHSY	Adopté	06/10/2026																					
2ème						2026 DEVE 50	Dénomination "Allée Ubu, Arad et Ifa Ibisa" attribuée à une allée du Parc Monceau (8e).	Madame Laurence PATRICE	Retrait de l'ordre du jour	06/10/2026																					
1ère						2026 DGAT 1	Signature de 2 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e): 2026 DGAT 0018 et 2026 DGAT 0020	Mme Lamia EL AARAJE	Retrait de l'ordre du jour	06/10/2026																					
Revendications des lycéennes et lycées																															
1ère	360		Exécutif		1e		Amendement de réécriture du vœu VTM.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré au cours du débat	06/10/2026																					
1ère	178	181			V180		relatif aux revendications des lycéennes et lycéens et à l'avenir de la jeunesse.	Mme Lamia EL AARAJE	Délibération voté	06/10/2026			X										X								
II - Proposition de délibération																															
1ère	36a		Exécutif		1e	2026 DCPE 1		Mme Carine ROLLAND	Adopté	07/10/2026	X			X			X			X			X				X			X	
1ère						2026 DCPE 1	Patrimonialisation du nettoyage dans les bâtiments de la Ville de Paris	Mme Carine ROLLAND	Délibération voté	07/10/2026	X			X			X			X			X				X			X	
III - Autres dossiers																															
18ème						2026 DDCT 34	Subventions (127 300 euros) à 74 associations au titre de l'intégration, des foyers et de la mémoire.	M. Adji AHOUDAN	Retiré de l'ordre du jour	06/10/2026																					
18ème	141		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	18	2026 DFAS 155	relatif au renforcement du contrôle des associations chargées de la mise à l'abri de publics vulnérables.	M. Adji AHOUDAN	Rejeté	06/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
18ème	47		PL	Jimmy REGUER	V	2026 EVOL 189	relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin (16e)	M. Adji AHOUDAN	Rejeté	06/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
18ème						2026 DVD 139	Subventions de fonctionnement (3 626 000 euros) et d'investissement (1 571 636 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics femmes et jeunes en errance dans des sites mis à disposition.	M. Adji AHOUDAN	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X											
18ème	33	180	SPPDC	Eric LEJOINDRE	V180		relatif aux réductions budgétaires de l'Etat dans l'urgence sociale.	M. Adji AHOUDAN	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X											
18ème	1		GEGP	Simon DUQUERROIS	V180		relatif au soutien du recours de la Ville de Paris pour faire reconnaître les carences de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence.	M. Adji AHOUDAN	Retiré	06/10/2026																					
18ème	9		PL	Geoffroy BOULARD	V180		relatif aux conséquences de la mobilisation répétée des gymnases du 17e arrondissement pour l'hébergement d'urgence.	M. Adji AHOUDAN	Rejeté	06/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
18ème						2026 DVD 31	Subventions (74 500 euros) et 5 conventions à 5 associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement et soutien aux aidants.	M Maxime CROSNIER	Retiré de l'ordre du jour	06/10/2026																					
18ème	139		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	18	2026 DDCT 31	relatif à la réalisation d'un audit des résidences seniors gérées par le CASVP.	M Maxime CROSNIER	Rejeté	06/10/2026																					
18ème						2026 DDCT 31	Avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'action Sociale de la Ville de Paris pour Résumer et Ephémère	M Maxime CROSNIER	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X			X			X			X		

Commission	N° de ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A.V. ou n.p.	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT	ABST	POUR	CONT	ABST
4ème	148		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	A	2026 DSOL 138	relatif à la réalisation d'un audit des résidences seniors gérées par le CASVP.	M. Maxime CROSNIER	Retiré	06/10/2026																						
4ème						2026 DSOL 138	Travaux d'amélioration thermique pour les Résidences Autonomie du CASVP : Madeleine-Bejart (3e) et Mouffetard (5e).	M. Maxime CROSNIER	Adopté	06/10/2026	X					X	X			X			X			X			X		
4ème						2026 DSOL 81	Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème	130		Exécutif		A	2026 DSOL 96	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026			X										X								
4ème			NPP		VD	2026 DSOL 96	vote dissocié sur l'article 17	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026		X			X								X						X		
4ème			NPP		VD	2026 DSOL 96	vote dissocié sur l'article 15.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026		X			X								X							X	
4ème						2026 DSOL 96	Subventions (275.040 euros) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (Amendé)	06/10/2026	X						X			X			X				X			
4ème						2026 DSOL 108	Subventions (9.000 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 2 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (5e).	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X												X								
4ème	131		Exécutif		A	2026 DSOL 114	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026			X										X								
4ème						2026 DSOL 114	Subventions (25.000 euros) à 12 associations et signature d'une convention annuelle avec 7 associations, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (10e).	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X												X								
4ème						2026 DSOL 120	Subventions (27.000 euros) à 12 associations et convention annuelle avec 3 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (16e).	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X												X						X		
4ème						2026 DSOL 122	Subventions (64.000 euros) à 25 associations et convention annuelle avec 18 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 2026 (18e).	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème						2026 DSOL 135	Subventions (total 1.254.468 euros) relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri. Conventions.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème						2026 DSOL 149	Subventions (236.232 euros) à 2 associations pour leurs actions d'insertion des jeunes en difficulté par le logement et des actions de lutte contre le décrochage institutionnel. Conventions annuelles.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème	129		Exécutif		A	2026 DSOL 150	Amendement technique.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026			X																		
4ème						2026 DSOL 150	Subventions de fonctionnement (204.000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies . Conventions.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (Amendé) (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème	2	RP	SPPDG	Alexandra CORDEBARD	VNR		relatif à la prolongation de l'expérimentation « Territoires Zéro non-recours ».	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X					X			X			X
4ème	7	192	GCP	Gwenaëlle AUSTIN	VNR		relatif au parcours du combattant pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X				X			X			X	
4ème						2026 DDCT 123	Subvention (10.000 euros) à une association au titre de l'apprentissage du français en quartiers populaires.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						
4ème						2026 DDCT 179	Subvention annuelle (100.000 euros) de fonctionnement au GIP pour la Réussite Educative de Paris.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
4ème			PL		VD	2026 DDCT 187	Vote dissocié sur l'article 8	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X																				
4ème			PL		VD	2026 DDCT 187	Vote dissocié sur l'article 13	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X																				
4ème						2026 DDCT 187	Subventions (59.500 euros) à 13 associations.Financement de 14 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
4ème	126		Exécutif		A	2026 DDCT 188	Amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	06/10/2026			X																		
4ème						2026 DDCT 188	Subventions (23.442 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (Amendé) (à l'unanimité)	07/10/2026																						
4ème	134		Exécutif		A	2026 DDCT 189	Amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	06/10/2026			X																		
4ème			PL		VD	2026 DDCT 189	Vote dissocié sur l'article 8.	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté	06/10/2026	X																				
4ème						2026 DDCT 189	Subventions (150.000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes ».	Mme Fatoumata KONÉ	Adopté (Amendé) (à l'unanimité)	06/10/2026																						
5ème						2026 DSOL 108	Subventions (61.500 euros) à 4 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion.	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																						

Commission	N° de ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ven., R	N° délib.	Objet	Adjts, Rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
5ème	132		Exécutif		A	2026 DSOL 153	Amendement technique.	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté	06/10/2026			X																		
5ème						2026 DSOL 133	Subvention (20.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association L'EPOC (19e) pour ses actions en direction des PSH psychique.	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté (Amendé à l'unanimité)	06/10/2026																				
5ème	133		Exécutif		A	2026 DSOL 137	Amendement technique.	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté	06/10/2026			X																		
5ème			PL		VD	2026 DSOL 137	Vote dissocié sur l'article 26	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté	06/10/2026	X																	X		
5ème						2026 DSOL 187	Subventions (591.650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.	Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON	Adopté (Amendé à l'unanimité)	06/10/2026																				
5ème						2026 DLH 141	Location de l'immeuble 8 bis rue de Châteaudun (9e) la RIVP-bail emphytéotique.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X			X				X		
5ème						2026 DLH 81	Subvention (395.374 euros) - Réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements (3 PLA I, 2 PLUS et 1 PLS) dans 3 immeubles en copropriété (7e) par AXIMO.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																				
5ème						2026 DLH 164	Octroi d'une subvention complémentaire (600.000 euros) finançant la réalisation 164 Boulevard Diderot (12e) d'un programme de création de 77 logements sociaux par Paris Habitat.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X			X			X			X								X
5ème						2026 DLH 125	Subvention (104.212 euros) - Réalisation, 273 rue Saint Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la RIVP.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (à l'unanimité)	06/10/2026																				
5ème						2026 DLH 84	Subvention (769.324 euros) - Réalisation, 49, 51, 53 rue de la Fédération (15e) d'un programme de rénovation de 39 logements sociaux par la RIVP.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X												X			X			X		
5ème						2026 DLH 234	Réalisation 30-34 avenue de Versailles, 9 rue Félicien David,1-2-3-4-6-7 rue Florence Blumenthal et 1-5-7 rue Pierre Louys (16e) d'un programme de rénovation de 306 logements sociaux par Paris Habitat	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X												X								
5ème						2026 DLH 89	Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X												X								
5ème					VD	2026 DLH 118	Vote dissocié sur le 118-4	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X																				
5ème						2026 DLH 118	Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par Paris Habitat.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026	X												X								
5ème						2026 DLH 258	ZAC Python-Duvernois (20e) - Modification de la délibération 2024 DU 145, Avenant à la convention de mise à disposition de différents terrains.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	06/10/2026			X										X								
5ème						2026 DLH 289	Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de prestation de service Ville de Paris - Etat 2026-2029	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	07/10/2026	X												X								
5ème						2026 DLH 251	Avenant n°20 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	07/10/2026	X												X								
5ème	30	197	GCP	Adrien TIBERTI, Raphaëlle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif au projet de vente à la découpe de l'immeuble du 26 rue Camille Desmoulins.	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	07/10/2026	X													X							
5ème	28		NPP	Sabrina NOURI, Emile MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA	VNR		relatif à l'effectivité du contrôle de l'encadrement des loyers à Paris.	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	07/10/2026	X																				
5ème	182		Exécutif		A		Amendement au vœu V28bis.	M. Ladji SAKHO	Rejeté	07/10/2026	X																				
5ème	28BIS	194	Exécutif		V		En réponse au vœu 28	M. Ladji SAKHO	Adopté	07/10/2026	X																				
5ème						2026 DLH 224	Location des immeubles communaux 91, avenue de Clichy et 6, rue Jacquemont (17e) à Seqens Solidarités - Avenant à bail emphytéotique.	M. Ladji SAKHO	Adopté	07/10/2026	X																				
5ème	25		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris.	M. Ladji SAKHO	Rejeté	07/10/2026			X										X								
5ème	5		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif aux foyers de travailleurs.	M. Ladji SAKHO	Rejeté	07/10/2026	X																				
5ème	5BIS	195	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V5.	M. Ladji SAKHO	Adopté	07/10/2026			X																		
5ème	9		PAC	Delphine BURKLI	VNR		relatif à la répartition des désignations de candidats entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement sur des logements sociaux.	M. Ladji SAKHO	Rejeté	07/10/2026		X											X								
5ème	10		PAC	Maud CATEL	VNR		relatif au déploiement du dispositif bail réel solidaire.	M. Ladji SAKHO	Rejeté	07/10/2026	X												X								
5ème	27		NPP	Sabrina NOURI, Sophia CHIKIROU, Emile MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA	V	2026 DVD 89	relatif à la préservation de la maîtrise publique de l'aménagement des rues Bassano et Galilée et de l'espace public parisien.	M. Thomas CHEVANDIER	Rejeté	07/10/2026	X							X			X			X			X			X		
5ème						2026 DVD 89	Aménagements des rues Bassano et Galilée (8e) - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et Louis Vuitton Malletier S.A.S.	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté au scrutin public	07/10/2026																				

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
5ème						2026 DVD 96	Indemnisation amiable de différents tiers (251.095,54 euros), en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème	8	195	PAC	Pierre BATY, Maud GATEL, Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la préservation du Mémorial des martyrs de la Déportation et de son environnement.	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté au scrutin public	07/10/2026																				
5ème						2026 DVD 44	Projet européen CEREBRA-AI – Participation au volet « Mobilité et énergie » - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et la Commission Européenne.	Monsieur Dan LERT	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème						2026 DVD 73	Pôle de Paris Saint-Lazare - Convention de financement relative au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et à la concertation préalable.	Monsieur Dan LERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
5ème						2026 DVD 99	Maisons du vélo mobiles - Redevance d'occupation du domaine public - Création d'un tarif.	Monsieur Dan LERT	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
5ème	22		PL	Aurélien VERON	VNR		relatif à l'expérimentation de services de véhicules autonomes et de robotaxis à Paris.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026		X			X			X			X				X	X			X		
5ème	23		PL	Jean-Pierre LECOQ	VNR		relatif à la reclassification des « fat bikes » en scooters électriques.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026			X		X			X			X		X					X		
5ème	26		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
5ème	15		PA	Clara CHASSANIOL, Florence BERTHOUT, Antoine LESIEUR, Julie BOILLOT, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia GERMONT.	VNR		relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026			X		X			X			X					X			X		
5ème	17		PA	Florence BERTHOUT, Antoine LESIEUR, Julie BOILLOT, Clara CHASSANIOL, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia GERMONT.	VNR		relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires et personnes vivant à Paris.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026			X		X			X			X			X			X			X		
5ème	17BIS	197	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V17.	Monsieur Dan LERT	Adopté	07/10/2026			X																		
5ème	16		PA	Daniel-Georges COURTOIS, Florence BERTHOUT, Antoine LESIEUR, Julie BOILLOT, Clara CHASSANIOL, Alexia GERMONT.	VNR		relatif à la sécurisation des carrefours parisiens et à la protection des cyclistes.	Monsieur Dan LERT	Retiré	07/10/2026																				
5ème	29		NPP	Emile MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD.	VNR		relatif à la sécurité à vélo et à la circulation des poids lourds.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
5ème	11		PAC	Pierre BATY	VNR		relatif à la sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes sur la place de la Concorde.	Monsieur Dan LERT	Rejeté	07/10/2026			X		X			X			X		X					X		
5ème	29BIS	198	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V11, V16 et V29.	Monsieur Dan LERT	Adopté	07/10/2026	X			X			X			X			X			X					X
5ème						2026 DUH 80	Subvention (812.758 euros) - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de 10 logements en Bail Réel Solidaire par Paris Habitat.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème						2026 DUH 74	Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en Bail Réel Solidaire par la Foncière de la Ville de Paris.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème	172		Exécutif		A	2026 DU 78	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté	07/10/2026	X																				
5ème						2026 DU 79	Renoncement au droit de retour de la Ville en faveur de la RIVP (résidence Les Bathes) aux Lilas (93).	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (Amendé) (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème	145		NPP	Sabrina NOURI	A	2026 DU 83	relatif à à la prise en compte des enjeux touristiques et climatiques à Montmartre.	Monsieur François VAUGLIN	Retiré	07/10/2026																					
5ème						2026 DU 83	Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté au scrutin public	07/10/2026																				
5ème	142		NPP	Sabrina NOURI	A	2026 DU 85	relatif à la désignation pour chaque groupe politique d'un représentant suppléant pour chaque représentant titulaire au sein de la Commission du Vieux Paris	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
5ème						2026 DU 85	Evolution des statuts de la Commission du Vieux Paris.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème						2026 DU 88	ZAC Bédier Oudiné (13e) - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée du projet et un dossier de demande de permis d'aménager (secteur Oudiné).	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
5ème	173		Exécutif		A	2026 DU 97	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté	07/10/2026			X																		
5ème						2026 DU 97	Cession de l'immeuble 67 boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (Amendé)	07/10/2026		X												X							
5ème	174		Exécutif		A	2026 DU 126	Amendement technique.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté	07/10/2026			X																		
5ème						2026 DU 126	Cession des droits de la Ville sur le mur pignon et son assiette foncière séparant le 130 rue La Boétie du terrain non bâti situé au droit du 128 rue La Boétie – abrogation partielle d'alignement (8e)	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (Amendé) (unanimité)	07/10/2026																				
5ème						2026 DU 134	Prorogation d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre).	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				

Commission	N° de vote	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V ou NP	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT	ABST	POUR	CONT	ABST
5ème	19		PL	Philippe GOUJON, Grégory CANAL	V/M		relatif à l'avenir de la tour Montparnasse et du quartier Maine-Montparnasse	Monsieur François VAUGLIN	Vœu au Maire de Paris	07/10/2026																						
5ème	99		NPP	Rodrigo ARENAS	V/M		relatif à la reprise en main publique de l'avenir de Montparnasse.	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	99BIS	199	Exécutif		V/M		en réponse au vœu	Monsieur François VAUGLIN	Adopté au scrutin public	07/10/2026																					
5ème	20		PL	Jérôme STERKERS	V/M		relatif au contrôle et à la mise en conformité des auvents et bannes installés au-dessus des terrasses et au respect du cheminement des piétons.	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté	07/10/2026		X			X			X			X			X			X			X	
5ème	86		PL	Geoffroy BOULARD	V/M		relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare.	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté au scrutin public	07/10/2026																						
5ème	91	200	PA	Florence BERTHOUT	V/M		relatif à la révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile concernant les antennes relais.	Monsieur François VAUGLIN	Adopté (Amendé)	07/10/2026	X												X			X					
5ème	92		PA	Julie BOILLOT	V/M		relatif à un moratoire sur le projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e).	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté au scrutin public	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 27	Académie du Climat - Adoption de conventions de partenariat et d'avenant avec 17 structures associatives et acteurs institutionnels en cohérence avec les enjeux portés par l'Académie du Climat.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 68	Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026	X												X										
6ème	148		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 71	relatif au recensement et à la mobilisation des logements durablement vacants dans les collèges parisiens	Mme Anne-Claire BOUX	Retiré	07/10/2026																					
6ème						2026 DASCO 73	Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 75	Collèges public parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 174	Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025/2026.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 76	Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème						2026 DASCO 77	Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème	149		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 90	relatif à la prise en charge des dépassements de prestations accessoires non imputables aux agents logés	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème						2026 DASCO 92	Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème	170		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DASCO 96	relatif à l'instauration d'une tolérance pour les absences ponctuelles et les présences exceptionnelles à la restauration scolaire.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème	181	201	Exécutif		V	2026 DASCO 99	relatif à la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi et à l'évolution des mesures relatives à la restauration scolaire.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026	X												X										
6ème						2026 DASCO 98	Délibération tarifaire - fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026	X												X										
6ème	127		Exécutif		A	2026 DFPE 158	Amendement technique	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026			X										X								
6ème						2026 DFPE 134	Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (Amendé)	07/10/2026	X												X										
6ème	37		NPP	Sonia CHAOUCHE, Emie MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD,	V	2026 DFPE 240	relatif à la transparence et la mise sous contrôle public des crèches parisiennes.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème						2026 DFPE 240	Subventions (9 470 576 euros), subventions d'investissement (70 631 euros) - Avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème			?		V/D	2026 DFPE 261	Vote dissocié sur l'article 4	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026			X																		
6ème						2026 DFPE 261	Subvention de fonctionnement (5 150 776 euros) et d'investissement (60 713 euros), avenant à la CPO passée avec une association du groupe I gestionnaire d'EAJE (plus de 100 places).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème	151		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DFPE 265	relatif au contrôle des attestations d'honorabilité des intervenants auprès des jeunes enfants	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème						2026 DFPE 265	Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																						
6ème	152		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DFPE 266	relatif au contrôle des attestations d'honorabilité des intervenants auprès des jeunes enfants.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X			X			X		

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A.V. ou L.R.	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT.	ABST	POUR	CONT.	ABST
6ème						2026 DFPE 266	Subvention (20.000 euros) et convention avec le centre national d'art et de culture Georges Pompidou pour une résidence de création artistique en crèche.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	07/10/2026																				
6ème	40		PL	Inès DE RAGUENEL	VNR		relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de 4 jours par la convention citoyenne et à sa mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026		X			X			X			X		X			X			X	
6ème	34		PAC	Maud GATEL, Delphine BURKLI, Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la mise en place d'un fonds de soutien et de réparation des enfants victimes de violences dans le périscolaire parisien.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté au scrutin public	07/10/2026																				
6ème	34BIS	232	Exécutif		VNR		En réponse au vœu	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026	X															X					
6ème	48		PL, PAC	Catherine LECUYER, Delphine BURKLI	VNR		relatif à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	07/10/2026	X				X			X			X		X			X			X	
6ème	42	233	GCP	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	07/10/2026	X			X			X			X				X			X			X	
6ème	44	205	GCP	Jean-Noël AQUA, Ian BROSSAT, Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif au renforcement du dispositif « Action Collégiens » et à l'attractivité des métiers des animatrices et animateurs.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (Amendé)	07/10/2026	X			X			X			X				X			X			
6ème			NPP		VD	2026 DFPE 147	Vote dissocié sur l'article 4	Mme Isabelle ROCCA	Adopté	08/10/2026		X																		
6ème						2026 DFPE 267	Subventions (82.000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et sur tout Paris).	Mme Isabelle ROCCA	Adopté	08/10/2026			X	X			X			X				X			X			
6ème	45		PL	Jean-Pierre LECOQ	VNR		relatif à la création d'une Maison des familles (6e).	Mme Isabelle ROCCA	Rejeté	08/10/2026																				
6ème	156		NPP	Sonia CHAOUCHE	7A	2026 DSOL 140	relatif à l'évaluation et au contrôle de l'exécution du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance	Mme Yasmina MERZI	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X
6ème						2026 DSOL 141	Avenant n°1 pour 2026 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025/2027 avec l'Etat.	Mme Yasmina MERZI	Adopté (Amendé) (unanimité)	08/10/2026																				
6ème	38		NPP	Sonia CHAOUCHE, Emile MEUNIER, Sophia CHIKIROU, Rodrigo ARENAS, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD,	VNR		relatif aux défaillances signalées dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance parisienne.	Mme Yasmina MERZI	Rejeté au scrutin public	08/10/2026																				
6ème	38bis	206	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V38	Mme Yasmina MERZI	Adopté au scrutin public	08/10/2026																				
6ème						2026 DAE 82	AILE - Aide à l'installation dans un Logement pour les Etudiants - renouvellement du dispositif, pour l'année universitaire 2026-2027 et frais de gestion (50.000 euros).	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
6ème			NPP		VD	2026 DAE 110	Vote dissocié sur l'article 5	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	08/10/2026		X		X			X			X			X			X			X	
6ème						2026 DAE 111	Subventions (437.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du dispositif Kit Asso 3.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X			X			X	
6ème						2026 DAE 163	Dispositif Cifre - Conventions industrielles de formation par la recherche avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie (Anrt).	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
6ème	146		NPP	Sonia CHAOUCHE	7A	2026 DAE 149	relatif à l'évaluation des besoins et des inégalités territoriales en matière d'aide alimentaire étudiante	Mme Mélody TONOLLI	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X	
6ème			PL		VD	2026 DAE 169	Vote dissocié sur l'article	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	08/10/2026	X																	X	
6ème						2026 DAE 169	Appel à projet "Aide alimentaire étudiante" 2026 - Subventions (330.000 euros) à 25 associations pour des actions d'aide alimentaire sur le territoire parisien à destination du public étudiant.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	08/10/2026	X												X							
6ème						2026 DAE 183	Projet Tarnier - Institut pour la Santé des Femmes - 89 rue d'Assas (6e) - autorisation donnée à l'Université Paris Cité de déposer toutes demandes d'autorisation de construire.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
6ème	35	208	CESP	Irénée FREROT, Marie-Pierre MARCHAND, Guillaume DURAND	VNR		relatif aux attaques répétées du gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur.	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X				X			X		
6ème	153		NPP		A	2026 DJS 170	relatif au renforcement des garanties de service public dans la gestion des Centres Paris Anim'	M. Mams YAFFA	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème						2026 DJS 170	Délégation de service public pour la gestion des CPA (10e) - Principe de passation (10e).	M. Mams YAFFA	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
6ème	154		NPP	Sonia CHAOUCHE	A	2026 DJS 171	relatif à la protection des usagers et usagères des Centres Paris Anim' contre les contrôles abusifs	M. Mams YAFFA	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X	
6ème						2026 DJS 171	Délégation de service public pour la gestion des CPA (19e) - Principe de passation (19e).	M. Mams YAFFA	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X						X	
7ème	158		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DDCT 148	relatif à la mémoire antifasciste de Federico Martín Aramburú	Mme Annah BIKOULOULOU	Rejeté	08/10/2026	X																		
7ème	179		Exécutif		A	2026 DDCT 168	relatif à la vocation sportive et antiraciste du Prix parisien Federico Martín Aramburu.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté	08/10/2026	X												X							

Commission	N° de l'Ar.	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, LR	N° DAR/D	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT	ABST	POUR	CONT	ABST
7ème						2026 DDCT 168	Reglement du prix parisien « Federico Martin Aramburú » de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté (Amendé à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème						2026 DDCT 282	Subvention (11.000 euros) à l'association Interassociative Lesbienne Gaie Bi et Trans (INTER LGBT) au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème	53		GESP	Bechir SAKET	VNR		relatif au soutien aux personnes LGBTQIA+ turques et à l'engagement de Paris en faveur de l'accueil des personnes LGBTQIA+.	Mme Annah BIKOULOULOU	Retiré	08/10/2026																						
7ème	66		GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTQIA+ et aux défenseur·euses des droits LGBTQIA+ en Turquie.	Mme Annah BIKOULOULOU	Retiré	08/10/2026																						
7ème	59		PA	Julie BOILLOT	VNR		relatif à la répression des personnes LGBTQIA+ en Turquie.	Mme Annah BIKOULOULOU	Retiré	08/10/2026																						
7ème	57		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif aux droits LGBTQIA+ et à l'accueil des personnes LGBTQIA+ persécutées dans le monde.	Mme Annah BIKOULOULOU	Rejeté	08/10/2026																						
7ème	66BIS	207	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 53, 57, 59 et 66.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème	49		PAC	Pierre BATY	VNR		relatif à la prévention des violences LGBTphobes et des violences faites aux femmes dans le quartier du Marais.	Mme Annah BIKOULOULOU	Rejeté	08/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
7ème	68	208	GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à la lutte contre la sérophobie.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté (Amendé)	08/10/2026																						
7ème	60		PA	Marlène SCHIAPPA	VNR		relatif au soutien à Thélyson Orélien et à la lutte contre les attaques racistes.	Mme Annah BIKOULOULOU	Retiré	08/10/2026																						
7ème	60BIS	209	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V60.	Mme Annah BIKOULOULOU	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème						2026 DAE 175	Avenant à la convention annuelle d'objectifs (subvention de fonctionnement de 20.000 euros) et avenant au bail civil à durée déterminée (aide en nature de 54.400 euros) avec Coopcycle-association.	Mme Barbara GOMES	Adopté	08/10/2026	X												X									
7ème						2026 DDCT 149	Subventions (201.000 euros) à 47 associations au titre de l'appel à projets « Collèges pour l'égalité 2026 », pour une sensibilisation en milieu scolaire.	Mme Barbara GOMES	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème						2026 DDCT 180	Subvention (12.000 euros) et signature d'une convention annuelle et d'un avenant à la convention partenariale de la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP).	Mme Barbara GOMES	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème						2026 DDAE 54	Convention de co-organisation et co-production avec l'Institut culturel du Mexique et la maison d'édition Trilce, de l'exposition "Dia de los Muertos : une célébration de la vie et de la mort".	Mme Audrey PULVAR	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème	160		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DDAE 37	relatif à la transparence de la valorisation des locaux de la Maison des journalistes.	Mme Audrey PULVAR	Retiré	08/10/2026																						
7ème	56	210	NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DDAE 37	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Paris à Rachel Szor et Yuval Abraham et au soutien à la diffusion du documentaire NAZA.	Mme Audrey PULVAR	Adopté (Amendé)	08/10/2026	X			X			X			X					X				X		
7ème						2026 DDAE 37	Renouvellement de bail et aide en nature (208.230 euros) à la Maison des Journalistes.	Mme Audrey PULVAR	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème	54	211	GESP	Bechir SAKET	VNR		relatif à la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris.	Mme Audrey PULVAR	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X								X
7ème	52	212	GESP	Bechir SAKET	VNR		relatif à l'amitié entre Paris et le Brésil et à la défense des libertés démocratiques.	Mme Audrey PULVAR	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X			X				X	
7ème	51	213	PAC	Sandro COZI	VNR		relatif au renforcement de la coopération entre Rome et Paris dans le cadre du jumelage exclusif de 1956.	Mme Audrey PULVAR	Adopté (Amendé)	08/10/2026	X												X						X		
7ème	50	214	PAC	Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes.	Mme Audrey PULVAR	Adopté (Amendé à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème	65		PL	Catherine DUMAS	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris aux populations du Népal et du Tibet frappées par des inondations dévastatrices	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X		X						X		
7ème	67	215	GCP	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à l'accueil et à la protection des palestiniennes et palestiniens en France.	Mme Audrey PULVAR	Adopté au scrutin public	08/10/2026																						
7ème			PL		VD	2026 DDCT 114	vote dissocié sur l'article 12	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																				X	
7ème			PL		VD	2026 DDCT 113	vote dissocié sur l'article 31	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																				X	
7ème			PL		VD	2026 DDCT 113	vote dissocié sur l'article 32	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																				X	
7ème						2026 DDCT 113	Subventions (209.500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne.	Mme Marine ROSSET	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						
7ème						2026 DDCT 116	Subvention d'investissement (3.600 euros) à l'association "Les Règles élémentaires", lauréate du BPP en 2022.	Mme Marine ROSSET	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																						

Commissaire	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
7ème			PL		VD	2026 DDCT 173	vote dissocié sur l'article 2	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																			X
7ème			PL		VD	2026 DDCT 173	vote dissocié sur l'article 4	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																			X
7ème			PL		VD	2026 DDCT 173	vote dissocié sur l'article 6	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026	X																			X
7ème						2026 DDCT 173	Subventions (71.000 euros) à 6 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » (Be) et conventions d'objectifs.	Mme Marine ROSSET	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
7ème	159		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 DDCT 174	relatif à la suppression de l'article 1	Mme Marine ROSSET	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
7ème	176		Exécutif		A	2026 DDCT 174	Amendement technique.	Mme Marine ROSSET	Adopté	08/10/2026			X																		
7ème						2026 DDCT 174	Mise en place d'une convention de co-production entre la société Usbek & Rica et le Théâtre de la Concorde (Be) pour la seconde édition du "Futur Festival".	Mme Marine ROSSET	Adopté (Amendé)	08/10/2026		X		X			X			X			X			X			X		
7ème	55	276	GESP	Tom ROUFFIO	VMH		relatif aux 500 jours de détention de Christophe Gleizes, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse.	Madame Audrey PULVAR	Adopté (Amendé) (unanimité)	08/10/2026																				
7ème						2026 DICOM 31	Convention de partenariat relative à la rénovation des terrains de sport dans l'espace public.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté (Amendé) (unanimité)	08/10/2026																				
7ème	162		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 140	relatif à la transparence financière du soutien accordé à Paris 13 Athletico	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
7ème	167		Exécutif		A	2026 D25 140	Amendement technique.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté	08/10/2026			X							X										
7ème						2026 D25 140	Subvention complémentaire (87.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Paris 13 Athletico au titre de l'année 2026.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté au scrutin public	08/10/2026																				
7ème	157		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 142	relatif au règlement des sommes dues à l'association Issy Paris Hand.	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
7ème						2026 D25 142	Subvention complémentaire (112.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris 92 au titre de l'année 2026.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
7ème	161		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 144	relatif à la suppression de l'article 1	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X						X			X	
7ème	183	297	Exécutif		V	2026 D25 144	relatif à l'interdiction nationale de la publicité pour les sites de paris sportifs en ligne.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté	08/10/2026	X																			
7ème						2026 D25 144	Convention de collaboration entre la Ville de Paris et FRAYMEDIA SKATE EXCELLENCE dans le cadre de l'accueil de la street league skateboarding 2026.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté au scrutin public	08/10/2026																				
7ème	163		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 158	relatif au flêchage et à la transparence.	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
7ème						2026 D25 158	Subvention (5.000 euros) pour l'association Lagardère à l'occasion du trophée Clarins.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté	08/10/2026		X		X			X			X			X			X			X		
7ème						2026 D25 302	Convention de partenariats avec ASO à l'occasion de l'étape finale du tour de France 2026 de cyclisme.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté	08/10/2026	X									X			X			X			X		
7ème	164		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 207	relatif au maintien des subventions du Réseau des clubs para-accueillants.	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X					X			X	
7ème						2026 D25 207	Subventions (20.000 euros) aux deux comités Handisport et sport adapté de Paris (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) en lien avec l'Appel à Projet Réseau Clubs Para-accueillants.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté (Amendé) (unanimité)	08/10/2026																				
7ème	165		NPP	Sophia CHIKIROU	A	2026 D25 208	relatif au soutien à la gymnastique féminine parisienne.	M. Maxime SAUVAGE	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
7ème						2026 D25 208	Subvention (6.000 euros) à un organisme local de Fédération Nationale Sportive.	M. Maxime SAUVAGE	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 22	Subventions (181.320 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques liées aux consommations de produits psychoactifs.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	80		PL		V	2026 DSP 23	relatif à un soutien exceptionnel de la Ville de Paris à l'association Solidarité Sida à la suite de l'annulation du festival Solidays.	M. Antoine ALIBERT	Retiré (non présenté)	08/10/2026																				
8ème			PL		VD	2026 DSP 25	Vote dissocié sur l'article 8	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X																			X	
8ème			PL		VD	2026 DSP 25	Vote dissocié sur l'article 9	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X																			X	
8ème			NPP		VD	2026 DSP 25	Vote dissocié sur l'article 10	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026		X																		X	

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	Arr. V/VIII / LR	N° délib	Objet	Adjts / rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT.	ABST	POUR	CONT	ABST
8ème			NPP		VD	2026 DSP 25	Vote dissocié sur l'article 11	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026		X																	X	
8ème						2026 DSP 29	Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	72	218	GESP	Laetitia VIPARD	V	2026 DSP 44	relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X				X				X	
8ème						2026 DSP 48	Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Maisons des Femmes pour la création d'un centre de soins spécialisés pour les jeunes victimes de violences sexuelles (RISE).	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 51	Subvention (4.000 euros) à l'association ENDOMIND pour son action sur les dyspéreunies dans le cadre de l'endométriose.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 59	Subvention (88.000 euros) et convention avec l'association Le Bus des Femmes pour aller vers et accompagner les personnes prostituées et les travailleurs du sexe.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	137		NPP	Christophe PRUDHOMME	A	2026 DSP 62	Amendement relatif à l'intégration des IVG instrumentales dans les conventions passées avec les centres de santé sexuelle.	M. Antoine ALIBERT	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X	
8ème						2026 DSP 63	Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e)	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 65	Subventions (49.000 euros) à 6 associations pour des actions en santé environnementale et une convention annuelle d'objectifs.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 66	Subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé et conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros).	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème			PL		VD	2026 DSP 69	Vote dissocié sur l'article 6	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X																	X	
8ème						2026 DSP 69	Subventions (801.833 euros) et conventions avec 23 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 75	Subventions (616.000 euros) et conventions avec 6 associations et 2 fondations participant à la lutte contre les cancers.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	175		Exécutif		A	2026 DSP 77	Amendement technique.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026			X																
8ème						2026 DSP 72	Subventions (290.750 euros) et conventions avec 10 associations pour le financement de leurs projets de prévention du VIH et des IST auprès des populations clefs.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (Amendé(e)) (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 78	Subventions (73.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du dispositif d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 88	Subventions (97.622 euros) et conventions à 3 associations dans le cadre de l'appel à projets d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) sur les temps périscolaires.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 90	Subventions (238.665 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med (5e, 10e, 18e, 19e).	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DSP 90	Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale. (Recette : 33.000 euros).	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DTEC 12	Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris au budget de l'association BRUITPARIF pour l'année 2026.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X										X									
8ème	79	219	SPPDG	Ariel WEIL	VNR		relatif à la sauvegarde du Centre médico-psychologique Turbigo.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X										X			X					
8ème	81	220	SPPDG	Gaston LAVAL	VNR		relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X																			
8ème	3		PL	Catherine LECUYER	VNR		relatif à l'adaptation de l'article 4 bis du règlement municipal des changements d'usage.	M. Antoine ALIBERT	Rejeté	08/10/2026			X		X			X			X			X			X		
8ème	4	221	GCP	Camille NAGET	VNR		relatif à la représentation des corps féminins dans les formations aux premiers secours.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	61		PA	Rachel-Flore PARDO	VNR		relatif à un véritable Plan parisien d'accompagnement des parcours de fertilité et de congélation d'ovocytes.	M. Antoine ALIBERT	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X		
8ème	61BIS	222	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 61.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X			X				
8ème	78		NPP	Christophe PRUDHOMME	VNR		relatif au développement de Haltes « soins addictions » mobiles à Paris, avec une priorité de déploiement dans le secteur Rosa Parks.	M. Antoine ALIBERT	Retiré	08/10/2026																				
8ème	78BIS	223	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 78.	M. Antoine ALIBERT	Adopté	08/10/2026	X														X					
8ème	69	224	PAC	Jules PASQUIER	VNR		relatif à l'installation de dispositifs d'information sur le niveau de pollution de l'air près des équipements sportifs.	M. Antoine ALIBERT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				

Commission	N° du vœu	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VM, LE	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
8ème						2026 DEVE 28	Avis du conseil scientifique et citoyen de l'agriculture et de l'alimentation durables sur le 3e plan alimentation durable et ses perspectives.	M. Antoine GUILLOU	CONSANS VOTE	08/10/2026																				
8ème			PL		VD	2026 DEVT 42	Vote dissocié sur l'article 7.	M. Antoine GUILLOU	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X			X			X				X	
8ème						2026 DEVE 42	Subventions de fonctionnement (149.500 euros) à 9 acteurs de l'agriculture urbaine.	M. Antoine GUILLOU	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	136		Exécutif		A	2026 DEVE 51	Amendement technique.	M. Antoine GUILLOU	Adopté	08/10/2026			X																	
8ème						2026 DEVE 51	Subventions d'investissement (65.044,51 euros) à deux associations et une fondation reconnue d'utilité publique pour leurs projets d'alimentation durable lauréats au Budget Participatif Parisien 2025.	M. Antoine GUILLOU	Adopté (Amendé) (unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DEVE 58	Projet européen CUBIS (programme Horizon Europe) : participation de la Ville de Paris et obtention d'une subvention (415.000 €) pour renforcer l'offre d'activités de la Ferme de Paris.	M. Antoine GUILLOU	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	138		NPP	Christophe PRUDHOMME	A	2026 DVD 104	Amendement relatif à l'étude d'une reprise en régie publique du port de l'Arsenal et de la halte nautique de la Villette.	M. Antoine GUILLOU	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			X	
8ème						2026 DVD 104	Canaux parisiens - Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal et de la halte nautique de la Villette - Abandon de la procédure de renouvellement et prolongation de la durée de la DSP actuelle.	M. Antoine GUILLOU	Adopté	08/10/2026		X											X								
8ème	75		GESP	Sylvain MASCHINO	VNR		relatif à la préservation et au développement du patrimoine arboré parisien.	M. Antoine GUILLOU	Retiré	08/10/2026																					
8ème	83		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	VNR		relatif à l'état sanitaire de la faune et de la flore des parcs, jardins et plantations parisiens après les canicules de l'été 2026.	M. Antoine GUILLOU	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X				X		
8ème	83BIS	225	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 75 et 83.	M. Antoine GUILLOU	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X							X			X	
8ème						2026 DAE 148	Subventions de fonctionnement et d'investissement (205.000 euros) AAP Cap sur l'économie circulaire - Conventions, avenants en faveur de sept structures lauréates et de l'association Villette Makerz	M. Pierre LOMBARD	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DPE 27	Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris et du bilan 2025 du PLPDMA.	M. Pierre LOMBARD	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	82		PL		VNR		relatif à l'importance de la campagne nationale de prévention contre le VIH, et du soutien aux associations de lutte contre le sida.	M. Pierre LOMBARD	Retiré (non présenté)	08/10/2026																				
8ème	87		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif au renforcement des moyens matériels des services territoriaux de propreté.	M. Pierre LOMBARD	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X		X			X			X	
8ème			PL		VD	2026 DEVE 31	Vote dissocié sur l'article 15.	Mme Aminata NIAKATÉ	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X									X	
8ème			PL		VD	2026 DEVE 31	Vote dissocié sur l'article 27.	Mme Aminata NIAKATÉ	Adopté	08/10/2026	X			X			X			X									X	
8ème						2026 DEVE 37	Subventions de fonctionnement et d'investissement (93.313 euros) à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative.	Mme Aminata NIAKATÉ	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème	73	226	GESP	Sylvain MASCHINO	VNR		relatif à la cohérence des usages du domaine public parisien avec l'opposition de la Ville à la promotion de la corrida.	Mme Aminata NIAKATÉ	Adopté (Amendé)	08/10/2026	X														X	X			X		
8ème	84	227	PL	Catherine LECUYER	VNR		relatif à l'évolution de la place du chien en ville et à l'accès aux espaces verts de la Ville de Paris pour les chiens.	Mme Aminata NIAKATÉ	Adopté	08/10/2026	X												X								
8ème						2026 DFEC 29	Signature du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat 2026-2030 de Seine Centrale Urbaine.	Mme Alice TIMSIT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 DFEC 32	Subvention de deux projets et d'une étude dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien liant la Ville de Paris et l'ADEME.	Mme Alice TIMSIT	Adopté (à l'unanimité)	08/10/2026																				
8ème						2026 SG 25	Rapport CRC Eau de Paris.	Mme Alice TIMSIT	CONSANS VOTE	08/10/2026																					
8ème	71	228	GESP	Irénée FREROT	VNR		relatif à l'abandon du projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.	Mme Alice TIMSIT	Soumis au scrutin public	08/10/2026																				
8ème	63		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	VNR		relatif à l'installation de fontaines à eau potable supplémentaires sur les quais de Seine.	Mme Alice TIMSIT	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X				X			X		
8ème	88		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif au raccordement des copropriétés parisiennes au réseau de fraîcheur urbain.	Mme Alice TIMSIT	Rejeté	08/10/2026	X				X			X			X			X			X			
8ème	85		PL	Valérie MONTANDON	VNR		relatif aux controverses et au besoin d'information autour de la construction de l'incinérateur « Thermo-sur-Seine ».	Mme Alice TIMSIT	Rejeté	08/10/2026	X																		X		
8ème	77		NPP	Emile MEUNIER	VNR		relatif à la création d'une mission flash sur Thermo-sur-Seine.	Mme Alice TIMSIT	Rejeté au scrutin public	08/10/2026																				
9ème						2026 DDCT 144	Communication sur l'activité 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.	M. Maxime DES GAYETS	CONSANS VOTE	08/10/2026																				

Commission	N° de ligne	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A.V.Ver.LR	N° delib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT	ABST	POUR	CONT	ABST
1ère	41		PL	Inès DE RAGUENEL	Vt(d)		relatif à la transparence de l'information dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire.	M. Maxime DES GAYETS	Rejeté	09/10/2026	X				X			X			X					X	X			X	
1ère	36		NPP	Sophia CHIKIROU, Emile MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Sonia CHAOUCHE, Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD,	Vt(d)		relatif à la transparence de la mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire et à la réalité de l'École du périscolaire.	M. Maxime DES GAYETS	Rejeté	09/10/2026	X				X			X			X					X	X			X	
1ère	143		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DDCT 145	relatif à l'état du bâti et à l'adaptation des équipements de proximité aux températures extrêmes.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	169		Exécutif		A	2026 DDCT 145	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté	09/10/2026			X																		
1ère						2026 DDCT 145	Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (Amendé)	09/10/2026			X																		
1ère	144		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DDCT 171	relatif à l'étude des moyens nécessaires au renforcement du pouvoir d'intervention des conseils de quartier	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère						2026 DDCT 171	États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère						2026 DDCT 211	Prise en charge par la Ville de Paris des frais d'accueil des victimes et proches des victimes des attentats du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2026.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère	177		Exécutif		A	2026 PP 50	Amendement technique.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté	09/10/2026			X																		
1ère						2026 PP 50	Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R 2122-1 à	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (Amendé à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère						2026 PP 55	Passation de marchés publics pour la fourniture de matériels, incendies nécessaires aux opérations de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère						2026 PP 58	Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) relatif aux prestations d'assistance technique et de maîtrise d'oeuvre de projets informatiques	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère						2026 PP 61	Modification de contrat n°2 au marché relatif aux travaux pour la reconstruction du CS de Colombes (BSPP)	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
1ère	97		SPPDG	Théa FOURDRINIER	Vt(d)		relatif à la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions ».	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	94		GESP	Jeanne OUVRET	Vt(d)		relatif à la position contre la proposition de loi visant à instaurer une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	103		GCP	Raphaëlle PRIMET	Vt(d)		relatif à la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime des armes par les forces de l'ordre.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	103BIS	279	Exécutif		Vt(d)		en réponse au vœu V103.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté	09/10/2026	X																				
1ère	101		PA	Abdoulaye KANTÉ	Vt(d)		relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	100		NPP	Roland TIMSIT	Vt(d)		relatif à la demande d'une mission de préfiguration en vue de la création d'une opération d'intérêt national dans les quartiers Rosa Parks et Millénaire.	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	09/10/2026	X												X								
1ère	14		GESP	Lucie CASTETS, Marie-Pierre MARCHAND, Guillaume DURAND	Vt(d)		relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	09/10/2026																						
1ère	21		PL	Valérie MONTANDON	Vt(d)		relatif au coût global de l'opération Bercy-Charenton (12e) et aux conséquences financières de son abandon.	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	09/10/2026			X										X								
1ère	18		PA	Clara CHASSANIOL, Florence BERTHOUT, Antoine LESIEUR, Julie BOILLOT, Daniel-Georges COURTOIS, Alexia GERMONT,	Vt(d)		contre l'abandon du projet Bercy-Charenton.	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	09/10/2026		X																			
1ère	12		PAC	Maud GATEL	Vt(d)		relatif à l'abandon du projet de la ZAC Bercy-Charenton.	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	09/10/2026			X										X								
1ère	21BIS	280	Exécutif		Vt(d)		relatif à l'avenir de Bercy-Charenton.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté	09/10/2026		X													X						
1ère	147		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 37	relatif à l'interdiction des publicités pour les voitures thermiques, le transport aérien et l'industrie pétrolière et gazière.	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/10/2026	X												X								
1ère	150		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 37	relatif à la lutte contre les discriminations dans la publicité et la marchandisation de l'espace public.	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/10/2026	X														X						
1ère						2026 DFA 37	CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Vœu(x) au conseil(s) public	09/10/2026																						
1ère	171		NPP	Emile MEUNIER	A	2026 DFA 48	relatif au bilan de l'activité et à l'emploi des fonds de la Coopérative Carbone Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/10/2026	X																				
1ère						2026 DFA 48	Prise de participation de la Ville de Paris au sociétariat de la SCIC Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté	09/10/2026			X										X								

Commission	N° de l'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	Arr. ou Vœu (LR)	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT	ABST.
1ère	96	231	GESP	Arnaud LEHOUX	VNR		relatif à l'instauration d'une fiscalité foncière progressive en fonction du nombre de logements détenus.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté	09/10/2026	X													X							
1ère	104	232	PL	Agnès EVREN	VNR		relatif au changement de communication de la Ville de Paris sur la notion de « gratuité ».	Mme Johanne KOUASSI	Adopté	09/10/2026		X		X			X			X			X						X		
1ère	39		PL	Eric SCHAHL, Catherine LECUYER	VNR		relatif à l'inscription au PIM 2026-2032 de la participation financière de la Ville de Paris aux études de rénovation de la cité scolaire Chaptal.	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/10/2026			X		X			X						X			X			X		
1ère	62		PL	Grégory CANAL	VNR		relatif à la mise à l'écart de salariées lors d'une visite privée à la tour Eiffel et à la publication des enquêtes diligentées par la Ville de Paris.	Mme Johanne KOUASSI	Retiré	09/10/2026																						
1ère	112		PA	Emmanuelle HOFFMAN	VNR		relatif à la réaffirmation des principes républicains suite à la visite privée de la Tour Eiffel de la délégation du mouvement hindou BAPS.	Mme Johanne KOUASSI	Retiré	09/10/2026																						
1ère	98		NPP	Céline VERZELETTI	VNR		relatif à la gestion de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.	Mme Johanne KOUASSI	Rejeté	09/10/2026	X														X						
1ère	93		PAC	Pierre BATY	VNR		relatif à la suite des enquêtes engagées après la visite de la délégation indienne à la Tour Eiffel.	Mme Johanne KOUASSI	Retiré	09/10/2026																						
1ère	112BIS	233	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 62, 112, 98 et 93.	Mme Johanne KOUASSI	Adopté (Amendé)	09/10/2026	X			X			X			X			X			X			X		
1ère						2026 DRH 31	Statut particulier du corps des ingénieurs d'administrations parisiennes.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	09/10/2026		X		X			X			X			X			X			X		
1ère						2026 SG 23	Rapport CRC Agospap.	Mme Carine ROLLAND	CONSANS VOTE	09/10/2026																					
1ère	102		PA	Antoine LESIEUR	VNR		relatif à l'étude de l'expérimentation de la semaine de quatre jours pour les agents de la Ville de Paris.	Mme Carine ROLLAND	Rejeté	09/10/2026		X			X			X							X		X			X		
2ème	155		NPP	Roland TIMSIT	A	2026 DAC 421	relatif à l'accès populaire à Paris Photo et à la redistribution des invitations institutionnelles.	Mme Dominique KIELEMOES	Rejeté	09/10/2026	X				X			X			X			X			X		
2ème						2026 DAC 421	Convention de partenariat entre la Ville de Paris et RX France pour la manifestation Paris Photo.	Mme Dominique KIELEMOES	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème	24		PL	Jérôme STERKERS, Aurélien VERON	VNR		relatif à la gestion et l'entretien des fontaines ornementales parisiennes.	Mme Dominique KIELEMOES	Rejeté	09/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
2ème	106		PAC	Béatrice LECOUTURIER	VNR		relatif à l'entretien et à la réfection du patrimoine religieux.	Mme Dominique KIELEMOES	Rejeté	09/10/2026			X		X			X			X		X			X			X		
2ème						2026 DAC 299	Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nancy Cunard au 15, rue Guénégaud (6e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème						2026 DAC 299	Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Cointe, au 89, boulevard Haussmann (8e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème						2026 DU 127	Dénomination place Aimée Millot (13e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème	107	234	GESP	Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à la dénomination d'une place parisienne en mémoire des victimes du Massacre de Thiaroye en 1944.	Mme Laurence PATRICE	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X			X						NPPV		
2ème	108	235	GESP	Frédérique DUTREUIL	VNR		relatif aux changements de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin.	Mme Laurence PATRICE	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X					X			X		NPPV		
2ème	110	236	GESP	David BELLIARD	VNR		relatif à un hommage au musicien, compositeur et producteur DJ Mehdi.	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème	64	237	PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.	Mme Laurence PATRICE	Adopté	09/10/2026	X			X					X	X			X			X			X		
2ème	114	238	GCP, SPPDG	Raphaëlle PRIMET	VNR		relatif à un femmage de la Ville de Paris à Catherine Ringer.	Mme Laurence PATRICE	Adopté	09/10/2026	X				X			X					X								
2ème						2026 DAC 50	Subvention de fonctionnement (1.875.800 euros) et convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																						
2ème						2026 DAC 69	Subvention (1.050.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre).	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X						X			X		
2ème						2026 DAC 70	Contribution, subvention (9.400.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre (19e).	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X																					
2ème						2026 DAC 71	Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e).	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X																					
2ème						2026 DAC 74	Subvention (130.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ktha compagnie (20e).	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X						X			X		
2ème	135		Exécutif		A	2026 DAC 107	Amendement technique.	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026			X																		

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	Arr. Vem. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
2ème						2026 DAC 107	Subventions (490.000 euros) à 4 associations œuvrant pour la musique symphonique et chorale et avenants à conventions avec ces associations.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (Amendé à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème	128		Exécutif		A	2026 DAC 108	Amendement technique.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème						2026 DAC 109	Subventions (60.000 euros) à 4 associations œuvrant dans le domaine de la musique de patrimoine et de création.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (Amendé à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème						2026 DAC 112	Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X																			
2ème	125		Exécutif		A	2026 DAC 168	Amendement technique.	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026			X																	
2ème	168		Exécutif		A	2026 DAC 169	Amendement technique.	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026			X																	
2ème						2026 DAC 169	Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (Amendé à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème						2026 DAC 224	Subventions (16.000 euros) aux associations Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e), et Centre Medem Arbeter Ring (10e).	Monsieur Florian SITBON	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème						2026 DAC 435	Convention triennale avec le GIP Réussite éducative visant à favoriser l'accès et le parcours des enfants des quartiers populaires dans les conservatoires.	Monsieur Florian SITBON	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X			X			X			X		
2ème						2026 DAC 478	Subvention de fonctionnement (57.390.000 euros) à l'établissement public Paris Musées	Monsieur Florian SITBON	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème	111		PL	Thierry GUERRIER	VNI		relatif à la normalisation de la relation entre la « Halle Saint Pierre » et la Ville de Paris.	Monsieur Florian SITBON	Rejeté	09/10/2026	X				X			X			X			X						X		
2ème	115	239	GCP	Jean-Noël AQUA	VNI		relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels du Muséum national d'Histoire naturelle.	Monsieur Florian SITBON	Adopté (Amendé)	09/10/2026	X			X			X			X				X		X				X	
2ème	113		PA	Marlène SCHIAPPA	VNI		relatif à l'accessibilité des bébés dans les musées parisiens « Les bébés au musée ! ».	Monsieur Florian SITBON	Retiré (non présenté)	09/10/2026																				
2ème						2026 DAC 221	Subventions (9.500 euros) à trois associations littéraires Paris Librairies, Les carnets du passage et SoBD.	Mme Camille VIZIOZ BRAMI	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème	123	248	GCP	Rym KARAOUN GOUEZOU	VNI		relatif au maintien d'un lieu culturel au 15-17 boulevard Barbès et à l'encadrement des loyers commerciaux.	Mme Camille VIZIOZ BRAMI	Adopté (Amendé)	09/10/2026	X			X			X			X									X		
2ème						2026 DDCM 4	Subvention en nature pour l'Association pour la Promotion de la Gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde.	M. Laurent SOREL	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème						2026 DDCM 6	Subventions (25.000 euros) aux associations CIFORDOM, Dîté Kako et les Contres Courants.	M. Laurent SOREL	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
2ème	109	247	GESP	Bechir SAKET	VNI		relatif à l'hommage rendu aux Kali'na et aux Arawak exhibés au Jardin d'Acclimatation.	M. Laurent SOREL	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X			X			X					X
3ème						2026 DAE 152	Subventions en fonctionnement (527.750 euros), conventions et avenants avec 15 organismes dans le cadre de l'appel à projets Paris Code 4IT1 (2026).	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
3ème						2026 DAE 157	Subventions (610.000 euros) et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné·e·s de l'emploi.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
3ème						2026 DSOL 143	Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA (2.559.295 euros).	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
3ème	124	242	GCP	Rym KARAOUN GOUEZOU	V	2026 DSOL 156	relatif au désengagement financier de l'État en matière d'insertion et d'accompagnement des allocataires du RSA.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté	09/10/2026	X			X			X			X				X			X		
3ème						2026 DSOL 156	Convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du volet RSA de la loi pour le plein emploi - Avenant 2026.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
3ème						2026 DAE 168	Subventions de fonctionnement (137.600 euros) et d'investissement (4.400 euros) à 5 associations pour le financement de 5 projets au titre de l'innovation.	M. Richard BOUIGUE	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																				
3ème						2026 DAE 154	Subventions (194.500 euros) et conventions à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026.	Mme Amina BOURI	Adopté	09/10/2026	X																			
3ème	121		PA	Alexia GERMONT	VNI		relatif au développement et à l'intégration d'indicateurs d'affluence.	Monsieur Pierre RABADAN	Retiré (non présenté)	09/10/2026																				
3ème	116		PL	Catherine DUMAS	VNI		relatif aux conséquences de la fermeture du Centre Pompidou pour les commerçants du quartier Beaubourg.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	09/10/2026																				
3ème	117		PL	Valentine SERINO	VNI		relatif à une stratégie municipale de lutte contre la prolifération des commerces de téléphonie et de transfert d'argent dans le nord-est parisien.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	09/10/2026		X											X							
3ème	118		PL	Geoffroy BOULARD	VNI		relatif à l'actualisation et à l'adaptation des droits de voirie applicables aux commerces.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	09/10/2026		X			X			X			X			X						X		

Commission	n° d'ordre	n° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. ou L.E.	N° délib.	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONT	ABST	POUR	CONT	ABST
3eme	119		PL	Geoffroy BOULARD	VIIIe		relatif à la création d'un régime de terrasse estivale à amplitude horaire réduite et à redevance proportionnée.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	09/10/2026		X			X			X			X		X							X		
3ème	120	2n3	PL	Geoffroy BOULARD	VIIIe		relatif au soutien de la Ville de Paris à la candidature des bistrots et cafés de France au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.	Mme Anouch TORANIAN	Adopté (à l'unanimité)	09/10/2026																					
3ème	122	2n4	GCP	Rym KARAOUN GOUEZOU	VIIIe		relatif à l'avenir commercial du BHV.	Mme Anouch TORANIAN	Adopté (amendé) Partiellement	09/10/2026																					